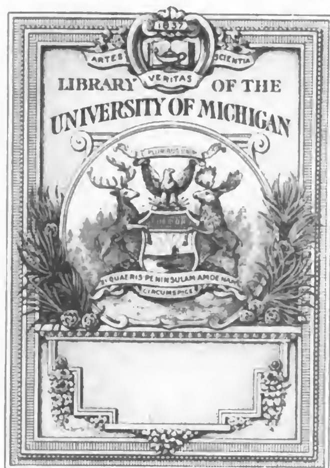
B 403150

Digitized by Google



Digitized by Google

JI
2
.A61

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

M

ANNUAIRE

DES

DEUX MONDES

HISTOIRE POLITIQUE. — RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE. — ADMINISTRATION, COMMERCE ET FINANCES. — PRESSE PÉRIODIQUE ET LITTÉRATURE.

Digitized by Google



Digitized by Google

ANNUAIRE

DES

DEUX MONDES

6726

HISTOIRE GÉNÉRALE DES DIVERS ÉTATS

XIV

1866-1867

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

20 DÉCEMBRE 1868

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU HISTORIQUE

DE 1866-1867

LES QUESTIONS INTERNATIONALES.

Les puissances européennes au commencement de 1866. — Situation de la confédération germanique. — Conflit entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie. — Attitude des autres puissances, de la France et de la Russie. — La guerre et ses résultats. — Modifications introduites dans l'état de l'Allemagne et de l'Europe. — 1867. — La question du Luxembourg. — L'exposition universelle de Paris. — Affaires d'Orient. — La révolution de Roumanie. — Nomination du prince de Hohenzollern. — Attitude des puissances. — Insurrection de Crète et politique de la Grèce. — État de la Turquie à la fin de 1867. — Fin de l'intervention française au Mexique, chute de l'empire mexicain. — Les États-Unis et l'Europe. — Situation intérieure des États-Unis. — Les états de l'Amérique du Sud. — Tableau des puissances asiatiques et africaines. — Expédition anglaise d'Abyssinie.

I.

L'année 1866 marque une date mémorable dans l'histoire de l'Europe et dans celle du monde, sur lequel la politique européenne n'a pas cessé d'exercer une influence considérable. La Prusse, se substituant à la diète germanique pour centraliser et diriger désormais avec plus de vigueur les forces de l'Allemagne, double en un jour sa puissance, et apparaît subitement formidable et menaçante, quand la veille encore nul de ses voisins ne croyait avoir à se préoccuper des suites de son ambition. C'est là le fait saillant qui domine l'histoire de l'année 1866 et qui rejette tous les autres dans l'ombre. Dans le même temps, il est vrai, l'empire turc

Digitized by Google

semble encore s'affaiblir; les États-Unis, tout en s'appliquant à raffermir leur constitution intérieure ébranlée par une longue guerre et par la brusque abolition de l'esclavage, appuient au Mexique la lutte que l'esprit national et républicain soutient avec succès contre l'importation d'une monarchie étrangère; une guerre cruelle, dont on ne distingue clairement ni le but ni les motifs, ensanglante les états de la Plata, enfin l'Asie, au milieu des troubles intérieurs qui agitent ses empires mal connus, continue à céder sous l'étreinte commune des nations chrétiennes. Tous ces événemens concourent sans doute chacun pour sa part à préparer quelque grande transformation dont l'humanité subira un jour les conséquences; mais aucun n'introduit des résultats immédiatement appréciables, aucun n'amène dans les rapports entre les nations, dans la proportion des forces respectives de chaque état, un changement pareil à celui que produisent les rapides victoires de la Prusse et l'extension soudaine de sa domination en Allemagne.

Lorsque l'année s'ouvrit, on ne prévoyait rien pourtant qui pût amener une si grande et si soudaine modification dans l'état politique de l'Europe. La guerre du Danemark était terminée, et les duchés de l'Elbe avaient été occupés au nom de la confédération germanique sans qu'aucune des grandes puissances s'y fût efficacement opposée. L'Italie s'agitait, il est vrai, aspirant à Rome, réclamant la Vénétie; mais, si d'une part la convention du 15 septembre 1864 promettait au saint-père la jouissance paisible de Rome, d'autre part l'Italie ne semblait pas en mesure d'entreprendre la conquête de la Vénétie à moins d'auxiliaires qu'on ne lui connaissait pas. L'état de la Turquie causait aussi quelques inquiétudes. A Bucharest, le 23 février, le gouvernement du prince Couza tombait, et l'organisation politique de la Moldo-Valachie recevait d'assez sérieuses modifications. Néanmoins la situation respective des puissances européennes collectivement garantes du traité de 1856 ne permettait pas de supposer que le désaccord constaté entre elles au sujet du règlement des affaires de la Roumanie pût se vider ailleurs que sur le terrain des conférences. La Russie eût peut-être eu intérêt à mener les choses plus loin; mais en présence de l'opposition des autres puissances elle ne se croyait pas en mesure de profiter d'une dislocation trop précipitée de l'empire ottoman. On préférait à Saint-Pétersbourg laisser agir le principe nouveau du rapprochement des nationalités et prendre le temps de consolider l'influence russe sur les races slaves éparses le long du Danube, dans les frontières de la Turquie et même de l'Autriche. Le gouvernement russe, encore occupé de la Pologne, tournait aussi une partie de son attention du côté de l'Asie centrale, de la

Digitized by Google

Chine et du Japon. Il améliorait sa situation économique, il rapprochait au moyen de voies de communication rapides ses populations trop disséminées, il unissait par les chemins de fer Odessa et les riches provinces du sud aux parties septentrionales de l'empire; il cherchait enfin à se donner la cohésion qui lui faisait défaut.

Ainsi, à part les incertitudes constantes de la question d'Orient, l'Europe se croyait à l'abri d'un ébranlement assez violent pour renverser ce qui subsistait encore des traités de 1815. Elle y semblait d'autant plus autorisée que la situation créée par ces traités se trouvait sensiblement modifiée non-seulement par suite de changemens géographiques, conquêtes ou annexions, mais encore par l'abandon des anciennes alliances, et surtout par le développement singulier que certains états avaient su donner à leurs ressources intérieures. Sous ce rapport, depuis 1815, la France avait trouvé en elle-même, en apparence du moins, les moyens de se grandir plus que toute autre puissance du continent. Elle croyait à sa supériorité militaire. Son commerce et son industrie s'étaient développés. Elle possédait chez elle des épargnes en assez grande abondance pour fournir à ses propres besoins et même pour commanditer en Europe un trop grand nombre d'entreprises. Ce n'est pas qu'en 1866 le gouvernement fût exempt de tout souci. Après avoir considéré comme aisée l'inféodation du Mexique à sa politique, et avoir embarrassé une partie de ses ressources et de son attention dans cette entreprise lointaine, il ne pouvait plus s'en dissimuler les difficultés, surtout depuis que les États-Unis en avaient fini avec la guerre civile. Au dedans, l'opinion publique trahissait des symptômes d'inquiétude et d'indépendance. Il est vrai que, à part le Mexique, elle se prenait à des questions d'administration et de finances plus qu'aux affaires extérieures, car elle ne prévoyait d'autres complications que celles que l'avenir ferait naître en Italie ou en Orient. Sur ses frontières européennes, aucun voisin ne lui inspirait d'ombrage. L'Italie, son alliée, lui devait l'indépendance, et n'était pas encore unifiée. L'Espagne, dont le gouvernement catholique avait à se défendre contre des troubles intérieurs, qui luttait aussi contre ses embarras financiers, différait les améliorations qu'une fâcheuse situation économique eût rendues nécessaires, et préférait s'attaquer aux républiques sud-américaines du Chili et du Pérou, sans autre succès que de soulever contre elle la quadruple alliance des états du Pacifique. La Suisse, grâce à sa neutralité, se protégeait par ses institutions et le caractère de son peuple; mais la Belgique en était par momens à calculer les chances que l'application du principe des nationalités et des grandes agglo-

Digitized by Google

mérations lui laisserait de conserver vis-à-vis de la France une existence indépendante. Sur le Rhin, le maintien des frontières françaises dans les limites de 1815 semblait ne dépendre que de la modération de l'empereur Napoléon III.

Entre l'Angleterre et la France, l'accord se montrait plus intime depuis la conclusion des traités de commerce. L'Angleterre se souciait peu d'ailleurs de se mêler des affaires du continent. Presque entièrement occupée à la réforme de son régime électoral, donnant le reste de ses soins au maintien de sa supériorité commerciale, elle se mettait en état de parer aux conséquences qu'aurait un jour l'ouverture du canal de Suez, à laquelle ni le sultan ni le vice-roi d'Égypte ne mettaient plus obstacle (19 mars 1866). Elle étudiait les côtes de la Mer-Rouge, et rayait à grands frais les Indes de chemins de fer. Elle sentait déjà dans ses relations avec les États-Unis les effets de la rancune que ses sympathies pour les confédérés du sud avaient inspirée au gouvernement victorieux de Washington, et les menaces dirigées contre le Canada lui faisaient songer à développer les forces de cette colonie en lui accordant une quasi-indépendance. Au dedans, ses populations manufacturières souffraient d'une crise industrielle, et l'Irlande se remuait sous les excitations venues des États-Unis. Aussi dans les affaires du continent européen l'Angleterre bornait-elle son rôle à recommander la paix.

Au centre de l'Europe, la confédération germanique demeurait en 1866 telle que l'avaient faite les traités de 1815. N'ayant de commun que le nom avec l'énergique confédération des États-Unis d'Amérique, elle était loin de présenter la même puissance de cohésion. La diète de Francfort, simple corps délibérant, ne centralisait en aucun cas pour les diriger, soit dans les affaires intérieures, soit contre des puissances étrangères, les forces des états allemands. Elle ne s'était approprié aucun des droits souverains. Le pouvoir représentant la confédération restait dépourvu de toute puissance exécutive. Sans armée, sans finances, il n'avait aucun moyen d'agir par lui-même; mais, tout relâché qu'il fût, le lien fédéral n'en avait pas moins contribué à combattre dans l'esprit des populations germaniques les effets de la séparation sous des gouvernemens différens, à perpétuer parmi elles l'idée qu'elles constituaient un seul et même peuple. Il se renforçait d'ailleurs du sentiment de confraternité naturel entre des hommes qui ont même origine, même langage, même histoire, même littérature. Dans ces conditions, l'absorption successive des petits états dans les plus grands eût pu sembler inévitable. Les procédés de l'industrie moderne, les exigences des intérêts matériels, qui appellent aujourd'hui la suppression des frontières et l'agglomération des consom-

Digitized by Google

mateurs, eussent encore favorisé cette réunion, si l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche, assez fortes l'une et l'autre pour se faire mutuellement contre-poids, n'eût aidé à la résistance des autres états confédérés contre tout empiétement. Cependant la balance penchait depuis quelque temps du côté de la Prusse. L'empire d'Autriche avait beaucoup perdu de son prestige après la guerre d'Italie. Il n'était en outre qu'à demi un état allemand; bien qu'il cherchât à se rattacher à l'Allemagne, son attention se détournait nécessairement du côté des autres nationalités, hongroise, slave, italienne, enclavées dans ses frontières : l'Allemagne sentait qu'une union trop intime avec lui l'eût engagée dans la défense d'intérêts qui n'étaient pas les siens.

La Prusse au contraire était bien une puissance allemande. Elle était née, elle avait grandi au sein de l'Allemagne. Avec sa population homogène, elle se trouvait mieux outillée que l'Autriche : elle avait un trésor bien pourvu, une industrie florissante, un état militaire considérable. L'armée prussienne, dont l'Europe n'avait pas assez suivi les transformations, perfectionnait son organisation et son équipement. Malgré des allures peu constitutionnelles qui avaient provoqué une opposition violente contre le ministère, malgré la défiance que firent naître les procédés sommaires employés dans le Slesvig, il régnait au fond des institutions prussiennes un esprit de progrès plus capable que les traditions gouvernementales de l'Autriche de rallier les libéraux unitaires. La Prusse avait d'ailleurs eu le talent d'habituer les populations des petits états à tourner les yeux vers elle quand il s'agissait d'intérêts communs à toute l'Allemagne. Elle avait su créer à côté de la confédération politique, où elle n'était pas maîtresse, une association douanière, le Zollverein, véritable confédération des intérêts économiques, très appréciée des classes commerçantes, et dont elle avait pris la haute direction. Le gouvernement prussien s'était ainsi donné le plus sûr moyen d'influence, et il préparait les esprits à le voir substituer un jour en politique son action plus active au rôle trop effacé de la diète. Néanmoins la réunion de l'Allemagne à la Prusse ne paraissait encore, en janvier 1866, œuvre ni aisée ni prochaine. La résistance des autres états allemands, le sentiment de la plupart des populations, chez lesquelles l'ambition d'appartenir à une patrie puissante n'avait pas effacé l'amour du clocher, du gouvernement local, y mettaient de sérieux obstacles. L'Autriche combattrait à outrance des projets qui soustrairaient l'Allemagne à son influence; enfin il y avait à compter avec l'opposition probable des autres puissances européennes. Le gouvernement prussien, dont les ambitions s'étaient dévoilées dans la question du Slesvig, cherchait une occasion

Digitized by Google

de parer à ces difficultés et un homme capable de la saisir. L'affaire des duchés de l'Elbe fournit le prétexte, M. de Bismarck s'en empara et sut aplanir les obstacles.

En janvier 1866, les duchés de l'Elbe restaient occupés et administrés séparément, le Slesvig par la Prusse, le Holstein par l'Autriche. Celle-ci, n'ayant pas d'intérêt à prolonger cette situation, insistait pour le prompt règlement de la question devant la diète germanique. La Prusse se résignait moins facilement à abandonner les territoires qu'elle occupait, notamment le port de Kiel. Depuis longtemps cette puissance songeait à étendre son commerce et à augmenter sa marine. Déjà son pavillon apparaissait sur les côtes d'Amérique, dans les mers de Chine et des Indes. En ces circonstances, l'accord créé par la convention de Gastein ne pouvait durer. Dès les premiers jours de janvier, la mésintelligence éclata. Pendant deux mois, les notes s'échangèrent entre Vienne et Berlin, prenant chaque jour un caractère plus acerbe. De part et d'autre, on commençait à armer. Les gouvernemens secondaires, excités par l'Autriche, entraînés par l'habile ministre de Saxe, M. de Beust, effrayés par le roi de Hanovre, que menaçaient plus que tout autre les ambitions de la Prusse, se préparèrent à protéger la confédération. On n'ignorait pas à Berlin qu'on aurait contre soi les nombreuses individualités dont les intérêts et la vanité trouvaient à se satisfaire dans la multiplicité des états et des cours, que l'esprit fédéraliste des peuples n'était pas encore préparé à faire cesser la division, que tous les libéraux allemands se défiaient du cabinet prussien, étroitement lié avec le parti de la *croix*, que la Prusse, réduite aux ressources fournies par une population de 17 millions d'habitans, ne pouvait espérer de vaincre seule les forces actives de toute l'Allemagne, armées et finances, unies à celles de l'Autriche. M. de Bismarck chercha un auxiliaire; il n'eut pas de peine à le trouver.

L'Italie ne demandait qu'une occasion pour entreprendre d'expulser les Autrichiens de Venise. Malgré les difficultés résultant d'une organisation trop récente, sa population de 23 millions d'âmes lui donnait une armée respectable, au moins par le nombre. Si l'Italie manquait d'argent, le trésor prussien, abondamment garni, en fournirait. Les négociations, ouvertes déjà au commencement de l'année, aboutirent le 8 avril 1866 à un traité d'alliance offensive et défensive, que le cabinet des Tuileries ne fit rien pour prévenir. De ce jour, l'Italie commença de masser ses troupes vers le Mincio; Garibaldi réorganisa ses bandes sur la frontière du Tyrol autrichien. Le cabinet de Vienne protesta. M. La Marmora, ministre des affaires étrangères du nouveau royaume, répondit que, les arme-

Digitized by Google

mens préparés par l'Autriche pouvant aussi bien menacer l'unité incomplète de l'Italie qu'être dirigés contre l'occupation prussienne du Slesvig, l'Italie ne faisait que se mettre sur la défensive. La presse italienne, fort libre, le peuple, facile à l'enthousiasme, ne cachaient pas leurs désirs. La Vénétie ne satisfaisait plus; on réclamait Trieste, la Dalmatie, le Frioul, le Tyrol. Le concours de l'Italie ne suffisait pas pourtant à tranquilliser M. de Bismarck. La réussite de ses projets dépendait de l'attitude que prendraient les puissances voisines de la Prusse, la France et la Russie, très intéressées à des changemens qui s'opéreraient sur leurs frontières. Toutes deux, il est vrai, aussi bien que l'Angleterre, avaient laissé la question des duchés danois, européenne à l'origine, devenir purement allemande et donner naissance au conflit actuel; mais un changement dans la situation de l'Allemagne, susceptible de substituer à l'inertie forcée de la confédération germanique l'activité d'une puissance jeune et intelligente, l'accepteraient-elles avec la même indifférence? M. de Bismarck s'en assura. Il lui fut facile de persuader à la Russie, qui était d'avance acquise aux agglomérations des peuples de même race, que les agrandissemens de la Prusse ne la menaçaient pas directement. Une Autriche puissante mettait obstacle à la fusion des peuples slaves sous le drapeau russe, comme à l'union des états germaniques sous le drapeau prussien. Dans les principautés danubiennes, à Constantinople, les prétentions de l'Autriche contrariaient celles de la Russie. La Prusse, plus éloignée, plus désintéressée, s'y montrerait plus maniable. Satisfaite en outre de la conduite que la Prusse avait tenue dans le grand-duché de Posen durant l'insurrection polonaise, la cour de Russie ne pardonnait pas au cabinet de Vienne l'opposition faite en Galicie à sa politique.

Il semblait que le gouvernement français se montrerait moins facile, et qu'il chercherait à empêcher une guerre dont l'issue ne paraissait pouvoir en aucun cas lui devenir avantageuse. Que l'Autriche et la confédération vinssent à triompher, la politique française en Italie en recevrait peut-être quelque atteinte. On avait souvent prêté au gouvernement français, à l'égard des provinces rhénanes et de la Belgique, des intentions dont tout accroissement de la puissance prussienne rendrait la réalisation plus difficile. En tout cas, l'immobilité de l'Allemagne avec une organisation absolument fédérative devait paraître moins gênante que l'activité d'un gouvernement plus unifié. M. de Bismarck, dans le voyage qu'il fit à Biarritz à la fin de 1865, s'attacha sans doute à convertir à d'autres idées l'esprit de l'empereur Napoléon III. Quels argumens lui vinrent en aide? Ce point de l'histoire contemporaine est resté obscur.

Digitized by Google

Montra-t-il l'Allemagne entière entraînée vers l'unité si irrésistiblement qu'elle la chercherait même dans la révolution? Ajouta-t-il que la monarchie prussienne subordonnerait ses propres intérêts aux aspirations patriotiques de l'Allemagne, dont elle ne se séparerait pas? Fit-il entendre que, la politique prussienne promettant la Vénétie à l'Italie, le gouvernement français ne pouvait s'y montrer hostile qu'en se déjugeant et en rompant avec ce principe du droit des nationalités qu'il avait proclamé et appliqué? Développa-t-il cette idée que la création d'une puissance forte, active, unie, dans l'Europe centrale contribuerait un jour à arrêter les progrès de la Russie vers le sud et l'ouest, s'ils devenaient trop menaçans? Quoi qu'il en soit, il est permis de supposer qu'en quittant Biarritz M. de Bismarck emporta la certitude que le gouvernement français verrait sans regret l'alliance de la Prusse et de l'Italie contre l'Autriche, et qu'il ne chercherait pas à contrecarrer des projets dont nul ne parut alors prévoir ni l'étendue ni les conséquences. A ce moment, la Prusse ne laissait sans doute paraître d'autres désirs que celui d'obtenir des rectifications de frontières, avec quelques petites acquisitions territoriales qui relieraient les provinces rhénanes au reste de la monarchie. Quant à un changement dans l'organisation de la confédération germanique, outre qu'il était présenté comme une satisfaction nécessaire accordée aux besoins de l'Allemagne, on se flatta peut-être qu'il offrirait cet avantage d'enlever à la Prusse la direction des intérêts économiques de la confédération, que celle-ci, en se fortifiant, se mettrait mieux en état d'en prendre soin elle-même. L'habileté de M. de Bismarck fut encore aidée par l'opinion universellement répandue que l'Autriche, puissance militaire de premier ordre, secondée par les autres états allemands, était en mesure de tenir tête à la Prusse et à l'Italie. Quand la guerre se serait assez longtemps prolongée, il y aurait peut-être place à l'intervention de quelque puissance européenne qui, avec sa médiation, imposerait aux deux adversaires épuisés un remaniement de la carte d'Europe.

A ce moment, en France, l'opinion publique n'inclinait pas à la guerre. La crise industrielle et financière qui se prolonge en 1868 commençait à se faire sentir. Vainement essaya-t-on de démontrer devant le corps législatif le danger des ambitions prussiennes : ni la chambre ni le gouvernement ne se laissèrent convaincre, et l'empereur lui-même annonça publiquement le désir de conserver la neutralité dans un conflit dont le résultat serait d'anéantir les derniers restes des traités de 1815. Dès que l'alliance entre le gouvernement prussien et celui d'Italie fut devenue un fait accompli, les deux cabinets de Florence et de Berlin agirent avec plus d'assurance,

Digitized by Google

comme s'ils eussent été certains de l'assentiment du reste de l'Europe. Non-seulement M. de Bismarck refusa d'écouter les réclamations relatives au Holstein, mais, tandis que la Prusse et l'Italie armaient en toute hâte, il prit prétexte des armemens correspondans de l'Autriche pour accuser le cabinet de Vienne d'être le premier à menacer la paix. Quant au règlement de l'affaire des duchés, il ne voulait plus le porter devant la diète. Celle-ci, disait-il, ne représentait que la politique personnelle des souverains, elle demeurait étrangère aux vœux comme aux besoins des populations germaniques. Il proposait une réforme radicale, un parlement allemand dont les membres seraient élus par le suffrage universel proportionnellement à la population de chacun des états de la confédération, et qui préparerait les bases d'une nouvelle constitution fédérale mieux en rapport avec les idées modernes. Une pareille proposition pouvait rallier au cabinet prussien la fraction libérale du parlement de Berlin et réchauffer en sa faveur les sympathies du *National-Verein*. L'Autriche sentit le coup. M. de Mensdorff n'osa rejeter le plan de la Prusse. Il proposa des atermoiemens; mais la question de la réforme fédérale se trouvait trop nettement posée pour ne pas exiger une solution immédiate. On le sentit, et de toutes parts on activa les préparatifs de guerre. En Vénétie, l'armée italienne bordait déjà le Mincio (mai 1866), et l'Autriche renforçait les garnisons du quadrilatère. Il n'y avait plus guère place à une tentative de conciliation. Le cabinet français l'essaya néanmoins. Sur son invitation, datée du 8 mai, les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg concertèrent avec lui un programme à soumettre à l'agrément des intéressés et sur lequel une conférence aurait ensuite à délibérer. Ce programme portait exclusivement sur « la cession de la Vénétie, sauf compensations (non indiquées) pour l'Autriche et garantie des états du pape, — sur le sort des duchés de l'Elbe, — sur la réforme de la confédération germanique en ce qui touche à l'équilibre européen. » L'Italie n'avait qu'à y gagner, la Prusse rien à y perdre. Elles acceptèrent ces bases de discussion, tout en continuant leurs armemens; mais le ministre des affaires étrangères d'Autriche, sans décliner la proposition, demanda que « l'on exclût des délibérations toute combinaison qui tendrait à donner à un des états invités un agrandissement territorial ou un accroissement de puissance. » Le même jour (1er juin) la diète germanique se saisit de la question des duchés, et déclara que cette question, de même que celle de la réforme fédérale, affaires exclusivement allemandes, devaient demeurer en dehors de toute discussion dans la conférence. Lord Clarendon considéra des négociations ultérieures comme rendues inutiles par ces déterminations, et ni le prince Gortchakof ni M. Drouyn

Digitized by Google

de Lhuys n'insistèrent davantage. La Prusse et l'Italie, déjà prêtes, commencèrent les hostilités.

Le 11 juin, le général Manteuffel envahit le Holstein, dont l'Autriche avait convoqué les états. Le 14, la diète prononce l'exécution fédérale contre la Prusse, qui se déclare dégagée de la confédération. Tandis que 150,000 hommes tirés de toutes les provinces de l'empire autrichien cherchent à se concentrer en Bohême, que 80,000 soldats fournis par les états de la confédération se mettent lentement en chemin pour se réunir sous Mayence, la Prusse, usant des ressources que lui donne une habile organisation militaire, a déjà sous les armes toute sa jeunesse, artisans, bourgeois, fonctionnaires; elle lance hors de ses frontières deux armées pourvues du matériel le plus complet, qui emploient habilement les chemins de fer, le télégraphe, traversent avec une prodigieuse rapidité, l'une la Saxe, l'autre la Silésie, entrent en Bohême le 26 juin par deux points différens, ayant toutes deux Vienne pour objectif. Ce fut pourtant en Italie qu'eut lieu le premier choc. Le roi Victor-Emmanuel, prenant l'offensive, passe le Mincio le 26 juin pour se faire battre à Custozza. Les armées prussiennes furent bientôt plus heureuses. Le généralissime autrichien Benedeck, qui cherchait à rassembler, au prix de combats acharnés, ses troupes trop disséminées, est acculé à Sadowa le 4 juillet; il voit les armées prussiennes de Saxe et de Silésie se rejoindre, couper l'armée autrichienne, qui se débande, abandonnant le champ de bataille, sur lequel tombent devant le fusil à aiguille et les savantes manœuvres des généraux prussiens l'influence de l'Autriche en Allemagne et l'organisation de la confédération germanique.

Le gouvernement autrichien, écrasé de ce seul coup, chercha vainement à désarmer l'Italie en cédant, dès le 5, la Vénétie à l'empereur des Français. Le roi d'Italie et le peuple italien refusèrent de conclure une paix séparée. Ils ne réussirent, il est vrai, qu'à voir succomber à Lissa, le 7 juillet, la jeune marine italienne; mais leur persévérance retint loin de Vienne, menacée par les troupes prussiennes victorieuses, 80,000 soldats, le dernier rempart de l'Autriche. La diplomatie française intervint. L'empereur d'Autriche ne pouvait qu'accepter la paix. Le roi de Prusse et son ministre, perdant peut-être de leur confiance dans la neutralité de l'Europe, ne refusèrent pas de s'en tenir à des avantages tels qu'un mois auparavant ils n'eussent osé les rêver. Les préliminaires de Nikolsbourg (26 juillet) suspendirent les hostilités, le traité de paix définitive fut signé à Prague le 23 août. De son côté, l'Italie signa la paix à Vienne le 3 octobre suivant. A la suite de cette courte campagne, la situation de l'Europe allait se trouver modifiée plus profondément

Digitized by Google

qu'elle ne l'avait été depuis un demi-siècle. Les traités de 1815 restèrent définitivement anéantis au profit de la Prusse et de l'Italie. Celle-ci acquit la Vénétie, et cette nouvelle annexion, qu'elle mit peu de bonne grâce à accepter des mains de l'empereur des Français, lui donna ses frontières véritables et la débarrassa du redoutable voisinage de l'Autriche. Elle ne tarda point à être satisfaite sur un autre point. La France, exécutant à son tour la convention de 1864, retira le 11 décembre ses troupes de Rome, où une garnison pontificale vint les remplacer. Le gouvernement français remettait à l'Italie et au saint-siége le soin de trouver eux-mêmes les moyens de vivre côte à côte en bonne intelligence.

C'est en Allemagne qu'eurent lieu les grands changemens qui ont altéré l'équilibre des états européens. A la suite du traité de Prague, la Prusse acquit le port de Kiel, l'embouchure de l'Elbe, une ligne continue de côtes sur la Baltique et de vastes enclaves territoriales qui firent de la monarchie prussienne un ensemble compacte et homogène. Le reste de la confédération germanique, moins l'Autriche, se vit coupé en deux parties. Les états situés au nord du Mein formèrent une confédération rattachée à la Prusse, celle-ci dut y exercer naturellement, grâce à l'immense supériorité de sa masse et de sa puissance, une suprématie absolue. Le traité de Prague lui conférait tout d'abord la direction unique des forces militaires de cette confédération du nord, enfermant avec la Prusse 29 millions d'habitans. Les quatre états au sud du Mein, en tout 10 millions d'âmes, obtinrent, sans en user, le droit de s'unir entre eux en une confédération indépendante. On avait peut-être pensé que ces états ne tarderaient pas à séparer leur politique de celle de la Prusse et de son annexe, la confédération du nord; mais en dépit d'un désir réel de conserver une existence particulière, désir que nourrissait la majorité des libéraux allemands, les populations des états germaniques du sud s'étaient trop habituées à regarder leurs progrès économiques comme solidaires de ceux de la Prusse et du reste de l'Allemagne pour laisser rompre l'association toute prussienne du Zollverein. Les gouvernemens, peu de temps après la paix, se disposèrent à se rallier à la nouvelle union douanière qui se reconstituait dans le nord sous la haute main de la Prusse. De la fusion des intérêts matériels à celle des intérêts politiques, il n'y avait qu'un pas. M. de Bismarck profita pour le franchir des ombrages que prirent Bade et la Bavière de certaines prétentions attribuées à la France. Il prépara les traités d'alliance qui, rapprochant la Prusse les états au sud du Mein, mettaient leurs forces militaires à la disposition du gouvernement prussien, et y introduisaient le système de la landwehr. Ces traités furent définitive-

Digitized by Google

ment conclus au mois de mars 1867, et au mois de juin d'autres conventions réintégrèrent les états du sud dans le Zollverein. Ainsi dès la fin de l'année 1866 l'unification de l'Allemagne du nord sous la tutelle de la Prusse était faite, tout au moins vis-à-vis des puissances étrangères. Le premier parlement fédéral se réunit à Berlin le 24 janvier 1867 pour poser les bases de la nouvelle constitution. Elle fut promulguée à la fin de mars. Les états fédéraux conservèrent une sorte d'indépendance quant à leur administration intérieure, bien que les agens prussiens du Zollverein s'ingérassent dans leurs affaires financières; mais à l'extérieur ils perdirent le droit de représentation. Leurs armées, dont le chiffre et le budget furent votés à l'avance pour cinq ans, appartinrent désormais, non pas seulement à la confédération, mais au roi de Prusse, qui les organisa d'après le système prussien.

L'empire d'Autriche, après la paix de Prague, bien qu'il eût conservé ses provinces allemandes, se vit complétement séparé du reste de l'Allemagne. Privé de cet appui, il eut à chercher sa force en lui-même, en s'attirant les sympathies des diverses races qu'il renferme, et dont jusqu'alors il avait souvent excité le mécontentement. Cette tâche n'était pas aisée. Il fallait donner satisfaction à des nationalités différentes, jalouses de maintenir la division de leurs intérêts et en même temps obtenir une cohésion plus grande que par le passé. M. de Beust, dont l'habileté dans les négociations qui précédèrent la campagne de Bohême avait su se faire apprécier, fut mis à la tête du ministère qui entreprit la réorganisation intérieure de l'empire. Il réussit à rallier tout au moins les Allemands et les Hongrois à une constitution qui fut adoptée au mois de mai 1867 par la représentation nationale. Entièrement unies à certains égards, la Hongrie et l'Autriche conservaient, quant aux questions purement intérieures, une administration séparée. L'empereur vint ensuite ceindre à Pesth la couronne royale de Hongrie, aux acclamations des Magyars satisfaits (juin 1867). L'empire d'Autriche a dû également reporter son attention du côté du Danube, où une agglomération des races slaves sous le patronage de la Russie lui eût porté le dernier coup. A ce point de vue, l'Autriche pouvait compter sur l'alliance de la France. Néanmoins l'intérêt de son industrie et de son commerce la poussa, dès le mois de novembre 1866, à faire les premiers pas pour se rapprocher de la Prusse, qui ne lui demandait que l'abstention du côté de l'Allemagne, et ces négociations aboutirent à un traité avec le Zollverein.

Au lendemain de Sadowa, les puissances européennes restées neutres purent mesurer, non sans étonnement, les conséquences du grand triomphe obtenu par la Prusse. C'est en France surtout

Digitized by Google

qu'on s'émut du changement introduit en un jour sur les frontières du Rhin. On y vit une sorte de déchéance. L'opinion publique, se portant aux extrêmes, attribuait à la Prusse des ambitions soudaines et démesurées. De pacifique, elle se fit belliqueuse. Il est vrai qu'en Prusse le peuple et l'armée, s'exaltant de leurs victoires, oubliaient les sacrifices dont ils avaient gémi quelques semaines auparavant, et qu'ils n'eussent probablement pas été en mesure de renouveler sur l'heure. Le gouvernement français s'efforça de montrer au pays la situation sous un jour plus favorable; mais en même temps il s'empressait de mettre son état militaire à même de suffire à des éventualités nouvelles. Il rappelait l'armée française du Mexique, et faisait ainsi disparaître toute cause de conflit avec les États-Unis. A l'exemple de la France, les autres états européens se mirent à perfectionner leur système militaire, et ces soins, rappelant sans cesse les idées belliqueuses, assombrirent les derniers mois de 1866.

Néanmoins, au début de l'année 1867, deux courans d'idées contraires, les unes belliqueuses, les autres pacifiques, semblaient attirer également l'Europe. D'une part tous les gouvernemens grossissaient à l'envi le chiffre de leurs armées au détriment du commerce, des finances, de la prospérité publique. La situation de l'Orient causait des inquiétudes, la question romaine demeurait en suspens, et surtout les conséquences du changement survenu en Allemagne n'étaient acceptées qu'à demi. En France, on s'habituait mal à l'idée de laisser, sans obtenir aucune compensation, la Prusse grandir encore au-delà de ce que le traité de Prague avait autorisé. D'autre part, et à l'exemple de l'Angleterre, les peuples semblaient plus désireux de s'occuper de leur situation intérieure. Le gouvernement français détournait en partie les esprits des affaires extérieures en les ramenant à l'espoir de certaines libertés. L'Italie n'avait pas trouvé dans l'acquisition de la Vénétie le moyen de rétablir ses finances, et les soins à leur donner devaient l'empêcher de songer contre Rome à des violences que lui interdisait d'ailleurs la convention du 15 septembre, déjà exécutée par la France. Les deux adversaires dans la guerre d'Allemagne, la Prusse victorieuse, l'Autriche abattue, sentaient un égal besoin de se refaire. Il restait à la première à confirmer son autorité sur les territoires annexés, à définir les liens étroits qui lui rattacheraient les membres de la confédération du nord et les états allemands du sud, et aussi à triompher de sourdes résistances que le temps seul pouvait apaiser. L'Autriche reconnaissait la nécessité de ne laisser à aucune préoccupation extérieure le pouvoir de la distraire des soins multipliés qu'exigeait la réorganisation de l'empire. Enfin une vaste exposition industrielle, la

Digitized by Google

plus complète que le monde eût encore vue, allait s'ouvrir à Paris, et l'on espérait qu'elle contribuerait à écarter les idées de conflits.

Cependant l'année commençait à peine que les menaces de guerre apparurent. Non content de précipiter entre la Prusse et l'Allemagne du sud un rapprochement prévu par le traité de Prague, mais dont la promptitude et les conditions éveillaient des défiances, M. de Bismarck ajournait l'exécution des stipulations du traité relatives au Slesvig. Les parties danoises de ce duché étaient traitées en territoire prussien. L'attitude de la Prusse vis-à-vis de la Hollande autorisa des craintes encore mieux fondées. La province hollandaise du Limbourg et le duché du Luxembourg, ce dernier relevant, non pas de la Hollande, mais du roi des Pays-Bas à titre d'apanage, avaient fait tous deux partie de l'ancienne confédération germanique. Celle-ci se trouvant dissoute, ces deux provinces, qui n'avaient pris part ni à la guerre ni aux négociations du traité de Prague, ne pouvaient rester contre leur gré engagées vis-à-vis de la Prusse, alors qu'elles n'avaient jamais été liées que vis-à-vis de la confédération germanique, détruite après Sadowa. La question, très nette en ce qui concernait le Limbourg, ne recevait pourtant aucune solution. Pour le Luxembourg, la situation se compliquait de l'interprétation à donner aux traités qui avaient attribué à la Prusse, alors membre de la confédération germanique, le droit de maintenir une garnison prussienne dans la forteresse fédérale de Luxembourg. De son côté, le gouvernement français était intéressé à empêcher la Prusse agrandie de prendre pied en Hollande et d'occuper sur la frontière française du nord-est la position menaçante de Luxembourg. Devant le mauvais vouloir du cabinet prussien, on n'imagina pas de meilleur moyen, soit à Paris soit à La Haye, qu'une cession du Luxembourg à la France. Celle-ci, le cabinet des Tuileries le croyait du moins, eût pu dès lors poursuivre pour son propre compte l'affranchissement d'une province devenue française et obtenir en même temps en faveur de la Hollande la libération du Limbourg, puisqu'on établissait à Berlin une connexité entre ces deux questions. Du reste, au point de vue des intérêts français, la cession n'était qu'une chose accessoire, utile à la Hollande plus qu'à la France. Le point capital pour le gouvernement français, c'était d'obtenir l'évacuation d'une forteresse qui, entre les mains d'une grande puissance, menaçait la sécurité de ses frontières. Aussi, quand à la suite d'interpellations adressées le 1er avril à M. de Bismarck dans le parlement de Berlin, l'orgueil allemand vint faire une question nationale de la minime extension que la France voulait donner à son territoire, le gouvernement français, s'en tenant au véritable sujet de ses préoccupations, eut la sa-

gesse de faire taire des susceptibilités qui eussent peut-être amené une grande guerre pour un objet de peu de valeur. L'Autriche redoutait une guerre, l'Angleterre et même la Russie désiraient le maintien de la paix, elles agirent en ce sens. De son côté, le cabinet des Tuileries suspendit les négociations entamées avec le roi de Hollande, laissant la question entière à décider par l'arbitrage de l'Europe. Il se donnait ainsi le mérite de la modération vis-à-vis des puissances européennes, que l'idée seule d'un conflit effrayait. Il laissa au roi des Pays-Bas l'initiative de la proposition d'une conférence européenne qui déterminerait la situation du Luxembourg, et l'Allemagne put se donner la facile satisfaction de croire qu'elle ne céderait qu'aux décisions de l'Europe, prise comme arbitre entre elle et les faibles états de la Hollande et du Luxembourg. Sans faire trop de bruit ni d'éclat, la France obtint pacifiquement, sinon tout ce qu'elle désirait, du moins l'essentiel. Le traité signé à Londres le 11 mai stipula l'évacuation des troupes prussiennes du Luxembourg neutralisé et le démantèlement de la forteresse. La frontière française resta débarrassée d'un voisinage dangereux, et cette question d'où avait failli surgir un conflit redoutable put paraître définitivement réglée.

L'exposition universelle de Paris, dont l'ouverture au 1er avril avait été attristée par les craintes de guerre, profita du retour de la confiance. Pendant six mois, Paris réunit dans l'enceinte de son Champ de Mars les productions du monde entier. Les pays de l'extrême Orient, les Indes, Siam, la Chine, le Japon, exposèrent leurs bizarres magnificences à côté des pelleteries, des fourrures du Kalmouk et du Tartare, en face des produits grossiers venus des côtes de l'Afrique et des îles de l'Océanie. Ceux qui tiennent la tête de la civilisation, l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis, la France, aiguillonnés par le désir de se dépasser les uns les autres, exposèrent leurs machines, leurs procédés de fabrication, tous les perfectionnemens que la science introduit journellement pour satisfaire au luxe le plus exigeant comme aux nécessités de la vie la plus modeste. Les engins de destruction destinés à la guerre et à la marine, les mille applications de la vapeur, les étoffes, les meubles, les ustensiles divers, les bijoux de toute sorte, s'étalèrent serrés les uns près des autres, et les industries rivales purent mesurer les progrès qu'elles avaient faits et ceux qui leur restaient encore à faire. Les beaux-arts, la peinture, la sculpture, occupèrent une place considérable dans cette exposition de tout ce que produisent l'activité et l'intelligence humaines. Plusieurs souverains, et parmi eux l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le sultan, qui pour la première fois quittait sa capitale, vinrent visiter l'exposition. L'empereur

Digitized by Google

d'Autriche rendit à l'empereur des Français la visite que ce souverain lui avait faite à Salzbourg après la dernière catastrophe du Mexique, qui avait amené la mort de son frère Maximilien. Les rapports journaliers qui s'établirent entre ces chefs d'états leur permirent sans doute d'étudier de concert les solutions que comportaient le mieux certaines questions politiques encore en suspens. De ce nombre était la question d'Orient.

II.

Les cabinets européens, qui attachent tous un intérêt capital à suivre les phases que traverse la question d'Orient, pouvaient, au début de l'année 1866, constater dans la situation de l'empire turc des symptômes d'affaiblissement. Le Liban s'agitait, la Serbie, le Montenegro, réclamaient de nouveaux avantages. Dans les principautés-unies de Moldavie et de Valachie, les affaires prirent même une tournure menaçante pour la paix générale au moment où se compliquaient les affaires d'Allemagne. L'élection du prince Charles de Hohenzollern, allié à la maison royale de Prusse, était contestée par la Russie et par l'Autriche, appuyant l'opposition de la Porte. Celle-ci, qui ne pouvait déjà qu'avec peine faire respecter sa suzeraineté nominale par un hospodar indigène, redoutait un prince étranger qui ajouterait aux priviléges de la couronne hospodarale l'éclat de ses alliances de famille. La Russie, toujours prête à soutenir les exigences des chrétiens de Turquie contre l'autorité musulmane, ne se souciait pas de laisser à la Roumanie les moyens d'acquérir une situation assez indépendante pour se soustraire plus tard à sa tutelle en même temps qu'à celle de la Porte. L'Autriche enfin n'était pas prête à souffrir l'établissement d'un prince prussien sur sa frontière orientale quand en Allemagne elle se sentait menacée par la Prusse. Au contraire la France, décidée à empêcher ou du moins à retarder la chute de l'empire ottoman, mais prévoyant que cette chute deviendrait peut-être inévitable un jour, ne voulait écarter aucun des élémens qui pourraient dans l'avenir contribuer à la constitution, sur la rive gauche du Danube, d'un groupe chrétien indépendant capable d'opposer une barrière à des empiétemens dangereux. L'Angleterre se rangeait à cette manière de voir. L'Italie et la Prusse la soutinrent également dans les conférences qui eurent lieu à Paris. Elles savaient se montrer ainsi agréables à la France, dont la neutralité sympathique était nécessaire au succès de leurs projets contre l'Autriche. Elles préparaient également sur le Danube une diversion qui aurait à l'occasion son utilité. La question parut un moment destinée à devenir une complication nouvelle dans le grand

Digitized by Google

drame qui se jouait en Allemagne et qui menaçait de prendre l'Europe entière pour théâtre. A Constantinople, on en était à discuter l'opportunité d'une intervention armée en Roumanie, où le prince Charles venait d'arriver (22 mai 1866). On alla jusqu'à faire les premiers préparatifs; mais le succès de la Prusse à Sadowa et l'affaiblissement de l'Autriche donnèrent à réfléchir aux hommes d'état ottomans. D'ailleurs l'ambassadeur de France à Constantinople, le marquis de Moustier, et son collègue d'Angleterre se chargèrent d'éclairer la situation. La Porte comprit que son intervention en Roumanie, dont les événemens d'Allemagne ne détourneraient plus l'attention, pourrait fournir un prétexte à d'autres interventions. Elle cessa de contester en principe l'élection du prince de Hohenzollern, et ne souleva que des exigences d'étiquette. Le nouvel hospodar reçut de ses protecteurs, de M. de Bismarck lui-même, l'invitation de se montrer conciliant. On négocia un arrangement. En réalité, ce fut la Porte qui céda, et son autorité en resta affaiblie d'autant.

Tandis qu'elle perdait du terrain dans le nord, elle vit naître au sud une insurrection plus bruyante et dont les conséquences ne parurent pas moins graves. L'exemple des accroissemens considérables acquis en peu de temps par la monarchie piémontaise grâce à l'application du principe des nationalités et des grandes agglomérations était fait pour tenter le gouvernement grec, de même qu'il a tenté le gouvernement prussien. La Grèce, comme autrefois le Piémont, voit à ses côtés des populations de même race, de même religion, qui demeurent sous une domination considérée comme étrangère et tyrannique, et qu'il est aisé de pousser à des tentatives d'affranchissement. La Grèce, pays pauvre, peu peuplé, mal administré, n'en possède pas moins en Europe la faveur, sinon de tous les cabinets, du moins de la majorité de ceux qui font l'opinion publique. En 1866, le parti italien de l'action semblait lui promettre des auxiliaires. La Russie, trop occupée de ses améliorations intérieures pour agir, n'en devait pas moins être sympathique à des menées qui tendaient à affaiblir la Porte, et lui préparaient à elle-même des occasions d'intervenir. En France et en Angleterre, les cabinets étaient sans doute intéressés à prévenir tout incident de nature à ajouter aux embarras de l'empire ottoman; mais en même temps il leur était interdit de se montrer hostiles aux chrétiens. Pour concilier ces nécessités contradictoires, il ne leur restait qu'à recommander au sultan des réformes administratives capables de rapprocher les uns des autres ses sujets de toutes les religions. La France, secondée par l'Angleterre, s'y employait activement, traçant elle-même les plans, fournissant les moyens

Digitized by Google

d'exécution; mais ce n'était pas du jour au lendemain qu'on pouvait obtenir un résultat, et en attendant les chrétiens, malgré des garanties très réelles, augmentaient leurs prétentions, et se montraient prêts à céder à des excitations intéressées.

Dans les premiers mois de 1866, l'attitude des provinces roumaines, la naissance du conflit allemand, l'attente d'une guerre générale, engagèrent le cabinet grec à favoriser des soulèvemens en Turquie. La Crète, mieux préparée par ses antécédens que les provinces du continent, s'enflamma la première, bien qu'elle contînt une nombreuse population musulmane et que les chrétiens n'y fussent pas maltraités. Les insurgés demandèrent d'abord des réformes administratives et des suppressions d'impôts. Plus tard, quand ils eurent reçu des auxiliaires, des munitions et de l'argent, ils réclamèrent l'autonomie ou l'annexion à la Grèce. La lutte armée, commencée au mois de septembre, n'était pas terminée à la fin de l'année, et le contre-coup de cette agitation se faisait sentir en Thessalie et en Épire.

Toutefois, dans les premiers mois de l'année 1867, la situation de la Turquie parut moins compromise qu'aux débuts de l'année précédente. Les provinces danubiennes se montraient presque calmes, et le prince Charles de Hohenzollern ne semblait pas considérer la suzeraineté de la Porte comme un fardeau trop pesant. De ces côtés d'ailleurs, la situation se trouvait modifiée à la suite des événemens d'Allemagne. L'Autriche, à son ancienne et douteuse politique, substituait des allures plus franches. Depuis que la Russie, arborant le drapeau du panslavisme à côté des couleurs religieuses, essayait d'agir sur les populations slaves de l'Autriche comme sur les provinces chrétiennes de la Turquie, l'Autriche sentait que, pour le moment, l'intégrité de l'empire ottoman importait à sa propre sécurité en arrêtant l'influence russe sur le Danube. Il est vrai que l'insurrection crétoise devenait plus menaçante. Toujours excités par le cabinet grec, les insurgés attendaient le printemps pour reprendre la lutte. Il est peu probable que les puissances occidentales aient considéré comme opportune une tentative dont le succès eût encore affaibli l'empire ottoman contre leur gré, et moins au profit de la Grèce qu'à celui de la Russie. Cependant l'opinion publique en France comme en Angleterre s'excitait en faveur des Crétois. D'ailleurs ces deux puissances se souciaient peu de laisser la Russie unique maîtresse de protéger à sa guise les chrétiens d'Orient. Leur politique orientale a donc eu parfois une apparence d'indécision qui naissait de la contradiction des intérêts à ménager. Soit inintelligence du danger, soit conviction qu'elle ne serait jamais abandonnée, la Porte ne se prêtait guère à faciliter

Digitized by Google

aux cabinets de Paris et de Londres une combinaison qui les tirât d'embarras. En dépit de leurs conseils, elle refusait toute concession. La révolte, disait-elle, n'avait d'autre cause que les intrigues de la Grèce; mais, comme les troupes turques n'obtenaient aucun avantage décisif contre l'insurrection, comme la Russie insistait, la Porte finit par accorder certains points. Le sultan, converti par ce qu'il avait vu et appris durant son séjour à Paris, se montra lui-même pressé d'introduire dans l'empire certainss améliorations économiques et financières dont les Crétois profiteraient. Les puissances occidentales ne pouvaient guère demander davantage sans s'exposer à en venir, en cas de nouveau refus, à une rupture qu'elles tenaient à éviter et dont d'autres eussent pu profiter (octobre 1867). D'ailleurs la révolte crétoise semblait finir non pas étouffée dans le sang, mais apaisée presque d'elle-même, partie par l'annonce des réformes, partie par le peu de ténacité des insurgés, partie aussi par le découragement de la Grèce, pour laquelle personne n'avait jugé opportun de se compromettre. Il restait cependant ce fait au fond, que la Porte avait repoussé l'enquête que conseillaient ses protecteurs. Ceux-ci tinrent à sauver les apparences. Une déclaration collective vint annoncer à la Porte que les grandes puissances, se dégageant de la question, lui laissaient désormais l'entière responsabilité de ses actes. La rédaction de cette note pouvait paraître d'autant plus sévère que, si les formalités recommandées par les puissances n'avaient pas été observées, les chrétiens de Crète avaient obtenu de sérieuses satisfactions. La Porte n'en fut pas moins heureuse de recouvrer à ce prix la liberté d'allures qu'elle souhaitait. La Roumanie et la Servie la préoccupaient de nouveau. Depuis le mois d'octobre, certains symptômes d'agitation se manifestaient dans toute la région du Danube. Le congrès ethnographique de Moscou n'y était peut-être pas complétement étranger. Des rapports plus ou moins secrets s'étaient établis entre la Roumanie, la Servie, le Montenegro et les chrétiens de Bulgarie et de Bosnie. On craignit un instant que le prince Charles, cédant aux inspirations de son ministère, ne visât à obtenir, au prix d'une insurrection générale, une complète indépendance, et que, trop faible pour l'arracher à la Porte, il ne se jetât dans les bras de la Russie, qui lui eût sans doute fait payer cher plus tard un concours complaisant. Quoi qu'il en soit, et malgré une certaine effervescence dont on dut s'inquiéter, l'année 1867 se termina sans levée de boucliers. Le prince Charles n'a pas cherché encore à réaliser les projets vers lesquels on s'efforçait de l'entraîner.

A la fin de l'année 1867, la question romaine est venue soulever des inquiétudes plus graves et qui ont ému le monde entier.

Digitized by Google

Au point de vue exclusivement politique, l'indépendance de la papauté touche encore aux intérêts les plus sérieux, non pas seulement dans les pays catholiques d'Europe, mais dans toute l'Amérique espagnole, et même dans les parties de l'Asie où le catholicisme est parvenu à s'implanter. Partout où il a pénétré, le clergé catholique exerce sur les masses une influence incontestable qui ne se borne pas à la direction des consciences. Il la transmet naturellement au chef de l'église, et celui-ci, s'il venait à aliéner une partie de son indépendance, apporterait à son tour au gouvernement laïque auquel il se trouverait subordonné au point de vue du temporel une partie de cette autorité. Tant que les rapports entre l'église et l'état ne se seront pas modifiés, qui pourrait mesurer la prépondérance qu'obtiendrait sur les peuples catholiques un gouvernement disposant du pouvoir spirituel du pape? Ce résultat, qui lui semblait préjudiciable à ses propres intérêts, le gouvernement français, après qu'il eut hâté l'épanouissement de l'unité italienne, désira le prévenir. De son côté, le gouvernement italien, en signant la convention du 15 septembre 1864 et en s'interdisant la violence pour asservir ou pour déposséder le souverain pontife, avait montré qu'il comprenait les difficultés politiques de la situation, et avait sans doute désiré donner une preuve de sa modération. Ce n'était pas là ce que voulait le parti de l'action. Ce parti s'agitait en Italie, sinon très nombreux, du moins très actif et très bruyant, et, sans faire la part de l'inopportunité des circonstances, persistait à vouloir acquérir immédiatement Rome à l'Italie. Parmi les directeurs secrets, plusieurs obéissaient d'ailleurs à des passions révolutionnaires. Le chef le plus apparent, Garibaldi, cédait plutôt à son ardent patriotisme; mais un enthousiasme peu éclairé et trop irréfléchi l'aveuglait sur les désirs réels de la population romaine, comme sur les obligations, les droits, les besoins véritables de l'Italie.

Malgré ces sourdes menaces, que le cabinet italien s'engageait à conjurer, le cabinet français avait retiré ses troupes de Rome. Il tenait à ne pas froisser, en prolongeant l'occupation, l'amour-propre national des Italiens, et aussi à écarter du gouvernement pontifical le reproche de ne pouvoir se soutenir, même à l'intérieur, sans l'appui d'une puissance étrangère. Le gouvernement romain recruta des soldats et accueillit des volontaires venus de Hollande, de Suisse, de France, de tous les états catholiques, même du Canada et de l'Amérique du Sud. D'ailleurs les chefs du cabinet italien avaient d'abord su faire respecter la convention du 15 septembre. On s'était prêté volontiers à Florence à certaines concessions et à des arrangemens de bon voisinage; mais à peine M. Rattazzi eut-il pris la

Digitized by Google

place de M. Ricasoli (avril 1867), que la situation se modifia. M. Rattazzi se rallia tout d'abord à ceux qui cherchaient dans les complications extérieures une diversion aux embarras intérieurs. Laisser la révolution attaquer le pape à Rome, l'y faire suivre par les soldats italiens, accourus en défenseurs du saint-siége pour se l'asservir ensuite sous apparence de le protéger, c'est là un stratagème que M. Rattazzi ne paraît pas avoir été disposé à écarter. Si la guerre fût venue à éclater en Europe à l'occasion soit du Luxembourg, soit des affaires d'Orient, le plan eût eu peut-être quelques chances de succès. En attendant les complications qui pouvaient naître à l'extérieur, M. Rattazzi laissait se multiplier les bureaux où s'enrôlaient ouvertement les volontaires garibaldiens, et de petites bandes s'approcher de la frontière romaine. Il eût désiré sans doute que les provocations du dehors amenassent les populations romaines à donner quelques signes d'agitation. A Rome, en France, dans d'autres états, on était très au fait de ces menées; on les signalait à Florence. M. Rattazzi ne répondait que pour en nier la réalité ou pour les représenter comme n'ayant rien de sérieux. Il fit même arrêter au mois de septembre 1867 Garibaldi, qui, plus hardi, avait développé ouvertement au congrès de Genève ses projets d'agression contre Rome. En même temps les bandes franchissaient, sous les yeux de l'armée italienne immobile, les frontières pontificales. Reconnaissant alors l'importance des préparatifs qu'il niait autrefois, M. Rattazzi affirma que, pour protéger la sécurité du saint-siége, il était indispensable que les troupes italiennes occupassent Rome et les états pontificaux. Une conférence réglerait ensuite la situation. Le gouvernement français put justement répondre que cette situation se trouvait déjà réglée par la convention de 1864, que l'Italie s'était rendue garante de la sécurité du territoire pontifical, que, puisqu'elle ne voulait pas ou ne pouvait pas remplir ses engagemens, la France, obéissant aux obligations formelles que la convention lui imposait, à elle comme à l'Italie, à l'égard du saint-père, allait se charger de défendre Rome contre l'invasion. Néanmoins, bien que Garibaldi rendu à la liberté eût pris lui-même le commandement de ses bandes, le gouvernement français hésitait à agir. La nouvelle que l'armée italienne se préparait à franchir à son tour la frontière romaine put seule le décider. Un corps expéditionnaire français entra le 1er novembre à Rome, et les bandes garibaldiennes, battues le 3 à Monte-Rotondo, évacuèrent le territoire pontifical. Garibaldi lui-même fut arrêté par les troupes aitliennes, sans que nulle part le peuple italien fît mine de s'en émouvoir. Pendant ce temps, à Florence, M. Rattazzi s'était retiré, et le général Ménabréa constituait un nouveau cabinet. Il inspira bientôt

Digitized by Google

assez de confiance pour que le gouvernement français rappelât une partie de ses troupes. L'occupation de Rome n'avait jamais dû être que temporaire; la France eût tenu à en abréger la durée. Elle proposa la réunion d'une conférence dans laquelle toutes les puissances européennes eussent avisé aux moyens les plus propres à remettre les choses dans l'état où elles se trouvaient avant l'agression garibaldienne; mais devant l'exaltation que les derniers événemens avaient soulevée parmi les catholiques, les gouvernemens non catholiques refusèrent de se prêter à cette discussion diplomatique dont l'objet n'a en effet pour eux qu'une importance secondaire. La France à la fin de 1867 conservait encore ses troupes à Rome, bien que le cabinet italien se fût facilement rendu maître d'une agitation qui avait sans doute été plus factice que réelle.

III.

Les événemens qui s'accomplirent en Europe en 1866 ne furent pas sans exercer une influence sur les affaires du Mexique. Il est certain néanmoins que le gouvernement français avait à cette époque d'autres motifs de désirer mettre un terme à son intervention. L'installation de l'empire mexicain n'avait ni satisfait les intérêts français ni pacifié le pays. L'empereur Maximilien, obéissant à la loi que subissent toujours les chefs d'état, s'irritait contre une tutelle à son gré trop exigeante. Il eût volontiers consenti à s'appuyer sur la protection désintéressée de la France, mais à la condition de la diriger. En faisant droit aux demandes françaises, quelque fondées qu'elles fussent, il craignait de conserver aux yeux des Mexicains le caractère d'un conquérant prêt à sacrifier les intérêts de sa patrie d'adoption au désir de conserver les bonnes grâces d'une puissance étrangère. Cette situation inévitable était facile à prévoir dès la conclusion du traité de Miramar. Le nouvel empereur ne fut pas sans savoir alors que la France exigerait de lui la satisfaction de ses propres intérêts, et que l'expédition n'avait pas pour unique objet de lui donner un trône; néanmoins il ne tarda point à se produire un antagonisme qui, pour n'être pas avoué, n'en fut pas moins profond. Tandis qu'il s'aliénait les sympathies du gouvernement français, l'empereur Maximilien, qui se tenait à égale distance des libéraux et des conservateurs, n'avait réussi, dans ces tentatives prématurées de fusion, à s'attacher aucun des partis actifs du Mexique. Le clergé même, chaudement appuyé par la cour de Rome dans ses prétentions exagérées, restait hostile aux tendances à demi libérales du nouveau souverain. Un autre danger naissait

Digitized by Google

de l'attitude des États-Unis, sortis des embarras de la guerre civile. Ceux-ci ne cachèrent plus en 1866 le déplaisir croissant que leur causait l'installation d'une monarchie étrangère dans le voisinage des états du sud, auxquels elle pouvait donner la main. Las des difficultés que rencontraient ses rapports avec l'empire mexicain, effrayé des dépenses de l'expédition, pressé chez lui par l'opinion publique, qui se montrait de plus en plus contraire à cette intervention lointaine, ne voulant pas ajouter aux complications qu'il voyait poindre en Europe les embarras d'un conflit avec les États-Unis, le gouvernement français se résolut, au mois de janvier 1866, à rappeler ses troupes. L'évacuation devait commencer en novembre 1866 pour se terminer en novembre 1867.

Les libéraux mexicains, qui n'avaient pas cessé de tenir la campagne, s'enhardirent à l'annonce du départ prochain des troupes françaises. Recrutant des auxiliaires même parmi les soldats de l'armée américaine qui bordaient le Rio-Grande, ils rentrèrent à Tampico et dans d'autres places. Le gouvernement français, obéissant aux nécessités que lui créait la situation de l'Europe, et plus encore au besoin d'assurer la sécurité des troupes françaises en ne les divisant pas, avança de six mois l'époque de l'évacuation définitive. On savait alors que l'empereur Maximilien n'avait pas réussi à se créer de nombreux partisans; on lui conseilla d'abdiquer au profit d'un gouvernement avec lequel la France et lui eussent pu traiter. Indécis d'abord, il finit par se jeter entièrement, mais trop tard, dans les bras du parti clérical, qu'effrayaient les progrès des libéraux juaristes. L'armée française, se repliant sur Mexico, puis sur Vera-Cruz, s'embarqua au mois de mars 1867, ainsi qu'on en était convenu avec le cabinet de Washington, tandis que les libéraux se répandaient derrière elle, ne laissant que quelques places aux mains de la petite armée impérialiste. Maximilien restait maître de Mexico. Pour arrêter les progrès des troupes républicaines régulières et donner aux conservateurs, sur lesquels il comptait encore, le temps de se rallier, il courut se jeter dans Queretaro, sans argent, presque sans vivres. Après un mois de siége, il vit la place, soit lassitude, soit trahison, s'ouvrir aux libéraux (15 mai). Lui-même, resté prisonnier, subit avec un sang-froid héroïque une mort à laquelle le condamnaient les exigences trop cruelles d'une politique de partis autant que l'ombrageuse défiance des peuples américains envers l'Europe (17 juin 1867). Le Mexique reprit, sous la présidence de Juarez, ses institutions républicaines, sans parvenir à se pacifier.

Tant que dura l'intervention française au Mexique, les États-Unis prirent par momens contre elle une attitude à demi menaçante, pro-

Digitized by Google

voquée par la crainte de voir l'empire mexicain, s'il se consolidait, devenir un appui pour les états sécessionistes, qui ne cédaient qu'à la force sans abdiquer leurs opinions. Dans ses rapports avec l'Angleterre, le cabinet de Washington apporta une raideur croissante relativement au règlement des réclamations anglaises. D'accord avec le sentiment public, il ne chercha guère à s'opposer aux agressions dirigées contre le Canada en 1866, et plus tard, en 1867, il n'essaya pas d'avantage d'empêcher les manifestations sympathiques dont les insurgés irlandais devinrent l'objet au sein même du congrès fédéral. Cependant la grande confédération américaine, qui se montrait si hautaine à l'égard de l'Europe, se trouvait chez elle en présence de difficultés sérieuses. L'abolition de l'esclavage, conséquence naturelle de la défaite des états du sud, a posé une série de questions économiques, sociales, politiques, qui ne sont pas encore résolues. La suppression brusque du travail servile a eu pour premier résultat de modifier profondément, et au détrimen du commerce général, la nature de la production dans le sud. La culture a dû changer d'objet, et la plupart des grands propriétaires se sont trouvés ruinés. On se demandait en outre depuis la fin de la guerre ce qu'allaient devenir les nouveaux affranchis, presque aussi nombreux dans le sud que les blancs. Rendus libres subitement, ils restaient sans travail et sans ressources. Les planteurs, leurs anciens maîtres, n'avaient ni le désir ni les moyens de pourvoir à leurs besoins. Jusqu'en 1868, on s'est borné à employer des expédiens que l'occupation militaire a su rendre suffisans. En même temps on avait à s'occuper de la situation à faire dans les états à ces nouveaux citoyens. Obtiendraient-ils les mêmes droits civils et politiques que les blancs? Confierait-on les fonctions publiques à leur inexpérience? A la fin de 1867, malgré la violente opposition des planteurs du sud, ces deux points semblaient près d'être résolus dans le sens de l'affirmative. Les noirs seraient citoyens des états au même titre que les blancs, dont ils deviendraient les égaux.

A côté de la situation à faire aux affranchis, il y avait à rechercher les moyens pratiques de restituer aux vaincus du sud les droits qu'ils tenaient de leur qualité de membres de la confédération; mais, avant de les admettre de nouveau à participer à l'exercice du pouvoir fédéral en se faisant représenter au congrès de Washington, avant même de leur rendre la libre administration de leurs affaires intérieures, il importait de s'assurer qu'ils abandonneraient toute idée de renouveler contre les principes unionistes soit une lutte armée, soit un antagonisme parlementaire trop violent. La discussion des moyens les plus propres à amener ce double résultat remit en présence les deux partis qui divisent l'opinion

Digitized by Google

publique aux États-Unis. Les uns, les démocrates, auxquels appartenait le président Johnson, avaient toujours voulu sauvegarder, autant qu'il était possible en maintenant l'union, le principe de l'indépendance réciproque et de la souveraineté des états. Partant de ce point de vue, ils n'admettaient pas que les états du sud pussent être longtemps privés d'aucun des droits que chacun des membres de la confération s'était réservés en acceptant le pacte fédéral, et que la constitution a garantis. Le passé devait être oublié. Les états du sud, l'esclavage aboli, rentreraient dans l'Union aux mêmes conditions d'égalité que par le passé. Les républicains et les radicaux, qui formaient la majorité dans le congrès, n'en jugeaient pas ainsi. Ils avaient constamment tenu à renforcer le pouvoir central aux dépens des droits réservés à chaque état, en amoindrissant les attributions des gouvernemens locaux. Aussi, sans se croire obligés de hâter la réintégration des états sécessionistes dans l'Union, voulaient-ils auparavant y annihiler tout élément séparatiste, fût-ce en modifiant les principes de la constitution. Les républicains l'emportèrent. Leur défiance, irritée par l'attitude des blancs du sud et par l'opposition du président, entoura la réintégration des états rebelles dans leurs droits d'une foule de conditions qu'indiquèrent les bills du 7 mars 1867. Aidés des affranchis, qui voyaient encore en eux des libérateurs, et grâce aux restrictions qu'ils avaient mises au droit de suffrage dans les anciens états esclavagistes, les républicains pouvaient croire que leurs opinions prévaudraient dans le sud.

Cette divergence de doctrines sur le meilleur mode à suivre pour réorganiser l'Union a fait naître entre le président des États-Unis et le congrès un conflit qui n'était pas terminé à la fin de 1867, et qui avait fort amoindri les attributions du pouvoir exécutif. Malgré l'échec que leurs partisans ont essuyé dans les élections locales en octobre et en novembre 1867, les républicains ont conservé la direction du congrès. La résistance du président les poussait à centraliser peu à peu tout le gouvernement dans le sein du pouvoir législatif, soit en resserrant le lien fédéral, en diminuant la part d'indépendance laissée aux états et en étendant l'action fédérale sur les individus, soit en frappant d'impuissance les volontés du pouvoir exécutif aussi bien que les résistances du pouvoir judiciaire. Il est remarquable que cette tendance du congrès des États-Unis vers une centralisation plus étroite ait coïncidé avec l'application en Europe du principe analogue de l'agglomération en grands états des populations de même race.

L'opposition faite au Mexique à l'intervention française (1866), les démêlés avec l'Angleterre (1866-1867), l'achat des territoires que la Russie possédait au nord du continent américain, sur le dé-

Digitized by Google

troit de Behring, celui de l'île danoise de Saint-Thomas dans les Antilles (1867), n'ont pas encore entraîné les États-Unis à s'engager activement dans les incidens de la politique européenne. Ils les observent néanmoins avec plus d'attention, et certaines questions, entre autres celles qui touchent à la nationalité, soulevées à la fin de 1867, tendent à multiplier les rapports entre les cabinets européens et celui de Washington. Celui-ci met d'ailleurs une égale attention à étendre le commerce américain dans les mers d'Asie, où il entretient sa plus nombreuse escadre, et à faire accepter l'influence des États-Unis sur certaines parties de l'Océanie, notamment dans le petit royaume constitutionnel des Sandwich, comme sur l'Amérique du Sud.

Cette autre moitié du Nouveau-Monde ne présente durant les deux dernières années que des scènes de désordre ou de guerre. Dans la Colombie (juin 1867), dans l'Équateur (novembre 1867), tombent des gouvernemens à peine installés. Au Venezuela, le président est en lutte constante contre les partis. La Bolivie est en insurrection perpétuelle. Le Pérou, le Chili, en guerre contre l'Espagne, ouvrent l'année 1866 au bruit du bombardement de Valparaiso (avril 1866) et du Callao (mai 1866). L'escadre espagnole a suspendu, il est vrai, les hostilités après cette double tentative qui n'a eu d'autre succès que la ruine du commerce étranger, et le Chili profite de cette suspension d'armes tacitement consentie pour se consacrer au développement de ses ressources et de sa prospérité intérieure; mais au Pérou la guerre étrangère ne s'arrête que pour faire place à la guerre civile. Le tableau qui se déroule de l'autre côté du continent, sur les rives de la Plàta, n'est pas plus pacifique. Les armées du Brésil et de ses deux alliés, à la poursuite du chef de l'état du Paraguay, ont fini par franchir le Parana (avril 1866); mais elles ne peuvent s'avancer au-delà de la pointe extrême du Paraguay, et jusqu'à la fin de 1867 elles brisent leurs efforts contre les défenses de la forteresse d'Humayta et contre l'obstination de ces Indiens dont le maréchal Lopez paraît avoir su faire un peuple et une armée. Cette guerre, poursuivie avec acharnement, sans autres résultats que d'inutiles boucheries, ne semble avoir aucun objet, si le Brésil n'aspire pas en secret à faire descendre le centre de son action vers des latitudes plus tempérées. Ce vaste empire, trop peu peuplé, s'épuise d'hommes et d'argent, heureux pourtant si la guerre, au milieu de ses calamités, lui fournit enfin le moyen d'abolir sans secousse l'institution de l'esclavage. La confédération argentine, non moins fatiguée d'une guerre dont elle n'a rien à espérer, y ajoute encore le fléau des discordes intestines.

Digitized by Google

Si de l'Europe et de l'Amérique on détourne les regards vers l'Asie, quelque difficulté qu'il y ait à y saisir la suite des événemens, ce sont encore des désordres et des luttes qu'on entrevoit. Ce sont les chrétiens de Syrie qui s'agitent contre l'autorité de la Porte; c'est la Perse qui, dans les derniers mois de 1867, commence à se montrer hostile à la puissance ottomane, sa voisine; c'est la Russie qui s'avance dans l'Asie centrale, écrasant dans sa marche les bandes indisciplinées des souverains de Kokand et de Bokhara (1867). Les Indes font exception; elles prospèrent à l'abri de la domination britannique, sous laquelle les Hindous se considèrent pourtant comme opprimés. Le gouvernement anglais ne regarde pas à la dépense pour introduire dans la plus riche de ses colonies toutes les améliorations matérielles dont il attend un notable accroissement de revenus. La patience hollandaise, qui a déjà trouvé à Java les moyens de remplir le trésor métropolitain, cherche à améliorer encore la situation de sa colonie, et à mieux concilier les exigences de son commerce et de ses finances avec les droits et la liberté des races indigènes. La France étend son occupation militaire en Cochinchine, et s'efforce de faire apprécier aux populations annamites sa domination, plus douce que l'arbitraire de leurs mandarins. Alliée aux rois voisins du Cambodge et de Siam, elle veut les initier à la civilisation moderne, et décide le roi de Siam à envoyer les produits de ses états à l'exposition de Paris. En Chine, le long des côtes, les établissemens européens se consolident dans l'enceinte des concessions et se créent une existence de plus en plus indépendante; mais au dedans la minorité du jeune empereur, soumis encore à la tutelle d'un conseil de régence, est troublée par de redoutables insurrections. Dans les provinces de l'intérieur, les sectes musulmanes, les rebelles politiques, sont également en armes, se rapprochant de Pékin. A la fin de 1867, les armées impériales, qui ont pu les détourner de la capitale, n'avaient pas réussi à les écraser, ni même à arrêter leurs ravages. Au même moment, le gouvernement chinois, qui n'avait fait encore que subir les relations avec les puissances européennes, qui avait dédaigné de prendre part lui-même à l'exposition universelle de Paris, se montrait décidé à envoyer en Europe une ambassade que dirigera un citoyen des États-Unis, et à entrer ainsi en rapports plus directs avec les gouvernemens européens.

Enfin le Japon est bouleversé par une révolution. Le taïkoun de Yédo, mort au mois de septembre 1866, avait eu pour successeur un des princes de sa maison, Stotsbachi. Le nouveau taïkoun cherchait à s'attirer les sympathies des puissances maritimes, celles surtout de la France, plus disposée à bien accueillir ses avances. Il

Digitized by Google

comptait sans doute sur cet appui pour maintenir sur les autres princes de la confédération japonaise une suprématie qu'on commençait à lui contester. Il achetait aux États-Unis des navires de guerre, il appelait des officiers français pour organiser son armée, il excitait quelques-uns de ses sujets à prendre part à la grande exposition française, lui-même y faisait des envois, et d'autres princes japonais, jaloux de partager avec lui les bénéfices du commerce avec l'Europe, avaient imité son exemple; mais au mois de novembre 1867 les plus puissans daïmios du Japon, ligués contre lui et ressuscitant l'autorité méconnue du mikado, lui ont arraché une abdication contre laquelle il n'a pas tardé à protester. L'année 1868 trouve le Japon en pleine guerre civile.

Le littoral africain lui-même, où se poursuivent les travaux du percement de l'isthme de Suez, dont l'Angleterre a pris décidément son parti, et dont le sultan et le vice-roi d'Égypte ont également autorisé l'exécution, n'est pas à l'abri des grandes guerres. L'Angleterre, après avoir vainement réclamé la mise en liberté de ses nationaux retenus captifs par le négus d'Abyssinie, se décide à employer la force. A la fin de 1867, une armée anglaise, formée en grande partie dans les Indes, débarque dans la Mer-Rouge, sur les côtes d'Abyssinie, et va poursuivre dans l'intérieur les bandes de Théodoros. Cette expédition, qui se présentait dès l'origine hérissée de difficultés, prenait en Angleterre une place importante dans les préoccupations publiques. Aussi rien ne fut épargné pour la faire réussir rapidement. Agissant avec sa prudence habituelle, l'Angleterre évita la faute que la France avait commise au Mexique, et envoya dès l'origine une armée assez nombreuse et suffisamment approvisionnée de toutes choses pour n'être pas contrainte à s'arrêter à moitié chemin. Une rapide campagne de quatre mois a rendu les Anglais maîtres de Magdala, a forcé le négus vaincu à se tuer pour ne pas se soumettre, a atteint enfin le but de l'expédition. Non moins sages après la victoire, les Anglais se sont empressés de quitter l'intérieur du pays, sans s'occuper d'y installer ni un nouveau souverain ni une nouvelle politique.

L'Égypte reste assez tranquille malgré ses premiers essais de gouvernement constitutionnel et malgré les désirs du vice-roi de se séparer davantage encore de Constantinople. A Tunis, le bey voudrait aussi se soustraire au reste de suzeraineté que la Porte fait encore peser sur lui. Il voit son peuple décimé par le choléra, il se débat au milieu des intrigues dont son pays est sans cesse le théâtre; il lutte contre une sédition (1866) qui ne s'apaise pas sans effusion de sang; il reste enfin en présence d'embarras financiers qui ne font que s'accroître, qui détruisent son crédit sur les

Digitized by Google

places étrangères, et peuvent compromettre la situation de la régence. A ses côtés, l'Algérie française, dévastée depuis quelques années par mille fléaux divers, finit l'année 1867 au milieu des horreurs de la famine. Le Maroc n'a pas davantage échappé à cette série de calamités.

Si l'on rapproche les uns des autres quelques-uns des traits que présente le tableau du monde à la fin de 1867, on voit en Asie de grands empires déchirés par les luttes intestines. En Amérique, le sang coule toujours dans la Plata, tandis que le conflit entre les pouvoirs publics aux États-Unis menace de prendre de plus sérieuses proportions. En Europe, la question d'Orient, celle de Rome, demeurent suspendues, et la situation de l'Allemagne ne paraît pas encore complétement dessinée. Les classes ouvrières montrent un malaise, une agitation et des désirs qui font remettre à l'étude des questions que l'on croyait écartées. Enfin une crise industrielle et financière sévit sur une partie du monde. Dans certains endroits, la famine et ses souffrances l'accompagnent. Heureusement les récits plus détaillés qui vont suivre montreront aussi des aspects plus satisfaisans. En dépit des résistances, les lumières se répandent peu à peu, amenant avec elles l'intelligence des vraies libertés. L'Angleterre, qui a donné en 1867 au Canada une certaine autonomie, réforme graduellement son système électoral, s'avançant ainsi sans précipitation vers le suffrage universel. La première, quel que soit son motif, elle met en avant l'idée si équitable et si méconnue jusqu'alors du droit qu'ont les minorités à ne pas demeurer silencieuses sous la tyrannie des majorités, et à obtenir dans le gouvernement une représentation proportionnelle au nombre de leurs adhérens. L'empire autrichien, éclairé par le malheur, cherche à contenter les aspirations libérales de ses sujets, afin que tous le renforcent de leurs sympathies. Il n'est pas jusqu'à la Turquie, jusqu'à la Russie, qui ne s'occupent de réformes économiques, qui ne visent à mettre leurs peuples en état de mieux satisfaire à leurs besoins. En même temps que l'Europe s'efforce d'améliorer la condition de ses classes laborieuses, l'humanité entière apprend à se mieux connaître, les rapports entre les peuples deviennent plus fréquens, et à côté des guerres l'exposition universelle de Paris constate ce mouvement qui pousse toutes les races à se rejoindre, à s'étudier, à se servir les unes les autres.

Digitized by Google

LIVRE PREMIER

HISTOIRE

DES ÉTATS EUROPÉENS

— RACE LATINE. —

LA FRANCE

Monarchie représentative. — Napoléon III, empereur des Français.

I.

Session de 1866. — Discours de l'empereur à l'ouverture des chambres. — Discussion de l'adresse au sénat. — Discours de M. de Persigny. — État de l'opinion publique. — Discussion de l'adresse au corps législatif. — Affaires extérieures, Rome, duchés de l'Elbe. — Affaires intérieures. — Amendement des 46.

Pour la France comme pour les autres nations européennes, l'année 1866, qui devait être si agitée, commença au milieu d'un calme apparent. Les graves questions qui s'imposaient à l'attention de l'Europe et qui l'avaient troublée dans les années précédentes n'étaient pas résolues sans doute, mais elles paraissaient assoupies, et pour la première fois depuis longtemps les nouvellistes laissaient le printemps s'approcher sans prédire une guerre générale. La France n'avait au dehors d'autre inquiétude sérieuse que le Mexique, où la prolongation de son intervention armée, sans édifier

Digitized by Google

d'une manière solide la monarchie qu'elle avait voulu fonder, reculait chaque jour la limite de ses sacrifices, et donnait en même temps de l'ombrage à la république des États-Unis, qui venait de sortir victorieuse de sa lutte contre les sécessionistes. C'était surtout dans les questions de la politique intérieure que les esprits trouvaient d'importans sujets d'études et de préoccupations. L'opinion libérale, dont les progrès avaient été attestés par les élections générales de 1863 et ensuite par les résultats de plusieurs élections partielles, réclamait du gouvernement, non sans quelque impatience, un nouveau pas en avant dans la voie ouverte par le décret du 24 novembre 1860. L'état des finances paraissait s'être quelque peu amélioré sous les efforts de M. Fould malgré les mécomptes qu'introduisaient chaque année dans les budgets les dépenses de l'expédition du Mexique, et l'on entrevoyait pour 1867 l'espoir d'un excédant de recettes; mais les réformes financières restaient incomplètes tant qu'on n'aurait pas rétabli, au moins dans une certaine mesure, l'action de l'amortissement, et les combinaisons nouvelles proposées à cet effet par le ministre des finances devaient être l'objet d'un examen approfondi. Enfin l'agriculture souffrait de l'avilissement du prix des grains, et il fallait chercher le moyen de faire cesser ou d'alléger ses souffrances.

L'empereur ouvrit, le 22 janvier 1866, par le discours d'usage la session des chambres. Le chef de l'état constatait qu'au dehors la paix semblait assurée partout, et que les relations de la France avec toutes les puissances étaient amicales. En face des événemens de l'Allemagne, où les dissensions de la Prusse et de l'Autriche, encore maintenues sur le terrain diplomatique, s'accusaient de plus en plus, la neutralité continuait à être la ligne de conduite du gouvernement. En Italie, la France comptait sur la scrupuleuse exécution de la convention du 15 septembre 1864 et sur le maintien du pouvoir du saint-père. Au Mexique, la consolidation du gouvernement de l'empereur Maximilien permettait, disait l'empereur, d'espérer le retour prochain de nos soldats. Au dedans, tout était calme et prospère. L'épreuve de la nouvelle loi sur la liberté des coalitions s'était faite sans troubler l'ordre et avec modération de la part des intéressés. Une loi sur les sociétés coopératives allait être présentée, et l'autorisation de se réunir serait accordée à tous ceux qui, en dehors de la politique, voudraient délibérer sur leurs intérêts industriels et commerciaux. Les dépenses avaient été réduites par des économies faites sur les budgets de la guerre et de la marine, et un projet de loi destiné à assurer dans l'avenir l'action de l'amortissement devait être prochainement soumis au corps législatif. Enfin une enquête était promise sur les besoins de l'agricul-

Digitized by Google

ture et sur ses souffrances, que l'empereur attribuait d'ailleurs non pas à la suppression de l'échelle mobile, mais à la surabondance des récoltes. Abordant ensuite les questions de politique intérieure qui préoccupaient surtout l'opinion, l'empereur termina son discours en ces termes :

« Au sein de cette prospérité toujours croissante, des esprits inquiets, sous le prétexte de hâter la marche libérale du gouvernement, voudraient l'empêcher de marcher en lui ôtant toute force et toute initiative. Ils s'emparent d'une parole empruntée par moi à l'empereur Napoléon Ier et confondent l'instabilité avec le progrès. L'empereur, en déclarant la nécessité du perfectionnement successif des institutions humaines, voulait dire que les seuls changemens durables sont ceux qui s'opèrent avec le temps, par l'amélioration des mœurs publiques.

« Ces améliorations résulteront de l'apaisement des passions et non de modifications intempestives dans nos lois fondamentales. Quel avantage peut-il y avoir en effet à reprendre le lendemain ce qu'on a rejeté la veille? La constitution de 1852, soumise à l'acceptation du peuple, a entrepris de fonder un système rationnel et sagement pondéré sur le juste équilibre entre les différens pouvoirs de l'état. Elle se tient à une égale distance de deux situations extrêmes. Avec une chambre maîtresse du sort des ministres, le pouvoir exécutif est sans autorité et sans esprit de suite; il est sans contrôle, si la chambre élective n'est pas indépendante et en possession de légitimes prérogatives. Nos formes constitutionnelles, qui ont une certaine analogie avec celles des États-Unis, ne sont pas défectueuses parce qu'elles diffèrent de celles de l'Angleterre. Chaque peuple doit avoir des institutions conformes à son génie et à ses traditions. Certes tout gouvernement a ses défauts; mais, en jetant un regard sur le passé, je m'applaudis de voir au bout de quatorze ans la France respectée au dehors, tranquille au dedans, sans détenus politiques dans ses prisons, sans exilés hors de ses frontières.

« N'a-t-on pas assez discuté depuis quatre-vingts ans les théories gouvernementales? N'est-il pas plus utile aujourd'hui de chercher les moyens pratiques de rendre meilleur le sort moral et matériel du peuple? Employons-nous à répandre partout, avec les lumières, les saines doctrines économiques, l'amour du bien et les principes religieux; cherchons à résoudre, par la liberté des transactions, le difficile problème de la juste répartition des forces productives, et tâchons d'améliorer les conditions du travail dans les champs comme dans les ateliers.

« Lorsque tous les Français, aujourd'hui investis des droits politiques, auront été éclairés par l'éducation, ils discerneront sans peine la vérité et ne se laisseront pas séduire par des théories trompeuses; lorsque tous ceux qui vivent au jour le jour auront vu s'accroître les bénéfices que procure un travail assidu, ils seront les fermes soutiens d'une société qui garantit leur bien-être et leur dignité; enfin, quand tous auront reçu dès l'enfance ces principes de foi et de morale qui élèvent l'homme à ses propres yeux, ils sauront qu'au-dessus de l'intelligence humaine, au-dessus des efforts de

Digitized by Google

la science et de la raison, il existe une volonté suprême qui règle les destinées des individus comme celles des nations. »

Ce langage, auquel on ne pouvait reprocher de manquer de franchise, excita dans le public une vive émotion. Aux aspirations libérales, dont le progrès était incontestable, l'empereur répondait non par le silence, qui eût laissé du moins la porte ouverte à toutes les interprétations et à toutes les espérances, mais par une réfutation directe. La constitution de 1852, dans laquelle bien des Français, même parmi ceux dévoués à l'empire, ne voulaient voir qu'un sacrifice fait à des nécessités temporaires, était représentée comme une conciliation heureuse et presque définitive entre l'autorité et la liberté. La perfectibilité du pacte fondamental que l'empereur s'était plu souvent à mettre en relief comme une des supériorités de son œuvre était commentée cette fois de manière à lui enlever toute signification précise ou prochaine. Sans doute le développement du commerce et de l'industrie et surtout l'augmentation du bien-être dans les classes qui vivent de leur travail restaient l'objet de la sollicitude du gouvernement; mais il ne semblait pas admettre que ces intérêts eux-mêmes pussent puiser plus de sécurité dans l'extension des libertés politiques. Une participation plus active du pays et de ses représentans aux affaires publiques, réclamée par l'opinion comme un frein salutaire, ne lui paraissait qu'une entrave et un obstacle, et, s'attribuant tout l'honneur de la prospérité présente, il revendiquait sans partage la direction et la responsabilité de l'avenir. C'était traiter le pays avec quelque dédain, et le sentiment public en fut blessé et humilié.

La discussion de l'adresse commença sous l'impression des paroles prononcées par l'empereur. Au sénat, l'adresse, qui n'était, comme d'habitude, qu'une paraphrase du discours du trône, fut brièvement discutée et votée sans difficulté. Quelques bons discours sur le crédit et la production agricoles, une vive attaque contre l'université et les instituteurs primaires, une défense inattendue du pouvoir temporel du pape, suivie de quelques déclarations du ministre d'état, les plus précises que le gouvernement eût encore faites en faveur de ce pouvoir, tels eussent été, avec un discours de M. le marquis de Boissy, les seuls incidens de la discussion de l'adresse au sénat, si M. le duc de Persigny n'eût attiré l'attention en prenant pour la première fois la parole dans la haute assemblée. Dans un discours étudié, ce personnage, qu'on a appelé le doctrinaire de l'empire, fit une comparaison des constitutions de la France et de l'Angleterre, remonta jusqu'aux sources de l'autorité et de la liberté dans les deux pays, et conclut, comme on devait

Digitized by Google

s'y attendre, que dans la France démocratique et centralisée le régime parlementaire, qui place l'autorité aux mains d'un ministère toujours attaqué, souvent renversé, ne pouvait que conduire fatalement à des catastrophes. Après avoir plané dans les vagues sphères de la théorie, l'orateur, appliquant à une question de politique actuelle les principes par lui posés, blâma le gouvernement d'avoir fait à l'opinion publique et aux vœux du corps législatif une concession illogique en consentant à prendre presque partout les maires dans le sein des conseils municipaux. Le ministre d'état combattit sur ce point de détail la thèse soutenue par M. de Persigny; mais, à part cette légère dissidence, tout le monde au sénat se trouva singulièrement d'accord pour condamner les réformes dans les institutions politiques de la France.

L'opinion libérale allait appeler de cet arrêt devant le corps législatif, dont les débats étaient attendus avec une vive impatience. La situation paraissait grave et inquiétante. On n'ignorait pas en effet que le décret du 24 novembre 1860 avait été considéré par un parti nombreux, représenté dans les grands corps de l'état et jusque dans les conseils intimes du souverain, comme une déviation constitutionnelle. Habitué depuis huit ans à un calme silencieux, à une autorité à peine discutée, ce parti s'était effrayé du réveil de l'esprit public, de la vivacité de la lutte électorale, des succès partiels de l'opposition, des débats animés de l'adresse. Par respect pour la personne de l'empereur, il s'interdisait à la tribune toute appréciation de cet acte spontané de son initiative; mais dans des entretiens particuliers il ne se faisait pas faute de comparer les deux périodes de l'empire séparées par le décret du 24 novembre 1860 en donnant à la première toutes ses préférences. « C'était, disait-on, le temps de la prospérité et de la gloire, la France était victorieuse en Crimée et en Italie, tout alors était heureux et facile. Tout est changé depuis que la liberté d'action de l'empereur a été entravée par des concessions faites à de funestes théories; en face des résistances de l'opinion publique, égarée par des déclamations hostiles, on a marchandé les moyens de succès à la grande pensée qui a inspiré l'expédition du Mexique, et le trône fondé par les armes de la France, mal protégé par des secours insuffisans, ne se soutient qu'à peine. La vigueur et la décision de la politique impériale s'émoussent devant les discussions bruyantes et inutiles de la presse et de la tribune. »

Le langage tenu par l'empereur à l'ouverture de la session faisait craindre que ces conseils n'eussent prévalu auprès de lui. Depuis l'origine de l'empire en effet, presque tous les discours prononcés par lui, tout en affirmant la nécessité d'un pouvoir fort et

Digitized by Google

respecté, avaient laissé au pays l'espoir que ses institutions pourraient être modifiées dans un sens libéral; le décret du 14 novembre 1860 avait été un premier pas dans cette voie, mais il était bien loin de pouvoir être considéré comme le couronnement de l'édifice. Quelques années après, en 1863, l'empereur avait d'ailleurs reconnu qu'il restait beaucoup à faire pour « perfectionner nos institutions, répandre les idées vraies et accoutumer le pays à compter sur lui-même. » C'était donc en 1866 la première fois qu'il proclamait l'inutilité de discuter les théories gouvernementales, et semblait fermer la porte, au moins pour longtemps, à tout progrès libéral.

Ce langage tout nouveau paraissait plus significatif et plus inquiétant encore quand on le rapprochait des discours prononcés au sénat, et surtout de celui de M. de Persigny, à qui la haute position qu'il occupait dans l'état et son dévouement à la dynastie impériale donnaient une importance particulière. On avait été surpris de lui entendre dire que l'engagement pris par le gouvernement de choisir ordinairement les maires dans le sein des conseils municipaux était un relâchement imprudent du principe d'autorité, car cet engagement général n'avait pas enlevé au gouvernement dans chaque cas particulier l'indépendance de ses choix, et en fait 692 maires avaient été, pour des motifs politiques ou autres, pris en dehors des élus du suffrage universel. Si les amis dévoués du gouvernement voyaient un danger, non pas dans l'abandon, mais dans l'exercice modéré d'une de ses prérogatives, comment espérer qu'il consentirait à inscrire dans la constitution ou dans les lois des libertés nouvelles, c'est-à-dire des limites à son pouvoir? Ne devait-on pas plutôt redouter qu'au lieu d'étendre le décret du 24 novembre il ne songeât à revenir en arrière, en-deçà même de ce décret? Le gouvernement venait de donner un témoignage de ses dispositions peu favorables pour la presse en rappelant sévèrement aux journaux, par une note insérée au *Moniteur* du 1er février, l'article 42 de la constitution, qui interdit formellement tout compte-rendu des séances des chambres autre que les comptes-rendus officiels, et bien que le ministre d'état eût déclaré au sénat, en réponse à M. Bonjean, qu'on n'avait entendu porter atteinte en aucune façon au droit de discussion et d'appréciation des débats, l'impossibilité de définir nettement les limites qui séparent l'appréciation du compte-rendu condamnait les journaux ou à une circonspection silencieuse ou à des périls quotidiens. Des bruits plus ou moins fondés laissaient croire que les vivacités de la tribune ne causaient pas moins de déplaisir au pouvoir que les vivacités de la presse, et on allait même jusqu'à annoncer la suppression sans

Digitized by Google

compensation de la discussion de l'adresse, sinon pour la session qui allait s'ouvrir, du moins pour la session suivante. Sans ajouter une foi entière à ces rumeurs, l'opinion n'en était pas moins profondément troublée.

Dans l'intervalle des deux sessions, le gouvernement avait senti la nécessité de ne pas laisser plus longtemps vacante la présidence du corps législatif. Après la mort du duc de Morny, M. Schneider, premier vice-président, en avait rempli les fonctions pendant presque tout le cours de la précédente session avec une convenance et une impartialité auxquelles de tous les côtés de la chambre on s'était plu à rendre hommage; mais cette situation intérimaire ne pouvait évidemment se prolonger. La chambre, dessaisie par la constitution du droit d'élire son président, eût vu sans doute avec satisfaction le choix du gouvernement se porter soit sur son premier vice-président, soit sur quelque autre de ses membres; mais le gouvernement crut devoir appeler à cette haute fonction un confident plus intime de la pensée et de la politique impériales. Il jeta les yeux sur le comte Walewski, membre du conseil privé, qui depuis la fondation de l'empire avait plusieurs fois dirigé d'importans ministères. L'élévation de M. Corta, député des Landes, à la dignité de sénateur laissa sans représentant un collége électoral dans lequel aucune opposition n'était à craindre. Le comte Walewski eut à peine posé sa candidature que les électeurs l'acclamèrent avec un enthousiasme unanime, et son élection fut immédiatement suivie de sa nomination aux fonctions de président du corps législatif. Les antécédens du nouveau président, qui avait contre-signé le décret du 24 novembre, ne donnaient d'ailleurs à sa nomination aucune signification hostile aux idées libérales.

Les affaires extérieures ne prirent dans la discussion de l'adresse qu'une place secondaire. L'état des négociations entamées avec l'empereur Maximilien pour le retour de nos troupes fit, d'un commun accord entre le gouvernement et l'opposition, renvoyer à une autre époque le débat sur l'expédition du Mexique. Le paragraphe de l'adresse relatif à Rome et à l'Italie, prenant acte des paroles prononcées par M. Rouher au sénat et précisant les termes plus vagues qu'avait préférés le discours de la couronne, se prononça explicitement pour la souveraineté temporelle du saint-père, déclarée indispensable à l'exercice indépendant de son pouvoir spirituel. C'était là une nouveauté des plus graves et des plus imprévues dans une chambre française. Jusque-là, le corps législatif, comme le gouvernement, s'était borné à affirmer la nécessité du pouvoir spirituel du saint-père, mais non de son pouvoir temporel, et même l'année précédente deux amendemens en ce sens avaient été repous-

Digitized by Google

sés à la suite d'un discours où M. le ministre d'état avait déployé toute son éloquence et usé de tout son ascendant. Vainement ces précédens furent rappelés par M. Garnier-Pagès; vainement, dans une grande harangue, applaudie même de ses adversaires, M. Jules Favre s'efforça de démontrer combien il était contradictoire de promettre un appui sans condition à un pouvoir qu'on avait maintes fois dénoncé comme rebelle aux réformes les plus indispensables, combien il était irrespectueux pour la foi catholique d'identifier les destinées supérieures de la religion à des intérêts matériels et contingens; le gouvernement accepta par son silence et la chambre consacra par son vote la doctrine nouvelle de la nécessité du pouvoir temporel.

A l'égard des duchés de l'Elbe (séances des 2 et 3 mars), la politique violente de l'Autriche et surtout de la Prusse rencontra dans la chambre une désapprobation générale. Tout en donnant son assentiment à la neutralité observée par le gouvernement, le corps législatif aurait désiré que l'expression de la sympathie de la France pour le droit méconnu et violé fût traduite dans l'adresse, avec réserve sans doute, mais par une nuance de langage qui, en affirmant les dispositions de la France, eût peut-être donné aux ambitions impatientes un avertissement salutaire. Le projet d'adresse s'était renfermé relativement à cette question dans un silence absolu. Sur l'insistance de M. Jules Favre, de M. Thiers, de M. Émile Ollivier et de plusieurs autres membres, la chambre tout entière reconnut qu'il était de son devoir de se prononcer sur un sujet aussi grave; mais la commission ne rapporta de ses délibérations qu'une rédaction vague et indécise, reflet du discours impérial, qui constatait seulement que la neutralité de la France ne la laissait pas indifférente aux événemens. Des formules plus précises et plus accentuées furent proposées; mais le ministre d'état les fit écarter, et la conclusion de ce débat fut, avec l'approbation de la politique de neutralité suivie dans le passé, la liberté d'action la plus complète laissée au gouvernement pour l'avenir. Il ne resta dans le texte de l'adresse aucune trace, si affaiblie qu'elle fût, de la réprobation unanime qu'avaient soulevée dans la chambre les injustes convoitises de la politique prussienne, et cette omission, inconsciente de la part des uns, mais préméditée de la part des autres, fut peut-être pour les entreprises qui allaient agiter l'Europe un puissant encouragement.

Les affaires intérieures au contraire donnèrent lieu à des débats approfondis et qui eurent un caractère d'utilité pratique. La discussion sur l'Algérie (séances des 5 et 6 mars) fournit au gouvernement une occasion de manifester hautement ses intentions favorables à l'affermissement et au développement de la colonie française,

Digitized by Google

et de dissiper les inquiétudes qui s'étaient emparées des colons. La situation de l'agriculture, ses souffrances, les moyens d'y remédier, furent aussi l'objet d'un débat brillant et approfondi (séances du 8 au 13 mars); mais quelque intéressantes qu'aient été ces discussions, elles offrirent un intérêt plutôt administratif ou économique que politique, et le cadre de ce travail ne permet point d'en présenter le tableau détaillé. De toutes les questions que soulevait l'adresse, la plus importante, celle que le public suivit avec l'attention la plus passionnée, fut celle du développement des libertés intérieures de la France (séances des 27 et 28 février, 17 au 20 mars). Bien que l'empereur eût proclamé dans le discours de la couronne l'inutilité des discussions sur les théories gouvernementales, jamais, si ce n'est aux époques où les assemblées françaises décrétaient des constitutions, ces théories ne furent débattues avec plus d'animation et d'ardeur. Le régime parlementaire et le régime fondé par la constitution de 1852 furent comparés dans leurs principes, dans leurs conséquences, dans leur histoire.

L'opposition de gauche, en revendiquant encore une fois les libertés que M. Thiers, dans un discours resté célèbre, avait nommées libertés nécessaires, était condamnée à se répéter; mais le public ne se lassait pas d'entendre les voix éloquentes qui réclamaient pour la France le droit d'influer sur ses destinées. Ce droit ne lui est pas dénié par la constitution de 1852; tout au contraire il est expressément reconnu par l'article 1er de cette constitution, qui confirme et garantit, comme étant la base du droit public français, les principes de 1789 : telle fut la thèse soutenue par M. Thiers avec une fermeté qui n'excluait pas le respect et par M. Jules Favre avec une vivacité agressive. M. Thiers, après avoir caractérisé de nouveau avec la précision du style lapidaire les libertés nécessaires et montré que le régime parlementaire, expression de la réunion de ces libertés, est considéré partout dans les monarchies européennes comme la seule garantie possible et sérieuse des peuples contre les dangers d'un pouvoir absolu, dressa le tableau des entreprises aventureuses dans lesquelles le gouvernement s'était engagé depuis 1852, et qu'un salutaire contrôle eût empêchées. Dans la bouche de M. Jules Favre, le rappel des promesses faites par l'article 1er de la constitution de 1852 et par la proclamation du président de la république en date du 2 décembre 1851 prit le caractère d'une mise en demeure. Les paroles prononcées par l'empereur lui-même, les documens signés de sa main furent commentés par l'orateur et mis en contradiction avec les dispositions des lois organiques. Dans l'application, dit-il, le gouvernement est aussi loin des promesses qui ont fait consentir à la France la constitution de 1852 que la négation

l'est de l'affirmation. Ce langage ne pouvait qu'exciter dans la chambre de violens orages. A la véhémence de l'opposition répondait l'intolérance de la majorité. Cette intolérance était telle que M. Jules Simon ne put achever un discours sur les candidatures officielles et sur les pratiques employées dans les élections par les agens du gouvernement, terrain qui, il faut le dire, avait toujours été brûlant à la chambre, issue presque tout entière du patronage administratif.

Ce qui augmentait encore l'irritation de la majorité conservatrice, c'est que la puissance du souffle libéral qui agitait la France l'avait elle-même pénétrée et divisée. Déjà l'année précédente, et sur des matières qui confinaient à la politique, des amendemens libéraux avaient obtenu des minorités de 60 et 80 voix; mais la scission de la majorité était restée à l'état latent. Elle fut nettement accusée dans le cours de la discussion de l'adresse par la présentation d'un amendement au projet de la commission, amendement signé par 46 députés, et qui devint l'événement capital de cette discussion. Le projet de la commission ne repoussait point pour l'avenir toute modification de nos institutions politiques; mais, tout en faisant allusion aux progrès déjà dus à l'initiative du gouvernement, elle s'en remettait entièrement à lui du soin de choisir le moment opportun pour en accomplir de nouveaux. L'amendement des 46 au contraire exprimait formellement le vœu que l'empereur donnât au décret du 24 novembre 1860 les développemens qu'il comportait. « Une expérience de cinq années, ajoutait-il, nous paraît en avoir formellement démontré la convenance et l'opportunité. » Par respect pour l'initiative impériale, les auteurs de l'amendement avaient évité d'introduire dans le texte même l'indication des réformes qui leur paraissaient nécessaires, et de présenter ainsi un programme arrêté à l'acceptation de la couronne; mais M. Buffet, l'un des signataires, vint les préciser à la tribune. Les 46 étaient d'accord pour demander plus de facilités pour les membres de la chambre dans l'exercice du droit d'amendement, le droit d'interpellation réglementé d'une façon convenable, la présence des ministres dans les chambres, une législation plus libérale pour la presse, et le droit de réunion pour les citoyens pendant la période électorale. Ils ne croyaient pas d'ailleurs indispensable que ces réformes fussent simultanées; mais, tout en admettant que le gouvernement n'y procédât que successivement, ils affirmaient la nécessité d'entrer immédiatement dans cette voie. Les noms des signataires et leurs antécédens politiques augmentèrent la sensation produite dans la chambre et dans le public par la présentation de cet amendement. Beaucoup d'entre eux étaient entrés à la chambre avec

Digitized by Google

l'appui du gouvernement; les autres, bien que leur candidature eût été combattue, étaient loin de lui être systématiquement hostiles, et désiraient l'affermissement de l'empire et de la dynastie. On entrait donc dans une phase politique nouvelle. Bien que les 46 voulussent s'en défendre, ils formaient aux dépens de l'ancienne majorité diminuée un parti nouveau, encore peu nombreux, qui avait ses chefs, son but, son programme. En face de la majorité persistante venait se placer la majorité dissidente. L'empire avait son centre gauche; on le nomma le tiers-parti.

Quelque effort que fît le tiers-parti, par l'organe de M. Buffet, pour rendre son programme plus acceptable à la majorité conservatrice, celle-ci, éclairée par son aversion pour les libertés politiques, comprit la gravité de la scission qui s'était opérée dans son sein, et ne voulut voir dans ceux de ses amis qui s'étaient séparés d'elle que des renégats et des défectionnaires. M. Jérôme David, l'un des membres les plus importans de la majorité persistante, combattit l'amendement avec une vivacité extrême. Aux applaudissemens de la plus grande partie de la chambre, il lui reprocha d'être l'œuvre d'une coalition d'opinions disparates et de noms tout étonnés de se trouver réunis. Il accusa les députés qui le défendaient de dissimuler sous la modestie de leurs explications la gravité du vote qu'on voulait obtenir de la chambre, et qui ne pouvait profiter qu'aux ennemis de l'empire, vaincus au scrutin de 1848, mais toujours debout, armés, coalisés contre lui. Comme à une autre époque de notre histoire, la majorité accusait ses adversaires d'être ou aveugles ou ennemis. Ceux-ci n'étaient pas tous aussi modérés que M. Buffet ou M. le marquis de Talhouet; M. Latour-Dumoulin, qui avait autrefois rempli sous le gouvernement impérial les fonctions de directeur de la presse, répondait aux attaques de la majorité par des allusions directes aux ministères Martignac et Polignac, et allait jusqu'à dire que, pour bien des personnes à l'étranger et en France, le gouvernement se résumait dans un empereur et un grand-vizir.

L'intervention du gouvernement dans ce grand débat ne pouvait se faire longtemps attendre. Le ministre d'état, M. Rouher, eut l'habileté de répondre par un même discours à ceux qui, comme M. Thiers et l'opposition de gauche, demandaient le rétablissement de cet ensemble de libertés publiques qu'on appelle le système parlementaire, et à ceux qui, comme M. Buffet et les signataires de l'amendement des 46, désiraient seulement l'élargissement du système constitutionnel de 1852. L'orateur chercha dans un parallèle rapide et animé la preuve de la supériorité des institutions que l'empire avait données à la France sur les régimes politiques aux-

Digitized by Google

quels ces institutions avaient succédé. Cependant il déclara que le gouvernement ne se refusait point d'une manière absolue à étudier de concert avec le corps législatif et à introduire dans son règlement des modifications qui rendissent plus facile l'exercice du droit d'amendement, ni à examiner s'il n'y aurait pas avantage, au point de vue de l'efficacité du contrôle de la chambre, à substituer à la discussion de l'adresse la faculté d'interpellation convenablement réglementée. Ces deux légères concessions furent les seules qu'obtint l'amendement des 46. Le ministre d'état repoussa péremptoirement toute initiative pour la chambre aussi bien que la présence dans son sein des ministres à portefeuille, et refusa au nom du gouvernement tout changement dans la législation qui régissait la presse; l'abandon du pouvoir discrétionnaire du gouvernement sur les journaux eût été à ses yeux plein de périls.

L'amendement des 46 fut rejeté, il ne pouvait pas ne pas l'être; mais il obtint 61 voix. Le lendemain, un autre amendement, spécial à la presse et qui demandait pour elle la substitution de la juridiction ordinaire au régime administratif, fut présenté par les mêmes membres et réunit encore 66 voix. C'étaient là des minorités respectables. Ainsi certain nombre d'hommes dévoués à l'empire avaient cru de leur devoir d'affirmer hautement que des réformes libérales pouvaient seules assurer la prospérité de la France et la stabilité de la dynastie; tout en se défendant de constituer un parti nouveau, tout en voulant n'être qu'une nuance de la majorité, il n'en est pas moins vrai qu'ils se séparaient de la majorité et du gouvernement lui-même, non plus, comme plusieurs d'entre eux l'avaient déjà fait quelquefois, sur une de ces questions secondaires qui peuvent être résolues diversement dans le sein d'un même parti, mais sur la plus grave et la plus compréhensive de toutes les questions, l'appréciation de la politique générale du gouvernement à l'intérieur.

L'amendement des 46 et le programme politique développé par eux obtinrent dans le cours de la discussion une adhésion importante, celle de M. Émile Ollivier, resté quelque temps dans l'isolement après sa rupture avec la gauche, et que son talent comme son passé rendait suspect à la majorité de la chambre. Dans un discours éloquent, il avait cherché à préciser avec rigueur le but poursuivi par les signataires de l'amendement, la portée et la mesure des réformes demandées par eux. « On nous refuse le présent, dit-il en terminant, mais on ne saurait nous empêcher de prendre par l'espérance possession de l'avenir. Oui, l'avenir nous appartient; pour le hâter, reconnaissons-nous, rapprochons-nous, concertons-nous, afin que notre union fasse notre force, en attendant qu'elle fasse notre victoire. » M. Émile Ollivier ne se trompait pas; moins d'un

Digitized by Google

an après le rejet de l'amendement des 46 par la majorité de la chambre, le programme développé à la tribune par ses auteurs trouvait son application dans les promesses libérales du 19 janvier 1867.

II.

Événemens d'Allemagne. — État de l'opinion. — Déclaration du gouvernement. — Discours de M. Thiers. — Négociations diplomatiques. — Lettre de l'empereur.

L'attention de la France, si vivement excitée par la discussion de l'adresse, était en même temps sollicitée par les graves événemens qui s'accomplissaient en Allemagne et qui devaient apporter de profondes modifications à l'ordre politique de l'Europe. Après avoir enlevé au Danemark les duchés de l'Elbe, l'Autriche et la Prusse avaient réglé provisoirement par le traité de Gastein le sort de leur facile conquête; mais la situation des duchés appelait nécessairement un arrangement ultérieur, et l'entente n'avait pu se maintenir longtemps entre les cabinets de Vienne et de Berlin. Pour la Prusse, qui ne faisait pas mystère de ses convoitises, la seule solution possible était l'annexion pure et simple à la monarchie prussienne des duchés de Slesvig et de Holstein. Au refus de l'Autriche, peu soucieuse de concourir à l'agrandissement de sa rivale, le cabinet de Berlin avait répondu en présentant à la diète germanique un projet de réforme fédérale (1) et en concluant un traité d'alliance avec l'Italie, empressée de saisir une occasion inespérée de compléter par l'acquisition de la Vénétie son unité et son indépendance.

Le centre de l'Europe se voyait donc menacé d'une conflagration générale, et à la veille d'une lutte engagée sur un si vaste terrain la France se demandait avec anxiété quelle serait l'attitude de son gouvernement. Les formes constitutionnelles ne permettaient pas de provoquer par des interpellations une discussion parlementaire qui eût éclairé le pays; *le Moniteur* enregistrait avec une impartialité impassible les nombreux documens émanés des chancelleries allemandes, et, comme dans toutes les grandes circonstances, le langage des journaux officieux affectait la majesté, mais aussi l'obscurité des oracles. Cette incertitude irritante, aussi bien que l'intensité et la soudaineté de la crise, avait profondément démoralisé l'esprit public; la panique s'emparait du monde des affaires, les cours de la rente et des valeurs mobilières tombaient aussi bas que

(1) Voyez dans l'*Annuaire* les chapitres *Prusse* et *Italie*.

Digitized by Google

si la France elle-même se fût trouvée engagée dans la lutte. Dans l'ignorance des résolutions du gouvernement, on en était réduit à procéder par voie de conjectures; les souvenirs se reportaient naturellement aux entrevues que le ministre des affaires étrangères de Prusse avait eues pendant l'automne précédent avec l'empereur des Français, et, comme s'il eût été possible de pénétrer le secret de ces augustes tête-à-tête, on disait que les événemens de 1866 avaient été préparés dans l'entrevue de Biarritz par M. de Bismarck comme ceux de 1859 l'avaient été dans l'entrevue de Plombières par M. de Cavour. Des imaginations téméraires allaient même jusqu'à faire courir des bruits de combinaisons mystérieuses et de remaniemens de la carte d'Europe qui n'eussent été permis qu'à une politique allégée de tout scrupule. Toutefois, au milieu de ces rumeurs diverses qui augmentaient la surexcitation des esprits, un fait paraissait avéré, c'est que le gouvernement, s'il l'eût voulu, eût pu dès l'origine mettre obstacle aux entreprises de la Prusse en lui faisant refuser l'alliance de l'Italie, et sa tolérance suffisait pour inspirer au patriotisme le moins prompt à la crédulité de légitimes inquiétudes. La France en effet était satisfaite de sa situation en Europe; grande et respectée, elle ne demandait qu'à accroître dans les travaux de la paix sa prospérité, sa richesse et sa puissance. Sans doute des péripéties du conflit armé qui se préparait il pouvait sortir pour elle des chances favorables, mais il en pouvait sortir aussi de contraires, et elle avait à craindre que l'unité germanique, qui se cherchait depuis si longtemps, ne trouvât sa réalisation dans le succès de l'une ou de l'autre des deux grandes puissances allemandes.

Après plusieurs semaines d'une attente agitée, le gouvernement français fut enfin amené pour la première fois à exposer publiquement sa politique. L'opposition avait annoncé l'intention de profiter de l'occasion qui lui était offerte par le projet de loi relatif à la fixation du contingent militaire pour provoquer un débat parlementaire sur les affaires extérieures; le gouvernement s'efforça de prévenir ce débat en faisant à la tribune, par l'organe de M. Rouher, une déclaration concise (séance du 3 mai 1866). Politique pacifique, neutralité loyale, entière liberté d'action, tels étaient les trois termes par lesquels le ministre d'état définissait au corps législatif l'attitude du cabinet des Tuileries. Il ajoutait, au milieu des applaudissemens de la chambre, que le gouvernement, de même qu'il désapprouvait toute attaque de l'Autriche contre l'Italie, était formellement décidé à laisser à la charge de l'Italie les risques et les périls de toute agression dirigée par elle contre l'Autriche. Le ministre d'état eût désiré que sa déclaration, assez générale pour

Digitized by Google

être peu compromettante, ne fût suivie d'aucune discussion; mais M. Thiers demanda la parole, et toute la chambre voulut l'entendre. Ce jour-là M. Thiers ne fut plus seulement l'orateur illustre, écouté avec le respect dû à son talent et à son passé; il se trouva l'interprète éloquent des sentimens de l'assemblée, de ses appréhensions patriotiques et même de ses tendances conservatrices; il fut véritablement son organe et le maître de ses émotions. Comme M. Thiers, la chambre donnait toute son approbation à une politique de paix et de neutralité; mais, comme lui, elle pensait que cette politique de paix ne s'était pas suffisamment affirmée dans les actes du gouvernement, et qu'il eût été possible de faire des efforts plus énergiques pour éviter à l'Europe les maux de la guerre, et d'adopter en face des entreprises perturbatrices de son repos une attitude plus décidée et plus décourageante.

Cette séance mémorable, vraiment parlementaire par le souffle qui avait agité l'assemblée, eut un grand retentissement dans le pays; mais elle resta sans influence sur la marche des affaires. En effet, si la politique que le corps législatif venait d'acclamer avait pour but le maintien de la paix, elle reposait sur le maintien de l'ordre de choses actuellement existant en Allemagne comme en Italie, et cet ordre de choses était un des derniers vestiges des traités de 1815. Cette conséquence, l'esprit si profondément conservateur du corps législatif l'avait envisagée sans répugnance, et le pays lui-même l'eût acceptée en s'en remettant à l'avenir du soin d'emporter les restes d'un édifice déjà en ruine; mais l'empereur, qui en toute circonstance avait proclamé son aversion pour ces traités, qui les avait dénoncés à la face de l'Europe, ne pouvait supporter la pensée de concourir à en prolonger l'existence. Une fête agricole à Auxerre lui fournit l'occasion d'adresser à ceux qui voulaient faire des traités de 1815 l'unique base de la politique extérieure de la France une mercuriale vive et publique dont la chambre eut le droit de prendre pour elle la meilleure part. Toutefois en même temps, et quoiqu'il fût bien tard pour une solution amiable, le gouvernement essaya de donner satisfaction aux vœux de la chambre et du pays en faisant une tentative pour régler les difficultés pendantes. Il demanda et obtint le concours de l'Angleterre et de la Russie. Les trois cabinets proposèrent en commun (24 mai) à l'Autriche, à la Prusse, à l'Italie et à la confédération germanique la réunion d'une conférence qui aurait pour but de résoudre par la voie diplomatique la question des duchés de l'Elbe, celle du différend italien, enfin celle des réformes à apporter au pacte fédéral allemand, en tant qu'elles pouvaient intéresser l'équilibre européen. L'Italie et la Prusse acceptèrent; mais l'Autriche subordonna son acquiescement (1er juin)

Digitized by Google

à la condition qu'il serait convenu d'avance qu'on exclurait des délibérations toute combinaison qui tendrait à donner à l'un des états invités à la réunion un agrandissement territorial ou un accroissement de puissance. Une pareille condition eût évidemment frappé de stérilité les délibérations de la conférence; elle eût rendu impossible tout débat sur le différend italien. De plus, par une déclaration en date du même jour, la diète, sans doute à l'instigation de l'Autriche, avait évoqué la question des duchés, dont la conférence se trouvait ainsi dessaisie. Les trois puissances neutres furent d'accord pour considérer la réponse de l'Autriche comme un refus déguisé, et l'on dut renoncer aux espérances pacifiques qui se rattachaient à la réunion de la conférence.

Cette phase des événemens fut close par la publication d'un important document. L'empereur lui-même, sous la forme d'une lettre adressée à son ministre des affaires étrangères (11 juin), prit soin d'exposer à la France et à l'Europe les idées que son gouvernement eût apportées dans le sein de la conférence et la conduite qu'il allait tenir en présence des événemens qui se préparaient. Tout d'abord l'empereur repoussait nettement au nom de la France toute idée d'agrandissement territorial, tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. Se prononçant ensuite sur les questions qui devaient être soumises à l'examen de la conférence, il indiquait de la manière suivante les solutions que la France eût recommandées et les tendances de sa politique : « Nous aurions, en ce qui nous concerne, désiré pour les états secondaires de la confédération une union plus intime, une organisation plus puissante, un rôle plus important, pour la Prusse plus d'homogénéité et de force dans le nord, pour l'Autriche le maintien de sa grande position en Allemagne. Nous aurions voulu en outre que, moyennant une compensation équitable, l'Autriche pût céder la Vénétie à l'Italie. » Enfin, portant ses regards vers l'avenir et constatant que dans la lutte qui allait éclater la France n'avait que deux intérêts, la conservation de l'équilibre européen et le maintien de l'œuvre qu'elle avait contribué à édifier en Italie, l'empereur concluait des déclarations des cours engagées dans le conflit que la France n'aurait pas besoin de tirer l'épée pour faire respecter ses intérêts, et caractérisait l'attitude qu'allait observer son gouvernement par ces mots : une neutralité attentive.

Le ministre d'état donna lecture le 13 juin au corps législatif de la lettre impériale. A la suite de cette communication, quelques membres firent une tentative pour engager un nouveau débat sur les graves questions qui préoccupaient si vivement le pays; mais la séance du 13 juin ne ressembla pas à celle du 3 mai, et ne fut

Digitized by Google

pas de nature à attirer à la chambre un nouveau discours d'Auxerre. Le corps législatif pensa que son patriotisme et sa confiance dans le gouvernement devaient se traduire par un silence absolu, et les efforts de M. Thiers et de M. Jules Favre pour se faire écouter demeurèrent inutiles. Quelques jours après, un des membres les plus estimés de la majorité, M. Larrabure, fut amené, dans le cours de la discussion du budget, à aborder l'examen de la situation politique de l'Europe; il ne fut pas plus heureux que ses collègues de l'opposition; dès ses premières paroles sur ce sujet, sa voix fut couverte par de bruyantes clameurs. C'était de la part de la chambre une résolution arrêtée de se maintenir désormais à l'égard des affaires d'Allemagne dans la réserve la plus discrète, et de laisser au gouvernement l'entière indépendance de ses déterminations. Au reste, la guerre était déjà commencée en Allemagne et en Italie, et la France n'avait plus qu'à attendre les événemens avec l'espoir, confirmé par la lettre impériale, que ses intérêts seraient respectés.

III.

Situation financière. — Loi sur l'amortissement. — Clôture de la session. — Sénatus-consulte.

La dernière partie de la session du corps législatif fut consacrée à l'examen des questions financières. Sous ce rapport, la situation, sans être brillante, s'était un peu améliorée. Les réformes inaugurées par le sénatus-consulte de 1861 et appliquées chaque année avec plus de sûreté, grâce aux efforts communs de la chambre et du ministre des finances, M. Fould, commençaient à porter leurs fruits; les exercices budgétaires de 1865 et de 1866 paraissaient devoir se solder en équilibre, et le budget de 1867 promettait même un certain excédant de recette. Le gouvernement pensa avec raison à profiter de ces circonstances favorables pour rétablir l'action de l'amortissement, dont le fonctionnement constitue un élément nécessaire d'une situation financière normale, et qui avait été depuis 1848 presque constamment suspendu. Néanmoins il était encore impossible de revenir purement et simplement à l'exécution de la loi de 1833, car il eût fallu prélever sur les budgets annuels, à peine en équilibre, une somme de près de 123 millions. On fut donc conduit à substituer au système de cette loi un système nouveau qui, tout en se conciliant avec les possibilités actuelles, promît dans l'avenir des résultats sérieux et progressifs.

La caisse d'amortissement, réorganisée sur des bases nouvelles

Digitized by Google

par la loi du 11 juillet 1866, fut dotée d'un budget spécial, auquel on attribua des ressources définitivement détachées des budgets généraux de l'état. On n'eut point égard aux objections, plus théoriques que pratiques, de ceux qui auraient voulu n'amortir qu'avec des excédans de recettes réalisés. Comme le faisait observer avec raison M. Gouin dans son rapport, pour avoir des excédans de recettes, il faut savoir les créer, et pour cela il est indispensable de porter au budget de chaque année, comme dépense obligatoire, une dotation qui ne puisse être détournée pour d'autres besoins de son affectation légale. La dotation annuelle de la caisse d'amortissement fut composée de deux natures de ressources, les unes devant dès l'année suivante être effectives, les autres ne promettant des produits qu'après quelques années. Parmi les premières, les plus importantes sont le produit net de l'exploitation des forêts de l'état, l'impôt du dixième sur le prix des places et le transport des marchandises dans les chemins de fer, les bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations. Les secondes sont la part revenant à l'état, aux termes des conventions, dans les bénéfices des compagnies de chemins de fer et les excédans budgétaires. En même temps qu'on attribuait à la caisse d'amortissement ces diverses branches de revenus, on mettait à sa charge les dépenses suivantes : le service des intérêts et de l'amortissement des sommes dues pour le rachat des ponts et canaux, le service des intérêts et de l'amortissement des obligations trentenaires, enfin l'avance, sauf recouvrement ultérieur, des sommes que l'état s'est engagé à payer aux chemins de fer à titre de garantie d'intérêts. Établi sur ces bases, le budget de la caisse d'amortissement présentait pour l'année 1867 un excédant de 20 millions environ, qui devait être consacré à racheter des rentes. Sans doute ce n'était pas là une somme considérable; mais dans l'avenir les ressources de la caisse devaient s'accroître, et ses charges diminuer. En effet, l'impôt du dixième sur les transports par chemins de fer deviendra nécessairement de plus en plus productif, et peut-être la part à revenir à l'état dans les bénéfices de ces entreprises, qu'on ne pouvait inscrire que pour mémoire dans les prévisions de 1867, donnera-t-elle plus tard des ressources effectives. D'un autre côté, les sommes à employer au service des annuités dues pour le rachat des ponts et canaux et des obligations trentenaires décroîtront successivement jusqu'à devenir nulles en 1891; les avances à faire aux compagnies de chemins de fer à titre de garanties d'intérêts cesseront en 1884, et seront d'ailleurs successivement remboursées. L'action de la caisse d'amortissement deviendra donc avec le temps plus puissante. Enfin, le budget de 1867 étant en équilibre, si le progrès régulier du pro-

Digitized by Google

duit des impôts n'était pas dépassé par l'accroissement des dépenses de l'état, on obtiendrait au bout de quelques années des excédans budgétaires dont la caisse d'amortissement pourrait profiter. Telles étaient du moins alors les espérances. En résumé, le rétablissement dans une mesure limitée, mais progressive, de l'action de l'amortissement constituait le complément des réformes financières commencées depuis plusieurs années. Les budgets de 1866 présentés en équilibre, ceux de 1867 devant laisser 20 millions d'excédant à appliquer à l'extinction de la dette, c'étaient là pour nos finances les premières promesses d'un avenir plus satisfaisant, si l'on savait mettre un terme à la progression toujours croissante des dépenses, et si des événemens inattendus ne venaient pas déranger les prévisions.

Le corps législatif se sépara (30 juin) après le vote des budgets; mais le sénat resta quelques jours encore en séance pour délibérer, sans avoir à craindre qu'il s'élevât au sein de la chambre élective des protestations importunes, sur un projet de sénatus-consulte présenté par le gouvernement, et dont les principales dispositions avaient pour but d'interdire la discussion de la constitution. Un pareil projet ne pouvait être accueilli par le sénat qu'avec approbation et faveur; il fut voté presque sans débats (14 juillet). L'article 1er, évidemment rédigé en vue du corps législatif, proclame que la constitution ne peut être discutée par aucun autre pouvoir que le sénat, procédant dans les formes qu'elle détermine. Toute discussion ayant pour objet la critique ou la modification de la constitution et publiée soit par la voie de la presse, soit par des affiches, est également interdite. La constitution n'en reste pas moins perfectible; mais, si un citoyen veut en signaler les défauts ou émettre des vœux pour son amélioration, il ne peut le faire que par voie de pétition au sénat ou par un écrit ayant plus de dix feuilles d'impression. La pétition ne peut recevoir aucune publicité que par le rapport fait en séance, qui doit être autorisé par trois bureaux au moins du sénat, les dimensions du livre ne peuvent guère convenir qu'à une étude d'ensemble, et par suite, dans la réalité des faits, il est réservé aux méditations seules compétentes du sénat non-seulement de décider, mais de provoquer, à l'abri de toute suggestion prématurée, les perfectionnemens dont le pacte fondamental admet la possibilité. Les prescriptions du sénatus-consulte sont d'ailleurs sanctionnées, à l'égard de la presse et des simples citoyens, par une pénalité que le sénat, si jaloux de ses hautes prérogatives, crut pouvoir édicter sans empiéter sur les droits plus modestes de l'assemblée investie du pouvoir de faire les lois. Tel fut le dernier mot d'une session dans laquelle les questions consti-

Digitized by Google

tutionnelles avaient été débattues avec trop d'éclat et de retentissement au gré du gouvernement.

A titre de compensation pour le corps législatif, le même sénatus-consulte lui concéda quelques facilités nouvelles dans l'exercice de son droit d'amendement. Ce fut là une modification d'un ordre secondaire, mais néanmoins utile. Aux termes de l'article 40 de la constitution de 1852, aucun amendement ne pouvait être soumis à la délibération du corps législatif, s'il n'avait été adopté par le conseil d'état. Cette situation avait ensuite été modifiée par le décret organique du 24 novembre 1860. Dans le système compliqué de ce décret, les amendemens même non adoptés par la commission du corps législatif ou par le conseil d'état avaient droit à l'épreuve de la discussion publique. La chambre n'émettait pas sur ces amendemens un vote direct; mais, si le principe en était admis par elle, elle rejetait provisoirement l'article de loi auquel ils s'appliquaient. Ainsi rejeté, cet article retournait à la commission avec le cortége de tous les amendemens proposés; ceux qui avaient la bonne fortune de réunir l'approbation de la commission et du conseil d'état étaient introduits dans le texte même de l'article, qui, sous cette nouvelle forme, revenait subir un second vote de la chambre; les autres étaient définitivement écartés. Comme on le voit, ce système avait pour pivot le rejet de l'article; mais lorsque ce rejet était amené par une coalition d'opinions diverses, lorsque, par exemple, plusieurs amendemens avaient été proposés à l'occasion d'un même article, lorsque le principe de l'article avait aussi été combattu, la commission se trouvait souvent fort embarrassée de deviner les intentions de la majorité de la chambre. A cette procédure embrouillée et obscure, le sénatus-consulte substitua un système plus simple et plus rationnel. Les amendemens non adoptés, soit par la commission, soit par le conseil d'état, sont maintenant, par une sorte d'appel, portés directement au corps législatif, et, si la chambre les prend en considération, ils sont renvoyés à la commission, sans qu'il y ait sur le sens du vote aucune ambiguïté possible. La combinaison introduite par le sénatus-consulte a donc, au point de vue de la bonne expédition des affaires, un avantage incontestable sur celle qu'elle a remplacée. A la vérité, si à la suite de la prise en considération la commission ne propose point de rédaction nouvelle, ou si celle qu'elle propose n'est point adoptée par le conseil d'état, le texte primitif du projet est seul, comme autrefois, mis en délibération, et par conséquent le corps législatif reste, en théorie, placé sous la tutelle du conseil d'état, dont l'assentiment est nécessaire à l'adoption de tout amendement; mais, en fait et dans la pratique, des amendemens pris en considération

Digitized by Google

par la majorité de la chambre se présentent entourés d'une autorité qui en rend le rejet plus difficile. Enfin une dernière disposition du sénatus-consulte abroge l'article 41 de la constitution, qui fixait à trois mois la durée ordinaire des sessions du corps législatif, et qui d'ailleurs n'avait jamais pu être observé. Un décret de l'empereur prononce désormais la clôture de chaque session.

IV.

Bataille de Sadowa. — Cession de la Vénétie faite par l'Autriche à la France. — Négociations diplomatiques. — Préliminaires de Nikolsbourg. — Traité de Prague. — Démission de M. Drouyn de Lhuys. — Circulaire de M. de Lavalette.

Ce sénatus-consulte, qui eût en d'autres temps produit une vive émotion, passa presque inaperçu; l'attention de la France était absorbée tout entière par les graves événemens militaires qui venaient de s'accomplir en Allemagne avec une rapidité foudroyante, par les péripéties diplomatiques qui en étaient la conséquence immédiate, et par la perspective des changemens considérables qui ne pouvaient manquer d'en être la suite dans l'ordre politique européen. Obligée de faire face à la fois à la Prusse dans le nord, à l'Italie au midi, l'Autriche avait repoussé victorieusement l'attaque des Italiens contre le quadrilatère; mais en Bohême, après une série d'échecs partiels, elle avait perdu contre les Prussiens dans les champs de Sadowa une de ces batailles qui décident du sort des empires, et l'armée ennemie menaçait Vienne sans que l'Autriche pût mettre en ligne aucune force capable de défendre sa capitale. Le gouvernement français ne pouvait plus conserver l'attitude de neutralité expectante dans laquelle il s'était renfermé jusqu'alors. Déjà, quelques jours avant la bataille de Sadowa, l'empereur François-Joseph, satisfait d'avoir maintenu à Custozza l'honneur des armes autrichiennes, avait proposé à l'empereur Napoléon de lui céder la Vénétie, et invoqué sa médiation pour conclure avec l'Italie une paix séparée. Cette proposition suggéra au gouvernement français, décidé par le désastre de Sadowa (4 juillet 1866) à intervenir activement, l'idée d'une médiation plus étendue, qui fut offerte et accueillie à Vienne, et le 5 juillet 1866 *le Moniteur* apprit à la France que l'empereur d'Autriche cédait la Vénétie à l'empereur des Français, acceptait sa médiation pour amener la paix entre les belligérans, et que l'empereur Napoléon s'était immédiatement adressé aux rois de Prusse et d'Italie pour amener un armistice. Cette nouvelle inattendue produisit sur l'esprit public l'effet d'un coup de théâtre,

Digitized by Google

et l'espoir d'un prompt rétablissement de la paix sous les auspices de la France fut salué à Paris par une illumination spontanée. Toutefois on fut bientôt forcé de reconnaître que ce résultat si désiré ne serait pas obtenu sans difficulté. Les réponses du roi de Prusse et du roi d'Italie furent, dans la forme, courtoises et amicales. Tous deux acceptèrent la médiation de l'empereur et le principe d'un armistice; mais tous deux, par des raisons différentes, se montraient peu empressés d'en régler les conditions et le point de départ.

Par une susceptibilité singulière, les Italiens avaient vu une sorte d'injure dans la cession de la Vénétie faite par l'Autriche à la France. Il ne pouvait être douteux pour personne qu'en recevant cette province des mains de l'Autriche l'empereur Napoléon n'eût eu l'intention de la remettre sans conditions à l'Italie, et d'ailleurs l'empereur en avait donné l'assurance formelle en rappelant explicitement dans sa proposition de médiation adressée au roi Victor-Emmanuel le programme politique tracé par la lettre du 11 juin. L'Italie était donc sûre d'obtenir dans tous les cas ce qui avait été pour elle l'objet de la guerre; mais un parti nombreux, qui comptait des représentans dans le sein même du cabinet de Florence, ne voyait qu'avec déplaisir une suspension d'hostilités qui empêcherait les armes italiennes de prendre une revanche de l'échec de Custozza, et croyait l'honneur de l'Italie engagé à obtenir que, si la Vénétie ne pouvait être conquise par ses armes, elle la reçût non pas de la France comme un présent, mais de l'Autriche comme le prix de la lutte, sinon de la victoire. Le roi Victor-Emmanuel donnait une satisfaction momentanée à ces froissemens d'un amour-propre irritable en faisant de la cession directe de la Vénétie une des conditions de l'armistice. Néanmoins il était évident qu'au jour décisif l'Italie serait forcée de sacrifier ses exigences au besoin universellement senti de la paix. Le succès des négociations entamées dépendait donc presque uniquement de la Prusse, à laquelle d'ailleurs l'Italie était engagée par des traités qui ne lui permettaient pas de suspendre les hostilités sans l'assentiment de son alliée. Or la Prusse, résolue à ne point compromettre par des lenteurs et des atermoiemens les avantages inespérés qu'elle avait acquis, mettait pour condition à la conclusion d'un armistice qu'on lui ferait connaître les clauses fondamentales de sa paix avec l'Autriche et les confédérés. En attendant, avec la vigueur et la décision qu'il avait montrées depuis l'origine du conflit, le cabinet de Berlin poussait ses armées dans toutes les directions, envahissait la Bavière, faisait occuper Francfort par ses troupes, et menaçait chaque jour de plus près la capitale de l'Autriche.

Digitized by Google

Dans ces conjonctures pressantes, le gouvernement français redoubla d'activité et d'efforts pour faire agréer aux deux parties belligérantes des préliminaires de paix et amener un armistice, qui pouvait seul sauver l'Autriche du dernier désastre et mettre un terme aux progrès toujours croissans des armes prussiennes. La France d'ailleurs avait presque autant d'intérêt que l'Autriche dans les questions à résoudre; il s'agissait en effet de l'organisation de la grande agglomération allemande, imposante par le nombre et voisine de ses frontières. Comme première condition de la paix, la Prusse exigea que l'Autriche fût exclue de la confédération germanique, conformément au plan de réforme fédérale présenté à la diète dans la séance du 14 juin par le plénipotentiaire de Prusse. On était bien loin, on le voit, du programme de la lettre impériale du 11 juin, qui, tout en demandant pour la Prusse plus d'homogénéité et de force dans le nord, désirait pour l'Autriche le maintien de sa grande position en Allemagne. Néanmoins, dans l'ensemble de ses prétentions, la Prusse montra une modération relative et d'autant plus méritoire que la France, nullement prête pour une intervention armée et enchaînée d'ailleurs par ses sympathies pour l'Italie, ne pouvait agir sur les vainqueurs que par l'influence d'une médiation amicale.

Après quelques pourparlers diplomatiques, rendus rapides par l'urgence des circonstances, la France recommanda aux parties belligérantes l'acceptation des préliminaires de paix suivans :

« L'intégrité de l'empire autrichien, sauf la Vénétie, sera maintenue.

« L'Autriche reconnaîtra la dissolution de l'ancienne confédération germanique, et ne s'opposera pas à une nouvelle organisation de l'Allemagne dont elle ne fera pas partie.

« La Prusse constituera une union de l'Allemagne du nord, comprenant tous les états situés au nord de la ligne du Mein. Elle sera investie du commandement des forces militaires de ces états.

« Les états allemands situés au sud du Mein seront libres de former entre eux une union de l'Allemagne du sud, qui jouira d'une existence internationale indépendante. Les liens nationaux à conserver entre l'union du nord et celle du sud seront librement réglés par une entente commune.

« Les duchés de l'Elbe seront réunis à la Prusse, sauf les districts du nord du Slesvig, dont les populations, librement consultées, désireraient être rétrocédées au Danemark.

« L'Autriche et ses alliés restitueraient à la Prusse une partie des frais de la guerre. »

Le cabinet de Vienne se montra disposé à donner son adhésion à ces préliminaires, si le cabinet de Berlin y souscrivait également, et celui-ci, tout en ne les considérant pas comme le dernier terme de

Digitized by Google

ce qu'il pouvait obtenir, s'empressa, avec une bonne grâce habile, de déclarer qu'il y trouvait des garanties suffisantes pour consentir à la conclusion d'un armistice, et s'engagea, sous condition de réciprocité, à s'abstenir de tout acte d'hostilité vis-à-vis de l'Autriche pendant cinq jours, délai dans lequel l'Autriche devrait faire connaître son acceptation des préliminaires. Le gouvernement français ne négligea rien pour hâter le succès de ces négociations; M. de Grammont, son ambassadeur à Vienne, et M. Benedetti, son ambassadeur à Berlin, qui depuis quelques jours avait rejoint le quartier-général du roi de Prusse, reçurent ordre de combiner leurs démarches et de multiplier leurs efforts pour faire adopter aux belligérans l'arrangement proposé par la France. Toutefois, sans doute pour rester libre de tout engagement et de tout entraînement, le gouvernement français mit un soin particulier à faire déclarer par ses agens qu'il ne remplissait d'autre rôle que celui d'un intermédiaire amical. Par suite, les représentans de la France ne concoururent point aux conférences; mais cette réserve, qui ne les empêchait pas d'agir activement pour assurer le succès de la médiation française, ne nuisit pas à la prompte conclusion de la paix. La guerre avait duré à peine six semaines, la paix fut faite en six jours.

Dès sa première entrevue avec les négociateurs autrichiens, M. de Bismarck s'assura d'abord que l'Autriche acceptait franchement les préliminaires et notamment l'article de ces préliminaires qui l'excluait de l'Allemagne. Cela fait, il se proposa immédiatement de substituer à la discussion des clauses de l'armistice la discussion des clauses de la paix. Sur un point important, le cabinet de Berlin jugeait que les préliminaires proposés par la France ne donnaient point à l'ambition de la Prusse une satisfaction suffisante. Tout en conférant à la Prusse la direction de la confédération qui serait formée par les états de l'Allemagne au nord du Mein, tout en la rendant maîtresse presque absolue de toutes les forces de ces états par le commandement de leurs forces militaires, les préliminaires n'ajoutaient au territoire prussien proprement dit que les duchés de l'Elbe, diminués même des districts du nord du Slesvig dont les populations librement consultées désireraient être rétrocédées au Danemark. Peut-être avait-on espéré que la Prusse, en ce qui concernait les royaumes ou les principautés appartenant à des princes allemands, se contenterait de l'hégémonie sans exiger l'annexion; on avait même dans le public francais, à tort ou à raison, prêté au roi de Prusse des scrupules de légitimité qui ne lui permettaient pas, disait-on, de déposséder des têtes couronnées. Peut-être aussi le gouvernement français, sans compter sur une telle modération

Digitized by Google

ou sur de tels scrupules, avait-il préféré laisser à la charge de la Prusse, qui devait en avoir les bénéfices, l'odieux de l'arrêt à prononcer contre les princes condamnés. Quoi qu'il en soit, M. de Bismarck n'hésita point à poser sur-le-champ comme une condition *sine qua non* de la paix à intervenir l'agrandissement de la Prusse dans le nord de l'Allemagne. Le cabinet de Vienne se borna à défendre l'intégrité territoriale de la Saxe, et l'on tomba promptement d'accord, la Prusse promettant de respecter cette intégrité, et l'Autriche s'engageant à ne point faire d'objection aux arrangemens qui pourraient être pris relativement au Hanovre, à la Hesse-Électorale et aux autres états secondaires du nord de l'Allemagne. Ce furent là les seuls points sur lesquels les préliminaires de paix signés à Nikolsbourg le 26 juillet 1866 entre la Prusse et l'Autriche s'écartèrent des bases recommandées par la France. Le concours de l'Italie n'avait pu être obtenu à raison de la distance; mais le roi de Prusse promit de procurer l'adhésion de son allié dès que le royaume lombard-vénitien serait mis à sa disposition par déclaration de l'empereur des Français. Un mois après, le 24 août 1866, les préliminaires de Nikolsbourg furent convertis à Prague en un traité de paix définitif, qui ne fit qu'en reproduire les différentes clauses, sans porter plus que les préliminaires la signature de la France.

La France avait suivi avec une attention anxieuse les faits militaires et diplomatiques que nous venons de raconter. Quelques organes de la presse démocratique se complurent à ne voir dans ces faits qu'un nouveau triomphe du grand principe des nationalités, et applaudirent à la transformation de l'Allemagne; mais l'opinion publique, prise dans son ensemble, fut d'un tout autre sentiment. Au lieu de la confédération germanique organisée par les traités de 1815, corps immense, mais inerte, auquel sa nature même interdisait une politique d'action, la France allait avoir pour voisine, sous le titre de confédération du nord de l'Allemagne, une agglomération de vingt-neuf millions d'âmes, qui n'aurait de la confédération que le nom, et dont toutes les forces seraient en réalité concentrées entre les mains de la Prusse, puissance jeune, entreprenante, ambitieuse. Telle était la situation nouvelle créée à la France par le traité de Prague, et cela sans faire entrer en ligne de compte l'attraction que la confédération du nord ne pourrait manquer d'exercer sur les états de l'Allemagne du sud, que ce même traité laissait en possession de leur indépendance. Pour conserver en Europe le rang que ses traditions et ses intérêts lui commandaient d'occuper, la France aurait donc à déployer de plus grands efforts, elle rencontrerait de plus grands obstacles. Au surplus, c'est à un avenir éloigné qu'il

Digitized by Google

appartiendra de dévoiler quelles seront pour la France, pour l'Europe et pour l'Allemagne elle-même les conséquences des mémorables événemens qui ont placé entre les mains de la Prusse la direction des destinées de la race germanique; mais ce qui est certain, c'est que les premiers fruits de ces événemens ont été pour la France un état de défiance, de malaise et d'inquiétude qui n'a cessé de s'accroître pendant toute la période historique qu'il nous reste à parcourir, et qui a singulièrement nui pendant cette période au développement de la richesse nationale, de la production et du travail.

En jetant un regard en arrière sur la politique encore inexpliquée que le gouvernement impérial avait suivie depuis l'origine du conflit entre la Prusse et l'Autriche, l'opinion publique ne pouvait pas ne point se persuader que les résultats de la guerre avaient été inattendus pour le gouvernement français. Lorsque l'empereur avait déclaré dans le discours d'Auxerre qu'il détestait les traités de 1815, il ne s'attendait pas sans doute que ces traités ne seraient déchirés que pour être remplacés par un ordre de choses plus dangereux encore. Lorsqu'il avait souhaité dans sa lettre du 11 juin plus de force et d'homogénéité à la Prusse dans le nord, mais aussi le maintien de la grande position de l'Autriche en Allemagne et un rôle plus important pour les états secondaires, il n'avait pas compté que la Prusse, après avoir exclu l'Autriche, annexé le Hanovre et les duchés, soumis à son hégémonie tous les états secondaires au nord du Mein, deviendrait maîtresse absolue des forces militaires d'une population de 29 et bientôt peut-être de 38 millions d'âmes. Était-ce le seul désir de compléter l'unité de l'Italie, restée inachevée en 1859, qui avait conduit le gouvernement impérial à adopter une politique de neutralité sympathique à l'alliance prusso-italienne? Le cabinet de Berlin avait-il fait des promesses ou laissé entrevoir des espérances de compensations territoriales? En l'absence de documens précis et de déclarations formelles, on avait le choix des hypothèses; mais sur toutes ces hypothèses planait le sentiment d'une déception éprouvée par le gouvernement, et la crainte qu'il n'eût le désir de chercher dans la guerre l'occasion d'une revanche.

Sous l'influence de cette double impression, l'opinion s'alarmait des bruits répandus sur l'attitude du gouvernement impérial vis-à-vis de la Prusse. Bien que la France n'eût vu qu'avec un profond regret la plus grande partie de l'Allemagne devenue prussienne, bien que son patriotisme fût prêt à tous les sacrifices pour maintenir son rang en Europe, elle avait le désir et le besoin de la paix, et, malgré les bonnes relations qui avaient existé jusqu'à la signa-

Digitized by Google

ture des préliminaires de Nikolsbourg entre le cabinet des Tuileries et celui de Berlin, on se demandait si elle ne serait pas troublée. On ne pouvait guère espérer pourtant de revenir sur les faits accomplis; la vigueur que la Prusse avait déployée dans la lutte, la puissance dont elle avait fait preuve, la bravoure et la solidité de son armée, enfin la grandeur de ses succès, avaient exercé sur l'Allemagne une attraction irrésistible; si la Prusse eût été attaquée, l'Allemagne tout entière, encore en armes, se fût levée sans doute pour la défendre. D'ailleurs la France n'avait point d'armée prête à entrer en campagne; la politique de neutralité avait été si rigoureusement observée qu'on n'avait même point formé dans le voisinage de la frontière un corps d'observation. Enfin les sentimens d'amitié que les souverains et les cabinets se témoignaient la veille encore du traité de Nikolsbourg étaient des liens qu'il était difficile de rompre en un jour. Ces raisonnemens, quelque solides qu'ils parussent, n'avaient pas la vertu de faire évanouir toutes les appréhensions. Ceux qui pensaient que la neutralité de la France avait dû être entretenue par des promesses ou des espérances de compensations territoriales concluaient qu'il serait tout naturel que le gouvernement impérial réclamât, comme conséquence des agrandissemens de la Prusse, l'accomplissement de ces promesses ou la réalisation de ces espérances; ceux qui croyaient au contraire que les calculs de la politique impériale avaient été trompés par des événemens imprévus pensaient que cette politique s'efforcerait de rétablir son prestige en cherchant à obtenir de la Prusse une rectification de nos frontières de l'est.

Le bruit courut même qu'une demande formelle en ce sens avait été adressée au cabinet de Berlin et présentée à la veille de la réunion du parlement prussien. On n'était pas d'accord d'ailleurs sur l'étendue des prétentions soulevées par la France. Selon les uns, il ne s'agissait de rien moins que de la frontière du Rhin, ce qui ne paraissait guère admissible; selon les autres, la réclamation du gouvernement impérial eût été plus modeste, et aurait porté seulement sur les limites laissées à la France en 1814 : la France aurait donc recouvré Philippeville, Marienbourg, Landau et Sarrelouis. Des négociations de cette nature ont-elles réellement existé? C'est ce qui n'a jamais été révélé par des pièces officielles. Elles ont même été démenties par *le Moniteur* en ce qui concerne les villes de Marienbourg et de Philippeville, appartenant à la Belgique; mais on ne peut guère douter qu'il n'ait été engagé à cette époque des pourparlers au sujet de compensations à accorder à la France. Dans tous les cas, on y crut alors; on en vit un indice dans le silence que le roi de Prusse, en prononçant le discours d'ouverture du par-

Digitized by Google

lement, garda sur ses relations avec la France, silence peu explicable, si l'intimité entre Paris et Berlin était restée aussi complète que dans les jours qui avaient précédé et suivi la bataille de Sadowa. Enfin on en trouva la confirmation dans deux événemens importans, qui, s'ils ne démentirent pas les conjectures faites, mirent fin, du moins pour un temps, aux inquiétudes immédiates.

Ces deux événemens furent la retraite de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères (1er septembre 1866), et la publication d'un manifeste de la politique extérieure du gouvernement français, qui suivit presque aussitôt cette démission. Les motifs de la retraite de M. Drouyn de Lhuys ne furent point expliqués au public; mais le manifeste qui parut quelques jours après en fut le commentaire le plus clair et le plus éloquent. On donna à ce document la forme d'une circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères aux agens diplomatiques de la France. Le gouvernement crut tellement urgent de dissiper les incertitudes de la situation et d'affirmer avec netteté sa politique, qu'il ne voulut pas attendre que le nouveau titulaire du ministère des affaires étrangères, M. le marquis de Moustier, alors ambassadeur à Constantinople, fût arrivé à Paris, et que la circulaire parut (14 septembre) sous la signature de M. de Lavalette, ministre de l'intérieur, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères. Cette circulaire rompait d'une manière absolue avec les visées de compensations territoriales qu'on avait, à tort ou à raison, prêtées au gouvernement, et dont M. Drouyn de Lhuys avait été considéré comme le représentant convaincu. Tout en reconnaissant que les résultats de la dernière guerre contenaient un enseignement grave et indiquaient à la France la nécessité de perfectionner sans délai, par mesure de précaution, son organisation militaire, la circulaire ne voyait dans le nouvel état politique de l'Europe que des motifs de satisfaction, et envisageait la tendance des peuples européns à se réunir en grandes agglomération comme un gage de paix et de sécurité pour l'avenir (1).

Ce document considérable fut assez bien accueilli par l'opinion publique; il avait le mérite de définir avec netteté la politique qu'allait adopter le gouvernement, il était le dénoûment des soudaines péripéties qui s'étaient succédé dans les trois derniers mois écoulés, il acceptait les faits accomplis. Si la théorie des grandes agglomérations enfantée par la circulaire ne parut point à tous irréprochable, si la justification essayée par elle de la politique impériale dans le cours des derniers événemens n'eut pas la bonne fortune de convaincre tous les contradicteurs, la conclusion du moins fut

(1) Voyez à l'*Appendice* pour le texte de cette circulaire.

Digitized by Google

presque universellement approuvée. C'était le sentiment général que la France devait accepter, sinon avec enthousiasme, du moins sans arrière-pensée, la transformation de l'Allemagne, qu'une ingérence étrangère ne ferait que précipiter les événemens, et que la conservation de son rang et de son influence en Europe devait être cherchée non dans de téméraires aventures, mais dans une meilleure organisation de ses forces militaires, et dans le développement pacifique de sa prospérité, de sa civilisation et de sa liberté.

V.

Remise de la Vénétie à l'Italie. — Évacuation de Rome. — Mexique et États-Unis. — Affaires d'Orient.

Pendant que le gouvernement français proclamait ainsi hautement ses intentions pacifiques, les derniers vestiges de l'état de guerre s'effaçaient en Europe par la réconciliation de l'Autriche et de l'Italie et par la régularisation de la cession de la Vénétie. L'Italie, on se le rappelle, n'avait pas été partie aux préliminaires de Nikolsbourg; il n'y avait à ce moment entre elle et l'Autriche qu'une suspension d'hostilités. Ce ne fut pas sans peine que l'on parvint à faire succéder à cette suspension d'hostilités l'armistice et les négociations pour la paix. Les armées italiennes, après s'être répandues sans obstacle dans la Vénétie, où l'Autriche ne conservait plus que quelques garnisons renfermées dans les forteresses, s'étaient avancées jusque dans le pays de Trente, et l'Autriche refusait de négocier sur les bases d'un armistice tant que les troupes italiennes ne se seraient pas retirées derrière le Tagliamento, limite du Trentin et de la Vénétie. L'influence de la France et les efforts personnels du prince Napoléon, que l'empereur avait chargé de cette mission, comme l'interprète de sa pensée le plus sympathique à l'Italie, la déterminèrent à accéder à cette condition, et l'armistice fut immédiatement signé (11 août). Dès lors tout sujet de conflit était écarté, et la réunion de la Vénétie à l'Italie n'était plus qu'une question de forme. Un simple aide-de-camp de l'empereur, le général Lebœuf, sans suite militaire, reçut à huis clos des commissaires autrichiens la remise des places fortes de la Vénétie, et en fit aux représentans des municipalités la restitution immédiate; puis un procès-verbal dressé à Venise entre le général Lebœuf et trois commissaires italiens constata que la Vénétie était rendue à elle-même « pour que les populations, maîtresses de leurs destinées, pussent exprimer librement par le suffrage universel leurs vœux

Digitized by Google

au sujet de l'annexion de la Vénétie au royaume d'Italie (16-19 octobre 1866). »

Par une coïncidence heureuse, au moment où l'expulsion de l'Autriche, rejetée au-delà des Alpes, consolidait l'indépendance de l'Italie, approchait le terme fixé par la convention du 15 septembre 1864 pour l'évacuation de Rome par les troupes françaises. Les circonstances étaient éminemment favorables pour tenter cette grande expérience qui allait laisser face à face la papauté et l'Italie.

Bien que l'approche du moment suprême jetât le trouble dans bien des âmes pieuses, et donnât l'occasion aux habiles du parti clérical d'affecter des terreurs au moins exagérées pour le pouvoir et même pour la personne du saint-père, le gouvernement français était résolu à tenir par le rappel de ses forces les engagemens qu'il avait contractés, et, à vrai dire, il n'eût eu pour s'y refuser aucun prétexte plausible; mais, tout en mettant fin à une intervention qui ne pouvait s'éterniser, il était bien loin de vouloir abandonner sans défense aux entreprises révolutionnaires le pouvoir temporel du saint-siége. Aussi prit-il soin de rappeler au cabinet de Florence que la cessation d'une occupation militaire essentiellement temporaire de sa nature constituait un simple changement dans le mode de protection accordé au saint-siége et non l'abandon de cette protection, et de lui déclarer que la France, en exécutant loyalement ses engagemens, avait la conviction que l'Italie remplirait les siens fidèlement et sans arrière-pensée. M. le baron Ricasoli, alors président du conseil des ministres d'Italie, et M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, le même qui avait signé la convention du 15 septembre, répondirent à cet appel par les assurances les plus explicites.

La sollicitude du gouvernement français ne se borna point à obtenir pour le saint-siége ces assurances diplomatiques; il alla jusqu'à organiser à Antibes et mettre à la disposition du saint-père une légion composée d'anciens soldats français libérés ou même de jeunes soldats faisant encore partie du contingent et libérables au bout de trois mois; il amena l'Italie à prendre à sa charge (convention du 7 décembre 1866) une portion de la dette pontificale, fixée à 15 millions de rentes et considérée comme formant dans cette dette la part afférente aux provinces détachées des états de l'église, et même à tenir compte au saint-siége des arrérages de ces rentes depuis les époques des annexions de ces provinces au royaume d'Italie; enfin, et ce n'était pas là peut-être le moindre service à rendre à l'Italie et à la papauté, il s'efforça de les rapprocher sur le terrain des intérêts matériels, et, comme premier gage d'une bonne volonté conciliante, comme première espérance

Digitized by Google

d'une entente plus complète, il obtint des deux cabinets la reprise des négociations entamées l'année précédente par M. Vegezzi.

Tout était donc heureusement préparé pour que l'évacuation de Rome s'effectuât sans secousse; par surcroît de précaution, le général Fleury, envoyé en mission à Florence, avait été chargé de s'assurer par lui-même que le saint-siége n'avait rien à craindre. Néanmoins bien des efforts furent tentés à la dernière heure pour faire revenir le gouvernement français sur sa résolution; l'émotion était vive surtout dans le clergé et dans l'épiscopat. On disait que le départ de nos troupes allait être le signal des agressions violentes, on représentait le saint-père comme contraint de choisir entre un humiliant asservissement ou un douloureux exil, on identifiait la cause du pouvoir temporel avec celle de la religion catholique elle-même; on accusait la France, en désertant l'une, de trahir l'autre, et dans une brochure véhémente, qu'il intitulait *l'Athéisme et le péril social*, M. l'évêque d'Orléans démasquait, disait-il, dans la guerre au pape, la guerre à Dieu. Le gouvernement français ne laissa dominer sa politique ni par les timidités honnêtes ni par les polémiques passionnées, et le 11 décembre le départ de nos troupes et leur remplacement par les zouaves pontificaux et la légion d'Antibes s'effectuèrent au milieu de la tranquillité la plus parfaite. Aucune agression ne vint du dedans ou du dehors menacer le trône pontifical; ni ce jour-là ni les suivans, le calme ne fut troublé. L'Italie et le saint-siége entamèrent des négociations qui, limitées d'abord aux matières ecclésiastiques, pouvaient embrasser plus tard les intérêts commerciaux et politiques des deux états; les prévisions des pessimistes parurent démenties, et la France se crut délivrée pour toujours des embarras et des charges d'une intervention qui avait duré dix-huit ans. Un avenir prochain devait en décider autrement.

En même temps que la France évacuait Rome, elle se préparait à quitter le Mexique. Le dessein de mettre fin à cette expédition lointaine et impopulaire avait commencé à se former dans la pensée du gouvernement dès les derniers mois de 1865. Il était nécessaire en effet de fixer un terme aux sacrifices d'hommes et d'argent qu'elle imposait à la France. Si l'on eût voulu attendre que le gouvernement impérial établi au Mexique eût rallié ou vaincu toutes les dissidences, la durée de notre occupation eût été indéfinie. D'un autre côté, la république des États-Unis avait toujours vu avec inquiétude la présence dans le voisinage de ses frontières d'une armée étrangère qui avait renversé au Mexique le gouvernement républicain et soutenait le pouvoir monarchique élevé sur ses ruines. Délivrée enfin de la guerre civile, elle ne cachait plus un déplaisir

Digitized by Google

dont l'expression dédaignait parfois les ménagemens diplomatiques, et il devenait évident que l'intervention au Mexique ne pouvait se prolonger sans exercer sur les relations de la France et des États-Unis une influence fâcheuse. La résolution prise par le gouvernement français de déterminer l'époque du rappel de nos troupes était donc opportune; annoncée par l'empereur dans son discours d'ouverture de la session de 1866, elle fut accueillie avec une satisfaction unanime. Le baron Saillard reçut la mission d'aller exposer à l'empereur Maximilien la nécessité de cette résolution irrévocable, et de se concerter avec le maréchal Bazaine et le ministre de France au Mexique pour fixer l'époque du rapatriement des troupes, en tenant compte de toutes les considérations politiques et militaires. Il fut décidé que l'armée française évacuerait le Mexique en trois détachemens; le premier partirait en novembre 1866, le second en mars 1867, et le dernier en novembre de la même année.

Le gouvernement français n'avait pu amener les États-Unis à reconnaître l'empereur Maximilien, et ce fut beaucoup d'obtenir du cabinet de Washington, malgré les dispositions hostiles du congrès fédéral, des assurances de neutralité. Du reste c'était assez des ennemis intérieurs de l'empire mexicain pour lui créer des difficultés insurmontables. Comme on pouvait s'y attendre, la nouvelle du prochain départ de l'armée française encouragea les résistances; les dissidens reprirent confiance et se montrèrent en armes sur tous les points du territoire où ne flottait pas notre drapeau. A mesure que les troupes françaises opéraient leur mouvement de concentration, l'insurrection se levait derrière elles, et l'on dut bientôt se convaincre que l'empire mexicain ne survivrait pas à leur rappel. Ces tristes prévisions n'apportèrent aucun changement dans les déterminations du gouvernement français; vainement l'impératrice Charlotte vint en personne implorer à Saint-Cloud la continuation d'un appui nécessaire; la chute même de l'empire mexicain fut envisagée comme une éventualité inévitable.

Le soulèvement du Mexique fut même assez général et assez menaçant pour faire craindre que le mode d'évacuation successive primitivement adopté ne compromît la sûreté de l'armée française, et l'on résolut de rappeler le corps expéditionnaire tout entier en une seule fois au printemps de 1867. L'empereur Napoléon envoya au Mexique le général Castelnau, chargé d'éclairer définitivement l'empereur Maximilien sur ses intentions et de dissiper toute illusion. Le nouveau mode d'évacuation rapprochait de six mois le moment où le malheureux prince allait être abandonné à lui-même. Il eut un instant la pensée d'abdiquer, il avait même déjà quitté la ca-

Digitized by Google

pitale de son empire pour se retirer à Orizaba; mais il crut son honneur engagé à prolonger la lutte, et la France, tout entière à la satisfaction d'être prochainement délivrée de l'expédition du Mexique, n'eut que de l'indifférence pour cette suprême détermination, qui devait aboutir à une sanglante catastrophe.

VI.

Premier plan de réorganisation de l'armée. — Réformes de politique intérieure du 19 janvier 1867. — Leur premier effet sur l'opinion.

L'activité commerciale et industrielle de la France ne s'était pas ralentie en 1866. Elle ne put échapper sans doute au contre-coup des événemens qui agitèrent l'Europe; mais la crise fut courte, les capitaux ne cessèrent pas de se montrer abondans, et les désastres financiers qui affligèrent l'Angleterre furent épargnés à la France. Une récolte médiocre, des inondations, enfin une épidémie cholérique, n'empêchèrent pas le produit des contributions indirectes de suivre une progression ascendante et de présenter sur les recettes de l'année précédente un excédant d'environ 50 millions. Toutefois, au milieu de cette situation en apparence favorable, il était facile de discerner les symptômes alarmans d'un malaise qui s'aggravait tous les jours. Les préparatifs de l'exposition universelle qui allait s'ouvrir au printemps de 1867 entretenaient encore le mouvement des affaires; mais les esprits étaient envahis par une inquiétude sourde, que les déclarations rassurantes du gouvernement ne parvenaient pas à dissiper. L'optimisme obligé de la circulaire de M. de Lavalette n'avait pas suffi pour ranimer la confiance. La sécurité ne pouvait renaître qu'avec le temps et à la condition que la France se sentît forte et libre; il fallait qu'une organisation nouvelle de son état militaire lui assurât à l'égard des nations étrangères non-seulement l'inviolabilité de son territoire, mais encore le maintien de son influence, et aussi qu'à l'intérieur elle retrouvât dans l'extension de ses libertés et dans un large développement de la vie publique la compensation de ses sacrifices, la garantie de son avenir et le principe de son ascendant traditionnel en Europe.

Dès le lendemain de Sadowa, le premier de ces deux termes du problème complexe posé par les événemens avait attiré l'attention du gouvernement. On s'occupa d'abord de l'armement du soldat; on étudia un modèle perfectionné de fusil à aiguille, appelé fusil Chassepot, du nom de son inventeur, qui devait l'emporter sur les armes prussiennes par la précision du tir et l'efficacité meurtrière, et on en poussa la fabrication avec la plus grande activité sans s'ar-

Digitized by Google

rêter à la dépense. En même temps, une haute commission présidée par l'empereur et comprenant cinq ministres, les maréchaux, des généraux et des membres de l'intendance, fut chargée de préparer le plan d'une réforme des institutions militaires de la France.

Les résultats des travaux de cette commission furent publiés au *Moniteur* le 12 décembre 1866. La France, tel était le point de départ de la commission, devait être en mesure de mettre sur pied une armée de 800,000 hommes et organiser en outre une force sédentaire capable d'assurer l'ordre à l'intérieur aussi bien que la défense des côtes et des places fortes en l'absence de l'armée régulière. Pour atteindre ce but, la commission proposait de diviser les forces militaires de la France en trois catégories : une armée active de 400,000 hommes, une réserve aussi de 400,000 hommes, et une garde nationale mobile à peu près égale. Chaque année, tous les jeunes gens de la classe, sauf les cas d'exemption, seraient répartis par un tirage au sort entre l'armée active et la réserve ; ils y devraient le service pendant six ans, et puis tous serviraient encore trois ans dans la garde nationale mobile. La réserve elle-même serait divisée en deux bans, dont le premier serait appelé par une simple décision du ministre de la guerre et le second par décret impérial. Ce projet fut loin de rencontrer dans le pays un accueil favorable : il eût imposé à tous les citoyens sans exception une charge des plus lourdes; mais le vice principal du système était de faire disparaître l'une des prérogatives du corps législatif, le vote du contingent, et de mettre 600,000 hommes à la disposition permanente du ministre de la guerre. De pareils résultats étaient en contradiction flagrante avec les tendances de l'opinion. Devant d'unanimes réclamations, le gouvernement se vit obligé de faire déclarer par ses journaux officieux que le travail de la haute commission militaire n'était qu'une étude préparatoire, admettant toutes les méditations et toutes les modifications ultérieures.

Pendant que les réformes militaires s'élaboraient dans les commissions officielles, l'empereur préparait, au milieu des recueillemens solitaires et des entretiens intimes, l'ensemble des mesures de politique intérieure qui portèrent la date du 19 janvier 1867, et qui, tout en restant bien loin encore de ce que M. Thiers avait appelé les libertés nécessaires, devaient marquer une nouvelle étape dans le développement des institutions de l'empire. Une lettre de l'empereur au ministre d'état traçait le plan de ces réformes. La discussion de l'adresse serait remplacée par le droit d'interpellation accordé sous certaines conditions de réglementation au sénat et au corps législatif. Les ministres à portefeuille, jusqu'alors tenus éloi-

Digitized by Google

gnés des chambres, pourraient y être envoyés en vertu d'une délégation spéciale de l'empereur pour participer à certaines discussions. La presse serait délivrée du régime administratif, et deviendrait justiciable des tribunaux correctionnels. Enfin le droit de réunion, contenu dans les limites exigées par la sûreté publique, recevrait une consécration légale.

Parmi les réformes annoncées par la lettre de l'empereur, les deux dernières devaient se faire attendre quelque temps encore; le régime de la presse, les conditions du droit de réunion, ne pouvaient être en effet déterminés que par des lois. Au contraire, et conformément au sénatus-consulte du 30 décembre 1852, les deux autres réformes, qui réglaient les rapports du gouvernement avec les grands corps de l'état, furent immédiatement réalisées par un décret publié à la suite de la lettre de l'empereur, en même temps qu'un commentaire additionnel destiné à expliquer avec plus de développement que la lettre elle-même le sens et la portée de ce décret. L'adresse était condamnée comme ayant parfois « passionné inutilement l'opinion, donné lieu à des débats stériles et fait perdre un temps précieux pour l'expédition des affaires. » Une petite statistique dressée à l'appui comptait les jours consacrés à cette discussion dans les dernières années et constatait à sa charge qu'elle avait employé en moyenne près de deux mois. Elle était remplacée par la faculté d'interpellation accordée aux grands corps de l'état; mais l'exercice de cette faculté était réglementé avec de minutieuses précautions. La demande d'interpellation, signée par cinq membres au moins et expliquant sommairement l'objet de l'interpellation, devait être remise au président, qui la communiquait au ministre d'état et la renvoyait à l'examen des bureaux. Elle ne pouvait être discutée que si deux bureaux sur cinq au sénat, quatre bureaux sur neuf au corps législatif, émettaient un avis favorable. Après la clôture de la discussion, la chambre se prononçait par l'ordre du jour pur et simple ou par le renvoi au gouvernement formulé dans des termes sacramentels dont il n'était pas permis de s'écarter. Tout ordre du jour ou renvoi motivé se trouvait donc interdit. La substitution des interpellations à l'adresse entraînait comme conséquence la disposition relative à la délégation des ministres à portefeuille pour représenter le gouvernement concurremment avec le ministre d'état, le président et les membres du conseil d'état, dans la discussion des affaires et des projets de lois; mais cette délégation devait être spéciale, les ministres ne se présenteraient aux chambres que comme délégués du chef de l'état dans les cas dont il resterait l'unique juge. On prenait d'ailleurs un soin scrupuleux de rappeler qu'aux termes de la constitution « les ministres ne dé-

Digitized by Google

pendent que du chef de l'état, qu'ils ne sont responsables qu'en ce qui les concerne des actes du gouvernement, qu'il n'y a point de solidarité entre eux, et qu'ils ne peuvent être membres du corps législatif. » En résumé, si on étudiait le décret du 19 janvier et les documens qui l'accompagnaient, il était évident que les diverses parties du programme politique que ces actes réalisaient avaient été coordonnées sous l'influence de deux préoccupations dominantes : l'empereur renonçait au pouvoir discrétionnaire, reste de la dictature initiale de 1852, qui s'était perpétué pendant quinze ans; mais il évitait avec soin de faire aucun emprunt aux principes essentiels du régime parlementaire.

Les réformes du 19 janvier 1867 provoquèrent une petite crise ministérielle. La nouvelle situation politique parut assez différente de celle qui l'avait précédée pour qu'à la suite du conseil où les résolutions de l'empereur avaient été soudainement révélées la démission collective de tous les membres du cabinet fût offerte ou demandée. L'issue de la crise fut toutefois aussi prompte que singulière. La plupart des démissions ne furent pas acceptées; les portefeuilles de la guerre, de la marine, du commerce, des finances, changèrent seuls de titulaires; le maréchal Randon, le comte de Chasseloup-Laubat et M. Béhic furent remplacés par le maréchal Niel, l'amiral Rigault de Genouilly et M. de Forcade la Roquette. M. Fould eut pour successeur M. Rouher, qui portait allègrement le fardeau du ministère d'état et ne craignit pas d'y ajouter celui du ministère des finances. On sut vaguement que parmi les personnages politiques écoutés ou consultés dans cette circonstance figurèrent au premier rang M. Émile Ollivier et le président de la chambre, le comte Walewski; M. Rouher, si étroitement uni à la politique impériale par sa haute position dans le gouvernement, fut sans doute au nombre des initiés.

Les actes du 19 janvier 1867 ne furent pas accueillis avec la satisfaction sans mélange qui avait salué dans son temps le décret du 24 novembre 1860. C'est que les concessions libérales du 24 novembre n'avaient été achetées par aucun sacrifice, tandis que celles du 19 janvier, bien que sans contredit plus considérables, étaient payées du retrait de l'adresse. On aimait ces grands tournois d'éloquence auxquels se rattachait le souvenir du réveil de l'esprit public; d'ailleurs, quelque important que fût le droit d'interpellation (et il suffisait, pour l'apprécier à sa juste valeur, de se rappeler que l'année précédente l'opposition avait dû attendre près de deux mois l'occasion constitutionnelle d'entamer un débat sur les affaires d'Allemagne), il n'en est pas moins vrai que la réglementation défiante par laquelle l'exercice de ce droit était contenu le laissait

Digitized by Google

par certains côtés inférieur à celui que puisaient les députés dans la discussion de l'adresse. L'interdiction des ordres du jour motivés rendait impossible à la chambre d'exprimer autre chose que des tendances, tandis que la discussion de l'adresse lui donnait, une fois du moins dans l'année, le moyen de formuler son jugement sur les faits politiques sous une forme nette et arrêtée. D'un autre côté, tandis que la signature de 5 députés suffisait pour qu'un amendement à l'adresse fût régulièrement présenté et développé à la tribune, la nécessité de l'autorisation de 4 bureaux sur 9 exigée pour l'admission d'une interpellation mettait en réalité le droit lui-même à la discrétion de la majorité, et la procédure à huis clos à laquelle chaque demande était soumise donnait toute facilité pour écarter sommairement et sans bruit les sujets embarrassans ou désagréables. De plus, en dehors même des regrets qu'inspirait la suppression de l'adresse, le public était désappointé de voir les lois sur la presse et sur le droit de réunion rester à l'état de promesses et même de promesses peu définies, puisque le seul point précisé par la lettre impériale était la substitution pour les journaux de la juridiction correctionnelle au régime administratif.

Sous l'impression de ces atermoiemens obligés et de ces restrictions malencontreuses, une partie de l'opinion libérale ne montrait à l'endroit des réformes nouvelles qu'une froideur chagrine. Les plus soupçonneux accusaient même le gouvernement de n'avoir supprimé l'adresse que pour échapper à une discussion rétrospective sur sa politique extérieure, et *le Moniteur* fut obligé de déclarer, pour couper court à ces insinuations, que toute interpellation sur ce sujet serait franchement acceptée. Toutefois la portée véritable des mesures du 19 janvier ne pouvait être définitivement jugée que par l'application qui en serait faite. La France allait-elle assister à une sorte de renaissance politique, ou n'obtiendrait-elle que des améliorations de détail d'un ordre secondaire? A ce point de vue, les questions de personnes devenaient d'un incontestable intérêt. On eût désiré qu'un ministère dont les antécédens n'autorisaient guère des espérances ambitieuses fût rajeuni par l'adjonction de quelques hommes nouveaux. Une dissolution du corps législatif et un nouvel appel au pays paraissaient aussi dans les convenances de la situation. Toutes ces combinaisons furent vivement agitées dans la presse; mais le gouvernement craignit sans doute de se trouver entraîné hors de la région d'un libéralisme mitigé où il entendait se maintenir. Le ministère ne fut pas modifié, la chambre ne fut pas dissoute, et la mise en œuvre des réformes du 19 janvier resta confiée à des mains défiantes.

Digitized by Google

VII.

Ouverture de la session de 1867. — Discours de l'empereur. — Interpellation sur une circulaire postale. — Interpellation sur la politique intérieure. — Projets de loi sur la réorganisation de l'armée, sur la presse et sur le droit de réunion. — Sénatus-consulte donnant au sénat le droit de renvoyer les lois à une nouvelle délibération du corps législatif.

Les premiers faits politiques qui suivirent le décret du 19 janvier, et dans lesquels le public cherchait avec avidité les indices des dispositions du gouvernement, reflétèrent l'incertitude et la contradiction qui étaient le caractère de la situation. D'un côté, on relevait la tribune au corps législatif, et cette restauration matérielle était comme l'emblème d'une restauration morale. La tribune avait été supprimée en 1852 et remplacée par une estrade, du haut de laquelle trônaient les commissaires du gouvernement, tandis qu'une situation inférieure rappelait aux députés parlant de leur place que le corps législatif n'était dans l'état qu'un pouvoir subordonné. Ce rétablissement semblait donc attester l'autorité et l'importance qu'allait prendre dans le régime nouveau l'élément parlementaire. En même temps divers incidens témoignaient que le gouvernement ne renonçait pas sans peine aux douceurs du pouvoir discrétionnaire qu'il avait goûtées pendant quinze ans. Ainsi on apprenait que le conseil d'état, préparant le projet de loi sur la presse, en était encore à débattre le maintien ou la suppression de l'autorisation préalable exigée pour la fondation des journaux. Ainsi à ceux qui demandaient que le budget de la ville de Paris fût soumis non pas même au vote d'un conseil municipal élu, mais, par un tempérament modeste, à la sanction du corps législatif, *le Moniteur* répondait avec un imperturbable sang-froid que rien ne justifierait une pareille dérogation aux principes. Ainsi enfin une circulaire du directeur-général des postes prescrivait, contre toute loi, à ses agens la recherche dans tous les bureaux de France d'une circulaire autographiée de M. le comte de Chambord, et le gouvernement s'associait à la responsabilité de cette procédure inquisitoriale en essayant d'en présenter dans un communiqué une justification réfléchie. Cette prétention excita dans le public une vive et profonde émotion, parce qu'il n'y en avait point d'exemples ou du moins point d'exemples connus. Non contente d'élever en faveur de l'inviolabilité des correspondances une protestation trop justifiée et trop nécessaire, la France entière fut assaillie du cauchemar des cabinets noirs, des officines secrètes, des manipulations habilement dissimulées; il courut des récits légendaires de nombreuses lettres retardées, de correspondances commerciales retenues dans les bu-

Digitized by Google

reaux de la poste, et il devint évident que la circulaire du directeur-général des postes aurait l'honneur de fournir au droit d'interpellation son thème inaugural.

Cependant les députés, ramenés par l'ouverture prochaine de la session, revenaient à Paris animés de sentimens bien divers. Le tiers-parti triomphait. Retrouvant dans le programme du 19 janvier toutes les parties essentielles de celui qu'avaient développé l'année précédente à la tribune les auteurs de l'amendement des 46, il était fier de son rôle de précurseur du nouvel évangile politique; il se flattait d'être en communication plus intime avec la pensée impériale que ses collègues attardés de la majorité, et, tout en n'affichant ouvertement aucune prétention au pouvoir, il n'entendait pas sans plaisir répéter que son avénement était la conséquence logique des changemens accomplis dans les choses. Tout au contraire la majorité de la chambre était profondément mécontente : les réformes annoncées, surtout la liberté de la presse et le droit de réunion, ne lui inspiraient que des craintes et des répugnances; mais elle éprouvait surtout du dépit, après avoir répondu à l'appel du gouvernement en repoussant par son vote l'amendement des 46, de ne recueillir pour prix de son dévouement qu'un désaveu qui la diminuait dans l'opinion. Aussi témoignait-elle une vive irritation contre tous ceux qui avaient concouru à l'œuvre du 19 janvier. Ses rancunes s'adressaient au tiers-parti tout entier, qui avait fourni la formule du nouveau régime politique; le comte Walewski n'en était pas suffisamment défendu par sa haute position dans l'état, et M. Émile Ollivier devait à son talent, à l'honneur des confidences impériales, aux visées ambitieuses qu'on lui prêtait, d'y occuper une place privilégiée. Tels étaient les sentimens de la majorité, si l'on en excepte un certain nombre de membres plus modérés, plus accessibles aux idées libérales et disposés à accepter les réformes annoncées avec une bonne volonté timide peut-être, mais sincère.

Le 14 février 1867, l'empereur ouvrit la session par le discours d'usage. Jetant d'abord un regard en arrière sur les événemens qui avaient surgi en Europe pendant l'année 1866, sur le rôle que la France y avait joué, sur les changemens politiques et territoriaux qui en avaient été la conséquence, il appuya de l'autorité de sa parole aussi bien que des vues prophétiques du captif de Sainte-Hélène les conclusions de la circulaire de M. de Lavalette et notamment la théorie des grandes agglomérations; puis, constatant la fin de l'expédition du Mexique, le concert des grandes puissances pour prévenir en Orient des complications dangereuses, le calme non troublé dont jouissait le gouvernement du saint-père, et les

Digitized by Google

bons rapports existant entre la France et tous les états de l'Europe, « rien dans les circonstances présentes, ajoutait-il, ne saurait éveiller nos inquiétudes, et j'ai la ferme confiance que la paix ne sera pas troublée. »

La partie du discours la plus impatiemment attendue était celle qui concernait la réforme des institutions politiques de la France. L'empereur en parla dans un langage ferme et digne.

« Assuré du présent, dit-il, confiant dans l'avenir, j'ai cru que le moment était venu de développer nos institutions. Tous les ans, vous m'en exprimiez le désir; mais, convaincus avec raison que le progrès ne doit s'accomplir que par la bonne harmonie entre les pouvoirs, vous aviez mis en moi, et je vous en remercie, votre confiance pour décider du moment où je croirais possible la réalisation de vos vœux. Aujourd'hui, après quinze années de calme et de prospérité dues à nos efforts communs et à votre profond dévouement aux institutions de l'empire, il m'a paru que l'heure était venue d'adopter les mesures libérales qui étaient dans la pensée du sénat et les aspirations du corps législatif. Je réponds donc à votre attente, et, sans sortir de la constitution, je vous propose des lois qui offrent de nouvelles garanties aux libertés politiques. . . . . .

« Il est digne de vous et de moi de faire une plus large application de ces grands principes qui sont la gloire de la France; leur développement ne compromettra pas, comme autrefois, le prestige nécessaire de l'autorité. Le pouvoir est aujourd'hui fondé, et les passions ardentes, seul obstacle à l'expansion de nos libertés, viendront s'éteindre dans l'immensité du suffrage universel. J'ai pleine confiance dans le bon sens et le patriotisme du peuple, et, fort de mon droit, que je tiens de lui, fort de ma conscience, qui ne veut que le bien, je vous invite à marcher avec moi d'un pas assuré dans la voie de la civilisation. »

Indépendamment des lois promises par la lettre du 19 janvier, l'empereur annonçait encore d'une part la loi sur la réorganisation de l'armée, de l'autre des lois sur l'instruction primaire et les sociétés coopératives, enfin « la réduction de certains impôts qui pèsent trop lourdement sur la propriété foncière, le prompt achèvement des voies de navigation intérieure, de nos ports, des chemins de fer et surtout des chemins vicinaux, agens indispensables de la bonne répartition des produits du sol. »

Comme on l'avait prévu, la session du corps législatif commença par l'interpellation sur la circulaire postale relative à la lettre autographiée du comte de Chambord. Les explications fournies dans le cours de la discussion furent loin de diminuer la gravité de l'acte qui avait tant ému l'opinion publique. On avait cru que la recherche inquisitoriale prescrite par l'administration des postes était un fait nouveau, isolé, accidentel; on se trompait. La formule de la circulaire

Digitized by Google

employée à cette occasion était une vieille formule qu'expédiaient depuis longtemps les bureaux, sans l'intervention personnelle du directeur-général, à la suite de toutes les réquisitions faites par le préfet de police ou les magistrats instructeurs, et que sans doute ils expédieraient encore sans la révélation inattendue qui en a été faite au public. Devant le corps législatif, la circulaire postale et le communiqué qui s'en était fait le malencontreux défenseur furent désavoués par tout le monde et condamnés par le sentiment unanime de la chambre, comme ils l'avaient été par le sentiment unanime du pays. Le directeur-général des postes et le ministre d'état reconnurent eux-mêmes l'illégalité des instructions qui avaient été données, et déclarèrent que jamais à l'avenir il ne serait prescrit de retenir dans les bureaux de poste des départemens des correspondances suspectes pour les envoyer à Paris. Le régime des interpellations fut donc inauguré par une victoire de l'opinion.

A l'interpellation sur le secret des correspondances succéda l'interpellation sur les réformes du 19 janvier. Dès les premiers mots de ce débat, on put constater combien de dispositions restrictives devaient être effacées des sénatus-consultes, des décrets et des règlemens, si l'on voulait rendre aux discussions cette allure libre et aisée, sans laquelle le contrôle parlementaire ne peut être qu'à demi efficace. L'opposition de gauche avait résolu de contester au décret du 19 janvier non-seulement un caractére libéral et progressif, mais aussi le droit constitutionnel de toucher aux prérogatives de la chambre en substituant à l'adresse le droit d'interpellation. Le premier orateur entendu, M. Lanjuinais, eut toutes les peines du monde à poser seulement la question. Son argumentation se heurtait à chaque instant aux barrières posées par le sénatus-consulte de juillet 1866 ou au cercle tracé par la formule de l'interpellation autorisée. Le président du corps législatif, le comte Walewski, bien éloigné de vouloir rien ajouter de son chef à ces restrictions rigoureuses, se croyait pourtant tenu de les faire observer avec une exactitude d'autant plus scrupuleuse qu'il avait été un des parrains de la faculté d'interpellation. Sa vigilance, toujours sur le qui-vive, arrêtait l'orateur dès qu'il faisait mine de s'avancer sur le terrain prohibé; celui-ci défendait pied à pied la liberté de la parole, et le débat se trouvait interrompu par des controverses subtiles et fatigantes. Néanmoins la force des choses, aussi bien que l'exemple d'une digression apologétique tentée par un des membres de la majorité, M. Chesnelong, conquirent à l'opposition le droit de développer sans entraves la thèse constitutionnelle qu'elle avait cru devoir soulever et qu'il était assez difficile de soutenir. En effet, les seules prérogatives que le texte même de la constitution assure au

Digitized by Google

corps législatif sont le vote des projets de loi et celui de l'impôt. En dehors de ces objets, ses rapports avec le gouvernement sont réglés, aux termes d'un sénatus-consulte du 30 décembre 1852, par simples décrets impériaux. Cet état de choses sans doute est à la fois peu logique et peu conforme à la dignité du corps législatif; mais le décret du 24 novembre n'avait pas d'autre titre de légitimité.

Sur le fond même du décret, les orateurs de la gauche portèrent à la tribune les justes critiques que l'opinion libérale avait fait entendre dès le premier jour sur la suppression de l'adresse et les restrictions apportées à la faculté d'interpellation. Au surplus, les critiques de l'opposition étaient prévues d'avance, aussi bien que l'éloquence employée pour les soutenir et l'inévitable échec auquel elles étaient condamnées. Les réfuter au gré de la majorité était pour M. Rouher une tâche facile, il en avait une plus lourde à remplir. Les autres fractions de la chambre étaient à peine intervenues dans le débat. Le tiers-parti était resté silencieux, la partie modérée de la majorité avait donné au nouveau système politique, par l'organe de M. Chesnelong, une adhésion tempérée de quelques réserves; enfin la mauvaise humeur des conservateurs les plus opiniâtres ne s'était fait jour que par des interruptions ou des incidens de tribune, sans aboutir à aucune manifestation déclarée. Pourtant, le ministre d'état le sentait bien, son auditoire ne pouvait avoir oublié que moins d'une année auparavant il avait, au nom du gouvernement, combattu avec énergie la plupart des réformes aujourd'hui en voie de se réaliser; les uns pouvaient lui reprocher de les avoir abandonnés, les autres se vanter qu'il ne faisait que les suivre. Il mit une éloquente énergie à repousser les accusations de contradiction et d'instabilité, il affirma hautement que le gouvernement ne cessait de marcher d'un pas prudent, mais sûr, vers un but dès longtemps marqué dans les vues lointaines de la pensée impériale, l'établissement graduel de toutes les libertés qui constituent un grand pays et une grande civilisation. En rattachant les réformes du 19 janvier à un plan d'ensemble longuement médité, il domina les hésitations craintives et les prétentions rivales; en racontant que dès 1861, lors des négociations du traité de commerce, le souverain lui avait fait entrevoir dans les libertés civiles et commerciales l'aurore des libertés politiques, il revendiqua, contre des collaborateurs plus nouveaux et que le public avait pu croire plus favorisés, l'honneur de l'antériorité des confidences, et lorsqu'il termina son discours par un appel à la concorde, « qui, dit-il, permet d'envisager d'un regard tranquille les larges perspectives de l'avenir, » il était le maître de son auditoire subjugué. M. Émile

Digitized by Google

Ollivier mit d'ailleurs le sceau au triomphe du ministre d'état en tenant à marquer sa place parmi ceux qui suivaient le char du vainqueur. Vainement les membres les plus ardens de la majorité, saisis d'une impatience nerveuse dès son apparition à la tribune, s'efforcèrent de lui fermer la bouche en faisant prononcer la clôture. M. Émile Ollivier conquit au prix de laborieux efforts le droit de s'enrégimenter dans les rangs ministériels par une adhésion peu ménagée dont la confiance naïve ne prit pas même la peine de stipuler quelques réserves; il n'y devait pas faire un long séjour.

Au commencement de mars parurent les projets de loi délibérés par le conseil d'état sur l'armée, sur la presse et sur le droit de réunion. Le projet de loi sur l'armée apportait quelque atténuation aux charges dont le plan de la haute commission militaire avait menacé le pays. Le service dans l'armée active était réduit de six années à cinq; mais tous les jeunes Français n'en étaient pas moins astreints, sauf exemption, exonération ou remplacement, à servir pendant neuf ans, les uns cinq ans dans l'armée active et ensuite quatre ans dans la réserve, les autres quatre ans dans la réserve et ensuite cinq ans dans la garde nationale mobile, suivant une proportion qui devait être chaque année déterminée par une loi. Aucune disposition d'ailleurs ne restreignait le droit du gouvernement d'appeler les soldats de la réserve à l'activité, même en temps de paix. La garde nationale mobile au contraire ne pouvait être appelée à l'activité que par une loi spéciale ou, dans l'intervalle des sessions, par un décret qui devait être présenté dans les vingt jours au corps législatif, immédiatement convoqué, pour être converti en loi. En résumé, le système sorti des délibérations du conseil d'état, bien qu'un peu moins onéreux que celui de la haute commission militaire, prêtait aux mêmes objections principales. Les prérogatives du corps législatif en étaient diminuées, puisque, au lieu de fixer le nombre des hommes compris dans le contingent, il n'était plus appelé qu'à les répartir en deux catégories, dont la seconde, au moins pendant les quatre premières années de son service, viendrait, sur un signe du gouvernement, se confondre avec la première. En outre, en prenant chaque année toute la classe, soit pour l'activité, soit pour la réserve, le projet enlevait aux jeunes gens et aux familles l'espoir d'une chance heureuse qui les conduisait plus doucement jusqu'au jour du tirage. La situation fut bientôt caractérisée par un mot populaire qui courut la France : il n'y a plus de bons numéros.

Les sacrifices imposés par la loi militaire eussent dû trouver leur compensation dans les libertés que concédaient les lois nouvelles sur la presse et sur le droit de réunion; mais ces libertés avaient

Digitized by Google

été mesurées d'une main parcimonieuse. Le projet de loi sur la presse contenait quelques dispositions importantes et franchement libérales. La presse était soustraite au pouvoir discrétionnaire que l'administration exerçait sur elle depuis 1852 au moyen de l'autorisation préalable, de l'avertissement, de la suspension et de la suppression, les professions d'imprimeur et de libraire cessaient d'être soumises à l'obligation du brevet; mais le projet maintenait presque sans atténuation les entraves du cautionnement et du timbre, il laissait subsister tous ces délits à qualification vague qu'il est plus facile de commettre que de définir, et qu'une défiance inventive a multipliés sous les pas de la presse; enfin les tribunaux correctionnels, peu suspects pour elle de tendresse et d'indulgence, restaient chargés du soin d'appliquer une législation qui laisse tant de place à l'appréciation du juge. A la vérité, la peine de l'emprisonnement était supprimée, sauf le cas de crime; mais à la prison on substituait un système de grosses amendes qui devaient tuer le journal; la suspension et la suppression étaient là d'ailleurs pour hâter une mort trop lente. De plus, par une rigueur toute nouvelle et un calcul de vengeance raffinée, le projet de loi atteignait les écrivains eux-mêmes, ceux-là surtout que leur talent rendait redoutables, à l'endroit le plus sensible, c'est-à-dire dans leur ambition et leur avenir politiques, en donnant aux tribunaux la faculté de les priver pendant cinq ans de leur qualité d'électeur et d'éligible. A tout cela venaient s'ajouter les précautions prises pour assurer la promptitude de la répression, une instruction rapide qui semblait craindre de ne pas frapper assez vite, une exécution précipitée, que le jugement, contrairement aux principes du droit criminel, pouvait ordonner nonobstant les voies de recours légales. Le gouvernement, résigné à ne plus traiter la presse en esclave, ne pouvait se résoudre à ne pas la regarder comme une ennemie.

Le projet de loi sur les réunions publiques maintenait la nécessité de l'autorisation administrative, établie par le décret du 25 mars 1852, pour les réunions où l'on se proposerait de traiter de matières politiques ou religieuses; dans tous les autres cas, il consacrait le droit pour les citoyens de s'assembler librement en se conformant aux prescriptions légales. Des réunions électorales pouvaient aussi être tenues entre la promulgation légale du décret de convocation du collége et le cinquième jour avant l'ouverture du scrutin. Mais ce droit, reconnu en principe, n'était appelé à se mouvoir qu'à travers une réglementation minutieuse, soutenue par un arsenal de pénalités sévères qui menaçaient, en cas d'infraction, les organisateurs de la réunion, les propriétaires du local, le président, le bureau, les orateurs et les auditeurs. De plus il n'en

Digitized by Google

restait pas moins à la discrétion de l'autorité, car toute réunion pouvait être ajournée par le préfet ou interdite par le ministre. L'administration, qui n'avait plus à l'autoriser, restait maîtresse de la défendre.

Telles étaient les deux lois présentées au pays comme l'accomplissement des réformes annoncées par la lettre du 19 janvier. Aux yeux même des libéraux modérés, elles laissaient beaucoup à désirer. Les promesses impériales étaient remplies sans doute à la rigueur; mais, au lieu d'être vivifiées par une confiance ouverte, elles avaient été comme amincies dans un esprit de timidité étroite. Toutefois les concessions faites, celle surtout par laquelle le gouvernement abdiquait le droit de vie et de mort qu'il s'était réservé jusque-là sur la presse, avaient une importance sérieuse, et le pays se montrait impatient d'entrer en possession de ce qui lui était accordé. Cette espérance fut encore déçue.

En même temps que ces divers projets étaient présentés à la chambre, le système politique du 19 janvier se complétait par un dernier changement destiné à servir de contre-poids aux autres parties de ce système. Au moment où la vie politique semblait devoir devenir plus active dans le corps législatif et dans le pays, on voulut que le sénat prît aussi sa part du mouvement. Comme le corps législatif, le sénat avait eu le droit d'adresse, comme lui, il allait avoir le droit d'interpellation; mais il était évident que sa prudence dévouée userait du second de ces droits avec la même réserve qu'elle avait fait du premier. On chercha donc à agrandir le rôle du sénat en l'associant d'une manière plus intime à l'œuvre législative. Le sénatus-consulte du 14 mars 1867 lui donna le droit d'examiner dorénavant non plus seulement la constitutionnalité, mais la valeur intrinsèque des lois, et de décider par une résolution motivée, avant de se prononcer sur la promulgation d'une loi, qu'elle serait soumise à une nouvelle délibération du corps législatif; cette nouvelle délibération ne peut avoir lieu que dans la session suivante, à moins que le sénat n'ait déclaré l'urgence. Lorsque dans une seconde délibération le corps législatif a adopté la loi sans changement, le sénat, saisi de nouveau, délibère uniquement sur la question constitutionnelle. Comme on le voit, la part attribuée au sénat par ce sénatus-consulte dans l'œuvre législative diffère en deux points de celle qu'y prend la chambre des lords en Angleterre, et qu'y prenait la chambre des pairs sous la restauration et le gouvernement de juillet. Son *veto* n'est que temporaire, et il ne peut amender la loi. L'extension des attributions sénatoriales rencontra peu de faveur auprès du public. Il était légitime sans doute de faire au premier corps de l'état dans le mouvement politique une large

Digitized by Google

place; mais on agrandissait son domaine aux dépens de la chambre élective, à laquelle seule la constitution, comme le plébiscite initial, avait réservé le vote des lois. En outre les tendances bien connues du sénat ne permettaient pas d'espérer que l'accroissement de ses prérogatives fût profitable à la cause libérale, et en ce qui concernait particulièrement les nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion, son intervention obligée n'était considérée que comme un retard et un obstacle de plus.

VIII.

Interpellation sur la politique extérieure. — Démission de M. le comte Walewski.

Les premiers travaux de la session avaient donc été consacrés aux affaires intérieures; mais il était indispensable qu'une discussion contradictoire mît en pleine lumière la politique extérieure de la France, éclairée seulement jusqu'alors par le demi-jour des documens diplomatiques. Cette discussion occupa plusieurs séances du corps législatif (séances du 14 au 18 mars), et fut sans doute la plus importante de la session de 1867 en raison de la gravité des matières traitées, en même temps que la plus brillante par l'éclat des discours prononcés. Il s'agissait d'apprécier comment l'honneur et les intérêts de la France avaient été defendus dans le passé, comment ils devaient l'être dans l'avenir, et ces questions vitales furent agitées à la tribune, au milieu de l'attention passionnée de la France, par les voix éloquentes de MM. Thiers, Jules Favre, Émile Ollivier et Rouher. Le débat se concentrait nécessairement dans l'examen de trois points principaux. Quelles avaient été les causes, soit éloignées, soit prochaines, des événemens qui avaient amené en 1866 la transformation de l'Allemagne, et quelle part de responsabilité incombait au gouvernement impérial dans la préparation ou le développement de ces événemens? Quelle situation le nouvel ordre de choses établi en Europe et devenu aujourd'hui un fait accompli créait-il à la France? Enfin quelle politique pouvait le mieux assurer à la France, en présence des changemens survenus dans les forces respectives des diverses puissances, les bienfaits d'une paix durable, s'il était possible, et le rang dont elle ne devait pas déchoir?

Selon M. Thiers, le gouvernement impérial était le véritable et le principal auteur de l'unité allemande, commencée déjà et en voie de formation rapide, sinon encore achevée. Au principe de l'équilibre européen, qui depuis le XVIe siècle avait assuré l'indépendance des nations par des combinaisons de forces, variables suivant

Digitized by Google

les temps, le gouvernement impérial avait voulu substituer un principe nouveau, le principe des nationalités, dont il s'était fait en toute occasion le champion dévoué et l'apôtre persévérant; il l'avait soutenu avec des succès différens, mais avec une constance égale, dans la question polonaise, dans la question italienne, dans la question danoise, sans calculer suffisamment les conséquences de la politique nouvelle, au profit de laquelle on détrônait, comme vieillie et surannée, la politique traditionnelle de la France. Ces conséquences ne s'étaient pas fait attendre, et M. Thiers rappelait qu'il les avait prédites; on avait créé, sans profit pour la France, disait-il, l'unité de l'Italie; on ne s'était pas aperçu que l'unité de l'Italie entraînerait l'unité de l'Allemagne. Sans doute il était juste de reconnaître, et M. Rouher ne manqua pas de le rappeler, que l'idée de l'unité germanique avait ses racines dans un passé déjà lointain, qu'elle était née avec les agitations patriotiques de 1813, qu'elle avait trouvé ses premiers encouragemens dans les traités de 1815, qui stipulaient pour toute l'Allemagne une législation militaire uniforme et invitaient les divers états à établir l'unité de leurs intérêts économiques, réalisée plus tard par le Zollverein, enfin que l'histoire de l'Allemagne depuis cette époque n'était que l'histoire des efforts irrésistibles faits par les populations germaniques pour constituer la patrie allemande. Toutefois, même en concédant que le mouvement de l'Allemagne vers l'unité était ancien, il restait à se demander si le dualisme de l'Autriche et de la Prusse dans le sein de la diète n'y eût pas fait obstacle longtemps encore, et surtout s'il n'eût pas été possible d'empêcher que la réforme de la confédération germanique s'opérât par la voie d'une concentration étroite de toutes les forces de l'Allemagne entre les mains d'une puissance jeune, ambitieuse, agressive, telle que la Prusse. Une politique qui se fût proposé d'aider à l'accomplissement de cette réforme, en préservant l'indépendance des états confédérés, eût sans aucun doute rencontré un point d'appui dans les aspirations germaniques. Quels efforts avait faits l'année précédente le gouvernement français pour maintenir la paix de l'Europe, pour écarter avec la guerre les chances menaçantes qui pouvaient sortir et qui étaient en effet sorties du hasard des combats? Une intervention diplomatique concertée avec la Russie et l'Angleterre avait été, il est vrai, essayée à grand bruit dans les premiers jours de mai 1866; mais pendant les mois de mars et d'avril, c'est-à-dire à un moment bien plus favorable, quel langage avait été tenu par le cabinet des Tuileries aux puissances engagées dans le conflit? Sur ce point, le recueil publié des pièces diplomatiques se renfermait dans un mutisme absolu.

Aux interrogations pressantes de M. Thiers, aux imputations plus

Digitized by Google

directes encore de M. Jules Favre, qui accusait le gouvernement d'avoir caressé l'espoir de trouver dans le bouleversement de l'Europe une occasion de conquêtes, M. Rouher répondait par l'exposé suivant de l'attitude de la diplomatie française pendant les premiers mois de 1866. A l'égard de la Prusse, la France n'a pas voulu invoquer les traités de 1815, qui avaient créé contre elle ce corps gigantesque de la confédération germanique, menacé de dissolution. A l'Italie, la France a conseillé la paix, elle lui a déclaré son intention de rester neutre dans le conflit qui allait s'engager, elle ne lui a pas permis de compter sur son concours ou sur son appui; mais quant à imposer à son patriotisme frémissant l'injonction d'abandonner la chance qui lui était offerte et qui dans le cours d'un siècle ne se fût peut-être pas représentée, de se compléter, de constituer son indépendance, de rejeter l'Autriche au-delà des Alpes, il était impossible d'y songer. Le gouvernement français a préféré s'adresser avec ménagement, et de concert avec l'Angleterre, à l'Autriche, plus calme. L'Autriche n'a pas cru que l'honneur militaire lui permît de souscrire à l'abandon de la Vénétie. La France a fait alors une dernière tentative pour réunir en conférence, dans un dessein de pacification, toutes les grandes puissances. Par l'échec de cette tentative, la guerre est devenue inévitable, et les succès inattendus de la Prusse ont entraîné la dissolution de l'ancienne confédération germanique et la réorganisation de l'Allemagne sur des bases nouvelles.

Cet état de choses est-il menaçant pour la sécurité ou pour la légitime influence de la France? M. Rouher le contestait avec énergie, en développant les argumens contenus dans la circulaire de M. de Lavalette du 16 septembre 1866. Tout au contraire il se félicitait hautement pour la France de voir l'ancienne confédération germanique, masse énorme de 75 millions d'âmes, et dont le caractère purement défensif n'avait jamais été qu'une illusion et un mirage, remplacée aujourd'hui par une Allemagne divisée en trois tronçons. Toutefois ces déclarations optimistes ne se conciliaient pas sans quelque difficulté avec les angoisses patriotiques que M. Rouher lui-même avouait avoir éprouvées le lendemain de Sadowa, ni surtout avec les préoccupations dont le projet de loi sur la réorganisation de l'armée était l'irrécusable témoignage, et M. Jules Favre posait au ministre un redoutable dilemme, quand il lui disait au milieu de l'émotion générale de la chambre : « Ou le discours que vous venez de prononcer n'est autre chose qu'une ostentation nécessaire ne répondant point en réalité aux faits connus de la politique, ou vous devez retirer le projet de loi militaire. » D'ailleurs M. Rouher rencontra au dehors du corps législatif un

Digitized by Google

contradicteur imprévu. A la théorie des trois tronçons, M. de Bismarck répondit par la publication des traités militaires négociés dès le lendemain de la paix de Prague entre la confédération du nord et les états de l'Allemagne du sud, traités tenus secrets jusqu'alors. Ils réunissaient ceux-ci dans une alliance défensive dont la direction appartiendrait à la Prusse, premier symptôme de l'attraction qui devait fatalement entraîner les états secondaires dans l'orbite de leur puissant voisin. Des trois tronçons de l'Allemagne brisée, deux déjà commençaient à se rejoindre.

Dans la situation de l'Europe, quelle ligne de conduite devait adopter la France? Telle était la dernière des questions soulevées par les interpellations. Trois opinions différentes furent soutenues par M. Thiers, M. Émile Ollivier et M. le ministre d'état. M. Thiers recommandait une politique forte, appuyée sur une organisation vigoureuse des forces militaires de la France, une politique vigilante qui, sans réagir contre les événemens, s'appliquât à en ralentir la marche et à en limiter les conséquences. Tout au contraire M. Émile Ollivier conseillait d'accepter sans arrière-pensée et avec confiance non-seulement la nouvelle organisation de l'Allemagne sanctionnée par le traité de Prague, mais encore l'éventualité prochaine de l'union des états du sud avec la confédération du nord. Enfin M. Rouher ne combattait pas toutes les parties du programme de M. Thiers, et surtout ne marchandait pas au nom du gouvernement les assurances pacifiques. « La politique de guerre, disait-il, personne ne la propose, la politique d'envahissement et de conquêtes, personne ne la propose; mais une politique vigilante, attentive, je l'approuve. » Si entre ces trois politiques différentes le corps législatif avait pu se prononcer par un ordre du jour motivé, il est probable que la rédaction adoptée, tout en témoignant au gouvernement une entière confiance, eût gardé quelque reflet du discours de M. Thiers et accentué un peu plus que M. Rouher la note conservatrice. Du moins l'approbation que la majorité avait donnée à une grande partie de l'argumentation de M. Thiers permet-elle de le supposer; mais les restrictions dont le droit d'interpellation était entravé ne laissaient à la chambre que l'alternative de voter l'ordre du jour pur et simple ou le renvoi au gouvernement des interpellations, c'est-à-dire d'approuver ou d'improuver, sans phrases comme sans nuances, la politique par lui exposée. Dans ces conditions, le résultat ne pouvait être douteux : 215 voix contre 44 adoptèrent l'ordre du jour.

Cette importante discussion eut son contre-coup dans le personnel des hautes sphères gouvernementales; elle fut suivie de la démission du comte Walewski, président du corps législatif (29 mars).

Digitized by Google

La part considérable prise par le comte Walewski à l'élaboration des réformes du 19 janvier l'avait rendu suspect aux membres les plus intolérans de la majorité conservatrice. D'un autre côté, des difficultés dont la nature et le caractère n'ont jamais été officiellement exposés s'étaient élevées entre lui et quelques membres du gouvernement, notamment le plus influent et le plus nécessaire des ministres, le ministre d'état, et ces difficultés s'étaient aggravées à l'occasion de la discussion sur la politique extérieure de la France. Dans l'intérêt de la bonne harmonie indispensable entre les organes du pouvoir, le comte Walewski dut résigner ses fonctions. Sa retraite fut considérée dans le corps législatif et dans le public comme un succès obtenu par les adversaires systématiques de toute réforme et comme un échec pour la cause libérale. Au moment où il annonçait en séance sa démission à ses collègues, l'un des membres du tiers-parti, M. Latour-Dumoulin, s'écria : « C'est le triomphe de la réaction! » La chambre donna ce jour-là un singulier spectacle; tandis que le président nommé par l'empereur recevait, en descendant du fauteuil, les adieux sympathiques des membres de la gauche et du centre gauche, la plupart des membres de la majorité le regardaient froidement s'éloigner, immobiles sur leurs siéges. La succession du comte Walewski échut au premier vice-président, M. Schneider, qui avait déjà occupé le fauteuil avec distinction pendant une session presque entière après la mort du duc de Morny; mais le choix d'un vice-président confirma les interprétations auxquelles avait donné lieu la retraite du comte Walewski : en voyant ce choix se porter sur M. Jérôme David, qui s'était signalé l'année précédente par un véhément discours contre l'amendement des 46, l'opinion se persuada que la politique libérale inaugurée le 19 janvier était sinon abandonnée, du moins tenue en échec au sein du gouvernement par la politique de résistance. Toutefois, sans doute pour atténuer la signification trop accusée du nom de M. Jérôme David, le gouvernement créa une troisième vice-présidence à laquelle il appela M. Gouin, membre d'une fraction plus modérée de la majorité.

IX.

Affaire du grand-duché de Luxembourg.

Au milieu de ces événemens, l'exposition universelle de 1867 venait de s'ouvrir, et l'on comptait sur une ère de calme et de prospérité quand tout à coup la question du Luxembourg vint mettre la France à deux doigts de la guerre. On sait dans quel esprit de dé-

Digitized by Google

fiance inquiète les traités de Vienne avaient organisé contre la France et à ses portes la confédération germanique. Non contente de comprendre dans cette confédération toutes les populations allemandes, les cours coalisées l'avaient fortifiée par l'adjonction artificielle de plusieurs pays étrangers à l'Allemagne, notamment du grand-duché de Luxembourg, état indépendant rattaché à la monarchie néerlandaise par un lien purement personnel, le roi des Pays-Bas étant en même temps grand-duc de Luxembourg.

Le Luxembourg, petit territoire limitrophe de la France, d'une population d'environ 300,000 âmes, tirait son importance de sa capitale, l'une des forteresses les plus considérables de l'Europe, qui avait joué un rôle dans les grandes guerres des XVIIe et XVIIIe siècles. Elle avait été déclarée par les traités de Vienne forteresse fédérale, et des arrangemens sanctionnés par la diète en avaient remis la garde d'abord conjointement aux troupes prussiennes et luxembourgeoises, ensuite exclusivement aux troupes prussiennes, qui y tenaient seules garnison depuis un certain nombre d'années. L'occupation de cette forteresse, située sur les frontières mêmes de la France, constituait donc au profit de la Prusse une situation offensive que son agrandissement rendait plus dangereuse, et que la dissolution prononcée par la Prusse elle-même du lien qui avait uni le Luxembourg à la confédération germanique ne lui donnait plus aucun droit de conserver.

On verra avec détail dans la partie de l'*Annuaire* consacrée aux Pays-Bas comment, afin d'obtenir l'évacuation de la forteresse par la Prusse, le gouvernement français et le roi grand-duc furent conduits à ouvrir des pourparlers au sujet de la cession du duché de Luxembourg à la France, cession que le cabinet des Tuileries se flattait de faire accepter de bonne grâce par celui de Berlin en entamant avec lui une négociation confidentielle et amicale, et comment ces projets furent renversés par la révélation prématurée et promptement rendue publique qu'en fit à la Prusse le roi grand-duc. Les dispositions conciliantes que M. de Bismarck montrait en toute occasion à la France auraient-elles résisté à l'annonce de la cession du Luxembourg, même présentée avec des ménagemens amicaux, même soutenue par un appel à des espérances antérieurement données de compensations territoriales? Toujours est-il que la révélation prématurée des pourparlers engagés avec le roi grand-duc fut sur le point d'allumer entre la France et la Prusse une guerre dont il était impossible de calculer les conséquences. L'opinion publique se souleva en Prusse à la pensée « qu'une vieille terre allemande allait être arrachée à la patrie commune. » Le parlement de la confédération du nord était alors réuni, et l'ancien chef du

Digitized by Google

National Verein adressa au gouvernement royal de Prusse une interpellation par laquelle il lui demandait de donner au *reichstag* l'assurance qu'il était résolu, de concert avec ses confédérés, à maintenir, quoi qu'il advînt, le lien qui rattachait le grand-duché de Luxembourg à l'Allemagne et notamment le droit de garnison de la Prusse dans la forteresse de Luxembourg?

La réponse de M. de Bismarck (1) fut courtoise et modérée. Néanmoins, entraîné ou servi par l'explosion du sentiment public, le cabinet de Berlin ne se montrait nullement disposé ni à évacuer la forteresse ni à reconnaître au roi des Pays-Bas le droit de disposer du grand-duché de Luxembourg. Il abritait ses résistances derrière le traité de 1839 et la convention du 20 février 1857, qui avait consacré en dernier lieu le droit de garnison de la Prusse. L'honneur et les intérêts de la France ne lui permettaient pas d'accepter plus longtemps le *statu quo*, et un conflit sanglant paraissait inévitable. La situation avait d'ailleurs un caractère des plus bizarres. Aucune communication officielle n'avait été adressée par la France à la Prusse; la question du Luxembourg était débattue non pas entre les cabinets de Paris et de Berlin, mais dans la presse, dans les parlemens, du moins dans le parlement prussien, car deux demandes successives d'interpellation sur ce sujet furent repoussées par le corps législatif. La France et la Prusse se regardaient en silence, aucune ne voulant dire encore le dernier mot; mais toutes deux poussaient leurs armemens et complétaient leurs préparatifs de guerre. Sous ce rapport, la France avait beaucoup plus à faire que la Prusse, dont toute l'organisation militaire était restée sur pied depuis l'année précédente. On se hâta de donner une nouvelle activité à la fabrication des fusils Chassepot, de compléter les approvisionnemens militaires qu'on avait laissés s'épuiser pendant que l'expédition du Mexique absorbait toutes les ressources disponibles du budget de la guerre, d'augmenter les défenses des places fortes, dont l'état depuis 1815 était resté le même. On rappela les hommes en congé, on acheta des chevaux, et au bout de quelques semaines la France, que l'éventualité d'une guerre avait prise presque au dépourvu, était prête à la lutte; mais, tout en réunissant les ressources nécessaires pour la soutenir avec succès, le gouvernement français faisait tous ses efforts pour conserver la paix et pour maintenir la question sur le terrain diplomatique. On continua d'éviter avec le cabinet de Berlin un échange d'explications directes, dont on eût difficilement écarté toute vivacité et toute amertume, et qui eût pu fournir un aliment de plus aux passions déjà surexcitées. En même

(1) Voyez le chapitre *Prusse*.

Digitized by Google

temps la France se déclara disposée à examiner de concert avec les autres cabinets de l'Europe les traités existans et à apporter dans cet examen le plus entier esprit de conciliation. En se présentant devant l'aréopage européen auquel les deux parties faisaient appel, la diplomatie française, avec une habileté honnête, s'appliqua à ne laisser subsister aucun doute sur la modération des intentions de la France et à dégager la question de toute obscurité. Au point de vue du droit strict, la légitimité de la cession du Luxembourg à la France était incontestable; elle dérivait du droit de souveraineté du grand-duc, reconnu par M. de Bismarck lui-même. Néanmoins le but qu'avait poursuivi la France était l'évacuation de la forteresse; la cession du territoire n'avait été que le moyen. En n'insistant pas sur la cession pour porter tout son effort sur l'évacuation, le gouvernement français fit acte de bonne politique. Par une dépêche en date du 15 avril 1867, le marquis de Moustier, tout en maintenant le droit qu'avait eu la France de traiter de la cession du Luxembourg, déclarait en même temps que les préoccupations de la France se concentraient exclusivement sur les considérations qui touchaient à la sécurité de sa frontière, et qu'elle n'exclurait *a priori* aucune combinaison qui lui donnerait une satisfaction suffisante à cet égard. « Le retrait de la garnison du Luxembourg, disait-il, nous rendra possible de renoncer nous-mêmes à un territoire dont la cession était consentie en notre faveur par son légitime souverain et où nous appelaient les vœux des populations; la paix de l'Europe sera ainsi assurée. »

Ainsi posée, la question se réduisait à ces termes simples : était-il possible que la Prusse, si fortifiée par de récens accroissemens, continuât d'occuper sur un territoire qui ne lui appartenait pas une forteresse inexpugnable, inutile au point de vue de sa défense, et qui constituait pour la France et pour la Belgique une menace permanente? Si la paix fut conservée, on le dut sans doute en grande partie à la netteté et à la modération avec lesquelles les prétentions de la France furent définies par sa diplomatie. Cette attitude lui mérita et lui assura la sympathie des puissances neutres. La Prusse fut loin de témoigner de sentimens aussi pacifiques; elle chercha des alliés contre la France en Russie et en Autriche. A Vienne, comme à Saint-Pétersbourg, ses ouvertures furent repoussées. De son côté, le cabinet de Londres, sortant de l'isolement où il s'était plu à se renfermer pendant les dernières années, s'entremit avec empressement pour faire obtenir à la France la satisfaction légitime à laquelle ses prétentions se réduisaient d'elles-mêmes. La Prusse fut obligée de se résigner. Le 26 avril, le roi Guillaume consentit à l'ouverture d'une négociation qui aurait pour base la neu-

Digitized by Google

tralisation du grand-duché de Luxembourg sous la garantie de l'Europe, et cette neutralisation devait nécessairement avoir pour conséquence le retrait de la garnison prussienne. Il ne s'agissait plus que de trouver une procédure qui ménageât l'amour-propre des deux adversaires. Sur l'invitation des états neutres, le roi grand-duc proposa la réunion à Londres d'une conférence des grandes puissances. Trois séances suffirent pour amener ou plutôt pour constater, par le traité de Londres du 11 mai 1867, l'entente qui s'était établie. Les liens qui unissaient le grand-duché de Luxembourg à la maison d'Orange-Nassau restèrent maintenus, mais ce territoire fut neutralisé sous la garantie collective des puissances signataires. La Prusse prit l'engagement d'évacuer la forteresse, qui devait être convertie en ville ouverte au moyen d'une démolition que le roi grand-duc jugerait suffisante pour remplir les intentions des parties contractantes. La paix avait été heureusement préservée, et l'affaire du Luxembourg, si grosse de menaces, s'évanouit sans laisser d'autre trace qu'une somme de 158 millions à inscrire au budget pour les préparatifs de guerre.

X.

Exposition universelle. — Voyage des souverains. — Mort de l'empereur Maximilien. — Fin de la session des chambres. — Discussion du budget.

La sagesse de l'Europe avait conjuré les tempêtes, et au lieu de se rencontrer dans un conflit sanglant sur les champs de bataille les peuples accouraient au rendez-vous pacifique auquel les conviait la France. L'exposition universelle, ouverte depuis deux mois, offrait à leur admiration les merveilles sérieuses de l'art et de l'industrie, et à leur curiosité les amusemens d'une foire gigantesque. Jamais spectacle de ce genre n'avait été plus habilement mis en scène. On trouvait au Champ de Mars comme une réduction du matériel de toutes les civilisations du globe, et après avoir fait aux objets des sévères études leur place légitime, la commission impériale ne s'était pas armée d'un rigorisme prude contre des exhibitions variées, qui devaient attirer le grand nombre des visiteurs. Les princes, les rois et les empereurs vinrent prendre leur part de ce spectacle et y donner par leur présence un nouvel attrait. Ce fut un défilé non interrompu de touristes couronnés, l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le roi de Portugal, le fils aîné du roi d'Italie, le vice-roi d'Égypte, enfin le commandeur des croyans, qui mettait le pied en ami pour la première fois sur la terre des infi-

Digitized by Google

dèles. A tous, la France offrait une brillante hospitalité. Les fêtes se succédèrent sans interruption.

Au milieu de ces plaisirs, la politique sans doute ne fut pas absente; l'empereur Alexandre était accompagné du prince Gortchakof, le roi de Prusse du comte de Bismarck. Sans doute ces graves personnages ne faisaient pas uniquement sur les bords de la Seine un voyage d'agrément, et l'on a dit que le tsar avait su obtenir dans la question d'Orient quelques complaisances diplomatiques; mais ces complaisances furent éphémères comme les complimens des réceptions officielles, et s'évanouirent devant l'arrivée du sultan, qui remplaçait le tsar au palais de l'Élysée. Ces réjouissances furent traversées par une tentative d'assassinat commise par un Polonais fanatique et heureusement sans succès sur l'empereur Alexandre. Elles furent assombries surtout par un triste événement. L'armée française avait évacué le Mexique au mois de mars 1867; mais l'empereur Maximilien, malgré les instances qui lui avaient été faites, avait pris la résolution désespérée de prolonger seul la lutte contre les forces républicaines. Assiégé dans la ville de Queretaro, il avait été fait prisonnier et mis à mort après un simulacre de jugement. Ainsi, des deux jeunes souverains qui étaient partis pleins de santé et de confiance pour régner sur le Mexique, l'une y avait laissé sa raison, l'autre y laissait sa vie. Les esprits furent profondément émus de l'horreur de ce dénoûment tragique, qui semblait réaliser dans les temps modernes le mythe antique de la fatalité, frappant à coups redoublés les maisons royales de Thèbes ou d'Argos.

D'ailleurs les plaisirs bruyans, les revues imposantes, les illuminations splendides et même les accolades cordiales des souverains ne pouvaient faire oublier ces graves questions qui tenaient l'Europe en suspens; on n'osait s'engager dans aucune entreprise à long terme, et les capitaux inquiets cherchaient à la Banque de France un asile improductif, mais sûr. La politique intérieure était aussi une source de préoccupations. Le changement de système espéré depuis le 19 janvier, et dans lequel le pays avait cru trouver une garantie, ne se dessinait pas. De toutes les parties de ce programme, une seule, la suppression de l'adresse, fut immédiatement réalisée, tandis que la faculté d'interpellation, qui devait servir de compensation, resta, pour ainsi dire, purement nominale. Au commencement de la session et dans la fraîcheur du nouveau droit, le gouvernement avait accepté et la chambre autorisé, nous l'avons raconté, trois interpellations sur d'importans sujets; mais cette lune de miel fut courte, et depuis lors les demandes d'interpellations éprouvèrent d'impitoyables refus. Une seule trouva grâce aux yeux de la majorité, soit parce qu'elle émanait d'un de

Digitized by Google

ses membres, soit parce qu'on pouvait être certain qu'elle ne deviendrait pas une question politique : ce fut une interpellation sur la maladie des vers à soie.

En même temps, les commissions chargées d'examiner la loi sur la presse et sur le droit de réunion exécutaient leur travail avec une consciencieuse lenteur. A la vérité, la première de ces deux commissions se trouvait en face d'un nombre inusité d'amendemens; mais elle avait l'avantage de traiter une matière sur laquelle presque tous ses membres avaient leur opinion faite. Quoi qu'il en soit, les deux commissions mirent peu d'empressement et de zèle à terminer leur œuvre; harcelées par les continuelles interrogations des membres de la gauche, elles finirent par déposer leurs rapports, mais à un moment où la session était trop avancée pour qu'il fût possible de les discuter. Il en fut de même pour le projet de loi sur la réorganisation de l'armée : là toutefois il s'agissait d'un sujet vaste, complexe; d'ailleurs on devait rendre à la commission ce témoignage, que par son insistance et sa fermeté elle avait obtenu du gouvernement d'heureux adoucissemens au projet primitif. Ainsi la classe entière n'était plus astreinte au service, soit dans l'armée active, soit dans la réserve; une loi spéciale devait chaque année déterminer la force du contingent de manière que l'effectif de l'armée fût de 800,000 hommes. Comme on le voit, cette disposition ne maintenait pas intacte pour le corps législatif la prérogative du vote du contingent, puisque ce vote était en quelque sorte commandé par la nécessité de compléter un effectif fixé d'avance; mais la commission avait vainement essayé d'obtenir que l'effectif de l'armée ne fût pas déterminé par la loi. Du moins la disposition nouvelle conservait l'urne du tirage et y laissait quelques bons numéros. Une autre amélioration importante consistait dans la suppression du système d'exonération et d'engagemens avec primes de la loi du 26 avril 1855 relative à la dotation de l'armée. En définitive, après cinq mois, on dut reconnaître que rien n'avait marché; on se trouva obligé de renvoyer à une autre session le vote des lois sur l'armée, sur la presse et sur le droit de réunion. Cependant, pour donner en partie satisfaction à l'opinion, le gouvernement promit que cette session s'ouvrirait par exception au mois de novembre.

Les dernières séances de la session appartinrent naturellement au budget. Les membres de la gauche, MM. Ernest Picard, Jules Simon, Lanjuinais, profitèrent de l'occasion, unique depuis la suppression de l'adresse, qui leur était offerte de présenter une fois de plus, sous une forme parfois un peu véhémente ou absolue, les revendications légitimes de la liberté. Ils n'eurent pas au surplus le

Digitized by Google

monopole de la vivacité. L'un des membres du tiers-parti, M. Latour-Dumoulin, après avoir pris la précaution oratoire, qu'il jugea respectueuse, de séparer l'empereur de ses ministres, et de le dépeindre, suivant la spirituelle expression de M. Ernest Picard, comme opprimé par eux, dirigea une vive attaque contre le gouvernement et contre son principal représentant, M. Rouher. Avec plus de modération, mais avec fermeté, M. Émile Ollivier (séance du 13 juillet) reprocha au ministère d'avoir mal exécuté dans toutes ses parties le programme du 19 janvier. Dans son discours, la curiosité publique put recueillir quelques informations intéressantes sur le rôle qu'il avait joué à cette époque. M. Émile Ollivier affirma que les diverses combinaisons ministérielles auxquelles le bruit public avait alors associé son nom n'avaient eu aucune réalité, qu'il avait cru nécessaire et qu'il avait conseillé de confier l'exécution des nouvelles mesures aux ministres qui avaient la confiance de la majorité, et qui seuls pouvaient leur assurer son adhésion. « Mais, ajoutait-il, les ministres qui acceptaient un pareil mandat contractaient une obligation impérieuse, celle de réaliser le programme qu'ils avaient eu le malheur de combattre avec plus de netteté, avec plus d'énergie, avec plus d'ampleur que n'eussent pu le faire leurs adversaires eux-mêmes. » Cette condition n'avait pas été remplie. Deux des ministres et des plus importans, le ministre de l'intérieur et celui des affaires étrangères, restaient éloignés des débats de la chambre. Le gouvernement n'avait pas fait tous les efforts nécessaires pour obtenir dans cette session le vote des lois sur la presse et sur le droit de réunion. Enfin on avait continué dans toutes les directions et sous toutes les formes les pratiques administratives condamnées depuis longtemps; partout dans les départemens on traitait en suspects ceux dont le seul tort avait été de prédire la liberté alors que le ministère la repoussait; dans la chambre elle-même, le ministère était intervenu pour conseiller à la majorité de n'admettre aucun des 46 dans les commissions sur les lois libérales. M. Émile Ollivier réclamait aussi la suppression du ministère d'état, qu'il dénonçait comme l'obstacle le plus sérieux à l'expansion de la liberté parlementaire; ajoutant une définition de plus à toutes celles qui avaient été données de la situation du ministre d'état, il l'appelait un vice-empereur sans responsabilité. Le discours de M. Émile Ollivier resta sans réponse, du moins à la chambre; mais l'empereur lui-même, intervertissant gracieusement les rôles, se constitua l'avocat d'office de son ministre d'état, et lui donna un témoignage public de sa satisfaction en lui envoyant une plaque de grand'croix en diamans et en faisant insérer la lettre d'envoi au journal officiel.

Digitized by Google

Le principal épisode de la discussion du budget fut le discours prononcé par M. Thiers sur l'expédition du Mexique (10 juillet). Après avoir présenté avec autant d'art que d'impartialité l'historique de cette expédition, inspirée, si l'on veut, par une grande pensée, mais dont les chances de succès avaient été si peu mesurées avec les difficultés de l'exécution, il en tira un grave enseignement. Cette expédition, que le pays avait jugée et jugée uniformément dès l'origine, à laquelle la chambre n'avait jamais donné qu'une adhésion contrainte, qui autour même du chef de l'état, parmi ses ministres, parmi ses conseillers, avait rencontré, sinon le blâme, au moins plus d'un regret amer, cette expédition avait été faite et avait duré six ans. Qu'en conclure, sinon qu'à côté de tout gouvernement il faut un contrôle puissant et effectif? Or ce contrôle, on ne pouvait le rencontrer que dans une forme de monarchie qui, à côté du chef de l'état, plaçait des ministres arrêtant leurs vues en conseil de gouvernement sur toutes les questions politiques, les soumettant avec indépendance au souverain, toujours prêts à se retirer, s'ils n'ont pas le bonheur de concilier sa volonté avec leur propre responsabilité, et, pour résister ainsi, s'appuyant sur une assemblée qui leur résiste à eux-mêmes.

Il était évident en effet que sous l'influence des derniers mécomptes politiques on sentait mieux de jour en jour la nécessité de faire intervenir plus activement le pays dans la direction de ses affaires. L'un des membres de la majorité, M. Larrabure, le proclamait de la manière la plus nette, et, en annonçant qu'il voterait tous les crédits demandés par le gouvernement, il adressait à sa politique des critiques non moins sévères que celles de l'opposition. Enfin la contagion s'étendait si loin que M. de Persigny lui-même, l'un des pères putatifs et le commentateur ordinaire de la constitution, ne pouvait pas complétement s'en défendre, et que dans un discours prononcé au sénat lors de la discussion du budget (27 juillet), il distinguait deux ordres de responsabilités, l'une applicable à la marche générale du gouvernement, qui remonte à l'empereur seul, l'autre applicable à la direction des affaires courantes, que la constitution n'interdit pas, suivant lui, de faire peser sur les ministres.

Quant à la situation financière en elle-même, on était bien loin des espérances conçues en 1866; les dépenses nécessitées par la transformation de l'armement à la suite des événemens d'Allemagne et par l'affaire du Luxembourg, celles que faisait prévoir la réorganisation de l'armée, pesaient lourdement sur les finances. Pour l'année 1866, bien que le gouvernement eût ouvert 30 millions de crédits supplémentaires dont il demandait la sanction au corps

Digitized by Google

législatif, le budget n'en devait pas moins, selon les prévisions, présenter un minime excédant, grâce à l'accroissement des produits des contributions indirectes; mais le budget rectificatif de 1867 n'avait pu être présenté en équilibre ou du moins dans un équilibre apparent qu'en supposant que le produit des contributions indirectes en 1867 surpasserait celui de 1866, comme celui de 1866 avait surpassé celui de 1865. C'était là une hypothèse fort aventurée, la plus-value de 1866 sur l'année précédente ayant été exceptionnelle. On avait compté, il est vrai, sur le mouvement d'affaires auquel devait donner lieu l'exposition universelle pour augmenter le rendement des impôts; mais les premiers mois de l'année ne justifiaient pas ces prévisions, et à la fin d'avril on se trouvait déjà de 3 millions 1/2 au-dessous des évaluations faites.

Il était donc certain que l'ère des découverts, interrompue depuis peu d'années, allait se rouvrir, même en ne considérant que les dépenses prévues par le budget rectificatif; mais ce budget ne comprenait pas les frais de l'affaire du Luxembourg, et la veille du jour fixé pour la discussion un compte additionnel de crédits supplémentaires s'élevant de ce chef à 158 millions fit son apparition. Le budget de 1867 ne pouvait pas supporter une pareille augmentation. On se contenta de la mettre provisoirement à la charge de la dette flottante, sauf à chercher plus tard à loisir les moyens d'y faire face. En ce qui concerne le budget de 1868, il était à la vérité présenté en équilibre; mais comme on n'y avait pas tenu compte des dépenses qu'entraînerait la réorganisation de l'armée, encore à voter, on ne pouvait le considérer que comme un canevas où tout serait à reprendre. Le corps législatif, après avoir terminé ces travaux, se sépara le 24 juillet 1867.

XI.

Affaires d'Orient. — Voyage de l'empereur à Salzbourg. — Question romaine. — Intervention. — Seconde expédition de Rome. — Combat de Mentana. — Proposition d'une conférence européenne.

Les affaires d'Orient restèrent confinées en 1867 dans la sphère des chancelleries, et il ne s'y joua que des parties diplomatiques. Après avoir prêté aux Crétois insurgés l'appui de son intervention auprès de la Porte, le gouvernement français finit par se tenir pour satisfait de voir le sultan introduire dans l'empire ottoman des réformes dont les Crétois devaient bénéficier, comme les autres populations chrétiennes de la Turquie (1).

(1) Voyez le chapitre *Turquie*.

Digitized by Google

La France trouvait plus près d'elle d'autres sujets de préoccupations. L'opinion publique, ne se sentant pas maîtresse des destinées du pays, était arrivée à un état de surexcitation maladive; on ne voyait partout que complications et dangers, et, entre toutes les interprétations possibles d'un même fait, on préférait toujours la plus fâcheuse. L'empereur Napoléon III allait-il rendre visite à Salzbourg à l'empereur François-Joseph, on se persuadait que les deux souverains ne s'étaient réunis que pour serrer les liens d'une alliance dont la guerre était le but, et on ne voulait pas ajouter foi aux circulaires du ministre des affaires étrangères assurant qu'il ne s'agissait que d'une visite de condoléance motivée par le deuil récent de la famille impériale d'Autriche. Les discours prononcés par l'empereur à son retour dans les grandes villes de France qui se trouvaient sur son passage étaient commentés avec un pessimisme morose. Il avait dit à Arras : « Vous avez raison d'avoir confiance dans l'aveuir; il n'y a que les gouvernemens faibles qui cherchent dans les complications extérieures une diversion aux embarras de l'intérieur. » Il avait dit à Amiens : « Le pays compte sur le maintien de la paix. » Au lieu de s'attacher avec confiance à ces paroles, on notait plus volontiers les mélancoliques regards jetés par l'auguste orateur sur un passé qu'il avouait plus heureux, et les *points noirs* qu'il signalait à l'horizon paraissaient les symptômes menaçans de prochains orages.

Au milieu de ces incertitudes qui pesaient lourdement sur le commerce et l'industrie, de graves événemens surgirent tout à coup du côté de Rome. Des bandes enrégimentées par Garibaldi avaient envahi le territoire du saint-siége; le pouvoir temporel était menacé; la question romaine se posait de nouveau. La convention du 15 septembre 1864 contenait des engagemens réciproques : la France avait consenti à évacuer Rome dans un délai de deux années, l'Italie s'était obligée non-seulement à respecter les frontières du territoire romain, mais encore à les faire respecter contre toute attaque extérieure. Lorsque les troupes françaises avaient quitté Rome au mois de décembre 1866, le cabinet des Tuileries avait pris soin de rappeler à celui de Florence que l'exécution de la convention devait être efficace, et en avait reçu à cet égard les assurances les plus formelles. Pendant quelque temps, les faits répondirent à ces assurances; mais bientôt le baron Ricasoli, alors président du conseil des ministres et sur la fermeté duquel on pouvait compter, fut renversé par un vote du parlement italien. M. Rattazzi, qui lui succéda, arrivait au pouvoir, sinon porté, au moins soutenu par la gauche; il devait des ménagemens au parti révolutionnaire. A peine eut-il pris possession du ministère que les in-

Digitized by Google

conféniens de cette alliance compromettante se traduisirent par un redoublement d'activité de la part du parti d'action. Garibaldi lançait des manifestes et correspondait publiquement avec les comités insurrectionnels établis à Rome et à Florence; on préparait un plan général d'invasion de l'état romain par un grand nombre de points à la fois, et à l'agression extérieure devait répondre un soulèvement de l'intérieur. On formait des dépôts d'armes, on faisait des enrôlemens.

Le gouvernement français, surveillant attentivement toutes ces menées, ne cessait d'en signaler au cabinet de Florence l'existence et les dangers. En réponse à ces communications, M. Rattazzi s'attachait à décliner toute responsabilité dans les événemens qui pourraient se produire à l'intérieur des états romains; mais il avait la confiance, disait-il, qu'aucune force organisée quelconque ne pourrait traverser la frontière, gardée par un cordon d'environ 40,000 hommes de troupes italiennes. La plus grande partie de l'été se passa de la part du cabinet français en avertissemens réitérés, de la part du cabinet de Florence en déclarations rassurantes. Cependant les enrôlemens et les dépôts d'armes continuaient et s'accroissaient sans cesse; à Rome, la fusion s'était faite entre les divers comités libéraux ou révolutionnaires, et cela aux dépens de l'élément modéré.

On se traîna ainsi jusqu'à l'époque du congrès de Genève (août-septembre). Tout annonçait alors une invasion imminente dans les états du saint-siége; la junte romaine adressait un appel aux patriotes italiens, Garibaldi engageait ouvertement les Romains à se soulever en leur promettant son concours, et se dirigeait vers la frontière. Vivement pressé par le gouvernement français, M. Rattazzi se décida à sortir encore une fois de son inaction confiante; une admonestation de la *Gazette officielle de Florence* rappela aux Italiens que dans un état libre aucun citoyen n'a le droit de se mettre au-dessus de la loi, et Garibaldi fut arrêté à Asinalunga, près de Sienne, sur les confins des états du saint-siége, conduit d'abord à la forteresse d'Alexandrie et ensuite, sur sa demande, dans son île de Caprera. On crut un instant que l'arrestation de Garibaldi porterait un coup décisif aux projets du parti d'action, et M. Rattazzi reçut les félicitations du gouvernement français. On fut bientôt détrompé. Pendant que le héros populaire était retenu à Alexandrie ou surveillé à Caprera, son fils, Menotti Garibaldi, laissé complétement maître de ses actions à Florence, y recevait ouvertement les principaux chefs du parti de l'action, complétait l'organisation des bandes révolutionnaires, et bientôt les volontaires passaient à travers les lignes de l'armée italienne, d'abord isolé-

Digitized by Google

ment, puis par groupes quelquefois de 100 à 200 hommes qui se réunissaient ensuite sur le territoire pontifical.

L'effectif officiel de l'armée pontificale était d'environ 12,000 soldats; mais, en défalquant la proportion habituelle des non-valeurs, il ne restait guère que 7 ou 8,000 hommes en état de combattre. 8 ou 900 formaient la légion d'Antibes, le reste se composait de 2 régimens de ligne, des carabiniers suisses et des zouaves pontificaux recrutés en grande majorité parmi des Belges, des Hollandais et des Français; fait assez remarquable, on n'y comptait presque pas d'Espagnols. Bien qu'aucun de ces corps n'eût d'armes de précision, leur organisation, leur armement, leur discipline, étaient bien supérieurs à ceux des bandes garibaldiennes; mais le service indispensable des garnisons en absorbait la plus grande partie. La garnison de Rome était de 6,000 hommes, y compris les non-valeurs; 2,000 gardaient Frosinone et Velletri, 1,500 ou 1,800 Viterbe, 500 ou 800 Civita-Vecchia. Tous ces prélèvemens effectués, le gouvernement du saint-siége pouvait à peine mettre 500 soldats en campagne contre les bandes garibaldiennes.

Ce fut le 28 septembre que la première de ces bandes, forte de 3 ou 400 hommes, arriva par le nord du côté d'Orvieto; quelques jours après, une autre entrait à l'ouest près de Corrieti, d'autres venues de Naples se massaient au sud, et bientôt une agression simultanée avait lieu dans toutes les provinces. Les troupes papales faisaient vaillamment leur devoir : le 8 octobre, elles délogeaient de Bagnorea 4 ou 500 garibaldiens qui s'y étaient fortifiés; le 14, à Monte-Libretti, 90 zouaves pontificaux battaient un détachement de 2 ou 300 ennemis. Cependant la lutte était doublement inégale. Non-seulement les garibaldiens avaient l'avantage d'un nombre très supérieur, mais encore, toutes les fois qu'ils étaient repoussés, ils repassaient la frontière et s'abritaient derrière les troupes italiennes. La situation du saint-siége était grave, et le devenait davantage de jour en jour à cause de l'accroissement continuel du nombre des envahisseurs. En France, l'opinion commençait à s'agiter; les journaux catholiques dans de violens articles, l'évêque d'Orléans dans de fougueuses brochures, dénonçaient la duplicité du ministère italien, et sommaient la France de remplir son devoir en faisant respecter la convention du 15 septembre. Le gouvernement, tenu au courant de l'état des choses par le chargé d'affaires de France, M. Armand, surveillait les événemens, mais il hésitait à s'engager dans une seconde expédition de Rome; le conseil des ministres était divisé.

Les choses étaient en cet état quand un changement dans l'attitude du cabinet de Florence vint leur donner une face nouvelle.

Digitized by Google

M. Rattazzi, qui jusque-là s'était fait fort de comprimer le mouvement garibaldien, en vint presque sans transition à confesser et l'impossibilité d'arrêter l'élan croissant des volontaires et le danger qui pouvait en résulter pour la monarchie italienne elle-même. De cette impuissance plus affectée que réelle et de cet incontestable danger, M. Rattazzi concluait à la nécessité d'une intervention italienne dans les états romains, et la représentait comme le seul moyen de mettre fin à la crise. En même temps, et comme si le cabinet de Florence avait pressenti ou voulu devancer l'assentiment du gouvernement français, le cordon des troupes qui gardait la frontière s'était rompu, et l'armée italienne se formait en colonnes de marche et d'attaque. Par suite de ce mouvement, les bandes garibaldiennes passaient sans obstacle, et tout se faisait d'ailleurs avec si peu de mystère que les volontaires arrivaient par le chemin de fer et prenaient leurs billets en uniforme. La convention du 15 septembre était donc ouvertement violée.

L'intervention fut décidée. M. Armand, averti par dépêche télégraphique du 17 octobre, se rendait le lendemain au Vatican pour annoncer au pape que l'assistance de la France ne lui ferait pas défaut. En même temps deux divisions de l'armée de Lyon étaient dirigées sur Toulon, et l'on disposait tout pour leur embarquement. On avait cru sans doute à Florence que le gouvernement français se montrerait plus facile. Aussitôt que l'on y apprit sa résolution arrêtée de faire respecter la sécurité garantie au saint-siége par la convention de septembre, même au prix d'une intervention, on s'efforça d'en détourner la menace. On s'engagea de la manière la plus formelle à prendre des mesures décisives pour faire ce que peu de jours auparavant on avait déclaré impossible, c'est-à-dire pour arrêter l'envahissement des états pontificaux. M. Rattazzi, trop compromis par ses actes antérieurs, donna sa démission, et le roi confia au général Cialdini la mission de former un cabinet. On doit rendre au gouvernement français cette justice qu'il n'avait pas couru au-devant de l'intervention. Cette fois encore, devant les promesses de l'Italie, il s'empressa de suspendre l'embarquement des deux divisions du corps expéditionnaire, déjà arrivées à Toulon.

Malheureusement, au moment même où la France recevait ces déclarations catégoriques, Garibaldi, bloqué dans son île de Caprera par une flotte de sept vaisseaux, trompait la surveillance plus ou moins attentive de ses gardiens, débarquait en Italie, arrivait à Florence, y prononçait publiquement une violente harangue; puis, voyageant sur un train spécial, gagnait la frontière romaine et se mettait à la tête des bandes réunies de son fils Menotti et de quel-

Digitized by Google

ques autres chefs. Les promesses du gouvernement italien n'étaient donc pas tenues, et la présence de Garibaldi à la tête des bandes révolutionnaires était une force de plus pour les envahisseurs. Le gouvernement français révoqua l'ordre de suspendre l'embarquement des troupes. A Rome, les alarmes étaient grandes; on suivait avec inquiétude les mouvemens de l'armée italienne, qui paraissait prête à passer la frontière. De jour en jour, l'escadre française était attendue. Lorsqu'on apprit le 23 octobre que l'embarquement était contremandé, ce fut une consternation générale dans le gouvernement et la garnison. Le même jour, à huit heures du soir, une émeute éclatait à Rome; toutefois vers onze heures elle était comprimée. Au dehors, la situation devenait de plus en plus critique; chaque jour les bandes se rapprochaient, et le 26 octobre la colline de Monte-Rotondo, à 8 kilomètres de Rome, était attaquée et emportée par 5,000 garibaldiens qui s'y fortifiaient. Le 27, on annonçait que l'armée italienne avait passé la frontière; les troupes pontificales reçurent ordre de se concentrer à Rome même, et les bandes restèrent maîtresses des provinces. On s'attendait à une attaque générale, et le pape avait fait toutes ses dispositions pour se retirer au château Saint-Ange. Enfin, le 28 octobre, la première frégate française fut signalée; les alarmes des jours précédens firent place à la joie et à la confiance; le saint-siége se sentit sauvé pour cette fois encore.

Le corps d'occupation se composait de deux divisions sous le commandement du général de Failly. Aussitôt qu'elles furent arrivées à Rome, il résolut de frapper un coup vigoureux. Le quartier-général des garibaldiens était à Monte-Rotondo. Le 3 novembre, le général de Failly dirigea sur cette position une colonne forte de 5,000 hommes, dont 3,000 pontificaux et 2,000 Français. On rencontra l'ennemi à 3 kilomètres en avant de Monte-Rotondo, au bourg de Mentana, qu'il avait fortifié. Après un combat sérieux, il fut refoulé dans le village, mais la nuit ne permit pas de compléter ce succès, et l'attaque du village dut être remise au lendemain. Le lendemain, dès la pointe du jour, le drapeau parlementaire flottait sur Mentana; la garnison demandait à se retirer. La colonne franco-pontificale marcha alors sur Monte-Rotondo, qu'elle trouva évacué. Les pertes des Français dans l'affaire de Mentana furent seulement de 2 hommes tués et de 36 blessés, celles des pontificaux de 20 hommes tués et 123 blessés. Parmi les garibaldiens, le nombre des morts s'éleva à 600; celui des blessés ramassés sur le champ de bataille ne dépassa pas 200. Le combat de Mentana fut le signal de la déroute des garibaldiens; peu de jours après, toutes les bandes avaient évacué le territoire du saint-siége. 4,000 insurgés furent

Digitized by Google

désarmés par l'armée italienne; Garibaldi et ses deux fils furent arrêtés et enfermés à la Spezzia. Les troupes pontificales rentrèrent à Viterbe, à Tivoli, à Frosinone, à Monte-Rotondo.

Le territoire pontifical était donc délivré de ses envahisseurs; mais les véritables difficultés de la question romaine ne faisaient que commencer pour la France. L'intervention avait excité en Italie de vives susceptibilités; le premier soin du gouvernement fut de les calmer autant que possible en employant à l'égard de l'Italie, dans les communications diplomatiques aussi bien que dans les notes insérées au *Moniteur*, le langage le plus modéré et le plus amical. On put craindre un instant que ces précautions ne restassent sans effet. Le général Cialdini ayant définitivement refusé la mission de former un cabinet, le roi Victor-Emmanuel s'était adressé au général Menabrea, qui y avait réussi. Le général Menabrea appartenait au parti conservateur italien, et apportait au pouvoir l'intention d'exécuter loyalement les engagemens pris par l'Italie, sauf à trouver, disait-il, d'accord avec la France et selon le vote du parlement, une combinaison pratique de nature à mettre un terme à la grande et importante question de Rome. Malgré ces bonnes dispositions, dès qu'il apprit que le drapeau français flottait sur les murs de Civita-Vecchia, il donna l'ordre aux troupes royales de passer la frontière et d'occuper quelques points du territoire pontifical. En prévenant le gouvernement français de cette détermination, il s'empressait du reste de déclarer qu'elle n'avait rien d'hostile à la France, et que l'armée italienne respecterait partout les autorités pontificales et en leur absence les municipalités.

Quels que fussent les motifs du général Menabrea, qu'il eût voulu prendre des gages contre la prolongation de l'occupation française ou donner aux passions de l'Italie une satisfaction momentanée, la France ne pouvait pas couvrir de son assentiment un acte qui constituait, par quelques explications qu'on essayât de l'atténuer, une violation de la convention du 15 septembre. Le cabinet des Tuileries le déclara à celui de Florence dans une dépêche mesurée, mais très nette, du 1er novembre. On a dit alors que l'Italie eût volontiers résisté, si elle eût pu compter sur l'appui de la Prusse. Quoi qu'il en soit, le 5 novembre, immédiatement après la défaite des garibaldiens à Mentana, l'armée italienne évacua le territoire pontifical. A cette concession, la France s'empressa de répondre en contremandant le départ d'une troisième division qui allait s'embarquer à Toulon, et en affirmant son intention formelle de ne pas prolonger au-delà du strict nécessaire l'occupation de Rome. Cette déclaration était sincère; le gouvernement français ne demandait qu'à sortir au plus tôt de l'embarras de l'in-

Digitized by Google

tervention, et il en cherchait les moyens. Pendant dix-huit ans, la France avait vainement tenté de concilier la papauté et l'Italie; le tête-à-tête dans lequel les avait laissées la convention du 15 septembre n'avait pas mieux réussi; on résolut d'essayer d'une conférence européenne, et le ministre des affaires étrangères en fit aux divers cabinets de l'Europe la proposition formelle (9 novembre). L'invitation n'était limitée ni aux puissances catholiques, ni aux grandes puissances. L'Europe entière était convoquée, parce qu'il n'est aucun état de l'Europe qui ne compte un certain nombre de sujets catholiques. Pour éviter les objections auxquelles n'eût pas manqué de donner lieu un programme arrêté d'avance, la France s'était gardée d'en formuler aucun; la question était laissée tout entière aux délibérations de la future conférence. On réussit à obtenir l'adhésion des deux adversaires, l'Italie et le saint-siége, et celle de quelques états secondaires, la Suède, l'Espagne, le Portugal; mais il était à craindre que les grandes puissances surtout ne se montrassent peu jalouses de partager les embarras d'une question qui n'avait jusqu'alors pesé que sur la France.

XII.

Ouverture de la session de 1868. — Changement dans le ministère. — Discours de l'empereur. — Interpellations sur les affaires de Rome. — Loi sur l'armée.

Les péripéties de la question romaine avaient conduit la France jusqu'au moment fixé pour l'ouverture de la session de 1868, à laquelle incombait la tâche de voter les lois sur l'armée, sur la presse et sur le droit de réunion. Peu de jours auparavant, deux changemens eurent lieu dans le cabinet. Le marquis de Lavalette, qui avait toujours été contraire à l'intervention, eut pour successeur à l'intérieur M. Pinard, plus agréable, disait-on, au parti catholique; M. Rouher, gardant le ministère d'état, cédait à M. Magne le portefeuille des finances, dont il avait accepté provisoirement le fardeau le 19 janvier 1867. On avait pensé alors qu'il avait pour mission de préparer de grandes mesures financières et économiques, et cette interprétation avait été confirmée par le discours d'ouverture de la session de 1867, qui faisait espérer des dégrèvemens d'impôts et d'importans travaux publics depuis longtemps réclamés par les populations. L'état des finances n'avait pas permis sans doute de réaliser ces espérances; de tout cela, il n'avait subsisté qu'un plan d'achèvement des chemins vicinaux, tracé par lettre impériale du 15 août, projet sans aucun doute éminemment utile, mais dont les voies et moyens n'étaient encore qu'indiqués à grands traits.

Digitized by Google

La session fut ouverte le 18 novembre 1867. L'empereur constatait les vagues inquiétudes qui étaient venues affecter l'esprit public en Europe et restreindre partout le mouvement industriel et les transactions commerciales.

« Malgré les déclarations, disait-il, de mon gouvernement, qui n'a jamais varié dans son attitude pacifique, on a répandu cette croyance, que toute modification dans le régime intérieur de l'Allemagne devait être une cause de conflit. Cet état d'incertitude ne saurait durer plus longtemps. Il faut accepter franchement les changemens survenus de l'autre côté du Rhin, proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des transformations qui s'opèrent par le vœu des populations. »

Le paragraphe du discours qui concernait les affaires de Rome était ainsi conçu :

« Des agitations révolutionnaires préparées au grand jour menaçaient les états pontificaux. La convention du 15 septembre n'étant pas exécutée, j'ai dû envoyer de nouveau nos troupes à Rome et protéger le pouvoir du saint-siége en repoussant les envahisseurs.

« Notre conduite ne pouvait avoir rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie, et cette nation, un instant surprise, n'a pas tardé à comprendre les dangers que ces manifestations révolutionnaires faisaient courir au principe monarchique et à l'ordre européen. Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les états du pape, et nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. Pour nous, la convention du 15 septembre existe tant qu'elle n'est pas remplacée par un nouvel acte international. Les rapports de l'Italie avec le saint-siége intéressent l'Europe entière, et nous avons proposé aux puissances de régler ces rapports dans une conférence, et de prévenir ainsi de nouvelles complications. »

A l'intérieur, l'empereur annonçait une bonne nouvelle; le projet de loi sur la réorganisation de l'armée devait subir un nouveau changement qui le réduirait à de simples modifications apportées à la loi de 1832; il rappelait le projet formé pour l'achèvement des chemins vicinaux, et enfin maintenait en ces termes le programme du 19 janvier :

« Cette session sera principalement employée à l'examen des lois dont j'ai pris l'initiative au mois de janvier dernier. Le temps écoulé n'a pas changé mes convictions sur l'utilité de ces réformes. Sans doute l'exercice de ces libertés nouvelles expose les esprits à des excitations et à des entraînemens dangereux; mais je compte à la fois, pour les rendre impuissans, sur le bon sens du pays, le progrès des mœurs publiques, la fermeté de la répression, l'énergie et l'autorité du pouvoir.

Digitized by Google

« Poursuivons donc l'œuvre que nous avons entreprise ensemble. Depuis quinze ans, notre pensée a été la même : maintenir au-dessus des controverses et des passions hostiles nos lois fondamentales que le suffrage populaire a sanctionnées, mais en même temps développer nos institutions libérales sans affaiblir le principe d'autorité. »

Les premiers débats de la session ne pouvaient manquer d'être consacrés à la question romaine. Cette question, dans laquelle les passions religieuses se mêlent aux passions politiques, a toujours eu le privilége d'agiter profondément les esprits. Des polémiques ardentes s'étaient engagées dans la presse ; elles avaient même eu leur contre-coup dans la rue, et plus d'une fois, sur le passage de l'empereur Napoléon III et de l'empereur François-Joseph, en ce moment à Paris, s'étaient fait entendre les cris de vive Garibaldi! à bas l'intervention ! Le parti démocratique reprochait au gouvernement d'être intervenu à Rome au mépris du droit des populations et des nationalités, de faire au XIX[e] siècle une guerre de religion, de couvrir de sa protection un pouvoir en lutte déclarée avec toutes les idées modernes. Le parti catholique au contraire, dont les prétentions avaient été, comme toujours, plus exaltées que satisfaites par ce qu'il avait obtenu, ne montrait au gouvernement que de la défiance, et blâmait hautement ses hésitations, sa tiédeur, ses ménagemens pour l'Italie, son impatience du retour, et surtout cette proposition de conférence sans programme arrêté d'avance, qui laissait la porte ouverte à toutes les solutions, même à celles qui dépouilleraient le saint-père. Ce parti comptait de nombreux représentans au sénat et au corps législatif. Au sénat, l'on entendit de véhémentes accusations contre l'ambition impatiente et la violence impie de l'Italie; les princes de l'église, non contens d'élever de vives protestations en faveur du pouvoir temporel de la papauté revendiquèrent avec éclat en son nom les provinces détachées depuis 1860 et 1861 des états du saint-siége; toutefois le ministre des affaires étrangères obtint facilement de la haute assemblée (30 novembre 1867) l'approbation d'un programme politique qui n'engageait pas l'avenir et qu'il résumait dans ces deux termes, l'évacuation des états romains aussi prompte que possible, mais subordonnée à la sécurité parfaite du saint-siége, et l'appel à une conférence européenne.

Le corps législatif fut plus exigeant et plus tenace. Dans l'assemblée élective, deux interpellations avaient été formulées, l'une par les membres de l'opposition, l'autre par les députés de la majorité. De ces deux ordres d'adversaires, le dernier seul était à craindre pour le gouvernement. Vainement M. Jules Favre rappela l'histoire des efforts infructueux tentés depuis dix-huit ans par la

Digitized by Google

France pour obtenir du saint-siége dans ses états des améliorations sérieuses, et chercha dans les encycliques et dans le *Syllabus* la preuve d'une incompatibilité absolue entre la papauté et l'esprit moderne; vainement M. Jules Simon exposa avec une précision qui n'avait pas encore été atteinte la doctrine nouvelle encore, mais appelée à régner sur l'avenir, de l'église libre dans l'état libre. Contre les interpellations de la gauche, l'appui de la majorité était assuré au gouvernement; mais cette majorité était fermement résolue à obtenir en faveur du pouvoir temporel du pape des engagemens précis. Se fondant sur le principe de la nécessité de ce pouvoir posé par l'adresse de 1866, elle demandait, par l'organe de M. Chesnelong, que la conférence eût pour objet non pas de mettre en question son existence, mais de lui donner une consécration nouvelle, et que, si l'Europe se refusait à cette œuvre de préservation sociale, la France continuât à en assumer la charge et l'honneur. Ainsi définie, la protection accordée par la France au pouvoir temporel cessait d'être une question de conduite pour devenir une sorte de dogme politique participant à l'immuabilité des dogmes religieux. Le ministre des affaires étrangères s'efforça de réserver pour l'avenir la liberté d'action de la France; mais M. Thiers, qui sur la question italienne marchait toujours séparé de ses collègues de l'opposition, insista avec vigueur pour obtenir des promesses catégoriques. Le ministre d'état ne crut pas pouvoir les refuser à l'attitude de la chambre, et il les accentua avec toute l'ardeur ordinaire de sa parole. « Nous le déclarons au nom du gouvernement français, s'écria-t-il, l'Italie ne s'emparera pas de Rome. Jamais! » Et ici le ministre fut interrompu par la majorité répétant après lui : « Non, non, jamais! jamais l'Italie ne s'emparera de Rome. » Les applaudissemens frénétiques qui accueillirent ces déclarations consacraient à la fois pour le gouvernement un succès oratoire et un échec politique; il était acclamé, mais vaincu. Un incident curieux vint constater jusqu'à quel point l'ascendant était passé ce jour-là du côté de la chambre. A peine le ministre d'état venait-il de quitter la tribune qu'il dut y remonter, conduit par M. Thiers et M. Berryer, pour commenter les expressions dont il s'était servi et affirmer que, s'il avait plus volontiers employé le mot Rome, l'inviolabilité garantie par la France s'étendait à tout le territoire actuel du saint-père. A ce prix, la majorité consentit, non sans peine, au retrait de sa demande d'interpellation; mais les engagemens arrachés au gouvernement eurent pour première conséquence de porter un coup mortel au projet de conférence européenne dont il avait pris l'initiative. Aucune des grandes puissances ne se soucia de figurer à une réunion qui ne pouvait plus avoir pour but que de maintenir sous sa forme actuelle le pouvoir tem-

Digitized by Google

porel du pape et de faire partager à l'Europe une responsabilité dont la France acceptait si volontiers le fardeau.

La fin de l'année 1867 fut consacrée par la chambre à la discussion de la loi militaire. Après les modifications successives apportées au projet primitif, la loi nouvelle ne diffère de la loi de 1832 qu'en deux points importans, un changement dans la durée du service et l'organisation d'une garde nationale mobile.

La loi de 1832 fixait la durée du service à sept ans à compter du 1er janvier de l'année du tirage au sort, c'est-à-dire dans la réalité des choses à six ans et demi environ, les conscrits ne rejoignant guère le corps que vers le milieu de l'année. La loi nouvelle la porte à neuf ans à partir du 1er juillet, par suite neuf ans pleins; mais sur ces neuf ans cinq seulement doivent être passés dans l'armée active : les jeunes soldats entrent ensuite dans la réserve, où ils servent quatre ans. La réserve ne peut être appelée à l'activité de service qu'en temps de guerre, par décret de l'empereur et par classe, en commençant par la plus ancienne. Le mariage y est d'ailleurs permis pendant les trois dernières années. Dans ces conditions et avec un contingent annuel de 100,000 hommes, l'armée française se composera d'environ 750,000 hommes, dont 400,000 dans l'armée active et 250,000 dans la réserve.

A cette force viendra s'ajouter la garde nationale mobile, formée de tous les jeunes gens non compris dans le contingent annuel, de tous ceux qui sont exemptés pour une autre cause que le défaut de taille ou des infirmités. Elle ne peut être appelée à l'activité que par une loi, et ne doit le service qu'à l'intérieur; elle est soumise en temps de paix à des exercices ou réunions dont chacun ne peut donner lieu à un déplacement de plus d'une journée, ni se répéter plus de quinze fois par an. On a supputé au moment de la discussion de la loi que la garde nationale mobile comprendrait environ 400,000 hommes; il semble aujourd'hui que l'effectif en sera plus considérable et approchera de 500,000 hommes.

La loi nouvelle, ne déterminant point *a priori*, comme les premiers projets, le chiffre total de l'armée, ne porte aucune atteinte au droit du corps législatif de fixer le contingent annuel; il paraît seulement vraisemblable que le contingent normal sera désormais de 100,000 hommes : c'est sur ce chiffre qu'ont été établis tous les calculs. Enfin le système du remplacement administratif et de l'exonération avec prime, établi par la loi de 1855 et si justement critiqué, a été aboli par la loi nouvelle.

L'année 1867 finit assez tristement sur la discussion de cette loi, nécessaire peut-être dans la situation de l'Europe, mais qui fait peser sur les populations des charges plus lourdes. L'insuffisance de la récolte était venue augmenter le malaise dont la France souffrait

Digitized by Google

depuis plus d'une année, et qu'on pourrait appeler le mal de l'inconnu; les produits des contributions indirectes étaient restés pour 1867 de 20 millions au-dessous des évaluations, la stagnation des affaires était à son comble; les capitaux improductifs entassés à la Banque de France s'élevaient à plus d'un milliard. A l'intérieur, le programme du 19 janvier n'était pas encore réalisé, et les adversaires des réformes libérales redoublaient d'efforts pour le faire avorter; à l'extérieur, la France ignorait si une politique dont elle n'est pas la maîtresse la conduirait à la paix ou à la guerre; l'avenir était vague, incertain, flottant.

FINANCES. — *Budget de 1866.* — Nous ne dirons que peu de chose du budget de 1866; nous avons préféré entrer dans quelques détails sur le budget de 1867, plus rapproché de nous.

Les crédits accordés ont été, pour le budget ordinaire de 1866, de 1,684,284,000 fr., et pour le budget extraordinaire de 226,786,000 fr., auxquels on doit pourtant ajouter 30,747,000 fr. de crédits supplémentaires votés en 1867. Au reste, le budget de 1866 se règlera en équilibre.

Budgets de 1867. — (Lois des 18-25 juillet 1866.)

Budget ordinaire.

Dette publique et dotations.		503,931,772 fr.
Ministère d'état.	3,092,400 fr.	777,430,991
— de la justice et des cultes.	81,238,296	
— des affaires étrangères.	12,933,200	
— de l'intérieur.	53,367,085	
— des finances.	18,969,557	
— de la guerre et gouvernement-général de l'Algérie.	361,224,797	
— de la marine et des colonies.	145,051,482	
— de l'instruction publique.	19,918,121	
— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	69,559,953	
— de la maison de l'empereur et des beaux-arts.	12,076,100	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.		231,291,918
Remboursemens et restitutions, non-valeurs, primes et escompte.		10,523,500
Total des dépenses du budget ordinaire.		1,523,178,181

Budget extraordinaire.

Ministère de la justice et des cultes.	5,300,000 fr.	133,054,201
— de l'intérieur.	4,358,000	
— des finances.	4,225,000	
— de la guerre et Algérie.	26,697,201	
— de la marine et des colonies.	10,500,000	
— de l'instruction publique.	1,350,000	
— de l'agriculture, etc.	72,373,000	
— de la maison de l'empereur, etc.	8,251,000	
Total.		1,656,232,382
En outre le budget spécial de la caisse d'amortissement, créée par la loi du 14 juillet 1866, s'élève pour 1867 à.		75,646,000
Total.		1,731,878,382 fr.

Digitized by Google

Cette somme a subi depuis plusieurs augmentations :

1° Loi des 31 juillet-3 août 1867.

Crédits supplémentaires au budget ordinaire, déduction faite des annulations prévues.	8,007,659 fr.
Crédits supplémentaires au budget extraordinaire, déduction faite des annulations prévues.	85,757,501
Supplément au budget spécial de l'amortissement.	300,000
2° Autre loi du même jour.	
Nouveaux crédits supplémentaires au budget extraordinaire accordés aux ministres de la guerre et de la marine.	158,592,719
3° Enfin projet de loi présenté à la session de 1868 et non encore voté.	
Nouveaux crédits supplémentaires, déduction faite des annulations, d'après le rapport de la commission du budget, environ.	1,614,841
Ce qui portera le total des dépenses à.	1,986,181,102 fr.

Le rapport de la commission du budget prévoit que le découvert pour 1867 sera d'environ 183 millions. On voit par les détails ci-dessus comment nos budgets, presque toujours présentés en équilibre, sont aussi presque toujours soldés en déficit.

Les 158 millions supplémentaires pour la guerre et la marine sont le résultat de l'affaire du Luxembourg.

Pour la même année, le budget départemental et communal a été fixé provisoirement à 245 millions.

Les services spéciaux rattachés pour ordre au budget de l'état ont été fixés en recette et en dépense à 108 millions.

Produits des impôts indirects en 1866 et 1867.

(L'année 1865 est donnée comme terme de comparaison et d'ailleurs n'a pas figuré dans le précédent *Annuaire*.)

	1865.	1866.	1867.
	fr.	fr.	fr.
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc. .	324,576,000	346,350,000	349,750,000
Droits de timbre	80.360,000	82,318,000	83,446,000
Droits de douane à l'importation.	64,118,000	66,608,000	69,850,000
Droits de douane à l'exportation..	206,000	306,000	186,000
Droits de navigation	3,707,000	4,396,000	439,000
Droits et produits divers de douane.	1,413,000	1,497,000	1,567,000
Taxe de consommation des sels. Douanes.	22,956,000	22,801,000	22,673000
Taxe de consommation des sels. Contributions indirectes.	8,954,000	10,473,000	10,462,000
Droits sur les boissons.	224,985,000	240,405,000	229,944,000
Droits divers et recettes à différens titres	32,850,000	34,776,000	32,500,000
Produit de la vente des tabacs.	236,565,000	242,022,000	247,658,000
Produit de la vente des poudres	12,422,000	12,612,000	12,732,000
Produit de la taxe des lettres.	71,907,000	74,446,000	78,495,000
Droits perçus sur les envois d'argent.	1,215,000	1,340,000	1,475,000
Droit de transport des valeurs déclarées.	842,000	939,000	989,000
Droit de transit des correspondances étrangères	2,227,000	2,701,000	2,178,000
Recettes diverses.	52,000	56,000	67,000
Droit sur les sucres. Sucres des colonies françaises. .	31,518,000	37,645,000	36,892,000
Droit sur les sucres. Sucres étrangers	27,315,000	18,626,000	14,056,000
Droit sur les sucres. Sucres indigènes	47,823,000	53,974,000	56,831,000
Totaux.	1,196,011,000	1,254,291,000	1,252,240,000

Digitized by Google

Le produit des impôts indirects en 1866 a surpassé celui de 1865 d'environ 58 millions; au contraire, en 1867, il y a eu une diminution sur 1866 d'environ 2 millions. On doit toutefois remarquer d'une part que le produit de 1866 avait été grossi par une mesure de comptabilité qui a rattaché à cette année des perceptions appartenant, d'après les erremens antérieurs, à l'année suivante, et d'autre part qu'à partir de 1867 une portion du second décime de l'enregistrement a été supprimée, et certains droits de douanes et de navigation ont été diminués. Si on tient compte de toutes ces circonstances, et si on replace les deux années 1866 et 1867 dans la même situation que 1865, on trouvera que le progrès de 1866 sur 1865 a été de 50 millions environ, et que celui de 1867 sur 1866 n'a été que de 20 millions environ. Ce progrès avait été évalué à 40 millions dans le budget rectificatif de 1867, et par conséquent il y a de ce chef dans les recettes un mécompte de 20 millions.

Impôt direct. — En ce qui concerne l'impôt direct, le montant des rôles a été en 1866 de 535,225,000 francs, et en 1867 de 544,470,000. Le recouvrement s'en est opéré avec facilité; les frais de poursuites ont été, avec les recouvremens, dans la proportion de 1 fr. 30 c. par 1,000 fr. en 1866, et de 1 fr. 35 c. par 1,000 francs en 1867. A la fin de 1867, il ne restait plus à recouvrer sur l'exercice 1866 que 474,000 francs, et sur l'exercice 1867 que 14,545,000 francs. Les sommes versées à la fin de 1867 (529,925,000 francs) dépassaient les 11/12 alors exigibles de 30,828,000 francs.

BANQUE DE FRANCE. — En 1865, le chiffre des opérations de la Banque de France s'élevait à 7,422,611,100 fr.; il s'est élevé en 1866 à 8,292,774,100 fr. soit une augmentation de 870,163,000 fr., et en 1867 à 7,372,875,800 fr., soit une diminution de 919,898,300 fr. Comme on le voit, le chiffre de 1867 reste même au-dessous de 1865; la stagnation des affaires se reflète naturellement dans le bilan de la Banque.

En 1866, le taux de l'escompte a varié sept fois, entre 3 pour 100 et 5 pour 100; en 1867, il a été de 3 pour 100 depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mai, époque à laquelle il a été abaissé à 4 1/2 pour 100; il est resté à ce aux jusqu'à la fin de l'année.

Escompte des effets de commerce. — En 1865, 6,040,150,400 fr.; en 1866, 6,574,955,400 fr.; en 1867, 5,733,240,100 fr.

Avances sur effets publics, chemins de fer, etc. En 1865, 402,324,600 fr.; en 1866, 420,211,700 fr.; en 1867, 445,701,100 fr. Le taux de l'intérêt des avances a été maintenu à 1/2 pour 100 au-dessus du taux de l'escompte des effets de commerce.

Réserves métalliques. — Les encaisses réunis de la Banque et des succursales étaient, au 26 décembre 1865, jour de la clôture de l'exercice, de 445,700,000 francs. En 1866, le maximum des encaisses a été, au 8 septembre, de 748,700,000 fr., le minimum, au 23 janvier, de 382,100,000 fr.; à la clôture de l'exercice 1866, ils se montaient à 712,000,000 fr. En 1867, ils ont suivi pendant presque toute l'année une progression croissante; le minimum au 15 janvier était de 651,900,000 fr., le maximum au 24 décembre a atteint 1,016,200,000 fr. Le rapport de la Banque explique le chiffre si considérable et si résistant de son encaisse métallique, par la plus grande

Digitized by Google

diffusion du billet de banque, par le non-emploi d'une portion du capital disponible, et par les changes presque partout favorables à la France. A ces causes, il faut sans doute ajouter la stagnation des affaires, résultat de l'incertitude de l'avenir.

Circulation des billets. — Le chiffre de la circulation des billets émis par la Banque et les succursales était, au 26 décembre 1865, de 871,715,600 fr.; en 1866, le maximum de cette circulation, au 31 juillet, a été de 1,029,149,300 fr.; le minimum, au 29 mars, de 846,407,400 fr.; en 1867, le maximum, au 30 novembre, a été de 1,195,948,000 fr.; le minimum, au 27 décembre 1866, de 936,968,800 fr.

Mouvemens généraux des espèces, billets et viremens dans la banque centrale. — Ce mouvement a été pour 1866 de 33,594,747,700 francs, et pour 1867 de 32,593,892,100 francs.

Effets au comptant. — Nombre et montant des effets encaissés :

En 1865, 1,397,138 effets pour 1,736,860,300 francs.

En 1866, 1,471,539 effets pour 1,814,963,200 francs.

En 1867, 1,653,314 effets pour 2,048,780,500 francs.

Comptes courans de Paris. — En 1865, le maximum des comptes courans de Paris, a été, au 6 octobre, de 203,701,700 francs; le minimum, au 14 avril, de 101,176,700 francs.

En 1866, le maximum des comptes courants, au 30 juin, a été de 377,700,000 francs, et le minimum au 27 mars de 110,300,000 francs.

En 1867, le maximum de ces mêmes comptes courans, au 22 décembre, a été de 390,700,000 fr., et le minimum, au 17 janvier, de 196,700,000 fr.

Effets en souffrance. — Le solde des effets en souffrance a été, au 24 décembre 1865, de 136,270 fr. 59 cent.; au 24 décembre 1866, de 3,124,139 fr. 50 cent.; au 24 décembre 1867, il était réduit à 1,896,439 francs 32 centimes.

Service de la caisse des dépôts des titres. — 24 décembre 1860, 2,287,576 titres pour 1,113,781,200 francs; 24 décembre 1866, 2,368,535 titres pour 1,150,779,300 fr.; 24 décembre 1867, 2,394,859 titres pour 1,200,252,562 fr.

Succursales. — Les opérations des succursales se sont élevées en 1865 à 4,476,467,000 fr.; en 1866, à 5,069,522,200 fr.; en 1867, à 4,501,820,000 fr.

Caisses d'épargne. — Il y avait en France, au 31 décembre 1866, 500 caisses d'épargne autorisées, dont 482 en exercice; elles comptaient 511 succursales.

Le nombre des livrets, de 1,644,703 au 31 décembre 1865, s'est élevé à 1,748,944 ; augmentation, 104,241 livrets.

Le solde dû aux déposans, de 493,447,166 francs au 31 décembre 1865, s'est élevé à 528,917,299 francs; augmentation, 35 millions environ.

La division par classes de quotités des livrets et des crédits au 31 décembre 1866 donne les résultats suivans :

Digitized by Google

CLASSES DE QUOTITÉ.	LIVRETS.	Proportion p. 100.	CRÉDITS.	Proportion p. 100.	MOYENNE des crédits.
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
De 500 fr. et au-dessous.	1,308,793	74 83	173,270,584 96	32 58	132 39
De 501 fr. à 800 fr.	211,319	12 09	132,273,550 37	25 06	625 94
De 801 à 1,000 fr.	125,862	7 20	113,502,881 52	21 43	902 52
De 1,001 fr. et au-dessus passibles de réduction dans le délai de trois mois.	100,657	5 75	103,958,264 06	19 82	1,032 80
De 1,001 fr. et au-dessus exemptées par la loi de la réduction.	2,313	0 13	5,912,018 39	1 11	2,556 »
Totaux et moyenne générale. . .	1,748,944	100 »	528,917,299 30	100 »	302 85

Les nouveaux déposans ont été, en 1866, divisés comme il suit :

PROFESSION DE DÉPOSANS.	LIVRETS.	Proportion p. 100.	CRÉDITS.	Proportion p. 100.	MOYENNE.
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ouvriers.	93,619	34 87	17,451,105 39	35 60	186 05
Domestiques.	41,482	15 46	6,513,452 75	13 28	157 02
Employés.	11,616	4 32	2.104,388 35	4 29	181 16
Militaires et marins.	7,822	2 92	1,697,711 64	3 47	217 10
Professions diverses.	64,710	24 11	15,578,869 86	31 78	240 74
Mineurs.	48,815	18 19	5,456,756 04	11 13	111 79
Sociétés de secours mutuels.	370	0 13	223,680 81	0 45	604 54
Totaux et moyenne générale. . .	268,434	100 »	49,025,961 84	100 »	182 63

Pour l'année 1867, le ministère du commerce n'a pas encore publié le compte-rendu général des caisses d'épargne de France. A la caisse d'épargne de Paris, le solde des dépôts était à la fin de cette même année de 49,702,348 francs 30 centimes, présentant sur le solde fin 1866 une augmentation de 3,546,000 francs.

Par décision impériale rendue le 22 décembre 1866, une commission a été chargée d'examiner les questions qui se rattachent à l'institution des caisses d'épargne. Les vœux des caisses d'épargne sont l'augmentation du taux de l'intérêt bonifié aux déposans, l'élévation du maximum des livrets et la suppression du maximum de chaque versement.

Caisse des retraites. — La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu en 1866 8,025,450 francs en 284,504 versemens. Il y a eu, comparativement à l'année précédente, une diminution de 243,000 francs dans les sommes versées et de 19,552 dans le nombre des versemens. Cette diminution dans le nombre des versemens s'explique par la substitution de versemens semestriels aux versemens trimestriels faits auparavant pour les agens de l'administration des tabacs et les gardes forestiers. En ce qui concerne les sommes, la diminution a plus spécialement affecté les dépôts réalisés à Paris.

Digitized by Google

Les sommes versées s'étant élevées à.			8,025,450 fr. 46 c.
et les arrérages perçus à.			2,329,909 25
La recette brute de l'année est de.			10,355,359 71
Les remboursemens opérés ont été de :			
Capitaux réservés, après décès.	906,920 fr. 41 c.	}	926,976 fr. 26 c.
Versemens irréguliers.	20,055 85	}	
Il est resté net, pour être employé en rentes.			9,428,383 45
L'emploi de cette somme a été fait comme il suit :			
Rentes 4 1/2 pour 100.	353,463 fr. »» c. .		7,650,585 22
— 4 pour 100.	11,126 »» .		239,476 80
— 3 pour 100.	71,048 »» .		1,538,324 06
Totaux.	435,637 fr.		9,428,386 fr. 08 c.

Le rapport du revenu au capital employé a été de 4 francs 62 pour 100; l'intérêt à 4 1/2 pour 100 servant de base aux tarifs de la caisse, ce taux de placement a constitué pour elle un bénéfice réel.

En 1867, le nombre des versemens a été de 297,869 francs, et le montant des sommes versées s'est élevé à 8,791,031 francs, présentant ainsi une augmentation de 9 1/2 pour 100 sur l'année précédente.

Les recettes opérées en 1867 se divisent ainsi qu'il suit :

Versemens.	8,791,031 fr. 67 c.
Arrérages de rentes en portefeuilles.	2,621,610 »»
Total des recettes.	11,412,641 fr. 67 c.

Il a été remboursé :

Capitaux réservés après 734 décès. . .	1,019,629 fr. 21 c.	1,050,296 fr. 82 c.
Versemens irréguliers.	30,667 61	
Il est resté à employer en rentes.		10,362,344 fr. 85 c.

L'emploi de cette somme a eu lieu de la manière suivante :

Rentes 4 1/2	pour 100. . . .	439,077 fr. »» c.	ayant coûté	9,598,995 fr. 91 c.
— 4	pour 100. . . .	7,678 »»	——	170,262 75
— 3	pour 100. . . .	26,000 »»	——	593,075
		473,755 fr. »» c.		10,362,333 fr. 66 c.

L'intérêt moyen des placemens de fonds a été de 4 fr. 57 cent. pour 100.

Sociétés de secours mutuels. — Au 31 décembre 1865, il existait en France 5,288 sociétés de secours mutuels; il y en avait au 31 décembre 1866 5,614; augmentation, 326.

Le total des membres, tant honoraires que participans, était au 31 décembre 1865 de 782,498, et au 31 décembre 1866 de 837,155: augmentation, 54,657.

Les membres participans, au 31 décembre 1866, étaient au nombre de 732,918, dont 618,944 hommes et 113,974 femmes.

L'avoir des sociétés à la même époque était de 43,063,253 fr. 96 cent.

Les recettes se sont élevées pour 1866 à	13,945,824 fr. 99 cent.
Et les dépenses à	11,966,158 fr. 81 cent.
Excédant en recettes sur les dépenses. .	1,979,666 fr. 18 cent.

Digitized by Google

Le nombre des malades a été de 195,728, dont 163,855 hommes et 31,873 femmes. Il a été payé 3,856,155 journées de maladie. Les décès survenus dans l'année se sont élevés à 10,867.

En Algérie, il y avait, fin 1866, 45 sociétés comprenant 7,372 sociétaires, dont 5,721 participans.

Le rapport sur les sociétés de secours mutuels pour l'année 1867 n'est pas encore publié.

Chemins de fer. — Le tableau suivant, extrait d'un tableau plus détaillé publié au *Moniteur* du 17 mars 1868, indique le nombre des kilomètres de chemins de fer exploités en 1866 et en 1867 et les recettes totale et kilométrique pendant ces deux années. — En publiant ce tableau, *le Moniteur* fait seulement remarquer que, les comptes du 4e trimestre 1867 n'étant pas encore définitivement arrêtés, les chiffres étaient susceptibles de quelques modifications.

	1866.				1867.			
	Longueur totale exploitée au 31 décembre.	Longueur moyenne exploitée pendant l'année.	Recette totale.	Recette kilométrique.	Longueur totale exploitée au 31 décembre.	Longueur moyenne exploitée pendant l'année.	Recette totale.	Recette kilométrique.
Ancien réseau.	Kil.	Kil.	Fr.	Fr.	Kil.	Kil.	Fr.	Fr.
Nord	1,066	1,066	78,457,598	73,600	1,066	1,066	86,244,219	80,905
Est	977	977	56,632,688	57,966	977	977	62,115,265	63,578
Ouest	900	900	58,170,532	64,634	900	900	63,441,892	70,491
Orléans	1,762	1,762	81,898,916	46,481	1,762	1,762	83,616,788	47,456
Paris-Lyon-Méditerranée	2,006	2,006	157,026,206	78,278	2,006	2,006	165,833,158	82,669
Midi	796	796	34,791,582	43,708	796	796	35,318,502	44,370
Ceinture (R. D.)	17	17	2,916,508	171,559	17	17	3,117,183	183,364
Totaux et moyennes	7,524	7,524	469,891,060	62,453	7,524	7,524	499 687,007	66,412
Nouveau réseau.								
Nord	165	165	4,212,188	25,530	361	302	7,080,777	23,446
Est	1,582	1,553	41,701,344	26,852	1,677	1,621	42,771,223	26,386
Ouest	1,123	1,006	16,717,475	16,618	1,254	1,193	21,553,552	18,067
Orléans	1,523	1,330	21,434,235	16,116	1,763	1,538	25,560,472	17,269
Paris-Lyon-Méditerranée	1,479	1,335	38,549,556	28,876	1,725	1,578	43,248,489	27,407
Midi	819	790	8,002,136	10,129	910	867	8,846,172	10,203
Victor-Emmanuel	116	116	1,835,148	15,820	116	116	2,081,108	17,941
Totaux et moyennes	6,807	6,295	132,452,382	21,041	7,809	7,215	152,141,793	21,087
Compagnies diverses	199	128	3,331,001	26,047	336	263	4,665,288	17,739
Récapitulation.								
Ancien réseau	7,524	7,524	169,894,060	62,453	7,524	7,524	499,087,007	66,412
Nouveau réseau	6,807	6,295	132,452,382	21,041	7,809	7,215	152,141,793	21,087
Compagnies diverses	199	128	3,331,001	26,047	336	263	4,665,288	17,739
Totaux et moyennes	14,530	13,917	605,680,443	43,427	15,669	15,002	656,494,088	43,760

Digitized by Google

COMMERCE DE LA FRANCE.

Résumé comparatif des marchandises importées pendant les années 1865, 1866 et 1867.
(Commerce spécial.)

	1865.	1866.	1867.
	fr.	fr.	fr.
Principaux objets d'alimentation. .	480,197,000	500,347,000	796,083,000
Principaux produits naturels et principales matières nécessaires à l'industrie.	1,873,377,000	1,957,637,000	1,992,784,000
Principaux objets fabriqués.. . . .	194,734,000	222,913,000	232,091,000
Autres marchandises.	93,498,000	112,587,000	134,731,000
Total général de la valeur des marchandises..	2,641,806,000	2,793,484,000	3,155,689,000

Résumé comparatif des marchandises exportées pendant les années 1865, 1866 et 1867,
(Commerce spécial.)

	1865.	1866.	1867.
	fr.	fr.	fr.
Principaux objets fabriqués.. . . .	1,791,521,000	1,819,694,000	1,781,376,000
Principaux produits naturels ou objets d'alimentation et principales matières nécessaires à l'industrie. . . .	1,200,638,000	1,262,841,000	1,084,220,000
Autres marchandises.	96,216,000	98,074,000	106,710,000
Total général.	3,088,375,000	3,180,609,000	2,972,306,000

Il résulte du précédent tableau que l'année 1867 est signalée par une diminution assez importante dans l'exportation, 200 millions environ. A l'importation, au contraire, il y a une augmentation d'environ 350 millions. Cette diminution et cette augmentation s'expliquent en partie par les conséquences de la mauvaise récolte de 1867; en effet l'importation des céréales s'est accrue de plus de 200 millions en 1867, et l'exportation des grains et farines a diminué de 120 millions, comparativement à l'année précédente.

Les tableaux du commerce général n'étant point encore publiés pour 1867, nous ne pouvons donner un résumé du mouvement de ce commerce que pour 1866.

COMMERCE GÉNÉRAL.
Importations pour 1866.

		Par mer.	Par terre.	Total.
Matières nécessaires à l'industrie. .		1,715,651,972	651,744,484	2,367,396,456
Objets de consommation.	Naturels. .	503,539,304	162,850,011	666,389,315
	Fabriqués.	243,415,398	567,924,624	811,340,022
		2,462,606,674	1,382,519,119	3,845,125,793

Digitized by Google

Exportations pour 1866.

Produits naturels.	1,325,074,840	535,764,776	1,860,839,616
Objets manufacturés.	1,909,687,547	510,484,177	2,420,171,724
	3,234,762,387	1,046,248,953	4,281,011,340

Le commerce général comprend le transit et les entrepôts; dans les chiffres ci-dessus, le transit entre pour 828,921,927 fr., et les entrepôts pour 110,314,235 fr.

NAVIGATION.

Résumé de la navigation de la France pendant les années 1865, 1866 et 1867.

ENTRÉE.

	1865.		1866.		1867.	
	NOMBRE de navires.	TONNAGE.	NOMBRE de navires.	TONNAGE.	NOMBRE de navires.	TONNAGE.
Navires français.	11,349	1,983,340	10,805	2,040,639	11,604	2,285,063
Navires étrangers.	17,678	3,006,549	18,630	3,426,449	21,181	4,083,039
Total. . .	29,027	4,989,889	29,435	5,467,088	32,785	6,368,102

SORTIE.

	1865.		1866.		1867.	
	NOMBRE de navires.	TONNAGE.	NOMBRE de navires.	TONNAGE.	NOMBRE de navires.	TONNAGE.
Navires français.	9,605	1,647,524	8,756	1,781,712	8,395	1,867,974
Navires étrangers.	12,534	1,945,696	13,318	2,151,049	13,434	2,268,845
Total. . .	22,139	3,593,220	22,074	3,932,761	21,829	4,136,819

Effectif de la marine marchande de la France au 31 décembre 1865 et au 31 décembre 1866.

(Les chiffres pour 1867 ne sont pas encore publiés.)

	NAVIRES A VOILES.		NAVIRES A VAPEUR.		TOTAL.	
	NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.
Effectif au 31 déc. 1865.	14,867	899,910	384	108,279	15,251	1,007,989
Effectif au 31 déc. 1866.	15,230	915,034	407	127,777	15,637	1,042,811

Digitized by Google

Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a publié en janvier 1867 un recueil de renseignemens statistiques sur la situation économique et commerciale de la France; ces renseignemens embrassent la période écoulée de 1851 à 1865; nous en extrayons quelques chiffres.

Superficie territoriale de la France continentale, 543,051 kilomètres carrés. La moitié environ de cette superficie est en terres labourables.

Population au commencement de 1866, 38,192,000 habitans, soit par kilomètre carré 70,3 habitans. La population de l'Algérie et des colonies françaises était d'environ 3 millions 1/2.

De 1851 à 1865, le nombre des hectares ensemencés en froment a varié entre 6 et 7 millions, avec tendance à s'approcher de plus en plus de 7 millions; les récoltes de froment ont varié entre 63 millions d'hectolitres (1853) et 116 millions d'hectolitres (1863), et le prix moyen de l'hectolitre a été au plus bas de 14 fr. 63 cent. (1851), au plus haut de 30 fr. 22 c. (1865).

La production des vins, qui était descendue en 1854 à 10 millions d'hectolitres, s'est élevée en 1865 à 68 millions d'hectolitres, chiffre le plus élevé qu'elle ait encore atteint.

Au contraire la production des cocons de soie, qui était en 1853 de 26,000,000 de kilogrammes, s'était abaissée par degrés jusqu'à n'être plus en 1865 que de 4 millions.

La longueur des chemins de fer en exploitation en 1865 était de 13,545 kilomètres, les recettes brutes de 566,419,232 francs, le produit net de 317,496,158 fr., le revenu kilométrique de 43,143 fr. (produit brut), et de 24,183 fr. (produit net). 4,120 locomotives ont traîné 84,042,921 voyageurs, et 34,024,433 tonnes de marchandises.

Le nombre des lettres a été en 1865 de 311,211,217, et le produit de 64,520.381 fr. La poste a en outre transporté 275,721,940 journaux, imprimés, échantillons et papiers d'affaires, au prix de 6,893,050 fr.

La longueur de kilomètres exploités des lignes télégraphiques était de 29,669, la longueur des fils de 99,574.

Nombre des bureaux de l'état, 993.

Nombre des dépêches du service intérieur.. .	2,098.645 fr.	2,473,747 fr. »» c.
— du service international.	375,102	
Produit des taxes du service intérieur. . . .	4,159,446	7,052,140 »»
— du service international. .	2,892,694	
Produit moyen par kilomètre de ligne.		237 fr. 60 c.
— — de fils..		70 82
— par bureau..		7,400 »»

Les deux années 1866 et 1867 ont vu paraître peu d'ouvrages nouveaux d'histoire ou de politique; en ce genre, nous citerons surtout l'étude intéressante et neuve des rapports entre *l'Église romaine et le premier empire*, par M. le comte d'Haussonville, et l'*Histoire du droit de paix et de guerre depuis 1789*, par M. Marc Dufraisse. En même temps, des œuvres de longue haleine depuis

Digitized by Google

longtemps en cours de publication, l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. Duvergier de Hauranne, se continuent sans interruption.

Dans le roman, au théâtre, les productions nouvelles ont été plus nombreuses. Dans *Cadio*, épisode de la rebellion vendéenne, George Sand a peint toutes les passions, nobles, violentes, basses, haineuses, cupides, qui sommeillent aux époques tranquilles, mais qui s'agitent et se combattent dans les temps de bouleversement. Edmond About, dans *l'Infâme*, conte avec son esprit ordinaire la vie invraisemblable d'un héros méconnu, victime volontaire d'une erreur de l'opinion, et qui inspirerait peut-être plus d'intérêt, si son abnégation était moins absolue et sa situation moins exceptionnelle. *M. de Camors*, d'Octave Feuillet, est plus véritablement un infâme; c'est une sorte de don Juan moderne, chez lequel toutefois la conscience s'éveille à la fin, et le remords commence à naître; la finesse, le style de l'auteur ont valu à *M. de Camors* un grand succès. *Les Travailleurs de la mer* de Victor Hugo contiennent d'admirables descriptions des grandes scènes de la nature maritime, le combat de la pieuvre, ce récit de Théramène du romantisme, la lutte de l'intelligence et de la persévérance humaines contre les aveugles colères de l'océan racontée dans le style que le grand écrivain a créé pour son usage; c'est en somme un beau poème en prose. M. Alexandre Dumas fils enfin nous a transmis le dossier de l'*Affaire Clémenceau*; une exposition savante, une étude approfondie des caractères, de la passion vraie, font de ce livre une œuvre remarquable; on peut regretter seulement la brutalité d'un dénoûment où l'ébranlement des sens a plus de part que le mouvement des passions, et où l'âme abdique devant la bête.

Au théâtre, c'est encore peut-être M. Alexandre Dumas fils qui a le plus fait parler de lui. *Les Idées de Mme Aubray* sont une pièce intéressante, dont le principal défaut est que le sujet ne finit pas avec la pièce. Tout n'est pas dit en effet quand l'excellente Mme Aubray, cette arrière-petite-fille de l'héroïque, mais malencontreux redresseur de torts dont Cervantes nous a raconté les aventures, prise à son propre piége, a consenti au mariage de son fils. Ce qu'il faut voir, ce qui sera une pièce vivante et curieuse, ce sera *le Ménage de M. Aubray*. Cette pièce, M. Dumas nous la doit. Ponsard, mort en 1867, a donné, dans les deux années qui nous occupent, *le Lion amoureux*, étude de la révolution animée, drame en vers d'un souffle élevé et d'une inspiration honnête, et *Galilée*, ce dernier chant d'un mourant, chant un peu monotone, mais auquel le public, disons-le à son honneur comme à celui du poète, a fait un accueil bienveillant. M. Émile Augier faisait jouer presque en même

Digitized by Google

temps *la Contagion* avec un succès plus contesté que ceux qu'il obtient d'ordinaire. *La Conjuration d'Amboise,* de M. Bouilhet, pièce écrite en vers chaleureux, mais un peu trop dans la manière romantique de 1830, a réussi à l'Odéon. Cependant le succès le plus tapageur a été celui des bouffonneries graveleuses, qui ont exercé sur les foules populaires comme sur les touristes couronnés un irrésistible attrait; elles ont fait le tour de l'Europe, et elles dérident aujourd'hui la prude Angleterre. Est-ce donc là pour nos contemporains le dernier mot de l'art? Non sans doute; mais dans les gouvernemens fantaisistes que dépeignent ces amusantes et grotesques parodies, les peuples reconnaissent les traits chargés de quelques-uns des gouvernemens de la vieille Europe : ils en rient, et les souverains sont venus de bonne grâce en rire avec eux; c'est là un des signes du temps.

A d'autres époques de son histoire, la France a trouvé dans l'éclat de sa gloire littéraire et dans l'influence expansive de son génie une compensation aux échecs de sa politique ou de ses armes. Aujourd'hui, en même temps que son avenir politique est incertain, en même temps que son commerce et son industrie hésitent devant l'inconnu, la langueur a quelque peu envahi le champ de son activité intellectuelle. S'il reste encore quelques esprits élevés pour aborder ces grands problèmes dans l'étude desquels la France d'autrefois agitait non-seulement ses droits et ses destinées, mais encore les droits et les destinées de l'humanité tout entière, la foule ne leur prête plus qu'une oreille distraite ou indifférente. Il semble qu'après avoir tenté toutes les expériences elle se soit prise à douter de tout et d'elle-même, et que le poète ait écrit pour elle ces vers désenchantés :

> Et le sein tout meurtri d'avoir tant allaité,
> Elle fait son repos de sa stérilité.

Pour sortir de cette phase de transition pénible, il faut que la France redemande au passé son attachement passionné pour la liberté et sa foi communicative, mais qu'instruite par les épreuves subies elle se cherche une voie nouvelle, hors des chemins qu'elle a si longtemps battus, à égale distance des humiliantes abdications, des utopies dissolvantes et des violences révolutionnaires.

Digitized by Google

LA BELGIQUE

Monarchie constitutionnelle. — Léopold II, roi des Belges. [1]

I. — TRAVAUX LÉGISLATIFS ET ÉVÉNEMENS POLITIQUES.

Révision du code pénal. — Révision du code de procédure civile. — Organisation judiciaire. — Tribunaux de commerce. — Discussion sur l'article 1781 du code civil. — Liberté du courtage. — Question du serment religieux. — Réforme électorale. — Fraudes électorales. — Adoption du projet de M. Orts augmentant le nombre des sénateurs et celui des représentans. — Vote des budgets. — Incident relatif aux bourses d'études. — Attaque de la mission belge au Mexique. — Combat d'Ixmaculpan. — Retour de l'impératrice Charlotte. — Démission de M. de Chazal, ministre de la guerre, remplacé par M. de Gœthals. — Congrès de Malines. — Création d'un ordre. — Crise ministérielle. — Voyages du roi dans les provinces. — Mariage du comte de Flandre.

Bienheureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire! Plus heureux les peuples dont l'histoire se résume tout entière dans les luttes pacifiques et fécondes des assemblées délibérantes. Or cette histoire sans aventures bruyantes, sans projets chimériques, exempte de victoires éclatantes comme de sanglantes défaites, dans l'étude de laquelle on rencontre à chaque instant un progrès réalisé, un succès moral obtenu, cette histoire est celle de la Belgique depuis 1831, et surtout pendant les deux années 1866 et 1867. Jamais en effet les chambres n'avaient montré autant d'intelligente modération. C'est que le peuple belge, profondément habile sous une écorce parfois un peu rude et calme dans ses actes malgré la vivacité ardente de ses discussions, avait indiqué à ses représentans, par son attitude à la fin de 1865, qu'il voulait plus que jamais

(1) Léopold II (Louis-Philippe-Marie-Victor), né le 9 avril 1835, a succédé à son père le 10 décembre 1865.

Ministère en 1868 : affaires étrangères, M. Vandenpeereboom; — justice, M. Bara; — finances, M. Frère-Orban; — travaux publics, M. van der Stichelen; — guerre, M. de Gœthals; — intérieur, M. Jamar.

Digitized by Google

montrer à l'Europe, à force de tranquillité politique, de sérénité sociale, de foi dans ses institutions, que la Belgique était vivace et voulait vivre. Le roi Léopold Ier venait de mourir, et depuis que ce souverain avait ressenti en 1860 les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter, certains partis manifestaient à l'étranger l'espérance qu'on ne laisserait point l'intégrité de la Belgique survivre à cette épreuve, tandis qu'à l'intérieur on avait répandu le bruit que le duc de Brabant, maintenant Léopold II, entraîné par son caractère et l'influence de sa femme vers les pratiques d'une religion outrée, pourrait bien s'abandonner au parti clérical et arrêter l'essor modéré, mais constant, d'un sage libéralisme. L'espoir des partis étrangers fut déçu, les craintes à l'intérieur n'eurent pas de suites. Dès le mois de janvier 1866, on put voir que la Belgique, tant par le bon esprit de son peuple que par la sagesse de son nouveau roi, n'aurait rien à craindre d'aucun côté : libéraux et catholiques avaient fait taire leurs querelles dans l'intérêt commun, et Léopold II ne songeait qu'à remplir franchement son rôle de roi constitutionnel. Durant ces deux années, trop fécondes, hélas! dans les autres pays en bouleversemens de toute sorte, il ne s'est jamais écarté de ce rôle. Ce fut donc au milieu du calme le plus profond que le sénat et la chambre des représentans, après les vacances du jour de l'an 1866, reprirent les travaux interrompus au milieu de décembre par la mort du roi.

Révision du code pénal, réorganisation judiciaire, liberté du courtage, étude de l'article 1781 du code civil, réforme électorale et loi sur les fraudes électorales, telles sont les principales questions dont se sont occupés les représentans du pays dans les deux sessions de 1866 et de 1867. Le monument le plus important achevé par les chambres belges fut l'examen et le vote du nouveau code pénal, qui avait été précédemment renvoyé au sénat, et qui revenait amendé par lui. La première question soulevée dans cette discussion fut celle de l'abolition de la peine de mort. Le ministre de la justice, M. Bara, soutenu énergiquement par MM. Jouet, Guillery, Crombez, Funck, Le Hardy de Beaulieu et Coomans, réclamait l'abolition, combattue par son prédécesseur au ministère, M. Tesch, par M. Pirmez, et par un jeune député d'Alost, M. Liénart, qui fit à cette occasion son *maiden-speech*, fort éloquent et fort applaudi. La victoire resta aux partisans du maintien de la peine de mort, qui fut voté par 55 voix contre 43. Sans vouloir entrer ici dans une discussion qui paraît épuisée en France comme en Belgique, nous pouvons dire que dans ce pays il est bien rare depuis dix années que l'exécution des condamnés ait lieu; le roi gracie presque toujours. On ne peut que louer le souverain de ce bel emploi de

Digitized by Google

son droit de grâce; mais la peine n'en reste pas moins inscrite au code, sujet d'effroi pour le criminel, qui ne sait point après tout si pour lui la clémence royale agira comme pour d'autres. Cette terreur n'est certes pas sans utilité et sans fruit.

La question de savoir si le temps de la détention préventive devait être décompté de celui de la peine donna lieu également à une discussion intéressante, et qui se termina en faveur du condamné, la chambre décidant par 49 voix contre 28 que la peine court à partir du jour de l'arrestation. Révisant également l'article 375 du code pénal, qui punit d'une amende de 16 à 500 francs les injures ou expressions outrageantes proférées dans les lieux publics ou insérées dans les écrits, la chambre, sur l'avis de M. Tesch et avec l'approbation de M. Bara, malgré les efforts de MM. Guillery et Lelièvre, augmenta la punition d'un emprisonnement de 8 jours à un mois. Cette aggravation de peine, qui pesait surtout sur la presse dans un pays où elle est si libre et si respectée, fit grand bruit en Belgique. La chambre des représentans enfin approuvait également un article amendé par le sénat sur la proposition du prince de Ligne, de MM. Forgeur, Malou, d'Anethan, et qui punit d'un emprisonnement de 8 jours à 3 mois et d'une amende de 26 à 500 francs « les ministres des cultes qui, dans l'exercice de leur ministère, par des discours prononcés en assemblée publique, auront directement attaqué le gouvernement, une loi, un arrêté royal ou tout autre acte de l'autorité. » En appuyant cet amendement, M. Bara fit remarquer que le nouvel article supprimait la peine frappant la lecture en chaire des mandemens épiscopaux pouvant contenir des attaques de la nature de celles mentionnées dans ces articles. A ce sujet, ajoutait le ministre de la justice, la loi sur la presse a paru suffire. Le nouveau code pénal fut voté à la chambre des représentans par 66 voix contre 9 et une abstention, et au sénat à l'unanimité moins une abstention, celle de M. Selys-Longchamps, qui déclara ne pouvoir se décider à sanctionner le maintien de la peine de mort.

Au moment où la chambre s'occupait activement de la révision du code pénal, le ministre de la justice adressait au roi, le 23 juillet 1866, un rapport où, tout en rappelant que le code était alors discuté par la législature, et qu'un projet de révision du code de commerce et un projet de loi sur l'organisation judiciaire lui étaient également soumis, il proposait à sa majesté de nommer une commission de sept membres chargés de préparer la révision du code de procédure civile. Par un décret en date du même jour, le roi chargeait de ce travail préparatoire MM. de Langé et Vandenpeereboom, conseillers à la cour de cassation, Girardin, conseiller à la

Digitized by Google

cour d'appel de Bruxelles, L'Hoest Lonhœane, conseiller à la cour d'appel de Gand, Lelièvre, président du tribunal civil de Gand, De Paepe, substitut du procureur-général à Gand, et Allard, juge à Verviers.

La discussion sur le projet de réorganisation judiciaire eut lieu à la chambre des représentans aux mois de février et mars 1867; elle fut très brillante, et roula principalement sur la retraite des magistrats et sur les tribunaux de commerce. MM. Tack et Dupont entre autres s'opposaient avec énergie à la mise à la retraite des magistrats, regardant ce projet comme inconstitutionnel, et M. Reynaert la combattait de son côté, parce qu'à son avis la vieillesse chez le magistrat est une garantie de plus d'indépendance et de savoir. Les efforts de ces députés furent inutiles, et l'âge de la retraite fut fixé, suivant le grade, à 70, 72 et 75 ans. La même question souleva au sénat des protestations plus vives encore, surtout de la part de MM. Rodes, Delafaille et Béthune, ce dernier allant jusqu'à dire que le roi violerait la constitution en sanctionnant la mise à la retraite des magistrats. L'opinion de ces sénateurs, soutenue par MM. d'Anethan et Malou, ne put prévaloir, et à cette occasion M. Bara se donna le plaisir d'exhumer de la bibliothèque de son ministère et de lire au sénat un projet de loi préparé par le même M. Malou quand il était ministre de la justice en 1840, et qui tendait également à la mise à la retraite des magistrats. Ce n'est pas d'ailleurs sans étonnement que, lors de la discussion du projet de loi qui nous occupe, nous avons vu trois membres, MM. Lelièvre, Thonissen et Jacobs, demander, les uns que la présidence des tribunaux de commerce fût dévolue à des magistrats, et l'autre que la connaissance des affaires commerciales fût déférée aux tribunaux civils. Il semble étrange que, dans un pays aussi commerçant et aussi ami de la liberté que la Belgique, on songe à se soustraire au jugement de ses pairs; ces deux amendemens, vivement combattus par M. Jamar, ancien président du tribunal de commerce de Bruxelles et ministre de l'intérieur depuis le mois de janvier 1868, ainsi que par le ministre de la justice, furent du reste rejetés à une forte majorité, et le projet de loi, qui, disons-le en passant, abaisse de 25 à 22 ans l'âge requis pour être procureur du roi, fut voté sans difficulté à la chambre comme au sénat.

M. Bara, dont nous écrirons souvent le nom ici, et qui, grâce à son talent, à son éloquence, semble appelé à devenir un des hommes les plus importans de la Belgique, surtout quand l'âge aura un peu calmé la fougue de ses opinions démocratiques, avait proposé, au mois de décembre 1866, l'abrogation de l'article 1781 du code civil ainsi conçu : « Le maître est cru sur affirmation pour la quotité des

Digitized by Google

gages, pour le paiement des salaires de l'année échue et pour les à-compte donnés pour l'année courante. » La discussion, sur la proposition du ministre, vint au sénat au mois de mars, et le rapporteur, M. Barbanson, conclut au maintien de l'article. « On dit, s'écriait-il, que l'égalité est méconnue par cet article. En quoi? Le maître n'est cru sur sa parole que pour la quotité des gages, pour le paiement de l'année échue, pour le paiement des à-compte de l'année courante; mais il n'est cru dans ces trois cas que lorsqu'il est défendeur.... Quand c'est le serviteur ou l'ouvrier qui est débiteur, quel sera le droit du maître? C'est l'ouvrier qui est défendeur, et c'est son affirmation qui fait foi. » Un autre sénateur, M. Forgeur, avait proposé un amendement ainsi conçu : « La quotité des gages, le paiement du salaire de l'année échue et les à-compte donnés pour l'année courante devront être constatés par écrit; à défaut, le juge déférera le serment au maître. » Amendement et projet ministériel furent repoussés, le premier par 33 voix contre 18, le second par 39 voix contre 12. Ce vote, juste selon nous, quelque faibles que fussent les argumens par lesquels le rapporteur l'avait soutenu, fut suivi de la démission de M. Vanderslaghmolen, vice-président au conseil des prud'hommes de Bruxelles. Plus heureuse devant la législature fut une loi, présentée aussi par le gouvernement, abolissant le monopole des courtiers, celui des agens de change, établissant à ce sujet la liberté absolue, et qui fut adoptée le 17 avril 1866 après de courtes observations de MM. Bara, Jacobs et Jamar. Il fut décidé en même temps que toute valeur pourrait être cotée à la bourse sans autorisation du gouvernement.

Pour en finir avec tout ce qui touche aux tribunaux pendant ces deux années si fécondes en discussions judiciaires, parlons ici d'une question qui a vivement préoccupé la Belgique et qui la préoccupe encore à cette heure, la question du serment à prêter par les témoins devant la justice. Ce serment, en Belgique, est ainsi conçu : « Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité; *ainsi m'aide Dieu.* » Dans un pays où la doctrine de la libre pensée, exaspérée d'ailleurs et poussée à ses plus extrêmes limites par l'intolérance cléricale, a plus que partout ailleurs de nombreux et d'ardens prosélytes, une telle forme de serment devait sans aucun doute prêter à la discussion et se voir repoussée quelque jour. C'est ce qui arriva en 1866 et en 1867 à Anvers et à Namur, où les tribunaux condamnèrent deux témoins à des amendes pour avoir refusé de prêter le serment conçu en ces termes. Une première fois la cour d'appel de Bruxelles confirma le jugement des premiers juges, « attendu que le mot serment emporte nécessairement l'idée

Digitized by Google

de l'invocation d'une puissance supérieure, » et dans une autre occasion elle rendit le même arrêt ainsi motivé : « Attendu que la liberté des opinions philosophiques et religieuses, quoique reconnue d'une manière générale, a ses bornes nécessaires; que si, en fait, elle ne devait rencontrer aucune limite, elle en arriverait à permettre la pratique des doctrines les plus anti-sociales, le mépris de la propriété, la négation de la famille, la pluralité des femmes, la promiscuité des sexes, et même l'assassinat érigé par certaines sectes religieuses en œuvre méritoire, et détruirait ainsi les lois essentielles de l'ordre social. » Laissant de côté tout ce fatras anti-révolutionnaire que nous avons cité pour montrer jusqu'où peut aller, même dans la magistrature, l'intolérance religieuse, la cour de cassation maintint cependant le même principe, déclarant que le mot *jurer* contient virtuellement l'idée de la Divinité. Ces différens arrêts ont excité dans la presse libérale de Belgique un mécontentement aisé à comprendre. Forcer l'homme qui ne croit pas en Dieu, et à qui la loi permet de n'y pas croire, à jurer en invoquant le nom de la Divinité, c'est le forcer à se parjurer. Supprimez donc tout simplement cette phrase inutile, dont la forme même est celle d'une autre époque, « et m'aide Dieu, » supprimez-la, et, puisque vous établissez que le mot « je le jure » contient virtuellement l'invocation de la Divinité, contentez-vous de cette pensée qu'en disant « je le jure, » l'athée se donne un démenti à lui-même. Rien n'est plus simple, et nous nous étonnons de toute la peine que se sont donnée à ce sujet les tribunaux belges.

Un des travaux les plus importans des chambres fut la discussion sur la réforme électorale. On se rappelle qu'en 1864 la droite avait proposé un projet de réforme qui, par un simple abaissement différentiel de cens, favorisait les campagnes aux dépens des villes, c'est-à-dire l'intolérance aux dépens de la liberté. De son côté, un membre de la gauche, M. Guillery, venait de déposer (janvier 1866) un projet de réforme dont les principales dispositions peuvent être résumées ainsi : abaissement du cens communal au minimum fixé par la loi du 20 mars 1836, uniformité du cens dans toutes les élections, condition, pour être électeur, de savoir lire et écrire, admission des centimes additionnels provinciaux et communaux dans la formation du cens électoral. En présence de ces deux projets, prouvant que des deux côtés de la chambre on voulait arriver à une réforme, le gouvernement comprit qu'il devait prendre l'initiative, et, pour se rendre au vœu du pays, il déposa sur le bureau de la chambre le 20 février 1866 un projet de loi dont nous allons donner les principales dispositions. Rappelons auparavant que la loi électorale alors en vigueur dans le royaume reposait uniquement sur

Digitized by Google

le cens; le projet proposé par le gouvernement, tout en réduisant le cens et en abaissant de vingt-cinq à vingt-un ans l'âge nécessaire pour être électeur, admettait d'une façon assez large l'adjonction des capacités. Le droit de vote était en effet accordé, à partir de l'âge de vingt-un ans, aux citoyens payant la moitié du cens prescrit par les articles 1 et 3 de la loi électorale et 7 de la loi communale, aux magistrats, fonctionnaires publics, employés de l'état, de la province ou de la commune jouissant de 1,500 francs de traitement, aux employés privés justifiant par la présentation de leur patente qu'ils touchent depuis deux années ce même chiffre minimum de 1,500 francs d'appointemens, aux avocats, médecins, pharmaciens, ministres des cultes rétribués par l'état, aux instituteurs primaires diplômés. Pour établir le cens relatif aux élections législatives, les contributions payées par la femme, lors même qu'elle ne serait pas mariée sous le régime de la communauté de biens, pouvaient être ajoutées à celles que le mari paie de son chef. Avant de pouvoir prendre part aux élections des conseils communaux et provinciaux, il fallait avoir suivi un cours d'enseignement moyen de trois ans au moins dans un établissement public ou privé, et présenter un certificat émanant du chef de l'un de ces établissemens.

Ce projet de loi donna lieu dans la presse belge aux discussions les plus vives, et, bien que plusieurs de ses dispositions fussent évidemment fort libérales, les journaux de la gauche soutinrent avec ardeur le projet de M. Guillery, qui, au lieu de trois années d'études, n'exigeait que la condition de savoir lire et écrire. Cette garantie, jointe à celle du paiement de 7 francs 50 centimes d'impôts, paraissait suffisante pour soustraire le pays aux dangers d'un suffrage presque universel, système que la plupart des Belges, sauf peut-être quelques exaltés de la droite qui verraient là l'avénement et le triomphe de l'ignorance, s'unissent pour repousser énergiquement. La discussion commença vers la fin de la session de 1866; mais, interrompue par un long incident relatif aux bourses d'études, elle ne fut véritablement et sérieusement entreprise que le 19 mars 1867, non sans que le gouvernement, qui n'avait présenté ce projet que pour étouffer la proposition Guillery, et qui aurait préféré le *statu quo*, eût essayé plusieurs fois de le faire remettre, comme on dirait dans les chambres anglaises, à *six mois et un jour*, c'est-à-dire de l'enterrer définitivement. Plusieurs contre-projets, plusieurs amendemens, se présentèrent dans le cours de cette longue discussion, qui ne se termina que le 17 avril et dont nous allons rapporter les principaux incidens. Le premier des orateurs entendus est M. Funck, qui demande l'uniformité du

Digitized by Google

cens à 15 francs ou l'abaissement du cens à 10 fr. et à 7 fr. 50 c., et le même jour M. Hymans, rapporteur, combat énergiquement le projet Guillery, qui aurait, dit-il, surtout pour résultat d'introduire dans le corps électoral cette catégorie de citoyens contre laquelle avait été faite la loi réprimant les fraudes, c'est-à-dire la foule des petits cabaretiers, des débitans de boissons, gens plus ignorans que la masse; — il termine en protestant énergiquement contre l'intention qu'aurait certain parti de soumettre la Belgique au suffrage universel, qui ne peut tendre qu'au renversement des libertés. Le lendemain, M. Couvreur, de Bruxelles, veut faire admettre les centimes additionnels communaux et provinciaux pour la formation du cens aux élections législatives, et demande la division des cotes de la contribution personnelle, c'est-à-dire la reconnaissance des droits électoraux des sous-locataires; il propose en même temps au gouvernement la révision permanente du cadastre, par suite l'accroissement progressif du produit de l'impôt foncier et l'institution d'un fonds spécial de douanes et accises formé par cet accroissement et destiné à préparer la substitution de l'impôt direct à l'impôt indirect. M. Nothomb demande que le cens soit de 15 francs pour les communes de plus de 2,000 habitans et de 10 francs pour les autres.

A ces deux discours répond avec énergie M. Frère-Orban, qui proteste surtout, comme M. Hymans, contre le suffrage universel, dont le gouvernement ne veut « ni au premier, ni au troisième, ni au cinquième acte de la réforme électorale; » il a pour successeurs à la tribune les jours suivans M. Royer de Behr, qui, lui, est partisan du suffrage universel et veut y préparer graduellement le pays, — M. Kerwyn de Lettenhove, qui le repousse de toutes ses forces, et, chose étrange, voit dans le projet du gouvernement un chemin détourné, il est vrai, mais qui doit y mener fatalement, — et enfin M. Schollaert, qui, dans un discours net, serré, brillant à la fois et digne d'une meilleure cause, repousse le suffrage universel, l'adjonction des capacités et l'abaissement du cens. On vit alors, dans cette discussion curieuse à plus d'un titre, se lever M. Vandenpeereboom, le ministre de l'intérieur, le signataire du projet de loi. Trahissant malgré lui les sentimens qui l'animaient, il s'écria « que ce discours contenait tout ce que voulait le gouvernement. » Cette étrange assertion, relevée aussitôt par M. Coomans, devait, quelques jours plus tard, valoir au ministre trop sincère un démenti suffisamment clair de son collègue M. Frère-Orban.

Cependant la discussion générale était close le 30 mars, et le 6 avril MM. Wassuge et Dumortier demandaient que le projet fût de nouveau renvoyé à la section centrale, chargée de demander

Digitized by Google

quelques explications au gouvernement. Cette proposition fut rejetée, et l'on passa à la discussion des articles sur lesquels MM. Le Hardy de Beaulieu, Van Humbeek, de Herne, Coomans, présentèrent divers amendemens, tous repoussés. La chambre, ayant adopté ensuite les deux premiers articles du projet du gouvernement, en était arrivée à la question des capacités, c'est-à-dire des trois années d'études, et c'est là, on se le rappelle, que le projet ministériel différait surtout de celui de M. Guillery, qui n'exigeait que la condition de savoir lire et écrire. Une longue et vive discussion s'éleva entre MM. Frère-Orban, Dumortier, Guillery et de Theux pour savoir si l'on devait voter d'abord sur l'article du projet du gouvernement ou sur celui du projet Guillery, et tel était le désordre, qu'il fut question de recommencer, contrairement à une décision de la chambre du 23 avril, toute la discussion du projet de loi et de mettre d'abord à l'ordre du jour la proposition Guillery. Enfin M. Pirmez, député de Charleroi, et M. Orts, proposèrent de voter sur les deux projets en commençant par celui de M. Guillery. Celui-ci s'opposant à cette manière d'agir, parce que, disait-il, il ne croyait pas son projet en discussion et dès lors n'avait pas pris la parole, on offrait de rouvrir le débat sur l'article 3. M. Guillery répondit à cette offre par la demande de la question préalable, ne voulant pas renoncer au droit qu'il se croyait acquis de faire mettre son projet aux voix après celui du gouvernement. La question préalable fut repoussée par 61 voix contre 50, et M. Guillery retira sa proposition; dès lors tous les autres contre-projets ou amendemens furent également retirés ou rejetés, et le projet du gouvernement voté sans d'autres débats importans. Ce projet restait intact, excepté sur ce point, auquel s'était d'ailleurs rallié le ministère, que les contributions de la femme, même séparée de biens, sauf le cas de séparation de corps, seraient comptées au mari pour parfaire le cens électoral. Ajoutons qu'en juillet 1867 le sénat ratifia sans modifications importantes la loi sur les fraudes électorales votée le 2 août 1865 par la chambre des représentans.

Là ne s'arrête pas néanmoins tout ce qui concerne la question électorale en Belgique pendant les années 1866 et 1867. On se rappelle le curieux incident parlementaire auquel avait donné lieu en juillet 1864 une proposition de M. Orts, tendant à mettre la représentation nationale en rapport avec l'accroissement de la population par l'élection de six nouveaux députés et de trois sénateurs. La droite, voulant voir dans cette proposition une manœuvre inconstitutionnelle qui aurait pour but d'augmenter la majorité gouvernementale, alors très disputée, avait, par l'organe de M. Dumortier, déclaré qu'elle s'abstiendrait à l'avenir de siéger, et rendrait ainsi

Digitized by Google

impossible le jeu du gouvernement parlementaire. Une dissolution de la chambre s'en était suivie; la droite, revenant en minorité au parlement, avait abandonné ses prétentions insoutenables, et le 23 août la proposition de M. Orts avait été de nouveau formulée et renvoyée aux sections. Le 24 mars 1866, cette proposition revint devant la chambre, et donna lieu encore aux discussions les plus violentes. M. Nothomb, dans un moment d'irritation, s'emporta jusqu'à traiter de faux bonhomme l'honorable M. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur, et M. Kerwyn de Lettenhove saisit cette occasion pour demander que dans les élections le système français fût substitué au système belge, c'est-à-dire qu'on divisât le pays en circonscriptions de 40,000 ou 80,000 habitans. Cet amendement, qui avait pour but de donner un poids considérable aux petites communes, plus aisément placées sous la domination du curé, et d'augmenter ainsi les chances du parti clérical, fut repoussé, et la proposition de M. Orts fut adoptée par 59 voix contre 45. Par suite de cette nouvelle disposition, Anvers gagnait un représentant, Bruxelles deux représentans et un sénateur, Louvain, Charleroi, Philippeville, Thuin, chacun un représentant, Liége un représentant et un sénateur, Mons un sénateur, et les arrondissemens d'Arlon, Marche et Bastogne réunis un sénateur. Des élections partielles, conséquence de la nouvelle loi et de diverses vacances, eurent lieu le 13 juin 1866, et portèrent de 64 à 72 la majorité libérale de la chambre des représentans, tandis que cette même majorité s'élevait au sénat de 33 à 37.

Au milieu de tous ces importans travaux, les deux chambres votaient, non parfois sans de vives discussions, les budgets des différens ministères. Le budget de la guerre a d'ailleurs, en Belgique comme dans tous les pays, le privilége d'animer les discussions, et dès le mois de février 1866 la droite tentait de s'opposer à ce que ce budget fût voté avant que le rapport du ministre sur la réorganisation militaire, annoncé depuis longtemps, eût été déposé. La majorité toutefois passa outre, et après de nombreuses explications fournies par M. le ministre de la guerre le budget fut voté à la chambre comme au sénat sans qu'aucune disposition bien remarquable vînt le modifier. Au mois de décembre 1866, au moment du vote général sur les voies et moyens, l'opposition reprenait son thème, et demandait de nouveau à M. Vandenpeereboom, intérimaire pendant la maladie de M. Chazal, le dépôt de ce fameux rapport; mais force fut bien à la droite de comprendre que, depuis les événemens qui s'étaient passés en cette année 1866, un projet d'organisation militaire devait être refait en entier. Passant condamnation sur ce point, la chambre des représentans et le sénat votaient tous les différens budgets sans hésitation, mais en constatant

Digitized by Google

avec plaisir que le ministère promettait pour 1870 l'abolition des jeux à Spa, institution contre laquelle protestent avec raison le bon sens et la moralité du peuple belge.

Nous le disions en commençant, pendant les deux années dont nous traçons l'histoire, le calme a régné plus que jamais dans les assemblées délibérantes de la Belgique. Une seule fois le trouble a semblé vouloir reprendre crédit à la chambre des représentans, et toujours à propos des trop fameuses bourses d'études. Le 4 mai 1866, M. Funck vint demander au ministre de la justice où en était l'application de la loi votée en 1865, et aussitôt, comme sous l'effet d'un courant électrique, MM. de Theux, Dumortier, Thonissen et Jacobs s'agitent et préparent leurs plus grandes phrases et leurs plus sévères admonestations. Tout ce bruit ne dura que peu de jours. Le ministre de la justice déclara que la loi s'exécutait partout, que les députations permanentes étaient envoyées en possession des fondations qui constituent des indemnités à payer aux boursiers, que les séminaires jouissaient des bourses de théologie qui leur étaient attribuées, et que, malgré l'opposition qu'il rencontrait du côté de ceux-ci, le gouvernement était fermement résolu à faire exécuter la loi. Cette énergie du jeune ministre de la justice, qui, en refusant de rentrer dans un débat désormais terminé, se bornait à invoquer la loi et à en assurer l'exécution, désarma la droite, et l'incident se termina après quelques protestations inutiles de M. Nothomb et une réplique fort sage de M. Frère-Orban.

Tandis que l'année 1866 faisait naître en Europe par ses événemens militaires des préoccupations qui devaient rejaillir sur 1867, et dont nous sommes loin aujourd'hui même d'être délivrés, elle se passait en Belgique dans un calme relatif dont nous ne saurions trop louer cet heureux pays. Le Mexique seul, qui semble appelé depuis si longtemps à faire commettre des fautes aux nations ou à leur imposer des désastres, a troublé la sérénité dont jouissent les sujets de Léopold. C'est d'abord la mission belge qui, envoyée à Maximilien pour annoncer l'avénement au trône du jeune roi, est surprise par les républicains et voit tomber mort un de ses membres, M. le baron d'Huart, tandis que plusieurs de ses compagnons sont grièvement blessés; c'est ensuite, en octobre 1866, le combat d'Ixmaculpan, où une partie considérable de la légion belge, prise dans un guet-apens, se défend avec un rare courage, mais laisse un grand nombre de ses soldats sur le champ de bataille; c'est enfin le retour de l'impératrice Charlotte, dont la raison n'avait pas résisté aux péripéties tragiques de l'aventure mexicaine. Tous ces faits excitèrent en Belgique une vive et douloureuse émotion. Quelques autres événemens provoquèrent aussi les polémiques de la presse et d'assez

Digitized by Google

vifs mouvemens d'opinion. Ce fut d'abord une grève d'ouvriers qui se changea en véritable émeute et attrista pendant plusieurs jours les districts de Charleroi, puis la maladie et la démission de M. Chazal, remplacé par M. de Gœthals. Ce fut encore la réunion du troisième congrès catholique de Malines, où se rendirent MM. Dupanloup, de Falloux, le père Hyacinthe, et où le sujet principal d'entretien fut naturellement le concile œcuménique. Mentionnons enfin la création d'une décoration civique destinée à récompenser le mérite civil, et créée à la suite du choléra qui dévasta la Belgique en 1866. L'année se termina sur une crise ou plutôt un mouvement ministériel qui commença en décembre 1867, et se termina par la retraite de M. Rogier, ministre des affaires étrangères, remplacé dans ce département par M. Vandenpeereboom, qui laissait à son tour le portefeuille de l'intérieur à M. Jamar, député de Bruxelles.

Les autres incidens de la vie politique belge pendant ces deux années se résument en fêtes ou en circonstances d'heureux augure, — les tournées triomphales du jeune roi dans toutes les villes de son royaume, à l'exception d'Anvers, qu'un conseil communal choisi dans l'opposition cléricale et surtout un bourgmestre intolérant jettent dans une opposition stérile et ridicule, le mariage du comte de Flandre, frère du roi, avec une princesse allemande, la promenade en Belgique des volontaires anglais, auxquels les Belges rendirent leur visite en 1867, le voyage du roi à Paris au moment de l'exposition universelle, le passage très fêté du sultan en Belgique, enfin un hommage civique rendu au bourgmestre de Bruxelles, M. Anspach, pour sa belle conduite pendant les épidémies de 1865 et 1866.

II. — INDUSTRIE, LETTRES ET ARTS.

Barrage de l'Escaut. — Assainissement de la Senne. — Réforme postale. — Tarif des chemins de fer. — Épizootie. — Chambres de commerce. — Ouvrages de MM. Heine, Quetelet, Orts, Le Hardy de Beaulieu. — Récompenses à l'exposition universelle de Paris.

Plusieurs travaux d'une grande importance pour le commerce et l'industrie se sont imposés à l'attention publique en Belgique pendant ces deux années. Il faut citer en première ligne le barrage de l'Escaut. Cette vieille question, qui remonte, ainsi que le prouve un document publié par le ministère belge, à 1846, a pour point de départ une autorisation donnée par le gouvernement néerlandais à un sieur Dirck Dronkers de barrer l'Escaut oriental dans une de ses branches connue sous le nom de Sloe. On craignait et on craint encore que ce barrage ne contribue à l'envasement de l'Escaut oriental. Après de longues discussions à ce sujet, les deux gouvernemens belge et hollandais étaient convenus de s'en rapporter à

Digitized by Google

la décision de commissaires nommés par la France, l'Angleterre et la Prusse. La décision de ces experts, qui avec des restrictions diverses s'accordaient à regarder le barrage comme très dangereux pour le port d'Anvers, n'avait encore amené aucun résultat définitif au 31 décembre 1867. L'assainissement du petit fleuve de la Senne a fait plus de progrès; le gouvernement, ayant demandé le 3 mai 1866 un crédit de 4 millions destiné à compléter la part de l'état dans les travaux nécessaires, a vu son projet adopté par les chambres; le 29 août, un arrêté royal a autorisé les expropriations, et le 7 mai 1867 le roi posait la première pierre de travaux qui, on est en droit de l'espérer, feront disparaître de Bruxelles les causes d'insalubrité dont on se plaignait depuis si longtemps.

Deux autres mesures importantes pour le commerce ont vu le jour en 1866 et 1867. On a d'abord inauguré une réforme postale qui élève de 10 à 15 grammes le poids des lettres payant un affranchissement simple, et qui augmente en outre d'une manière sensible les facilités offertes aux expéditeurs pour le transport des articles d'argent et valeurs diverses. En second lieu, on a considérablement diminué le tarif pour le transport des voyageurs. Cette mesure, édictée en 1866, est destinée à compléter celle adoptée en 1865 en apportant des modifications au prix de transport des marchandises. Voici les principales dispositions de ce nouveau tarif, mis en vigueur dans le royaume à partir du 1er mai 1866. Les anciennes bases du tarif des voyageurs, fixées respectivement à 8, 6 et 4 centimes par kilomètre pour les 1re, 2e et 3e classes des trains ordinaires, avec surtaxe de 25 pour 100 pour les 1re et 2e classes des trains express, étaient remplacées par des dispositions plus libérales. La taxe par lieue de 5 kilomètres était substituée à la taxe par kilomètre, et les prix de transport étaient ainsi réglés : de 1 à 10 lieues exclusivement, on comptait pour chaque lieue 30 centimes pour la première classe, 20 pour la 2e, 15 pour la 3e; de 11 à 20 lieues, on ajoutait au prix de la dixième lieue et pour chaque lieue, 15 centimes pour la 1re classe, 10 pour la 2e, 7 cent. 1/2 pour la 3e; au-delà de 20 lieues, on ajoutait au prix de la vingtième lieue, et pour chaque lieue, 10 cent. pour la 1re classe, 7 cent. 1/2 pour la 2e, 5 pour la 3e. Des voitures de 3e classe étaient ajoutées à certains trains express à désigner, et la surtaxe des trains express était réduite de 25 à 20 pour 100 des prix ci-dessus.

Par suite de ces dispositions, les prix de Bruxelles à Anvers par exemple se trouvaient réduits de 4 fr. 50 à 3 fr. 85 pour les premières, de 3 fr. 50 à 2 fr. 70 pour les secondes (trains express) et en trains ordinaires de 3 fr. 50 à 3 fr. 20 pour les premières, 2 fr. 70 à 2 fr. 25 pour les secondes, 1 fr. 75 à 1 fr. 55 pour les troisièmes, et d'Ostende à Verviers, un des plus longs voyages qui se puissent

Digitized by Google

faire dans l'intérieur de la Belgique, les prix descendaient de 24 fr. 20 à 8 fr. 75 pour les premières et de 18 fr. 20 à 6 fr. 10 pour les secondes (trains express), et de 19 fr. 50 à 7 fr. 30, — 14 fr. 50 à 5 fr. 10 et 9 fr. 70 à 3 fr. 65 respectivement pour les premières, secondes et troisièmes en trains ordinaires. Les électeurs se rendant au scrutin, les troupes voyageant en corps, les sociétaires, les enfans âgés de moins de huit ans, les émigrans, les détenus et leurs gardiens jouissaient d'une réduction de moitié sur ces prix, mais d'autre part on abrogeait les réductions accordées antérieurement à différentes classes de voyageurs, par exemple aux militaires voyageant isolément, aux religieuses de toutes congrégations et aux artistes dramatiques voyageant par troupes de moins de 20 personnes.

Ce tarif, qui n'était applicable naturellement qu'aux transports par le chemin de fer de l'état, fut cependant accepté par les compagnies du Grand-Central belge, celles du Centre, de Lierre à Turnhout et de Gand à Bruges; pour les relations de service mixte avec les autres compagnies de chemins de fer concédées, le nouveau tarif ne s'appliquait qu'aux chemins de fer de l'état jusqu'au point d'échange.

Au milieu des améliorations économiques dont nous avons fait la nomenclature, la Belgique n'a pu toutefois échapper aux deux terribles épidémies qui ravageaient l'Europe, le choléra et l'épizootie; ces deux fléaux ont pesé sur elle, et le second surtout plus lourdement que sur d'autres pays. Nous avons dit plus haut qu'un témoignage de gratitude avait été offert par ses concitoyens au bourgmestre de Bruxelles; certes, si la chose eût été possible, le pays aurait voulu faire remonter cet honneur jusqu'aux ministres, dont la sollicitude et le dévouement ne se sont jamais démentis dans ces regrettables circonstances.

Il ne saurait être sans intérêt de donner ici un court résumé des rapports des chambres de commerce de Belgique, publiés en 1866 et 1867 pour les années 1865 et 1866. Nous y puiserons sur le commerce et l'industrie du pays quelques détails qui ne manquent pas de valeur.

Anvers étant le port le plus important de toute la Belgique, il semblerait au premier abord que les renseignemens commerciaux les plus intéressans doivent se trouver dans le rapport de sa chambre de commerce. Il n'en est rien cependant, car Anvers est avant tout un lieu de transit, et son industrie est bien minime comparée à celle de plusieurs autres villes du royaume. Presque uniquement absorbé par la question maritime, ce port ne peut que regretter la diminution presque constante de la marine belge, qui tend, pour ainsi dire, à disparaître. D'autre part, Anvers a été durement éprouvé pendant les années 1865, 1866 et 1867 par les faillites résultant de

Digitized by Google

la spéculation trop ardente sur les pétroles et par les épidémies qui ont fait dans ses murs et dans ses environs plus de victimes que partout ailleurs. Bruxelles au contraire, dont l'industrie n'a aucun rapport avec celle de la métropole commerciale, n'avait eu qu'à se louer de 1865. Les brasseries, les distilleries, l'industrie linière et dentellière, la chapellerie, les tapis, étaient dans une grande prospérité que la crise politique et financière de 1866 a un peu amoindrie, non pas cependant au point d'inspirer des craintes pour l'avenir; la diminution s'est fait sentir surtout dans les brasseries, qui en 1866 ont produit 26,000 hectolitres de moins que l'année précédente.

Les districts dépendant de Charleroi sont dans une brillante situation. En 1865, l'exploitation du charbon avait dépassé de 372,000 tonnes celle de 1864, et l'on a pu signaler encore sur le même chapitre un accroissement en faveur de 1866 sur 1865 de 338,472 tonnes. Une quantité considérable de ces produits sont dirigés sur la France, qui en 1866 a importé 1,415,128 tonnes de charbon et 41,683 tonnes de coke. L'industrie sidérurgique, les verres à vitres, les glaces, sont également dans un état prospère, et Charleroi enfin se place au premier rang des villes du royaume par la création et l'entretien d'une école industrielle qui au commencement de 1866 comptait déjà 520 élèves, et où les langues, ainsi que les sciences appliquées à l'industrie, sont enseignées avec beaucoup de succès. A Namur les marbres, les pierres et les pavés, à Tournai les distilleries, dont les produits augmentent annuellement de 15,500 hectolitres, les objets sculptés à Louvain, sont dans une position avantageuse qui montre assez que partout et dans toutes les branches l'industrie de la Belgique est en véritable progrès. Ajoutons que toutes les chambres de commerce ont été unanimes en 1866 et 1867 pour réclamer une réforme postale plus large que celle dont nous avons parlé précédemment et abaissant à 10 c. le timbre des lettres dans toute l'étendue du royaume, et que l'abolition complète des douanes est sollicitée avec ardeur.

Nous devons esquisser en finissant le mouvement de l'instruction, des lettres et des arts en Belgique. C'est d'abord une école d'adultes dont le gouvernement du roi règle l'institution par un arrêté en date du 8 septembre 1866, et qui, un peu embarrassée à son début par l'immixtion perpétuelle en ce pays des questions religieuses, s'établit bientôt victorieusement, et rend déjà de grands services; ce sont les progrès signalés à Bruxelles d'une école de filles dirigée par une femme de talent et patronnée par le gouvernement et l'administration; c'est enfin une agitation toujours croissante en faveur de l'instruction obligatoire, qui ne peut manquer d'aboutir prochainement à un résultat sérieux et définitif.

Digitized by Google

Dans les lettres, il faut citer en premier lieu un travail très intéressant de M. Jules Van Praet, qui fut pendant longtemps le ministre et toujours l'ami intime et dévoué du roi Léopold I[er]. Cet ouvrage, intitulé *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles*, contient des études remarquables sur Philippe le Bon, Louis VI, Charles-Quint, Élisabeth, le cardinal de Richelieu, Charles I[er], Cromwell, Louis XIV. On voit aisément quel parti a dû tirer d'un sujet aussi fécond un homme politique notable à plus d'un titre, et qui avait grandement contribué à fonder le royaume de Belgique tel qu'il est aujourd'hui. Si habiles, si profonds et studieux que soient les écrivains qui vivent de la vie privée, ils sont presque toujours, en ces matières, inférieurs aux historiens qui eux-mêmes ont manié les affaires de leur pays, qui ont touché du doigt les dangers et les secrets du gouvernement des nations. Quand on a vécu de la vie publique, on apprécie et explique plus sûrement par quelles phases a dû passer la politique des princes ou des ministres avant d'arriver aux résultats que nous signale l'histoire, et c'est là ce qui donne au livre de M. Van Praet un attrait particulier. La Belgique a vu paraître presque en même temps d'autres ouvrages historiques qui présentent de l'intérêt, entre autres le livre très consciencieux et très attachant de M. Heine sur Charles-Quint, les quatre volumes de M. Juste intitulés : *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II*. Mentionnons, dans un autre ordre d'idées, les œuvres scientifiques de M. Quetelet, un livre de M. Orts sur l'organisation judiciaire, et un opuscule d'un adversaire du gouvernement, M. Le Hardy de Beaulieu, *le Catéchisme de la mère*, auquel la presse belge, catholique ou libérale, n'a pas marchandé des éloges justement mérités.

En 1866, a eu lieu à Bruxelles l'exposition triennale des beaux-arts. On y a remarqué plusieurs toiles importantes, parmi lesquelles il faut citer un tableau d'un artiste belge, M. Gallait, représentant la *Lecture de la sentence de mort aux comtes d'Egmont et de Horn*. MM. Stevens, Verlat, Clays, avaient exposé des œuvres de mérite. Au moment même où s'ouvrait cette exposition honorable pour l'école belge de nos jours, M. Alfred Michiels publiait les 2[e] et 3[e] volumes des *Origines de la peinture flamande*, et en racontait les heureux débuts. Quelques mois plus tard, le jury de l'exposition universelle de Paris décernait la grande médaille d'honneur à M. Leys, dont le conseil municipal d'Anvers a donné dès lors le nom à l'une des principales rues de la ville.

Digitized by Google

LA SUISSE

République fédérative. — Président pour 1866 M. Knusel, pour 1867 M. Fornerod.

I. — AFFAIRES FÉDÉRALES.

Après le rejet des réformes constitutionnelles, mentionné dans le dernier *Annuaire*, la Suisse est rentrée dans le calme. L'agitation, qui n'avait été ni bien vive ni bien générale, disparut subitement devant ce vote, duquel il ressort que le peuple suisse ne désire pas faire des changemens à sa constitution fédérale. Celle-ci, quoique imparfaite, fonctionne d'une manière assez convenable, et le pays se soucie peu pour le moment de réveiller à ce sujet des luttes passionnées. D'ailleurs, à moins de circonstances exceptionnelles, comme ce fut le cas en 1847, il sera toujours très difficile d'obtenir de tous les cantons des votes concordans sur les questions générales. Trop d'intérêts divers s'y trouvent en présence. Les chambres fédérales en ont elles-mêmes offert la preuve par leur impuissance à s'entendre pour la rédaction d'un code de commerce, dont cependant l'utilité est généralement reconnue. Leurs efforts n'ont abouti qu'à l'arrêté ci-après, voté dans la session de février 1866.

« 1. L'assemblée fédérale déclare qu'il est de l'intérêt de la confédération que les cantons tombent d'accord pour l'adoption d'un code suisse de commerce, ou tout au moins pour certaines parties du droit commercial.

« 2. Le conseil fédéral est invité à porter cette déclaration à la connaissance des cantons et à faire des démarches ultérieures qui paraîtront propres à les amener à débattre en commun avec toute la diligence possible le projet élaboré d'un code suisse de commerce.

« 3. Le conseil fédéral est enfin invité à communiquer en temps voulu à l'assemblée fédérale le résultat des débats des cantons. »

Il s'agirait donc d'un concordat intercantonal au lieu d'une loi fédérale; mais les cantons manifestent à ce sujet des vues telle-

Digitized by Google

ment divergentes que la tentative n'a produit encore aucun résultat. Les habitudes allemandes en fait de commerce et de procédure semblent inconciliables avec les usages des cantons romands, dont quelques-uns ont adopté les principes de la législation française.

Dans cette même session, les chambres ratifièrent la convention monétaire conclue entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. En voici les dispositions principales :

« Les monnaies d'or seront frappées en pièces de 100, 50, 20 et 10 francs au titre de 900 millièmes, avec un diamètre de 35, 25, 21, 19 et 17 millimètres. Elles doivent être acceptées par toutes les caisses des quatre pays, sauf les pièces auxquelles l'usure aurait fait perdre leur empreinte ou 1/4 pour 100 de leur poids.

« Les monnaies d'argent sont frappées en pièces de 2 fr. (10 grammes, 27 millimètres), 1 franc (23 millimètres), 50 centimes (18 millimètres), 20 centimes (16 millimètres), au titre de 835/1000es.

« Les états concordataires ne peuvent émettre des pièces d'argent de 2 francs à 20 centimes que jusqu'à concurrence d'une somme de 6 francs par tête de population, ce qui donne 239 millions pour la France, 141 pour l'Italie, 32 pour la Belgique et 17 pour la Suisse.

« L'accession à la convention est laissée libre pour tout état qui voudra adhérer à ses dispositions. »

A cette époque (février 1866), aucune question importante ne préoccupait les esprits, et deux ou trois mois plus tard seulement les préparatifs militaires de la Prusse, de l'Autriche et de l'Italie commencèrent à causer des inquiétudes. L'éventualité d'une guerre générale pouvait menacer singulièrement la Suisse, placée au milieu des puissances belligérantes. En prévision d'un pareil conflit, le conseil fédéral dut songer aux mesures nécessaires pour protéger la neutralité suisse. Il se mit donc résolûment à l'œuvre, et malgré la vive opposition qu'avaient soulevée jusque-là dans l'assemblée fédérale toutes les dépenses de cette nature, il vint lui présenter à la session de juillet une série de propositions relatives au nouvel armement des troupes. Ses demandes furent très bien accueillies; on s'empressa de voter un crédit de 3,500,000 f. pour mettre l'armée sur un pied respectable. La transformation des armes fut adoptée, et le conseil fédéral chargé de procéder à des essais de fusils et de canons, afin de choisir les meilleurs modèles et d'en faire fabriquer le nombre suffisant pour l'élite et la réserve.

Cette session des chambres, qui s'ouvrait la veille de la bataille de Sadowa, offrit un spectacle vraiment solennel. On put y voir que la Suisse était prête à tous les sacrifices qu'exigerait le maintien de son indépendance et de sa neutralité. « Nous commençons

Digitized by Google

nos travaux, dit le président Planta, des Grisons, à l'ouverture du conseil national, avec une confiance absolue qui repose sur l'union intime de tout le peuple suisse, se serrant autour de ses magistrats avec la décision bien arrêtée de défendre la position qui lui a été faite par l'histoire et par les traités. » Ces paroles simples et fermes exprimaient parfaitement l'esprit dont était animée l'assemblée fédérale. La discussion fut sérieuse, calme et courte. Le sentiment patriotique domina constamment, et fit voter l'abandon d'une somme assez considérable que le conseil fédéral réclamait du canton de Genève pour les frais de l'occupation militaire nécessitée par les troubles du 22 août 1864.

Appuyé sur l'approbation du peuple entier, le conseil fédéral put travailler très activement aux améliorations militaires. Des études approfondies ont été faites ainsi que de nombreuses expériences, et, soit pour l'artillerie, soit pour l'infanterie, les troupes suisses vont être bientôt pourvues des armes les plus perfectionnées. En même temps le conseil fédéral préparait la mise sur pied de 50,000 hommes pour la garde des frontières, lourde charge dont la perspective était accueillie sans murmures, chaque citoyen comprenant la gravité de la situation. Heureusement le traité de paix dissipa les inquiétudes, et la Suisse n'eut d'autre obligation à remplir que de créer un poste d'ambassadeur à Berlin. Ce fut M. Heer, ancien landamman de Glaris et membre du conseil national, qui y fut nommé. Néanmoins de grands rassemblemens de troupes destinés à familiariser les soldats avec la vie en campagne eurent lieu durant le mois de septembre dans les cantons de Berne et de Vaud. L'utilité de semblables exercices est généralement comprise; aussi chacun s'y prête avec beaucoup de zèle, et les officiers trouvent chez leurs hommes non moins d'intelligence que de bonne volonté. Le citoyen suisse regarde comme un devoir strict de se soumettre pendant ces manœuvres aux exigences d'une discipline très rigoureuse. Il sent qu'elle est indispensable pour maintenir l'autorité de chefs qui peuvent avoir parmi leurs soldats des hommes placés beaucoup plus haut qu'eux sur l'échelle sociale.

Le 28 octobre commencèrent dans toute la Suisse les élections pour le renouvellement du conseil national. En dépit des efforts de la société radicale *Helvetia*, elles se passèrent presque partout avec le plus grand calme. A Genève cependant, l'impunité de la sanglante émeute du 22 août 1864 devait porter ses fruits. Les catholiques radicaux de la rive gauche (Carouge), apprenant que le résultat des votes dans le collége de la ville ne leur serait sans doute pas favorable, vinrent en foule assiéger le bâtiment électoral; mais ils rencontrèrent une forte résistance. On se battit à coups de

Digitized by Google

pierres et de bâtons, plusieurs personnes furent blessées; finalement le parti de l'ordre l'emporta. Les candidats indépendans avaient obtenu la majorité. Sur 8,414 votans, M. James Fazy n'avait pu réunir que 3,156 voix, tandis que le dernier nom de la liste indépendante en comptait 4,308. Dans la plupart des autres cantons, les anciens députés furent réélus, de sorte que le conseil national se retrouva composé à peu près des mêmes élémens, et que le conseil fédéral ne subit aucune modification importante. Il n'y eut pas d'autre changement que la nomination de M. Welti (d'Argovie) en remplacement de M. Frey-Hérosée, qui avait exprimé dans une lettre digne et touchante adressée à l'assemblée fédérale le désir de rentrer dans la vie privée après une laborieuse carrière publique. M. Frey-Hérosée faisait partie du conseil fédéral depuis l'origine de ce corps (1848). Il a plusieurs fois été revêtu des hautes fonctions de président de la confédération suisse, et tous les partis s'accordent à reconnaître les services rendus par son zèle dévoué. Aussi l'assemblée fédérale a-t-elle voulu lui témoigner sa reconnaissance par un vote exprimant les sentimens d'estime et de respect qui suivront le digne magistrat dans sa retraite.

Une autre démission, amenée aussi par l'âge, est celle du général Dufour, qui, au mois de février 1867, écrivit au conseil fédéral pour résigner ses fonctions militaires, en déclarant que, si les circonstances le demandaient, il serait toujours prêt, malgré ses quatre-vingts ans, à servir le pays dans la mesure de ses forces. Aucun nom n'est plus populaire en Suisse que celui du général Dufour. Il le doit à ses talens militaires non moins qu'à son caractère conciliant, à ses formes aimables et modestes, à sa vive sollicitude pour le bien-être du soldat. Chose étrange, cette popularité date surtout de la guerre du Sonderbund. Sa conduite sage, sa modération, lui valurent l'affection de ceux même qu'il combattait, sans diminuer en rien l'enthousiasme des autres. C'est le contraire de ce qui se voit ordinairement dans les guerres civiles, où trop souvent le chef le plus habile ne réussit qu'à se faire haïr de tout le monde. Dans la Suisse allemande, les paysans appellent le général *unser Vater Dufour* (notre père Dufour), et le regardent comme la personnification du patriotisme helvétique.

Dans leur session de juillet 1867, les chambres fédérales eurent à traiter diverses questions intéressantes. Elles s'occupèrent d'abord de déterminer le mode suivant lequel doit être mis en pratique l'article 113 de la constitution fédérale, d'après lequel « cinquante mille citoyens suisses ayant le droit de voter peuvent en tout temps demander que la question de savoir si la constitution fédérale doit être revisée soit soumise au peuple. » Les dispositions adoptées ont

Digitized by Google

pour objet d'exiger des garanties, dont la principale est la légalisation des signatures des pétitionnaires. Par ce moyen peut-être empêchera-t-on qu'une démarche si grave ne soit faite à la légère, et n'aboutisse, comme en 1866, au rejet des modifications proposées après avoir inutilement agité le pays.

A propos des entraves apportées au mariage des citoyens pauvres par certaines législations cantonales, un débat assez vif s'engagea; mais, malgré les efforts des partisans de la souveraineté cantonale, il fut décidé que ce droit serait enlevé désormais aux cantons. Ceux-ci du reste ne peuvent pas se plaindre d'un empiétement qu'ils ont rendu nécessaire par leur obstination à conserver des lois surannées, incompatibles avec les idées de notre époque. L'intervention fédérale aura du moins l'avantage de prévenir souvent des scandales très fâcheux.

Une décision importante qui pourra servir d'exemple à d'autres pays, c'est l'abaissement du prix des dépêches télégraphiques. Le télégramme simple de vingt mots ne coûtera plus dans toute la Suisse que 50 centimes au lieu de 1 franc, et cependant un nouveau crédit de 500,000 francs a été voté pour compléter le réseau en multipliant les stations jusque dans de petits villages des hautes montagnes. On espère que, malgré cette réduction de prix, le produit dépassera de beaucoup les frais, parce que l'usage du télégraphe deviendra de plus en plus général. Il est certain que déjà, soit dans les villes, soit dans les campagnes, des gens de toutes classes ont volontiers recours à ce moyen de correspondance rapide (1).

En décembre 1867, l'assemblée fédérale eut à remplacer M. Fornerod, qui avait donné sa démission de membre du conseil fédéral. M. Ruffy, du canton de Vaud, fut élu. Cette démission était due à peu près aux mêmes motifs qui précédemment avaient déterminé celle de M. Staempfli. Après avoir consacré douze années au service de la confédération, M. Fornerod éprouvait le besoin de prendre du repos. M. Fornerod est cependant encore loin de l'âge où les forces déclinent, et il faut attribuer à sa retraite une autre raison que la lassitude : les magistratures fédérales sont fort peu rétribuées, et fournissent tout juste aux membres du gouvernement de quoi vivre dans une modeste aisance pendant la durée de leurs fonctions. S'ils ne possèdent pas de patrimoine, force leur est donc de chercher à se créer un avenir par d'autres moyens. De même que M. Staempfli, M. Fornerod renonce à la carrière administrative pour prendre la direction d'un établissement de banque. C'est une chose fâcheuse

(1) Le nouveau tarif est entré en vigueur le 1er janvier 1868, et durant le mois de février le nombre des télégrammes avait déjà plus que doublé.

Digitized by Google

de voir ainsi tour à tour se retirer des hommes dont les talens et l'expérience acquise pourraient rendre encore d'utiles et longs services. En temps ordinaire sans doute, la marche des affaires n'en souffre pas; mais, si les circonstances devenaient graves, on aurait lieu peut-être de le regretter amèrement. Des traitemens mieux en harmonie avec les exigences de la vie actuelle seraient d'ailleurs plus conformes au principe démocratique en ouvrant l'accès du conseil fédéral à toutes les capacités.

La session de décembre a surtout été consacrée aux réformes militaires. L'adoption des nouvelles armes entraîne avec elle d'autres changemens, et l'on en a profité pour simplifier autant que possible l'uniforme. Ces diverses modifications ont en général pour but la commodité plutôt que l'élégance. L'armée suisse ne doit pas être une troupe de parade; on veut avant tout qu'elle se compose d'hommes vigoureux, alertes, rompus aux exercices gymnastiques et vêtus de manière à conserver toute la liberté de leurs mouvemens. Le dernier incident qui marqua cette session fut l'interpellation faite à propos de la question romaine. Quelques députés blâmaient le conseil fédéral d'avoir consenti à prendre part aux conférences proposées par le gouvernement français; mais, après un éloquent discours de M. Dubs, qui fit très bien ressortir les avantages que la Suisse pouvait retirer de cette participation, ainsi que le langage franc et loyal qu'elle y aurait tenu en exposant ses principes politiques, la conduite du conseil fédéral obtint un vote presque unanime d'approbation.

II. — AFFAIRES CANTONALES.

Au sein du calme qui régnait dans la politique cantonale, on a vu surgir durant ces deux dernières années quelques symptômes précurseurs d'agitations nouvelles. Un vague désir de changement s'est manifesté çà et là, sans caractère bien déterminé. Il ne s'agit point d'une question de principe, nul ne songe à remonter le courant de la démocratie; on tendrait plutôt à faire disparaître les dernières digues qui le contiennent et en règlent encore la marche. La forme représentative adoptée dans presque toutes les constitutions de la Suisse est attaquée comme une entrave à l'essor des volontés populaires. Pour que le peuple souverain règne et gouverne, il faut que toute loi, toute décision, toute élection, émanent directement de son vote, que les résultats des délibérations du corps législatif soient soumis à son *veto*. Tandis que les petits cantons semblent enclins à restreindre les attributions de leurs *landsgemeinde*, comme cela s'est fait à Schwitz par exemple, on pré-

Digitized by Google

tend introduire ce système chez des populations beaucoup plus nombreuses, où on ne pourrait essayer de le mettre en pratique sans se heurter à d'insurmontables obstacles. Dans des assemblées de 15, 20, 30,000 électeurs et plus, aucune délibération ne serait possible, et le conseil-général de Genève prouve déjà combien le simple acte de voter peut y produire de troubles et de désordres graves. C'est pourtant le but des agitateurs, ou du moins le prétexte dont ils se servent, car au fond il s'agit plutôt d'ambitions personnelles à satisfaire. Les hommes portés au pouvoir par la révolution s'y sont pour la plupart maintenus, soit parce qu'ils avaient les capacités nécessaires, soit par suite d'un certain instinct conservateur dont les radicaux eux-mêmes ne peuvent se défendre en pareil cas. Quelques-uns seulement ont été mis de côté, comme M. James Fazy, grâce à leurs fautes ou leurs excès. Or depuis 1847 s'est élevée une génération nouvelle qui voudrait avoir son tour, et pour cela cherche à profiter de la dissolution des anciens partis. Maitenant radicaux et conservateurs ne présentent plus comme autrefois deux camps bien tranchés. Le plus grand nombre d'entre eux aspire à former, sous le titre de libéraux indépendans, une espèce de parti mixte chez lequel dominent des idées de conciliation. De part et d'autre on se défie des natures énergiques, on préfère les caractères flexibles, les opinions pâles ou très légèrement accentuées. Aussi les élections donnent-elles en général des résultats presque négatifs, c'est-à-dire qui ne font triompher réellement ni la cause du radicalisme ni celle de ses adversaires. C'est ce qu'on a vu, par exemple, en 1866 dans le renouvellement du grand-conseil et du conseil d'état du canton de Vaud. Les voix se sont partagées de telle sorte qu'aucun parti n'a pu chanter victoire, et que ni l'un ni l'autre des deux conseils n'offre de majorité bien prononcée. Il est vrai qu'on exclut ainsi les tendances extrêmes et le malaise social qu'elles produisent; mais d'un autre côté le pouvoir se trouve entre des mains qui ne semblent pas de force à leur résister longtemps. Cette situation menace de devenir assez critique en présence des idées socialistes auxquelles depuis une année ou deux les associations internationales d'ouvriers prêtent un dangereux appui.

La Suisse est évidemment travaillée dans ce sens par des agens étrangers, qui la regardent comme un théâtre commode pour leurs tentatives perturbatrices, et qui savent exploiter à cet effet l'humeur inquiète, les froissemens d'amour-propre, les velléités ambitieuses de l'esprit républicain, ainsi que la complète liberté laissée aux manifestations populaires. C'est de là que provient en partie le réveil politique dont Zurich et Berne ont récemment offert les prin-

Digitized by Google

cipaux symptômes. Dans le premier de ces deux cantons surtout, il serait difficile d'attribuer une autre cause au mécontentement qui tout à coup a fait explosion, car le gouvernement s'y montrait administrateur habile, honnête, plein de sollicitude pour l'instruction et le bien-être du peuple. Cependant quelques accusations lancées contre la magistrature par un audacieux pamphlétaire furent accueillies avec enthousiasme, bien que la fausseté en fût prouvée de la manière la plus éclatante à la suite d'une consciencieuse enquête. L'agitation grandit bientôt au point que, vers la fin de 1867, la grande majorité des électeurs vota pour une révision constitutionnelle. Dans ce mouvement, qui va peut-être bouleverser un des cantons jusqu'ici les mieux administrés de toute la Suisse, les principes politiques ne jouaient assurément pas le principal rôle; il est facile de s'en convaincre en examinant la composition de l'assemblée constituante élue depuis lors (mars 1868). Des rivalités individuelles et la fermentation qui règne dans les classes ouvrières y tinrent la plus grande place. A Berne, l'agitation, sans avoir non plus des motifs bien graves, était mieux justifiée par l'inertie du gouvernement. Elle ne prit pourtant pas autant d'essor. Le simple renouvellement des conseils en 1866 parut du moins satisfaire l'opinion publique en modifiant le personnel du pouvoir. La jeunesse libérale obtint une part d'influence qu'elle n'avait pas encore eue jusque-là; mais le radicalisme n'en persiste pas moins à demander le *veto* populaire et les autres conséquences de la démocratie absolue, qu'il prône comme l'idéal de la perfection en fait de gouvernement. Du reste Bâle-Campagne semble se charger de répondre par des faits à ces belles théories. Dans ce canton, démocrate par excellence, le peuple, devant procéder en 1866 à l'élection de son grand-conseil, vota d'abord à une majorité considérable en faveur du régime radical; huit jours plus tard, pour l'élection du conseil d'état, l'opposition remporta la victoire par 5,000 voix contre 4,500, en sorte que voilà le pouvoir exécutif en contradiction complète avec le pouvoir législatif. Cet absurde résultat, qui s'était déjà produit à Genève, mais avec un an d'intervalle entre les deux élections, montre ce qu'on doit attendre de l'exercice direct de la souveraineté populaire.

Malheureusement, comme nous l'avons dit, des excitations étrangères viennent compliquer la question. En 1867, l'Association internationale des ouvriers tint son congrès à Lausanne. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, y comptaient un certain nombre de délégués qui n'appartenaient pas tous précisément à la classe ouvrière, car des journalistes, des médecins, un banquier, un rentier, figuraient parmi ces représentans du travail. L'assemblée, très novice dans l'art de délibérer, eut assez de peine

Digitized by Google

d'abord à se constituer, et l'on put vite comprendre, d'après les discours peu mesurés de la plupart des orateurs, qu'à leurs yeux le but réel de l'association était beaucoup moins d'étudier les vrais intérêts de la classe ouvrière que de changer les conditions de l'ordre social. Maints discours empreints de matérialisme et de communisme se firent entendre, les théories les plus bizarres s'étalèrent, des résolutions contradictoires furent successivement adoptées; enfin on se sépara sans avoir fait autre chose que de lancer beaucoup de paroles non moins creuses que sonores. Il y eut cependant, surtout de la part des Suisses, quelques communications intéressantes au sujet des sociétés coopératives, mais elles furent comme étouffées par les déclamations socialistes.

Quelques jours après s'ouvrit à Genève le congrès de la paix, où se manifestèrent les mêmes tendances, plus nettement formulées encore par des hommes d'une culture intellectuelle supérieure. Quoique le programme publié comme devant servir de texte aux discussions du congrès eût soulevé bien des objections, le nombre des membres était assez considérable, et le comité renfermait entre autres beaucoup de citoyens genevois d'opinions fort diverses. La population se montrait en général très sympathique. Elle avait fait à Garibaldi l'accueil le plus enthousiaste, tout en trouvant assez extraordinaire que ce héros de la guerre vînt prendre part au congrès de la paix. Cependant, dès l'ouverture de la première séance, les Suisses purent s'apercevoir qu'au lieu de la paix c'était la guerre qu'on prétendait déclarer à tous les gouvernemens établis, que Genève avait été choisie comme bien située pour devenir un centre d'agitation démagogique, et que chaque orateur étranger semblait n'être venu que pour donner libre essor aux griefs politiques de son parti, sans nul souci de la grande question à l'ordre du jour. Ils cherchèrent donc à restreindre et à limiter clairement le champ de la discussion, ils combattirent avec force, quelques-uns avec éloquence, les idées subversives qui se faisaient jour, les étranges projets de bouleversemens présentés comme des moyens sûrs d'établir la paix universelle. M. J. Fazy lui-même insista pour que les délibérations prissent une allure mieux réglée, et qu'on s'abstînt de divagations qui devaient évidemment les rendre tout à fait stériles. Ces efforts trouvèrent peu d'appui dans l'assemblée, ils contrariaient les vues des principaux meneurs. Ce fut à qui lancerait aux puissances européennes le plus de défis audacieux, propres seulement à compromettre la confédération suisse; puis vinrent les tirades sur le capital qui exploite les travailleurs, les aspirations humanitaires, enfin des attaques dirigées contre la religion, la morale, le christianisme, et, pour couronner l'œuvre, la négation

Digitized by Google

formelle de l'existence de Dieu. Les sentimens du peuple genevois se trouvaient froissés de la manière la plus directe. L'indignation publique ne put se contenir. Au sortir de l'avant-dernière séance du congrès, une assemblée populaire improvisée décida que, pour dégager la responsabilité du pays et bien marquer la profonde répulsion qu'inspiraient de telles doctrines, tous les membres genevois du bureau donneraient leur démission le lendemain à l'ouverture de la séance. Après cet acte solennel de protestation, le congrès se termina dans une confusion si grande que pas une de ses décisions ne put être régulièrement votée. Genève, qui s'était montrée d'abord très favorable à l'idée d'un congrès international de la paix, ne s'attendait certainement pas à ce qu'on abuserait ainsi de son hospitalité, ni surtout à ce qu'une minorité turbulente prétendrait rendre la discussion impossible en interrompant ses adversaires par des cris scandaleux. La liberté des opinions impose le devoir de respecter celles d'autrui. Devant cette espèce de pression despotique exercée sur les débats, le peuple genevois avait bien le droit d'exprimer son mécontentement, et la manière dont il le fit était calme et digne. Les plaintes amères que plusieurs membres du congrès ont insérées à cet égard dans les principaux organes de la presse radicale nous semblent donc mal fondées. Ce sont d'injustes reproches que ne méritait point la conduite des citoyens de Genève.

Dans ces deux congrès, le bon sens du peuple suisse a repoussé les exagérations et ne s'est point laissé prendre aux chimères du socialisme. En sera-t-il toujours de même? Résistera-t-il également à l'influence qu'exerce aujourd'hui partout l'Association internationale des travailleurs? On ne saurait sans inquiétude voir cette action se manifester de temps en temps par des tentatives de grèves qui sont restées sans doute jusqu'ici dans des limites assez étroites, mais qui peuvent prendre d'un jour à l'autre plus d'extension. Dans des villes frontières telles que Bâle et Genève, le nombre des ouvriers étrangers est considérable, et forme la majorité des assemblées où se discutent les projets de cette nature. Là gît le danger, car ces travailleurs nomades se lancent volontiers dans les aventures et redoutent peu les conséquences qu'elles peuvent avoir pour le pays, tandis que l'élément national, quelque démocrate ou radical qu'il soit, n'a décidément pas des tendances communistes. Un autre péril pour la Suisse, plus difficile peut-être à combattre, c'est le réveil de l'esprit ultramontain. Les barrières opposées à ses prétentions par la constitution fédérale de 1847 ne l'empêchent pas de travailler avec une infatigable persévérance à ressaisir le pouvoir dans les cantons catholiques ainsi qu'à maintenir et surexciter l'antagonisme confessionnel dans les cantons mixtes. Comme

Digitized by Google

symptôme de l'activité fiévreuse qui l'anime, nous mentionnerons la lettre adressée par les évêques suisses aux chambres fédérales pour se plaindre du langage tenu à l'égard de l'église dans certaines discussions, et la rentrée des jésuites dans le canton du Valais. L'assemblée fédérale ne donna pas suite à la réclamation des prélats; mais, sur les observations du conseil fédéral, le Valais a dû renvoyer sept instituteurs jésuites admis dans le collége de Sion. A Fribourg, la réaction fait son chemin de telle sorte que les libéraux, les anciens disciples du père Girard, se voient l'un après l'autre obligés d'abandonner les places qu'ils occupaient encore dans l'enseignement public. Dans le Jura bernois, l'opposition catholique profite de toutes les occasions pour susciter des embarras au gouvernement. Genève est travaillée par une propagande très remuante qui cherche à noyer le protestantisme dans une population catholique flottante dont elle favorise par tous les moyens possibles le continuel accroissement. Sous l'empire des institutions démocratiques, ces causes diverses risquent d'amener des résultats d'autant plus graves que le suffrage universel est sujet à de brusques reviremens, à des caprices qu'on ne peut ni prévoir ni conjurer. Il y a cependant un correctif efficace dans la liberté dont jouissent tous les partis, toutes les opinions, tous les efforts individuels. Aussi longtemps que cette liberté précieuse restera consacrée par les lois et par les mœurs, les luttes qui forment l'essence de la vie républicaine contribueront en définitive au triomphe des lumières et de la vérité.

III. — COMMERCE, INDUSTRIE, MOUVEMENT INTELLECTUEL.

La Suisse, comme la plupart des autres états de l'Europe, s'est ressentie de la crise générale. En 1866, elle était menacée, sinon d'une guerre, au moins d'une levée de troupes assez considérable pour maintenir sa neutralité. Cette perspective, dont la population se préoccupait vivement, vint contribuer encore à paralyser le commerce, déjà languissant par suite des circonstances extérieures. Le travail des fabriques en fut plus ou moins ralenti. Dans quelques cantons, la bienfaisance eut à soulager des misères nombreuses. Malgré cela, l'industrie s'était préparée à figurer dignement à l'exposition universelle de Paris, où plusieurs de ses produits, entre autres les broderies de Saint-Gall, la bijouterie et l'horlogerie de Genève, ont obtenu un grand succès. Le chiffre des récompenses accordées à la Suisse était de 328, 1 grand prix, 3 de second rang, 1 de troisième rang, 23 médailles d'or, 78 d'argent, 124 de bronze et 98 mentions honorables.

Toutefois la stagnation commerciale n'a pas permis de profiter beaucoup jusqu'à présent des avantages que pouvaient offrir les traités récemment conclus avec divers pays. Celui de la France en particulier a plutôt donné

Digitized by Google

lieu de part et d'autre à de nombreuses réclamations. Certaines clauses n'avaient pas été suffisamment développées, et dans l'application des difficultés se sont présentées. En ce qui concerne, par exemple, la propriété littéraire, il a fallu recourir aux tribunaux suisses pour faire décider deux questions sur lesquelles on était resté dans le vague. C'était d'abord un simple délit de contrefaçon commis par un journal et que le tribunal a condamné. Dans le second cas, il s'agissait d'une pièce de théâtre représentée sur le théâtre de Genève sans avoir payé les droits d'auteur. Comme la pièce était imprimée, le tribunal a jugé que le fait de la représentation ne constitue pas un délit de contrefaçon, et n'a point voulu admettre l'extension donnée sur ce point aux droits d'auteur par la loi française. Cette extension d'ailleurs ne se trouve pas mentionnée dans le traité fait avec la Suisse, où cependant on a cru nécessaire d'introduire des clauses pénales, parce que la plupart des législations cantonales ne renferment aucune disposition relative à la propriété littéraire. Du reste l'état des affaires commerciales n'a pas empêché le succès de l'emprunt fédéral de 12 millions pour subvenir aux dépenses militaires. Le conseil fédéral n'en demandait d'abord pas la moitié, et les offres de souscriptions s'élevèrent à 19 millions, dont 6,287,500 fr. au pair.

De son côté, le gouvernement de Berne, afin de satisfaire ses ressortissans du Jura, résolut, en janvier 1867, de compléter son réseau cantonal de voies ferrées, et sur sa demande une subvention de 7 millions fut votée par le grand-conseil de ce canton. La question de la traversée des Alpes n'est point résolue encore. Les partisans du Saint-Gothard semblent avoir gagné du terrain; mais d'autre part une nouvelle société s'est formée pour la ligne du Simplon. En attendant, on travaille à faciliter la solution du problème par l'essai de nouveaux procédés pour franchir les fortes pentes.

Ni le malaise financier ni les inquiétudes politiques ne mirent obstacle non plus à ces nombreuses fêtes nationales, si chères aux Suisses. En 1867, les deux principales ont été le tir fédéral à Schwitz et le concert helvétique à Zurich. L'emplacement du tir, au pied des Mythen avec la vue du lac des Quatre-Cantons et toute une ceinture de hautes montagnes, joignait aux beautés de la nature alpestre le mérite d'éveiller les plus grands souvenirs historiques, puisque là fut en quelque sorte le berceau de la confédération suisse. Aucune localité ne pouvait mieux exalter les sentimens patriotiques. Aussi les glorieuses annales de la Suisse primitive formèrent-elles le texte de presque tous les discours. Quant au concert, il eut beaucoup d'éclat et attira un grand concours. Il est intéressant de voir ainsi le succès couronner les efforts qu'on a tentés depuis nombre d'années pour propager le goût de la belle et bonne musique dans tous les cantons suisses. Les progrès sont évidens, le concert de Zurich et le prix remporté dans le concours international de l'exposition universelle par *la Cécilienne*, société genevoise de chant, en fournissent la preuve. Genève, jadis fort peu musicale, s'est développée rapidement à cet égard, grâce surtout au conservatoire dont l'a généreusement dotée un de ses riches citoyens, M. F. Bartholony.

Quelques semaines après cette fête, Zurich était plongée dans le deuil par l'apparition subite du choléra. Pour la première fois le fléau envahissait la

Digitized by Google

Suisse. Il fit quelques victimes dans le Tessin et le Valais; mais c'est à Zurich principalement que s'exercèrent ses ravages. Un quartier malsain, habité par la classe ouvrière, devint le foyer d'infection, et le nombre des morts prit pendant quelques jours des proportions fort inquiétantes. Heureusement ni les autorités ni les citoyens ne faillirent à leur devoir. Il n'y eut pas de terreur pusillanime. Riches ou pauvres, tous remplirent avec zèle et courage la tâche que leur imposaient les circonstances. D'énergiques mesures isolèrent la maladie, et des secours abondans, ainsi que le dévoûment des médecins et de nombreuses personnes empressées à les aider, permirent de la combattre d'une manière efficace.

Au milieu de tant d'inquiétudes diverses, qui dans un petit pays sembleraient devoir absorber complétement l'attention publique, l'activité intellectuelle se maintient toujours en Suisse, et le niveau de la culture générale tend plutôt à s'élever. La plupart des chefs-lieux de cantons, les villes de Bâle, Berne, Zurich, Genève, Lausanne, Neuchâtel, sont autant de foyers dont la lumière se répand dans tous les rangs du peuple. Les conférences. les cours gratuits, se multiplient sans cesse, et petit à petit l'ouvrier prend goût à cet enseignement, dont le premier bienfait est de lui rendre le cabaret moins indispensable. Le talent des professeurs et la variété des sujets le captivent, même lorsque ceux-ci sont peut-être au-dessus de sa portée. Si d'abord son esprit a de la peine à suivre la marche du raisonnement, il n'en retire pas moins de bons fruits. Comme le disait un simple travailleur à propos des leçons de M. E. Naville sur l'origine du mal, « on ne comprend pas tout; mais c'est égal, cela fait du bien. » Ce cours réunissait en effet 2,500 auditeurs dans la salle de la Réformation, vaste local bâti récemment à Genève pour servir aux réunions populaires de cette espèce. On y donne aussi des séances musicales ou littéraires, puis le dimanche, après les heures du culte, ce local offre aux ouvriers des livres, des modèles de dessin industriel, et quelquefois d'utiles entretiens propres à les intéresser. C'est dans des institutions semblables que se trouvera certainement la meilleure sauvegarde contre les excès de la démocratie. Les écoles, quelque nombreuses et bien dirigées qu'elles soient, ne suffisent pas. Il faut que l'éducation du peuple se continue plus tard, et qu'on entretienne chez lui, qu'on excite sans cesse un certain intérêt pour l'essor de l'intelligence. D'ailleurs ce commerce habituel entre les classes éclairées et celles qui ne le sont pas contribue mieux que nul autre moyen à dissiper les préventions, à combattre les préjugés du socialisme, à répandre des notions de justice et de vraie liberté si nécessaires pour que le suffrage universel produise de bons fruits.

En Suisse, on le comprend si bien que les esprits cultivés tournent leurs efforts de ce côté-là plutôt que vers les travaux de l'érudition ou de la littérature proprement dite. Ceux même dont les talens supérieurs jouissent d'une renommée européenne prêtent volontiers leur concours à cette œuvre modeste, mais éminemment féconde. Le nombre des publications n'en est pas moins encore assez considérable à Zurich, à Bâle, à Berne, à Genève, Lausanne et Neuchâtel, mais les plus importantes appartiennent au domaine scientifique. Nous signalerons, par exemple, la grande carte

Digitized by Google

géologique de la Suisse, entreprise par les soins de plusieurs sections cantonales de la Société helvétique des sciences naturelles, qui formera comme le pendant du magnifique travail géographique auquel M. le général Dufour a consacré trente années de sa vie. M. le professeur Alphonse Favre a mis au jour le résultat de ses savantes recherches sur la géologie de la Savoie. M. le professeur Pictet de la Rive, correspondant de l'Académie des Sciences, poursuit la publication de ses matériaux pour la paléontologie de la Suisse, et de leur côté les sociétés d'histoire font paraître de nombreux documens inédits, ainsi que de curieuses investigations relatives à ces débris des premiers âges de l'humanité qui se trouvent enfouis dans le sol des cavernes.

L'ensemble du mouvement intellectuel présente, on le voit, un spectacle assez satisfaisant. Sous ce rapport, comme au point de vue politique, la confédération suisse n'a pas décliné durant les deux dernières années, et les circonstances extérieures n'ont pas influé sur elle d'une façon fâcheuse. On peut prévoir seulement qu'une période nouvelle d'agitation commencera bientôt. C'est l'aliment nécessaire de la vie républicaine, et, si l'influence de l'Association internationale des travailleurs menace de rendre cette crise plus périlleuse, elle permettra d'un autre côté de réprimer plus facilement les tentatives de désordre, car le peuple suisse n'aime pas en général que les étrangers se mêlent de ses affaires. Devant une pareille intervention, les différens partis oublieraient vite leurs querelles pour faire face à l'ennemi commun. Lorsqu'il ne s'agit pas de dissensions politiques, tous les citoyens sont d'accord; d'ailleurs l'armée, sans être permanente, se trouve organisée de telle sorte que quelques heures suffisent pour lever et transporter plusieurs bataillons sur les points où leur présence deviendrait nécessaire. Loin de favoriser le triomphe de ceux qui prétendent pousser en Suisse la démocratie à ses conséquences extrêmes, l'appui du socialisme européen leur préparerait au contraire, suivant nous, un échec certain.

Digitized by Google

ITALIE

Monarchie constitutionnelle. — Victor-Emmanuel II, roi d'Italie [1].

I. — 1866.

Ministère La Marmora. — Négociations entre l'Italie et la Prusse. — Le *consorzio nazionale*. — Négociations au sujet de Rome. — Traité d'alliance avec la Prusse. — Ministère Ricasoli. — Guerre avec l'Autriche. — Bataille de Custoza. — La Vénétie cédée à la France. — Opérations de Cialdini en Vénétie. — Bataille navale de Lissa. — Armistice. — Plébiscite en Vénétie. — Paix conclue entre l'Autriche et l'Italie. — Insurrection à Palerme. — Règlement de la dette pontificale et de la question des évêchés. — Évacuation des états pontificaux par les Français.

Le ministère que présidait le général La Marmora, et qu'il avait reconstitué dans les derniers jours de l'année 1865 après l'échec des plans financiers de M. Sella (2), ne semblait pas destiné à une longue durée. A la réserve du président du conseil et de M. Scialoja, qui prenait le portefeuille des finances, aucun membre du nouveau cabinet n'avait hors des frontières de l'Italie la moindre notoriété. Le général La Marmora lui-même, bon organisateur, diplomate assez habile, n'occupait le premier rang qu'à défaut d'un plus éminent, et surtout parce que, ayant été le collègue de Cavour, il passait pour avoir le secret des vastes plans dont la perte irréparable de cet homme d'état avait empêché l'exécution. Comme il se trouvait en présence d'une chambre mal disposée, où des élections complémentaires venaient de renforcer la gauche, qui n'usait envers lui que d'une sorte de tolérance, on était généralement surpris qu'il eût consenti à garder le pouvoir, et la prompte

(1) Né le 14 mars 1820 et roi depuis le 23 mars 1849; veuf de l'archiduchesse Adélaïde d'Autriche. — Humbert, prince royal, né le 14 mars 1844, marié le 22 avril 1868 à la princesse Marguerite, fille du duc de Gênes.

(2) Voyez à la page 198 du précédent *Annuaire*.

Digitized by Google

imagination des Italiens se plaisait à chercher des causes mystérieuses à une détermination si imprévue. On ne tarda point à les pressentir, à penser et à dire que des négociations étaient secrètement poursuivies avec la Prusse pour un traité d'alliance; les voyages du général Govone à Berlin donnaient une grande consistance à ces rumeurs, qui n'étaient pas, on le sut plus tard, dénuées de tout fondement. En attendant, elles tempérèrent l'hostilité d'une opposition désormais assez nombreuse pour prétendre au gouvernement, et par conséquent plus disposée à ménager ses forces qu'à les perdre en d'inutiles escarmouches. Si elle continuait de subordonner toutes les autres questions à celles de Rome et de Venise, elle cessait de se dire républicaine et laissait un peu dédaigneusement le tiers-parti s'unir à la droite pour donner au cabinet un vote de confiance peu propre à le consolider : aux 181 voix de cette coalition temporaire, elle opposait 150 voix compactes, prêtes à devenir majorité à la première défection du tiers-parti (26 février 1866).

Sans être assuré d'une longue existence, le cabinet avait donc quelque temps devant lui pour continuer à Berlin les négociations entamées, qui étaient sa seule raison d'être. Il profita de ce répit pour soumettre au parlement les plans financiers de M. Scialoja, qui devaient bientôt rejoindre dans l'éternel oubli ceux des précédens ministres, résultat prévu et peu regrettable, car les combinaisons de l'économiste napolitain n'étaient guère propres à remédier d'une manière sérieuse au déficit toujours croissant. Il n'y avait que deux moyens de rétablir l'équilibre ou du moins de s'en rapprocher : c'était une forte réduction de l'armée et l'établissement de nouveaux impôts; mais avec une guerre en perspective pour la conquête de la Vénétie, à la veille de contracter des engagemens formels avec la Prusse pour des hostilités considérées déjà comme prochaines, le gouvernement ne pouvait renvoyer dans ses foyers un seul soldat. Quant aux impôts, on n'osait ni les proposer ni les voter devant l'opposition aveugle de populations qui se soulevaient à ce seul mot, tant elles étaient loin d'avoir l'intelligence de leurs destinées. Quelques patriotes concevaient le dessein singulièrement chimérique d'éteindre une dette de 2 milliards 1/2 au moyen d'une souscription nationale (*consorzio nazionale*); mais, si des signatures étaient données en assez grand nombre, beaucoup de souscripteurs n'avaient point hâte de verser leur cotisation, en sorte que l'on parvint à peine, après tant de bruit, à réaliser quelques millions.

Impuissante à résoudre les difficultés financières, tout occupée de préparer, en s'alliant à la Prusse, l'affranchissement de Venise,

Digitized by Google

la politique italienne se bornait, dans la question romaine, à protester vainement contre la formation à Antibes d'une légion de soldats français que le gouvernement impérial libérait de tout engagement à son égard en échange de celui qu'ils contractaient de servir le saint-siége durant quatre années (2 juin 1865, livre vert). Plus heureuse avec l'Espagne, qui, après avoir reconnu le nouveau royaume, et pour contre-balancer l'effet de cette grande hardiesse du maréchal O'Donnell, s'offrait à contribuer par un envoi de troupes espagnoles à l'indépendance du saint-siége, la diplomatie italienne signifiait à M. Bermudez de Castro, ministre des affaires étrangères à Madrid, que, si le roi d'Italie était obligé de supporter l'intervention de la France, il saurait bien empêcher celle de l'Espagne. Cela en effet n'était pas difficile; il l'était davantage d'élever les populations des provinces napolitaines au niveau de celles du nord dans la question religieuse. Combien n'était-il pas fâcheux de voir à Barletta, dans la terre de Bari, une populace furieuse mettre à mort des protestans au cri de *vive le pape!* uniquement parce qu'ils usaient du droit, que leur reconnaissait le *statut*, d'exercer librement leur culte et même de faire de la propagande évangélique?

En d'autres temps, de pareils faits auraient eu un retentissement extrême; mais quoique les partis opposés essayassent, chacun à son point de vue, de s'en faire une arme, ils furent bientôt oubliés, car l'attention publique était alors excitée par de plus graves événemens. Le 10 avril avait été signé à Berlin un traité d'alliance offensive et défensive entre la Prusse et l'Italie. La Prusse n'attendait pas autre chose pour chercher querelle à l'Autriche; l'Italie suivait cet exemple, et le général La Marmora écrivait à ses agens dans les cours étrangères pour constater qu'il avait jusqu'alors laissé l'armée sur le pied de paix, mais que les préparatifs militaires de l'Autriche en Vénétie l'obligeaient à mettre l'Italie en état de se défendre. Ce langage, compris à demi-mot par la nation, inspirait aux journaux de toute nuance la polémique la plus belliqueuse, tandis que les préparatifs se faisaient au grand jour. Crémone, Guastalla, Pavie, d'autres places encore, voyaient leurs fortifications réparées, augmentées; des camps étaient formés pour réunir et instruire les troupes à Cesano, à Lonates-Pozzuolo. Le ministre de l'intérieur demandait aux municipalités, par l'intermédiaire des préfets, de pourvoir à la sûreté publique au moyen de la garde nationale, pour le cas où l'ordre serait donné de mobiliser l'armée. En attendant que l'heure en fût venue, elle était divisée en quatre corps, dont le commandement était donné aux généraux Cialdini, Durando, Della Rocca et Cucchiari, tous sous les ordres du roi, général en chef, avec le ministre La Marmora pour major-général. Une flotte de trois

Digitized by Google

escadres se réunissait à Tarente, et l'amiral Persano en recevait le commandement suprême. Pour ne pas mécontenter l'opinion, le ministre de la guerre décrétait même l'organisation d'un corps de volontaires, quoiqu'il n'en espérât point un grand secours, et Garibaldi était placé à la tête de ces forces irrégulières. Tel fut l'empressement des citoyens à se faire inscrire, qu'il fallut bientôt fermer les listes d'enrôlement; les fonctionnaires, au risque de désorganiser les services publics, demandaient à déserter leur poste pour servir sous Garibaldi. Cet empressement avait, il est vrai, sa contre-partie dans les provinces napolitaines et en Sicile, où de nombreux réfractaires allaient rejoindre les brigands; mais même dans ces contrées les municipes votaient des récompenses pour les soldats qui se distingueraient par leur valeur et des pensions pour les veuves, les enfans, les ascendans de ceux qui succomberaient dans les combats. Enfin la chambre, à une majorité considérable (234 voix contre 44), donnait au roi des pouvoirs extraordinaires jusqu'au 31 juillet.

Les puissances européennes, comme on peut le croire, n'avaient point vu de bon œil tous ces préparatifs. Le cabinet des Tuileries réclama le désarmement, mais selon toute apparence sans trop l'espérer, puisque l'Italie était liée par le traité du 10 avril. Le général La Marmora répondit en effet qu'elle ne poserait pas les armes, puisque la question de la Vénétie était de nouveau soulevée, avant que le sort eût définitivement prononcé. La diplomatie européenne demandait précisément que cette question fût encore une fois mise de côté, et l'on a peine à comprendre qu'elle ait pu un seul instant se flatter de l'obtenir. Il était trop tard : l'alliance avec la Prusse était cimentée, et c'est en vain qu'au dernier moment, pour la rompre, l'Autriche offrit secrètement la Vénétie au général La Marmora. Le parti militaire à Vienne ne sut rien faire à temps pour isoler la Prusse, et il mit même dans son tort l'Autriche, jusqu'alors provoquée plutôt que provocatrice, en faisant échouer la proposition d'un congrès, que l'Italie avait prudemment acceptée. Ces inutiles pourparlers n'avaient pas empêché les deux armées de se porter sur la frontière; déjà elles étaient en présence, séparées seulement par le Mincio, lorsque le gouvernement français, par l'organe de M. Rouher, crut devoir déclarer que l'Italie supporterait les conséquences de sa conduite, si elle prenait l'initiative des hostilités; mais de quel poids pouvait être à cette heure suprême une menace contre laquelle le nouveau royaume était garanti par l'article du traité qui interdisait à la Prusse une paix particulière, et par l'intérêt qu'avait la France à ne pas permettre que les résultats de la campagne de 1859 fussent compromis?

Digitized by Google

Victor-Emmanuel se préparait donc à partir pour l'armée. Comme il y devait être suivi de son major-général, qui était à lui seul tout le ministère, il devenait indispensable de reconstituer le gouvernement. Appelé par le roi, M. Ricasoli, le ministre national des grandes circonstances, se mit à l'œuvre. Il aurait voulu réunir dans un même cabinet les principaux représentans des diverses nuances de l'opinion libérale; mais les discours violens qu'avait récemment prononcés M. Crispi ne permettaient pas de penser à lui, et M. Mordini n'acceptait pas un portefeuille secondaire; il fallut donc se résigner à un ministère pris dans les rangs de l'ancienne majorité et du tiers-parti. Le 19 juin, M. Ricasoli le présentait aux chambres. Prenant pour lui-même l'intérieur et la présidence, il maintenait plusieurs des anciens ministres : le général Pettinengo à la guerre, M. Scialoja aux finances, M. Borgatti à la justice, M. Berti à l'instruction publique, M. Jacini aux travaux publics. M. Visconti-Venosta, ministre résident à Constantinople, reprenait le portefeuille des affaires étrangères, dont il avait, tout jeune encore, porté avec succès le fardeau. Deux amis de M. Rattazzi, le Sicilien Cordova, orateur délié et disert, et l'avocat piémontais Depretis, étaient chargés l'un du commerce, l'autre de la marine. Ce dernier choix était étrange dans un moment où l'on pouvait prévoir l'importance que prendraient bientôt les questions maritimes. M. Depretis avait eu beau dans les commissions s'occuper plus que la plupart de ses collègues des affaires de ce département; il devait manquer de temps pour les connaître de façon à prendre sur les amiraux, ses subordonnés, une autorité nécessaire. Ainsi les seuls ministres qui sortissent du conseil étaient M. Chiaves, de l'intérieur, le général Angioletti, de la marine, et le général La Marmora, des affaires étrangères; encore ce dernier recevait-il, en même temps que les fonctions de major-général, le titre de ministre *ad latus* pour représenter le cabinet auprès du roi. La présence de l'inflexible M. Ricasoli au pouvoir était pour la nation un gage qu'on ne reculerait pas, et c'est seulement pour la forme que la régence fut confiée au cousin de Victor-Emmanuel, le prince de Savoie-Carignan.

Dès le lendemain, 20 juin, la guerre était déclarée. Le 23, l'avant-garde passait le Mincio, et le roi se trouvait bientôt sur la rive autrichienne. La confiance des Italiens était sans bornes : ils osaient attaquer de front le redoutable quadrilatère; ils donnaient au député Boggio une patente de commissaire civil extraordinaire dans les provinces de la côte orientale de l'Adriatique, dont on ne doutait pas que l'amiral Persano ne s'emparât presque sans coup férir. Cette attaque maritime, destinée à distraire une partie des forces dont disposait l'archiduc Albert, devait se combiner avec celle du

Digitized by Google

corps de Cialdini, qui passerait le Pô sur les derrières du quadrilatère, tandis que, pour empêcher l'armée d'être prise à revers, Garibaldi et ses volontaires soutiendraient dans le Trentin une lutte nécessaire peut-être, mais pénible et sans éclat. A qui cependant devait être confiée l'attaque principale? Le bon sens dit que c'était au corps qui faisait face au Pô malgré les difficultés que présentait le passage du fleuve dans un pays marécageux, coupé de canaux et de rizières. Une marche rapide sur Rovigo pouvait réussir, si la flotte et le roi attiraient sur eux une partie considérable de l'armée autrichienne; quant à faire d'une sérieuse attaque de front sur le Mincio l'opération capitale, c'était folie d'y penser. Les mesures néanmoins étaient si mal prises, qu'avant de savoir si Persano avait quitté Tarente, si Cialdini avait commencé son mouvement, le corps du Mincio venait donner contre le gros des forces autrichiennes, qui n'étaient distraites par aucune autre attaque. A cette première faute s'ajouta bientôt celle de compromettre par une direction mal calculée les troupes qui avaient reçu l'ordre de marcher en avant. Nous n'entrerons pas, à cet égard, dans des détails qu'a déjà donnés la *Revue* (1); il suffira de dire ici que cinq divisions seulement des 120,000 hommes du roi furent engagées, que l'archiduc Albert, étant sorti de Vérone pour marcher à la rencontre de cette armée de « soldats sans généraux, » comme les Italiens l'ont appelée depuis, emporta les hauteurs de Custoza, que Durando, pris en flanc et fort maltraité, dut se replier en arrière, entraînant à sa suite toute l'armée derrière le Mincio (24 juin 1866). Cette retraite s'accomplit sans le moindre désordre, parce que les pertes étaient peu considérables (8,175 hommes), et doit être regardée comme un acte de prudence, puisqu'on ne recevait de nouvelles ni de Cialdini ni de Persano; mais la prudence venait un peu tard, et il était fâcheux de débuter par un échec sur ces mêmes hauteurs de Custoza qui avaient vu en 1848 la défaite de Charles-Albert.

On en sentait les tristes résultats non moins que l'humiliation au quartier-général. L'ambassadeur de Prusse, M. d'Usedom, y venait représenter qu'on avait fait une folie en ne dirigeant pas sur Rovigo la principale attaque, et proposer un plan tracé par les généraux prussiens. Également blessé de ces reproches et de ces conseils, le général La Marmora offrit aussitôt sa démission; elle fut refusée pour ne pas démoraliser le soldat. On proposa cependant le commandement supérieur au général Cialdini, qui ne crut pas devoir le prendre. L'Autriche, vaincue à Kœniggraetz, venait, pour ramener

(1) Voyez la bataille de *Custoza* dans la *Revue* du 15 août 1867.

Digitized by Google

son armée d'Italie sur les champs de bataille de l'Allemagne et couvrir Vienne menacée, de céder la Vénétie à l'empereur Napoléon III. Si ce sacrifice tardif avait l'avantage de pousser ce prince, flatté de tant de déférence, à offrir sa médiation pour obtenir de l'Italie que, n'ayant plus rien à prétendre, elle cessât de venir en aide à la Prusse en retenant au midi des Alpes une portion considérable des forces autrichiennes, on n'avait pas réfléchi au sein du conseil aulique que l'Italie s'était obligée par le traité du 10 avril à ne pas conclure une paix particulière. A supposer qu'on pût la décider à ne pas tenir sa parole, était-ce par une cession indirecte blessante pour sa dignité? Comment pouvait-on croire qu'elle renoncerait facilement à réparer par une revanche de ses armes l'échec de Custoza? Quoique charmés au fond d'obtenir si promptement l'objet de leurs désirs, les Italiens ne ressentirent tout d'abord que l'offense; on peut même leur reprocher justement de n'avoir pas eu un mot parti du cœur pour ces malheureux Vénitiens, qui sortaient enfin de leur long esclavage. Sans inquiétudes sur la possession de la Lombardie, qu'ils sentaient bien leur être tacitement garantie par la France, à peine entamés par la défaite de Custoza et par l'échec de Garibaldi à Monte-Suello, dans le Tyrol (3 juillet), comptant toujours sur leur flotte, qui n'avait point agi encore et qu'ils croyaient très supérieure à celle de l'Autriche, les Italiens ne songeaient qu'à eux-mêmes, et cherchaient l'occasion d'un succès militaire. C'est pourquoi, ayant repoussé la proposition d'armistice qui était pour l'ennemi la condition première de toute cession de la Vénétie, ils tenaient leurs yeux fixés sur les rives du Pô et sur le port d'Ancône, attendant avec anxiété les premières nouvelles des mouvemens de Cialdini et de Persano.

Cialdini s'était enfin décidé à franchir le Pô. Il se flattait de rejoindre les Autrichiens et de les battre sans peine; mais ceux-ci, trop peu nombreux depuis le rappel de la plus grande partie de l'armée pour attendre leur ennemi en rase campagne, trop habiles aussi pour lui fournir l'occasion d'une victoire sans péril, s'étaient retirés dans les forteresses du quadrilatère, où ils étaient en sûreté pour longtemps. Trois fois il fallut attaquer une simple tête de pont, sur le Pô, à Borgoforte, pour en chasser le petit nombre de ses défenseurs (17 juillet). Un si médiocre succès si chèrement acheté était d'un mauvais augure pour la guerre de siége qui semblait devoir prochainement s'ouvrir. En attendant, Cialdini occupait Rovigo et Padoue, parcourait la Vénétie sans rencontrer d'adversaires. Les Italiens disaient sans sourciller qu'il allait pousser jusqu'à Vienne. Le désir de M. Ricasoli était du moins qu'il marchât en avant, afin de prouver que l'alliance italienne pouvait être de

Digitized by Google

quelque utilité pour la Prusse. A cet égard, la preuve était faite, puisqu'en forçant d'abord l'Autriche à laisser 200,000 hommes dans la péninsule l'Italie avait rendu possible la victoire de Kœniggraetz.

Quant à la flotte, partie de Tarente le 21 juin, elle avait rencontré un explorateur autrichien qui naturellement s'était retiré devant des forces si supérieures. Satisfaite de « l'avoir mis en fuite, » elle n'était plus sortie qu'une fois du port d'Ancône, à la recherche de l'ennemi, et elle y était rentrée presque aussitôt. Le général La Marmora, voulant rejeter une partie de la responsabilité de Custoza sur l'inaction de la flotte, avait écrit au nom du roi quelques vives paroles de blâme à l'amiral Persano, et celui-ci avait répondu « qu'il ferait mieux à l'avenir. » Le ministre de la marine de son côté, stimulé par l'indignation publique, ne s'était point contenté d'écrire; il avait fait le voyage d'Ancône et pu voir dans quelle mesure étaient véritables les plaintes de l'amiral, qui prétendait manquer de mécaniciens, de matelots, de munitions, de vivres, de tout enfin. Il faut croire qu'elles ne parurent pas dépourvues de tout fondement, puisque Persano ne fut pas destitué sur l'heure même; mais alors quel terrible sujet d'accusation contre tous les ministres de la marine qui s'étaient succédé depuis plusieurs années, surtout contre les derniers! Dans tous les cas, l'opinion parlait si haut qu'il fallait agir à tout prix et sans retard, dût-on courir à une défaite certaine. Il avait été décidé qu'on s'emparerait d'abord du port militaire de Lissa, petite île située en face de la Dalmatie, pour avoir un port plus commode et plus abordable aux grands vaisseaux que n'était celui d'Ancône; d'ailleurs on comptait favoriser ainsi cette expédition de la côte orientale, à laquelle on tenait plus que jamais depuis que les Autrichiens se dérobaient en Vénétie, et qui semblait promettre un triomphe assuré.

Le 17 juillet, Persano sortit une seconde fois d'Ancône avec vingt-trois bâtimens, dont douze cuirassés, et un corps considérable de débarquement. Deux attaques successives échouent contre les remparts de Lissa, et donnent le temps à l'amiral Tegethof d'accourir avec son escadre. Elle était très inférieure en nombre à la flotte italienne, et ne comptait que douze bâtimens, dont sept cuirassés. Néanmoins Tegethof, ne prenant conseil que de son courage, offre la bataille. Le 20 juillet, elle s'engage. On peut lire dans une remarquable étude que la *Revue* a publiée les détails de ce combat décisif (1). Par un caprice resté inexplicable, Persano abandonna son vaisseau amiral, le *Re d'Italia,* pour monter sur

(1) Voyez la bataille de *Lissa* dans la *Revue* du 15 novembre 1866.

Digitized by Google

l'*Affondatore,* navire à éperon dont on espérait des merveilles. Il en résulta deux inconvéniens graves : d'une part, cette résolution n'ayant point été communiquée aux autres bâtimens de la flotte, ils attendirent vainement les signaux du *Re d'Italia,* ne comprirent point ceux de l'*Affondatore,* à supposer que l'amiral ait songé à leur en donner, et au lieu de livrer une bataille ne livrèrent qu'une série de combats singuliers avec tout le désavantage qu'il y a, sur mer comme sur terre, à disséminer ses forces au lieu de les concentrer. D'autre part, l'*Affondatore,* ayant à bord l'amiral, ne put tenter les coups d'audace qu'on attendait de ce navire : le *Re d'Italia,* sur lequel était monté le député Boggio, qui ne l'avait point abandonné pour suivre Persano, sombra avec tout son équipage à la suite du choc qu'il avait reçu dans son flanc du *Kaiser Max,* monté par l'amiral Tegethof; le *Palestro* sauta; seul de toute la flotte, le *Re di Portogallo,* commandé par le capitaine Ribotty, de Nice, fit bonne contenance devant l'ennemi. Huit frégates, représentant une force de cinq cents canons, n'avaient pas pris part au combat. Persano les ramena avec les autres dans le port d'Ancône, suivi de près par Tegethof, qui ne s'arrêta qu'à l'estacade.

Les conséquences de cette défaite étaient de rendre pour le moins douteuse la domination de la marine italienne dans l'Adriatique et d'obliger l'Italie à renoncer pour longtemps, sinon pour toujours, aux prétentions ambitieuses qu'elle élevait sur la Dalmatie et l'Istrie, comme ayant autrefois appartenu à Venise. Il fallait donc être modeste, renoncer à tout espoir de revanche, adhérer pour huit jours à une suspension d'hostilités qui permettrait de conclure un armistice dont les conditions pourraient être acceptées comme préliminaires de paix. Le 12 août, un armistice de quatre semaines était définitivement signé à Cormons, et les négociations s'ouvraient aussitôt. Les Italiens payaient cet avantage d'une nouvelle humiliation. Même après Lissa, ils avaient proclamé bien haut leurs droits sur le Trentin et leur résolution de n'y point renoncer. En conséquence ils avaient demandé que l'armistice fût conclu sur la base de l'*uti possidetis,* et la France appuyait cette demande; l'Autriche l'ayant résolûment refusée, les volontaires de Garibaldi furent obligés d'abandonner le fort d'Ampola et les misérables villages si péniblement conquis par leurs armes; en même temps les troupes régulières évacuaient la tête de pont de Borgoforte, et Cialdini, qui se trouvait devant la forteresse de Palmanova, recevait l'ordre de se retirer derrière le Tagliamento.

Le répit que cette suspension d'hostilités donnait aux Italiens, ils l'employèrent à chercher des boucs émissaires qu'ils pussent accuser de tous leurs malheurs et à recommencer leurs querelles

Digitized by Google

un moment suspendues. Déjà le 28 juillet l'amiral Persano avait été remplacé dans son commandement par le contre-amiral Vacca, et une enquête était ordonnée. Elle devait aboutir à un procès devant les conseils de guerre pour plusieurs de ses officiers, et devant le sénat pour lui-même, sans autre profit que des dégradations qui ne portaient aucune lumière sur les faits qu'on avait intérêt à expliquer. Le général La Marmora, restant toujours à son poste de major-général, était l'objet d'accusations unanimes et passionnées. On lui reprochait d'avoir confié la flotte à l'amiral Persano, qui passait avant Lissa pour le premier marin de l'Italie et que recommandait le souvenir de la prise d'Ancône en 1862; on le blâmait de n'avoir rien stipulé dans le traité avec la Prusse pour Trieste et le Tyrol, sans savoir que ces contrées n'avaient pu être l'objet d'aucune négociation, parce qu'elles faisaient partie de la confédération germanique, qui n'avait pas alors cessé d'exister. On ajoutait avec plus de raison que le chef d'un cabinet qui préparait la guerre n'aurait pas dû s'en tenir aux rapports infidèles de son collègue de la marine sur l'état de la flotte, que le major-général de l'armée avait fait paraître son incapacité militaire à Custoza, et que l'inaction inexplicable où il était resté pendant dix jours après cet échec (du 24 juin au 5 juillet) avait pu dégoûter la Prusse de son alliée et la déterminer à s'en tenir aux engagemens écrits. Devant cette clameur publique, qui augmentait tous les jours, le général La Marmora dut enfin donner sa démission; il fut suivi dans sa retraite par son ami, le général Pettinengo, ministre de la guerre. Les fonctions qu'ils abandonnaient furent confiées aux généraux Cialdini et Cugia, qui les acceptèrent sans trop d'espoir de réparer les fautes faites, car on s'acheminait rapidement vers la paix.

Les négociations devaient s'ouvrir à Vienne, et le général Ménabréa était déjà parti pour cette ville, mais avec ordre de passer par Paris et d'y obtenir la cession de la Vénétie dans des conditions honorables. Le traité qui abandonnait cette province à la France ayant été signé le 24 août, le général Lebœuf s'y rendait pour en prendre possession au nom de l'empereur Napoléon III et préparer un plébiscite. Les Italiens furent à tort blessés de cette formalité, qui était tellement dans les habitudes du gouvernement impérial qu'il n'avait pas cru devoir s'en affranchir pour lui-même lors de la cession de Nice et de la Savoie. L'Italie portait d'ailleurs la peine de la faute qu'elle avait commise en occupant un pays où elle ne rencontrait pas d'ennemis et en y envoyant des commissaires royaux. N'ayant pu obtenir que le vote de 1848 fût considéré comme valable (et comment aurait-il pu l'être, puisque les provinces de terre ferme n'y avaient pris aucune part?), elle dut reti-

Digitized by Google

rer la plus grande partie des quatre corps d'armée qui les occupaient, pour éviter l'accusation d'avoir pesé sur le plébiscite. Il n'en fut pas moins voté presque à l'unanimité (21 et 22 octobre) malgré la démarche singulière de quelques nobles vénitiens, compromis dans le parti de l'Autriche, qui étaient venus demander à l'empereur Napoléon III la constitution de la Vénétie en état indépendant sous un prince français.

Sur ces entrefaites, l'armistice avait dû être prolongé, car les négociations pour la paix étaient fort laborieuses. Elles portaient sur deux points importans, la délimitation des frontières et le partage de la dette des provinces cédées. Trieste et l'Istrie étant hors de cause, la première question avait pour unique objet le Trentin. L'Italie réclamait cette province montagneuse et pauvre non-seulement parce que la population en est italienne, mais aussi et surtout parce que l'Autriche, si elle n'y renonçait pas, conservait une porte ouverte pour rentrer dans la péninsule, ce qui forcerait le roi Victor-Emmanuel à se tenir en armes et peut-être à rechercher encore l'occasion d'une nouvelle guerre. En outre, si Riva, sur le lac de Garde, continuait d'appartenir à l'Autriche, les contrebandiers italiens y trouveraient un refuge assuré. C'étaient là des inconvéniens sans aucun doute; mais une invasion par les étroites gorges du Tyrol était-elle sérieusement à craindre pour une nation qui désormais possédait le redoutable quadrilatère? Le gouvernement français ne le pensa point, car il refusa de faire de cette nouvelle cession une condition *sine qua non* de la paix, et l'Italie, après avoir proclamé qu'elle recommencerait la guerre plutôt que de renoncer au Trentin, dut se résigner à ce sacrifice. Quant à la possession de Riva, M. Ricasoli ne la jugea point assez importante pour la payer 10 millions de florins qu'en demandait l'Autriche.

La question de la dette, source d'abord de difficultés considérables, finit pourtant par être réglée. L'Autriche avait demandé 100, puis 75 millions, sans compter de fortes indemnités pour tout le matériel laissé en Vénétie. Le gouvernement italien recourut aux bons offices de la France et de la Prusse. Grâce à leur intervention, il fut décidé que l'Italie rembourserait en vingt-trois mois 87,500,000 fr. pour sa part de la dette et pour le matériel qu'on lui abandonnait. En outre elle prenait à sa charge le *Monte Lombardo Veneto* avec son actif de 3,500,000 florins et son passif de 70 millions. Un arrangement fut aussi conclu pour les chemins de fer des provinces vénètes; les objets d'art, documens, archives et la fameuse couronne de fer devaient être rendus par l'Autriche. L'Italie de son côté levait le séquestre qui pesait sur les biens des archiducs autrefois souverains dans la péninsule; seul le roi de Na-

Digitized by Google

ples, qui continuait d'habiter Rome, se vit refuser cette restitution, que l'Autriche réclamait également pour lui.

La paix causa une joie profonde dans un pays qui depuis tant d'années était constamment sous les armes. Déjà, malgré quelques déceptions, les imaginations italiennes, qui s'étaient enflammées pour la possession du Trentin, entrevoyaient la possibilité d'une alliance entre une archiduchesse d'Autriche et le prince Humbert; l'esprit fin de ce peuple se consolait de ses humiliations militaires par l'espérance de voir l'élément civil reprendre le dessus et réduire dans de justes limites l'autorité trop considérable qu'avaient jusqu'alors exercée les généraux. Du même coup cessaient les pleins pouvoirs du ministère, et l'on pouvait dire, à la louange de M. Ricasoli, qu'il n'en avait pas abusé, comme jadis M. Rattazzi, pour improviser et imposer aux Italiens une foule de lois dont ils ne voulaient pas. Le président du conseil s'était étudié à maintenir l'union entre les divers partis. Quoiqu'il appartînt lui-même à la droite, il avait nommé commissaires en Vénétie des membres de la gauche, MM. Mordini et Zanardelli; il avait obtenu du roi une amnistie politique qui permettait à Mazzini, condamné à mort en 1859, de venir occuper au parlement, s'il jugeait à propos de le faire, le siége que les électeurs de Messine s'obstinaient à lui donner. Le tort de M. Ricasoli était de s'être laissé absorber par les préoccupations, si graves d'ailleurs, de la guerre et de la paix, au point de ne prêter qu'une oreille distraite et presque incrédule aux nouvelles menaçantes qui lui venaient de Sicile.

La situation de ce pays était pourtant si connue, et les craintes d'une prochaine insurrection si générales, que l'Angleterre avait fait venir dans les eaux de Palerme une escadre pour protéger ses nationaux. Avec plus d'intelligence de la situation, les radicaux, les sanfédistes, les autonomistes, qui s'alliaient pour la révolte, sauf à s'entr'égorger le lendemain de la victoire, auraient pris les armes pendant que la guerre retenait les troupes italiennes dans le nord de la péninsule; mais, pour soulever le gros de cette armée insurrectionnelle, il avait fallu la menace d'une prochaine mise à exécution de la loi sur les couvens. Nulle part cette loi ne pouvait exciter de plus vifs mécontentemens qu'en Sicile, le pays du monde où il y a le plus de congrégations religieuses. Maîtresses de la plus grande partie du sol, elles remplissaient du moins l'obligation que leur imposait cet abus du droit de propriété en fournissant leur nourriture quotidienne à quinze mille faméliques qui aimaient mieux vivre misérablement dans l'oisiveté que de se procurer un peu d'aisance par le travail. Il fut aisé de leur faire entendre que la loi allait retirer aux couvens les moyens de leur donner chaque jour la soupe qui suf-

Digitized by Google

fisait à leur subsistance, et, ainsi préparés, de leur mettre des armes dans les mains. Le 16 septembre 1866, ils se soulevèrent sous les ordres du baron Bentivegna, chef radical, et de l'abbé Rotolo, supérieur de la riche abbaye de Monreale, située aux portes de Palerme. Ils avaient arboré le drapeau rouge; mais quand ils furent maîtres de la ville, tenant assiégés dans le palais royal les 1,400 hommes de la garnison, ceux qui formaient le gros de l'armée insurrectionnelle substituèrent au cri de *vive la république* celui de *vive sainte Rosalie!* Heureusement une seule ville, Misilmeri, de la province de Palerme, imita l'exemple donné; l'agitation qui régnait dans le reste de l'île n'avait pas encore produit un soulèvement plus général, lorsque, après six jours d'anarchie et d'orgies, arrivèrent 20,000 hommes sous les ordres du général Cadorna. En peu d'instans, la garnison fut délivrée et la paix rétablie. On arrêta une foule de moines, surtout des bénédictins : cet ordre avait trempé plus que les autres dans le mouvement.

Cette fâcheuse insurrection jetait de vives lumières sur l'état de la Sicile; elle fournit aux adversaires de M. Ricasoli un nouveau sujet d'accusation. Déjà ils lui reprochaient de compromettre l'alliance française par son dessein bien arrêté de s'appuyer sur la Prusse, de ne pas comprendre que, si l'on voulait Rome, il fallait ménager la France; mais comme on le savait plus résolu que personne quant à la nécessité de donner à l'Italie sa capitale, ces critiques sur le choix des moyens, quoique parties de la maison du roi, ne suffisaient point à le renverser. Le 15 novembre, il publiait une remarquable circulaire où il donnait à ses compatriotes une leçon de sagesse politique. « L'occupation étrangère ayant cessé, disait-il, l'Italie ne peut plus se diviser en deux partis, l'un prêchant l'action immédiate, l'autre la prudence. Il ne faut plus penser qu'à gouverner, qu'à administrer le royaume de manière à développer ses élémens de prospérité, et par conséquent les partis doivent se grouper d'après leurs opinions et leurs systèmes par rapport à cet important objet. » Loin d'ailleurs de négliger la question romaine, M. Ricasoli cherchait en même temps à entrer en accommodement avec la cour pontificale. Partisan de la liberté de l'église, il autorisait sur leur demande les évêques réfugiés à Rome à rentrer dans leurs diocèses, il se montrait disposé à respecter la convention de septembre et à régler la question de la dette pontificale. Le 7 décembre, on établissait à Paris et le lendemain on ratifiait à Florence un règlement qui fixait la part proportionnelle afférente à l'Italie pour les provinces annexées et la somme à rembourser au trésor romain pour les intérêts acquittés intégralement par lui depuis 1860. Quatre de ces annuités furent capitalisées à 5 pour 100,

Digitized by Google

et les autres payées comptant par l'Italie, qui déposa 20,600,000 fr. à la caisse des dépôts et consignations, pour être mis à la disposition du gouvernement pontifical. Restait la question des circonscriptions diocésaines, celle de la nomination aux siéges épiscopaux vacans, celle enfin du serment et de l'*exequatur*. M. Vegezzi, qui avait conduit à Rome les précédentes négociations, ayant refusé d'y retourner, cette mission fut confiée au conseiller d'état Tonello, et elle aboutit du moins à ce résultat qu'un peu plus tard (22 février 1867) le pape se résigna, non sans gémir, à nommer des titulaires pour les siéges vacans dans le royaume.

Ce qui donnait un caractère d'urgence à ces négociations, c'était l'échéance prochaine de la convention de septembre. Pie IX avait beau être mécontent de tout le monde, rompre toutes relations diplomatiques avec la Russie à cause des persécutions exercées contre le clergé polonais, revenir avec amertume sur l'usurpation du roi Victor-Emmanuel, sur le projet de faire de Rome la capitale de l'Italie, annoncer pour la première fois son dessein de chercher au besoin dans un autre pays la sécurité nécessaire pour l'exercice de son pouvoir, comme ses sujets ne paraissaient point disposés à sortir de leur incurable inertie, comme le gouvernement italien donnait toutes les garanties désirables d'une loyale exécution de la convention de septembre, le cabinet des Tuileries ne pouvait pas hésiter à l'exécuter lui-même pour ce qui le concernait. En conséquence, le 11 décembre 1866, tout notre corps d'occupation avait quitté Rome pour s'embarquer le lendemain à Civita-Vecchia. Les zouaves pontificaux occupaient le château Saint-Ange, les meilleures casernes, les plus agréables garnisons, tandis que la légion d'Antibes était reléguée dans les postes secondaires, ce qui créait des jalousies très vives et devait amener des désertions dont on verra plus loin les conséquences. Quoi qu'il en soit, l'état pontifical était libre désormais de toute occupation étrangère. « A nous maintenant de compléter l'œuvre! » écrivit le comité romain dans sa proclamation du 14 décembre. On ne devait pas tarder à voir que ce n'étaient là que de vaines paroles.

Digitized by Google

II. — 1867.

Projet de loi sur la vente des biens ecclésiastiques. — Dissolution de la chambre. — Réunion du nouveau parlement. — Ministère Rattazzi. — Procès Persano. — Plan financier de M. Ferrara. — Modifications au projet de loi sur les biens ecclésiastiques. — Affaire de la légion d'Antibes. — Attitude du parti de l'action. — Arrestation de Garibaldi. — M. Nigra à Biarritz. — Invasion et défaites des garibaldiens. — Démission du ministère Rattazzi. — Garibaldi prend le commandement des bandes de volontaires. — Ministère Ménabréa. — Proclamation du roi. — Victoire de Garibaldi à Monte-Rotondo. — Arrivée des Français à Rome. — Entrée de l'armée italienne dans les états pontificaux. — Bataille de Mentana. — Évacuation des états pontificaux par l'armée italienne. — Évacuation de Rome par les Français. — Modification du ministère Ménabréa.

Le 15 décembre 1866, le parlement italien s'était de nouveau réuni. La chambre des députés, en choisissant M. Mari pour son président, semblait assurer la majorité au cabinet; mais telle était la gravité des questions financières que cette majorité pouvait devenir minorité le lendemain. Ne pouvant réduire l'armée dans une forte proportion, parce que le roi s'y opposait, en prévision de grandes luttes auxquelles les difficultés qui s'élevaient entre la France et la Prusse pouvaient appeler l'Italie, M. Scialoja en était réduit à proposer des économies dérisoires et des impôts nouveaux dont personne ne voulait, sur le sel, les farines, la transmission des effets publics. Il n'était pas jusqu'à la vente des biens ecclésiastiques, ressource principale de son budget, qui ne soulevât, non pour le principe, mais pour les moyens, une vive opposition.

Depuis longtemps, c'était une opinion admise en Italie qu'on ne parviendrait à combler le déficit qu'en vendant les biens des corporations religieuses, qui ne s'élevaient pas à moins de 2 milliards. Pour que cette mesure ne prît pas le caractère d'une spoliation, il était également reconnu qu'il convenait d'indemniser 50,000 religieux, répartis dans 1,724 couvens, en leur servant des pensions dont la mort des titulaires diminuerait annuellement le chiffre jusqu'à entière extinction. L'expérience de la révolution française montrait assez que la vente forcée d'une si grande quantité de propriétés foncières les déprécierait au point qu'elles ne rapporteraient peut-être pas de quoi payer les pensions. En conséquence, un membre de la droite, M. Minghetti, avait ingénieusement proposé de charger le clergé lui-même de la vente de ses biens et de lui donner dix ans pour les convertir en valeurs mobilières. Comme il importait de stimuler le zèle du vendeur et d'empêcher les ventes fictives, la loi stipulerait que les propriétés non vendues ou vendues seulement en apparence feraient, à l'expiration du délai fixé, retour à l'état. En outre celui-ci, se croyant le droit de ne laisser

au clergé que les ressources dont il a besoin pour entretenir ses membres, et estimant à 600 millions l'écart entre ce que le clergé possède et ce qu'il doit posséder, frapperait ces biens d'une contribution extraordinaire de somme égale, qui devrait être versée par annuités en quatre ou cinq ans. Durant cette période, et grâce aux 150 millions qui viendraient alléger chaque budget, l'Italie aurait le temps d'asseoir ses impôts et de développer ses autres ressources pour le moment où l'on devrait cesser de compter sur celle-là. Ainsi l'état se trouverait dispensé de subvenir aux frais du culte, et le clergé cependant n'aurait pas trop sujet de se plaindre, car il était menacé d'une confiscation bien plus radicale par les lois précédemment votées sur la suppression des biens de mainmorte et des corporations religieuses possédant la personnalité civile. On ajoutait d'ailleurs que la contribution de 600 millions était bien peu de chose eu égard à l'exemption d'impôts dont avaient joui les biens d'église pendant tant de siècles. Le gouvernement s'était rallié aux idées de M. Minghetti, parce qu'on y voyait non-seulement des avantages financiers, mais encore et surtout la fin de tout conflit entre l'église et l'état. On avait accepté comme intermédiaire une maison de banque belge, la maison Langrand-Dumonceau. Ce projet avait aux yeux de la majorité parlementaire l'inconvénient de faire au clergé des conditions trop favorables et d'être émané du membre le plus haï de la fameuse *consorteria;* sur neuf bureaux, sept se déclarèrent opposés au projet de loi, et choisirent pour rapporteur le plus résolu des opposans, M. Crispi (10 février).

L'opinion publique, ou du moins cette bruyante partie de la population qui s'arroge le droit de s'en déclarer l'organe, se montrait visiblement hostile à toute concession au clergé. Des *meetings* étaient même convoqués dans diverses villes de la Vénétie pour peser au besoin sur le parlement. M. Ricasoli, peu endurant de sa nature, perdit patience, et crut utile de profiter, pour interdire ces assemblées tumultueuses, de ce que le droit de réunion n'est en Italie qu'un usage que n'a sanctionné encore aucune loi. L'opposition saisit avec empressement une si belle occasion de renverser le ministère et par suite le projet sur les biens de l'église, sans avoir à se prononcer sur les moyens qu'il conviendrait de substituer à ceux qu'elle repoussait. Le président du conseil, interpellé (11 février) sur la mesure qu'il venait de prendre, répondit avec sa brusquerie ordinaire et encourut un blâme public que lui infligèrent, par un ordre du jour motivé, 136 voix contre 104. Il ne s'aperçut pas que, pour obtenir une dissolution de la chambre, on lui tendait un piége sur une question où il aurait certainement le pays contre lui. De réelles souffrances, résultat d'une mauvaise récolte, don-

Digitized by Google

naient des chances de succès à une opposition qui ne craignait pas de faire entendre que, si elle devenait gouvernement, on n'aurait plus à redouter l'effet des mauvaises années. Faute de tact politique, M. Ricasoli avait laissé passer l'heure où il pouvait s'assurer une forte majorité. S'il avait dissous la chambre au lendemain du traité de paix avec l'Autriche, les électeurs se fussent trouvés en réalité consultés sur cet objet. En les appelant aux comices le 10 mars, on les invitait en quelque sorte à se prononcer sur le droit de réunion. C'était exposer le cabinet à une défaite probable. Dans une circulaire aux préfets (19 février), le président du conseil entreprenait la tâche ardue d'expliquer et de justifier sa politique. Il accusait la chambre de perdre le temps en de stériles disputes, et il annonçait l'intention de ne point rester neutre devant le scrutin. En même temps et par avance, il se résignait à des transactions, et sacrifiait ceux de ses collègues, MM. Scialoja et Borgatti, qui avaient conclu le traité Langrand-Dumonceau. Ne reconstituant qu'imparfaitement le cabinet, il gardait l'intérim de la justice et des cultes pour présider lui-même à la grande mesure, après avoir supprimé du projet de loi les articles qui avaient déplu. Il confiait le portefeuille des finances au ministre de la marine Depretis, qui avait pour ces deux charges exactement la même aptitude, et il remplaçait M. Depretis à la marine par l'avocat ligurien Biancheri. Deux autres ministres sortirent encore du conseil. M. Berti dut abandonner le portefeuille de l'instruction publique parce qu'il passait pour avoir des tendances cléricales, et M. Jacini celui des travaux publics pour des convenances personnelles. Ils étaient remplacés par un Lombard, M. Correnti, écrivain de mérite, et par le Napolitain de Vincenzi, qui avait occupé dans son pays le département des travaux publics dans la période intermédiaire entre les annexions et l'unification (19 février).

Ce remaniement partiel n'était guère propre à augmenter la force du cabinet. On y avait voulu introduire M. Rattazzi, dont la parole facile eût été d'un si grand secours à la sécheresse oratoire de M. Ricasoli; mais une mesure maladroite de ce dernier rompit brusquement les négociations. Il avait arraché au roi un décret qui donnait au président du conseil un droit d'immixtion dans les affaires de chaque département, ce qui réduisait les autres ministres à n'être en quelque sorte que des directeurs-généraux. Cette tentative d'empiétement paraissant être une marque de dédain pour les formes parlementaires, on la reprochait amèrement à M. Ricasoli, ainsi que ses sympathies ouvertes et compromettantes pour la Prusse, son incurie des détails et jusqu'à l'incertitude de ses opinions; on mettait à son compte le désordre de l'administration et

Digitized by Google

l'état précaire des finances, le maintien d'un effectif hors de proportion avec les ressources du pays, enfin l'impossibilité d'aller à Rome. Si le chef du cabinet n'était pas sans reproche, ses adversaires assurément avaient tort de lui imputer ce dont il n'était pas responsable, et d'exiger de lui qu'il conduisît la nation à Rome en violant les engagemens contractés, c'est-à-dire, pour rappeler le mot de Cavour, par d'autres moyens que les moyens moraux. L'incapacité de la gauche à devenir un parti de gouvernement, quoiqu'elle eût déjà de son côté le nombre, était si manifeste, que le véritable chef de cette fraction dans la chambre dissoute, M. Mordini, saisi d'un découragement profond, prenait congé de ses électeurs de Palerme en laissant entendre qu'il n'avait d'autre motif d'abandonner la vie politique que l'inutilité de ses efforts pour discipliner ses amis et les porter à la modération. M. Crispi, son principal lieutenant, n'éprouvant point les mêmes scrupules, allait le remplacer dans la nouvelle chambre, où les forces respectives des partis n'étaient pas sensiblement modifiées, si ce n'est toutefois que les généraux, assez nombreux dans la précédente, furent presque partout battus au scrutin, en souvenir de Custoza. Quant aux cléricaux, plus nombreux en réalité dans le pays qu'ils ne paraissaient l'être, s'ils n'obtinrent qu'un petit nombre de nominations, c'est que la plupart restaient fidèles au mot d'ordre envoyé du Vatican : *nè elettori nè eletti*.

Le parlement s'étant réuni le 22 mars, l'élection pour la présidence ne donna qu'un signe peu sûr des chances qu'avait le ministère de trouver parmi les députés un appui suffisant. Les 192 voix qui portèrent de nouveau M. Mari au fauteuil représentaient la réunion de toutes les fractions du parti modéré; quel ministre serait assez habile pour les tenir groupées en un seul faisceau? Au contraire, les 143 opposans qui avaient voté pour M. Crispi étaient bien résolus à renverser à la première occasion tout cabinet issu de la droite, sauf à se diviser entre eux le lendemain du jour où ils auraient conquis le pouvoir. Or il ne manquait pas de questions délicates qui permissent de livrer dès les premiers jours une bataille décisive. Le roi, dans le discours du trône, avait annoncé que son gouvernement ne demanderait pas de nouveaux impôts. Cette déclaration produisait dans le pays et dans les chambres une folle joie; mais alors, pour parer à un déficit annuel de 300 millions, ne faudrait-il pas recourir à mille expédiens aussi inefficaces que bizarres, qui fourniraient un thème facile aux attaques de la gauche? Il était prudent sans doute de passer sous silence la question de Rome et de réduire le traité Langrand-Dumonceau à une convention purement financière pour la liquidation des biens d'église, en

Digitized by Google

laissant de côté cette espèce de constitution civile du clergé imaginée par l'ex-garde des sceaux Borgatti; mais un grand nombre de députés osaient soutenir que tout irait bien, même les finances, si l'on allait à Rome, et, loin d'accepter le projet de vente des biens ecclésiastiques, qui impliquait, malgré les modifications qu'il avait subies, la liberté de l'église, ils voulaient un clergé salarié ou du moins inscrit au budget pour une somme fixe.

M. Ricasoli sentait donc la nécessité de fortifier le cabinet en y faisant entrer quelqu'un des députés qui disposaient d'un certain nombre de voix, M. Rattazzi, chef du tiers-parti, M. Lanza, qui avait la confiance des modérés du Piémont, M. Ferraris, qui représentait dans la chambre basse les mécontens de cette province, groupés dans une association dite *permanente*, dont l'inspirateur suprême, M. Ponza de San-Martino, siégeait à la chambre haute. Faute de pouvoir s'entendre avec aucun de ces personnages, le président du conseil remit le 3 avril sa démission entre les mains du roi. Le général Ménabréa, ancien adversaire de Cavour, qu'il regardait primitivement comme trop avancé, puis rallié à la politique nationale le jour où la Savoie, sa patrie, avait été cédée à la France, fut chargé de recomposer le cabinet, et suivit la même marche que M. Ricasoli : c'était alors la seule qui fût vraiment praticable. M. Rattazzi et M. Ferraris ayant refusé d'accepter un portefeuille, le premier parce qu'il voulait être le chef d'un ministère et qu'il sentait venir son heure, le second parce qu'il ne pouvait obtenir l'assentiment de M. de San-Martino, le général se trouvait dans une perplexité extrême, lorsqu'un malheur de famille, la perte de son fils, lui vint fournir un trop légitime prétexte d'abandonner à d'autres le pouvoir. C'était ce qu'attendait M. Rattazzi. Aussitôt, pour son compte, il recommence avec un égal insuccès les mêmes tentatives; il fit des propositions même à M. Crispi; mais ce dernier, qui dirigeait dans la nouvelle chambre un parti bien autrement considérable que n'était le tiers-parti de M. Rattazzi, ne consentait à devenir ministre qu'à la condition de prendre la première place dans le cabinet. MM. Minghetti et Peruzzi, sollicités à leur tour d'accorder leur coopération, s'y refusèrent, non sans promettre dédaigneusement leur appui. Placé dans l'alternative de résigner les pouvoirs qu'il avait reçus ou de composer un ministère insuffisant, M. Rattazzi n'hésita point. Il s'entoura d'hommes oubliés ou inconnus, presque tous ses parens ou ses amis, et le 11 avril il se présenta avec eux devant les chambres. Il s'était réservé la présidence et le portefeuille de l'intérieur, et avait donné les sceaux au Vicentin Tecchio, qu'il avait fait monter au fauteuil présidentiel à l'époque de son précédent ministère, les affaires étrangères à

Digitized by Google

M. de Campello, qui avait occupé ce même département à Rome en 1849, au temps de la république, la guerre au général de Revel, qui avait conquis à la cour tous ses grades, la marine au général Pescetto, les travaux publics au sénateur piémontais Giovanola, le commerce au conseiller d'état napolitain de Blasiis, l'instruction publique au député Coppino, professeur de littérature à l'université de Turin. Restaient les finances : ne trouvant personne qui en voulût porter le fardeau, M. Rattazzi alla déterrer à la cour des comptes un Sicilien inconnu, M. Ferrara, qui n'était ni sénateur, ni député, qui n'avait d'autres états de service que d'avoir autrefois combattu M. de Cavour, et qui bientôt après, ses plans ayant été repoussés par la chambre, devait prendre place sur ces bancs de l'extrême droite où siégeaient MM. Crotti, Dondes-Reggio et les rares représentans du parti clérical.

Un tel cabinet ne semblait pas né viable, car le seul homme d'état qu'on y vît était celui dont le nom néfaste rappelait les malheurs de l'Italie, Novare, Villafranca, Aspromonte. Avec une finesse qu'il serait injuste de méconnaître, M. Rattazzi avait compris que la chambre ne pouvait éternellement renverser des ministères, et qu'il obtiendrait pour ces motifs l'appui des modérés de la droite, tandis que ceux de la gauche l'appuieraient parce qu'ils le voyaient moins éloigné d'eux que n'était M. Ricasoli. Le nouveau président du conseil annonça au parlement qu'il représenterait quelques-uns des projets de loi de ses prédécesseurs ; il se fit honneur du traité de commerce avec l'Autriche, quoiqu'il l'eût trouvé tout préparé et n'eût eu d'autre peine que d'y apposer sa signature; il annonça que son collègue de la marine, le général Pescetto, venait de nommer une commission pour examiner les titres et les états de service de tous les officiers de la flotte. Cette mesure devait être favorablement accueillie à la suite des scandaleuses révélations auxquelles le procès Persano avait donné lieu. L'imprévoyant vaincu de Lissa venait d'être condamné, le 15 avril, à la perte de son grade et aux frais du procès, à la suite de naïfs aveux par lesquels lui-même il s'accusait plus sévèrement que ne le faisaient toutes les dépositions (1).

Ce qu'attendaient avec une vive impatience le pays, les chambres, les ministres eux-mêmes, c'était le plan financier de M. Ferrara. Il parut à la fin, et l'on vit bien que le génie sauveur était encore à trouver. Mise en régie des douanes, péréquation de l'impôt foncier, confiscation au profit de l'état des centimes additionnels aux im-

(1) Comme signe de l'esprit public en Italie, il n'est pas inutile de dire que l'orateur du ministère public, M. Marvasi, après avoir conclu contre l'accusé, se levait de sa place et allait lui serrer la main. N'eût-il pas mieux valu ne pas faire le procès?

Digitized by Google

pôts directs dont, en échange des octrois que le gouvernement s'était réservés, jouissaient les provinces et les communes, impôt sur la mouture, qui avait causé la chute de M. Sella, mais qu'on espérait faire accepter, si l'on en ajournait la menace à l'année 1869, stricte économie, réduction des dépenses, abandon par le roi de 4 millions sur sa liste civile et invitation aux fonctionnaires de suivre cet exemple, promesse, qui ne put point être tenue, de supprimer le cours forcé des billets de banque, voilà tout ce qu'imaginait M. Ferrara pour trouver 200 millions. Restait, il est vrai, la grande mesure de la vente des biens ecclésiastiques; mais on n'en pouvait de si tôt recueillir les fruits. Le gouvernement l'avait modifiée de la manière suivante : il comptait se procurer 430 millions en vendant les rentes appartenant à la caisse ecclésiastique, et en frappant d'un impôt de 25 pour 100, payable en quatre années, les immeubles du clergé, tant ceux dont le domaine s'était déjà emparé que ceux qui étaient encore aux mains de leurs premiers possesseurs. Ce qui resterait serait consacré à payer les dépenses du culte et les pensions des religieux dont les maisons étaient supprimées. A la maison Langrand-Dumonceau, dont le nom était désormais trop impopulaire, on essaya de substituer, pour accomplir l'opération de la vente, M. de Rothschild, qui finit par décliner cette tâche, quand il vit l'opposition qu'y faisait la cour de Rome, puis M. Erlanger, qui offrait de constituer une banque foncière d'Italie au capital de 50 millions, et de recouvrer, moyennant une commission de 5 pour 100, l'impôt de 430 millions dont on frapperait les biens du clergé. Enfin, pour mobiliser la somme dont le gouvernement avait besoin, on ferait une émission d'obligations remboursables à 5 pour 100 dans une période de vingt-cinq ans.

En présence d'un projet si inférieur au précédent, on n'est surpris que de l'opposition du clergé, qui, obtenant la réduction sensible de 170 millions pour l'impôt frappé sur ses biens, avait tout intérêt à faciliter l'opération, d'abord pour conserver la plus grande part possible de son patrimoine, ensuite pour ne pas pousser le cabinet à tout confisquer révolutionnairement et à réduire le clergé à l'état de salarié. Pour conjurer l'opposition de la chambre, plus raisonnable et plus dangereuse, M. Ferrara se déclarait d'avance prêt à accepter tous les amendemens propres à mettre le projet en harmonie avec la loi du 7 juillet 1866. Cette loi plaisait au parti avancé, parce qu'elle supprimait les couvens et réunissait leurs biens au domaine, en donnant aux religieux une pension. L'abandon qu'on avait fait de ces dispositions populaires était le principal reproche qu'on adressât au projet de M. Ferrara. Y revenir pouvait donc être un calcul assez habile; seulement il était sensible qu'ou-

Digitized by Google

vrir la porte à tous les amendemens, c'était montrer une grande incertitude d'idées et introduire dans la discussion une anarchie dont on ne pourrait sortir. Quatre-vingts orateurs s'étaient fait inscrire, et par une innovation sans exemple dans les annales parlementaires il fut décidé que le sort donnerait à chacun son tour de parole. Les députés qu'entendit la chambre se montrèrent en grande majorité hostiles au projet de loi; aussi le 4 juillet, dans le cours de la discussion, voyait-on la maison de banque Erlanger résilier le traité qu'elle avait conclu, et M. Ferrara déposer son portefeuille.

Plutôt que de chercher laborieusement un nouveau ministre des finances, M. Rattazzi se chargea par intérim de ce département, quoique sa compétence y fût douteuse. Cet expédient eut du moins l'avantage d'empêcher toute interruption des débats. Le 28 juillet, ils arrivèrent à leur terme, et la loi fut votée. L'article 17 autorisait le ministre des finances à émettre la somme d'obligations nécessaire pour réaliser 400 millions effectifs. Ces obligations, portant intérêt à 5 pour 100, devaient être reçues au pair en paiement des biens domaniaux. Sauf ces deux conditions, le gouvernement était autorisé à conduire l'affaire comme il l'entendrait. On avait écarté tout ce qui aurait pu ressembler à une immixtion du pouvoir civil dans le spirituel, on ne touchait pas aux paroisses, un minimum de 6,000 francs était garanti aux évêques, chiffre considérable dans un pays où les ministres ne reçoivent que 20,000 francs; on se bornait à supprimer quelques couvens, chapitres et congrégations qui n'avaient pas charge d'âmes. Le sénat ayant à son tour voté la loi, le roi la signait le 15 août, et elle était aussitôt promulguée. Le 26 octobre 1867 devaient avoir lieu les premières adjudications d'immeubles. Quand ce jour fut venu, le public montra peu d'empressement pour souscrire les obligations ecclésiastiques. On demandait 160 millions; le 1er novembre, il n'en avait apporté qu'un et demi : le cabinet fut réduit à laisser la souscription ouverte indéfiniment. Les organes de la droite avaient prévu ce résultat d'une opération mal combinée; ils s'étaient dès le premier moment déclarés prêts « à manger tous les chevaux de bronze qu'on voit à Florence, si M. Rattazzi parvenait à réaliser ses plans financiers. » En attendant, le président du conseil se montrait plein de confiance malgré le maintien du cours forcé, dont il avait promis la suppression, malgré les émeutes qui éclataient sur différens points, ici, au sujet du choléra, là, pour des motifs religieux, ailleurs comme protestation contre les impôts ou la conscription, ailleurs encore à cause de la cherté du blé. M. Rattazzi ne s'émut même pas tout d'abord du point noir qu'on voyait à l'horizon du côté de Rome.

Le 26 juin, dans un consistoire soi-disant secret, Pie IX avait an-

Digitized by Google

noncé pour l'année 1868 la réunion d'un concile œcuménique dans la capitale de la chrétienté. Ceux des Italiens qu'on nomme *frementi*, ne cherchant qu'un prétexte pour agir, avaient prétendu qu'il ne fallait pas permettre qu'une telle réunion d'évêques donnât une sanction nouvelle au pouvoir temporel, comme si l'opinion si bien connue de l'épiscopat pouvait, exprimée une fois de plus, apporter un élément nouveau dans la question. Quelques insensés venaient en ce moment même de se porter sur la frontière pontificale, à Terni; mais, désarmés par les soldats italiens, ils étaient désavoués de tout le monde, même de Garibaldi, dont ils n'avaient pas attendu le signal. Le député Checchetelli, qui avait été l'âme de l'opposition nationale à Rome jusqu'au jour où on l'avait chassé des états de l'église, donnait même, dans une lettre rendue publique (21 juin), un salutaire conseil aux impatiens en les avertissant que tout mouvement qui ne partirait pas de Rome serait funeste à la cause dont ils voulaient le triomphe.

Malheureusement la conduite impolitique du gouvernement français fournissait des prétextes aux coups de tête. Dès le 2 juin 1865, le cabinet de Florence avait protesté contre la formation de la légion d'Antibes. Ce fut bien autre chose lorsqu'un grand nombre de légionnaires, mécontens d'un service moins militaire que religieux, abandonnèrent leur drapeau. La France, dans l'alternative de laisser au pape des forces amoindries, insuffisantes peut-être, ou de renouveler le scandale d'enrôlemens qui violaient le principe de non-intervention, imagina d'envoyer à Rome le général Dumont pour mettre fin, s'il était possible, aux désertions. Cet officier, plus dévoué au saint-siége que pourvu d'intelligence politique, loin de comprendre qu'il remplissait une mission officieuse, en quelque sorte secrète, revêtit son uniforme pour haranguer les soldats, et se montra prodigue de paroles blessantes envers le gouvernement italien. Aussitôt de nombreuses dépêches s'échangent à ce sujet entre les deux cabinets, et la chambre, sans acception de partis, met fin aux interpellations adressées à M. Rattazzi en l'invitant, par un ordre du jour motivé, à maintenir « à tout prix » la non-intervention (30 juillet 1867). M. de Moustier commença par nier la mission du général Dumont, il désavoua les imprudences de cet officier, et promit qu'on n'enverrait plus à Rome des soldats qui ne seraient pas entièrement libérés du service militaire envers la France. Il fallait bien donner satisfaction à des plaintes légitimes dans le moment où ce ministre en élevait lui-même sur les projets déjà apparens du parti de l'action. Il est certain en effet que M. Rattazzi entrait déjà dans la voie qui devait conduire l'Italie à de nouveaux malheurs. Tandis qu'il déclarait fièrement à M. de Malaret, notre

Digitized by Google

ambassadeur à Florence, sa résolution de ne plus se tenir pour lié par la convention de septembre, si la France ne l'observait pas elle-même avec plus de scrupules, il tolérait dans toute la péninsule la formation de comités insurrectionnels qui communiquaient publiquement entre eux, et même des enrôlemens à ciel ouvert.

Le succès, à vrai dire, dépendait de la part que prendraient les Romains au mouvement projeté. Or on annonçait déjà qu'ils ne se soulèveraient pas, « pour ne point créer d'embarras au gouvernement italien. » C'est qu'en réalité ceux qui eussent pu se soulever avaient été peu à peu bannis de Rome; les autres se fussent volontiers soumis à l'autorité du roi, si on leur avait garanti qu'ils ne courraient pas le risque de voir s'éloigner la cour pontificale, dont ils vivaient. Garibaldi devait donc échouer, s'il envahissait les états de l'église; mais on n'était pas fixé encore sur ses desseins à cet égard. On ne devait pas tarder à l'être : dans ce ridicule congrès de la paix tenu à Genève au mois de septembre et où il ne fut question que de guerre, Garibaldi déchira les derniers voiles, et donna le signal. Le cabinet des Tuileries renouvela ses avertissemens, et M. Rattazzi, après avoir longtemps affirmé qu'il était parfaitement en mesure de réprimer toute tentative d'invasion, se voyait réduit au dernier moment, faute d'avoir pris les précautions que réclamait la loyauté comme la plus simple prudence, à recommencer, sauf l'effusion du sang, qui devait avoir lieu un peu plus tard, sa désastreuse campagne d'Aspromonte. Le 23 septembre, après d'inutiles pourparlers avec les principaux chefs du parti de l'action, le président du conseil dut faire arrêter Garibaldi à Asinalunga, près d'Arezzo, car il s'acheminait visiblement vers la frontière pontificale, dont la violation par le héros populaire devait avoir pour conséquence, M. Rattazzi ne l'ignorait pas, le départ d'une flotte française. C'était déjà une faute grave que de s'être laissé acculer à cette extrémité : en arrêtant un député, hors du cas de flagrant délit, tandis que la session n'était que prorogée, le gouvernement italien s'exposait au reproche d'illégalité, que fit entendre aussitôt plus d'un tiers de la chambre; il provoquait dans la plupart des villes une agitation qui pouvait dégénérer en émeutes, et multipliait les actes de faiblesse pour se faire pardonner un acte unique de fermeté. Garibaldi, amené dans la forteresse d'Alexandrie, y avait reçu les ovations des soldats chargés de le garder; les municipalités protestaient, les journaux tempêtaient; à Florence, on criait : mort à Rattazzi! et ce ministre était réduit à se cacher, à faire garder sa demeure. Intimidé, il laissait Garibaldi repartir pour Caprera, et afin de colorer cette marque d'extrême condescendance pour l'opinion publique, il disait au chargé d'affaires de France que le pri-

Digitized by Google

sonnier avait « laissé entendre » qu'il ne quitterait plus son île, si on lui permettait d'y retourner, assertion contraire à la vérité, comme on le sut tout aussitôt par une déclaration expresse de Garibaldi. Garibaldi affirmait n'avoir accepté aucune condition; c'était dire à ses amis qu'il serait bientôt de retour parmi eux.

Pour prévenir l'effet de cette menace, M. Rattazzi se voyait réduit à le faire garder par sept navires de l'état; il voulut du moins que la France lui tînt compte d'un sacrifice si périlleux et si contraire au vœu unanime de la nation. Le lendemain, il enjoignait à M. Nigra de se rendre à Biarritz, auprès de l'empereur Napoléon, pour lui signaler l'attitude révolutionnaire que prenait la population de Rome, et annoncer que l'Italie serait peut-être obligée d'intervenir pour sauver l'ordre public et les institutions du royaume. La réponse de l'empereur fut qu'un soulèvement pouvait être provoqué ou spontané, que dans ces deux cas ses déterminations ne sauraient être les mêmes, mais qu'il n'en prendrait aucune sans avoir essayé de s'entendre avec le gouvernement italien, auquel il demandait d'user avec lui de réciprocité (dépêche de M. Nigra du 4 octobre).

Les réserves de l'empereur Napoléon n'étaient que trop fondées: non-seulement Rome restait immobile, non-seulement l'insurrection n'éclatait que sur la frontière, mais encore ces insurgés, comme il plaisait à M. Rattazzi de les appeler, étaient des garibaldiens venus du dehors et commandés par les députés Acerbi, Nicotera, Salomone, enfin par Menotti Garibaldi. Comme ces bandes étaient mal armées et dépourvues de l'enthousiasme que leur communiquait seul leur chef de prédilection, elles étaient partout battues par les soldats du pape, à Bagnorea, à Acquapendente, à Monte-Libretti, à Nerola, et les autorités pontificales publiaient avec soin le nom, le lieu d'origine des prisonniers que les zouaves et la légion d'Antibes faisaient dans ces combats. Si quelques-uns étaient des émigrés romains, le plus grand nombre appartenaient aux provinces italiennes. D'ailleurs les recrues volontaires partaient ostensiblement accompagnées aux gares des chemins de fer par les officiers de l'armée régulière, qui leur promettaient tout haut de les rejoindre avant peu. M. Rattazzi prétendait avoir massé sur la frontière romaine des forces imposantes, 40,000 hommes; en réalité, cela fut prouvé plus tard, il n'y en avait que 15,000, qui étaient ou complices des volontaires, ou impuissans à les arrêter. Comme il ne semblait plus possible de détourner une intervention du gouvernement français, qui hâtait ses préparatifs, M. Rattazzi, après avoir cherché auprès de la Prusse un appui qui lui fut refusé, crut tout sauver en donnant l'ordre à l'armée de pénétrer sur le terri-

Digitized by Google

toire pontifical. Déjà tout était prêt pour entrer par les provinces napolitaines, par Foligno et les Maremmes. L'imprudent ministre se flattait de forcer ainsi la main à la France et de l'amener à un congrès sur la base soit d'une occupation, soit d'une évacuation réciproque; mais le cabinet des Tuileries, loin de céder, posait à l'Italie l'ultimatum suivant : arrestation des bandes qui continuaient à se diriger vers l'état pontifical, fermeture des bureaux d'enrôlement, proclamation du roi rappelant ses sujets au respect de la convention. M. Rattazzi s'était trop avancé pour avoir d'autre alternative qu'une reculade humiliante ou l'insigne folie d'attirer sur son pays tous les maux d'une guerre avec la France, qui pouvait remettre en question l'œuvre de l'unité.

Par bonheur pour l'Italie, des hommes plus sensés, ayant signalé au roi les dangers que son principal ministre faisait courir à la couronne, obtinrent un contre-ordre aux dispositions déjà prises pour l'occupation du patrimoine de Saint-Pierre, et M. Rattazzi dut s'estimer heureux de trouver un prétexte honorable pour offrir sa démission. Elle fut acceptée le 21 octobre, et le général Cialdini, chargé de composer un cabinet, ne recula pas d'abord devant cette œuvre ardue, qui consistait à trouver et des hommes assez dévoués pour entreprendre de réparer les fautes faites, et les moyens d'y parvenir en remontant le courant de l'opinion. Comme si ce n'était pas assez de tant de difficultés, une nouvelle complication éclata tout à coup, que prévoyaient les esprits sagaces, qui n'était point sans remède, mais que la mauvaise humeur du ministre démissionnaire rendit irrémédiable par un des actes les plus coupables de sa funeste administration.

A la nouvelle de la mission confiée au général Cialdini, l'empereur Napoléon III, sur la demande du roi Victor-Emmanuel, avait ajourné le départ de la flotte française, lorsqu'on apprit que Garibaldi, passant sur un canot à travers les navires qui surveillaient Caprera, avait rejoint un vaisseau américain et s'était fait conduire sur la terre ferme. On le vit bientôt à Florence haranguer le peuple, entrer en pourparlers avec le général Cialdini, qui essaya en vain de le dissuader de sa folle entreprise. « La balle qui me frappera en pleine poitrine, disait-il, sera utile à l'Italie. » Résolu à partir pour la frontière, il avait fait commander un train spécial, tant il était éloigné de dissimuler ses desseins. Le général Cialdini, n'étant pas encore ministre, ne pouvait l'arrêter; seul M. Rattazzi le pouvait et le devait, car il connaissait les conditions de la France, et il n'ignorait pas que, selon les règles de tout gouvernement parlementaire, les ministres démissionnaires répondent de la tranquillité publique jusqu'à ce que le chef de l'état leur ait donné des suc-

Digitized by Google

cesseurs. M. Rattazzi se prétendit pourtant sans qualité pour retenir Garibaldi (22 octobre).

Cette nouvelle faute compliquait à ce point les événemens, que le général Cialdini se voyait dans l'impuissance de les dominer et même de composer son cabinet. Le roi Victor-Emmanuel ne pouvait donc que rappeler M. Rattazzi, qui vint cette fois au palais accompagné du général Durando. Ces deux personnages déclarèrent qu'ils auraient composé un cabinet en quelques heures, si l'ordre était donné de passer la frontière. Le roi ne s'y pouvait résoudre; il venait d'apprendre qu'une misérable tentative d'insurrection avait été facilement réprimée à Rome par les zouaves (22 octobre), et que l'empereur Napoléon, officiellement averti des inquiétudes du pape et du cardinal Antonelli, avait donné l'ordre que la flotte française fît voile sans plus de retard vers Civita-Vecchia (24 octobre), « non pour attaquer l'Italie, mais pour obvier à son impuissance. »

Cet acte et ce langage étaient de nature à confirmer le roi dans son dessein de ne point pousser les choses à l'extrême : il appela le général Ménabréa. Le 27 octobre, cet homme d'état avait formé son cabinet. Se réservant la présidence et les affaires étrangères, il donnait l'intérieur à M. Gualterio, historien de la révolution de 1849, préfet énergique à Gênes et à Naples, mais odieux au plus grand nombre pour ses tendances au despotisme, les finances au sénateur Cambray-Digny, gonfalonier de Florence, les travaux publics à M. Cantelli, préfet de la province de Florence, la guerre au général Bertolé-Viale, aide-de-camp du roi, la justice à M. Mari, président de la chambre, tous hommes que le hasard trouvait réunis dans la capitale. Il n'était point pourvu aux portefeuilles de la marine, du commerce, de l'instruction publique; MM. Ménabréa, Cambray-Digny, Cantelli, en devaient faire l'intérim.

Ce cabinet ne pouvait qu'être agréable à la France, mais il l'était moins aux Italiens. La foule, conduite par quelques députés, s'étant portée sous les fenêtres du palais Pitti, le roi se voyait obligé de promettre que l'armée passerait la frontière, si la France intervenait de son côté. Toutefois, pour se conformer à l'ultimatum qu'on a vu plus haut, il adressait à son peuple une proclamation où perçait le pénible embarras de sa situation. « Le drapeau, disait-il, sur lequel est écrit : destruction de l'*autorité spirituelle* du chef de la religion catholique, n'est pas le mien. » Il promettait, une fois le calme rétabli, de chercher d'accord avec la France un accommodement à la question romaine. L'opinion publique et les événemens allaient le forcer de faire encore une concession aux « aspirations nationales. »

Digitized by Google

Garibaldi, ayant pénétré dans les états de l'église, y avait donné aux envahisseurs une cohésion et une confiance qui leur avaient manqué jusqu'à son arrivée. Le 25 octobre, il battait 3,000 pontificaux à Monte-Rotondo, et s'emparait de cette position, qui domine Rome du côté du nord. Il voulait, par un coup de main, s'emparer de la ville éternelle avant l'arrivée des Français; mais, les soldats du pape lui ayant opposé plus de résistance qu'il ne s'y attendait, nos régimens eurent le temps de débarquer et d'accourir (29 et 30 octobre). Dès ce moment, il fallait renoncer à la dernière espérance de l'Italie, qui était d'opposer à l'intervention un fait accompli. A ce retour des étrangers à Rome, si humiliant pour la fierté italienne, il fallait une réponse immédiate. Malgré ses dispositions conciliantes et le juste sentiment qu'il avait du possible, le général Ménabréa se voyait réduit à donner l'ordre aux troupes de passer la frontière, et le roi lui-même en mandait par le télégraphe la nouvelle à Turin. Terracine, Viterbe, Frosinone, Velletri, furent aussitôt occupées et procédèrent au plébiscite par lequel ces cités exprimèrent le vœu d'être réunies au royaume. Ce fut en pure perte : devant la protestation formelle du cardinal Antonelli (3 novembre), le cabinet comprit la nécessité de ne pas accepter les annexions votées. Déjà dans la circulaire où l'intervention italienne était annoncée, il en avait expliqué le but et parlait des garanties qu'il conviendrait de donner au chef de l'église « pour l'accomplissement de sa mission divine, » en même temps qu'il sommait Garibaldi de se retirer derrière les lignes de l'armée. Les bons offices de l'Angleterre et de la Prusse empêchèrent seuls la France de considérer comme un *casus belli* l'occupation des villes pontificales; mais cette puissance ne crut pas devoir refuser aux papalins la satisfaction de combattre Garibaldi sans péril, tandis que ce chef opérait déjà le mouvement de retraite qui lui avait été ordonné. Le 3 novembre, se trouvant avec 5,000 hommes à Mentana, entre Tivoli et Monte-Rotondo, il y fut attaqué par 3,000 pontificaux et 2,000 français sous les ordres des généraux Kanzler et Polhès. Le combat dura quatre heures. A la nuit, on savait si peu de quel côté penchait définitivement la victoire, que des troupes fraîches étaient envoyées de Rome; mais un peu plus tard Mentana capitulait, et Garibaldi, laissant sur le champ de bataille 500 hommes tués, 1,600 prisonniers, opérait sa retraite sur le territoire italien, et se rendait avec les siens au général Ricotti, qui l'envoya au fort Varignano, près de la Spezzia; bientôt on lui devait permettre de retourner à Caprera, cette fois sans danger, car on touchait véritablement à la fin de cette triste aventure. Dans le premier moment, on voulut accréditer à Rome et même en France le bruit d'un succès

Digitized by Google

dû aux seules armes des soldats du pape; mais dans une dépêche où il constatait que « nos chassepots avaient fait merveille, » le général de Failly, commandant en chef du corps d'occupation, reconnaissait que les pontificaux eussent été battus sans notre opportun secours.

Telles sont les complications dans lesquelles le désir de maintenir son pouvoir temporel engagea le gouvernement pontifical. Certaines affaires d'ordre purement spirituel ont mis dans le même temps la papauté en relations soit hostiles, soit amicales avec d'autres puissances. A la suite des difficultés relatives au règlement des intérêts catholiques en Pologne, l'envoyé de Russie à Rome, M. de Meyendorf, mit fin à sa mission le 9 février 1866. Dans le courant des années 1866 et 1867, le pape revint à plusieurs reprises sur ces embarras, et il crut devoir signaler, dans un mémorandum adressé aux puissances, les efforts constans qu'il ne se lassait pas de faire pour améliorer la situation de l'église catholique en Pologne. La cour pontificale avait été mêlée aux événemens qui s'accomplirent au Mexique. L'impératrice Charlotte, après son voyage en France, essaya, sans y réussir, d'obtenir l'appui du souverain pontife auprès du clergé mexicain. Elle ne put parvenir à renouer les négociations précédemment rompues. Dans l'Amérique du Sud, le saint-siége a conclu un nouveau concordat avec le gouvernement de Honduras, et il est entré pour le même objet en relations avec celui d'Haïti. Il est remarquable que dans le même moment le gouvernement autrichien avisait aux moyens de réviser son concordat.

A l'intérieur, on a pu voir que, dans la période écoulée entre la cessation de l'occupation française et l'invasion garibaldienne, les provinces pontificales demeurèrent dans une complète tranquillité sans que Rome cessât d'être un foyer d'intrigues bourbonniennes. L'incident le plus remarquable à signaler dans l'année 1867 est la célébration du centenaire de saint Pierre. Les fêtes commencèrent le 3 juin. Plus de 6,000 ecclésiastiques, venus pour la plupart de France, y assistèrent. Il y eut, le 26 juin, consistoire public et allocution du pape, qui insista de nouveau sur l'opportunité de combattre les erreurs déjà condamnées par l'encyclique de 1865. Ce fut dans la même séance que le pape annonça l'intention de convoquer un concile œcuménique. Les 450 évêques présens approuvèrent cette ouverture, et votèrent, sur la proposition des prélats français, une adresse dans laquelle ils se déclaraient en communauté complète de pensée avec le saint-père. On doit rappeler que le pape a adhéré à la convention monétaire conclue entre la France, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

Digitized by Google

Le budget pontifical de 1866 se soldait en déficit d'environ 30 millions de francs. Celui de 1867 présente en recettes 36,431,058 fr. (1), en dépenses 73,800,000 francs (2), soit un déficit sur les recettes de 37,400,000 francs, qui sera peut-être couvert par 38 millions que le gouvernement italien devait payer à la suite de diverses conventions. Le denier de Saint-Pierre a été parfois approximativement évalué comme pouvant rapporter environ 10 millions par an. L'armée, en 1867, est de 11,000 hommes, auxquels il faut ajouter la garde nationale mobile des provinces.

Le combat de Mentana produisit dans toute l'Italie une émotion qui se traduisit sur plusieurs points, notamment à Milan, par des échauffourées (5 novembre). A Turin, on organisa une ligue contre les marchandises françaises. « Si j'étais Français, disait Arlequin sur les théâtres populaires, je me ferais Turc. » Tandis que les exaltés demandaient à grands cris une politique anti-française et ce qu'ils appelaient un ministère national, le général Ménabréa, dans le double dessein d'éviter aux Italiens l'humiliation d'être chassés des états pontificaux par les Français, et d'ôter à ceux-ci toute raison sérieuse d'une occupation prolongée, donnait sagement l'ordre d'une retraite spontanée, soutenu dans cette politique pénible, mais nécessaire, par tous les hommes, par tous les journaux prudens. On vit même le *Diritto*, jusqu'alors organe de la gauche, passer ouvertement aux modérés.

De son côté, quoique victorieuse, la France n'avait pas sujet de s'enorgueillir d'une campagne qui rendait impossible le congrès, objet de ses vœux, de ses sollicitations, de ses espérances, et que toutes les puissances, sous des formes polies, déclinaient à l'envi. La libre Angleterre nous jugeait sévèrement, et constatait que nous perdions par notre faute notre seule alliée; aussi M. de Moustier était-il chargé d'annoncer l'intention de son gouvernement d'évacuer Rome, ce qui fut fait le 2 décembre, et de n'occuper jusqu'à nouvel ordre que Civita-Vecchia (3). Le général Ménabréa s'était flatté, en échange du cruel sacrifice qu'il avait imposé à l'amour-propre national, d'obtenir de la France une évacuation complète. Ce mécompte rendait la situation du cabinet difficile devant le parlement, réuni de nouveau le 5 décembre. Le président du conseil l'avait tout d'abord entretenu de la nécessité de rétablir

(1) Les chapitres principaux sont en chiffres ronds : douanes 19 millions, — impôts 6 millions, — loterie 4 millions.

(2) Savoir : dette publique 31 millions, — ministère de la guerre 10,600,000, — des finances 8,500,000 fr.

(3) Depuis, pour améliorer l'état sanitaire du corps d'occupation, une partie en a été envoyée de nouveau à Viterbe.

Digitized by Google

l'ordre et de modifier à cet effet les lois inefficaces, d'augmenter les impôts existans et d'en créer de nouveaux. Une chambre où dominaient les *frementi* devait être naturellement hostile à ce programme; mais, éclairée par la réalité et l'expérience, elle sut se contenir : 194 voix portèrent M. Lanza à la présidence, contre 154 données à M. Rattazzi, devenu par ses fautes aussi populaire dans les rangs de la gauche qu'il l'était peu au lendemain d'Aspromonte et d'Asinalunga. On remarqua que 45 voix s'étaient portées sur M. Depretis, essayant ainsi de constituer un nouveau tiers-parti, qui pouvait peser d'un grand poids dans la balance. Le budget que présenta M. de Cambray-Digny, et qu'il avait trouvé tout prêt en arrivant au ministère, souleva peu d'opposition : il portait pour 1868 les dépenses à 982,882,415 livres et les recettes à 790,912,728. C'était un déficit de moins de 200 millions; mais on savait bien ce que ces chiffres avaient d'arbitraire : le déficit pour 1867, fixé par M. Scialoja à 180 millions, ne s'était-il pas élevé à 500?

La question qui pouvait renverser le cabinet, c'était celle de Rome. Le général Ménabréa avait bien maintenu dans son programme les « aspirations nationales; » mais l'impolitique *jamais* de M. Rouher était venu irriter les plus modérés. On voyait au sénat le sage et respectable M. de Torrearsa proposer et faire adopter un ordre du jour qui proclamait de nouveau Rome capitale de l'Italie. A la chambre des députés, le garibaldien Guerzoni reprochait au ministère de subordonner son désir d'aller à Rome au consentement de l'unique puissance qui déclarait qu'elle ne l'accorderait jamais. Les explications personnelles que M. Rattazzi donna pendant trois longues séances, où il incrimina tout le monde pour se disculper lui-même, achevèrent d'envenimer les rapports entre le pouvoir et les représentans de la nation. M. Mancini s'étant levé pour accuser avec plus de haine que de bonne foi le général Ménabréa et ses collègues de projets liberticides, la chambre eut à choisir entre dix-neuf ordres du jour qui lui étaient proposés. Le cabinet eut l'imprudence d'en adopter un dont la complication pouvait détourner de lui beaucoup de votes; aussi fut-il battu à 2 voix de majorité (201 contre 199).

Le roi fit aussitôt appeler le général Cialdini, puis M. de San-Martino, puis M. Lanza. Tous les trois refusèrent la difficile mission qui leur était offerte. Il fallait donc revenir au général Ménabréa, seul possible en ce moment. Le général prit le parti de sacrifier M. Gualterio, principal objet de l'aversion de tous les partis (1),

(1) Plus goûté à la cour que dans les chambres et dans le pays, M. Gualterio fut

Digitized by Google

et le remplaça par le vieux sénateur Cadorna, qui avait été collègue de Cavour, président de la chambre, et dont l'attachement aux institutions parlementaires n'était contesté de personne; le Napolitain de Filippi remplaça à la justice M. Mari, qui s'était engagé dans une lutte maladroite avec M. Rattazzi; M. Broglio et l'amiral Ribotti prirent les portefeuilles de l'instruction publique et de la marine, qui étaient restés jusqu'alors sans titulaires. Ainsi remanié, le cabinet se présenta de nouveau devant les chambres (5 janvier 1868). La réflexion ayant porté conseil, il y trouva un accueil moins défavorable. Le pays, éclairé sur sa situation, demandait à ses représentans « moins de prosopopées et plus d'additions; » les plus ardens, voyant bien que l'heure des luttes inutiles et bruyantes était passée, restèrent dans leurs provinces; les plus sages reprirent les débats d'affaires avec un calme depuis longtemps inusité dans le parlement italien. C'était le premier besoin d'un royaume qui a beaucoup à faire pour développer les élémens de prospérité qu'il renferme. L'industrie, même dans les branches où l'Italie fournit les matières premières, est fort arriérée; l'instruction, soit générale, soit technique, qui développerait l'esprit d'initiative pour l'association des capitaux et des forces, n'est pas encore, malgré de louables efforts, répandue comme elle devrait l'être; les finances, ce souci cuisant de tous les hommes d'état italiens, ne sauraient être améliorées qu'en favorisant par une administration prévoyante et sage la production industrielle, et en rendant la prospérité aux campagnes ruinées aujourd'hui par le manque de routes et l'abus de la vaine pâture. C'est à réaliser des améliorations reconnues nécessaires par tous les esprits sensés que doivent tendre les efforts des Italiens, et les *frementi* ont beau dire, ce n'est pas l'enclave de Rome, à laquelle il faut bien que pour le moment ils se résignent, qui les en peut empêcher.

nommé par compensation ministre de la maison du roi, faveur que désapprouva l'opinion publique, quoique ce poste ne donnât pas entrée dans le cabinet.

Digitized by Google

L'ESPAGNE

Monarchie constitutionnelle. — Isabelle II, reine d'Espagne. [1]

I.

L'Espagne en 1866. — Le ministère O'Donnell. — Insurrection de janvier 1866. — Situation parlementaire. — Insurrection du 22 juin. — Chute du ministère O'Donnell.

Notre temps abonde vraiment en dramatiques spectacles. Tantôt ce sont les luttes d'ambition nationale ou de prépondérance qui éclatent et mettent soudainement à nu une Europe travaillée d'un

(1) Née le 10 octobre 1830, mariée le 10 octobre 1846 avec l'infant don Francisco de Asis-Maria. La reine Isabelle a plusieurs enfans, dont l'un, l'infant don Alfonso, né le 28 novembre 1857, est prince des Asturies et héritier de la couronne.

Le ministère existant jusqu'en juillet 1866 était ainsi composé : président du conseil et ministre de la guerre, le général O'Donnell, duc de Tetuan; ministre d'*état*, M. Manuel Bermudez de Castro; ministre de l'intérieur, M. Posada Herrera; ministre de la justice, M. Fernando Calderon Collantès; ministre des finances, M. Alonso Martinez; ministre de *fomento*, le marquis de la Vega de Armijo; ministre d'*outre-mer*, M. Canovas del Castillo; ministre de la marine, M. le général Zavala.

Ce ministère a été remplacé le 10 juillet 1866 par un nouveau cabinet ainsi composé : président du conseil et ministre de la guerre, le général Narvaez, duc de Valence; ministre d'*état* ou affaires étrangères, M. Alejandro Castro; ministre de l'intérieur, M. Gonzalez Bravo; ministre des finances, M. Garcia Barzanallana; ministre de la justice, M. Joaquin Roncali; ministre de la marine, M. Martin Belda; ministre de *fomento*, M. Manuel Orovio; ministre d'*outre-mer*, M. Carlos Marfori. Ce ministère a subi diverses modifications depuis qu'il existe; la plus grave a eu lieu à la suite de la mort du général Narvaez, qui a été remplacé à la présidence du conseil par M. Gonzalez Bravo au mois d'avril 1868. Au ministère d'*état* se sont succédé : M. Alejandro Castro, M. Arrazola et M. Joaquin Roncali, qui passait de la justice aux affaires étrangères. Au ministère des finances, M. Garcia Barzanallana a eu pour successeur M. Sanchez Ocaña, qui a été remplacé à son tour par M. Orovio; au ministère de la justice, M. Joaquin Roncali, passé aux affaires étrangères, a eu pour successeur M. Coronado; au ministère de *fomento*, M. Orovio, devenu ministre des finances, a été remplacé par M. Severo Catalina; au ministère de la marine, M. Martin Belda a été remplacé momentanément par M. Severo Catalina, puis il a repris ce portefeuille. M. Rodriguez Rubi a succédé à M. Carlos Marfori comme ministre d'*outre-mer*. Enfin le successeur du général Narvaez au ministère de la guerre a été le général Rafael Mayalde.

Digitized by Google

mal profond; tantôt ce sont les déchiremens intérieurs qui laissent entrevoir tout à coup les contradictions morales ou politiques, l'anarchie intime d'un pays. Et dans ce tumulte d'événemens une chose singulièrement frappante, c'est que plus on va, plus les problèmes s'aggravent et se compliquent, plus les situations se tendent et s'enveniment. Toutes les questions qui s'élèvent, guerres ou insurrections, prennent aussitôt un caractère extrême; pour les gouvernemens et pour les peuples, ce sont des questions d'existence. D'où vient l'anxiété cruelle qui se fait jour à la plus légère menace, à la moindre étincelle qui jaillit, au moindre *point noir* qui paraît à l'horizon? C'est que partout et sous toutes les formes la lutte est engagée à outrance. En diplomatie comme dans l'ordre intérieur, le temps des fantaisies est passé. Une guerre, on le sent, doit être une crise décisive pour les destinées européennes. Une insurrection dans certains pays n'est plus une ébullition passagère, c'est une épreuve suprême pour tout un régime politique. Qu'était-ce que l'insurrection espagnole de 1867, si ce n'est une lumière de plus, une nouvelle et criante révélation d'un état violent qui semblait ne plus laisser de place à aucune transaction entre les forces qui se heurtent? Ce qui en faisait la moralité et la signification, ce n'est pas un échec ou un succès du moment, c'est que, victorieuse ou vaincue, elle montrait quel chemin on avait fait au-delà des Pyrénées, puisque l'Espagne se trouvait conduite à ce point où tout ce qui est la vie, liberté, ordre, sécurité, crédit, est livré à la fatalité des passions agitatrices et des passions de réaction qui se disputent avec un acharnement croissant un pouvoir sans lendemain.

C'est là justement ce qu'il y a de dramatique dans cette histoire, gouvernée par une triste et violente logique. Jusqu'ici assurément, depuis trente ans, les insurrections n'ont pas manqué au-delà des Pyrénées; il y en a eu de toutes les couleurs, et on peut se souvenir, pour l'appliquer à l'Espagne, d'un mot cruellement ironique d'un Américain du sud qui prétendait qu'en fait d'insurrection ils pourraient en envoyer à une exposition universelle des modèles à charger le plus gigantesque navire. Du moins jusqu'ici en Espagne ces insurrections, déchaînées le plus souvent par des passions personnelles, ne dépassaient pas une certaine sphère; elles étaient l'œuvre de partis impatiens, vivaces, coordonnés, qui en se culbutant alternativement abaissaient leurs coups devant la monarchie autour de laquelle ils se groupaient. Il y a mieux, de toutes les royautés européennes, cette royauté espagnole, telle qu'elle était sortie de la confusion des événemens contemporains, semblait assurément la mieux faite pour vivre. Elle avait tout à la

Digitized by Google

fois le prestige du droit traditionnel et la popularité d'une institution rajeunie dans une commotion nationale; c'était la royauté *légitime* d'une jeune femme personnifiant une Espagne nouvelle, devenue l'image vivante et couronnée de la souveraineté populaire. Les révolutions se faisaient à ce mot d'ordre prononcé par un progressiste : « que Dieu sauve le pays et la reine! » Même en 1854, lorsque tout cependant commençait à changer déjà, la royauté, seule, abandonnée au milieu des barricades de Madrid, n'était pas encore sérieusement menacée et voyait aussitôt se grouper autour d'elle des hommes blanchis au service des idées libérales, des révolutionnaires de la veille. Aujourd'hui, qu'on ne s'y trompe pas, c'est la monarchie elle-même ou du moins la monarchie actuelle qui est en question. Ce sentiment de *loyalisme* qui existait autrefois est étrangement affaibli. Manifestement une insurrection victorieuse aujourd'hui au-delà des Pyrénées, c'est peut-être la guerre civile demain; mais c'est à coup sûr d'abord la défaite prévue, annoncée, d'une dynastie.

Que s'est-il donc passé pour ruiner en moins de vingt ans une situation qui semblait si belle et que rien ne prédestinait nécessairement à ces fatalités? C'est la suite d'une série ininterrompue de déviations et d'erreurs, de l'acharnement de toutes les forces politiques à s'entre-détruire, d'une véritable dissolution de tous les élémens qui ont fait la sécurité et le prestige de la monarchie constitutionnelle à sa naissance. C'est l'œuvre de tout le monde, — à commencer par la royauté elle-même, qui n'a pas assurément peu contribué à ses propres mésaventures, — et le signe le plus sensible de cette phase nouvelle dans ces dernières années a été la retraite systématique, absolue, du parti progressiste et du parti démocratique. Le jour où, saisissant le prétexte d'une circulaire qui interdisait les réunions électorales, le parti progressiste s'est exilé volontairement de la vie politique, ce jour-là il a renoncé à toute action légale, il a commencé cette évolution qui devait le conduire rapidement à une émigration nouvelle, aux conspirations, à toutes les tentatives révolutionnaires. L'abstention a été une déclaration de guerre faite en commun par les progressistes et les démocrates. Ce n'est pas que les deux partis aient les mêmes idées et le même but. La vieille fraction progressiste qui conspire aujourd'hui, qui a M. Olozaga pour conseil et dont le général Prim a l'ambition d'être le chef militaire, cette fraction n'a pas rompu absolument avec toute idée monarchique, elle met seulement son espoir dans une monarchie nouvelle qu'on fabriquera on ne sait comment, en allant chercher on ne sait quel prince. Elle a peu de goût pour le suffrage universel, même pour la liberté religieuse. Le parti démocratique,

Digitized by Google

jeune, ardent, peu nombreux, est au fond républicain, et avec tous les principes du libéralisme européen il se fait un programme qui n'a qu'un malheur, celui d'avoir probablemeut fort peu de chances en Espagne. — Les progressistes croient encore aux insurrections militaires, et ils ne croient peut-être sérieusement qu'à celles-là; les démocrates, et c'est du moins leur mérite, se fient peu aux révoltes militaires, aux généraux affamés de dictature : ils croient théoriquement au peuple, qui ne les connaît pas, qui ne les suivrait pas, et n'ont aucun enthousiasme pour le pouvoir d'un soldat; mais entre les deux partis le lien est la guerre à la monarchie actuelle. C'est le point de jonction entre les vieilles rancunes de M. Olozaga, la turbulence ambitieuse du général Prim et les aspirations démocratiques. De là ce qu'il y a tout à la fois de menaçant et d'incohérent dans tous ces mouvemens qui se succèdent depuis quelques années, et dont l'abstention des progressistes a été le signal.

Ce ne serait rien si en face de ce camp de l'action révolutionnaire il y avait au moins deux choses : une monarchie intacte, gardant son prestige aux yeux du pays, et une force d'action régulière, organisée, unie dans la défense de la légalité constitutionnelle. Malheureusement dans ces vingt ans la royauté s'est mille fois compromise; elle a usé ce qu'elle avait de popularité, et d'un autre côté cette force d'action qui a existé autrefois, qui a eu un rôle éclatant par l'intelligence et par le sens politique, qui a été l'organisatrice de l'Espagne constitutionnelle et qui s'est appelée le parti modéré, cette force n'existe plus. Le parti modéré espagnol a péri de ses propres mains, c'est-à-dire par toutes les passions et les ambitions des hommes. Une moitié s'en est allée vers l'*union libérale*, ce parti nouveau né des débris de tous les autres et qui s'est personnifié dans le général O'Donnell; une autre portion a passé à une sorte d'absolutisme équivoque et inavoué qui depuis longtemps s'essaie à gouverner l'Espagne; le reste ne forme qu'un amas flottant et incohérent sans lien et sans drapeau. Le parti modéré espagnol n'a pas vu que ce qui a fait autrefois son autorité et sa prépondérance, c'est qu'il représentait avec une réelle supériorité d'esprit le libéralisme sensé, intelligent et pratique, et que le jour où il cessait de représenter ces idées, le jour où il trahissait lui-même par ses tentatives de prétendues réformes cette constitution de 1845 qui était son œuvre, il n'était plus rien; il n'était, lui aussi, qu'un amalgame. C'est là justement la faiblesse actuelle du parti modéré espagnol. En reniant son passé, ses doctrines, il a perdu son crédit, et ceux qui l'ont conduit dans cette aventure ont mérité un jour cette leçon que leur infligeait un jeune député conservateur dans un des discours les plus éloquens qui aient retenti au

Digitized by Google

congrès. « Quoi donc! disait il y a quelques années M. Lopez de Ayala, lorsque pendant trente ans on a prêché à une génération qu'elle a le droit d'émettre librement sa pensée, lorsque sous l'influence de tant de protestations, de manifestes et de discours, cette génération a acquis la conscience de son droit et commence à le pratiquer, suffit-il de lui dire : Taisez-vous, l'expression de votre pensée trouble mon calme ministériel? Non, elle ne se taira pas; vos antécédens revivent en nous pour vous servir de remords. Si les doctrines propagées par vous étaient bonnes et profitables, ce reproche sera votre châtiment pour les avoir abandonnées; si elles étaient fausses et pernicieuses, ce sera encore votre châtiment pour avoir semé l'erreur. Dans tous les cas, votre vie se tourne contre vous, le souvenir de vos œuvres vous poursuit... »

Et c'est ainsi, par ce déplacement de toute chose, par cette dissolution ou par cette exaspération croissante de toutes les forces politiques, que l'Espagne s'est trouvée conduite à cette extrémité où tout le monde est à peu près hors la loi, où la violence seule règne sous la forme des insurrections ou sous la forme des fantaisies du pouvoir. C'est là le drame de cette histoire espagnole : d'un côté les progressistes conspirant sans cesse avec leurs alliés de la démocratie, de l'autre les modérés tombant fatalement dans un absolutisme violent, — au milieu une royauté menacée, ébranlée, décriée et devenue un dernier enjeu entre les partis. Dans ce qu'elle a de plus récent et de plus précis, cette histoire peut se résumer en un mot : c'est une tentative désespérée de réaction née d'une insurrection au mois de juin 1866 et allant aboutir à une insurrection nouvelle au mois d'août 1867, en présence d'un pays fatigué et inerte attendant la destinée qu'on lui fait ou qu'on lui prépare.

Les événemens vont vite au-delà des Pyrénées. Nous ne savons si on se rappelle où en était l'Espagne au commencement de 1866. O'Donnell rentrait à peine au pouvoir, où le général Narvaez, aidé de M. Gonzalez Bravo, venait de passer neuf mois sans gloire et sans succès, n'osant être ni libéral ni absolutiste, mêlant les velléités de conciliation aux coups d'autorité. O'Donnell, à vrai dire, n'était pas dans une position aisée, rencontrant à chaque pas devant lui les modérés, qui le harcelaient d'une inimitié vindicative, et les progressistes, qui conspiraient, — ayant de plus sur les bras toutes ces complications de guerres lointaines et ruineuses avec les républiques américaines et les difficultés financières contre lesquelles tout ministère espagnol a depuis longtemps à se débattre. Certes le général O'Donnell, comme un autre, est un chef de parti à cheval et a le goût de la dictature; il a aussi contre lui des antécédens d'insurgé comme presque tous les généraux espagnols; mais

Digitized by Google

il a du moins ce mérite de sentir que dans l'Espagne nouvelle, dans un pays qui durant sept années a versé des torrens de sang pour avoir une monarchie constitutionnelle, un certain degré de libéralisme est nécessaire. Les difficultés qui l'entouraient au moment où il remontait au pouvoir, il espérait les vaincre par un programme libéral, en reconnaissant l'Italie, en adoucissant le régime de la presse, en étendant le droit électoral, en s'appuyant enfin sur des chambres renouvelées.

Deux choses faisaient la force du général O'Donnell : l'énergique et froide résolution de son caractère, et justement ce libéralisme qui dans sa mesure répond aux instincts d'une grande partie de la bourgeoisie espagnole. Deux choses faisaient aussi sa faiblesse : d'abord il ne pouvait guère se dissimuler qu'il n'était pas un ministre agréable à la cour. Il se croyait nécessaire, il l'était sans doute, puisqu'on lui remettait le pouvoir ; il ne savait s'il le serait encore le lendemain, et s'il ne serait pas emporté par un de ces souffles de faveur qui ne se règlent pas précisément sur les votes d'une majorité parlementaire. Ce qui n'était pas moins sérieux peut-être, c'était cette situation à demi révolutionnaire créée par l'abstention des progressistes, aggravée dès ce moment par un travail évident de conspiration. C'est alors, le 3 janvier 1866, qu'éclatait la première insurrection militaire dont le général Prim donnait le signal en enlevant quelques escadrons à Aranjuez. Cette levée de boucliers n'avait encore rien de décisif, et le héros de l'aventure, Prim, battait triomphalement en retraite vers la frontière de Portugal, sans avoir même cherché une rencontre avec les généraux du gouvernement envoyés à sa poursuite; mais c'était le signe d'un commencement de désorganisation, d'une possibilité de défection dans l'armée, et de l'irréconciliable hostilité des progressistes, qui n'attendaient évidemment qu'un succès de Prim. Le danger de cette échauffourée, c'est précisément qu'elle ne tranchait rien; elle laissait à la conspiration ses espérances, au gouvernement ses embarras en face d'une situation énigmatique, irritante, dont les modérés se faisaient une arme pour combattre le ministère de l'*union libérale*, pour lui reprocher ses ménagemens, peut-être même ses connivences. Ce n'était en réalité qu'un prologue ou un premier acte; le drame venait bientôt, et il fut terrible : ce fut l'insurrection du 22 juin 1866 à Madrid, l'une des journées les plus sanglantes dans l'histoire de la révolution espagnole.

Le moment était d'ailleurs bien choisi. Depuis six semaines, le ministère était à se débattre dans les chambres pour obtenir une sorte de dictature semi-politique, semi-financière. Il demandait d'un seul coup l'autorisation de percevoir les impôts, d'introduire

Digitized by Google

dans le budget toutes les économies qu'il pourrait réaliser, d'entrer en arrangement avec les créanciers étrangers, de faire un emprunt, d'augmenter au besoin les forces de mer et de terre en présence des événemens qui menaçaient de jeter l'Europe dans la confusion. C'était vraiment beaucoup pour une seule fois et pour un ministère qui avait commencé par les déclarations les plus libérales. Seulement les circonstances devenaient pressantes, la situation intérieure et extérieure s'aggravait chaque jour. Les discussions se prolongeaient ardentes, passionnées, troublées par une vague anxiété, par le pressentiment d'une explosion dont les symptômes se multipliaient, lorsque le 22 juin au matin cette insurrection si souvent annoncée, attendue par le gouvernement lui-même, éclatait comme un coup de foudre. Un régiment tout entier d'artillerie et quelques escadrons d'un autre régiment venaient de se soulever, tuant leurs officiers, se retranchant dans une des principales casernes, la caserne de San-Gil, et mettant la main sur un immense dépôt d'armes. En même temps des barricades s'élevaient de toutes parts dans les quartiers populaires de Madrid. Le général O'Donnell, qui depuis quelques nuits ne se couchait plus, attendant le matin pour prendre quelques instans de repos et se tenant prêt à un combat qu'il sentait dans l'air sans pouvoir l'empêcher, O'Donnell avait à peine le temps de monter à cheval pour aller reconnaître une situation qui du premier coup paraissait singulièrement alarmante. Il parcourut la rue d'Alcala, où il fut rejoint bientôt par le général Serrano et par quelques autres officiers. Ce qui l'inquiétait à cette première heure, c'était la sûreté du palais. Le moment était donc venu pour lui de saisir corps à corps ce fantôme de révolution qui le poursuivait depuis quelque temps; plus d'une fois il avait promis de livrer bataille à l'émeute, si elle osait descendre dans la rue, et il n'était pas homme, il faut le dire, à se laisser ébranler par le péril.

A quoi tint ce jour-là que l'insurrection ne devînt pas une révolution? On en fut certainement très près. Tout semblait en vérité favoriser une catastrophe, tout était assez habilement calculé, au moins quant aux préliminaires. Le mouvement devait éclater sur plusieurs points de l'Espagne à la fois, mais particulièrement à Madrid, où un succès qu'on croyait possible pouvait tout décider. La plus grande partie de la garnison était gagnée, et dès le matin effectivement des symptômes de mutinerie se manifestaient dans divers régimens, notamment dans le régiment d'infanterie du Prince. Les premiers corps insurgés de la caserne de San-Gil disposaient de plus de trente pièces d'artillerie, et ils n'auraient eu qu'un mouvement à faire pour tenir le palais de la reine sous le feu de leurs

Digitized by Google

canons, de même qu'un acte d'audace les eût mis sans difficulté en possession du ministère de l'intérieur et du télégraphe au centre de la ville. Les progressistes et les démocrates,— les démocrates encore plus que les progressistes, — se jetaient dans la lutte, appelant aux armes tout ce qu'il y avait à Madrid de soldats de la révolution, et quelques-uns des chefs de partis allaient eux-mêmes aux barricades. Aux yeux de bien des personnes, dès le matin, la partie semblait totalement perdue pour le gouvernement, et sans doute pour la reine elle-même, tant l'insurrection paraissait avoir l'avantage, tant on était convaincu de la défection inévitable de l'armée. A quoi tint donc, encore une fois, que ce commencement de victoire se changeât bientôt en une défaite sanglante pour l'insurrection ? D'abord à la vigueur foudroyante de la défense conduite par O'Donnell, à la courageuse activité du général Serrano, qui entre tous se prodigua ce jour-là, et aussi à l'énergie avec laquelle le colonel Chacon, commandant du régiment du Prince, réussissait à raffermir ses troupes et même à les mener au combat. Un instant d'hésitation pouvait tout perdre et livrer les soldats au mouvement ; la promptitude irrésistible de l'action les retint sans doute dans la fidélité.

Au premier bruit d'ailleurs, tous les généraux présens à Madrid, modérés, libéraux, même progressistes, allaient offrir leur épée au gouvernement et se mêlaient aux troupes en les encourageant de leur présence. O'Donnell, aidé de lieutenans dévoués, s'emparant de l'armée fidèle, combinant tout avec autant de résolution que d'énergique sang-froid, O'Donnell put ainsi organiser ses mouvemens, commençant par porter tous ses efforts contre l'insurrection militaire concentrée à San-Gil, — puis, celle-ci une fois vaincue, coupant en deux l'insurrection populaire dispersée au nord et au sud de la ville, et la livrant au général Serrano et au général Concha. En quelques heures, tout était fini. Avant que le soleil fut couché, comme l'avait annoncé dès le matin le général O'Donnell, la révolution était domptée ; mais la lutte avait été rude et sanglante, surtout à la caserne de San-Gil, où la défense des insurgés avait été désespérée, et dans ce combat de quelques heures plus de six cents hommes étaient tombés. Une multitude d'officiers étaient morts ou avaient été atteints par le feu. Le général Narvaez lui-même avait reçu une blessure, légère à la vérité. Les autres, Serrano, les deux Concha, Echagüe, Ros de Olano, Hoyos, avaient été plus heureux, quoiqu'ils eussent paru partout au premier rang. Ce n'est qu'après la lutte, lorsque tout était terminé, que pour la première fois de la journée, le général O'Donnell parut au palais, où il fut reçu alors, il faut le dire, un peu comme un sauveur à qui

Digitized by Google

on doit tout, — et il est certain qu'on lui devait beaucoup pour cette indomptable fermeté contre laquelle venait se briser la plus formidable insurrection qui eût encore éclaté à Madrid.

D'autres raisons plus intimes, plus caractéristiques avaient contribué sans doute à la défaite des insurgés du 22 juin. La vérité est que ce mouvement manquait à peu près complétement de direction. Qu'il eût été préparé et organisé de loin par le général Prim, ce n'était pas douteux; mais le général Prim pouvait être partout ce jour-là, à la frontière de France par exemple : il n'était pas à Madrid, où on combattait sans lui. Le général Prim a besoin de paraître à la tête d'un état-major et d'une armée pour faire une révolution, et voilà pourquoi sans doute il attendait pour arriver à Madrid que tout fût accompli. Le seul chef de marque dans l'insurrection était le général Pierrad, ancien officier modéré, homme de plus de bravoure que de tête, peu fait par une surdité complète pour se mêler à de telles agitations, et qui le 22 juin ne dirigeait rien, ne conduisait rien, mais affrontait intrépidement le feu au point de recevoir dix ou douze blessures. Pierrad ne parvint à s'échapper qu'après être resté caché pendant quelques jours dans un puits, protégé par la discrétion du duc d'Albe. Livrée à elle-même, l'insurrection du 22 juin fut ce qu'elle pouvait être, un combat décousu et incohérent.

Autre cause d'insuccès : les progressistes du mouvement comprenaient sans doute dès lors qu'ils ne pouvaient rien faire sans le parti démocratique, et ils l'acceptaient comme auxiliaire; mais en même temps ils se défiaient de ce jeune et impatient allié : ils craignaient d'être supplantés par lui, et ils ne lui livraient pas même les armes dont on disposait. Il en résultait que dans le combat comme avant le combat on ne s'entendait déjà plus. Enfin, dernière considération d'un caractère tout politique, cette révolution qu'on tentait si audacieusement en plein Madrid gardait on ne sait quoi de vague et de mystérieux qui était bien peu fait pour entraîner l'imagination publique. Ces insurgés de San-Gil et de la place Santo-Domingo, où allaient-ils et que voulaient-ils? Ils ne le savaient pas bien eux-mêmes, et on ne le disait pas pour eux. C'était l'inconnu, et la bourgeoisie, même la bourgeoisie libérale de Madrid, bien loin de prendre part au mouvement, s'en effrayait et s'en éloignait. Elle restait spectatrice. Dès lors, les insurgés se trouvaient dans le plus sombre isolement. S'ils tinrent jusqu'au bout, non sans intrépidité, ce fut par orgueil, ce ne fut pas par enthousiasme. Et voilà comment l'insurrection du 22 juin, malgré ce qu'elle avait évidemment de redoutable, trouvait en elle-même aussi bien que dans la vigueur du général O'Donnell la cause multiple de sa défaite.

Digitized by Google

Elle n'était pas moins dangereuse comme symptôme, par les conséquences qu'elle pouvait avoir, par toutes les passions qu'elle soulevait et qu'elle mettait aux prises, par les tentations qu'elle pouvait faire renaître. Matériellement elle était vaincue, mais elle laissait dans les esprits un ébranlement maladif, une sorte d'émotion sinistre accrue au spectacle du nombre des victimes ; elle faisait entrevoir toute une situation évidemment pleine de menaces, et dès le premier moment, sous le coup de l'émotion du combat, le gouvernement lui-même songeait à rester armé à tout événement. On ne parle pas seulement des répressions sommaires qui commençaient contre cette masse de sous-officiers pris dans la lutte et contre ceux qu'on supposait être les chefs de l'insurrection. Dès le lendemain, le ministère reparaissait devant les chambres, et il ne se bornait plus à presser le vote des autorisations qu'on discutait depuis six semaines : il y ajoutait la demande d'une autorisation bien plus grave encore, celle de pouvoir suspendre au besoin l'article de la constitution qui garantit la liberté individuelle. « Le gouvernement, disait le général O'Donnell, croit nécessaire de suspendre les garanties constitutionnelles, et vient en demander l'autorisation aux représentans du pays. Dans la conscience de tous est cette idée, qu'après ce qui vient d'arriver il est impossible de laisser la société sans défense. Je veux la liberté, je la veux aujourd'hui comme je la voulais hier, comme je l'ai toujours voulue depuis que je l'ai défendue sur les champs de bataille ; mais pour qu'il y ait la liberté, il faut qu'il y ait une société, et pour cela il faut mettre un terme à l'anarchie produite par les passions destructives qui malheureusement se sont emparées de nous... » Or ici justement s'élevait une question qui est toujours l'épreuve des gouvernemens tenant à leurs pieds une révolution vaincue : c'était cette terrible question du lendemain de la victoire, de la mesure de réaction que pouvait expliquer une crise violente, de la politique qu'il y avait à suivre, — et cette question, elle agitait aussitôt les esprits, elle renaissait dans les chambres, elle rallumait contre le général O'Donnell des hostilités à peine assoupies ou voilées pendant quelques heures de combat.

Le général O'Donnell avait certes ou paraissait avoir un grand ascendant, une position affermie par sa victoire de la veille. L'opposition qu'il rencontrait dans les chambres était plus fatigante que dangereuse. Il était considéré comme l'homme nécessaire. On le lui disait plus que jamais, il le croyait volontiers lui-même, et en faisant sentir cet ascendant pour obtenir les pouvoirs extraordinaires qu'il demandait, il ne nourrissait au fond, on le savait bien, aucune pensée d'absolutisme. Il n'avait aucune préméditation de

Digitized by Google

coup d'état; il ne voulait pas certainement étendre cette dictature au-delà de l'objet précis pour lequel il la réclamait, et il ne songeait nullement par exemple à s'en servir pour changer des lois, pour modifier le régime politique du pays sans le concours des chambres, de même qu'en déployant une implacable rigueur contre tous les malheureux sous-officiers pris les armes à la main il ne voulait pas assurément ériger en système ce qui n'était à ses yeux qu'une nécessité impérieuse et momentanée pour raffermir la discipline ébranlée de l'armée; mais dans tout cela le duc de Tetuan se trompait encore et sur sa propre situation et sur les conséquences de tout ce qu'il faisait. Il ne voyait pas que des rigueurs, qui au premier moment commencent par sembler nécessaires, finissent bientôt par émouvoir l'opinion, par la troubler, et se tournent contre celui qui prolonge ces douloureux spectacles d'exécutions en masse, comme il y en eut à Madrid pendant quelques jours. Chose plus grave pour lui, O'Donnell ne voyait pas que la victoire du 22 juin, qui semblait le consolider au pouvoir, avait en réalité tout changé. Jusque-là, tant que la révolution n'avait pas levé le masque et restait menaçante, il était l'homme nécessaire; après la bataille, il pouvait être considéré comme moins nécessaire, et lorsqu'il répétait avec une affectation de désintéressement qu'il était prêt à offrir son épée à tout ministère chargé de tenir tête à la révolution, il s'exposait à être pris au mot. Enfin il ne voyait pas que cette dictature qu'il demandait et qu'il obtenait de la majorité des chambres, elle pouvait passer dans d'autres mains qui s'en serviraient sans les chambres et dans l'intérêt d'une politique assez différente, qui d'une victoire sur l'insurrection voudraient tirer une victoire sur les idées libérales.

Ce que le général O'Donnell ne voyait pas dans la sécurité d'une position en apparence inébranlable, dans sa confiance un peu hautaine en lui-même, était cependant ce qui allait bientôt arriver brusquement, à l'improviste, comme tout arrive en Espagne, où la logique prend si souvent la forme de l'imprévu. Quelques jours s'écoulaient à peine en effet que la situation du ministère était déjà minée sourdement par un travail difficile à saisir, quoique facile à soupçonner, et répondant à l'attitude impatiente des vieux modérés dans les chambres. Plus on s'expliquait, plus on se donnait l'air de multiplier les efforts de conciliation en face d'un danger commun, plus l'antagonisme se ravivait et se faisait jour. Le mot d'ordre de cette opposition conservatrice, la seule qui eût pour le moment la parole dans les chambres, c'était que l'*union libérale* perdait tout par ses concessions et ses ménagemens, qu'elle compromettait la monarchie par ses affinités révolutionnaires, que l'heure était ve-

Digitized by Google

nue d'inaugurer une politique plus énergiquement préservatrice, et pour tout dire, dans le sénat, le général Calonge, poussé par l'ardeur de ses passions réactionnaires, mettait la journée même du 22 juin au compte du général O'Donnell. On ne le disait pas encore publiquement, mais on disait déjà tout bas que le chef de l'*union libérale* avait laissé le palais de la reine sans défense pendant les premières heures de l'insurrection. O'Donnell ne se croyait pas moins en sûreté, et il est certain que les témoignages de confiance ne lui manquaient pas à la cour. Malheureusement en Espagne il se trouve toujours au moment voulu un grain de sable pour faire verser le char ministériel le plus triomphant, et les majorités parlementaires n'y font rien. Le grain de sable fut cette fois la proposition faite par le chef du cabinet à la reine de nommer un certain nombre de sénateurs. Ce fut peut-être aussi autre chose; peut-être la reine, pressée à l'improviste de faire un choix, céda-t-elle à un de ces conseils que les constitutions ne prévoient jamais. Toujours est-il que lorsque le général O'Donnell en vint à insister sur sa promotion de sénateurs, la reine lui répondit de façon à lui faire comprendre que c'était assez, qu'on pouvait au besoin se passer de lui, et il ne se le fit pas dire deux fois.

II.

Le ministère Narvaez et la réaction. — Crise du mois de décembre 1866. — Lois dictatoriales sur l'ordre public, sur la presse. — Élections et session législative. — Le gouvernement devant les chambres.

On était au 10 juillet, la roue de la fortune ministérielle avait déjà tourné. Le nouveau cabinet du reste se trouvait indiqué d'avance. C'était le général Narvaez avec ses amis, M. Gonzalez Bravo au premier rang, M. Alejandro Castro, le triomphant ministre des finances de 1865, M. Garcia Barzanallana, M. Orovio, en attendant M. Carlos Marfori, qui n'avait pas été, dit-on, étranger à cette crise et à qui on donnait le poste de confiance de gouverneur de Madrid jusqu'à ce qu'il prît place lui-même dans le ministère, où il est entré plus tard. La situation n'eût pas laissé d'être curieuse, si elle n'eût été aussi grave. C'était O'Donnell qui avait livré bataille à la révolution, et c'est Narvaez qui recueillait les fruits de la victoire. C'était le chef de l'*union libérale* qui avait obtenu des cortès une sorte de dictature momentanée, c'est le chef du parti conservateur qui en héritait, sauf à l'interpréter à sa guise, sans en demander même la confirmation au parlement. Et c'est ainsi que de l'insurrection du 22 juin naissait une réaction qui ne s'arrêtait qu'un instant au gé-

Digitized by Google

néral O'Donnell pour passer aussitôt au duc de Valence. Le premier acte du nouveau ministère était de renvoyer les chambres en se bornant, pour tout programme, à leur dire que les hommes qui entraient au pouvoir étaient assez connus. Ils n'étaient pas inconnus effectivement pour la plupart. Ce n'était pas un cabinet nouveau, c'était toujours le ministère Narvaez de 1858, de 1865, revu, corrigé, perfectionné, et malheureusement, on pouvait le craindre, peu converti au libéralisme. Maintenant qu'allait-il faire?

Assurément c'était une pensée aussi dangereuse qu'étrange de choisir un tel moment pour une crise de pouvoir, de congédier sans raison apparente, sans trop de façons, au lendemain même d'une victoire, un chef de parti qui venait de couvrir la monarchie de sa froide et énergique résolution. On ne joue pas impunément avec les hommes, et le moins qui pût arriver, c'était de laisser dans l'âme d'O'Donnell et de ses amis une certaine amertume, c'est-à-dire de rétrécir le cercle des défenseurs dévoués d'une situation devenue périlleuse. Certainement aussi l'origine du cabinet nouveau restait enveloppée de je ne sais quel mystère équivoque; elle n'avait précisément rien de parlementaire, rien surtout d'impérieux dans des circonstances où le pouvoir était assez vigoureusement exercé. Et cependant, en dehors de ces particularités intimes, les conditions dans lesquelles naissait le ministère n'avaient rien d'absolument défavorable au point de vue politique. D'abord c'était le général O'Donnell qui avait assumé la responsabilité et l'impopularité des premières mesures répressives qui avaient suivi l'insurrection, et tel était l'effet produit à Madrid par les exécutions qui attristaient ces premiers jours, que la chute du vainqueur du 22 juin excitait fort peu l'intérêt de la population, qu'un pouvoir nouveau avait tout l'avantage de n'avoir rien fait, qu'il pouvait être presque populaire au premier moment. Le nom du général Narvaez en effet n'excitait aucun ombrage, même dans les faubourgs de Madrid où le combat avait été le plus sanglant. En outre, à observer les choses de près, la situation, sans cesser d'être périlleuse, était bien moins désespérée qu'on ne le pensait.

L'insurrection du 22 juin avait été redoutable, il est vrai, et avait provoqué à sa naissance une impression telle que tout le monde avait cru un moment à son succès. Après la bataille, tout était singulièrement changé. La victoire n'avait pas été seulement matérielle, elle avait eu un résultat moral; elle avait complétement découragé les instigateurs et les acteurs de cette entreprise violente. Les esprits éclairés du parti progressiste et du parti démocratique étaient à peu près tous d'accord sur l'impossibilité de se relever de longtemps d'une telle défaite, sur la nécessité de rentrer

Digitized by Google

désormais dans une voie de discussion régulière et de propagande pacifique. Ils auraient même plié devant une dictature qui se serait bornée au rétablissement de l'ordre; c'était leur disposition. De là à se dégager de cette abstention systématique dont ils venaient de reconnaître la stérilité et à reprendre leur place dans le mouvement légal du pays, il n'y avait qu'un pas — qu'une politique mesurée et prévoyante pouvait faciliter, comme aussi une politique à outrance pouvait ranimer tous les ressentimens, tous les instincts de révolution, en rejetant une multitude d'hommes dans des conspirations nouvelles, de telle sorte qu'à ce moment, s'il l'eût voulu, le ministère du général Narvaez pouvait très bien, sans rien trahir, sans livrer la monarchie, en restant simplement constitutionnel, conduire l'Espagne vers un apaisement graduel des esprits. Il l'aurait pu, si, dominant les passions de partis et se mettant en face d'une situation compromise par vingt ans d'erreurs, il eût hardiment, équitablement, fait la part des turbulences révolutionnaires ou ambitieuses, qu'il devait combattre, et des instincts libéraux, sans le concours desquels la royauté nouvelle flotte au hasard; mais il était emporté par une secrète logique de combat, il se croyait appelé à je ne sais quel rôle de restauration universelle. Né pour la résistance, c'est par la résistance qu'il a vécu, inaugurant une politique qui jusqu'ici ne s'est signalée que par des tendances et des procédés absolutistes, et qui n'a eu en somme d'autre résultat que de placer plus que jamais la monarchie d'Isabelle II dans cette alternative de vaincre, vaincre toujours par les armes, ou de périr dans une insurrection heureuse.

Qu'est-ce en effet que ce ministère qui dure depuis deux ans déjà, et qu'a-t-il fait? Nous voudrions le montrer sans nulle prévention contre des hommes que nous avons quelquefois défendus, tant qu'ils étaient les serviteurs d'un régime de liberté régulière, et dont quelques-uns ont au moins l'énergie et le talent. Nous voudrions le peindre dans ceux qui le personnifient et dans ses œuvres, dans la situation qu'il crée à l'Espagne. C'est en définitive une tentative immense, préméditée, coordonnée, de réaction, embrassant tout, combinant tout de façon à ne laisser place à aucune contradiction, — et ce n'était même plus peut-être le général Narvaez qui représentait le mieux cette politique dont il redevenait le porte-drapeau au mois de juillet 1866.

Le général Narvaez n'était point assurément un homme nouveau. Il avait eu depuis vingt ans, comme chef du parti modéré, des momens brillans, des interventions heureuses qui ont fait sa renommée et son autorité. Malheureusement chez lui les passions dominent trop souvent l'intelligence et l'entraînent dans les aventures. Il y a

Digitized by Google

dans le dernier volume des *Mémoires* de M. Guizot, qui rappelle des événemens de l'autre monde, l'époque des mariages espagnols, — il y a une page curieuse où Narvaez revit tout entier avec ce mélange éternel de qualités énergiques et d'emportemens passionnés, ne souffrant aucune contradiction et toujours prêt à provoquer des crises. Président du conseil à cette époque, il n'était pas encore content et trouvait partout des obstacles. « Hier, au baisemain pour l'aniversaire de l'infante, écrivait M. Bresson, alors ambassadeur à Madrid, il est venu m'annoncer qu'il était décidé à donner sa démission.—«Je suis découragé, dégoûté, fatigué, me disait-il; un de ces jours, je me brûlerai la cervelle. Je vois le danger et ne peux y remédier. Ne pensez pas que je me trompe, j'ai un esprit qui y voit aussi clair que celui de Dieu. » — Si vous avez eu le loisir d'entendre aux Italiens le bel opéra de *Nabuchodonosor*, c'est la scène du second acte; il n'y manque que le feu du ciel, et peut-être ne l'attendrons-nous pas longtemps.» Déjà dès cette époque Narvaez se croyait appelé à ce rôle de grand sauveur, et c'est M. Bresson qui le montre encore s'irritant « sous le vain prétexte que le trône est en péril et qu'on lui refuse les moyens de le sauver, » expliquant tout à sa manière et à son avantage, « développant ses plans,... décidé à rendre au pays, après l'avoir organisé et discipliné, sa liberté et sa constitution, ne demandant que six mois pour faire élire et convoquer des cortès,... uniquement préoccupé d'accomplir une œuvre salutaire qui lui mérite l'approbation de la reine et la reconnaissance de l'Espagne.» M. Bresson, avec toute sa clairvoyance, s'y trompait un moment; quelques jours plus tard, il retrouvait son homme : « Quand ses passions sont excitées, il ne se connaît plus et ne se gouverne plus. »

Qu'on remarque seulement cette pensée invariable, — six mois de dictature pour « organiser et discipliner l'Espagne » avant de lui permettre l'air de la liberté et de la constitution : c'est la pensée en face de laquelle le général Narvaez se retrouvait en 1866, mais après avoir vécu vingt ans de plus, c'est-à-dire après bien des événemens faits pour user les forces d'un homme, et s'il prêtait encore son nom à cette politique dans un nouvel essai, s'il la couvrait de son ascendant reconnu comme chef de parti, ce n'était plus lui en réalité, nous le disions, qui la représentait le plus nettement. Ceux qui la personnifiaient dans la situation nouvelle, c'était le ministre de l'intérieur, M. Gonzalez Bravo, esprit audacieux et violent, ambitieux de pouvoir, prêt à tout entreprendre par tempérament bien plus que par dévouement à une idée, et c'était encore plus peut-être, à côté du ministère, celui qui devenait capitaine-général de Madrid, le général Pezuela, comte de Cheste, — homme

Digitized by Google

de caractère honorable, de volonté forte, mais connu pour ses convictions absolutistes qu'il ne cachait nullement, et qu'il ne désertait certainement pas en acceptant le poste qu'on lui confiait. Plus que tout autre peut-être, et justement par la netteté de ses idées autant que par l'indépendance de son caractère, le général Pezuela marquait de son effigie la situation nouvelle. Le comte de Cheste, c'était la dictature à Madrid en attendant d'être la dictature en Catalogne comme on l'a vu plus tard; le ministère du 10 juillet, c'était la dictature dans toute l'Espagne, et c'est là en effet le caractère de tout ce qui se passe et se déroule au-delà des Pyrénées depuis deux ans.

Une pensée évidente éclatait dès le premier jour : c'était la pensée fixe, sous prétexte de combattre la révolution, de refaire dictatorialement en quelque sorte une Espagne nouvelle, pacifiée, disciplinée, subordonnée, organisée de façon à ne plus gêner un pouvoir appuyé tout à la fois sur le clergé et sur l'armée. M. Gonzalez Bravo, lui aussi, est un terrible restaurateur du principe d'autorité! De là cette double série d'actes par lesquels s'est attestée depuis deux ans la politique du gouvernement de Madrid, — les uns dirigés contre les hommes, exilant, déportant ou internant à la faveur de la loi qui suspend les garanties de la liberté individuelle, les autres tendant tout simplement à refondre discrétionnairement la législation espagnole. Que dans cette voie, lorsque par exemple il serrerait de trop près la constitution, le ministère dût rencontrer quelques obstacles, qu'il dût trouver en face de lui non plus seulement des révolutionnaires, mais des hommes sensés, libéraux en toute sincérité, dévoués à la reine, c'était facile à présumer. Malheureusement le ministère était fort décidé à ne s'arrêter devant rien, à suivre son chemin jusqu'au bout, et à traiter comme de simples révolutionnaires tous ceux qui se croiraient encore en droit d'avoir une opinion autre que la sienne. Il avait engagé une lutte à outrance, et c'est là justement ce qui produisait au mois de décembre une crise pénible qui aurait pu aisément devenir le plus dangereux conflit.

Depuis quelques mois, le ministère, armé des pouvoirs qui lui avaient été légués par le général O'Donnell, déployait certes une hardiesse singulière. D'un trait de plume il avait abrogé les lois d'organisation provinciale et communale pour renouveler les députations des provinces et les municipalités, uniquement dans la pensée assez puérile de défaire ce que l'*union libérale* avait fait et de chasser les quelques progressistes qui s'étaient réfugiés dans ces modestes conseils. Il avait réformé par décret l'organisation de l'instruction publique, pour faire rentrer, disait-il, la moralité et la

Digitized by Google

religion dans l'enseignement, parce qu'on avait trouvé un portrait de Garibaldi chez quelque instituteur trop au courant des choses du temps. Il avait fait tout cela et bien d'autres choses; mais enfin, au point où on se trouvait, ce n'était que d'une importance secondaire. Il restait une question plus grave. La constitution fait une loi de réunir les cortès tous les ans. Or la session qui avait été interrompue au mois de juillet était celle de 1865. Les chambres n'avaient point été convoquées encore pour 1866, quelques jours restaient à peine avant la fin de l'année, et la question devenait d'autant plus pressante que les pouvoirs extraordinaires confiés au gouvernement n'avaient de valeur que jusqu'à la session la plus prochaine.

Qu'allait donc faire le cabinet? Il ne disait rien, il ne se décidait ni à réunir les chambres ni même, pour sauver au moins les apparences, à les dissoudre. Un certain nombre de membres des assemblées qui se trouvaient à Madrid n'avaient point tardé pourtant à s'émouvoir, et sous l'inspiration du président du congrès, M. Rios Rosas, on avait même parlé d'adresser une pétition à la reine pour lui demander que la légalité constitutionnelle fût respectée. Cette pièce avait été effectivement déposée au congrès, où elle reçut la signature de cent vingt-huit députés, lorsque tout à coup, le 28 décembre, le gouvernement faisait envahir le congrès, dont il fermait les portes, en menaçant des peines les plus sévères ceux qui feraient circuler la pétition. Ce fut Pezuela qui comme capitaine-général de Madrid fut chargé de cette expédition, et il donnait ses ordres cavalièrement, en vrai général du bon temps : « Il est venu à ma connaissance que quelques *individus* ennemis de l'ordre public et de leur sécurité privée préparaient et signaient une adresse,... protestant, par suite d'une interprétation fausse et malicieuse des préceptes constitutionnels, contre la non-réunion des cortès dans la présente année, etc. » Le lendemain matin, on apprenait, non sans une certaine stupéfaction, que M. Rios Rosas, président du congrès, M. Fernando de la Hoz, vice-président et ancien ministre de la justice, M. Pedro Salaverria, ancien ministre des finances, M. Herrera, M. Mauricio Lopez Roberts, venaient d'être arrêtés et allaient être envoyés aux Baléares ou aux Canaries, si ce n'est à Fernando-Po, on ne savait encore. D'un autre côté, les sénateurs eux-mêmes n'étaient pas restés inactifs. Jusque-là, il est vrai, le général Serrano, président du sénat, s'était efforcé de maintenir les démarches de ses collègues dans les plus strictes limites de la légalité et même de les dissuader de signer une pétition. L'arrestation du président du congrès ne permettait plus de se taire. Le général Serrano, qui comme un des premiers chefs de l'armée,

Digitized by Google

comme grand d'Espagne, a toujours le droit de voir la reine, se rendit au palais. Le général Serrano n'était pas un inconnu pour Isabelle II, et il pouvait parler librement sans être soupçonné d'hostilité. — Il n'obtint rien. Nous nous trompons, au sortir du palais et à peine rentré chez lui, il reçut la visite du capitaine-général de Madrid, qui venait l'arrêter courtoisement, en ami, le mettre dans sa voiture et le conduire à la prison militaire en attendant qu'il fût envoyé ailleurs.

Et ces mesures violentes en elles-mêmes, comment s'exécutaient-elles? M. Rios Rosas fut expédié à Carthagène et là embarqué sur un petit navire avec vingt-huit galériens. Le gouvernement en eut quelque remords quand il n'était plus temps, et le fit exprimer à M. Rios Rosas, qui répondit : « Dites au gouvernement que je lui suis très reconnaissant de ce regret tardif; mais qu'il soit tranquille, des vingt-huit galériens il n'est rien resté après moi. » M. Rios Rosas est resté longtemps depuis émigré en Portugal. Quant au général Serrano, il fut bien mieux traité; on l'expédia tout simplement sous la garde d'un commissaire de police au château d'Alicante et de là à Mahon. Ainsi un homme qui six mois auparavant avait peut-être sauvé la couronne de la reine en prodiguant sa vie pendant toute une journée, qui était après tout capitaine-général de l'armée et président du sénat, se voyait traité comme un caporal! C'est ce qu'un des ministres appelait, par un ingénieux euphémisme, pratiquer l'égalité. Sous le règne constitutionnel d'Isabelle II, un président du congrès connu pour son intégrité et sa loyauté monarchique se trouvait, ne fût-ce qu'un instant, confondu avec des galériens, ni plus ni moins que l'illustre Martinez de la Rosa au temps de Ferdinand VII! Cela fait, le 30 décembre, le gouvernement se décidait à publier un décret qui, en prononçant la dissolution du parlement, fixait les élections au mois de mars et la convocation des chambres nouvelles au mois d'avril. Décidément le ministère du 10 juillet entendait et pratiquait la constitution aussi bien que l'égalité. Et c'est ainsi sans doute qu'il prétendait enseigner aux fauteurs d'insurrections comment on doit respecter l'autorité et traiter les pouvoirs établis dès qu'ils vous gênent! C'est ainsi probablement qu'il pensait travailler à raviver en Espagne le sentiment de la loi, perverti par la révolution!

On ne saurait suivre dans ses mille détails une politique qui ne peut évidemment avoir tous les matins des présidens du sénat et du congrès ou même de simples députés à interner ou à déporter. Il faudrait seulement la ramener à quelques points sommaires et caractéristiques qui la résument tout entière, qui la laissent voir dans son vrai jour, qui montrent surtout ce que c'est que sauver l'ordre

Digitized by Google

et la société en Espagne. Écartons les finances, qui, bien que liées intimement à cette œuvre, n'ont qu'un rôle épisodique, puisque le gouvernement s'est borné à se servir des autorisations qu'il avait reçues pour remanier quelques services, à entrer récemment en composition avec ses créanciers étrangers pour relever son crédit, ou à tirer de quelques négociations l'argent nécessaire pour vivre. Quant à un équilibre financier quelconque, il est aussi problématique que jamais, parce qu'il tient à toute une situation générale, et c'est ce que montrait supérieurement un des hommes les plus éclairés de l'Espagne, M. Llorente, dans un discours au sénat vers le mois de juillet 1867. Au point de vue politique donc, puisque c'est là que tout revient, qu'a fait le gouvernement? Quelles mesures souveraines a-t-il adoptées pour raffermir, comme il le dit, la société ébranlée? Et d'abord une des premières préoccupations du général Narvaez, chef de cabinet et ministre de la guerre, c'était naturellement l'armée, cette armée dont il lui est échappé un jour de dire qu'elle était le seul soutien du trône de la reine Isabelle.

Il s'inquiétait, si nous ne nous trompons, d'une situation qui donnait aux sous-officiers une influence trop exclusive sur les soldats en les livrant eux-mêmes à l'influence de tous ceux qui les flattaient pour les gagner, et il cherchait à y remédier par des mesures de détail; mais par-dessus tout, peu après son avénement, il faisait un acte d'éclat en publiant une circulaire, restée célèbre en Espagne, par laquelle il rappelait à l'armée qu'elle devait rester étrangère à la politique. Jusque-là, rien de mieux; seulement c'était un de ces actes d'autorité qui sont un commandement et ne demandent pas de réponse. Cependant cette circulaire avait à peine paru que, par un mouvement trop unanime et trop bien concerté pour n'être pas l'exécution d'un mot d'ordre, tous les corps de l'armée se mettaient à envoyer des adhésions au ministre de la guerre. Pendant quelques jours, la *Gazette de Madrid* se remplissait de manifestations militaires. C'était quelque chose comme il y a bientôt dix ans les adresses des colonels en France, un vrai *pronunciamiento*, c'est-à-dire que, dans le moment même où il détournait l'armée de se mêler à la politique, le général Narvaez la provoquait à une intervention éclatante en sa faveur. Si l'armée avait le droit de délibérer et de se prononcer dans le sens que lui indiquait le général Narvaez, quelle raison y avait-il pour qu'elle ne prît pas le droit de se prononcer dans un autre sens? Étrange fatalité d'une politique qui donnait elle-même le signal de ce qu'elle voulait empêcher, et qui légitimait une fois de plus cette perpétuelle intervention de l'armée dans les affaires publiques en lui donnant la couleur d'une protestation monarchique! Mais en dehors

Digitized by Google

de cet appel, peut-être dangereux, à la fidélité de l'armée, deux mesures entre toutes restent l'expression caractéristique de la penée de ce ministère restaurateur de l'autorité; nous voulons parler de la loi de l'ordre public et de la loi sur la presse, deux actes purement dictatoriaux d'ailleurs, que rien n'autorisait le ministère à promulguer, qui précédaient de quelques jours à peine les élections et la réunion de chambres nouvelles.

Si le gouvernement, par la loi de l'ordre public, n'avait songé qu'à entourer de quelques garanties de plus la sécurité privée, ce n'eût été vraiment rien de trop. Il y a eu des momens depuis 1866 où les journaux se remplissaient de récits de toute sorte de crimes qui se multipliaient un peu partout, notamment en Andalousie et en Catalogne, et on a vu des capitaines-généraux de provinces, au risque de se substituer à toutes les juridictions ordinaires, se croire obligés de publier des *bandos* terribles contre les incendiaires, les faussaires et les assassins, qu'ils représentaient comme des révolutionnaires déguisés. Malheureusement ce n'est pas pour cela que le gouvernement se mettait en frais de dictature. Il y a dans cette loi de l'ordre public deux ou trois articles qui en révèlent toute la pensée, qui constituent la plus formidable hiérarchie d'arbitraire, qui dépassent même les sévérités du temps de Ferdinand VII et du trop fameux Calomarde. Un de ces articles notamment donne à l'autorité civile, gouverneur ou alcade, le droit d'expulser du lieu de leur habitation les personnes jugées dangereuses. L'expulsion peut durer quarante jours, après lesquels un lieu de résidence est définitivement assigné « à l'individu ou aux individus *suspects*. » Il y a en Espagne quelque chose comme neuf mille alcades, dont trois mille au moins ne savent pas ou savent à peine lire, et voilà ces autorités disposant discrétionnairement de leurs concitoyens! Voilà l'arme mise au service des passions politiques et même des passions locales. Et si on veut savoir comment et dans quel esprit cette mesure peut être entendue, il y a un fait qui a pu être cité au sénat sans être démenti. Dans une province vivait paisiblement une personne d'une certaine importance, qui était le candidat naturel de son pays aux élections. On fait observer à ce brave homme qu'il doit renoncer à la candidature sous peine d'éprouver des désagrémens, et, comme il sait ce que cela signifie, il se désiste en effet. On revient bientôt vers lui et on ajoute que cela ne suffit pas, qu'il faut encore qu'il écrive à ses amis pour recommander un autre candidat. Pour cela, il résiste et déclare qu'il ne peut recommander des personnes qu'il ne connaît pas. « Fort bien, lui dit-on, alors vous allez vous rendre en exil à Oviedo. » Le gouvernement n'avait pas attendu sans doute d'avoir fait sa loi pour la pratiquer. Depuis un an, il a

Digitized by Google

multiplié obscurément les mesures de déportation, d'exil ou d'internement, et on peut ajouter qu'il a tourné ses rigueurs avec une prédilection particulière contre tous ceux qu'il soupçonnait d'être affiliés à l'*union libérale;* mais enfin jusque-là c'était la sévérité d'une dictature temporaire. La loi nouvelle en fait une condition normale. Or, cette faculté discrétionnaire étant donnée, il est clair que l'article de la constitution garantissant la liberté individuelle peut être rétabli; ce n'est plus qu'un vain mot, la liberté des citoyens est livrée au bon plaisir administratif, et ce n'est pas sans raison qu'on a pu dire en plein sénat que sous ce régime un honnête homme n'a plus qu'à s'en aller, à émigrer.

Et la loi sur la presse! Voilà bien, croyons-nous, la dixième loi par laquelle on a la précaution, au-delà des Pyrénées, d'enchaîner la presse sous prétexte de réprimer ses excès. On a essayé de tous les moyens, on a épuisé toutes les combinaisons. L'auteur de la loi nouvelle, M. Gonzalez Bravo, a du moins imaginé quelque chose d'original et d'inattendu. Il a créé ce qu'on peut appeler la censure dérobée et même l'avertissement clandestin, ayant, quant à l'effet pénal, la même valeur qu'un avertissement public. Expliquons ceci : Un journal ne peut rien faire paraître qui n'ait été communiqué deux heures avant la publication à une autorité spéciale chargée de surveiller la presse. Si cette autorité ne dit rien, tout va le mieux du monde. Si elle signale un article comme dangereux, comme ne pouvant pas passer, le journaliste se trouve placé dans cette alternative d'accepter la sentence qui lui est signifiée ou de demander à être jugé par un tribunal. S'il est jugé, il risque d'être supprimé; s'il se résigne à l'arrêt discrétionnaire du *fiscal*, après trois avertissemens de ce genre il peut être suspendu, c'est-à-dire qu'un délit qui n'a pas été commis, puisque l'article n'a pas été publié, n'est pas moins puni. C'est une combinaison aussi ingénieuse que nouvelle du système préventif et du système répressif. Et ici d'ailleurs, comme en ce qui touche l'ordre public, le ministère n'a fait que consacrer par la loi ce qu'il n'a cessé de pratiquer. La vérité est que depuis un an les journaux espagnols peuvent parler de tout, du Mexique, de la Crète, de l'Italie, de la France ou de la Chine, de tout excepté de l'Espagne. Il y a quelque temps, un journal a voulu publier simplement sans nul commentaire deux ou trois articles de la constitution, il ne l'a pas pu. Un sénateur a voulu rectifier la date de sa nomination, il n'a pu faire insérer une note parce que cela contrariait une assertion d'un membre du gouvernement. Un journal peut parler, même avec enthousiasme, de la harangue d'un ministre, il ne peut rien dire d'un discours d'un membre de l'opposition. Et sait-on quel est le résultat de cet étrange régime? C'est de créer, à défaut d'une presse publique, libre et res-

Digitized by Google

ponsable, une presse clandestine qui s'enflamme de toutes les passions révolutionnaires et qui échappe à toutes les inquisitions, qui brave l'état de siége lui-même et se répand partout sous les noms de *l'Éclair, l'Alerte*.

C'est l'éternelle chimère des dictateurs et des sauveurs de se figurer qu'ils sauvent quoi que ce soit, qu'ils vont fonder une sécurité durable en brisant toutes les contradictions, en créant par un artifice de pouvoir l'unanimité des adhésions, en faisant le silence autour d'eux. Ils se trompent toujours. Ce qui ne se dit pas publiquement se dit tout bas et passe à travers les mailles de toutes les polices; ce qui ne peut se publier dans le pays même se publie au dehors, et revient, on le sait de reste, altéré, grossi, exagéré. Alors ils s'irritent; ils fulminent la peine de mort contre les auteurs de journaux clandestins, ils déblatèrent contre les journaux étrangers, qu'ils ne peuvent atteindre. Le gouvernement actuel de l'Espagne a fait ainsi. Il a expédié des circulaires à l'extérieur et à l'intérieur contre la presse européenne; il a provoqué, pour s'en faire un appui contre elle, des manifestations de tous les corps de l'état, grands et petits, de tous les conseils possibles, un vrai *pronunciamiento* administratif faisant suite au *pronunciamiento* militaire, et au demeurant il n'a fait autre chose que donner une représentation vaine, parce que c'est le châtiment des pouvoirs qui prétendent vivre sans la liberté de créer des situations sans vérité et sans sécurité.

Le dernier mot de ce système, c'est évidemment l'absolutisme, un absolutisme plus ou moins déguisé. Le ministère espagnol, il est vrai, désavoue cette pensée comme inspiration permanente. Il en est toujours à cette idée de six mois ou un an de dictature nécessaire pour réorganiser et discipliner l'Espagne avant de lui rendre la liberté et la constitution, et il est très vrai qu'il a rendu au moins un apparent hommage à cette constitution en faisant des élections, en réunissant des chambres nouvelles; il est très vrai qu'il ne va pas jusqu'au bout, que d'autres à ses côtés vont plus loin que lui, et que par une fortune singulière il est traité quelquefois comme il traite lui-même l'*union libérale*, comme un pouvoir qui n'a pas rompu entièrement avec la révolution. En réalité cependant cette pensée d'absolutisme se déploie ostensiblement dans tout ce que fait le ministère espagnol, dans sa manière d'interpréter théoriquement ce qui reste du régime représentatif, et surtout de le pratiquer. Nous ne voulons prendre que deux faits qui sont le complément du système.

La constitution de 1845 existe, on le dit; elle n'a pas été du moins supprimée, et c'est encore le mérite du ministère Narvaez d'avoir reculé jusqu'ici devant la pensée de la réformer par un acte sommaire de dictature. Malheureusement, dans le rapport qui précède

Digitized by Google

le décret de dissolution des cortès du 30 décembre 1866 et qui est l'œuvre de M. Gonzalez Bravo, il y a quelques phrases savamment obscures ou trop claires qui ne promettent pas peut-être des jours sereins à cette malheureuse constitution, sur laquelle, sans parler des révolutions, toutes les menaces de réforme sont suspendues depuis quinze ans. « L'expérience d'essais répétés pendant trente-trois ans de cruelles vicissitudes et de révoltes stériles, dit M. Gonzalez Bravo, nous découvre au milieu des catastrophes les plus étranges et les plus imprévues un fait primordial qu'il n'est donné à personne de méconnaître. — La constitution interne et réelle de cette antique nation n'est point du tout d'accord avec l'interprétation qu'ont donnée souvent aux lois politiques faites durant leurs diverses dominations les partis qui nous divisent et nous déchirent. Les conseillers responsables de votre majesté jugent que ceci est une des occasions les plus favorables pour établir l'indispensable relation, la nécessaire harmonie entre les élémens véritablement constitutifs de la nation et le correct développement de la loi fondamentale que nous nous proposons de conserver... L'heure est venue pour les Espagnols d'être gouvernés selon l'esprit de leur histoire et la nature des sentimens qui constituent leur caractère essentiel, etc... » Que veut dire tout cela sans phrases, en rude et franc langage, si ce n'est que cette infortunée constitution de 1845 est fort malade théoriquement, puisque ses médecins attitrés la jugent ainsi ?

Ce qui est certain, c'est qu'elle est plus malade encore peut-être dans la pratique, et qu'elle est considérée à peu près comme si elle n'existait pas, même quand le gouvernement se croit tenu encore de faire des élections, d'ouvrir des chambres, ne fût-ce que pour leur demander la sanction sommaire de tout ce qu'il a fait. Qu'on remarque d'abord dans quelles circonstances se faisaient les élections de 1867 : elles avaient lieu au mois de mars, et l'état de siége était à peine levé la veille du jour où le scrutin devait s'ouvrir. Le gouvernement avait eu le soin d'ailleurs, avant de lever l'état de siége, de s'armer de ses lois sur l'ordre public, sur la presse, c'est-à-dire que rien n'était changé. Depuis six mois, les hommes principaux des divers partis qui auraient pu entrer en lutte étaient en fuite, ou déportés ou internés, et ceux qui restaient n'auraient osé se jeter dans ce combat inégal, témoin ce candidat dont nous racontions la mésaventure. D'un scrutin ainsi ouvert sous le coup d'un état de siége levé de la veille, sous le poids d'une dictature qui restait armée et qui était décidée à tout, au milieu de la dispersion des partis, que pouvait-il sortir ? Un congrès unanime, cela est clair, — sauf deux ou trois députés de l'opposition qui ont percé à travers tout, on ne sait comment, sans avoir à coup sûr

Digitized by Google

beaucoup fait pour cela. Les congrès unanimes en Espagne et même ailleurs sont le signe essentiel des situations violentes, et ils n'ont jamais rien sauvé, au contraire. Le sénat, où depuis longtemps sont entrés des hommes de tous les partis, le sénat ne pouvait être aussi unanime, et dans cette assemblée assez mêlée il y avait les discussions les plus sérieuses, les plus vives, où la politique actuelle avait à essuyer le feu d'une opposition indépendante. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant, ces discussions, si animées qu'elles fussent, avaient je ne sais quoi de stérile et d'inefficace; l'opposition combattait en quelque sorte pour l'honneur des armes bien plus que dans l'espoir d'une victoire impossible; l'issue du combat était fixée d'avance, non-seulement parce que le gouvernement s'était assuré le vote par des promotions de sénateurs, mais encore parce que dans ces débats il laissait entrevoir comme la pointe de l'épée de sa dictature. En un mot, ces scènes parlementaires se ressentaient manifestement d'une situation où l'omnipotence ministérielle se déguisait à peine; elles étaient brillantes et inutiles.

Les chambres semblaient n'avoir d'autre mission que de sanctionner en bloc tout ce qu'avait fait le gouvernement, de se conformer à sa pensée et de lui renouveler les témoignages de leur confiance. La liberté individuelle existait-elle ou restait-elle suspendue, et les sénateurs eux-mêmes, en exprimant leurs opinions avec indépendance, ne pouvaient-ils pas être exposés à quelque mésaventure? On avait de la peine à obtenir du ministère des assurances un peu nettes, et encore M. Gonzalez Bravo mettait-il une sorte d'ironie hautaine à spécifier que l'inviolabilité des membres des assemblées n'existait que pendant la durée de la session. On aurait volontiers assuré qu'on n'avait emprisonné le général Serrano que pour son bien, pour lui éviter les désagrémens d'une situation où il aurait pu se compromettre. Des sénateurs appartenant au tribunal suprême de justice se permettaient-ils de voter en toute liberté dans un sens qui n'était pas celui du gouvernement, ils étaient aussitôt destitués. Il n'est pas jusqu'au nouveau président du sénat, le vieux et inoffensif marquis de Miraflores, qui, bien que nommé par le ministère, n'ait été bientôt conduit à donner sa démission. Il était trop indépendant, il s'est cru suspect, et un beau jour il est parti pour Aranjuez sans vouloir entendre parler de reprendre la présidence. Cette incompatibilité entre un conservateur tel que le marquis de Miraflores et le ministère est certes un des signes les plus curieux d'un ordre de choses où l'indépendance et la contradiction deviennent une anomalie, presque un acte de révolte. Le sénat au reste a fini par voter tout ce qu'on lui demandait, même une réforme de son règlement inspirée par l'esprit de réaction qui règne aujourd'hui. Nous ne parlons pas du congrès,

Digitized by Google

qui ne pouvait être embarrassant que par son unanimité exemplaire, unanimité égale à celle de tous les congrès modérés, quand les modérés ont triomphé, aussi bien qu'à celle de tous les congrès progressistes, quand c'étaient les progressistes qui avaient le pouvoir. Ce que nous voudrions montrer surtout, c'est ce qu'il y a de factice, d'entièrement subordonné dans la pratique des instructions parlementaires rudoyées par un gouvernement que M. Gonzalez Bravo ne veut pas laisser appeler un gouvernement d'absolutisme, mais qu'il appelle une concentration des forces conservatrices.

III.

Caractère de la politique espagnole. — L'absolutisme et la révolution. — Insurrection du mois d'août 1867. — Victoire du ministère. — Mort d'O'Donnell et de Narvaez. — Le cabinet Gonzalez Bravo.

C'était l'apparence, ce n'était pas évidemment la réalité du régime constitutionnel, pas plus que les lois faites par le ministère n'étaient la réalité d'un régime civil régulier. M. Llorente, dans ce récent discours dont nous parlions, discours aussi juste que prévoyant et que modéré, mettait à nu cette situation dans son rapport avec le degré de crédit que l'Espagne peut obtenir au dehors; il caractérisait d'un mot la politique du gouvernement en l'appelant un triomphe complet, décisif, sur les oppositions légales, totalement découragées et désarmées aujourd'hui, tandis que les oppositions révolutionnaires ne l'étaient nullement. Et, s'élevant plus haut, il montrait que la plupart des pays de l'Europe, même les plus éprouvés, s'ils n'avaient pas toutes les libertés, en avaient au moins quelques-unes, — que la France, à défaut de la liberté politique et parlementaire, avait la liberté civile et économique, que la Prusse avait la liberté philosophique, intellectuelle, que le Portugal, l'Italie, la Hollande, la Belgique, avaient beaucoup de ces libertés, que les peuples anglo-saxons les avaient toutes, — « de façon, ajoutait-il, que chez toutes les nations de l'Europe, pour les manifestations de leur vie, on a cherché un champ où pût se déployer l'activité qui leur est propre, car le pays à qui on enlève la liberté dans tous les sens est un pays mort, un pays qui a cessé d'appartenir à la grande famille de l'Europe occidentale... Eh bien! en Espagne, la liberté religieuse, la liberté intellectuelle, la liberté de l'enseignement, nous ne les avons jamais eues. Quant à la liberté administrative, après avoir copié fidèlement la législation française, — je ne dirai pas si nous avons bien ou mal fait, — il est certain que les communes et les provinces en manquent complétement. De la liberté commerciale il suffit de dire que, lorsque les étrangers parlent du système prohibitif, ils ont coutume de l'appeler le système

Digitized by Google

espagnol : celle-là non plus, nous ne l'avons jamais eue. Il nous restait une certaine dose de liberté civile; il nous restait un régime électoral qui, bien que défectueux, assurait le degré de liberté parlementaire qui existait. Qu'a-t-on fait de la liberté civile? Les discours qui ont été prononcés ici le disent suffisamment. La liberté parlementaire va disparaissant, ou est sur le point de disparaître. Que reste-t-il donc?... »

C'est là en effet le dernier mot de la situation, c'est là la question. Les libertés de toute sorte pratiquement entendues ne sont que les manifestations de l'activité d'un pays, et quand toutes les issues sont successivement fermées à cette activité, que reste-t-il? La conséquence est fatale : le malaise, l'agitation sourde, l'inquiétude facile à enflammer, la conspiration, la révolution. C'est ce qui s'est produit bientôt en Espagne. Il est arrivé que les passions révolutionnaires se sont ravivées, ont retrouvé leur activité et leurs espérances dans la mesure où la politique de compression s'accentuait. En 1866, le général Prim avait singulièrement perdu de son crédit; le système du gouvernement n'en a pas fait un grand homme, mais il lui rendait des complices. Au lendemain de la bataille de juin, les partis ennemis étaient complétement abattus et démoralisés; ils ne tardaient pas à reprendre courage et à renouer les fils de leurs complots. Les rigueurs répressives, en grossissant démesurément les émigrations, créaient encore une fois autour de l'Espagne des camps d'agitation et d'hostilité, des foyers où s'allumaient, où s'entretenaient la vengeance et la haine, et de là, par une sorte d'irrésistible logique, naissait la possibilité d'insurrections nouvelles comme celle qui éclatait au mois d'août 1867, qui faisait une irruption violente en Aragon et en Catalogne, et semblait un moment devoir être la continuation ou la revanche de la bataille de juin.

Cette insurrection du mois d'août 1867, elle a une médiocre histoire; elle a commencé et fini en quelques jours. Les chefs étaient encore ceux qui se battaient en 1866 à Madrid, Pierrad, Contreras, sans parler de Prim, l'invisible et l'insaisissable. Des bandes poussées à travers la frontière ou ramassées un peu partout et courant la campagne sans enlever une ville, sans livrer un combat sérieux, voilà tout ce qu'elle a été. Elle s'était fait annoncer avec fracas depuis plus d'un mois et avait presque donné rendez-vous à heure fixe au gouvernement, qui ne pouvait faire moins que de l'attendre l'épée tendue, et qui eût été bien aveugle ou bien abandonné s'il n'avait su jour par jour tout ce qui se préparait. Elle finissait rapidement, autant que les choses finissent au-delà des Pyrénées. Sa vraie et unique force était la situation faite à l'Espagne. C'est toujours le cercle fatal : la réaction est la raison d'être de la révolution, comme la révolution est la raison d'être de la réaction. Quant

Digitized by Google

à cette insurrection nouvelle, en dehors des causes générales qui pouvaient allumer un incendie à une étincelle, en suscitant un soulèvement plus étendu à un signal parti de la Catalogne, elle avait en elle-même, il faut le dire, tout ce qu'il faut pour préparer une victoire au ministère de Madrid. Les partis révolutionnaires et ceux qui les favorisent se font toujours illusion parce qu'ils se livrent à une sorte de fatalité qui obscurcit leur jugement et les empêche de voir la réalité des choses. Ce dont l'Espagne a grand besoin, ce qu'elle désire au fond et ce qu'elle ne trouve pas, ce que tous les partis lui refusent, ce n'est pas une révolution, c'est un régime régulier, c'est une liberté suffisante s'abritant sous une loi équitable, protégeant le développement naturel de tous les intérêts et laissant la porte ouverte à tous les progrès. Si le dernier mouvement s'était produit sous ce drapeau de la liberté et de la loi, s'il avait eu pour chefs des hommes dont l'intervention eût été une garantie, il est toujours douteux qu'il eût réussi du premier coup; mais il aurait du moins trouvé dans le pays une force morale devant laquelle le gouvernement serait demeuré paralysé, et il serait resté dans tous les cas une de ces causes qui se préparent au succès par une première défaite. Tel qu'il apparaissait, il n'était que le produit d'une coalition incohérente et d'une ambition impatiente. La première cause de faiblesse était son chef.

Cette insurrection en effet, comme celle du mois de janvier 1866, comme celle du 22 juin, n'était que le résultat d'un effort nouveau et violent du général Prim pour se substituer dans la direction, dans le commandement du parti progressiste, à Espartero, qui, tout vieux qu'il soit et tout inactif qu'il ait toujours été, avait du moins l'ascendant d'une position exceptionnelle et d'un caractère qui n'a jamais pu se plier à certaines inconsistances. Malheureusement ou heureusement le général Prim n'a de ce rôle de chef de parti que la turbulence et l'ambition. Vaincu à deux reprises, en 1866, il ne s'était pas découragé; il s'était remis à l'œuvre, il avait transporté son camp à Bruxelles. Son rêve a toujours été une insurrection militaire; mais il est bien clair que ce n'est pas sur l'état-major de l'armée espagnole qu'il peut compter : là il ne rencontrerait que des adversaires prêts à le combattre ou à lui disputer un succès; les seuls généraux qui se soient montrés disposés à le suivre jusqu'ici sont des hommes dévoyés par quelque déception et qui n'ont jamais eu d'ailleurs une bien grande notoriété. Quant au degré d'appui qu'il pouvait trouver parmi les sous-officiers avec lesquels il s'était efforcé de nouer des intelligences, on a vu plus d'une fois ce qu'il faut en croire. Quelle confiance, d'un autre côté, le général Prim pouvait-il inspirer aux partis? Sa carrière offre le spectacle singulier d'un homme qui a été, il est vrai, progressiste autrefois

Digitized by Google

et qui revient aujourd'hui demander aux progressistes la satisfaction de la dernière ambition, mais qui se rattache aux modérés par toutes les faveurs qu'il en a reçues, qui l'ont fait ce qu'il est. C'est la révolution de 1843 contre Espartero qui le faisait colonel, c'est le rude traitement infligé par lui à sa ville natale insurgée qui le faisait brigadier et comte de Reuss. Au lendemain d'un attentat dirigé, il y a vingt ans, contre Narvaez et où il était impliqué, à la suite duquel il était même condamné, c'est Narvaez qui le relevait pour l'envoyer comme capitaine-général à Puerto-Rico. Au moment de la révolution de 1854, il avait accepté du ministère Sartorius une mission en Orient. C'est O'Donnell qui lui faisait une place dans la guerre du Maroc, et lui fournissait l'occasion de devenir marquis et grand d'Espagne. Il est inutile de rappeler cette triste expédition du Mexique, au début de laquelle les journalistes de son quartier-général le présentaient comme un Achille, comme un dieu Mars, comme un fondateur de dynastie. Personnage étrange qui travaille pour la liberté en ne voulant paraître qu'avec des états-majors, qui se dit démocrate en énumérant ses titres! Voilà le Washington ou le Lafayette de l'Espagne dans les momens difficiles où elle se trouvait.

Une autre cause de l'insuccès de l'insurrection de 1867, c'est visiblement la nature de cette coalition qui s'est ralliée autour de Prim. Les progressistes se ressentent aujourd'hui de la situation qu'ils se sont faite et qu'ils ont faite à l'Espagne. En restant au-delà des Pyrénées, en continuant à se mêler au mouvement légal du pays, ils auraient pu assurément exercer une action utile et concourir à créer ce jeu régulier des partis qui est la condition naturelle et la force de la vie constitutionnelle. En rompant au contraire avec toute action légale, ils se sont placés dans le vide, ils se sont mis dans l'obligation de faire une révolution; mais quelle révolution? C'est justement leur faiblesse d'être par leurs idées assez peu révolutionnaires, et parmi toutes ces libertés que M. Llorente énumérait dans le sénat, il y en a beaucoup que les progressistes n'admettent pas. Que reste-t-il donc? Une simple guerre à la dynastie par rancune, par passion, pour faire quelque chose. Le parti démocratique lui-même n'était pas dans une situation moins fausse. Quel avenir peut avoir ce parti en Espagne? Je ne sais. Il ne recule pas, lui, devant les plus vastes programmes libéraux; il admet tout, et, s'il a plus d'audace d'imagination que d'esprit pratique, il a du moins l'avantage des partis spéculatifs, celui de mettre les principes au-dessus des hommes. Que faisait-il cependant? Il abaissait ces principes devant l'épée d'un homme dans lequel il n'a aucune confiance, qu'il considère comme un futur dictateur, de telle sorte que ce mouvement était le résultat d'un compromis obscur et inco-

Digitized by Google

hérent entre toutes ces velléités agitatrices. Prim, après avoir refusé longtemps de supprimer le nom de la reine sur son drapeau, sous prétexte que l'armée ne le suivrait pas, a fini par l'effacer pour avoir le concours des démocrates. Les progressistes, qui ne voulaient pas du suffrage universel, s'y sont résignés pour une fois. Le parti démocratique a accepté Prim pour sortir de l'inaction, pour tenter l'aventure. Voilà tout ce qu'on avait à offrir à l'Espagne!

L'insurrection devait être vaincue. Ce qu'elle aurait pu produire, si elle avait réussi, n'est pas facile à prévoir; sa défaite avait cet avantage de créer encore une fois un de ces momens où les gouvernemens retrouvent la liberté de leur action. Que ressort-il de tous ces événemens, de toutes ces complications intimes et énervantes, de la situation tout entière de l'Espagne? Un fait simple et lumineux bien propre à faire réfléchir des hommes après tout d'une claire et vive intelligence comme le général Narvaez : c'est que la vraie politique de l'Espagne a son point central entre ces deux choses qui s'engendrent éternellement, la révolution et la réaction. La lutte a sans doute ses entraînemens et ses fascinations. L'ordre une fois rétabli cependant, la vérité reparaissait, et cette vérité c'est qu'une politique à outrance ne pourrait que dénaturer entièrement la monarchie actuelle telle qu'elle est sortie de toute l'histoire contemporaine. Si l'absolutisme devait renaître en Espagne, ce ne serait pas la royauté d'Isabelle II qui en serait la personnification naturelle. Le sang versé pendant sept ans de guerre civile aurait été inutile. Par son origine, par toutes les circonstances dans lesquelles elle s'est affermie, par la force des choses, la monarchie actuelle n'est et ne peut être que constitutionnelle. Ce n'est pas la liberté qui l'a mise en péril, c'est le tourbillon des passions et des ambitions, c'est cet acharnement à remettre sans cesse toutes les lois en doute. Le Portugal, auquel bien des Espagnols envient de s'unir, le Portugal a eu, lui aussi, ses agitations, et la dynastie de Bragance a eu ses momens d'impopularité. Depuis quand le Portugal est-il pacifié, et la dynastie a-t-elle retrouvé ce bon air de la popularité? Depuis que la liberté la plus complète règne à Lisbonne. Et le général Narvaez lui-même, le parti modéré qui marchait sous sa direction, n'étaient-ils pas intéressés à abréger le plus possible le règne de cette politique dictatoriale? A rester dans cette situation à la fois ambiguë et violente, ne s'exposaient-ils pas à être bientôt dépassés par un absolutisme plus tranché qui avait ses représentans jusque dans le gouvernement ou autour de lui et lui offrait un appui compromettant?

Quoi qu'il en soit, l'insurrection de 1867 était vaincue et le gouvernement ne changeait pas de politique. Il restait dans cette attitude de guerre vis-à-vis d'un ennemi invisible; il ne voyait pas

Digitized by Google

que c'était lui-même qui par ses procédés, par son système, faisait la force de cet ennemi, s'il existait, en lui offrant de trop légitimes prétextes; et sous ce rapport la situation pouvait un jour ou l'autre redevenir singulièrement grave. L'insurrection dont le général Prim avait pris l'initiative était vaincue à la vérité, et elle avait échoué surtout parce qu'elle était restée isolée, parce que d'autres élémens libéraux ne s'y étaient point mêlés; mais il n'était point impossible certainement, si une situation violente se prolongeait, que ces élémens eux-mêmes ne vinssent à s'agiter, que toutes les forces libérales ne finissent par se réunir sous un chef plus autorisé, tel que le général O'Donnell par exemple. Le danger existait à coup sûr, il pouvait devenir menaçant lorsque le gouvernement se voyait tout d'un coup garanti de ce côté par un événement imprévu. Le général O'Donnell mourut subitement le 5 novembre, à Biarritz. C'était un chef de parti de moins dans les luttes où l'Espagne se trouvait engagée.

Quelques contradictions qu'il y eût dans la vie du général O'Donnell, duc de Tetuan, quoiqu'il eût donné le signal d'une insurrection militaire dans le sens le plus libéral en 1854 après avoir pris part autrefois à d'autres insurrections dans le sens conservateur le plus prononcé, c'était à travers tout un homme fait pour le commandement, d'un caractère énergique et froid, d'un esprit ferme et modéré, un des chefs les plus brillans formés dans la guerre civile qui avait donné le trône à la reine Isabelle. Il n'avait pris sérieusement un rôle politique qu'à partir de la révolution de 1854, et depuis ce moment il avait occupé le pouvoir à plusieurs reprises, une fois même pendant cinq ans, de 1858 à 1863. Ce n'était pas lui qui avait donné son nom au parti qui s'est appelé et qui s'appelle encore l'*union libérale;* mais il lui avait donné un chef, il avait porté ses idées et sa politique au pouvoir. Nous ne voulons pas assurer qu'avec le général O'Donnell l'Espagne jouît d'un régime constitutionnel parfait; le duc de Tetuan avait du moins le mérite de sentir qu'un certain degré de libéralisme était nécessaire; il avait étendu le système électoral, il avait placé la presse dans des conditions moins dures, et c'est lui qui avait fini par reconnaître le royaume d'Italie en 1865. Après la chute de son dernier ministère en 1866 à la suite de l'insurrection du 22 juin, il avait senti que le mieux pour lui était de s'éloigner momentanément de la politique, et il n'avait cessé de résider en France, peut-être avec la pensée secrète d'enlever au ministère qui avait pris sa place l'occasion de tenter quelque chose contre lui dans des circonstances données. Quoique la disgrâce qui l'avait frappé dans un moment critique, au lendemain d'une insurrection vigoureusement réprimée, eût laissé sans doute dans son esprit quelque amertume, il

Digitized by Google

ne s'était cependant mêlé à aucune agitation contre le cabinet Narvaez; il était surtout resté étranger à l'insurrection d'août 1867. Du sein de cette apparente retraite toutefois il ne cessait d'avoir une grande autorité sur ses amis, de diriger le parti qui le reconnaissait pour chef, et s'il avait détourné jusque-là ses partisans de toute tentative, ce n'était un mystère pour personne qu'entre l'insurrection d'août et le jour de sa mort il avait commencé à prendre une attitude plus accentuée; il semblait rentrer dans une période d'opposition plus active qui, vu l'état de l'Espagne et le caractère des hommes, pouvait conduire fort loin. Bref, on commençait à considérer comme possible un mouvement de résistance libérale dont il aurait pu être le chef, et par son intervention ce mouvement serait devenu sans contredit des plus sérieux. Sa mort soudaine coupait court à toute combinaison de ce genre et à ce point de vue c'était un événement d'une certaine portée politique, fait pour délivrer le ministère d'un grand souci, pour lui permettre même d'adoucir ses procédés.

Un autre fait d'un ordre différent aurait pu concourir au même résultat dans les derniers mois de 1867. L'insuccès de l'insurrection de Prim avait profondément découragé les progressistes de toute tentative à main armée et avait jeté parmi eux un grand désordre. Un certain nombre croyaient que désormais le mieux était de ne plus recourir à la guerre civile, de rentrer dans les voies légales pour soutenir la lutte par tous les moyens pacifiques dont on pourrait disposer. Une telle résolution était de nature à changer favorablement la situation des partis en Espagne; elle eût mérité d'être encouragée par un gouvernement prévoyant, puisqu'une des causes les plus sérieuses des troubles intimes de la péninsule, depuis quelques années, était l'abstention des progressistes. Malheureusement le ministère, emporté en quelque sorte par une fatalité de réaction, se montrait moins disposé à tenir compte de ces faits qu'à poursuivre la guerre contre ce qu'il appelait la révolution, ne supportant ni résistance ni contradiction et toujours prêt à frapper au moindre signe de dissidence; il ne faisait qu'entretenir un malaise vague par la dictature, en maintenant une situation où l'absolutisme seul régnait sous une apparence de respect pour les formes constitutionnelles. C'est ce qui apparaissait à l'ouverture des chambres le 27 décembre 1867. Les règlemens des deux assemblées avaient été si bien réformés, que les débats se trouvaient renfermés désormais dans d'étroites limites. La discussion de l'adresse devenait une véritable fiction. Dans le congrès il n'y avait que quelques opposans qui sentaient l'inutilité de toute lutte. Pour trouver une opposition devant lui, le ministre de l'intérieur, M. Gonzalez Bravo, était réduit à jouer une petite comédie en pre-

Digitized by Google

nant à partie son beau-frère, le chef des *néo-catholiques*, M. Nocedal, qui avait parlé et avait eu l'air de faire acte de dissidence lorsqu'il ne demandait pas mieux que de complimenter le gouvernement, de l'encourager surtout dans la voie où il était. M. Nocedal sentait visiblement que le ministère faisait très bien les affaires de l'absolutisme, dont il est devenu depuis quelques années le coryphée.

C'était donc la politique de réaction qui triomphait, consacrée en apparence par l'unanime assentiment des chambres. Tel était cependant l'excès de cette situation que quelques esprits plus clairvoyans, associés au gouvernement, commençaient à s'inquiéter. Bref il se manifestait jusque dans l'intérieur du conseil un certain conflit de tendances. C'est ce qui motivait une crise intime à la suite de laquelle le ministre des finances, M. Manuel Garcia Barzanallana, cessait de faire partie du cabinet et était suivi dans sa retraite par le ministre de la marine, M. Martin Belda. On était au mois de février 1868. Le ministère, appuyé en cela par M. Nocedal, laissait voir le respect qu'il avait pour le congrès en lui refusant toute explication sur ce changement; mais M. Garcia Barzanallana était membre du sénat; il était difficile de lui imposer silence, et l'ancien ministre des finances expliquait sa retraite justement par la dissidence dont nous parlions. Jusque-là le ministère pouvait éprouver de l'ennui d'un changement qui laissait entrevoir un certain conflit de tendances, qui était de nature à inspirer des doutes sur la fixité et l'homogénéité de sa politique; il n'était pas profondément atteint dans sa composition, dans sa consistance, mais il était menacé d'un coup bien autrement rude, aussi imprévu que douloureux, et ce coup n'était rien moins que la mort du président du conseil lui-même, du général Narvaez, qui succombait après une courte maladie, le 23 avril, à Madrid.

Cinq mois auparavant c'était O'Donnell, le capitaine de l'*union libérale*, qui disparaissait; maintenant c'était le tour du chef du ministère de la réaction, de celui qui passait, non sans raison, pour le réprésentant le plus énergique du parti conservateur. Le général D. Ramon Maria Narvaez, duc de Valence, avait près de soixante-huit ans; il était né le 4 août 1800, à Loja, en Andalousie. Comme O'Donnell, dont il était l'aîné par l'âge, il s'était formé dans la guerre civile. Ils avaient tous deux marché longtemps ensemble, suivant le même drapeau des opinions modérées. La politique et encore plus l'ambition sans doute les avaient divisés en les jetant dans des camps différens, et ils se retrouvaient à un rendez-vous un peu inattendu. Depuis son entrée dans la politique, à la suite de l'insurrection qui renversa le régime d'Espartero en 1843, le général Narvaez avait été ministre, c'est-à-dire président du conseil, à bien

Digitized by Google

des reprises, en 1845 et 1846, de 1848 à 1851, en 1857, en 1864. Quelques-uns de ces ministères avaient eu une certaine durée et n'avaient pas été sans éclat. Il faut dire qu'au milieu des vicissitudes des choses et des hommes au-delà des Pyrénées, Narvaez n'avait jamais déserté le drapeau modéré, quoiqu'il l'ait parfois conduit à d'étranges aventures. Dans toutes les situations il avait montré une vive intelligence, obscurcie de bien des passions, et une résolution capable d'aller jusqu'aux plus dangereux emportemens. Au fond, en se laissant aller à un violent courant de réaction, il tenait par des fibres intimes à cette Espagne libérale pour laquelle il avait combattu, et en exerçant une véritable dictature il se faisait l'illusion qu'il répondait à une nécessité temporaire d'ordre public; il avait la prétention de rester constitutionnel et volontiers il laissait croire que tout ce qu'il faisait n'était que pour arriver à la fondation d'un véritable régime représentatif. Un de ses frères d'armes, le général Concha, marquis del Duero, en parlant de lui dans le sénat, rapportait que peu de jours encore avant sa mort il avait dit : « L'ordre a jeté de telles racines en Espagne et ses ennemis ont reçu de tels coups que nous pourrons bientôt laisser de côté la politique qu'il a fallu suivre jusqu'ici... Tout le monde sait que j'ai été toujours libéral et personne ne doit le nier. » Le général Narvaez avait coutume de parler ainsi dans les chambres comme dans l'intimité. Malheureusement la conciliation était plus dans les paroles que dans les actes, et en attendant cette ère d'apaisement et de libéralisme que le général Narvaez promettait toujours de rouvrir, la réaction était poussée à outrance. C'est en pleine victoire de cette politique réactionnaire que mourait le duc de Valence.

C'était évidemment un grand vide dans la situation faite à l'Espagne, dans le ministère chargé de poursuivre cette hasardeuse politique. Après la mort du duc de Valence il n'y avait que deux choses possibles : ou bien il fallait profiter de cet événement pour appeler d'autres hommes au pouvoir, pour tempérer l'excès de cette œuvre de réaction, ou bien il n'y avait dans le cabinet qu'un homme, le ministre de l'intérieur, M. Gonzalez Bravo, appelé naturellement à remplacer le président du conseil qui venait de disparaître. C'est dans ce dernier sens que le ministère se reconstituait. M. Gonzalez Bravo devenait président du conseil, et quelques modifications dans le personnel du cabinet ne changeaient rien dans le système du gouvernement. Après comme avant c'était la réaction. Seulement il est bien clair que si le ministère n'avait point changé de politique, s'il se donnait comme le continuateur de l'œuvre poursuivie depuis près de deux ans, la situation était sensiblement modifiée autour de lui. M. Gonzalez Bravo pouvait être un homme audacieux et résolu, il n'avait pas la même autorité que le général Narvaez

Digitized by Google

et il n'inspirait pas la même confiance aux partisans du gouvernement.

On n'a pas tardé à voir les conséquences de cette situation nouvelle. D'abord l'hésitation, la lassitude qui du vivant même du général Narvaez étaient déjà visibles dans les chambres devenaient encore plus sensibles après sa mort; des symptômes de dissidence, des velléités d'opposition se manifestaient jusque dans la majorité pourtant fort docile du congrès, si bien qu'au mois de mai le gouvernement se hâtait de mettre fin à la session des cortès, au risque de laisser en suspens un certain nombre de lois d'une certaine importance. D'un autre côté, les partis libéraux retrouvant quelque espoir commençaient bientôt à se remettre à l'œuvre. Ils étaient tous également soumis à la plus dure compression, ils devaient être conduits à se rapprocher un jour ou l'autre. Entre les progressistes et les membres de l'*union libérale*, jusque-là assez divisés, une alliance se formait et un journal de Madrid, la *Nueva Iberia*, allait même jusqu'à publier le programme de l'alliance. Devant une telle manifestation le gouvernement n'hésitait pas à tenter encore une fois un coup d'autorité; il se hâtait d'emprisonner, d'exiler ou d'interner un certain nombre de généraux appartenant particulièrement à l'*union libérale*, le général Serrano, duc de la Torre, le général Dulce, le général Zabala, le général Serrano Bedoya, et bien d'autres encore. Le ministère se croyait en face d'une conspiration, et dans cette conspiration il allait jusqu'à impliquer le duc et la duchesse de Montpensier, qui recevaient un ordre d'exil. La conspiration, c'était la lassitude universelle d'un tel régime, et c'est le danger qui peut éclater d'un instant à l'autre.

L'Espagne en est venue là. C'est la moralité de cette histoire de deux années. La révolution engendre la réaction, et la réaction à son tour est un défi incessant à tous les instincts libéraux, une provocation permanente à toutes les passions révolutionnaires légitimées en quelque sorte par un régime excessif fait pour compromettre la monarchie actuelle elle-même. Mais il y a une moralité plus directe, plus pratique, à dégager des événemens plus récens, c'est que le moment est venu plus que jamais pour l'Espagne, si elle ne veut périr, d'échapper à cette absurde et criante alternative de révolution et de réaction. Dans les agitations qui ont troublé l'Espagne depuis trente ans, les influences militaires ont eu une grande part. Or, par une coïncidence singulière, voilà ces influences qui disparaissent presque en même temps. O'Donnell a disparu le premier, Narvaez à son tour vient de mourir. Espartero, depuis longtemps hors de la scène, n'est pas pressé d'y reparaître et est d'ailleurs chargé d'années. Ce serait aujourd'hui à tous les hommes de bonne volonté de s'unir dans un même effort pour établir enfin

Digitized by Google

un régime régulier, sensé, libéral, assez large pour contenir tous les partis. Et si cela n'est pas fait, il est plus que probable que le chapitre des révolutions espagnoles reste ouvert.

IV. — FINANCES. — BUDGET DE 1867-1868.

Quand la politique est aussi agitée, aussi précaire, aussi malheureusement conduite qu'elle l'est en Espagne, il est difficile que les finances soient dans un état bien favorable. Il s'établit une sorte de mouvement réciproque de réaction. La situation financière se ressent nécessairement des troubles et des erreurs de la politique, de même que la politique souffre du dépérissement et des perturbations de la situation financière. Quelques chiffres sommaires peuvent donner au premier coup d'œil une idée générale de la marche des choses au-delà des Pyrénées depuis un certain nombre d'années. Malgré tous les subterfuges employés pour dissimuler la plaie, voilà dix ans, pour ne pas remonter plus haut, que le déficit est dans tous les budgets, et on pourrait dire qu'au lieu de diminuer il ne fait que s'accroître. Le déficit a été de 39 millions de réaux en 1859, de 158 millions en 1860, de 335 millions en 1861, de 776 millions en 1862-1863, de 332 millions en 1863-1864, de 634 millions en 1864-1865, de 408 millions en 1865-1866, de 240 millions en 1866-1867; le déficit de 1867-1868, sans être encore connu avec précision, était considéré assez récemment comme devant être beaucoup plus important, et dans les prévisions de 1868-1869, c'est-à-dire dans l'exercice qui est déjà commencé, on ne le mettait pas à moins de 200 millions; tout ceci, bien entendu, sans l'imprévu qui arrive toujours en Espagne. Ces chiffres ne sont pas évidemment l'indice d'une situation bien aisée et bien régulière, et elle n'est effectivement rien moins que cela. L'Espagne se tire d'affaire périodiquement à l'aide d'expédiens peu sérieux quand ils ne sont pas ruineux.

Depuis deux ans trois ministres des finances se sont succédé, M. Manuel Garcia Barzanallana, M. Sanchez Ocaña et M. Manuel Orovio. Nous ne parlons pas des deux derniers, l'un étant resté fort peu de temps en fonction, l'autre en étant encore à son début comme ministre des finances. Au moment où M. Garcia Barzanallana se chargeait de l'administration financière dans le cabinet Narvaez, au mois de juillet 1866, la situation économique de l'Espagne était aussi grave que sa situation politique. Une crise métallique des plus fortes sévissait dans tout le pays et particulièrement à Madrid. Le change sur l'étranger était à un taux déplorable. Les billets de la banque perdaient 7 ou 8 pour 100. Le trésor était aux abois. Joignez à cela le discrédit au dehors, l'interdiction qui pesait sur beaucoup de valeurs espagnoles dans les principales bourses de l'Europe par suite d'une lutte obstinée entre le gouvernement de Madrid et les créanciers étrangers au sujet des certificats de coupons anglais et des dettes amortissables. M. Barzanallana avait sûrement fort à faire pour se tirer d'embarras, pour marcher tant bien que mal. Recourir au crédit, on n'y pouvait songer pour le moment. M. Barzanallana abordait néanmoins cette situation non sans un certain courage, et son premier moyen pour avoir de l'argent était tout

Digitized by Google

simplement un recours au pays sous la forme d'une anticipation d'impôts. Bien des gens s'effrayaient de ce moyen héroïque et de la témérité du ministre des finances, prétendant qu'il ne connaissait pas mieux les forces matérielles du pays que les dispositions du public. Cette mesure réussit cependant mieux qu'on ne s'y attendait; le pays s'exécutait sans trop de peine, et il en résultait tout au moins pour le moment un peu de tranquillité, un léger retour de confiance, une petite amélioration dans la crise économique qu'on traversait. Mais ce n'était là à coup sûr qu'un expédient et on devait se demander comment on allait faire dans les mois suivans, après avoir dévoré d'avance les contributions qui devaient suffire à une année.

Alors, M. Barzanallana, profitant du bon effet produit par ses premiers actes et par quelques paiemens réalisés avec exactitude, M. Barzanallana, qui sentait bien lui-même le danger, voulut tenter un nouveau coup qui devait, selon lui, frapper l'imagination du public, ramener tout à fait la confiance et surtout assurer au trésor les ressources dont il avait besoin. Il s'adressa à une maison de banque française, à la maison Fould, pour obtenir d'elle ou par son intermédiaire une somme de 50 millions de francs. Cette somme devait être remboursable en vingt annuités, et porterait un intérêt de 12 1/2 pour 100, y compris l'amortissement; elle devait être garantie par un dépôt fait à la Banque de France, partie en titres de la dette consolidée, partie en billets hypothéqués sur les biens nationaux. Par malheur, en ce moment, au mois de décembre 1866, la situation de l'Espagne paraissait redevenir très sombre. Madrid passait quelques jours de véritable émoi. On arrêtait et on déportait les présidens des deux chambres. La politique dérangeait fort la négociation financière, et pour cette cause ou pour d'autres, la souscription ouverte à Paris par la maison Fould, qui s'était associée à d'autres banquiers, cette souscription produisit à peine 4 millions au lieu de 50 millions qu'on espérait. M. Barzanallana ne se découragea pas néanmoins. Une fois la crise politique de décembre 1866 apaisée, il se remettait à la recherche de l'argent dont il avait besoin, et il finissait par le trouver en négociant avec diverses maisons de banque de Madrid. Il mettait surtout un soin particulier à exécuter fidèlement les engagemens qui pesaient sur le trésor par suite de la guerre avec les républiques américaines, ou de l'achat fait à l'étranger d'un certain nombre de frégates cuirassées. M. Barzanallana réunissait ainsi assez de fonds pour faire face à de grosses dépenses, et la conséquence était une amélioration réelle, quoique nullement définitive, de la situation financière. On respirait un peu plus librement. Une certaine confiance renaissait. Au point de vue économique comme au point de vue purement financier, il y avait un véritable allégement.

Ce premier résultat obtenu, M. Barzanallana ne se tenait pas pour satisfait; il voulait aller plus loin et profita justement de ce commencement d'amélioration pour rétablir plus complétement le crédit de l'Espagne. Pour cela il méditait deux mesures qui étaient d'une certaine importance et qu'il allait mettre à exécution. La première de ces mesures était le règlement de la question des dettes amortissables et des certificats de coupons

Digitized by Google

anglais. Il faut se souvenir que depuis quelques années cette question était un embarras véritable, qu'elle avait fermé toutes les bourses européennes aux valeurs nouvelles de l'Espagne. Tous les ministres des finances avaient bien senti la nécessité de mettre fin à cette difficulté; mais ils n'osaient proposer une solution parce qu'ils se trouvaient en face d'une sorte de susceptibilité nationale exploitée par tous les partis, comme si l'Espagne mettait son amour-propre à ne pas s'acquitter envers ses créanciers étrangers. Le plus clair est que cet amour propre mal placé a coûté fort cher à l'Espagne en quelques années. Il était plus que temps d'en finir. Déjà en 1866 le ministère O'Donnell, à la veille de sa chute, s'était fait donner par les cortès une autorisation générale qui lui permettait d'en venir à un arrangement. En 1867, M. Barzanallana se décidait à reprendre cette affaire et il soumettait aux chambres un ensemble de combinaisons définitivement consacrées par une loi du 11 juillet qui autorisait le gouvernement à convertir les dettes amortissables de diverses classes en dette consolidée, sur des bases déterminées, et à régler également l'éternelle question des certificats de coupons anglais. Nous ne saurions entrer dans tous les détails de cette vaste opération de conversion qui avait tout au moins le premier mérite de faire disparaître un différend interminable, de dégager le crédit de cette éternelle entrave et de mettre une certaine unité dans la dette espagnole. Le gouvernement y trouvait de plus pour le moment un avantage essentiel; à la faveur de l'acte qu'il accomplissait il était autorisé à étendre son émission de dette consolidée, à combiner son opération de façon à se procurer en argent 40 millions d'écus, soit 100 millions de francs, qu'il n'aurait pas pu trouver sans cela. Sur cette somme, 85 pour 100 devaient être employés à éteindre les déficits antérieurs; 15 pour 100 restaient pour des secours à accorder aux entreprises de chemins de fer qui étaient dans une véritable détresse et réclamaient très vivement. La somme de nouvelle dette consolidée à émettre par suite de ce règlement est de plus de 3 millions de réaux.

Cette conversion, telle qu'elle se présentait, avec ses conditions où les charges compensaient suffisamment les avantages pour les créanciers, n'était point d'ailleurs facile à faire accepter par les intéressés. Elle devait rencontrer et elle rencontrait en effet de vives résistances, surtout au premier moment. M. Barzanallana ne s'y méprenait pas, et pour achever la défaite des récalcitrans en prouvant que le pays pourrait au besoin se suffire à lui-même, pour hâter le succès de la première opération il la complétait par une seconde. Au mois d'octobre 1867 il ouvrait en Espagne même une souscription publique par laquelle il demandait à la nation une somme de 500 millions de réaux garantie sur les biens nationaux. En d'autres termes, c'était un placement de billets hypothécaires par voie de souscription publique. Par le fait cette seconde opération réussissait assez bien et la souscription dépassait même la somme demandée par le gouvernement. M. Barzanallana avait atteint son but, et plus tard il a pu dire dans un discours : « La nation en six jours souscrivit pour 550 millions, et alors se produisit un phénomène facile à expliquer pour qui réfléchit sur le caractère de notre pays. Nous arrivâmes presque à un excès de confiance après l'excès de défiance qu'il y avait eu. A l'extérieur, tout ce qui avait

Digitized by Google

été difficulté jusque-là se changea en facilité. L'argent qu'il ne m'aurait pas été possible de me procurer auparavant, je pus le trouver dès lors sans peine, et si je n'en trouvai pas davantage c'est qu'il ne m'en fallait pas davantage. La nation avait prouvé qu'elle possédait des capitaux considérables, qu'elle avait l'intelligence de ses intérêts en même temps que le patriotisme nécessaire aux peuples qui veulent se relever de leurs malheurs... » Le ministre des finances espagnoles voyait un peu tout en beau. En somme cependant il n'avait pas malhabilement manœuvré, et sans laisser de rencontrer des résistances qui se sont prolongées la conversion a fini par marcher tant bien que mal. Depuis, M. Barzanallana a voulu faire un pas de plus. Après avoir pourvu au plus pressé par des expédiens ou par des opérations qui ne peuvent évidemment se renouveler, il a voulu s'attaquer au budget lui-même pour en déraciner le déficit; il a émis sur certaines parties de ce budget, sur les dépenses du culte, sur les dépenses militaires, des idées qui ne manquaient pas de hardiesse, et c'est là qu'il s'est brisé. C'est par suite d'une divergence d'opinions sur tous ces points avec ses collègues du cabinet Narvaez qu'il était obligé de donner sa démission au commencement de 1868.

Il est bien clair effectivement qu'on n'a rien fait tant qu'on ne remonte pas à la source du mal, tant que les dépenses se développent plus vite que les recettes; il est bien évident qu'il y a là une plaie permanente à laquelle les expédiens et les palliatifs ne peuvent rien, qui ne fait que s'accroître si on n'y remédie pas par des moyens sérieux et décisifs. On peut se tirer d'affaire pour le moment, on reste toujours en face d'un inévitable déficit. M. Barzanallana s'en était bien aperçu lorsqu'il avait préparé le budget de 1867-1868 qu'il soumettait à la sanction des chambres. Ce budget se décomposait ainsi, et c'est là un autre côté de la situation financière de l'Espagne :

BUDGET DE 1867-1868.

1° *Dépenses.*

Obligations générales de l'état.	Maison royale.	4,585,000 écus.
	Corps législatif.	270,000
	Dette publique.	67,631,871
	Charges de justice.	1,508,774
	Classes passives.	16,217,861
Obligations des départemens ministériels.	Présidence du conseil.	692,282 écus.
	Ministère d'état.	1,443,378
	— grâce et justice.	21,088,258
	— guerre.	38,031,343
	— marine.	10,841,994
	— intérieur.	9,460,136
	— *fomento*.	19,025,453
	— finances.	47,308,099
	— *outre-mer*.	151,138
	Dépenses affectées au produit de la vente des biens nationaux.	25,487,846
	Total.	263,746,559 écus.

Digitized by Google

2° *Recettes.*

Contributions directes.	54,883,000 écus.
Impôts indirects et ressources éventuelles.	48,250,502
Timbre et services en régie.	82,442,530
Propriétés et droits de l'état.	7,639,897
Produits des ventes des biens nationaux.	42,399,451
Revenus d'outre-mer.	12,478,287
Ressources spéciales de trésor (1).	1,500,000
Nouvelles ressources (2).	15,128,000
Total.	257,081,770 écus.

Comme on voit, même dans ces termes il reste encore dans le budget un déficit de plus de 6 millions d'écus ou 60 millions de réaux, ou enfin 15 millions de francs. C'est déjà quelque chose; mais en restant dans ces données et sans tenir compte de l'imprévu, pour arriver à ce résultat, pour que le déficit ne dépasse pas ce chiffre qu'a-t-il fallu? Premièrement il a fallu compter dans l'actif du budget, parmi les recettes ordinaires, une ressource très accidentelle, extraordinaire, telle que le montant des indemnités de Cochinchine et de Maroc, c'est-à-dire 1 million et demi d'écus, ou plus de 3 millions de francs. Secondement, il a fallu créer des ressources nouvelles pour plus de 15 millions d'écus qu'on n'a pu obtenir qu'au moyen d'un décime sur la contribution directe et de prélèvemens ou de taxes sur les traitemens, sur la rente, sur les chevaux, sur les voitures. Sans tous ces petits moyens le déficit normal était de plus de 22 millions d'écus, ce qui équivaut à plus de 50 millions de francs. Ce n'est point là certainement une situation régulière, telle que le crédit de l'Espagne puisse se relever de l'état de prostration où il languit même après tout ce qui a été essayé, et M. Barzanallana avait raison de dire que le moment était venu d'aviser. En Espagne comme partout il n'y a que deux moyens pour vaincre le déficit, pour rétablir une situation tolérable: les économies dans les dépenses ou l'accroissement naturel des ressources par le développement de la richesse publique; mais ici ce n'est plus seulement une question financière, c'est la question politique qui se relève tout entière, parce que les ressources, les intérêts ne peuvent prendre leur essor dans des conditions telles, qu'un pays se trouve toujours au lendemain ou à la veille d'une révolution, et plus que jamais l'Espagne en est là.

(1) Ces ressources proviennent des indemnités de Cochinchine (400,000 écus) et du Maroc (1,100,000 écus).

(2) Ces ressources proviennent d'un décime sur les contributions directes et de quelques taxes nouvelles sur la rente, sur les traitemens, sur les chevaux et voitures, etc.

Digitized by Google

LE PORTUGAL

Monarchie constitutionnelle. — Dom Luiz Ier, roi de Portugal et des Algarves. [1]

Le ministère d'Aguiar-Fontès. — Remaniement du cabinet. — Lois de l'impôt de consommation et d'administration civile. — Agitation dans le pays. — Émeute à Lisbonne. — Chute du ministère. — Formation du cabinet du 5 janvier 1868. — Sa situation devant le pays. — Le Portugal à l'exposition universelle de Paris.

Au moment où s'était formé le cabinet du 5 septembre 1865, dont M. d'Aguiar, pair du royaume, était le président, et M. Fontès Pereira de Mello, ministre des finances, l'un des personnages les plus considérables et les plus influens, la situation générale du pays présentait un assez grand nombre de graves difficultés. Le ministère nouveau, composé en majorité d'hommes appartenant au parti désigné en Portugal sous le nom de parti de la *régénération*, devait réaccoutumer le pays à une administration durable et surtout améliorer l'état des finances, singulièrement compromises par une série de déficits que l'on ne parvenait à couvrir qu'au prix des plus pénibles sacrifices. Le précédent *Annuaire* a exposé les diverses crises ministérielles des années 1864 et 1865. Sous la présidence du duc de Loulé et du marquis Sa da Bandeira, elles avaient amené successivement au pouvoir un certain nombre d'hommes politiques; aucun n'avait pu y demeurer longtemps faute de rencontrer un appui suffisant dans le pays et dans les chambres. Chacune de ces administrations fréquemment remaniées s'était trouvée vis-à-vis de l'opposition dans un état de faiblesse qui l'avait paralysée et forcée enfin à la retraite, et l'on espérait beaucoup du nouveau cabinet, qu'on savait disposé à résolûment aborder les questions vitales. Il rencontrait en outre dans les chambres assez de sympathies pour compter sur une forte majorité. D'ailleurs il y avait dans les esprits, après tant d'essais infructueux, une lassitude qui servait bien le ministère, et un profond désir de voir enfin proposer à la sanction

(1) Né le 31 octobre 1838, a succédé à son frère dom Pedro V le 11 novembre 1861, marié le 6 octobre 1862 à la princesse Maria-Pia, fille de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. — Charles-Ferdinand, prince royal, né le 28 septembre 1863.

Digitized by Google

législative des mesures propres à changer un état de choses dont tout le monde comprenait les périls.

Le cabinet d'Aguiar-Fontès arrivait donc au pouvoir dans les conditions les plus favorables : on sentait si nettement dans le pays la nécessité d'un gouvernement fort, que les adhésions les plus significatives lui étaient données dès son avénement. Le duc de Loulé, qui occupe, comme on sait, une position exceptionnelle par l'honorabilité de son caractère politique aussi bien que par son alliance avec la famille royale, et qui avait présidé l'avant-dernier ministère, manifesta l'intention de lui prêter son appui; le parti libéral et les conservateurs semblaient unis pour le soutenir, et l'un des hommes les plus éminens du Portugal, le comte d'Avila, chargé du département des finances dans la dernière administration, acceptait le poste de ministre plénipotentiaire à Madrid.

A peine le cabinet était-il installé que les événemens de janvier 1866 en Espagne, l'échauffourée du général Prim, la dispersion de ses partisans, l'entrée de ce chef proscrit et de ses bandes fugitives en Portugal, obligèrent le gouvernement à prendre des mesures pour assurer la tranquillité de la frontière. L'attitude des populations témoigna d'ailleurs de leur confiance, et ces événemens n'eurent d'autre effet que de provoquer dans les deux chambres une manifestation patriotique en faveur de l'indépendance et de la nationalité portugaises. Le ministère s'associa bien volontiers à ces protestations chaleureuses contre les doctrines de l'unité ibérique, que l'on croyait, à tort ou à raison, représentées par le général Prim, et cet accord de sentimens entre le gouvernement et les cortès contribua encore à resserrer les liens qui unissaient le ministère à la majorité des deux chambres. Le cabinet parvint d'ailleurs à concilier ses relations de bon voisinage vis-à-vis de l'Espagne avec les devoirs de l'hospitalité : les réfugiés furent internés à Sétubal et à Cascaës, mais une somme convenable leur fut allouée chaque jour. Quant au général Prim, après avoir passé quelque temps chez son ami, le marquis de Niza, il put quitter le Portugal et se rendre en Angleterre.

Cet incident détourna un instant l'attention publique des difficultés intérieures, mais le pays fut promptement rappelé au souci de ses propres affaires par la présentation du budget des recettes et des dépenses de l'état pour l'exercice 1866-67. D'après le travail de M. Fontès Pereira de Mello, l'état des choses n'était guère satisfaisant : les recettes s'élevaient à la somme de 15,880 contos de reis (un peu plus de 95 millions de francs), les dépenses ordinaires et extraordinaires étaient évaluées à plus de 21,000 contos (environ 126 millions de francs). Le déficit prévu atteignait donc le chiffre de 5,200 contos, soit 32 millions de francs. Diverses mesures indi-

Digitized by Google

quées par le ministre le réduisaient à peine de 100 contos, et il était évident que des dispositions politiques et financières de haute importance étaient absolument nécessaires, si l'on ne voulait voir se perpétuer une situation aussi déplorable. Il était urgent de créer de nouvelles ressources; cela se trouvait démontré plus clairement encore quelques mois plus tard. Au moment où le budget était présenté, c'est-à-dire avant la fin de janvier 1866, M. Fontès Pereira exprimait l'espérance de faire face au déficit par les recettes provenant de la mise à exécution du contrat passé avec la compagnie du chemin de fer du sud-est, et d'après lequel, moyennant une garantie d'intérêt, cette compagnie devait rembourser au gouvernement près de 3,000 contos (18 millions); mais dès le mois de juin de la même année le ministre des finances faisait connaître aux cortès que, les diverses rentrées sur lesquelles il avait compté ayant fait défaut au trésor, il était indispensable d'autoriser le gouvernement à émettre des titres de la dette consolidée intérieure et extérieure jusqu'à concurrence de la somme de 6,500 contos (35 millions de francs), qui devaient être employés aux dépenses ordinaires et extraordinaires des exercices 1865-66 et 1866-67. Ce projet de loi était approuvé par les cortès, comme l'avait été le budget lui-même; mais le cabinet, les chambres, le pays tout entier, comprenaient que ce système d'emprunts périodiques destinés à couvrir des déficits chaque année plus considérables n'atténuait un instant les embarras du trésor que pour accroître les découverts des exercices suivans. Il n'y avait qu'un moyen d'écarter ce péril : c'était la mise à exécution d'un plan administratif et financier qui permît une meilleure répartition de l'impôt, l'accroissement des revenus de l'état et la réalisation de notables économies. En dehors d'une réforme considérable, il n'y avait rien à espérer; les atermoiemens et les demi-mesures ne pouvaient mettre un terme à des difficultés aussi sérieuses, et ce n'était point par quelques économies éparses, par quelques minces augmentations des impôts déjà existans, recouvrés d'ailleurs d'une manière si incomplète, qu'on pouvait se flatter de combler un déficit égal au tiers des revenus de l'état. Le cabinet résolut de proposer aux cortès une organisation nouvelle, et de poursuivre l'accomplissement d'un vaste plan qui ne tendait à rien moins qu'à modifier le système administratif du pays et les bases de l'impôt indirect. C'était là une tâche dont M. Fontès Pereira, non plus que ses collègues, ne se dissimulait point les dangers; le ministre des finances surtout, déjà tombé du pouvoir en 1856 devant l'opposition qu'avait rencontrée l'inauguration d'un nouveau système financier, savait combien il est périlleux d'entrer dans cet ordre d'idées; mais il n'y avait point à hésiter, il fallait sortir d'embarras.

Digitized by Google

Avant tout, et au moment de se livrer à ce grand travail, le cabinet subit certaines modifications rendues indispensables par la mort du ministre de la guerre, le général de Torrès Vedras, et par l'état de santé du comte d'Aguiar, président du conseil. Il convenait en outre de placer à la tête du département des affaires étrangères un des plus brillans orateurs du parti de la *régénération*, M. Casal-Ribeiro, dont le concours était précieux au moment d'entrer en campagne; enfin l'importance des réformes projetées dans l'administration civile exigeait au département de l'intérieur la présence d'un homme actif, éloquent, capable également de préparer la nouvelle organisation et de la défendre devant les cortès. Dans le courant de mai 1866, cette crise ministérielle était terminée. M. d'Aguiar gardait la présidence du conseil, mais remettait le portefeuille de l'intérieur à M. Martens Ferrão, député connu depuis longtemps par son habileté de parole et ses aptitudes administratives; M. Casal-Ribeiro, pair du royaume, ancien ministre dans le cabinet présidé par le maréchal Saldanha, devenait secrétaire d'état pour les affaires étrangères et les travaux publics en remplacement du comte de Castro; enfin M. Fontès Pereira, dont la situation se trouvait ainsi de plus en plus forte dans le cabinet, adjoignait le portefeuille de la guerre à celui des finances. Le mois suivant, le ministère des travaux publics, réuni à celui des affaires étrangères par le décret du 31 décembre 1852, en était de nouveau séparé, et M. de Andrade Corvo, membre de la chambre des députés, en devenait titulaire.

Le programme de l'administration ainsi reconstituée demeurait le même que celui de l'ancien cabinet, mais le gouvernement était organisé désormais en vue de l'accomplissement d'une œuvre qu'il était résolu à ne plus différer. Son premier acte fit même pressentir aux chambres que ce travail était prochain : lorsque les nouveaux ministres se présentèrent devant elles, après que M. Casal-Ribeiro eut fait connaître son intention de suivre à l'étranger une politique exclusivement portugaise et tout à fait en dehors des agitations qui menaçaient en ce moment l'Europe (on était à la veille du conflit austro-prussien), M. Martens Ferrão déclara qu'une vaste réforme administrative était nécessaire; enfin, dans le discours de clôture des chambres, le roi annonça aux pairs et aux députés qu'ils auraient, dans la prochaine session, à appliquer tous leurs soins aux progrès de l'administration et à l'étude des questions financières.

Dans l'intervalle des deux sessions, le gouvernement disposa les diverses parties de son plan général. En même temps il publiait dans le journal officiel le texte de la loi relative au désamortissement des biens appartenant aux corporations religieuses, et fixait un délai de six mois pour l'application de cette mesure, posée en principe par la loi du 4 avril 1861; il ratifiait le traité de délimita-

Digitized by Google

tion conclu avec l'Espagne et un traité commercial signé avec cette même puissance le 27 avril 1866. Les négociations qui aboutissaient enfin à ce dernier acte avaient été longues et difficiles. Dix ans auparavant, une convention tendant au même objet n'avait pas été ratifiée; reprises en 1864, les négociations obtenaient enfin une consécration définitive en 1866. Les deux gouvernemens, après s'être engagés à hâter l'achèvement du chemin de fer destiné à relier Lisbonne et Madrid par Badajoz, déclaraient libre de tout droit fiscal le passage par les voies ferrées des marchandises provenant de l'une ou l'autre de ces villes, que ces marchandises fussent originaires de leurs territoires respectifs ou de pays étrangers; ils établissaient l'égalité absolue des pavillons espagnol et portugais sur les fleuves communs et la liberté de toute espèce de marchandises déclarées de transit sur les navires des deux nations allant d'un pays à l'autre.

Le cabinet mettait en outre à profit le temps que lui donnait l'absence des chambres pour s'occuper des proportions prises par le paupérisme et la mendicité dans le royaume, et prescrivait une enquête à ce sujet. Considérant aussi que l'armée était tombée depuis quelque temps dans une complète décadence, le ministre de la guerre instituait deux commissions chargées d'étudier les systèmes de défense, l'administration intérieure de l'armée, les réformes indiquées par l'état actuel de la législation militaire, et créait un camp d'exercices et de manœuvres à Tancos. Il ne pouvait songer à un remaniement complet, qui eût été onéreux pour les finances et d'ailleurs très inutile, le pays jouissant d'une parfaite sécurité.

L'ouverture de la session en février 1867 trouva le gouvernement préparé à la discussion des nouvelles lois attendues avec impatience. Le ministre des finances présenta d'abord le budget soldé, comme celui de l'année précédente, en déficit de plus de 32 millions de francs, et immédiatement après les cortès étaient en présence de plusieurs projets de lois qui formaient la principale partie du plan de réformes du cabinet. Le premier était relatif à l'accroissement de l'impôt des voies de communication, le second organisait l'impôt indirect sur de nouvelles bases, le troisième modifiait l'administration civile.

L'impôt des voies de communication n'était que le développement d'un ordre d'idées admis déjà dans la législation du pays par des décisions antérieures. Dès 1850, un impôt était établi pour subvenir aux frais de construction et d'entretien des routes; quelque temps après, des travaux plus considérables ayant été reconnus nécessaires, il fallut accroître cet impôt, et tel avait été l'objet des lois du 30 juillet 1860 et du 22 juin 1863. Le gouvernement, placé en présence de besoins de plus en plus multipliés et qu'il regardait avec raison comme indispensable de satisfaire, proposait d'accroître en-

Digitized by Google

core ces ressources. La loi nouvelle se résumait en une augmentation de la contribution foncière, dont les bases n'avaient pas du reste été modifiées depuis 1852. A cette époque, le gouvernement avait substitué une contribution directe unique à un système d'impôts assez compliqués; l'absence de statistique et de cadastre a rendu difficile sans doute de fixer d'une manière parfaitement équitable l'assiette de cette contribution, et bien des individus trouvent moyen de s'y soustraire; néanmoins cette organisation a présenté des avantages relatifs incontestables. Le ministère, appréciant en outre que de 1852 à 1863 cet impôt n'avait été augmenté que de 500,000 fr. environ, estimait qu'il y avait lieu de l'accroître dans la proportion de 20 pour 100. Après une longue discussion soutenue avec talent par M. Fontès Pereira, la chambre des députés approuvait le projet de loi par 86 voix contre 35. C'était un premier pas qui révélait sur-le-champ la force du gouvernement; le ministère, sur le point de soutenir devant les cortès deux autres lois plus importantes, se sentait ainsi assuré d'une majorité disposée à s'associer à ses efforts. La discussion de l'impôt de consommation s'ouvrit donc sous les plus favorables auspices. C'était là toutefois la grande préoccupation du cabinet : il savait que sur cette mesure l'opposition concentrerait ses forces, qu'un parti nombreux dans le pays était contraire à tout remaniement de l'impôt indirect, et qu'en thèse générale il est toujours malaisé de faire accepter aux populations des taxes qui frappent les objets nécessaires à sa consommation quotidienne, quelle que soit la forme sous laquelle ces taxes se présentent. Voici quel était le mécanisme du projet de loi.

Quand l'impôt direct avait été simplifié en 1852 sous le ministère du maréchal Saldanha, l'impôt indirect n'avait point subi la même modification : il était resté basé sur un grand nombre de taxes, et la pensée du gouvernement était d'appliquer aux contributions indirectes les principes du décret de 1852, de les fondre dans un seul impôt, dit de consommation, d'un produit plus considérable que les précédens. Sans entrer dans le détail des diverses dispositions du projet, nous nous bornerons à indiquer qu'il supprimait trois branches de revenus indirects, le *réal d'eau*, ainsi nommé parce qu'il était perçu autrefois pour subvenir à l'entretien des fontaines publiques, et qui se composait de taxes sur la viande et le vin, la contribution perçue par les villes sur les objets de consommation et les marchandises, enfin l'impôt de 6 francs sur chaque pipe de vin ou d'eau-de-vie entrée à Porto ou à Villa-de-Gaïa, les deux grands entrepôts du commerce des boissons dans le royaume. En remplacement de ces contributions, le projet créait des droits fixes sur la vente des viandes, du riz, de l'huile et des boissons fermentées. En permettant aux chambres municipales du royaume d'établir des

Digitized by Google

taxes additionnelles pour les dépenses particulières des localités, il laissait ces dépenses à la charge des villes. La discussion de ce plan fut aussi approfondie et aussi animée que la gravité de la question pouvait le faire supposer. M. Pinto Coelho et M. Carlos Bento, ministre de la marine dans le précédent cabinet, se firent particulièrement remarquer par la vivacité de leur opposition et l'éloquence de leurs discours; mais l'exposé de la situation financière présenté par M. Fontès Pereira décida le vote, et 100 voix contre 47 accueillirent le projet du gouvernement.

La chambre des députés, préoccupée de l'urgence des mesures qui lui étaient proposées, commença aussitôt après la discussion du projet de loi d'administration civile. Pour bien se rendre compte de l'importance de la réforme demandée par le ministère aux cortès, il faut se souvenir que depuis 1835, époque où ont eu lieu les premiers remaniemens du territoire, des modifications nouvelles sont intervenues à cinq reprises différentes, en 1836, en 1840, en 1842, en 1852, enfin en 1859. Tous ces remaniemens ont eu successivement pour but de diminuer le nombre des arrondissemens et des paroisses. Autrefois on ne comptait pas moins de 816 arrondissemens, ce chiffre fut réduit à 351 en 1836 par le ministre Passos Manuel; les réformes subséquentes le firent tomber à 270. La nouvelle loi faisait disparaître encore 104 arrondissemens, établissait seulement 15 districts, et diminuait de moitié la multitude des paroisses. En réduisant ainsi les centres administratifs, elle augmentait les attributions des autorités locales, donnait aux districts, aux arrondissemens et aux paroisses des facultés particulières. Le gouvernement espérait en outre faciliter par cette combinaison le recouvrement de l'impôt et diminuer le nombre des employés de l'état. On ne pouvait douter qu'un grand nombre de députés, sous l'influence de considérations locales, ne combattissent fortement le projet. Durant vingt séances, le gouvernement, représenté dans cette discussion par le ministre de l'intérieur, M. Martens Ferrão, demeura sur la brèche, défendant le terrain pied à pied, et luttant surtout contre l'adoption de nombreux amendemens qui la plupart avaient pour but de rétablir les circonscriptions supprimées. Enfin la loi fut votée par 105 voix contre 43 à la chambre des députés, et elle obtint également à la chambre des pairs une forte majorité.

Ces succès parlementaires, l'approbation donnée de même peu de temps auparavant par les cortès à la réforme du ministère des affaires étrangères, proposée et soutenue par M. Casal Ribeyro, ainsi qu'au projet de loi relatif à l'amortissement de l'emprunt de 4,000 contos décrété en 1854, semblaient donner au cabinet la certitude de mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait commencée; mais déjà un mécontentement qui s'était exprimé d'abord par la

Digitized by Google

voie légale des adresses et des pétitions se manifestait en diverses localités dans des réunions tumultueuses. L'opposition, impuissante dans les cortès, essayait d'agiter le pays, et n'y parvenait que trop bien en insistant sur le côté pénible d'une nouvelle législation qui imposait en effet aux contribuables des sacrifices pécuniaires considérables. A Porto, à Povoa de Lanhoso, éclatèrent des troubles assez graves pour que la force armée dût intervenir, et pour que des interpellations fussent adressées au ministère dans la chambre des députés. Vainement les explications données par M. Martens Ferrão obtinrent l'assentiment de la majorité, vainement le ministre de l'intérieur rappela la nécessité de subir des changemens rendus indispensables par les difficultés de la situation financière, l'agitation prit bientôt des proportions plus inquiétantes; la clôture ordinaire de la session des cortès eut lieu dans ces circonstances peu favorables, et, si la position du ministère ne semblait pas menacée encore, du moins était-il dès lors évident que la réalisation complète de son programme se trouverait entravée.

Cette session avait cependant été marquée par les plus importans travaux. Nous avons rappelé les résolutions politiques qui l'avaient signalée; un fait de premier ordre, la promulgation du code civil, avait aussi eu lieu dans cette période. Après de longues études, la législation se trouvait ainsi fixée; des règles juridiques précises, distribuées dans un ordre excellent, succédaient à la multiplicité des dispositions de l'ancien droit portugais. Le système pénitentiaire était modifié, et l'abolition de la peine de mort, décidée dans les deux chambres, témoignait de la tendance des pouvoirs publics vers le progrès général et vers les idées d'humanité et de civilisation. Le discours prononcé par le roi à l'occasion de la clôture de la session constatait en même temps la cordialité des relations du Portugal avec les autres puissances, suffisamment indiquée par la conclusion d'une convention postale avec la Prusse, d'un traité d'extradition avec l'Espagne, d'une convention consulaire, d'une convention littéraire et d'un traité de commerce avec la France. Ce dernier acte en particulier, renouvelant et étendant celui de 1853, avait été accueilli avec faveur par l'opinion. Le roi était amené ensuite à apprécier les troubles qui avaient récemment agité quelques villes portugaises, et exprimait l'espoir de voir bientôt tout nuage dissipé grâce à l'attitude énergique du gouvernement et au bon esprit des populations. Il terminait son discours sur cette pensée, ajoutant que le gouvernement allait désormais s'appliquer à développer les résultats déjà obtenus.

Ces prévisions ne devaient pas se réaliser : soit que les changemens aient été un peu brusques, soit plutôt que l'opposition, devenue depuis deux années de plus en plus violente et active, fût

Digitized by Google

décidée à prendre ce prétexte pour amener la chute du cabinet, il est certain que dans les provinces l'agitation, loin de se calmer, prenait un caractère de plus en plus hostile. Jusqu'à la fin de l'année 1867, la capitale du moins demeurait calme; mais le 1[er] et le 2 janvier 1868 des désordres éclatèrent à Lisbonne même. Il devenait impossible au ministère d'ajourner des mesures décisives, il fallait qu'il reçût du roi l'autorisation d'agir avec énergie contre ces manifestations ou qu'il se retirât. Placé dans cette alternative, le roi ne voulut point engager de lutte contre une opposition si fortement organisée, et qui lui avait apporté une pétition presque menaçante jusque dans son palais d'Ajuda. Il préféra céder, et accepta la démission du ministère. Ainsi tomba devant une opposition illégale le ministère du parti *régénérateur*. Investi de la confiance de la couronne, assuré dans les chambres d'une majorité qu'il ne pouvait être accusé d'avoir préparée lui-même, puisque les élections avaient été faites avant son avénement au pouvoir, composé d'hommes éminens, dévoués à leur pays et animés en faveur des réformes nécessaires d'un tel désir de les mener à bien qu'ils risquèrent sciemment leur popularité pour y parvenir, ce cabinet succombait avec tous les élémens constitutionnels de force et de durée. Quelle que soit l'opinion qu'on se forme sur l'opportunité ou même la sagesse des mesures qu'il avait proposées et que les cortès avaient adoptées sous son inspiration, il est impossible de méconnaître que sa retraite dans ces circonstances était un événement regrettable. Ce n'est jamais impunément qu'un peuple viole lui-même la constitution, impose sa volonté et dément les votes de la majorité qu'il a élue.

La reconstitution d'un ministère, dans ces conditions et dans la nécessité où le gouvernement allait être de rapporter les lois d'administration civile et d'impôt de consommation, prétextes des émeutes de Porto et de Lisbonne, n'était pas chose facile. Le duc de Loulé refusa de former un cabinet qui devait être l'instrument de la volonté violente de l'opposition. Le général Sa da Bandeira, président du ministère qui avait précédé celui de la *régénération*, ne consentit pas davantage à se charger de cette mission. Le roi alors proposa au comte d'Avila d'accepter cette tâche difficile; ce dernier crut devoir l'entreprendre, et le 5 janvier 1868 la nouvelle administration était constituée. Conservateur amené au pouvoir dans des conditions exceptionnelles, homme habile d'ailleurs et remarqué depuis longtemps pour ses talens personnels autant que pour la fermeté de son caractère, le comte d'Avila ne parvint à composer un cabinet qu'avec beaucoup de peine. Il lui fallut tout ensemble préserver les idées d'autorité modérée qu'il représentait lui-même et jusqu'à un certain point donner satisfac-

Digitized by Google

tion à celles qui venaient de triompher. En outre tous les hommes politiques de la majorité des chambres, compromis dans le vote des lois administratives et financières, tous ceux qui eussent fait cause commune avec le duc de Loulé ou le marquis Sa da Bandeira, étaient naturellement écartés du gouvernement. Les choix dès lors étaient extrêmement restreints : après avoir pris pour lui-même les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur, M. d'Avila confia le portefeuille de la justice au vicomte de Seabra, pair du royaume, ministre d'état honoraire, juge au tribunal suprême et l'un des principaux collaborateurs du code civil. Pour contre-balancer cette désignation d'un conservateur, le département des finances fut donné à M. Dias Ferreira, député, professeur de droit à l'université de Coïmbre, qui s'était distingué par la violence de son opposition, et qui même avait été l'un des chefs de la manifestation tumultueuse du 1er janvier. Les autres ministres étaient des hommes peu connus dans la politique : le général de brigade José-Maria de Magalhaës fut ministre de la guerre, M. Coelho do Amaral, ancien gouverneur de Macao, fut ministre de la marine, et le directeur des télégraphes, M. do Canto e Castro Mascarenhas, reçut le portefeuille des travaux publics et du commerce.

Le ministère était formé, mais c'était alors que commençait la tâche vraiment pénible dévolue au comte d'Avila. Issu d'un mouvement populaire, il ne pouvait renier son origine : les meneurs de l'agitation exigeaient une décision qui donnât au cabinet sa signification véritable. Il fallait que le président du conseil, parlementaire exercé, homme attaché par ses principes et son passé à la pratique du droit constitutionnel, vînt proposer aux cortès qui dans leur session précédente avaient voté les lois d'administration et d'impôts de révoquer ces mêmes lois, c'est-à-dire de se déjuger ouvertement. Le comte d'Avila, en se présentant le 7 janvier aux chambres, réunies quelques jours auparavant, s'acquitta de ce difficile devoir. Après avoir rapidement exposé les motifs de la crise ministérielle, il fit entendre avec son habileté de parole accoutumée que les lois en question ne pouvaient subsister, que la loi administrative devait subir des changemens considérables, la loi financière être complétement révoquée. Il ne put dissimuler que l'état du trésor, privé des nouvelles ressources dont la suppression était réclamée, exigerait de la nation de grands sacrifices. Trois jours après, il déposait sur le bureau de la chambre des députés des propositions tendant, ainsi qu'il l'avait annoncé, au remaniement de la loi administrative et à la révocation de la loi financière.

La situation de cette assemblée qui s'était associée si chaleureusement aux plans du ministère tombé se trouvait singulièrement délicate, et dès le début de la discussion il fut aisé de voir que,

Digitized by Google

malgré toute sa bonne volonté de ne point entraver la marche d'un gouvernement qui présentait après tout des garanties d'ordre et de prudence, l'abnégation exigée d'elle était au-dessus de ses forces. Les divers amendemens qui furent mis en avant afin de concilier des idées inconciliables révélaient une hésitation quelque peu confuse et au fond l'impossibilité d'arriver à un accord entre la majorité de la veille, désormais désemparée, et une minorité qui représentait en réalité le parti le plus fort dans les conseils du gouvernement. Le résultat de ces tâtonnemens fut le terme moyen adopté par la commission chargée d'examiner le projet de révocation de la loi financière. Elle proposa simplement la suspension de cette mesure : ce n'était point là ce que voulait le parti victorieux et par conséquent le ministère lui-même. Il était dès lors évident que l'on ne pourrait rencontrer de terrain commun, et la chambre des députés s'assembla le 13 janvier avec le pressentiment de sa fin prochaine. « L'idée de dissolution de cette chambre est suspendue sur notre tête, » disait un député au commencement de la séance. La discussion sur le rapport de la commission était inutile : le cabinet était assuré d'avance qu'elle ne ferait qu'accuser davantage encore le dissentiment; il résolut de la prévenir, et le lendemain le président donna lecture d'un décret royal qui prononçait la dissolution de la chambre, appelait le pays à de nouvelles élections, et fixait au 27 avril la réunion des cortès. Ce dénoûment était inévitable. Même en supposant bien des compromis, le gouvernement ne pouvait compter sur une forte majorité, la dignité du pouvoir législatif ne pouvait s'accommoder de cette situation d'assemblée vaincue par les événemens; enfin, pour que sa propre existence fût véritablement consacrée devant le pays, il importait au ministère d'en appeler aux électeurs. La dissolution était donc une bonne mesure, et le cabinet, en la demandant au roi, obéissait à l'inflexible nécessité de la situation.

Il se trouvait conduit d'ailleurs à prendre des décisions plus graves encore : le 14 janvier, plusieurs décrets publiés dans le *Journal de Lisbonne* annonçaient la suspension de la loi administrative, la révocation de la loi relative à l'impôt de consommation et du règlement organique du ministère des affaires étrangères. Le gouvernement, en outre-passant ainsi les bornes du pouvoir exécutif, en détruisant une œuvre législative par mesure dictatoriale, ne méconnaissait pas l'importance de la responsabilité qu'il assumait. Il n'atteignit cependant qu'imparfaitement le but qu'il s'était proposé, et la surexcitation causée dans les esprits par les troubles récens aussi bien que par le succès qui avait couronné les espérances des agitateurs ne pouvait manquer de se manifester plus d'une fois encore. Le ministère eut à déployer en plusieurs ren-

Digitized by Google

contres une certaine fermeté pour arriver à dominer d'assez vives émotions dans les provinces, et ces faits, survenant après la révocation des lois d'administration et de finance, sembleraient prouver que ces mesures tant attaquées n'étaient pas le véritable motif des désordres qui se sont produits.

Quoi qu'il en soit, les élections ont donné une grande majorité au gouvernement, et les cortès, peu après leur réunion, lui ont accordé le bill d'indemnité qu'il sollicitait; mais ce résultat, s'il termine à l'avantage du cabinet la crise de janvier, n'est pas à beaucoup près le véritable et décisif triomphe qu'il lui importe d'obtenir. Le complet rétablissement de l'ordre, la création d'un système financier qui, sans charger la population d'un poids aussi lourd que les mesures révoquées, atténue sensiblement le déficit annuel, telle est la tâche que la situation lui impose. On ne peut nier qu'elle ne soit difficile à accomplir pour toute administration; elle l'est surtout pour un cabinet à qui son origine n'assure qu'une autorité restreinte, qui se trouve en présence d'adversaires aussi redoutables et aussi nombreux que les partisans du dernier ministère, et qui n'a pu obtenir le concours d'hommes d'état considérables, tels que le duc de Loulé et ses amis, dont l'abstention paraît indiquer un blâme indirect, et qui se réservent évidemment pour l'avenir. Aussi le cabinet du comte d'Avila paraît-il transitoire, et cette défiance est peut-être le plus grand obstacle que les événemens dont il s'est rendu solidaire lui aient jusqu'à présent imposé.

Le Portugal cependant, malgré les préoccupations politiques de ces dernières années, a tenu une place honorable à l'exposition universelle de 1867. Indépendamment des produits de ses vignobles, qui ne pouvaient manquer d'attirer l'attention la plus sérieuse, on a remarqué les beaux échantillons de ses soies, de ses huiles, de ses mines de fer et de ses carrières de marbre. Son industrie, surtout l'orfévrerie de Lisbonne et la poterie d'Aveiro, quelques beaux objets mobiliers, témoignaient d'efforts intelligens et d'une patiente étude des meilleurs procédés. Enfin, si les tableaux et les sculptures modernes étaient peu appréciés des juges sévères, l'exposition rétrospective étalait d'éblouissantes merveilles. Les musées, les académies, les églises, avaient envoyé là d'inestimables trésors, des broderies, des ciselures, des missels, des vases, des ostensoirs, témoignage de l'ancienne richesse de ce petit peuple, dont les épreuves politiques ne paraissent point décourager l'activité industrielle et la ferme volonté de conserver un rang distingué parmi les nations européennes.

Digitized by Google

LIVRE DEUXIÈME

— RACE ANGLO-SAXONNE. —

LA GRANDE-BRETAGNE

Monarchie constitutionnelle. — Victoria Ire, reine du royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. [1]

I. — HISTOIRE INTÉRIEURE DE L'ANGLETERRE.

Session parlementaire de 1866. — La réforme électorale. — Discussion du bill présenté par le cabinet. — Chute du ministère whig. — Formation d'un cabinet tory. — Agitation populaire. — Fin de la session parlementaire. — Bills divers. — Affaires d'Irlande. — Les *fenians*. — Situation économique de l'Angleterre.

Durant les années 1866 et 1867, l'Angleterre s'est appliquée à conserver à l'extérieur la politique d'abstention qu'elle a depuis longtemps adoptée. Elle est restée simple spectatrice du conflit allemand, bien que les changemens survenus en Europe l'aient engagée, elle aussi, à modifier son état militaire. Dans les contestations pendantes avec les États-Unis, elle s'est efforcée de conserver un rôle purement défensif. A propos du Luxembourg, comme dans les affaires d'Orient, elle est intervenue discrètement et de manière à éviter de se compromettre. Sa politique à l'intérieur a été plus accentuée : elle s'est trouvée en présence de graves questions qui n'ont pas été sans causer certaines appréhensions à ses hommes

(1) La reine Victoria est née le 24 mai 1819, a succédé à Guillaume IV, son oncle, le 20 juin 1837, a été couronnée le 28 juin 1838 et a été mariée le 10 février 1840 à son cousin le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, décédé le 14 décembre 1861. La reine Victoria a une liste civile de 396,841 livres sterling.

Digitized by Google

d'état, — l'effervescence des populations ouvrières, leur attitude parfois menaçante, l'agitation de l'Irlande, et par-dessus tout les longues discussions auquelles a donné lieu, au sein du parlement et dans le pays tout entier, la réforme du système électoral. Cette question considérable, dont toute l'Angleterre s'est émue, qui a failli troubler la tranquillité publique, devant laquelle un ministère est tombé, n'a reçu de solution qu'au milieu de 1867, après avoir rempli presque entièrement deux sessions parlementaires.

Sous l'empire de la loi de 1832, le corps des électeurs ne se composait dans les bourgs que des citoyens âgés de vingt et un ans, jouissant de leurs droits civils et payant un loyer de 10 livres sterling (250 francs). Il ne comprenait dans les comtés que les francs-tenanciers possesseurs de biens et les fermiers ayant un bail de 21 à 60 ans, et payant une rente de 50 livres sterling (1,250 francs). En Angleterre et dans le pays de Galles, c'était seulement un cinquième environ de la population mâle et adulte qui prenait part au scrutin. Les artisans, les ouvriers, ceux qui ne vivent que de leur travail, restaient exclus de toute participation au gouvernement et à la vie politique. En outre, tandis que la population des villes envoyait au parlement 324 membres pour 9,500,000 âmes, les 11,500,000 habitans des campagnes n'élisaient que 162 représentans. D'ailleurs, depuis 1832, il s'était fait en Angleterre une sorte de révolution économique dont il importait de tenir compte. La population dans le nord avait augmenté de 64 pour 100; celle du sud ne s'était accrue que de 32 pour 100; la valeur de la propriété mobilière s'était élevée de 50 pour 100 d'un côté, de 26 pour 100 de l'autre. Un grand nombre de villes qui n'étaient pas représentées au parlement ou qui ne l'étaient que dans une proportion restreinte étaient devenues très considérables, tandis que d'autres cités pourvues de plusieurs siéges perdaient tous les jours de leur importance. Enfin les précautions que la loi de 1854 avait crues suffisantes pour empêcher la vénalité des votes n'y avaient apporté aucun remède. L'Écosse et l'Irlande alléguaient encore d'autres griefs particuliers : l'Écosse notamment, qui ne nommait que 52 députés, se plaignait d'être insuffisamment représentée. Au reste l'opinion publique se montrait disposée à admettre une modification du régime électoral. Whigs et tories ne différaient que sur le choix des moyens, sur l'opportunité du moment et sur la mesure des concessions. Seule, une fraction de l'aristocratie foncière s'opposait à une extension du droit de suffrage qui lui eût en effet ravi une partie de son influence. Plusieurs fois déjà depuis 1852 le parlement avait été saisi de projets de réforme émanant des tories aussi bien que des whigs : aucun, il est vrai, n'avait pu aboutir.

Digitized by Google

En attendant, au commencement de 1866, les ouvriers, dirigés par le parti radical, manifestaient avec une énergie croissante leur mécontentement contre les restrictions apportées au droit de suffrage. Leur organisation en sociétés coopératives (*trade's unions*) les rendait plus redoutables, et trois associations s'étaient fondées pour diriger leurs efforts. C'était la *Reform League*, instituée, il y a quelques années, par un avocat contrôleur des listes électorales à Londres, M. Beales; la *National reform Union*, qui représentait l'alliance de la classe moyenne libérale avec la classe ouvrière; enfin la *Working men's Association*, dirigée par M. Potter, membre du parlement, et qui était surtout en rapport avec les *trade's unions* de Londres. Les comités directeurs publiaient des ordres du jour, faisaient des appels aux ouvriers, provoquaient la réunion de *meetings*. Bien que ces trois associations n'eussent pas des opinions également avancées, elles n'en contribuaient pas moins à donner aux masses la discipline nécessaire pour atteindre un but commun, et pesaient sur les conseils et sur la conduite du gouvernement. Les membres du nouveau cabinet, s'étant presque tous personnellement engagés à introduire une réforme, ne cachaient pas leur intention d'aborder franchement la question dès le début de la session parlementaire. M. Milner Gibson, président du bureau du commerce, s'adressant le 22 janvier 1866 aux électeurs d'Asthon, conclut à la nécessité d'un prochain développement des franchises politiques. Lord Russell, répondant le 16 janvier à une députation de la ligue réformiste, déclara qu'il y avait injustice à méconnaître les aptitudes et la moralité des classes ouvrières, que le cabinet présenterait au parlement un bill destiné à élargir les bases du droit de suffrage, et que ni lui ni ses collègues ne resteraient au pouvoir, s'ils ne parvenaient pas à le faire réussir.

De telles intentions si nettement exprimées avaient opéré une sorte d'accord entre le cabinet et les radicaux. Ceux-ci ne formaient, il est vrai, qu'une minorité dans la chambre, mais ils avaient à leur tête des hommes tels que MM. Bright et Stuart Mill, dont l'influence était incontestable. Ils se montrèrent disposés à répondre aux avances du gouvernement; l'influence de M. Bright décida même une partie des comités populaires à se contenter pour le moment des promesses du ministère, en réservant pour l'avenir le droit de réclamer des réformes plus étendues. Le 4 janvier, dans un *meeting* tenu à Rochdale, M. Bright ne demandait qu'un abaissement du cens électoral, et encore laissait-il au ministère le soin d'en apprécier le chiffre. Il était loin à ce moment de réclamer le suffrage universel. Tous les radicaux, il est vrai, ne se montraient pas aussi modérés. Des *meetings* réunis dans divers

Digitized by Google

comtés d'Angleterre ne poursuivaient pas seulement la franchise électorale dont M. Bright se déclarait satisfait, ils demandaient aussi le remaniement des siéges. La *National reform Union* tint à Manchester une assemblée très nombreuse à laquelle assistèrent six membres du parlement. L'assemblée prit la résolution de n'accepter aucune mesure de réforme moins radicale que celles qu'avait posées le bill de 1860.

C'est au milieu de ce commencement d'agitation que le parlement ouvrit sa session le 1er février. Le discours de la couronne, s'exprimant en termes très vagues sur la réforme, montra que le gouvernement n'avait encore mûri aucun plan. La reine annonçait que des ordres avaient été donnés pour dresser les statistiques électorales, et qu'on en attendrait le résultat avant de modifier les bases de la représentation nationale. Sans être absolument hostiles à la réforme, les deux chambres étaient beaucoup moins disposées que le public à considérer le moment comme opportun pour la réaliser, et mille défiances se manifestèrent dès que la question fut posée.

Les premières semaines de la session parlementaire avaient dû être employées à de longues discussions sur les mesures à prendre pour arrêter les ravages de l'épizootie et sur la situation de l'Irlande. Le cabinet ne présenta que le 12 mars le bill relatif aux réformes électorales. Pour donner complète satisfaction aux exigences du moment, les réformes eussent dû porter sur trois objets différens : abaissement du cens et extension du droit de suffrage, établissement d'une proportion plus équitable entre la population de chaque circonscription électorale et le nombre des représentans envoyés par elle au parlement, mesures répressives contre les actes de corruption. Or le projet présenté par M. Gladstone à la chambre des communes ne traitait que le premier point. Les dispositions que le cabinet soumettait au vote du parlement pouvaient se résumer ainsi. — Dans les comtés, le cens descendrait de 50 livres sterling à 14 livres; dans les bourgs, il serait abaissé de 10 livres sterling à 7 livres; le bill ajoutait ainsi dans les comtés 204,000 électeurs appartenant à la classe moyenne, dans les bourgs 206,000 électeurs, presque tous ouvriers. C'était un accroissement total de 410,000 membres pour le corps électoral, qui déjà en comprenait à peu près 1 million. Les colléges se composeraient dans les bourgs de quatre classes d'électeurs, — les propriétaires de maisons, les locataires occupant une maison entière et payant eux-mêmes les contributions (*house-holders*), les locataires qui, par un arrangement intervenu avec le propriétaire, laissent les taxes à sa charge (*compound householders*), les locataires (*lodgers*) habitant des appartemens ou des chambres non meublées dont le loyer n'est pas

Digitized by Google

inférieur à 7 livres sterling (175 francs). Dans les comtés, les électeurs se recruteraient parmi les francs-tenanciers justifiant d'une année de résidence et de la possession d'une maison seule ou d'une maison avec terre, et parmi les fermiers payant une rente de 14 livres sterling (350 fr.); enfin devait être électeur quiconque posséderait une somme de 50 livres sterling déposée depuis deux ans dans les caisses d'épargne ordinaires ou dans celles de la poste (*post-office-saving-banks*). Outre qu'elle ne s'occupait que de l'abaissement du cens, la réforme proposée ne s'appliquait qu'au royaume d'Angleterre proprement dit et au pays de Galles. Quant à l'extension de mesures analogues à l'Écosse et à l'Irlande, il n'en était pas fait mention, non plus que d'une répartition nouvelle des siéges ou de mesures contre la corruption.

L'exposé du bill ministériel ne reçut de la chambre qu'un assez froid accueil. Les conservateurs tories opposés à l'extension des droits politiques et même les libéraux modérés reprochaient à ce bill, résultat d'une alliance du cabinet avec les radicaux et avec les associations ouvrières, de faire marcher l'Angleterre d'un pas trop rapide vers le suffrage universel. Ce fut des rangs mêmes des libéraux que partit la première attaque contre la proposition du gouvernement. La discussion commença le 12 mars, et, sur les neuf membres qui combattirent successivement le projet en termes assez vifs, deux seulement appartenaient au parti tory. M. Horsman se plaignit de l'influence que l'auteur de l'agitation populaire, M. Bright, avait exercée sur le gouvernement comme « directeur et dictateur de la politique du ministère. » M. Lowe critiqua le caractère démocratique des mesures présentées, et alla jusqu'à dire qu'ouvrir le parlement aux classes ouvrières, c'était l'ouvrir « à l'ignorance, à l'ivrognerie, à l'intimidation et à la corruption. » Ces classes, ajoutait-il, auraient bientôt la majorité et feraient la loi au pays. Il se servit avec habileté d'un fait que révélaient les chiffres fournis par les nouvelles statistiques électorales : c'est que la classe laborieuse, jadis exclue du corps des électeurs par l'élévation du cens, avait su s'y introduire peu à peu dans la proportion d'un cinquième environ grâce à l'augmentation progressive des salaires; il en concluait que la réforme se ferait par la force même des choses, sans qu'il fût nécessaire de recourir à de brusques changemens. M. Bright défendit le projet, tout en déclarant qu'il n'avait pas été consulté et qu'il jugeait les concessions insuffisantes. C'est parce qu'il connaissait la situation difficile du ministère devant un parlement peu sympathique aux idées de réforme qu'il s'était résolu à l'appuyer.

Le bill passa à la première lecture; mais, le 20 mars, le comte de

Digitized by Google

Grosvenor, membre d'une des plus grandes maisons aristocratiques du parti whig, annonça qu'il présenterait, lors de la seconde lecture, une motion ainsi conçue : « La chambre se déclare prête à délibérer sur la question de la réforme parlementaire; mais elle est d'avis qu'il n'est pas opportun de discuter le bill pour l'abaissement du cens électoral en Angleterre tant qu'elle n'aura pas reçu communication de l'ensemble du plan du gouvernement pour le perfectionnement de la représentation nationale. » Les conservateurs approuvèrent chaleureusement cette motion, manifestant ainsi un penchant à s'accorder avec les libéraux modérés. Pour prévenir cette entente, M. Gladstone proposa des concessions. Il déclara qu'il combattrait la motion de lord Grosvenor, parce qu'elle était un témoignage de défiance contre le gouvernement; mais il ajouta que le ministère était disposé à communiquer à la chambre, avant la seconde lecture, ses vues sur la réduction de la franchise en Écosse et en Irlande, ainsi que sur une répartition nouvelle des siéges électoraux.

Les vacances de Pâques ayant suspendu la discussion, la lutte continua en dehors du parlement. La presse s'était rangée presque tout entière du côté de l'opposition. Les journaux libéraux eux-mêmes reprochaient au gouvernement de n'avoir su prendre que des demi-mesures; mais en même temps à Glocester, Cambridge, Manchester, Bristol, York, Oxford, Southampton, se tenaient des assemblées populaires où l'on recommandait chaudement l'adoption du bill. A Rochdale, le 4 avril, M. Bright fit l'éloge de la politique de lord Russell et de M. Gladstone. Un *meeting* se réunit à Londres le 12 avril sous la présidence du lord-maire. Les pétitions en faveur du bill affluèrent à la chambre des communes. Elle en reçut 742 portant 482,000 signatures. Dans plusieurs *meetings*, certains députés durent prendre l'engagement de voter le bill. Les électeurs des bourgs de Calne et de Stroud censurèrent énergiquement l'opposition de MM. Lowe et Horsman, leurs représentans. Dans une lettre que M. Bright écrivit à la société réformiste de Birmingham, il remémora les attroupemens populaires de 1832, et suggéra l'idée de recourir au même moyen à Londres pour intimider le parlement. Les membres du cabinet ne restaient pas inactifs. M. Gladstone, accompagné du duc d'Argyle et de M. Goschen, se rendit à Liverpool, et y parla deux fois au milieu de réunions nombreuses. Lord Russell lui-même présida le 10 avril à la trésorerie une réunion de 263 membres libéraux de la chambre des communes, et justifia devant eux sa politique. Il se défendit du reproche d'innover inopportunément. « Je me suis moi-même opposé pendant seize ans, dit-il, à ce qu'on dérangeât ce qui avait été fait en 1832. J'ai toujours

Digitized by Google

été d'avis que la réforme est une question sur laquelle il faut consulter les vœux et les désirs du public. Les opinions énergiquement manifestées l'année dernière sur les *hustings* méritent d'être prises en considération, et c'est pour cela que le gouvernement a présenté le bill. » Le ministre s'efforça de dissiper les craintes dont M. Lowe s'était fait l'écho en prétendant que le corps électoral serait peu à peu tout entier dominé par les ouvriers. Il chercha aussi, comme l'avait fait M. Gladstone, à prévenir toute espèce de doute sur les intentions du ministère en prenant l'engagement de faire une question de cabinet de l'acceptation du bill relatif à la nouvelle distribution des siéges électoraux, et de soumettre ce bill à la même chambre qui aurait voté le projet actuel.

La veille, les conservateurs avaient eu également leur réunion générale chez le marquis de Salisbury. Lord Derby y précisa l'attitude de son parti. « Le devoir des conservateurs, dit-il, est de défendre les institutions du pays, que met en danger l'alliance de lord Russell et de M. Gladstone avec M. Bright. Les conservateurs ne sont point opposés à un honnête bill de réforme; mais ce qu'ils n'accepteront pas, c'est un semblant de réforme. Ils devront combattre l'adoption du bill de franchise jusqu'à ce qu'un bill pour une nouvelle répartition des siéges ait été soumis au parlement. »

Le 12 avril, M. Gladstone présenta le bill de réduction du cens à la seconde lecture. Il rappela toutes les promesses faites au peuple depuis 1832 pour l'accomplissement d'une réforme électorale par les ministères précédens, entre autres par certains adversaires du bill, MM. Disraeli et Horsman. Le projet du gouvernement constituait non pas une concession faite à M. Bright, mais la conséquence et le complément de toutes les mesures déjà votées par le parlement pour améliorer la condition des classes laborieuses; il fit valoir que les travailleurs ne figuraient que pour un septième dans le corps électoral, tandis qu'ils contribuaient pour cinq douzièmes à l'impôt. Malgré ces explications, lord Grosvenor maintint l'amendement qu'il avait annoncé. Il ne pouvait, dit-il, s'associer aux concessions que l'on faisait au parti radical. Le fils de lord Derby, lord Stanley, soutint que le remaniement des siéges électoraux, dont le ministère voulait faire une mesure separée, était au contraire le complément indispensable de l'extension du droit de suffrage. A ces attaques vinrent successivement répondre divers orateurs; mais ce fut à M. Bright qu'appartint tout l'honneur de la défense. Le discours qu'il prononça le 23 avril, conçu dans un sens très modéré, lui valut les applaudissemens même de ses adversaires. A ses yeux, l'amendement de lord Grosvenor n'avait d'autre but que d'écarter à tout jamais la question de la réforme, et ce nouvel atermoiement après tant

Digitized by Google

d'autres ne ferait qu'indisposer davantage les classes laborieuses. Quant à sa prétendue alliance avec lord Russell, il la nia : depuis 1860, il n'avait eu aucune entrevue avec le ministre. Le vote eut lieu le 27 avril : le scrutin donna 318 voix au ministère, 313 à l'amendement. L'ancienne majorité ministérielle se voyait donc réduite à 6 voix; c'était presque la minorité dans une chambre dont faisaient partie une vingtaine de membres de l'administration, qui votaient dans leur propre cause.

Quelques jours après, le 7 mai, M. Gladstone présentait à la chambre des communes le projet de loi distinct qui établissait une nouvelle répartition des siéges électoraux. Sans enlever absolument aux *petits bourgs* le droit d'être représentés au parlement, le chancelier de l'échiquier restreignait ce droit, en formant, ainsi que cela se pratiquait en Écosse, de plusieurs bourgs ou colléges une seule et même circonscription, et en attribuant à des centres plus populeux les siéges retirés aux petits bourgs.

Dès la première lecture, M. Disraeli combattit le bill, et développa cet argument, que le principe de la proportionnalité entre le nombre des représentans et le chiffre de la population était contraire à la constitution, que d'ailleurs le système de groupement proposé ne ferait qu'augmenter la confusion en entraînant le remaniement de 71 siéges. M. Cardwell lui fit observer que le bill du gouvernement avait bien des analogies avec les mesures qu'il avait lui-même présentées sous le ministère de lord Derby en 1854. La chambre autorisa la seconde lecture, mais en même temps elle renvoya le nouveau bill au comité déjà chargé de discuter le premier, et elle autorisa ce comité à les fondre tous deux en une seule loi; c'était précisément ce que le cabinet avait voulu empêcher.

La discussion en comité commença le 28 mai, et porta sur les articles qui concernaient la franchise électorale dans les comtés. Les libéraux opposés au cabinet s'y montrèrent concilians; ils redoutaient de provoquer une crise parlementaire au moment où les plus graves événemens se préparaient au centre de l'Europe. Le chancelier de l'échiquier fit de son côté une avance : il déclara que le cabinet n'avait jamais considéré le système de groupement des petits bourgs parlementaires comme le principe essentiel du bill de « redistribution. » La position du ministère parut donc un instant se consolider; mais la chambre avait encore à aborder la discussion des articles relatifs à l'abaissement du cens dans les bourgs. C'était la partie la plus délicate du bill. Le débat s'engagea au milieu de juin. Un membre du tiers-parti libéral, lord Dunkellin, présenta un amendement ayant pour but de substituer dans les bourgs le chiffre de l'impôt à celui du loyer pour fixer le cens électoral et

Digitized by Google

déterminer le droit de suffrage. Outre que ce mode de procéder était, suivant l'auteur de l'amendement, plus constitutionnel, il ne conduirait jamais jusqu'au suffrage universel. On l'avait vu déjà fonctionner avec succès en Irlande. Le 18 juin, cet amendement souleva une violente discussion. Elle devait être décisive. M. Gladstone, en déclarant que la motion de lord Dunkellin lui paraissait incompatible avec l'économie générale du plan proposé par le gouvernement, posait la question de cabinet. Le scrutin donna 315 voix à l'amendement contre 304. Cet échec du ministère empruntait à la déclaration qu'avait faite M. Gladstone au moment du vote un caractère particulier de gravité. Le 25 juin, lord Russell à la chambre des lords, le chancelier de l'échiquier à la chambre des communes, annoncèrent que les ministres avaient fait parvenir leur démission à la reine, qui se trouvait alors à Balmoral, en Écosse.

Le parti whig tout entier fut surpris par l'événement, surtout le groupe de libéraux qui, tout en n'adoptant pas sur la question particulière de la réforme les idées du ministère, votait cependant en général avec lui. On essaya de provoquer une motion de confiance qui, en ralliant autour du cabinet les diverses fractions libérales, lui eût permis de renvoyer à l'année suivante l'examen plus approfondi du bill. Lord Russell et M. Gladstone, fidèles à l'engagement qu'ils avaient pris de faire passer le bill ou de tomber avec lui, s'opposèrent à cette combinaison. Ils ne cédèrent pas davantage aux conseils du parti radical, qui essayait de les pousser à une dissolution du parlement en prétextant des manifestations populaires qui avaient eu lieu sur divers points. Plusieurs des libéraux qui avaient fait défection au gouvernement, entre autres lord Elcho et M. Lowe, furent en effet assaillis à leur sortie du palais de Westminster par des cris d'improbation; 30,000 personnes se réunirent dans Trafalgar-Square avec le mot « réforme » inscrit sur leur drapeau. Le président de cette réunion s'écria au milieu des acclamations générales que la devise des classes ouvrières devait être : « Gladstone et liberté. » Des *meetings* se tinrent en même temps à Leicester, Rochester, Nottingham, Sunderland, pour engager le cabinet à faire un appel au peuple au lieu de donner sa démission. Revenue à Windsor, la reine elle-même reçut le 26 juin en audience particulière le premier lord de la trésorerie et le chancelier de l'échiquier. Elle chercha d'abord à les retenir aux affaires; elle leur fit observer que le cabinet avait la majorité pour l'ensemble de sa politique, et que le dissentiment ne portait que sur une question de détail : elle allégua l'inconvénient d'un changement de ministère dans l'état critique des affaires du continent. Ce ne fut que sur l'insistance des ministres qu'elle accepta leur démission.

Digitized by Google

Lord Derby, chef du parti conservateur, chargé de constituer un nouveau cabinet, chercha d'abord à s'adjoindre un certain nombre des libéraux qui, en se séparant de l'ancienne administration, avaient fait tomber le bill de réforme; mais les chefs de cette faction, lord Grosvenor, M. Horsman, M. Beaumont, préférèrent demeurer à l'écart. Après avoir tenté sans plus de succès de retenir au pouvoir lord Clarendon et le duc de Sommerset, lord Derby fut obligé de former le nouveau cabinet d'élémens purement tories. Son fils, lord Stanley, à peine âgé de quarante ans, mais qui s'était acquis une réputation éminente, fut mis à la tête du *foreign office*. Le général Peel et M. Walpole se virent appelés pour la seconde fois, l'un au ministère de la guerre, l'autre à celui de l'intérieur. Lord Carnarvon devint sous-secrétaire d'état des colonies, poste qu'il avait déjà occupé dans le précédent ministère conservateur, lord Cranbourne, fils aîné du marquis de Salisbury, reçut le ministère de l'Inde. Le rôle de *leader* de la chambre des communes appartint naturellement à M. Disraeli, qui remplaçait M. Gladstone comme chancelier de l'échiquier. Sir John Pakington fut nommé premier lord de l'amirauté, lord Chelmsford lord chancelier, sir Stafford Northcote président de la direction de l'assistance publique, et le marquis d'Abercorn gouverneur-général de l'Irlande. A l'exception de lord Derby et de lord Carnarvon, siégeant tous deux à la chambre haute, la plupart des membres du nouveau cabinet faisaient partie de la chambre des communes.

Le ministère se trouva reconstitué quelques jours après la bataille de Sadowa. Le 9 juillet, lord Derby vint exposer à la chambre des lords son programme politique. C'était uniquement, dit-il, par déférence pour le grand parti qu'il représentait et par un sentiment de devoir qu'il avait accepté la mission de former un nouveau cabinet. Il ajouta qu'aux yeux des tories, les ministres sortans avaient eu le tort de faire une question de confiance de l'adoption du bill de réforme dans son intégrité; il déclara n'être pas lui-même hostile au principe d'une réforme parlementaire, rappela sa participation aux bills de 1852 et de 1858, mais réserva cependant l'entière liberté d'action du gouvernement. Obligé de parler de la guerre qui venait d'éclater en Allemagne, lord Derby le fit avec une grande réserve. Il se contenta de dire que le conflit n'affectait en rien les intérêts de l'Angleterre, que le gouvernement s'appliquerait à conserver la plus stricte neutralité, tout en offrant ses bons offices pour le rétablissement de la paix. Sur la réforme, lord Stanley et M. Disraeli, dans les discours qu'ils prononcèrent à l'occasion de leur réelection, la reine elle-même plus tard dans son message de clôture du parlement, évitèrent de s'engager. Aussi la presse

Digitized by Google

démocratique prit-elle un ton irrité, et les comités réformistes résolurent-ils d'organiser une imposante démonstration contre la conduite du gouvernement. Ils convoquèrent pour le 23 juillet un *meeting* dans Hyde-Park. Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Walpole, interdit la réunion. Les chefs de la ligue réformiste n'en maintinrent pas moins leur programme, encouragés par M. Bright.

Le 23 juillet, une foule considérable se dirigea vers Hyde-Park. On avait fermé les grilles d'entrée; 1,500 fonctionnaires de la police les défendaient, les troupes de la garde étaient consignées dans leurs quartiers. Sur le refus d'ouvrir les portes, la foule arracha les grilles, et malgré les efforts des *policemen*, malgré le concours de plusieurs détachemens de troupes appelés trop tard, elle fit irruption dans le parc. Plusieurs personnes furent blessées, entre autres le chef de la police. On opéra de nombreuses arrestations. Pendant ce temps, les chefs du mouvement, satisfaits d'avoir constaté le refus d'ouvrir les portes du parc, s'étaient dirigés vers Trafalgar-Square, invitant la foule à les suivre. Après un discours où M. Edmond Beales taxait d'illégale la conduite des autorités, le *meeting* adopta deux résolutions. La première portait qu'en présence de l'ajournement indéfini de la question de réforme par le nouveau cabinet il y avait lieu d'employer tous les moyens légaux pour obtenir justice, fallût-il aller jusqu'au refus de l'impôt. La seconde exprimait la plus vive reconnaissance envers M. Gladstone, M. Bright et les autres membres de la chambre des communes qui avaient défendu dans les dernières discussions sur le bill de réforme les droits des classes populaires. Le conflit entre le peuple et la police recommença le lendemain; mais le comité réformiste, effrayé des proportions que prenait la manifestation, chercha lui-même à rétablir l'ordre, et engagea des pourparlers avec le gouvernement. M. Walpole consentit à retirer les troupes et la police en même temps que la foule se disperserait, et il promit à la *Reform League* qu'elle obtiendrait soit dans le parlement, soit dans une cour de justice, une solution prompte de la question relative au droit de tenir des *meetings* dans les parcs.

De son côté, le parlement n'avait pas marchandé son concours au ministère : quelques orateurs du parti radical essayèrent bien de rejeter sur le gouvernement la responsabilité des troubles ; mais la très grande majorité de la chambre des communes, après avoir vivement censuré la conduite de M. Bright, accueillit favorablement les explications que donna M. Walpole. Le ministre déclara que le gouvernement était loin de s'opposer aux *meetings*. « On n'a pris de mesures préventives, dit-il, que dans la conviction qu'une réu-

Digitized by Google

nion tumultueuse était une entrave à la jouissance générale des parcs; ce droit de réglementation des promenades publiques a été reconnu d'ailleurs à la couronne par les plus savans jurisconsultes. En 1855 notamment, lors des troubles qui éclatèrent dans Hyde-Park au sujet du repos du dimanche, les avocats de la couronne n'ont pas hésité à proclamer le droit qu'avait le gouvernement de fermer les portes du parc et d'en exclure le public. » M. Disraeli fut encore plus explicite; il déclara que ces assemblées, pourvu qu'elles fussent tenues en temps et lieux convenables, étaient une garantie précieuse pour les droits de tous, et devaient être encouragées. A la chambre haute, lord Derby représenta l'impossibilité de toute discussion sérieuse dans des *meetings* aussi nombreux, et en tira cette conclusion, que les chefs du mouvement n'avaient d'autre but que d'intimider le parlement. Lord Shaftesbury annonça que dans la prochaine session il engagerait le gouvernement à approprier des terrains et à construire des bâtimens dans lesquels le peuple pourrait se réunir pour discuter les affaires publiques. Cette politique de conciliation porta ses fruits : le plus grand ordre régna dans un nouveau *meeting* qui eut lieu le 31 juillet avec l'autorisation du gouvernement. Cette réunion se tint sous la présidence de M. Beales dans Agricultural-Hall, à Islington; dix mille personnes environ y assistaient, parmi lesquelles M. Stuart Mill. On y censura la conduite du gouvernement et de la police dans l'affaire d'Hyde-Park, mais aucun désordre ne se produisit. Cependant M. Bright ne voulait pas laisser l'agitation se calmer complétement. Le député de Birmingham, d'accord avec la *Reform League* et les autres sociétés réformistes, parcourut jusqu'à la fin de l'été tous les grands centres manufacturiers, réunissant autour de lui des foules considérables. Abandonnant la tactique de modération qu'il avait adoptée quand les libéraux étaient au pouvoir, il s'exprimait en termes violens contre les tories, et en particulier contre lord Derby et M. Lowe. A sa voix, les masses réclamèrent plusieurs fois le suffrage universel.

Dans cette campagne du parti radical, les ouvriers ne furent pas les seuls à attaquer la politique du cabinet. La classe moyenne, qui aspirait à partager le pouvoir avec l'aristocratie de race, encourageait les démonstrations populaires. A Manchester, les grands manufacturiers tinrent au mois de novembre une conférence chargée de réunir des fonds dont on ferait emploi contre le ministère tory. On ouvrit une liste de souscription, et quelques particuliers versèrent jusqu'à 25,000 francs. A Londres même, une nouvelle manifestation eut lieu le 3 décembre dans un parc que lord Ranelagh avait mis à la disposition du comité. On avait fait grand bruit de cette démonstration, à laquelle 200,000 personnes au moins, di-

Digitized by Google

sait-on, devaient prendre part. La réunion n'attira guère plus de 25,000 individus, qui formèrent un cortége des divers corps de métiers, et défilèrent en bon ordre, musique en tête et bannières déployées, dans les plus beaux quartiers de Londres. Le *meeting* protesta contre l'accusation d'incapacité politique dont plusieurs orateurs du parlement avaient frappé les classes ouvrières. On ne manqua pas non plus de formuler un vote de remercîment en faveur de MM. Gladstone, Bright, Stuart Mill, promoteurs de la réforme.

A côté des longues et importantes discussions du bill de réforme, la session parlementaire de 1866 vit aussi traiter plusieurs questions intérieures qui depuis longtemps attendaient une solution. La chambre des communes, sur la proposition de sir George Grey, abolit la formule spéciale de serment parlementaire imposée aux catholiques, dont elle blessait les croyances. M. Disraeli, à ce moment *leader* de l'opposition, obtint seulement que l'on introduirait dans la formule désormais commune à tous les membres sans distinction quelques mots relatifs au maintien de la dynastie protestante, telle qu'elle est réglée par l'acte de *settlement*. En vertu de cette loi, la couronne d'Angleterre a été donnée à la famille royale actuelle; mais, si le souverain devenait catholique, ce fait amènerait sa déchéance. L'année précédente, le bill sur l'abolition de la formule du serment, présenté par M. Monsell, avait échoué à la chambre des lords contre l'opposition déterminée de lord Derby; mais, les élections de 1865 ayant rallié au ministère les députés irlandais, le chef des conservateurs s'était convaincu de l'importance qu'il y avait à ne pas s'aliéner la fraction catholique de la chambre. Aussi cette mesure fut-elle votée sans difficulté par la chambre haute. Au début de la session, le parlement eut à chercher des remèdes à l'épizootie, qui faisait de grands ravages dans plusieurs comtés de l'Angleterre, de même qu'en Hollande et en Prusse. Dans la dernière semaine de décembre, plus de six mille bestiaux avaient péri, et néanmoins le gouvernement n'avait pas cru devoir interrompre le trafic du bétail à l'intérieur. Les progrès rapides du mal furent pour l'opposition un motif d'attaquer violemment le cabinet. Lord Derby à la chambre des lords, lord Cranbourne à la chambre des communes, lui reprochèrent d'avoir négligé de convoquer extraordinairement le parlement, et d'avoir tout abandonné aux soins des autorités locales. Les membres des comtés sans distinction de parti insistèrent pour l'adoption immédiate de mesures de précaution. On vota le 25 février, sous le nom de *Cattle disease's prevention act*, un bill ordonnant l'abatage, moyennant indemnités pour les propriétaires, de tous les animaux malades, et interdisant le transport de bestiaux par voie ferrée. La suspension

Digitized by Google

de la circulation du bétail sur les canaux et sur les voies de grande et petite communication fit l'objet d'un autre bill qui ne fut pas exécuté, le fléau ayant rapidement décru. Au début de l'été, les restrictions imposées aux marchés et au transport du bétail purent même être levées. Les comtés du nord de l'Angleterre avaient le plus souffert. Le total des bêtes à cornes mortes ou abattues s'était élevé à 4,286,427, environ au tiers de ce que possédaient les trois royaumes. En évaluant chaque tête en moyenne à 300 francs, la perte atteignait près de 1,300 millions de francs. L'importation française combla quelques vides, elle fut pour les bestiaux de 37,341 têtes; mais l'importation hollandaise dut s'arrêter, les Pays-Bas ayant à souffrir de l'épizootie.

Une bonne partie de la session de 1866 fut consacrée aux affaires d'Irlande. Le fenianisme y avait reparu. Au commencement de janvier, l'autorité surprit à Dublin une proclamation imprimée par ordre du comité dit « de vigilance, » appelant le peuple à l'insurrection. En même temps on découvrait dans différens ports des magasins et des manufactures d'armes de toute espèce. La modération dont le gouvernement anglais avait fait preuve en 1865 n'avait produit aucun effet. Le mécontentement des Irlandais subsistait. Plusieurs promesses faites soit pour la création d'une université catholique, soit pour la modification des lois sur le fermage, n'avaient pas été exécutées. D'ailleurs les circonstances semblaient favorables à l'association feniane formée aux États-Unis. La fin de la guerre du sud, en enlevant tout moyen d'existence à un grand nombre d'Irlandais qui servaient dans les armées fédérales, avait fourni à la société des recrues. Des contributions volontaires mettaient entre ses mains des sommes d'argent assez considérables. Le comité, qui siégeait à New-York, se servit de ces différentes ressources tant pour organiser une incursion sur le territoire du Canada que pour propager l'agitation de l'autre côté de l'Atlantique. La police irlandaise arrêta des individus qui essayaient de suborner les soldats ou qui levaient le plan des forts de Dublin. Le gouvernement usa d'abord des pouvoirs extraordinaires que lui donne l'*Acte pour la préservation de la paix*. La ville et le comté de Dublin, quatre autres comtés, furent successivement déclarés en état de siége; mais les fenians, abandonnant les comtés où la loi martiale était prononcée, transportèrent leurs dépôts d'armes dans les comtés voisins restés sous le régime commun. Le vice-roi fit même savoir qu'il lui serait impossible de répondre de la sûreté de l'Irlande, s'il n'était investi de pouvoirs extraordinaires. Le 16 février 1866, lord Russell à la chambre des lords, sir J. Grey à la chambre des communes, présentèrent un bill ayant pour objet de suspendre

Digitized by Google

jusqu'au 1er septembre l'acte de l'*habeas corpus* en Irlande. L'opposition ne fit nulle difficulté de s'associer à la proposition du gouvernement. M. Disraeli exprima même le regret que le ministère eût tardé à présenter cette mesure. M. Bright, tout en considérant comme fondés certains des griefs de l'Irlande et en critiquant la politique que le cabinet avait suivie à l'égard de ce pays, déclara que dans les circonstances actuelles il approuvait la suspension de l'acte de l'*habeas corpus*. Le bill, voté par 364 voix contre 6, permit aux autorités de prévenir les manœuvres des émissaires venus d'Amérique, en arrêtant les individus suspects au moment même de leur débarquement. On se saisit de la personne d'un certain Mac-Donnell, qui avait été le bras droit de Stephens, et qui, après l'arrestation de ce dernier, avait pris la direction générale de la conspiration. L'agitation diminua beaucoup pendant le printemps et l'été, mais sans disparaître entièrement. A la fin de la session, la chambre des communes fut obligée de prolonger la suspension de l'acte d'*habeas corpus* pour six mois, et la force armée dans l'île fut portée à 35,000 hommes. Au reste les Irlandais appartenant aux classes élevées et moyennes, les propriétaires et les fermiers, désapprouvaient le mouvement. Le vice-roi déclara publiquement « qu'aucune personne *établie* n'avait pris part à la conspiration. » A Dublin et dans plusieurs autres villes, la noblesse, les propriétaires, les magistrats, réunis en *meeting*, protestèrent de leur dévouement au gouvernement, et l'engagèrent à prendre toutes les mesures de précaution destinées à assurer la sécurité du pays. A Cork, les représentans du commerce et de l'agriculture offrirent de s'enrôler en qualité de constables spéciaux. Le clergé catholique se prononçait aussi contre les fenians; en plusieurs occasions, le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, condamna leurs tentatives. Cette attitude du clergé catholique dans un pays où il est si influent contribua à restreindre l'agitation.

La crise financière qui éclata au printemps de 1866 a eu des effets plus sensibles que celles qui l'avaient précédée. Depuis l'application des principes de la responsabilité limitée, d'innombrables sociétés de commandite attiraient la confiance des petits capitalistes par l'appât d'un intérêt très élevé, et engageaient l'argent de leurs cliens dans des entreprises trop aléatoires ou à trop longue échéance; elles avaient jeté sur le marché des quantités de chèques représentant une valeur de beaucoup supérieure au capital numéraire du pays. Sous le coup des inquiétudes politiques excitées par les approches de la guerre d'Allemagne et par l'importance des capitaux anglais engagés en Autriche et en Italie, le besoin d'argent se fit sentir. La Banque d'Angleterre, décidée à arrêter l'exporta-

Digitized by Google

tion du numéraire, avait élevé le taux de son escompte à la fin d'avril jusqu'à 6 pour 100 et dans les premiers jours de mai à 7 et 8 pour 100; mais il était trop tard pour prévenir la crise. La plupart des établissemens qui ne s'étaient pas ménagé de réserves suffisantes allaient se trouver hors d'état de faire face à leurs engagemens. Le 10 mai, jour néfaste que les Anglais surnommèrent *the black friday*, « le noir vendredi, » la grande maison d'escompte Overend Gurney et Ce suspendit ses paiemens, laissant un passif de 275 millions de francs. Le même jour, l'un des plus grands entrepreneurs de chemins de fer déposait son bilan avec un passif de 100 millions de francs. Le lendemain, la Cité parut comme frappée de stupeur : la circulation des valeurs fiduciaires fut interrompue, les courtiers menacèrent même de cesser la négociation des consolidés; dans la semaine, plusieurs banques firent faillite. La Banque d'Angleterre avança en une seule journée plus de 100 millions de francs, ne gardant qu'une réserve de 75 millions. Elle allait ainsi se trouver dans l'impossibilité de continuer ses secours, l'*act* de 1844 ne lui permettant pas d'émettre plus de 14 millions de livres en billets au-delà de sa réserve métallique. Le gouvernement fut obligé de lui permettre, pour le cas où les circonstances l'exigeraient, une émission extraordinaire. Le parlement, sur la demande de M. Gladstone, approuva cette mesure. En même temps le gouvernement imposait à la Banque d'Angleterre un taux d'escompte de 10 pour100, qui se maintint du 11 mai au 17 août, pour retomber ensuite à 8, 6, 5 et 4 pour 100.

L'industrie eut à souffrir de son côté des grèves que provoquèrent les sociétés industrielles (*trade's unions*) formées pour obliger les patrons à augmenter les salaires et à diminuer le nombre des heures de travail. Ces associations de secours mutuels ont fini par devenir une puissance redoutable. Le nombre des ouvriers engagés dans les *trade's unions* est évalué à 700,000. Une seule association, celle des mécaniciens, jouit d'un revenu de 1,891,807 francs et possède un fonds de 2,883,241 francs. En quinze ans, elle a distribué en secours 12,117,925 francs. Dans les établissemens métallurgiques de la Tyne, malgré une augmentation de salaire de 10 pour 100 accordée par les patrons, les ouvriers cessèrent de travailler pendant quatre mois de l'été de 1866. Cette grève eut pour conséquence d'introduire l'importation de fontes et de locomotives venues de l'étranger. Sur les rives de la Tamise, à la fin de novembre, 207,000 ouvriers employés aux constructions navales étaient en grève. Les constructeurs furent obligés de faire des commandes à l'étranger. Les *trade's unions* prirent également une part active au mouvement réformiste.

Digitized by Google

II. — 1867.

Session de 1867. — Le cabinet Derby et le nouveau bill de réforme. — Adoption du bill par le parlement. — Analyse des dispositions du bill. — Les *trade's unions*. — Réorganisation de l'armée anglaise. — La marine. — Budget de 1866 et 1867. — Le fenianisme. — L'église d'Irlande.

La session parlementaire de 1867 hérita des questions qui n'avaient pas été résolues en 1866. En première ligne se présentait la question des réformes électorales, dont la solution devenait urgente. Depuis la chute du ministère Russell, une fraction du parti radical poussait les masses à réclamer le suffrage universel, et l'agitation ne pouvait se prolonger sans péril. Lord Derby et M. Disraeli le sentaient, et se montraient disposés à reprendre l'œuvre interrompue l'année précédente. Ce n'était pas la première fois qu'un cabinet tory travaillait au succès d'une mesure libérale. C'est ainsi notamment que l'émancipation des catholiques et l'abrogation des lois sur les céréales avaient été provoquées par des ministères conservateurs. La position des nouveaux ministres n'en était pas moins délicate : outre les embarras inhérens à l'entreprise elle-même, ils trouvaient dans l'opinion publique la défiance que rencontrent toujours les conservateurs quand ils prennent l'initiative d'un changement. Au parlement, ils avaient à triompher de l'opposition des radicaux, et ils ne pouvaient compter sur le tiers-parti libéral, maître en cette circonstance de déplacer à son gré l'équilibre des votes. Ce parti se rapprochait de M. Gladstone, dont la chute avait pourtant été son ouvrage, depuis que ce personnage reprenait le rôle de chef de l'opposition.

Au sein même du cabinet, la réforme était fort combattue. Lord Derby ayant exprimé dans une lettre à M. Disraeli le désir d'asseoir sur une large base le nouveau système électoral, trois de ses collègues refusèrent de s'associer à ces dispositions : c'était le général Peel, ministre de la guerre, lord Cranbourne, ministre des Indes, et lord Carnarvon, secrétaire d'état pour les colonies. Le cabinet crut donc devoir garder une extrême réserve jusqu'à l'ouverture de la session du parlement (5 février 1867). Le discours de la couronne ne parla qu'à peine de la réforme; la reine se contenta de promettre que l'attention du parlement serait de nouveau appelée sur l'état de la représentation nationale. Lord Derby montrait d'ailleurs qu'il comprenait tous les embarras de la situation, lorsque, dans la discussion de l'adresse, il déclarait que l'accord de tous était nécessaire pour résoudre cette question, et qu'aucun cabinet ne par-

Digitized by Google

viendrait sans le concours de tous les partis à faire passer un bill de réforme. Heureusement pour lui, lord Russell et M. Gladstone, liés par leurs antécédens, annoncèrent l'un à la chambre des lords, l'autre aux communes qu'ils ne refuseraient pas leur appui au cabinet, dès qu'il s'agirait de conférer par un bill aux classes ouvrières un droit de suffrage suffisamment étendu. Pour mieux s'assurer de l'état réel de l'opinion dans les chambres, M. Disraeli imagina de faire précéder la présentation d'un bill définitif par une série de propositions (*resolutions*) sur lesquelles la chambre serait appelée à discuter, et qui fourniraient ainsi l'occasion d'éclairer les ministres sur les vues de la majorité. Ce mode de procéder, que l'on peut considérer comme une sorte de reconnaissance préalable du terrain sur lequel le cabinet va s'engager et qu'admettent les usages parlementaires anglais, avait été employé avec succès en 1858, lorsqu'il s'était agi de changer la forme de l'administration de l'Inde. Il permet toute sorte de compromis avant d'en arriver à cette alternative de l'adoption ou du rejet, la seule que comporte d'ordinaire la formule inflexible d'un projet de loi, et lors même qu'une chambre refuse de s'associer aux résolutions que lui soumettent les ministres, il les autorise à rester au pouvoir. Le chancelier de l'échiquier annonça d'ailleurs qu'une fois que la chambre, ainsi consultée au préalable, aurait exprimé ses opinions, il présenterait un projet de loi qui étendrait le droit de suffrage en même temps qu'il réglerait à nouveau la répartition des circonscriptions électorales. Le gouvernement évitait ainsi la faute commise l'année précédente par le ministère de lord Russell, qui s'était obstiné à scinder ces deux questions.

Le lendemain, 12 février, les journaux publièrent le texte des treize *resolutions*. Le suffrage serait établi sur l'assiette de l'impôt (*rating*) et non plus sur le chiffre du loyer (*rental*); on procéderait à une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales. Une représentation plus directe serait accordée aux classes ouvrières, le gouvernement prendrait soin toutefois de laisser aux autres classes une part assez considérable dans le vote pour que les ouvriers ne pussent obtenir, contrairement aux règles de la constitution, une prépondérance marquée. On s'occuperait également des moyens à prendre pour arrêter la corruption en matière électorale. Tout d'abord on reprocha aux *resolutions* d'être conçues en termes beaucoup trop vagues. Le jour même où elles furent présentées au parlement, un *meeting* auquel assistèrent près de 18,000 personnes eut lieu à Agricultural-Hall. Il y fut déclaré que les réformes proposées par le gouvernement n'étaient pas sérieuses. Quinze jours plus tard, le 25 février, le chancelier de l'échiquier dut céder au mou-

Digitized by Google

vement de l'opinion publique et sortir des généralités pour expliquer plus nettement le sens pratique que le cabinet entendait attacher aux formules des treize résolutions. Dans les bourgs, où le cens électoral était de 10 livres sterling (250 francs) de loyer, le gouvernement désirait accorder désormais les droits politiques à quiconque paierait 6 livres sterling (150 francs) d'impôt. Dans les comtés, au lieu de 50 livres sterling (1,250 francs) de loyer, c'est 20 livres sterling (500 francs) d'impôt qu'il faudrait payer pour devenir électeur. M. Disraeli déclara que cette réduction ouvrirait l'accès du corps électoral à un grand nombre d'artisans; mais, comme il importait d'empêcher aucune classe de prédominer, le chancelier de l'échiquier proposait que dans les bourgs et dans les comtés on accordât en outre le droit de suffrage à quiconque remplirait l'une des conditions suivantes : la qualité de personne lettrée, la possession d'une somme de 30 livres sterling déposée à la caisse d'épargne depuis douze mois, le revenu ou la rente représentant un capital de 50 livres sterling, le paiement de 20 livres sterling par an de contributions directes. Toutes ces mesures, l'abaissement du cens et la création des nouvelles franchises, devaient ajouter 418,500 votans au corps électoral. Enfin, pour mieux proportionner le nombre des siéges au chiffre de la population de chaque collége, le gouvernement eût désiré retrancher un membre à chacun des bourgs dont la population se trouvait inférieure à 7,000 âmes. Le nombre des siéges serait ainsi réduit de 30; on remplacerait les colléges supprimés par 30 nouveaux colléges constitués soit en attribuant une représentation à des localités qui n'en possédaient pas, soit en augmentant le nombre des députés à nommer par certaines grandes villes, enfin en conférant un siége spécial à l'université de Londres. La chambre des communes reçut favorablement les déclarations du chancelier de l'échiquier relatives au remaniement des siéges et à la répression de la corruption électorale; mais elle accueillit moins bien les propositions qui concernaient la franchise. M. Gladstone fit observer que les mesures présentées l'année précédente par l'administration dont il faisait partie étaient plus larges. Elles auraient appelé au vote 200,000 ouvriers, le plan que dessinait M. Disraeli ne semblait pas devoir donner la franchise à plus de 100,000.

Toute l'opposition libérale se ralliant à M. Gladstone, lord Derby et M. Disraeli reconnurent la nécessité de propositions plus larges. Ils se montrèrent prêts à aller, s'il le fallait, jusqu'au suffrage basé sur la simple résidence; mais le général Peel, les lords Carnarvon et Cranbourne déclarèrent que la dernière concession à laquelle ils se prêteraient, c'était l'abaissement du cens électoral à

Digitized by Google

6 livres sterling d'impôt. Le 25 février, ils mirent lord Derby dans l'alternative ou de modifier son nouveau plan ou d'accepter leur démission. Le premier lord de la trésorerie choisit le dernier parti, et, le ministère ayant ainsi recouvré son homogénéité, M. Disraeli annonça aux communes que le gouvernement allait présenter un bill définitif concernant la réforme. Quant au cabinet, lord Derby le reconstitua en donnant le portefeuille des colonies au duc de Richmond, et en nommant M. Corry premier lord de l'amirauté, et sir Stafford Northcote secrétaire d'état pour les Indes.

Cette sorte de crise ministérielle avait retardé l'élaboration du bill de réforme; M. Disraeli ne le présenta à la chambre des communes que le 18 mars, plus de six semaines après le commencement de la session. Le projet contenait la substance des treize résolutions, mais avec cette différence importante que dans les bourgs le droit de suffrage était accordé à tout individu occupant une maison et justifiant de deux années de résidence et du paiement personnel des taxes municipales : c'est ce qu'on nomme le suffrage domiciliaire (*household suffrage*). Le bill établissait de plus un double vote au profit des personnes qui, possédant déjà un droit de suffrage, soit dans les bourgs, soit dans les comtés, paieraient en outre 20 shillings d'impôt direct, et rentreraient ainsi dans ce qu'on appelle les classes contributives. C'était une garantie donnée au parti conservateur contre l'envahissement des classes manufacturières. On verra d'ailleurs que cette disposition accessoire ne fut pas adoptée. Comme remède à la corruption électorale, M. Disraeli proposait de soumettre tout fait de corruption à une enquête que dresseraient des magistrats délégués. Ceux-ci rendraient compte de leur mission à un comité spécial prononçant en dernier ressort. Dans le cas où le candidat élu viendrait à être convaincu d'actes de fraude ou de vénalité, son élection serait annulée. Le chancelier de l'échiquier annonça même que le gouvernement, désireux de donner un premier exemple de répression, proposerait au parlement de priver de la franchise électorale les quatre bourgs de Yarmouth, Lancastre, Reigate et Totnes, dans lesquels s'étaient produits aux dernières élections des faits graves de corruption. Les modifications apportées aux circonscriptions électorales permettaient, sur les 30 siéges enlevés aux anciens colléges, d'en donner 14 aux villes ou bourgs, 15 aux comtés et 1 à l'université de Londres.

Tel était l'ensemble du bill. La conquête la plus importante qu'il consacrât pour l'opposition était celle du *household suffrage*. En Angleterre, le chef d'une famille ouvrière est généralement tenancier d'une de ces maisons bâties à peu de frais dans les faubourgs;

Digitized by Google

les locataires d'appartement ne sont que l'exception. Le *household suffrage* pouvait donc sembler une préparation au suffrage universel. M. Bright déclara même qu'il le préférait au *manhood suffrage*, que les *meetings* populaires inscrivaient sur leurs drapeaux depuis la chute du ministère Russell; mais en même temps l'annonce que le gouvernement maintenait l'idée d'accorder des compensations en faveur des classes privilégiées indisposa les libéraux. Quant à la faculté d'un double vote accordée à certains électeurs, elle excita les critiques générales. Ces résistances apparurent dès la première lecture du bill. A ce moment, la *Reform League* et les autres associations populaires déclarèrent dans plusieurs *meetings* qu'aucun accord n'était possible avec les tories, que les classes ouvrières avaient droit à la réforme, que c'était leur faire injure que de paraître la leur marchander. Plusieurs députations, ayant à leur tête M. Potter, vinrent adjurer M. Gladstone de rester fidèle à ses anciens engagemens; mais les libéraux, craignant que la chute du cabinet ne retardât la réforme électorale, ne s'opposèrent pas à la seconde lecture. Aux interpellations de M. Gladstone, le chancelier de l'échiquer répondit que le ministère consentirait à introduire certaines modifications conformes aux désirs de l'opposition, sans aller toutefois jusqu'à céder sur l'obligation du paiement personnel des taxes et de la résidence. Il renonçait à réclamer le double vote, et il terminait son discours par un éloquent appel à la conciliation.

Les amendemens que présenta M. Gladstone, et qui avaient pour but de ramener les principes du nouveau bill à ceux qu'avait défendus le ministère Russell furent abandonnés même par les libéraux, et M. Gladstone sembla renoncer à continuer la lutte. Telles n'étaient pas les dispositions de la ligue réformiste. Mécontente de voir le ministère recruter un surcroît d'adhérens parmi les libéraux de la chambre des communes, elle convoqua pour le 6 mai un *meeting* à Hyde-Park. 17 ou 18,000 personnes y prirent part. L'assemblée désapprouva énergiquement les principes posés par le bill de réforme, notamment la condition du domicile et le privilége accordé à certaines classes de contribuables. Elle se sépara au reste sans causer aucun désordre. Malgré la tournure pacifique qu'avait prise cette démonstration populaire, M. Walpole, qui s'y était montré hostile, crut devoir se retirer. Il resta membre du conseil sans portefeuille, et fut remplacé à l'intérieur par M. Gathorne Hardy, qui avait déjà occupé ce poste dans le cabinet tory de 1859.

Au parlement, la discussion en comité se poursuivait. On vota d'abord les articles concernant la franchise électorale dans les bourgs en réduisant à une année la durée de la résidence, sans op-

Digitized by Google

position de la part de M. Disraeli. La franchise électorale fut ensuite étendue aux locataires d'appartement (*lodgers*) exempts de la taxe personnelle, pourvu qu'ils payassent un loyer de 10 livres. Le gouvernement, en exigeant comme condition du droit de vote dans les bourgs le paiement personnel des taxes municipales, laissait en dehors de la franchise électorale une classe de tenanciers très nombreuse, les *compound householders*, qui, suivant un usage assez fréquent en Angleterre, louent des logemens bon marché sous l'obligation légale de laisser au propriétaire le soin de payer lui-même les taxes municipales, sauf pour celui-ci à se rembourser de cette avance sur le montant du loyer. Cette exclusion était pour l'opposition comme pour les *meetings* populaires un sujet de récriminations. Dans la séance du 17 mai, un membre de la chambre des communes, M. Hodgkinson, proposa que désormais, dans tous les bourgs parlementaires, les locataires fussent obligés de payer eux-mêmes leurs taxes. Ce système supprimait les *compound householders*, mais il présentait le double avantage de donner la franchise à cette classe de tenanciers et de simplifier le mécanisme de la perception des impôts. Ces raisons touchèrent la chambre et le ministère, et le 20 mai on vota la suppression des *compound householders*. La chancelier de l'échiquier ne fit pas plus de difficultés pour laisser retrancher du bill les dispositions qui concernaient le double vote et les quatre franchises particulières, ni pour abaisser de 20 à 12 livres le chiffre de l'impôt conférant le droit de suffrage dans les comtés.

Le 27 mai, la chambre aborda la seconde partie, qui modifiait la distribution des siéges. La chambre commença par voter, sur la proposition du cabinet, la privation de la franchise contre les quatre bourgs de Lancastre, Great Yarmouth, Totnes et Reigate, où la vénalité des votes avait été constatée. On entama ensuite le débat relatif au remaniement des siéges électoraux. Les communes débutèrent par adopter un amendement portant qu'aucun bourg d'une population inférieure à 10,000 âmes n'enverrait désormais plus d'un membre au parlement. Le projet ministériel disait 7,000. Le succès de cette proposition avait pour résultat de porter à 45, au lieu de 30, le nombre des siéges rendus disponibles; mais le cabinet, sans vouloir soulever aucune question de principe de nature à mettre en jeu sa propre existence, modifia la seconde partie du bill. En effet, le 13 juin, M. Disraeli proposa de distribuer les 45 nouveaux siéges de la manière suivante : 19 seraient attribués aux bourgs, 25 aux comtés, un seul siége appartiendrait en commun aux universités réunies de Londres et de Durham. Le cabinet se montrait disposé à favoriser les comtés. L'élément conservateur y est prépondérant, et

Digitized by Google

contre-balancerait l'influence de l'élément démocratique, destiné selon toute apparence après la réforme à dominer dans les villes. La chambre adopta l'ensemble de ces mesures, mais non sans imposer au projet une double modification. Les trois villes de Birmingham, Liverpool, Manchester, durent envoyer chacune au parlement 3 députés au lieu de 2. 234 voix contre 226 décidèrent que l'université de Londres jouirait seule du privilége d'un siége au parlement. Le corps enseignant de la métropole a en effet un caractère universel et séculier, tandis que l'université de Durham est plutôt considérée comme une institution locale et essentiellement ecclésiastique. Le 9 juillet, la chambre acheva la discussion; le 15, elle vota la troisième lecture.

Parmi les amendemens qui furent repoussés dans le courant de la discussion, il importe de signaler celui que présenta M. Lowe, et dont le principe fut d'ailleurs repris à la chambre des lords. M. Lowe, afin d'assurer la représentation des minorités, demandait qu'on permît l'accumulation des votes sur un seul candidat. M. Disraeli et M. Bright s'accordèrent pour faire rejeter une mesure qui eût affaibli le parti conservateur dans les comtés en même temps que l'opposition dans les grandes villes. On ne saurait non plus passer sous silence la proposition que fit M. Stuart Mill d'accorder le droit de suffrage aux femmes indépendantes, c'est-à-dire aux veuves et aux filles non mariées dégagées de la puissance paternelle. A cette occasion, la presse anglaise entama de longues dissertations sur la mission de la femme, sur ses droits, sur ses devoirs, sur le rôle qu'elle peut jouer dans la vie politique d'un état. En ce moment même, de l'autre côté de l'Atlantique, dans la grande république américaine, la législature d'un des états de l'ouest, le Wisconsin, proposait d'attribuer le droit de suffrage aux femmes âgées de plus de vingt et un ans, et un grand nombre de journaux des États-Unis approuvaient cette réforme, qui, suivant eux, devait être généralisée. Il est curieux de voir qu'au parlement anglais la motion repoussée de M. Mill réunit néanmoins 73 voix contre 196.

La discussion du bill de réforme commença le 22 juillet à la chambre des lords. Lord Derby rappela qu'il n'avait accepté l'année précédente la mission de former un cabinet qu'avec la résolution de régler la question électorale, à laquelle le parti conservateur n'avait jamais fait, après tout, une opposition bien accentuée. « En 1859, dit-il, ce fut un amendement de lord Russell qui empêcha l'adoption des réformes, et cette année M. Gladstone a failli obtenir le même résultat. » Bien que sous certaines réserves la chambre haute ne fût pas éloignée d'accueillir le bill, elle n'épargna pas ses

Digitized by Google

critiques au cabinet. Lord Shaftesbury, se faisant l'écho du sentiment d'un grand nombre de pairs, exprima la crainte qu'un corps électoral trop démocratique n'échappât complétement à l'influence des grands propriétaires. La chambre n'en vota pas moins la seconde lecture le 29 juillet après une longue discussion générale qui ne fit guère que reproduire les objections déjà présentées à la chambre des communes. Cette discussion mit surtout en relief la profonde confusion qu'avait jetée dans les partis l'attitude de la chambre basse. Plusieurs des lords conservateurs soutinrent les principes libéraux du bill, que d'autres membres connus auparavant par leur libéralisme représentèrent comme contraires à l'esprit de la constitution britannique. Toutefois la chambre des lords ne modifia le bill que sur quelques points de détail. Au nombre des amendemens adoptés par elle, celui auquel lord Cairns a attaché son nom mérite une attention toute particulière. Il introduit une idée toute nouvelle dans le droit politique, celle du droit qu'ont les minorités de pouvoir au moins se faire entendre. Cette idée n'a été adoptée qu'avec timidité. Lord Cairns proposait et la chambre admit que dans chacun des 12 colléges qui nomment 3 députés, chaque électeur n'eût que 2 votes. Cette disposition permettait à la minorité dans certains cas de faire passer un représentant de son choix. L'amendement de lord Cairns n'était, il est vrai, applicable qu'à un petit nombre de colléges, centres d'une population nombreuse, et l'auteur avait eu surtout en vue de créer un contre-poids à l'influence démocratique dans les districts manufacturiers; mais le principe était posé. Dans la séance du 6 août, la haute assemblée adopta le bill à l'unanimité en troisième lecture, et le renvoya à la chambre des communes avec les amendemens qu'elle y avait introduits. Le public avait craint un moment des dispositions moins conciliantes, et un *meeting* tenu à Hyde-Park le jour même du vote avait autant pour but de peser sur la délibération de la chambre haute que de protester contre la mesure législative qui fermait aux réunions populaires l'accès des parcs royaux. L'adoption du bill apaisa subitement ce commencement de mauvaise humeur. La chambre basse, désireuse de reconnaître la modération dont les pairs avaient fait preuve, se hâta d'adopter de son côté l'amendement qui concernait la représentation des minorités. En vain M. Gladstone et M. Bright le combattirent-ils avec vigueur, soutenant d'une part que les minorités se trouvaient déjà représentées par les petits bourgs, de l'autre qu'il faudrait, pour être conséquent, appliquer le principe au corps électoral tout entier et non à 12 colléges seulement. L'amendement n'en passa pas moins à la majorité de 273 voix contre 204, et la chambre des lords, satisfaite de l'accord établi, ne persista point à maintenir au

Digitized by Google

prix d'un conflit les autres modifications moins importantes que la chambre des communes refusait d'accepter.

La réforme électorale était désormais un fait accompli, et le caractère essentiellement progressif de cette grande mesure put être nettement apprécié quand on publia le bill définitif, devenu loi du royaume. Il importe, pour mieux s'en rendre compte, d'en dégager les traits principaux. Le bill de 1867 confère, mais pour l'Angleterre seulement, le droit de vote dans les bourgs à tout individu occupant une maison, s'il a une année de résidence, et s'il acquitte la taxe municipale ou taxe des pauvres, ainsi qu'aux locataires d'appartemens en garni, s'ils justifient d'une année de résidence, et s'ils paient un loyer de 10 livres sterling (250 francs) par an. Dans les comtés, le droit de suffrage appartient à tout individu franc-tenancier (*free holder*) ou jouissant d'une propriété concédée (*copy-holder*) d'un revenu de plus de 5 livres à vie ou pour une durée de plus de soixante ans, et aux locataires ou fermiers (*lease-holders*) d'une maison ou d'une terre qui paient un loyer ou un fermage de 12 livres sterling et sont soumis à la taxe des pauvres. Aucune ville au-dessous de 10,000 âmes n'enverra plus d'un député au parlement. Le droit de s'adjoindre, pour voter avec eux, une partie des électeurs de certaines villes est enlevé aux comtés. Le corps électoral dans l'Angleterre seule se trouve porté à plus de 1,200,000 votans, tandis que les trois royaumes n'en comptaient précédemment que 1 million. Les bourgs auront 750,000 électeurs, dont 450,000 ouvriers, tandis que dans les comtés le nombre des électeurs sera de 460,000. L'Écosse et l'Irlande, où la réforme électorale n'est pas encore effectuée, ne se trouvent pas comprises dans ces évaluations. Le nouvel état de choses ne doit entrer en vigueur qu'en 1869. Les listes seront dressées en 1868.

La question de la réforme électorale, résolue heureusement par le cabinet de lord Derby, servait depuis quinze ans de programme à toutes les oppositions, et entravait la marche du gouvernement. Elle avait fait naître une agitation populaire devenue inquiétante. L'adoption du bill de 1867 mit fin à ce malaise; l'influence des conservateurs s'en vit raffermie au moins pour quelque temps, et ce parti put d'autant mieux croire qu'il ne dépendait que de son habileté de conserver son ascendant que le parti libéral se trouvait singulièrement désorganisé. M. Disraeli put dire dans un banquet chez le lord-maire « qu'il avait arraché aux whigs le monopole du libéralisme. » Néanmoins il est impossible de ne pas reconnaître que la réforme doit surtout contribuer à grandir le rôle de la chambre des communes. Le bill de réforme de 1867 est tout à l'avantage des classes ouvrières, de même que celui de 1832 était en faveur

Digitized by Google

des classes moyennes, et c'est dans l'accession de ces classes laborieuses et énergiques que les communes puiseront de nouveaux élémens de force et une action plus directe sur le pays.

Les sociétés réformistes ne se montrèrent pas toutes satisfaites des résultats acquis. Lors de la grande fête qui fut donnée le 30 septembre 1867 au palais de Sydenham en l'honneur de la réforme électorale, le président de la *Working men's Association* déclara au milieu d'acclamations enthousiastes que la classe ouvrière n'acceptait le bill de réforme que « comme un à-compte. » M. Bright conseillait aux associations de la *Reform League* et de la *Reform Union* de s'occuper désormais d'obtenir le scrutin secret (*ballot*), qu'il regardait comme la meilleure garantie de la liberté des votes. M. Stuart Mill les a engagées à s'accorder pour introduire dans le parlement, lors des prochaines élections, les réformistes les plus avancés; néanmoins à côté de ces associations, dont le programme est très radical, il se fonde d'autres sociétés, dites conservatrices, qui ont pour objet de contenir des désirs trop précipités. On cherche en même temps à répandre l'instruction dans le peuple pour le préparer à ses nouveaux devoirs. Un mouvement très accentué en faveur du développement de l'éducation populaire s'est produit aussitôt après l'adoption du bill de réforme électorale. L'état consacre près de 18 millions de francs chaque année à l'instruction des enfans de la classe laborieuse (1); l'initiative généreuse des particuliers crée et soutient un grand nombre d'institutions destinées à faciliter le développement intellectuel des ouvriers; le bas prix des journaux a répandu le goût de la lecture dans les classes les plus pauvres. Le parlement se propose d'ailleurs de suivre cette question de l'éducation, considérée en Angleterre comme le corollaire indispensable de la réforme électorale, et la reine a annoncé à l'ouverture de la session de 1867 qu'un projet en ce sens serait soumis aux chambres.

Outre le bill de réforme, les deux chambres ont étudié et voté en 1867 certaines mesures importantes. Sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Hardy, le parlement a voté un bill qui prescrit la révision des lois sur le paupérisme dans la métropole (*poor laws*), et demande une répartition plus équitable des charges de l'assistance publique, ainsi que la suppression de certains abus dénoncés dans les *workhouses*. Le système d'organisation du travail agricole, *the agricultural gangs*, a été sinon aboli, du moins modifié. On désigne sous le nom de *gang* une troupe d'enfans, de femmes ou de jeunes filles que forme et dirige un embaucheur, le

(1) Dans tout le royaume-uni il y a environ 200,000 professeurs et 2 millions d'élèves qui assistent aux écoles du dimanche.

Digitized by Google

gangmaster, et qui va de localité en localité louer ses services aux cultivateurs. Le nouvel acte *for the regulation of agricultural gangs* établit le minimum de l'âge auquel le *gangmaster* pourra employer les enfans, lui interdit la direction des *gangs* de jeunes filles et de femmes, et l'oblige à prendre patente. Deux autres bills ont complété les *factory acts*, qui règlent les conditions du travail dans les fabriques. Les lois nouvelles étendent les bienfaits des *factory acts* à tous les métiers du royaume, et rendent obligatoires certaines précautions relatives à l'hygiène et à la sécurité des ouvriers, notamment des femmes et des enfans. Un bill désigné sous le nom de *master and servant act*, dû à l'initiative de lord Elcho, a fixé les règles à suivre dans les contestations entre patrons et ouvriers, et a fait disparaître une inégalité dont ces derniers étaient victimes devant les tribunaux. Désormais la même pénalité atteindra tout individu, maître ou employé qui aura manqué à son engagement. La plus importante des mesures législatives adoptées durant la session de 1867 en faveur de la classe ouvrière est sans contredit celle qui crée sous le nom de *councils of conciliation* une juridiction analogue à celle des conseils de prud'hommes en France. A diverses reprises, des *meetings* avaient signalé la convenance d'une pareille institution. La session de 1867 a, de même que la précédente, fait faire de nouveaux pas à la liberté de conscience. Un bill a relevé les catholiques romains, sauf dans le cas où ils auraient à remplir les fonctions de lord-lieutenant d'Irlande, du serment jadis obligatoire avant d'obtenir aucun emploi public. Un comité chargé par le parlement d'une enquête sur l'acte qui défendait aux prélats de l'église romaine de prendre des titres ecclésiastiques s'est prononcé contre ce système d'interdiction, contraire d'ailleurs à la politique suivie dans plusieurs colonies anglaises.

Une autre question, celle qui concerne l'organisation des associations ouvrières (*trade's unions*), a pris en 1867 une importance considérable. Ces sociétés n'étaient pas reconnues par la loi. Il en résultait que d'un côté elles étaient soustraites à tout contrôle, de l'autre qu'elles ne pouvaient exercer aucune action en justice. Les ouvriers eux-mêmes ne se montraient pas éloignés de réclamer une législation qui, en consacrant la personnalité légale de ces associations, leur permît de recourir aux tribunaux en cas de besoin. Le 8 février, le parlement, sur la proposition de M. Walpole, institua une commission d'enquête, dans laquelle les intéressés pouvaient se faire représenter, et qui chercherait les meilleures mesures à prendre tant pour satisfaire aux besoins et aux vœux des ouvriers que pour réprimer l'abus des grèves et les atteintes portées à la liberté du travail. Les révélations de l'enquête firent découvrir que

Digitized by Google

beaucoup de *trade's unions* prétendaient exercer sur chacun de leurs membres comme sur les patrons une véritable dictature. D'après leurs règlemens, tout ouvrier qui travaillait en temps de grève, qui acceptait une commande pour un prix moindre que le minimum fixé, qui travaillait au-delà du nombre d'heures déterminé par l'association, était condamné par les sociétaires à une sorte de quarantaine fort rigoureuse. On se trouvait donc inopinément en présence de véritables sociétés secrètes opprimant la liberté individuelle. La surprise et l'émotion furent grandes quand on apprit le résultat de l'enquête instituée pour rechercher l'origine des attentats commis à Sheffield en 1866 contre des ouvriers membres de *trade's unions*. L'assassinat ou l'incendie punissait les infractions aux règlemens de la société ouvrière des couteliers de Sheffield et de certaines autres associations formées dans le Lancashire, à Manchester notamment; des exécuteurs payés sur les fonds appartenant à la société se chargeaient d'appliquer les arrêts sans appel rendus par les associés, réunis en tribunaux secrets. Quelques sociétés ouvrières protestèrent contre toute participation à ce système de terrorisme (1), il n'en restait pas moins avéré que ces affiliations, organisées d'abord par les ouvriers métallurgistes du centre, s'étaient étendues à divers autres districts industriels. La longueur de l'enquête ne permit pas d'aviser aux moyens de répression durant la session de 1867. Malgré les abus, les périls même qu'elles ont fait naître, les *trade's unions* ne sont pas condamnées. Le respect pour la liberté d'association est si grand en Angleterre que l'on ne songe qu'à les organiser d'une manière légale et régulière, de façon à leur permettre de continuer à rendre sans danger pour l'état social certains services dont on leur est déjà redevable, par exemple la création de l'assistance mutuelle entre les travailleurs. En 1867, probablement par suite de l'enquête, les grèves ont été peu nombreuses. Lors de la grève des mécaniciens et chauffeurs sur le chemin de fer du nord-est, on a pu remplacer facilement les récalcitrans. Les *trade's unions*, désormais dévoilées et surveillées, ont perdu les moyens dont elles disposaient pour empêcher la liberté de l'offre et de la concurrence. La grève des ouvriers tailleurs de Londres, qui a duré sept mois, s'est terminée également sans aucune concession des patrons. Les tribunaux sont d'ailleurs intervenus; un jugement a décidé que les ouvriers avaient le droit de se réunir, de chercher à rallier leurs compagnons par la persuasion, mais qu'ils ne pouvaient pas agir par

(1) Il s'est formé à Staveley, dans le Derbyshire, une association *non unioniste* qui paraît destinée à servir de modèle aux centres de résistance qui cherchent à s'organiser partout pour sauvegarder la liberté du travail.

Digitized by Google

intimidation et par violence. Le respect de la légalité sera peut-être assez grand en Angleterre pour empêcher les ouvriers de recourir à l'avenir à des moyens déclarés illégaux.

L'Irlande enfin a en 1867 apporté sa part de préoccupations. A la suite d'un *meeting* tenu à New-York en décembre 1866, les chefs du fenianisme s'étaient décidés à faire éclater le soulèvement déjà préparé l'année précédente. Plusieurs d'entre eux débarquèrent en Irlande. La police opéra des saisies d'armes et arrêta même un des organisateurs de l'insurrection, Massey, douze heures après son débarquement. Néanmoins le gouvernement, se fiant à la tranquillité apparente, avait annoncé au début de la session parlementaire l'intention de remettre incessamment en vigueur la loi de l'*habeas corpus*, quand tout à coup, dans les premiers jours de février, on apprit que sur le sol même de l'Angleterre, à Chester, une bande armée, comptant plusieurs centaines d'hommes venus des ports de Manchester et de Liverpool, avait tenté d'enlever par surprise l'arsenal. La tentative avait échoué grâce au zèle des habitans enrôlés parmi les volontaires, qui accoururent prêter main-forte à la garnison. En Irlande même, vers la fin de février, un corps de 7 ou 800 hommes marcha sur la petite ville de Killarney. Il se dispersa à la première apparition des troupes; mais dans la nuit du 5 mars un soulèvement éclata à la fois à Dublin, à Drogheda, à Cork, et sur certains points des comtés de Limerick et de Tipperary. Une quarantaine de postes de police furent attaqués, quelques-uns enlevés. Néanmoins l'insurrection fut comprimée presque sans effusion de sang, et plusieurs des chefs du complot restèrent entre les mains de la justice; leur procès fut aussitôt instruit et jugé. Le gouvernement consentit à commuer les peines prononcées. Par le fait, l'insurrection armée était peu redoutable : aucune direction, nul accord entre les chefs. Le clergé catholique, qui en Irlande a un grand empire sur les consciences, s'y montrait fort hostile, et plusieurs curés déclarèrent en chaire que tous les fenians étaient excommuniés.

Convaincus après ces échecs successifs qu'une prise d'armes ne réussirait pas, les chefs fenians essayèrent de faire pénétrer l'agitation dans les grands centres industriels d'Angleterre, où l'élément irlandais est très nombreux, et où l'on pouvait d'ailleurs s'allier avec les sociétés secrètes. Un incident survenu à Manchester au commencement de l'automne révéla ce nouveau plan. Le 18 septembre, une voiture cellulaire renfermant deux prisonniers fenians fut arrêtée dans les faubourgs de la ville par une troupe d'Irlandais armés. Un des *policemen* qui escortaient la voiture fut tué d'un coup de pistolet, et les prisonniers réussirent à s'échapper. L'as-

Digitized by Google

sassin et deux de ses complices furent arrêtés, condamnés à mort et exécutés. Des démonstrations s'organisèrent aussitôt en l'honneur des trois suppliciés, que l'on représentait comme des martyrs de la cause irlandaise. Une procession funèbre eut lieu dans les rues de Londres. En Irlande, ces manifestations se répétèrent, attirant un immense concours de peuple. Le gouvernement anglais laissait faire. Lord Derby expliquait au parlement cette tolérance en déclarant que les processions des fenians n'étaient pas illégales; mais, l'agitation prenant des proportions inquiétantes, on dut se décider au mois de décembre à les interdire. Quelques jours après, à Londres même, les fenians essayèrent de faire sauter le mur de la prison de Clerkenwell, où trois des leurs étaient enfermés. Ce complot mit la population de Londres en émoi : plus de 130,000 habitans se firent inscrire comme constables spéciaux. L'apparition des fenians sur le sol anglais, coïncidant avec la découverte des crimes des *trade's unions*, semblait une menace sérieuse contre l'ordre établi, et en effet, si la répression a été facile, un fait grave ne se dégage pas moins des événemens de 1867. Le mouvement des campagnes sur plusieurs points de l'Irlande, l'immense concours des classes inférieures aux processions funèbres du mois de décembre, ont montré que, si les classes aisées lui étaient hostiles, le fenianisme possédait de nombreux affiliés et d'ardentes sympathies dans la masse de la population indigène. Le ministère fut obligé de demander au parlement le maintien de la suspension de l'*habeas corpus* jusqu'au 1er mars 1868; mais en même temps il s'occupa de présenter certaines mesures profitables au pays : ainsi fut abordée la question de *tenure* des terres, l'une de celles dont le règlement est le plus désiré. En Irlande, la situation du tenancier est restée précaire; obligé de payer à son entrée dans le domaine un droit exorbitant à titre de dédommagement au fermier sortant, expulsé souvent par le propriétaire, qui n'est pas astreint à lui tenir compte des améliorations introduites sur la terre, le tenancier n'a ni les moyens ni le désir de faire les avances nécessaires. Un bill présenté au parlement par lord Naas, secrétaire d'état pour l'Irlande, attribuait à la cour des états territoriaux (*landed estates court*) le droit de régler les différends qui s'élèvent quand un tenancier à vie désire emprunter sur la propriété en affectant le produit de ces emprunts à l'amélioration immédiate de la terre. Le bill proposait en outre qu'une commission spéciale fût chargée de prêter aux tenanciers de l'argent avancé par le trésor pour les aider à donner de la plus-value au sol. Le consentement du propriétaire n'eût été nécessaire ni pour contracter ces emprunts hypothéqués sur la terre et remboursables en trente-cinq ans par doubles an-

Digitized by Google

nuités, ni pour améliorer la propriété. Ce projet fut ajourné, en raison surtout de l'atteinte qu'il portait aux droits du propriétaire.

En revanche, une autre question reçut un commencement de solution conforme aux désirs des Irlandais. Ceux-ci, presque tous catholiques, se plaignaient de l'inégale répartition des revenus ecclésiastiques. Le 24 juin, lord John Russell proposait à la chambre des lords d'instituer une commission royale qui procéderait à une enquête approfondie sur l'étendue et la nature des propriétés et des revenus de l'église établie d'Irlande, et qui aurait ensuite à les répartir d'une façon plus équitable. Quelques évêques protestans vinrent, on doit le dire à leur louange, confirmer les assertions de lord Russell sur la situation de l'église d'Irlande. L'un d'eux, l'évêque de Down, fit connaître que le quart de la population protestante de l'île résidait dans son diocèse, tandis que trois autres diocèses, qui renfermaient 1,100,000 âmes, ne comptaient ensemble que 44,000 membres de l'église établie, pour lesquels on entretenait 3 évêques, 3 doyens, 11 archidiacres et 356 *clergymen*. La discussion fut close par une déclaration du gouvernement que lord Derby se chargea de formuler. Aucun précédent, dit-il, n'était de nature à permettre de dépouiller légalement une église d'un patrimoine qu'elle possédait depuis trois siècles pour en doter une autre église. Néanmoins il affirma qu'il ne posait pas en principe l'inaliénabilité des propriétés de l'église d'Irlande; il annonça en même temps que le gouvernement était disposé à déférer l'examen de la question à une commission. Les commissaires publièrent au mois d'octobre un premier rapport dans lequel, après avoir démontré que l'église établie n'était riche aujourd'hui que des dépouilles enlevées trois siècles auparavant à l'église catholique, ils affirmaient que cet état de choses constituait un des principaux griefs du peuple irlandais. A la même époque, les évêques catholiques, réunis à Dublin, firent connaître par une déclaration qui fut publiée, que, renonçant à se prévaloir des droits antérieurs du clergé catholique sur les propriétés et les revenus ecclésiastiques, ils continueraient à vivre du produit de la charité des fidèles. Ils demandaient que le parlement consacrât les revenus ecclésiastiques en Irlande au soulagement des pauvres. En même temps ils réclamaient la suppression du système d'éducation mixte en vigueur, et dans une pétition adressée au parlement ils demandaient la liberté de l'enseignement public.

Malgré les agitations qui se sont manifestées en Irlande, la situation matérielle du pays a continué à s'améliorer. Le commerce de l'Irlande avec la Grande-Bretagne a occupé en 1867 environ 73,000 navires jaugeant 14 millions de tonneaux. Les dépôts dans

Digitized by Google

les banques locales sont montés en quatre ans de 12 à 19 millions. En 1867, 16 millions d'acres étaient cultivés contre 13 millions en 1841. La valeur totale du bétail a presque doublé depuis vingt-cinq ans. Le nombre des pauvres assistés dans les *workhouses*, qui était encore de 167,000 en 1852, n'est plus dans ces dernières années que de 50,000.

III. — POLITIQUE EXTÉRIEURE.

La guerre d'Allemagne de 1866 n'entraîna point le gouvernement britannique à prendre un rôle actif au dehors. Malgré la sympathie séculaire et traditionnelle de l'Angleterre pour l'Autriche, malgré les liens qui unissaient la dynastie régnante avec la maison de Hanovre, les ministres de la reine jugèrent qu'un pays qui, comme le leur, avait atteint la complète expression de son développement géographique, n'avait pas à se préoccuper du grand drame qui s'accomplissait sur le continent. Leur réserve n'allait pas cependant jusqu'à empêcher le cabinet de Londres de chercher à contribuer par ses bons offices au maintien de la paix. Quand la France proposa la réunion d'une conférence, l'Angleterre s'associa volontiers à ses démarches, mais sans se flatter beaucoup d'arriver à un résultat satisfaisant : les trois armées étaient déjà réunies sur leurs frontières respectives et prêtes à en venir aux mains. Après la bataille de Sadowa, le cabinet de Londres accepta la demande qui lui fut faite par le gouvernement français d'appuyer la proposition d'un armistice. Ce fut le seul rôle qu'il joua dans les négociations qui suivirent la guerre. L'année suivante, l'Angleterre s'employa plus activement dans l'œuvre difficile de préserver l'Europe d'une conflagration. L'affaire du Luxembourg semblait devoir mettre aux prises la France et la Prusse. Le gouvernement britannique attachait un grand prix au maintien de la paix, en raison principalement du préjudice considérable qu'une guerre apporterait au commerce anglais par le blocus des ports. Ce fut donc avec empressement que le cabinet de Londres accepta la proposition du roi de Hollande, grand-duc de Luxembourg, de provoquer à Londres la réunion d'une conférence. En signant le traité de Londres, qui consacra le résultat des délibérations, l'Angleterre se rendit garante de la neutralisation du Luxembourg. Lord Stanley avait eu assez de peine à donner cette garantie. Peut-être craignait-il après coup que le parlement lui reprochât d'avoir engagé à l'avance la responsabilité de son pays. Aussi s'attacha-t-il, dans la séance de la chambre des communes du 14 juin, à l'interpréter dans le sens le moins compromettant pour l'Angleterre. Se fondant sur ce que

Digitized by Google

la garantie n'était que collective, le chef du *foreign-office* établit une distinction importante. Suivant lui, dans le cas d'une violation de la neutralité du grand-duché, toutes les puissances signataires pourraient être appelées à exercer une action collective, mais aucune de ces puissances ne pourrait être mise en demeure d'agir séparément. Cette interprétation du traité fut critiquée à la chambre des lords par lord Russell, qui du reste, à part cette observation de détail, ne marchanda point ses éloges à la part qu'avait prise lord Stanley au maintien de la paix. « Cette politique, dit-il, fait reprendre à l'Angleterre sa place dans les affaires de l'Europe. »

En Orient, l'Angleterre a suivi, mais non sans de grands ménagemens, ses traditions séculaires. La révolution qui s'opéra dans les provinces moldo-valaques au mois de février 1866 ne pouvait la trouver indifférente. Signataire du traité de Paris de 1856 et de la convention de 1858, qui avaient réglé l'organisation politique des principautés, le gouvernement britannique accepta l'invitation qui lui fut adressée par le cabinet des Tuileries de réunir à Paris une conférence de toutes les puissances garantes pour délibérer sur les événemens de Bucharest. L'esprit conciliant que le cabinet britannique y apporta se trouvait indiqué à l'avance dans une déclaration que fit M. Gladstone à la chambre des communes le 6 mars; le ministre annonçait que le gouvernement anglais verrait avec plaisir les institutions de la Moldo-Valachie se développer librement selon la volonté clairement exprimée de l'opinion publique. Dans les affaires de Crète, l'Angleterre n'a jamais favorisé la séparation de la Crète. Néanmoins le cabinet de Londres conseilla plus d'une fois au gouvernement ottoman d'être modéré dans la répression et d'accorder aux Crétois une administration distincte. Quand les grandes puissances, l'Autriche elle-même, s'unirent pour suggérer à la Porte, dans une note commune, l'idée d'instituer en Crète une commission d'enquête, l'Angleterre resta en dehors de cette démarche. Cette attitude ne fut pas sans doute sans influer sur la fin de non-recevoir opposée alors par Fuad-Pacha à la proposition des autres puissances.

A l'égard de la France, la politique de l'Angleterre a continué à être empreinte d'une véritable cordialité. La question de l'extradition des criminels, sur laquelle les deux gouvernemens avaient cessé d'être d'accord, a fait quelques pas vers un règlement. Au mois de décembre 1865, le cabinet des Tuileries avait dénoncé le traité d'extradition conclu avec l'Angleterre en 1843. A la suite des conférences qui suivirent cette dénonciation, le gouvernement français consentit à proroger le traité de six mois. Le cabinet anglais de son côté se décidait à y introduire une clause en vertu de laquelle

Digitized by Google

le magistrat devrait tenir pour authentiques les copies officielles de témoignages et d'autres documens transmis de France, tandis que jusque-là on exigeait que cette authenticité fût prouvée. Il proposa aux communes un bill qui consacrait ce changement. Ce bill fut adopté le 6 août 1866, à titre provisoire seulement et comme essai. Le gouvernement français répondit à cette concession en consentant à proroger le traité jusqu'au 1er septembre 1867, jour où le bill lui-même devait cesser d'être applicable.

Les rapports de la Grande-Bretagne avec les États-Unis ont conservé depuis la guerre de la sécession une froideur marquée. Le gouvernement fédéral a persisté à exiger une réparation au sujet du dommage causé au commerce des États-Unis par le corsaire confédéré l'*Alabama*, construit dans un port anglais. Lord Russell avait refusé de soumettre la question à un arbitrage; le cabinet tory se montra plus conciliant. Lord Stanley consentit à faire régler par des arbitres la question de l'indemnité. Le gouvernement fédéral ne se contenta pas de cette concession : il insista pour que les arbitres fussent également saisis de la question de savoir si l'Angleterre devait ou non reconnaître les états du sud comme belligérans. Le cabinet de Londres n'a pas voulu s'exposer à cette sorte d'amende honorable, et les négociations ont été closes, laissant subsister un germe de dissentiment entre les deux pays. Un différend analogue à l'affaire de l'*Alabama* s'était élevé en 1866 entre les cabinets de Londres et de Madrid relativement à la saisie de deux navires anglais, la *Queen Victoria* et le *Tornado*, opérée par les autorités espagnoles durant la guerre du Chili. Les réclamations de lord Stanley ont obtenu, après un laborieux échange de notes, un commencement de satisfaction, et les rapports des deux gouvernemens ne furent pas autrement compromis.

Des difficultés d'une autre nature se sont encore élevées entre les États-Unis et l'Angleterre. L'insurrection feniane avait trouvé parmi les Irlandais établis en Amérique de nombreux partisans. En 1866, tout en s'occupant de l'Irlande, quelques-uns des comités installés à New-York et dans d'autres villes poussèrent des bandes armées contre le Canada. Les réclamations du cabinet britannique engagèrent, il est vrai, le gouvernement de Washington à prendre certaines mesures de répression; mais le congrès fédéral y fit moins bon accueil, et il ne cacha point sa partialité envers les insurgés fenians. Durant toute l'année 1866, il fut question du désir que l'on supposait aux États-Unis de s'annexer le Canada. Ces craintes paraissaient moins vives à la fin de 1867, depuis que la colonie anglaise avait, ainsi qu'on le verra plus loin, obtenu de la métropole une existence à peu près indépendante.

Digitized by Google

La chute de l'empire mexicain a été accueillie en Angleterre avec une assez grande indifférence. Seule entre les puissances européennes, l'Angleterre conserva une représentation au Mexique après la reconstitution de la république et la rentrée de Juarez à Mexico. Cette conduite lui valut en faveur de ses nationaux la promesse du paiement intégral du reste de leurs créances, néanmoins l'attitude hautaine que le gouvernement du président Juarez entendait conserver vis-à-vis des agens diplomatiques européens précédemment accrédités auprès de l'empereur Maximilien, ne tarda point à amener un conflit qui aboutit au départ du chargé d'affaires britannique. Il ne paraît pas du reste que le cabinet de Londres ait eu l'intention de donner d'autre suite à la rupture, et les engagemens pris par le nouveau gouvernement mexicain envers ses créanciers anglais ne semblent pas devoir en souffrir.

Les intérêts du commerce anglais dans l'Amérique du Sud sont assez considérables pour que l'Angleterre se soit émue de la prolongation de la guerre du Paraguay et des conséquences du conflit hispano-chilien. Néanmoins elle n'est directement intervenue que dans les affaires du Pacifique. Là, et à deux reprises différentes, elle a, de concert avec la France, proposé une médiation que les belligérans américains n'ont pas encore cru devoir accepter. Enfin, à la fin de l'année 1867, la nouvelle de l'arrivée prochaine d'une ambassade chinoise, qui allait se rendre des États-Unis en Europe pour proposer une révision des traités en vigueur, a causé une certaine sensation dans le monde commercial anglais. L'Angleterre, qui dirige l'inspectorat des douanes chinoises, qui introduit dans le Céleste-Empire, sans parler de l'opium et des autres produits indiens, une quantité considérable d'objets manufacturés en Angleterre, accorde à ses relations avec l'empire chinois une importance plus considérable qu'à bon nombre de questions européennes, et l'espèce d'intimité qui semblait s'établir entre les États-Unis et la Chine était de nature à lui faire concevoir des inquiétudes.

Une seule fois pendant ces deux dernières années, l'Angleterre s'est vue contrainte d'avoir recours aux armes. L'expédition d'Abyssinie, qui vient de s'achever glorieusement, a prouvé que le gouvernement britannique sait intervenir avec vigueur quand l'honneur ou l'intérêt de l'Angleterre est en jeu. Depuis quatre ans, le roi d'Abyssinie s'obstinait, au mépris du droit des gens, à retenir prisonniers plusieurs citoyens anglais, entre autres un agent spécial que la reine Victoria avait accrédité auprès de lui. Le ministère, après avoir vainement employé tous les moyens de conciliation auprès du négus, s'est enfin préoccupé des graves conséquences que pourrait entraîner une plus longue atteinte portée à la dignité

Digitized by Google

de l'Angleterre. Le respect qui est toujours accordé aux nationaux anglais est un gage du développement des intérêts matériels de leur patrie et de la sécurité des relations commerciales de la Grande-Bretagne dans toutes les parties du monde. Le prestige de l'Angleterre aux Indes et dans tout l'Orient n'allait-il pas se trouver compromis par les bravades du roi Théodore? Dans l'été de 1867, il fut donc résolu qu'en même temps qu'on continuerait à négocier avec le négus, une expédition ayant pour but de le contraindre à relâcher les prisonniers serait organisée avec des troupes tirées des Indes. Les préparatifs commencèrent aussitôt, et la reine, dans le discours de clôture de la session, annonça que l'entreprise était probable. L'automne suivant, le parlement dut se réunir en session extraordinaire, du 20 novembre au 9 décembre, pour voter les crédits nécessaires. Le chancelier de l'échiquier, M. Disraeli, demanda une première somme de 2 millions de livres sterling : suivant ses prévisions, l'expédition devait en coûter 3,500,000. Grâce à l'économie qui préside à la direction des finances anglaises, 200,000 livres sterling étaient déjà disponibles sur l'excédant du dernier bubget. Le gouvernement proposa de compléter ces ressources en établissant un *penny* (10 centimes) additionnel par livre sterling d'impôt sur le revenu (*income-tax*). Cette mesure devait donner 1,500,000 livres sterling. Le reste des dépenses devait être soldé par le trésor de l'Inde. La chambre des communes vota les crédits demandés à la majorité de 198 voix contre 28.

IV. — FINANCES. — COMMERCE. — COLONIES.

BUDGET, ARMÉE, MARINE. — Le budget de 1866 a été présenté le 4 mai à la chambre des communes par M. Gladstone. Les comptes de l'année écoulée étaient réglés définitivement à 65,914,000 livres sterling pour les dépenses. Les recettes avaient été de 67,812,000 livres sterling, ce qui constituait une augmentation de 1,420,000 livres sterling sur les prévisions de l'année précédente. Pour l'année courante, M. Gladstone proposait de fixer les dépenses à 66,225,000 livres sterling, et il estimait que les recettes seraient de 67,575,000. — Le budget se décomposait ainsi :

Recettes.

Douanes	21,400,000 l. s.
Excise	19,750,000
Timbre	9,450,000
Assiette de l'impôt	3,400,000
Impôt sur le revenu et la propriété	5,700,000
Postes	4,450,000
Domaines de la couronne	325,000
Divers, y compris l'indemnité provenant de la Chine	3,100,000
Total	67,575,000 l. s.

Digitized by Google

Dépenses.

Dette consolidée et non consolidée	26,140,000 l. s.
Fonds consolidés	1,880,000
L'armée	14,095,000
Marine	10,400,000
Perception du revenu	5,003,000
Service des paquebots	821,000
Divers	7,886,000
Total	66,225,000 l. s.

L'excédant était donc de 1,350,000 livres sterling, que M. Gladstone proposait de consacrer à deux objets distincts. En premier lieu, il abaisserait certains impôts qui affectaient indirectement le commerce ou qui pesaient plus spécialement sur les classes laborieuses. Il demandait, par exemple, la suppression du droit sur les bois, qui est de 307,000 livres sterling, du droit sur le poivre, qui est de 112,000 livres sterling, l'assimilation de la taxe des vins en bouteille à celle des vins en fût, ce qui rayait du budget 58,000 livres sterling, enfin la diminution des deux tiers du droit qui frappait les chevaux de poste et les omnibus, ce qui constituait une différence de 85,000 livres sterling. Quant à la diminution de la dette publique, qui forme chaque année le principal emploi de l'excédant du budget, le chancelier proposa de consacrer chaque année environ 500,000 livres sterling à cet objet spécial. Suivant ses calculs, l'ensemble des réductions ainsi obtenues dans le service de la dette serait de 50 millions de livres sterling en 1905. Pour inaugurer ce système, il faisait figurer à la suite des dégrèvemens d'impôts une somme de 502,000 livres sterling à prendre aussi sur l'excédant prévu pour 1866-67. Il arrivait ainsi à réduire cet excédant à 286,000 livres sterling.

Le budget de l'exercice 1867-68 présenté par le chancelier de l'échiquier fut voté par la chambre des communes le 4 avril. On remarqua dans la discussion ce fait honorable pour les hommes d'état anglais, que M. Disraeli décerna les plus grands éloges à l'administration financière de son prédécesseur, et qu'à son tour M. Gladstone approuva sans réserves les mesures proposées par M. Disraeli. Malgré la crise financière qui avait sévi l'année précédente, les prévisions de M. Gladstone pour 1866-67 avaient été plus complétement réalisées qu'il ne l'espérait lui-même. Les recettes avaient dépassé ses calculs de 2,421,000 livres sterling. Les dépenses restaient au-dessous du chiffre prévu. Le budget approximatif des recettes pour l'année financière 1867-68 se composait ainsi qu'il suit :

Douanes	22,000,000 l. s.
Excise	20,700,000
Timbre	9,550,000
Taxes	3,500,000
Impôt foncier. Impôt sur le revenu	6,000,000
Post-Office	4,650,000
Domaines de la couronne	340,000
Divers	2,600,000
Total	69,340,000 l. s.

Digitized by Google

Le budget approximatif des dépenses comprenait les chapitres suivans :

Intérêt de la dette.	26,000,000 l. s.
Autres charges sur le fonds consolidé.	1,900,000
Service de l'armée avec un subside de 500,000 liv. st.	15,253,000
Services de la marine.	10,926,000
Services civils..	8,203,000
Diverses branches de revenus.	5,045,000
Services de paquebots.	897,000
Total.	68,134,000 l. s.

Le budget se soldait donc par un excédant de 1,206,000 livres sterling. Néanmoins M. Disraeli ne proposa d'autre dégrèvement que celui du droit qui pesait sur les assurances maritimes. Ce droit s'élevait dans certains cas jusqu'à 5 pour 100, et M. Disraeli le réduisait de 0,30 cent. pour 100, en consacrant à cet objet 210,000 livres st. prises sur le surplus des recettes. En revanche, la plus grande partie de l'excédant, 750,000 liv. sterl., était affectée à l'amortissement de la dette publique.

On doit remarquer dans le budget de 1867-68 l'augmentation des dépenses de la guerre et de la marine. Le premier de ces départemens demandait, au lieu de 14,095,000 liv. st. qui avaient suffi l'année précédente, une somme de 15,253,000 liv. sterl. pour le perfectionnement du matériel et pour l'entretien de 138,000 hommes. Le département de la marine, au lieu de 10,388,735 liv. sterl., demandait une somme de 10,926,253 liv. sterl. pour l'entretien de la flotte et du personnel de 67,000 matelots, dans lesquels il faut compter 16,000 soldats d'infanterie de marine.

En présence des prodigieux résultats de la guerre d'Allemagne, le gouvernement et l'opinion publique s'étaient émus en Angleterre comme dans le reste de l'Europe. On se demanda si l'organisation militaire du pays lui permettait de faire face à toutes les éventualités. Quelques jours après Sadowa, le 17 juillet 1866, plusieurs membres de la chambre des communes appelèrent l'attention du gouvernement sur les effets produits par le fusil à aiguille, et lui demandèrent quelles mesures avaient été prises pour munir promptement l'armée anglaise de fusils se chargeant par la culasse. Le général Peel, ministre de la guerre, répondit que la précédente administration avait déjà préparé la transformation de 40,000 carabines Enfield d'après le système Snyder, mais qu'à la suite des événemens survenus en Europe il comptait porter (1) à 200,000 le chiffre des armes à transformer; il fit en même temps espérer qu'avant la fin de l'année on se trouverait en mesure de livrer aux troupes 100,000 carabines se chargeant par la culasse (2). Le gouvernement ne tarda point à s'occuper des réformes à apporter dans l'organisation même de l'armée (3). Une commission royale fut

(1) Cette mesure n'a pas empêché le département de la guerre d'instituer un grand concours pour l'essai comparatif des armes *neuves* se chargeant par la culasse. Ce concours devait s'ouvrir au mois d'avril 1868.

(2) Un crédit spécial de 230,000 liv. sterl. figure au budget de 1867-68 pour la conversion des armes à feu portatives en armes se chargeant par la culasse.

(3) Les forces militaires de l'Angleterre se divisent en armée régulière, 194,000

Digitized by Google

instituée. Le rapport des commissaires constatait qu'il y avait lieu de modifier le système de recrutement, devenu insuffisant pour maintenir au complet l'effectif de l'armée régulière. Il reconnaissait que, pour faire face aux besoins du service en temps de guerre, il était nécessaire de créer une réserve. La milice, mieux organisée, fournirait cette seconde armée.

Les travaux de la commission servirent à préparer le bill que le général Peel présentait à la chambre des communes quelques jours avant de donner sa démission, et qui fut reproduit avec quelques modifications par son successeur sir John Pakington, à la fin de mai 1867. Ce bill fut voté en seconde lecture, mais n'alla pas plus loin à cause de l'époque avancée de la session; on était à la fin de juillet. La chambre accorda seulement un crédit spécial de 416,000 livres sterling, applicable à l'augmentation de la solde des sous-officiers et soldats. A côté de l'armée régulière, l'armée des volontaires, qui se recrute dans toutes les classes de la société, est déjà de 170,000 hommes, et sera de 300,000 en peu d'années, si la popularité de l'institution ne se dément pas. L'établissement de concours de tir à la cible à Wimbledon et dans les principales villes des comtés, l'institution de grandes manœuvres auxquelles 25 ou 30,000 volontaires prennent part, la fréquentation de plus en plus assidue de l'école d'instruction d'Hythe, où tous les régimens de volontaires sont représentés, ont permis à ces soldats citoyens d'acquérir une pratique sérieuse des armes (1).

La marine militaire de l'Angleterre a été également l'objet de perfectionnemens. L'amirauté paraît disposée à réduire de plus en plus le nombre des navires en bois et à former exclusivement la flotte de navires cuirassés. A la fin de 1866, la flotte non armée comptait encore 7 vaisseaux à trois ponts, 40 à deux ponts, sans compter les frégates et corvettes. En 1867, l'amirauté a vendu 4 vaisseaux de ligne et 6 frégates, elle en a fait revêtir d'autres de plaques de fer, et, ainsi transformés, les affecte au service de l'intérieur. Quant à la défense des colonies, on est décidé à la confier aux nouveaux vaisseaux cuirassés. Les expériences faites à la fin de 1866 sur la flotte cuirassée de la Manche, envoyée en haute mer par les plus mauvais temps d'automne, ont paru démontrer que les nouveaux bâtimens naviguaient bien. Aussi l'amirauté a-t-elle poussé avec activité la construction de navires cuirassés. L'Angleterre en possédait déjà 16 à la fin de 1866, et en 1867 de nouvelles commandes ont été faites aux chantiers royaux pour 2 frégates cuirassées, 1 frégate en fer, 1 vaisseau cuirassé à tourelles, sans compter les chaloupes canonnières.

Les travaux de fortification des rivières, des ports et des côtes ont reçu un très grand développement. Le projet soumis au parlement par le mi-

hommes, dont 78,000 à l'intérieur, 48,000 aux colonies et 68,000 aux Indes, en milices, 120,000 hommes, et en volontaires, 170,000 hommes. La milice se recrute par enrôlemens volontaires, et en cas d'insuffisance par voie de tirage au sort. Elle a ses exercices six semaines par an, ne peut être employée que dans l'intérieur de l'Angleterre, et ne peut être déplacée de son comté pour plus de 21 jours.

(1) Dans le budget de 1867, il y a une augmentation sur 1866 de 160,000 liv. sterl. pour le chapitre des volontaires, ce qui porte à un demi-million de livres sterling le chiffre des dépenses annuelles affectées à cette institution.

Digitized by Google

nistre de la guerre, lors de la présentation du budget de 1867-68, comprenait 71 ouvrages à exécuter, parmi lesquels un certain nombre de blindages de batteries de terre et d'ouvrages à tourelles à pivot. L'ensemble doit coûter 7 millions de livres sterling.

Commerce. — Le commerce anglais est toujours dans une situation favorable : cependant il y a une différence assez sensible entre les deux années 1866 et 1867. L'Angleterre, a dû payer son tribut à la crise dont souffre aujourd'hui toute l'Europe. En 1866, un progrès remarquable s'est réalisé dans les importations (7,380,113,825 fr.) et les exportations (4,720,694,625 fr.). L'augmentation sur l'année précédente était de 603,306,700 francs à l'entrée et de 574,801,500 francs à la sortie. Le mouvement des échanges entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, grâce à la fin de la guerre des états rebelles, a plus que doublé d'une année à l'autre, et a présenté une augmentation de 630,707,325 francs sur 1865 (1). La Russie, ayant à combler en partie le déficit causé par l'insuffisance des dernières récoltes, a vu ses exportations en Angleterre s'augmenter d'une manière notable. Avec la Chine, les exportations ont été de 127,652,550 francs, et les importations de 269,289,150 francs. — Avec le Japon, le commerce d'importation a presque décuplé depuis 1860.

Le progrès des importations françaises dans le royaume uni est beaucoup plus rapide que celui des exportations anglaises en France. En 1867, le mouvement d'exportation, qui depuis dix ans n'avait cessé de suivre une marche ascendante en Angleterre, a baissé d'une manière assez marquée. De 4,720,694,625 fr., il est descendu à 4,529,599,275 francs. Pendant la même année, les importations ont été de 6,881,246,325 francs. Voici le chiffre des exportations anglaises en 1866 pour quelques industries. — Cotons filés 342,510,100 francs, tissus de coton 1,521,625,550 francs, tissus de soie 32,938,225 francs, fils de soie 15,710,575 francs, tissus de laine 543,145,525 fr., laines filées 118,350,600 fr., fers et aciers 370,734,225 fr.

Le mouvement du commerce et de la navigation du royaume uni s'est traduit en 1866, à l'entrée par 46,389 navires, jaugeant 13,275,893 tonneaux, et à la sortie par 49,708 navires et 14,006,966 tonneaux. Les bâtimens étrangers représentent dans cet ensemble moins de la moitié du tonnage, et un peu plus seulement du tiers des navires. L'entrée des navires sous pavillon anglais a été de 27,382 bâtimens, jaugeant 9,214,299 tonneaux, et la sortie de 29,764 navires, jaugeant 9,951,721 tonneaux. A la fin de 1866, la marine marchande du royaume uni ne comprenait pas moins de 41,073 bâtimens, jaugeant 7,306,808 tonnes et montés par 348,214 matelots. L'effectif maritime s'était accru depuis l'année précédente de 2,734 bâtimens, d'une jauge collective de 736,499 tonneaux.

Cette augmentation annuelle serait beaucoup plus considérable, si la marine marchande ne manquait pas de bras. La difficulté de trouver des matelots préoccupe beaucoup les Anglais. La concurrence des autres branches d'industrie, l'insuffisance des mesures prises à bord pour assurer la santé,

(1) Les importations provenant des États-Unis ont été de 1,171,314,600 francs et les exportations anglaises dans le pays de 712,103,650 francs.

Digitized by Google

la sécurité, le bien-être des équipages, commencent à dépopulariser ce métier si éminemment national. Le parlement s'est ému de cette inquiétante situation, et dans la dernière session il a voté une loi « pour amender l'acte de 1854 sur la marine marchande. » Ce bill rend obligatoire un approvisionnement de remèdes à bord, détermine à qui incombe la responsabilité en cas de maladie du matelot, et étend à toutes les cours du royaume et des colonies la juridiction des crimes commis par les marins anglais (1).

Colonies. — L'histoire coloniale de l'Angleterre pendant la période 1866-67 nous montre la métropole appliquant à la fois avec un sage discernement les deux systèmes opposés de colonisation. Dans celles de ses possessions qui sont devenues presque des pays européens, où la population autochthone, docile et peu nombreuse, disparaît au milieu de la société civilisée, comme en Australie et au Canada, elle s'efforce d'habituer les colonies à se suffire à elles-mêmes et à se gouverner seules. Dans l'Hindoustan, où les immigrans anglais sont comme noyés au milieu de 200 millions d'indigènes de race belliqueuse, l'Angleterre maintient le système de centralisation, qui seul peut lui assurer la conservation de cet immense empire.

Les provinces anglaises de l'Amérique du Nord ont été, par un acte du parlement du 29 mars 1867, mis en vigueur le 1er juillet de la même année, constituées en confédération ou état (*dominion*) à peu près indépendant. C'est là le pas le plus hardi fait jusqu'à présent dans la voie du *self-government* en matière coloniale. La politique s'accordait ici avec les vrais principes d'économie sociale pour conseiller à l'Angleterre cette grave détermination. Elle a voulu grouper ces provinces en un seul faisceau, développer par la liberté leurs forces et leur initiative, afin qu'elles pussent au besoin faire face aux États-Unis. Il y avait longtemps que les hommes d'état de la Grande-Bretagne avaient été amenés à envisager avec complaisance l'idée de réunir en une vaste confédération les divers territoires de l'Amérique anglaise. A la fin de 1866, des représentans de toutes les provinces (2) destinées à faire partie de l'union projetée se rendirent à Londres, et, de concert avec le secrétaire d'état pour les colonies, ils élaborèrent le bill qui fut voté par le parlement. D'après cette loi, qui est la constitution du nouvel état, la souveraineté réside dans la personne de la reine d'Angleterre, qui a le pouvoir exécutif et le commandement en chef de toutes les forces militaires et navales. Elle délègue son autorité à un gouverneur-général.

Les institutions parlementaires de la confédération sont modelées sur celles de la mère-patrie. Le parlement se compose de deux chambres, le sénat, dont les membres sont nommés à vie par la couronne d'après l'avis des ministres responsables, et la chambre des représentans, élus par le peuple de la confédération. Le parlement est compétent pour décider des

(1) C'est en 1866 qu'après plusieurs essais infructueux la marine anglaise a réussi à relier l'Amérique à l'Europe par un câble transatlantique allant de Londres en Irlande, à Terre-Neuve et à New-York.

(2) La confédération comprend quatre provinces, Ontario ou Haut-Canada, Québec ou Bas-Canada, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick. L'ile du Prince-Édouard, la Colombie anglaise et Terre-Neuve, pour des raisons d'intérêt local, n'ont pas encore donné leur adhésion.

Digitized by Google

questions qui concernent les intérêts généraux de la confédération. Il y a en outre dans chaque province une assemblée élective, chargée des intérêts locaux. Le gouverneur-général de la confédération est donc une sorte de souverain constitutionnel. Il nomme et destitue les ministres et les fonctionnaires, choisit le président et les membres du sénat, convoque les chambres et leur adresse des messages. Il est nommé par la reine et peut être révoqué par elle. C'est le seul point par lequel le gouvernement du nouvel état relève de celui de la métropole. La confédération a son armée, ses finances, son ministère, son administration, son parlement particulier. L'acte d'union a été parfaitement accueilli des deux côtés de l'Atlantique. Au parlement anglais, tous les partis se sont plu à rendre justice aux principes qui inspirent ce bill. Entre autres avantages d'économie résultant de cette mesure, le gouvernement anglais se trouve exonéré des dépenses que lui causait au Canada l'entretien d'une flotte et d'une armée pour la surveillance d'une frontière très étendue. La colonie d'ailleurs n'est pas prise au dépourvu. Depuis plusieurs années déjà, elle a commencé à organiser ses propres troupes. Lors de l'incursion des fenians sur le territoire canadien, en juin 1866, les volontaires et la milice eurent autant de part que les détachemens de l'armée royale à la défaite des envahisseurs.

Le parlement fédéral a tenu sa première session, et s'est ajourné le 21 décembre 1867. Vingt bills d'intérêt général ont été votés : ils pourvoient à différentes mesures de précaution contre les fenians, entre autres la suspension de l'*habeas corpus*, fixent les nouveaux tarifs douaniers, et autorisent la construction d'un chemin de fer international qui doit relier la voie canadienne de Québec à celle qui conduit à Halifax (1). Ces différentes lois ont été sanctionnées par le gouverneur-général, lord Monck, au nom de la reine.

Voici le budget de la nouvelle confédération tel qu'il a été présenté à la première session du parlement fédéral pour l'année 1867 :

Dépenses . . . . Fr.	74,366,765
Recettes.	75,178,480

Dernier budget colonial.

Dépenses : 60 millions. (L'augmentation provient de l'élévation du budget de la guerre et des mesures de défense prises par le Canada.)

Recettes : 65 millions.

1865.	Exportation à toute destination . . . . Fr.	1,408,209,500
—	Importation de toute provenance	1,345,570,975
1866.	Exportations en Angleterre. . . . . Fr.	117,148,750
—	Importations de provenance anglaise	170,751,000

(1) Le parlement anglais, dans la session de 1867, a encouragé la construction de cette ligne en garantissant un emprunt de 3 millions de livres sterling. Le Canada espère que, grâce à une voie ferrée reliant l'Atlantique aux provinces de l'intérieur et permettant les communications quand le Saint-Laurent est gelé, il ne dépendra plus des chemins de fer américains pour le transit des passagers et des marchandises.

Digitized by Google

Les exportations en Angleterre ont augmenté en 1866 de près de 13 millions.

Dans l'Inde, le gouvernement de la couronne est sur le point d'atteindre sa dixième année d'existence, et la régénération du pays fait des progrès sensibles. De grands travaux ont été entrepris pour développer les moyens de communication, si importans au point de vue stratégique, et aussi pour relier entre eux les centres de production et les ports. La grande ligne de Calcutta à Lahore a été achevée, la frontière du Pendjab n'est plus ainsi qu'à quatre journées de Calcutta; cette ligne assure aussi le débouché des produits du Bengale et du thé de l'Himalaya. 3,600 milles anglais de voies ferrées ont été dans toute l'étendue de la colonie livrés à la circulation, les projets embrassent 4,700 milles. On travaille en ce moment à l'achèvement d'une ligne qui doit relier Bombay à Calcutta. Quand cette voie sera ouverte, les marchandises d'Europe à destination de Calcutta n'auront plus besoin de doubler la presqu'île de l'Inde. D'autres lignes doivent courir tout le long des côtes et compléter le réseau. Les anciennes lignes sont entreprises sous la garantie de l'état, qui promet 5 pour 100 aux actionnaires. Les dépenses à faire sont évaluées à 1 milliard 1/2 de francs. Le trafic, qui se développe tous les jours, ne tardera pas sans doute à supprimer les charges que la garantie d'intérêts fait peser sur les finances indiennes. Les chemins de fer déjà construits portent par an 7 millions de voyageurs. La grande ligne péninsulaire a rapporté en 1866 un intérêt de 6 pour 100 à ses actionnaires.

Une entreprise non moins importante est celle des canaux, qui répandent la fertilité, fournissent des moyens de transport à bon marché, préservent des inondations et peuvent ainsi éviter au pays les horreurs des grandes famines. Le gouvernement a continué les travaux du canal du Gange, qui fournit de l'eau à 15 millions d'arpens; mais il reste encore beaucoup à faire sous le rapport de la canalisation, notamment dans la province du Bengale, où une famine terrible, causée par les inondations et un cyclone de l'année précédente, a causé d'épouvantables ravages en 1866. Dans le district d'Orissa, il a péri plus d'un million d'hommes, le quart de la population totale du pays.

Statistique. — Les possessions britanniques dans l'Inde comprennent, d'après les derniers documens officiels, 144,674,615 habitans, et embrassent 955,238 milles carrés, sur une superficie totale, pour toute la péninsule, de 1,553,282 milles carrés.

Budget pour 1866.

Revenus : 47,041,000 livres sterling.
Dépenses : 47,020,000 livres sterling.

Les revenus comme les dépenses présentaient une augmentation d'environ 2 millions de livres sterling sur l'année précédente. Dans ces chiffres, nous relèverons quelques détails : l'opium rend 8,638,000 liv. st.; les frais de perception des revenus montent au chiffre énorme de 8,776,000 liv. st.; l'armée coûte 13,468,000 liv. st.; les dépenses pour les travaux publics sont montées à 5,352,000 liv. st.

Digitized by Google

Exportations en Angleterre en 1866. . . . . Fr.	117,148,750
Importations de provenance anglaise en 1866	48,691,250

La diminution des exportations de l'Hindoustan britannique sur 1865 a été de 18,401,850; elle provient de ce que l'Inde envoie à la métropole une quantité de coton beaucoup moindre depuis que l'Angleterre a recommencé à s'approvisionner sur les marchés des États-Unis.

Australie. — *Victoria.* — Cette colonie, qui compte à peine trente ans d'existence, a 632,000 habitans anglais, écossais ou irlandais, tandis qu'elle ne comprend plus que 1,600 autochthones; elle a 276 milles de chemins de fer en exploitation. Ses revenus s'élèvent à 3 millions de liv. st. Les dépenses atteignent à peu près la même somme, mais beaucoup d'entre elles (routes, chemins de fer, etc.) sont des dépenses d'installation, et ne se renouvelleront plus. Les mines ont fourni à la colonie jusqu'au 1er janvier 1866 35,200,000 onces d'or représentant une valeur de 144,149,100 liv. st. De nouveaux *placers* sont constamment concédés. Une exposition intercoloniale a eu lieu en 1866 à Melbourne; elle a montré que la colonie avait fait des progrès industriels très rapides. Les colons veulent être en mesure de se suffire désormais à eux-mêmes et n'être plus pour leurs exigences journalières les tributaires de l'Europe. L'agriculture est encore plus florissante que l'industrie. 6 millions d'acres de terrain fertile ont été concédés ou aliénés aux colons, et plus de 8 pour 100 du terrain occupé est aujourd'hui cultivé. Au 31 mars 1866, le blé couvrait dans la colonie de Victoria 180,000 acres de terrain.

Exportations des six colonies australiennes en 1865 : 21 millions de liv. st., dont 11 millions de liv. st. d'or, et 8 millions de liv. st. de laine.

Importations : 34 millions de liv. st.

Intercourse : 1,969,091 tonnes à l'entrée maritime, 2,017,724 tonnes à la sortie.

Nouvelle-Zélande. — La révolte des tribus de l'intérieur est à peu près comprimée. Le pied de guerre est loin d'entraîner la colonie à d'aussi lourdes dépenses que par le passé, depuis que les colons sont tenus au service militaire sur leurs propres terres, qu'ils ont ainsi mission de défendre. La guerre n'a pas empêché la prospérité de la colonie de se développer. Les importations en 1865 ont été de 5,270,072 liv. st., et les exportations de 4,669,152 liv. st., dont 2,859,249 liv. st. pesant d'or. Toute proportion gardée, le revenu de la Nouvelle-Zélande dépasse celui de l'Australie du Sud et même du Canada.

Colonies anglaises de la Malaisie.	Importations de l'Angleterre en 1866.	Exportations en Angleterre.
Singapore et dépendances . . . . Fr.	49,736,625	40,246,575
Ceylan	27,075,300	81,406,675
Hong-Kong.	59,948,325	» »
Guyane anglaise	18,327,400	42,245,350
Ile Maurice.	14,233,375	33,255,450
Cap de Bonne-Espérance. — Natal . .	34,972,475	67,983,075

Digitized by Google

En résumé, les marchandises d'origine et de manufacture britanniques expédiées aux colonies sont montées en 1866 à 1,342,506,525 francs. Le progrès est sensible sur 1865, excepté pour le Cap et les îles de la Manche. D'un autre côté, la Grande-Bretagne a importé de ses colonies en 1866 1,805,170,950 francs. Ce chiffre accuse une certaine diminution sur les deux années précédentes.

Si l'on prend l'ensemble des directions données à la politique anglaise durant les deux années 1866 et 1867, on ne voit pas que le retour des tories aux affaires leur ait imprimé aucun changement réel. C'est qu'après avoir professé jadis sur bien des points des opinions absolument opposées, les deux partis auxquels l'usage a conservé les vieilles dénominations de whigs et de tories ne se distinguent plus aujourd'hui que par des nuances. Tous deux obéissent avec un égal empressement à l'opinion publique, qui demeure la souveraine régulatrice des destinées du pays, et qui ne modifie pas ses appréciations en même temps que changent les cabinets. L'Angleterre, qui sous le ministère Russell ne se souciait pas de prendre une part active aux événemens qui se préparaient dans le centre de l'Europe, ne s'y est pas engagée davantage après Sadowa, sous le ministère Derby, lorsque les rêves ambitieux de la Prusse furent devenus des réalités. Les whigs anglais s'étaient bornés à recommander la paix, les tories se sont également bornés à faire entendre des paroles de conciliation. L'extension de la domination de la Prusse sur les côtes de la Baltique et de la Mer du Nord laissait le public anglais indifférent, et même, si une intimité récente unissait le cabinet de Londres à celui de Paris, les vieilles rancunes trouvèrent à se réjouir des modifications qui créaient en Allemagne une puissance capable de faire échec à la puissance française. Dans les affaires d'Orient, whigs et tories se sont montrés également désireux de prévenir tout changement, prêchant sans cesse la conciliation, évitant de trop s'engager, soit avec la France, soit avec la Russie, soit avec le sultan, soit avec les adversaires de l'autorité ottomane. D'abord l'opinion publique ne permettait pas au gouvernement d'aventurer le pays dans des questions dont la solution n'importe pas à ses intérêts essentiels, et d'ailleurs, plus qu'aucun autre des états européens, l'Angleterre donne à sa politique des horizons qui dépassent les limites de l'Europe. Pour elle, il est des questions en Amérique et en Asie qui prennent une importance bien autrement considérable que certaines complications européennes. Il ne faudrait pas néanmoins croire que la Grande-Bretagne soit décidée à s'abstenir de même dans toutes les circonstances, et à demeurer toujours paisible spectatrice des changemens qui pourraient

Digitized by Google

survenir soit en Europe soit ailleurs. Elle a montré, en entreprenant sans hésiter l'expédition d'Abyssinie et en la menant rapidement à bonne fin, qu'elle voulait et savait protéger ses intérêts commerciaux ou politiques partout où ils pouvaient être mis en question. Sa participation au prompt règlement de l'affaire du Luxembourg n'est pas moins significative. Peut-être, si les rivalités de la France et de la Prusse venaient à se menacer sur les côtes du Pas-de-Calais ou de la Mer du Nord, l'Angleterre ne resterait-elle pas indifférente et inactive.

C'est ce même respect de l'opinion publique qui a contraint le cabinet tory à suivre à l'intérieur une politique analogue à celle des whigs. Le cabinet Russell avait entrepris l'œuvre de la réforme électorale. Le cabinet Derby l'a achevée. Ce dernier, imposant silence aux idées conservatrices qu'on eût pu lui supposer, s'est montré plus libéral que ses prédécesseurs. Le pays, ému des discussions antérieures, mécontent d'avoir vu tomber le premier projet devant des résistances parlementaires qu'il condamnait, était devenu plus exigeant et exprimait plus haut sa volonté. Ce sont les chambres par le fait qui, sous la pression de l'opinion, ont donné au bill de réforme ses caractères les plus accentués. Jusque dans la grave question de l'église établie d'Irlande, qui commençait à s'agiter en 1867, on retrouve dans le gouvernement ce même respect des sentimens du pays. Conservateur au fond, le cabinet Derby devrait prendre hardiment la défense de cette vieille institution attaquée par l'esprit nouveau, dans un conflit qui n'est qu'une des scènes de la lutte sous laquelle succombe peu à peu la constitution de la vieille Angleterre. On le voit néanmoins hésiter, n'oser ni trop avancer ni reculer, et attendre sans doute que les préférences du pays se soient nettement prononcées.

Ce ne sont point, au reste, les moyens de s'éclairer qui manquent au public britannique. Sans parler des grands journaux, mille publications périodiques à la portée de toutes les bourses, et paraissant avec une entière liberté, fournissent à toutes les intelligences les connaissances suffisantes pour se mettre au courant de toute espèce de question. Les écrivains les plus illustres de l'Angleterre ne dédaignent pas de collaborer à ces publications, dont le but est de moraliser et d'éclairer les classes laborieuses.

Dans la littérature proprement dite, l'Angleterre peut citer des noms célèbres et des œuvres de mérite. Parmi tous les genres littéraires le roman, parmi les romanciers Charles Dickens, continuent à occuper la première place dans la faveur du public. Le fécond et toujours populaire auteur de *Club Pickwick*, a parcouru cette année les différens comtés de la Grande-Bretagne, faisant des

Digitized by Google

lectures publiques dont chacune était pour lui l'occasion d'un véritable triomphe. L'Angleterre compte encore un grand nombre de romanciers de talent. Le succès de MM. Yates, Charles Lever, de l'Écossais Macdonald, du conteur élégant qui se cache sous le pseudonyme de *Oui-da*, témoignent que le goût très vif des Anglais pour les récits de la vie intime n'a nullement diminué. A côté d'eux, une pléiade de femmes ont conquis dans la littérature un rang distingué. C'est surtout dans le roman que les femmes anglaises trouvent à mettre en lumière les qualités d'observation fine et le sentiment profond des devoirs domestiques qui les distinguent. Les noms de Mme Anthony Trollope, de miss Thackeray, qui porte avec honneur un nom illustre dans les lettres, de la mélodramatique miss Braddon, sont presque célèbres même de ce côté-ci du détroit. Il est impossible de ne pas mentionner, dans cette indication rapide des auteurs qui ont plus particulièrement occupé l'attention pendant ces deux années, la souveraine même du royaume-uni. Elle a publié le *Journal de la reine dans les Highlands*, témoignage touchant et pieux d'une affection prématurément dénouée par la mort, et elle a inspiré un ouvrage où se retrouve l'empreinte profonde des mêmes sentimens, *l'Enfance et la Jeunesse du prince Albert, d'après la correspondance et les documens communiqués par la reine*.

Le roman domestique reste la partie la plus originale et la plus brillante de la littérature anglaise. La Grande-Bretagne a tenu son rang d'une façon estimable, rien de plus, dans les autres branches de l'art d'écrire. Elle continue à cultiver la poésie avec zèle, l'histoire avec conscience, le théâtre avec peu d'élévation et un bonheur intermittent, les sciences économiques et la politique avec bon sens et dans une limpide langue d'affaires; mais il ne s'est révélé durant cette période biennale aucune personnalité bien marquante dans ces divers genres de travaux. L'Angleterre a perdu en 1867 un écrivain d'un vaste savoir et un homme public d'une légitime autorité, lord Brougham, qui occupait une place marquante dans la politique et dans les lettres.

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME

— RACE SCANDINANE. —

I.

SUÈDE ET NORVÉGE

Monarchie constitutionnelle. — Charles XV, roi de Suède et de Norvége. [1]

Pendant les années 1866 et 1867, les royaumes-unis de Suède et de Norvége n'ont joué aucun rôle actif dans les complications de la politique européenne. Dégagés par leur position géographique de

(1) Né le 3 mai 1826, prince régent depuis le 5 septembre 1857, roi depuis le 8 juillet 1859.

Suède. Le conseil d'état de la Suède se compose de deux ministres d'état et de huit conseillers d'état, dont cinq à portefeuille. Voici la composition de ce ministère : M. le baron de Geer, ministre d'état de la justice; — M. le comte Manderström, ministre d'état des affaires étrangères; — M. le baron d'Ugglas, finances; — M. le général-major Abelin, guerre; — M. le contre-amiral comte de Platen, marine; — M. Carlson, affaires ecclésiastiques; — M. de Lagerstrâle, intérieur; — MM. les conseillers d'état Thulstrup, Ehrenheim, Bredberg, ministres sans portefeuille.

Norvége. Le gouvernement du royaume de Norvége se compose du ministère d'état et de neuf conseillers d'état. Une partie de ce ministère, savoir le ministre d'état et deux conseillers d'état, qui changent tous les ans, résident à Stockholm auprès du roi; les sept autres sont chacun chef d'un département, et forment la régence à Christiania. Le ministère est ainsi composé : M. Sibbern, ministre d'état; — M. le conseiller d'état Stang, chef du département de la révision; — M. le conseiller d'état Riddervold, cultes et instruction publique; — M. le conseiller d'état Bretteville, intérieur; — M. le conseiller d'état Möinichen, marine et postes; — M. le conseiller d'état Manthey, justice et police; — M. Irgens, guerre; — M. le conseiller d'état Helliesen, finances et douanes; MM. Haffner, Meldahl, conseillers d'état, M. Aall, secrétaire d'état.

Digitized by Google

tout intérêt immédiat dans les changemens survenus en Allemagne, ils ont pu continuer sans trouble la réforme générale inaugurée par le roi Oscar Ier et continuée sous Charles XV. Leur histoire extérieure se réduit à peu de chose. Les populations suédoises ne furent pas toutefois sans s'effrayer des rapides annexions que venait d'opérer la Prusse. Elles se souvenaient des progrès que le germanisme avait faits vers le nord en 1864, et elles se virent amenées à se demander si l'organisation constitutionnelle, administrative et militaire des royaumes-unis leur permettrait à un moment donné d'agir avec l'énergie et la communauté de vues qu'exigeraient peut-être les événemens. L'idée de réunir les peuples scandinaves dans une même confédération fut de nouveau mise en avant. A la fin de l'année 1866, dans une des réunions de l'*Association scandinave* de Stockholm, M. Solhman proposait un plan complet d'union scandinave, et son discours était accueilli avec enthousiasme. Le 4 août 1867, à l'instigation d'une société de Copenhague appelée l'*Union du Nord*, un *meeting* populaire, auquel n'assistaient pas moins de 20,000 personnes, se réunissait à Bingsjö, non loin de Lund, et proclamait ses sympathies pour la cause du Slesvig. Au reste ce n'étaient là que les manifestations d'un parti encore peu nombreux; elles n'eurent d'autre effet que de donner quelque crédit aux projets présentés à la diète pour la révision du pacte d'union et pour la réorganisation de l'armée. Pendant la période dont nous nous occupons, le cabinet de Stockholm n'a abandonné qu'une fois le rôle effacé qu'il s'était promis de garder dans les questions européennes. Invitée par la France à prendre part à une conférence qui aurait eu pour mission de régler définitivement la question romaine, la Suède, quoiqu'elle n'eût aucun intérêt catholique à sauvegarder, notifia au cabinet des Tuileries son acceptation sans réserve. Ce fut là un acte de courtoisie que justifiaient des relations d'alliance et d'amitié séculaires.

La diète suédoise, bien qu'à la fin de 1865 elle eût voté la réforme de la représentation nationale, devait achever la session commencée. Elle continua donc en 1866 la discussion des projets qui lui étaient soumis. Les états, usant du droit que leur donne l'article 109 de la constitution, demandèrent même au roi de reculer à la fin de l'hiver la clôture de la session, qui eût dû légalement s'opérer le 1er février. L'importance des projets en discussion justifiait cette démarche, car, outre le vote du budget et d'autres questions secondaires, les chambres allaient être saisies de plusieurs lois intéressant la défense nationale et la liberté religieuse.

Il y a longtemps que la réorganisation de l'armée suédoise est à l'étude. En 1860, la diète s'était prononcée en faveur d'une réforme

Digitized by Google

de la *beväring* (1), qui fût devenue une véritable landwehr. Le gouvernement nomma un comité pour étudier la question, le roi s'en occupa spécialement, et écrivit sur ce sujet une brochure qui parut à Stockholm. Au commencement de sa session, la diète de 1865 se vit même saisie d'un projet dont le roi était presque le seul auteur (2). Après un long et minutieux examen, le comité de législation et d'économie chargé de l'étudier déposa son rapport; il approuvait l'augmentation de l'armée au moyen d'engagés volontaires recevant une solde de 1 rixdaler par jour. Il espérait obtenir ainsi de 5 à 6,000 hommes, ce qui, avec l'*indelta* et la *beväring*, porterait l'armée à 60 ou 70,000 hommes; il désirait en outre maintenir les exercices annuels pour la *beväring* et en étendre la durée à dix ans au lieu de cinq, sous la condition qu'on n'incorporerait les hommes qu'à l'âge de vingt et un ans; enfin il exprimait le vœu d'établir une landsturm dans laquelle prendraient place les *skarpskyttares* (volontaires). Ceux-ci conserveraient leur division par compagnies. Le projet royal ainsi amendé par le comité renfermait des dispositions antipathiques à l'esprit du peuple suédois. Le tirage au sort et le remplacement à prix d'argent ne plaisent guère aux classes rurales, auxquelles elles apparaissent comme une inégalité de charges dont s'accommode mal leur esprit essentiellement égalitaire. Des *meetings* s'assemblèrent dans les plus grandes villes de Suède, et les résolutions adoptées s'inspirèrent de cette idée que tout Suédois devait son sang et sa vie pour la défense de la patrie, sans tirage au sort et sans faculté de rachat. Les quatre ordres se montraient généralement convaincus que, si la Suède tenait à maintenir son attitude pacifique sans qu'on pût lui attribuer d'arrière-pensées, le plan de réorganisation proposé devait être écarté en entier. Autrement le pays, par le fait seul qu'il disposerait d'une armée plus mobile et plus exercée, courrait le risque de se voir entraîné dans des spéculations aventureuses. L'expression publique de ces sentimens ne laissait presque aucun doute sur le sort réservé au projet royal : l'ordre des paysans, dont les trois autres s'étaient promis de suivre l'exemple, se prononça le premier, et après un vif débat rejeta par un vote unanime et le projet primitif et les modifications qu'avait essayé d'y introduire le comité de législation et d'économie. Le clergé, la bourgeoisie et les paysans votèrent le renvoi de la loi à la prochaine diète, qui, issue plus directement du suffrage des citoyens, devait représenter plus exactement leurs opinions et leurs intérêts.

(1) Milice composée de tous les Suédois valides de vingt à vingt-cinq ans.
(2) Voyez le précédent *Annuaire*.

Digitized by Google

Un projet analogue présenté au *storthing* norvégien n'avait pas été mieux accueilli; pas plus en Norvége qu'en Suède, on n'est enclin à des manifestations belliqueuses. On consentirait à tous les sacrifices pour défendre le sol de la patrie; mais on ne voit pas la nécessité de développer l'esprit militaire sans utilité et de créer une armée coûteuse dont le rôle ne resterait pas purement défensif. Le roi, espérant que sa présence influerait sur l'opinion des représentans, fit coïncider avec l'époque probable des délibérations du *storthing* le voyage que la constitution l'oblige de faire chaque année en Norvége. Cette démarche personnelle de Charles XV ne servit de rien, et le lendemain même de son départ le souverain, qui avait d'ailleurs été pendant son séjour à Christiania l'objet des manifestations les plus enthousiastes, voyait rejeter à la majorité de 15 voix le projet à l'adoption duquel il attachait un intérêt particulier.

Au commencement de l'année 1866, la diète avait eu à se prononcer sur une autre question intéressant également la défense nationale. Un plan de réorganisation de la flotte lui avait été soumis. Ce projet, dû au comte de Platen, ministre de la marine, et dont la disposition principale avait pour but de diviser la flotte en deux catégories, a été développé dans le précédent *Annuaire*. Il reste à dire que les états virent dans la principale disposition du projet une source d'économies considérables et un pas de plus vers l'isolement politique dans lequel ils désirent confiner les royaumes-unis. Le succès en était donc presque assuré. Trois ordres l'adoptèrent à une forte majorité; seule la noblesse, attachée au souvenir de la puissance maritime de la nation suédoise, refusa de renoncer à un passé qui avait eu sa gloire.

Parmi les propositions les plus importantes sur lesquelles la diète eut à se prononcer, il faut encore citer la motion faite par MM. de Ribbing et Liljenstolpe afin de déclarer admissibles à tous les emplois publics, sauf les fonctions ministérielles et ecclésiastiques et celles du professorat pour la philosophie, la religion et l'histoire, les personnes qui n'appartiennent pas au culte évangélique pur (1). Après avoir adopté en 1593 le rite luthérien comme religion d'état, l'église suédoise avait cherché par tous les moyens à se préserver des influences étrangères. Les lois répressives empreintes de la plus rigoureuse intolérance qui furent alors édictées et qui restèrent en vigueur jusqu'au milieu de notre siècle montrent avec quel soin on cherchait à étouffer tout germe d'hérésie. Peu à peu ce-

(1) En 1860, on ne comptait en Suède que 1,680 personnes n'appartenant pas au culte luthérien. 1,155 étaient israélites, 353 catholiques. Dans l'église luthérienne même, on trouve des sectes ayant un nombre considérable d'adhérens; les anabaptistes, par exemple, dont le culte n'est pas reconnu, sont au nombre de 5,000 environ.

Digitized by Google

pendant on revint à des idées plus libérales. Depuis 1860 notamment, la législation a fait sur ce point de notables progrès : il n'est plus interdit à personne d'embrasser et de professer une autre religion; les sujets suédois israélites, qui ne pouvaient jadis sans une autorisation spéciale avoir leur domicile ailleurs que dans quatre grandes villes, ont acquis le droit de s'établir partout et de posséder des propriétés foncières. En 1863, le mariage civil fut introduit dans la loi suédoise : on autorisa le mariage entre israélites et luthériens, on abolit l'obligation de communier, et on rapporta les lois antérieures contre ceux qui administraient le baptême.

Les chambres ne pouvaient manquer de persévérer dans la voie libérale que suivait la législation en votant la proposition de MM. de Ribbing et Liljenstolpe. Trois ordres l'adoptèrent à une forte majorité. Seul le clergé repoussa une loi qu'il considérait comme une attaque directe contre son indépendance. L'approbation des trois autres ordres suffisait à l'adoption du projet. Néanmoins, comme il modifiait la constitution, il devait être soumis aux délibérations de la diète suivante avant d'obtenir force de loi : ce nouvel examen eut lieu au mois de février 1867; le projet, adopté à l'unanimité par la seconde chambre, fut repoussé par la chambre haute à la majorité de 15 voix; mais ce rejet a été motivé par un vice de forme. Les opinions exprimées à cette occasion dans les deux chambres ont démontré qu'on ne saurait ajourner longtemps les mesures favorables aux principes de la tolérance religieuse. L'opinion publique n'admet plus de restrictions à la liberté de conscience, et ce vœu éclairé passera sans doute dans la législation.

Tels furent les projets qui avec quelques autres lois moins importantes et les discussions du budget, voté d'ailleurs dans sa forme ordinaire, conduisirent la diète au terme d'une session de plus de sept mois. Le 22 juin 1866, la clôture fut prononcée solennellement par le roi au milieu d'une émotion générale, car c'était la dernière fois que les quatre ordres se trouvaient réunis aux états-généraux. Aussi le roi, dans son discours, en faisant des vœux pour l'avenir, souhaita-t-il à sa patrie, soumise désormais à une constitution nouvelle, la prospérité calme, mais lentement progressive, dont elle avait joui jusqu'alors. « Nous terminons aujourd'hui, dit Charles XV, non-seulement une session mémorable, mais toute une époque de l'histoire du peuple suédois, une époque qui compte des siècles. Le confiant espoir avec lequel j'envisage l'avenir ne saurait refouler dans mon cœur les sentimens d'émotion avec lesquels je vous vois pour la dernière fois rassemblés ici, où les états-généraux se sont trouvés si souvent en présence de leur souverain. »

Digitized by Google

Pendant la même période, le *storthing* norvégien n'avait eu à s'occuper que de projets d'un intérêt secondaire; à part ses discussions sur la réorganisation de l'armée, on n'a guère à citer que le refus de rendre annuelles ses délibérations, jusqu'alors triennales. La discussion d'une loi qui devait rendre exécutoires en Norvége les jugemens rendus en Suède et réciproquement fut renvoyée à la session suivante. La clôture du *storthing* eut lieu le 14 juin 1866.

Ce fut le jour même de la clôture de la diète qu'eut lieu la promulgation de la loi qui réforme la représentation nationale, cette loi prit en conséquence la date du 22 juin 1866. Les élections furent fixées au 15 septembre. Aux termes de cette nouvelle loi organique, la première chambre se compose de 125 membres élus par les *landsthings* (assemblées provinciales dont le rôle est analogue à celui des conseils-généraux français). Les votes sont répartis entre les diverses classes de la population dans une proportion qui représente assez bien la noblesse propriétaire du sol, les propriétaires non nobles, les capitalistes et le clergé. Il est donc permis d'espérer que la première chambre ne reculera pas devant les idées progressives, et le gouvernement se croit certain d'y trouver un appui sérieux toutes les fois qu'il s'agira de développer prudemment la prospérité intérieure. Elle est nommée pour neuf ans; le mode d'élection, les conditions d'éligibilité, semblent en faire la partie la plus influente de la représentation nationale. Elle devra servir de contre-poids aux élémens moins éclairés que les classes rurales pourraient introduire dans la seconde chambre.

Le roi fit choix pour la présider du comte de Lagerbjelke, gouverneur de Sodermanie, qui avait déjà occupé les fonctions de président de la noblesse. Les membres de la seconde chambre, au nombre de 191, furent élus soit par chacune des villes qui possèdent une juridiction administrative particulière, soit par les villes sans juridiction propre et par les campagnes groupées en circonscriptions électorales ayant chacune un mandataire à nommer (art. 13, 14 et 16 de la nouvelle loi constitutionnelle). L'abstention absolue de toute action gouvernementale permet de considérer les élections comme étant l'expression véritable de l'opinion publique et des volontés du pays. La nation montra d'ailleurs pendant la période électorale le même bon sens et la même modération qu'elle avait déjà déployés. Les villes ont choisi pour la plupart leurs députés dans les classes supérieures. A Stockholm notamment, les treize noms sortis de l'urne appartiennent tous au parti libéral et libre-échangiste, partisan décidé de la réforme constitutionnelle. Les campagnes n'ont pas nommé exclusivement des paysans, comme le prédisaient les adversaires de la réforme; la noblesse

Digitized by Google

compte 20 membres dans la seconde chambre, et le nombre de paysans ou fermiers y est seulement de 83. Le roi en confia la présidence à M. Sundberg, évêque de Carlstadt.

Les assemblées préparatoires qui eurent lieu à Stockholm et dans lesquelles les candidats ou leurs amis exposèrent leurs principes permirent au surplus de prévoir que la majorité de la nouvelle représentation se donnerait pour tâche la consolidation de la réforme politique et la diminution des impôts qui pèsent sur les classes inférieures, qu'elle s'appliquerait à empêcher autant que possible toute augmentation dans le budget des services administratifs et militaires, à développer l'enseignement populaire tout en restreignant l'ingérence du clergé en matière d'éducation, qu'elle favoriserait enfin l'armement national. L'ouverture solennelle de la nouvelle diète eut lieu le 19 janvier 1867. A cette occasion, le roi prononça un discours tout pacifique, et qui semblait annoncer l'intention de renoncer définitivement aux idées de réunion en un seul état de tous les peuples scandinaves.

La discussion de la loi financière commença vers la fin de mars. La diète montra dès l'abord combien elle désirait que la plus stricte économie présidât à la gestion des affaires : elle refusait à la liste civile l'augmentation de 7,000 rixdalers qui devait être affectée à la dotation de la princesse Eugénie; sur le budget de la guerre, elle rejeta les allocations proposées pour les écoles militaires et pour l'achèvement des fortifications de Carlskrona, et elle réduisit à 1,500,000 rixdalers le crédit demandé pour la transformation de l'armement (1). Elle chargea néanmoins le comité de défense d'élaborer un nouveau projet d'organisation militaire dont les dispositions fondamentales, après avoir reçu sa propre approbation, seraient transmises au gouvernement, qui aurait à en faire l'application lors de la rédaction d'une loi définitive. Le comité, qui s'était inspiré en même temps et des essais antérieurs et des travaux analogues auxquels les puissances étrangères se livraient depuis quelque temps sur le même sujet, déposa son rapport le 15 avril.

Les forces défensives se composeraient de l'armée active et des troupes de renfort (les deux premières classes de la *beværing*), puis de la réserve de guerre et de la landsturm. Le rapport examinait ensuite quel est approximativement le montant des forces

(1) Comme toutes les autres puissances, la Suède a voulu donner à ses troupes des armes perfectionnées. On a essayé d'abord d'un fusil inventé par un officier suédois, M. Hægstrœm; mais le mécanisme compliqué de cette arme n'aurait pu résister aux fatigues d'une campagne. On a préféré le système Remington, qui a le double avantage de s'adapter aux fusils d'ancien modèle et de fournir des effets balistiques satisfaisans.

Digitized by Google

qu'un ennemi pourrait tenir réunies dans un pays où la population, très clair-semée, ne fournit que peu de ressources à une armée d'invasion. Il regardait le chiffre de 100,000 hommes comme une sorte de maximum. L'armée des royaumes-unis doit pouvoir mettre en ligne une force au moins égale. L'armée norvégienne présentant un effectif de 15 ou 20,000 hommes, le contingent actif de l'armée suédoise devait atteindre 80 ou 85,000 hommes; mais, sans compter la difficulté de débarquer ainsi 100,000 hommes à la fois et de fournir à leur entretien, le danger ne saurait jamais être assez pressant pour qu'il fût nécessaire d'entretenir en permanence de si grandes masses. Le comité pensait donc qu'en temps de paix il suffirait d'une armée permanente de 30,000 hommes; le roi garderait la faculté de porter, en raison du danger, le pied de guerre à 50, 70 ou 90,000 hommes. Les troupes dites de renfort s'élèveraient à la moitié au moins de l'effectif de l'armée active. Puis viendrait la landsturm, qui, comprenant tous les hommes en état de porter les armes, fournirait de 2 à 300,000 hommes. En additionnant tous ces chiffres, on arriverait, s'il fallait défendre le pays, à un total qui varierait entre 400,000 et 450,000 hommes.

Ces principes généraux une fois posés, le comité s'arrêtait aux dispositions suivantes. L'armée suédoise se composerait de l'armée permanente et de la *bevaëring*. L'armée permanente comprendrait l'*indelta* et des troupes enrôlées; mais cette ancienne institution de l'*indelta* serait profondément modifiée. L'*indelta* nouvelle aurait pour base le chiffre de la population et de l'impôt. Le soldat indelte resterait un soldat laboureur; il aurait toujours sa maisonnette et son petit coin de terre, mais aux frais des communes, et non plus aux frais de certaines propriétés. La solde serait payée en argent par l'état, et, pour se procurer les ressources nécessaires, on louerait à long bail les propriétés *bostelles* confiées aux officiers d'*indelta*, qui en touchaient jusqu'alors les revenus à titre de traitement (1). On proposait en outre de limiter à quinze ans au plus la durée de l'engagement du soldat indelte, avec la faculté d'un réengagement de cinq ans. Le soldat gradé, les ouvriers et les infirmiers pourraient se réengager plusieurs fois. Le soldat de cavalerie indelte n'entrerait au service qu'à la condition d'y rester jusqu'à l'âge de trente-cinq ans. La *bevaëring* se composerait des hommes de vingt à vingt-six ans, la landsturm comprendrait ceux

(1) Le revenu de ces *bostelles* est tellement variable que certains usufruitiers n'en retirent pas la solde affectée à leur grade, tandis que d'autres en retirent un revenu très supérieur. En louant emphytéotiquement ces biens, on pourrait fournir aux officiers la solde exacte à laquelle ils ont droit, et de plus on se procurerait un bénéfice de 200,000 à 250,000 rixdalers.

Digitized by Google

de vingt-six à cinquante ans. Les classes les plus jeunes de la landsturm formeraient la réserve de guerre, qui ne pourrait être levée qu'après toutes les autres classes, et ne saurait être employée hors des frontières. La *bevaïring* enfin fournirait des hommes à toutes les armes, sauf à la cavalerie, si ce n'est en temps de guerre; elle serait exercée dix jours la première année au lieu de naissance, trente jours la seconde et vingt jours la troisième au lieu de réunion des régimens. Cette réorganisation exigeant un plus grand nombre d'officiers pour l'infanterie, on y pourvoirait au moyen des officiers de *bevaïring* et de ceux en demi-solde; les uns seraient portés sur les cadres et jouiraient de l'intégralité du traitement; les autres seraient appointés seulement pendant le temps du service.

Enfin le comité demandait la création d'une commission suédo-norvégienne permanente qui s'occuperait des questions d'armement et de fortification. Les chambres, sans se prononcer sur l'ensemble du projet, se contentèrent de recommander à l'attention du gouvernement les dispositions suivantes : division de l'armée en armée active et réserve, augmentation du personnel des officiers d'infanterie, retour à l'état des *bostelles* et des routes affectées au logement des officiers d'*indelta* et paiement de la solde au comptant, développement de l'instruction militaire dans les écoles, formation d'un comité d'armement et de fortification. Enfin elles exprimaient le désir que le roi présentât à la diète de 1869 un projet complet de réorganisation de l'armée.

Il reste à signaler une modification projetée du pacte d'union de la Suède et de la Norvége. D'après les dispositions du pacte en vigueur, les questions communes aux deux royaumes sont traitées par un conseil d'état mixte composé de 7 membres suédois et de 7 membres norvégiens, qui réside constamment à Stockholm. La compétence de ce conseil n'a jamais été nettement déterminée, et il est arrivé parfois que les Norvégiens ont voulu soustraire à sa discussion différentes affaires, pour les porter au conseil d'état privé de Norvége. Depuis longtemps, la question de la révision du pacte est à l'ordre du jour; mais la constitution norvégienne s'oppose à des changemens qui porteraient atteinte à l'indépendance respective des deux royaumes. Ainsi que le déclare l'article 1er, « le royaume de Norvége est un état libre, indépendant, indivisible et inaliénable, uni à la Suède sous un même roi. » C'est un pays autonome, qui a son armée, sa flotte, sa banque, sa monnaie, ses finances, son pavillon distincts. Le régime administratif est toujours demeuré différent dans chacun des deux états. Tandis que la Suède, jusqu'à la réforme qui en 1865 supprima l'antique représentation par ordres, avait conservé la division des castes, la Norvége don-

nait le spectacle d'une monarchie démocratique, où les titres de noblesse n'existaient plus. Dans ses relations avec la Suède, elle s'était toujours montrée très jalouse de son autonomie, et le cabinet de Stockholm usait de grands ménagemens envers les Norvégiens. Cet esprit de conciliation a présidé à la tâche du comité, et les susceptibilités réciproques ont été prises de part et d'autre en sérieuse considération.

La première pensée d'une réforme est due à l'initiative du *storthing* norvégien, qui en 1837 fit observer au roi que les rapports entre les deux pays n'étaient pas entièrement conformes à la parité des droits sur lesquels est basée l'union, qu'il n'existait notamment aucunes garanties constitutionnelles pour la direction à imprimer à la politique extérieure. Afin de donner satisfaction au désir exprimé par la Norvége, le roi Charles-Jean (Bernadotte) chargea en 1839 un comité mixte d'étudier les propositions de la Norvége et de rechercher dans quelle proportion chacun des royaumes devait contribuer au budget commun et à la défense commune. Ce comité avait achevé en 1841, année de l'avénement du roi Oscar, l'élaboration d'un projet qui renouvelait l'acte d'union. Le gouvernement y fit certaines modifications, et le soumit au roi en 1847.

Ce projet *reposa* (telle est l'expression consacrée en Suède et en Norvége pour les projets en suspens) jusqu'au moment où le conseil d'état suédois proposa en 1860 une révision de l'acte d'union portant sur les matières suivantes : mode de l'élection du roi, de l'héritier de la monarchie et des tuteurs du roi mineur en cas de vacance du trône, — composition et attributions du gouvernement intérimaire, droit du roi de disposer de l'armée et de la flotte, réorganisation de la défense du pays d'après un droit commun, proportion dans laquelle seraient fixées les quatre parts des dépenses communes, institution d'une représentation commune pour traiter certaines affaires. Le *storthing* n'accepta pas la discussion sur ces bases, et déclara avant tout vouloir maintenir le principe de la parité entière des deux pays, et de l'autonomie complète pour les affaires non désignées comme communes.

En 1863, le roi, dans le discours du trône, appela sur la question l'attention du *storthing*, et cette assemblée déclara, par un vote du 14 juin 1863, qu'elle s'en remettait au roi du soin de choisir le moment qui paraîtrait le plus opportun; mais elle ne laissa pas échapper l'occasion d'adhérer aux principes émis par le gouvernement norvégien en 1860. Au mois de janvier 1865, les conseils d'état norvégien et suédois tombèrent d'accord pour demander la nomination d'un comité mixte d'étude. Ce comité, composé de 7 membres suédois et de 7 membres norvégiens, fut nommé par

Digitized by Google

ordonnance royale du 6 février 1865 ; pendant deux années consécutives, il s'est réuni tantôt à Stockholm, tantôt à Christiania, tantôt à Wolberg, où il a tenu sa dernière séance à la fin d'août 1867, après avoir élaboré un projet qui se compose de 8 chapitres divisés en 71 articles.

Le premier chapitre proclame la parité et l'indépendance des deux pays réunis sous le même roi; il ajoute que, le but principal de l'union étant de leur donner plus de force et de poids vis-à-vis des puissances étrangères, la guerre et la paix sont d'un intérêt commun. Le chapitre III traite de la création d'un nouveau conseil composé par fractions égales de membres de chacun des conseils d'état de Suède et de Norvége, avec un minimum fixé à 3 pour chaque pays; cette création remplacerait l'ancien conseil d'état mixte qui était composé de 10 conseillers d'état suédois et de 3 délégués du conseil d'état de Norvége. La réglementation proposée a en outre sur l'ancienne l'avantage de déterminer d'une manière précise les affaires que le conseil serait appelé à traiter; elle mettrait un terme à des conflits fréquens. Le chapitre IV, consacré aux rapports avec les puissances étrangères, fait participer la Norvége à la direction des affaires extérieures; ces affaires seraient appelées devant le conseil d'état d'union, qui contrôlerait les choix du personnel employé dans le ministère des affaires étrangères et dans le corps consulaire. Quant aux membres du corps diplomatique, le ministre des affaires étrangères doit en proposer la nomination au roi, qui, après avoir écouté les avis d'un conseiller d'état suédois et du ministre d'état norvégien, prendra sa résolution.

Le chapitre V traite des mesures qui doivent être prises en cas de guerre avec l'étranger; il abolit une disposition restrictive de la constitution norvégienne : le roi est autorisé en cas de guerre à employer les troupes norvégiennes hors du royaume sans l'autorisation spéciale du *storthing*.

Le chapitre VI pourvoit à l'administration du royaume quand le roi est empêché ou quand le trône est vacant. Le chapitre VII traite de l'élection du roi, du prince royal, du régent et du gouvernement de la régence.

D'après la constitution en vigueur, lorsqu'il y a lieu de procéder à l'élection du chef d'une nouvelle dynastie ou d'un héritier au trône, la diète et le *storthing* sont réunis simultanément, et chacune de ses assemblées est appelée à donner son vote. Si le scrutin offre un résultat identique, l'élection est valable; dans le cas où il y aurait divergence de vote, une commission composée de membres des deux assemblées en nombre égal se réunirait à Carlstadt et prendrait une résolution. Pour éviter ce qu'il y aurait d'irrégulier dans

Digitized by Google

la situation de cette commission appelée à juger en arbitre les résolutions des diètes des deux pays, le projet a dévolu à une commission choisie également dans les assemblées des deux royaumes et composée de 160 membres le soin d'émettre un avis définitif sans aucun vote préalable des assemblées. Cette commission devra également se réunir à Carlstadt, à moins d'empêchement sérieux, auquel cas le gouvernement établi choisirait un autre lieu de réunion. Il ne pourrait toutefois choisir l'une des deux capitales. La proposition qu'avaient en outre émise les membres suédois du comité de créer un parlement d'union n'a pas été acceptée. Les membres norvégiens ont formellement refusé d'entrer même en discussion sur cette matière.

Tel qu'il est, le projet rédigé par le comité devra être soumis à l'approbation des assemblées nationales des deux royaumes; mais c'est surtout en Norvége qu'il est exposé à rencontrer des difficultés. Aux termes de la constitution norvégienne, ce projet, qui renferme des modifications de la loi fondamentale, devait être d'abord soumis au *storthing* au mois d'octobre 1868; s'il ne rencontre pas d'opposition de la part de cette assemblée, il sera renvoyé au *storthing* suivant, qui se réunira trois ans plus tard, et ce n'est que cette dernière assemblée qui pourra l'adopter définitivement, mais sans y apporter aucun changement et à la majorité des deux tiers des voix.

La Suède, on le voit par l'histoire des deux années 1866 et 1867, a présenté le rare spectacle d'une nation qui, profitant des exemples que lui donnent les autres puissances, opère lentement, sans commotion violente, la transformation radicale de ses institutions : une bonne loi fondamentale, un système d'enseignement très complet, un code libéral pour l'industrie et le commerce, tels sont les puissans instrumens qui ne peuvent manquer de développer un esprit public déjà éveillé à une vie nouvelle, et qui permettront à la Suède d'utiliser ses ressources d'une manière de plus en plus avantageuse.

Budget. — Les recettes figuraient au projet de budget pour 37,461,270 rixdalers, ou 53,461,270 francs, et se décomposaient en recettes ordinaires, 8,861,270 rixdalers (12,658,950 fr.), en recettes extraordinaires, 28,600,000 r. (40,857,000 fr.).

Les recettes ordinaires étaient évaluées:

Douanes.	14,600,000 rix.	20,857,143 fr.
Postes.	2,000,000 —	2,857,613 —
Timbre.	1,500,000 —	2,148,857 —
Taxe sur la fabrication de l'eau-de-vie. . .	10,500,000 —	15,000,000 —

Digitized by Google

Comparé au dernier budget, celui-ci présentait un accroissement de recettes de 1,882,530 rixdalers (2,689,320 fr.).

Les dépenses étaient évaluées à 34,054,300 rix. (48,649,000 fr.), et étaient réparties en neuf chapitres.

Liste civile.	1,424,000 rix.	2,034,280 fr.
Justice.	2,353,075 —	3,361,530 —
Affaires étrangères.	479,200 —	670,000 —
Guerre.	9,791,989 —	13,988,856 —
Marine.	4,011,580 —	6,730,820 —
Intérieur.	3,946,046 —	5,637,209 —
Finances.	5,998,009 —	8,571,142 —
Cultes et instruction publique.	4,619,622 —	6,599,480 —
Pensions et amortissement. . .	1,430,787 —	2,043,981 —

Il y avait augmentation sur les chapitres suivans :

Liste civile.	10,000 fr.
Guerre.	6,462,700 —
Marine.	124,540 —
Cultes et instruction publique. .	89,170 —

Le gouvernement demandait en outre des crédits extraordinaires dont le total s'élevait à 7,438,621 rixdalers, dont 5 millions de rixdalers affectés au renouvellement de l'armement. Le gouvernement prévoyait donc un déficit de 4 millions de rixdalers environ, et proposait d'y faire face au moyen des augmentations d'impôts suivantes:

Sur l'impôt direct (sur le revenu, le capital et la propriété foncière). .	1,830,165 rix.
Sur les droits de douanes, sur le sucre, le café, le tabac et l'eau-de-vie.	1,190,000 —
Sur la taxe de fabrication de l'eau-de-vie.	1,258,000 —

II.

DANEMARK

Monarchie constitutionnelle. — Christian IX, roi de Danemark. [1]

Révision de la constitution. — Négociations au sujet de la rétrocession du Slesvig du nord. — Réformes militaires. — Projet de cession des Antilles danoises.

Au commencement de l'année 1866, le Danemark avait encore deux parlemens. Le *rigsraad* ou assemblée commune au Slesvig et

(1) Christian, duc de Glücksbourg, devenu roi le 15 novembre 1863, est né en 1818. Il a épousé en 1842 la princesse Louise-Caroline de Hesse-Cassel, fille du landgrave Guillaume. Le prince Frédéric, héritier présomptif, est né en 1843.

Ministère : M. le comte Krag-Juel-Frys Frijsenborg, présidence du conseil et affaires étrangères; — M. Estrup, intérieur; — M. le général Raaslöff, guerre; — M. de Rosenorn-Theilmann, justice; — M. Fonnesbech, finances; — M. le capitaine de vaisseau Scenson, marine ; — M. M. A. Hansen, cultes et instruction publique.

Digitized by Google

au reste de la monarchie, créé par la constitution du 18 novembre 1863, était composé de deux chambres, le *landsthing* ou chambre haute et le *folkething* ou chambre basse. Pour les affaires du Danemark proprement dit, le Jutland et les îles, le *rigsdag* avait continué de subsister. Le nouveau pacte constitutionnel, qui était un compromis entre la constitution du 18 novembre 1863 et la charte plus démocratique du 5 juin 1849, avait déjà subi avec succès une partie des épreuves légales. Cette œuvre de réforme, sagement conduite par le comte Frijs, le nouveau président du conseil, était à la veille d'être discutée une dernière fois par le *rigsdag*.

La conséquence la plus saillante des lenteurs de cette procédure qui absorbait la vie publique en Danemark, ce fut la nécessité de convoquer encore une fois celui des deux parlemens que la révision constitutionnelle devait supprimer. Avant de disparaître, le *rigsraad* devait encore voter les budgets de la période biennale 1867-1868. En effet, cette assemblée était jusqu'à ce jour seule compétente pour délibérer sur le budget de la monarchie et sur les questions financières. Toutefois, pour ne pas prolonger l'effet de ses décisions bien au-delà du jour où elle aurait disparu, une clause du projet de budget portait que, dans le cas où la nouvelle constitution serait promulguée avant le 31 décembre 1866, les crédits votés pour la seconde partie de l'exercice 1867-1868 seraient annulés de plein droit.

La session du *rigsraad*, ouverte le 5 février 1866, fut assez paisible; seul, le budget militaire donna lieu à un sérieux débat. Le parti connu sous le nom d'*Ami des paysans*, et dont le chef était le colonel Tcherning, réclama avec une nouvelle insistance la réduction des dépenses militaires, et, emportés par leur zèle pour les économies, quelques orateurs allèrent jusqu'à demander la suppression de la marine militaire et des armées permanentes. Avant même la fin de la session du *rigsraad*, qui se prolongea jusqu'au 12 mai, le *rigsdag* fut de nouveau convoqué pour discuter le projet de constitution; mais dès cette époque tout l'intérêt se concentrait pour le Danemark dans les événemens dont sa frontière était le théâtre. La liquidation définitive de la dette des duchés, qui passait à la charge de ces pays, et celle du service des pensions aux anciens employés dans le Slesvig et le Holstein, que le Danemark prenait à sa charge, se terminaient à Copenhague, et les deux alliés de la guerre de 1864, réunis encore un instant pour imposer aux Danois des conditions financières rigoureuses, se séparaient presque dès le lendemain pour commencer entre eux une lutte acharnée.

Le roi Christian s'était empressé d'accéder à l'idée d'une confé-

Digitized by Google

rence émise par la France; mais l'échec de cette tentative de conciliation *in extremis* ne devait pas l'étonner. Ne connaissait-il pas mieux qu'un autre les mécomptes auxquels est condamnée la diplomatie européenne? Avant comme pendant la guerre, tous les vœux des Danois furent pour les Autrichiens et contre les Prussiens, dont on savait la brutale conduite en Slesvig; mais entre les deux puissances on eût volontiers choisi pour alliée celle qui aurait fait les meilleures conditions et donné le plus de gages de bon vouloir. La Prusse se contenta de faire observer le terrain, l'Autriche essaya bien quelques ouvertures; mais à Copenhague on n'était pas prêt à revendiquer les armes à la main les territoires perdus, et un état aussi appauvri que le Danemark ne pouvait entrer inopinément en campagne. Le pays resta donc strictement neutre, poursuivant avec patience la réforme constitutionnelle. Le 27 juillet, après de vives discussions où le parti des paysans coalisé avec les amis du comte Sponnek cherchèrent à faire échouer le projet du ministère, celui-ci fut accepté à la majorité de 55 voix contre 44. Le lendemain, le *rigsdag* fut clos, et le nouveau pacte fondamental fut promulgué le 28 juin 1866.

Le 28 juillet arrivait à Copenhague la nouvelle de la signature des préliminaires de Nikolsbourg. L'article 14 de cette convention, inséré à la demande de la France, promettait la rétrocession des districts du nord. La joie fut grande en Danemark et dans tout le Slesvig danois, d'où partirent aussitôt des députations chargées de remercier le roi de Prusse de sa résolution magnanime et inattendue. Le cabinet de Copenhague s'empressa également de faire parvenir à la France l'expression de sa vive gratitude. C'était plus qu'il n'en fallait pour indisposer M. de Bismarck, et dès le premier jour on vit percer le mauvais vouloir de cet homme d'état et de ses amis politiques. Le projet de loi présenté aux chambres prussiennes pour l'incorporation du Holstein et du Slesvig au royaume ne mentionnait pas la rétrocession des districts septentrionaux, et, la loi ayant été votée sans réserve, il devenait difficile d'obtenir plus tard le morcellement d'un territoire prussien. La commission n'avait même pas pris la peine de dissimuler ses répugnances.

« Nous espérons, disait-elle, que le cabinet du roi réussira à écarter l'article 5 du traité de Prague, ou tout au moins à restreindre le vote des habitans à la partie la plus septentrionale du Slesvig. Nous ne pouvons donner notre assentiment à la malheureuse application du principe des nationalités dans le nord du Slesvig et nous exposer ainsi à ratifier peut-être l'abandon des districts qui s'étendent jusqu'à Flensbourg. »

Le cabinet de Berlin n'hésita point à s'autoriser de cette manifes-

Digitized by Google

tation pour chercher à dégager sa parole envers la France, et peu s'en fallut qu'il ne refusât l'insertion dans le traité de Prague de la clause de rétrocession. Il garda d'ailleurs le silence le plus absolu sur cette affaire jusqu'après le jour où fut vidé l'incident du Luxembourg. Durant cette période, M. de Bismarck n'avait pu éviter une manifestation du sentiment public dans le nord du Slesvig. Il avait fallu y procéder aux élections pour le parlement de l'Allemagne du nord. En dépit de toutes les pressions électorales, deux colléges sur quatre avaient donné une immense majorité aux candidats danois. A Hadersleben et à Apenrade, M. Krüger avait obtenu 15,028 voix contre 3,702 données à M. Kjoer, candidat prussien. Dans les districts de Flensbourg, de l'île d'Alsen et de l'Anglie, 9,927 voix s'étaient portées sur M. Ahlmann, le candidat danois, contre 6,803 voix données à M. Kraus, un Augustenbourgeois, et 2,807 à M. Mathiesen, un Prussien. Remplissant énergiquement leurs mandats, ces députés avaient réclamé du parlement de l'Allemagne du nord la suspension du recrutement dans les districts septentrionaux du Slesvig jusqu'à ce que les populations eussent prononcé sur leur sort. Cette prétention des Slesvicois à vider eux-mêmes la question de leur nationalité était trop contraire aux tendances générales de la politique prussienne pour que M. de Bismarck pût l'admettre. Le 26 mars 1867, il déclarait à la tribune que l'Autriche seule pouvait réclamer l'exécution du traité de Prague. C'est assez dire qu'il se fût refusé à traiter l'affaire du Slesvig à la conférence de Londres, quand même la réclamation du cabinet de Copenhague serait parvenue à temps aux puissances signataires du traité du 11 mai 1867; mais peu de jours après, le 31 mai, il crut devoir reconnaître l'abstention pleine d'à-propos des diplomates européens en faisant au Danemark les premières ouvertures au sujet de cette affaire. M. de Bismarck s'exprimait ainsi dans sa dépêche au ministre de Prusse à Copenhague :

« Nous ne nous sommes imposé ni envers le Danemark ni envers l'Autriche l'obligation de renoncer à la suprématie sur les habitans allemands du Slesvig ni surtout à la suprématie sur ceux qui veulent continuer d'appartenir à l'Allemagne. La question est donc pour nous pleine de difficultés. Le gouvernement danois peut les lever en nous indiquant la nature des garanties qu'il se propose de donner; c'est alors seulement que nous pourrons nous prononcer sur l'étendue des territoires à rétrocéder. »

M. le comte Frijs répondit le 1er juin que les garanties qui résultent pour les Allemands de la constitution danoise et celles qui découlent des traités lui paraissaient suffisantes. Que voulait-on de plus que proclamer les dispositions du traité de Vienne du 30 oc-

Digitized by Google

tobre 1864, qui permettait aux habitans du territoire rétrocédé d'opter pendant un délai déterminé pour la nationalité dont la cession les privait? Des garanties de bonne administration intérieure données par conventions internationales ne pourraient que compromettre les relations réciproques. En faisant pressentir son refus de se lier ainsi, le cabinet de Copenhague s'en référait à l'article 5 du traité de Prague, qui ne contient aucune stipulation spéciale de garanties pour les Allemands. Une note remise le 18 juin par le ministre de Prusse à Copenhague répondait que la situation spéciale des Allemands dans les duchés sous la domination danoise ne permettait pas au roi de Prusse de se contenter, pour les sujets allemands dont il allait se dessaisir, des garanties générales résultant de la constitution danoise. La note se terminait ainsi :

« Le gouvernement danois se croit-il en mesure de faire prévaloir des institutions et des mesures qui donneraient des garanties déterminées pour la sécurité et la protection des Allemands, et comme individus et comme communes, dans les districts rétrocédés, et quelle serait la nature de ces garanties quant aux individus, aux localités et aux communes? Ou bien regarde-t-il une semblable déférence aux particularités nationales comme impossible? »

De la réponse à cette question devait dépendre l'étendue de la rétrocession projetée. On demandait également au cabinet de Copenhague de s'expliquer sur les charges pécuniaires inhérentes à la reprise de possession d'une partie du Slesvig. Le début de cette négociation, condamnée à rouler dans le même cercle et où la Prusse cherchait à chaque pas une nouvelle échappatoire, ne pouvait guère laisser d'illusions sur une issue favorable au Danemark, qui aurait voulu espérer la restitution de l'île d'Alsen et de tous les territoires au nord de Flensbourg. Le *risgdag*, assemblé en ce moment, ne voulut pas se séparer avant d'avoir manifesté hautement le sentiment du pays au sujet des conditions dont la Prusse paraissait vouloir faire dépendre la rétrocession. Sur la proposition de sept membres du *landsthing* et de trente membres du *folkething*, les deux chambres votaient le 6 juillet à l'unanimité une adresse écrite par M. Hall dans un style sobre et prudent, et qui exprimait une adhésion entière à la politique du comte Frijs. Mieux valait à coup sûr renoncer à recouvrer quelques lambeaux de territoire que de consentir à des clauses propres à favoriser l'immixtion de l'Allemagne dans les affaires du Danemark. L'expérience des arrangemens de 1851-1852 avait été concluante, et elle avait porté ses fruits.

Toutefois, pour avoir la sagesse de répudier une acquisition de

Digitized by Google

territoires au prix d'un compromis si dangereux pour l'indépendance du royaume, l'opinion publique ne désertait pas la cause des Slesvicois. Le parti national publiait le relevé des votes émis dans les paroisses du Slesvig en faveur des candidats danois. Des souscriptions s'ouvraient partout pour recueillir les familles que les autorités prussiennes expulsaient parce qu'elles avaient opté en faveur de la nationalité danoise. Enfin les bourgeois de Copenhague, touchés des sympathies malheureusement stériles de la France, préparaient une réception enthousiaste et cordiale à MM. Morin et Piccioni, qui avaient porté à la tribune du corps législatif l'écho des justes plaintes du Slesvig, ainsi qu'à quelques journalistes qui s'étaient empressés de leur faire un bruyant cortége. Du 11 au 18 août 1867, Copenhague fut tout entière à la joie de recevoir ses hôtes français, et la fête de l'empereur Napoléon III, le 15 août, fut l'occasion de manifestations bien propres à resserrer l'étroite sympathie qui a toujours uni les deux nations. C'était d'ailleurs alors comme une avalanche de généreuses protestations contre la Prusse. Dans un grand *meeting* populaire organisé à Malmoë par les soins du parti scandinave de Suéde, de Norvége et de Danemark, on affirmait à l'unanimité le droit national du Danemark sur le Slesvig du nord, ainsi que la nécessité d'une politique commune entre les trois royaumes. Les Allemands établis en Seelande et en Fionie envoyaient spontanément des adresses au roi Guillaume pour assurer que leurs compatriotes, trouvant dans la constitution et les lois danoises une protection suffisante, n'avaient que faire des garanties réclamées par la Prusse en leur faveur.

Cependant vis-à-vis de l'Allemagne le cabinet de Copenhague ne voulait même pas se donner l'apparence de rompre les négociations qui lui étaient offertes. Le 20 juillet, il avait envoyé sa réponse à Berlin. Tout en maintenant que des garanties spéciales pour les Allemands de Slesvig étaient superflues, le comte Frijs ne se refusait pas à examiner si et comment les intérêts des deux pays pourraient s'accorder avec celles qui étaient demandées par la Prusse, et il proposait d'ouvrir à ce sujet, soit à Copenhague, soit à Berlin, des négociations verbales entre des hommes versés dans ces matières, convaincu que l'on ne présenterait pas à Berlin des demandes qui auraient pour effet de rendre illusoire l'autorité du roi de Danemark sur une partie de ses états. Quant à la dette des duchés, M. de Frijs acceptait volontiers pour son pays une quote-part contributive proportionnelle au territoire rétrocédé. M. de Bismarck répondit à cette communication conciliante dans le fond et dans la forme par une dépêche en date du 22 août. Cette dépêche, où se trouvaient développées les considérations contenues dans la pre-

Digitized by Google

mière note prussienne du 18 juin, était peu propre à encourager les espérances du cabinet de Copenhague.

« Le traité de Prague, y était-il dit, n'a créé aucun titre aux populations du Slesvig du nord. Il ne peut être invoqué que par les contractans. Les garanties demandées par la Prusse tiennent au mode d'exécution de l'article 5, et, si elles ne ressortent pas du texte même, encore moins ce texte les exclut-il. D'ailleurs il est légitime de protéger les minorités, et en se dessaisissant de ses sujets allemands, sa majesté le roi Guillaume doit leur assurer une protection efficace. Elle ne peut les livrer sans conditions, car l'histoire de la domination danoise dans le Slesvig est en contradiction avec les promesses d'un sort heureux que le comte Frijs fait aux Allemands de la partie du Slesvig à rétrocéder. »

En terminant, le comte de Bismarck déclarait accepter avec satisfaction l'ouverture de négociations verbales sur les points en litige et proposait d'en fixer le siége à Berlin. La persistance avec laquelle le chancelier fédéral maintenait son étrange doctrine au sujet de l'interprétation du traité de Prague laissait peu de chances d'une entente; mais l'acceptation de ces pourparlers était un petit avantage diplomatique pour le Danemark. Vis-à-vis de l'Europe, il avait à l'avance dégagé sa responsabilité en montrant une grande patience et un rare esprit de conciliation. Dans sa réponse adressée à M. de Quaade à Berlin sous la date du 10 septembre, M. le comte Frijs prit acte d'un passage de la communication prussienne où il était dit que l'on n'entendait rien demander qui fût de nature à porter atteinte à la pleine souveraineté du roi Christian sur les territoires rétrocédés, et il prescrivit à l'envoyé danois de s'enquérir de la nature des garanties qui seraient exigées.

En mettant le représentant du roi Guillaume en relations avec un fonctionnaire du département des affaires étrangères chargé de libeller ces fameuses garanties, M. de Bismarck avait déclaré que jamais il ne serait question de rendre l'île d'Alsen et le Sundewitt, sur lequel s'élèvent les forts de Düppel, et en même temps il s'était étendu sur le caractère mixte de la population dans les villes de Christiansfeld, d'Hadersleben et d'Apenrade. Quelques semaines plus tard, le délégué prussien, M. Bucher, complétait cette réponse. Il présentait un compendieux programme de garanties destinées à maintenir et à faire prospérer la nationalité allemande dans le nord du Slesvig, et il ajoutait : « Si vous ne nous accordez pas tous ces règlemens, si vos concessions sont insuffisantes, la Prusse ne vous rendra que les paroisses où vivent les Danois, elle conservera à titre d'enclaves les villes de Christiansfeld et d'Hadersleben. Si vous entrez dans nos vues, peut-être la Prusse ira-t-elle jusqu'à vous

Digitized by Google

céder Apenrade. » Depuis cette époque, les pourparlers n'ont pas continué. Posée dans de tels termes, la négociation n'était vraiment pas sérieuse, et ne servait qu'à rendre à chaque pas plus manifeste le mauvais vouloir de la Prusse. Le Danemark a du moins suffisamment montré son bon droit à l'Europe, et il a eu l'habileté de se renfermer dans une politique peu compromettante.

Loin de s'abandonner aux inspirations d'une légitime ambition nationale, le Danemark a compris que sa prospérité intérieure était sa meilleure sauvegarde contre un voisin aussi envahissant que la Prusse. A la suite des transformations subies par la tactique et l'armement des troupes, transformations qui venaient d'être consacrées par la victoire de Sadowa, la prévoyance commandait une révision des lois militaires qui permettrait en temps de guerre d'appeler sous les drapeaux un plus grand nombre d'hommes exercés. Il fallait aussi se procurer des armes à tir rapide. Une commission de gens spéciaux fut chargée de préparer la réforme du recrutement et des cadres. Son travail servit de base aux débats du *rigsdag*, qui s'ouvrirent au mois de mai 1868. Le gouvernement avait également demandé pour l'acquisition de nouveaux fusils un crédit extraordinaire de 13,471,000 rixdalers qui lui fut accordé. Le budget voté pour la période 1867-1868 se soldait en recettes par 22,035,637 rixdalers et en dépenses par 23,040,375 rixdalers. Pour combler ce déficit de 1 million de rixdalers et créer les voies et moyens pour la transformation des fusils, le *rigsdag*, à la presque unanimité, créa un nouvel impôt sur le revenu. Ainsi sur les questions financières le nouveau parlement se montra plus traitable que ne le laissaient prévoir son origine et la vivacité de la lutte engagée aux élections d'octobre 1866 entre le parti des paysans et le parti national. Le premier, très fortement représenté dans les deux chambres de la diète, critiqua sévèrement toutes les dépenses diplomatiques et militaires et toutes celles qui ne lui paraissaient pas devoir profiter directement à l'agriculture; mais en somme il ne voulut jamais aller jusqu'au renversement du cabinet présidé par le comte Frijs. Une seule fois celui-ci se trouva en minorité. Il répugnait aux petits propriétaires et aux cultivateurs d'adopter d'une façon permanente la charge du service militaire obligatoire pour tous. Sur la proposition de M. Carlsen et contre l'avis du ministère, le *folkething* décida, le 25 mai 1867, par 52 voix contre 42, que la nouvelle loi militaire n'aurait provisoirement d'effet que jusqu'à l'expiration de la période financière 1872-1873. Ce vote contenait plutôt des réserves pour l'avenir que des entraves à la politique du cabinet, qui, bien inspiré, ne le prit pas pour une marque d'opposition systématique.

Digitized by Google

Un peu plus tard, M. le comte Frijs put craindre d'avoir perdu l'appui du roi, qui, malgré ses pressantes sollicitations, mettait une grande insistance à conserver auprès de sa personne en qualité d'aide-de-camp-général M. de Kaufmann, homme de mérite et de caractère, mais dont l'influence ne s'exerçait pas toujours au profit des idées du cabinet. De tels conseillers irresponsables ne peuvent se maintenir dans une monarchie constitutionnelle. M. de Kaufmann se retira, et le comte Frijs resta aux affaires. C'est grâce à la juste considération dont cet homme d'état est entouré que la couronne avait pu d'ailleurs éviter un genre de débat pénible. On pouvait craindre que les chambres n'arguassent des difficultés financières pour refuser le crédit demandé pour le trousseau et la dot de la princesse Dagmar, aujourd'hui l'épouse du grand-duc héritier de Russie; la seconde chambre le vota sans difficulté. Toutefois cette union brillante, si chère à la famille royale, n'éveilla pas dans le pays cet enthousiasme qui avait éclaté lors du mariage de la princesse Alexandra avec le prince de Galles. Après la réserve observée par l'Angleterre lors de l'invasion austro-prussienne de 1864, le peuple danois ne pouvait guère plus croire à l'efficacité des alliances princières et des combinaisons de la diplomatie de cours; mais, attaché à sa dynastie, il est fier à juste titre des vertus privées dont la famille royale donne l'exemple et des établissemens avantageux que le roi Christian à su ménager à ses enfans dans les familles des premiers souverains d'Europe. La méfiance qui s'était produite à l'avénement du roi Christian IX est dissipée, et le dernier procès de presse intenté contre M. Bille, rédacteur du *Dagbladet,* pour un article où étaient contestés les titres des Glucksbourg à la couronne de Danemark depuis la perte des duchés, s'étant terminé par un acquittement de la cour suprême le 6 février 1867, on n'a plus rien vu paraître dans la presse libre du royaume qui fût de nature à ranimer ces fâcheuses polémiques. Le 26 mai 1867, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son mariage, le roi Christian IX fut accueilli à son entrée à Copenhague par les manifestations les plus sympathiques, et depuis lors l'annonce officielle des fiançailles du prince héritier de Danemark avec la fille unique du roi de Suède a encore fortifié les liens qui unissent le pays et sa dynastie.

Dans la session ouverte le 7 décembre 1867, le *rigsdag* a eu à s'occuper du traité conclu le 24 octobre 1866 avec le gouvernement des États-Unis pour la cession de deux Antilles danoises, Saint-Thomas et Saint-Jean, moyennant une somme de 7,500,000 dollars en or. Conformément à un principe qui tend de plus en plus à s'introduire dans le droit public moderne, le gouvernement danois s'était réservé de consulter la population des îles au sujet de leur pas-

Digitized by Google

sage sous la souveraineté des États-Unis d'Amérique. Sur 1,800 ou 1,900 électeurs dans les deux îles, 1,256 prirent part au scrutin, et 1,244 se prononcèrent en faveur de l'annexion. L'île de Sainte-Croix, sur laquelle la France a un droit de préemption en vertu de l'acte de vente à la compagnie danoise du 15 juin 1733 et en vertu du traité de 1742, n'était pas comprise dans la cession. Avantageux pour le Danemark, qui a peu d'intérêts coloniaux et qui est obligé de réorganiser à grands frais son armée et sa marine, ce traité a été ratifié par les chambres de Copenhague, et il attend pour être exécuté la ratification du sénat des États-Unis.

BUDGET DU ROYAUME DE DANEMARK POUR L'EXERCICE 1867-1868.

Recettes.

	Rixd.	Sk.
Revenus des domaines (y compris les eaux et forêts et la chasse pour 231,734 rixd.)	492,167	18
Intérêts et à-comptes des créances de l'état	4,847,850	25
Impôts directs	4,108,420	»
Impôts indirects (papier timbré, droits de succession, douanes, etc.)	8,460,175	72
Postes et télégraphes	154,749	»
Loterie de l'état	135,764	»
Revenus de l'Islande et des Féroez	67,050	21
Revenus des Antilles danoises	52,500	»
Revenus divers (y compris 2,736,000 rixd. de nouvelles obligations de chemins de fer)	3,190,043	80
Total	21,508,720	24

Dépenses.

Liste civile du roi	500,000	
Apanages de la maison royale	176,111	77
Rigsdag	100,000	»
Intérêts et amortissement de la dette	7,809,135	45
Conseil d'état	53,308	»
Service des pensions et des invalides	2,050,372	52
Ministères des affaires étrangères	181,748	»
Ministère de l'intérieur (y compris 2,500,000 rixd. pour les chemins de fer jutlandais)	3,840,869	74
Ministère de la justice	1,056,280	45
Ministère des cultes et de l'instruction publique	367,775	73
Ministère de la guerre	3,260,496	66
Ministère de la marine	1,821,845	74
Ministère des finances	433,676	24
Dépenses extraordinaires	269,638	37
Total	21,921,258	67

La dette publique s'élève à 132 millions de rixdalers.

Armée. — En vertu de la nouvelle loi militaire, chaque année tous les jeunes gens valides qui ont atteint l'âge de la conscription sont appelés à

Digitized by Google

recevoir l'instruction militaire. Le remplacement est aboli, et le service militaire rendu obligatoire pour tous les jeunes gens en état de porter les armes qui ont atteint l'âge de vingt-deux ans. Le temps pendant lequel les hommes peuvent être appelés sous les drapeaux est réduit de seize à treize ans, sept ans dans la ligne et six ans dans la réserve.

Recrutement. — Le royaume est divisé en 5 cercles de brigade, et chacun de ceux-ci en 2 cercles de demi-brigade. Chaque cercle de demi-brigade fournit le contingent d'une demi-brigade d'infanterie et d'un demi-régiment de cavalerie. Le contingent de l'artillerie est pris moitié dans les deux premiers cercles et moitié dans les trois autres, et ceux de la garde à pied, du génie et des autres corps dans tous les cercles. Tous les hommes (5,320 environ), qui ne sont pas distribués sur la flotte ou dans les autres armes sont inscrits dans l'infanterie, sauf 272 pour la garde à pied. La cavalerie se recrute annuellement de 30 hommes par escadron, l'artillerie, de 69 hommes par batterie de ligne, de 90 par compagnie, et de 157 pour les divisions techniques, le génie, de 210.

Instruction des troupes. — Voici quelle en est la durée pour les différens corps : infanterie, dix mois et demi et sept mois et demi en sus pour ceux qui doivent devenir sous-officiers ou faire partie des troupes de garnison, cavalerie vingt-trois mois, artillerie de campagne de cinq à dix-sept mois, artillerie des places fortes quatre mois, et douze mois en sus pour les aspirans sous-officiers et les troupes de garnison, génie vingt et un mois. On établit en outre tous les ans, pour les exercices et les manœuvres des troupes, un camp où se réunissent environ 9,000 hommes.

Durée du service. — Le temps pendant lequel on peut être appelé sous les drapeaux a été fixé pour l'infanterie à douze ans et demi ou à dix ans, suivant la durée de l'instruction, pour la cavalerie à huit ans quatre mois, pour l'artillerie de campagne, à quatorze ans quatre mois ou à dix ans quatre mois, et pour celle des places fortes à quatorze ans huit mois ou à dix ans huit mois, suivant la durée de l'instruction, pour le génie à neuf ans. Les huit premières années appartiennent à la ligne. Ceux qui, au bout de ce temps, sont encore disponibles passent dans le second ban de la réserve. Le premier ban est formé par les divisions de ligne dont les cadres ne sont pas complets en temps de paix.

Organisation de l'armée. — L'infanterie comprend 5 brigades et la garde à pied. Chaque brigade est divisée en 2 demi-brigades, et se compose de 4 bataillons de ligne et de 4 de réserve, dont 2 du premier ban et 2 du second. La garde à pied est formée de 1 bataillon de ligne et de 1 de réserve du second ban. Un dépôt est en outre établi en temps de guerre pour chaque brigade et la garde. Chaque bataillon compte 4 compagnies, et celles-ci sont chacune de 800 hommes (soldats et sous-caporaux). Le nombre des officiers est de 946, 448 pour la ligne, 442 pour la réserve, et 56 pour les dépôts et services divers; celui des sous-officiers est de 2,100, 996 pour la ligne, 951 pour la réserve et 160 pour les dépôts et services divers.

La cavalerie se compose de 5 régimens, chacun de 3 escadrons de

Digitized by Google

120 hommes (soldats et sous-caporaux). On y ajoute, en temps de guerre un escadron d'ordonnances de 140 hommes et un dépôt par régiment. Le nombre des officiers est de 132 et celui des sous-officiers de 289.

L'artillerie comprend l'artillerie de campagne, celle des places fortes et les divisions techniques (arsenaux et laboratoires). L'artillerie de campagne se compose de 2 régimens, le premier de 8 batteries, dont 6 de ligne et 2 de réserve, le second de 4 batteries, dont 3 de ligne et 1 de réserve du premier ban. A chaque régiment est attachée en outre une division de train. Les batteries comptent chacune 8 canons et 167 soldats et sous-caporaux. L'artillerie des places fortes est formée de 2 bataillons, divisés l'un en 4 compagnies de ligne et 2 de réserve, l'autre en 2 de ligne et 1 de réserve du second ban. Chaque compagnie est de 400 hommes. Ce corps et le précédent sont commandés par 163 officiers et 364 sous-officiers. En temps de guerre, on organise en outre les dépôts nécessaires.

Les troupes du génie forment 1 bataillon de ligne et 1 de réserve du premier ban. Le premier est divisé en 4 compagnies, qui en temps de guerre sont portées à 9, savoir : 4 de pionniers proprement dits, 1 de pionniers servant en même temps de réserve à celle des télégraphes, 1 de télégraphes et 2 de pontonniers. A l'exception d'une de ces dernières, dont l'effectif est de 82 hommes, ces compagnies comptent chacune 55 soldats et sous-caporaux. Le bataillon de réserve comprend également 4 compagnies, qui en temps de guerre fournissent des pionniers à l'infanterie, et servent à compléter les colonnes de travailleurs, qui se composent de 2 à 300 pionniers et de 12 à 1,800 ouvriers militaires. Les 2 bataillons du génie sont commandés par 62 officiers et 141 sous-officiers.

Outre les 4 généraux préposés à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie et les états-majors des diverses armes, il y a 3 généraux chargés du commandement en chef, le premier à l'ouest, le second à l'est du Grand-Belt, le troisième à Copenhague, et un état-major général qui se compose de 47 officiers et sous-officiers.

D'après les données qui précèdent, on voit que l'armée présente sur pied de guerre l'effectif suivant : troupes de ligne, 25,700 hommes, savoir : infanterie 18,600, cavalerie 2,300, artillerie 4,200, génie 600, premier ban de la réserve 9,400, dont 8,800 d'infanterie et 600 d'artillerie; second ban de la réserve 10,900, dont 9,600 d'infanterie et 1,300 d'artillerie, soit en tout 46,000 combattans, chiffre auquel il faut ajouter 4,200 hommes employés à des services divers. Enfin les troupes des dépôts s'élèvent à 14,500 hommes, savoir : infanterie 8,400, cavalerie 600, artillerie 3,900, génie 300, services divers 1,300.

Sur pied de paix, outre le camp annuel de 9,000 hommes dont il a été question plus haut, et qui dure un mois et demi, l'armée ne présente qu'un effectif de 9,000 hommes, qui, dans les mois d'hiver, se réduit à 3,000. Cette grande différence entre le pied de guerre et le pied de paix est la conséquence naturelle des ressources limitées du budget.

A cela il faut ajouter un auditeur-général et 8 auditeurs, 213 chirurgiens, dont 31 fixes, et 1,755 hommes de troupes sanitaires, 51 vétérinaires, dont 9 fixes, et un corps d'intendance qui se compose d'un inten-

Digitized by Google

dant-général, de 5 intendans en chef, de 18 intendans de 1re classe et de 24 de 2e classe, de 15 intendans de réserve et de 24 sous-intendans. Sur pied de guerre, ce personnel est augmenté de 146 intendans de réserve et sous-intendans et de 298 aides.

Les dépenses annuelles qu'exigera l'exécution de ce projet s'élèvent à la somme de 3,562,000 rixdalers.

Les écoles militaires établies pour l'instruction de l'armée sont : l'école des aspirans sous-officiers, les écoles des caporaux en nombre égal à celui des bataillons d'infanterie et des régimens de cavalerie (la garde à pied, l'artillerie et le génie en comptent chacun une), les écoles des sergens, dont le nombre est le même, l'école des officiers, ou haute école militaire, l'école militaire d'équitation, l'école militaire de tir, enfin l'institut militaire de gymnastique.

Les grands changemens accomplis en Allemagne dans ces dernières années ont permis de mesurer la part d'importance qui appartient aujourd'hui à la race scandinave dans l'ensemble des forces européennes. Cette part semble chaque jour aller en s'amoindrissant. La Suède paraît, il est vrai, ne prendre qu'un médiocre souci de l'affaiblissement de son influence à l'extérieur. Elle a adopté, au point de vue militaire, certaines mesures défensives; mais dans toutes les classes la population montre un égal désir de se tenir à l'écart des questions qui intéressent la politique européenne. Dégrever les budgets, faire des économies, telle paraît être la préoccupation la plus générale et la plus constante. En Danemark au contraire, le sentiment national est infiniment plus exalté. Le roi, que l'on accusait autrefois de germanisme, est devenu plus populaire qu'aucun de ses prédécesseurs depuis son énergique résistance aux agressions de la Prusse. Le peuple entier attend et réclame l'exécution de l'article 5 du traité de Prague. Il a fait bon marché de la séparation du Holstein, mais il ne se résigne pas à la perte du Slesvig. On l'a vu par les nombreuses manifestations qui ont pris tour à tour pour théâtre les journaux et la tribune des assemblées; mais que sont ces protestations devant la puissance matérielle du colosse prussien? L'Allemagne n'a plus laissé à la race scandinave du Danemark que l'étroite langue de terre du Jutland, et qui dit qu'elle ne viendra pas plus tard l'en déposséder encore? Réduit à ses seules ressources, le Danemark, quelque énergie qu'il soit prêt à déployer, n'est plus en état de se défendre. C'est là la raison qui a fait mettre en avant l'idée d'une étroite union entre les deux états scandinaves. Si le Danemark se voit menacé par l'exubérance de la puissance allemande, la Suède ne l'est pas moins par les ambitions que la Russie peut diriger contre ses frontières septentrionales. Si la Prusse peut désirer joindre le port de Copenha-

Digitized by Google

gue à celui de Kiel, la Russie aurait un intérêt de premier ordre à s'asseoir sur les côtes norvégiennes de la Mer du Nord, et à donner ainsi une libre issue à son commerce maritime. Ces considérations ont fait jusqu'ici peu d'impression sur la Suède. Elle ne se montre guère favorable à cette union scandinave dont il avait été si fort question jadis, et par le fait, de quelle utilité réelle serait une union entre deux petits états, réunissant à peine ensemble une population totale de 8 à 9 millions d'habitans, contre deux adversaires tels que la Russie et la Prusse? La rivalité, qui pourra peut-être s'établir entre les ambitions respectives de ces deux puissans voisins, si elles se dirigent toutes deux vers le nord, sauvegarderait l'indépendance scandinave mieux qu'une union impuissante.

En tout cas, la garantie de l'existence des états scandinaves réside, non pas en eux-mêmes, mais dans l'appui de l'Europe. C'est là une réflexion qui doit s'imposer à ceux des hommes d'état qui ne veulent pas voir la Russie ou la Prusse, toutes les deux peut-être à la fois, déborder sur la Mer du Nord. C'est la protection des puissances européennes qui permet à la Turquie de vivre encore, et qui défend à des ambitions redoutables l'accès de la Méditerranée. Il semble que des intérêts du même ordre restent liés à l'existence indépendante des deux états scandinaves, qu'ils réclament les mêmes garanties, et qu'ils exigent la même attention vigilante de la part des cabinets européens.

Digitized by Google

LIVRE QUATRIÈME

— RACE GERMANIQUE. —

LES PAYS-BAS

Monarchie constitutionnelle. — Guillaume III, roi des Pays-Bas. (1)

I. — AFFAIRES POLITIQUES.

Session parlementaire. — Affaires coloniales. — Changemens de ministère. — Les conservateurs au pouvoir. — Réorganisation militaire. — Affaire du Limbourg et du Luxembourg. — Discussions dans les chambres. — Budget de 1867 et 1868.

La Hollande a traversé, durant les deux années 1866 et 1867, une période de crise dont elle n'est pas entièrement sortie. A l'intérieur le choléra, l'épizootie, de fréquens changemens ministériels, des luttes parlementaires très vives, une double dissolution des chambres, tous ces événemens fâcheux ont entravé l'élan de la prospérité publique, déjà compromise par la situation générale de l'Europe. Les Pays-Bas se sont même trouvés engagés dans des complications nées des changemens introduits en Allemagne, et leur sécurité s'en est vue un instant menacée.

Au mois de janvier 1866, le cabinet que présidait M. Thorbecke restait debout; mais les dernières discussions du budget l'avaient fort affaibli. Le ministre des finances, M. Betz, s'était retiré, et on

(1) Né le 19 février 1817, marié à la princesse Sophie de Wurtemberg. — Prince royal, avec le titre de *prince d'Orange*, Guillaume, né le 4 septembre 1840.

Ministère : M. van Zuylen van Nyevelt, affaires étrangères; — M. Heemskerke Az, intérieur; — M. Schimmelpenninck, finances; — M. Wintgens, justice; — le contre-amiral Pels-Rycken, marine; — M. van den Bosch, guerre; — M. Hasselman, colonies.

Digitized by Google

ne lui avait pas encore donné de successeur. L'accord ne régnait même pas entre les autres membres du cabinet. M. Thorbecke, ministre de l'intérieur, et M. Fransen van de Putte, ministre des colonies, manifestaient chacun une opinion différente quant au mode à employer pour la promulgation du nouveau code pénal applicable aux Indes néerlandaises. Fallait-il réclamer le concours des chambres, comme le prétendait M. Thorbecke? la promulgation pouvait-elle s'effectuer par simple ordonnance royale, ainsi que le voulait M. van de Putte? Ce dernier avis ayant prévalu, M. Thorbecke, ainsi que M. Olivier, ministre de la justice, donnèrent leur démission. Les autres ministres les imitèrent, et le roi confia à M. van de Putte et à M. van Bosse, qui avait déjà tenu le portefeuille des finances, la mission de reconstituer un nouveau cabinet. M. van de Putte resta aux colonies, M. van Bosse prit les finances, M. Geertsema l'intérieur, M. Cremers les affaires étrangères, M. Pické la justice, le général Blauken restait à la guerre, M. Pels-Rycken eut la marine (9 février 1866). Le cabinet ainsi reconstitué avait contre lui, dans les chambres d'abord le parti conservateur, puis la fraction nombreuse du parti libéral qui partageait les opinions de M. Thorbecke, car la politique de M. van de Putte avait créé parmi les libéraux, déjà scindés depuis 1848 en progressistes et en modérés, une troisième nuance. L'influence des conservateurs ne pouvait que gagner à cette division des forces de leurs adversaires. Ceux-ci eurent bientôt l'occasion de s'en apercevoir. Ce fut encore à propos des affaires coloniales que la lutte s'engagea.

Depuis longtemps l'opinion publique est partagée sur le choix des mesures à prendre pour régler définitivement la situation économique des Indes néerlandaises, notamment au point de vue de la constitution de la propriété. Les indigènes de Java et de Sumatra sont soumis à certaines obligations de travail que le parti libéral considère comme incompatibles avec ses principes. Le quasi-assujétissement des indigènes à la glèbe engendre, dit-il, des abus et mécontente les populations. De leur côté, les conservateurs arguent et de l'état social des peuples de l'extrême Orient, et des bénéfices que le trésor colonial aussi bien que les finances métropolitaines ont recueillis du régime en vigueur, pour se refuser à y laisser introduire aucune modification. Les discussions auxquelles donnait lieu cette divergence tranchée d'opinions n'avaient que trop souvent retenti dans les chambres, et amené entre les partis une irritation qui se reportait sur d'autres sujets et devenait un embarras pour le gouvernement. M. van de Putte crut avoir trouvé un terme moyen pour améliorer la situation des indigènes conformément aux vœux des libéraux, sans toutefois s'exposer trop violemment aux

Digitized by Google

attaques des conservateurs. D'après son projet, le gouvernement conservait le produit des plantations de café et de cannes à sucre; mais les indigènes obtenaient le droit d'acquérir dans certaines conditions la pleine propriété des terres, dont on ne leur abandonnait jusqu'alors que la jouissance. Après avoir subi plusieurs remaniemens dans les bureaux, le projet fut définitivement soumis à l'approbation de la seconde chambre dans les premiers jour de mai. Il souleva de véritables orages. La question la plus violemment controversée fut celle de savoir s'il y avait réellement opportunité à autoriser le morcellement en propriétés particulières des terres jusqu'alors indivises et cultivées en commun sous le nom de *dessagronden* ou terres communales. Dans le cas même où le Javanais obtiendrait le droit de devenir propriétaire, on se demandait encore s'il fallait lui appliquer la législation du code néerlandais, réservé aux seuls Européens.

L'article 1er du projet du gouvernement s'exprimait en ces termes: « L'indigène a le droit d'acquérir la pleine propriété de la terre dont il possède actuellement la jouissance, à titre de possession individuelle, par bail emphythéotique. » L'opposition conservatrice allégua qu'une disposition aussi précise trancherait, sans études suffisantes, la question délicate de la propriété du sol, et cela contrairement aux articles 56 et 60 du statut colonial. Elle proposa divers amendemens; tous furent successivement repoussés. Ni les conservateurs ni les libéraux désunis ne pouvaient rassembler une majorité. Enfin M. Poortman présenta une rédaction ainsi conçue: « Le droit à l'usage est garanti à l'indigène sur la terre qu'il possède actuellement à titre individuel et par bail emphythéotique. Les particuliers qui ont aujourd'hui la jouissance commune, à titre temporaire, des terrains cultivés appartenant aux villages acquerront également un droit de jouissance commun et perpétuel. » Au lieu d'autoriser l'indigène à acquérir l'entière propriété du sol, comme l'entendait le projet du gouvernement, l'amendement de M. Poortman se bornait à lui en assurer la jouissance perpétuelle, sans qu'il pût désormais s'en voir arbitrairement privé. M. Poortman n'avait présenté son amendement que dans l'intention et dans l'espérance de rallier un certain nombre de votes au cabinet, dont il partageait les vues. Il croyait y réussir, puisqu'il accordait à l'indigène des droits plus étendus que ne le faisait le régime actuel, moins considérables pourtant que ceux que M. van de Putte eût voulu faire adopter. A son grand étonnement, le parti conservateur, se levant en masse pour appuyer l'amendement, le présenta comme de tous points opposé au projet ministériel. M. le comte van Zuylen van Nyevelt, un des chefs des conservateurs, démontra que cet amende-

Digitized by Google

ment ne tranchait nullement, ainsi que le ministre eût voulu le faire, la question de propriété, celle précisément qui soulevait les plus vives discussions, qu'il laissait au contraire les choses dans le *statu quo*, sauf à donner moins de place aux actes arbitraires de l'autorité coloniale, actes que personne, après tout, n'avait l'intention de défendre, et qu'en résumé l'amendement traduisait exactement les critiques de l'opposition. En voyant interpréter de la sorte une modification qu'il n'eût pas repoussée tout d'abord, puisqu'elle améliorait la condition des indigènes, M. van de Putte refusa de s'y rallier. L'amendement n'en fut que plus aisément adopté par la chambre, à la majorité de 43 voix contre 28. Le lendemain, le ministre retira le projet de loi. C'était là un grave échec pour un cabinet que la décomposition du parti libéral laissait sans appui suffisant. Il le sentit, et offrit sa démission, qui fut acceptée.

Bien que le parti conservateur ne se trouvât pas en majorité dans la chambre, son union lui assurait l'avantage sur les fractions trop divisées du parti libéral. Il pouvait même à certains momens rallier à lui certains libéraux modérés et quelques députés catholiques. Aussi fut-ce un conservateur, le comte van Zuylen, que le roi chargea de composer le nouveau cabinet. M. van Zuylen prit les affaires étrangères, M. Borret la justice, M. van Heemskerke l'intérieur, le comte Schimmelpennink le commerce, le contre-amiral Pels-Rycken la marine, le général van den Bosch la guerre, M. Myer les colonies (30 mai 1866). Le ministre de la justice, appartenant à la religion catholique, fut chargé de l'administration du culte romain. Le ministre des finances, protestant, dirigea les affaires des cultes réformés et israélites. Le nouveau cabinet se trouvait en face d'une situation délicate à l'extérieur comme à l'intérieur. C'était le moment où les affaires d'Allemagne et d'Italie prenaient la plus grave tournure, et il en résultait une certaine anxiété pour les Pays-Bas, à cause des liens qui rattachaient le Limbourg, province hollandaise, et le Luxembourg, fief héréditaire de la maison royale de Hollande, à cette confédération germanique dont la Prusse menaçait précisément l'existence. Il est vrai que le Limbourg et le Luxembourg avaient évité depuis longtemps de prendre part aux votes de la diète de Francfort, et que le gouvernement néerlandais, de même que celui du Luxembourg, se promettait bien de ne pas changer de conduite.

Néanmoins dans de telles conjonctures la conciliation à l'intérieur était de circonstance. Le 4 juin, M. Myer vint exposer aux chambres le programme du nouveau cabinet, conçu dans un sens d'apaisement. Relativement aux affaires coloniales, le cabinet se proposait de maintenir autant que possible le *statu quo*, sauf peut-être certaines mesures à prendre pour garantir le droit de jouissance des

Digitized by Google

indigènes de Java conformément à l'amendement Poortman. Quant aux questions purement intérieures, le ministère annonçait des intentions rassurantes pour les idées libérales. Il désavouait le projet qu'on attribuait au gouvernement de modifier le régime de l'instruction primaire. Loin de vouloir s'affranchir des règles prescrites à la fois par la constitution et par la loi organique, le cabinet considérerait toujours les écoles publiques comme formant la règle générale. A ses yeux, la question de l'instruction nationale ne devait jamais devenir une arme de parti. M. Myer ajouta que le gouvernement ne renonçait pas à poursuivre activement la construction des voies ferrées et l'achèvement des travaux publics, à la condition de se renfermer dans la limite des crédits. L'état des finances méritait en effet une attention particulière. Les dépenses s'étaient accrues, tandis qu'à la suite du remaniement des impôts les recettes ordinaires et même les bonis coloniaux avaient diminué. La nécessité de modifier le matériel de la flotte et certaines autres dépenses que pourraient nécessiter les événemens du dehors devaient être prévues. Les économies étaient donc rigoureusement obligatoires.

Parmi ces déclarations du cabinet, il s'en trouvait plusieurs qui ne pouvaient manquer de se voir favorablement accueillies de tout le monde. D'autres, telles que la promesse de maintenir la loi organique de 1857 sur l'instruction primaire, étaient de nature à mécontenter le parti anti-révolutionnaire, dont M. Groen van Prinsterer, publiciste très connu, conservait la direction, bien qu'il ne siégeât plus sur les bancs de la chambre. Peu de jours après l'ouverture de la nouvelle session parlementaire, au mois de septembre 1866, un incident vint montrer que le ministère n'avait pas dans les chambres une influence bien assurée. M. Myer, ministre des colonies, après avoir défendu devant la première chambre et fait adopter par elle le budget colonial, donna sa démission, et fut nommé deux jours plus tard gouverneur-général des Indes, en remplacement de M. Sloet van den Beele, coupable sans doute aux yeux des conservateurs de s'être par anticipation montré trop favorable au projet de loi de M. van de Putte. M. Myer avait été lui-même remplacé au département des colonies par M. Frakanen. La seconde chambre, qui discutait l'adresse en réponse au discours royal au moment où elle reçut la notification de ces changemens, s'en formalisa. Le 26 septembre, un député, M. Keuchénius, proposa un vote de blâme contre la sortie de M. Myer du cabinet. Malgré la résistance des autres ministres, qui combattirent la motion comme attentatoire aux prérogatives royales, elle obtint une majorité de 39 voix contre 23. Vaincus dans ce premier engagement parlementaire, les conseillers de la couronne avaient à choisir entre deux partis, ou se retirer et

Digitized by Google

céder la place à un nouveau cabinet, qui eût été le quatrième depuis le commencement de l'année, ou proposer de dissoudre la chambre. Ils préférèrent le second (28 septembre). Le roi s'y rallia, et une proclamation royale fixa au 30 octobre l'époque où auraient lieu les nouvelles élections. Le roi prit à cette occasion et pour la première fois un rôle actif dans la lutte électorale. La proclamation s'adressa directement au peuple. « Il est impossible, disait-il, avec les élémens qui composent la seconde chambre, d'obtenir un accord stable entre le gouvernement et les représentans du pays. C'est la seconde chambre qui a imposé des mutations trop fréquentes dans les conseils du gouvernement, et rendu de la sorte impossible de maintenir une politique suivie. » Le roi était donc entraîné à venir demander au suffrage populaire de donner plus de consistance aux élémens de la représentation nationale. Les élections (30 octobre) n'amenèrent toutefois presque aucun changement dans la composition de la chambre. M. Keuchénius, l'auteur de la motion qui avait motivé la dissolution, fut réélu.

La nouvelle session s'ouvrit le 19 novembre. Le roi s'y fit représenter par le ministre de la justice, M. Borret. On remarqua dans le discours d'ouverture que le gouvernement invitait les états-généraux à concourir à la défense des intérêts publics « dans la sphère de leur action. » Bien que le ministère dût rencontrer dans la chambre une vive opposition, la lutte ne s'engagea pas dans cette première partie de la session. Les nouvelles extérieures inquiétaient les esprits. La saison était aussi trop avancée pour entreprendre la discussion du budget de 1867. Après les travaux préparatoires, les chambres se séparèrent en s'ajournant au 12 février 1867. Lorsque la session se rouvrit, la discussion du budget pour l'année déjà commencée vint naturellement en première ligne. Elle commença le 21 février, et se prolongea durant plusieurs semaines. Les partis ne laissèrent pas de se dessiner. Néanmoins, comme on sentait qu'à l'occasion du Limbourg et du duché de Luxembourg la Hollande se trouverait peut-être compromise dans quelque conflit européen, on se montrait désireux de prévenir toute nouvelle crise ministérielle et de donner plus d'assiette au gouvernement. D'ailleurs le parti libéral ne s'était pas reconstitué, et les conservateurs, votant avec ensemble, assuraient au ministère une apparence de majorité. En somme, la politique d'apaisement l'emporta, et les chambres votèrent le budget sans presque y introduire de modifications. Elles n'en étudièrent pas moins sérieusement quelques-unes des questions à l'ordre du jour, finances, administration coloniale ou métropolitaine, instruction primaire. Les mesures à prendre pour réorganiser l'état militaire du pays furent surtout l'objet de débats approfondis. Quelques députés eussent voulu qu'une loi organique

Digitized by Google

posât à cet égard des règlemens fixes et uniformes. Le ministre de la guerre s'y opposa énergiquement, et réussit à faire comprendre que, plus que toutes les autres, les institutions militaires doivent se prêter aux transformations que les circonstances peuvent commander. Le ministre désapprouva aussi l'idée d'établir une séparation trop absolue entre l'armée régulière et la milice; enfin il insista sur la nécessité d'armer les lignes avancées des frontières, la ligne de l'Yssel notamment, et de ne pas se préoccuper exclusivement de l'entretien des forteresses intérieures. Il obtint pour son budget une augmentation de crédit de 1,618,000 florins. On décida la construction de quatre forts destinés à couvrir Utrecht. Quelques autres forteresses, devenues inutiles, notamment celle de Maëstricht, seraient démantelées par compensation. Il demeura convenu que l'armée serait pourvue aussitôt que possible de fusils d'un nouveau modèle. Le ministre ne tenait pas moins à perfectionner l'instruction des milices. Il proposait de réunir périodiquement les miliciens pour les habituer aux grandes manœuvres. Il demandait en outre une augmentation de l'effectif de la milice, qui, aux termes de la loi de 1861, ne se compose que de 55,000 hommes, pris par cinq levées successives de 11,000 hommes. Le gouvernement eût désiré enfin mettre l'organisation de la garde communale mieux en rapport avec celle de la milice. Cette question ne fut débattue que vers la fin de la session, au mois de juin 1867, bien après le vote du budget. Le ministre de l'intérieur, reprenant un des projets de M. Thorbecke, proposa de porter l'effectif de la garde communale à 3 pour 100 de la population mâle. La garde rurale, groupée par communes, serait, ainsi que la garde communale, soumise périodiquement à des exercices de manœuvres. Le projet passa dans la seconde chambre à une faible majorité; mais il échoua devant la première chambre, qui y vit un dangereux envahissement de l'esprit militaire. On objecta aussi le surcroît de dépenses. Le ministre, voyant avorter son projet, dut se borner à augmenter le nombre des hommes incorporés dans la garde communale. Le système fut appliqué au Limbourg.

La chambre accorda au budget de la marine une augmentation de 6 millions de florins. Dans les chantiers publics d'Amsterdam, qui se développaient rapidement depuis que ceux de Flessingue se trouvaient surpprimés, on réussit à dessiner le modèle d'un bateau à vapeur cuirassé destiné à la navigation des fleuves. Un député, M. de Roo, était venu combattre à la tribune le budget de la marine, en alléguant que la Hollande devait se borner à pourvoir à la défense de ses côtes et à faire respecter sa neutralité. Le ministre soutint que le pays avait en outre à tenir ses armemens en état de concourir à la défense des colonies, de conserver ses communica-

Digitized by Google

tions maritimes, de protéger sa flotte marchande, enfin de déployer le pavillon néerlandais partout où l'exigeraient les intérêts politiques ou commerciaux de la Hollande.

Le ministère van Zuylen était sorti victorieusement de cette première épreuve parlementaire. On n'avait, il est vrai, touché que les questions de politique intérieure, et l'opposition lui ménageait d'autres attaques au sujet des affaires extérieures. Le contre-coup des événemens accomplis en Allemagne durant les mois de juin et de juillet 1866 ne pouvait manquer de se faire sentir aux Pays-Bas. Dans les modifications que l'Allemagne avait subies, le roi de Hollande et le gouvernement néerlandais étaient engagés, chacun pour sa part. Le duché de Limbourg et le grand-duché de Luxembourg, rattachés tous deux à la confédération germanique, se trouvaient tous deux aussi rangés sous le sceptre du roi des Pays-Bas, mais à des titres divers. Le Limbourg comptait comme une province des Pays-Bas qui, toute reliée qu'elle fût à la confédération germanique, n'en faisait pas moins partie intégrante de la monarchie néerlandaise, de la même manière que l'archiduché d'Autriche, état fédéral allemand, rentrait en même temps dans l'empire autrichien. Le Luxembourg au contraire n'avait d'autre lien avec les Pays-Bas que l'union purement apparente née de la communauté du souverain. Guillaume III, roi des Pays-Bas et à la fois grand-duc de Luxembourg, se voyait à la tête du gouvernement de deux états distincts et séparés, et la Hollande repoussait toute solidarité de politique ou d'intérêts avec le Luxembourg.

En se plaçant au point de vue de la situation respective que le Limbourg et le Luxembourg occupaient dans la confédération germanique, on discernait encore d'assez notables différences. Le traité de 1839, qui établit les conditions de l'entrée du Limbourg dans la confédération, conservait à ce duché sa qualité de province hollandaise. Ni la confédération, ni aucun des états allemands n'y entretenait de garnison. Pour le Luxembourg au contraire, l'article 67 de l'acte du congrès de Vienne avait déclaré que la place de Luxembourg devenait forteresse fédérale. Un an après, la convention du 8 novembre 1816 autorisa le roi de Prusse, au nom de la confédération germanique, à tenir garnison dans la forteresse conjointement avec le roi des Pays-Bas, agissant en qualité de grand-duc de Luxembourg. Plus tard, les conventions du 17 novembre 1856 et du 26 février 1857, sans retirer au chef de la maison d'Orange ses droits de souveraineté absolue sur le grand-duché, attribuèrent au roi de Prusse la faculté de maintenir à Luxembourg, en temps de paix, une garnison exclusivement prussienne. Guillaume III avait donc, et comme roi des Pays-Bas et comme grand-

Digitized by Google

duc de Luxembourg, un double intérêt à obtenir de la Prusse et de la diète de Francfort l'affranchissement complet du Limbourg et du Luxembourg à l'égard de la nouvelle confédération, si elle venait à se constituer. Seulement le cabinet et le gouvernement néerlandais n'avaient à s'occuper que des intérêts du Limbourg; quant au Luxembourg, c'était à son propre gouvernement qu'il appartenait de prendre les mesures propres à le faire sortir de la confédération. Telle était la théorie à l'ordre du jour auprès des hommes d'état néerlandais comme dans l'opinion publique. En pratique, il était moins aisé de maintenir une séparation aussi tranchée, lorsque après tout il s'agissait d'un but commun à poursuivre auprès des mêmes cabinets et dans l'intérêt du même souverain. Aussi lorsque la diplomatie hollandaise parlait à Berlin ou ailleurs de la province de Limbourg, elle se trouvait naturellement amenée à s'occuper au moins indirectement du grand-duché de Luxembourg.

Dès le mois de mars 1866, le cabinet van de Putte, par l'organe du ministre des affaires étrangères, M. Cremers, manifestait à Berlin son désir de voir le Limbourg demeurer en dehors de la nouvelle organisation dont on préparait le plan. Lorsque la proposition prussienne relative à la réforme fédérale eut été nettement posée en juin 1866, le chef du nouveau cabinet néerlandais, M. de Zuylen, qui avait poursuivi ces premières démarches, vint annoncer à la chambre que « le gouvernement néerlandais avait accepté avec satisfaction le projet de réforme proposé par la Prusse, notamment la disposition dont le Limbourg pourrait se prévaloir pour cesser de faire partie de la confédération germanique. » Cette disposition n'engageait guère l'avenir, il est vrai, puisque le plan de la Prusse était encore à l'état de projet. Néanmoins le Limbourg resta complétement étranger à la guerre d'Allemagne. Considérant le lien fédéral comme dissous par le fait même des hostilités, il ne fournit de contingent ni à l'armée prussienne, ni aux troupes fédérales réunies sous Mayence; il ne prit aucune part aux arrangemens préliminaires qui précédèrent la constitution de la confédération allemande du nord. Toutefois aucun acte formel ne déclara périmées les obligations du Limbourg envers l'Allemagne.

La situation du Luxembourg était moins nette encore. Là en effet, outre le consentement de la Prusse à la dissolution du lien fédéral, il fallait obtenir l'évacuation de la garnison prussienne du Luxembourg. Le 23 juin 1866 et le 2 juillet, le baron de Tornaro, ministre d'état du gouvernement luxembourgeois, posa officiellement la question à Berlin. M. de Bismarck montra encore moins de hâte à se prononcer au sujet du Luxembourg qu'à l'égard du Limbourg. La Prusse attachait sans doute un intérêt considérable à conserver

Digitized by Google

une place forte telle que Luxembourg. Après le traité de Prague, le gouvernement luxembourgeois renouvela auprès de celui de Berlin des tentatives analogues à celles que le cabinet des Pays-Bas faisait de son côté pour le Limbourg. Ces tentatives n'avaient encore produit aucun résultat en novembre 1866, lorsque le prince Henri des Pays-Bas, lieutenant du roi au Luxembourg, ouvrant la session des chambres grand-ducales, déclara formellement que, les traités de 1815 étant abrogés et la confédération germanique ayant cessé d'exister, la Prusse n'avait plus aucun droit d'occuper Luxembourg au nom de l'ancienne confédération. On ne semblait pas l'entendre de même à Berlin. Les journaux tout au moins se montraient disposés à regarder les traités de 1856 et 1857 comme indépendans de ceux de 1815, et comme de nature à constituer un droit propre à la Prusse. Le gouvernement lui-même, s'il ne réclamait pas l'accession du Luxembourg à la nouvelle confédération du nord, évitait de répondre en ce qui concernait l'évacuation de la forteresse. Bien plus, l'opinion publique en Allemagne se mit à établir une sorte de connexité entre la question du Luxembourg et celle du Limbourg, au grand déplaisir de la Hollande, qui se souvenait des embarras dont l'entrée du Luxembourg dans le Zollverein en 1841 avait failli être la cause. On craignait les convoitises que pouvaient éveiller chez les Prussiens les avantages de la situation maritime et commerciale de la Néerlande, on s'appliquait à éviter tout prétexte de mésintelligence. C'est ainsi que le cabinet de La Haye fut amené à s'occuper officieusement des affaires du Luxembourg en même temps que de celles du Limbourg, soit pour établir aussi clairement que possible la disjonction des deux questions, soit pour chercher, si cela devenait nécessaire, quelque appui contre la Prusse. Il ne le fit toutefois qu'avec une grande circonspection.

La France était disposée à accueillir et même à provoquer des ouvertures en ce sens. Il lui était difficile d'admettre que la Prusse, si considérablement agrandie, conservât un pied en Hollande, et qu'elle se prévalût du droit très contestable qu'elle prétendait tirer des traités de 1856 et 1857 pour garder sur la frontière française du nord-est une position aussi menaçante que celle de Luxembourg. Peut-être, après Sadowa, certaines réponses plus ou moins précises de M. de Bismarck à des ouvertures purement officieuses avaient-elles permis de supposer que la Prusse ne contesterait pas au roi des Pays-Bas le droit d'abandonner le grand-duché à la France, et consentirait dès lors facilement à évacuer un territoire devenu français. Entre La Haye, Luxembourg et Paris, des pourparlers secrets eurent sans doute lieu durant les mois de décembre 1866, de janvier et de février 1867, tandis que le ministre des Pays-Bas à Berlin, le comte de Bylandt, cherchait à obtenir le règlement définitif

Digitized by Google

de l'affaire du Limbourg. M. de Bylandt avait offert sans succès, dès le mois d'octobre 1866, de renoncer aux droits que la Hollande eût pu faire valoir sur les propriétés fédérales dont la liquidation avait été prescrite par le traité du 23 août 1866, pourvu que de son côté l'Allemagne se désistât de toute prétention basée sur les liens fédéraux que la guerre venait de dissoudre. Qui prononça les premiers mots de cession du Luxembourg à la France, comment la négociation s'engagea-t-elle? C'est ce qu'il est difficile de décider au milieu des affirmations contradictoires des cabinets; mais la question se trouvait sans doute déjà posée lorsque M. Lightenvelt, ministre des Pays-Bas à Paris, exposa la situation au cabinet français dans une note datée du 20 février 1867. Cette note officielle ne parlait naturellement que du Limbourg. La Hollande, était-il dit, considérant la confédération germanique comme dissoute, se trouvait dégagée des obligations que le traité du 9 avril 1839 lui avait imposées par rapport au Limbourg, dont elle reprenait pleine possession. A côté de la question du Limbourg officiellement traitée, mais qui n'offrait encore d'autre intérêt à la France que celui de défendre le bon droit, il est au moins vraisemblable que M. Lightenvelt fit ressortir officieusement la connexité que le cabinet de Berlin semblait établir entre les affaires du Limbourg et celles du Luxembourg, dont l'évacuation intéressait plus sérieusement la sécurité des frontières françaises. D'après la manière dont la double question paraissait être posée à Berlin, il était à craindre que la libération de chacun de ces territoires ne fût subordonnée à celle de l'autre. Or, si la Hollande tenait à conserver le Limbourg, elle voyait plus d'avantages que d'inconvéniens à laisser le Luxembourg passer entre les mains de la France, une cession la débarrasserait d'une annexe imposée par la communauté de souverain, mais avec laquelle elle ne se souciait d'établir aucune solidarité. Qu'elles fussent ou non provoquées, ces ouvertures furent bien accueillies à Paris. Le gouvernement français se crut peut-être en droit de compter sur l'indifférence du cabinet prussien au sujet de l'acquisition du Luxembourg par la France; toutefois il se préoccupait, et non sans raison, de ne pas éveiller inopportunément les susceptibilités, devenues facilement irritables, de l'opinion publique en Allemagne. L'enivrement des récentes victoires empêchait M. de Bismarck, l'eût-il sincèrement désiré, de faire accepter aux populations prussiennes des négociations qui auraient pour but l'évacuation d'une forteresse regardée comme allemande. Une fois le fait accompli, il deviendrait peut-être plus facile de faire entendre que le grand-duc de Luxembourg, en cédant un territoire qui lui appartenait, que la France, en acceptant la cession, n'avaient fait tous deux qu'user des droits les plus légitimes, et qu'après tout une garnison prussienne ne

Digitized by Google

pouvait plus demeurer dans une place devenue française. Ces considérations avaient assez justement frappé l'esprit de l'empereur des Français et du marquis de Moustier, son ministre des affaires étrangères. Les indications suggérées par M. de Bismarck lui-même fortifièrent sans doute cette première impression. A proprement parler, il est difficile de savoir quelle fut au fond la pensée du ministre prussien. Il n'en est pas moins vrai qu'une fois la cession du grand-duché définitivement opérée, on eût pu espérer que tout le monde en prendrait son parti avec une certaine résignation. Aussi ne cessa-t-on à Paris d'exhorter le roi des Pays-Bas à tenir les négociations aussi secrètes que possible. La France prenait la responsabilité des événemens. Une fois la cession terminée, elle se trouverait en effet plus à l'aise pour maintenir son droit et pour obtenir chez elle l'appui de l'opinion publique, moins prête sans doute à s'engager tant qu'il ne s'agirait que de protéger le roi des Pays-Bas ou le grand-duché du Luxembourg, c'est-à-dire des intérêts étrangers. Quelque secrète que l'affaire eût été tenue, du moins par la France, la presse en avait eu vent. L'opinion publique, travaillée en Allemagne surtout, s'en préoccupait. Dès lors l'appui que promettait la France ne suffit plus à rassurer le roi Guillaume III et ses conseillers. Si la guerre venait à naître à la suite de la cession du grand-duché à la France, ne s'en prendrait-on pas à la Hollande? n'accuserait-on pas son gouvernement d'avoir par sa dissimulation troublé lui-même la paix? D'ailleurs le vote de l'article 1er de la confédération du nord ne faisant pas mention du Limbourg parmi les états membres de la nouvelle confédération, sembla dégager définitivement cette province de tout lien avec l'Allemagne, et délivra le cabinet hollandais, sinon le souverain, de l'unique préoccupation qui lui fût légitimement permise. Aussi, en dépit des conseils de la France, quand déjà les conditions de la cession étaient réglées de part et d'autre, quand il ne restait plus qu'à signer, le roi des Pays-Bas (26 mars), avant de passer outre, dévoila-t-il au comte Perponcher, ministre de Prusse à La Haye, l'état des négociations avec la France et l'imminence du résultat. De son côté, M. de Zuylen, par une lettre datée du 27 mars, confirma la démarche du roi en adressant au comte de Bylandt, ministre des Pays-Bas à Berlin, une dépêche destinée à être communiquée officiellement à M. de Bismarck. La dépêche constatait aussi énergiquement que possible la séparation complète des deux gouvernemens de Hollande et de Luxembourg. Elle ajoutait que, si le cabinet prussien estimait que la Hollande ne pouvait rester complétement étrangère aux négociations entreprises pour régler le sort du Luxembourg, celle-ci consentirait à y prendre part, mais à titre purement officieux, en qualité de médiatrice entre la France et la

Digitized by Google

Prusse. M. de Zuylen affectait ainsi de supposer que les négociations relatives à la cession étaient ouvertes, non pas entre la France et le roi des Pays-Bas, mais entre la France et la Prusse. M. de Bismarck répondit le 30 mars 1867 que le gouvernement prussien n'ignorait pas la nature du lien purement personnel qui unissait la Hollande au Luxembourg, mais qu'aucune négociation n'était entamée entre la France et la Prusse au sujet du grand-duché, dont le sort ne dépendait d'ailleurs que du roi des Pays-Bas, et qu'il n'y avait point lieu par conséquent de recourir aux bons offices de la Hollande. Malgré ce que cette réponse avait de peu catégorique, le cabinet de La Haye se crut dès lors libre d'agir. On s'était accordé avec le gouvernement français, il ne manquait plus que les signatures. M. Baudin, ministre de France à La Haye, était sur le point de recevoir ses pleins pouvoirs. La situation changea subitement.

Le 1er avril, à la suite d'indiscrétions involontaires ou calculées, M. de Bismarck se vit interpellé dans le parlement de Berlin au sujet de la cession divulguée du Luxembourg à la France. Le ministre prussien s'abstint de préciser la conduite que le gouvernement se proposait de tenir au cas où cette cession s'opérerait; mais il ne dissimula pas la démarche récemment faite auprès de lui par le gouvernement néerlandais. Le surlendemain, le comte Perponcher fit savoir à M. de Zuylen que le gouvernement prussien, tout en reconnaissant au roi des Pays-Bas le droit de disposer du grand-duché sous sa responsabilité, appelait son attention sur l'état de l'opinion en Allemagne, sur la nécessité de lui donner satisfaction, sur les difficultés qui pouvaient résulter d'une cession à la France. Il est vrai que deux jours après M. de Bismarck, confirmant le sens prêté à l'article 1er de la nouvelle constitution fédérale allemande, déclarait au ministre des Pays-Bas qu'il regardait le Limbourg comme dégagé vis-à-vis de l'Allemagne. Ainsi la seule question dont les Pays-Bas eussent eu à se préoccuper après la dissolution de l'ancienne confédération germanique se réglait à leur avantage. L'affaire du Luxembourg restait pendante; mais l'opinion publique en Hollande avait toujours manifesté une extrême répugnance à y intervenir. Elle eût vu sans regret trancher le lien purement personnel qui établisait une apparence de communauté entre les deux pays. Le ministère semblait donc avoir obtenu un véritable succès diplomatique. Toutefois on était contraint de s'avouer que la question du Luxembourg demeurait grosse de complications. Devant la résolution soudaine de la Prusse, il ne pouvait plus être question d'une cession à la France. Comment cette puissance prendrait-elle la rupture de négociations si avancées? Elle se montrait dans tous les cas déterminée à ne plus tolérer la présence d'une garnison prussienne à Luxembourg. Le cabinet de Berlin céderait-il

Digitized by Google

sur ce point? Déjà les deux gouvernemens rivaux s'occupaient de soumettre l'affaire à l'appréciation des grandes puissances. La Prusse cherchait des alliances contre la France qui armait. Les Pays-Bas se voyaient donc encore compromis dans des embarras dont le sort du Luxembourg était l'unique cause. On accusa le cabinet de s'y être trop légèrement engagé.

Le 5 avril, M. Thorbecke, resté un des chefs de l'opposition, adressa à M. de Zuylen des interpellations sur le rôle que le gouvernement néerlandais avait joué dans la question du Luxembourg. Le ministre répondit que la cession était avantageuse aux Pays-Bas, puisqu'elle faisait cesser une union dont personne ne se souciait. Le roi grand-duc est disposé, ajouta-t-il, à consentir à la cession moyennant une très modique indemnité pécuniaire, et en prenant soin de sauvegarder les intérêts de la population luxembourgeoise. Quant à l'offre de bons offices portée à Berlin le 27 mars, le ministre la présentait comme faite en vue de négociations futures. Jusqu'alors, dit-il, il n'y avait eu que des pourparlers entre les puissances. La Hollande n'avait pu en réalité s'abstenir entièrement dans la question du Luxembourg alors que l'Allemagne semblait établir une connexité entre la situation du grand-duché et celle du Limbourg; mais, comme cette dernière question venait d'être réglée à l'avantage de la Hollande, l'intention formelle du cabinet était de ne plus intervenir à aucun titre, ni officiellement ni officieusement, au sujet du Luxembourg.

Un point restait obscur. Quel rôle la diplomatie des Pays-Bas, qu'elle y eût été ou non provoquée, avait-elle tenu antérieurement, à la lettre du 27 mars, dans les négociations dont le Luxembourg était l'objet? Il est vrai que, tant à Paris qu'à Berlin, depuis le 1er avril, devant l'attitude quasi hostile prise par la Prusse, les négociations relatives à la cession du grand-duché à la France étaient interrompues; néanmoins le cabinet de La Haye, engagé dans la question, se voyait obligé de la suivre dans les phases par lesquelles elle allait passer, et les Pays-Bas n'étaient pas sans courir le risque de se trouver compromis, si la guerre éclatait à cette occasion entre la France et la Prusse.

On en fut quitte pour la peur. Le gouvernement français eut la sagesse de reconnaître que l'acquisition du petit territoire luxembourgeois ne valait pas les frais d'une grande guerre, que le seul point qui intéressât véritablement la France, c'était d'obtenir l'évacuation de la forteresse par la garnison prussienne, et que c'était assez d'amener la Prusse à céder à cet égard. Sans poursuivre des négociations devenues inutiles avec le roi des Pays-Bas, sans vouloir entrer avec la Prusse dans des discussions qui eussent facilement pu s'envenimer, le cabinet français préféra s'en remettre, quant

Digitized by Google

à l'évacuation de la forteresse, à l'appréciation des puissances européennes. Sur ce terrain, tous les gouvernemens, désireux d'éviter une nouvelle guerre, s'accordèrent à le suivre. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, invitèrent, conformément aux désirs de la France, le roi des Pays-Bas, en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, à provoquer à Londres la réunion d'une conférence qui déciderait la question d'évacuation.

Le 30 avril 1867, le roi Guillaume adressa officiellement cette demande, à laquelle tout le monde était préparé à l'avance. Le gouvernement britannique y accéda avec empressement. Le baron de Tornaco en informa le cabinet de Paris et celui de Berlin, qui se firent représenter par leurs ambassadeurs en Angleterre de même que les six autres puissances. La conférence se réunit à Londres le 7 mai. Le 11, elle signa le traité qui déterminait définitivement la situation internationale du Luxembourg et aussi celle du Limbourg. Le grand-duché resta entre les mains de la maison d'Orange-Nassau, par conséquent du roi des Pays-Bas. Le lien personnel avec la Hollande fut donc maintenu, mais le grand-duché continuait à former un état neutre complétement séparé des Pays-Bas, et dont la neutralité fut placée sous la garantie collective de toutes les puissances signataires du traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un état neutre. La place de Luxembourg serait démantelée. La garnison prussienne l'évacuerait après l'échange des ratifications du traité. Ainsi le grand-duché recouvrait une indépendance absolue. Quant à la garantie donnée par le gouvernement des Pays-Bas, signataire du traité, elle devait éveiller sans doute quelques craintes en Hollande : le pays, déjà mécontent d'avoir été engagé si avant dans les affaires du grand-duché, eût désiré s'en écarter complétement; mais, outre que cette garantie ne pouvait être refusée, l'interprétation que l'Angleterre donnait par l'organe de lord Stanley à la promesse de garantie collective ôtait en somme à cet engagement tout ce qu'il eût pu entraîner de compromettant pour l'avenir. La garantie devait s'exercer, non pas individuellement et séparément par chacun des signataires, mais collectivement et par toutes les puissances garantes à la fois. En dernier lieu, le traité de Londres constatait que le duché de Limbourg se trouvait définitivement en dehors de la confédération germanique, et continuait à faire partie intégrante des Pays-Bas. Bien que les craintes qu'elle avait fait naître ne se fussent pas réalisées, la questior du Luxembourg n'en exerça pas moins encore une influence sur les affaires intérieures des Pays-Bas.

Après la discussion sur les affaires extérieures dans le courant d'avril, les chambres continuèrent leurs travaux. L'épizootie qui sévissait cruellement depuis un an s'imposait nécessairement aux préoccupations. Le fléau s'étendait depuis 1866 sur tout le pays;

Digitized by Google

mais il frappait principalement les provinces de Hollande, Gueldre et Utrecht. Le dommage était considérable. Sur 1,313,479 bêtes à cornes que l'on comptait au commencement de 1866, il en mourut ou on dut en abattre 150,000, estimées à 100 florins par tête, soit une perte totale de plus de 12 millions de florins, d'après les calculs officiels, inférieurs à la réalité. L'exportation du bétail tomba, pour la race bovine, à 46,690 têtes contre 196,790 en 1865, pour la race ovine, à 94,200 contre 375,640. Le ministre de l'intérieur obtint, après de vives discussions, l'adoption de mesures énergiques, analogues à celles que la Belgique, la France, l'Angleterre, avaient fini par adopter. L'application rigoureusement poursuivie de ces mesures a notablement diminué l'intensité du fléau.

Les chambres discutèrent ensuite (juin 1867) le projet de loi relatif à l'organisation de la garde communale, qui fut repoussé par la première chambre. Enfin la question coloniale, celle peut-être de toutes les affaires intérieures qui a le plus occupé l'opinion publique, se vit de nouveau soulevée. M. Frakranen, ministre des colonies, présenta un projet de loi destiné à réglementer les conditions du bail des terres publiques dans les Indes orientales. Le projet n'autorisait pas les indigènes à se porter adjudicataires des cultures lors de la mise aux enchères. M. van de Putte, l'ancien ministre, combattit vivement la proposition, et rallia 59 voix à son opinion. Le ministère n'en obtint que 4. A la suite de ce vote, M. Frakranen quitta le ministère, où le remplaça M. Hasselman, grand partisan des doctrines du comte van den Bosch. En un an, le portefeuille des colonies avait changé trois fois de main.

La dernière discussion de la session porta sur une question intéressant la politique extérieure. Un certain nombre d'anciens militaires hanovriens s'étaient réfugiés dans la Gueldre. Le gouvernement craignait qu'il n'en résultât quelque complication avec la Prusse, à laquelle d'ailleurs il devait la suppression (janvier 1867) des péages du Rhin, au grand profit de la navigation fluviale néerlandaise. Il intima donc à ces réfugiés l'ordre de quitter la ville d'Arnheim, où ils se trouvaient réunis en assez grand nombre. Plusieurs députés considérèrent cette mesure comme attentatoire aux lois de l'hospitalité que la Hollande s'est constamment fait honneur de respecter. Le ministre de la justice, M. Borret, la défendit en s'appuyant sur la loi relative à la résidence des étrangers, et en montrant qu'il était impossible de tolérer des agglomérations de mécontens hostiles à un gouvernement voisin, avec lequel les Pays-Bas n'entretenaient que de bons rapports. Depuis lors les réfugiés hanovriens ont quitté le pays.

La session fut close le 15 août au nom du roi par le ministre de l'intérieur. En résumant les travaux accomplis, M. van Heemskerke

Digitized by Google

rappela que, faute de s'être accordée à l'égard du projet de loi concernant la milice communale, la chambre laissait une lacune dans l'organisation de la défense nationale. Un mois après (15 septembre), le roi ouvrit en personne la session de 1867-1868. Le discours royal présenta la situation générale de la monarchie sous un aspect satisfaisant, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Un ensemble de travaux allait, dit-il, être soumis à l'approbation des chambres : projets de loi sur l'enseignement supérieur, sur l'abaissement du timbre des journaux, sur les poids et mesures, sur les monts-de-piété, sur la comptabilité générale, sur la compétence judiciaire des consuls, sur la police générale. Le roi considérait aussi comme nécessaire une révision des codes. Le discours royal exprimait l'espoir que les ressources ordinaires de l'exercice 1868 suffiraient pour hâter l'achèvement des voies ferrées. Abordant la grosse question qui avait si fort agité les esprits depuis deux ans, il montrait combien la marche régulière des affaires aux colonies avait été troublée par les luttes dont le système colonial avait été le prétexte. Après avoir consacré quelques séances à la rédaction de l'adresse en réponse au discours du trône, les chambres abordèrent l'examen du budget de 1868. Ce budget, dans les bureaux mêmes, avait donné lieu à de violentes critiques, qui allaient se renouveler dans les chambres. Malheureusement pour le ministère, au moment même où il avait le plus besoin de se fortifier, il perdait un de ses membres les plus influens, M. Borret, ministre de la justice, chargé en même temps de l'administration du culte catholique. Orateur ferme et prudent à la fois, homme d'état habile, jurisconsulte éminent, M. Borret laissa par sa mort un vide difficile à remplir: on ne le remplaça même pas immédiatement. Le ministre de l'intérieur fut provisoirement chargé du portefeuille.

Le ministre des finances, comte Schimmelpenninck, formulait en présentant le budget pour l'exercice 1868 les mêmes prévisions favorables qu'avait déjà exposées le discours de la couronne : aucune augmentation ni dans les charges publiques ni dans le chiffre de la dette, équilibre entre les recettes et les dépenses à moins de circonstances imprévues, moyens assurés de continuer les travaux d'utilité publique. L'ensemble des dépenses de l'exercice 1868 était évalué à 99,173,990 florins, soit 7 millions de moins que dans l'exercice 1867. En les décomposant, on trouvait 28 millions pour paiement de la dette, 21 pour le ministère de l'intérieur (sur lesquels 10 millions étaient affectés à l'achèvement des voies ferrées), 13 1/2 pour le ministère des finances, 14 à la guerre, 10 à la marine, 3 à la justice. Les recettes présentaient sur les dépenses un excédant de 906,226 florins. — Quant aux dépenses prévues de l'exercice 1867, elles s'élevaient au chiffre de 106 millions de florins,

Digitized by Google

auquel il convenait d'ajouter 880,000 florins consacrés aux dépenses intérieures, et 9,887,331 pour l'émancipation des esclaves aux Indes occidentales; — c'était donc un total de 117,123, 494 florins.

Pour couvrir ces dépenses, on avait en recettes 72 millions des voies et moyens ordinaires, puis 15 ou 16 millions de bonis coloniaux, 8 millions 1/2 environ provenant des excédans de recettes de 1865 et de 1866, enfin le boni colonial de 1868 estimé à 10 millions 1/2. Ce dernier chiffre souleva de vives objections. L'opposition y voyait une affectation anticipée des ressources à venir. Le ministre se trouvait en droit de répondre que ses prédécesseurs avaient constamment agi de même, et que d'ailleurs il évaluait les bonis coloniaux à un chiffre bien inférieur à celui qu'ils avaient atteint dans ces dernières années. On lui reprochait plus justement peut-être de présenter en 1867 l'aspect des finances sous d'aussi riantes couleurs, lorsqu'au moment de son avénement au ministère, en 1866, il en avait fait un si sombre tableau. Le ministre s'efforça de prouver que c'était, non pas sa propre appréciation, mais la situation générale qui s'était modifiée. En 1866, à l'extérieur, le centre de l'Europe était en guerre, nul ne savait si la défense du pays n'exigerait pas de lourds sacrifices; à l'intérieur, on conservait des inquiétudes sur le résultat des réformes introduites dans l'impôt. Actuellement la paix rétablie avait ranimé le commerce et raffermi les finances, qui n'en réclamaient pas moins encore, il le reconnaissait, beaucoup de circonspection et de sage économie.

A propos du budget, l'opposition formula ses critiques sur divers points de l'administration et de la politique du cabinet. Les questions intérieures, projet de loi relatif à l'instruction primaire, colonies, stagnation des affaires, fournirent le thème de ses premières attaques, mais c'est surtout la conduite des affaires extérieures qui donna lieu aux discussions les plus animées. MM. van der Maesen, Godefroy, Thorbecke, vinrent successivement blâmer le ministère d'avoir cru à la nécessité d'une sanction internationale pour obtenir la libération du Limbourg, d'être intervenu dans les affaires du Luxembourg, d'avoir accordé la garantie de la Hollande à la neutralité du grand-duché. M. de Zuylen répondit que, par rapport au Limbourg, sa conduite avait du moins réussi à l'affranchir définitivement de toute obligation envers l'Allemagne. Si sa politique, depuis qu'il était ministre, n'était pas absolument celle qu'il avait recommandée au temps où il siégeait comme député à la chambre, on ne pouvait nier qu'il n'eût obtenu d'heureux résultats. Durant la guerre de 1866, la Hollande avait conservé la libre navigation du Rhin. Grâce à l'attitude prise par le nouveau cabinet, il n'avait pas été nécessaire d'appeler la milice sous les armes. La sanction européenne accordée par les puissances signataires du traité du

Digitized by Google

11 mai, sans être absolument indispensable pour affirmer la libération du Limbonrg, n'en rendait cette libération que plus solennelle et plus évidente. Enfin l'ingérence du cabinet de La Haye dans les affaires du Luxembourg, malgré l'entière séparation des deux états, ne s'était exercée qu'à dater du 19 mars, quand la question, posée depuis longtemps, menaçait de troubler la sécurité de la Hollande et la paix générale, au maintien de laquelle le cabinet de La Haye pouvait se féliciter d'avoir contribué pour beaucoup. Quant aux stipulations du traité de Londres et à celle en particulier qui garantissait collectivement avec les autres signataires la neutralité du Luxembourg, le gouvernement des Pays-Bas eût été mal venu de chercher à s'en affranchir, alors qu'il s'agissait d'une question de paix ou de guerre dont la solution pouvait l'intéresser autant que tout autre gouvernement.

Toutes ces explications ne satisfirent pas la majorité. On blâma le ton un peu hautain que le ministre avait adopté. Le lendemain, M. Geertsema, prenant la défense du précédent cabinet, déposa sur le bureau deux lettres adressées par le ministre des Pays-Bas en Prusse à M. Cremers, ministre des affaires étrangères dans le cabinet van de Putte, qui contredisaient, paraît-il, certaines allégations de M. Zuylen. Ces lettres, qui n'ont d'ailleurs pas été publiées, étaient-elles des dépêches officielles ou de simples correspondances privées? C'est ce que la discussion ne put établir suffisamment. Néanmoins, le 26 novembre, la chambre rejeta le budget des affaires étrangères, à la faible majorité de 38 voix contre 36, et à la suite de ce vote les ministres vinrent déclarer qu'ils avaient résolu de présenter au roi leur démission collective.

Une déclaration officielle annonça quelques jours après que le roi ne donnerait pas suite à l'offre de démission du cabinet avant la fin de la discussion des lois de crédits destinées à assurer les services pendant le premier semestre de 1868. Ces lois furent en conséquence adoptées à l'unanimité par les deux chambres, qui employèrent même les derniers jours de la session à examiner et à voter diverses autres lois urgentes.

Le 21 décembre, la gazette officielle fit savoir « qu'il avait plu à sa majesté de faire connaître au conseil des ministres qu'elle n'avait trouvé aucun motif de retirer sa confiance au cabinet, qu'en conséquence elle n'acceptait pas la démission. » Le 27 décembre suivant, la session fut close, au nom du roi, par les ministres de l'intérieur et des finances, qui annoncèrent, en termes d'ailleurs très mesurés, « que le roi ferait de nouveau appel à son peuple. » C'était une nouvelle dissolution des chambres. Dans les premiers jours de janvier 1868, divers arrêtés royaux fixèrent les nouvelles élections au 22 janvier, et l'ouverture de la prochaine session au

Digitized by Google

25 février. Le roi compléta en outre le ministère en donnant à M. Wintgens le portefeuille de la justice, et en rétablissant le double département des cultes. M. van Lynden fut placé à la tête de celui des cultes réformés, M. Luyben prit la direction des affaires concernant le culte romain. L'année 1868 s'ouvrit donc en pleine agitation électorale (1).

II. — MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET INTELLECTUEL DE LA HOLLANDE.

POPULATION. — La population du royaume s'élevait au 31 décembre 1866 à 3,440,281 habitans. Augmentation sur le chiffre du recensement de 1859, 131,132. Soit en moyenne 24,388 par année depuis 1830.

ARMÉE ET MARINE. — L'armée régulière compte, à la fin de 1867, 1,991 officiers et 59,327 soldats ainsi distribués : infanterie, 43,157 soldats, 1,077 officiers; cavalerie, 4,319 soldats, 255 officiers; artillerie, 11,050 soldats, 315 officiers. La marine néerlandaise se composait en 1867 de 134 bâtimens portant ensemble 1,670 canons. Sur ce nombre, il y avait 5 frégates à hélice, 1 frégate cuirassée, 1 batterie flottante cuirassée, 3 béliers, 3 monitors, 14 corvettes à vapeur, 22 goëlettes à vapeur, 27 canonnières, 13 goëlettes à voiles spécialement destinées à la défense des côtes. Le personnel se composait de 1 amiral, 2 lieutenans-amiraux, 2 vice-amiraux, 4 contre-amiraux, 20 capitaines de vaisseaux, 40 capitaines-lieutenans, 340 lieutenans, 170 aspirans, 83 médecins, 75 officiers d'administration.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Au 1er janvier 1866, les trois universités réunies de Leyde, Utrecht et Groningue comptaient un total de 1,297 étudians. On a vu dans les débats parlementaires résumés précédemment qu'on préparait une loi nouvelle sur l'enseignement supérieur. La bibliothèque universitaire de Leyde, dont les diverses collections ont été fort augmentées, a commencé la rédaction d'un nouveau catalogue. Les 61 gymnases ou écoles latines comptaient 225 professeurs et 1,214 élèves. L'instruction moyenne, à laquelle les budgets de l'état et des communes de 1865 ont consacré un crédit dont le total s'élève à près de 1 million de florins, est donnée dans 21 écoles de 1re classe, qui emploient 219 professeurs et comptent 14,616 élèves. L'instruction primaire, dont l'organisation a donné lieu à de si violens débats, était distribuée en 1866, pour les hommes, par 3,151 instituteurs en chef, 2,763 instituteurs secondaires, 2,760 aspirans instituteurs; pour les femmes, par 418 institutrices en chef, 871 institutrices secondaires, 267 aspirantes-institutrices. Les écoles primaires en 1865 ont été fréquentées par 198,155 enfans, et en outre par 28,000 élèves n'assistant qu'aux cours du soir.

PAUPÉRISME. — La loi de 1864 a diminué sans contredit la misère. Le nombre des individus assistés par les administrations civiles a été en 1854 de 220,614, en 1865 de 182,142; celui des individus assistés par les administrations religieuses a été en 1854 de 265,150, en 1865 de 226,542. Néanmoins pendant cette période le chiffre de la population s'est accru d'environ

(1) Dans la nouvelle chambre, l'opposition a conservé une faible majorité qui, en avril 1868, a obtenu la retraite du ministère.

Digitized by Google

300,000 âmes. En 1865 les sommes affectées à l'entretien des établissemens de charité publique ou privée ont atteint 9 millions de florins.

A cette date, on comptait 78 monts-de-piété et 182 caisses d'épargne. Le nombre des déposans, par rapport à la population, était de 21 sur 1,000. M. Fokker, dans un travail récent, a émis l'idée d'établir une caisse générale d'épargne à l'instar de ce qui a été récemment établi en Angleterre.

Justice. — En 1866 il y a eu 3,438 prisonniers pour crimes ou délits, et en 1867 il y en a eu 3,577. La question de l'abolition de la peine de mort a été souvent débattue déjà, et M. Olivier paraît avoir eu l'intention de la réclamer de nouveau. Un projet de loi en ce sens fut déposé au conseil d'état..Les successeurs de M. Olivier ne semblaient point partager ses opinions à cet égard.

Agriculture. — On a indiqué plus haut les dommages causés par l'épizootie. En 1867, les récoltes ont eu aussi à souffrir de l'humidité. Un congrès agricole tenu à Bréda s'est de nouveau occupé des moyens de planter les dunes, afin d'empêcher le mouvement des sables. La production du sucre de betterave a atteint près de 5 millions de kilogrammes en 1867, contre 2 1/2 en 1862.

Tourbières et houilles. — L'abolition des droits sur les combustibles a amené un grand accroissement dans la consommation du charbon importé généralement d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne. En 1866, le chiffre d'importation a atteint 1,452,000 tonnes. La mine hollandaise de Kerkraede (Limbourg) a en outre fourni 22,000 tonnes à la consommation. Cependant la consommation de la tourbe, produit indigène, n'a pas diminué (environ 34,000 tonnes).

Commerce et navigation. — Les transactions commerciales ont souffert naturellement de la guerre d'Allemagne, de celle d'Amérique, des crises financières, de l'épizootie.

Commerce général.	Importation.	1865 . . .	501	millions de florins.
		1866 . . .	528	—
	Exportation.	1865 . . .	439	—
		1866 . . .	436	—
Commerce spécial.	Importation.	1865 . . .	404	—
		1866 . . .	425	—
	Exportation.	1865 . . .	345	—
		1866 . . .	338	—

Durant l'année 1865 figurent :

	A l'importation.		A l'exportation.	
Grande-Bretagne	139	mill. de flor.	133	mill. de flor.
Mer du Nord et Baltique.	163	—	170	—
Europe centrale et occidentale. .	73	—	75	—
Asie, Afrique.	97	—	43	—
Java.	91	—	35	—

En 1865, la Hollande a reçu 65 pour 100 du total de l'importation par mer, 17 pour 100 par les fleuves, 18 pour 100 par terre.

L'importation du café de Java a fourni, en 1867, 1,232,700 balles. C'est 121,000 balles de plus que la moyenne quinquennale 1862-1866. Par contre,

Digitized by Google

l'importation du sucre a légèrement fléchi. — Java fournit également des quantités de plus en plus considérables d'un tabac fort recherché. A côté de l'étain de Banca, dont l'entrée n'est plus aussi active, l'étain du détroit et celui de Billiton, qui se vend déjà aux enchères publiques à Java, sont de plus en plus estimés. L'abolition des péages rhénans en Allemagne, depuis le 1er janvier 1867, a déchargé la navigation fluviale d'un lourd fardeau.

Au 31 décembre 1867, la flotte marchande néerlandaise se compose de 2,152 navires, jaugeant 270,082 lasts (le last représente deux tonneaux). — Dans le courant de l'année, il s'est perdu 119 navires.

Pêcheries. — La Société néerlandaise établie pour favoriser le développement de l'industrie de la pêche a tenu, en 1867, sa quatre-vingt-dixième assemblée générale. Une exposition spéciale, qui a eu lieu à La Haye au mois de juillet, a permis de constater une reprise marquée dans cette branche de l'industrie nationale. Les objets exposés s'appliquaient tant à des modèles nouveaux de bâtimens qu'à certains engins perfectionnés pour la pêche et la navigation. Une association, dont le siége est à Schéveningue, a fait le premier essai de lougres pour la pêche du hareng; le modèle avait été construit à Boulogne. On en a construit depuis à Flaardingue. Enfin, on s'est préoccupé des moyens de venir en aide aux navires en détresse. L'administration centrale de la société de sauvetage d'Amsterdam a fait faire l'essai de nouvelles fusées lançant des bouées de secours. Les résultats ont paru satisfaisans.

Industrie, classes ouvrières. — L'industrie a subi le fâcheux contre-coup des événemens politiques, et les Pays-Bas n'ont peut-être pas occupé à l'exposition universelle de Paris toute la place qu'ils eussent dû tenir. On doit néanmoins constater de sensibles progrès dans certaines industries, fonderies, machines, carrosserie, orfévrerie, typographie. Les fabriques de papier, celles de la Gueldre et du Limbourg surtout, ont maintenu leur réputation. Le commerce de ce produit représente une valeur de 2 millions de florins. L'industrie cotonnière est également en progrès; la province d'Over-Yssell lui doit sa prospérité.

On a pu remarquer dans les deux dernières années une tendance à hausser le prix de la main-d'œuvre. Néanmoins, à part un fait isolé, il n'y a pas eu en Hollande de grèves comme en France et en Angleterre. L'instruction des ouvriers est l'objet de grands soucis. Ils ont des bibliothèques spéciales. L'état et les particuliers s'efforcent aussi d'améliorer leur existence matérielle. On s'est assez préoccupé de la question de la suppression des brevets d'invention et de la loi de 1817. Le ministre de l'intérieur, très compétent sur la matière, ne se montre pas disposé à suivre les partisans de l'abolition. Enfin la Société de l'industrie nationale continue ses efforts pour faire connaître et utiliser les produits naturels venus des Indes orientales.

Travaux publics. — L'état du crédit a dû retarder la réalisation de plusieurs projets, notamment l'établissement du port de Schéveningue, l'achèvement des voies ferrées qui doivent relier ce port au grand réseau européen, et d'un nouveau canal qui mettra Amsterdam en communication avec l'océan. On se propose néanmoins de rattacher l'île d'Ameland à la Frise. Quant à l'asséchement du Zuyderzée, travail gigantesque qui rendrait 180,000 hectares de terres à l'agriculture, l'attention du public et des

Digitized by Google

hommes de science s'y porte depuis qu'on a réussi à dessécher la mer de Harlem. Le barrage de l'Escaut oriental déjà conçu en 1810 a pu être terminé en 1867. La Belgique, qui s'y était d'abord opposée, a fini par s'y montrer elle-même favorable (1).

L'achèvement des voies ferrées a, on l'a vu, vivement préoccupé les chambres. En 1866, on y a consacré plus de 13 millions de florins; mais les dispositions de la loi qui obligent à commencer et à poursuivre les travaux sur plusieurs points différens à la fois n'ont encore permis d'ouvrir que des tronçons séparés. Au mois de novembre 1867, deux conventions ont été conclues, l'une avec la Belgique pour le raccordement des voies ferrées des deux pays, dans les Flandres et le Limbourg, l'autre avec la Prusse pour joindre la ligne néerlandaise au chemin prussien d'Osnabrück.

Mouvement intellectuel. — L'esprit littéraire n'a pas cessé de se montrer très actif durant ces deux années. Les sociétés littéraires continuent leurs réunions. Le 13 août 1868, on a inauguré, à Amsterdam, la statue de Vondel, poète du XVII[e] siècle. On peut signaler parmi les publications nouvelles le nouveau dictionnaire de la langue néerlandaise de MM. de Vries et Winkel, la correspondance du poète Bilderdyck, un roman nouveau de M. van Lennep, *Klaasje-Zevenster*, qui a obtenu un grand succès, un poème épique de M. ten Kate, *la Création*, le recueil des poésies et chansons du D[r] Heye, qui a également adapté de nouvelles paroles à la magnifique partition de Beethoven, *les Ruines d'Athènes*. La littérature théologique n'est pas restée en arrière. Les Évangiles, les prophètes, ont été commentés dans diverses publications, parmi lesquelles il faut citer le travail de M. Joukers sur l'*Évangile de saint Jean*. Comme œuvres historiques, on peut citer l'*Histoire de la réformation dans les Flandres* par Jaussens, l'*Histoire de l'église aux Pays-Bas avant la réformation* par le professeur Moll. Plusieurs savans commencent la publication d'un vaste ouvrage intitulé l'*Histoire des Religions*. Une autre publication non moins importante continue la série des documens, mémoires, actes authentiques, pour servir à l'histoire des Pays-Bas. Citons enfin un ouvrage de M. van Hengel sur *la Civilisation morale et religieuse dans l'Europe moderne*. Dans un autre ordre d'idées, on a vu récemment paraître le *Manuel d'économie pratique* du D[r] Vissering, d'importans articles de *l'Économiste*, une série de publications relatives à l'administration et à l'histoire des colonies, enfin *le Système des Pandectes* du professeur Gondsmitn, la traduction du *Traité des obligations* du jurisconsulte français Potnier, et divers ouvrages traitant du droit commercial. Le D[r] Staring a publié la dix-neuvième feuille de la carte géologique des Pays-Bas, qui est ainsi presque achevée. Le professeur van Hall, à propos de l'épizootie, a publié ses *Élémens de l'Économie rurale*. On pourrait citer encore nombre d'ouvrages remarquables à plus d'un titre, et qui témoignent d'une égale activité dans toutes les branches des connaissances humaines.

L'exposition universelle a témoigné que la patrie de Rembrandt continuait à tenir une place honorable dans le domaine de la peinture, et que les traditions de sa vieille école ne s'étaient pas perdues.

(1) L'inauguration de ce travail qui relie la Zélande à la terre ferme a eu lieu le 2 juillet 1868.

Digitized by Google

III. — COLONIES.

INDES ORIENTALES (1). — Au commencement de 1866, M. Sloet van de Beele, gouverneur-général, avait rendu, en vertu d'une ordonnance royale, plusieurs arrêtés conformes à l'esprit du projet de loi que M. van de Putte présenta aux chambres néerlandaises. Ces dispositions nouvelles devaient, si la loi eût été votée, être mises en vigueur au 1er janvier 1867. Entre autres modifications elles supprimaient, sauf indemnité, le droit au travail gratuit des indigènes et les apanages fonciers accordés aux fonctionnaires ou chefs indigènes. Tout service obligatoire en faveur des particuliers demeurait interdit. On ne devait plus exiger des indigènes aucune prestation que pour motif d'utilité publique, en cas d'inondation par exemple. Elles enlevaient aussi aux résidens européens le droit très décrié de prendre, à titre d'émolument ou de prime d'encouragement, une part proportionnelle dans les bénéfices des cultures.

Aux colonies comme dans la métropole, le parti conservateur, fidèle aux principes inaugurés avec tant de succès par le général van den Bosch, se montrait hostile à ces modifications. Sur ces entrefaites, M. Myer, ministre des colonies dans le cabinet conservateur présidé par le comte de Zuylen, fut subitement appelé à remplacer M. Sloet. Il était chargé d'inaugurer le système colonial indiqué dans l'amendement Poortman, adopté par les chambres. M. Myer avait récemment, comme ministre, contre-signé un édit royal du 23 juillet 1866 qui suspendait l'effet des arrêtés de M. Sloet. Toutefois, depuis qu'il est installé à Batavia, ses anciennes opinions semblent se modifier. Le 26 septembre 1867, il a rendu quatre ordonnances où il semble se rapprocher des doctrines depuis longtemps mises en avant par les libéraux.

BUDGET COLONIAL. — Les affaires coloniales ont une telle importance sur la prospérité des Pays-Bas, qu'il est indispensable d'ajouter au récit des événemens quelques détails statistiques propres à faire connaître la situation des colonies néerlandaises. Le budget des Indes, pour les deux exercices 1867 et 1868, a été fixé de la façon suivante : *Dépenses,* 120 millions 1/2. 32 millions sont au compte du trésor métropolitain, le reste est fourni par les recettes des colonies. — Les dépenses se décomposent ainsi : administration intérieure, 39 millions; avances pour culture du café, 15 millions; pour culture et fabrication du sucre, 10 millions; dépenses du culte, de l'instruction publique et de l'industrie, 7,700,000 florins; dépense pour travaux publics, 7 millions 1/2; entretien de l'armée des colonies, 18 millions; de la marine coloniale, 5 millions. L'armée coloniale des Indes orientales était en 1864 de 27,614 hommes, — 11,760 Européens, 15,340 indigènes, 517 Africains. La marine coloniale se compose en 1868 : 1° de l'escadre auxiliaire fournie par la métropole, 7 vaisseaux, 1,123 marins ; 2° de la flotte spéciale aux Indes, 22 navires, 2,037 hommes. Total 29 navires, dont 26 à vapeur. Il faut y ajouter 3 vapeurs à hélice destinés spécialement au service des colonies des Indes occidentales (Guyane et Antilles).

(1) Gouverneur-général M. Myer.

Digitized by Google

Recettes, 120 millions environ. 58 rentrent au trésor métropolitain en remboursement des dépenses; ils proviennent de la vente des produits coloniaux. Les produits sont évalués pour l'exercice 1868 à 840,000 picols (soit environ 50 millions de kilogrammes) de café, 730,000 picols de sucre, 85,000 picols d'étain de Banca, quelques articles d'épicerie. Le boni colonial au profit du trésor métropolitain est évalué pour 1868 à 16 millions de florins, supérieur par conséquent à celui que l'on a obtenu en 1866. Ce boni dépend naturellement du prix de vente des produits coloniaux. La plupart des économistes néerlandais désireraient voir les finances métropolitaines établir l'équilibre des dépenses avec les recettes sans compter sur les bénéfices retirés des colonies.

En 1865, la population de Java comptait 13,917,368 âmes, dont 27,105 Européens, 156,192 Chinois, 29,536 Asiatiques ou Africains de nations diverses, 13,704,535 indigènes. Elle aurait augmenté de 536,000 âmes depuis 1862. La population des autres territoires hollandais était évaluée ainsi : Sumatra, 1,700,000 âmes; Bornéo, 1,200,000; Moluques, 1 million; Timor, 1 million. Le reste des Indes orientales néerlandaises contenait environ 1 million d'habitans.

On comptait à Java 2,468,901 baus (1) de terres plus ou moins bien cultivées, dont 1,775,639 plantés en rizières produisant 33 millions 1/2 de livres de riz. 296 millions d'arbustes de café ont dû donner en 1866 une récolte évaluée à 1,159,854 picols. En 1867, on n'a recueilli que 980,000 picols. 97 usines ou raffineries de sucre ont employé les bras de 201,506 familles indigènes. 41,031 baus de terre étaient plantés en cannes et ont produit en 1866 2,300,000, en 1867 2 millions de picols de sucre, dont les deux tiers environ pour le compte du gouvernement. La culture de l'indigo, du thé, de la cannelle, a donné également en 1866 et 1867 un rendement supérieur à celui de 1865. La culture du tabac est moins suivie.

Un nouveau tarif douanier est appliqué aux Indes orientales depuis le 1er janvier 1866. Malgré la diminution des taxes, le produit des douanes de 1866 n'a été que de 30,500 florins inférieur à celui de 1865. On évalue à 8 millions le produit pour l'exercice 1868.

Les importations à Java et Madura en 1866 ont été de 69 millions, dont 12 millions pour compte du gouvernement métropolitain; les exportations de 133 millions, dont 51 pour compte du gouvernement.

Les transactions se sont accrues durant l'exercice 1866-1867. Le montant des billets escomptés s'est élevé à 50 millions, contre 37, durant l'exercice précédent.

Diverses réformes ont été introduites dans l'administration des Indes orientales néerlandaises. Sans parler ni de l'application du nouveau tarif douanier, ni des essais de réforme poursuivis par M. van de Putte, et même par son adversaire, M. Myer, depuis qu'il est devenu gouverneur-général, ni même du code pénal applicable aux Européens; on a modifié l'organisation de la justice par la création d'un ministère spécial, le régime des prisons de Batavia a été amélioré, l'instruction des Européens et des indigènes a fait de notables progrès, l'archipel des Linga a subi une

(1) Le bau mesure 500 perches carrées.

Digitized by Google

réforme administrative. On s'est préoccupé de travaux d'irrigation et aussi de l'amélioration du port de Samarang, qui a présenté en 1866 un mouvement commercial montant à 18 millions 1/2 à l'exportation et à 16 millions 1/2 à l'importation. On a établi à Java de nombreux fils télégraphiques. On a dressé les plans de plusieurs chemins de fer américains. Une section de la voie ferrée de Samarang s'est ouverte en 1867; enfin on s'est préoccupé de la condition des ouvriers qui travaillent aux mines de Banca.

Les colonies néerlandaises et Java principalement ont été éprouvées par une de ces catastrophes que la prudence humaine ne saurait prévenir. Au mois de juin 1867, un violent tremblement de terre a ébranlé l'île entière, les effets en ont été surtout ressentis dans les résidences de Djocjocarta, Bagelen et Baujoemaas. Un millier d'individus périt. Il y a eu des pertes matérielles considérables. En beaucoup d'endroits, un grand nombre d'édifices ou d'habitations se sont écroulés. La science s'est préoccupée de certains phénomènes qui se sont produits durant le cataclysme, tels que la coloration en rouge de l'eau des fleuves et des rivières.

Dans une partie de l'archipel une maladie a sévi sur les bestiaux, en présentant des caractères tout autres que l'épizootie qui a frappé la métropole.

Indes occcidentales. — Surinam. — La colonie de la Guyane hollandaise, avec son gouvernement représentatif et spécial, se relève du coup que lui a fait supporter l'émancipation des esclaves. Elle cherche à les remplacer par des coulies chinois. En 1865, la population s'élevait à 50,578 habitans. Les recettes coloniales atteignaient 1,747,196 florins, en comptant le subside de 972,000 florins fourni par la métropole. Les dépenses montaient à la même somme. En 1866, l'importation a été de 4,449,222 florins, les exportations de 2,438,422 florins, presque en totalité de ou pour la métropole. Terres cultivées, 30,397 acres. 275 plantations spéciales en café, coton, sucre, cacao. Durant l'année 1865, 3,160 acres de terres incultes ont été cédées à bail emphytéotique à des particuliers, entre autres à 1,086 émigrans. L'élève du bétail se développe.

Curaçao. — Curaçao et ses dépendances, Bonaire, Aruba, Saint-Eustache, Saba, Saint-Martin, forment un gouvernement particulier qui possède un régime administratif particulier. Population en 1866, 34,198 habitans. Recettes, 842,781 florins, dont 549,500 fournis par la métropole. Dépenses égales.

Côte de Guinée. — Population estimée à 100,000 âmes. Recettes probables pour 1865, 6,846 florins. Dépenses, 138,846 florins. Déficit probable, 132,000 florins. A la fin de 1867, un traité conclu avec l'Angleterre a, par des échanges réciproques de territoires, établi une meilleure délimitation des frontières.

La situation que les années 1866 et 1867 ont faite aux Pays-Bas est moins ferme, moins heureuse que celle des précédentes années; mais la prospérité du royaume néerlandais, le caractère de ses habitans et la sagesse de ses hommes d'état en sont un gage assuré, ne peut tarder à reprendre son cours habituel.

Digitized by Google

ALLEMAGNE

I.

AFFAIRES GÉNÉRALES.

I. — LE CONFLIT AUSTRO-PRUSSIEN ET LA DIÈTE GERMANIQUE.

Situation de l'Allemagne en janvier 1866. — Premier débat à propos de l'administration des duchés de l'Elbe. — Proposition prussienne de réforme. — Politique de M. de Bismarck. — Traité du 8 avril avec l'Italie. — Motion de réforme du 9 avril. — Polémique sur la priorité des armemens. — Motion saxonne du 5 mai. — État de l'opinion. — Entrée du général Manteuffel dans le Holstein. — Vote du 14 juin. — Déclaration de guerre.

Les événemens qui en 1866 ont bouleversé l'Allemagne et troublé si profondément la paix de l'Europe ont surpris par la rapidité des changemens et par l'importance des effets. Ils ne se rattachent pas moins logiquement au passé, et pour les bien comprendre il faut se rappeler l'affaire des duchés de l'Elbe, se représenter l'état où se trouvait l'Allemagne au commencement de 1866 (1). Travaillée d'aspirations confuses, lasse de démonstrations vaines, elle ne savait à quel parti s'arrêter. Un seul point était clair, l'insuffisance du vieux pacte fédéral et la nécessité d'une réforme; mais sur la solution on ne pouvait s'entendre. Les uns voulaient un état centralisé sous l'hégémonie prussienne, les autres une fédération avec ou sans l'Autriche, d'autres rêvaient une république à la manière des États-

(1) Toutes les pièces de quelque importance qui ont trait aux affaires allemandes de 1866 et 1867 se trouvent dans l'*Appendice*.

Digitized by Google

Unis. Ce n'étaient que des opinions sans portée pratique. A part le *National Verein*, bien discrédité d'ailleurs, il n'y avait point de partis. Après tant de reviremens, on ne pouvait rien espérer de l'Autriche, mal affermie encore, en travail de transformation, ultramontaine du reste et rétrograde à plus d'un point de vue. La Prusse, plus forte et plus prospère, représentait mieux un état moderne, et depuis 1813 son développement s'était identifié de plus en plus avec le progrès de l'Allemagne; mais, dans l'accomplissement de ce qu'elle appelait sa mission historique, on retrouvait encore trop de contradictions. La Prusse avait flatté les désirs de réforme par ses critiques de la diète et son action décidée dans l'affaire des duchés, mais elle inquiétait les libéraux par ses procédés arbitraires à Berlin et son mépris des droits du parlement; elle avait, par le Zollverein et des mesures économiques, commencé l'unification et groupé les intérêts, mais elle les effrayait par le militarisme et par les tendances absorbantes de sa politique. Bref, elle provoquait les espérances plutôt qu'elle ne les encourageait. Les petits états, impuissans, isolés, défians, restaient dans les atermoiemens. — Quant à l'Europe, qui avait permis la guerre du Danemark, elle ne semblait soucieuse que de conserver la paix. La France, à qui on devait songer surtout comme à l'état qu'un changement en Allemagne pouvait émouvoir le plus, paraissait peu disposée à prévenir les complications qui surgiraient de l'autre côté du Rhin. Telle était la situation en janvier 1866. C'était un état de crise, mais de crise latente. Le public européen était habitué à voir l'Allemagne travaillée par ces influences et ces désirs contraires. Rien ne lui faisait présager un conflit imminent. L'Autriche, toujours gênée par l'Italie, était absorbée par ses affaires hongroises. La Prusse, en plein conflit parlementaire, avait à compter avec une opposition tenace, et le roi d'ailleurs répugnait personnellement à toute mesure violente. Ce fut donc une surprise pour l'opinion que de voir, à la fin de janvier, la Prusse accentuer sa politique, pousser de plus près l'Autriche, soulever de nouveau toutes les aspirations allemandes, et entreprendre une campagne contre l'organisation du corps germanique.

Si à Berlin on était décidé à élever le ton ou même à rompre, les prétextes ne manquaient pas. La convention de Gastein (14 août 1865) en effet n'avait réglé qu'en apparence l'affaire des duchés. Les causes de dissentiment restaient, et elles se trahirent partout dans les derniers mois de 1865. La Prusse voulait annexer, l'Autriche s'y opposait; elle soutenait la candidature du duc d'Augustenbourg, la Prusse l'écartait par tous les moyens; le général de Manteuffel refusait à ce prince l'entrée du Slesvig, le général de

Digitized by Google

Gablenz lui accordait celle du Holstein; les réunions et les attroupemens étaient défendus en Slesvig, on les encourageait en Holstein, où les droits du prétendant étaient ouvertement proclamés. L'acte du 14 août 1865 séparait les deux administrations sans *préjudice des droits réciproques sur la totalité des duchés*. La Prusse s'était déjà plainte au cabinet de Vienne, et les rapports s'étaient aigris; une réunion tenue à Altona et où intervinrent des membres du *National Verein* parut à Berlin dépasser la mesure, et l'on se décida pour une réclamation plus énergique.

Le 25 janvier 1866, M. de Bismarck adressait à M. de Werther, ministre de Prusse à Vienne, une dépêche où il exposait tous les griefs de son gouvernement contre l'Autriche à propos de sa conduite en Holstein et à Francfort. Il lui reprochait d'être ouvertement hostile à la Prusse, de méconnaître la convention de Gastein et d'encourager par ses menées des tendances évidemment révolutionnaires. « Une réponse négative ou évasive, disait-il, nous donnerait la conviction que le gouvernement impérial n'entend pas suivre une voie commune avec nous. » Une copie de cette dépêche fut remise au comte de Mensdorff. L'empereur d'Autriche était alors à Pesth pour l'ouverture de la diète hongroise. Tous les ministres furent convoqués, et le 7 février M. de Mensdorff adressait au comte Karolyi, le ministre d'Autriche à Berlin, une dépêche où il répondait à la note prussienne en la discutant point par point. Il déclarait que le cabinet impérial s'était abstenu de tout acte de nature à préjuger le point essentiel du débat; mais, disait-il, c'est la possession provisoire et non la propriété des duchés que l'on a partagée à Gastein. Le gouvernement autrichien n'est soumis à aucun contrôle en Holstein; il ne prétend en exercer aucun en Slesvig, bien que la conduite qui y est tenue ait manifestement pour but de préparer une annexion. Il protestait contre le reproche de favoriser la révolution. « Loin de vouloir former une coalition contre la Prusse, ajoutait M. de Mensdorff, nous avons fait passer nos relations avec les états secondaires après l'alliance de la Prusse. »

M. de Bismarck considéra cette réponse comme négative. Il déclara au comte Karolyi qu'il s'abstiendrait à l'avenir de toute communication au sujet des duchés. Il cessa de se plaindre en effet; mais le 2 mars il dit à une députation de la noblesse holsteinoise demandant l'union à la Prusse que le gouvernement du roi ferait tous ses efforts pour la réaliser. Quelques jours après, le 13, un édit royal publié dans le Slesvig déclara passible des peines les plus sévères quiconque, par actes ou paroles, porterait atteinte aux droits de souveraineté du roi et de l'empereur dans l'un des duchés. Ce fut au tour de l'Autriche de s'émouvoir et de réclamer.

Digitized by Google

Elle fit demander à Berlin si l'on avait l'intention de rompre violemment la convention de Gastein; on assura le contraire. L'Autriche était trop occupée d'ailleurs pour insister davantage. A ses embarras en Hongrie venaient de s'ajouter ceux où la jetait la chute du prince Couza. L'activité que Bucharest vit alors déployer à l'agent prussien montra que M. de Bismarck ne restait point neutre dans cette affaire, et qu'il ne voulait pas laisser échapper cette occasion de créer à l'Autriche de nouvelles difficultés. La chambre des députés était dissoute, il avait les mains libres, et pouvait se tourner tout entier vers la politique extérieure.

L'opinion commençait à s'inquiéter sérieusement de cette attitude nouvelle et de ce dissentiment plus marqué des deux cours. Des bruits alarmans circulaient; la polémique des journaux prussiens devenait constamment plus vive. La *Gazette de la Croix* elle-même, partisan naguère de l'alliance à tout prix, accusait maintenant l'Autriche de sourdes menées dirigées contre la Prusse et de complicité avec la commission des 36 (1). Sans y croire beaucoup, on parla dès lors d'un conflit possible. On se préoccupa dans les états secondaires des moyens de l'écarter; on rappela qu'un état confédéré ne pouvait ouvrir d'hostilités contre un autre sans avoir porté au préalable le différend devant la diète. Cela menait à évoquer l'affaire des duchés devant l'assemblée fédérale. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, feuille ministérielle de Berlin, semblait y engager elle-même en déclarant que la cause de l'inquiétude était non point dans le conflit même que l'on redoutait, mais dans la constitution, dont la dernière guerre avait révélé l'impuissance (10 mars). Cette tendance à reporter la question sur le terrain de la réforme fédérale, si elle pouvait rassurer pour le moment, n'était point faite cependant pour calmer les esprits. D'autres symptômes plus graves continuaient de les troubler. Dès le 28 février, un grand conseil avait été tenu à Berlin; tous les ministres, le chef d'état-major-général de Moltke, le chef du cabinet militaire du roi et le comte de Goltz, mandé en hâte de Paris, y avaient assisté. En outre on apprit vers le milieu de mars l'arrivée à Berlin du général Govone; il était chargé, disait-on, par le gouvernement italien d'une mission purement militaire; on crut partout qu'il venait préparer une alliance, et la suite prouva que ces conjectures étaient fondées. En même temps on commençait à faire grand bruit en Prusse des armemens de l'Autriche et de la Saxe. Les feuilles officieuses les rapportaient en détail, et y dénonçaient autant de provocations

(1) Commission permanente des chambres allemandes, où le parlement prussien ne comptait qu'un très petit nombre de représentans.

Digitized by Google

qui forceraient la Prusse à mobiliser elle-même son armée. Enfin le 24 mars M. de Bismarck lançait sa fameuse circulaire aux agens diplomatiques de la Prusse en Allemagne, prélude définitif de la grande crise qui se préparait, premier coup d'éclat de la politique prussienne. M. de Bismarck y exposait d'abord à son point de vue le différend des duchés, et récriminait longuement contre l'Autriche. Depuis la note du 7 février, disait-il, la Prusse n'a rien fait pour modifier l'état des choses; l'Autriche au contraire rassemble près de la frontière prussienne, *encore complétement dépourvue de défense, des forces considérables.* Cette attitude menaçante trahit des sentimens qui n'attendent qu'une occasion pour se traduire par des actes. Jusqu'ici nous n'avons pas commencé le moindre contre-armement, mais nous ne pouvons pas tarder plus longtemps à prendre les mesures nécessaires pour n'être point exposés, comme en 1850, à voir une armée autrichienne prête à franchir notre frontière sans que nous soyons en mesure de la défendre. L'assertion que ces armemens sont purement défensifs ne saurait nous tranquilliser, puisque nous n'avons rien fait qui puisse porter l'Autriche à songer à sa défense... Si donc, des mesures réellement défensives auxquelles nous serons contraints, il résulte un conflit plus grave, la Prusse n'en sera point responsable. Ne pouvant plus faire fonds sur l'alliance de l'Autriche, elle doit chercher les gages de sa sécurité dans l'Allemagne même, mais elle ne saurait les trouver que dans une *Allemagne profondément réformée.* La constitution non plus que l'organisation militaire de la confédération ne sont suffisantes pour garantir la sûreté nationale, encore moins pour seconder la politique active que de grandes crises peuvent exiger. Pour que l'Allemagne reprenne son rang, il faut qu'elle se donne une constitution nouvelle, conforme à la réalité des choses qui a identifié ses intérêts à ceux de la Prusse... Le gouvernement prussien est amené ainsi, concluait M. de Bismarck, à demander à ses confédérés s'il peut compter sur leur concours au cas d'une agression de l'Autriche ou de menaces qui rendraient la guerre inévitable; mais ce concours même n'offre point de garanties suffisantes en vue des dangers futurs. La Prusse se voit donc dans la nécessité de soulever le projet d'une réforme, dont l'urgence à ses yeux sera d'autant plus grande que les réponses à sa demande de concours seront moins satisfaisantes...

Les questions étaient ainsi nettement posées et l'Allemagne mise en demeure de se prononcer. Cependant on continuait de presser l'Autriche. Le 28 et le 29 mars, des notes publiées à Berlin mentionnaient minutieusement les nouveaux mouvemens de troupes opérés en Bohême, ajoutant qu'en Prusse ni en Italie rien ne les

Digitized by Google

motivait. Les journaux allaient plus loin encore; selon eux, Berlin était menacé d'une surprise, et il n'était que temps de prendre des précautions. On renforça dès lors les garnisons des places fortes de Silésie, que l'on mit en état de défense. — Le gouvernement autrichien crut devoir protester, et le fit par une note, datée du 31 mars, que le comte Karolyi remit à M. de Bismarck. La politique prussienne se trouva dès lors bien dessinée, et M. de Bismarck entra résolûment dans l'action. Non-seulement il avait à lutter contre l'opinion publique, qui répugnait à la guerre, mais dans la cour de Prusse elle-même il rencontrait une opposition marquée à ses projets. On redoutait les compromissions révolutionnaires et les ébranlemens qui en seraient la suite; on tenait, par tradition autant que par conviction légitimiste, à l'alliance autrichienne; on craignait enfin une lutte inégale en soi et qui pouvait devenir plus que téméraire, si la France en prenait ombrage et se décidait à intervenir. Le roi partageait toutes ces perplexités. Esprit rigoureux, sincèrement piétiste, pénétré des principes du droit divin, Guillaume Ier hésitait à se lancer dans la voie des réformes et à rompre surtout avec un allié qui représentait en Europe le droit séculaire des monarchies. Pour convaincre le roi, il fallait lui faire croire qu'il était provoqué, et que la guerre, devenue inévitable, était commandée d'ailleurs par la mission providentielle de la maison de Hohenzollern; pour vaincre la résistance du peuple, il fallait animer le sentiment national en montrant la patrie menacée et son avenir en jeu; pour gagner l'opinion allemande, il fallait la surprendre, la dépasser même, se mettre hardiment à la tête du mouvement progressiste. Il fallait enfin assurer plus fermement la neutralité de la France et égaliser les chances de la lutte. M. de Bismarck y réussit par le traité d'alliance avec l'Italie, par la proposition de réforme fédérale et par la polémique acharnée qu'il engagea contre l'Autriche à propos des armemens. Il y réussit, selon le mot de M. Thiers, grâce à une sagacité politique rare, servie par une audace d'exécution plus rare encore.

Il savait parfaitement que l'Autriche, qu'il accusait d'être si bien préparée, ne l'était pas, que l'Italie, en l'attaquant au sud, lui enlèverait sa liberté d'action et distrairait le meilleur de ses troupes. Il savait aussi sans doute que le gouvernement français entendait laisser à l'Italie, avec son libre arbitre, la pleine responsabilité de ses actes : en tout cas, il paraissait certain que la France ne se tournerait pas contre son ancienne alliée. L'alliance italienne offrait donc une double garantie. Le général Govone n'était venu que pour la négocier; elle fut conclue le 8 avril 1866 et tenue rigoureusement secrète. Restaient l'affaire de la réforme et celle des pro-

Digitized by Google

vocations autrichiennes. Nous allons indiquer successivement les moyens qu'employa M. de Bismarck pour faire tourner l'une et l'autre aux fins qu'il désirait.

La circulaire prussienne du 24 mars avait mis les états secondaires en demeure de se prononcer sur le différend austro-prussien et subsidiairement sur l'opportunité d'un remaniement de la constitution fédérale. Les réponses furent à peu de chose près les mêmes. « L'article 11 du pacte a prévu le cas d'un conflit armé entre deux puissances confédérées : la diète doit en être saisie; la puissance qui prendrait l'initiative d'une agression se placerait par cela même en dehors du droit fédéral, et la diète seule pourrait décider les mesures à prendre à son égard. » Quant à la réforme tentée dans de pareilles conjonctures, M. de Beust, le chef du cabinet de Dresde, s'y montrait peut-être mieux disposé que M. de Pfordten, le président du ministère bavarois; mais ni l'un ni l'autre n'approuvaient les critiques radicales infligées à la constitution actuelle, et tout le monde s'accordait à dire qu'avant de se prononcer on avait besoin de connaître d'une manière plus précise les modifications que la Prusse regardait comme nécessaires. — A Francfort, le comité des 36 se déclara nettement pour une transformation complète du pacte fédéral; mais il appela le peuple à se prononcer partout contre la guerre et à protester contre les dangers d'une « politique funeste de cabinet » (6 avril). Il suspectait les intentions de la Prusse, opinion généralement partagée d'ailleurs et exprimée partout dans les *meetings* et dans les feuilles libérales.

La double ouverture de la Prusse ainsi déclinée, M. de Bismarck fit un pas de plus. Le 9 avril, l'envoyé prussien présentait à la diète la motion suivante : « Il sera convoqué, pour un jour à déterminer ultérieurement, une assemblée issue des élections directes et du suffrage universel de toute la nation; cette assemblée sera saisie des propositions des gouvernemens allemands touchant une réforme fédérale, et délibérera sur les propositions qui seront concertées entre les gouvernemens avant qu'elle ne se réunisse. » La motion était précédée de longs considérans où l'on faisait ressortir de nouveau l'urgence d'une réforme. « On a renvoyé le gouvernement prussien à l'article 11, disait cette note; mais, tandis que la diète délibérera, l'Autriche continuera ses armemens, et la guerre aura peut-être éclaté. » La diète décida, malgré M. de Savigny, qu'il en serait référé aux gouvernemens respectifs, dont on demanderait l'avis avant d'examiner la motion présentée.

M. de Bismarck prenait ainsi une attitude nouvelle. Il en appelait à l'opinion, il faisait une avance directe à la démocratie. Ce revirement subit ne produisit point toutefois l'effet qu'on en pouvait

Digitized by Google

attendre. On ne le crut point sincère; on n'y vit qu'une manœuvre nouvelle contre l'Autriche, et il n'eut d'abord d'autre résultat que d'effaroucher les partis sur lesquels s'était appuyé jusque-là le gouvernement prussien. La réforme, qui lui aliénait les conservateurs, ne lui conciliait point les progressistes. Le ministère semblait à ces derniers incapable de prendre en main la cause de la liberté. Le *National Verein* de Berlin, rassemblé le 12, se déclara pour l'annexion des duchés à la Prusse, mais sans violence, et vota une résolution à peu près identique à celle du comité des 36. « La Prusse, y était-il dit, n'acquerra le ressort nécessaire à sa mission historique, qui est d'unir l'Allemagne dans la force et la liberté, que le jour où le pays aura vu cesser le conflit parlementaire. » Des résolutions pareilles furent prises à Stettin, Magdebourg, Cologne, Minden, L'irritation était générale, plus vive encore en Prusse que partout ailleurs. Le gouvernement, pensait-on, ne cherchait la rupture que pour échapper aux embarras intérieurs; il jouait ainsi l'avenir de la nation pour mieux asseoir son despotisme. On ne pouvait croire à la neutralité de la France, et les défiances s'accroissaient des froissemens du patriotisme effrayé. De toutes parts, des adresses arrivaient à Berlin, protestant contre la guerre, qui trouvait à la cour même d'énergiques résistances. La haine à laquelle M. de Bismarck était alors en butte n'a eu d'égale que l'enthousiasme dont plus tard il a été l'objet.

La motion du 9 avril n'était guère plus sympathique aux cabinets qu'à l'opinion; mais, rendus responsables de l'échec d'une entreprise qui se disait nationale, ils devaient garder des ménagemens, et ils n'osèrent pas écarter franchement la proposition. La diète se réunit pour en délibérer le 21 avril; il n'y eut, à proprement parler, de débat que sur des points de détail. La Prusse demandait le renvoi à une commission *ad hoc ;* la Saxe proposait de confier simplement l'examen de la question à la commission ordinaire des affaires politiques. L'envoyé d'Autriche déclara de nouveau qu'on n'avait point à craindre de la part de son gouvernement une violation de l'article 11, et se prononça pour la commission *ad hoc*. La majorité se décida en ce sens. La Prusse obtint en outre que la commission serait composée de neuf membres; mais l'Autriche insista pour que la communication et l'examen du projet de réforme eussent lieu avant la réunion du parlement. L'envoyé prussien s'y opposa, et quelques jours après, le 27, M. de Bismarck adressa aux agens de la Prusse en Allemagne une circulaire d'où il résultait qu'aux yeux de son gouvernement ajourner la convocation du parlement équivaudrait à rejeter le projet de réforme.

Tandis qu'il menait ainsi cette affaire, M. de Bismarck poussait

Digitized by Google

vigoureusement la polémique sur les armemens, et chaque jour elle prenait une tournure plus inquiétante. Le 31 mars, le cabinet de Vienne avait nié formellement toute intention hostile. Il n'en parut pas moins à Berlin le 2 avril une nouvelle note dénonçant les préparatifs de l'Autriche, qui, au dire de la presse, devenaient toujours plus formidables. Le 7, M. de Bismarck écrivit à M. de Werther que les éclaircissemens donnés par l'Autriche étaient insuffisans, que depuis le 13 mars elle concentrait des forces considérables sur la frontière prussienne, qu'on ne signalait aucun danger justifiant le prétendu caractère défensif de ces armemens, et que rien n'était plus éloigné des intentions du roi de Prusse qu'une guerre offensive contre l'Autriche. M. de Mensdorff répondit le 7 avril. « Il n'y a point eu, disait-il, de concentrations importantes de troupes, ni de prises de positions, ni de rappels de soldats en congé sur une large échelle. Les dislocations de troupes qui ont eu lieu en réalité, on les a fait connaître à M. de Werther. Il sait ainsi qu'il n'a été pris en Autriche aucune des mesures qui, d'après l'organisation de nos armées, précèdent l'ouverture d'une grande guerre. » A cela, M. de Bismarck répondit le 15 avril que le gouvernement autrichien, ayant commencé les mouvemens de troupes, devait rétablir le *statu quo*. M. de Mensdorff répliqua le 18 par une proposition de désarmement simultané, ajoutant qu'après les assurances mutuellement données toute discussion sur la priorité des armemens était désormais superflue. M. de Bismarck écrivit le 21 à M. de Werther qu'il adhérait à la combinaison proposée, et que la réduction des effectifs, augmentés depuis le 27 mars, aurait lieu dans les mêmes délais que la diminution correspondante des préparatifs autrichiens. Pour ces délais, on attendrait des communications plus précises du gouvernement impérial, afin de le suivre pas à pas dans le désarmement.

A la suite de ces explications, on put croire un instant à un rapprochement. C'était le moment où la diète venait de renvoyer à la commission des 9 la motion prussienne. Les ministres des états secondaires, qui s'étaient réunis le même jour en toute hâte à Augsbourg pour régler leur conduite commune, se séparèrent avec quelque espérance d'écarter encore la guerre; mais les choses ne tardèrent point à s'assombrir de nouveau. A Berlin, on prenait dès le 24 des mesures plus ostensibles, et les nouvelles qui arrivaient d'Italie ne faisaient que compliquer davantage la situation. On put voir alors dans quelle impasse M. de Bismarck avait attiré le cabinet de Vienne. L'Italie armait ouvertement. L'Autriche ne pouvait la laisser faire sans se mettre en défense; si elle se décidait à éloigner ses troupes de la Bohême, elle devait en même temps renforcer celles

Digitized by Google

de la Vénétie. Ce n'était point le compte du ministre prussien, et le 26 avril la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclara que la Prusse ne saurait désarmer en présence de ces dispositions nouvelles. De son côté, M. de Mensdorff écrivit le 26 au comte Karolyi que le désarmement ne pourrait commencer en Bohême que lorsqu'on serait assuré que les mesures défensives dirigées contre l'Italie ne changeraient rien aux intentions du gouvernement prussien. Dans une seconde dépêche, il revenait sur la question des duchés; le gouvernement impérial, disait-il, ne pouvait accepter la décision des syndics de la couronne de Prusse, dont le résulat serait de donner un caractère définitif aux stipulations de Gastein; il n'y avait qu'une issue à la situation grave où l'on se trouvait, disposer des duchés en faveur d'un tiers et laisser à la diète le soin de résoudre cette affaire, exclusivement allemande. Dans le cas où la Prusse y consentirait, le cabinet de Vienne s'engageait à la faire maintenir en possession de Kiel, Rendsbourg et Sonderbourg; mais, si la Prusse repoussait cette proposition, l'Autriche se verrait forcée de saisir elle-même ses confédérés de la question. M. de Bismarck s'abstint pour le moment de répondre formellement sur ce dernier point. Il n'en écrivit que le 7 mai à M. de Werther, et encore d'une manière confidentielle; ce fut pour écarter la proposition. Sur la question du désarmement, il avait répondu dès le 26 avril, se bornant d'ailleurs à dire qu'il attendait toujours des notes détaillées sur les délais de réduction, et qu'il ne pouvait reconnaître la gravité des nouvelles d'Italie, par lesquelles l'Autriche voulait justifier les mouvemens de ses troupes. En présence de ces déclarations, M. de Mensdorff crut devoir clore le débat sur la question du désarmement réciproque.

Le conflit dès lors était bien déclaré. Il allait s'étendre à toute l'Allemagne. Dans l'intervalle en effet, la Prusse avait invité la Saxe à s'expliquer sur ses armemens. M. de Beust avait répondu que le gouvernement saxon n'avait d'autre dessein que d'exécuter ses devoirs fédéraux; si d'ailleurs on avait quelque grief contre lui, on pouvait en saisir la diète. Il ne menaçait personne et croyait avoir plus besoin d'être rassuré lui-même que de rassurer les autres. A Berlin, non-seulement on ne dit rien pour rassurer la cour de Dresde, mais on laissa entendre que, les explications ne paraissant point satisfaisantes, la Prusse n'aurait plus qu'à prendre des mesures militaires correspondantes à celles de la Saxe. Celle-ci présenta le 5 mai à la diète une motion ainsi conçue : « le gouvernement prussien sera invité à rassurer complétement la confédération en considération de l'article 11 du pacte fédéral. » Le vote fut renvoyé au 9 mai. Dans l'intervalle, la Prusse mobilisait son armée.

Digitized by Google

M. de Savigny déclara qu'elle y avait été amenée par les besoins de sa défense, que dès le 24 mars elle avait communiqué ses inquiétudes à ses confédérés et avait demandé leur assistance, que, loin de l'accorder, on avait armé de toutes parts, que l'Autriche et la Saxe s'étaient entendues, au lieu d'en appeler à la diète, que les rôles enfin avaient été renversés, et que c'était aux états qui avaient commencé les armemens de les réduire les premiers. L'envoyé d'Autriche protesta contre ces allégations. Appuyée par la Bavière, la motion saxonne fut adoptée par 10 voix contre 5. C'était un vote de défiance à l'égard de la Prusse. Il fut suivi d'un redoublement d'armemens qui en accentua davantage la portée. La Bavière mobilisa son armée, affirmant d'ailleurs ses intentions conciliantes et sa résolution de maintenir la paix fédérale contre quiconque s'en ferait le premier perturbateur. Les autres états secondaires, avec plus ou moins d'activité, suivirent son exemple. L'Allemagne se trouva bientôt tout entière sous les armes. Il en résulta de grandes misères et un mécontentement profond.

La Prusse traversait alors une crise intérieure non moins grave peut-être que celle où elle se précipitait au dehors. La mobilisation de la *landwehr* avait provoqué un mécontentement général. Les féodaux eux-mêmes, répugnant à l'alliance italienne, aux compromis avec Garibaldi, à l'appel enfin adressé au peuple allemand, combattaient le ministère. Partout on s'opposait à la guerre et on la redoutait; partout on se préoccupait de l'attitude de la France. La chambre des députés française venait d'écouter une éloquente leçon d'histoire où l'ambition prussienne était dévoilée avec une lucidité merveilleuse. On s'était, il est vrai, contenté d'applaudir et de protester de son goût pour la paix en votant le contingent ordinaire; mais peu après, à Auxerre, l'empereur Napoléon avait répudié les traités de 1815 et la vieille politique. Était-ce une protestation, un encouragement à l'Allemagne, une revendication en cas de remaniemens européens? Les traités de 1815 avaient enlevé à la France les frontières du Rhin; on se le rappelait en Allemagne, et le patriotisme en prenait ombrage. Que l'on encourût l'hostilité de la France ou que l'on s'exposât à payer d'une province sa neutralité, l'une et l'autre hypothèse inquiétaient également et froissaient l'opinion. M. de Bismarck ne se laissa point émouvoir par l'orage qui se déchaînait contre lui. Ni les accusations qu'on lui prodiguait, ni les adresses qui arrivaient de toutes parts, ni l'attentat dirigé contre lui par un fanatique, ni les fatigues enfin de tant d'efforts et d'une responsabilité si pesante, n'ébranlèrent sa résolution. Il avait conquis la confiance du roi. Guillaume Ier en était venu à voir dans M. de Bismarck l'instrument, providentiel peut-être, de la gran-

Digitized by Google

deur de sa monarchie. Le ministre prussien put ainsi poursuivre son œuvre malgré toutes les résistances, et, la nécessité d'agir le pressant, il devait précipiter les coups.

Les états secondaires s'agitaient en vain pour amener une détente de la situation. Ils avaient à Augsbourg pris la résolution de ne rien décider au sujet de la proposition du 9 avril avant de mieux connaître les intentions de la Prusse. Après s'y être refusé longtemps, M. de Bismarck finit par communiquer à la commission des 9 des indications générales sur la réforme qu'il méditait; mais dans l'état des choses cette question était reléguée au second plan. Les troupes prussiennes se massaient aux frontières, et le rapprochement des deux armées créait un danger immédiat auquel il fallait parer. Les ministres de la plupart des états moyens (1) se réunirent de nouveau à Bamberg, et s'entendirent pour présenter le 19 à la diète une motion d'après laquelle tous les membres de la confédération devaient être invités à déclarer si et à quelles conditions ils étaient prêts à se remettre simultanément sur le pied de paix, et cela à partir d'un jour fixé par la diète. La motion fut votée à l'unanimité le 24; mais, chacun protestant qu'il n'armait que pour sa défense et se déclarant prêt à désarmer aussitôt que les autres gouvernemens feraient de même, la résolution ne pouvait avoir de suites. L'envoyé de la Prusse insista pour la prompte convocation d'un parlement, seul moyen, selon lui, de résoudre le conflit. C'était en quelque sorte une réponse aux députés allemands qui venaient de se réunir à Francfort (2) pour demander la neutralité des états moyens et la convocation d'un parlement d'après la loi de 1849. Le gouvernement qui faisait ainsi ouvertement appel au parti unitaire était le même pourtant qui le 26 janvier reprochait à l'Autriche ses tendances révolutionnaires et ses complaisances pour le comité des 36. Dans sa déclaration, M. de Savigny, très sévère pour les auteurs de la motion, n'avait pas dit un mot de la Bavière, bien qu'il n'y eût aucune raison d'apprécier sa conduite autrement que celle des autres gouvernemens. On la ménageait évidemment. Le Wurtemberg au contraire avait été sommé de s'expliquer sur ses armemens. Sa réponse fut comme celle de la Saxe : il avait armé pour se défendre et exécuter au besoin ses devoirs fédéraux. Quant au Hanovre, son vote irrita tout spécialement la Prusse; on était en effet entré en pourparlers avec lui, et l'on croyait à Berlin pouvoir compter sur sa neutralité. Pour les villes hanséatiques, la Prusse

(1) Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, Nassau, Saxe-Weimar, Meiningen, Cobourg-Gotha.

(2) Ces députés, convoqués par le comité des 36, étaient au nombre de 250 environ, membres en général du *National Verein*. Il n'y avait que 17 Prussiens.

Digitized by Google

leur fit proposer simplement de s'unir à elle; à cette condition, elle garantirait leur indépendance.

Les choses en étaient là quand l'Europe se décida enfin à intervenir. L'empereur de Russie s'était adressé déjà personnellement aux souverains de Prusse et d'Autriche; il accueillit l'offre de la France de s'entendre avec l'Angleterre pour proposer une conférence où seraient débattues les questions en litige. Le 24 mai, des notes identiques contenant l'invitation à la conférence furent remises par les représentans des trois puissances à Vienne, Berlin, Francfort et Florence. L'Italie et la Prusse y adhérèrent le 29. La diète annonça le 1er juin qu'elle s'y ferait représenter par M. de Pfordten, sous la réserve toutefois que la question du Holstein et celle de la réforme, considérées toujours comme purement allemandes, garderaient ce caractère dans la réunion projetée. Quant à l'Autriche, elle soumit son adhésion à la stipulation préalable qu'on exclurait des délibérations communes toute combinaison qui tendrait à donner à un des états convoqués un agrandissement territorial ou un accroissement de puissance. C'était se prononcer d'avance contre l'annexion de tout ou partie des duchés à la Prusse et écarter du même coup la question vénitienne. Dans ces conditions, la conférence devenait inutile. *Le Moniteur* français annonça le 7 juin que les négociations étaient rompues. Ainsi avortait cet effort tardif de la diplomatie. Les événemens d'ailleurs s'étaient précipités dans l'intervalle, et avaient rendu désormais impossible toute tentative de conciliation.

Le 1er juin, l'envoyé autrichien déclarait à la diète que le gouvernement impérial consentirait à désarmer vis-à-vis de la Prusse dès qu'il aurait obtenu des garanties contre le retour des dangers de la guerre en Allemagne, que ces garanties étaient subordonnées au règlement de la question du Slesvig-Holstein, et que, les négociations engagées à cet égard avec la Prusse n'ayant pas abouti, l'Autriche déférait ce règlement à la diète, et appelait en même temps les états du Holstein à faire connaître leur sentiment. Ainsi M. de Bismarck en était venu à ses fins. Par la motion de réforme, il avait sinon gagné pour lui, du moins aliéné décidément à l'Autriche toute la démocratie; par ses arguties sur les armemens que l'attitude de l'Italie avait rendues si à propos spécieuses, il avait poussé à bout la cour de Vienne, et l'avait amenée enfin à une démarche doublement compromettante : refuser le désarmement simultané et rompre de fait les engagemens de Gastein. Il en prit acte dans une circulaire qu'il adressa le 4 juin aux agens prussiens à l'étranger. Le général Manteuffel, gouverneur du Slesvig, eut ordre de sauvegarder les droits de la Prusse dans les deux duchés conformément

Digitized by Google

au traité de Vienne, et il entra en conséquence dans le Holstein (8 juin). Il avait environ 15,000 hommes, auxquels s'ajoutèrent 7,000 hommes venus par Hambourg; il était appuyé de plus par toute la flotte. En Holstein, où il représentait l'Autriche, le général de Gablenz n'avait que 7,000 hommes; il évacua Kiel et se replia sur Altona.

La diète cependant ne pouvait se résoudre à prendre un parti au sujet de la déclaration autrichienne. La divergence des cabinets empêchait à cette heure encore une entente efficace. On attendait la rupture, et personne n'en voulait prendre l'initiative. Le débat dégénérait en récriminations. On ne s'était accordé que pour demander aux deux grandes puissances le 5 juin, sur la proposition de la Bavière, de retirer leurs troupes de Rastadt, Mayence et Francfort. Il fallait pour amener une décision quelconque qu'un événement y forçât en précipitant les choses. Ce fut l'effet de l'entrée des Prussiens en Holstein. L'Autriche protesta contre cette invasion, l'envoyé prussien protesta de son côté contre l'intention prêtée à son gouvernement d'annexer les duchés par la force; il déclara que l'on était prêt à Berlin à résoudre pacifiquement la question du Slesvig-Holstein conjointement avec celle de la réforme. Cette ouverture ne fut point accueillie. D'autre part, la commission des 9 ne se hâtait nullement de terminer son travail d'examen. M. de Bismarck vit dans ces lenteurs un atermoiement calculé, et le 10 juin il adressa directement aux états allemands un exposé des principes sur lesquels reposerait la réforme proposée par la Prusse (1); il invita les cabinets à les étudier et à faire savoir à Berlin s'ils seraient disposés à y adhérer dans le cas éventuel où le pacte fédéral viendrait à être rompu.

Manteuffel pendant ce temps continuait d'avancer en Holstein. Il occupa Itzehoë, où les états étaient convoqués, ferma la chambre, dispersa la réunion, ordonna quelques arrestations, et sous prétexte de rétablir le gouvernement commun renvoya partout les fonctionnaires augustenbourgeois. Gablenz se retira sur Hambourg, et regagna l'Autriche par le Hanovre et Cassel. L'envoyé autrichien notifia le 11 à la diète ces mesures, dont il demanda la répression en vertu de l'article 19 de l'acte fédéral de Vienne; il proposa en

(1) C'étaient, à peu de chose près, ceux qui servirent de base à la confédération du nord, dont la constitution sera plus loin exposée en détail. En voici la substance : exclusion de l'Autriche et des pays appartenant au roi des Pays-Bas, convocation d'un parlement, formation d'un pouvoir fédéral dirigeant les matières économiques, investi de la représentation diplomatique et du droit de paix et de guerre, établissement d'une armée commune commandée pour le nord par le roi de Prusse, pour le midi par le roi de Bavière.

Digitized by Google

conséquence de mobiliser tous les corps d'armée fédéraux n'appartenant pas à la Prusse. Le lendemain, les relations diplomatiques furent rompues entre les deux puissances par le rappel des ambassadeurs. Le vote sur la proposition autrichienne avait été renvoyé au 14 juin. La motion fut adoptée, et la mobilisation décrétée. A la suite de ce vote, l'envoyé prussien, qui avait, au début de la séance, décliné la compétence de l'assemblée fédérale, déclara que son gouvernement considérait dès lors le pacte comme rompu, et agirait en conséquence. Il ajouta que l'unité nationale ne dépendait pas de formes transitoires, qu'il y avait lieu d'y trouver une expression plus convenable, et qu'il soumettait aux gouvernemens les bases d'une confédération nouvelle sur lesquelles ils pourraient s'entendre avec la cour de Berlin. Il acheva en disant que sa mission près de la diète était terminée, et il se retira.

Le vote du 14 juin était attendu avec une anxiété extrême; depuis la dissolution du saint-empire, aucun événement plus grave ne s'était accompli en Allemagne. On en sentait la portée, mais on n'en pouvait prévoir les suites, et le résultat du vote n'était pas fait pour apaiser les inquiétudes. On préférait la guerre sans doute à l'état désastreux de crise où l'on languissait depuis deux mois; mais on n'avait point du débat actuel une vue assez nette pour s'attacher avec une ardeur entière au succès de la cause à laquelle on se ralliait. L'acte du 14 juin toutefois eut un effet immédiat : il fondit les nuances d'opinions et força les partis à prendre une résolution. Il n'en resta plus que deux. L'unité était en jeu et liée à la victoire de la Prusse. Il fallut se prononcer pour ou contre cette puissance : elle était l'instrument et s'imposait; à regret ou non, les unitaires devaient la suivre, sauf à la combattre plus tard. Si profondément séparés du reste qu'ils fussent à l'intérieur, il y avait un point sur lequel les partis s'accordaient : la crainte de l'ingérence étrangère et d'un démembrement de l'Allemagne. Tous les regards se tournaient vers la France. Rien de ce qui s'y passait pourtant n'était de nature à susciter des émotions si vives. M. de Bismarck n'était parvenu à modérer l'opinion qu'en l'assurant d'une neutralité désintéressée de la France. Bien qu'il n'y eût aucun engagement, la suite l'a prouvé, il n'hésita point à dégarnir dès le commencement de juin la frontière du Rhin, ne laissant pour garder le nord-ouest de la monarchie et faire face aux armées fédérales que trois divisions encore isolées. Cette témérité le servit. La lettre de l'empereur Napoléon à M. Drouyn de Lhuys parut sur ces entrefaites. Elle admettait les tendances prussiennes, mais elle y posait une limite; l'Allemagne y vit à la fois un encouragement aux idées nouvelles et une confirmation des paroles d'Auxerre. Dans

Digitized by Google

l'état des choses, l'impression fut en définitive favorable à la Prusse.

M. de Bismarck était maître du présent; il fallait en user promptement. Le 15 juin, la Prusse fit notifier au Hanovre, à la Hesse électorale et à la Saxe que, leur vote à la diète impliquant une déclaration de guerre, ils devaient, sous peine d'encourir une exécution militaire, revenir sur ce vote, ramener leurs armées sur le pied de paix, adhérer enfin à la proposition de réforme : à ces conditions, on leur promettait la neutralité et la garantie de leurs droits souverains. Ces gouvernemens avaient jusqu'au soir pour répondre. Ils refusèrent, et le 16 juin leurs territoires furent envahis (1). La Saxe en donna aussitôt avis à la diète, demandant que des mesures répressives fussent prises sur-le-champ, et que l'Autriche et la Bavière en particulier fussent invitées à défendre contre la Prusse les états confédérés attaqués par elle. Les envoyés d'Autriche et de Bavière déclarèrent que leurs gouvernemens étaient prêts à agir immédiatement. La motion saxonne fut adoptée. La Prusse la considéra comme une déclaration de guerre, et fit notifier aux commandans des avant-postes autrichiens le commencement des hostilités. C'était à l'armée maintenant d'achever ce que la politique avait préparé avec tant de bonheur, sinon de loyauté. L'action de ce côté ne fut pas moins résolue, ni l'audace moins heureuse.

II. — LA GUERRE ET LES TRAITÉS DE PAIX.

Situation et forces comparatives des deux armées. — Occupation de la Hesse, de la Saxe et du Hanovre. — Capitulation de Langensalza. — Campagne de Bohême, bataille de Kœniggrætz, marche sur Vienne. — Campagne du Mein. — Négociations et préliminaires de Nickolsbourg. — Paix de Prague. — Traités de Berlin. — Alliances secrètes avec les états du sud. — Résultats de la guerre.

Avant d'entreprendre un récit succinct des opérations de guerre en Bohême et sur le Mein, il est indispensable de faire connaître quelles étaient, au moment où les hostilités commencèrent, la situation et les forces des armées belligérantes. Que la Prusse se fût de longue main préparée à la guerre, cela ressort des événemens mêmes avec une entière évidence. Elle avait mis à profit avec une persévérance continue les loisirs d'une paix prolongée. L'armée avait été réorganisée; on avait, malgré les chambres, augmenté

(1) Le même jour, la Prusse invita par des notes identiques les petits états du nord à adhérer à son alliance, au prix de la garantie de leur indépendance et de leur intégrité, dans la mesure des principes de réforme proposés le 10 juin. Saxe-Meningen et Reuss aînée refusèrent seuls. Les autres états acceptèrent : on dira plus loin dans quelle mesure.

Digitized by Google

l'armée active aux dépens de la landwehr. Pour obtenir ce résultat, on avait bravé un conflit parlementaire de cinq années et l'impopularité qui en était la suite. Un armement nouveau donnait aux soldats prussiens l'avantage d'un tir plus rapide. L'armée rendue plus forte, on voulut la rendre plus mobile. Tout fut combiné pour assurer la célérité des mouvemens de concentration et de transport. La campagne des Français en Italie et surtout la guerre de sécession en Amérique avaient montré toutes les ressources que l'art militaire pouvait trouver dans les applications de l'industrie moderne. Ces nouveaux moyens de tactique avaient été étudiés avec un soin particulier. La télégraphie de campagne et les chemins de fer reçurent une organisation complète. Le réseau des voies ferrées fut divisé en zones militaires, et il y eut tout un personnel prêt à en prendre la direction. Les parcours et le mode de réunion des trains furent réglés d'avance, de sorte que, le décret de mobilisation lancé, on savait au juste le temps que mettrait un corps à se rendre à la frontière. On ne s'était pas contenté de ces dispositions générales. La campagne même que l'on fit en Bohême était préparée depuis longtemps et dans le plus minutieux détail. On connaissait à Berlin, mieux qu'à Vienne peut-être, l'ordre de bataille de l'armée autrichienne et la topographie de la Bohême. Des cartes excellentes étaient dans les mains de chaque officier. Non-seulement des compagnies d'ouvriers accompagnaient l'armée, prêtes à réparer partout les lignes de fer, mais on avait poussé la prévoyance jusqu'à faire disposer à Berlin les pièces des ponts que l'on supposait devoir trouver détruits. Que l'on ajoute à cela un corps très homogène d'officiers d'élite, laborieux, patiens, ambitieux, soumis à des études constantes, sous leurs ordres des troupes jeunes où étaient représentées toutes les classes sociales, où l'instruction était largement répandue, où l'intelligence dominait, où régnait un patriotisme ardent, grâce auquel, la guerre déclarée, disparurent toutes divergences d'opinion et tout froissement personnel. Enfin le gouvernement tenait dans ses caisses une réserve de 30 millions de thalers en numéraire. Ces préparatifs si complets avaient été menés avec autant de discrétion que de persistance. L'Europe en ignorait la puissance et l'étendue. On dédaignait un peu ce que l'on prenait pour des combinaisons de théoriciens de bureau; cette armée, qui n'avait pas fait ses preuves, si brièvement exercée d'ailleurs, si largement recrutée, semblait peu capable d'affronter les troupes autrichiennes. La guerre de Danemark n'avait été qu'une expérience, et elle n'avait fait oublier à personne qu'en 1850 la Prusse avait subi l'humiliation d'Olmütz, faute de pouvoir répondre par les armes aux provocations parties de Vienne.

Digitized by Google

L'Autriche s'était trop reposée sur ses souvenirs. Rien n'avait été tenté, on était resté stationnaire. A part l'artillerie, une des plus belles d'Europe, l'armement était ancien. On n'avait point pensé évidemment à une guerre en Bohême, ni surtout à la tactique nouvelle. Les Prussiens avaient quatre chemins de fer qui conduisaient à la frontière; les Autrichiens n'en avaient qu'un et encore à une seule voie, la ligne de Vienne à Lundenbourg avec des embranchemens sur Olmütz et Prague. L'aristocratie, qui remplissait l'état-major, servait avec une bravoure et un éclat incontestables; mais elle avait trop négligé ce que les « hobereaux » prussiens avaient si patiemment appris. Quant à l'armée proprement dite, mainte cause en affaiblissait la puissance et en paralysait l'action. L'écart considérable entre le pied de paix et le pied de guerre en rendait la réunion difficile; c'était en chiffres ronds 186,000 hommes qu'il fallait rappeler sous les drapeaux, armer et faire entrer dans les cadres; ces hommes étaient tous loin de leurs régimens et de leurs dépôts, car par mesure de prudence on tenait toujours les soldats en activité éloignés de leur pays natal. De là beaucoup de lenteur à atteindre l'effectif de guerre, de là aussi une grande disproportion dans l'aptitude des hommes. La difficulté de faire marcher d'accord ces élémens hétérogènes était plus grande encore (1). Les officiers ne se comprenaient pas toujours, les sous-officiers et les soldats ne pouvaient s'entendre. Il avait fallu par politique diviser les nationalités et appeler au nord les contingens italiens, qui de plus furent disloqués et répartis dans des corps de langue différente. Les troupes mêmes des provinces orientales ne marchaient qu'avec une sorte de répugnance que l'on ne pouvait combattre suffisamment. On avait dû en outre envoyer en Italie 164,000 hommes de troupes excellentes, les plus sûres et les mieux exercées. Le gouvernement enfin, absorbé par des embarras de toute sorte, croyant au succès, mais hésitant à entreprendre la guerre, avait négocié jusqu'à la dernière heure, et n'avait rien fait pour activer ses préparatifs. Quant aux contingens des états secondaires, médiocrement armés d'ailleurs, des causes nombreuses en retardaient la concentration; les gouvernemens n'étaient nullement prêts à la guerre et ne la désiraient pas, de sorte qu'ils ne commencèrent à s'y préparer que lorsqu'elle fut inévitable. Les Saxons seuls se trouvèrent en mesure de se défendre. Il résulte de là que, si l'armée prussienne était préparée d'avance et s'il suffisait d'un ordre pour la concentrer, il en était tout autrement en Autriche. En opérant des mouvemens de

(1) Il y avait à l'armée du nord 23 régimens allemands, 23 hongrois, 13 polonais, 7 italiens.

Digitized by Google

troupes alors qu'en Prusse rien n'avait encore bougé, on ne faisait donc qu'obéir à un sentiment de légitime prudence, et on ne cherchait qu'à rétablir l'équilibre des forces. On le fit malheureusement avec trop de mollesse. Quelques dates et quelques chiffres compléteront cette esquisse; c'est là que se trouve en grande partie l'explication de la campagne.

Dès le mois de mars, l'Autriche commença de se préoccuper de la guerre. On acheta des chevaux, on rapprocha de leurs dépôts les corps de troupes des provinces du nord. Ce furent ces mouvemens, tout de précaution et de défense, qui servirent de prétexte aux réclamations de M. de Bismarck. La concentration des troupes en Bohême ne fut entreprise que vers le milieu de mai. Le 19, le feld-maréchal Benedek en prit le commandement. Les opérations de concentration durèrent jusqu'au milieu de juin. A cette date, l'armée du nord était forte de 263,000 hommes et 752 canons, cantonnés de l'Elbe à Cracovie. A la même époque, les Bavarois se rassemblaient entre Bamberg et Wurtzbourg; leur force était évaluée à 50,000 hommes et 144 bouches à feu; le 8e corps de l'armée fédérale, Wurtemberg, Hesse-Darmstadt, Nassau, Bade et 12,000 Autrichiens, en tout 53,000 hommes et 134 canons, se réunissaient, mais avec beaucoup de lenteur, autour de Francfort. Le Hanovre et la Hesse électorale avaient à peine commencé à mobiliser leurs troupes, quoique par leur situation ils fussent les plus compromis des états allemands. En résumé, les états secondaires, qui devaient fournir un contingent total de 144,000 hommes, ce qui eût porté les forces alliées à près de 400,000 hommes, n'étaient nulle part prêts à entrer en ligne. Les gouvernemens hésitaient encore, les armées ne communiquaient pas et ne s'entendaient point. Il n'y avait pas de volonté bien arrêtée, il ne pouvait y avoir d'action commune efficace. La petite armée saxonne, forte de 23,000 hommes et 60 canons, bien équipée, parfaitement exercée et animée du plus vaillant patriotisme, se trouva seule capable d'appuyer les Autrichiens. On verra qu'elle les rejoignit du 16 au 18 juin. Les forces dont disposait le maréchal Benedek furent ainsi portées à 271,000 hommes et 810 canons.

En Prusse, on n'avait pris des mesures ostensibles que vers la fin de mars et pour répondre en apparence aux mouvemens des troupes autrichiennes. Le 27, l'ordre fut donné d'élever l'effectif des divisions de la frontière austro-saxonne et d'armer les forteresses de Silésie. Un mois après, le 24 avril, à la suite du refus de l'Autriche de désarmer en Italie, cinq des corps d'armée prussiens, la cavalerie et l'artillerie en entier furent mis sur le pied de guerre. Le 4 mai, ces corps furent mobilisés, et on mit sur le pied de guerre

Digitized by Google

les quatre autres corps d'armée. Ils furent mobilisés eux-mêmes le 7 mai. L'armée prussienne entière se trouva ainsi appelée sous les armes (1). En quatorze jours, elle fut au complet, et présenta un effectif de 326,000 hommes, équipés, approvisionnés, munis de convois et d'ambulances, toute prête en un mot à entrer en campagne. Dès le 19 mai, on put commencer la concentration des troupes. En vingt et un jours, 197,000 hommes, 55,000 chevaux et 5,200 voitures furent transportés à la frontière. Le 1er juin, la garde, 27,000 hommes, quitta Berlin, où elle fut remplacée par un corps de réserve de 24,000 hommes de landwehr, sous le général Mulbe. La garde vint rejoindre l'armée de Bohême, qui se trouva dès lors prête à marcher. Elle était forte de 254,000 hommes et 900 canons. Le roi devait en prendre le commandement supérieur. Elle était divisée en trois armées réparties de la manière suivante : *première armée*, sous le commandement du prince Frédéric-Charles, composée des 2e, 3e et 4e corps, avec la cavalerie de la garde, en tout 93,300 hommes, qui formaient le centre des positions prussiennes et étaient cantonnés d'Hoyerswerda à Gœrlitz; *deuxième armée* ou *armée de Silésie*, sous le commandement du prince royal, composée des 1er, 5e, 6e corps et de l'infanterie de la garde, 115,000 hommes, qui formaient l'aile gauche et étaient cantonnés sur la frontière de Silésie; *troisième armée* ou *armée de l'Elbe*, sous le commandement du général Herwarth, composée des corps venus du Rhin, environ 46,000 hommes, qui formaient la droite, entre Halle et Torgau. La Prusse avait donc porté là tout son effort. A l'ouest, en Westphalie et dans les provinces rhénanes, on n'avait laissé que la division Gœben; une autre division, sous les ordres du général Beyer, fut formée avec les garnisons retirées des places fédérales et envoyée dans l'enclave de Wetzlar. Ces deux corps, environ 36,000 hommes, opéraient sous le commandement supérieur du général Vogel de Falkenstein. La division Manteuffel, alors dans le Holstein, vint plus tard rejoindre l'*armée du Mein*, qui fut portée ainsi à 54,000 hommes avec 78 canons et une division de landwehr comme réserve. On voit par cet exposé que, si à la frontière de Bohême les forces dont disposait l'Autriche étaient supérieures en nombre aux forces prussiennes, cette supériorité apparente était

(1) Rappelons ici que l'armée prussienne entière, armée active et landwehr, est divisée en neuf corps : la garde en forme un, les huit autres répondent à chacune des provinces où ils sont levés, où ils séjournent, et dont ils portent le nom. Le décret de mobilisation appela sous les drapeaux, non toute la landwehr du premier ban, soit 118,600 hommes, mais seulement 65,000 hommes. Les bataillons, alors de 500 hommes, furent portés plus tard à 800 par un appel spécial du second ban. Ces troupes de landwehr, formées en corps de réserve, furent employées à garder les places, à occuper les pays conquis, et en plusieurs endroits à seconder l'armée active.

Digitized by Google

bien compensée par la composition des troupes, la précipitation avec laquelle on les avait réunies, le manque d'approvisionnemens et la répartition des corps sur une ligne aussi étendue.

Telle était la situation des différentes armées lorsque le 15 juin la Prusse adressa son ultimatum à la Saxe, au Hanovre et à la Hesse électorale. Elle leur donnait douze heures pour répondre. Ils n'acceptèrent point, et, comme on l'a vu déjà, le 15 au soir la guerre leur fut déclarée. L'ordre de marcher fut donné immédiatement aux troupes. Il s'agissait moins de frapper l'ennemi par des mouvemens rapides et de désorganiser les troupes fédérales à peine formées en corps que d'obtenir du premier coup deux résultats d'une importance stratégique considérable. Il fallait d'abord assurer les communications entre les deux parties est et ouest de la monarchie prussienne; il fallait ensuite circonscrire les deux théâtres d'opérations, les disjoindre et couper les Autrichiens des Bavarois. On croyait à Berlin à une offensive de Benedek; on pensait qu'il occuperait la Saxe. C'était de ce côté qu'il importait d'agir avec le plus de décision. Le 16 juin, la droite et le centre de l'armée prussienne franchirent la frontière saxonne. Ils ne trouvèrent aucune résistance. L'armée évacua aussitôt le pays et rejoignit en Bohême les Autrichiens, qui ne bougèrent pas. Le 18, le général Herwarth entrait à Dresde, tandis que le prince Frédéric-Charles faisait réparer les chemins de fer, rétablissait les communications et occupait Bautzen et Zittau. On s'assura des lignes de Dresde à Plauen et à Chemnitz. La population reçut les Prussiens avec une résignation sérieuse et triste; on la traita avec égards. Les avant-postes furent portés à la frontière de Bohême; on fit venir de Berlin, pour garder Dresde, le général Mulbe avec son corps de réserve. Le 20 juin, la Saxe entière était entre les mains des Prussiens, et l'armée d'opération pouvait continuer sa marche.

Les mouvemens exécutés à l'ouest par le général Falkenstein n'étaient pas moins heureux. La division Beyer eut l'ordre de marcher de Wetzlar sur Cassel; elle y arriva le 19. Les Hessois s'étaient retirés précipitamment sur Fulda, après avoir coupé le chemin de fer de Giessen à Marbourg. L'autorité de l'électeur fut suspendue et lui-même transporté à Stettin le 24. La petite armée hessoise cependant avait pu rejoindre le 8e corps fédéral. L'armée hanovrienne n'eut pas le même bonheur. A peine mobilisée, on la transporta, du 15 au 17, par trains express jusqu'à Goettingue. Dans la précipitation de ce départ, on dut abandonner de nombreuses munitions et 60 canons, dont les Prussiens s'emparèrent. Le 17, le général Falkenstein fit son entrée à Hanovre; le général Manteuffel l'y rejoignit le 18, venant du Holstein. La marine s'était emparée des

Digitized by Google

points les plus importans des côtes. Le 22, on était maître de tout le Hanovre. On s'était mis dès le 19 à la poursuite des Hanovriens, qui, forts de 18 à 19,000 hommes avec une bonne cavalerie et 52 canons, cherchaient à s'organiser autour de Goettingue. Le dessein du roi George, qui, malgré sa cruelle infirmité, restait au milieu de ses troupes, était de gagner la Bavière par Gotha et Eisenach. Cette partie de la province de Saxe n'était gardée que par deux bataillons du contingent de Cobourg, sous le colonel Fabeck. Ils n'eussent point présenté un obstacle sérieux, si l'armée hanovrienne avait pu agir immédiatement, si les Bavarois avaient, pour la secourir, poussé une pointe vers Cobourg; mais ils ne le firent pas, et le roi George ne put se mettre en marche que le 20. Il fut prévenu par les Prussiens, qui, renforcés de quelques troupes de landwehr, coupèrent successivement toutes les issues. Ne pouvant se décider à livrer bataille, hésitant, négociant encore, les Hanovriens errèrent jusqu'au 27 de Gotha à Langensalza, espérant toujours que l'armée bavaroise leur viendrait en aide. Ils voulaient gagner du temps, ils en donnèrent à leur ennemi, qui sut en profiter. A Gotha, le 26 juin, le colonel Fabeck avec son faible renfort de landwehr n'eût point été en mesure de résister. Le roi George se trouvait alors à Langensalza. Sommé de capituler, il avait refusé, mais il n'agit point et négocia encore. Il demandait à gagner la Bavière avec son armée, promettant de s'abstenir pendant un mois de toute hostilité. La Prusse exigea des garanties. Il n'en fut point accordé. Le 25, une nouvelle sommation de capituler dans les douze heures fut envoyée aux Hanovriens. Ils la repoussèrent. Le 26 juin à midi, les négociations furent rompues, et le 27 l'armée hanovrienne se remit en mouvement. Le gros des troupes prussiennes était encore à une journée de marche en arrière, au nord. Le roi de Hanovre n'avait devant lui au sud que l'avant-garde, environ 9,000 hommes, composée en grande partie de landwehr et du contingent de Cobourg-Gotha, sous le général Flies. Renonçant à forcer le passage de ce côté, croyant avoir le temps de se dérober avant l'arrivée de l'autre armée, les Hanovriens, ainsi investis, se dirigèrent vers le nord. Il importait de les arrêter. Le général Flies, malgré la disproportion des forces, n'hésita point; il attaqua l'arrière-garde entre Langensalza et Merxleben. Après un combat sanglant, les Hanovriens se retirèrent dans ce dernier village, où ils prirent une position très forte. Ils avaient d'ailleurs une grande supériorité numérique, car l'engagement était bientôt devenu général. Après une lutte acharnée qui dura jusqu'au soir, le général Flies dut se replier sur Warza. Il était repoussé, mais il avait atteint son but, arrêté l'armée hanovrienne. Celle-ci se trouvait trop

Digitized by Google

épuisée en effet pour se remettre en marche immédiatement, et le lendemain il était trop tard. Les corps prussiens avançaient de tous côtés. Les Hanovriens, enveloppés de toutes parts, se voyaient menacés d'une entière destruction. Ils n'avaient plus qu'à capituler. Ils le firent le 29. Le roi put se retirer où bon lui semblait, en dehors du Hanovre. Les troupes furent désarmées et renvoyées dans leurs foyers, sous serment de ne pas servir contre la Prusse; les officiers conservèrent leurs armes. Le royaume de Hanovre n'existait plus. Ainsi en quatre jours, du 16 au 20 juin, la Prusse avait obtenu les deux résultats qu'elle désirait. Les communications étaient assurées entre ses provinces, la guerre était portée sur le territoire ennemi. Les Bavarois et l'armée fédérale étaient coupés des Autrichiens, la coalition était désorganisée, et le 29 le Hanovre était conquis. La grande armée prussienne n'était point restée inactive pendant ce temps-là. Les opérations avaient commencé. C'est elles seules que nous allons suivre désormais.

Il est nécessaire de préciser ici la situation des Autrichiens à ce moment. Jusqu'aux premières hostilités, l'opinion en Europe partagea leur confiance dans la supériorité de leurs forces. On voyait dans l'inaction de Benedek le résultat de combinaisons profondes qui allaient se montrer tout d'un coup. En Prusse même, on n'était pas sans crainte : on s'attendait à voir les Autrichiens passer la frontière, et un succès pouvait leur livrer la route de Berlin. Si ces suppositions inquiétèrent un moment Berlin, elles dénotent de la part du général autrichien des illusions bien grandes. Ce qui est sûr, c'est que l'offensive de ses adversaires le surprit, et que, lorsqu'ils commencèrent les hostilités, il n'était pas en mesure de les devancer; mais alors même il se méprit tout à fait sur le dessein qu'il leur prêtait. Il pensa que l'idée, si téméraire qu'elle fût, de s'ouvrir le chemin de Vienne par Olmütz les séduirait, et que leur principale attaque aurait lieu par la frontière de Silésie, tandis qu'il n'y aurait du côté de la Saxe qu'une forte démonstration. Encore comptait-il de ce côté sur les Bavarois, qui entraveraient la marche des Prussiens en les prenant à revers. C'était là une erreur capitale dont Benedek ne revint que plus tard, et qui fut le principe de ses revers. Il se prépara en conséquence. Il voulait attendre les Prussiens à mesure qu'ils sortiraient des défilés, laisser déboucher une partie de leurs forces, les battre avant qu'ils ne fussent entièrement déployés, les refouler ainsi successivement avec toutes ses troupes et envahir à leur suite. Il disposait de sept corps d'armée, de deux divisions de cavalerie légère et trois divisions de cavalerie de réserve. Il établit son quartier-général dans une position centrale, à Josephstadt; il y concentra le gros de ses forces, qu'il pouvait porter

Digitized by Google

facilement de là, soit sur Olmütz, soit sur la frontière de Silésie. Il garda avec lui le 4e corps (Festetics), le 8e (archiduc Léopold), et les trois divisions de cavalerie de réserve. Le 3e corps (archiduc Ernest) resta pour observer la route d'Olmütz. Le 10e corps (Gablenz), le 6e (Ramming), le 2e (Thun) et une division de cavalerie légère furent échelonnés le long de la frontière de Silésie. Le 1er corps (Clam-Gallas), avec les Saxons et la 1re division de cavalerie légère, devait défendre les passages du nord-ouest, arrêter les Prussiens sur la ligne de l'Iser, donner à Benedek le temps de les battre de son côté et de revenir à lui pour accabler l'armée de l'Elbe. Clam-Gallas réunit donc ses troupes sur l'Iser, autour de Munchengrætz, ne laissant au nord que la brigade Poschacher pour garder la route de Reichenberg. Ainsi, par suite de la méprise du maréchal Benedek, Clam-Gallas allait se trouver isolé, avec 60,000 hommes seulement, en face de deux armées qui formaient un total de 140,000 hommes. Voici en effet quel était le plan des Prussiens, dont la conception est attribuée au chef d'état-major-général de Moltke, qui en dirigea l'exécution.

Il fut décidé que les trois armées envahiraient à la fois la Bohême par le nord-ouest et par le nord-est, et avanceraient en se resserrant toujours. La première armée et l'armée de l'Elbe devaient atteindre l'Iser, et la deuxième armée la rive droite de l'Elbe supérieur, en dirigeant sur Gitschin et Kœniginhof leurs marches convergentes, pour de là opérer de concert sur Vienne par Pardubitz et Brunn. Le rôle le plus difficile incombait ainsi à la seconde armée, qui allait avoir à franchir les défilés de la Silésie et à supporter tout l'effort des Autrichiens. Cétte armée dut en conséquence s'ébranler la dernière et lorsque les deux autres seraient déjà entrées en Bohême.

Le 23 et le 24 juin, l'armée de l'Elbe et l'armée du prince Frédéric-Charles traversèrent sans être inquiétées les parties difficiles de la route; elles se dirigeaient sur Munchengrætz, l'une par Gabel, l'autre par Reichenberg. La division Horn, qui formait l'avant-garde du prince Frédéric-Charles, rencontra les Autrichiens le 25 à Liebenau. Après un combat d'artillerie, ceux-ci se retirèrent sur Podol. Il n'y avait, ainsi qu'on l'a dit plus haut, pour défendre ce point de passage important sur l'Iser, que la brigade Poschacher, dite *brigade de fer*. Elle se barricada dans le village. Les Prussiens l'y attaquèrent dans la nuit du 26 au 27. Après trois heures de lutte acharnée, les Autrichiens durent céder, et ils se replièrent en bon ordre sur Munchengrætz. Ce fut dans ce combat que l'on se rendit bien compte pour la première fois des terribles effets du fusil à aiguille. On n'y avait pas pris garde en Danemark; depuis, l'opinion y attacha sans doute trop d'importance. Il est certain néanmoins

Digitized by Google

que cet engin de guerre eut dans la campagne de Bohême une influence considérable. Il était inférieur pour la précision et la portée aux fusils autrichiens, mais à courte distance il reprenait tous ses avantages. Tirant cinq coups pour un de leurs adversaires, les Prussiens virent ainsi presque partout leurs forces quintuplées en réalité. Rien ne fut tenté pour paralyser l'action de cette arme meurtrière; la tactique adoptée par les Autrichiens en assurait au contraire l'efficacité. Ils attaquaient à la baïonnette, en masses serrées et profondes, d'un élan ferme et impétueux. Cette disposition mauvaise, cette bravoure inutilement déployée, leur furent fatales. Dans plusieurs rencontres, ils furent littéralement fauchés. Ce qui se passa à Podol se reproduisit en effet pendant tout le cours de la guerre. On explique de cette manière l'écart considérable qu'il y eut toujours entre les pertes des deux armées. Ce premier engagement sérieux fut sur les deux armées d'un effet moral énorme. Les Autrichiens se voyaient dès l'abord envahis, repoussés sur leur propre territoire et décimés par une arme supérieure. Les Prussiens prirent confiance en eux-mêmes, dans leurs chefs, dans l'excellence de leur armement.

L'armée de l'Elbe n'avait pas été moins heureuse. Dès le 26 juin, elle communiquait avec la première armée, et toutes deux s'avançaient sur Munchengrætz. On sait que Clam-Gallas s'y trouvait avec son corps d'armée. Obéissant à ses instructions, il se bornait à contenir l'ennemi. On venait même de lui ordonner d'abandonner l'Iser; mais le 26 Benedek, instruit des mouvemens des deux armées prussiennes, reconnut qu'il s'était trompé et changea brusquement d'avis. L'effort principal se portait sur la Bohême. Il résolut de se retourner de ce côté avec toutes ses forces et de reconquérir la ligne de l'Iser, bien compromise déjà. Dans cette nouvelle combinaison, Clam-Gallas devait former l'avant-garde de la grande armée autrichienne et résister en attendant qu'on vînt l'appuyer pour reprendre l'offensive. Attaqué à Munchengrætz le 27, il céda devant des forces supérieures et se retira sur Gitschin, où il s'établit dans une bonne position défensive, s'attendant toujours à être secouru. La première armée prussienne le poursuivit et l'attaqua. Il y eut le 27 un combat sanglant qui coûta cher aux Prussiens; mais l'avantage leur resta. Ils étaient maîtres de l'Iser et du chemin de Dresde à Prague. Clam-Gallas n'avait point été soutenu; il reçut même le 29 au soir l'ordre d'évacuer Gitschin et de se replier en toute hâte sur Kœnigsgrætz. Benedek avait encore une fois changé de dessein. Il venait d'apprendre en effet l'entrée en Bohême de l'armée du prince royal, et comprenait trop tard quel était le plan des Prussiens et quel danger il lui faisait courir.

Le prince royal était resté en expectative, prêt à faire face à une

Digitized by Google

offensive des Autrichiens, à les prendre à revers, s'ils se portaient sur les deux autres armées, à entrer enfin en ligne à son tour et à compléter le plan d'invasion, s'il réussissait du côté de la Saxe. L'événement le plus favorable fut celui qui se présenta. Instruit des progrès des armées prussiennes et du dessein de Benedek de reconquérir l'Iser, le prince royal se mit immédiatement en marche; il envoya auparavant deux divisions du 6e corps faire une démonstration par Neisse, sur la route d'Olmütz; elles devaient y occuper les Autrichiens, leur faire croire qu'elles étaient l'avant-garde de la seconde armée, et venir ensuite rejoindre celle-ci par Glatz et Reinerz. Le prince royal divisa ses troupes en trois colonnes, qui devaient pénétrer simultanément en Bohême : la droite (1er corps, général Bonin) par la route de Landshut à Trautenau, le centre (garde) par la route de Wunschelburg à Braunau, la gauche (5e corps, général Steinmetz, et ensuite 6e corps) par la route de Reinerz à Nachod. Cette dernière colonne suivait le chemin le plus difficile, un défilé de plus de 7 kilomètres qui ne permettait de se déployer qu'à Nachod; mais une saillie de la frontière et une route relativement aisée donnaient au centre le moyen de se mettre en ligne plus tôt et de soutenir au besoin celle des deux ailes qui serait compromise. Le mouvement commença le 27 au matin.

Des corps autrichiens étaient placés en face des débouchés. Benedek était près de là, à Josephstadt, disposant de six corps d'armée, soutenu à gauche par la retraite de Clam-Gallas. Il était donc maître de livrer bataille, d'écraser le prince royal avec ses forces réunies et de se reporter ensuite sur les deux autres armées prussiennes, qui n'auraient pas le temps de secourir l'armée de Silésie. Il n'en fit rien, résolu dès lors, paraît-il, à risquer une affaire décisive, à attirer l'ennemi près de Kœniginhof, dans une situation qu'il croyait excellente, et à le battre ainsi à son heure, au lieu déterminé par lui. Cette combinaison ambitieuse échoua complétement, tant par l'impéritie des Autrichiens que par la décision de leurs adversaires. Dans le dessein qu'avait Benedek, il eût pu au moins tenter de défaire séparément les corps qui débouchaient des montagnes et empêcher leur jonction. Au lieu d'agir avec résolution, il se contenta de gêner leurs mouvemens, de retarder leur marche, et par la résistance vaine qu'il leur opposa, il ne fit que disperser ses propres troupes, les épuiser et les décourager.

La droite prussienne arriva dans la matinée du 27 à Trautenau; Gablenz était établi en arrière de la ville. Un engagement très vif de l'avant-garde donna au gros de la colonne le temps de se déployer. Les Autrichiens se retirèrent après une lutte prolongée; mais dans l'après-midi Gablenz revint avec des troupes fraîches.

Digitized by Google

Fatigués par la chaleur, la marche et huit heures de combat, les Prussiens se retirèrent derrière la ville avec des pertes considérables, fusillés au passage par les habitans, qui leur jetaient aussi de l'huile bouillante sur la tête; mais le corps de Gablenz était trop ébranlé lui-même pour profiter de son avantage. Pendant ce temps, la garde prussienne, au centre, s'avançait sur Braunau sans être sérieusement inquiétée, tandis qu'à gauche le vieux Steinmetz remportait un brillant succès. Il se heurta en débouchant de Nachod contre le 6e corps autrichien tout entier, avec une division de cavalerie et 100 canons. L'avant-garde prussienne, après avoir soutenu bravement le choc, reculait, accablée par le nombre; mais Steinmetz avait pu se déployer en partie : il fait hisser des canons sur les hauteurs et prend hardiment l'offensive. Ses hulans culbutent les fameux cuirassiers autrichiens. Toutes les forces autrichiennes étaient depuis longtemps en ligne; les Prussiens se renforçaient à chaque instant. Ramming dut céder enfin à cet élan impétueux et se retirer sur Skalitz en laissant 3 drapeaux, 5 canons et 2,000 prisonniers aux mains de l'ennemi. Malgré cet avantage, la situation de l'armée prussienne le 27 au soir n'était rien moins qu'assurée, et l'on s'accorde à dire que Benedek perdit à ce moment l'occasion de vaincre.

Les deux armées de l'ouest étaient encore à deux jours de marche, contenues d'ailleurs par Clam-Gallas. Le prince royal, arrêté à droite, était acculé au pied des montagnes, incomplétement déployé, n'avait en ligne que 67,000 hommes, et ses trois corps ne communiquaient point entre eux. Au lieu de rejeter dans les défilés Steinmetz victorieux, mais fatigué par la lutte, de renforcer Gablenz à Trautenau et de couper le centre des ennemis des deux autres colonnes, Benedek se contenta de faire revenir le 3e corps, resté vers Olmütz, et d'envoyer le 6e (archiduc Léopold) rejoindre Ramming devant Nachod. Quant à Gablenz, il dut quitter la position excellente qu'il avait gardée pour rétrograder vers l'Aupa, y occuper la garde prussienne, qui y était déjà campée, et l'empêcher de soutenir Steinmetz. Ces troupes, éprouvées déjà, durent ainsi, après une journée de combat, entreprendre une marche de flanc devant un corps d'élite tout frais et supérieur en nombre. Elles rencontrèrent la garde prussienne le 28 au matin à Burgersdorf; Gablenz, qui savait le 4e corps près de là, à Kœniginhof, et s'attendait à être appuyé, accepta le combat. Une seule brigade vint à son aide et trop tard. Il se retira abandonnant 5,000 prisonniers, 3 drapeaux et 10 canons. A quelques lieues de là, à Skalitz, le 8e corps et le 6e cédaient, à peu près à la même heure, devant le choc furieux de Steinmetz, renforcé par le 6e corps, arrivé à sa suite, ainsi qu'il le devait faire après avoir accompli sa démonstration vers Neisse. Victorieux sur tous les points,

Digitized by Google

les Prussiens continuèrent d'avancer le 29. Les premiers bataillons de la garde emportèrent Kœniginhof malgré l'héroïque résistance du faible corps autrichien qu'on y avait laissé, et furent rejoints bientôt par l'infatigable Steinmetz, qui venait, pour la troisième fois depuis trois jours, de battre les Autrichiens. L'armée du prince royal fut rassemblée dès lors. Le même jour, Clam-Gallas était forcé d'évacuer Gitschin. Dans la soirée, les avant-gardes du prince royal communiquèrent avec celles du prince Frédéric-Charles sur l'Elbe supérieur. La concentration des troupes prussiennes était maintenant assurée; on l'acheva rapidement. Les trois armées d'opération furent réunies sur une grande ligne de bataille, longue de huit lieues (32 kilomètres), et qui faisait à peu près face à la partie de l'Elbe qui court de Josephstadt à Kœnigsgrætz. L'armée de l'Elbe, formant l'aile droite, s'avança jusqu'à Smidar, au sud-ouest de Kœnigsgrætz. Le prince Frédéric-Charles se plaça à cinq lieues et demie en avant de cette place, à Horsitz, formant le centre. Le prince royal forma l'aile gauche, de Miletin à Kœniginhof, sur la rive droite de l'Elbe, laissant sur la rive gauche le 5e et le 6e corps à Gradlitz. Les trois armées n'en firent plus qu'une. Le roi, arrivé de Berlin, en prit le commandement le 2 juillet, et établit son quartier-général à Gitschin. Une grande bataille était inévitable. Les Prussiens la désiraient, les Autrichiens s'y étaient préparés.

Resserré chaque jour davantage par cette marche convergente, Benedek dut renoncer à en retarder le progrès et se résoudre à une action décisive. Dès le 28 juin au soir, il commença de concentrer ses troupes et se retira sur la rive droite de l'Elbe, en avant de Kœnigsgrætz. Il choisit là, pour y livrer bataille, une position depuis longtemps étudiée, qui avait, comme on le verra, de grands inconvéniens, mais qui permettait, en cas de succès, de reprendre l'offensive. Ce fut, paraît-il, cette considération qui décida le général autrichien. Il s'établit sur des collines boisées, entrecoupées de ravines profondes et qui s'étagent en amphithéâtre en avant de la plaine où se trouve Kœnigsgrætz, entre l'Elbe, la Trotina et la Bistritz. Ces hauteurs atteignent leur point culminant à Chlum et à Lipa, point où la route de Gitschin à Kœnigsgrætz les coupe à peu près par le milieu. C'est en avant qu'elles sont le plus escarpées, du côté de la Bistritz, qui coule au pied, parmi des marécages, et dont le lit en ce lieu est à peu près parallèle à celui de l'Elbe; en arrière, elles s'abaissent plus doucement vers ce fleuve. On barricada les villages, on fit partout des abatis d'arbres destinés à embarrasser l'ennemi et à couvrir son feu. Enfin on établit des batteries superposées, placées de telle sorte qu'un feu convergent balayât la route de Gitschin. L'excellence de l'artillerie autrichienne, la bravoure

Digitized by Google

de ceux qui la servent, rendaient ces préparatifs formidables, si défectueuse que fût d'ailleurs cette position adossée à un fleuve. L'armée fut disposée sur les hauteurs de la manière suivante : les Saxons à gauche, de Prim à Problus, avec le 8e corps, un peu en arrière, leur servant de soutien; à leur droite et formant le centre, le 10e corps et le 3e, dans une position plus avancée sur la Bistritz, à cheval sur la route, en arrière de Sadowa, et le 4e corps de Chlum à Maslowed. Le 2e corps formait la droite, de Maslowed à Horenowes, relié à l'Elbe, à l'extrême droite, par une brigade placée à Trotina et deux bataillons à Racitz. Restaient en réserve les 1er et 6e corps et cinq divisions de cavalerie établis à un demimille en arrière du centre. Il résulte de ces dispositions que Benedek croyait à une attaque de front et à une action principale vers le pont de Sadowa, au-dessous de Lipa, lieu où la route de Gitschin traverse la Bistritz et atteint les premières hauteurs. Il ne s'attendait au contraire qu'à une forte démonstration sur la droite. De là vint que, bien que Chlum fût fortifié, il ne s'attacha pas à garnir ce point culminant de ses positions de droite, ni même à y placer des observateurs qui pussent de ce côté surveiller les mouvemens de l'ennemi. L'armée autrichienne présentait ainsi un front de bataille de plus 11 kilomètres. Elle avait un effectif de 206,000 combattans, mais elle était affaiblie de plus de 35,000 hommes depuis le commencement de la campagne. Elle avait été constamment repoussée; des sept corps qui la composaient, deux seulement restaient intacts; les autres, épuisés par les marches, démembrés par leurs pertes, avaient eu à peine le temps de se refaire. Cette armée cependant n'était point découragée, elle désirait l'action; elle avait encore confiance dans son chef, et elle montra bien qu'elle n'avait rien perdu de sa ténacité. Ce ne fut point la fermeté en effet qui manqua, ce fut l'élan. C'est dans ces conditions que Benedek se préparait à livrer une bataille gigantesque et à affronter le choc d'un ennemi victorieux, dont le succès décuplait l'ardeur, et que tout avait servi jusque-là, même ses fautes. Enfin, pour ajouter à tant de causes fâcheuses, le chef de l'état-major autrichien avait été remplacé le 2 juillet, ce qui rendit plus difficile encore les mouvemens, déjà si compliqués, de cette immense armée. Benedek d'ailleurs ne s'attendait point à être attaqué avant le 4. Il était prêt, mais il croyait que les Prussiens auraient besoin de quelques jours de repos.

Il ne se trompait pas entièrement. Pensant que Benedek les attendrait de l'autre côté de l'Elbe, en arrière du fleuve, protégé sur ses ailes par les deux places de Josephstadt et de Kœnigsgrætz, ils avaient résolu de laisser les troupes se reposer jusqu'au 4; mais

Digitized by Google

lorsqu'ils surent, le 2 au soir, dans quelle position on se préparait à leur livrer bataille, ils ne voulurent point en perdre l'avantage. Malgré la fatigue des troupes et l'éloignement relatif de l'armée du prince royal, on résolut de reprendre immédiatement l'offensive. On devait marcher en trois colonnes sur Kœnigsgrætz; le général Herwarth, avec l'armée de l'Elbe, attaquerait la gauche des Autrichiens sur la Basse-Bistritz, le prince Frédéric-Charles leur centre, à Sadowa; le prince royal les prendrait à revers sur leur droite. Celui-ci ne pouvait entrer en ligne que longtemps après les autres; d'autre part, il était impossible au général Herwarth et au prince Frédéric-Charles de se joindre autrement que sur la Bistritz même et sous le feu de l'ennemi. Le succès de la manœuvre dépendait donc de la précision avec laquelle ces mouvemens difficiles seraient exécutés. Il fallait donner au prince royal le temps d'arriver; deux armées prussiennes opérant séparément, dans un pays accidenté, allaient avoir ainsi à soutenir pendant plusieurs heures la résistance de l'armée autrichienne tout entière. C'était risquer beaucoup; mais on voulait une victoire complète, et l'on comptait sur l'hésitation de l'ennemi.

Le prince royal était à cinq lieues du quartier-général. On lui dépêcha un courrier qui parvint à traverser les avant-postes autrichiens. A une heure et demie du matin, l'aile droite et le centre s'ébranlèrent. La pluie, qui dura tout le jour suivant, commençait à tomber. Le prince Frédéric-Charles marcha toute la nuit. Les chemins étaient détrempés, il n'avançait que péniblement. Vers quatre heures du matin, il apprit que le prince royal était averti. Il atteignit la Bistritz à sept heures environ. Le brouillard et les ondulations du sol avaient dissimulé ses mouvemens. L'attaque commença au centre, et suivit peu après à gauche. Benedek s'établit à Lipa, où il demeura constamment. Les batteries autrichiennes furent démasquées. A dix heures, l'action était engagée sur toute la ligne. Herwarth, incomplétement déployé dans une position détestable, ne pouvait que tenir sous le feu terrible des Saxons. Au centre, parmi les marécages et les arbres touffus renversés sur le sol, accablés par une grêle de branchages que la mitraille brisait et leur envoyait à la tête, exposés aux balles des tirailleurs autrichiens, lesquels, cachés par les troncs, reprenaient tous leurs avantages, ne pouvant tirer parti de leurs armes, les soldats du prince Frédéric-Charles n'avançaient que lentement, s'élevant pied à pied le long des pentes, avec des pertes énormes. Ils gagnaient toujours; mais cette attaque furieuse les épuisait. Seule la division Fransecki avait pénétré dans le bois de Benatek jusqu'à Cistowes, au cœur même des lignes autrichiennes. Elle y engagea une lutte acharnée avec le

Digitized by Google

4e corps. La position était importante. Fransecki se trouvait isolé, et l'on fit tout pour le déloger; mais on n'y parvint pas. Il eut dans cette journée 2,500 hommes tués ou blessés, le quart de la perte totale des Prussiens. Vers deux heures de l'après-midi, ceux-ci étaient tenus en échec sur toute la ligne. Ils n'avançaient plus et commençaient à s'inquiéter. Les Autrichiens croyaient à la victoire; mais, sans profiter, même à gauche, de la situation si compromise de l'armée de l'Elbe, Benedek se bornait partout à se défendre. Pour arrêter ainsi les Prussiens, il avait dû engager toute son armée et faire donner même une partie de sa réserve. Enfin, s'il ne croyait encore en ce moment qu'à une forte diversion sur la droite, il commençait à concevoir de ce côté de plus sérieuses inquiétudes. Vers midi, on l'avertit qu'un corps prussien avait traversé l'Elbe; depuis lors une canonnade de plus en plus vive retentissait dans la direction de la Trotina. Tout l'effort s'étant porté jusqu'alors sur Sadowa et le bois de Benatek, le flanc droit des Autrichiens se trouvait découvert; Benedek ordonna en conséquence à une heure trois quarts au 4e corps et au 2e de se replier en arrière vers Nedelist et l'Elbe.

Il était déjà trop tard. La méprise qui devait être si fatale à Benedek ne pouvait plus être réparée. L'armée du prince royal arrivait en ligne, et en ce moment même 90 canons avaient commencé le feu contre l'extrême droite des Autrichiens. — Les troupes du prince royal s'étaient ébranlées de six à huit heures du matin. A onze heures, les avant-gardes du 6e corps parurent sur la Trotina, tandis que la garde marchait en colonne sur Horenowes. Le brouillard cachait son approche. Elle ouvrit le feu vers midi. A deux heures, elle était maîtresse des hauteurs, tandis qu'à sa gauche le 6e corps marchait sur Sendrasitz, après avoir refoulé la brigade autrichienne laissée à Trotina. L'armée du prince royal s'avançait ainsi en se concentrant toujours. Déjà la 1re division de la garde (Hiller), qui avait pris sur le gros de l'armée, retardé par les obstacles du chemin, une avance assez considérable, débouchait sur le plateau de Maslowed.

C'était le moment où le 4e corps et le 2e exécutaient leur demi-conversion vers la droite. Par suite de ces mouvemens, il se fit une brèche dans les lignes autrichiennes, et Chlum se trouva un instant découvert. Malgré son isolement, Hiller n'hésita point à tenter l'attaque. Il prend en flanc le 4e corps dans son mouvement oblique, le culbute, laisse une brigade à sa poursuite, s'élance lui-même vers Chlum avec le reste de sa division, s'empare du village et se fortifie dans les redoutes qu'on y avait préparées. Elles étaient tournées comme toutes les autres vers Sadowa. Hiller fait com-

Digitized by Google

mencer le feu, et mitraille à revers avec leurs propres canons les Autrichiens qui faisaient face au prince Frédéric-Charles. Il était alors environ trois heures. Chlum dominait tout le champ de bataille; c'était une position capitale, au cœur de l'armée autrichienne. Cette action si hardiment exécutée la livrait aux Prussiens. Il leur fallait s'y maintenir. Benedek comprit le danger qu'il courait, si Chlum restait entre leurs mains. Il lança sur le village tout ce qui lui restait de troupes disponibles. Leur attaque vint se briser devant les retranchemens édifiés par les Autrichiens eux-mêmes, et que les Prussiens défendaient maintenant avec un acharnement sans égal. Hiller supporta seul pendant près d'une heure ce choc désespéré. Sa résistance héroïque lui coûta la vie, mais assura la victoire aux siens. Le prince royal avançait toujours en effet, et parut bientôt avec son armée. Le bruit de son arrivée s'était répandu déjà, rendant l'ardeur aux assaillans, jetant le désarroi parmi leurs adversaires. Les Prussiens reprirent l'offensive sur toute la ligne. A gauche, Herwarth, tenu en échec pendant six heures, s'élançait à l'assaut. Les Saxons se retirèrent en bon ordre avec leurs canons, soutenant encore la retraite de leurs alliés. Benedek avait épuisé toutes ses ressources; il ne pouvait plus penser qu'à sauver son armée d'une entière destruction. La situation des Autrichiens n'était plus tenable. Balayées à revers par les batteries de Chlum, pressées à la fois par deux armées, dont l'une était intacte encore et toute fraîche, ces braves troupes, qui combattaient si vigoureusement depuis le matin, ne purent résister davantage et cédèrent le terrain. L'artillerie les soutint jusqu'au dernier moment; les hommes se firent tuer sur leurs pièces. Leur dévoûment suffit à peine à retarder de quelques instans le désastre. A trois heures et demie, les Prussiens escaladèrent Lipa; ils étaient maîtres des hauteurs, ils y installèrent aussitôt leurs canons. Dès lors le trouble se mit parmi les Autrichiens. Délogés de leurs positions, poussés sur les pentes qui descendent à l'Elbe par le flot toujours montant de leurs ennemis, ils se précipitèrent vers le fleuve. Il y avait des ponts, mais ils ne suffisaient pas; on s'y rua en tumulte. Les abords de la place avaient été inondés; des milliers de soldats se noyèrent. Les batteries prussiennes, dont le feu plongeait sur elles du haut des collines, faisaient dans ces masses désordonnées des trouées épouvantables. Le roi de Prusse vint enfin se jeter sur les Autrichiens à la tête de toute sa cavalerie. Il ne restait à Benedek que ses cavaliers de réserve, demeurés en arrière et qu'il n'avait pu employer jusque-là. Il les lança contre cette masse énorme, qu'ils ne purent arrêter. Ces troupes, les plus magnifiques peut-être de l'armée autrichienne et les plus valeureuses, furent culbutées à leur tour

Digitized by Google

sous ce terrible choc. Dans son élan impétueux, le vieux roi Guillaume, enivré de cet immense succès, ne s'arrêta que sous le canon de Kœnigsgrætz, qui tirait à toute volée pour couvrir la retraite. Encore fallut-il que M. de Bismarck le contînt. Vêtu de son fameux uniforme de cuirassier de la landwehr, celui-ci avait assisté à toute la bataille avec ce flegme ironique qui, dit-on, ne l'abandonne jamais. La fatigue d'ailleurs forçait les Prussiens à suspendre la poursuite. A neuf heures du soir, le feu avait cessé. Les Autrichiens laissaient aux mains de l'ennemi 20,000 prisonniers, 7 drapeaux, 160 canons; des milliers de victimes encombraient le champ de bataille, débris sanglans de ce choc de 420,000 hommes (1).

Le soir même de la bataille, Benedek demanda un armistice. On le refusa, non que l'on fût en mesure de reprendre aussitôt l'offensive; mais on ne voulait point donner de répit à l'Autriche et lui faciliter ainsi le moyen de faire revenir d'Italie les troupes que la victoire de Custoza rendait libres. Les Prussiens s'arrêtèrent autour de Pardubitz. Benedek se retira sur Olmütz avec les débris de son armée, qui s'y trouva réunie du 8 au 9, sauf le corps de Gablenz et la cavalerie, dirigés immédiatement sur Vienne par Brunn. Dans l'intervalle ou même bien antérieurement (2), l'empereur François-Joseph s'était adressé à l'empereur Napoléon, apportant la Vénétie en gage de la méditation qu'il sollicitait. Il l'obtint, et la nouvelle en fut publiée le 5 juillet. Cette médiation fut acceptée par le roi Guillaume, mais il subordonna la conclusion d'un armistice à l'acceptation préalable par l'Autriche de certains préliminaires de paix. Il fallait donc avant tout en fixer la base. Les ambassadeurs de France à Vienne et à Berlin s'y employèrent activement. Les mouvemens militaires se continuaient cependant. Les Prussiens s'étaient remis en marche dès le 6. Prague, qui n'était pas défendue, fut occupée le 8; le 6e corps resta devant Josepshtadt et Kœnigsgrætz. Le prince royal dut suivre Benedek à Olmütz, tandis que les deux autres armées marcheraient sur Vienne par Brunn et Iglau. Le 10 juillet, le quartier-général du roi de Prusse était à Brunn. M. Benedetti vint l'y rejoindre. Le même jour, l'archiduc Albert, le

(1) Les Autrichiens eurent en outre 4,861 morts et 13,920 blessés; les Prussiens perdirent en tout 10,000 hommes. Ils avaient en ligne 220,900 combattans, les Autrichiens 206,000. Rappelons que l'Autriche avait refusé d'adhérer à la convention de Genève pour la protection des blessés et la neutralité du personnel de santé. De plus elle n'avait point organisé d'ambulances en Bohême. Elle abandonna ses blessés à l'humanité des Prussiens, qui, il faut le dire à leur éloge, les recueillirent autant qu'ils purent. Leur noble conduite à l'égard des vaincus a été constatée par le gouvernement autrichien lui-même.

(2) Voyez *les Préliminaires de Sadowa* dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre.

Digitized by Google

vainqueur de Custoza, rappelé en toute hâte à Vienne, prit le commandement de toutes les forces autrichiennes. Le 15, le prince Frédéric-Charles menaçait déjà la ligne de Lundenbourg, et le prince royal arrivait à la hauteur d'Olmütz. Benedek, en danger d'être coupé, eut ordre de se replier sur la capitale par la Hongrie et Presbourg. Son arrière-garde fut rencontrée par un fort détachement de cavalerie prussienne envoyé par le prince royal pour enlever Prerau, point où le chemin de fer de Cracovie s'embranche sur la ligne d'Olmütz. On se battit à Tobitschau et à Prerau même, qui fut emporté. Les Autrichiens se retirèrent en laissant 1,000 prisonniers et 20 canons; mais Benedek ne fut point poursuivi, et il put continuer sa route à marches forcées. Le 16, le prince Frédéric-Charles occupa Lundenbourg. Le prince royal, qui devait dès lors rallier la grande armée, le suivait à 14 milles en arrière. Les Prussiens étaient maîtres du chemin de fer; toutefois leur marche sur Vienne, en colonnes aussi allongées, par des chemins aussi difficiles, n'eût point été sans péril, si l'ennemi eût été en mesure de leur opposer une résistance quelconque; mais l'armée d'Italie arrivait à peine, et c'était sur la rive gauche du Danube que le nouveau général en chef autrichien avait résolu de concentrer ses forces, se bornant sur la rive droite à fortifier la tête de pont de Florisdorf. Le 18 juillet, le quartier-général du roi de Prusse fut porté à Nickolsbourg, à 10 milles de Vienne; les avant-postes n'étaient plus qu'à 3 milles de la capitale, d'où l'on pouvait voir briller leurs feux. Le prince royal avait rejoint le gros de l'armée. Ainsi vingt-cinq jours après leur entrée en Bohême, quinze jours après Sadowa, les Prussiens étaient concentrés devant Vienne, qu'ils menaçaient. Leur effectif s'élevait à 206,000 hommes; mais, avec les renforts qui commençaient déjà d'arriver, il allait être porté à 246,000 hommes. Avec les 60,000 hommes venus d'Italie, l'archiduc Albert ne pouvait leur opposer au plus que 200,000 hommes en partie désorganisés, pour défendre le Danube sur une étendue de plus de 20 milles. Encore ces troupes ne furent-elles réunies que le 27. Les négociations avaient alors abouti. Le 20 juillet, on convint d'une suspension d'armes de cinq jours, qui ne devait courir que du 22 à midi. Elle vint interrompre à Blumenau un dernier engagement entre le 2e corps autrichien et le prince Frédéric-Charles, qui avait poussé du côté de Presbourg une forte reconnaissance. Le 26, les préliminaires de paix furent signés à Nickolsbourg, et le 29 le roi de Prusse repartit pour Berlin.

Avant de faire connaître ces négociations et le traité qui en a été la suite, il faut tracer une esquisse rapide des opérations de l'armée du Mein contre les fédéraux. Pour avoir eu un théâtre plus modeste,

Digitized by Google

elles n'en rapportaient pas moins à la Prusse les plus importans résultats. Le général Falkenstein avait dû perdre à poursuivre les Hanovriens et à occuper les pays conquis un temps que ses adversaires auraient pu mettre à profit. Il leur suffit à peine pour achever de se former. Le prince Alexandre de Hesse, qui commandait le 8e corps, concentrait ses troupes autour de Francfort, et s'efforçait de fusionner tant bien que mal les élémens disparates qui composaient l'armée de 50,000 hommes qu'il devait commander (1). Les Bavarois, forts de 50,000 hommes et de 136 canons, sous le prince Charles de Bavière, étaient réunis sur le Mein entre Bamberg et Schweinfurt. Ils y restèrent à peu près immobiles jusqu'à la fin de juin; à cette époque seulement, ils parurent vouloir faire un effort sérieux pour rejoindre le 8e corps. Falkenstein se trouvait libre alors, concentré de l'autre côté de la forêt de Thuringe, entre Gotha et Eisenach. Avec les divisions Gœben et Manteuffel, le contingent de Saxe-Cobourg-Gotha et divers corps combinés, sa petite armée s'élevait tout au plus à 53,000 hommes avec 96 canons. Il allait donc avoir à lutter contre deux armées dont chacune était égale en nombre à la sienne; mais elles avaient un armement inférieur, manquaient de cohésion et de direction. Braves sans doute, mais retenues par leurs gouvernemens, qui tergiversaient, redoutaient les grands risques, s'effrayaient déjà du progrès de l'ennemi et ne cherchaient bientôt plus que la paix, tout en craignant qu'elle ne fût désastreuse. Ajoutez que ces deux corps étaient séparés par un pays montagneux qui devait fournir à un chef résolu, servi par des troupes rapides, des ressources considérables. On ne peut entrer ici dans le détail de cette campagne, qui fit le plus grand honneur au général Falkenstein, et montra que ses soldats étaient capables non-seulement d'un effort d'enthousiasme, mais aussi de mouvemens prolongés et de marches fatigantes sur un sol difficile. L'indication des résultats obtenus par lui fera comprendre les avantages qu'il sut tirer aussi bien des lieux mêmes que de l'état moral et de la situation matérielle de ses adversaires.

Le 1er juillet, Falkenstein se trouva en mesure de reprendre l'offensive. Il voulait empêcher la jonction des deux armées; son plan était de s'introduire entre elles comme un coin et de les battre isolément. Il partit d'Eisenach et se dirigea sur Francfort par la route de Fulde; mais l'armée bavaroise, en s'avançant sur Meiningen, le força d'appuyer de ce côté. La division Gœben couvrait son flanc

(1) Le 8e corps était composé ainsi : 14,000 Wurtembergeois, 12,000 Badois, 10,000 Hessois (Darmstadt), 9,000 Hessois (Cassel), 5,000 Nassoviens, 12,000 Autrichiens; mais le contingent de la Hesse électorale n'agit point, et il ne resta ainsi qu'un peu plus de 50,000 hommes.

Digitized by Google

gauche; le 4, elle rencontra les Bavarois et leur livra autour de Dermbach, sur la route de Meiningen à Eisenach, une série de combats sanglans. Elle emporta les positions des Bavarois mais ceux-ci revinrent à la charge avec des forces très supérieures. Gœben ne voulut pas engager une lutte trop inégale, et il se replia dans la nuit. Les Bavarois s'attribuèrent la victoire; toutefois, renonçant à gagner Francfort par ce chemin, ils se retirèrent du côté du sud, vers la Saale. Le 10 juillet, ils se trouvaient concentrés dans une bonne position autour de Kissingen. Falkenstein les avait suivis parallèlement sur la route de Fulde sans être inquiété par l'armée fédérale, qui, se sentant à l'abri du premier choc, se contenta de fortifier les défilés au sud de Fulde, et attendit sans rien faire pour hâter la jonction. Instruit de la situation des Bavarois, Falkenstein, qui avait quitté Fulde le 8 et continuait de s'avancer vers le sud, inclina immédiatement à gauche, traversa le 10 le Rhœngebirge, et marcha vers la Saale. Bien que fatigués par ces marches forcées, les Prussiens tentèrent l'attaque le même jour. On se battit avec acharnement à Kissingen et à Hammelbourg, sur la ligne de la Saale; mais ce fut plutôt une série d'engagemens très vifs qu'une bataille véritable. Les Bavarois furent repoussés et se retirèrent à Schweinfurt, sur le Mein. Manteuffel eut ordre de les poursuivre avec sa division, de les contenir, et de rallier ensuite rapidement. Falkenstein avait résolu en effet de surprendre le 8e corps, qui, le croyant alors occupé loin de lui, attendait tranquillement les choses et continuait de s'exercer aux manœuvres d'ensemble dans ses positions au nord de Francfort. Les défilés de la route de Fulde étaient bien occupés par les Wurtembergeois : c'était par là que l'on pensait être attaqué. Falkenstein envoya de ce côté la division Beyer pour achever de tromper l'ennemi, tandis que lui-même le tournerait par le sud, et l'attaquerait à Aschaffenbourg, où il n'était pas attendu. Il porta aussitôt dans cette direction le gros de ses troupes. La division Gœben arriva le 12 à Gmunden, suivie de près par Manteuffel. Celui-ci, après avoir refusé la bataille aux Bavarois, ralliait l'armée comme il en avait reçu l'ordre. Quant aux Bavarois, convaincus que les Prussiens étaient en retraite, ils rentrèrent de nouveau dans leur position de Schweinfurt, où ils se reposèrent de leur victoire, laissant ainsi Falkenstein opérer à son aise contre le 8e corps.

La nouvelle des mouvemens de Falkenstein jeta la consternation dans Francfort. Surpris par cette conversion inopinée, par cette marche rapide, le prince Alexandre de Hesse dirigea en hâte par le chemin de fer vers Aschaffenbourg toutes les forces dont il pouvait disposer, afin de couvrir ce passage important. Cependant Gœben,

Digitized by Google

continuant sa marche, traversa le 13 les défilés du Spessart; au moment où il en sortait, il fut attaqué par les troupes hessoises. Il repoussa leur premier choc et s'établit à Laufach. Vers le soir, les Hessois revinrent à la charge; le général Wrangel les culbuta, et ils se retirèrent en désordre avec des pertes assez fortes. Gœben s'avança le lendemain sur Aschaffenbourg; il rencontra en avant de la ville le général autrichien Neipperg avec sa division, celle de Hesse-Darmstadt et quelques détachemens badois. Il les attaqua malgré leur supériorité numérique; après une lutte violente, les fédéraux durent se retirer, laissant ainsi les Prussiens maîtres du passage du pont sur le Mein et du chemin de fer. Le prince Alexandre de Hesse, qui se trouvait à 2 milles de là, ne fit aucun effort pour reprendre Aschaffenbourg; au contraire il rallia toutes ses troupes, et, abandonnant Francfort, se replia avec toute son armée au sud, sur l'Odenwald. Falkenstein n'était point assez fort pour le poursuivre. Il attendit à Aschaffenbourg l'arrivée de Manteuffel, et le 16, lorsque son armée fut de nouveau réunie, il se dirigea sur Hanau à la tête de la division Gœben, fit une partie de la route en chemin de fer, et le soir même entra en vainqueur dans Francfort. Il prit au nom du roi de Prusse possession de la ville, ainsi que du Nassau, de la Hesse supérieure et de tout le pays que lui livrait la retraite du 8e corps. Les derniers représentans de la diète avaient quitté Francfort depuis deux jours; ils étaient partis pour Augsbourg le 14, c'est-à-dire un mois juste après le fameux vote de mobilisation qui avait entraîné la déclaration de guerre. Les Prussiens trouvèrent une population stupéfaite de leurs succès, terrifiée d'être en leurs mains. Francfort avait été longtemps le foyer de l'agitation anti-prussienne; elle pouvait se croire l'objet d'une animadversion particulière de la part du tout-puissant ministre du roi Guillaume. Elle redoutait des représailles. Les fastueux banquiers de Francfort s'étaient souvent moqués des « hobereaux du nord, » aussi orgueilleux que pauvres, devenus en quelques jours leurs vainqueurs. Après de longues marches au milieu de privations pénibles, l'armée ennemie se trouvait maîtresse de cette ville de commerce opulent et de bourgeoisie hautaine. Il n'y eut point de pillage, mais il y eut de l'abus dans les exigences et de l'excès dans l'arrogance avec laquelle on les exerça. Ce que l'on vient de dire explique peut-être, mais n'excuse nullement la conduite impolitique des Prussiens à Francfort; elle fut réprouvée dans toute l'Europe et en Prusse plus énergiquement que nulle part. Il faut ajouter qu'elle constitue un fait isolé dans cette guerre (1). On serait tenté

(1) Dans les pays occupés, les Prussiens prirent le pouvoir et l'exercèrent avec une

Digitized by Google

d'y voir quelque chose de puéril, s'il n'en était résulté de véritables misères. Le menu des réquisitionnaires prussiens restera historique. La ville eut à payer une contribution immédiate de 6,000,000 de florins; elle l'acquitta sans murmure. Le 19, Falkenstein, appelé au gouvernement de la Bohême, fut remplacé dans le commandement de l'armée du Mein par Manteuffel. Celui-ci fit savoir le lendemain aux habitans de Francfort qu'ils eussent à fournir dans les vingt-quatre heures 25,000,000 de florins. L'ordre était accompagné des menaces les plus rigoureuses. Le bourgmestre mourut sur ces entrefaites. On dit qu'il s'était tué, désespérant d'adoucir le vainqueur. On ne se soumit point cependant. Une députation fut envoyée au roi de Prusse, et en obtint un répit. Manteuffel d'ailleurs quitta la ville le 21, laissant la population consternée. Les Prussiens étaient restés cinq jours à Francfort.

L'armée du Mein reprit l'offensive. Avec les renforts, elle était portée à 65,000 hommes. De plus un corps de 23,000 hommes environ se formait à Leipzig sous le duc de Mecklembourg-Schwerin; il était destiné à opérer contre les Bavarois. Ceux-ci s'étaient transportés à Wurtzbourg. Ils pouvaient communiquer de là avec l'armée fédérale, qui, après avoir franchi l'Odenwald, se trouvait cantonnée derrière la Tauber. Manteuffel l'y atteignit le 24, et emporta la ligne malgré la résistance énergique des Wurtembergeois. Le prince Alexandre de Hesse dut se replier vers Wurtzbourg. Il s'établit au sud de cette ville, à Gersheim, sur un plateau élevé. Les Bavarois se trouvaient à un mille de là, au nord-ouest, ayant leur gauche à Helmstadt et leur droite à Hettingen. Pour la première fois les deux armées se trouvaient réunies. Manteuffel n'hésita point à les attaquer. Il déploya toute son armée sur une ligne de 2 milles, de Werthein, sur le Mein, à Tauberbischofsheim. Il passa la Tauber le 25, culbuta le 8e corps et le rejeta sur Wurtzbourg; Gœben battait en même temps à Helmstadt la droite des Bavarois, tandis que leur gauche était tenue en échec par le général

rigueur un peu hautaine, mais sans violence. Les populations les reçurent avec une résignation mêlée de quelque effroi. On les rassura, mais on ne fit rien pour se les concilier. On se préoccupa surtout de faire vivre l'armée, et le mieux possible, aux dépens de l'ennemi; on apportait à ce soin la discipline raide et l'économie rigide qui sont le propre des administrations prussiennes. En Bohême, l'armée se montra modérée, bien que la conduite des habitans motivât relativement certaines représailles. Les Tchèques recevaient les Prussiens en race ennemie; ils s'enfuyaient devant eux avec leurs troupeaux, ravageant le pays, empoisonnant parfois les sources, attaquant les détachemens isolés. Les réquisitions étaient pénibles, les convois n'avançaient que difficilement; l'armée souffrit beaucoup. A Munchengrætz, elle trouva la ville déserte. Ailleurs on s'était fortifié dans les maisons, et il fallut livrer de sanglans combats de rue, entre autres à Trautenau, à Turnau et à Nachod.

Digitized by Google

Flies, à un demi-mille de là. Elle fut attaquée elle-même le lendemain et délogée à son tour par les forces réunies des Prussiens. Les alliés se retirèrent derrière les forteresses de Wurtzbourg et de Marienberg. Manteuffel les rejoignit le 27.

La convention de Nickolsbourg, signée la veille, portait qu'un armistice serait conclu avec la Bavière et partirait du 2 août. Il fut signé le 28. Les Prussiens tenaient à tirer jusqu'à la fin parti de leurs succès. Le 27, Marienberg fut attaqué; la citadelle sauta, et l'on négociait la capitulation de cette forteresse lorsque Manteuffel reçut la nouvelle de l'armistice et l'ordre d'en régler les clauses avec le prince Charles de Bavière. Il conclut aussitôt une suspension d'armes qu'on devait dénoncer vingt-quatre heures d'avance en cas de rupture. Pendant ce temps-là, le corps du grand-duc de Mecklembourg, entré en Bavière par Hof, occupait Bayreuth. Un détachement de réserve bavarois, croyant l'armistice déjà exécutoire, s'arrêta sans défiance à une lieue environ de la ville. Surpris là par les Prussiens, il se retira précipitamment sur Weidenberg, où il fut rejoint le lendemain 29 et dispersé, abandonnant son drapeau et 200 prisonniers. Le 31, Nuremberg fut occupé. Les alliés, acculés dans l'angle du Mein, se seraient ainsi trouvés peu de jours après pris entre deux armées supérieures en nombre. Le 8e corps fédéral n'était pas compris dans l'armistice du 28 juillet, mais sa position en arrière des lignes bavaroises le protégea. Manteuffel reçut d'ailleurs, comme il avait été convenu le 26 à Nickolsbourg, des pleins pouvoirs pour conclure des suspensions d'armes avec le Wurtemberg, Bade et la Hesse grand-ducale. Ces gouvernemens s'empressèrent de traiter. Ainsi se termina la campagne contre les fédéraux. On a pu voir qu'ils avaient évité constamment une action décisive, se retirant dès qu'ils se voyaient près d'être engagés dans une bataille, libres d'ailleurs de s'attribuer la victoire, ce qu'ils ne négligèrent point de faire; mais dans le fait les Prussiens les avaient repoussés partout, continuellement coupés, et, au moment où les hostilités cessèrent, ils occupaient des parties du territoire de tous leurs adversaires. Ils tenaient Darmstadt, s'étaient avancés jusqu'à Heidelberg, et avaient poussé une pointe dans le nord du Wurtemberg.

Pour ne point interrompre le récit des opérations de guerre, on a dû anticiper sur le cours des négociations; il faut y revenir maintenant. Les plénipotentiaires autrichiens étaient arrivés le 22 juillet au quartier-général prussien. Les préliminaires recommandés par l'empereur Napoléon étant acceptés en principe de part et d'autre, la suspension d'armes pouvait être arrêtée et la conclusion de l'armistice poursuivie très activement, ainsi que cela se fit en effet. En

Digitized by Google

même tem s que le comte Karolyi, les négociateurs des états secondaires étaient accourus à Nickolsbourg, d'autant plus empressés à faire la paix qu'ils appréhendaient davantage les conditions qui leur seraient imposées. Ils ne furent point admis sans peine auprès de M. de Bismarck, qui les reçut avec une hauteur marquée. « Je pourrais vous faire mon prisonnier, » dit-il, à ce qu'on assure, à M. de Pfordten quand il le vit pour la première fois. Les confédérés avaient d'abord tenté de se rapprocher de l'Autriche; mais celle-ci, mécontente, et non sans raison, de la mollesse avec laquelle ils avaient secondé ses armes, les accueillit froidement, et laissa voir bientôt que, la Saxe exceptée, elle n'entendait point intervenir pour eux plus efficacement qu'ils ne l'avaient fait à son égard, et qu'elle traiterait pour elle seule. Ce n'était point dans leur union que les états secondaires pouvaient trouver l'appui qui leur manquait de ce côté; la guerre n'avait fait qu'irriter leurs défiances réciproques et les laissait plus isolés que jamais. Ils se trouvèrent de la sorte à la merci du vainqueur, qui, évitant d'abord de les entendre, les effraya promptement par les exigences qu'il laissa percer. On s'était réuni pour discuter un armistice; avec sa résolution habituelle, M. de Bismarck posa immédiatement les clauses définitives de la paix. Il y avait de part et d'autre deux conditions *sine qua non.* — Le gouvernement prussien exigeait que l'Autriche sortît du corps germanique et reconnût les agrandissemens de la Prusse dans le nord, ainsi que le nouvel état de choses qu'elle se proposait de substituer à la confédération désormais dissoute. L'Autriche de son côté ne voulait consentir à aucune cession de territoire, sauf la Vénétie, et entendait que la Saxe fût restituée dans son intégrité. — Comme on était fermement décidé à maintenir ces propositions, qui d'ailleurs n'avaient rien de contradictoire, chacun y accéda promptement, et elles devinrent la base des préliminaires de paix signés le 26 à Nickolsbourg en même temps qu'un armistice de quatre semaines. La Prusse s'engageait à y faire adhérer l'Italie aussitôt que la Vénétie lui aurait été remise. Les prétentions inopportunes du cabinet de Florence étaient en effet le seul obstacle qui s'opposait à la conclusion d'un armistice définitif. L'empereur Napoléon fit déclarer le 29 qu'en ce qui concernait son gouvernement la Vénétie était acquise à l'Italie pour lui être remise à la paix. Les négociations purent être menées dès lors avec activité; il n'y avait à régler d'ailleurs que des points de détail, et la paix fut signée à Prague le 23 août. Par le traité de Prague, l'empereur d'Autriche consentait à la réunion de la Vénétie au royaume d'Italie, reconnaissait la dissolution de la confédération germanique, et donnait son assentiment à une organisation nouvelle de l'Alle-

Digitized by Google

magne sans la participation de l'Autriche. Il promettait également de « reconnaître l'union fédérale plus étroite qui serait fondée par le roi de Prusse au nord de la ligne du Mein, et déclarait consentir à ce que les états allemands situés au sud de cette ligne contractassent une union qui aurait une existence internationale indépendante, et dont les liens nationaux avec la confédération du nord feraient l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties. » « L'empereur d'Autriche transférait au roi de Prusse tous les droits que la paix de Vienne du 30 octobre 1864 lui avait reconnus sur les duchés de Slesvig et de Holstein, avec cette réserve que les populations des districts du nord du Slesvig seraient de nouveau réunies au Danemark, si elles en exprimaient le désir par un vote librement émis. » Sur le désir de l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse se déclarait prêt à laisser subsister la Saxe dans son étendue actuelle, se réservant de régler par un traité spécial la position de ce royaume dans la confédération du nord. En revanche, l'empereur d'Autriche promettait de reconnaître les modifications territoriales qui seraient opérées par la Prusse dans le nord de l'Allemagne. L'Autriche payait à la Prusse une indemnité de 20 millions de thalers qui devaient être versés en deux fois dans un délai de trois semaines, après quoi les troupes prussiennes évacueraient le territoire de l'empire. Le traité de commerce et de douane du 11 avril 1865 rentrait en vigueur provisoirement; les parties pourraient le dénoncer en se prévenant un mois à l'avance; elles convenaient d'ailleurs de s'entendre le plus tôt possible pour réviser cet acte dans le sens de plus grandes facilités à accorder au commerce des deux pays. Enfin une commission devait se réunir à Francfort pour liquider dans les six mois les créances de l'ancienne confédération. Les autres gouvernemens confédérés pourraient s'y faire représenter (1).

Dans le même temps que l'on achevait de régler ce traité de paix à Prague, les négociations se poursuivaient à Berlin avec les états secondaires. M. de Pfordten avait obtenu pour la Bavière de pouvoir accéder à l'armistice de Nickolsbourg, et il s'était porté garant de l'accession des autres états du midi. Des pleins pouvoirs furent envoyés en conséquence au général Manteuffel, et les armis-

(1) Cette commission se réunit à Francfort six semaines après l'échange des ratifications. Quant à l'ancienne diète fédérale, elle avait quitté Francfort le 11 juillet devant l'approche des Prussiens. La division avait déjà commencé alors à se mettre parmi les confédérés. Les envoyés des villes hanséatiques avaient cessé de prendre part aux séances depuis le 29 juin; ceux des états du nord ayant accepté l'alliance prussienne se retirèrent successivement. Le reste de la diète se transporta à Augsbourg et s'y réunit le 18 juillet. L'assemblée s'occupa surtout de régler le sort des employés fédéraux, et se sépara définitivement le 24 août.

Digitized by Google

tices furent promptement conclus; mais la Prusse signifia formellement qu'elle ne consentirait point à négocier collectivement avec les confédérés, qu'elle discuterait séparément avec chacun d'eux, à Berlin, les conditions de la paix. Ce fut pour ces états le moment des anxiétés les plus vives. Tous se crurent menacés dans leur intégrité territoriale et leur autonomie. Il était question de remaniemens considérables. On demandait à la Bavière 20 millions de thalers et des districts d'au moins 500,000 habitans. Désespérant de fléchir le vainqueur, sans soutien en Allemagne, le cabinet de Munich invoqua l'intervention de la France. Les autres états du sud y recoururent également, à l'exception toutefois du grand-duché de Bade, qui négociait de son côté. L'appui demandé ne manqua point; il était tout acquis à la Saxe. C'est elle qui en avait le besoin le plus pressant, car bien que le maintien de ce royaume eût été garanti à Nickolsbourg, les conditions en demeuraient indéterminées; celles que prétendait imposer la Prusse étaient d'une rigueur extrême et telles que la Saxe n'eût conservé qu'une intégrité géographique et une autonomie purement nominales. Il n'y avait point en Allemagne de gouvernement plus honnête et plus sincèrement libéral, de peuple plus homogène, mieux développé et plus capable d'une vie indépendante. Il fallut cependant les influences puissantes qui s'attachèrent à la Saxe pour empêcher la Prusse de l'annexer d'abord, et de l'absorber ensuite dans la future confédération du nord, dont elle devait faire partie. Il y avait dans ces exigences du cabinet de Berlin autant de ressentiment que de calcul. M. de Beust, dont la personnalité était particulièrement déplaisante en Prusse, s'était vu refuser comme négociateur. Il se crut dès lors un obstacle à des arrangemens moins défavorables et se retira du ministère. L'entente n'en fut pas moins laborieuse, et lorsqu'elle aboutit, tous les autres états avaient traité depuis longtemps.

Ces intérêts d'ailleurs n'étaient point les seuls dont on eût alors à s'occuper à Berlin, et deux négociations bien distinctes s'y poursuivaient concurremment. L'une, que l'on vient d'indiquer, avait pour objet de conclure la paix avec les états belligérans, l'autre de régler l'alliance avec les états appelés à faire partie de la confédération nouvelle dont le traité de Prague sanctionnait la formation. M. de Bismarck avec son activité habituelle s'était mis immédiatement à l'œuvre; il entendait ne laisser aucun intervalle entre la conclusion de la paix et la réalisation des avantages qu'elle assurait. Il poussa donc à la fois ces deux affaires. Certains états, la Saxe pour toutes ses possessions, la Hesse pour ses districts situés au nord du Mein, étaient engagés dans l'une et l'autre négociation. Toutes

Digitized by Google

deux se touchent de si près que l'on ne peut résumer utilement les résultats de la première sans faire connaître la seconde. On sait que le 16 juin 1866 la Prusse avait invité, par des notes identiques, les petits états du nord à conclure avec elle une alliance sur les principes de réforme communiqués le 10 juin, et qu'à l'exception de Reuss, branche aînée, et de Saxe-Meiningen, tous y avaient adhéré. Le 4 août, le gouvernement prussien leur adressa, sous forme de circulaire, un traité identique destiné à régulariser la situation. Par cet instrument, les signataires concluaient une alliance offensive et défensive pour le maintien réciproque de leur intégrité territoriale et de leur sûreté intérieure et extérieure. Les termes de cette alliance devaient être fixés définitivement par une constitution fédérale élaborée, sur les principes du 10 juin, par des plénipotentiaires des états alliés réunis à Berlin, et votée par un parlement convoqué, de concert avec la Prusse, d'après la loi d'empire du 12 avril 1849. Les signataires s'engageaient solidairement à la défense commune, les troupes alliées devaient être placées sous le commandement suprême du roi de Prusse, et les prestations à fournir par chaque gouvernement seraient réglées par des conventions particulières. La durée de l'alliance était fixée à un an dans le cas où le nouveau pacte fédéral ne serait pas adopté dans l'intervalle. Ces traités, qui devinrent la base de la confédération du nord, furent signés le 18 août.

Les négociations pour la paix étaient alors fort avancées. Le Wurtemberg avait traité le 13 août, Bade le 17, la Bavière traita le 22, la Hesse le 3 septembre, Reuss aînée le 25 septembre, Saxe-Meiningen le 8 octobre, la Saxe royale le 21 octobre. Tous ces actes, conçus dans le même dessein, sont, à peu de chose près, rédigés sur un modèle uniforme. — Les états adhéraient, chacun pour soi, aux stipulations de Nickolsbourg en tant qu'elles se rapportaient à l'avenir de l'Allemagne; ils reconnaissaient ainsi notamment la confédération du nord et les acquisitions territoriales de la Prusse. Le Zollverein était maintenu sous la condition que les parties pourraient en faire cesser l'effet en le dénonçant six mois à l'avance. Les droits de navigation sur le Rhin et sur le Mein étaient supprimés, et des commissions devaient se réunir pour améliorer le service des chemins de fer. Enfin des indemnités de guerre étaient allouées à la Prusse; l'évacuation des territoires occupés par les troupes prussiennes était subordonnée à l'acquittement de ces indemnités, exigibles dans un délai maximum de deux mois (1). —

(1) Le Wurtemberg dut payer 8 millions, Bade 6 millions, la Bavière 30 millions, la Hesse 3 millions de florins, et la Saxe 10 millions de thalers.

Digitized by Google

Par les dispositions particulières concernant chacun de ces états, la Bavière cédait à la Prusse deux districts près d'Orb en Spessart, et Kaulsdorf, enclave située près de Ziegenruck, en tout 34,000 âmes environ. La Hesse-Darmstadt cédait le landgraviat de Hesse-Hombourg et quelques fragmens de territoire destinés à compléter les communications de la Prusse avec l'enclave de Wetzlar; elle adhérait aux arrangemens à conclure entre la Prusse et le prince de Tour et Taxis pour l'administration des postes du grand-duché, laquelle passait dès lors au gouvernement prussien. Celui-ci se réservait en outre la faculté illimitée d'établir et d'exploiter des lignes télégraphiques dans le grand-duché. En outre la Hesse adhérait, pour ses districts situés au nord du Mein, au traité du 18 août, constitutif de la confédération du nord. Par contre elle acquérait quelques portions de territoire du côté de la Hesse supérieure. La Saxe-Meiningen et Reuss aînée adhéraient au traité du 18 août. La Saxe royale y adhérait également, mais elle dut souscrire en même temps à un ensemble de dispositions transitoires particulièrement dures. Le gouvernement prussien gardait la haute main sur toutes les affaires militaires, en attendant la réorganisation qui les placerait sous son commandement. La Saxe jusque-là devait être occupée par des garnisons mixtes, celle de la forteresse de Kœnigstein serait même exclusivement prussienne. Les télégraphes étaient livrés à la Prusse; on promettait de ne rien conclure sans elle en ce qui concernait les postes. Enfin le roi de Saxe s'engageait, par un protocole signé également le 21 octobre, à transférer aux agens diplomatiques prussiens la représentation de la Saxe près des cours où elle n'entretenait pas de légations et où ses légations se trouveraient temporairement vacantes; il promettait en même temps de faire donner à ses agens à l'étranger des instructions conçues de façon que la Saxe se rattachât fortement dès lors à la politique prussienne. Elle payait, on le voit, bien chèrement son autonomie.

Cependant, si considérables qu'ils fussent, ces résultats ne paraissaient pas suffisans au gouvernement prussien, et il ne manqua point de poursuivre jusqu'au bout ses avantages. Il avait subi la ligne du Mein et dû laisser aux états du sud la faculté d'une entente ultérieure et d'une union restreinte. Il fallait que la Prusse y établît son influence, et tandis qu'elle gardait encore ces états dans sa main, elle ne voulut point les quitter sans s'être assuré l'avenir. Elle les tenait déjà par les intérêts matériels, puisqu'elle s'était réservé de dénoncer le Zollverein. Elle leur imposa des traités d'alliance offensive et défensive, conclus pour la garantie des territoires réciproques, et qui en cas de guerre lui livraient le commande-

Digitized by Google

ment de toutes leurs armées. Ces traités, signés le 17 août avec Bade, le 22 avec la Bavière et à la même date avec le Wurtemberg, furent pour le moment tenus rigoureusement secrets. La Prusse les fit accepter en effrayant ces états des demandes possibles de la France, auxquelles on ne satisferait guère qu'à leurs dépens, qu'ils ne seraient pas en mesure de repousser isolément, et contre lesquelles l'opinion surexcitée protestait dès lors avec violence. La crainte d'un démembrement et le souci de leur popularité décidèrent les gouvernemens du sud. Quant aux demandes de compensation de la France, dont on a tant parlé, son langage antérieur aussi bien que l'attitude prise dans la suite par les deux gouvernemens autorisent les conjectures. Ce qui est certain, c'est que l'affaire, si elle fut entamée, ne sortit point des pourparlers confidentiels; mais l'influence de propositions de cette nature explique à la fois la modération inattendue de la Prusse à l'égard des états du sud, et la facilité avec laquelle ceux-ci se jetèrent dans ses bras.

Résumons en quelques mots les résultats de la guerre. L'hégémonie entière du nord de l'Allemagne, la direction militaire du sud dès aujourd'hui et sa direction économique préparée pour l'avenir, l'Autriche dominée, exclue du corps germanique, affaiblie pour longtemps, une suprématie exclusive assurée ainsi sur toute l'Allemagne, voilà les avantages politiques; — le Hanovre, la Hesse électorale, le Nassau, Francfort et quelques territoires moindres, en tout 1,300 milles carrés et 4 millions 1/2 d'habitans annexés à la monarchie, sa population totale augmentée d'un quart et portée à 24 millions d'âmes, 61 millions de thal. (environ 228,250,000 fr.) d'indemnités de guerre, des ports militaires, un développement maritime devenu possible, un territoire continu, compacte, cohérent, voilà les avantages matériels qui se joignaient, pour la Prusse, au prestige de succès surprenans, préparés avec une habileté si consommée, mis à profit avec une décision si prompte et si peu scrupuleuse!...

III. — LA CONFÉDÉRATION DU NORD ET LES ÉTATS DU SUD.

Constitution de la fédération du nord. — Élections au parlement. — Le parti national-libéral. — Discussion de la constitution. — Interpellations sur la Hesse et le Luxembourg — État de l'opinion. — Reconstitution du Zollverein. — Traité avec Waldeck. — Session du parlement. — Finances fédérales. — Organisation de l'armée. — Affaires d'Italie.

Les états du nord s'étaient engagés à envoyer à Berlin des plénipotentiaires pour arrêter, de concert avec la Prusse, les conditions du pacte qui devait les réunir en confédération. Les conférences s'ouvrirent le 15 décembre. A l'exception de la Saxe et du

Digitized by Google

duché de Mecklembourg-Strélitz, qui avaient désigné comme plénipotentiaires leurs agens diplomatiques à Berlin, tous les états s'étaient fait représenter par leurs premiers ministres. M. de Bismarck leur soumit un projet de constitution qui n'était que le développement des propositions communiquées par la Prusse le 10 juin à ses confédérés. Les délibérations ne pouvaient être bien longues, la Prusse n'étant point disposée aux concessions. La Saxe, qui seule aurait pu soulever quelques contestations, était occupée militairement; le roi Jean lui-même vint à la cour de son nouvel allié. Le langage, sans doute extrêmement clair, qu'on lui tint dut surmonter ses dernières hésitations en lui faisant voir toute la portée des engagemens qu'il avait souscrits; sa loyauté bien connue ne lui permettait point de s'en écarter, et sa conduite se montra dès lors ce qu'elle devait demeurer par la suite, scrupuleusement fidèle aux traités. Le plénipotentiaire saxon, M. de Friesen, qui avait refusé d'abord d'assister à la conférence, en partagea les travaux dès le 1er janvier 1867. Les discussions portèrent principalement sur les charges financières et militaires à imposer aux confédérés; en définitive, les propositions prussiennes furent peu modifiées, et le 8 février la conférence se séparait après avoir signé le pacte fédéral que la Prusse s'engageait à présenter au parlement. Ce projet de constitution fut adopté plus tard presque intégralement; on ne l'amenda guère que dans le détail, et toujours dans le sens d'une extension plus grande des pouvoirs fédéraux. On peut donc dès maintenant en résumer les dispositions principales.

La constitution de la confédération du nord comprend quinze titres, qui règlent de la manière suivante la nature et l'étendue du pacte, l'organisation des pouvoirs fédéraux et leurs attributions.

I. *Territoire fédéral.* Il se compose des états de Prusse avec Lauenbourg, Saxe, Mecklembourg-Schwerin, Mecklembourg-Strelitz, Saxe-Weimar, Oldenbourg, Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Anhalt, Schwarzbourg-Rudolstadt, Schwarzbourg-Sondershausen, Waldeck, Reuss (ligne aînée), Reuss (ligne cadette), Schaunbourg-Lippe, Lippe, Lubeck, Brême, Hambourg et la partie du grand-duché de Hesse située au bord du Mein. — II. *Législation fédérale.* La confédération exerce le droit de législation dans les limites tracées par la constitution. Les lois fédérales passent avant les lois particulières des états confédérés. Ceux-ci conservent leur autonomie législative, politique et civile pour les objets qui ne sont point soumis à la surveillance et à la législation de la diète. Ces objets sont: l'organisation militaire de la confédération et de la marine de guerre, l'indigénat, les impôts affectés à des dépenses fédérales, le droit pénal et commercial, les droits contractuels, la procédure civile, l'exécution des jugemens, la propriété intellectuelle, les brevets d'invention, les douanes, le

Digitized by Google

commerce, les banques, la représentation consulaire, la marine, les postes, les télégraphes, les chemins de fer, les routes, la navigation intérieure par voies communes, les monnaies, les poids et mesures, la police sanitaire. Il y a pour le territoire fédéral un indigénat commun, dont tous les droits suivent les citoyens dans chaque état où ils se transportent; vis-à-vis de l'étranger, tous les citoyens ont un droit égal à la protection fédérale. — Le pouvoir législatif est exercé par deux assemblées, le conseil fédéral et le parlement. L'accord des majorités des deux assemblées est nécessaire et suffisant pour une loi fédérale. — III. *Conseil fédéral.* Il se compose des représentans des états confédérés (1), qui se répartissent en 7 comités, correspondant aux attributions générales de la confédération; ils ont le droit de paraître dans le parlement et d'y être entendus pour défendre les opinions de leurs gouvernemens, lors même qu'elles n'ont pas été adoptées par le conseil fédéral. Ils ne peuvent être membres du parlement. — IV. *Présidence de la confédération.* Elle constitue le pouvoir exécutif et appartient à la couronne de Prusse. Le président représente la confédération dans ses relations internationales, déclare la guerre, fait la paix, conclut les traités (sauf assentiment du pouvoir législatif quand ces traités se rapportent à des matières de sa compétence); il convoque le parlement et le conseil fédéral, en fait l'ouverture, les proroge, en prononce la clôture; il présente au parlement les propositions arrêtées par le conseil, qui les fait soutenir par ses membres ou par des commissaires qu'il désigne; il promulgue les lois fédérales et en surveille l'application par des fonctionnaires spéciaux; il nomme un *chancelier fédéral,* qui préside le conseil, et est responsable des mesures prises par la présidence pour l'exécution des résolutions fédérales. Les membres de la confédération qui ne remplissent pas les devoirs que ce titre leur impose peuvent y être contraints par voie d'exécution. Cette exécution, décrétée et accomplie par le chef de guerre fédéral, avec communication au conseil, peut être étendue jusqu'à la séquestration du pays et de ses pouvoirs gouvernementaux. — V. *Parlement.* Il est nommé par le suffrage universel direct, au scrutin secret, pour trois ans, et ne peut être dissous que par une résolution du conseil fédéral, rendue avec l'assentiment de la présidence. Il possède le droit illimité d'adresse, d'interpellation, d'amendement et d'initiative en fait de lois. Il reçoit des pétitions, nomme son bureau et arrête son règlement. Il ne peut être prorogé pour plus de trente jours, et la prorogation ne peut être renouvelée pendant la même session sans son propre assentiment. Les fonctionnaires peuvent être membres du parlement; mais tout député qui accepte une fonction et tout député fonctionnaire qui accepte une promotion ou une augmentation de traitement doivent recourir à une réélection. Les députés jouissent des immunités parlementaires; ils ne peuvent être poursuivis judiciairement ou disciplinairement pour leurs votes ou pour les paroles prononcées dans l'exercice de leurs fonctions, et ne peuvent être soumis à aucune autre responsabilité en dehors de l'assemblée. Ils ne peuvent toucher aucun traitement ou indemnité

(1) Le vote y est réparti comme dans l'assemblée plénière de l'ancienne diète, savoir : Prusse avec les voix des états annexés, 17 voix, Saxe 4, Mecklembourg-Schwerin 2, Brunswick 2, chacun des autres états 1, en tout 43.

Digitized by Google

en qualité de membres du parlement. Les délibérations sont publiques; les comptes-rendus conformes à la vérité sont exempts de responsabilité. — VI. *Douanes et commerce.* Une entière réciprocité est établie entre les états confédérés. La confédération règle exclusivement les impôts sur la consommation du sucre indigène, du sel, de l'eau-de-vie, de la bière et du tabac. La perception et l'administration des douanes et des impôts de consommation restent à chaque état dans la mesure où il les exerce actuellement, sous la surveillance de la présidence. Le produit en est versé à la caisse fédérale. Les villes hanséatiques subsistent comme ports francs. — VII. *Chemins de fer.* Les chemins de fer devront être administrés comme un réseau unique, de manière à faciliter le transport des voyageurs et des marchandises par la réduction des prix et la simplification des trajets. — VIII. *Postes et télégraphes.* Ils sont administrés comme institutions communes, sous la direction supérieure de la présidence; les dépenses sont faites au moyen des recettes communes; les excédans sont versés dans la caisse fédérale. — IX. *Marine et navigation.* La marine de guerre fédérale est placée sous le commandement en chef du roi de Prusse; il en règle l'organisation, en nomme les officiers et employés, qui lui prêtent serment, ainsi que les troupes et équipages. Le service est obligatoire pour toute la population maritime; le contingent fourni à cet effet sera déduit du contingent à fournir pour l'armée de terre. Les ports de Kiel et de la Rahde sont ports fédéraux. Les dépenses sont faites sur les fonds de la caisse fédérale. Les navires marchands de tous les états fédéraux forment une marine marchande unitaire. Le pavillon de la marine de guerre et de commerce est noir-blanc-rouge. — X. *Consulats.* Ils dépendent de la présidence. Tous les consulats des états particuliers seront supprimés aussitôt que l'organisation des consulats fédéraux sera achevée. — XI. *Organisation militaire fédérale.* Tout citoyen de la confédération est tenu au service militaire sans pouvoir se faire exempter. Le service est de sept ans dans l'armée permanente, dont trois ans sous les drapeaux et quatre dans la réserve, plus cinq ans dans la landwehr. Jusqu'à la fin de 1871, le chiffre de présence en temps de paix est fixé à 1 pour 100 de la population, et les états particuliers sont tenus de verser dans la caisse fédérale 225 thalers (843 fr. 75 c.) par homme. Après 1871, le budget fédéral et l'effectif seront fixés par voie de législation fédérale (articles 60 et 62). Tous les contingens forment une seule armée sous le commandement du roi de Prusse, chef de guerre fédéral; ils sont soumis à tous les règlemens en usage en Prusse. Les troupes prêteront serment d'obéissance au chef de guerre fédéral. Celui-ci nomme les commandans supérieurs des contingens; les officiers-généraux ne peuvent être nommés sans son assentiment. Quand des conventions particulières n'en disposent pas autrement, les états confédérés nomment les officiers de leur contingent. Les souverains sont chefs des troupes de leur territoire et jouissent des honneurs attachés à ce titre (1). Les parties de la prestation en argent due à la confé-

(1) L'organisation de l'armée fédérale a été terminée sur ces bases en 1867. Des lois on introduit dans les différens états le système prussien. La loi militaire de la confédération a été votée le 19 octobre. Elle n'est qu'une application généralisée de la loi prussienne. Enfin des conventions ont réglé les rapports de la Prusse avec ses confédé-

Digitized by Google

dération qui ne seraient point absorbées par l'entretien des contingens particuliers ne profitent pas aux états, et doivent être versées à la caisse fédérale. Les régimens auront des numéros qui se suivront dans toute l'armée fédérale. Dans l'habillement, on prendra pour base les couleurs et la coupe de l'armée prussienne. Les chefs des contingens auront le droit de déterminer certains insignes extérieurs. — XII. *Finances fédérales.* Le budget est fixé chaque année par une loi. Les recettes se composent des produits des douanes, des impôts de consommation communs et des postes et télégraphes. Si ces recettes ne suffisent pas pour couvrir les dépenses, les divers états devront fournir, tant que de nouveaux impôts ne seront point établis, des contributions au prorata de leurs populations. La présidence rendra compte annuellement au pouvoir législatif de l'emploi des recettes. — XIII. *Contestations et dispositions pénales.* Les contestations entre les états seront jugées, sur la demande de l'une des parties, par le conseil fédéral. Celui-ci reçoit les plaintes pour déni de justice et y pourvoit. — XIV. *Dispositions générales.* Des changemens dans la constitution s'opèrent par voie de législation; mais, dans le conseil fédéral, il faudra, pour ces modifications, la majorité des deux tiers des voix représentées. — XV. *Rapports avec les états du sud.* Ces rapports seront réglés par des traités particuliers qui devront être soumis au parlement. L'entrée des états du sud ou de l'un d'eux dans la confédération aura lieu sur la proposition de la présidence fédérale, par voie de législation fédérale.

Cette constitution avait un caractère pratique très prononcé. Elle ne contenait point de déclarations de principes; les intérêts écono-

rés au point de vue militaire. Ces rapports peuvent se ramener à trois types principaux : 1° Oldenbourg (conv. du 15 juillet 1867), les deux Lippe (26 juin et 30 juin), Schwarzbourg-Sondershausen (28 juin), Hambourg (23 juillet), Brême (27 juin), Lubeck (id.). Ces états fournissent à la confédération, au prorata de leur population, des hommes levés et entretenus par la Prusse moyennant une rétribution; ils sont incorporés dans les régimens prussiens et autant que possible tiennent garnison dans leur pays natal; les garnisons sont soumises à la législation du pays où elles séjournent; les états sont affranchis de toute responsabilité, mais ils renoncent à l'autorité militaire, dont ils ne conservent que les prérogatives honorifiques. — 2° Saxe-Weimar (4 février), états de Thuringe (26 juin). Ces états maintiennent leurs contingens comme partie intégrante de l'armée de la confédération. Les régimens sont administrés par le roi de Prusse et entretenus par lui moyennant rétribution. Le roi de Prusse nomme les officiers et dirige les mouvemens des troupes en les maintenant autant que possible dans leurs pays originaires. Les souverains ont, à l'égard des troupes cantonnées dans leurs territoires, la position de général de division commandant, et exercent, avec les prérogatives honorifiques attachées au grade, la juridiction pénale et disciplinaire. — La Prusse ne reçoit pas de tous les états le montant intégral de la rétribution fédérale; elle a fait à quelques-uns des concessions temporaires. 3° Saxe royale (7 février), les deux Mecklembourg, Brunswick et la Hesse grand-ducale (7 avril). Ces états conservent leurs contingens, lèvent les troupes, les entretiennent et les administrent. Les conventions les lient à la Prusse à des degrés différens. Le contingent saxon forme un corps d'armée à part, qui est le 12ᵉ de l'armée fédérale. Il conserve son drapeau et ses insignes. Le roi de Prusse le convoque et le maintient sous le drapeau en temps de guerre; en temps de paix, il ne dépend que du roi de Saxe.

Digitized by Google

miques y occupaient une place considérable et s'y trouvaient réglés avec un soin minutieux. Elle portait à cet égard la marque de toutes les créations du politique positif qui avait préparé la suprématie de la Prusse par les traités de commerce et commencé l'unité allemande par le Zollverein.

Le pacte ainsi préparé, il restait à le faire sanctionner par la représentation nationale. Les élections eurent lieu le 12 février 1867 dans toute l'Allemagne du nord sur les bases de la loi du 12 avril 1849, c'est-à-dire par le suffrage universel direct, à raison d'un député par 100,000 âmes et d'un minimum de 50,000 âmes par circonscription électorale. La loi avait été préalablement adoptée et promulguée dans chaque état confédéré. Les élections avaient été préparées par un grand mouvement de presse et de *meetings :* l'agitation toutefois ne fut point aussi vive qu'on eût pu l'attendre de cette application du suffrage universel dans un pays qui l'avait si souvent réclamé. On n'était point fait encore à ce régime nouveau; les partis, incomplétement organisés d'ailleurs, se trouvaient désorientés; l'opinion était incertaine : on ne connaissait que vaguement les questions que les députés auraient à examiner, on ignorait même ce que serait au juste l'assemblée à élire, constituante ou simplement consultative; enfin le prestige de la politique extérieure de la Prusse avait séduit beaucoup d'esprits, on était porté à laisser cette puissance achever librement l'œuvre qu'elle avait commencée avec tant de bonheur. L'opposition radicale avait perdu tout le terrain gagné par le gouvernement. Par toutes ces causes, la majorité se trouvait acquise à un parti nouveau, né à la suite des événemens de 1866. Depuis Sadowa, nul ne pouvait plus méconnaître que l'avenir de l'Allemagne ne se rattachât décidément à celui de la Prusse. Ce fut un premier pas vers l'accord. Les tendances prussiennes inquiétaient sans doute beaucoup de patriotes sincères. On hésitait à se rallier, par cela seul qu'elle avait réussi, à la « politique de fer et de sang » que l'on avait tant blâmée; mais lorsqu'on vit après la victoire le roi Guillaume, au lieu de se complaire orgueilleusement dans son triomphe, solliciter un bill d'indemnité pour les mesures qui seules avaient rendu le succès possible, rentrer dans la légalité, tendre le premier la main aux chambres, leur permettre de concilier, sans rétractations humiliantes, le respect de leurs droits avec leur patriotisme satisfait, se montrer prêt à gouverner enfin dans un esprit rigoureusement parlementaire, — les répugnances s'affaiblirent, les hésitations diminuèrent. Le mouvement d'opinion qui se produisit alors dans les chambres prussiennes s'étendit peu à peu dans toute l'Allemagne. On accepta l'avance du gouvenement vainqueur, la réconciliation fut complète et l'entente promptement

Digitized by Google

établie. Entre les ultra-conservateurs, effrayés des compromissions révolutionnaires, et les progressistes purs, qui ne voulaient point de transactions, il se forma un parti, bientôt très nombreux, qui prit le nom de *national-libéral*, et reconnut pour chefs MM. de Forkenbeck, Twesten, Michaelis, Lasker, Gneist, auxquels se joignit bientôt M. de Benningsen, Hanovrien, chef du *National Verein*. La politique qu'adopta ce parti montra combien la toute-puissance des faits avait fait impression sur les esprits. Les nationaux-libéraux étaient résolus à pousser l'œuvre unitaire en dépit de toutes les résistances, décidés à braver l'opinion étrangère, provocans au besoin, et déjà disposés à dépasser le ministère qu'un an auparavant ils traitaient de téméraire, et qu'ils étaient bien près maintenant de trouver trop modéré. Tel était le parti qui l'emporta dans ces premières élections; il allait acquérir dans le parlement même plus de cohésion et de discipline, comme on le verra par la suite. En résumé, le ministère prussien obtint un succès complet.

Tandis que le nord était occupé à cette importante affaire, les états du sud cherchaient à s'organiser dans les limites restreintes assignées désormais à leur vie politique. Ils avaient le droit de se former en confédération séparée; mais, outre qu'ils se sentaient liés par leurs traités secrets avec la Prusse, ils étaient trop divisés de sentimens pour arriver à une entente efficace : il leur manquait un centre et un appui. La Bavière eût bien désiré fournir l'un et l'autre; mais ni ses forces, ni son énergie, n'étaient à la hauteur de son ambition. Le ministère avait changé, et depuis le mois de janvier M. de Pfordten était remplacé par le prince de Hohenlohe. Les attaches prussiennes de ce dernier étaient trop connues pour qu'on pût attendre de sa part un effort puissant pour l'autonomie. Cependant le 9 janvier 1867 une circulaire adressée aux légations bavaroises à Stuttgart, Carlsruhe et Darmstadt invitait les trois cabinets de Wurtemberg, de Hesse et de Bade à se faire représenter à une conférence pour délibérer des conditions d'une nouvelle charte fédérale. Bade déclina l'alliance éventuelle de la Bavière, et la conférence qui se réunit à Stuttgart le 3 février et se sépara le 5 ne discuta qu'une seule question, celle d'une réorganisation militaire commune. Les états décidèrent qu'il y avait lieu d'inviter les chambres respectives à augmenter autant que possible les armemens en appliquant les bases de l'organisation prussienne, « afin, disait le protocole, qu'il y ait union de toute l'Allemagne pour sauvegarder l'intégrité de son territoire. » Des conférences militaires devaient être ouvertes à cet effet à Munich le 1er octobre. Quant aux forteresses d'Ulm et de Rastadt, la solution des questions qui s'y rattachaient était différée jusqu'à la conclusion des conférences

Digitized by Google

de liquidation de la diète. — Ainsi le seul résultat de cet essai d'entente était de faciliter l'exécution des traités conclus avec la Prusse.

La situation des états du sud était vraiment précaire. La Prusse les pressait de s'unir de plus en plus étroitement à elle; au dedans s'agitaient les partis démocratique et unitaire. Effrayés, répugnant à l'annexion, mais forcés de transiger tant avec ces aspirations populaires qu'avec les ambitions prussiennes, les gouvernemens crurent pouvoir tout concilier en s'alliant avec la Prusse. De là une tendance au rapprochement très prononcée à Bade, moins marquée à Stuttgart et clairement manifestée à Munich. Le prince de Hohenlohe prononça le 19 et le 23 janvier des discours qui firent grand bruit, et que l'on considéra comme le programme de la politique bavaroise. « L'unité d'action pour toute l'Allemagne, dit-il, est le but que se propose le gouvernement, mais il veut l'unité par le concert des contractans et non par la volonté d'un seul. Cette unité d'action ne peut être immédiatement atteinte; les stipulations de Prague s'y opposent; la confédération du nord d'ailleurs est trop unitaire; d'autre part une confédération du sud renfermée en elle-même est impraticable. Pour le moment, la Bavière ne peut subsister sans contracter alliance avec un grand état, et cet état ne peut être que la Prusse. » Quant à la Hesse, liée à demi à la confédération du nord, elle n'avait déjà plus la liberté du choix : la nécessité lui commandait une déférence extrême à l'égard de la Prusse.

Telle était la situation de l'Allemagne lorsqu'eut lieu l'ouverture du parlement du nord. Elle se fit en grande pompe à Berlin le 24 février 1867. Après avoir assisté à un service religieux, les députés se rendirent au palais. Le roi, au milieu de toute sa cour, entouré de grands-officiers portant le glaive, le globe, le sceptre et la couronne, prononça, couvert et assis sur son trône, le discours de bienvenue. Après avoir insisté sur la nécessité de consolider l'union du peuple allemand, commencée sous de si heureux auspices, il remercia les confédérés de leur dévouement généreux, et fit entrevoir que l'on s'entendrait avec les états du sud aussitôt que l'œuvre de la constitution serait assez avancée pour le permettre.

« Le maintien du Zollverein, le développement des intérêts économiques, des garanties réciproques pour la sûreté du territoire allemand, formeront les conditions fondamentales de cette entente. Elle aura un caractère tout défensif; aucune vue de conquête n'a inspiré le mouvement actuel, il a été inspiré exclusivement par le besoin d'assurer au vaste territoire qui s'étend des Alpes à la mer les conditions d'une véritable existence nationale que les événemens des derniers siècles avaient entravée. Les puissances l'ont compris. Elles voient sans inquiétude et sans envie l'Allemagne se mettre en pos-

Digitized by Google

session des avantages d'unité gouvernementale dont elles jouissent depuis longtemps. Le succès ne dépend plus que de nous. Dieu voudra que tant d'efforts réussissent, et que nos enfans se souviennent avec reconnaissance de cette diète, fondatrice de l'unité, de la liberté et de la puissance de l'Allemagne. Je vous en conjure, messieurs, au nom de tous les gouvernemens confédérés, aidez-nous à accomplir d'une main prompte la grande œuvre nationale. »

M. de Bismarck, chancelier fédéral, déclara la session ouverte. Le parlement se réunit le 25. Les généraux siégeaient en uniforme. On adopta provisoirement le règlement des chambres prussiennes. On vérifia ensuite les pouvoirs et l'on constitua le bureau, qui devait être renouvelé d'ailleurs au bout de quatre semaines. M. Simson, ancien président des parlemens de Francfort et d'Erfurth et de la deuxième chambre prussienne, fut nommé président; le duc d'Ujest, conservateur libéral, premier vice-président, M. de Benningsen deuxième vice-président. Ces choix indiquaient déjà l'influence des nationaux-libéraux. M. de Bismarck déposa le 3 mars le projet de constitution et les traités constitutifs de la confédération. L'alliance, dit-il, n'a été conclue entre les confédérés que pour un an. Elle expire le 18 août, et il faut que dans l'intervalle la constitution soit votée et sanctionnée par les chambres des états qui se sont réservé ce droit. L'assemblée entra complétement dans les idées du chancelier; elle décida que, avant même d'élaborer son règlement, elle discuterait immédiatement le projet de constitution fédérale.

La discussion générale commença le 9 mars et dura jusqu'au 18. Elle prit dès les premiers jours un caractère favorable aux vues de la Prusse : d'anciens opposans, des annexés même, recommandèrent l'adoption du projet prussien. Si incomplète qu'on trouvât la constitution, on était décidé à la voter. Quelques orateurs se plaignirent de l'absence d'une déclaration de principes et réclamèrent un ministère responsable. Des Prussiens, et de plusieurs nuances, M. Twesten et Michaelis aussi bien que M. Waldeck, les uns approuvant, les autres repoussant le projet, s'accordèrent pour blâmer les dispositions qui enlevaient de fait aux chambres prussiennes le vote des dépenses militaires spéciales à la Prusse et diminuaient leurs prérogatives en matière de budget. M. de Bismarck répondit à toutes les critiques dans un long discours, franchement constitutionnel, et qui fut comme le résumé de ce premier débat.

« C'est le temps, dit-il, qui littéralement nous a manqué pour élaborer l'exposé des motifs, dont on regrette l'absence. Les débats eux-mêmes y suppléeront. Il n'a pas pu entrer dans nos vues de créer l'idéal théorique

Digitized by Google

d'une constitution servant à la fois d'éternelle garantie et à l'unité de l'Allemagne et au libre jeu de tous les intérêts particularistes. Laissons à l'avenir le soin de trouver cette pierre philosophale. Nos efforts, à nous, ont tendu à trouver le minimum de concessions que, dans tout intérêt d'ordre allemand, les parties doivent faire au tout, si ce tout doit être viable. Qu'un pareil travail s'appelle ou non constitution, peu importe. S'il est accepté, la voie s'ouvre libre au peuple allemand, et une fois qu'il y sera engagé, il saura bien arriver au but. — Je comprends que le projet ne satisfasse point tous les vœux; mais tel qu'il est, il constitue un premier résultat, et je ne saurais comprendre que, l'ayant sous la main, on ne l'admît pas. — Ces vœux et les objections qu'ils entraînent se sont produits des deux côtés, du côté unitaire et du côté particulariste. Les unitaires demandent un ministère constitutionnel responsable. Qui le nommerait? On ne peut le demander à vingt-deux gouvernemens, et le demander à un seul, c'est médiatiser les autres. Ils s'y refuseraient. On a parlé de les y contraindre. User de violence envers nos alliés d'hier! Nos rapports au contraire doivent reposer sur la confiance qu'inspirera le respect des traités. Quant aux particularistes, leurs objections sont plus graves; ils sont eux-mêmes des particularistes d'un genre nouveau, des particularistes parlementaires. Il ne s'agit plus d'intérêts de castes, on ne se rallie plus comme autrefois aux cris de : En avant, guelfes! En avant, gibelins! mais l'on dit : En avant, chambre! en avant, parlement! — Plusieurs députés ont soutenu le droit des chambres prussiennes à frapper de leur *veto* le résultat de nos délibérations; mais les chambres des plus petits états confédérés ont un droit égal à celui des chambres prussiennes, et tout aussi incontestable. Que répondra-t-on à ces états, s'ils revendiquent ce droit et en font une condition de leur vote? Allons-nous rencontrer ici sous une autre forme ces intérêts égoïstes qui à une certaine époque ont tout paralysé et qu'à nous-mêmes on nous a tant reprochés? Faut-il que le mouvement grandiose de l'an passé, tant de milliers de nos frères morts pour sceller de leur sang la résurrection nationale, faut-il que tout cela, par une simple résolution des chambres prussiennes, puisse être jeté à l'oubli des archives? Je respecte les droits des chambres, je les aurais volontiers respectés dans le passé, si dans ma conviction ils avaient pu se concilier avec l'existence de l'état prussien; mais apprécie-t-on bien la gravité de la situation où nous sommes? Cet effort gigantesque échouerait donc ainsi, et l'on se consolerait du succès manqué encore une fois, en disant : l'unité a avorté, elle se retrouvera, mais le droit budgétaire des chambres prussiennes est sauvé, droit d'ailleurs dont, en bons patriotes, les députés n'useront jamais! Je me détourne de ces rêveries. On ne nous soupçonnera pas, je pense, de vouloir confisquer le droit du peuple à participer à ses affaires, d'aller contre le progrès et d'essayer de tuer le parlementarisme en opposant les parlemens. Le gouvernement qui le tenterait s'engagerait dans une réaction effrénée et des luttes incessantes. N'attendez d'aucune des dynasties allemandes qu'elle aborde l'œuvre nationale avec une telle hypocrisie; mais une période de transition est nécessaire, pendant laquelle l'existence de l'armée fédérale n'aura point à dépendre du hasard des majorités parlementaires. Pendant cette période

Digitized by Google

même, le budget militaire ne sera point dérobé à votre connaissance, mais il ne pourra être modifié que du consentement du généralissime fédéral. Quant à l'impôt fédéral, je reconnais qu'il est susceptible de critiques; mais il y a des droits établis avec lesquels il fallait compter. Constituons-nous vite : l'avenir nous permettra de régulariser ces points de législation. — Je toucherai, en terminant, quelques questions relatives à nos rapports avec l'Allemagne du Sud. Ils se dégageront aisément et sûrement de l'acte final du projet de constitution. Nous avons d'ailleurs le Zollverein commun avec le sud, et, s'il doit être conservé dans son étendue actuelle, nous ne pourrons pas ne pas créer des institutions organiques qui permettent aux Allemands du midi de participer à la confection des lois douanières. Une fois créés, pensez-vous que ces organes communs puissent se soustraire à leur mission naturelle, qui sera d'étendre insensiblement leur compétence aux autres questions d'intérêt matériel, et même d'amener pour toute l'Allemagne maintes pratiques uniformes de législation? En ce qui touche la question de puissance, je tiens pour définitivement assurée contre toute attaque l'union du nord et du midi, dans toutes les occasions où il s'agira de la securité du territoire germanique. — Je n'ai plus maintenant qu'à vous renouveler encore cette invitation : travaillons vite, messieurs! Mettons l'Allemagne en selle, elle chevauchera bien d'elle-même! »

Une interpellation très vive du baron de Munchhausen à propos des affaires du Hanovre et une réponse non moins vive de M. de Bismarck interrompirent un instant le débat, qui reprit ensuite son cours normal. M. de Bismarck avait laissé entendre qu'après une sorte de dictature militaire temporaire le budget serait soumis au parlement; cela suffit à rassurer les libéraux, qui apportèrent dès lors plus de réserve et de courtoisie dans leurs objections. La discussion des titres commença aussitôt. Elle fut remplie par un grand nombre de questions de détail que l'on ne saurait rappeler ici. On n'indiquera que les traits principaux, et, pour plus de clarté, on rapportera sous la rubrique de chaque titre les débats auxquels il donna lieu.

I. *Territoire fédéral* (18 mars). — Ce titre souleva trois questions importantes, qui amenèrent chacune M. de Bismarck à prendre la parole. M. Kantack, député polonais, déposa, au nom de ses compatriotes, une protestation contre leur incorporation dans la confédération du nord. MM. Kryger et Ahlman, députés du Slesvig du nord, demandèrent ensuite que la rétrocession de la partie danoise de ce pays fût entièrement réservée. M. de Bismarck répondit que la constitution réglait définitivement les frontières; elles étaient pour le Slesvig celles qu'avait déterminées la paix de Vienne; une modification supposerait des négociations nouvelles et des concessions de la part de la Prusse. Ces deux amendemens avaient donné lieu à des discussions particulières plutôt qu'à des débats véri-

Digitized by Google

tables. L'assemblée y avait pris peu de part : elle s'intéressa davantage à la question qui suivit.

M. Schraps, député de la Saxe, déplora que le Luxembourg, territoire allemand, à son avis, ne fût pas compris dans l'article premier, et demanda au gouvernement de s'expliquer sur ce point. M. de Bismarck répondit immédiatement, profitant, dit-il, de cette occasion pour réfuter les soupçons absurdes répandus au sujet des relations de la Prusse avec la Hollande.

« Nous ne pouvons, dit le chancelier, exercer aucune violence, aucune contrainte vis-à-vis des souverains qui ne veulent pas entrer dans la fédération. Nous n'avons pas plus renoncé à maintenir les liens unissant le Luxembourg et le Limbourg à l'Allemagne, que nous n'avons fait de ce maintien un principe de droit. Je me bornerai donc à constater ici que le Luxembourg n'a jamais manifesté l'intention ni le désir d'entrer dans la confédération du nord, que le Limbourg a formellement exprimé le vœu de n'être point importuné à ce sujet. »

Si grave que fût en soi cette question, dont l'Europe commençait à se préoccuper sérieusement, on ne l'approfondit pas ce jour-là. Elle fit, plus tard, l'objet d'un débat spécial.

II. *Législation fédérale.* — Ce titre occupa trois séances, et donna lieu à un grand nombre d'amendemens. La question de l'indigénat fut longuement discutée. M. Hoffmann, commissaire hessois, déclara que les gouvernemens avaient eu beaucoup de peine à s'accorder sur cet article, qu'aller au-delà du texte serait créer des embarras inextricables, et que d'ailleurs une loi à venir pourrait prochainement doter l'Allemagne d'une codification plus uniforme sur le domicile. L'assemblée se contenta de ces explications, et une motion de M. Schulze-Delitsch, demandant qu'une commission fût chargée d'élaborer une déclaration des droits fondamentaux du citoyen dans tous les états allemands, fut repoussée à une grande majorité. En revanche, on décida que, lorsqu'il s'élèverait dans le conseil fédéral une divergence à propos de l'organisation militaire, la voix de la présidence serait prépondérante, si elle se prononçait pour le maintien des institutions existantes.

III et IV. *Conseil fédéral, présidence.* — La discussion roula principalement sur la responsabilité des agens supérieurs du pouvoir fédéral. Le projet ne la consacrait point. La gauche la réclama à trois reprises et avec une grande vivacité. M. de Bismarck dut intervenir plus d'une fois, soutenant qu'un ministère fédéral responsable médiatiserait les princes, et que l'on compromettrait ainsi l'œuvre tout entière. Cet argument reproduit avec insistance finit par faire impression sur l'assemblée, et 140 voix contre 124 adoptèrent tel quel l'article 16 du projet.

Digitized by Google

V. *Parlement.* — Ce titre fut un de ceux dont la discussion anima le plus l'assemblée. Il s'agissait de l'éligibilité des fonctionnaires et de l'indemnité à accorder aux députés. L'une et l'autre proposition émanaient de la gauche. Beaucoup de fonctionnaires sont députés en Prusse, et jouent à la chambre un rôle considérable; leurs lumières et leur indépendance expliquent le désir du parti libéral de les introduire dans le parlement. Malgré l'opposition de M. de Bismarck, l'éligibilité fut votée à une grande majorité. La proposition d'indemnité rencontra une résistance encore plus énergique; elle fut adoptée cependant par 136 voix contre 130. Une vive agitation suivit ce vote : on savait que le gouvernement attachait une grande importance à la gratuité, et les conservateurs ne cachaient point leur mécontentement. Le projet subit en outre quelques remaniemens, moins sérieux sans doute, mais tous destinés à étendre les prérogatives du parlement (scrutin secret dans les élections, liberté des comptes-rendus, immunités parlementaires). Le bureau fut ensuite réélu pour toute la session. La discussion se poursuivit sans présenter rien de particulièrement notable jusqu'au titre XI, *Organisation militaire.* La question avait été agitée depuis cinq ans et sous toutes les formes dans les chambres, dans les journaux, dans les *meetings.* On la reprit cependant, mais il y avait des redites dans les discours, et, magré l'intérêt considérable qui s'y attachait, on ne pouvait les écouter sans fatigue. La victoire avait gagné la majorité à la réorganisation prussienne, le cours des idées avait changé, les déclamations sur le militarisme n'étaient plus de mise, le parti était pris, il fallait fonder l'unité par les armes; mais, si l'on négligeait forcément la liberté dans le présent, on ne l'oubliait point pour cela, on l'ajournait seulement. On était résigné à subir une période transitoire de régime autoritaire, et tout l'effort fut employé à limiter cette période et à réserver l'avenir. Une motion de l'extrême gauche en faveur de la loi de 1814 fut écartée à une immense majorité après un débat que marqua seulement un échange de récriminations assez aigres entre les progressistes ralliés et leurs amis d'autrefois. Le débat sérieux s'engagea à propos de la période de transition. Dans le projet, l'effectif à garder en temps de paix sous les drapeaux était de 1 pour 100 de la population d'après le recensement de 1867; de dix ans en dix ans, le pouvoir législatif pouvait modifier cette proportion. Cette disposition avait provoqué un grand nombre d'amendemens. Le gouvernement ayant à la fin renoncé à la période décennale, la majorité se rallia à l'amendement de M. de Forkenbeck, qui adoptait comme terme l'année 1871; il fut voté par 137 voix contre 125. On dut s'occuper alors d'accorder avec cet article nouveau les dispositions

Digitized by Google

financières afférentes. Le projet disait : *Il sera mis à la disposition du chef de guerre fédéral 225 thalers par homme de l'effectif de paix.* M. de Forkenbeck proposa d'ajouter : *jusqu'au 31 décembre 1871, après quoi le budget sera fixé par une loi.* Cet amendement fut adopté par 138 voix contre 130.

XII. *Finances fédérales.* — Ce titre fut entièrement remanié par le parlement. Le projet du gouvernement se rattachait en effet directement aux dispositions d'effectif et de budget militaire que l'assemblée venait de modifier. Le parlement jugeait qu'il avait fait beaucoup déjà en accordant cinq ans de pouvoir discrétionnaire pour l'armée, et il vota la proposition de M. Miquel, qui devint le titre XII.

Il n'y eut point de débat sérieux à propos du titre XIII ni de la disposition additionnelle qui devint le titre XIV; mais le titre XV, *Rapports avec les états du sud*, souleva des discussions extrêmement vives. Pour en bien comprendre le sens, il importe de rapporter un incident qui se rattachait directement à cet ordre d'idées. Le 9 avril, le comte de Solms-Laubach, après avoir exposé la situation de la Hesse grand-ducale et montré la nécessité où se trouvait, selon lui, cet état d'entrer dans la confédération du nord, rappelant que les chambres hessoises avaient ajourné à la constitution définitive de cette fédération la question d'engager le gouvernement à y adhérer, et soutenant que le moment était venu de prendre une décision, demanda au chancelier s'il existait des empêchemens, et lesquels, à l'accession de la Hesse à la confédération du nord. M. de Bismarck déclara qu'il ne pourrait faire à ce sujet une réponse catégorique que si la question était officiellement posée par le gouvernement hessois : ses sentimens de loyal confédéré défendaient au gouvernement prussien d'anticiper sur les décisions de la Hesse par une déclaration quelconque. Cette interpellation était en quelque sorte l'avant-propos de la discussion du titre XV, qui commença le lendemain 10 avril. Voici les principaux amendemens que l'on eut à examiner. M. Schrœder, Holsteinois, demandait que l'entrée des états du sud eût lieu *de plano*, s'ils admettaient la constitution. M. Duncker ne voulait pas non plus qu'il y eût de conditions à cette accession, et entendait que le parlement en réglât le mode. MM. Lasker et Miquel proposaient d'ajouter au projet la disposition suivante : l'entrée des états du sud ou de l'un d'eux dans la confédération aura lieu sur la proposition de la présidence fédérale, par voie de législation fédérale. Le débat fut très animé, violent même parfois. M. de Bismarck prit à la fin la parole. « Le gouvernement, dit-il, n'est point opposé aux tendances de l'amendement Miquel, mais il ne peut l'appuyer. Il est à son avis contraire à l'article 4 du traité de Prague, et, pas plus

Digitized by Google

que pour la Hesse, il ne veut anticiper sur les négociations éventuelles ni préjuger la détermination des états du sud. L'article 4 d'ailleurs ne précise pas la nature des liens à établir, mais il prévoit une organisation nouvelle de toute l'Allemagne sans l'Autriche... L'union avec le sud, ajouta-t-il, aura la sanction de l'histoire, mais on ne peut en préjuger les conditions et l'avénement. On ne veut pas provoquer de dissentiment avec l'Autriche. Toutefois dans la pratique, l'amendement Miquel n'engageant pas les gouvernemens confédérés, je ne crois pas devoir le repousser péremptoirement en leur nom. » — M. de Bismarck et tous ses collègues votèrent contre, mais l'amendement fut adopté à une forte majorité. On vota ensuite en première lecture l'ensemble de la constitution.

Le projet avait subi diverses modifications qui ne pouvaient devenir définitives avant d'être soumises aux gouvernemens confédérés, dont les décisions seraient ensuite rapportées au parlement. Les commissaires fédéraux se réunirent le 11, et ils s'accordèrent pour admettre les changemens de détail, mais repoussèrent les deux seuls qui fussent véritablement importans, les indemnités accordées aux députés et le vote absolu du budget militaire. Le gouvernement prussien voyait dans la gratuité un contre-poids au suffrage universel, et il ne voulait point après cinq ans se trouver à la merci d'une majorité parlementaire. On parla dès lors de conflit possible, de dissolution peut-être; épouvantail inutile, pour qui connaissait l'esprit du parlement; si dur qu'il le trouvât, il fit encore ce sacrifice à l'unité. C'était le moment où la guerre menaçait d'éclater à propos du Luxembourg; les derniers scrupules tombèrent sous le coup des émotions patriotiques. M. de Benningsen s'était écrié quelques jours auparavant : « Si l'étranger veut profiter de nos luttes intérieures pour changer sa position vis-à-vis de l'Allemagne, les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes, et l'on s'entendra pour voter la constitution en autant de jours qu'il eût fallu de semaines en d'autres circonstances. » M. de Forkenbeck se prêta à toutes les conciliations, il comprit que ses amendemens compromettraient l'œuvre, et il les retira. Il ne s'agissait plus que d'écarter l'apparence d'une rétractation. Ce fut M. de Benningsen qui trouva le biais, et proposa la transaction destinée à ramener l'accord. Elle consistait à établir qu'après 1871 le règlement transitoire des dépenses militaires continuerait jusqu'à ce qu'il eût été changé par une loi fédérale, et que les dépenses militaires seraient comprises dans le budget annuel.

Les discussions reprirent le 15 avril; elles ne pouvaient être bien longues, M. de Bismarck ayant pris soin de déclarer que la révision des deux votes indiqués serait un empêchement péremptoire à

Digitized by Google

toute entente. La question ainsi posée, la majorité se soumit et abandonna les indemnités. Pour le budget militaire, il y eut plus d'hésitation. M. de Stolberg présenta un amendement qui faisait durer de plein droit le règlement actuel des dépenses militaires tant que les gouvernemens ne le modifieraient point. Cet amendement avait au moins le mérite de la netteté; s'il était admis, il n'y avait point de conflit possible. A ce titre, les conservateurs l'appuyèrent, et M. de Bismarck en recommanda l'adoption; mais le parlement préféra demeurer dans l'équivoque qui sauvait l'apparence, et vota, par 202 voix contre 80, la motion Benningsen. — La constitution fut ensuite adoptée par 230 votans contre 53. — Le parlement avait achevé sa tâche. La session fut close solennellement le 17 avril. Le roi, dans un discours pacifique du reste, félicita les députés d'avoir comme les états su sacrifier leurs aspirations privées à la cause commune.

Pendant que l'on achevait ainsi d'établir les bases de la confédération, des événemens graves remettaient en question la paix de l'Europe, encore si mal assise, et donnaient à l'Allemagne transformée l'occasion d'affirmer les tendances nouvelles de sa politique extérieure. Nous voulons parler de l'affaire du Luxembourg, dont l'influence contribua énergiquement à l'accord des gouvernemens et de l'assemblée et à l'expédition rapide du travail constitutionnel (1). On a exposé, dans d'autres parties de ce recueil, le détail des négociations engagées entre la France et le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg. Ce prince désirait que la Prusse, qui tenait toujours garnison à Luxembourg, fût instruite à l'avance et par lui de son dessein de céder le grand-duché, et il fit part de son intention au gouvernement français. Celui-ci répondit qu'il préférait s'entendre directement avec la Prusse et qu'il entrerait immédiatement avec elle en pourparlers confidentiels (21 mars). Le roi des Pays-Bas n'abandonna pas son projet, et il communiqua toute l'affaire au ministre de Prusse à La Haye, tandis qu'il faisait proposer à Berlin une convention qui constaterait l'absence de tout lien entre le grand-duché et la confédération. Bien que la question jusque-là n'eût été traitée que confidentiellement, la presse s'en était déjà emparée et la discutait vivement, surtout en Allemagne. A partir du 27 mars, l'agitation se développa rapidement. On fit de toutes parts appel au patriotisme, on remua toutes les rancunes nationales, toutes les méfiances qu'avait laissées la guerre, toutes les ambitions qu'elle avait excitées. Ce n'était pas seulement dans le nord que l'opinion s'échauffait et s'inquiétait; il en était de

(1) Voyez pour l'affaire du Luxembourg les chapitres *France* et *Pays-Bas*.

Digitized by Google

même dans le midi, où l'on se sentait moins fort, et où l'on était touché plus directement encore par les rectifications de frontières dont une certaine presse ne manquait pas d'attribuer l'intention à la France. Dès le 19 mars, on avait publié à Berlin les traités d'alliance de l'été précédent; on le fit, paraît-il, sur la demande de la Bavière en niant, il est vrai, que les traités eussent un but offensif, tandis qu'à Munich et à Stuttgart on assurait que l'on s'était réservé le droit de décider le *casus fœderis*. Cependant le mouvement des esprits devint tel que M. de Bismarck dut montrer à l'ambassadeur de France la fausse position où le mettait la démarche du roi des Pays-Bas, et, tout en affectant de s'en plaindre, déclarer qu'il jugeait essentiel pour le moment de retarder la conclusion de toute convention ayant la cession pour objet. L'affaire allait en effet devenir entièrement publique : le parlement venait d'en être saisi par une interpellation des nationaux-libéraux que l'on ne crut point devoir écarter. Le 1er avril, M. de Benningsen demanda au gouvernement : 1° si à sa connaissance les bruits persistans de négociation entre la France et les Pays-Bas au sujet du Luxembourg étaient fondés, 2° s'il était en mesure d'assurer au parlement, unanime pour l'appuyer de la façon la plus vigoureuse, qu'il était résolu à maintenir, quoi qu'il advînt, le lien qui rattachait le Luxembourg à l'Allemagne et notamment le droit de garnison dans la forteresse. M. de Benningsen soutint ces demandes par un discours où toutes les ardeurs de l'opinion éclataient violemment. C'était un vrai cri de guerre, presque une provocation au gouvernement.

« Si nous ne repoussons pas la première tentative de cette espèce, disait l'ancien chef du *National Verein*, d'autres viendront, et à chaque instant... Ce serait une tache sur l'honneur allemand qu'il serait impossible de laver. Vous vous rappelez le mot prononcé il y a quelques années par sa majesté le roi de Prusse : « De mon consentement, pas le moindre village ne sera arraché au sol allemand.... » La nation allemande a conservé de ces paroles un souvenir reconnaissant. Montrons maintenant que nous sommes réunis ici à Berlin autour du roi Guillaume, que, s'il fait appel au peuple allemand, il ne trouvera pas de partis dans son sein, qu'il y trouvera une nation unie pour appuyer à tout risque toute politique énergique du gouvernement vis-à-vis de ces tentatives ou de celles qui pourraient se présenter plus tard. »

M. de Bismarck répondit en politique et avec une modération relative. Il constata que, devant la répugnance que le peuple luxembourgeois éprouvait à entrer dans la confédération, on avait renoncé à exercer une pression dans ce sens. Les intérêts du grand-duc pourraient d'ailleurs se trouver en dehors de ceux de l'Alle-

Digitized by Google

magne, et il fallait lui laisser sa liberté d'action. « On nous a sondés, dit-il, sur une cession éventuelle du Luxembourg, nous avons répondu que nous laissions au roi des Pays-Bas la responsabilité de ses actes. » Il insista en terminant sur la nécessité de ménager les susceptibilités de la France et de ne pas se fermer la voie des négociations pacifiques.

A la suite de ce discours, l'incident fut déclaré vidé, et la chambre passa à l'ordre du jour. La crise cependant continua et devint chaque jour plus grave : on toucha un moment à la guerre. L'armée en Prusse n'avait point été remise entièrement sur le pied de paix; les ordres de mobilisation étaient, dit-on, préparés. Néanmoins, grâce à la modération de la France, à l'active entremise de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, tout dénoûment fatal fut évité. La Prusse accepta décidément le 2 mai les bases proposées d'une conférence, et le 11 on signait à Londres le traité qui neutralisait le grand-duché et stipulait l'évacuation de la forteresse après l'échange des ratifications. Au milieu de ces péripéties inquiétantes, les esprits furent distraits un moment par les pérégrinations du diplomate bavarois M. de Taufkirchen. Cet homme politique, le bras droit et le confident du prince de Hohenlohe, fit différens voyages de Munich à Berlin et à Vienne. On lui attribuait, et l'on ne se trompait point, une mission d'une haute importance : il ne s'agissait de rien moins que d'assurer le maintien de la paix en scellant, par l'intermédiaire de la Bavière, la réconciliation de l'Autriche avec la Prusse et l'alliance de tous les états allemands. Il sera parlé plus loin, à propos de l'Autriche, de ces idées de rapprochement que l'on agita quelque temps, mais qui n'aboutirent point. Pour les esprits sages, qui craignaient de livrer aux hasards bien douteux d'une lutte les destinées de la confédération naissante, le traité de Londres, dicté par l'opinion européenne et approuvé par elle, était en définitive un dénoûment favorable. Pour les radicaux de la gauche et de la presse, c'était une concession trop grande, presque un échec. La crise que l'affaire du Luxembourg avait ravivée ne s'apaisa donc pas immédiatement. Les mécontentemens dégénérèrent en provocations vaines; quelques esprits exaltés revendiquaient l'Alsace et la Lorraine, traçaient les étapes de la route de Paris. Ces forfanteries cachaient une réalité. Il y avait un parti puissant qui poussait à la guerre. Soit qu'il la crût inévitable, soit qu'il la jugeât nécessaire pour établir décidément le prestige des armes allemandes, il la voulait le plus promptement possible et avant que la France n'eût achevé sa réorganisation militaire. De là une susceptibilité plus irritable, une tendance à saisir toute occasion de conflit, des armemens en permanence, une menace de

guerre sans cesse en suspens, une inquiétude enfin qu'aucune assurance donnée par les gouvernements ne pouvait apaiser. Qu'on craignît le conflit ou qu'on le désirât, les moindres incidens, grossis démesurément dans cet état passionné des esprits, suffisaient à renouveler toutes les agitations. C'est ce qui explique l'émotion produite aussi bien par l'entrevue de Salzbourg que par l'intention attribuée plus tard à la France d'intervenir dans le règlement de l'affaire du Slesvig (1).

Sentant ce qu'il y avait de critique dans cette situation, le cabinet de Berlin y vit un motif de presser davantage l'achèvement de l'œuvre constitutionnelle. Il lui fallait arriver aux élections qui se préparaient pour l'été avec une revanche du traité de Londres. Les gouvernemens aussi bien que les peuples ressentaient le contrecoup de ces émotions; partout, sous leur influence, les idées d'union s'étaient fortifiées et se manifestaient. Il y avait là une tendance à satisfaire, une occasion à mettre à profit. La Prusse n'y manqua point : elle hâta la conclusion des dernières conventions militaires avec les confédérés du nord et entra en négociation avec le sud pour la reconstitution du Zollverein. L'affaire n'était point seulement d'intérêt potilique; il s'y joignait des considérations financières d'une importance considérable. Le budget fédéral ne pouvait être arrêté qu'après règlement des recettes douanières, le plus clair des ressources communes. Le nouveau pacte faisait peser sur les confédérés du nord des charges très lourdes, auxquelles s'ajoutaient pour la Prusse les concessions faites à certains états pour l'entretien de leurs contingens militaires, dont elle s'était chargée moyennant des rétributions inférieures à la somme à fournir à la caisse fédérale, somme elle-même insuffisante. La Prusse comptait parvenir en quelques années à balancer ces charges nouvelles, grâce à l'excellent état de ses finances; mais elle devait trouver un secours puissant dans une réorganisation du Zollverein. Établir l'unité commerciale en s'assurant la prépondérance, remanier les tarifs à son avantage, voilà ce qu'elle désirait faire, et elle le pouvait; elle s'était réservé en effet la faculté de dénoncer le Zollverein, elle tenait ainsi les états du sud dans sa main, et l'opinion d'ailleurs, préoccupée comme elle l'était de l'union, devait pousser elle-même ces états aux concessions. Un projet de reconstitution, conçu dans ce sens, fut élaboré à Berlin; en voici les dispositions principales. Toutes les affaires douanières et commerciales de l'union sont réglées par un organe commun des états contractans et une représentation commune de leurs populations. L'organe com-

(1) Pour les négociations entreprises à cet objet, voyez le chapitre *Danemark*.

Digitized by Google

mun des états, ou conseil fédéral du Zollverein, se compose des représentans des états, dont les voix sont réparties comme dans le *plenum* de l'ancienne diète (1); la Prusse exerce la présidence, et en cette qualité conclut les traités de commerce avec les états étrangers. La représentation commune au parlement douanier se compose des membres du parlement du nord et de députés des états du sud, nommés selon la loi électorale du nord, convoqués par la Prusse selon les besoins du temps ou sur la demande d'un tiers des voix du conseil. La majorité des deux organes est nécessaire pour une loi. Le produit des douanes et des impôts sur le sucre et le sel indigènes sont répartis entre les états au prorata de la population; il en sera de même pour le tabac indigène, qui sera soumis à une imposition uniforme. La compétence du conseil du Zollverein et du parlement douanier ne s'étend qu'aux matières douanières et commerciales.

Les bases de la réorganisation ainsi établies, on se mit en mesure de les faire accepter aux états du midi. Une circulaire en date du 24 mai les invitait à se concerter avec la Prusse sur l'état de leurs rapports commerciaux avec la confédération du nord. Des plénipotentiaires de la Bavière, de Bade, du Wurtemberg et de la Hesse se réunirent en conséquence à Berlin au commencement de juin. Ils se montrèrent assez disposés à un remaniement des tarifs. Les impôts communs, celui surtout qui frappait le tabac indigène, trouvèrent néanmoins une certaine résistance, la production du tabac étant très inégalement répartie et la mesure devant frapper très fortement sur certains pays, tels que Bade; mais il y eut deux points sur lesquels une résistance sérieuse se manifesta, c'était la renonciation à la faculté que l'acte de 1865 laissait aux états associés de dénoncer le traité d'union et l'abandon à un parlement commun du droit de régler la législation douanière. Les états du sud voyaient dans la première mesure une atteinte à leur autonomie, dans la seconde une institution dont la portée ne pouvait être prévue. La Prusse ne céda point, et on reconnut qu'il fallait se soumettre. On s'était réuni le 3, le lendemain on signa une convention sur les principes indiqués plus haut, et qui était destinée à servir de base au traité définitif. La Bavière seule n'y adhéra point immédiatement; elle ne s'engagea que le 18, et signa en même temps un protocole destiné à compléter la convention; il portait que le parlement douanier ne tiendrait point de sessions périodiques, aurait un bureau distinct de celui du parlement du nord, et que le gou-

(1) Savoir : Prusse et états annexés 17, Bavière 6, Saxe 4, Wurtemberg 4, Bade 3, Hesse 3, Mecklembourg-Schwerin 2, Brunswick 2, les autres états 1, en tout 58.

Digitized by Google

vernement bavarois pourrait se faire représenter aux négociations que la Prusse ouvrirait, au nom du Zollverein, avec des états limitrophes de la Bavière. Une conférence douanière se réunit par suite à Berlin pour élaborer le nouveau pacte d'union. Le traité fut signé le 8 juillet. Il devait entrer en vigueur le 1er janvier 1868, pour une période de douze années, au bout de laquelle il serait prorogé de droit pour une période égale, s'il n'était pas dénoncé, et ainsi de suite. S'étendant comme il le faisait à certaines matières d'impôts, de législation et même de représentation consulaire, ce traité prenait tout le caractère d'une loi fédérale. Un nouveau pas était fait vers l'unité, et la Prusse possédait maintenant la direction militaire et économique de toute l'Allemagne. Ainsi se trouvait réalisée l'idée que M. de Bismarck poursuivait depuis si longtemps, qu'il avait indiquée dès 1847 et soutenue plus tard au parlement d'Erfurth.

Peu de temps après, le 18 juillet, la Prusse conclut avec la principauté de Waldeck un traité d'une importance très minime en lui-même, mais qu'il convient de mentionner ici à cause des tendances qu'il accuse. Incapable de suffire à ses obligations, pressé par l'opinion qui croyait trouver dans une annexion un allégement aux charges nouvelles, ce petit état abandonna pour dix ans à la Prusse l'usufruit de tous ses droits, sauf le droit de grâce et la représentation. Cette forme d'absorption, qui n'était point l'annexion pure et simple, et permettait en conservant une apparence d'autonomie de combattre les tendances démocratiques, était assez conforme aux aspirations, toujours empreintes de féodalité, de l'état prussien.

Les élections pour le premier.parlement législatif de l'Allemagne du nord eurent lieu le 31 août. Les partis s'agitèrent beaucoup, leurs divisions s'accentuèrent. Les progressistes purs, restés fidèles aux idées de 1848, avaient vu constamment diminuer leur crédit. Les nationaux-libéraux au contraire se fortifiaient : leur scission avec les progressistes devint complète, et le programme que publièrent en leur nom MM. de Forkenbeck, Benningsen, Twesten et d'Unruh marqua bien décidément leur ligne politique. Favoriser tout ce qui pousse à l'unité, étendre les attributions du parlement, remplacer tout ce qui dans la situation conservait encore un caractère provisoire et défectueux par des arrangemens définitifs, pousser vers la liberté à l'intérieur le ministère dont on soutient la politique au dehors, tenir en un mot que tout progrès vers l'unité doit être un progrès vers la liberté, tel était ce programme. On ne manqua point d'exploiter au profit des idées unitaires les menaces de guerre qui continuaient à peser sur l'Europe. En définitive, les élections tournèrent au profit du gouvernement prus-

Digitized by Google

sien et différèrent peu des précédentes. Sur 297 députés à nommer, on comptait environ 60 conservateurs, 21 conservateurs libéraux, 60 nationaux-libéraux, 15 anciens libéraux, 27 progressistes; les autres partis restaient dans leur ancienne proportion : en somme, c'était à peu près 160 votes assurés au ministère, 200 environ acquis à sa politique extérieure. Le conseil fédéral s'était réuni le 15 août, et avait établi, conformément à l'article 8 de la constitution, sept comités permanens, pour la guerre, la marine, les douanes et contributions, le commerce et les relations générales, les chemins de fer, postes et télégraphes, la justice, la comptabilité. M. de Bismarck était investi des fonctions de chancelier. Le conseil arrêta le budget fédéral, et la session fut ouverte par le roi de Prusse le 10 septembre.

Le discours de la couronne avait, comme les précédens, le double caractère de la politique pratique de M. de Bismarck et du piétisme dont est empreint l'esprit du vieux roi. C'était un discours d'affaires terminé par des actions de grâces. Le parlement commença aussitôt ses séances, vérifia ses pouvoirs et nomma son bureau : M. Simson fut réélu président; MM. de Benningsen et le duc d'Ujest furent nommés vices-présidens. Les nationaux-libéraux proposèrent de rédiger une adresse au roi, firent choisir une commission à cet effet, et composèrent un projet dont l'allure relativement modérée, répondant à celle du discours royal, contrastait assez vivement avec les tendances annexionistes que venait de manifester ouvertement le grand-duc de Bade et que la seconde chambre badoise avait accentuées davantage encore en y répondant. Développer la constitution dans le sens de la liberté civile et du bien-être industriel, aller au-devant des désirs et des besoins des états du sud en ce qui concerne l'union nationale, tel était, selon l'adresse, le but où devaient tendre les efforts du parlement; il désirait l'atteindre par la paix, qui permettrait à l'Allemagne de régler ses affaires intérieures en pleine indépendance. Interpellé sur ce qu'il pensait de l'adresse, M. de Bismarck répondit d'une manière évasive. La discussion fut modérée en général et telle que pouvait la désirer le ministère; il n'y avait pas, dit-on, opportunité à hâter le mouvement, à affirmer davantage les volontés de l'Allemagne, la France en pourrait prendre ombrage; le sud d'ailleurs était-il si disposé à se réunir au nord? L'adresse fut présentée le 7 octobre par M. Simson. Le roi se trouvait alors dans la vieille demeure féodale des Hohenzollern, dont la restauration venait d'être achevée.

« L'adresse, dit le monarque, exprime des sentimens que je partage et qui peuvent mûrir dès à présent pour se réaliser dans les faits... Ce châ-

Digitized by Google

teau qui fut le berceau des Hohenzollern était destiné à entendre l'expression des sentimens que la fédération allemande me témoigne. C'est une preuve que la Providence protége la maison royale dont l'origine est ici, qu'elle fut toujours et qu'elle est encore avec la Prusse. »

Le budget fédéral pour l'année 1868 fut présenté le 18 septembre au parlement. On décida de le discuter immédiatement en assemblée générale, sans renvoi à une commission. Voici l'économie de cette loi de finances telle que l'avait élaborée le conseil fédéral.

Dépenses ordinaires et extraordinaires : 270,593,411 fr. (72,158,243 th.), répartis ainsi : *Dépenses ordinaires*, 258,754,440 fr.; savoir : armée de terre 249,065,898 fr. (1), armée de mer 8,777,261 fr.; chancellerie fédérale (2), 264,562 fr., parlement 76,717 fr., consulats 570,000 fr. *Dépenses extraordinaires* : marine 9,856,410 fr., télégraphes 1,031,250 fr., postes 745,061 fr., consulats 206,250 fr. — Recettes : 196,202,525 fr., savoir : douanes et impôts 185,582,550 fr., postes (revenu net) 9,081,607 fr., télégraphes (*id.*) 1,031,250 fr., recettes secondaires 507,127 fr. — Différence : 74,390,876 fr. à répartir au prorata de la population entre les états confédérés (3).

La discussion commença le 27 septembre, et se termina le 8 octobre. Elle fut rapide, complaisante de la part de l'assemblée, et n'amena point de modification dans le projet. On ne s'arrêta guère que sur l'office de la chancellerie fédérale (4) et la responsabilité du chancelier, dont on tâcha de préciser la portée. Cette responsabilité, indiquée par la constitution, reconnue par M. de Bismarck, étendue par lui aux questions de marine et de guerre, n'obtint point cependant de sanction définie. Un amendement présenté à ce propos par M. Reichensperger fut rejeté à une grande majorité.

Le parlement fut saisi peu de jours après d'un projet qui se rattachait directement à cette loi de finances; le conseil fédéral proposait d'autoriser la présidence à contracter un emprunt de 10 millions de thalers (37,500,000 fr.), pour compléter les défenses côtières et augmenter la marine militaire. La présidence devait régler le taux des intérêts et le mode des paiemens. En attendant que l'emprunt fût réalisé, elle serait autorisée à émettre, jusqu'à concurrence de la somme à emprunter, des bons du trésor

(1) En attendant le nouveau recensement, décidé pour la fin de décembre, l'effectif de 1 pour 100 donnait 300,000 hommes sous les drapeaux en temps de paix, soit 253,125,000 fr. à 225 thalers par homme. La différence provient des réductions concédées par la Prusse à de petits états.

(2) Les fonctions de chancelier sont gratuites, il s'agit de traitemens d'employés, etc.

(3) Environ 63,858,750 fr. pour la Prusse, 3,750,000 fr. pour la Saxe, 5,625,000 fr. pour les autres états.

(4) Ressortiront à cet office les postes, les télégraphes, les douanes, les consulats, les impôts, la préparation des lois, les questions d'économie politique.

Digitized by Google

qui seraient retirés au fur et à mesure de l'apport des souscriptions. L'emprunt devait être amorti à partir de 1873; la somme consacrée à l'amortissement ne pouvait être moindre de 1 pour 100 du capital (1). L'emprunt fut autorisé, et le parlement passa à l'examen de la loi militaire.

Cette loi avait été conçue de manière à pouvoir être adoptée par les états du midi. Ceux-ci d'ailleurs, à l'exception de la Bavière, avaient appliqué déjà chez eux, sous la direction de plénipotentiaires militaires envoyés de Berlin, les règlemens en vigueur dans l'armée prussienne. Le projet présenté à l'assemblée n'était guère qu'un travail de codification, sanctionnant les mesures prises et complétant les dispositions du pacte par une extension des principes de la législation militaire de la Prusse. Il y avait toutefois certaines modifications. Voici, en substance, les fondemens de cette organisation nouvelle : tout citoyen se doit à la défense du pays et est appelé à y participer de dix-sept à quarante-deux ans. Les forces militaires se divisent en deux catégories bien distinctes, l'armée permanente et la *landwehr* d'une part, la *landsturm* d'autre part. L'armée permanente et la landwehr se recrutent par voie de conscription, sans remplacement possible, parmi les hommes de vingt ans, ou par engagemens volontaires contractés par les jeunes gens âgés de plus de dix-sept et de moins de vingt ans. Tous les hommes qui ne sont point tombés au sort font partie de la landsturm, c'est-à-dire qu'ils sont exemptés du service militaire effectif, et ne peuvent être appelés sous les armes qu'en cas de péril national. Les conscrits et les engagés volontaires servent sept ans dans l'armée permanente, dont trois ans sous les drapeaux (un an seulement pour les engagés volontaires qui ont satistisfait aux examens de capacité) et quatre ans dans la réserve. Ils passent ensuite

(1) Le projet de loi était précédé d'un exposé des motifs très étendu. Voici ce qui en ressort : — 1° En temps de paix, la confédération doit tenir armée une escadre d'évolution en Allemagne composée de 16 bâtimens, dont 6 cuirassés, et 17 bâtimens pour les stations étrangères, montés par 350 officiers, 7,079 marins, 47 officiers d'infanterie de marine et 1,372 hommes, 30 officiers d'artillerie et 1,218 hommes. — 2° La confédération doit, pour son premier essor naval, tendre à posséder 16 navires cuirassés, 20 corvettes, 8 avisos, 3 transports, 22 canonnières, 2 bâtimens d'expériences, 5 navires-écoles. La réalisation de ce programme exigera 37,245,000 thalers de dépenses extraordinaires, à répartir sur une période de dix ans. La part afférente à l'exercice 1868 est de 5,300,000 thalers. Pour cette même année, les budgets ordinaire et extaordinaire de la marine s'élevant à 2,628,376 thalers, il reste 3,121,624 thalers à fournir en sus du budget normal; une partie de l'emprunt y sera affectée. Défalcation faite des 10 millions de thalers fournis par l'emprunt, il restera donc à répartir pendant dix ans sur les budgets 27,245,000 thalers (102,168,750 fr.), sans compter les dépenses imprévues, plus 8,500,000 thalers pour des travaux sur les côtes, somme dont l'exposé des motifs n'indique point la provenance.

Digitized by Google

dans la landwehr, où le service est de cinq ans, puis dans la landsturm jusqu'à quarante-deux ans. La landwehr du second ban est supprimée; en temps de guerre, les hommes de la landwehr peuvent être réincorporés dans l'armée active. En outre certains allégemens ont été introduits dans l'intérêt général, ils portent sur les congés, les libérations anticipées, etc. (1). L'adoption de la loi était assurée; les nationaux-libéraux, et à leur tête M. Twesten, rapporteur, l'appuyèrent. La discussion ne dura que deux jours sans incidens sérieux, malgré les réclamations violentes de quelques progressistes. La loi fut votée le 19 octobre.

Quelques jours auparavant, le traité reconstitutif du Zollverein avait été adopté presque à l'unanimité. M. Lasker proposa d'inviter le gouvernement à faire en sorte que chaque état du midi pût autoriser ses députés au parlement douanier à partager les délibérations du conseil fédéral et du parlement du nord, afin de préparer les lois qui deviendraient communes à la fédération et à quelqu'un des états du sud, en qualité de membre du Zollverein. Combattue comme inopportune par les conservateurs libéraux, la motion fut retirée. On arrêta, sur la proposition de M. Braun, que l'adhésion du parlement au traité reconstitutif du Zollverein était subordonnée à l'exécution par les états du sud des traités militaires, et quant au traité lui-même, s'il n'était ratifié par tous les contractans, la présidence pourrait, sauf approbation de l'assemblée, en modifier l'article 8, § 2 (représentation des états confédérés). Ajoutons, pour compléter la série des travaux de cette période législative, l'adop-

(1) Voici, d'après cette réorganisation, l'état des forces militaires de la confédération du nord et de la Hesse-Darmstadt : hommes sous les drapeaux 300,000, hommes de la réserve 360,000, landwher 450,000. En évaluant les déchets de maladie, émigration, etc., à 20 pour 100 dans la réserve et 30 pour 100 dans la landwehr, ces effectifs se trouvent réduits à 288,000 hommes pour la réserve et 315,000 pour la landwehr, soit un total de 903,000 hommes, plus 22,653 officiers. En cas de guerre, ces troupes sont ainsi réparties : armée d'opération 497,590 hommes, corps de réserve 188,000, garnisons 206,560; total 892,140 hommes et 22,653 officiers. — On voit que la mobilisation n'embrasse pas toutes les forces disponibles, même la part des déchets largement calculée.

D'autre part, les armées du sud ont été, au commencement de 1868, réorganisées dans les mêmes proportions et sur le même plan. Toutefois, les contingens ayant été fort élevés, on a dû ménager les transitions, et les effectifs normaux ne seront atteints, surtout en Wurtemberg, où l'écart est le plus considérable, que dans plusieurs années. Ces effectifs seraient en chiffres ronds : Bavière, armée active sur le pied de guerre 86,000 hommes, landwehr 25,000; Bade, armée active 31,000, landwehr 7,000; Wurtemberg, armée active 33,000, landwehr 10,000. Total : armée active 150,000, landwehr 42,000, en tout 192,000 hommes.

Ajoutées aux armées du nord, ces troupes formeraient un total de 1,094,140 hommes et 28,000 officiers. Si l'on prend les effectifs du midi sur le pied de 1867, savoir : Bade 18,402, Bavière 96,515, Wurtemberg 29,392, le chiffre total serait de 1,026,460 hommes et 28,000 officiers dont le roi de Prusse disposerait en cas de guerre générale.

Digitized by Google

tion d'un traité de navigation avec l'Italie et diverses lois d'intérêt social et économique sur le libre établissement, la suppression du monopole du sel, les passeports, la suppression du taux légal de l'intérêt, l'abolition de la prison pour dettes, ainsi que sur la nationalité des navires, la liberté des coalitions, le régime et le tarif des postes, les consulats fédéraux, enfin l'établissement d'une commission de la dette fédérale, à l'instar de celle de la dette prussienne. La dette ne peut être convertie sans l'assentiment du parlement; les membres de la commission sont responsables et peuvent être poursuivis individuellement par les pouvoirs fédéraux. Tant de travaux considérables avaient pu être rapidement menés à fin grâce à l'accord qui s'établit entre tous sur le but à atteindre. Cet accord amena des concessions réciproques sur les moyens d'y parvenir et un grand esprit de conciliation des deux parts dans le règlement des difficultés d'application. La session fut close le 26 octobre. Le roi se félicita de la bonne entente qui venait de se manifester avec tant d'efficacité. « Les gouvernemens confédérés sont convaincus comme vous, dit-il, que les réformes indispensables de la constitution du Zollverein ne doivent pas être sacrifiées à des difficultés passagères, et que la communauté des intérêts matériels présuppose l'obligation nationale de concourir à la défense commune. »

Ce langage, aussi bien que la motion Braun, n'avait trait qu'à des résistances éventuelles de la part du midi. En réalité, il n'y en eut point; partout le traité fut ratifié, et l'on commença de se préparer activement dans le sud aux élections pour le parlement douanier qui devaient avoir lieu au commencement de 1868. Les affaires de Rome, qui préoccupèrent à un si haut point les esprits en France et en Italie dans les derniers mois de 1867, eurent en Allemagne moins de retentissement. On y était appliqué à d'autres intérêts plus proches et plus pressans : le partage des cultes dans toute l'Allemagne et la grande liberté religieuse qui règne dans le nord enlevaient à ces débats ce qu'ils prirent ailleurs d'étroit et de passionné. Dans le midi, là même où les catholiques dominaient, il fallait tenir compte des minorités protestantes. Pour la Prusse, son rôle était commandé : elle était liée à l'Italie d'une amitié récente, elle n'entendait point rompre avec la France, elle avait chez elle à contenter les catholiques et les féodaux, sans blesser toutefois les protestans et les progressistes; une abstention de fait, des sympathies de langage habilement partagées, réussirent à concilier ces apparences contraires, et on gagnait ainsi du temps. Le congrès proposé par la France ne fut point repoussé, mais on ne fit rien pour qu'il aboutît. Cette tentative de congrès donna cependant lieu à un épisode dont la presse fit grand fracas, et qui est trop caractéristique pour qu'on ne le rappelle point. La France avait

Digitized by Google

invité individuellement tous les états allemands à conférer avec elle, les états du nord aussi bien que ceux du sud. La Saxe, sans décliner la proposition, dit qu'elle n'était point de sa compétence et qu'il lui fallait avant de répondre prendre l'avis de la présidence : elle en référa donc à Berlin. La Hesse au contraire, qui pour plus des deux tiers avait conservé l'autonomie tempérée des autres cours du sud, crut pouvoir user de son libre arbitre et accepter de son autorité propre. Là-dessus grand émoi à Berlin; la presse officieuse lança contre l'imprudente cour ses ironies les plus amères, ses sous-entendus les plus menaçans : il était clair que le libre arbitre ne se partage point, que les fractions de la Hesse restées indépendantes ne pouvaient penser autrement que les fractions liées au nord, et que celles-ci devaient se conformer à l'avis de la présidence. La Hesse, ajoutait-on, n'est point un état comme la Grèce ou le Danemark, elle est un état allemand, elle est membre de la confédération du nord : a-t-elle oublié ses devoirs nationaux? entend-elle voter à voix égale avec la Prusse? veut-elle s'exposer à se trouver en conflit avec la présidence, qui seule représente la fédération en matière de droit des gens? Voilà en substance ce qu'on écrivait à Berlin, donnant aux Hessois pour exemple la conduite de la Saxe. On assura même que M. de Bismarck avait dépêché à Darmstadt une note assez dure. La Hesse protesta de ses bons sentimens de confédérée, et la *Gazette officielle de Darmstadt* déclara qu'il allait de soi qu'on se rangerait à l'avis de la présidence. Le bruit se calma; mais on put voir dans cette affaire de quelle façon la Prusse entendait les devoirs fédéraux, et combien il pourrait être difficile pour la Hesse de se tenir en dehors de la confédération, où depuis quelque temps elle ne parlait plus d'entrer.

Au reste les liens qui rattachaient les états du sud à la confédération du nord paraissaient à Berlin suffisamment étroits pour le moment. Le gouvernement prussien avait, dans les derniers temps, contenu l'opinion bien plutôt qu'il ne l'avait encouragée à pousser plus avant les choses. Voulait-on éviter des froissemens légitimes, était-on satisfait des réalités acquises, craignait-on, en attirant au nord des élémens nouveaux d'opposition démocratique, de se créer des embarras prématurés, tenait-on compte enfin du ralentissement qui, l'unité militaire et économique établie, se manifestait dans les mouvemens annexionistes de Wurtemberg et de Bavière? Toutes ces raisons sans doute étaient pesées. D'ailleurs une expérience toute pratique allait se faire, il fallait l'attendre. On avait beaucoup parlé des sentimens des populations du midi; celles-ci auraient bientôt, par les élections au parlement douanier, occasion de les manifester, et de rendre sur cette question délicate l'arrêt du grand arbitre de la politique nouvelle, le suffrage universel.

Digitized by Google

II.

AFFAIRES INTÉRIEURES DES ÉTATS.

LA PRUSSE

Monarchie constitutionnelle. — Guillaume Ier, roi de Prusse. [1]

1866. — Dissolution de la chambre. — Situation pendant la guerre. — Revirement de l'opinion. — Élections. — Bill d'indemnité. — Fin du conflit parlementaire. — Annexion du Hanovre, de la Hesse, de Francfort et de Nassau. — Budget de 1867. — Loi des dotations. — 1867. — Dissolution de la chambre et nouvelles élections. — Affaire Twesten. — Budget de 1868. — Situation financière générale, liquidation des dépenses de la guerre. — Les pays annexés. — Arrangemens avec le roi de Hanovre et le duc de Nassau.

On a suivi, jusqu'ici, le développement du conflit austro-prussien e les conséquences qu'il a entraînées sur la situation de l'Allemagne et sur celle de l'Europe. Il faut maintenant revenir en arrière et reprendre l'histoire intérieure de chacun des états que l'on a vus engagés dans la lutte, et spécialement celle de la Prusse.

Au commencement de 1866, la Prusse était en plein conflit parlementaire. La seconde chambre était décidée à repousser les crédits demandés et à condamner la réorganisation militaire, la première chambre à contredire les résolutions de la seconde, le gouvernement à maintenir les mesures militaires et à administrer d'après les lois de finances votées avant le conflit. Les chambres furent réunies le 15 janvier. M. de Bismarck lut au nom du roi le discours d'ouverture; c'était une apologie de la conduite du cabinet; il écartait, renonçant à les résoudre, les deux questions débattues de l'armée et du budget, et demandait finalement le concours du parlement pour faciliter l'accomplissement de la tâche qui incombait à l'état prussien depuis ses nouveaux rapports avec les duchés de l'Elbe; il notifiait en outre à la chambre la réunion à la couronne du Lauenbourg, cédé par la convention de Gastein, et il ajoutait

(1) Né le 22 mars 1797, régent le 9 octobre 1858, a succédé le 2 janvier 1861 à son frère Frédéric-Guillaume IV. — Président du conseil et ministre des affaires étrangères, le comte de Bismarck-Schœnhausen.

Digitized by Google

que les priviléges du duché seraient respectés. Bien que modéré dans la forme, ce discours, qui tendait à clore le débat sur le fait accompli, n'était point de nature à ramener l'harmonie. M. de Grabow, rappelé à la présidence, répondit par de longues récriminations; il constata que le conflit était devenu chronique, et termina en souhaitant que des conquêtes morales amenassent la solution du double problème du Slesvig-Holstein et de l'unité, bien embrouillé depuis Gastein. « Cela fait, dit-il, la représentation constitutionnelle de l'Allemagne verra d'un cœur joyeux l'avenir de notre patrie confié aux mains puissantes de notre roi. » Cette harangue, quelque peu obscure et contradictoire, résumait assez bien le sentiment général, — un mécontentement irrité à l'intérieur, une satisfaction partagée et encore hésitante en face des tendances de la politique extérieure et du succès incomplet de Gastein.

M. de Bodelschwing, ministre des finances, présenta le budget de 1866 à la chambre. Celle-ci décida d'examiner cette loi de finances comme elle avait fait l'année précédente, mais avec une procédure plus sommaire encore. La commission, dans laquelle les ministres ne parurent point, reprit des résolutions analogues à celles que le gouvernement avait repoussées alors, et écarta en outre un certain nombre de crédits partiels. Tandis qu'elle poursuivait son travail, deux débats très sérieux occupèrent successivement l'assemblée. Le 19 janvier, M. Virchow déposa une motion tendant à déclarer que la réunion du Lauenbourg à la couronne était contraire à la constitution, et resterait nulle tant qu'elle n'aurait pas obtenu la sanction du parlement. M. Twesten, chargé de faire un rapport sur la question, conclut dans le même sens, et la motion fut adoptée par 251 voix contre 44. On passa ensuite à une discussion qui allait bien autrement passionner la chambre et amener des séances orageuses. Il s'agissait de l'affaire des députés Twesten et Frentzel, poursuivis antérieurement, sur l'initiative de la chambre des seigneurs, pour avoir dans le cours des débats sur le budget de la justice dirigé contre l'ordre judiciaire des assertions diffamatoires. Le tribunal correctionnel écarta la poursuite comme contraire à l'article 84 de la constitution (1), qui garantit la liberté de la tribune. La cour d'appel jugea de même. La cour suprême cassa l'arrêt le 29 janvier, renvoya l'affaire aux tribunaux quant à l'appréciation du fait, et consacra quant au droit la légalité des poursuites. M. Hoverbeck, au nom du parti progressiste, présenta une

(1) Art. 84. Les membres de l'une et l'autre chambre ne pourront être recherchés ou poursuivis à cause de leurs votes parlementaires; ils ne pourront être recherchés et poursuivis à cause des opinions exprimées par eux au sein du parlement que par la chambre où ils siégent et conformément au règlement de celle-ci.

Digitized by Google

motion tendant à déclarer cet arrêt inconstitutionnel; on la débattit le 9 et le 10 février. Les députés ministériels, arguant de l'incompétence de la chambre, demandèrent l'ordre du jour. M. de Forkenbeck, rapporteur, soutint que la motion n'était qu'un acte de légitime défense, et repoussa l'argutie de l'arrêt qui cherchait à tourner le texte en distinguant les *assertions* des *opinions*. Le ministre de la justice, comte de Lippe, défendit l'arrêt. M. Gneist résuma l'affaire, et se plaignit des modifications apportées depuis 1848 à l'organisation judiciaire, du droit donné aux présidences de colléges d'en distribuer le personnel sans roulement fixe et de l'application faite de ce droit dans l'espèce. M. Waldeck, conseiller à la cour suprême, confirma les faits allégués par M. Gneist. M. Twesten compléta ces révélations dans un langage violent. M. de Lippe répliqua vivement que la liberté de la tribune n'impliquait point la liberté de la calomnie. M. de Bismarck vint à son tour se féliciter de l'arrêt dans une vigoureuse sortie contre les licences parlementaires et l'esprit d'envahissement des chambres. Il y eut scrutin nominal, et la motion fut adoptée par 263 voix contre 35. Un pareil vote, malgré ces efforts de la part du ministère et après des discussions passionnées, aggravait singulièrement la crise. L'opinion au dehors s'en montra fort émue. M. de Bismarck renvoya au président de la seconde chambre la communication par laquelle celui-ci l'avait informé de la résolution prise à l'égard du Lauenbourg et d'une autre relative à l'interdiction d'une fête organisée l'été précédent à Cologne en l'honneur des députés libéraux. Le premier ministre déclarait que ces résolutions constituaient un excès de pouvoir et une violation de la constitution. « La chambre, disait-il, n'a le droit ni d'invalider un acte international conclu par le roi, ni d'attaquer une décision judiciaire, ni de faire la leçon aux agens du pouvoir exécutif. Le gouvernement ne saurait recevoir officiellement communication de décisions illégales. » M. de Grabow ordonna la publication de ce document, sur lequel la chambre serait appelée à se prononcer. De nombreuses adresses arrivaient des villes, félicitant les députés. Un *meeting* de près de 3,000 personnes, qui s'était réuni à Berlin, dut être dispersé par la force. La situation ne pouvait se prolonger longtemps. Le 22 février, on vota l'ordre du jour sur la lettre de M. de Bismarck; puis on examina une motion de M. Reichensperger, chef de la fraction catholique, proposant de voter une adresse au roi pour lui demander de ramener un état de choses légal, de reconnaître les droits de la chambre, en échange de quoi celle-ci examinerait le budget et ferait son possible pour terminer le conflit. Cette tentative de conciliation venait trop tard, la gauche la repoussa. « Nous de-

Digitized by Google

vons nous borner, dit un orateur, à défendre opiniâtrément les droits du peuple contre l'absolutisme et les intérêts d'un seul. Les complications de l'avenir forceront le pouvoir à recourir à nous, et nous aurons gain de cause. » La motion fut rejetée. Alors M. de Bismarck, qui avait assisté à la séance, donna lecture de deux ordres de cabinet annonçant l'un la prorogation immédiate de l'assemblée, l'autre la clôture de la session pour le lendemain. On prévoyait ces mesures; mais on ne les attendait point si tôt : elles produisirent un véritable saisissement, et la chambre se sépara très troublée. La clôture eut lieu le lendemain; M. de Bismarck lut un message qui en indiquait la raison : le gouvernement s'était demandé quelque temps s'il pouvait espérer de la continuation des débats quelque résultat avantageux au point de vue de la conciliation; après le rejet de la motion Reichensperger, il n'avait plus hésité.

Cette session était la dernière de la législature. Le budget n'était point consenti, aucune loi n'avait été votée; mais la dissolution laissait les mains libres au ministère, et c'était ce qu'il voulait en ce moment-là. On a exposé plus haut les événemens qui suivirent et les mouvemens d'opinion qu'ils provoquèrent. On n'y reviendra ici qu'en ce qui concerne tout spécialement la Prusse. Les charges de la guerre pesèrent lourdement au début, et le mécontentement éclatait avec force. Les adresses arrivaient de toutes les villes, protestant en termes énergiques contre la guerre fratricide. Partout se réunissaient des *meetings*. On semblait saisir avidement toute occasion de désapprouver la conduite du cabinet. Le député Twesten avait été acquitté par la cour criminelle devant laquelle on l'avait renvoyé, on lui fit une ovation. Il avait été organisé des banques de prêt (1) pour subvenir aux besoins du commerce compromis par la crise, la municipalité de Berlin décida que les billets de ces banques ne seraient point reçus en paiement par les caisses de la commune. Les journaux répandaient, quoi qu'on fît, les rumeurs les plus sinistres; les maladies, disait-on, allaient décimer l'armée, qui les rapporterait ensuite avec elle. Les affaires cessaient partout, les valeurs se dépréciaient : le roi dut, par simple ordonnance, abolir la loi sur l'usure. La mobilisation semblait devoir être un désastre; des usines se fermèrent, des bandes d'ouvriers

(1) Ces banques, destinées à suppléer l'absence de numéraire par un nouveau papier-monnaie, prêtaient à courte échéance. Elles étaient autorisées à émettre pour 25 millions de thalers de billets qui seraient reçus dans les caisses publiques pour valeur nominale. La Banque de Prusse dirigea les affaires de ces banques, qui furent supprimées à mesure que la crise diminua. Elles n'émirent que pour 11,260,000 thalers de papier. Un million était remboursé dès le 14 août.

Digitized by Google

sans ouvrage se réunirent dans les rues, parfois même il y eut du désordre; la foule se pressait aux gares de départ avec de grandes démonstrations de douleur. Les familles des *landwehrleute* restaient sans soutien; à Berlin, il fallait nourrir les femmes et les enfans laissés sans ressources par la présence du chef de famille sous les drapeaux; de tous côtés on organisa des souscriptions et des comités de secours. Pour les besoins de sa cause, M. de Bismarck avait dû faire croire à une politique agressive de la part de l'Autriche; il y avait réussi, peut-être même avait-il dépassé le but. Dans les provinces du sud, on s'attendait à une invasion, et on commentait avec terreur la terrible proclamation attribuée à Benedek. Les paysans silésiens croyaient leur nationalité, qui plus est, leur religion menacée. On n'envisageait qu'avec effroi la perspective d'une défaite; mais enfin le résultat fut celui que cherchait le gouvernement : on crut la patrie en danger, le roi le proclama solennellement dans un manifeste adressé le 18 juin à son peuple.

Il y eut sans doute dans les démonstrations contre la guerre un certain étalage d'opposition, car, une fois cette guerre déclarée et la conviction bien répandue dans les esprits que l'on combattait pour le salut de la Prusse et de l'Allemagne, l'aspect des choses changea. Les misères sans doute restèrent les mêmes, mais on les dissimula davantage, on lutta plus énergiquement contre elles. On se resserra autour du trône, on attendit silencieusement le dénoûment de la grande crise qui commençait; quelque chose de la fermeté de l'armée se répandit dans le peuple. On se mit partout à l'œuvre pour secourir les blessés; on forma des comités et des associations. Cette organisation a fait le plus grand honneur au patriotisme prussien. Chacun tint à y concourir dans la mesure de ses forces. Les familles recevaient chez elles ou prenaient à leur charge un ou plusieurs blessés. Ils y eut de grands seigneurs qui transformèrent leurs châteaux en ambulances. Au premier rang, il faut citer les hospitaliers de Saint-Jean, rétablis en 1853, qui, sous la conduite du comte de Stolberg, suivaient l'armée et dirigeaient l'établissement de lazarets volans. Aux premières nouvelles des succès, il se fit dans les esprits un revirement complet. Le sentiment national avait étouffé les irritations, la crainte disparut à son tour, il ne resta plus que l'enthousiasme croissant d'une nation avide de gloire, ambitieuse et d'autant plus enivrée de la victoire qu'elle l'avait payée plus cher et en avait douté plus longtemps. On s'était préparé à une lutte pénible, à de dures épreuves peut-être; on voyait en quelques jours la campagne terminée, l'Autriche abattue, la domination assurée en Allemagne, la puissance prussienne portée au premier rang. Les élections pour la seconde chambre se firent

Digitized by Google

sous ces influences : les conservateurs, qui s'étaient posés en champions du patriotisme en profitèrent; beaucoup de progressistes échouèrent, et le résultat fut plus avantageux encore que le gouvernement ne pouvait l'espérer. Ce fut à lui dès lors à contenir l'opinion, qui, dans sa réaction violente, ne comprenait pas que l'on ne poussât point jusqu'aux extrémités le bénéfice de la victoire.

Le roi revint à Berlin le 4 août. Le lendemain même, il ouvrit solennellement la session législative. Après avoir constaté l'état prospère des finances qui avait permis jusque-là de soutenir la guerre sans demander au pays d'autres charges que les prestations en nature, le roi poursuivait :

« Dans les dernières années, le budget n'a pu être fixé d'accord avec la représentation nationale. Les dépenses publiques faites pendant cette période manquent donc de la base légale qui, ainsi que je le reconnais de nouveau, ne peut exister, en vertu de l'article 99 de la constitution, qu'au moyen d'une loi annuellement concertée entre mon gouvernement et les deux chambres du parlement... Si mon gouvernement a géré les affaires de l'état sans cette base légale, c'est que, dans sa conviction, il y avait là une question d'existence pour la monarchie et une nécessité absolue... J'ai la confiance que les derniers événemens contribueront à amener une entente pour laquelle il est indispensable que le bill d'indemnité demandé à la représentation du pays pour l'administration gérée sans loi de budget soit accordé facilement. Le conflit sera ainsi vidé pour toujours. »

Le roi terminait en annonçant la présentation de projets de lois relatifs à la convocation d'un parlement et à des crédits destinés à solder les dépenses de la guerre et à rétablir l'ordre dans les finances. Ce discours eut dans le pays un retentissement considérable. Jusqu'à la guerre, le gouvernement et les chambres étaient demeurés en conflit à propos même de la réorganisation militaire. Les faits donnaient gain de cause au gouvernement. On applaudissait, la réconciliation était dans les esprits. L'opinion n'osait toutefois s'abandonner pleinement à la satisfaction; la légalité demeurait éludée, on craignait que la couronne n'imposât à ceux qui avaient combattu ses projets des rétractations humiliantes : ce fut elle au contraire qui, au lendemain de son triomphe, tendit la première la main et indiqua la route à suivre. L'opinion n'hésita point à s'y engager.

La chambre se montra d'abord plus récalcitrante. Il y restait trop de partis divisés, trop de vanités froissées, trop de dissentimens anciens; on y était en retard sur le mouvement des esprits. Les seigneurs votèrent d'acclamation une adresse enthousiaste, dont le style hyperbolique irrita les libéraux. Chaque fraction des députés voulut faire entendre ses appréciations et faire prévaloir son lan-

Digitized by Google

gage. Par un reste de déférence traditionnelle, on chargea les progressistes de rédiger l'adresse; mais leur projet, raide dans la forme et qui demandait au pouvoir un vrai *mea culpa,* n'était plus dans le ton et n'avait point de chances d'être adopté. On discuta longtemps; l'opinion s'irrita de ces lenteurs, et, raillée par le public, la chambre comprit enfin que les arguties n'étaient plus de mise; elle vota presqu'à l'unanimité, en une seule séance, un projet présenté au dernier moment par M. Stavenhagen. De ce jour, l'accord fut établi en principe entre la chambre et le gouvernement; il allait se fortifier de concessions réciproques. Les progressistes étaient désunis, et M. de Bismarck, entrant avec sa netteté habituelle dans un nouveau rôle, devenait le ministre constitutionnel d'une chambre franchement ralliée. Il y eut cependant plus de hauteur dans la réponse du roi à l'adresse qu'il n'y en avait eu dans le discours d'ouverture. Il en avait dû coûter beaucoup à ce prince de faire le premier pas vers une réconciliation; il s'étonna sans doute de voir ses avances reçues avec si peu d'empressement, et il le laissa paraître. Néanmoins les débats qui suivirent consacrèrent décidément l'harmonie.

La chambre avait reformé son bureau. M. de Grabow, l'ancien président, déclina toute candidature. Les progressistes et le centre gauche portèrent leur choix sur M. de Forkenbeck, avocat distingué de la province de Prusse, qui avait joué un rôle considérable dans l'ancienne chambre, et qui, par la modération de son caractère, allait être appelé à en jouer un plus important encore et plus efficace dans la chambre nouvelle. Il fut nommé au second tour de scrutin; les conservateurs avaient présenté M. d'Arnim. La chambre eut à s'occuper de quatre ordres d'affaires, — le bill d'indemnité, les mesures financières et économiques nécessitées par la guerre, les questions relatives à l'annexion des provinces conquises, la loi électorale du futur parlement du nord.

1° *Le bill d'indemnité* consistait en une loi accordant au gouvernement, à titre provisoire et sauf apuration de comptes, décharge des dépenses faites depuis 1862 sans budget régulier; cette loi fixait en bloc à 154 millions de thalers les dépenses de l'année courante, à charge par le gouvernement d'en rendre compte ultérieurement; elle impliquait en outre que la chambre serait saisie en temps utile du budget de 1867. La discussion commença le 1er septembre, et dura trois jours. Au début, on put croire l'accord compromis de nouveau; le langage du roi dans sa réponse à l'adresse : « il était de mon devoir d'agir comme je l'ai fait,... et j'agirais de même si les circonstances se renouvelaient, » avait éveillé beaucoup de mécontentemens. L'opposition demandait pour l'avenir des garanties précises, l'assurance que la responsabilité

Digitized by Google

des ministres ne serait plus éludée, et avant tout dans le présent le rétablissement de l'état normal des finances. On répondait que les victoires avaient tranché les discussions sur l'armée, source du conflit, que le gouvernement désirait sincèrement consacrer par l'accord général l'unité nationale, que le pays s'était prononcé, qu'il s'agissait pour le moment de la grandeur de l'Allemagne entière dont on ne devait point, par des débats intempestifs, compromettre les progrès. M. de Bismarck appuya fortement sur ce dernier argument. « On a répété souvent, dit-il, que ce que l'épée avait gagné avait été perdu par la plume; j'ai la confiance, moi, que nous n'entendrons pas dire que ce que l'épée a conquis a été détruit du haut de la tribune. » Ces raisons décidèrent la majorité; le bill fut adopté par 230 voix contre 75. Tout le centre gauche et une partie des progressistes votèrent pour; de ce moment, l'ancienne opposition fut dissoute et le parti national-libéral fondé.

2° *Mesures économiques et financières.* — M. d'Etzenplitz, qui avait remplacé au ministère du commerce M. von der Heydt, devenu ministre des finances par suite de la retraite de M. de Bodelschwing, présenta divers projets de loi : l'un sanctionnait l'abolition par ordonnance de la loi sur l'usure, un autre autorisait l'état à vendre le chemin de fer de Westphalie, un autre permettait à la Banque de Prusse d'émettre de nouvelles actions jusqu'à concurrence de 5 millions de thalers. La chambre, contre l'avis de la commission, n'accepta point la vente du chemin de Westphalie; les autres lois furent adoptées. Ce n'était là d'ailleurs que le détail dans la liquidation des dépenses de la guerre. Toute l'attention se porta sur les mesures financières présentées par M. von der Heydt. Ce ministre insista particulièrement sur la nécessité de restituer à la réserve du trésor les sommes fournies pendant les guerres contre le Danemark et contre l'Autriche. « Il ne suffit pas, dit-il, d'avoir une armée prête à entrer en campagne, il faut encore l'argent qui la fasse vivre. Au début de la guerre, nous n'aurions pu emprunter qu'à des conditions très désavantageuses. L'intérêt public exige donc qu'il existe une réserve métallique au moyen de laquelle on puisse faire face à des complications subites. » Une commission fut nommée pour examiner les propositions du gouvernement, et les trouva très exagérées. Les résistances allèrent à ce point qu'un moment l'on parla de dissolution. M. de Bismarck, forcé de prendre du repos, s'était écarté des affaires pour quelque temps, et l'on peut attribuer à son absence une partie des difficultés qui furent soulevées de part et d'autre. On finit cependant par s'entendre sur une combinaison soumise par M. Michaëlis; voici en quoi elle consistait : on accordait le crédit demandé, le gouverne-

Digitized by Google

ment pourrait émettre un emprunt de 60 millions de thalers sous forme de bons du trésor, mais dans le cas seulement où il aurait épuisé les contributions de guerre et autres ressources extraordinaires; 27,500,000 thalers seraient employés à reconstituer la réserve métallique, qui ne pourrait, sans le consentement de la chambre, dépasser 30 millions de thalers. Ce chiffre une fois atteint, les excédans de recettes seraient reportés aux budgets subséquens. La discussion s'ouvrit sur cet amendement. M. de Bismarck, malgré son état de maladie, crut devoir intervenir au débat. Son apparition à la chambre causa une impression très vive. « Le gouvernement, dit-il, vous demande si vous avez confiance dans sa politique; il vous prie de constater par vos votes que le peuple prussien est décidé à conserver et à défendre au besoin les conquêtes de la guerre. » Décrivant la situation de l'Europe, arguant des complications possibles, assurant que toutefois il espérait le maintien de la paix, il ajouta: « Je vous promets, au nom du gouvernement, qu'en dehors de ces hypothèses il n'usera des ressources demandées qu'avec votre assentiment et pour la défense du pays. » L'amendement Michaëlis fut adopté par 230 voix contre 83 (catholiques, Polonais, gauche, quelques membres du centre gauche).

3° *Lois d'annexion.* — L'article 55 de la charte porte que le roi ne peut, sans le consentement des deux chambres, devenir souverain d'autres états. Un projet de loi sanctionnant la réunion à la couronne du Hanovre, de l'électorat de Hesse, du duché de Nassau et de Francfort fut en conséquence présenté aux chambres le 16 août. L'article 2 de ce projet portait que le règlement des rapports de ces pays avec le territoire prussien se ferait par une loi spéciale. Ces mesures étaient motivées dans un préambule intéressant à plus d'un point de vue.

« Ces pays, y était-il dit, ont décliné l'alliance et la neutralité; ils ont fait appel à la décision par les armes, elle a été contre eux. Par leur situation géographique, ils pourraient préparer à la Prusse des difficultés sérieuses; c'est le devoir d'y parer et non l'envie d'acquérir des territoires qui impose la nécessité de réunir ces pays à la monarchie. Nous n'ignorons pas que toute la population ne partage point le sentiment de ces nécessités; nous honorons la fidélité, mais nous comptons, pour amener l'union, sur la participation plus grande au développement national et sur les ménagemens avec lesquels seront traités les intérêts particuliers légitimes. »

M. de Bismarck fit observer que le roi, en demandant à la chambre de prendre ainsi le gouvernement des territoires conquis sans en modifier l'organisation propre, n'entendait créer par là qu'un état de choses transitoire qui ménagerait la transformation

Digitized by Google

de ces pays en provinces prussiennes. Il ajouta que l'on devait attendre la paix définitive pour prendre des mesures analogues à l'égard du Slesvig-Holstein. La majorité de la commission nommée à cet effet par la deuxième chambre fut d'avis d'incorporer les territoires immédiatement et sans la phase préparatoire de l'union personnelle. M. Rohden proposa en outre que la constitution prussienne entrât en vigueur dans les nouvelles provinces le 1er octobre 1867. Le gouvernement souscrivit à ces propositions, sous la réserve toutefois que, jusqu'à cette date, le pouvoir législatif s'exercerait par ordonnances royales. La loi fut votée après un court débat par 273 voix contre 14.

4° *Loi électorale pour le parlement du nord.* — La discussion de cette loi donna lieu à des débats assez confus tant à cause de la diversité des opinions que de l'incertitude où l'on était sur le rôle véritable du futur parlement. Les radicaux voulaient rétablir la loi de 1848; d'autres soutenaient qu'une double représentation n'était pas nécessaire, et qu'il suffirait d'adjoindre au parlement prussien, dont le mode d'élection serait au besoin modifié, les députés des états confédérés. On se divisa beaucoup à propos du suffrage universel; il fut attaqué à la fois par certains conservateurs et par des libéraux, qui y voyaient un trop facile instrument d'absolutisme; d'autres conservateurs le défendirent au contraire, le trouvant inférieur à la représentation par ordres, mais préférable au suffrage censitaire. A la suite de cette discussion générale, le projet lui-même subit plusieurs modifications importantes, notamment en ce qui concerne la sincérité des scrutins, l'inviolabilité des représentans, la liberté des débats. Enfin on admit, sur la proposition de la commission et malgré M. de Bismarck, un amendement qui ne reconnaissait au futur parlement qu'un pouvoir délibératif; il en résultait que la constitution à élaborer, pour entrer en vigueur dans les provinces prussiennes, devait être sanctionnée par les chambres. Toutes ces mesures, sauf l'ordonnance supprimant le taux légal de l'intérêt, avaient été approuvées par la chambre haute. A la suite de ces travaux, le parlement fut, de son propre assentiment, prorogé au 12 novembre.

Quelques jours auparavant, le 20 septembre, les troupes étaient rentrées à Berlin en grande pompe et au milieu des manifestations du plus vif enthousiasme. Tous les héros de la guerre défilèrent devant le peuple; M. de Bismarck, encore très souffrant, précédait le vieux roi, et fut salué comme lui des plus vives acclamations. Les fêtes durèrent deux jours. Une amnistie générale fut accordée aux condamnés pour délits politiques et de presse. Les souffrances du pays, le choléra ravageant Stettin, désolant l'armée, apparaissant

Digitized by Google

déjà dans Berlin, 27,000 hommes tués ou blessés (1), des pertes de tout genre et les malheurs qu'entraîne la guerre, tout fut oublié dans cette exaltation du patriotisme enivré.

Le parlement reprit ses séances à la date fixée. M. von der Heydt vint présenter à la deuxième chambre le budget de 1867, et exposa rapidement la situation financière. Elle était excellente : les ressources disponibles avaient suffi à couvrir les frais de la guerre. On se proposait d'amortir 5,300,000 thalers de dette. Malgré la suppression des droits de navigation du Rhin et la diminution des ports de lettres, le budget de 1867 n'exigerait ni de nouvelles impositions ni des crédits extraordinaires. Les recettes présentaient même un excédant qui, joint à celui que l'on attendait de l'exercice courant, mettrait à la disposition du gouvernement 7 millions de thalers qu'il comptait employer à améliorer le traitement des employés et la solde des officiers. Sur la proposition de M. Michaëlis, on décida de délibérer sur l'ensemble du budget préalablement au travail des commissions. C'était une innovation considérable et qui devait avoir pour résultat une plus grande rapidité : elle fut adoptée par 112 voix contre 90. On n'eut qu'à s'en féliciter, et l'on se contenta de renvoyer à des commissions spéciales les articles pour lesquels un examen plus minutieux fut jugé nécessaire. On n'indiquera ici que les traits principaux de la discussion. Un débat décisif s'engagea dès le début à propos des fonds secrets; le gouvernement put reconnaître qu'il n'y avait plus d'opposition systématique servie par une majorité compacte, et que beaucoup d'anciens libéraux s'étaient ralliés définitivement (2). Les fonds furent votés par 146 voix contre 123. Le budget des affaires étrangères, qui rencontrait autrefois une mauvaise volonté particulière, fut admis presque sans conteste, bien que les crédits fussent augmentés. Le ministère des finances demandait un crédit de 1,030,200 thalers pour élever le traitement des employés, et comptait allouer 50,200 thalers aux employés supérieurs. Un amendement de M. Duncker portant que le crédit serait attribué en entier aux petits employés fut adopté par 156 voix contre 137. Cette décision était moins un coup d'opposition qu'un hommage rendu à la probité, au zèle, à l'activité et à l'intelligence des fonctionnaires prussiens. La discussion reprit à propos de fonds secrets portés au titre de l'intérieur et destinés à la police : la gauche en contesta l'utilité pour la réalisation du programme national, sur lequel tout le monde

(1) Voici, d'après l'état-major prussien, les pertes totales de l'armée prussienne : tués 4,450, morts de maladie 6,427, blessés 16,177.

(2) L'opposition radicale en effet fut réduite désormais à une coalition des catholiques, des Polonais, des constitutionnels doctrinaires et des progressistes purs.

Digitized by Google

était d'accord, et elle fit ressortir à ce propos la différence regrettable qu'il y avait entre la politique intérieure du cabinet et la politique extérieure. Les fonds, 35,000 thalers, furent refusés par 153 voix contre 150. On passa au budget militaire, source première de l'ancien conflit. Le débat, un moment très animé, ne porta que sur la forme et la portée du vote. On était d'accord pour maintenir l'armée dans sa force et éviter le retour du conflit; mais on voulait également réserver les principes. M. Waldeck proposa de déclarer que le budget de 1867 n'aurait qu'un caractère transitoire, que le vote n'impliquait aucune approbation de principe et que, jusqu'à ce que la chambre eût été appelée à se prononcer sur les dispositions nouvelles, la loi militaire du 3 septembre 1814 resterait seule légalement en vigueur. La motion fut adoptée, malgré M. de Roon et la droite, par 165 voix contre 151. On écarta au contraire une proposition plus radicale de M. Virchow. Ensuite on vota en bloc les crédits. Il en fut de même des crédits de la marine (1). Le budget des dépenses ainsi arrêté, on passa aux recettes. A ce propos s'engagea un débat économique intéressant; une motion demandait la transformation des impôts de quotité, augmentés par le gouvernement, en impôts de répartition. On se prononça pour le *statu quo*. La chambre d'ailleurs était saisie d'un projet abolissant le monopole du sel; la gauche fit passer une résolution demandant la suppression, à partir de 1868, de l'impôt sur les journaux. On vint alors au vote d'ensemble de la loi de finances. M. Jung proposa d'y procéder sans nouvelle lecture, mais le président refusa de mettre aux voix la motion, comme contraire au règlement; l'ensemble du budget fut voté à l'unanimité moins 4 voix.

Concurremment avec cette loi, la chambre avait examiné un projet présenté en même temps par le gouvernement, et qui avait pour objet de récompenser par des dotations les services rendus dans la dernière guerre par les principaux chefs de l'armée. Ces dotations devaient s'élever à 1,500,000 thalers, dont la répartition serait laissée à une décision royale. La chambre se montra dès l'abord opposée à cette dernière disposition, et renvoya l'affaire à une commission. Celle-ci présenta un rapport qui désignait les titulaires et abandonnait au gouvernement la répartition des sommes : les noms choisis étaient ceux de MM. de Bismarck, de Roon, de

(1) Le budget de la guerre s'élevait à 41,754,388 thalers, soit 737,969 thalers de plus qu'en 1866. Le budget de la marine à 1,836,637 thal., plus 6,623,000 thal. de dépenses extraordinaires, soit 5,036,250 thalers de plus qu'en 1866. L'armée sur le pied de paix, de 201,459 hommes en 1866, atteindra pour les anciennes provinces 206,677 hommes, savoir : 8,725 officiers, 24,292 sous-officiers, 167,902 soldats, soit 197 officiers, 509 sous-officiers, 3,048 soldats de plus qu'en 1866.

Digitized by Google

Moltke, Herwarth, Steinmetz, Falkenstein. Dans le projet royal, les dotations étaient destinées uniquement aux officiers; la chambre y fit joindre le président du conseil. Le gouvernement avait consenti, non sans quelque peine, à ces désignations faites en commun, et, l'accord ainsi établi, il s'attendait à un vote unanime; mais M. Hoverbeck, progressiste, demanda que les noms des ministres de Bismarck et de Roon fussent effacés : on leur avait accordé un bill d'indemnité, ils n'avaient droit à rien de plus. La droite ne répondit pas; on évita d'engager le débat, et le projet fut adopté par 219 voix contre 80.

On passa ensuite à la loi sanctionnant l'annexion du Slesvig-Holstein. Elle fut votée à une immense majorité. Le même jour, la chambre sanctionna l'annexion des territoires cédés par la Bavière et la Hesse-Darmstadt et le traité conclu le 29 septembre avec le duc d'Oldenbourg; elle mit à la disposition du gouvernement 1 million de thalers qui devaient être alloués au grand-duc pour sa renonciation à ses droits sur les duchés. Elle vota aussi une loi reconnaissant aux sociétés coopératives les capacités des personnes morales et juridiques, puis un projet modifiant l'article 69 de la charte et le règlement de 1849 sur les élections, qui réservait au pouvoir des attributions très étendues en matière électorale : 80 siéges furent attribués aux nouvelles provinces, et le nombre des députés fut élevé à 432. La chambre haute vota également ces projets, sauf le dernier, dont l'examen fut renvoyé après les fêtes de Noël; toutefois elle fut sur le point de déclarer inconstitutionnelle la décision de la deuxième chambre relative aux augmentations de traitement des petits fonctionnaires : M. de Bismarck vint en personne défendre les prérogatives de la chambre basse, et le conflit fut écarté. Le parlement s'ajourna ensuite au 7 janvier.

La seconde chambre adopta deux motions, l'une accordant une indemnité aux députés du parlement du nord, l'autre portant que les comptes-rendus des séances du parlement ne donneraient lieu à aucune responsabilité judiciaire s'ils étaient conformes à la vérité, disposition empruntée textuellement à la charte prussienne. La chambre haute repoussa ces deux dispositions. Après s'être occupées du monopole du sel et de l'acquisition du privilége postal du prince de Tour-et-Taxis, les chambres terminèrent leurs travaux par l'examen d'un projet d'emprunt de 40 millions de thalers destinés à des travaux de chemins de fer. La session fut close le 9 février 1867.

Les chambres se séparaient pour céder la place au parlement du nord, qui tint ses séances dans le local de la deuxième chambre. Elles se réunirent le 29 avril en session extraordinaire afin d'examiner et de sanctionner la constitution de la confédération qui ve-

Digitized by Google

nait d'être élaborée. « Il y aura, dit le discours d'ouverture, quelques amoindrissemens de vos attributions pour les affaires traitées en commun; mais le peuple n'aura à renoncer à aucun de ses droits : il les confiera au parlement. » La seconde chambre décida de discuter immédiatement la constitution en séance publique, et le débat commença le 6 mai. Il ne dura que deux jours. Les objections que l'opinion et la presse adressaient au nouveau pacte fédéral étaient jugées d'avance : tous les argumens s'étaient produits dans le parlement lui-même, et l'on ne pouvait que les répéter. La constitution fut adoptée en première lecture, le 8 mai, par 226 voix contre 91, et en seconde lecture, le 31 mai, par 227 voix contre 93. La discussion fut encore plus rapide à la chambre des seigneurs; les critiques partaient d'un tout autre sentiment : on redoutait les tendances démocratiques, on regrettait l'absence d'une chambre haute, le silence gardé sur les priviléges des princes et comtes médiatisés. En réalité, la constitution était peu sympathique, on la vota à l'unanimité, mais par dévoûment plutôt que par conviction.

Le gouvernement pouvait à tous égards se féliciter des résultats de cette courte session : elle avait consacré l'entière séparation de la petite fraction des radicaux et du groupe chaque jour plus influent des nationaux-libéraux. On a eu plus haut l'occasion de constater l'influence qu'exercèrent sur ce grand revirement de l'opinion et sur cette modification complète des partis les craintes de guerre qui pendant toute cette période menacèrent constamment l'Europe et dont le ministère sut profiter. Rarement on vit une nation aussi bien disciplinée, acceptant si complétement un programme politique, ayant enfin dans toutes ses couches sociales une vue aussi claire de son avenir et des nécessités pratiques du présent. Les progrès de l'opinion se prononçaient si nettement, que le gouvernement crut avoir intérêt à en appeler de nouveau au corps électoral. La constitution prussienne entrait en vigueur dans les provinces annexées le 1er octobre 1867; on se demanda si l'on compléterait la chambre actuelle par des députés de ces provinces, ou si l'on recourrait à des élections générales. On se décida pour ce dernier parti, considérant que chaque député représente non tel district spécial, mais la monarchie tout entière. Une ordonnance royale convoqua les colléges pour le 30 octobre. C'était la quatrième fois depuis moins de deux ans que le scrutin s'ouvrait : ces élections multipliées fatiguaient quelque peu le public; les chambres prenaient de plus en plus le caractère de grandes assemblées provinciales réglant les intérêts locaux; il y eut dans ces élections une certaine tendance à éliminer la politique, et par suite moins de passion dans la lutte. Berlin nomma des progressistes, les pro-

Digitized by Google

vinces annexées une majorité de nationaux-libéraux. Quatre ministres furent élus : MM. de Roon, Selchow, d'Eulenbourg, von der Heydt. M. de Bismarck déclina son mandat. En définitive, le résultat fut très favorable au gouvernement. Voici à peu de chose près comment les partis se trouvèrent répartis dans la chambre : conservateurs 142 (126 dans la chambre précédente), conservateurs libéraux 41-16, anciens libéraux 32-25, nationaux-libéraux 88-33, centre gauche 26-55, progressistes 39-61, catholiques 15, Polonais 16, particularistes 13, danois 2, députés nouveaux encore non classés dans un parti 18. On le voit, c'étaient, sous ces diverses nuances, les conservateurs et les nationaux-libéraux qui avaient gagné tout le terrain perdu par l'ancienne opposition. Le ministère avait une majorité presque assurée dans tous les cas, et était maître de la situation lorsque les nationaux-libéraux voteraient avec lui; ce résultat était trop désiré de part et d'autre pour que l'on ne continuât point à le chercher dans des concessions réciproques.

La session fut ouverte par le roi le 15 novembre. Les *bonnes villes* de Francfort, Cassel, Hanovre, Altona, Flensbourg, ainsi que les universités de Kiel, Gœttingue et Marbourg, avaient reçu le droit de proposer à la couronne des candidats à la chambre des seigneurs; celle-ci s'était vue en outre augmentée d'un certain nombre de pairs appartenant aux provinces annexées, en tout 18 membres, dont 2 chefs de maisons médiatisées, 3 membres héréditaires, 13 membres à vie. Une motion des nationaux-libéraux occupa tout d'abord la seconde chambre (1), et provoqua de très vives discussions. Elle tendait à demander une loi interprétative de l'article 84 de la charte, qui mît hors de contestation la liberté de la tribune, en faisant jouir les députés prussiens des priviléges d'inviolabilité attribués aux membres du parlement du nord. Cette motion avait été provoquée par les poursuites intentées contre les députés Twesten et Frentzel. Renvoyé devant une cour d'appel, M. Twesten avait été acquitté de nouveau; la question revint devant la cour suprême, qui cassa l'arrêt et persista dans sa première interprétation. Cette fois la jurisprudence était imposée au tribunal devant lequel on renvoyait l'affaire, et M. Twesten fut condamné à deux ans de prison. La chambre avait protesté contre le premier arrêt, elle entendait, en protestant contre le second, prévenir le retour de semblables poursuites. Il y eut des récriminations fâcheuses échangées, M. de Bismarck lui-même s'y abandonna; mais les nationaux-libéraux l'emportèrent, et la motion fut votée par 181 voix contre

(1) M. de Forkenbeck fut réélu président. Les élections à la vice-présidence furent très disputées : on choisit M. de Kœller, conservateur, et M. de Benningsen.

Digitized by Google

160. Les progressistes avaient voté contre, sous le prétexte que, si la chambre des seigneurs la repoussait, elle fortifierait ainsi la jurisprudence. D'après le règlement, un second vote était nécessaire, la motion ayant été admise sans renvoi à une commission; 188 voix contre 174 confirmèrent le premier vote. L'affaire toutefois n'était point terminée, et, comme il s'agissait d'une interprétation de la charte, il fallut une seconde lecture. Après cette motion, la chambre examina le traité conclu avec le Waldeck. La commission proposa d'engager le gouvernement à travailler à une annexion complète de cette petite principauté. M. de Bismarck combattit cette idée : le traité investissait, selon lui, la Prusse de tous les droits souverains: ambitionner davantage tendrait à absorber et annuler la confédération. On approuva le traité en repoussant la proposition de la commission. Dans le même temps, le ministre de la justice, M. de Lippe, le moins populaire des membres du cabinet, se retira avec le titre honorifique de ministre d'état, et fut remplacé par le Dr Leonhard, jurisconsulte éminent, ancien vice-président de la haute cour de justice de Hanovre.

Le 21 novembre, M. von der Heydt avait présenté à la chambre, avec un exposé général de la situation financière, les comptes définitifs de 1864, les comptes de 1866, un mémoire sur la loi de crédit du 28 septembre 1866 et le projet de loi de finances pour l'exercice 1868. La chambre, conformément au précédent établi dans la dernière session, décida de discuter cette loi sans renvoi préalable à une commission. Le budget général se soldait en équilibre par 159,862,000 thalers (599,482,500 francs). Les premiers chapitres furent votés presque sans observation; mais le budget des affaires étrangères donna lieu à un débat important. M. de Benningsen proposa d'inviter le gouvernement : 1° à faire transférer ce chapitre au budget fédéral, 2° à supprimer les légations et consulats prussiens dans les états de l'Allemagne du nord. M. de Bismarck ne repoussa pas le transfert du budget. « Les efforts du gouvernement, dit-il, tendront à réaliser ce complément de la constitution; l'état de choses actuel est transitoire. On arrivera à une centralisation plus vigoureuse vis-à-vis de l'étranger, surtout pour la grande politique... Le conseil a agité ces questions, poursuivit le ministre; les explications échangées m'ont permis de solliciter du roi l'autorisation de nommer des ambassadeurs et des envoyés fédéraux. J'ai obtenu cette autorisation, et les nominations sont imminentes. » Ces paroles furent accueillies par de vifs applaudissemens. M. de Bismarck combattit ensuite la seconde proposition de M. de Benningsen, la suppression des légations dans l'Allemagne du nord. Il était désirable à ses yeux de ménager les susceptibi-

Digitized by Google

lités dynastiques et de ne pas brusquement supprimer les légations des petits états; on pourrait se borner pour le moment à en restreindre les attributions aux affaires particulières des nationaux. Malgré les efforts de quelques radicaux, la chambre partagea son vote, adopta la première partie de la motion et repoussa la seconde.

On passa ensuite au budget des finances, qui subit quelques amendemens peu importans. Malgré tous ces efforts, la chambre ne put terminer cette année l'examen du budget. Avant de se séparer pour les vacances de Noël, la chambre avait examiné et admis en outre de quelques lois économiques et de détail une loi augmentant de 1 million de thalers par an la dotation de la couronne, votée à la presque unanimité et sans débat; elle avait accepté la transformation de la dette des provinces annexées en dette prussienne, et le règlement de la part assumée par la Prusse du chef des duchés dans la dette danoise : on en fit, malgré M. de Bismarck, qui argua de l'union personnelle, peser une part sur le Lauenbourg. Enfin on vota une loi autorisant le gouvernement à établir dans les provinces du nord-est des caisses de prêt et à émettre des billets jusqu'à concurrence de 2,407,653 thalers. Cette mesure avait pour but de porter remède à la cruelle famine qui désolait ces parties de la monarchie, et dont les ravages, — peut-être trop peu prévus et trop tardivement combattus, — attristèrent la fin de ces deux années si bien remplies.

Ce n'était là qu'un malheur passager auquel on pouvait porter remède. En définitive, grâce au bon état de ses finances, la Prusse avait, sans charger trop lourdement le pays, réalisé les immenses résultats de la guerre de 1866. Supportant avec constance le poids d'armemens écrasans qu'elle croyait nécessaires à la cause patriotique, la nation souffrait moins sans doute des suites des épreuves qu'elle s'était imposées que de la crise générale qui, dans toute l'Europe, entravait le développement des affaires. On le sentait en Prusse, et on ne cherchait pas d'autre cause à des souffrances que les autres états européens partageaient. Tout en réalité avait tourné au bénéfice du pays; la gloire acquise au dehors avait au dedans rapproché les partis; la victoire avait mis fin au conflit entre les pouvoirs et amené la réconciliation entière du gouvernement et de la nation. Une politique ferme et hardie autant qu'habile de la part du cabinet, une conscience claire de la destinée nationale de la part du peuple, avaient fondé cet accord, scellé bientôt par des concessions réciproques. C'était là que la monarchie prussienne avait trouvé dans les crises récentes le principe de sa force et la raison de ses succès.

Digitized by Google

SITUATION FINANCIÈRE. — *1° Budgets.* — 1866. — Les dépenses de 1866 avaient été votées en bloc avec le bill d'indemnité, sous forme d'un crédit de 154 millions de th., à charge pour le gouvernement d'en rendre compte comme d'un budget régulier. On accomplit cette obligation au mois de décembre 1867. Les prévisions étaient dépassées, mais les recettes demeuraient supérieures aux dépenses (1); savoir : recettes 167,252,745 thalers, dépenses 158,005,372 th., soit un excédant de 9,247,373 th., qui fut consacré en grande partie à faire face aux dépenses extraordinaires de la guerre. — 1867 : Recettes prévues 168,804,000 th., dépenses prévues, 164,184,000 th.; excédant 4,620,000 th. — 1868 : Projet de loi de finances présenté au parlement le 21 novembre 1867. Le budget général se solde en équilibre par 159,862,000 thalers; savoir : anciennes provinces, recettes 122,030,000 th., dépenses 120,400,000 th.; excédant de recettes 1,620,000 th.; provinces nouvelles, recettes, 37,832,000 th.; dépenses, 39,450,000 th.; déficit, 1,620,000 th. Certaines dépenses et certains revenus ont été, comme on sait, transférés au budget fédéral; il en résulte pour la Prusse une économie sur les services correspondans que l'on évalue à 1,251,000 thalers.

2° Loi de crédit du 28 septembre 1866 pour les dépenses extraordinaires de la guerre. — Les ressources extraordinaires mises par cette loi à la disposition du gouvernement étaient : 12,824 thalers, excédant de 1865; 7,985,000 th., de l'excédant de 1866; 97,000 th. provenant de ressources diverses, soit un total de 8,095,000 th. pris dans la caisse centrale du trésor. En outre : 20,029,000 th. puisés dans la réserve du trésor; 60,487,000 th. de contributions de guerre; 17,968,000 th., provenant de la vente de différentes valeurs de l'état; 29,208,000 th. réalisés sur les 30 millions émis en obligations d'état à 98 2/3 pour 100 sur l'emprunt éventuel de 60 millions autorisé en 1866; 411,000 th. qu'on espère tirer encore de cette opération; 10 millions de th., bons du trésor, émis sur le même emprunt; *total des ressources :* 146,200,000 th. On a dépensé : 150,831,000 th., parmi lesquels 27,500,000 th. pour reconstituer la réserve du trésor; 700,000 th. consacrés à des dépenses secrètes, politiques et militaires; 284,000 th. pour indemnités à des particuliers; 1,500,000 th. pour les dotations; 1 million de th. pour l'indemnité au duc d'Oldenbourg; 8,892,000 th. au duc de Nassau; 15 millions de th. au roi de Hanovre; 2,133,000 th. pour les reliquats de compte de l'ancienne confédération; 4,483,000 th. pour la marine; 81,750,000 th. pour l'armée; 6 millions de th. d'indemnités pour réquisitions; 65,000 th. pour la télégraphie de campagne. Il reste donc un déficit de 4,630,000 thalers. Pour le couvrir le gouvernement demande que le crédit de 60 millions de th., voté en 1866, et dont on n'a fait usage que jusqu'à concurrence de 40 millions de th. (30 millions de th. d'obligations, 10 millions de th. de bons du trésor), soit renouvelé pour 5 millions de th. à couvrir en bons du trésor.

(1) Les comptes définitifs de 1864 donnèrent un résultat plus remarquable encore : ils se soldaient par un excédant de 6,916,000 thalers, au lieu d'un déficit prévu de 2,500,000; il faut considérer en outre que ce fut l'année de la guerre du Danemark, et que durant cette période le gouvernement gérait sans contrôle. Ce résultat s'explique par la rigueur avec laquelle on se tient, dans l'évaluation des recettes à venir, au rendement moyen d'une branche de revenus donnée dans les trois exercices précédens.

Digitized by Google

3° *Emprunt.* — On demande (décembre 1867) à emprunter 40 millions de th. pour des constructions de chemins de fer; savoir : 15,430,000 th. pour les nouvelles provinces; 24,567,000 th. pour les anciennes.

4° *Dette prussienne et dette des nouvelles provinces.* — Une loi, présentée à la fin de 1867, porte que les dettes, réputées nationales, des pays annexés seront administrées par la commission centrale de la dette prussienne. Le papier-monnaie de Cassel et de Nassau sera retiré et remplacé par une émission de 2,407,653 th. de papier-monnaie prussien; celui-ci se trouvera ainsi élevé de 15,842,347 th. à 18,250,000 th., indépendamment des billets de la Banque de Prusse qui ne rentrent point dans le budget de l'état. La dette de Francfort, 11,964,000 th., n'a point été comprise dans ces opérations : l'état et la commune se confondaient dans cette ville; on n'a point encore fait la répartition de ce qui incombe au trésor prussien et de ce qui reste à la commune.

La dette totale de la Prusse se trouve ainsi répartie : anciennes provinces, 306,143,000 th., dont 102 millions de th. pour chemins de fer; Hanovre, 41,160,000 th., dont 25,250,000 th. pour chemins de fer; Hesse-Cassel, 16,535,000 th., dont 16 millions de th. pour chemins de fer; Nassau, 20,516,000 th., dont 16,589,000 th. pour chemins de fer; Hesse-Hombourg, 161,000 th.; Slesvig-Holstein, 22,140,000 th. *Total*, 406,658,000 th., dont 160,112,000 th. pour chemins de fer. Le budget consacre 16,454,000 th. aux intérêts, et 7,966,000 th. à l'amortissement.

PAYS ANNEXÉS, SOUVERAINS DÉPOSSÉDÉS.

1° *Hanovre.* — Le 3 octobre 1866, une proclamation annonça aux habitans du Hanovre leur incorporation à la monarchie. Cet acte faisait ressortir les intérêts généraux qui commandaient la réunion, il rendait hommage aux sentimens mérités par l'ancienne dynastie; il y opposait le sentiment national et la communauté de race, de langue, d'intérêts, qui unissait les populations à celles de leur nouvelle patrie. Le trône prussien sera reconnu de plus en plus comme le foyer de l'indépendance et de la liberté de la patrie allemande, disait le monarque, « et, *ainsi que l'a déjà déclaré mon frère qui repose en Dieu, — tout ce qu'acquiert la Prusse est un gain pour l'Allemagne.* » Le caractère du roi était tout entier dans ces paroles, où il semble qu'il cherchait à motiver à ses propres yeux un acte si contraire à ses principes de droit divin. Deux jours après, le roi George protesta dans une proclamation à ses anciens sujets contre l'annexion, réservant les droits de sa dynastie et laissant paraître l'espoir d'une restauration; sous cette réserve, il délia les fonctiomnaires de leur serment de fidélité. Le 15 octobre, une députation du Hanovre présenta au roi de Prusse une adresse où se manifestait, en même temps qu'une résignation dictée par le patriotisme allemand, l'espoir que les institutions locales seraient con-

Digitized by Google

servées en tant qu'elles seraient compatibles avec l'unité de l'état. Le roi répondit en rappelant encore qu'il n'avait annexé le Hanovre que contraint et forcé, et il confirma les assurances déjà données par lui. — Dans le même temps fut rendue une ordonnance étendant aux provinces nouvelles l'obligation du service militaire d'après les règlemens prussiens, sans effet rétroactif toutefois (13 octobre). Quant aux officiers, leur situation resta incertaine jusqu'au mois de janvier 1867; le roi George les autorisa alors à servir en Prusse, et ils purent reprendre leur rang dans l'armée prussienne. — D'après la loi d'annexion du 20 septembre 1866, la constitution prussienne devait entrer en vigueur dans le Hanovre le 1er octobre 1867; on réunit auparavant un certain nombre de délégués, sous le nom d'hommes de confiance, qui eurent pour mission de faciliter l'entente du roi avec ses nouveaux sujets; il y avait dans cette commission à la fois des paysans, des membres du parlement et des gentilshommes. Le résultat des pourparlers fut une ordonnance rendue le 22 août 1867, fixant les bases de la constitution du pays, et qui y maintint en grande partie l'ancienne organisation administrative, ainsi que le principe de la représentation locale. Le 17 septembre, la représentation aux chambres prussiennes fut réglée également par ordonnance : le Hanovre dut nommer 36 députés. Les élections du 30 octobre donnèrent une majorité de nationaux-libéraux, c'est-à-dire d'hommes reconnaissant le nouvel état de choses. Les contributions directes ont été portées au même taux qu'en Prusse et organisées de même. La propriété foncière a été dégrevée; le surcroît de charges porte sur l'industrie, dont les représentans sont en général favorables au régime prussien. Quant à l'armée, sans doute le fardeau est plus lourd : mais il est le même dans tous les états allemands et la population l'accepte comme partout.

Il reste à parler des arrangemens conclus avec le roi George. Ce prince s'était retiré à Hietzing, en Autriche. La reine Marie au contraire resta dans son château de Marienbourg jusqu'au mois de juillet 1867. Son entourage était remuant, et il en résulta pour cette princesse des événemens pénibles. Des ordres très rigoureux, motivés par des bruits de conspiration, avaient été donnés au gouverneur, M. de Voigt-Rhetz, pour prévenir et réprimer toute menée royaliste. — Le 10 juillet, une ordonnance déclara annulés et remplacés par d'autres nouveaux les titres d'effets publics emportés en Angleterre lors de l'entrée des Prussiens et s'élevant à 19 millions de thalers. On entra cependant peu après en pourparlers avec le roi de Hanovre pour régler ses intérêts particuliers. Ces négociations aboutirent à un arrangement que le roi George accepta, moyennant que la Prusse retirerait ou du moins ajournerait l'idée

Digitized by Google

d'un conseil de famille entre les mains duquel seraient déposés ses biens, et qui lui en remettrait les revenus et en surveillerait l'emploi. Voici les bases de cet arrangement : restent au roi George — le château de Herrenhauser, ses dépendances et les domaines de Calenberg, qui seront administrés par la Prusse jusqu'à ce que le roi renonce aux droits de sa dynastie, — un capital de 600,000 livres sterling 3 pour 100 docks anglais, avec les intérêts, 11 millions de thalers en obligations 4 pour 100, 5 millions de thalers argent comptant. La Prusse se réserve le droit d'établir des garanties pour assurer la conservation de ces sommes. Le traité sera censé entré en vigueur depuis le 1er juillet 1866. — La plupart de ces capitaux n'étaient qu'une restitution, la Prusse les tenant en séquestre; le trésor prussien n'avait à fournir que 15 millions de thalers. On décida de les prélever sur le crédit ouvert le 28 septembre 1866 pour les dépenses extraordinaires de la guerre; il fallut en demander décharge au parlement. Un projet de loi fut présenté à ce sujet aux chambres au mois de décembre. Il rencontra dans l'opinion et dans la commission des résistances très vives. Rien n'avait encore été décidé à la fin de 1867.

2° *Nassau.* — Ce petit pays, qui vivait dans un état de conflit permanent avec son gouvernement, fut un de ceux qui n'eurent guère qu'à se féliciter de l'annexion. La Prusse entra en pourparlers avec la famille souveraine, qui repoussa les premières offres comme insuffisantes. L'arrangement ne fut signé que le 18 septembre 1867. En outre de plusieurs châteaux particuliers, le duc obtint un capital de 15 millions de florins (8,892,110 thalers), valeur nominale en titres de rente prussienne 4 1/2 pour 100. Ces fonds durent être pris sur le même crédit que ceux qu'on attribua au roi de Hanovre, et la loi fut présentée en même temps au parlement.

3° *Francfort.* — On se rappelle que le général Falkenstein avait frappé la ville d'une contribution de 5,700,000 florins, plus des contributions en nature pour 300,000 florins. Quelques jours après, Manteuffel avait exigé 25 millions de florins dans les vingt-quatre heures. Malgré des menaces rigoureuses, la ville, qui venait de contracter un emprunt pour satisfaire à la première obligation, refusa de payer et réclama à Berlin. L'affaire demeura quelque temps en suspens, enfin on assura que les pays annexés ne paieraient point de contributions de guerre. Francfort l'entendit pour les 6 millions de florins déjà payés; le gouvernement prussien ne l'entendait au contraire que pour les 25 millions ultérieurement imposés. Une pétition adressée aux chambres réclama contre cette interprétation. Le gouvernement soutint que les 6 millions de florins en question, ayant

Digitized by Google

été compris à titre d'indemnité de guerre dans les crédits votés en septembre 1866, ne pouvaient être remboursés. La chambre recommanda les intérêts de Francfort au gouvernement et passa à l'ordre du jour.

ÉTATS SECONDAIRES.

Bavière. — Bade. — Wurtemberg. — Hesse-Darmstadt. — Saxe. — États de Thuringe. — Mecklembourg.

Bavière. — Au début du conflit de 1866, la Bavière gardait une attitude expectante, s'efforçant de porter la question sur le terrain fédéral, poussant à la conciliation, peu sympathique à la Prusse, mais fort hésitante dans sa tendance à se rapprocher de l'Autriche. Elle arma quand la guerre devint imminente, et ouvrit vers le milieu de mai un emprunt de 45 millions de florins à 5 pour 100, émis à 92. Les finances étaient en bon état, mais la mobilisation coûtait cher, l'emprunt se souscrivait lentement : on convoqua les chambres le 27 mai, et on leur demanda un crédit extraordinaire de 21,512,000 florins. L'adresse votée à ce moment fut conçue en termes assez vagues pour ne contrarier en rien la politique du cabinet von der Pfordten. D'ailleurs, à part l'homme d'état actif qui occupait le ministère, on s'était peu agité en Bavière pendant les premiers mois de l'année. Les cabales pour ou contre Wagner, sacrifié comme on sait par le roi à l'opinion et retiré en Suisse, occupaient toujours la cour, remplissaient les gazettes et amusaient la ville. Il y eut aussi quelques troubles au commencement de juin par suite du renchérissement de la bière et de la suspension des travaux résultant de la stagnation générale des affaires : la troupe dut intervenir. L'émeute n'avait aucun caractère politique, et il fallut le coup d'éclat du 14 juin pour que le patriotisme mis en éveil manifestât énergiquement son désir de voir le pays engagé dans l'action. L'effet ne répondit point à l'attente, l'inquiétude succéda bien vite aux velléités belliqueuses quand on vit le royaume à la discrétion de la Prusse, dont l'opinion exagérait encore les exigences. Tout le monde accusa le ministère; on le modifia en partie (1), mais M. de Pfordten, qui en était l'âme, garda sa position.

On convoqua les chambre le 27 pour leur soumettre le traité de paix. Il fut voté à l'unanimité moins une voix; les chambres approuvèrent aussi les mesures financières nécessitées par les frais

(1) M. de Pechmann à l'intérieur, M. de Gresser à l'instruction et aux cultes, M. de Pfretschen aux finances, M. de Schlœr au commerce, M. de Frankh à la guerre.

de guerre et le paiement des indemnités que le gouvernement avait hâte d'acquitter afin d'obtenir le retrait des troupes prussiennes. La chambre cependant était saisie d'une proposition de 42 membres de la gauche demandant l'alliance à la Prusse. Elle fut votée à l'unanimité moins 11 voix. La chambre haute, qui avait approuvé le traité de paix, la repoussa malgré un discours du prince de Hohenlohe, qui se prononça pour l'alliance prussienne.

Le fait le plus considérable de la période qui suivit fut la démission de M. de Pfordten; il n'avait jamais été très populaire, les échecs politiques achevèrent de détruire son crédit; on lui attribua tous les mécomptes et tous les revers dont on se plaignait. Il se retira le 13 décembre, le roi lui donna le 31 décembre le prince de Hohenlohe pour successeur. La naissance et les antécédens de cet homme d'état l'attachaient à la Prusse : ses récens discours ne laissaient aucun doute sur ses tendances.

Les chambres se réunirent dans ces conjonctures le 19 janvier 1867. Dès le début, la gauche, remise en haleine par l'arrivée aux affaires du prince de Hohenlohe, reprit sa motion, et demanda l'accession au nord avant que la constitution fût arrêtée, ou tout au moins l'union avec la Prusse pour la conservation intégrale du territoire allemand, l'organisation de l'armée sur le modèle prussien, enfin la reconstitution du Zollverein. Le discours du prince d Hohenlohe était fort attendu, il fit grand bruit en Allemagne. On l'a résumé plus haut. Il déclara d'ailleurs que toute guerre dans laquelle l'intégrité allemande serait menacée donnerait la Bavière pour alliée à la Prusse. La motion dès lors fut retirée. A la chambre haute, M. de Hohenlohe fut interpellé par le prince de Taxis sur les conditions de l'alliance en question : entraînerait-elle des obligations égales pour les deux contractans, mettrait-elle la Bavière à la discrétion de la Prusse? Le ministre répondit que l'alliance aurait pour but une garantie réciproque en cas de danger, avec des droits égaux. Le débat fut clos sur cette déclaration. D'accord ainsi avec les chambres, le nouveau ministère se mit à l'œuvre, cherchant à regagner du côté des radicaux l'appui qu'il perdait du côté des conservateurs. On avait conféré à Stuttgart avec Bade et le Wurtemberg pour établir les bases d'une organisation militaire uniforme. On y travailla activement en Bavière, et on présenta une loi militaire conforme aux principes prussiens. La chambre en trouva les charges trop lourdes et se montra très peu disposée à l'accepter; mais l'affaire du Luxembourg survint, les radicaux se déclarèrent pour la Prusse, et poussèrent énergiquement à l'action. Les menaces de guerre éteignirent la résistance à la loi militaire; la chambre en admit le principe, et se sépara en laissant au gouvernement le soin

Digitized by Google

de modifier ses propositions, qui, lui-même l'avait reconnu, étaient défectueuses sur certains points.

La question fut donc laissée en suspens; mais on n'attendit point davantage pour commencer d'appliquer le principe de la loi à la classe appelée au mois de mars. Peu de temps après, le général Hartman, plénipotentiaire militaire prussien, arrivait à Munich, tandis que deux de ses collègues se rendaient à Stuttgart et à Bade. Il devait, disait-on, examiner l'armée, mais en réalité il surveilla la transformation de l'armement et des règlemens. Le mouvement unitaire continuait de suivre son cours, plus bruyant toutefois que puissant. Il y eut une assemblée de libéraux des quatre états du sud à Stuttgart; ils votèrent des résolutions demandant l'entrée dans la fédération du nord. Une réunion du *Volksverein* tenue peu après à Munich se décida dans le même sens.

Les chambres furent de nouveau réunies le 8 octobre. On leur soumit le budget de 1868-69. Il se soldait en équilibre par 88,602,570 florins, et présentait une augmentation de 8 millions de florins, portant sur les services de la dette et de la guerre. Pour y faire face, on proposait d'augmenter l'impôt foncier, ce qui donnerait 5 millions de florins; l'accroissement des recettes et quelques mesures de détail fourniraient le restant de la somme. On demanda en même temps un crédit supplémentaire de 3,032,831 florins pour solder les dépenses de la guerre. — Avec des lois sur la liberté du commerce, de l'industrie et du prêt à intérêt, les chambres votèrent successivement le traité reconstitutif du Zollverein et la loi électorale pour le parlement douanier. La Bavière nommera 48 députés. On passa ensuite à la loi militaire (12 décembre). Le premier projet avait été fort adouci : il devait augmenter les dépenses de la guerre de 6 millions de florins; on espérait réduire cette augmentation à 3 millions de florins, ce qui porterait le budget total de la guerre à 16 millions de florins. La loi, copiée sur l'ancien système prussien, fut votée par 127 voix contre 15. On admit, malgré le gouvernement, la fixation du contingent par les chambres tous les deux ans. Le service est de deux ans dans l'armée active, trois ans dans la réserve, cinq ans dans la landwehr. On admit les volontaires d'un an; de plus on décida de n'appeler chaque année sous les drapeaux que le premier tiers du contingent; les deux autres tiers, dits remplaçans, seront considérés comme en service actif, susceptibles d'appel, mais ils resteront dans leurs foyers, et ne seront soumis qu'à des exercices périodiques. A la même époque, la conférence militaire des cours du sud, fixée primitivement au mois d'octobre et ajournée jusqu'en décembre, se réunit à Munich, mais elle n'aboutit point.

Digitized by Google

Bade. — Le gouvernement badois s'est constamment efforcé dans ces dernières années de marcher à la tête de l'opinion progressiste du pays. Il n'y a point manqué en 1866 et 1867. Engagé d'abord contre la politique de Berlin, il s'y est rallié plus tard avec la majorité du peuple, entraînée par le courant unitaire. Au printemps de 1866, on eut recours à un emprunt forcé de 4 florins pour 100 du capital imposable. A la suite de la guerre, le ministère se retira, et un cabinet dont la composition indiquait une tendance politique toute différente se forma vers la fin de juillet : M. de Freydorf aux affaires étrangères, M. Mathy aux finances, M. Jolly à l'intérieur. Ce fut M. de Freydorf qui négocia la paix que l'on se hâta de conclure. L'opinion se prononça énergiquement pour le maintien du Zollverein; tout le courant libéral et unitaire s'était tourné vers la Prusse, et la gazette officielle assura dès le 12 août que le gouvernement faisait tous ses efforts pour entrer dans la fédération du nord ou rendre du moins l'union avec elle aussi complète que possible. Le traité conclu, on s'arrangea avec des banquiers de Berlin pour payer immédiatement les 6 millions de florins d'indemnité; le 29 août, les Prussiens évacuèrent le grand-duché, qui renoua aussitôt ses relations avec la cour de Berlin. Ces mesures rapides, que les chambres ratifièrent bientôt, rassurèrent l'opinion, qui attendit dès lors avec plus de calme le développement des choses dans le nord.

La réorganisation du Zollverein et l'impôt sur le tabac qui en fut la conséquence amenèrent quelques mécontentemens passagers; mais les tendances unitaires, loin d'en souffrir, ne firent que s'accentuer davantage. On en eut une preuve éclatante dans le langage tenu aux chambres, lorsqu'elles se réunirent en septembre 1867. Le renouvellement par tiers des députés, qui avait eu lieu auparavant, avait donné une majorité gouvernementale. Le grand-duc, dans son discours d'ouverture, qui eut alors beaucoup de retentissement, manifesta la ferme résolution de contribuer à l'union nationale avec la fédération du nord; il se félicita d'avoir pu donner une preuve de ses aspirations par la reconstitution du Zollverein, et il ajouta qu'il espérait voir bientôt s'introduire dans toute l'Allemagne l'unification des postes, des télégraphes et des poids et mesures. La chambre haute, dans son adresse, applaudit à ce langage. Quant à la seconde chambre, elle laissa éclater son regret que la fédération n'eût pu encore embrasser le grand-duché, n'envisageant l'union telle que l'avaient faite le traité militaire et la reconstitution du Zollverein que comme une transition. On admit presque sans conteste les traités douaniers, le traité militaire, la réorganisation qu'il entraînait et les dépenses qui en étaient la suite. On vota aussi un

Digitized by Google

amendement à la loi de finances qui réduisait de 128,410 florins à 104,610 le budget des affaires étrangères.

Deux interpellations, qui donnèrent lieu à des manifestations intéressantes, furent adressées au ministère. M. Wundt demanda si le gouvernement badois partageait les idées du prince de Hohenlohe sur les rapports futurs avec le nord, et si des conventions établissaient que l'entrée des états du sud dans la fédération du nord ne pouvait être que collective. M. de Freydorf le nia; à son avis, il n'y avait point de conditions; l'accord des états du sud était désirable, mais il n'était point nécessaire. Quelque temps après, le ministère fut interrogé sur la situation des forteresses fédérales; Radstadt était retombé à la charge unique du grand-duché, qui, après quelque hésitation, y avait rétabli la garnison normale de 6,000 hommes. On demanda si on avait entamé des négociations avec les états du sud pour subvenir en commun à l'entretien si coûteux des places fortes. Le ministre de l'intérieur répondit que l'on était entré en pourparlers. Pour terminer les travaux des chambres badoises, mentionnons une motion tendant à rendre le mariage civil obligatoire, l'examen par les commissions de lois sur la presse et les réunions, enfin le vote d'une loi sur l'enseignement. Cette dernière loi, pleine de restrictions inspirées par des méfiances contre l'ingérence du clergé, donna lieu à un débat très long et très animé.

Finances. — La guerre a coûté 10 millions de florins. Pour les couvrir, on a eu 4,200,000 florins résultant de l'emprunt forcé de juin 1866, et 5 millions de florins provenant du premier versement d'un emprunt de 10 millions de florins contracté à Berlin. Le reste de cet emprunt sera employé à rembourser l'emprunt forcé et à activer les travaux de chemins de fer.

Budget ordinaire de 1868. Dépenses : 13,623,674 florins, soit 2,512,485 fl. de plus que dans l'exercice précédent, dont 1,847,873 florins pour la guerre. Recettes : 12,301,484 florins, soit un déficit de 1,322,190 florins. Pour le couvrir, on a porté les impôts de 7 millions de florins à 8,750,000.

WURTEMBERG. — Les chambres, convoquées à la fin de mai 1866, approuvèrent la mobilisation, et votèrent en conséquence un crédit de 7,500,000 florins. Elles se séparèrent ensuite, et ne furent rappelées que le 25 septembre. Le gouvernement demandait un bill d'indemnité pour tous les actes accomplis dans l'intervalle sans l'autorisation des chambres, entre autres pour un emprunt de 30 millions de francs contracté à Francfort afin de payer la contribution de guerre et d'activer les travaux de chemins de fer. Le bill fut voté après un long discours de justification de M. de Varnbuhler; l'union avec le sud, la réconciliation avec le nord au moyen du Zollverein, pour le moment une politique expectante, telles étaient les conclu-

Digitized by Google

sions du ministre. Le projet d'adresse que l'on adopta ensuite était entièrement approbatif; la discussion révéla des tendances beaucoup moins prussiennes que dans les états voisins, même en Bavière. Les chambres furent ensuite ajournées indéfiniment.

Le Wurtemberg est peut-être le pays d'Allemagne où la démocratie radicale compte le plus d'adhérens; la Prusse, y gagna donc moins de terrain qu'ailleurs. Les traités d'alliance blessèrent la grande majorité par les liens dont ils entouraient le pays. Le gouvernement subit la loi commune, il poussa sa réorganisation militaire avec activité sous les auspices du général prussien d'Obernitz, mais en résumé il se montra extrêmement froid dans les tendances à un rapprochement plus intime. Le parti populaire se prononçait énergiquement pour le maintien complet de l'autonomie, à tel point que l'on craignait de voir repousser les traités conclus avec la Prusse. Les chambres furent convoquées le 18 octobre 1867; le traité reconstitutif du Zollverein devait être voté avant le 31. On commença cependant par la discussion du budget. Le gouvernement, vu les remaniemens nécessités par la réorganisation militaire, n'avait pu présenter la loi de finances dans le temps légal, qui est de quatre mois avant l'expiration de l'exercice courant. On l'en blâma, et on l'autorisa à percevoir provisoirement les impôts jusqu'au 31 mars 1868. On arriva jusqu'au 29 octobre sans avoir examiné les traités; ils furent discutés en trois séances et votés le 30 et le 31. La discussion du budget se continua, mais elle ne put être terminée avant la fin de l'année.

Une réforme de la constitution était annoncée depuis longtemps. La chambre la réclama; on annonça qu'elle serait présentée incessamment. Elle le fut en effet en même temps qu'une loi sur l'organisation judiciaire qui simplifiait et facilitait la procédure, augmentait le nombre des juridictions et améliorait la situation des juges. Quant à la réforme, voici en quoi elle consistait : il y aurait désormais deux chambres ayant le droit d'initiative pour modifier la constitution; la chambre basse serait composée de 64 députés de cercles nommés par le suffrage universel, 24 par les citoyens payant plus de 100 florins d'impôt, 6 par le clergé; la chambre haute comprendrait des membres actuels à vie et des membres nouveaux temporaires, nommés 7 par les bonnes villes, 8 par les grandes circonscriptions, 10 par le roi, et en outre les princes du sang, les chefs de maisons princières médiatisées, le représentant de l'université, l'évêque, 2 pasteurs protestans. On présenta à la même époque une loi réorganisant l'administration intérieure. Conçue dans un esprit très libéral, elle introduisait une vraie décentralisation et le principe du *self-government* dans les provinces et les communes.

Digitized by Google

Enfin une réforme basée sur des principes également libéraux fut introduite dans le synode national de l'église évangélique.

La loi de réorganisation de l'armée, soumise aux commissions de la chambre, ne put être discutée en 1867. Le projet entraînait un surcroît de dépenses considérable.

Hesse-Darmstadt. — L'année 1866 commença au milieu des difficultés intérieures qui avaient rempli les derniers mois de 1865. L'opposition violente que les chambres manifestaient en toute circonstance augmentait pour le ministère hessois les embarras où le plaçaient les événemens politiques. Il fallut le sentiment du danger national et les craintes de l'invasion pour enlever le vote des subsides (20 juin). Le grand-duc fut bientôt contraint de quitter sa résidence, qu'occupa le général prussien Gœben. Celui-ci prit en main la direction de l'administration, confiée à des délégués hessois. Le grand-duc eut de la peine à se résigner à la paix : les conditions en étaient particulièrement lourdes; le grand-duché était à demi inféodé au nord, placé dans une situation mal définie, avec tous les inconvéniens de la fédération sans la plupart de ses avantages. L'indemnité fut payée le lendemain des ratifications, et les Prussiens évacuèrent le pays le 18 septembre. Les chambres, réunies au mois de décembre après des élections qui avaient donné une majorité ministérielle, approuvèrent les traités. Elles approuvèrent également la convention militaire conclue avec la Prusse. Cette convention allégeait quelques charges, mais elle cimentait la solidarité du restant de la Hesse avec la politique prussienne : un traité d'alliance conclu à la suite de la convention mettait d'ailleurs la totalité des troupes hessoises sous la direction du roi Guillaume. L'organisation militaire du nord fut en conséquence étendue à tout le grand-duché.

La population, mécontente de l'état des choses, poussait d'ailleurs à l'accession entière au nord. Il y eut des *meetings* et des adresses en ce sens; il y avait eu des pourparlers à ce sujet avec Berlin lors des négociations pour la paix et il en fut question au parlement du nord, lors de la discussion de la constitution. Le langage du commissaire hessois en cette circonstance était presque un appel fait au peuple pour l'engager à exprimer son opinion. Une motion fut présentée au mois de juin 1867 dans la deuxième chambre, invitant le gouvernement à s'entendre avec les états du sud pour se joindre au nord, ou autrement à entrer seul dans la confédération : 32 voix contre 15 adoptèrent la motion.

M. de Dalwigk se trouvait alors à Berlin. Il revint pour la discussion de la chambre haute, et déclara que le gouvernement n'é-

Digitized by Google

tait point disposé à aller plus loin, et cela par égard pour la Prusse, que de telles démarches embarrasseraient. La chambre repoussa la motion à l'unanimité, et l'affaire resta en suspens jusqu'au mois de septembre. Le parlement du nord en fut saisi de nouveau à cette époque. M. de Rabenau, député hessois, exposa la situation, et demanda qu'on s'expliquât nettement. Il ajouta que pour son compte il était d'avis que les états du sud, individuellement ou en bloc, devaient passer le Mein. M. de Bismarck répondit par quelques paroles assez hautaines. « La déclaration de M. de Dalwigk m'a échappé dans le temps, dit-il, autrement je l'eusse rectifiée par voie diplomatique. Si le pas désiré eût été fait, peut-être en fût-il résulté quelque gêne pour les autres états du sud; mais j'affirme que le mot de M. de Dalwigk était inopportun et que la Prusse, en ce qui la concerne, n'aurait trouvé là aucun embarras. » L'incident produisit dans la Hesse une sensation très vive. Peu de temps après vint l'affaire de l'invitation à la conférence. Toutes les difficultés de la situation où était réduit le gouvernement grand-ducal apparurent dans ces deux circonstances, et l'agitation intérieure n'était point de nature à en faciliter pour lui la solution.

Le landgraviat de Hesse-Hombourg était échu au grand-duché le 24 mars 1866, par suite de l'extinction de la ligne des landgraves. Il fut cédé à la Prusse avec quelques districts. Ceux que la Hesse acquit en échange ne compensaient point la perte. Le budget n'a pu être voté avant la fin de l'année 1867. D'après le projet, il se soldait ainsi : recettes 9,497,008 flor., dépenses 9,372,962 flor., soit un excédant de 124,046 florins, auquel on pouvait ajouter les excédans de l'exercice précédent, qui s'élevaient à environ 3,255,600 florins.

Saxe. — Quand éclata la crise de 1866, la Saxe se trouvait dans un état prospère. Un gouvernement populaire administrait avec équité le pays le plus libre peut-être de toute l'Allemagne. Il s'occupait de réformes intérieures, poursuivies d'accord avec la représentation nationale, et se préparait à présenter aux chambres un projet de loi sur le régime communal, quand les craintes de guerre, en le forçant à porter ailleurs son activité, le jetèrent dans une voie où il devait rencontrer de bien pénibles épreuves. Il y avait eu des mouvemens populaires pour les duchés et aussi pour la réforme avec une couleur démocratique marquée; mais à part les unitaires radicaux et les industriels de Chemnitz et de Leipzig, que leurs intérêts rapprochaient de la Prusse, on avait peu de sympathie pour la politique du cabinet de Berlin. L'approche de la guerre et les menaces d'invasion soulevèrent un véritable élan national. Les chambres votèrent le 5 juin un crédit de 6 millions de thalers demandé pour

Digitized by Google

les dépenses de l'armée (4,500,000) et pour secourir l'industrie en souffrance. Ces fonds devaient être pris sur des réserves ou obtenus par un emprunt : le gouvernement ne voulait pas de nouveaux impôts. Le roi dut quitter Dresde le 16 juin, suivi de toute sa famille, pour se rendre à l'armée.

Quelques jours après, les Prussiens entraient à Dresde et s'y fortifiaient. Un commissaire civil remplaça le commandant militaire. Le passage des armées, les réquisitions multipliées, l'autorité exigeante du vainqueur, furent supportés avec une constance remarquable par la population, qui ne cessa de manifester ses sentimens patriotiques et ses répugnances à l'annexion dont elle se sentait menacée. Le roi rentra en Saxe le 26 octobre, à Dresde quelques jours après. Le plus vif enthousiasme l'accueillit partout. Il annonça qu'il était résolu à se montrer fidèle à la nouvelle union qu'il venait de contracter. Cette déclaration loyale était tout un programme politique : le roi Jean ne devait point s'en écarter. Un article de la *Gazette officielle* invita le peuple à l'accepter sans arrière-pensée et à seconder fidèlement le prince dans cette nouvelle voie. Il y eut, par suite du départ de M. de Beust, quelques modifications ministérielles : M. de Falkenstein, ministre de l'instruction publique, le plus ancien membre du cabinet, devint président du conseil, et M. de Friesen, ministre des finances, fut chargé des affaires étrangères. L'armée saxonne commençait à rentrer dans le pays : on la licencia en grande partie. Elle rapportait tous ses drapeaux et n'avait perdu qu'un seul canon. On a vu plus haut que la Saxe devait payer 10 millions de thalers d'indemnité de guerre, la Prusse acheta pour un million un embranchement de chemin de fer; restaient 9 millions : 5 furent payés au commencement de novembre; pour les 4 autres, on dut recourir à un emprunt. Il y avait d'ailleurs d'autres dépenses à solder et à prévoir : on décida d'emprunter 12 millions en décembre, mais on n'émit d'abord que les 4 millions nécessaires pour acquitter la contribution de guerre.

Les chambres s'étaient réunies le 15 novembre. Bien qu'elles eussent été nommées en août, sous la domination prussienne, elles présentaient une majorité sincèrement dynastique. Le budget ne pouvait leur être soumis, non plus que certaines modifications à la constitution entraînées par le nouvel état de choses, avant que la fédération du nord fût organisée. Les chambres se bornèrent donc à autoriser le gouvernement à prélever provisoirement les impôts sur le pied de l'exercice 1864-66, et à voter les lois urgentes. Les troupes prussiennes quittèrent Dresde au mois de mai 1867, et évacuèrent successivement le territoire, sauf Leipzig, Bautzen et Kœnigstein. Dans l'intervalle avaient eu lieu les élections au parle-

Digitized by Google

ment fédéral constituant : elles donnèrent une majorité saxonne; il n'y eut d'annexionistes nommés qu'à Leipzig. Les chambres se réunirent le 2 mai 1867 pour approuver la constitution fédérale. Elles le firent par nécessité, mais non sans protestation. Avant de se séparer de nouveau, les chambres autorisèrent une élévation d'impôts de 4 millions de thalers pour les six derniers mois de l'année, afin de faire face aux dépenses de l'armée et payer les indemnités dues à des particuliers par suite de la guerre.

Les élections d'août pour le parlement législatif du nord furent assez froides; il y avait beaucoup de découragement, surtout parmi les conservateurs; un cinquième seulement des électeurs inscrits se présenta. Les démocrates et les nationaux-libéraux y gagnèrent quelques siéges. Les chambres saxonnes se réunirent le 1er novembre. Elles discutèrent d'abord une loi synodale qui était depuis longtemps à l'étude. Toutes les réformes projetées avaient dû être ajournées. Le gouvernement présenta cependant une nouvelle loi électorale, maintenant la session triennale, mais supprimant les catégories de députés, établissant l'éligibilité dans tout le royaume pour tout Saxon âgé de trente ans et payant 10 thalers d'impôt direct, le droit de suffrage pour tout Saxon de vingt-cinq ans payant 2 thalers; mais les questions financières pressaient davantage, et on s'occupa d'abord du budget. Avant la guerre, la prospérité était telle que l'on pensait à supprimer des impôts (1). La situation avait bien changé, et c'était à trouver des ressources nouvelles qu'il fallait s'appliquer maintenant. Le budget, avant la guerre, était de 13,658,984 th. Il s'élevait maintenant à 18,670,000 th. Les dépenses de l'armée étaient portées de 2,294,875 th. à 5,400,000 th. En outre des impôts attribués à la caisse fédérale, la Saxe avait à fournir 1,545,190 th. pour couvrir le déficit. Il n'y eut point de discussion sérieuse dans l'une ni dans l'autre chambre, et une grande majorité écarta une motion de la gauche demandant la suppression de la représentation diplomatique.

Les troupes prussiennes quittèrent définitivement la Saxe à la fin de 1867; il ne resta de garnison qu'à Kœnigstein. C'était un allégement pour les finances, une satisfaction pour le pays; mais la crise générale des affaires aussi bien que les lourdes charges imposées par les événemens avaient amené un état de gêne dont la souffrance se trahissait partout, et qui, joint à l'amoindrissement politique du royaume, formait un pénible contraste avec la situation heureuse où se trouvait la Saxe deux ans auparavant.

Saxe-Weimar. — Le gouvernement grand-ducal accepta l'alliance

(1) La dette était de 59,890,375 th.; depuis 1830, on avait amorti 7,903,875 thalers.

Digitized by Google

proposée par la Prusse le 16 juin; mais les troupes se trouvaient engagées dans l'armée fédérale, et la diète refusa de les rendre. Elles demeurèrent à Mayence, Ulm et Rastadt jusqu'à la fin de la guerre. La constitution fédérale fut plus tard adoptée avec le traité confiant à la Prusse l'administration des postes dans le grand-duché ainsi que la réforme militaire. La majorité était nationale-libérale, ce qui explique ces résultats malgré l'aggravation de charges qui en résultait pour le pays. L'armée est élevée en effet à 2,850 hommes sur le pied de paix, et 7,000 sur le pied de guerre. La Prusse, il est vrai, par suite des conventions militaires, prend pour elle une partie de la dépense : le grand-duché ne paie à la caisse fédérale que 162 thalers par homme, au lieu de 225; pour parfaire la somme, on ajoutera pendant sept ans 9 thalers par an, et la Prusse se charge de couvrir la différence et d'organiser l'armée, qui, augmentée graduellement, sera pendant ces sept années assimilée à l'armée prussienne. Le budget de 1867-68 dut par suite être remanié pour le restant de l'exercice. On présenta un budget supplémentaire qui dut courir à partir du 1er octobre 1867, époque de la promulgation de la constitution fédérale. En voici les dispositions principales :

« Dépenses militaires du 1er octobre 1867 au 31 décembre 1868 : 583,573 thalers; supplément à fournir à la caisse fédérale : 71,850 thalers; total : 655,387 thalers. Il faut en déduire : 27,220 thalers que l'on payait annuellement à l'ancienne confédération, 22,139 thalers pensions militaires, et 250,000 thalers guerre, en tout : 299,359 thalers, compris dans le budget précédent et déplacés seulement. Le surcroît des dépenses résultant de l'accession au nord s'élève ainsi, net, à 356,028 thalers. Pour les couvrir, on a une réserve de 195,331 thalers, et pour le reste on propose d'élever de moitié les impôts indirects à partir du 1er juin 1867, ce qui produira 84,000 thalers, et d'augmenter de 76,676 les impôts directs; enfin un crédit de 500,000 thalers voté l'année précédente servirait à parer les déficits possibles. »

Toutes ces mesures reçurent l'approbation de la chambre.

SAXE-MEININGEN. — Ce petit état, resté en guerre avec la Prusse, se vit envahi par elle. Le grand-duc dut céder à l'opinion, qui le poussait à accéder à la fédération; il abdiqua en faveur de son fils le prince George, qui se rallia à la politique prussienne.

SAXE-COBOURG-GOTHA. — Les communes ont été réorganisées; les terres seigneuriales soumises aux charges générales; l'assemblée communale est formée par les votes des propriétaires ayant chacun autant de voix qu'il paie de fois 10 florins de contribution, sans que l'un d'eux toutefois puisse réunir plus d'un tiers de la totalité

Digitized by Google

des voix. Les deux duchés n'ont pu être encore confondus dans une administration commune. Ils doivent fournir à la confédération 1,670 hommes et payer 375,750 thalers; mais ils ont obtenu pour 1868 une remise de 145,000 thalers, la différence restant à la charge de la Prusse, et ils ne paieront, par accroissemens successifs, leur quote-part entière qu'en 1874.

Saxe-Altembourg. — On y a modifié notablement la forme de l'impôt. Les taxes personnelles établies en 1850 ainsi que les impôts sur les patentes et l'industrie ont été remplacés par des impôts progressifs qui frappent les revenus provenant du commerce, de l'industrie, des capitaux, des rentes et des immeubles non soumis à l'impôt foncier.

Brunswick. — Le duc n'a voulu consentir à aucune convention militaire dépassant les stipulations du pacte fédéral. Il conserve son contingent séparé, et sa part aux dépenses militaires est de 625,000 thalers.

Mecklembourg. — L'entrée de ces duchés dans la confédération du nord ne peut qu'entraîner pour leur législation intérieure des améliorations, réclamées par les populations et devenues indispensables. Ces deux petits états se sont vus, par suite des liens fédéraux qui les unissent à la fédération, amenés à entamer et à conclure avec la France une négociation importante. Restés en dehors du Zollverein, ils avaient avec la France un traité de commerce particulier, en vertu duquel les vins français entraient dans les duchés avec des droits moindres que ceux que leur appliquaient les tarifs de l'union douanière. Les Mecklembourgs, s'étant engagés à entrer dans cette union, devaient modifier sur ce point leur traité avec la France. Des négociations furent entamées à ce sujet; les contractans s'étant assuré réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée, ces négociations se rencontrèrent avec celles qui se poursuivaient entre Vienne et Berlin pour le remaniement des traités entre l'Autriche et le Zollverein. Elles ont abouti au commencement de 1868; les Mecklembourgs entreront dans le Zollverein, l'article 18 de leur traité avec la France sera modifié; en compensation, les tarifs imposés aux vins français dans le Zollverein seront abaissés de 30 florins à 20 florins les 100 kilogrammes.

Digitized by Google

AUTRICHE

Monarchie représentative. — François-Joseph Ier, empereur d'Autriche.

Situation intérieure et extérieure de l'Autriche en 1866. — Question hongroise. — Commission des 67 à Pesth. — Diètes provinciales. — Guerre avec la Prusse et l'Italie. — Bataille de Custozza. — Bataille de Kœnigsgrætz. — Combat naval de Lissa. — Traité de Prague. — L'Autriche exclue de l'Allemagne. — Traité de Vienne et cession de la Vénétie aux Italiens. — Finances de l'Autriche. — Ministère Beust. — Accord avec la Hongrie. — Ministère Andrassy à Pesth. — Réformes intérieures. — Suppression du concordat de 1855. — Politique extérieure.

Deux faits importans dominent l'histoire de l'Autriche au début de l'année 1866 : au dehors, le pacte de Gastein n'avait réglé que provisoirement les difficultés que la co-possession des duchés arrachés au Danemark devait amener infailliblement entre les deux grandes puissances spoliatrices; à l'intérieur, la patente du 20 septembre 1865 avait remis en question les résultats obtenus après les premiers pas faits par l'empereur François-Joseph dans la voie d'une reconstitution libérale de son empire, et suspendu l'action du *reichsrath* ou assemblée centrale. On avait cru ainsi se rattacher les sympathies des nombreux groupes de population non allemande qui n'avaient pas accepté la constitution centraliste de M. de Schmerling. M. Belcredi, l'ancien gouverneur de Bohême, avait fait des avances aux Tchèques. Il voulait aussi une réconciliation avec la Hongrie, sans se décider à accepter le programme de Deák, dit programme de mai. C'est au milieu de ces négociations avec des groupes politiques animés de passions si difficiles à concilier, c'est lorsqu'il eût fallu une paix profonde pour préparer une entente, qu'on laissait la guerre devenir inévitable. On savait bien que M. de Bismarck la voulait, que l'Italie l'attendait, et l'on avait conclu à Paris un nouvel et lourd emprunt pour payer les armemens sans s'expliquer sur la conduite qu'on tiendrait, parce qu'on l'ignorait au sein même du cabinet. On allait au-devant d'un conflit où devait se trouver engagé du même coup l'avenir des possessions de l'Autriche en Italie et de son influence séculaire en Allemagne sans plan fixe, sans alliances et surtout sans ce viril concours que donne aux gouvernemens, même les moins libéraux au dedans, la conscience bien po-

sitive que leurs résolutions sont inspirées par l'âme de toute une nation.

L'Autriche n'a jamais été une nation proprement dite. Au début de 1866, elle était plus éloignée que jamais de devenir une confédération d'états unis par une solidarité acceptée de tous. Elle réalisait une fois de plus ce que Napoléon Ier avait dit d'elle, qu'elle était en retard d'une idée et d'une armée. Sa situation à la veille de la guerre peut se résumer en trois mots : les Slaves hésitaient, les Allemands n'avaient pas confiance dans un système qui leur enlevait leur antique prédominance, la Hongrie était désaffectionnée et indifférente. Les diètes des divers pays de l'empire étaient alors convoquées pour remplir leurs attributions provinciales. Celle du Vorarlberg fut la première à protester contre la suspension de la constitution de février 1861, et elle fut dissoute. Sans marquer autant son antagonisme, le parti centraliste avait de même, partout où l'élément allemand dominait, clairement manifesté son attachement au régime constitutionnel qui faisait de Vienne le centre politique où se ralliaient tous les peuples de l'empire. Ainsi les diètes de Haute et Basse-Autriche, celles de Silésie et de Styrie, avaient décidé de pourvoir aux siéges vacans dans le *reichsrath* comme si la suspension de cette assemblée n'avait jamais été prononcée. La presse de la capitale et des villes allemandes encourageait cette campagne en faveur du *reichsrath*, non par enthousiasme pour les institutions de février, mais parce qu'on préférait une constitution même octroyée et incomplète à l'incertitude où le comte Belcredi et ses collègues laissaient l'empire sur les formes de l'état autrichien. En effet, sous prétexte d'autonomie, on voyait se produire les prétentions les plus réactionnaires. La diète de Tyrol s'était surtout signalée dans cette voie. On lui en avait su gré à Vienne, et les feuilles officieuses semblaient dire que la conduite de cette diète était d'un bon exemple pour les autres pays cisleithans. Dans les provinces où l'élément slave se trouvait mêlé à l'élément allemand éclatait au grand jour le désarroi du système inauguré par la patente du 20 septembre. Au début, le comte Belcredi avait paru très favorablement disposé envers les Tchèques. Le 18 janvier 1866, il avait proposé à la sanction du souverain une loi qui rendait l'enseignement de la langue slave obligatoire dans les écoles allemandes de Bohême. Il avait même mis dans la bouche de l'empereur François-Joseph la promesse imprudente d'un couronnement spécial à la Bohême. Ainsi encouragés, assurés de la majorité dans la diète grâce à leur alliance avec le parti des grands propriétaires fonciers, les Tchèques avaient repris leurs anciennes réclamations contre la loi électorale.

Digitized by Google

D'après le statut provincial promulgué par le ministère Schmerling en 1861, la représentation au sein de la diète de Prague avait lieu par classes avec une répartition assez favorable aux Allemands. Les Tchèques désiraient naturellement des changemens dans le mode d'élection, et par l'organe du comte Martinitz ils proposèrent une adresse à l'empereur demandant une révision sur les bases suivantes. Les 12 chambres de commerce auraient perdu leur voix, ce qui ramenait à 75 le nombre des représentans de l'industrie; les communes rurales gagnaient 11 voix, ce qui leur en donnait 90. On espérait obtenir ainsi 102 voix pour les Tchèques contre 63 seulement pour les Allemands. Grâce à l'adhésion donnée par les grands propriétaires fonciers aux doctrines fédéralistes des Tchèques, cette adresse fut votée par 119 voix contre 98. Le parti allemand soutenait avec vivacité que la diète était incompétente pour procéder, même par voie indirecte, à la discussion d'une question constitutionnelle; mais, après des récriminations violentes de part et d'autre, on passa outre sur cette protestation. Des tendances analogues s'étaient révélées, quoique avec moins d'éclat, dans la diète de Brunn. Là aussi les Slaves caressaient le rêve d'un grand royaume de saint Wenceslas comprenant la Bohême, la Moravie et la Silésie autrichienne. Le royaume se serait administré sans subir le contrôle du pouvoir politique suprême autrichien, et il aurait écarté l'élément allemand. C'était là où l'on visait partout où régnait l'esprit slave; mais, partagée presque également entre les représentans des deux nationalités, la diète de Brunn ne sut se prononcer ni dans un sens ni dans un autre.

Les efforts des Slaves furent moins heureux dans le sud que dans le nord de l'empire. A Laibach, malgré les efforts du parti slovène, la diète écarta le 12 février, par 18 voix contre 13, une proposition de rendre l'enseignement du slave obligatoire dans toutes les écoles. Au fond, dans cette province, dans celles d'Istrie, de Goërz et de Gradisca, il n'y avait pas les élémens d'un antagonisme dangereux pour l'unité de la monarchie.

Les Polonais de Galicie se montraient disposés à s'entendre avec les ministres viennois sous la condition d'obtenir une autonomie raisonnable. L'effet de la nomination du comte Goluchowski avait été excellent; mais celui-ci, trop empressé de flatter les aspirations fédéralistes de ses compatriotes, avait laissé entrevoir des concessions plus étendues que celles auxquelles le gouvernement était décidé. Les Ruthènes de l'est de la province, ayant trouvé jusque-là dans leurs collègues allemands du *reichsrath* d'utiles auxiliaires pour résister aux prétentions envahissantes des Polonais, envisageaient avec mécontentement les tendances nouvelles. Lorsque la

Digitized by Google

majorité polonaise formula la demande d'un chancelier spécial, ils quittèrent brusquement la salle des délibérations. Presque aussitôt le gouvernement fit un retour vers eux, et sans aborder directement la question des langues, qui est la pierre d'achoppement d'un accord sérieux en Galicie, comme partout où le mot de nationalité est prononcé, il offrit aux Ruthènes une demi-satisfaction en proposant à la diète de Lemberg de scinder le territoire de la Galicie en deux circonscriptions administratives, l'une ruthène, l'autre polonaise. Ce projet échoua contre l'opposition de la diète, où dominait l'élément polonais, et à la fin de la session les deux nationalités étaient également mécontentes du gouvernement.

La grosse affaire intérieure, c'était la question hongroise. La patente du 20 septembre avait été annoncée comme l'acte préliminaire indispensable au succès des négociations avec la diète de Pesth, et, en lisant le discours prononcé par François-Joseph le 14 décembre 1865 à l'ouverture du parlement hongrois, on pouvait croire que le souverain acceptait le programme de mai de M. Deák. On s'était d'ailleurs hâté de faire une concession aux vœux des Magyars. La diète de Transylvanie, convoquée à Klausenbourg d'après la loi électorale de 1848, avait voté l'union avec la Hongrie, et un rescrit royal du 7 janvier avait décidé que la Transylvanie nommerait 75 députés qui iraient discuter directement à la diète de Pesth les conditions de leur union avec la Hongrie. La diète de Klausenbourg avait été aussitôt prorogée pour ne plus se réunir, et le gouvernement avait fait choix des personnages marquans de la Transylvanie qui devaient siéger dans la chambre haute de Pesth. Le gouvernement parlait en outre de son respect pour le droit des pays de la couronne de saint Étienne, pour ce que dans le langage juridique à Pesth on appelait la « continuité de droit; » mais les termes employés faisaient comprendre que c'était là un respect tout théorique. Par un amendement au projet d'adresse de M. Deák, un membre de la droite, M. de Bartal, avait proposé à la diète de se tenir pour satisfaite des vagues engagemens contenus à ce sujet dans le discours du 14 décembre 1865. Devant l'énergique volonté de l'assemblée, il avait dû retirer sa proposition, et l'on trouvait dans l'adresse du 26 février les passages suivans, qui caractérisent nettement la pensée de la Hongrie.

« Le diplôme d'octobre a introduit dans l'ensemble de la monarchie le système constitutionnel; mais la constitution hongroise n'y a pas pris son origine. En acceptant le diplôme d'octobre, nous consentirions à laisser détruire la charte des droits de la Hongrie. La diète est prête à réviser les lois de 1848; mais auparavant elle en veut l'application. La nation attache une importance extrême à la formalité du couronnement. A ses yeux, le sou-

Digitized by Google

verain ne peut faire des propositions à la diète, sanctionner les lois, que s'il a juré de respecter toutes les libertés de la Hongrie reconnues par ses prédécesseurs et expliquées par lui dans une charte spéciale. »

Le 27 février 1866, l'empereur, qui résidait à Pesth depuis un mois, répondit à cette adresse en même temps qu'à celle que les magnats avaient délibérée séparément. L'accueil froid que rencontra la parole du souverain indiquait qu'on n'obtiendrait rien de la Hongrie, si on ne reconnaissait pas formellement ses droits. Un instant même on put craindre que le rescrit du 3 mars, qui développait la première réponse faite par l'empereur, n'eût découragé les hommes les plus décidés à sacrifier leur popularité pour amener un compromis entre les deux groupes de la monarchie. Partant du principe qu'entre les deux groupes de l'empire, le groupe hongrois et le groupe non hongrois, il y a des intérêts communs, le rescrit en déduit la nécessité de déterminer le mode pratique de leur donner satisfaction. Cette satisfaction est impossible à poursuivre, si l'on maintient celle des lois de 1848 qui portent atteinte aux droits du souverain. C'est là, disait le rescrit, une législation improvisée au milieu de circonstances exceptionnelles, et ce serait faire violence à la conscience du souverain que vouloir la rétablir purement et simplement en vertu du principe de la continuité du droit. Ces lois doivent donc être examinées de nouveau et perfectionnées suivant les leçons de l'expérience. Néanmoins le parti Deák obtint de la diète la nomination d'une commission qui eut d'abord 52 membres, et 67 après l'arrivée des députés de Transylvanie. Cette commission fut chargée de combler la principale lacune des lois de 1848 en élaborant les bases d'un projet de loi déterminant les affaires communes aux deux parties de l'empire. En même temps quelques membres élus par l'assemblée s'occupaient de préparer une réponse au rescrit du 3 mars. La réponse votée sous forme d'adresse du 19 mars traçait nettement les bases du droit public hongrois. Plus tard, les députés allemands réunis à Aussee en acceptèrent les déductions, et elle devint le programme de M. de Beust.

Elle ne constatait entre l'empereur François-Joseph et la Hongrie, représentée par le parti Déak, aucun dissentiment ni sur la portée de la pragmatique sanction, ni sur la légalité des actes de la diète de 1848, que M. de Schmerling seul avait osé contester. La difficulté ne portait que sur le mode d'administration et de gouvernement à mettre en pratique jusqu'au couronnement. Le parlement hongrois admettait la nécessité de la révision des lois de 1848, mais au nom des lois antérieurement votées il voulait qu'elle lui

Digitized by Google

fût proposée par des ministres responsables. L'empereur, dans sa réponse du 26 avril, refusa de s'engager sur ce point. Le parlement hongrois suivait en même temps une négociation avec les députés de la diète croate, toujours partagée entre ses velléités d'indépendance et le sentiment qu'à elle seule elle ne pourrait rien constituer, si elle brisait son alliance avec la Hongrie. Deux partis s'y trouvaient en présence. Le premier, tout en proclamant comme principe fondamental l'autonomie de la Croatie, n'entendait pas répudier les liens séculaires qui l'ont rattachée à la Hongrie, et avec des nuances différentes de bon vouloir les divers groupes qu'il renfermait étaient disposés à se plier à une entente avec la diète de Pesth. Le second, composé de députés pleins encore des souvenirs de la lutte contre les Magyars en 1848, se laissant emporter par des considérations ethnographiques colorées du nom de nationalité croato-slave, visait à l'union de tous les Slaves du sud. Son programme a été formulé par l'évêque Strossmayer. « Dans l'avenir, disait-il le 25 janvier 1866, une grande mission est réservée à notre nation. Je pense que les Slaves du sud joueront le rôle principal dans la question orientale. Qu'ils forment donc un faisceau de forces considérables. C'est une vieille tradition de notre passé qu'il s'agit de reprendre aujourd'hui. » Au fond, ce parti avait principalement en vue de former de la Croatie un pays uni par un simple lien personnel à la monarchie autrichienne. Depuis qu'ils avaient renoncé à l'espoir d'obtenir la présence des députés croates au *reichsrath*, les hommes d'état autrichiens ne savaient quelle conduite tenir à l'égard de la diète d'Agram. La situation était d'ailleurs obscurcie encore par l'article 42 des résolutions de la diète de 1861, article sanctionné par l'empereur et portant que la Croatie considérait que tout lien de droit avait cessé d'exister entre elle et la Hongrie. Toutefois, ajoutait cet article, à raison d'un passé commun et d'intérêts identiques, il y avait lieu de rechercher l'union avec Pesth, à la condition que l'on obtiendrait des Magyars le respect des chartes anciennes et de tout ce qui peut constituer l'autonomie intérieure de la Croatie. « La diète commune aux deux royaumes ne devait avoir à s'occuper que des affaires pour lesquelles elle aurait été déclarée compétente par le pacte d'union librement discuté entre les deux pays. » On pouvait trouver là les élémens d'une conciliation en même temps que le point de départ d'exigences déraisonnables. Ainsi quelques Croates en tiraient la conséquence que dans la délibération des affaires communes, dans le vote du budget de la monarchie autrichienne, ils devaient avoir le même nombre de voix, la même part d'influence que les députés de la Hongrie.

Digitized by Google

Mais au début de l'année 1866, c'était le désir de s'entendre avec les Magyars qui dominait parmi les Croates. Un amendement introduit dans l'adresse du 9 février, à la majorité de 99 voix contre 94, demandait l'ouverture de négociations avec la diète de Pesth. Le cabinet de Vienne, qui souhaitait un rapprochement entre Croates et Magyars, le compromit par un acte de faiblesse. La minorité de 94 voix avait voulu présenter à l'empereur une adresse distincte de celle qui avait été votée par la majorité. La diète avait repoussé cette prétention. L'empereur décida au contraire qu'il recevrait les deux adresses. C'était une bonne occasion pour les ennemis du gouvernement de l'accuser de pratiquer encore une politique à double face. On disait qu'il favorisait sous main les tendances anti-magyares de la Croatie. Néanmoins les espérances de la minorité de la diète ne reçurent pas d'autres encouragemens, et l'empereur, tant dans les paroles qu'il prononça à Pesth le 22 février en recevant la députation croate que dans le rescrit du 3 mars, accentua nettement le conseil donné à la Croatie de s'entendre avec la Hongrie. La diète d'Agram s'y décida, mais avec une restriction qui compromettait singulièrement l'union poursuivie. Les délégués envoyés à Pesth recevaient un mandat impératif, et à la majorité de 64 voix contre 56 le passage suivant était inséré dans leurs instructions : « la diète devra s'attacher fortement à obtenir que le royaume de Croatie soit représenté directement et comme individualité politique distincte dans l'organe central où seront discutées les questions qui intéressent à la fois tous les pays de l'empire. » A en juger par les déclarations que les adresses hongroises contenaient à ce sujet, on devait bien prévoir que cette prétention ferait échouer la négociation. Elle s'ouvrit à Pesth le 22 avril avec un grand apparat de part et d'autre, et, par une bizarrerie dont les organes du parti centraliste à Vienne ne manquèrent pas de tirer avantage, les premiers pourparlers entre Croates et Magyars eurent lieu en langue allemande.

C'eût été ajourner indéfiniment la conclusion de ce compromis que d'attendre les Croates, et à Pesth, sans plus se soucier d'eux, on s'était occupé du projet de loi sur les affaires communes aux pays de la couronne de saint Étienne et aux pays cisleithans. Au début de ses travaux, la commission dite des affaires communes avait élu un sous-comité de 15 membres, et le 25 juin, sous l'inspiration de M. Deák, ce comité avait achevé la rédaction d'un programme de compromis, celui que les hommes d'état viennois s'empressèrent plus tard d'accepter après l'issue défavorable de la campagne de Bohême. C'était à un ministère hongrois responsable à diriger la négociation de ce compromis, et, du moment qu'il eût été adopté, la

Digitized by Google

nation hongroise, avec son généreux enthousiasme, pouvait devenir le bouclier de l'empire. Malheureusement, le lendemain du jour où ce rapport était déposé, les Prussiens entraient en Bohême, et la diète était prorogée.

Ainsi au commencement de la campagne, dans les pays cisleithans, en Hongrie et en Croatie, tout était provisoire; il n'y avait encore qu'essais, incertitude du but final et des moyens d'y atteindre. Le provisoire dominait également dans la politique extérieure, où l'on se sentait à chaque instant serré de près par un adversaire habile et entreprenant. Au 1er janvier 1866, à l'époque où rentraient les fonds de l'emprunt conclu à Paris dans l'automne de 1865, l'agio était descendu à 5 pour 100. On comptait dans le public que l'état serait en mesure d'exécuter les engagemens qu'il avait pris avec la banque pour la reprise des paiemens en espèces. Ces prévisions favorables disparurent aux premières nouvelles de la controverse diplomatique engagée avec la Prusse à propos des duchés. On a déjà raconté dans ce recueil les incidens de cette lutte (1). Dès que la Prusse eut dénoncé l'alliance intime renouée à Gastein, il fallut se préparer à la guerre. Le 24 avril, une loi de finances, promulguée en vertu des pouvoirs exceptionnels que l'empereur avait repris par la patente du 20 septembre, autorisait le ministre des finances à emprunter une somme de 60 millions de florins (150 millions de francs) hypothéquée sur les domaines non affectés en garantie à la banque. Cette ressource n'était ni suffisante ni assez promptement disponible, et dès le 5 mai l'empereur dut signer une loi en vertu de laquelle l'état prenait à son compte en leur donnant cours forcé les billets de la banque au-dessus de 5 florins, soit une valeur de 112 millions. Le ministre des finances était en outre autorisé à élever à 150 millions de florins le chiffre des billets en circulation. Le monde des affaires et le public commencèrent alors à manifester leur inquiétude au sujet de l'absence d'une autorité législative élue à laquelle auraient dû appartenir la délibération et le vote d'une mesure aussi grave. La commission de contrôle de la dette publique, qui avait survécu à la suspension du régime constitutionnel, se fit l'interprète du sentiment régnant. Dans un rapport du 11 mai que les journaux se hâtèrent de publier, elle insistait pour que le *reichsrath* fût appelé à se prononcer sur le mérite des expédiens financiers du comte Larisch. Ce rapport émanait d'hommes considérables, dévoués à l'empire et investis d'un mandat public. Le journal officiel ne crut pas pouvoir se dispenser de le publier, mais il le fit précéder d'explications destinées

(1) Voyez le chapitre *Allemagne*.

Digitized by Google

à en atténuer l'effet, et qui ne dissipèrent nullement les alarmes du public.

Les plaintes devinrent au contraire plus crues dans les pays allemands aussi bien qu'en Hongrie; partout on s'étonnait que ces grands sacrifices demandés aux pays de la monarchie autrichienne n'eussent pas été précédés d'une délibération publique sur la politique du cabinet. Le gouvernement ne voulut pas rester sous le coup d'une semblable accusation, et l'empereur François-Joseph répondit au comte Colloredo, président de la commission de contrôle, dans des termes où perçait l'embarras qu'éprouvait le gouvernement de s'être privé du concours des représentans élus des peuples de l'Autriche. « Je ne méconnais pas, disait-il, l'esprit patriotique qui a inspiré la commission. J'ai reconnu solennellement les droits qu'ont mes peuples de participer par l'organe de leurs mandataires et d'une manière décisive à la confection des lois et à la gestion des finances. Je poursuis sérieusement ce but. » M. de Bismarck eût-il osé attaquer l'Autriche, si les peuples de cet empire avaient été préparés à la guerre par un vote de subsides arraché d'enthousiasme aux organes constitutionnels de l'empire? Loin de recourir à ces démonstrations qu'attendaient les amis de l'Autriche en Allemagne, on ne faisait rien pour échauffer l'opinion publique. Le maréchal Benedek pouvait bien dire dans une proclamation : « La résolution du sacrifice et l'enthousiasme de tous les peuples de l'Autriche nous conduiront. » Malheureusement c'étaient là les souhaits personnels du général, et au premier désastre, le mauvais vouloir causé par le régime intérieur de la monarchie devait paralyser toute résistance. Dès cette époque, malgré la conviction de jour en jour plus sensible de l'injustice de la querelle cherchée par la Prusse, les peuples de l'Autriche étaient loin d'aller au-devant des sacrifices qu'eût exigés une guerre « à fond. » L'impôt rentrait mal, la caisse des offrandes nationales ne donnait que des sommes insignifiantes, et le clergé hongrois refusait un emprunt qui lui était demandé sur le produit de ses riches domaines. Les apprêts de guerre arrêtés par le manque d'argent se faisaient avec lenteur. Comme la plupart des régimens étaient loin de leurs districts de recrutement, c'étaient de longues étapes à calculer avant de faire rejoindre les hommes rappelés sous les drapeaux.

A la fin d'avril, le chiffre des forces se décomposait ainsi : 80 régimens de ligne à 3 bataillons, soit 330,000 hommes, 1 régiment et 32 bataillons de chasseurs, soit 50,000 hommes, 12 régimens de cuirassiers à 6 escadrons, 12 de hussards, 12 de uhlans, 2 de dragons, soit 47,000 hommes, 12 régimens d'artillerie de campagne avec 55,000 hommes et 21,000 chevaux, 2 régimens du génie à

Digitized by Google

4 bataillons et 6 bataillons de pionniers, au total 15,000 hommes, 14 régimens d'infanterie frontière donnant un effectif normal de 59,000 hommes, plus environ 50,000 hommes de troupes accessoires, gendarmerie, train, santé. Une portion de cet effectif devait être employée à la défense de la Dalmatie, où on craignait une descente de garibaldiens, une autre devait surveiller la frontière des Principautés-Unies, qui venaient de choisir pour souverain un Hohenzollern, coïncidence ménagée fort à propos par la politique prussienne; enfin il avait fallu donner 150,000 hommes à l'archiduc Albert pour résister aux attaques qu'on prévoyait du côté de l'Italie. Cependant on était loin encore d'être prêt à entrer en campagne. Le 30 avril seulement, tout le ban des hommes de la frontière avait été appelé sous les drapeaux; le 6 mai, toute l'armée avait été mobilisée; le 18 mai, on avait commencé à élever des retranchemens aux environs de Vienne à la tête du pont du Danube. Le 26 mai, Benedek, investi de pouvoirs très étendus, avait transféré son quartier-général à Olmütz. Le 13, le journal officiel avait publié une ordonnance qui marquait un sérieux progrès dans la pratique du droit international, non-seulement l'Autriche s'engageait à appliquer les principes posés dans la déclaration du congrès de Paris, mais elle promettait de respecter la propriété privée sur les navires ennemis, si ses adversaires en faisaient autant de leur côté.

Quand on est sur la pente des besoins extraordinaires d'argent on y glisse avec rapidité. On avait d'abord porté de 4 à 12 millions de florins le montant des billets de 10 kreutzers que l'état mettait en circulation. C'était une ressource nouvelle de 20 millions de francs. Le 25 mai, on en chercha une autre en Vénétie. Dans les premiers mois de 1866, le ministre d'état avait fait quelques tentatives pour calmer le mécontentement public dans cette province. Le libre retour de tous ceux qui avaient émigré en 1859 avait été autorisé, et le séquestre mis sur leurs biens avait été levé. On avait même préparé pour Venise un statut local dont les bases étaient assez libérales; mais les concessions émanées d'un pouvoir faible ne sont que rarement bien accueillies. Bientôt les ménagemens parurent inutiles dans une province où l'on n'était en quelque sorte que campé. La Vénétie, où les paiemens ne pouvaient se faire qu'en espèces et qui ne pouvait être affectée par l'émission de papier-monnaie récemment décrétée, fut frappée en retour d'un emprunt forcé de 12 millions de florins en argent et d'un impôt additionnel payable dans le mois qui suivait la promulgation de l'ordonnance. La presse italienne ne laissa pas échapper cette occasion de s'élever dans les termes les plus vifs contre la domination allemande en Italie. L'Au-

Digitized by Google

triche était désormais assurée d'avoir l'Italie pour adversaire dans la lutte qui allait s'engager. D'ailleurs l'alliance entre la Prusse et l'Italie avait été pressentie à Vienne, mais on n'en avait point aperçu tout le péril, et à tout prendre, on n'envisageait pas sans une certaine satisfaction d'amour-propre cette lutte probable contre les Italiens, derrière lesquels on était sûr cette fois de ne pas trouver les Français.

Le gouvernement autrichien avait eu à se prononcer sur la proposition des grandes puissances de régler la situation par un congrès, ce qui pour l'Autriche signifiait l'abandon de la Vénétie. On avait rejeté comme incompatible avec la dignité souveraine l'idée de donner cette province à l'Italie par une cession directe, ce qui eût pourtant permis de faire volte-face avec toute l'armée contre la Prusse. Au fond cependant, on n'avait aucune répugnance invincible à faire le sacrifice de cette Venise qui avait déja coûté tant de sang et d'argent et qui se dressait comme un obstacle infranchissable à chaque tentative de rapprochement intime et sérieux avec le cabinet des Tuileries. Ce sentiment se retrouvait même, bien qu'en termes voilés, dans la correspondance officielle du comte Mensdorf avec ses agens. « L'Autriche, leur écrivait-il, ne pourrait opposer aujourd'hui qu'un refus absolu à la demande de cession de la Vénétie... Une combinaison de nature à amener un échange contre une compensation territoriale ne pourrait être que la conséquence d'une guerre et de grands changemens territoriaux qui s'ensuivraient... Si des remaniemens territoriaux s'effectuaient à son avantage, alors l'Autriche pourrait, usant de ses succès avec modération, consentir à renoncer à l'une de ses anciennes possessions; mais aujourd'hui, se plaçant sur le terrain des traités, à moins d'affaiblir la valeur pratique des actes qui sont l'origine de sa situation en Europe, l'Autriche ne peut céder la Vénétie. Cette conduite lui est prescrite, si elle veut éviter de froisser l'honneur de la vaillante et nombreuse armée réunie sous les drapeaux de l'empire. » En refusant par avance à la conférence de Paris le droit de lui imposer des combinaisons qui aboutiraient pour elle à des amoindrissemens de territoire, le cabinet de Vienne marchait à la guerre. C'était précipiter encore le moment des hostilités que de déférer à la diète germanique la solution de la question des duchés, après que l'Autriche s'était laissé river pendant deux ans à la politique violente et anti-fédérale de M. de Bismarck. Elle réussit cependant à ramener la confiance des états secondaires, qui commencèrent seulement alors à armer activement pour tenir tête à la Prusse. Le 12 juin, l'Autriche rappelait son envoyé à Berlin, et le ministre de Prusse à Vienne, M. de Werther recevait ses passeports. Le 17 juin, l'ouverture des hostilités

Digitized by Google

s'annonçait par un manifeste de l'empereur à ses peuples. Le souverain passait vite sur la question italienne. Il réservait toute son indignation pour la Prusse, qui avait préparé et voulu cette guerre si contraire à l'esprit de la nation allemande; enfin il laissait percer ses inquiétudes au sujet de la situation intérieure. « Je sais, disait-il, que tous les habitants de mes royaumes et pays ne sont animés que d'un même sentiment, celui de la solidarité qui existe entre eux, de la force que leur donne leur unité, du ressentiment que leur cause le mépris du droit de la part de notre ennemi. Aussi c'est avec une vive douleur que je constate en ce moment le retard qu'a subi jusqu'ici l'œuvre d'entente sur les questions constitutionnelles intérieures, retard qui ne m'a pas permis de convoquer autour de mon trône à ce moment solennel les représentans de tous mes peuples. »

Quand ce manifeste parut, la guerre était engagée à la fois sur presque tous les points du territoire de la confédération. Les Prussiens occupaient le Holstein, et ils étaient maîtres de presque tout le Hanovre. Le roi de Saxe avait passé avec son armée sur le territoire autrichien. Le prince Alexandre de Hesse organisait la défense des environs de Francfort; enfin le 14 juin, le général bavarois von der Thann avait signé à Olmütz une convention en vertu de laquelle la Bavière s'engageait à mettre sur pied une armée de 40 à 50,000 hommes sous le commandement du prince Charles-Théodore de Bavière. Ce général, sorte de généralissime fédéral, prenait le commandement supérieur des contingens du Wurtemberg, de Bade, des Hesses et de Nassau, et il devait suivre un plan concerté avec le commandant en chef des troupes autrichiennes. L'Autriche s'engageait à ne pas négocier la paix avec la Prusse sans y comprendre en même temps la Bavière. Cette convention ne fut ratifiée que le 30 juin, moins d'un mois avant Nickolsbourg. Dans l'état-major autrichien, tout en conservant des appréhensions sur la lenteur des préparatifs des alliés allemands, on fondait un grand espoir sur la concentration des troupes bavaroises en Franconie. On pensait qu'elle suffirait à paralyser une grande partie des forces prussiennes. On avait foi aussi dans la neutralité bienveillante de l'empereur des Français, qui naguère avait envoyé à l'archiduc Rodolphe le grand cordon de la légion d'honneur et qui savait bien qu'on ne défendait la Vénétie que par amour-propre militaire.

Les débuts de la guerre avaient été heureux pour l'Autriche. L'archiduc Albert, le fils du célèbre archiduc Charles, avait débuté par un succès remporté sur l'armée italienne. Le 24 au matin, il débouchait de Vérone et occupait les hauteurs de San-Guestina, Sona et Somma-Campagna. A midi, opérant un changement de

Digitized by Google

front vers le sud, il attaquait les colonnes ennemies qui s'avançaient sur la ligne de Salconza à Somma-Campagna. Le premier corps d'armée italien (Durando) était fort maltraité avant que les autres n'aient eu le temps de le soutenir; à 5 heures, Custozza, la clef de la position, était enlevée. Le 24 au soir, l'armée italienne repassait le Mincio pour ne plus reprendre l'offensive qu'à la nouvelle des succès de la Prusse en Bohême et après qu'une partie des troupes de l'archiduc Albert eut quitté les positions du quadrilatère.

A la même époque commençaient les combats de Bohême, et, à l'exception de celui de Trautenau, aucun ne tournait à l'avantage des armes autrichiennes. Après trois jours de silence, la *Gazette officielle* de Vienne publiait une note peu rassurante. « Nous devons supposer, disait-elle, que le général Benedek a préféré ordonner provisoirement un mouvement en arrière dans la direction de Kœnigsgrætz pour attaquer l'ennemi au cas où il se hasarderait à quitter les positions qu'il occupe aujourd'hui, et non-seulement pour arrêter sa marche, mais pour le rejeter autant que possible sur les défilés peu accessibles des montagnes des Géants. » Des poursuites étaient ordonnées contre les généraux Kriczmanic et Henikstein, ce dernier, chef d'état-major de Benedek. Singulier contraste, on avait donné au commandant en chef de l'armée de Bohême les pouvoirs les plus étendus, et on lui retirait ses principaux auxiliaires le matin même d'une action décisive. Le 3 au soir, un télégramme daté de la forteresse de Kœnigsgrætz faisait connaître l'effrayante vérité. Aussitôt le comte Mensdorf, ministre des affaires étrangères, était dépêché à l'armée, qu'il trouvait dans le désordre de la défaite. Les familles de la capitale se précipitaient aux gares, où de longs convois de blessés arrivaient le lendemain et les jours suivans. L'invasion commençait. La consternation était générale dans le nord de l'empire.

Le lendemain 4 juillet, le prince de Metternich entrait en pourparlers avec l'empereur Napoléon III, et il obtenait que ce souverain déclarât publiquement son acceptation de la cession qui lui était faite de la Vénétie. Ce que le gouvernement autrichien eût voulu, c'eût été que la France exigeât du cabinet de Florence la garantie d'un armistice et qu'elle occupât sans retard Venise avec quelques bataillons, de manière à constituer une barrière contre tout retour hostile de la part de l'Italie. Avec cette sécurité, l'Autriche pouvait rappeler en huit jours 120,000 ou 130,000 hommes des troupes qu'elle avait laissées dans le sud, et la face des événemens pouvait encore changer. François-Joseph avait aussitôt télégraphié à l'archiduc Albert la nouvelle de la défaite, et en avait reçu une martiale réponse. Il avait aussi songé à la Hongrie, et, dès le 7,

Digitized by Google

il avait appelé sous les armes ces honveds si fiers, si courageux, si prompte à d'autres époques à se soulever pour venger les désastres des armes impériales. Le peuple magyar demeurait spectateur passif. Il ne répondait pas aux provocations parties de la légion qui s'organisait au camp prussien sous le commandement du général Klapka; mais l'appel des employés autrichiens ne réussissait pas non plus à secouer sa torpeur. On répandait, il est vrai, le bruit que l'empereur venait de souscrire au programme du parti Deák; mais des négociations constitutionnelles avaient-elles chance d'aboutir quand le territoire était envahi? Il eût fallu tout accorder d'un coup et immédiatement. « Pour rendre la vie à la nation magyare, disait Deák dans le *Pesti Naplo*, il faut une chose, une seule, le gouvernement parlementaire. Si la Hongrie peut faire encore quelque chose pour la monarchie, pour les traités, elle ne le peut que si on lui restitue sa liberté d'action, si on place à sa tête un gouvernement qui soit l'expression de la volonté nationale, et dans lequel le peuple voie clairement la garantie de son indépendance et de ses droits. »

Le rêve un instant caressé d'une campagne contre la Prusse avec l'armée française pour alliée fut de courte durée. Le conseil des ministres tenu à Paris le 10 juillet avait résolu l'abandon de la politique d'assistance dont le prince de Metternich avait si chaleureusement plaidé la cause auprès de l'empereur Napoléon III. La France avait renoncé à envoyer une flotte devant Venise ou à masser un corps d'observation le long de la frontière du Rhin. Le chef du cabinet saxon, M. de Beust, envoyé en mission spéciale, n'eut pas plus de succès dans ses demandes que l'ambassadeur d'Autriche. Le comte de Goltz et le prince de Reuss étaient décidément maîtres du terrain diplomatique à Paris. Le cabinet des Tuileries, après une courte velléité contraire, n'allait plus désormais intervenir dans le conflit que par la parole de ses diplomates. C'était un très faible appui pour l'Autriche. François-Joseph devait dès lors se préparer à subir les conséquences de la défaite. Cependant l'archiduc Albert, arrivé à Vienne pour y prendre le commandement à la place de l'infortuné Benedek, y faisait des efforts surhumains pour réorganiser la défense et parlait à l'armée et à la nation un mâle langage. A ce moment encore, certaines personnes faisaient fonds sur les chances de succès d'une résistance vigoureuse des armées autrichiennes. Le 12, les Prussiens étaient arrivés sur la Thaya, d'où ils avaient fait proposer une trêve de trois jours, à la condition que le retour des troupes de l'armée de Vénétie serait suspendu pendant cet intervalle. Ces termes avaient été présentés à Vienne par le premier secrétaire de l'ambassade de France à Berlin et rejetés comme trop rigoureux. Militairement l'Autriche n'était-elle pas en état de continuer

Digitized by Google

la lutte contre un ennemi qui s'avançait si loin de sa base d'opérations (1)? Son armée pouvait compter encore 320,000 hommes, et, soutenue par des volontaires, elle pouvait espérer rejeter en arrière les Prussiens qui, à leur arrivée sur le Danube, ne pouvaient plus mettre en ligne que 200,000 combattans. Le plan d'opérations consistait à s'appuyer sur Presbourg et à se masser le long des frontières de Hongrie, en abandonnant Vienne; mais les masses populaires étaient atterrées par la défaite de Kœnigsgrætz. Les paysans armés du Tyrol répondaient seuls à l'appel de l'empereur. Ce généreux entrain n'était pas imité dans la haute et basse Autriche, dans la Carinthie, dans la Styrie, dans l'Illyrie et l'Istrie, où le gouvernement cherchait aussi à former des légions de volontaires. Dans les parties slaves des territoires occupés par la Prusse, à Prague, par exemple, la population, d'abord hostile aux envahisseurs, se laissait prendre aux avances intéressées que la presse ennemie faisait aux doctrines anti-allemandes des chefs tchèques. C'était là déjà un ensemble de symptômes inquiétans; mais à Vienne les désastreuses conséquences de l'abattement et de la frivolité des classes aisées donnaient la triste preuve de ce que l'absence de liberté enlève aux viriles émotions des peuples. La population avait considéré avec une véritable stupeur l'embarquement des trésors de l'état sur les paquebots du Danube, qui les transportaient à l'abri des murs de la forteresse de Comorn. Les commerçans demandaient n'importe quelle paix plutôt que la ruine du crédit qui devait résulter de la loi de finances du 7 juillet, loi qui autorisait le ministre du trésor à se procurer 200 millions de florins, soit par l'émission d'un emprunt, soit par l'augmentation de la circulation des billets au-delà du chiffre fixé par la patente du 5 mai 1868, et qui se terminait par une injonction à la banque d'avoir à fournir les avances nécessaires jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions en banknotes. L'armement de la tête de pont de Florisdorf, qui s'achevait en même temps, était encore un sujet d'alarme pour les Viennois : leur faudrait-il assister à une rencontre des deux armées aux portes de la ville? La capitale serait-elle livrée au pillage? Pourtant cette pers-

(1) Les débris de l'armée du nord qui ralliaient la ligne du Danube par Olmütz

comptaient.	130,000 combattans.
Le corps d'armée saxon en avait.	20,000
Les 5es bataillons, qui venaient d'être appelés sous les drapeaux, mais qui, il est vrai, n'avaient pas vu le feu, formaient un effectif de.	80,000
Les troupes revenues de Vénétie et de Dalmatie allaient accroître ce chiffre de.	90,000
Total.	320,000 combattans.

Digitized by Google

pective n'empêchait pas d'organiser chaque jour des fêtes, sous le prétexte de venir en aide aux blessés, et on s'y rendait en foule pour y admirer le bon air et la tournure martiale des officiers saxons. Sous l'impression de ces divers sentimens, on s'attachait à l'espoir d'une paix immédiate, et on croyait y voir un obstacle dans le maintien au pouvoir des personnes qui avaient engagé la guerre. Une adresse présentée à l'empereur par le bourgmestre de Vienne demandait le changement des ministres. « La situation profondément grave de l'empire, disait-elle, est moins l'effet des derniers désastres militaires que de la déplorable politique suivie par les conseillers de la couronne, tant à l'intérieur de la monarchie que dans nos rapports avec les pays étrangers. » — « Je reconnais, répondit l'empereur, les sentimens de loyauté du corps municipal de Vienne, mais il serait à propos que les actes répondissent aux paroles. » La réplique ne se fit pas attendre. Reçu de nouveau par l'empereur, M. Zelinka, le bourgmestre, disait : « Les inquiétudes de la population sont provoquées en fin de compte par la situation politique du moment, et si les sacrifices faits par nous paraissent trop petits, votre majesté doit l'attribuer à la situation gênée des habitans. »

Au milieu de ces tristesses et de ces déceptions, la victoire navale de Lissa apporta un léger soulagement. L'amiral Tegethof, à la première nouvelle du débarquement des Italiens, s'était empressé d'écrire à Vienne pour demander des instructions. Il avait déjà quitté Pola lorsqu'il reçut de l'empereur un télégramme ainsi conçu : « Puisque la flotte italienne est tellement supérieure à mon escadre, la plus grande prudence est indispensable. Agissez selon les circonstances. » Ne s'arrêtant qu'à cette dernière phrase, l'amiral s'était décidé à attaquer, et l'on sait avec quel succès. La victoire tardive du 21 juillet ne pouvait donner à l'Autriche qu'une satisfaction d'amour-propre. Elle ne ralentit pas la marche de l'armée régulière italienne et des volontaires garibaldiens, qui, ne trouvant plus devant eux que de faibles détachemens, pénétraient dans le Tyrol méridional.

Dans le nord, les négociations continuaient malgré la guerre. MM. de Karolyi, Brenner et Degenfeld, arrivés le 21 au quartier-général de Nickolsbourg, acceptaient une suspension d'armes de cinq jours, qui devait courir du 22 à midi, et qui le lendemain interrompait un combat sanglant engagé presque aux portes de Presbourg. La paix n'était plus douteuse tant l'opinion publique inquiète, éperdue, pressait l'empereur d'y consentir. On ne savait pas encore quels termes on obtiendrait du vainqueur; mais ce devait être assez, si l'on évitait un démembrement du territoire

Digitized by Google

autrichien. Avec une indiscrétion calculée, M. de Bismarck avait exposé à M. Giskra, bourgmestre de Brünn, les visées de sa politique. La plus sérieuse de ses conditions, c'était l'abandon des alliés que l'Autriche conservait encore en Allemagne. Cet abandon parut facile à accepter, tant était vif à Vienne le mécontentement causé par les lenteurs du généralissime bavarois. Le gouvernement s'y résigna dans un grand conseil qui se tint le 22 juillet, et auquel prirent part les rois de Hanovre et de Saxe. Seul, ce souverain, dont les troupes s'étaient couvertes de gloire à Kœnigsgrætz, reçut l'assurance d'être appuyé par la diplomatie autrichienne. Le 26 juillet, les préliminaires de paix de Nickolsbourg étaient signés entre l'Autriche et la Prusse seulement. Un armistice régulier fixait la situation respective des deux armées.

Il n'y avait eu à la même époque entre l'Autriche et l'Italie qu'une simple suspension d'armes, pour laquelle on avait arraché à grand'peine le consentement du cabinet de Florence. A Nickolsbourg, la Prusse s'était bornée à réclamer de l'empereur Napoléon III l'assurance que la Vénétie serait rétrocédée à l'Italie. Aucune question militaire n'avait été réglée, aucun engagement n'avait rendu la politique prussienne solidaire des prétentions du roi Victor-Emmanuel. L'Italie crut pouvoir pousser plus avant les succès que son allié du nord l'avait aidé à obtenir. Elle se refusait à évacuer les points qu'elle occupait hors de sa frontière. D'autre part l'Autriche ne voulait accepter d'armistice que quand les troupes italiennes se seraient retirées en deçà des frontières du royaume lombard-vénitien. Il fallut le retour subit de l'armée de l'archiduc Albert dans le sud et toute l'insistance de la France pour décider les Italiens à abandonner cette prétention, peu justifiée par leurs succès militaires. Il y fallut surtout le refus de concours du cabinet de Berlin, qui, satisfait des résultats obtenus en Allemagne, montrait peu de goût à recommencer la campagne. L'armistice fut enfin signé à Cormons le 10 août, et les Italiens évacuèrent le Tyrol. Dans le principe, pensant avoir promptement tout réglé, on avait insisté de Berlin pour que le siége des négociations entre l'Autriche et l'Italie fût fixé à Prague; mais sur l'observation qui lui fut faite que le traité avec l'Italie comportait la solution de plusieurs questions accessoires très compliquées, cette idée fut abandonnée. D'ailleurs le cabinet de Florence préférait négocier isolément, et il invoquait l'appui de la France pour payer le moins possible de la dette autrichienne afférente à la Vénétie.

C'était un embarras pour toutes les puissances que cette cession directe de la Vénétie à la France consentie à une époque où l'empereur François-Joseph pensait pouvoir compter sur l'inter-

Digitized by Google

vention armée du cabinet des Tuileries. Les instructions du duc de Gramont et du général Lebœuf, le plénipotentiaire français en Vénétie, furent calculées de façon à ménager tous les scrupules, et le traité signé à Vienne le 24 août fut libellé en des termes qui disaient suffisamment que cet acte marquait une situation provisoire. La Prusse ne voulait pas laisser dire que l'Italie devait la Vénétie à la France, le cabinet de Florence prétendait traiter directement avec celui de Vienne des conditions de la paix. De là cette phrase passablement énigmatique qui figure dans le préambule du traité : « Sa majesté l'empereur d'Autriche ayant cédé à sa majesté l'empereur des Français le royaume lombard-vénitien, et sa majesté l'empereur des Français de son côté s'étant déclaré prêt à reconnaître la réunion dudit royaume lombard-vénitien aux états du roi d'Italie, sous la réserve du consentement des populations dûment consultées, les plénipotentiaires, etc. » A partir de ce moment, la paix entre l'Autriche et l'Italie n'était plus guère qu'une question financière. Les négociations commencées le 28 août se terminèrent le 3 octobre, et le 11 du même mois les ratifications furent échangées. La couronne de fer de Monza fut remise au plénipotentiaire italien, le général Ménabréa, dont les mérites personnels contribuèrent beaucoup à établir sur un bon pied les rapports de l'Italie et de l'Autriche. Pour sa part de dette afférente à la Vénétie, l'Italie devait payer 35 millions de florins en onze versemens successifs dans un délai de vingt-trois mois. En même temps les troupes impériales évacuaient les forteresses du quadrilatère, et le matériel transportable en était cédé à l'Italie à des conditions fixées par l'arbitrage du général Lebœuf, dont la mission se prolongea en Vénétie jusqu'au départ des Autrichiens.

Avec la Prusse, la conclusion définitive de la paix avait été beaucoup plus prompte. Un traité avait été signé à Prague le 23 août. Outre les stipulations politiques (1), cet acte contenait dénonciation de la convention monétaire du 24 janvier 1857 conclue en vue de rapprocher l'Autriche du système des états allemands, l'engagement de construire un chemin de fer entre la Bohême et la Silésie de Wildenschwerdt à Glatz, et une promesse que des pourparlers seraient engagés pour la révision des stipulations douanières de 1865 entre l'Autriche et le Zollverein. Un autre article obligeait l'Autriche à payer à la Prusse une indemnité de guerre liquidée à 20 millions de thalers (75 millions de francs). Dès le 30 juillet, le comte Larisch, ministre des finances, s'était assuré à cet effet le concours de la maison Rothschild et des principaux banquiers de

(1) Voyez le chapitre *Allemagne*.

Digitized by Google

Vienne, qui avaient consenti à une avance momentanée. Une loi de finances rendue le 25 août vint fixer le mode au moyen duquel cette somme serait fournie au trésor. Elle disposait que le crédit de 140 millions ouvert par la loi du 7 juillet 1866 serait obtenu : par la négociation de rentes 5 pour 100 jusqu'à concurrence de 50 millions et par une émission de billets de banque de 1 à 5 florins pour une somme de 90 millions. Ainsi la somme des billets d'état en circulation se trouvait élevée à 300 millions. On voit à quelle déplorable situation financière les calamités politiques avaient amené l'Autriche. En dehors de quelques ressources extraordinaires, telles que sa créance sur l'Italie, sa part à liquider dans la propriété de l'ancienne confédération germanique et la valeur des domaines non affectés en garantie à la banque, l'état ne pouvait trouver dans ses revenus ordinaires annuels plus de 407 millions de florins. En regard, le projet de budget du comte Larisch portait les dépenses à 433,896,000 florins. Cependant le ministre annonçait qu'il s'était inspiré des préceptes d'une sage économie. L'empereur lui-même avait donné l'exemple en diminuant les dépenses de sa liste civile de 2,300,000 florins. On parlait de réduire l'effectif de l'armée à 11 divisions et 225,000 hommes, et, sauf un crédit extraordinaire qui restait à prévoir pour la transformation de l'armement, on annonçait une réduction de 12 millions dans les dépenses militaires. Malheureusement le zèle d'un ministre des finances ne pouvait rien à tout cela. La vraie cause de la mauvaise situation financière, c'était la confusion qui régnait dans la politique et l'administration.

Deux mois après la signature de la paix, on n'avait pris aucun parti. A la veille de se rendre en Bohême pour étudier les souffrances que la guerre avait fait peser sur ce royaume, l'empereur François-Joseph restait flottant entre les divers systèmes qui lui avaient été recommandés tour à tour. Sans consulter ses ministres, il nommait deux fédéralistes, le comte de Rothkirch et le comte Goluchowski aux postes de gouverneur de Bohême et de Galicie. Une patente du 14 octobre convoquait toutes les diètes de l'empire, à l'exception de la plus importante de toutes, celle de Hongrie, retardée sous prétexte d'épidémie cholérique, et quand ce décret paraissait, aucune résolution n'avait encore été arrêtée au sujet de la conduite à tenir au sein de ces assemblées. Les feuilles officieuses indiquaient simplement qu'on allait poser la question de ratification du compromis avec la Hongrie. Ce compromis était toujours la chose essentielle, et en remettre la conclusion jusqu'à ce qu'on eût consulté ce grand nombre de diètes si variées d'instinct et d'origine, c'eût été maintenir pour de longues années le régime du provisoire. Les députés du parti autonomiste qui avaient toujours

Digitized by Google

voulu l'entente avec la Hongrie et les hommes éminens du parti centraliste l'avaient dit avec netteté dans une réunion qu'ils avaient eue à Aussee. La forme définitive de l'état autrichien, ce devait être le dualisme : administration, législation et droit public distincts dans les deux groupes de la monarchie, à la condition que les affaires communes seraient traitées en commun. L'accord entre les pays de la couronne de saint Étienne d'une part et les contrées héréditaires de l'autre devait se traiter entre le parlement hongrois et le *reichsrath*, dont la compétence se limiterait désormais à la partie cisleithane. Ce programme avait été discuté de nouveau et adopté presque sans changement à une nouvelle réunion de députés centralistes qui avait eu lieu le 18 octobre. Il convenait, y avait-il été reconnu, de faire toutes les concessions qu'une des nations de l'empire pourrait réclamer en vertu de droits historiques exercés jusque dans la période contemporaine. Ces derniers mots sans cesse inscrits depuis lors sur le drapeau du parti allemand signifient : reconnaissance de l'indépendance et des droits séparés de la Hongrie, et ils excluent l'idée d'une constitution par groupes ethnographiques, le droit à une charte séparée, revendiqué par les Tchèques de Bohême en exécution de la promesse imprudente que leur a faite un jour François-Joseph de demander son couronnement comme roi de Bohême.

L'empereur, qui voyageait alors en Bohême, y recevait un accueil très froid, et suivait avec anxiété ces mouvemens d'opinion. Au milieu de la confusion que produisaient sur son esprit les mots de droit et de constitution sans cesse répétés autour de lui dans des sens différens, il recherchait le conseil d'un homme nouveau propre à cette situation nouvelle à laquelle les premières années de son règne l'avaient si peu préparé. Sans remanier encore entièrement le ministère, il s'était séparé des comtes Mensdorff et Esterhazy, et avait fait choix de M. le baron de Beust comme ministre des affaires étrangères. A diverses reprises, depuis l'exil de son roi sur le territoire autrichien, le premier ministre saxon avait été appelé à prendre part aux plus graves délibérations tenues sous la présidence de l'empereur. Il y avait apporté une intelligence prompte et haute; en outre, il était doué de cette activité, de cet esprit d'initiative et d'opportunité qui avaient trop souvent fait défaut dans les conseils de la monarchie. Sa circulaire aux agens diplomatiques était un heureux début. « Tout en désirant, disait-il, mettre à profit les expériences que j'ai été à même de faire sur un autre théâtre, je me considère comme dégagé de mon passé politique du jour où je deviens sujet autrichien... Tous les efforts du gouvernement impéria doivent tendre aujourd'hui à effacer les traces d'une guerre désastreuse. »

Digitized by Google

La réserve vis-à-vis de l'étranger était une nécessité. La situation ne commandait pas moins une franchise complète vis-à-vis des populations de l'empire. A l'instigation de M. de Beust, la *Gazette officielle* rompit enfin le silence, et elle publia coup sur coup un exposé de la situation financière, un exposé de l'état militaire où étaient indiquées les bases d'une nouvelle législation sur le recrutement, et quelques articles qui jetaient un commencement de lumière sur les projets du gouvernement en ce qui concernait les affaires intérieures. L'exposé financier récapitulait les embarras du trésor. Pour couvrir le déficit de 26,599,000 florins que prévoyait le comte Larisch dans son projet de budget pour l'exercice 1867 et pour payer les dépenses résultant de la liquidation de l'exercice 1866 et s'élevant à 51,034,000 florins, on allait être obligé de faire emploi de 79,495,000 florins restant disponibles des opérations de crédit successivement décrétées les 5, 25 mai et 25 août 1866. Le rapport se terminait par un appel à la confiance, la seule vertu qui pût en effet guérir les finances de l'empire. Pour l'armée, on parlait de prendre exemple sur la Prusse, de rendre le service militaire obligatoire pour tous et de supprimer l'exonération. Ces nouvelles combinaisons ne devaient pas seulement avoir pour effet de porter à 800,000 en cas de péril le nombre des hommes de l'empire exercés au métier des armes. Il y avait des avantages moraux et sociaux incontestables à verser dans tous les grades de l'armée des hommes appartenant aux classes élevées de la société, mais c'était une révolution complète pour l'armée et la nation autrichiennes. Une assemblée délibérante pouvait seule la faire.

En même temps on faisait un pas de plus vers la Hongrie. Prenant pour point de départ le travail de la commission des quinze sur les affaires communes, l'empereur, dans son rescrit du 17 novembre, promettait solennellement la nomination d'un ministère responsable et tout ce qui, dans la forme comme dans le fond, paraîtrait répondre aux vœux de la nation hongroise. Le ministère devait être appelé à présenter au nom du souverain les projets de loi sur le traitement des affaires communes, c'est-à-dire le recrutement et le commandement de l'armée, les affaires étrangères et les douanes, le budget des recettes et dépenses de ces derniers services, celui de la dette publique. Ce rescrit fut assez favorablement accueilli par le parti Deák, qui pour la première fois trouvait dans la parole du souverain la reconnaissance formelle du principe de « la continuité du droit, » autour duquel avaient roulé jusque-là les controverses de la diète de Pesth. Le parti modéré devait à l'honneur des principes d'insister pour que le souverain donnât une valeur pratique à ces assurances par la prompte nomination

Digitized by Google

d'un ministère responsable et par la mise en vigueur des lois anciennes; mais il pensait qu'on pouvait promettre de continuer l'élaboration du projet de loi sur les affaires communes, ce projet qui devait contenir tous les points essentiels du compromis entre la Hongrie et le reste de l'empire. MM. Ghiczy et Tisza, les chefs de la gauche, déclaraient au contraire que la diète devait suspendre tout travail jusqu'à ce qu'une entière satisfaction fût donnée à ses revendications, et demandaient qu'elle n'élaborât aucun projet de loi jusqu'à ce que le roi de Hongrie eût délégué devant elle des ministres responsables munis de ses pleins pouvoirs. Ils déterminaient leur conduite par des considérations de droit strict; le parti modéré se décidait plutôt par des considérations d'opportunité. « Nous sommes, disait M. le baron Eötvös, arrivés à un moment critique où l'on ne saurait négliger plus longtemps de fixer la forme dans laquelle nous devons exécuter les obligations que notre pays a contractées en s'unissant à l'empire d'Autriche. En maintenant fermement notre droit, en accentuant nos réserves, nous devons ne rien négliger de ce qui peut apaiser le différend entre nous et le reste de l'empire... Dans l'état actuel des relations de peuple à peuple, la base du droit historique ne serait pas à elle seule assez ferme pour soutenir des institutions qui seraient en désaccord avec l'existence d'un empire comme l'empire austro-hongrois. » Ce débat avait consolidé l'ascendant du parti modéré, et la majorité de la diète était dès lors toute prête à remettre en mouvement la fameuse commission des 67, qui avait pour mission d'élaborer les projets de lois destinés à servir de base au compromis.

Pendant les trois mois qui suivirent, bien des tergiversations faillirent encore compromettre l'effet de ces bonnes dispositions; mais on gagna un point essentiel. L'opinion publique et la presse hongroise cessèrent d'être indifférentes à ce qui se passait dans la partie cisleithane de la monarchie, et elles exprimèrent le vœu que ces contrées pussent recouvrer le droit de discuter librement leurs intérêts. Les députés allemands aux diètes provinciales, réunis en conférence à Vienne le 15 novembre chez M. de Pratobevera, avaient décidé en même temps d'éviter toute polémique irritante avec les Magyars, et ils s'étaient mis à l'œuvre pour organiser une vaste agitation, afin d'obtenir de l'empereur la convocation immédiate du *reichsrath* et l'abandon de la politique suivie depuis le 20 septembre. Ce premier rapprochement des Magyars et des Allemands affaiblissait sensiblement le parti fédéraliste, dont les organes, en Croatie d'une part, en Bohême, en Moravie, en Galicie et en Illyrie de l'autre, étaient loin d'apporter dans leurs programmes l'unité de vues nécessaire au triomphe d'une cause politique.

Digitized by Google

L'occasion d'exprimer le sentiment du pays sur la marche des affaires publiques se présentait d'ailleurs tout naturellement. La session ordinaire des diètes provinciales commençait le 14 novembre 1866. La majorité d'entre elles recommença de protester comme elle l'avait fait au début de l'année contre la prolongation du régime provisoire et contre l'absence de libertés publiques et de garanties constitutionnelles. La diète de la Basse-Autriche votait une adresse où, après avoir énuméré les maux dont l'empire avait souffert, elle recommandait une prompte convocation du *reichsrath*. L'adresse de la diète de Salzbourg reproduisait les mêmes idées; celle de la diète de Linz, votée le 4 décembre, était plus violente encore. Après avoir déploré la rupture des liens séculaires qui rattachaient l'Autriche à la confédération germanique et réclamé la coopération de députés élus au gouvernement du pays, elle faisait de la situation intérieure de l'empire un tableau désolant, elle accusait l'indécision et la mollesse des conseillers de la couronne, et insistait tout particulièrement sur l'erreur qu'avaient commise les auteurs du manifeste du 20 septembre en déclarant que la suspension de la vie constitutionnelle dans les pays cisleithans était indispensable au rétablissement d'une entente avec les pays de la couronne de Saint-Étienne. Elle réclamait pour les uns comme pour les autres un retour franc et complet au régime constitutionnel auquel chacun avait droit de son côté. L'adresse votée par la diète de Styrie et due à M. Kaiserfeld, un des hommes les plus sensés des pays cisleithans, entrait peut-être davantage dans le vif de la situation. « Le vrai rôle des Allemands de l'Autriche, disait M. Kaiserfeld, ne consiste pas à se lancer dans toute sorte de tentatives pour reprendre la position qu'ils ont perdue ou empêcher la formation d'un état allemand unitaire sous l'égide de la Prusse. Ils ont à fortifier l'Autriche à l'intérieur avec la conscience que l'existence de cette monarchie est le premier des intérêts allemands, le seul moyen d'empêcher l'élément russo-slave de pénétrer un jour aux portes de Vienne. Nos souverains pourront toujours compter sur l'attachement de leurs sujets allemands à deux conditions : la première qu'on ne cherche pas à dénationaliser les provinces allemandes de la monarchie, la seconde qu'on veuille sérieusement la paix avec la Hongrie. Le dualisme, la constitution de deux états dont l'union fera la monarchie autrichienne, est une nécessité. Il faut que la Hongrie ait le régime constitutionnel auquel elle a droit, il faut qu'il en soit de même dans le reste de l'empire... » Les mêmes idées se retrouvaient dans les adresses des diètes de Troppau et de Klagenfurt, qui exprimaient leur douleur au sujet des fautes commises, et le vœu qu'il y fût porté remède

Digitized by Google

par une prompte entente avec la Hongrie et avec les diètes allemandes de l'empire. Malgré ces manifestations imposantes en faveur d'un *reichsrath* restreint qui aurait discuté l'accord avec la Hongrie, le comte Belcredi poursuivait ses rêves fédéralistes, et prenait volontiers pour les coups d'une minorité bruyante les vœux unanimes des populations les plus intelligentes de l'empire.

Les Slaves, dont on avait imprudemment exploité l'antagonisme contre les Allemands, étaient bien éloignés des vues qui viennent d'être exposées sur les causes du récent désastre de l'empire. L'adresse de la diète de Galicie, dont le texte avait été préparé par le parti polonais, remerciait au contraire l'empereur d'avoir rouvert la voie tracée par le manifeste impérial du 20 septembre, voie qui devait conduire à jeter avec le concours des divers peuples de l'empire les bases d'un nouvel édifice constitutionnel. « Nous sommes convaincus, ajoutait-elle, qu'avec la satisfaction du vœu légitime de vos peuples le retour au système de centralisation deviendra impossible. Ce système sapait et affaiblissait toutes les forces de l'empire en paralysant celles des élémens qui le composent... L'organisation autonomique des pays de l'Autriche doit s'appuyer sur des bases historiques et nationales. » A Laybach, le parti slovène, qui poursuivait également des rêves historiques et la reconstitution d'une Illyrie indépendante, avait empêché le vote de l'adresse à l'empereur préparée par les députés allemands sans la remplacer par aucune autre. Quant à la diète de Bohême, elle n'avait garde de laisser passer cette session sans reprendre ses protestations contre la loi électorale et ses demandes d'un royaume tchèque. Ce n'était qu'à une très faible minorité que la diète de Moravie écartait des demandes de même nature. Sur la grosse question du moment, celle des affaires qui seraient laissées communes entre la Hongrie et le reste de l'empire, le parti fédéraliste observait partout le silence.

C'était le moment où M. de Beust, accompagné du comte Majlath, chancelier des affaires de Hongrie, se rendait à Pesth après avoir inauguré utilement la période de son activité diplomatique par la négociation d'un traité de commerce avec la France (11 décembre). A Pesth était en effet la clé de toute la position de l'Autriche comme grande puissance européenne, et le nouveau ministre des affaires étrangères sentait que sa marche serait mal assurée tant qu'il n'aurait pas conféré personnellement avec les chefs du parti modéré en Hongrie. Dans ces entretiens, M. de Beust s'était rendu un compte exact des conditions possibles du gouvernement de la monarchie autrichienne transformée par la reconnaissance de l'indépendance de la Hongrie; il avait vu Deák, cet homme qui personnifie si complétement la nation magyare, et les députés de son entourage qui

Digitized by Google

étaient disposés à accepter des portefeuilles dans le premier ministère hongrois. Il les avait trouvés tous très désireux de voir cesser le provisoire dans leur propre pays aussi bien que dans les pays cisleithans de la monarchie. Mais quelle constitution donner aux pays cisleithans, sous quelle forme leur faire accepter ce demi-démembrement qui résulterait du dualisme? Devant ce problème, il hésitait encore. Le *reichsrath* plénier créé par la patente de février 1861 n'avait plus de base légale depuis qu'on sanctionnait le refus de la Hongrie de s'y faire représenter. Le *reichsrath* restreint, qui devait faire des lois pour la partie cisleithane, n'avait pas été investi d'attributions qui lui permissent de réviser la constitution. En présence de ces impossibilités, le comte Belcredi avait imaginé la combinaison d'un *reichsrath* extraordinaire, nommé par les diètes provinciales, non plus par groupes, mais à la majorité relative, ce qui dans les pays slaves enlevait aux députés allemands presque toutes les chances de succès que leur assurait l'ancien mode d'élection, et M. de Beust ne s'était pas trouvé assez sûr de son fait pour contredire cette proposition. L'empereur l'accueillit, et ce fut une nouvelle complication dans le mécanisme déjà si peu simple de la monarchie. Le 2 janvier 1867, une patente prescrivait des élections générales pour les diètes provinciales de l'empire, et les convoquait pour le 11 février dans une session où elles devraient choisir dans leur sein les membres d'un *reichsrath* extraordinaire convoqué à Vienne le 25 février. Ce *reichsrath* n'avait pas mission de voter le budget. Il délibérerait uniquement sur le projet de compromis avec la Hongrie. Le gouvernement se donnait ainsi les apparences d'abdiquer la direction de la négociation, et l'année 1867 débutait par une sorte d'aveu d'impuissance.

Les amis de l'empire en ressentirent des craintes très vives. Les diètes de Bohême et de Galicie n'allaient-elles pas demander à n'être plus rattachées au reste de l'empire que par un lien purement personnel? La Hongrie ne prendrait-elle pas de l'humeur de voir ainsi toujours différée la reconnaissance de ses droits et de sa constitution? Cela devenait vraisemblable à en juger par le langage de la presse magyare et par l'accueil qu'elle venait de faire aux projets de réforme militaire élaborés par le ministre de la guerre à Vienne, et destinés à passer à l'état de loi sans le concours des mandataires de la nation. En eux-mêmes, ces projets, dont les bases étaient connues depuis le 1er novembre, constituaient une réforme excellente, et le général John les justifiait parfaitement dans son rapport à l'empereur. « L'expérience, disait-il, a montré les habitans du Tyrol prêts à repousser l'invasion étrangère comme ils l'avaient déjà fait en 1848 et en 1859. Le système adopté pour

Digitized by Google

cette province constitue donc une bonne organisation défensive. Il est regrettable que cette organisation n'ait point été étendue aux autres provinces. Là nous nous croyions protégés par les stipulations du pacte fédéral allemand, le gouvernement ne faisait rien pour l'armement national. On fondait tout l'espoir d'une résistance solide sur le bon état de l'armée permanente que l'Autriche entretenait jusqu'ici à grands frais. Il nous faut aujourd'hui, si nous ne voulons pas nous exposer à des surprises telles que celles de la dernière guerre, une milice imposante animée de l'esprit national et rompue au métier des armes. » Le ministre ajoutait qu'il voulait développer l'esprit du peuple, l'associer à l'existence de l'armée, et qu'on créerait ainsi une force défensive respectable. On lui répondait du camp libéral : Pourquoi vous pressez-vous de mettre en pratique des institutions que vous croyez si populaires et sur le mérite desquelles le peuple n'a pas été consulté? Heureusement, malgré les plaintes que causait le décret-loi sur l'armée, la négociation du compromis avec la Hongrie avait fait de rapides progrès. M. de Beust avait obtenu de l'empereur qu'on irait franchement au-devant des vœux des Magyars. Dès les premiers jours de l'année 1867, les négociations avec la diète d'Agram avaient été suspendues, et le gouvernement avait fait savoir qu'il ne traiterait avec la Croatie qu'après qu'on aurait conclu le compromis avec la Hongrie au sujet des affaires communes. Le 8 janvier, l'empereur avait conféré avec une députation de la diète hongroise et échangé les explications les plus propres à faire cesser tout malentendu. Le 19, le parti modéré avait dépêché à Vienne M. le comte Andrassy, en lui confiant la mission de se concerter avec le souverain au sujet des conditions du gouvernement intérieur de la Hongrie pendant la période qui précéderait le couronnement. Le 28, la commission des 67, tenue au courant du résultat de ces conférences, avait abordé la discussion du projet de loi sur les affaires communes, et le 4 février elle en avait arrêté le texte en prenant en considération les légers changemens demandés à Vienne; enfin le 8 février, l'empereur scellait l'accord heureusement intervenu dans une entrevue avec M. Deák. Un ministère hongrois responsable était en voie de formation.

Depuis la veille, M. le comte Belcredi n'était plus ministre d'état. La combinaison d'un *reichsrath* extraordinaire était tombée sous les coups de l'opposition savamment dirigée des Allemands, centralistes ou autonomistes, tous unis pour réclamer l'exécution de leur programme d'Aussee. Les uns et les autres avaient déclaré dans une réunion publique tenue à Vienne qu'ils n'accepteraient pas de mandat au *reichsrath* dans la forme où la patente de jan-

Digitized by Google

vier 1867 voulait la convocation de cette assemblée. Ils tenaient que la patente impériale, en inaugurant une nouvelle combinaison pour l'élection dans le sein des diètes, portait atteinte à des droits acquis. La seule solution légale, c'était donc, d'après eux, un appel simultané à la diète hongroise et au *reichsrath* tel qu'il avait existé pendant quatre ans avec une représentation réduite aux pays non hongrois, et ils ajoutaient que le *reichsrath* ne ferait aucune objection au rétablissement de la constitution hongroise à la condition que la diète de Pesth prendrait équitablement sa part des charges générales de la monarchie. M. de Beust se convainquit que c'était là le seul moyen de restaurer un ordre légal dans l'empire, et M. de Belcredi, qui n'avait la confiance ni des Magyars ni des Allemands, dut renoncer à son portefeuille. Dès lors l'homogénéité se trouva rétablie dans les conseils de l'Autriche. Le gouvernement, accepté par un homme de tête et de cœur, allait secouer sa torpeur traditionnelle pour prendre une part active au mouvement et à la lutte des opinions. La circulaire destinée à faire connaître ce revirement aux gouverneurs des provinces établissait d'abord que la suspension des institutions constitutionnelles dans la partie cisleithane avait eu lieu uniquement en vue d'obtenir plus facilement le compromis avec la Hongrie. Ce compromis était désormais chose faite, et les pays non hongrois représentés au *reichsrath* restreint allaient avoir à délibérer sur les changemens qui en résultaient dans le mécanisme de l'empire. Ainsi la conclusion des arrangemens avec les Hongrois devait servir de point de départ à une réorganisation immédiate de l'autre groupe de l'empire. Le développement de la patente de février 1861 dans un sens libéral ne se ferait pas attendre, on annonçait des lois limitant les droits du pouvoir exécutif pendant l'intervalle des sessions, une loi interprétant largement le principe de l'autonomie administrative de chaque province, une loi sur la responsabilité ministérielle, en un mot tout ce que l'ancien *reichsrath* n'avait jamais pu obtenir de M. de Schmerling en quatre années d'incessantes réclamations.

L'accueil qui attendait cet ensemble de mesures n'était pas douteux en ce qui concernait les diètes allemandes; mais du premier jour on s'était trouvé sérieusement aux prises avec la Bohême. La diète avait confié la rédaction d'un projet d'adresse à un groupe composé de défenseurs enthousiastes des droits de la couronne de Saint-Wenceslas et à la fraction très remuante des grands propriétaires fonciers qui visaient à établir un grand centre politique à Prague. L'adresse, proposée par le comte Thun, disait que la diète avait appris avec une extrême douleur l'abandon non-seulement de la patente en vertu de laquelle elle s'était réunie, mais même du ma-

nifeste impérial du 20 septembre, salué par elle avec joie dans deux adresses successives comme l'entrée dans la voie d'une libre entente. Le *reichsrath*, tel qu'il est convoqué aujourd'hui, ajoutait-elle, n'est limité par rien dans sa compétence, les droits des royaumes et pays solennellement reconnus dans le diplôme du 20 octobre 1860 ne seraient pas assurés, si notre constitution devait dépendre de ses décisions. Cette combinaison confondrait notre individualité politique avec celle des autres états non hongrois, et serait incompatible avec l'existence de la couronne de Bohême. Notre diète n'est prête à entrer dans un *reichsrath* commun qu'à la condition qu'elle sera appelée à délibérer sur toute modification apportée à la situation traditionnelle de la Bohême. Cette adresse est encore aujourd'hui le programme du parti tchèque. Elle avait été précédée d'un débat très violent. « La race allemande, disait M. Rieger, est à elle seule impuissante pour former une barrière contre les envahissemens de la Russie. Il faut se préparer à la résistance en armant toutes les races de l'Autriche, en leur donnant à toutes des droits égaux. Pour former l'alliance des peuples de l'Autriche, il faut renverser le dualisme de la Hongrie et des pays cisleithans... On veut étouffer les Slaves entre les Magyars et les Allemands. Eh bien! eux aussi veulent être entendus. Qu'on y prenne garde! » M. Herbst, aujourd'hui ministre de la justice, répondit au nom du parti allemand. « C'est au fond des choses qu'il faut s'attacher, dit-il. Le dualisme est moins un système qu'un fait que l'on doit accepter. Ne pas envoyer de députés au *reichsrath*, ce serait proclamer à la face de l'Europe que les peuples de l'Autriche repoussent le moyen qui s'offre à eux de régler leurs propres affaires. »

L'adresse avait été votée le 25 février par 156 voix contre 76. Dès le lendemain, par un de ces actes prompts et énergiques dont le cabinet de Vienne avait si longtemps perdu le secret, la diète était dissoute avant que la députation qu'elle avait envoyée à Vienne eût eu le temps d'y arriver. Cette décision prise, il fallait combattre énergiquement l'influence tchèque et celle des grands propriétaires fonciers rebelles aux inspirations venues de Vienne. M. le prince Auesperg, depuis un an retiré de la vie publique, se mit à l'œuvre pour appuyer la politique du gouvernement, et M. de Beust descendit lui-même dans l'arène électorale. Leurs efforts furent couronnés de succès : tous les grands propriétaires fonciers élus appartenaient au parti allemand. La majorité de la diète de Prague était déplacée. Malgré des discussions très vives et la retraite d'une partie des députés tchèques, les 135 membres restans se trouvèrent en nombre pour nommer les délégués au *reichsrath;* ils y envoyèrent 42 délégués Allemands contre 12 Tchèques. Les diètes d'Illyrie et de Mo-

Digitized by Google

ravie, très travaillées par la propagande slave, avaient consenti à se faire représenter au *reichsrath* ordinaire; mais elles contestaient la compétence de cette assemblée. Le baron de Beust n'hésita pas plus là qu'en Bohême. Par patente du 1er mars, les deux diètes furent dissoutes, de nouvelles élections ordonnées, et la nouvelle session fixée au 6 avril. En Moravie, où l'évêque de Brünn avait cette fois recommandé l'abstention à son clergé, il y eut une réaction favorable au parti allemand : on choisit 19 députés allemands et 3 tchèques. En Illyrie, la composition de la diète ne s'était pas sensiblement modifiée; mais les Slovènes, plus calmes que les Tchèques, témoignèrent moins d'ardeur pour le succès des doctrines fédéralistes. Par 22 voix contre 14, la diète décida de nommer des députés au *reichsrath*. Dans le nombre des élus, il n'y avait pas un seul Allemand. Des protestations contre le retour à la constitution de février s'étaient produites au sein de la diète du Tyrol, où dominait l'élément ultra-religieux et anti-centraliste; mais elles avaient été négligées par le gouvernement, convaincu que dans ce singulier pays il serait impossible d'amener un revirement libéral. En Galicie, l'effort avait été sérieux, et l'ascendant du comte Goluchowski sur ses compatriotes avait beaucoup aidé au succès de la politique de M. de Beust. Dans un discours à la diète du 18 février, il s'engageait à faire obtenir aux Polonais toutes les satisfactions compatibles avec l'unité politique et législative de la portion cisleithane de l'empire. Une adresse qui reproduisait les idées fédéralistes et contestait la compétence du *reichsrath* convoqué à Vienne avait été préparée par une fraction importante du parti polonais. La perspective de la retraite du comte Goluchowski, la menace d'une dissolution et la crainte de mécontenter les Ruthènes, qui avaient formé de tout temps une minorité respectable, eurent un heureux effet sur les décisions de la diète. En somme, elle craignait de se lier trop intimement aux *leaders* tchèques, dont les tendances panslavistes et russophiles n'étaient pas faites pour lui plaire. Le 2 mars, elle envoya au *reichsrath*, sans y mettre de conditions, 35 Polonais et 3 Ruthènes.

La première et la plus difficile épreuve pour les doctrines dualistes avait donc réussi. Les diètes des quatorze pays non hongrois ou cisleithans avaient choisi leurs délégués à la nouvelle assemblée politique et législative de cette portion de la monarchie. Pendant ce temps, le parti modéré à la diète de Pesth, profitant du retour d'opinion qui se faisait en faveur de la Hongrie, avait poussé activement son travail. C'était au comte Andrassy qu'était échue la mission de former le premier ministère hongrois. Il devait s'entendre avec le baron de Beust sur la délimitation des

Digitized by Google

attributions respectives des deux ministres, et se concerter avec lui au sujet des lois qui seraient présentées à la fois au nom de l'empereur et roi aux corps constituans des deux groupes de la monarchie. L'accord entre ces deux hommes d'état devait assurer le succès de cette mission difficile. Il ne fit pas défaut. Le comte Andrassy débuta par cette heureuse fortune de ne rencontrer aucun embarras au sujet du choix de ses collègues. N'avait-il pas près de lui ses amis du club Deák, cette merveilleuse réunion d'hommes formée sous les auspices du premier citoyen magyar? Sur la proposition du comte Andrassy, l'empereur nomma ministre près sa personne le comte Festetics, ministre de l'intérieur le baron Wenckheim, des finances M. de Lonyay, des cultes et de l'instruction publique M. Eötvös, de la justice M. de Horvath, des travaux publics le comte Miko, du commerce M. de Gorove. Le président du conseil conservait à titre provisoire la direction du ministère de la défense publique, dont l'organisation définitive devait dépendre du règlement des questions militaires entre la Hongrie et l'Autriche.

Dès le 18, ces noms circulaient à Pesth, et ce jour-là en entrant dans la salle de la diète le comte Andrassy avait été reçu avec acclamation. L'enthousiasme s'accrut lorsqu'il annonça que l'empereur ou, pour mieux parler, le roi suspendait l'exécution des lois militaires du 31 décembre 1866. Deux jours après, le ministère était à l'œuvre. Un décret impérial l'avait installé en fonctions et avait placé sous ses ordres, à partir du 10 mars, les fonctionnaires de tout genre que l'ancien gouvernement avait dans le royaume de Hongrie. On pouvait craindre une transition difficile. C'était un soin délicat que d'assurer la marche régulière des services publics dans un pays où les idées d'indépendance et d'autonomie administrative étaient aussi profondément enracinées qu'en Hongrie. Le gouvernement s'empressa de demander à la diète les pouvoirs nécessaires, et il présenta les projets de loi qui répondaient aux nécessités urgentes du moment, — sur la collection provisoire des taxes et impôts, sur la levée de 48,000 recrues, sur le rétablissement des comitats et municipes, sur le régime de la presse. A la majorité de 256 voix contre 57, la seconde chambre vota, le 4 mars 1867, la loi qui autorisait la levée de 48,000 hommes. Elle décida ensuite que les nouveaux impôts directs et indirects seraient perçus conformément au système actuellement en vigueur jusqu'à ce qu'elle eût le temps de statuer sur la réforme des taxes. En vertu d'une résolution expresse votée le 9 mars, les pouvoirs extraordinaires conférés provisoirement aux nouveaux ministres ne devaient s'appliquer qu'à la personne du comte Andrassy et de ses collègues.

Le gouvernement avait hâte d'aborder la discussion du projet de

Digitized by Google

loi sur les affaires communes. Les deux rapports, celui de la majorité et celui de la minorité de la commission des 67 avaient été déposés le 9 mars. La discussion s'ouvrit le lendemain et dura dix jours. Elle fut digne en tous points de l'importance du sujet à débattre. La gauche proposait d'ajourner le vote jusqu'après le couronnement. Le parti modéré, resté fidèle à ses engagemens vis-à-vis du souverain, demandait un vote immédiat. Les principaux orateurs se firent entendre; Deák résuma le débat avec sa clarté ordinaire, et décida le vote. 257 voix contre 117 acceptèrent la loi qui devait fixer les nouveaux rapports de la Hongrie avec le reste de la monarchie.

L'une des plus difficiles questions pour la Hongrie avait toujours été celle de ses rapports avec la Croatie. Ce point n'avait pas été oublié dans le projet de loi sur les affaires communes, dont un paragraphe était ainsi conçu : « Un arrangement spécial concerté entre le parlement hongrois et la diète croate déterminera la proportion dans laquelle les pays représentés à Agram prendront part à l'élection des délégués chargés de traiter les affaires communes à toute la monarchie, et fixera le mode de cette élection. » La diète de Pesth se montrait accommodante; ce fut la diète d'Agram qui résista. Elle avait été convoquée pour le 1er mai. L'empereur fit venir à Vienne l'évêque Strossmayer, chef du parti anti-magyar, dont on appréhendait l'opposition violente et les tendances agitatrices. En outre on essaya d'exercer une pression sur les députés des confins militaires et sur l'ancien chef de la chancellerie croate, M. Mazuranic, personnage influent du parti national. Rien n'y fit : à la majorité de 57 voix contre 44, la diète avait composé la commission de l'adresse de membres contraires à l'union. Le 18 mai, l'adresse fut votée. Elle acceptait, il est vrai, un couronnement à Pesth pour le roi de Hongrie et de Croatie, mais elle n'admettait l'existence d'aucun autre lien politique avec la Hongrie, et persistait à réclamer la restitution de Fiume. La situation de cette enclave hongroise sur le territoire croate avait été à Agram l'objet de vifs débats, à la suite desquels les députés de Fiume s'étaient retirés de la diète. Des troubles avaient éclaté sur le littoral et avaient motivé une sévère répression. Le gouvernement dut se décider à faire cesser toutes ces agitations en prononçant la clôture de la diète le 25 mai.

Ce fut à ses premiers pas dans cette voie de réorganisation intérieure de la monarchie que M. de Beust dut prendre parti dans la question du Luxembourg ou plutôt dans la question allemande. Les rapports du cabinet de Vienne et de la Prusse étaient alors froids, mais convenables. La négociation du traité de commerce avec le

Digitized by Google

Zollverein, très désiré en Autriche, n'avait pas abouti comme celles qui avaient été successivement ouvertes avec la France, l'Angleterre et l'Italie. Tout était demeuré suspendu par le refus qu'avait opposé la Prusse aux demandes de l'Autriche concernant la réduction du droit d'entrée sur les vins; mais ce dissentiment n'avait pas eu de suites graves, et personne ne pouvait accuser M. de Beust d'avoir failli à l'égard des vainqueurs de Kœnigsgrætz aux lois de la prudence ni à celles de la modération. Il n'hésita point à déclarer que depuis la dissolution de la confédération germanique les prétentions de la Prusse sur la forteresse de Luxembourg ne pouvaient pas se justifier au point de vue des traités existans. Il comprit tout de suite que, dans une question qui ne touchait point à ses intérêts présens, l'Autriche ne devait pas s'exposer à des embarras et à des sacrifices nouveaux. Il ne voulut pas non plus admettre la pensée de tirer avantage d'une guerre entre la Prusse et la France. Loin de là, il résulte des pièces diplomatiques publiées depuis lors par ses soins qu'il s'efforça de ne laisser au gouvernement français aucun doute à cet égard. L'Autriche eut la satisfaction de voir les deux parties accepter ses bons offices, et, d'accord avec la Russie et l'Angleterre, elle réussit à faire consacrer à Londres le règlement pacifique du différend. La netteté de l'attitude de la diplomatie autrichienne pendant ces temps critiques avait sauvé l'Europe d'une redoutable conflagration.

Au début des complications, on avait publié à Berlin les traités secrets d'alliance offensive et défensive conclus au mois d'août 1866 avec les états du sud : le cabinet de Vienne, s'en rapportant aux assurances données par les puissances contractantes, ne fit point d'observations, bien que le droit d'en faire ne lui manquât pas, à s'en tenir au traité de Prague. « Une alliance en effet établie entre deux états dont l'un est faible et l'autre fort, alliance qui n'a pas de texte particulier, mais qui doit être maintenue en permanence pour toutes les éventualités de guerre, n'est pas de nature à faire croire à une existence internationale indépendante de l'état faible. On ne peut donc plus en réalité soutenir qu'il soit aujourd'hui possible de réaliser la combinaison, énoncée dans le traité de Prague, d'une confédération d'états de l'Allemagne méridionale. » Les mêmes considérations décidèrent à plus forte raison l'Autriche à ne juger qu'avec une réserve bienveillante le nouveau règlement du Zollverein et à s'en tenir, dans les pourparlers relatifs à la rétrocession du nord du Slesvig, aux termes du traité de Prague. Cette abstention même du cabinet de Vienne, par une sorte d'inquiétude qu'elle causa en Allemagne, montra que l'Autriche tenait de plus près au corps germanique que ne le prétendaient les pu-

Digitized by Google

blicistes prussiens. Il y eut même des tentatives directes de faire rentrer l'Autriche dans le concert allemand, dont on s'enorgueillissait naguère de l'avoir exclue. Ce fut le ministre bavarois, M. de Hohenlohe, qui, mû du désir de relever l'influence de son gouvernement, prit l'initiative de ces essais de rapprochement. Un diplomate, M. de Taufkirchen, qui avait, dit-on, toute sa confiance, se rendit au mois d'avril à Berlin et de là à Vienne. On se plut en Allemagne à faire quelque bruit autour de cette mission mystérieuse, et il est permis de croire d'après les publications ultérieures qu'elle aurait pu, si l'Autriche s'y était prêtée, prendre une partie de l'importance qu'on lui attribua dans les feuilles bavaroises. M. de Beust écrivait en effet le 17 avril au comte de Wimpfen à Berlin que le baron de Werther était venu l'entretenir du désir qu'avait M. de Bismarck de reconstituer une grande alliance austro-allemande; mais l'Autriche n'était pas disposée à se lancer dans les aventures où la Prusse voulait la pousser sans avoir obtenu à l'avance des garanties très sérieuses et des compensations très réelles.

Ce fut dans ces dispositions d'esprit que M. de Taufkirchen trouva le cabinet de Vienne. Il était en mesure, disait-il, de proposer la conclusion d'une alliance entre les deux puissances, alliance qui s'étendrait à tous les états allemands. Quant aux compensations, il reconnaissait que l'Autriche était en droit d'en exiger, et ajoutait qu'à Berlin on serait disposé à aller à cet égard aussi loin que possible. « Mais, écrivait M. de Beust, ce que cet envoyé a pu me dire de plus positif sur ce dernier point n'est malheureusement pas la partie la plus claire de ces communications. Il a parlé d'une garantie de nos possessions allemandes. Il a donné à entendre que toute sûreté désirable contre des dangers possibles pourrait aussi nous être offerte *temporairement* pour nos possessions non allemandes. Il a enfin indiqué, ce que nous avions appris déjà de Munich, qu'un pacte d'amitié entre la Prusse et l'Autriche garantirait aux états du sud la possibilité de conserver une plus grande mesure d'indépendance, et qu'une alliance internationale de l'Autriche avec la confédération du nord pourrait enfin faciliter la transition à des rapports permanens d'union plus étroite, qui remplaceraient avec avantage pour l'Autriche, comme pour la nation allemande, l'ancienne confédération... » En un mot, c'était avec un peu plus de vague le programme de M. de Radowitz en 1849. M. de Beust fit remarquer que, dans l'éventualité d'une guerre avec la France, c'était offrir bien peu de chose à l'Autriche que la promesse de n'être point inquiétée dans ses possessions, ou au moins de ne pas l'être trop tôt. « Il n'est pas encore démontré, ajouta-t-il, que l'alliance proposée aurait pour effet de maintenir la paix. Supposons

Digitized by Google

la France victorieuse, vous m'accorderez bien que ce ne serait pas un sort très réjouissant que de succomber avec la Prusse et d'avoir à subir la loi du vainqueur sur le Rhin, aux Alpes et sur la mer Adriatique. Supposons la France vaincue, pouvons-nous admettre que l'on vienne nous offrir de nous en tenir au traité de Prague et nous remercier de l'avoir glorieusement défendu. » Le comte Taufkirchen n'était point prêt à répondre à ces observations, il dut se contenter de témoigner son regret de voir ses propositions déclinées. L'envoyé prussien à Vienne comprit aussi de même la réponse autrichienne. M. de Beust protesta contre ce mot de refus, ajoutant qu'il fallait réserver l'avenir, et qu'au bout du compte l'Autriche ne cesserait de désirer pouvoir prêter les mains à un rapprochement avec la Prusse et l'Allemagne. L'intervention bavaroise ne fut pas poussée plus loin. La trace en resta cependant dans certaines préoccupations de l'opinion, toujours empressée à recueillir les indices de pourparlers nouveaux entre les deux cours.

Les mouvemens à la fois confus et menaçans qui se manifestèrent en Orient dans ces deux années avaient aussi préoccupé d'une manière sérieuse le cabinet de Vienne. La nouvelle situation faite à l'Autriche en Europe l'oblige en effet à tourner davantage son attention de ce côté; si elle n'y exerce point dans le présent une action déterminée, elle doit du moins s'attacher à prévenir des complications qui la forceraient à sortir prématurément de l'attitude d'abstention qu'elle s'est imposée. L'Autriche ne crut point devoir soutenir les Candiotes révoltés; mais elle autorisa le commandant de l'escadre d'observation à coopérer au transport des fugitifs crétois en Grèce tant qu'elle y vit une œuvre d'humanité. Elle prit l'attitude inverse lorsqu'elle crut voir dans la prolongation de la lutte l'effet d'une provocation révolutionnaire. « Si le feu prend sur quelque point depuis la Moldavie jusqu'à l'Herzegovine et l'Albanie, le gouvernement autrichien, disait M. de Beust, doit toujours être sur le qui-vive pour empêcher qu'il ne se répande de proche en proche aux populations slaves ou roumaines de sa frontière. » C'est ainsi que le cabinet de Vienne est intervenu pour aplanir les différends survenus entre le prince de Montenegro et le gouvernement de la Porte, et que, d'accord avec les puissances, il s'est employé avec succès pour obtenir le retrait des garnisons turques des places fortes de la Serbie.

M. de Beust avait d'ailleurs compris que, si la question d'Orient revenait à l'état de crise aiguë au lendemain de la secousse de Sadowa et au milieu des embarras d'une organisation intérieure, l'empire d'Autriche courrait le plus grand péril. Il se décida pour une évolution qui fut une avance directe à la Russie. Il craignit en

Digitized by Google

effet que la France, voulant se ménager les moyens de réagir contre ce qui s'était passé en Allemagne, n'eût consenti à acheter à un très haut prix le concours du cabinet de Pétersbourg, et il se jeta au travers de cette négociation par une proposition inattendue. Dans une circulaire adressée le 1er janvier à ses ambassadeurs auprès des principales puissances européennes, il demandait s'il ne serait pas opportun de réviser le traité de Paris d'un commun accord avec les puissances contractantes. « Assurer en premier lieu l'application du *hatt-humayoun*, revenir ensuite sur certaines mesures restrictives imposées à la Russie, tels seraient les principaux objets que l'on aurait à considérer. » La Porte serait restée étrangère aux travaux de l'enquête de la conférence européenne. En témoignant aux populations chrétiennes de la Turquie qu'on s'occupait de leur sort, on leur aurait fait comprendre qu'elles devaient rentrer dans l'ordre, si elles voulaient mériter la protection diplomatique de l'Europe. C'était avant tout pour obtenir ce dernier résultat, l'apaisement des insurrections, que M. de Beust prenait cette position toute nouvelle dans les affaires d'Orient; mais les suggestions de sa dépêche n'obtinrent point de succès à Londres et à Paris. On alla même jusqu'à soupçonner l'Autriche de s'être entendue en secret avec la Russie, et l'on redouta des concessions trop grandes à cette puissance. Devant les objections que soulevaient ses plans, le cabinet de Vienne rentra sans secousse dans ses anciens erremens.

Lorsque l'empereur ouvrit le *reichsrath*, le 22 mai, les inquiétudes qu'on avait conçues au sujet du maintien de la paix étaient dissipées. L'Autriche avait pour beaucoup contribué à ce résultat par la netteté et l'habileté de sa politique extérieure. La politique intérieure continuait d'être dirigée vers le but indiqué par le manifeste de février, — développement des institutions libérales dans les pays cisleithans, rapprochement avec la Hongrie.

Dès le début de la session, les groupes d'opinion se dessinèrent. La majorité allemande se retrouvait ce qu'elle avait été sous le ministère de M. de Schmerling, mais moins défiante à l'égard des Hongrois et de l'homme qui personnifiait la politique impériale. Un de ses chefs, M. Giskra, avait accepté la présidence de la chambre des députés, un autre, M. de Hasner, était entré dans le ministère. M. de Beust, qui aurait voulu un ministère cisleithan parallèle au ministère hongrois, avait même noué des négociations avec les principaux signataires du programme d'Aussee; mais ces premières démarches étaient restées sans succès. MM. Herbst et Kaiserfeld, les *leaders* de la majorité, préféraient attendre la fin du travail de rajeunissement de la constitution de février.

Digitized by Google

Les députés polonais de la Galicie avaient publié leur programme. Ils voulaient un ministre sans portefeuille qui pût défendre les intérêts particuliers de leur province dans les conseils de l'empereur, l'introduction de la langue polonaise dans les écoles, dans l'administration et devant les tribunaux, la création d'un conseil spécial qui statuerait sur les choix du personnel enseignant en Galicie. M. de Beust avait annoncé les dispositions les plus bienveillantes, et il avait proposé à l'empereur un Galicien, M. Ziemalkowski, pour premier vice-président de la chambre. Le parti slovène était plus modeste dans ses demandes. Les concessions qu'il poursuivait avaient toutes trait aux langues en usage dans l'enseignement en Illyrie. Une loi sur les écoles lui promettait déjà une satisfaction partielle en déclarant que les diètes auraient à régler l'organisation de l'enseignement populaire dans les provinces.

Le parti tchèque était hostile. Ses chefs échangeaient des témoignages d'amitié avec les principaux personnages du parti russe, et la sommation qui leur était adressée de venir occuper leurs siéges au *reichsrath* demeurait sans résultats.

Les ultramontains et les réactionnaires du Tyrol, qui avaient pris place à l'extrême droite, ne semblèrent avoir d'autre mission que de faire entendre une note discordante à chacune des manifestations libérales qui se succédèrent au cours de la session. Ils dépensèrent toute leur animation à défendre les empiétemens, consacrés en 1853 par le concordat, de l'autorité ecclésiastique sur le domaine de l'autorité civile.

Toutes les fractions votèrent le projet d'adresse malgré le rejet de leurs amendemens. Les Tyroliens seuls s'y refusèrent. L'adresse du 5 juin peut passer pour un programme de gouvernement constitutionnel et libéral en Autriche. Sur le point essentiel, elle répondait aux vues de M. de Beust. Elle contenait la reconnaissance formelle des droits spéciaux de la Hongrie. Les débats à peine commencés furent interrompus le 7 juin par les fêtes du couronnement à Pesth.

Depuis le vote du projet de loi sur les affaires communes, la diète hongroise avait déployé la plus louable activité. Kossuth avait inutilement lancé de Turin les attaques les plus violentes contre Deák et blâmé ce qu'il appelait ses complaisances pour la tyrannie. Toutes les propositions concernant la modification de la constitution présentées par le comte Andrassy avaient été votées. D'après la constitution de 1848, le roi ne pouvait dissoudre la diète avant le vote du budget. La faculté de dissolution fut rétablie sous la réserve d'une nouvelle convocation dans l'année, afin que le budget fût discuté. Le système de recrutement en vigueur pour l'armée autrichienne fut maintenu à titre provisoire; enfin on arrêta la rédaction

Digitized by Google

du diplôme de couronnement qui fixait les conditions du pacte intervenu entre la nation et son souverain.

A partir de ce moment, la Hongrie est en fête. Le 8 juin, le couronnement a lieu dans la cathédrale de Bude, au milieu d'une pompe inusitée. Une foule émue, enivrée d'enthousiasme, attend le passage du souverain dans les rues de Bude et de Pesth et sur le pont du Danube. A la tête de ce pont, le roi monte à cheval sur un tertre qui domine ce grandiose panorama, jure de se dévouer à la défense des pays de la couronne de Saint-Étienne. Le 9, François-Joseph promulgue une amnistie sans conditions. Le 10, le roi et la reine reçoivent les présens allégoriques de la nation, et entre autres une somme de 100,000 ducats qu'ils abandonnent aussitôt à la caisse formée pour secourir les soldats de l'insurrection de 1848. Dans les grands banquets, des toasts pleins de cordialité s'échangent entre les députés hongrois et les députés du *reichsrath* de Vienne.

Toutefois il ne suffit pas des démonstrations les plus éclatantes de l'enthousiasme populaire pour trancher les difficultés politiques. A la reprise des séances de la diète, la gauche s'autorisait de l'exemple du souverain pour demander le vote d'un fonds de secours destiné aux anciens honveds. Une telle proposition pouvait aisément devenir le point de départ de récriminations acrimonieuses entre Hongrois et Autrichiens. Le parti modéré parvint à la faire rejeter après plusieurs jours de débat. D'ailleurs, et ceci prouve combien la restitution des libertés hongroises avait été complète, un subit bon vouloir pour le gouvernement du pays venait de succéder chez les généraux de l'armée insurrectionnelle de 1848 à dix-huit années de défiance. Klapka, Turr, Perczel, tous, à l'exception de Kossuth, profitèrent successivement de l'amnistie. Élus députés par leurs comitats, ils vinrent siéger sur les bancs du parti modéré. Kossuth n'obtint à Waitzen que 200 voix contre 3,600 abstentions. Grâce à cette disposition des esprits les nouveaux pouvoirs constitués en Hongrie menèrent à bien la partie la plus difficile de la tâche : l'entente avec le *reichsrath* au sujet des lois relatives à la séparation financière et commerciale des deux groupes de la monarchie.

Le 28 juin, les deux chambres hongroises avaient nommé une commission de 15 membres destinée à se mettre en relations avec le *reichsrath*. En même temps, M. de Beust obtenait de celui-ci une loi en vertu de laquelle il donnait son consentement à la formation d'une commission chargée de négocier le compromis avec la Hongrie. Reconnu par la deuxième chambre, le dualisme l'emporta aussi dans la chambre des seigneurs malgré l'opposition du comte Thun et des adhérens de la politique conservatrice et cen-

Digitized by Google

traliste. Le 14 juillet, les députés des deux chambres autrichiennes étaient élus. Le 7 août, ceux des deux chambres hongroises arrivaient à Vienne.

Quelle devait être la part proportionnelle de la Hongrie dans les dépenses communes de toute la monarchie? Un parti extrême, se prévalant de ce que la Hongrie traitait sur le pied de la parité dans la discussion des intérêts généraux de l'empire, soutenait qu'elle devait assumer la moitié de toutes les charges. Des esprits moins absolus voulaient qu'on prît pour base le chiffre de la population. A Vienne, on calculait la part proportionnelle de la Hongrie sur la somme des impôts directs à laquelle elle était taxée. C'était à peu près un tiers de ce qui était payé pour toute la monarchie. Enfin, la députation hongroise ne consentait au début qu'à concourir pour un quart, en appuyant ce dernier calcul sur les statistiques de rendement des impôts indirects.

Ce qui compliquait et aigrissait ces débats, c'était la situation de plus en plus grave des finances de l'empire. M. de Becke, qui avait succédé au comte Larisch et qui concentrait encore entre ses mains les comptes généraux du trésor, en avait présenté le 13 juillet le désolant tableau. En 1866, la dette consolidée avait augmenté de 375 millions de florins, la dette flottante de 309; 300 millions de billets d'état étaient en circulation. La charge annuelle des arrérages de la dette s'élevait à 127 millions de florins avec un capital nominal dû de 3,046. L'amortissement réclamait 24 millions par an.

La commission parlementaire chargée de se rendre compte de l'état des finances avait constaté la triste exactitude de ce rapport. Elle évaluait le revenu de l'état à 287 millions de florins.

Il en fallait déduire :

Les intérêts de la dette.	127,633,000 fl.	151,633,000 fl.
L'amortissement.	24,000,000	
La perte du change sur ce service.		8,000,000
Les subventions et dotations.		9,238,000
Les pensions civiles.		12,000,000
Total.		180,871,000 fl.

Sur les 106,129,000 florins restans, 81,158,000 se trouvaient absorbés par le budget de l'armée. Il eût donc fallu subvenir à tous les autres services avec 24,971,000 florins.

On s'était ajourné au lendemain de ce rapport, et on cherchait des remèdes. Il était malheureusement manifeste qu'une élévation de taxes, en dépassant les facultés des contribuables, n'eût pas accru le produit des impôts, et on savait bien qu'un emprunt eût élargi le gouffre sans le combler. L'idée de supprimer l'amortisse-

Digitized by Google

ment avait été mise en avant et repoussée avec raison comme un palliatif peu efficace et peu honorable. Plus ces charges du présent et de l'avenir leur apparaissaient lourdes, plus les centralistes allemands témoignaient de méfiance pour le système d'isolement prôné par les Magyars. Ils craignaient que la Hongrie, en se dégageant du passé, ne laissât aux autres peuples de l'empire une part de dépenses plus considérable à supporter. On parvint enfin à s'entendre sur les bases suivantes :

Le montant annuel des intérêts de la dette était évalué à 145 millions 339,017 florins, sur lesquels, en 1868, les pays représentés au *reichsrath* doivent prendre à leur charge 109,237,312 florins. Le surplus, soit 36,101,705, doit être supporté par les finances hongroises et versé chaque mois par douzièmes entre les mains du ministre des finances de l'empire. A partir de 1869, la part afférente à la Hongrie demeurera fixée invariablement à 29,100,000 florins. Une commission mixte est instituée afin d'établir le chiffre définitif de la dette au 31 décembre 1867, et, si elle trouve à rectifier les évaluations faites en ce qui concerne les arrérages de la dette, elle introduira un changement proportionnel dans les sommes à payer par chaque groupe intéressé. Avant le 1er mai 1868, un projet de loi sera présenté aux chambres en vue de l'unification de la dette de l'état. La Hongrie participera aux charges de cette opération par le paiement d'une somme annuelle de 1 million de florins. Le reste des frais, qui sera de plusieurs millions, sera supporté par les finances cisleithanes, qui en revanche bénéficieront seules de la diminution d'intérêts résultant de cette conversion forcée. Le déficit extraordinaire qui pourra être la suite de cette opération pendant l'année 1868 sera comblé par une augmentation de la dette flottante.

La seconde loi sur la quote-part à payer par chaque groupe dans les affaires communes présente moins de complications. Longtemps la députation cisleithane avait tenu pour une proportion de 69 pour 100; enfin on finit par s'entendre sur le chiffre de 70 et 30 pour 100. A la différence de l'arrangement pour la quote-part de la dette, dont la durée n'était pas limitée, celui-ci ne devait durer que dix ans. Tous deux formaient d'ailleurs un tout indivis qui devait être accepté ou rejeté en bloc par les assemblées délibérantes des deux pays de la monarchie. L'arrangement commercial fut négocié quelque temps après pour dix années, avec faculté de dénonciation au bout des cinq premières.

Dans ce dernier acte, on part du principe que les deux groupes de pays forment un seul territoire douanier. Sous aucun prétexte, les communications entre l'Autriche et la Hongrie ne doivent être

gênées par des droits sur le trafic intérieur. Les objets de consommation tels que le vin, la bière, l'alcool ou le sucre, seront taxés en vertu d'un principe uniforme, et les deux ministères présenteront aux chambres des projets de lois identiques sur la construction et l'exploitation des chemins de fer. En ce qui concerne le détail d'exécution, on institue sous le nom de conférence une sorte de délégation permanente chargée d'établir autant que possible une pratique uniforme en Hongrie et dans le reste de l'empire. L'entreprise internationale du *Lloyd autrichien* relève désormais du ministre des affaires étrangères à raison de l'intérêt commun qu'elle présente pour les deux groupes de l'empire et de la protection dont elle a besoin à l'étranger.

Le 5 octobre, ces projets de loi étaient présentés par le comte Andrassy à la diète hongroise, et le 8 M. de Beust les soumettait au *reichsrath*, d'où ils étaient renvoyés à la commission déjà saisie du projet de loi sur les délégations. Cette dernière loi fut adoptée à Vienne par la seconde chambre et par la chambre des seigneurs, renforcée par la nomination de vingt-deux pairs nouveaux, dont quatre à titre héréditaire. L'effort de la discussion porta principalement sur la partie financière du compromis et sur l'exposé très complet de la situation dont M. de Becke l'avait fait précéder. « Avant tout, disait M. Brestel, qui devait être bientôt appelé au ministère des finances de la partie cisleithane, il faut lutter pour empêcher une déclaration de banqueroute. » Cependant on ne pouvait contester qu'il y aurait déficit, et cette certitude rendait plus tenace que jamais l'opposition du parti centraliste.

Le ministère était accusé d'injuste condescendance dans la négociation des arrangemens financiers avec la Hongrie. Le fait est que ce sacrifice demandé aux finances cisleithanes était devenu depuis un an l'inévitable condition d'un arrangement avec la Hongrie. C'était évidemment avec répugnance qu'on se résignait à Vienne à une surcharge annuelle de près de 25 millions de florins. La chambre, sans aller encore jusqu'à consentir la réduction des intérêts de la dette, entendait avec raison se réserver l'examen de la situation financière nouvelle, et elle adopta, sur la proposition de M. Berger, une motion où elle exprimait l'espoir « qu'aussitôt après la sanction des lois avec la Hongrie il serait formé un ministère spécial responsable pour les pays représentés au *reichsrath* et qui présenterait dans un très court délai des projets de loi pour le règlement des questions financières. » Le traité d'union douanière avec la Hongrie ne souleva aucune difficulté.

A la diète hongroise, le compromis avait passé par les mêmes phases et rencontré aussi de sérieuses oppositions. La loi sur la quote-part à fournir pour les affaires communes avait été votée par

Digitized by Google

225 voix contre 89. La loi sur la dette avait rencontré une plus vive opposition : il ne manquait pas de gens en Hongrie, surtout dans les comitats éloignés du centre, pour vouloir répudier les dettes de la monarchie autrichienne. Le ministère, dans les négociations suivies à Vienne, s'était fait fort d'obtenir que la Hongrie accepterait de verser chaque année au trésor commun une somme de 30 millions de florins; il ne devait négliger aucun effort pour faire ratifier cet arrangement par la diète. Le débat s'ouvrit le 15 décembre. La gauche proposa de laisser au suffrage universel le soin de décider la part que la Hongrie prendrait à sa charge, mais elle n'essaya pas de contester le chiffre qui avait servi de base à la transaction et qui, à tout prendre, était avantageux pour la nation hongroise. Malgré le poids de l'influence personnelle de Deák et des raisons qu'il avait apportés dans le débat, une minorité de 110 votans se prononça contre la loi, qui ne réunit que 229 voix, c'est-à-dire seulement les deux tiers de la chambre basse. Le traité douanier ne souleva presque aucune objection.

La Hongrie avait conquis une administration séparée, restait à la faire fonctionner. A Pesth, la forme du gouvernement parlementaire avec un ministère responsable était nouvelle pour la nation, et le cabinet Andrassy avait à lutter contre l'opposition des comitats. Il avait réussi à conclure sur le marché européen un emprunt de 212 millions de florins destiné à l'achèvement du réseau ferré. Les diverses races du royaume s'étaient montrées moins remuantes et moins hostiles au magyarisme qu'on ne s'y serait attendu. Les réformes promises par le projet de loi sur les nationalités avaient paru satisfaire tous ces peuples d'origine différente, Serbes, Slovaques et Roumains, dont la résistance avait été si dangereuse en 1848. Grâce à l'abondance de la récolte, les impôts de l'année courante et même une portion de l'arriéré avaient pu être recouvrés assez exactement. Là cependant il avait fallu déployer une grande énergie vis-à-vis des comitats, trop disposés à reprendre leurs allures indépendantes.

Sous l'influence des menées de l'extrême gauche, le comitat d'Heves avait refusé son concours à la levée de l'impôt. Un pareil exemple pouvait devenir funeste dans un pays comme la Hongrie, où longtemps on a cru que le meilleur acte d'indépendance à faire était le refus de l'impôt au pouvoir. Le comte Andrassy prit aussitôt des mesures énergiques. Le comitat d'Heves reçut une administration provisoire. La gauche demanda alors la mise en accusation du ministère en se fondant sur ce qu'il avait agi administrativement tandis qu'il aurait dû déférer aux tribunaux la conduite des autorités du comitat d'Heves. Après de brillantes harangues de MM. Pulszky et Eötvös, M. Deák termina le débat par des paroles

Digitized by Google

où apparaît bien la sagacité politique du chef de la majorité. « Je ne puis admettre, dit-il, que des hommes qui vivent aujourd'hui sous les lois hongroises viennent attaquer dans des réunions publiques les lois et les formes de gouvernement acceptées par un vote solennel du pays tout entier. Il est impossible de permettre à un comitat, à un organe essentiel du mécanisme politique de voter des adresses de congratulation à ceux qui se déclarent eux-mêmes publiquement, hautement, les adversaires de la constitution. Je soutiens qu'en agissant ainsi l'on rend impossible non-seulement un gouvernement parlementaire, mais encore telle forme qu'on voudra imaginer de gouvernement constitutionnel. Et si jamais l'institution des comitats court un danger sérieux, ce sera non pas parce que le comitat se trouvera embarrassé entre ses droits et ses devoirs, mais uniquement parce qu'il voudra outre-passer ses droits au point de rendre impossible toute direction centrale. » La question ministérielle fut posée et résolue en faveur du cabinet.

Au moment où l'année se terminait, le gouvernement présidé par le comte Andrassy fonctionnait régulièrement, le premier budget de la Hongrie était voté. Il restait encore de difficiles questions à résoudre, l'organisation du système militaire, le compromis avec la Croatie, la loi sur les nationalités; mais en somme le principal effort était fait. Les Hongrois, satisfaits, prenaient place au premier rang des défenseurs de l'intégrité et de la grandeur de l'Autriche.

La Hongrie avait derrière elle tout un passé libéral et une assemblée rompue aux luttes de la vie publique : il n'en était pas de même dans les pays représentés au *reichsrath*. Tout y était à créer. M. de Beust avait voulu dès le principe entreprendre les réformes projetées pour le groupe cisleithan avec le concours d'un ministère spécial tiré de la majorité parlementaire. Il n'y avait pas réussi. Au départ du comte Larisch, les finances de tout l'empire, encore confondues avec celles de la portion cisleithane, avaient été confiées à M. de Becke, le comte Taaffe avait été nommé ministre de l'intérieur, M. de Hye ministre de la justice. L'action ferme de M. de Beust pouvait seule sauver les inconvéniens de cette collaboration transitoire, et amener par degrés ses collègues à se plier aux nécessités de la tactique parlementaire. Le général John, ministre de la guerre, eut le premier à défendre ses actes. Dès le début de la session, il fut interpellé au sujet des travaux de fortification qu'il avait ordonnés aux portes de Vienne. Une première fois déjà, il avait refusé de les arrêter en présence d'un vœu de la diète de la Basse-Autriche. Il en faisait valoir la nécessité stratégique en s'appuyant sur les tristes enseignemens de la dernière guerre, et il croyait se justifier financièrement en annonçant qu'il prenait les fonds pour

Digitized by Google

ces travaux sur les termes échus et à échoir de l'indemnité due par l'Italie. Cependant le conseil municipal de la ville de Vienne avait insisté dans une pétition au *reichsrath*, et cette assemblée témoignait son mécontentement de ce qu'on se fût engagé dans des dépenses considérables pour lesquelles elle n'avait pas été consultée. M. de Beust vint annoncer à l'assemblée que les travaux seraient suspendus. Cette déclaration, bientôt suivie de la présentation d'un projet de loi sur l'armée, produisit le meilleur effet. On marchait en effet d'un pas ferme et assuré dans une voie constitutionnelle. Le 17 juin, M. de Beust soumettait à la chambre diverses lois empreintes de l'esprit le plus libéral sur les droits des citoyens, sur la responsabilité ministérielle, sur la modification de l'article 13 de la constitution de février. Cet article, dont le maintien obstiné avait amené la chute de M. de Schmerling, portait que « toute décision prise par le ministère dans l'intervalle des sessions sur des objets de la compétence du *reichsrath* devrait être portée à la connaissance de cette assemblée dans sa prochaine session. » On spécifia en outre explicitement qu'en pareil cas les ministres seraient obligés de retirer celles de leurs décisions pour lesquelles l'assentiment des pouvoirs législatifs demandé après coup leur serait refusé.

De son côté la chambre élaborait une loi sur le droit de réunion et d'association; elle chargeait un comité de lui rendre compte de l'état des finances. Elle abordait aussi la question du concordat avec la cour de Rome. Il est rare que des changemens s'accomplissent dans la constitution d'un pays sans que la question des rapports de l'église et de l'état ne soit aussitôt soulevée. M. de Mühlfeld, qui depuis 1861 avait préparé un projet de loi sur les matières religieuses, en saisit la chambre. Celle-ci hésita toutefois à traiter en une seule fois toutes les questions soulevées; mais, sur la proposition de M. Herbst et de 70 de ses collègues les plus influens de la majorité, elle décida qu'elle s'occuperait de trois projets de lois sur la possibilité du mariage civil en cas de refus de l'autorité ecclésiastique, sur les rapports des divers cultes entre eux, sur l'instruction laïque. Avant d'aborder ce débat, le gouvernement aurait voulu essayer de s'entendre avec la cour de Rome; mais les lenteurs d'une telle négociation n'accommodaient pas les impatiences des libéraux allemands. Le 25 juillet, un congrès de 1,500 instituteurs réunis à Vienne fournissait le prétexte de démonstrations anti-cléricales. La controverse s'animait par degrés. A quelque temps de là, un congrès catholique autrichien et sud-allemand tenu à Inspruck revendiquait hautement ce principe ultramontain que l'état devait être subordonné à l'église toutes les fois qu'il s'agissait des intérêts moraux des citoyens. L'épiscopat intervint à son

Digitized by Google

tour : 25 évêques réunis à Vienne chez le cardinal Rauscher prirent la forme d'une adresse à l'empereur pour lancer une violente philippique contre les adversaires du concordat. Ce fut alors une explosion générale. Les conseils municipaux de Vienne et de plus de cinquante villes de l'empire envoyèrent des pétitions au *reichsrath* pour demander la suppression du concordat. Le clergé à son tour organisait des contre-protestations. Le gouvernement comprit qu'il n'était plus possible de concilier les principes sur lesquels il voulait faire reposer la nouvelle constitution avec les conséquences que le parti ultramontain voulait faire produire au concordat dans la pratique de la vie civile. Le 14 octobre, l'empereur, dans sa réponse au cardinal Rauscher, blâma publiquement la conduite des évêques. Le lendemain, M. Giskra, président de la chambre des députés, saluait cette réponse comme le gage des intentions libérales du souverain et comme le prélude d'une ère nouvelle où la liberté de conscience et la paix religieuse régneraient dans l'empire. Ses paroles étaient couvertes d'acclamations. Le 16 octobre, l'empereur accordait au conseil municipal de Vienne l'autorisation de fonder une école normale laïque, et remerciait le bourgmestre de la capitale de l'activité qu'il développait pour élever le niveau de l'instruction populaire. Quatre jours après, à l'inauguration de la statue du prince Schwarzemberg, l'empereur, pour la première fois depuis bien des années, recevait de la population viennoise un accueil enthousiaste. Ces dispositions du souverain et de son gouvernement facilitaient singulièrement l'œuvre de réforme de la seconde chambre, qui ne tarda point à voter les lois sur le mariage et les écoles, les faisant même passer avant les lois organiques proprement dites. L'opposition qu'elles rencontrèrent fut plus vive dans la première chambre, malgré le renfort apporté par la création de 22 nouveaux pairs appartenant presque tous au parti libéral. Les lois dont l'ensemble était destiné à former la constitution nouvelle des pays cisleithans y furent de même vivement combattues par tous les pairs de l'ancienne Autriche, qui avaient gardé leurs prédilections pour le système centraliste. Mais malgré leurs efforts le comité mixte des deux chambres fit passer dans la constitution le principe qu'on laisserait aux diètes la haute surveillance de l'enseignement public. Sur ce point la constitution nouvelle faisait une concession essentielle aux vœux des Polonais. Cependant, lors du vote définitif à la seconde chambre, ils se réunirent d'une façon fort inattendue aux Slovènes et aux Tyroliens pour voter contre l'ensemble des lois dont devait se composer la constitution autrichienne. Celle qui concernait les droits organiques des citoyens contenait cependant un article où l'on pouvait puiser les moyens de donner satisfaction aux tendances fédéralistes.

Digitized by Google

Pour les Slaves de l'empire, le tort de la nouvelle œuvre constitutionnelle est d'avoir été élaborée sans leur participation, et c'est pour cela qu'ils méconnaissent les garanties que leur offre un état de choses cent fois préférable à ce qui existait avant 1866. Heureusement ces résistances ne sont pas aggravées par la perspective d'un danger extérieur imminent. Le gouvernement autrichien avait tout à gagner à se désintéresser des affaires italiennes. Aussi la question romaine elle-même n'était pas devenue le prétexte de la nouvelle mésintelligence. A l'égard de l'Allemagne, sans se prêter à un rapprochement que M. de Bismarck avait un instant souhaité en prévision d'une guerre avec la France, M. de Beust n'entretenait aucune arrière-pensée belliqueuse. Grâce à sa prudence, ni l'entrevue de Salzbourg entre les monarques de France et d'Autriche (18-23 août), ni la visite de l'empereur François-Joseph à Paris, n'amenèrent des compromissions sur le terrain de la politique allemande. L'Autriche, qui avait intérêt à presser la révision de son traité de commerce avec le Zollverein, obtint même que la France aiderait au succès de la négociation au moyen de l'abandon de ses traités particuliers avec le Mecklembourg. La Prusse avait demandé cet abandon avant de consentir à un abaissement du tarif sur les vins, profitable à l'Autriche et à la France. Ces entrevues des souverains et de leurs ministres ne restèrent pas pourtant sans résultat. On se concerta sur la conduite à tenir dans les affaires d'Orient, où les deux politiques ont toujours marché d'accord. Vis-à-vis de la Russie, l'attitude de l'Autriche n'avait pas cessé d'être empreinte d'une dignité froide et correcte. A Vienne, on n'avait pu considérer sans un certain froissement l'accueil empressé fait par la société russe aux pèlerins slaves venus de Bohême, de Croatie et d'Illyrie pour visiter l'exposition ethnographique de Moscou. On craignait que des intrigues russes ne prêtassent appui aux prétentions des Tchèques et des Croates; mais M. de Beust ne croyait pas le moment venu de protester contre cette propagande souterraine. Sa grande préoccupation était d'assurer le succès de l'œuvre difficile que l'empereur François-Joseph lui avait confiée. Il voulait terminer la reconstruction de l'Autriche sur la base du dualisme, persuadé qu'un jour verrait la réconciliation de tous les peuples de l'Autriche sur le terrain des garanties constitutionnelles.

Malheureusement la manœuvre des institutions nouvelles présente de grandes difficultés, et il faut l'esprit le plus ferme et le plus conciliant pour diriger avec succès l'application des deux pactes séparés de la monarchie. Cette tâche est confiée à deux assemblées délibérantes, le *reichsrath* et la diète de Pesth, et à trois ministères, un ministère commun, un ministère cisleithan, un ministère hongrois. Le ministère commun a la conduite générale des

Digitized by Google

affaires de l'empire. Il se compose du chancelier-ministre des affaires étrangères, du ministre de la guerre chargé de centraliser les services de l'armée, et du ministre des finances, qui doit assurer le paiement des dépenses communes, de celles de ces trois ministères et faire le recouvrement des recettes de la douane, les seules qui soient communes aux deux groupes. Ce ministère est responsable devant les deux délégations de la diète de Pesth et du *reichsrath*, qui se composent chacune de 40 membres de la chambre basse et de 20 membres de la chambre haute. Celles-ci se réunissent tantôt à Vienne, tantôt à Pesth, avec mission de voter les dépenses communes, guerre, diplomatie, trésorerie centrale. Elles délibèrent séparément et doivent chercher à aplanir leurs différends au moyen de communications écrites. Si une séance des deux délégations réunies devenait absolument indispensable, nul n'a le droit d'y prendre la parole. Chaque délégation y est représentée par un nombre égal de membres, et le débat est tranché à la majorité des suffrages exprimés. Le budget une fois établi, elles se séparent sans avoir même le droit d'échanger leurs vues sur les réformes utiles à introduire dans les deux groupes. Le ministre des finances de chaque groupe est chargé de remettre pour les services du budget central une quote-part qui, pour la Hongrie, la Croatie et les confins militaires, est de 30 pour 100, et qui, pour les pays représentés au *reichsrath*, est de 70 pour 100. La somme que la Hongrie prend à sa charge a été arrêtée à un chiffre fixe annuel qui ne peut être modifié que par un accord entre les deux législations. En dehors du budget commun, les délégations ne sont pas compétentes pour voter des lois générales applicables à tout l'empire. C'est par voie d'accord à conclure entre le *reichsrath* et la diète de Pesth que doivent se régler certains intérêts au sujet desquels il est indispensable d'adopter dans les deux groupes une législation identique, comme les douanes, les impôts indirects, les monopoles de l'état, la circulation monétaire et fiduciaire; mais chacune de ces matières est traitée séparément dans chaque assemblée. Il en a été de même d'une loi organique des plus essentielles, la loi sur l'armée. L'entente continuelle entre les ministères et les législatures est la condition essentielle de la marche des nouvelles institutions.

Le système représentatif fonctionne parallèlement des deux côtés de la Leitha. Il appartient au *reichsrath* comme à la diète de Pest d'approuver les traités d'état, d'élaborer les lois, de voter le contingent militaire annuel, les impôts et le budget de chaque groupe, enfin de se faire rendre compte de la situation des affaires par un ministère responsable. A la différence de la diète de Hongrie, qui est directement élue, le *reichsrath* émane de diètes locales, à la compétence desquelles la constitution réserve une série d'affaires

Digitized by Google

qui ne sont pas d'un intérêt général. Tout cela constitue un régime fort libéral. Les chambres partagent avec les ministres le droit de présenter des lois nouvelles, et toute loi a besoin du double vote de la chambre basse et de la chambre haute ainsi que de la sanction du souverain avant de devenir exécutoire. Si dans l'intervalle d'une session à une autre le gouvernement se trouve dans la nécessité de procéder à des actes qui aient besoin de l'approbation des chambres, l'empereur est autorisé à rendre des ordonnances, sous la responsabilité des ministres, qui devront les faire ratifier par le *reichsrath*. Il est expressément réservé que ces ordonnances ne pourront entraîner aucun changement à la loi fondamentale, ni grever le trésor, ni toucher aux biens ou propriétés de l'état. Pour tout changement à la loi fondamentale ainsi qu'à celles sur les droits généraux des citoyens, les deux tiers des voix sont nécessaires. Enfin, dans les deux assemblées, le droit d'interpellation est absolu et a pour sanction la présence obligatoire des ministres et la production de leur part de tous les documens nécessaires pour justifier leur conduite. Les ministres autrichiens sont responsables et de ce qu'ils font et de ce qu'ils omettent de faire, de tout ce qui, par leur faute, serait susceptible de porter atteinte à la constitution et dommage à l'état. La poursuite appartient aux tribunaux ordinaires ou à un tribunal de l'empire spécialement institué par la loi du 24 juillet 1867.

L'empereur nomme les ministres, dirige le gouvernement, commande les armées; mais avant tout il doit en montant sur le trône jurer de respecter les lois fondamentales. Les fonctionnaires sont assujettis à un serment analogue, et la responsabilité est écrite dans la constitution. La loi proclame l'indépendance et l'inamovibilité des juges, et place dans leurs attributions la connaissance de toutes les questions concernant la légalité des ordonnances ministérielles; elle assure la publicité des débats judiciaires, confie au jury l'examen des crimes ordinaires et politiques ainsi que des délits de presse, et permet de poursuivre devant les tribunaux et dans les formes ordinaires les fonctionnaires et les juges qui violeraient la loi. Le tribunal de l'empire ou tribunal de conflit juge souverainement tous les différends survenus entre les autorités judiciaires et administratives, entre la représentation d'une province et l'autorité supérieure du gouvernement. Il statue en appel dans les procès politiques après épuisement des autres juridictions. Les douze juges qui le composent sont nommés à vie par le souverain et choisis sur une liste de propositions à laquelle les deux chambres du *reichsrath* concourent chacune pour la moitié. Les statuts sur les droits généraux des citoyens proclament l'égalité de tous devant la loi, l'accessibilité à tous les emplois publics, l'inviolabilité de la propriété

Digitized by Google

privée, la liberté du domicile, l'abolition du servage et des servitudes civiles, le secret des lettres, le droit de réunion et d'association, la liberté de la presse et de la parole, la liberté de conscience et des cultes, l'égalité interconfessionnelle, la liberté de l'enseignement. La constitution hongroise et celle des pays cisleithans procèdent, on le voit, des mêmes principes libéraux; c'est beaucoup, mais, lorsqu'il existe tant de points de contact entre les intérêts des deux groupes, il est à regretter qu'une part plus grande n'ait pas été laissée à l'action d'une autorité centrale. Un grand pas n'en a pas moins été fait dans la monarchie autrichienne. La Hongrie libre y a reconquis sa place. De l'autre côté de la Leitha, il existe enfin un gouvernement indépendant. Les deux groupes ont ainsi un élément d'unité, la conformité de leurs institutions si bien d'accord avec les besoins modernes, sinon avec les aspirations de tous les peuples dont l'agglomération doit désormais porter le nom de monarchie austro-hongroise.

Les événemens accomplis durant les deux années 1866 et 1867 ont, en modifiant les conditions d'existence de la race germanique, singulièrement accru sa puissance d'action et grandi son importance relative vis-à-vis des autres races. Les membres divers qui la composent, jadis désunis, ne tiraient de leur masse que la force de la résistance et non pas celle de l'impulsion; ils se trouvent aujourd'hui, pour la plupart au moins, reliés en un même faisceau, et reçoivent dans leurs rapports avec les nations étrangères la direction unique et souveraine d'un pouvoir fort et sans rival. Il n'est plus possible aujourd'hui de conserver l'illusion d'un morcellement de l'Allemagne en trois groupes distincts ayant chacun des intérêts indépendans. Le mouvement unitaire, préparé dans les esprits par la philosophie bien avant qu'il se fût traduit en politique, a fait encore après le traité de Prague de notables progrès. Tout en restant divisée en ce qui concerne son administration intérieure, l'Allemagne est une devant l'étranger dans la paix aussi bien que dans la guerre. Les 9 millions d'Allemands que comptent les états du sud, pour rester encore en dehors de la confédération que la Prusse dirige souverainement, ne sont pas moins étroitement ralliés aux 30 millions d'âmes qui habitent les états confédérés du nord dès qu'il s'agit des rapports soit politiques soit économiques de l'Allemagne avec les autres peuples. L'unité militaire, l'unité économique, sont donc faites entre ces deux groupes, qui forment presque la totalité de la race germanique. Le roi de Prusse, président et chef militaire de la confédération du nord, dispose également et avec la même facilité des armées des états du sud, et ceux-ci, en accédant à l'union du Zollverein, ne sont plus maîtres d'établir à leur gré leurs relations commerciales avec

Digitized by Google

l'étranger. Renfermée auparavant dans ses frontières, la nation germanique, depuis qu'elle s'est centralisée, ressent déjà le besoin de se répandre au dehors. La Prusse précipite la création de la marine fédérale. Elle promène son pavillon sur toutes les mers. Tout ce qui peut grandir son prestige et donner à sa domination l'attrait de la puissance ou l'appât des bénéfices, elle se hâte de l'exécuter. Déjà le grand-duché de Hesse est considéré comme soumis à peu près aux mêmes obligations que les membres de la confédération du nord. Bade semble tout prêt à solliciter son incorporation. Si un temps d'arrêt s'est manifesté dans une union plus intime encore entre la Prusse et les états du sud, c'est peut-être la Prusse elle-même qui en a témoigné le désir. En tout cas, les deux fractions de la race germanique qui habitent la confédération du nord et les territoires au-delà du Mein sont unis aujourd'hui vis-à-vis des autres races et se présentent à celles-ci en une masse compacte de 40 millions d'âmes.

Les Allemands de l'Autriche sont demeurés à l'écart. Violemment expulsés de la patrie commune, ils ont peut-être cherché à se consoler de cette expatriation en caressant l'espoir de conserver la suprématie sur les peuples qui composent avec eux l'empire autrichien; mais les aspirations hautement exprimées des Magyars et des Slaves rendent peu probable la réalisation de ces espérances, et si en acceptant l'égalité les Allemands autrichiens devaient voir leur prépondérance s'annihiler en Autriche devant la majorité des autres races, ne serait-il pas à craindre que, sans tenir compte des exigences de la politique, l'orgueil de leur patriotisme ne les poussât à méconnaître les améliorations introduites dans le régime du gouvernement impérial et à déserter un empire qui n'est plus allemand? Au lieu de se prêter par de sages concessions à une fusion qui ne saurait leur nuire avec les autres peuples sujets des Habsbourg, ne préféreront-ils pas rentrer dans la grande nation germanique, à laquelle ils appartiennent par l'origine, par les traditions, par le langage? Quoi qu'il en soit de l'avenir, et quelques progrès qu'ait encore à faire l'unité germanique pour se compléter, le prodigieux changement introduit dans la constitution de l'Allemagne après les victoires de la Prusse apparaît comme l'événement le plus considérable qui se soit accompli en Europe depuis la révolution française, et toutes les conséquences qui en découleront sans doute ne peuvent encore être exactement mesurées.

Digitized by Google

LIVRE CINQUIÈME

— RACE SLAVE. —

RUSSIE

Monarchie absolue. — Alexandre II, empereur de Russie et roi de Pologne [1].

I. — AFFAIRES INTÉRIEURES.

Situation morale de la Russie en 1866. — État des partis. — L'attentat du 16 avril. — Komissarof et Karakosof. — La société russe après l'attentat. — Changemens dans le gouvernement. — Hommes publics. — Politique russe en Pologne, dans les provinces baltiques et dans l'empire. — La famine en 1866.

L'histoire de la Russie durant ces deux dernières années pourrait être enfermée entre deux attentats contre l'empereur Alexandre II, l'un commis le 16 avril 1866 à Saint-Pétersbourg par un Russe de Saratov, l'autre commis à Paris le 6 juin 1867 pendant le voyage du tsar en France. Ces deux attentats, accomplis dans des circonstances si différentes, à quinze mois d'intervalle, ne laissent pas d'éclairer la situation de cet empire du nord, engagé depuis quelques années dans un mouvement si complétement inattendu. Ce mouvement s'accentue de plus en plus, tout s'y mêle, agitations d'opinion, luttes d'intérêts, antagonismes de classes, ambitions

(1) L'empereur Alexandre II est né le 17/29 avril 1818; il est monté au trône le 2 mars 1855. Marié à la princesse de Hesse-Darmstadt, introduite dans l'église grecque sous les noms de Marie-Alexandrovna. — Grand-duc héritier : Alexandre-Alexandrovitch, né le 27 février-11 mars 1845, a épousé le 28 octobre-9 novembre 1866 la princesse Dagmar, fille de Christian IX de Danemark.

Digitized by Google

nationales, crises matérielles, révolutions de mœurs, et c'est là ce qui fait la nouveauté, l'originalité de ce règne de l'empereur Alexandre II, qui compte déjà quinze années. Une Russie nouvelle est née, ambitieuse et vaine, sourdement remuée, ombrageuse, singulièrement arrogante vis-à-vis de l'Occident, prenant facilement ses haines ou ses inquiètes aspirations pour les révélations d'une conscience nationale, confondant bien souvent encore les mirages avec les réalités, et en définitive portant dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure un esprit nouveau de discussion et d'indépendance. Cela ne veut point dire que tout ce qui tenait à la Russie d'autrefois, à la Russie du temps de Nicolas, ait disparu. Les traditions et les abus du plus vaste absolutisme qui ait existé n'ont point été déracinés en un instant. Les réformes de lois et d'institutions ont effleuré ce corps opaque et immobile sans le pénétrer encore profondément. La lumière qui s'est faite a plus servi à faire éclater les incohérences qu'à les dissiper. En un mot, le vieux fonds moscovite subsiste jusque dans cette crise prolongée de transformation, et c'est justement ce mélange de traditions invétérées et d'habitudes nouvelles, c'est ce mélange qui est le trait le plus caractéristique de la situation où se débat depuis quelques années l'empire du nord.

Un fait domine cet ordre nouveau et pour la première fois apparaît en Russie : c'est la puissance de l'opinion comme stimulant et frein du gouvernement, comme levier d'action, comme phénomène moral dans une société accoutumée au silence. Le pouvoir sans doute n'a perdu ni son caractère essentiel ni ses allures. Il est aujourd'hui encore ce qu'il était il y a vingt ans, un mélange d'absolutisme oriental et de bureaucratie. S'il accomplit des réformes, c'est avec ses procédés d'omnipotence administrative, et ces réformes sont limitées dans la pratique par un arbitraire universel. Le tsar les promulgue, les gouverneurs et les maîtres de police les interprètent. Des garanties en apparence libérales ne sont le plus souvent que des fictions au-dessus desquelles plane la seule réalité vivante et agissante, une autocratie sans limite servie par une administration sans scrupule; mais en même temps, par un phénomène aussi nouveau que saisissant, l'opinion en est venue à avoir son rôle et sa puissance, même en Russie. A défaut d'institutions régulières par lesquelles elle puisse se traduire et de mode légal d'intervention dans la politique, elle se produit sous toute sorte de formes. Elle ne domine pas le gouvernement, elle le presse et l'enveloppe, et elle finit par s'imposer à lui en paraissant le servir. Chose étrange, la Russie est peut-être un des pays de l'Europe où on parle le plus, où il y a le plus de réunions, de banquets, d'adresses,

Digitized by Google

de manifestations, et ce qu'il y a de plus significatif encore, c'est le caractère populaire que prennent ces manifestations : opinion bruyante, irrégulière, extrême dans ses passions, à la fois servile et révolutionnaire, dont les journaux sont les organes, les auxiliaires et plus souvent encore les instigateurs. Il en résulte cette situation complexe où toutes les réalités du despotisme se combinent avec les apparences d'une liberté assez large, où des partis ont l'air de s'agiter et de poursuivre on ne sait quel but invisible.

Au fond, quels sont actuellement ces partis en Russie? Ils prenaient autrefois toute sorte de noms, ils s'appelaient les slavophiles, les démocrates, les nihilistes, les libéraux, les conservateurs. L'insurrection polonaise a jeté une confusion singulière dans ces distributions factices de partis, dans cet amas d'instincts qui agitaient la société russe; elle a créé pour un instant une apparente unanimité par le miracle violent et éphémère d'un sentiment national habilement surexcité. A l'issue de cette grande crise, l'influence restait naturellement à ceux qui s'étaient montrés les plus implacables à poursuivre la victoire de la force, à ce parti ultra-russe dont Mouraviev a été un moment le héros suranné et fougueux, qui a eu M. Nicolas Milutine pour théoricien et homme d'état, le prince Tcherkaskoi pour mandataire à Varsovie, M. Katkof pour coryphée dans la presse. C'est ce parti qui a régné depuis quelques années, qui a paru du moins exercer l'action la plus décisive. Est-ce un parti réellement? C'est plutôt un amalgame étrange de toute sorte d'élémens, ultra-patriotes, partisans de l'émancipation des serfs, radicaux, panslavistes, formant une phalange aussi turbulente que confuse, se ralliant sous un drapeau de démocratie autoritaire, prenant pour idéal à l'intérieur un tsar, une nation nivelée avec une bureaucratie intelligente, — à l'extérieur une politique d'action et d'expansion par l'alliance avec les Slaves de l'Autriche et de la Turquie.

C'est ce parti semi-absolutiste, semi-révolutionnaire, poursuivant en tout l'unité de l'empire par la russification de tous les élémens étrangers, c'est ce parti qui, par la défaite de l'insurrection polonaise, est devenu une sorte de puissance. Jusque dans le feu de la lutte cependant, il y a eu toujours une résistance secrète et latente, venant d'hommes non pas moins hostiles aux Polonais et non pas moins patriotes par leurs instincts, mais plus enclins à s'effrayer des allures révolutionnaires du jeune parti russe, plus modérés dans leur libéralisme ou dans leur absolutisme, plus disposés à redouter des aventures dans la politique extérieure et les innovations trop radicales dans les affaires intérieures. La violence de leurs adversaires en avait fait des modérés. En réalité, c'étaient des

Digitized by Google

hommes tout simplement peut-être plus sensés, qui n'allaient pas dans leur libéralisme jusqu'à ébranler toutes les idées de propriété, sous prétexte de faire la guerre à la Pologne, pas plus qu'ils n'allaient dans leur absolutisme jusqu'à sacrifier la noblesse et les classes éclairées à une vaste démocratie de paysans surmontée d'un tsar.

C'est entre ces deux courans que flotte depuis quelques années la politique russe. C'était ainsi surtout il y a deux ans, au commencement de 1866. M. Nicolas Milutine, sans avoir une place officielle et précise dans la politique, exerçait un véritable ascendant par ses conseils, par son frère le général Dimitri Milutine, ministre de la guerre, par son lieutenant, le prince Tcherkaskoi, chargé d'exécuter ses plans de russification à Varsovie, par toute une phalange d'amis ou de fonctionnaires de son choix dévoués à ses idées. L'autre nuance était représentée par le prince Souvarov, qui a été gouverneur de Saint-Pétersbourg et qui avait refusé de s'incliner devant la gloire sanglante de Mouraviev, par le ministre de l'instruction publique, M. Golovnine, qui a longtemps passé pour un libéral à la façon de l'Occident, par le ministre de l'intérieur lui-même, M. Valouief, l'homme aux ménagemens habiles, à la dextérité insinuante et aux expédiens toujours nouveaux. Cet antagonisme plus ou moins sensible, a eu déjà bien des alternatives, et ce qui se passait au sein même du gouvernement se reproduisait dans la presse, où le plus fougueux des publicistes, M. Katkof, prêtait à l'idée ultra-russe l'appui de son âpre et intempérante éloquence. Rien ne peint mieux peut-être la situation morale de la Russie que ce rôle d'un simple journaliste devenant une puissance en dehors de toute fonction officielle, se faisant de lui-même chef de parti, passionnant les uns, intimidant les autres, tenant tête aux ministres et allant presque jusqu'à s'imposer au souverain lui-même, attirant sur lui la sévérité des suspensions administratives pour reparaître bientôt plus triomphant que jamais.

Avec ses idées et un peu de bonne volonté, M. Katkof est arrivé droit à ne voir dans le monde que trois choses qui n'en font qu'une, le tsar, la Russie et la *Gazette de Moscou*. Quiconque attaque une de ces choses attaque toutes les autres, et c'est ainsi qu'un jour du mois de mars 1866, sans y songer, la *Revue des Deux Mondes*, pour s'être montrée un peu libre, avait le malheur de causer à M. Katkof des insomnies qui le conduisaient à une petite mésaventure (1).

Qu'avait-on fait cependant? On avait montré le rôle de la *Gazette de Moscou* dans la vie actuelle de la Russie. Malheureusement la vérité simple ne pouvait suffire à M. Katkof; il voyait aus-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1866.

Digitized by Google

sitôt dans ces pages un noir complot enveloppant l'Europe de ses ramifications et noué à Saint-Pétersbourg, sans doute parmi les ministres eux-mêmes. C'était évidemment M. Golovnine, M. Valouief, qui écrivaient dans la *Revue*, à moins que ce ne fût leur représentant, M. Schedo-Ferroti. Le rédacteur de la *Gazette de Moscou* se mettait aussitôt en devoir de signaler la grande conspiration organisée contre lui, c'est-à-dire contre la Russie, dont l'intégrité était manifestement menacée; il dénonçait les traîtres, les « auteurs mystérieux de l'article » de la *Revue*. Les traîtres, un peu impatientés, se défendirent par un avertissement donné au journaliste, et voilà la guerre allumée! Voilà aussi justement où M. Katkof apparaît dans l'orgueil naïf de son rôle! Il ne se tint pas pour battu, il refusa de recevoir la carte de visite ministérielle, et, interprétant avec une subtilité hardie la disposition légale qui punissait d'une amende de 25 roubles par jour tout journal qui n'insérerait pas un avertissement, il se déclara prêt à payer les 25 roubles pendant trois mois, — après quoi il briserait sa plume de publiciste! Rien de semblable n'avait été assurément prévu; ce n'était pas l'affaire de la direction de la presse, qui se trouvait audacieusement bravée. Cette guerre de plume entre ministres et journalistes s'engageait dans des conditions singulières et menaçait fort de s'envenimer, lorsque tout à coup elle allait se perdre dans un événement bien autrement grave, bien autrement imprévu, et qui allait ébranler la Russie : c'était le premier attentat dirigé le 16 avril 1866 contre le tsar, à Saint-Pébersbourg même.

L'empereur Alexandre II se promenait au Jardin d'été. Au moment où il montait en voiture, un inconnu fendant la foule et se rapprochant violemment se préparait à tirer sur lui, lorsqu'un jeune homme placé à côté de l'assassin détournait le coup, qui partait en l'air sans atteindre personne. Aussitôt une émotion extraordinaire se répandait partout, et on pourrait dire que, sous l'influence de l'attentat du 16 avril, la société russe entrait dans une crise d'exaltation morale où un vague sentiment d'effroi se mêlait à un enthousiasme indescriptible. Les manifestations recommençaient comme en 1863, à l'époque de la guerre de Pologne; seulement elles avaient un caractère plus naïf et plus populaire. A Moscou comme à Pétersbourg, les processions de toute sorte se succédaient. Des masses vivantes se déroulaient autour du palais, demandant à voir le tsar et l'accueillant toujours par l'hymne national. On s'agitait, on se prosternait devant les images de l'empereur et de tous les saints. C'était un mouvement étrange, d'une nouveauté saisissante en Russie, qui ne laissait pas de faire réfléchir et qui faisait dire à un homme d'esprit : « Tout cela est un symptôme grave. Il

Digitized by Google

y a quelque chose de révolutionnaire dans ces démonstrations. C'est la rue qui commence à s'agiter. » Les classes éclairées, plus froides peut-être au fond, n'auraient pas osé résister à l'entraînement universel, et se laissaient aller par calcul à l'ivresse du moment, dépassant dans leurs manifestations ce que d'autres faisaient plus naïvement.

Il y avait surtout un personnage à la fois très heureux et très malheureux dans ces fêtes, car l'empereur n'était pas le seul héros du 16 avril; il y en avait un autre, c'était ce jeune homme qui, en touchant le bras de l'assassin, avait détourné le coup. Il s'appelait Komissarof; c'était un pauvre serf récemment émancipé qui ne se doutait guère qu'il était un héros et le sauveur de la Russie. Il venait de trouver la fortune sur son passage sans y songer. L'empereur, en le recevant dans le premier moment au Palais d'hiver, l'avait anobli. Dès lors c'était à qui se disputerait Komissarof. Il était de toutes les fêtes : on lui donnait des dîners et on se levait au milieu du repas pour l'embrasser. On lui expédiait des brevets de membre de toutes les sociétés possibles; son portrait était partout, et il ne pouvait paraître sans exciter l'enthousiasme. On l'avait affublé d'un uniforme de la noblesse, — car la noblesse a un uniforme, — et lui, suant dans son habit étroit, ahuri, exténué d'ovations et de banquets, se mouchant quelquefois dans sa serviette, disait ingénument que, si cela continuait, il ne vivrait pas longtemps. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'au moment ou Komissarof devenait ainsi un héros et sauvait la Russie sans le savoir, son père était en Sibérie, où il avait été transporté. On le rappela naturellement.

Quel était cependant le vrai caractère et quel était l'auteur de l'attentat du 16 avril? Le premier mouvement de beaucoup de Russes avait été une sorte de stupeur en présence d'un acte qu'on représentait comme une nouveauté inouie dans l'histoire moscovite, comme le démenti de toutes les traditions nationales. Ils oubliaient sans doute que tous les empereurs de Russie n'ont pas eu précisément la fin la plus naturelle et la plus paisible, et que plus d'une main de noble a aidé plus d'un tsar à mourir; mais ce qu'il y avait de réellement nouveau cette fois, c'est que le crime était l'œuvre d'un simple individu sorti de la foule et tentant son entreprise dans la rue, à la lumière du soleil. Au premier instant, l'auteur du crime ne pouvait être nécessairement qu'un Polonais. Il fallait à tout prix que ce fût un Polonais! M. Katkof se hâtait d'affirmer le fait, et il donnait même le nom du meurtrier, si bien que le soir même, au théâtre de Moscou, à une représentation de l'opéra national *la Vie pour le tsar*, qui évoque le souvenir des luttes de la

Digitized by Google

Pologne et de la Russie, les personnages polonais ne pouvaient paraître sans exciter des transports de fureur. La foule se donnait la satisfaction de les chasser de la scène avec des cris de rage. Le nom de la Pologne soulevait des tempêtes, et cependant ce meurtrier polonais était tout simplement un Russe qui s'appelait Dimitri Karakosof. L'empereur lui-même le reconnaissait avec une certaine émotion en recevant une députation du sénat. « Ce qu'il y a de plus triste, disait-il, c'est que l'assassin est un Russe. » C'était un jeune homme de vingt-quatre ans, fils d'un petit propriétaire du gouvernement de Saratov. Il avait été successivement au gymnase de Penza, à l'université de Kasan, puis à l'université de Moscou, d'où il s'était trouvé exclu pour n'avoir pas payé le montant de son inscription. Ce jeune fanatique ne manquait pas d'une certaine énergie. Au moment de son arrestation, lorsque la multitude se précipitait sur lui en menaçant de le mettre en pièces, il s'écriait : « Pourquoi vous ruez-vous sur moi? Je me suis sacrifié pour vous, j'ai voulu vous venger de celui qui vous a trompés et qui vous opprime. » Et à l'empereur lui-même, qui lui demandait la cause de son action, il répondait avec une tranquillité farouche : « Parce que vous avez trompé le peuple en ne lui donnant qu'une liberté illusoire et l'émancipation *sans terre*. » Jusque dans sa prison, Dimitri Karakosof ne laissait pas de garder une attitude virile et à demi ironique, déjouant plus d'une fois la tactique de ceux qui l'interrogeaient, et finissant par ne rien révéler. Son vrai mobile était évidemment un fanatisme sombre. Ce n'était pas seulement un Russe, c'était de plus un adepte des associations secrètes, un nihiliste, comme on dit à Saint-Pétersbourg et à Moscou, et c'est ici que l'attentat du 16 avril devenait le symptôme criant d'une situation profondément troublée.

Qu'est-ce donc en effet que le nihilisme en Russie? M. Schedo-Ferroti, ce publiciste devenu la bête noire de M. Katkof, a voulu en retracer l'histoire, les origines confuses et les caractères dans un livre qui a paru il y a quelque temps. La commission d'enquête nommée à la suite de l'attentat du 16 avril a essayé d'en saisir l'organisation et les ramifications. Avant tout le monde, M. Tourguenef, dans ses romans, surtout dans ses récits de *Fumée*, de *Pères et enfans*, en avait décrit les types vivans avec sa netteté de trait et sa vigoureuse hardiesse d'observation. Au fond, c'est moins une philosophie que le produit amer d'une société plongée dans un profond chaos moral, pervertie par une longue corruption d'idées et de mœurs. C'est moins une doctrine que le fruit d'une fermentation malsaine. C'est le résumé et le dernier mot de tous les instincts de radicalisme et de révolution qui depuis longtemps s'agitent au cœur

Digitized by Google

de la nation russe. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le nihilisme a commencé de germer et de se propager. Il existait déjà obscurément sous le dur régime de l'empereur Nicolas. Il s'est frayé une issue au commencement du règne actuel par ce qu'on appelait alors la *littérature manuscrite*, la *littérature accusatrice*, où tout ce qu'il y a d'esprit critique dans la société russe débordait avec une sorte de passion. Seulement il ne s'appelait pas encore le nihilisme. Depuis, il s'est répandu un peu partout, il a trouvé des adeptes dans la plupart des universités, dans les villes, parmi tous ceux qu'une vague inquiétude et la haine du présent jetaient à la recherche de l'inconnu.

La jeunesse presque entière est devenue nihiliste, ne fût-ce qu'un moment, par caprice, par exubérance, et les femmes à leur tour s'en sont mêlées; elles ont tenu même à se distinguer par un costume. Les dames nihilistes russes, elles, se font reconnaître à leurs cheveux courts, à un chapeau rond, à des lunettes bleues et à une absence totale de crinoline. On en cite qui portent galamment ce costume et qui ont fait plus d'un adepte à la doctrine de la *vraie lumière*. Dames et jeunes gens représentent manifestement, à ce qu'ils croient, la Russie de l'avenir! Un des premiers nihilistes, il y a quelques années, fut le malheureux Tchernischevski, qui est aujourd'hui aux mines en Sibérie. Il avait écrit un roman sous ce titre : *Que faire?* œuvre longue, diffuse, qui a passé cependant pour l'évangile de la nouvelle démocratie russe, et qui proposait toute sorte de moyens pour mettre l'idée en pratique.

Par aversion pour l'ancien despotisme, les nihilistes secouent toute autorité; en haine d'une organisation sociale inique, ils nient tout, religion, propriété, famille, mariage, art, poésie, philosophie, et, s'ils sont devenus une secte nombreuse, s'ils ont acquis une dangereuse puissance, si leurs idées se sont propagées avec une telle rapidité, ce curieux phénomène est dû peut-être à des causes naturelles et simples. De toutes les idées qui s'agitent à la surface de la Russie, qui sait si ce radicalisme destructeur n'est pas ce qui répond le plus fidèlement à l'instinct de la masse moscovite? Les mots de libéralisme, de principes conservateurs, ne représentent le plus souvent que des combinaisons factices et ne sont que des plagiats de l'Occident. Au fond, l'idéal populaire, c'est la guerre à la noblesse, à l'ancienne propriété seigneuriale, c'est le nivellement démocratique combiné avec la propriété collective de la commune russe. C'est ce qui fait la force des théoriciens qui cherchent dans cet idéal l'avenir de la Russie, cet avenir merveilleux et imprévu dont il est si souvent question dans les polémiques. Il y a beaucoup de puérilités et de mirages dans ces déclamations qui

Digitized by Google

d'habitude prennent pour point de mire l'Occident, qu'elles représentent comme *pourri*. Seulement en faisant vibrer cette corde le radicalisme a eu l'air de s'identifier avec un instinct national dont il s'est fait une force. Une autre cause de la rapide propagation du nihilisme, et celle-là est la tragique moralité de l'histoire de la Russie dans ces dernières années, c'est la politique même du gouvernement dans les affaires polonaises. Cette guerre de destruction sociale organisée contre la Pologne a évidemment communiqué aux forces démocratiques de l'intérieur de l'empire une intensité redoutable. Le gouvernement s'est trouvé fatalement conduit à se servir pour son œuvre du radicalisme, dont il prenait les doctrines, et par une combinaison singulière il s'est placé dans cette situation où il n'était pas toujours suivi par les conservateurs et où il acceptait l'alliance de tout ce qu'il y avait de révolutionnaire en Russie. Les nihilistes n'ont craint nullement de revêtir l'uniforme du *tchinovnik* pour aller porter l'*idée* en Pologne. Ils ont fini par remplir l'administration des provinces polonaises et par s'infiltrer jusque dans celle de quelques-unes des provinces russes. Ils avaient l'avantage de se populariser en s'associant à une violente passion nationale et de pousser au triomphe de leurs idées à l'abri de la politique officielle.

Tant que le gouvernement ne trouvait dans les nihilistes que des instrumens pour son œuvre en Pologne ou des alliés contre une noblesse à demi libérale et récalcitrante, c'était bien. On avertissait quelquefois leurs journaux lorsqu'ils parlaient trop lestement de la famille et du mariage; mais cette étrange alliance n'était pas rompue. Le jour où le nihilisme apparaissait sous la figure d'un Karakosof, gouvernement et société en Russie ressentaient une commotion profonde, comme un mouvement d'effroi, en présence d'un abîme qui s'ouvrait tout à coup, et M. Katkof n'était pas le dernier à pousser le cri d'alarme, au risque de mettre un peu tout le monde en cause. Il avait commencé par accuser les Polonais, et il n'a même jamais été bien persuadé de s'être trompé sur ce point. Bientôt il se tournait contre les nihilistes; mais cela ne pouvait évidemment lui suffire. M. Katkof est un homme à idées fixes, et il ne négligeait pas l'occasion de pousser la guerre contre ses adversaires de Pétersbourg. Il poursuivait d'allusions menaçantes M. Golovnine, M. Valouief, qu'il accusait d'avoir favorisé par leur politique le développement du nihilisme; il signalait les nihilistes placés par eux dans des fonctions publiques à Penza, à Tver. Que disons nous? Nous étions tous en Europe quelque peu responsables, sinon complices, du crime de Karakosof.

Ce qui est certain, c'est que cet attentat du 16 avril, en éclai-

Digitized by Google

rant d'une soudaine lumière toute une situation, en montrant que cette anarchie intime de la société russe n'était pas, autant qu'on le disait, l'invention chimérique de quelques publicistes de l'Occident, cet attentat remuait singulièrement les esprits et les laissait dans une vague anxiété, dans l'attente d'une répression dont on ne pouvait calculer ni l'étendue ni la force. Il troublait tout le monde, et le gouvernement plus que tout le monde. Dans les masses, c'était une fièvre d'agitation et de fureur. Les classes éclairées, tout en cédant à l'enthousiasme pour le tsar et pour son sauveur Komissarof, ne laissaient pas de regarder avec une secrète épouvante ce déchaînement d'opinion populaire qui pouvait finir par se tourner contre elles. On se demandait ce qui allait sortir de cette crise si subitement ouverte par la main d'un jeune fanatique, quelle influence elle allait avoir sur la politique, sur la composition même du gouvernement. Une réaction inévitable était à craindre; elle se manifestait effectivement par une série de mesures et de changemens contradictoires, avec un certain désordre et une certaine incohérence, comme tout arrive en Russie. Elle s'attestait surtout à peu d'intervalle par deux actes significatifs, la nomination d'une commission d'enquête à la tête de laquelle était placé le comte Michel Mouraviev et un rescrit impérial, sorte de manifeste ou de programme politique adressé par le tsar au président du conseil des ministres, le prince Gagarin.

La Russie en était encore à voir dans le vieux proconsul de Wilna le sauveur attitré de l'empire. Puisqu'on nommait une commission d'enquête pour rechercher tout ce qui se rattachait au crime du 16 avril, il ne pouvait y avoir pour la diriger que celui qui avait étouffé d'une main aussi habile qu'implacable l'insurrection en Lithuanie. Le choix était en quelque sorte imposé par l'opinion au gouvernement, qui avait songé à désigner le général Lanskoy, et Michel Mouraviev lui-même n'était pas éloigné de croire à sa propre infaillibilité. Par le fait, il se trouvait de nouveau investi d'une véritable dictature, et il agissait en dictateur. Toutes les autorités avaient l'ordre de lui obéir sur l'heure, et, s'il n'est pas arrivé à un grand résultat, il réussissait du moins pendant quelques mois à inspirer une certaine terreur. Sous son impulsion, les gouverneurs des provinces se mettaient en campagne, emprisonnaient sans scrupule et faisaient la guerre au costume des dames nihilistes, qu'ils représentaient comme un signe de sédition « dans l'opinion de tous les hommes bien pensans » et des « observateurs de l'ordre social. » Le petit chapeau rond, les cheveux courts et les lunettes bleues n'avaient plus le droit de se montrer dans les rues de Moscou, et, parmi les malheureuses qui ne se conformaient pas assez vite aux

Digitized by Google

prescriptions de la police, il en est qui ont subi un long emprisonnement. C'était beaucoup pour une excentricité de toilette.

Quant au rescrit impérial, était-ce, comme on le disait, l'œuvre du prince Gagarin ou du comte Panin? Il portait dans tous les cas la marque d'un esprit imbu de fortes préoccupations conservatrices et obsédé de ce fantôme du nihilisme qui venait d'apparaître sous la forme du régicide. — La Providence, selon l'auteur, n'avait permis l'attentat du 16 avril que pour montrer le danger de ces doctrines qui s'attaquent audacieusement à la foi religieuse, à la famille et à la propriété. L'auteur du reste avouait naïvement le mal. « Je n'ignore pas, disait-il, que quelques fonctionnaires russes ne sont pas restés étrangers à la propagation de ces principes subversifs dont le développement doit être interdit. » Le rescrit impérial avait évidemment la prétention d'être un programme de gouvernement et de tracer à tous une règle de conduite; mais celui qui rappelait à ses peuples et à ses employés les lois souveraines de l'ordre social ne paraissait pas même soupçonner qu'un rescrit n'est qu'une feuille volante, que, pour faire respecter la propriété, la famille et la religion en Russie, le mieux serait encore de ne pas les outrager et les abolir en Pologne.

En réalité, l'esprit de l'empereur Alexandre II était très perplexe. Il adressait au prince Gagarin un rescrit plein de velléités conservatrices, et en même temps il ne songeait point évidemment à désavouer le système de destruction sociale dont l'application se poursuivait en son nom dans les provinces polonaises. Il voulait faire reculer le nihilisme, et au même instant il paraissait se rattacher plus que jamais à ceux de ses conseillers qui représentaient auprès de lui un radicalisme déguisé, discipliné, façonné au joug. Tous les changemens accomplis au lendemain du 16 avril et pendant quelques mois se ressentaient de cette contradiction perpétuelle. Ainsi, au premier instant, le chef des gendarmes, le directeur de la troisième section de la chancellerie impériale chargée de la police secrète, le prince Dolgoroukof, dépité, humilié de n'avoir rien prévu, rien su, rien empêché, voulut absolument se punir lui-même en donnant sa démission, et l'empereur choisit pour son successeur le comte Schouvalof, homme éclairé, modéré, qui avait laissé les meilleurs souvenirs dans les provinces baltiques, dont il avait été gouverneur, qui n'était nullement du parti ultra-russe; mais d'un autre côté, peu après, il appelait définitivement au poste de secrétaire d'état pour les affaires de Pologne M. Nicolas Milutine, le vrai chef de ce démocratisme autoritaire régnant depuis quelque temps en Russie, celui qui a résumé son système dans cette image caractéristique : la steppe et une tour élevée au milieu!

Digitized by Google

Une des disgrâces les plus éclatantes et les plus significatives en ce moment était celle du ministre de l'instruction publique, M. Golovnine. C'était en vérité un triomphe pour M. Katkof, qui poursuivait depuis longtemps le ministre d'une hostilité implacable, qui ne cessait à cette heure même de l'accuser d'avoir propagé le nihilisme par ses choix de professeurs, par son système d'administration. M. Golovnine disparaissait comme allait disparaître le prince Souvarov, l'adversaire de Mouraviev. L'empereur fit appeler son ministre et lui dit qu'il l'aimait toujours, qu'il n'avait rien contre lui, mais que l'opinion publique s'inquiétait, qu'il fallait, dans les circonstances où l'on se trouvait, un homme nouveau, d'énergie et de caractère. Cet homme était le comte Dimitri Tolstoy, qui avait été désigné au choix de l'empereur.

Le successeur de M. Golovnine était nouveau en effet, jeune encore, plein d'ambition, et son arrivée au pouvoir couronnait une rapide carrière. Il n'y avait pas trop longtemps qu'il n'était encore qu'un petit *tchinovnik*. Son mariage avec une fille du fameux Bibikof, l'ancien gouverneur de Kiev, n'avait pas peu servi à sa fortune. Il avait passé par le ministère de la marine sous le grand-duc Constantin, et avait été des amis du prince; puis il s'était séparé de cette pléiade, avait eu une charge à la cour, et était devenu procureur du saint-synode. Le comte Dimitri Tolstoy s'était signalé par un livre sur le catholicisme en Russie empreint d'un fanatisme orthodoxe prononcé, homme laborieux d'ailleurs, ne manquant pas de connaissances, bien vu de l'impératrice pour ses opinions religieuses, intelligent, si ce n'est qu'on l'appelait un jésuite orthodoxe. En devenant ministre de l'instruction publique, le comte Dimitri Tolstoy ne cessait pas d'être procureur du saint-synode. C'était, pour ainsi dire, le signe visible du double caractère de la mission qui lui était confiée en ce moment, et cette mission, il la remplissait avec un zèle de néophyte qui allait quelquefois jusqu'à parler avec peu de retenue de son prédécesseur. Tel était le nouveau ministre de l'instruction publique dont l'avénement passait pour une revanche de la vraie politique russe, pour une victoire de l'esprit national et orthodoxe sur les tièdes conseils d'un homme qui n'avait pourtant pas péché par un excès de libéralisme.

Les changemens semblaient d'abord ne pas devoir s'arrêter là. Il y avait un autre membre du gouvernement qui paraissait au moins aussi menacé que M. Golovnine : c'était le ministre de l'intérieur, M. Valouief, qu'on s'attendait à voir disparaître, lui aussi, dans la bourrasque du lendemain de l'attentat, et on désignait même M. Milutine pour le remplacer; mais le jour de la défaite de M. Valouief n'était pas encore venu. Le ministre de l'intérieur était un

Digitized by Google

homme de ressource, et l'esprit de l'empereur Alexandre II n'est pas de ceux qui vont d'un seul coup au bout d'une politique. Au lieu de disparaître, M. Valouief se raffermissait promptement au pouvoir; il sortait victorieux de la crise, et il en profitait même pour reprendre une affaire momentanément oubliée avec intention, pour briser la résistance de M. Katkof, qui continuait à ne pas vouloir des avertissemens qu'on lui prodiguait. Des deux adversaires officiels que M. Katkof poursuivait depuis si longtemps, l'un venait de tomber en partie sous ses coups, l'autre en revanche le frappait en suspendant pour deux mois la *Gazette de Moscou*. Il n'est pas moins vrai qu'il devenait assez difficile de comprendre ce système, d'un côté donnant des gages au parti ultra-russe, de l'autre réduisant au silence son plus vigoureux organe. C'était la suite inévitable de ce dualisme qui subsistait après comme avant la crise du mois d'avril, qui est resté et reste encore aujourd'hui la clé de la politique officielle de la Russie dans ses évolutions successives. En réalité, après les changemens qui venaient de s'accomplir, quel était le caractère de ce gouvernement ainsi renouvelé ?

Dans cet ensemble d'hommes formant un gouvernement sous un maître, il y avait ceux qui ne représentaient rien et ceux dont la présence au pouvoir avait assurément quelque signification. Le président du conseil ou plutôt du comité des ministres, le prince Gagarin, était un vieillard vert encore, doué d'intelligence et de capacité, mais avant tout bon courtisan, facilement disposé à tout pour plaire, et au fond inclinant naturellement par son âge vers les idées de réaction. Le vieux comte Adlerberg, toujours ministre de la cour, n'était plus qu'une ruine, une ombre du passé, un demeurant du règne de Nicolas. Le ministre des postes, le comte Jean Tolstoy, n'avait guère plus d'importance politique que le ministre de la justice, M. Zamiatine, congédié depuis et remplacé par le comte Pahlen. Le ministre des domaines, le général Zelenoi, était un protégé de Mouraviev. Des anciens amis du grand-duc Constantin appelés au pouvoir il y a quelques années, avant l'insurrection de Pologne, le ministre des finances, M. Reutern, se maintenait seul encore, jouant d'ailleurs un rôle assez pâle, et on lui donnait pour adjoint le général Greigh. Sur ce fond assez effacé se détachaient les personnages essentiels, réellement influens.

D'un côté, c'était M. Nicolas Milutine, devenu ministre secrétaire d'état pour les affaires de Pologne. Celui-là certes représente quelque chose; il a des amis, des cliens, sans être un grand seigneur, et il marche résolûment à son but, qui est la création d'une vaste démocratie enrégimentée sous une autocratie intelligente. Il a eu pendant quelques années une influence véritable, — indirecte, si

Digitized by Google

l'on veut, dans les affaires intérieures de l'empire, — directe et prépondérante dans les affaires de Pologne, par lui-même et par son lieutenant, le prince Tcherkaskoi, qui a joué à Varsovie, aux côtés du comte Berg, lieutenant de l'empereur, le personnage d'un jeune réformateur à tout prix auprès d'un général du temps de Nicolas, Allemand d'origine, accoutumé aux vieilles routines. L'élévation de M. Milutine au poste de ministre secrétaire d'état ne pouvait que grandir son importance. Il trouvait d'ailleurs, pour le soutenir dans le cabinet, son frère, le général Dimitri Milutine, ministre de la guerre, homme opiniâtre, laborieux, imbu des mêmes idées, ambitieux sous un extérieur modeste. Le nouveau ministre de l'instruction publique, le comte Dimitri Tolstoy, était sans doute encore une force de plus pour le parti ultra-russe. Sa spécialité à lui était l'orthodoxie venant en aide à la nationalité et à l'autocratie.

D'un autre côté restait M. Valouief, devenu peut-être par une illusion de l'opinion le représentant d'une autre politique ou tout au moins d'autres traditions administratives, et auprès ou au-dessus de M. Valouief c'était surtout le nouveau chef de la 3e section de la chancellerie impériale, le comte Schouvalof, qui prenait rapidement une réelle importance. Le comte Schouvalof n'était pas un libéral; mais enfin c'était un homme de lumières, d'une certaine modération, ayant peu de goût pour les théories de démocratie autoritaire, accoutumé à respecter les règles administratives, cette dernière garantie des peuples qui n'en ont pas d'autre. Placé dans des conditions à exercer de l'influence, il l'exerçait dans un sens modéré; il se liait avec M. Valouief, et ne déclinait pas à l'occasion le rôle d'antagoniste de M. Milutine et de ses partisans. Si la politique russe pouvait jamais se résumer dans deux noms, ces deux noms auraient été à ce moment de l'été 1866 ceux de M. Nicolas Milutine et du comte Schouvalof.

Au milieu de ces influences, le chancelier de l'empire, ministre des affaires étrangères, le prince Gortchakof, avait et a gardé toujours une place à part. Il lui est arrivé un jour, il y a cinq ans, d'assurer au sentiment russe une victoire éclatante en déclinant cavalièrement l'intervention de l'Europe dans les affaires de Pologne, et il est resté avec le prestige de cette victoire diplomatique. Depuis, soit sous l'influence de l'âge, soit par un sentiment supérieur et prévoyant de la situation de la Russie, il est devenu prudent. Les amis du grand-duc Constantin lui préféreraient le prince Orlof, le parti russe extrême voudrait le remplacer par M. de Budberg ou par le général Ignatief, qui, depuis plusieurs années, étudie comme ambassadeur à Constantinople les moyens d'aborder cette redoutable question d'Orient; mais il n'est pas facile de délo-

Digitized by Google

ger cet habile homme. Il est assez fin pour ne pas se laisser supplanter, pour éloigner même les auxiliaires dangereux qui, à un jour donné, pourraient l'éclipser, et lorsqu'il a eu à remplacer son adjoint, M. Muchanof, qui venait de recevoir une haute charge de cour, il a choisi simplement un homme de bureau, M. Westman.

Si la position du prince Gortchakof a pu sembler quelquefois ébranlée, c'est moins par des raisons politiques que par suite d'événemens d'un ordre tout intime; cela n'empêche pas que dans les grandes circonstances le vieux chancelier ne retrouve la parole. Dans ces occasions, le prince Gortchakof sait trouver un langage élevé et fier; par là il répond au sentiment russe sans tomber dans la phraséologie des partis, et il garde cette place distincte qui sourit peut-être à son ambition. C'est son rôle encore aujourd'hui, c'était son rôle en 1866, au lendemain de l'attentat du 16 avril. Était-il avec le comte Schouvalof et M. Valouief, ou avec M. Milutine et ses amis? Il n'était ni avec les uns ni avec les autres. Il représentait, si l'on veut, une personnalité indépendante au sein d'un gouvernement livré à des influences contraires dont chaque événement vient raviver l'antagonisme et les luttes obscures.

En définitive, à travers ces incohérences et ce balancement d'influences contraires juxtaposées au sein même du gouvernement, qui avait le plus profité de la crise du mois d'avril? C'était visiblement le parti ultra-russe. Il avait gagné du terrain, il avait fait acte d'ascendant, ne fût-ce que par cette sorte de dictature confiée au vieux Mouraviev et par l'élévation de M. Nicolas Milutine. Il n'était pas maître absolument du pouvoir, mais il dominait moralement, et au fond il exerçait une certaine fascination sur l'esprit du tsar lui-même. Par éducation, par habitude, l'empereur Alexandre II aurait sans doute du goût pour un gouvernement assez semblable à celui de son père, avec quelques réformes de plus, et c'est ce qui explique le soin avec lequel il garde toujours autour de lui certains hommes qui représentent l'ancienne tradition administrative, qui semblent modérés, presque libéraux, parce qu'ils ne se jettent pas dans toutes les innovations violentes; par entraînement, par nécessité peut-être, il subit la pression de ce mouvement d'opinion qui s'est manifesté avec une impétuosité si bruyante depuis quelques années.

Peu fait par lui-même pour les initiatives hardies, il est porté à accepter le concours de ceux qui lui épargnent la peine de penser et d'agir. Très jaloux de son pouvoir, il ne s'effraie pas plus qu'il ne faut des mesures qui limitent l'action de la noblesse et des systèmes de nivellement démocratique qui laissent l'autocratie intacte. Sensible à la popularité, flatté de ce titre de libérateur qu'on lui décerne

Digitized by Google

sans cesse depuis l'émancipation des paysans, et ayant certainement l'amour de la Russie, il ne peut considérer comme des ennemis ceux qui se proclament Russes avant tout, qui le représentent comme le régénérateur de l'empire.

Rien ne peint mieux les dispositions secrètes de l'empereur Alexandre II que ce qui se passait à Moscou vers le mois de juillet 1866, justement dans une affaire de presse. La *Gazette de Moscou* avait été suspendue par le ministère pour avoir résisté à tous les avertissemens. M. Katkof s'était senti d'abord exaspéré; puis il avait fait un peu de diplomatie, parlant de voyager ou se servant de la modicité de sa fortune pour frapper le public dont il est l'oracle. Bientôt il prenait un ton plus acerbe, menaçant d'aller à Genève fonder un journal patriote pour dire la vérité sur les gens du gouvernement. Cela ne laissait pas d'être désagréable aux ministres, qui finissaient par être embarrassés de cette querelle. C'était justement l'époque où Alexandre II allait à Moscou avec le comte Schouvalof. Il voulut voir M. Katkof, et l'empereur reçut le journaliste de la manière la plus cordiale. Il finit par l'embrasser en le pressant d'oublier tout et de reprendre sa plume.

C'était certes une suspension galamment effacée. Après la scène de Moscou, les ministres n'avaient plus qu'à s'exécuter en faisant cesser une suspension désavouée par l'empereur lui-même. Le fait est que la *Gazette de Moscou* reparaissait immédiatement, — ou plutôt elle retrouvait immédiatement son rédacteur, son athlète, car, étant une propriété de l'université, elle avait continué à paraître obscurément, — et cette rentrée en scène, fêtée, célébrée par des banquets, par des manifestations, par des souscriptions, pouvait en vérité passer pour un succès personnel de M. Katkof et pour une victoire de la politique ultra-russe.

C'était cependant le moment où cette politique semblait entrer dans une période d'épreuves et allait être frappée à l'improviste, d'une façon presque tragique, dans quelques-uns de ses principaux représentans. D'abord on s'éloignait du 16 avril, et l'émotion laissée par l'attentat commençait à se calmer. Après ce trouble du premier instant, qui avait été accompagné de tant de manifestations, après ce mouvement de terreur qui avait produit la commission d'enquête, on en venait à se demander ce que faisait cette commission érigée en une sorte de dictature. La vérité est qu'elle n'avait rien découvert; elle arrivait tout au plus, après quelques mois, à préparer laborieusement un rapport diffus qui avait la prétention de faire le procès du nihilisme sans rien dire de nouveau, sans rien préciser. C'était une véritable déception dont l'effet retombait sur Mouraviev. M. Katkof lui-même se montrait mécontent des travaux de la com-

Digitized by Google

mission; il commençait à douter de son héros, il mettait une sorte d'affectation à ne plus parler de lui, à ne plus même prononcer son nom. Mouraviev se voyait délaissé par l'opinion, livré par le gouvernement, abandonné par l'homme même qui l'avait toujours soutenu; il voyait sa popularité diminuer et se perdre obscurément.

Chose curieuse, ce dictateur, ce proconsul accoutumé à ne tenir compte de rien, se montrait surtout sensible en ce moment au silence d'un journaliste; il en était réellement peiné, il disait avec une naïveté étrange qu'il savait bien pourquoi M. Katkof lui en voulait, que c'était parce qu'il n'avait pas trouvé les Polonais dans le complot, — qu'il avait cependant fait tout ce qu'il avait pu et qu'il n'avait rien découvert. Effectivement il n'y avait qu'un Polonais compromis, simplement pour avoir donné asile à un malheureux. C'était une grande amertume pour Mouraviev. Mécontent, froissé, il s'était retiré momentanément à sa terre de Siéritz, non loin de Pétersbourg. Un soir du mois d'août, il avait commandé pour le lendemain un service funèbre en mémoire des soldats tués dans la dernière insurrection de Pologne. Que se passa-t-il dans cette nuit? Lorsqu'un domestique alla pour le réveiller à cinq heures du matin, il le trouva inanimé et déjà glacé. Il était mort, a dit un Russe, « par une nuit sombre, sans témoins, sans parole de repentir, sans prêtre, sans larmes autour de lui et sans secours, à demi disgracié. » On s'était borné à lui envoyer la croix de Saint-André pour sauver son amour-propre, et je ne sais pas même si elle n'arrivait pas après sa mort. Par une coïncidence bizarre, Mouraviev s'était éteint sans pouvoir assister à ce dernier service funèbre qu'il avait ordonné en commémoration de ses exploits en Pologne, et quatre jours avant l'exécution de Karakosof, qui venait d'être jugé.

Quelques mois étaient à peine écoulés qu'un autre homme considérable, le représentant le plus inflexible, le plus méthodique, des nouvelles tendances de la politique russe, M. Nicolas Milutine lui-même, était subitement frappé d'une attaque de paralysie qui tout au moins le mettait pour longtemps hors des affaires : c'était au mois de décembre 1866. M. Milutine avait remplacé M. Platonof comme secrétaire d'état pour les affaires de Pologne, et dans ce nouveau poste il n'avait fait que continuer l'application aux provinces polonaises du système de transformation sociale, politique, religieuse même, dont il avait été l'opiniâtre promoteur, lorsque ce coup imprévu venait l'arrêter brusquement au milieu de sa carrière. C'était une crise véritable pour la politique que représentait M. Milutine, et nous ajouterons, pour la fortune de ses amis.

Il y avait surtout un homme qui devait se sentir menacé : c'était le prince Tcherkaskoi, qui agissait en maître à Varsovie tant qu'il

Digitized by Google

pouvait compter sur l'appui de son patron, mais qui n'était pas moins hiérarchiquement subordonné au comte Berg, lieutenant de l'empereur dans le royaume. Le comte Berg se trouvait en ce moment à Pétersbourg. Le prince Tcherkaskoi, à peine informé de la maladie de M. Milutine, se hâta de demander par le télégraphe l'autorisation de quitter Varsovie; mais le comte Berg mit tranquillement la dépêche dans sa poche et n'en tint compte. Il ne se souciait pas de voir arriver un homme dont les airs d'indépendance ou de supériorité l'avaient froissé plus d'une fois. Le prince Tcherkaskoi fut obligé de recourir à l'intervention de la grande-duchesse Hélène pour être autorisé à se rendre à Pétersbourg. Au fond, le directeur de l'intérieur de Varsovie nourrissait la secrète espérance de remplacer M. Milutine. De cette façon, il le croyait, rien ne serait changé dans la politique, et sa haute aptitude ne serait que plus à l'aise sur un plus grand théâtre : il avait assez de suffisance pour ne douter de rien; mais le prince Tcherkaskoi fut déçu dans son ambition, et de dépit il quitta la position qu'il occupait à Varsovie pour aller à Moscou recevoir les félicitations de M. Katkof. Pendant ce temps, le portefeuille de M. Milutine, qui avait été provisoirement remis au comte Schouvalof, était définitivement confié à un sénateur, M. Nabokof, qui avait autrefois accompagné le grand-duc Constantin en Pologne. Ce n'était pas le seul changement qui s'opérait en ce moment. Le général Kauffmann, gouverneur des provinces occidentales, c'est-à-dire de la Lithuanie, était remplacé par le général comte Baranof, et les observateurs de symptômes cherchaient dans ce fait un signe d'adoucissement. Enfin on disait qu'un comité venait de se constituer sous la présidence de l'empereur lui-même pour examiner de nouveau les affaires de Pologne. Quelle était la signification réelle de ces faits? C'était tout au plus un moment d'incertitude, c'était une apparence, ce n'était pas un changement. Les adversaires du ministre frappé de paralysie, assez puissans pour garder une influence personnelle, n'étaient pas assez forts pour livrer un combat décisif. Le système de M. Milutine lui survivait et devait lui survivre, parce qu'en définitive, quand on y regarde de près, c'est le système de l'empereur, autant que l'empereur Alexandre II peut avoir un système. C'est toute la politique russe engagée depuis quelques années dans une multitude de questions, s'attestant par les actes et par les polémiques de la presse, par des répressions implacables comme par des réformes, et poursuivant toujours un but invariable, même quand elle semble incohérente et décousue.

Cette politique en effet, elle éclate dans tout un ensemble de choses, en Pologne, dans les provinces baltiques comme dans l'in-

Digitized by Google

térieur de l'empire, par la russification de tous les élémens étrangers ou par des réformes réelles, sérieuses sous certains rapports sans doute, mais incomplètes, confuses et trop souvent décevantes.

Il y avait jusqu'ici dans cette malheureuse Pologne deux parties assez distinctes, ce que la Russie appelle les provinces occidentales, provinces du nord-ouest ou du sud-ouest, et cette région qu'une bonne volonté diplomatique a désignée sous le nom de royaume. Les provinces occidentales, nous n'avons pas besoin de le rappeler, sont depuis longtemps censées annexées à l'empire, et on se souvient que, dans le dessein trop clair de faire de cette annexion une incorporation réelle et définitive, un oukase du 22 décembre 1865 avait disposé que les biens de tous les Polonais plus ou moins compromis dans la dernière insurrection seraient vendus avant l'expiration de deux années, que les Russes de la foi orthodoxe pourraient seuls les acquérir, et en général qu'aucun Polonais ne pourrait désormais devenir propriétaire dans ces provinces. Il était bien facile de voir que c'était là une mesure aussi violente qu'impraticable, conduisant à une expropriation en masse par raison d'état, c'est-à-dire à un acte de véritable socialisme. Elle était à la fois une iniquité et une impossibilité. Il est arrivé en effet ce qui était facile à prévoir. L'administration russe a fait sans doute ce qu'elle a pu pour pousser à ce violent déplacement de propriété; elle a créé une société destinée à favoriser l'acquisition des terres dans les provinces de l'ouest, et elle a donné à cette société une subvention de 5 millions de roubles. Les journaux ont mille fois sonné la trompette pour jeter toutes les cupidités russes sur ce vaste marché. En définitive, on n'a pas même réussi à demi. Le délai de deux ans a expiré à la fin de 1867; peu de biens se sont trouvés vendus, soit par impossibilité de la part des propriétaires internés, déportés ou exilés, soit par suite de l'absence de tout acquéreur, et le gouvernement est resté en possession d'une masse de terres tombées sous le séquestre de l'état. Et maintenant que va-t-on faire? Va-t-on mettre ces propriétés en vente sur des estimations dérisoires, à 2 roubles, à 8 roubles, comme cela s'est vu déjà? Le gouvernement va-t-il les donner tout simplement à ses employés, comme on l'a souvent proposé?

Ainsi, — d'un côté des propriétaires plus ou moins compromis, autocratiquement dépouillés pour cause de nationalité, — d'un autre côté les propriétaires qui restent ruinés par les contributions arbitraires qui se succèdent, par les conséquences de l'émancipation des paysans telle qu'elle a été faite, par la diminution du travail, voilà la situation, voilà ce qu'a fait de ces provinces occidentales la politique inaugurée par Mouraviev, appliquée pendant deux

Digitized by Google

ans par le général Kauffmann, continuée depuis 1866 par le général Baranof, et c'est ce qui a fini par arracher des cris de détresse aux propriétaires russes eux-mêmes, qui se sont sentis atteints dans leurs intérêts, dans leur sécurité, tout aussi bien que les propriétaires polonais. Jusqu'ici cependant le royaume semblait échapper à une russification complète. Entre les provinces dites occidentales et le royaume, il restait une sorte de distinction, devant laquelle le gouvernement de Pétersbourg paraissait s'arrêter encore, même après l'insurrection. En portant sur la Vistule les procédés à la russe dans toutes les affaires de propriété, d'éducation, de religion, on avait l'air de maintenir encore une apparence d'autonomie, une organisation administrative distincte dont Varsovie restait le centre, qui avait pour chef un lieutenant de l'empereur. Ce nom de royaume avait une valeur dont la diplomatie, à bout de ressources, se payait souvent. Cette valeur a cessé d'exister. Le nom disparaît aujourd'hui; depuis deux ans, c'est la chose elle-même qui disparaît obscurément, jour par jour, sous l'action opiniâtre, envahissante, de la russification.

Dès la fin de 1866 commençait une série d'actes s'attaquant aux derniers retranchemens, tendant, comme on le disait, à la « fusion complète du royaume de Pologne avec la Russie par la suppression des distinctions administratives qui séparaient les sujets russes de l'idiome polonais des sujets russes de la langue russe... » C'était ce qu'on appelait faire disparaître « un ordre onéreux et suranné. » Un jour, c'étaient les postes qui allaient se fondre dans l'administration générale de l'empire. Un autre jour, une réforme plus importante supprimait la commission des finances du royaume pour ne laisser à Varsovie qu'une section du trésor relevant désormais directement du ministère des finances de Pétersbourg. En même temps c'était un remaniement complet de l'organisation administrative du royaume par une distribution nouvelle du territoire. Au lieu de 39 districts, il y en avait 85; au lieu de 5 gouvernemens, on en créait 10 avec des noms nouveaux. On voulait à tout prix briser un vieux moule pour en refaire un nouveau. Après cela, le dernier mot était simple et logique; il était dit bientôt après. Un oukase postérieur a fait disparaître définitivement toute trace d'administration distincte. De royaume de Pologne, il n'en existe plus l'ombre, — administrativement, s'entend; il n'y a plus que le *pays de la Vistule*. Tous les gouverneurs devront désormais correspondre directement avec le ministre de l'intérieur de Saint-Pétersbourg. Varsovie cesse d'être une capitale, pour n'être plus qu'un chef-lieu de province, comme Lublin ou Kalish.

Et ce que la Russie fait en Pologne, elle le fait aussi dans les

Digitized by Google

provinces baltiques, la Livonie, la Courlande, l'Estlande, dans ces pays à l'esprit grave, fidèle et nullement inquiétant. Elle le fait ici sans doute avec moins d'emportement et d'éclat, mais avec la même opiniâtreté, par la guerre déclarée à tout élément germanique, par la propagande de la foi orthodoxe, par l'introduction des idées et des pratiques russes dans les questions de propriété. Pour ne citer qu'un exemple, une mesure assez récente encore, s'appuyant sur une ordonnance de l'empereur Nicolas, a interdit l'usage de la langue allemande dans les bureaux d'administration. Cette mesure a été adoptée il y a moins d'un an, pendant le voyage de l'empereur Alexandre à Paris. Elle a froissé d'autant plus la population qu'elle est la violation d'un droit consacré par les traités mêmes d'annexion des provinces baltiques, et qu'elle est le signe sensible des desseins toujours poursuivis par la Russie. Dernièrement la diète de la Livonie a protesté contre cette introduction forcée de la langue russe dans l'administration. Le gouverneur-général des trois provinces, M. Albedinsky, a conseillé à l'empereur de ne pas recevoir une députation chargée d'aller lui remettre une adresse dans ce sens, et c'est ce qui a eu lieu. D'un autre côté, le gouverneur civil de la Livonie, M. Auguste d'OEttingen, Livonien de naissance, homme de mérite en même temps que patriote des plus modérés, estimé de tout le pays, a été destitué pour avoir eu le courage de défendre le vote de la diète. Son successeur s'appelle Lysander; il est de religion russe et naturellement prêt à pousser la guerre contre l'élément germanique tant qu'on le voudra à Pétersbourg. Une des conséquences de ce système est de susciter partout des questions extrêmes, sous prétexte de patriotisme, au nom de je ne sais quel esprit de nationalité aussi vague que superbe, menaçant pour les plus simples et les plus légitimes instincts d'indépendance morale.

Qu'on se représente la politique russe sous un autre aspect, dans ce qu'elle a de plus particulièrement intérieur. Ici sans doute nous ne voulons pas dire que le règne de l'empereur Alexandre II n'ait été marqué par un progrès aussi considérable qu'inattendu. Il suffirait de songer à ce qu'était la Russie il y a vingt ans encore et de voir ce qu'elle est aujourd'hui pour comprendre quel chemin a été fait. Il y a vingt ans, une Russie silencieuse, morne, en apparence indifférente, menaçante seulement par son poids et sa masse; aujourd'hui, une Russie remuée, agitée, intervenant par la parole comme par l'action. Est-ce un progrès réel et sûr qui s'accomplit? C'est du moins un vaste travail où toutes les questions se débattent, et c'est dans ce travail même que l'esprit russe se surexcite, s'anime à toutes les ambitions. Évidemment de sérieuses réformes ont signalé ces dix dernières années, et, n'y eût-il que celle qui a émancipé

Digitized by Google

vingt-cinq millions d'hommes amortis dans la servitude, elle suffirait à rehausser un règne, indépendamment des conséquences immédiates qu'elle peut avoir, et qui sont visiblement aujourd'hui un des embarras de la Russie. D'autres réformes sont venues depuis, comme une suite naturelle de la première. Tout un système d'assemblées locales a été organisé. C'est en 1866 même que de nouvelles institutions judiciaires ont été pour la première fois mises en pratique.

Malheureusement le progrès est souvent un mirage en Russie. Ce qui paraît à la surface, ce qui retentit dans un oukase ou dans la presse, n'est pas toujours ce qui est le plus réel. Il en est de tout un peu comme de cette institution du jury qui a été décrétée : elle existe, oui sans doute; seulement l'empereur peut soustraire au jury tout ce qu'il ne veut pas laisser juger par lui, crimes contre les personnes ou les propriétés, même les vols. Consultez les lois civiles de la Russie, la peine de mort n'y est point inscrite; seulement les cours martiales, à peu près en permanence et saisies à volonté, prononcent la peine de mort comme partout et même plus que partout; elles font ce que la justice civile ne peut faire. Rien ne laisse mieux voir ce qu'il y a de peu solide et de décevant dans le progrès russe que l'histoire des institutions territoriales ou assemblées locales. Au premier moment, ces institutions ont eu une certaine popularité; on y voyait presque le germe du régime parlementaire. Que sont-elles devenues bientôt? Elles ont cessé d'intéresser, elles ont flotté entre l'insignifiance et le danger d'être dissoutes pour cause d'intempérance séditieuse.

Aux premiers jours de 1867, l'assemblée de Saint-Pétersbourg faisait un peu parler d'elle. Peu auparavant, le 3 décembre 1866, une loi, qui était sans doute une des dernières œuvres de M. Milutine, avait singulièrement restreint les prérogatives de ces modestes institutions en matière d'impôt. L'assemblée de Pétersbourg, réunie le 15 janvier 1867, prenait feu à ce sujet, discutait fort vivement la loi et demandait qu'elle fût revue par le conseil de l'empire de concert avec des délégués des assemblées électives. C'était presque demander la formation d'une assemblée générale de l'empire, ce cauchemar de l'absolutisme russe. A cette occasion, M. Kruse, un libéral quelque peu démocrate, prononçait un discours d'une vive et habile opposition, et les harangues se succédaient passablement confuses, amusant le public sans le passionner, lorsqu'un jour le gouverneur de Saint-Pétersbourg, le comte Lévachof, arrivait botté et éperonné en pleine séance avec un décret de dissolution qu'il lut de sa voix la plus militaire. Le président de l'assemblée, le comte Orlof-Davidof, s'émut extrêmement, et les députés ne s'é-

Digitized by Google

murent pas moins; puis on se dispersa devant ce petit 18 brumaire accompli par un gouverneur qui n'avait pas même attendu la réponse à son message. C'était comme un dernier et pâle éclair de vie parlementaire. Les assemblées provinciales reprendront sans doute quelque jour vie et intérêt; pour le moment, elles sont passées de mode. Au fond, c'est l'autocratie qui règne et gouverne, et elle gouverne avec l'appui de cet esprit ultra-russe qui est devenu pour elle une force de plus, en attendant de devenir sa faiblesse.

Au moment où elle s'accomplissait, cette dissolution de l'assemblée de Pétersbourg n'était pas même un embarras. Le public avait vu dans cette courte session, si brusquement interrompue, moins une manifestation sérieuse répondant à un instinct profond qu'un spectacle sur lequel la toile pouvait tomber sans émouvoir personne, et c'est là justement une remarque à faire : dans la vie politique ou dans ce qu'on nomme la vie politique de la Russie nouvelle, les institutions n'en sont pas venues à s'identifier avec la nation; elles n'ont qu'un médiocre rôle et une place restreinte. C'est le propre des pays où l'opinion, les intérêts, ne se sont point encore créé un cours régulier, où il n'y a pas d'attachemens fixes et persévérans, où il n'y a que des engouemens. Bientôt ce fut le voyage de l'empereur Alexandre II à Paris qui vint remuer cette opinion mobile et inquiète. Pourquoi ce voyage? C'est là ce qu'on se demandait d'abord. Si on avait bien cherché, on aurait trouvé peut-être une cause bien simple, tout humaine, mais qui n'aurait pas suffi aux chercheurs de mystères : c'est que l'empereur, ennuyé de la monotonie de son rôle de tsar, voulait se distraire; il avait le goût de Paris et de l'exposition. Autour de lui, les impressions étaient assez diverses et singulièrement complexes. Le parti ultra-russe était au premier moment très opposé à ce voyage, puis il finit par se dire que rien n'attestait mieux la prépondérance de la Russie. Le prince Gortchakof était peu favorable; il craignait qu'au milieu des entrevues impériales, sous le voile des plaisirs et des fêtes, il ne survînt des occasions, des possibilités d'engagemens politiques dont il n'était pas partisan. Le comte Schouvalof n'était nullement contraire au désir du tsar.

Il restait toujours, il est vrai, cette terrible question de Pologne, s'élevant comme un nuage sombre entre la Russie et la France. On crut rendre tout facile par une amnistie, et c'était sans doute un bon mouvement de la part d'Alexandre II de penser qu'il ne pouvait mieux payer sa bienvenue en France que par un acte d'adoucissement ou d'équité. Par malheur, il en est des amnisties comme des progrès en Russie; il y a toujours quelque condition qui annule tout. D'abord cette amnistie, elle ne s'appliquait ni aux exilés ni

Digitized by Google

aux déportés en Sibérie; elle ne pouvait profiter qu'aux internés par voie administrative, et encore pour ceux-ci y avait-il l'obligation d'un certificat de bonne conduite délivré par les autorités locales. C'était, à tout prendre, une amnistie plus apparente que réelle. Je n'insisterai pas sur les détails d'un voyage ainsi préparé et bientôt troublé par un incident douloureux. Quinze mois auparavant, à Pétersbourg, un jeune Russe avait attenté à la vie du tsar; le 6 juin 1867, au bois de Boulogne, c'était un jeune Polonais, d'une vie reconnue pure, qu'un fanatisme solitaire exaspéré par le malheur de son pays conduisait à un crime pénible pour l'hospitalité française. Il est certain que l'effet fut immense en Russie, et qu'à peine connu l'attentat du 6 juin devenait le signal d'une explosion d'opinion semblable à celle de l'année précédente.

Quant à l'empereur Alexandre II lui-même, il ressentit évidemment une vive impression; sous l'apparence du sang-froid, il fut fortement ébranlé. Pendant qu'il était encore à Paris, une députation polonaise vint de Varsovie pour lui remettre une adresse dont la rédaction avait donné lieu à quelque débat. Le tsar reçut cette députation avec courtoisie, en déclarant qu'il ne rendait nullement le pays responsable du crime d'un seul homme, et on assure même qu'il ajouta : « Vous pouvez dire cela comme venant de votre empereur *et roi.* » Cependant, dès qu'il atteignait à son retour le territoire polonais, il ne paraissait plus se souvenir aussi bien qu'il était *roi* de Pologne. Soit par ses ordres, soit par un mouvement spontané des autorités, on avait eu soin d'effacer partout les armes polonaises à son entrée à Varsovie, et peu après il arrivait à Saint-Pétersbourg en laissant voir une humeur impatiente et sombre. Les précautions qu'on se croyait obligé de prendre pour sa sûreté l'irritaient. Il partit bientôt pour la Crimée, et c'est alors, si l'on s'en souvient, que se répandait en Europe le bruit d'une maladie mystérieuse du tsar. C'était uniquement peut-être la preuve de la vive et durable impression qu'avaient laissée dans l'esprit d'Alexandre II des tentatives auxquelles il n'était pas accoutumé jusque-là.

Le voyage du tsar ne changeait pas d'ailleurs une situation intérieure où l'influence du parti ultra-moscovite grandissait chaque jour. Depuis cette époque en effet, ce parti semblait plus que jamais en faveur, et le terrain qu'il gagnait, ses adversaires plus modérés le perdaient. D'abord M. Milutine, qui depuis son attaque de paralysie s'était retiré à Bade, paraissait un moment retrouver la santé, et il était aussitôt entouré de tous ceux qui espéraient encore le voir rentrer dans la vie active. Même dans son état, il était toujours la tête de ce parti dont son frère, le général Milutine, est resté le bras dans le gouvernement, et qui voudrait voir arriver le

Digitized by Google

général Ignatief au ministère des affaires étrangères. C'était visiblement dans ce sens que se dénouait, au commencement de 1868, une crise où disparaissait enfin M. Valouief, si longtemps poursuivi par M. Katkof. On avait parlé d'abord, pour entrer au ministère de l'intérieur, du général Potapof, qui était attaman *ad latus* des cosaques du Don, et qui a été autrefois sous-chef de la police secrète, adjoint de Mouraviev en Lithuanie; mais ce n'était qu'un bruit propagé par des amis indiscrets ou trop pressés. Le général Potapof allait pour le moment remplacer le général Baranof dans le difficile et épineux gouvernement des provinces occidentales. Le successeur de M. Valouief était le général Timaschef, ministre depuis quelques mois des postes et télégraphes, et qui n'est pas moins dévoué au jeune parti russe.

C'est du reste un personnage qui peut avoir de l'avenir, quoiqu'il ne soit pas d'une haute naissance. Il a fait sa fortune par son adresse, par son esprit caustique et peut-être aussi par son talent dans la caricature. Au commencement du règne actuel, il a été adjoint du chef des gendarmes, et il ne laissait pas d'avoir un rôle actif. Il a été ensuite gouverneur de Kasan, puis il est resté quelque temps effacé, soit par suite de maladie, soit pour toute autre raison. Il faisait volontiers parade d'un libéralisme en disponibilité. Il était encore en France il n'y a pas longtemps, lorsqu'il fut appelé pour entrer au ministère des postes, et en se rendant à Pétersbourg il passa, dit-on, à Bade pour voir M. Milutine. C'est un *libéral* de la même école, de plus un homme ambitieux et habile, destiné peut-être à un rôle brillant. Ainsi le parti de la nouvelle Russie gagnait chaque jour en influence. La disgrâce de M. Valouief était pour lui une nouvelle victoire, et il a certainement des chances, si, comme on le dit, le tsarévitch est tout à fait dans les idées de M. Katkof, si, comme on l'assure encore, la femme du futur empereur, la princesse Dagmar, s'est elle-même adonnée tout entière à ces influences. Il y a bien de quoi ouvrir de flatteuses perspectives devant le rédacteur de la *Gazette de Moscou,* choyé tout à la fois par l'empereur et par le grand-duc héritier.

Ce n'est pas l'orgueil qui manque à ce parti grandissant. Il voit déjà pour la Russie des destinées merveilleuses. A ses yeux, il n'y a que la civilisation russe. L'Occident est fini, c'est la grande patrie slave qui s'avance. La Russie est un grand empire, nous le voulons bien. Par malheur, au moment où on faisait pour elle de si beaux rêves, voilà la réalité tragique qui se faisait jour et qui se dressait comme une ombre redoutable. C'était la famine qui éclatait dans une grande partie de l'empire. Le terrible fléau paraissait concentré d'abord dans les gouvernemens du nord, puis il gagnait

Digitized by Google

les gouvernemens du nord-est qui avoisinent la Sibérie, puis il finissait par se répandre dans les provinces centrales considérées comme les plus riches, Toula, Tver, Orel, Riasan, Smolensk, etc.; au midi, il allait jusqu'à Tambov. Il y avait dix-neuf gouvernemens en pleine famine, menacés de mort.

Voilà où en était ce vaste empire dans les premiers mois de 1868 au point de vue intérieur, et voici d'un autre côté quelle était sa situation financière.

Le budget de 1866, on a pu le voir dans le dernier *Annuaire*, se présentait dans des conditions qui n'avaient précisément rien de bien satisfaisant. Il comprenait une recette ordinaire de 349 millions de roubles qui, au moyen de ressources extraordinaires, s'élevait à 391 millions, juste ce qu'il fallait pour couvrir des dépenses évaluées au même chiffre; seulement les dépenses étaient normales, les recettes ordinaires étaient insuffisantes. L'équilibre ne s'établissait que par un expédient, par un artifice qui déguisait mal le déficit. Le budget de 1867 ne présentait pas un caractère sensiblement différent. Ce budget se décomposait de la façon suivante :

1° Recettes.

Impôts directs. —	Capitation.	41,865,131 r.	89
—	Patentes.	9,730,290	»
Impôts indirects. —	Boissons, sels, tabacs, sucre.	133,797,166	36
—	Douanes.	25,203,237	2
—	Timbre.	5,526,078	84
—	Enregistrement.	2,362,100	»
—	Divers.	4,706,319	43
Droits régaliens. —	Mines, monnaies, postes. . .	1,661,676	89
—	Télégraphe.	355,070	60
Biens de l'état. —	Domaines, chemins de fer, etc.	50,057,238	24
Recettes diverses.		46,016,745	73
Revenu de Transcaucasie.		3,693,122	80
— du royaume de Pologne.		15,311,374	66
Total des recettes ordinaires.		340,285,552 r.	46
Ressources extraordinaires.		15,206,294 r.	25
Recettes d'ordre.		16,078,063	58
Ressources spéciales affectées aux chemins de fer.		25,473,277	43
Total des ressources extraordinaires. .		56,757,635	26
Total général des recettes.		397,043,187 r.	72

Digitized by Google

2° Dépenses.

Dette publique	73,846,154 r.	96
Cabinet de l'empereur	1,691,298	44
Saint-synode et clergé	6,774,352	96
Ministère de la maison de l'empereur	8,919,741	50
— des affaires étrangères	2,212,233	62
— de la guerre	120,450,333	65
— de la marine	16,643,115	07
— des finances	65,350,904	21
— des domaines	6,973,274	24
— de l'intérieur	15,717,496	51
— de l'instruction publique	7,255,814	77
— des voies de communication	22,403,032	00
— des postes et télégraphes	14,263,796	72
— de la justice	8,315,684	21
— du contrôle-général	1,716,951	93
— de la direction-générale des haras	568,084	35
Royaume de Pologne	20,119,010	30
Transcaucasie	4,890,550	50
Total des dépenses ordinaires	398,118,830 r.	00
Dépenses extraordinaires	4,000,000	»
Dépenses d'ordre	16,078,063	58
Chemins de fer	25,473,277	43
Total général	443,670,171 r.	01

Comme on voit, de quelque façon qu'on décompose ces chiffres et qu'on les compare entre eux, le déficit subsiste toujours, et il est probable qu'il n'est pas près de disparaître dans la crise de transformation intérieure que traverse la Russie.

II. — LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA RUSSIE.

La nouvelle politique russe. — Mission américaine en Russie. — Propagande panslaviste. — La politique russe en Autriche. — La Russie et la question d'Orient. — L'insurrection de Crète. — Négociations diplomatiques.

Il y a une intime solidarité entre la politique intérieure d'un pays et sa politique extérieure. Au point de vue extérieur comme au point de vue intérieur, on pourrait dire que la guerre d'Orient, il y a treize ans, a été pour la Russie le point de départ de tout un ordre nouveau; de tout un ensemble de combinaisons et de machinations nouvelles. C'est là en effet un des côtés les plus curieux de cette étrange histoire de notre temps. La politique extérieure de l'empire russe a changé comme tout le reste. Certainement la Russie poursuit encore aujourd'hui ce qu'elle poursuivait il y a

Digitized by Google

trente ans, il y a un siècle; elle a les mêmes ambitions et les mêmes vues du côté de l'Europe occidentale aussi bien que du côté de l'Orient. Tout ce qu'elle fait en Pologne depuis quelques années, tout ce qu'elle laisse entrevoir de son action en Turquie révèle l'invariable persistance de ses desseins. Le but est le même, ce sont les moyens qui ont changé. L'empereur Nicolas, dans ses plus grandes ambitions, était un despote correct qui ne connaissait que la force régulière, et qui par aveuglement ou par entêtement autocratique eût dédaigné de chercher des alliés dans l'opinion, dans les instincts populaires ou nationaux. La Russie nouvelle s'est faite agitatrice et même révolutionnaire. Elle en est venue bientôt à comprendre que l'opinion est une puissance, et elle s'est adressée à l'opinion. On s'est servi contre elle de la propagande, et elle s'est jetée dans toutes les propagandes contre les autres. On l'a menacée du droit des peuples, de ce principe nouveau des nationalités, et elle s'est mise, elle aussi, à se servir de cette arme, qu'elle manie avec une dextérité byzantine unie à tout l'orgueil de la force. Elle aurait plutôt inventé des nationalités nouvelles pour les opposer aux anciennes. Sous l'empereur Nicolas, la politique extérieure de la Russie se réduisait en somme à une certaine tradition diplomatique à peu près invariable sur certains points et presque systématiquement exclusive; elle vise manifestement depuis quelques années à étendre ses combinaisons, à se dégager des vieilles routines, à pratiquer la liberté des alliances en Europe et hors de l'Europe, sans tenir compte des préjugés ou des intérêts absolutistes, des analogies de tendances et d'institutions.

C'est la politique d'une puissance émancipée qui n'a point été la dernière à reconnaître la révolutionnaire Italie, ne fût-ce que par représailles contre l'Autriche, — qui au besoin va chercher des alliés jusqu'au-delà de l'Atlantique, parmi les républicains des États-Unis, et qui, sans dévier de son but, attend l'heure de tirer parti des événemens qui se succèdent. Au fond, dans cette phase nouvelle, à quoi tend la Russie? Depuis quinze ans, elle a été éprouvée par deux crises qui ont eu une issue bien différente. La guerre de Crimée a été une humiliation pour sa puissance militaire; l'insurrection de Pologne a été pour elle une victoire politique, une lugubre victoire sur le droit d'un peuple sans doute, mais en même temps une victoire d'orgueil sur la diplomatie européenne, une victoire qui lui a révélé peut-être sa force, en provoquant l'explosion d'un sentiment national dont elle s'est fait une arme redoutable. Depuis ce moment, sous le coup de cette double crise, la Russie n'a plus eu qu'une pensée, devenue l'âme de toutes ses combinaisons : effacer les conséquences de la défaite subie en

Digitized by Google

Orient, tirer parti de cette tragique victoire de Pologne pour refaire sa situation, pour reprendre ses desseins et son rôle dans les affaires de l'Europe. Toute sa politique a consisté à se concentrer, à se fortifier en surveillant les événemens, à déguiser parfois ses ambitions renaissantes sous une apparence de neutralité, à recommencer son œuvre en Turquie et dans le monde oriental en mesurant son action aux circonstances, et les circonstances, il faut l'avouer, ont été de nature à favoriser singulièrement ce travail nouveau. Elles n'ont pas rendu, il est vrai, à la Russie cet ascendant mystérieux et à demi factice que l'empereur Nicolas lui avait donné par son attitude au milieu des révolutions européennes, et elles ne lui ont pas offert surtout cette occasion d'une revanche plus décisive qu'elle attend encore, à laquelle elle se tient prête; mais elles ont peut-être fait pour la Russie plus qu'une victoire éclatante en la laissant face à face avec un Occident profondément troublé, avec des adversaires divisés et affaiblis.

C'est là en définitive la force la plus réelle de la politique russe. L'alliance de l'Angleterre et de la France, d'où est sortie la guerre d'Orient, renaîtrait peut-être dans un pressant danger; elle n'existe plus pour le moment, elle n'a pas survécu à la guerre, et même, par un étrange revirement, la France et l'Angleterre se sont trouvées plus souvent en désaccord qu'en bonne intelligence dans les mille péripéties de ces affaires orientales. L'Autriche, vaincue et décomposée, a bien assez de sa réorganisation intérieure. Seule la Prusse a grandi par la diplomatie comme par les armes sur le continent ébranlé; mais pour la Russie la Prusse n'est point une ennemie, et demain sans doute elle serait une alliée dans un conflit européen. Entre ces deux puissances, depuis l'insurrection polonaise, c'est un échange permanent de services, de telle sorte que, si la Russie n'a plus pour elle comme autrefois ce bouclier qui ne l'a pas faite invulnérable, cette garantie plus apparente qu'efficace qui s'appelait l'alliance du nord, elle n'a pas d'un autre côté beaucoup à craindre de l'Europe telle que les derniers événemens l'ont laissée. A vrai dire, dans cet écroulement de l'ordre de 1815, dans cette dissolution de toutes les alliances, elle a gagné plus qu'elle n'a perdu; elle y a trouvé surtout la possibilité d'accomplir jusqu'au bout ses vues sur la Pologne, de faire en quelque sorte sa rentrée, une rentrée assez bruyante, dans les affaires d'Orient, en un mot de redevenir une puissance d'autant plus redoutable qu'à une force toujours incontestable elle joint aujourd'hui l'influence de ses propagandes.

La vérité est que la Russie en est revenue à ce point où par son assimilation violente de la Pologne comme par ses chemins de fer elle peut porter ses têtes de colonnes jusqu'au centre de l'Europe,

Digitized by Google

tandis que par sa diplomatie elle remue de nouveau l'Orient. Sans vouloir suivre pas à pas dans ses détails cette politique, qui depuis deux ans surtout est activement à l'œuvre, il faudrait la montrer dans ses traits saillans, dans quelques-unes de ses manifestations les plus caractéristiques, — et l'un des épisodes les plus curieux, un de ceux où se révèle le mieux ce qu'il y a de nouveau dans les vues et le travail de la politique russe, c'est l'apparition inattendue d'une mission américaine tombant vers le milieu de 1866 en plein monde de Saint-Pétersbourg et de Moscou pour offrir au tsar les félicitations du peuple des États-Unis à la suite de l'attentat de Karakosof.

Ce n'était pas, comme on le croirait, un incident de diplomatie ordinaire, un de ces actes de politesse qui s'échangent entre des gouvernemens. En réalité, cette mission était étrange de toute façon, par son origine, par l'ostentation avec laquelle elle se produisait, par les sentimens dont elle était l'expression, par cet empressement d'intimité qu'elle laissait voir chez les deux peuples comme chez les deux gouvernemens, et de toutes les manifestations que provoquait l'attentat du mois d'avril 1866, celle-là n'était assurément ni la moins significative ni la moins imprévue; c'était la révélation d'une alliance nouvelle qui, au premier abord, semble n'avoir aucun rapport direct avec le mouvement de la politique européenne, et qui s'y rattache au contraire par un lien intime, qui en découle invinciblement.

Cette alliance en effet, d'où est-elle née? De la politique ambiguë de l'Europe dans les affaires de l'Union américaine et surtout de l'expédition du Mexique, de cette expédition dont les traces se retrouvent partout où il y a des embarras pour la France. Cette alliance, elle est principalement notre œuvre; elle est née de cette situation où la république américaine et la Russie se trouvaient il y a cinq ans, l'une ayant à faire face à la guerre civile du sud, à la malveillance peu déguisée de l'Europe et à une expédition qui était après tout une menace indirecte pour son influence, l'autre ayant à tenir tête à l'insurrection polonaise. De là ce rapprochement singulier de deux peuples si profondément séparés, qui n'avaient jusque-là que peu de rapports, et entre lesquels on se plaisait aussitôt à découvrir une multitude de points de ressemblance, toute sorte d'intérêts communs. « Nous commençons aujourd'hui seulement, s'écriait un journal russe, à faire connaissance avec nos voisins transatlantiques; les liens qui nous unissent sont encore assez faibles, mais ils doivent inévitablement se fortifier, parce que les Russes et les Américains sont des amis et des alliés naturels... Même dans les rapports extérieurs, il y a une ressemblance frappante

Digitized by Google

entre les Russes et les Américains. Ni eux ni nous ne sommes aimés de la vieille Europe occidentale. Quand les malheurs de la guerre civile déchiraient la grande république américaine, l'Europe, en se réjouissant ouvertement de ce malheur, soutenait sous main les ennemis de l'Union; quand s'alluma l'insurrection polonaise, l'Europe se tint du côté des ennemis de la Russie. C'est seulement à l'heure de l'épreuve qu'on reconnaît l'ami et l'ennemi, et maintenant, après la fin de la révolte, la Russie et les États-Unis se serrent mutuellement la main, au grand étonnement de la malveillance qui se partageait entre eux et qui les regardait comme des peuples étrangers l'un à l'autre... » Voilà comment s'est nouée cette alliance, qui commençait en 1863 par les ovations faites dans les ports des États-Unis à l'amiral russe Lessovski et à son escadre, qui se révélait en 1866 par la mission américaine expédiée à Saint-Pétersbourg pour complimenter l'empereur Alexandre II.

Certes il peut paraître assez étrange que des citoyens d'un pays libre se montrent si empressés auprès d'un tsar, qu'une république entre en intimité avec un empire autocratique. Les Américains n'y regardaient pas de si près. Un simple message du gouvernement ne suffisait pas; c'était le congrès lui-même qui avait tenu à voter une résolution par laquelle il témoignait son indignation contre l'attentat de Karakosof, et s'empressait de « complimenter sa majesté impériale et la nation russe, de féliciter les 20 millions de serfs à l'occasion du salut providentiel du souverain à l'intelligence et au cœur duquel ils sont redevables des bienfaits de la liberté. » Cela fait, une simple transmission par la voie diplomatique ordinaire ne suffisait pas encore; il fallait une mission spéciale, composée du sous-secrétaire d'état de la marine, M. Fox, et d'un certain nombre d'officiers, les capitaines Murray, Beaumont, et, pour transporter cette mission à Cronstadt, il fallait une escadre formée de quelques-uns des plus beaux navires de guerre, des plus prodigieux *monitors* de la marine des États-Unis. Il y avait bien de quoi flatter l'orgueil moscovite en l'excitant aux effusions reconnaissantes, et l'arrivée des envoyés américains devenait effectivement pendant près de deux mois en Russie l'occasion de toute sorte d'ovations, de manifestations, de *meetings*, de banquets, où Russes et *Yankees* fraternisaient de leur mieux, s'abandonnant à un enthousiasme singulier, comparant la victoire des états du nord sur le sud à cette autre victoire du tsar libérateur « sur un héritage de barbarie. » Les Russes, on le sait, excellent dans cet art suprême d'enguirlander, de promener leur monde à travers les féeries de réceptions aussi artificielles que somptueuses. Les envoyés américains ne trouvaient que fêtes et

Digitized by Google

feux d'artifice partout, et partout ils pouvaient voir, en face des portraits de l'empereur et de la famille impériale, les images de leurs grands hommes, Washington, Franklin, Lincoln.

Dans cette succession de fêtes, de banquets et de visites, les Américains se laissaient aller visiblement à la fascination de l'accueil enthousiaste qui les attendait partout. Tantôt c'était M. Fox qui, répondant à un amiral russe, déclarait que jusque-là il se croyait « un cœur ferme comme la glace qui couvre les eaux de la Russie, » et qu'après tous les témoignages d'amitié qu'il recevait il sentait « son cœur se fondre » et ses sentimens « découler comme les nombreux ruisseaux d'un glacier; » tantôt c'était le capitaine Murray qui, dans un élan de lyrisme après un dîner offert par le gouverneur de Moscou, s'écriait : « Je me rappelle une pensée qui vivait dans mon jeune cœur américain quand j'étais encore enfant, la pensée de relations d'amitié avec la Russie. Quand l'amiral russe Lessovski parut dans les eaux de l'Amérique pour nouer avec nous les relations d'une cordiale sympathie, l'éclat du jour naissant a éclairé ma pensée. Quand ensuite, à l'occasion de la miraculeuse délivrance du danger qui a menacé le souverain russe, nous sommes venus dans la Baltique, un rayon du soleil levant est tombé sur cette pensée. Quand ce soleil atteindra la gloire de son midi, l'Europe tressaillira... — A l'armée et à la flotte russes!... » Mais, de toutes ces manifestations, la plus sérieuse, la plus politique était le banquet offert par le club anglais de Saint-Pétersbourg à la mission extraordinaire des États-Unis.

Ici c'était le prince Gortchakof lui-même qui se chargeait du toast aux « amis d'au-delà de l'Atlantique, » et il le faisait avec cette aisance élégante d'un esprit qui sait tout dire sans se compromettre beaucoup. Le thème de son discours, c'était naturellement l'analogie de situation et d'intérêts des deux nations. « Je n'ai pas besoin d'insister, disait-il, sur les manifestations de sympathie entre les deux pays; elles éclatent au grand jour... Cette entente ne repose pas sur une proximité géographique : l'abîme des mers nous sépare; elle ne repose pas non plus sur des parchemins, je n'en trouve aucune trace dans les archives du ministère qui m'est confié. Elle est instinctive; dès lors j'ose me permettre de l'appeler providentielle. Je m'applaudis de cette entente, j'ai foi dans sa durée; dans ma situation politique, tous mes soins tendront à la consolider... » Je dois ajouter que M. Fox ripostait immédiatement en déclarant au prince Gortchakof qu'il était un « homme d'état au regard prophétique, » que ses paroles de sympathie au début de la guerre civile des États-Unis étaient tombées dans les cœurs américains, où elles avaient « germé comme des perles, » et il suppliait

Digitized by Google

le Dieu éternel, qui avait « arrêté le soleil pour Josué, » de suspendre le cours de la vie pour le vice-chancelier, afin que les regards des deux nations pussent rester longtemps fixés sur lui. Quand les *Yankees* se mêlent d'avoir de la courtoisie, c'est-à-dire quand ils y sont intéressés, ils ne marchandent pas.

Russes et Américains, on le voit, se quittaient en bons termes. Que restait-il le jour où la mission des États-Unis, après s'être promenée jusqu'à Nijni-Novgorod, reprenait la mer, escortée jusqu'au port par cette bruyante sympathie, saluée de toute l'artillerie officielle? Il restait évidemment l'ébauche d'une alliance née du sentiment d'un danger commun, caressée par les deux pays et en définitive peut-être assez peu rassurante pour l'Europe, pour la France surtout. Les Russes se trompaient sans doute, s'ils voyaient déjà les Américains tout prêts à se jeter légèrement dans quelque mêlée européenne. Ils ne s'étaient point trompés, ils avaient montré au contraire une perspicacité singulière, quand ils avaient saisi d'un coup d'œil la solidarité que l'expédition du Mexique, coïncidant avec l'insurrection polonaise, créait entre les États-Unis et la Russie; ils ne se trompaient pas complétement en croyant et en disant que, « si l'expédition de Crimée avait pu s'effectuer, c'est parce que les puissances occidentales étaient assurées de la neutralité absolue des États-Unis, » que désormais « une entreprise semblable ne serait plus possible en présence de l'alliance russo-américaine. »

Aussi les journaux russes, revenant à l'idée de la dissolution prochaine de l'empire ottoman, se hâtaient-ils de faire une part à la république américaine dans ces dépouilles orientales; ils lui laissaient entrevoir la possibilité de s'établir dans les îles de l'archipel, de jouer un rôle dans la Méditerranée en défendant la Mer-Noire contre les invasions des flottes occidentales, tandis que l'escadre russe de la Baltique serait prête à défendre les intérêts américains au nord de l'Europe. Les journaux russes allaient un peu vite dans leurs combinaisons. Cette mission américaine de 1866 n'était pas moins la révélation d'une alliance tendant à se former, à prendre un caractère plus intime, et il n'est pas sûr que la diplomatie française, frappée de ce fait exceptionnel et nouveau, eût trouvé un remède bien décisif lorsque la circulaire du 14 septembre invoquait justement « les progrès de ces deux grands empires » pour démontrer la nécessité d'autres grandes agglomérations au centre de l'Europe. Le remède était au moins aussi dangereux que le mal, et c'était peut-être une idée bizarre de chercher dans les agrandissemens de la Prusse la compensation de cette alliance de deux forces envahissantes qui apparaissait tout à coup

Digitized by Google

à travers la fumée des banquets de Moscou et de Pétersbourg, qui s'est attestée depuis par la cession de l'Amérique russe aux États-Unis, qui se manifeste encore chaque jour entre les deux pays par un échange permanent de bons procédés.

Ce que la Russie voit dans cette alliance au surplus, c'est moins le résultat positif et immédiat que la sécurité, la force et la liberté qu'elle y trouve pour l'accomplissement de ses desseins, pour la réalisation de ses vues comme puissance qui se croit investie d'un rôle à la fois traditionnel et nouveau. Ces rapports avec les États-Unis sont une partie du système russe, une combinaison née tout à coup d'une certaine situation, favorisée par certaines circonstances; ils ne sont pas le but. Pour la Russie, le but essentiel et fixe, c'est la reconstitution du monde oriental sous sa dépendance ou sous son protectorat, par le prosélytisme ou par la force, par la toute-puissance de la foi orthodoxe et de l'idée de race, qui est venue se joindre à l'idée religieuse. De là cette politique qu'elle suit depuis quelques années, bannière levée, à laquelle se rallie une opinion passionnée, agitatrice, devenue pour le gouvernement lui-même une auxiliaire impérieuse et excitante.

La Russie s'est réveillée un jour, elle aussi, transformée en puissance protectrice des nationalités souffrantes, comme elle était déjà la protectrice des chrétiens opprimés de l'Orient; elle s'est faite la patronne des Slaves comme elle était la patronne des Grecs orthodoxes, et par ce double levier de la foi religieuse et de la nationalité elle en est venue à remuer toutes ces populations de la vallée du Danube et de la presqu'île des Balkans, de l'empire ottoman et de l'empire d'Autriche, la Serbie, la Bosnie, l'Herzegovine, la Bulgarie, la Croatie, jusqu'à la Galicie et la Bohême. Elle exerce partout à la fois une action multiple, confuse, disséminée, qui en se concentrant se résume dans un travail de dissolution pratiqué avec autant d'audace que d'habileté sur deux points principaux, en Autriche et en Turquie.

Il y a dix années déjà que se formait à Moscou un comité de secours en faveur des Slaves sous la présidence du curateur de l'université, M. Bachmetief. Sans étendre encore bien loin son influence, ce comité naissant ne laissait pas d'avoir un caractère sérieux et d'exciter un certain intérêt. Les premiers dons qu'il reçut furent ceux de livres religieux destinés à être répandus parmi les Slaves du sud, et les donateurs étaient le grand-duc Constantin et la grande-duchesse Alexandra, sa femme; puis vinrent les dons en argent, qui permettaient d'envoyer des secours, de faire élever de jeunes Bulgares et de jeunes Serbes dans les écoles russes, de répandre des livres, de fonder des églises orthodoxes dans les pro-

Digitized by Google

vinces de la Turquie ou dans d'autres contrées slaves. A la mort de M. Bachmetief, c'est un homme bien connu, M. Pogodine, qui devenait le président de ce comité, dont un autre professeur de l'université, M. Popof, était le secrétaire. Peu à peu le comité de Moscou prenait une importance réelle, encouragé, soutenu qu'il était par des sympathies nombreuses, par des secours de l'impératrice, et même par une subvention annuelle du ministre de l'instruction publique. Il n'a pas créé l'agitation slave en Russie; mais il l'a aidée, et il est devenu un instrument de propagande d'autant plus actif, d'autant plus efficace, qu'il trouvait pour complice la société russe elle-même, graduellement entraînée, qu'il n'était que l'écho d'une opinion affolée de slavisme.

Bien des causes plus générales du reste sont venues seconder, accélérer le mouvement. Le développement de la presse lui a donné une de ces expressions retentissantes qui doublent l'action du prosélytisme; la victoire sur la Pologne lui a communiqué une intensité fébrile; le spectacle provoquant et encourageant des événemens contemporains de l'Europe, le rôle du principe des nationalités dans tous ces événemens, la dissolution soudaine et inattendue de toutes les combinaisons anciennes de la politique, l'ont fait sortir du domaine des conceptions purement théoriques en rendant tout possible, en ouvrant un horizon indéfini devant toutes les entreprises, et c'est ainsi que la Russie en venait à donner l'an dernier cette représentation étrange et ambitieuse de l'exposition ethnologique. C'est ainsi qu'il y a quelques mois à peine l'université de Moscou (1), célébrant l'anniversaire de sa fondation, saisissait ce prétexte pour se livrer à une grande démonstration panslaviste, expédiant pendant le banquet des télégrammes à tous les pays slaves, et recevant de ces pays par la même voie des témoignages de sympathique adhésion avec des « cris de douleur, » offrant à M. Pogodine l'occasion de s'écrier dans un toast : « C'est aujourd'hui la première fois que notre université a le bonheur de recevoir les saluts de nos frères slaves qui languissent dans la servitude à Prague, à Brunn, à Agram, à Belgrade. Cet entretien cordial entre des frères si éloignés a pour nous une grande importance et doit remplir nos cœurs d'une immense joie! »

C'est depuis ces deux années surtout que le mouvement s'accentue et prend un caractère plus politique. C'est particulièrement vers 1866 qu'éclate d'une façon plus saisissante cette situation où la Russie apparaît, étouffant d'une main la Pologne, cette sœur

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er septembre 1867, le remarquable et instructif article de M. Julian Klaczko, *le Congrès de Moscou et la Propagande panslaviste*.

Digitized by Google

évidemment dégénérée et ingrate, coupable d'infidélité pour avoir pactisé avec l'Occident, et tendant l'autre main aux vrais et fidèles Slaves disposés à reconnaître les bienfaits de l'hégémonie moscovite, ne craignant plus de prendre ostensiblement vis-à-vis de l'Autriche cette attitude révolutionnaire d'une puissance en état permanent de provocation morale. Rien n'est assurément plus étrange que cette propagande russe qui s'insinue de toute façon dans l'empire autrichien, qui profite de tous les embarras de cette malheureuse monarchie des Habsbourg, et se fait des complices de tous les griefs, de tous les mécontentemens, qui est à l'œuvre depuis quelques années en Bohême, dans les districts orientaux de la Galicie et de la Hongrie comme dans la Bukovine. Les Slaves de la Bohême, on le sait, les Tchèques, écoutant leur dépit contre le gouvernement de Vienne plus que leurs intérêts, n'ont été que trop facilement disposés à suivre le mouvement, guidés par leurs chefs, MM. Palaçky, Rieger, Brauner. Prague est devenue le vrai foyer de cette agitation slave, qui a ses journaux, qui se produit sous toutes les formes, et a pris pour mot d'ordre l'hymne national russe. Prague a remplacé Dresde dans les préférences des voyageurs russes, qui s'y établissent, qui ont eu même l'idée d'y fonder une église orthodoxe, et parmi ces visiteurs il en est quelquefois de princiers. Il y a peu de mois, la grande-duchesse Hélène passait quelque temps à Prague, charmant les Slaves par l'accueil gracieux qu'elle leur faisait, et après la grande-duchesse Hélène est venu le grand-duc Constantin, qui paraît avoir sa place dans les cœurs tchèques depuis qu'il a donné à son dernier fils le nom de leur saint patron Venceslas. La femme du grand-duc Constantin, à l'occasion de la naissance de ce fils, avait même envoyé à la cathédrale de Prague une lampe d'or d'un grand prix, qui ne s'est malheureusement pas retrouvée quand les augustes visiteurs ont voulu en avoir des nouvelles. L'année dernière, dans une cérémonie où l'on célébrait l'anniversaire de la découverte du fameux manuscrit de *Kralodvor*, ce fragment de l'ancienne poésie tchèque que les érudits allemands croient apocryphe, on chantait l'inévitable hymne russe, et un des chefs du parti slave s'écriait : « Dans la sainte Russie, l'hymne *Dieu protége le tsar!* est le symbole de l'unité politique de la nation russe; pour nous, il est l'expression et le symbole de l'unité nationale et morale de tous les peuples slaves. Il est pour nous ce qu'a été pour les Allemands le célèbre chant du patriote Arndt : *Où est la patrie allemande!* » Mais il y a une partie de l'empire d'Autriche autre que la Bohême où la propagande russe est plus active encore peut-être et certainement plus directe, plus dangereuse, c'est cette partie orientale de la Galicie et même de la Hongrie habitée par des po-

Digitized by Google

pulations qui s'appelaient autrefois Ruthènes, et que la politique moscovite appelle tout simplement aujourd'hui Russes pour les confisquer à son profit, du droit incontestable de la nationalité, — au même titre, dit-on couramment, que « l'Italie a revendiqué la Vénétie. »

La partie orientale de la Galicie est occupée, on le sait, par cette race ruthène qui compte deux millions et demi d'âmes, qui forme la masse de la population des campagnes et la petite bourgeoisie. Les Ruthènes ne sont peut-être pas absolument Polonais, ou du moins ils en diffèrent sous certains rapports; mais ils sont unis aux Polonais depuis cinq siècles, ils ont donné des rois à la Pologne, ils ont vécu avec elle d'une vie commune. Par quel lien se rattachent-ils à l'empire des tsars? Est-ce par un lien politique? Ils n'ont jamais été politiquement incorporés à la Russie. Est-ce par la religion? Ils sont catholiques du rite grec-uni. Est-ce par la langue? Ils ont un dialecte qui n'est ni russe ni polonais. Ils ne tiennent à la Russie ni par la religion, ni par la langue, ni par les traditions, ni par les habitudes morales, et cependant la Russie les revendique par cette raison inavouée et devenue maintenant plus pressante que la conquête violente a son inexorable logique, qu'après avoir essayé de détruire toute trace d'indépendance ou de civilisation polonaise dans le royaume comme dans la Lithuanie elle ne peut laisser subsister à ses portes un foyer polonais. La guerre qu'elle fait à l'Autriche en Galicie au nom de la nationalité ruthène est la conséquence du système qu'elle suit depuis cinq ans particulièrement, et ici éclate un de ces faits qui sont toujours le lumineux enseignement, la saisissante moralité de l'histoire. Je montrais tout à l'heure comment de nos propres mains, par nos œuvres, par notre politique dans les affaires américaines, par notre triste expédition du Mexique, nous avons nous-mêmes noué l'alliance de la Russie et des États-Unis. Ici c'est l'Autriche elle-même qui a frayé à la Russie le chemin où elle peut assurément aujourd'hui courir des dangers.

Lorsqu'il y a vingt-deux ans l'Autriche se trouvait en face de cette insurrection polonaise qu'elle noya dans des flots de sang par ce qu'on a appelé les massacres de la Galicie, et qui finit par la disparition de la petite république de Cracovie, elle obéit à une de ces inspirations que M. de Metternich croyait un trait de génie, et qui consistait tout simplement à diviser les races diverses de l'empire pour les mieux contenir. Elle eut l'idée d'opposer non-seulement les pauvres aux gentilshommes, mais les Slaves-Ruthènes aux Slaves-Polonais; elle crut avoir merveilleusement assuré sa puissance en développant chez les Ruthènes des goûts

Digitized by Google

d'autonomie, en stimulant le réveil d'une nationalité assez factice à laquelle elle ne croyait guère, mais dont elle pensait se servir comme d'un moyen politique pour tenir en respect les Polonais. Le clergé grec-uni se prêta en partie à cette combinaison, qui lui livrait l'influence exclusive sur les masses, et cette nationalité nouvelle remise en honneur par la bureaucratie allemande fut déclarée la plus fidèle de l'empire.

Ce qui n'était qu'un expédient pour la politique autrichienne, c'est justement ce qui a conduit à la situation actuelle, en favorisant la création d'un parti purement ruthène qui en est venu bientôt à se détacher de la puissance par laquelle il avait été appelé à la vie, et en préparant l'invasion de l'influence russe, qui n'a eu qu'à exploiter à son profit l'antagonisme créé en Galicie. La Russie a d'abord agi, comme elle fait toujours, par des moyens en apparence inoffensifs, à peine saisissables, en répandant des livres de piété, en paraissant encourager des œuvres de bienfaisance et des fondations religieuses, en cherchant à se populariser parmi les prêtres et les paysans, en flattant les chefs de cette nationalité renaissante et en constellant leur poitrine de décorations. Elle s'est tenue surtout dans une certaine réserve tant que l'Autriche, embourbée dans ses routines bureaucratiques et absolutistes, semblait rester fidèle à la triple alliance du nord et marchait d'intelligence avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. Peu à peu, à mesure que les circonstances ont changé, que l'Autriche, de plus en plus menacée, de plus en plus éprouvée, a senti le besoin de se renouveler, à mesure aussi que la situation de l'Europe est devenue plus incertaine et que la Russie elle-même s'est sentie excitée dans ses instincts d'ambition nationale, l'antagonisme a pris un caractère plus sensible, plus aigu.

D'un côté, l'Autriche a commencé à réfléchir sur les conséquences de la politique qu'elle avait suivie depuis bien des années; de l'autre, une alliance naturelle s'est faite entre le parti ruthène, flatté jusque-là, favorisé dans ses aspirations, et l'influence russe, devenue plus active. La vérité est que depuis quelque temps cette alliance s'atteste sous mille formes, qu'elle remue la Galicie, et qu'elle a retenti jusque dans la diète provinciale par l'organe du chanoine grec-uni Petruszevicz, qui n'a point caché ses affinités russes. Un journal, le *Slovo*, a été créé à Lemberg en apparence pour soutenir le droit de la nationalité ruthène, en réalité pour aider à la propagande moscovite. Une société, sous le nom de *Société de Saint-George*, a été formée pour défendre la même cause. Des émissaires russes ont été surpris semant de l'argent, cherchant à agiter les populations, faisant tous leurs efforts pour capter l'es-

Digitized by Google

prit des prêtres et des paysans par le prodigieux mirage des bienfaits du gouvernement paternel du tsar. Et ce que la Russie fait en Galicie, elle le fait également dans les districts orientaux de la Hongrie, car en Hongrie aussi il y a une nation russe. Il n'y a pas longtemps encore, à ce que disent les journaux de Moscou et de Pétersbourg, dans les comitats d'Éperies, de Marmarosz et d'Unghuar, les habitans se seraient réunis et auraient élu un comité de onze membres sous la présidence d'un prêtre du nom de Michalics. Ce comité aurait rédigé un programme des « vœux de la nation russe en Hongrie, » et le premier article de ce programme portait : « La nation russe en Hongrie jouira de droits égaux à ceux de la nation hongroise, et aura son propre drapeau bleu et jaune. » Le programme portait aussi que les recrues russes formeraient des régimens purement russes dans lesquels les commandemens se feraient en russe; mais ici cela ne semble pas aussi sérieux qu'en Galicie.

Le moment où l'antagonisme a éclaté le plus vivement a été vers la fin de 1866 lors de la nomination du comte Goluchowski au poste de gouverneur-général de la Galicie. Était-ce donc un révolutionnaire bien menaçant pour la Russie? Le comte Agénor Goluchowski est justement celui qui après la guerre d'Italie de 1859 a été en définitive l'initiateur du régime libéral en Autriche. C'est un pur Galicien né à Skala en 1812. Sauf un voyage scientifique en Allemagne et en France, il a fait ses études dans son pays même, au lycée de Tarnopol et à l'université de Lemberg. Il servait dans l'administration en 1848, et il ne laissait pas d'être assez connu, assez populaire, surtout très estimé pour son énergie mêlée de prudence, lorsque les événemens faisaient de lui d'abord un maire de Lemberg et bientôt, à la place du comte Stadion, un lieutenant de l'empereur en Galicie. Il restait neuf ans à ce poste difficile, gouvernant avec une intelligente et équitable fermeté, et dans cette période de réaction, après 1849, il avait à soutenir contre les ministres de Vienne, M. Bach, le comte Léo de Thun, bien des luttes où il n'était défendu que par la bienveillance de l'empereur. Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que sous son gouvernement il n'y eut ni arrestations ni procès politiques en Galicie. Le comte Goluchowski était encore lieutenant en 1859 lorsque l'empereur François-Joseph l'appelait subitement à la direction des affaires de l'empire, et c'est alors que, sous le coup d'un grand désastre militaire, il conseillait le premier essai de régime constitutionnel, celui qui fut appelé *diplôme d'octobre*. Il ne réussit pas complétement, puisqu'il ne put rester au pouvoir, et qu'un an après le système à demi fédératif, peut-être un peu compliqué, qu'il avait formulé était remplacé par le système plus centralisateur de M. de Schmerling; mais

Digitized by Google

il était entré du moins dans la voie libérale, et, lorsqu'en 1865 le ministère du comte Belcredi naissait d'un mouvement de réaction contre le système de M. de Schmerling, le comte Goluchowski, dans une pensée de pacification, de conciliation et d'équité libérale, était rappelé au poste de gouverneur-général de la Galicie. Ce n'était donc point un révolutionnaire, il ne s'était signalé par aucune persécution, par aucune malveillance à l'égard des Ruthènes; mais il était Polonais, et c'était assez pour que sa nomination fût considérée comme un acte de révolte du cabinet de Vienne, comme un défi jeté au panslavisme, représenté par la Russie.

Aussi, sans plus attendre, la guerre éclatait-elle avec la plus extrême violence, et peu s'en fallait qu'on ne vît dans la nomination du comte Goluchowski le prélude d'une rupture inévitable entre les deux gouvernemens, ou tout ou moins le signal d'une persécution systématique contre les malheureux Ruthènes, livrés, disait-on, aux vengeances du *polonisme* patronné par l'Autriche. Les journaux russes se déchaînaient avec un ensemble merveilleux, ils voyaient toute sorte de mystères profonds et menaçans dans ce fait que le comte Goluchowski, selon la presse autrichienne, était chargé « de faire disparaître les différences qui séparent l'élément polonais de l'élément ruthène. » Que pouvait signifier ce langage? On aurait dit que le nouveau gouverneur allait réaliser en Galicie, dans un autre sens, le système que la Russie elle-même avait si bien appliqué à la Lithuanie! Il y avait certes de quoi trembler, et, saisi d'un mouvement d'effusion lyrique et dramatique, un des plus fameux slavophiles, M. Pogodine, s'écriait dans la *Gazette de Moscou :*

« Pendant cinq siècles, nos frères russes de Galicie ont souffert, ont enduré des tortures, ont gémi, brûlé à petit feu, sous le joug d'une race ennemie. Ils ont été obligés de cacher soigneusement leur origine, de renier leur parenté, de falsifier même leur propre nom! mais la mesure de leur patience est comble. Sous les couteaux, sous les poignards, au milieu de machinations sataniques, sans s'inquiéter du danger et malgré la ruine certaine qui les menace, ils s'écrient d'une façon entrecoupée, suffoquée, à la face de leurs tyrans : « Nous sommes Russes! » et ils ajoutent en s'adressant à nous : « Frères, nous entendez-vous? »

« — Nous entendons, nous entendons! »

« Suivant l'exemple des Russes de Galicie, les Russes de Hongrie déclarent maintenant leur intime parenté avec la population de notre empire. Nous regardons comme un devoir sacré de manifester le sentiment que provoque en nous la situation intolérable de nos frères, et, répondant à leurs sanglots qui nous déchirent l'âme, de leur envoyer un seul mot :

« — Nous entendons, nous entendons! »

« Si les Allemands ont cru de leur devoir de prendre les armes pour

Digitized by Google

délivrer le Slesvig-Holstein de la légère domination danoise, comment nous, Russes, pouvons-nous rester en silence, les bras croisés, devant la destinée qui attend des millions de nos frères en Galicie et en Hongrie!... »

Le fait est que, si les Russes de Moscou et de Saint-Pétersbourg entendaient les « cris de douleur » des Ruthènes, les Ruthènes de leur côté n'entendaient pas moins les cris de commisération généreuse des Russes; ils se mettaient au même ton, et ils répondaient dans leur journal, le *Slovo*, au seul bruit de la nomination du comte Goluchowski : « Il est temps de franchir le Rubicon. Nous ne sommes plus les Ruthènes de 1848; nous sommes Russes, et nous ne voulons pas souffrir qu'on élève une sorte de muraille de la Chine entre nous et nos frères de l'empire russe! » La « muraille de la Chine » n'a pas été élevée; l'émotion soulevée par le seul nom du comte Goluchowski s'est calmée peu à peu, et en revanche la propagande russe n'a pas diminué; au contraire elle a redoublé, puisque c'est postérieurement que le congrès de Moscou a eu lieu, provoquant des excitations nouvelles.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette propagande, ces démonstrations, se produisent sous les yeux mêmes du gouvernement autrichien, de « l'oppresseur étranger, » comme disent les journaux de Moscou, et que, si la moitié de ce qui se passe en Autriche se produisait en Russie, il n'y aurait pas assez de Sibéries pour contenir ceux qui se seraient permis ces fantaisies libératrices. C'est en face des troupes impériales, à ce que rapporte un « voyageur russe, » que dans des troubles récens à Prague on criait : « Vive le tsar! vive notre futur roi Venceslas Constantinovitch! » C'est sous les yeux des autorités qu'on organisait l'an dernier le fameux pèlerinage à Moscou. C'est sous le gouvernement du comte Goluchowski en Galicie que le *Slovo* de Lemberg pousse chaque jour les Ruthènes dans les bras de la Russie. Il y a mieux : c'est à Vienne même que s'est établi le centre de cette propagande. Pendant longtemps il n'y avait eu qu'un organe du panslavisme, rédigé en allemand. Depuis le mois d'août 1867, il a été créé à Vienne un journal russe, *l'Aurore slave*. L'idée de ce journal a été conçue pendant le congrès de Moscou, et elle a été immédiatement réalisée avec des ressources dont il n'est pas difficile de deviner l'origine.

L'Aurore a pour programme de travailler à l'unification du monde slave sous l'hégémonie de la Russie et de populariser la langue russe comme langue littéraire commune à tous les Slaves. L'impulsion part de l'ambassade russe à Vienne, servie en cela par un agent éprouvé et actif, par son aumônier, le prêtre Raïevskoï,

Digitized by Google

qui depuis plusieurs années est le vrai promoteur de la propagande panslaviste en Autriche. Sa maison est le point de ralliement de tous les chefs slaves de l'empire des Habsbourg. Au temps du dernier *reischrath*, c'est chez lui que les paysans et les prêtres ruthènes députés de la Galicie allaient concerter leurs votes et leurs motions. C'est lui qui a été l'organisateur le plus zélé de l'exposition ethnologique, et son nom n'était pas oublié dans les toasts des banquets de Moscou. Le séminaire supérieur de Sainte-Barbe à Vienne, ce séminaire destiné à la préparation des prêtres grecs-unis, est complétement sous l'influence du père Raïevskoï, qui en fait une véritable pépinière d'agens moscovites recrutés quelquefois par la Russie pour ses provinces ou pour le royaume de Pologne. Tout cela se passe à Vienne, à Lemberg ou à Prague; l'Autriche, l'oppressive Autriche, laisse faire, soit par suite du désarroi de sa bureaucratie, étourdie de tout ce bruit nouveau, soit dans un sentiment de libérale tolérance, soit peut-être enfin parce qu'elle craindrait d'aller au-devant de dangereuses complications extérieures, si elle réclamait auprès de ceux qui lui créent ces embarras.

Il est certain que ce travail de dissolution se poursuit en Autriche avec une activité singulière; il est devenu surtout visible dans les délibérations des diètes provinciales en 1868. L'influence de la Russie dans cette agitation est évidente, et les Russes ne le cachent même pas; ils considèrent tout ce qui est Slave comme leur bien. A leurs yeux, selon le journal moscovite le *Goloss*, « la Russie a le même droit qu'avait l'Italie quand elle s'est annexé la Vénétie, qu'avait la Prusse quand elle a occupé le Hanovre et la Hesse, qu'avait la France en s'annexant la Savoie... L'accomplissement de cette tâche doit être la première préoccupation du gouvernement dans la direction de sa politique extérieure... Pour atteindre ce but, nous n'avons pas besoin de l'emploi de la force, il suffit d'une politique ferme qui ne recule pas... Une diplomatie habile sait trouver des ressources dans tout ce que les circonstances lui présentent, les alliances, les traités, les mouvemens nationaux; elle met à profit l'intervention et la non-intervention, les notes diplomatiques, les compensations, les faits accomplis... Quant à la guerre, si la Russie ne peut l'éviter en faisant valoir sa mission nationale, on peut se demander si elle l'éviterait dans l'état actuel de l'Europe en renonçant à cette mission... » C'est au moins parler avec clarté et laisser entendre au maître de la Galicie ce qui l'attend.

Quand la Russie secoue ainsi l'Autriche sur ses fondemens et l'assiége de ces dissolvantes propagandes, de ces menaces de démembrement, elle sait bien qu'elle poursuit un double but. Elle a tout

Digitized by Google

à la fois en vue l'Europe occidentale et l'Orient, et sa propagande parmi les Slaves de l'Autriche n'est, à vrai dire, qu'une des faces d'une politique qui s'est créé la nécessité d'une double offensive, qui a besoin de se sentir assurée sur ses frontières de l'ouest pour reprendre dans la région orientale de l'Europe, en Turquie, des desseins momentanément interrompus par la guerre de Crimée. Depuis cette époque, la Russie, et on ne peut guère s'en étonner, n'a eu qu'une préméditation fixe, celle de se relever d'une crise où l'empereur Nicolas l'avait jetée avec une légèreté superbe, pour se remettre en marche au moment voulu avec plus de sûreté et de force. Elle s'est recueillie, elle a attendu, elle a même affecté de se retrancher dans une apparence de sceptique impartialité et de respect ironique pour cet ordre nouveau qu'on lui avait imposé par le traité du 30 mars 1856, et en définitive elle a vu arriver le moment où sans rien hâter, sans demander explicitement l'abrogation de ce traité qui avait été le prix d'une longue guerre, en laissant les événemens faire leur œuvre, elle a pu dire par l'organe du prince Gortchakof : « Notre auguste maître n'a pas l'intention d'insister sur les engagemens généraux de traités qui n'avaient de valeur qu'en raison de l'accord existant entre les grandes puissances pour les faire respecter, et qui aujourd'hui ont reçu, par le manque de cette volonté collective, des atteintes trop fréquentes et trop graves pour ne pas en être invalidés. » Il faut marquer la date de cette déclaration, le 20 août 1866. C'était sous une forme diplomatique l'épitaphe du traité de Paris, et on pourrait dire aussi la fin de la période de « recueillement » pour le cabinet de Saint-Pétersbourg dans les affaires d'Orient. Le rôle de la Russie est redevenu plus libre, plus actif dans la même proportion où s'affaiblissait la pensée qui avait fait la guerre de 1854, et où s'accentuait en Europe une de ces situations violemment troublées qui rallument toutes les questions en rendant tout possible.

Qu'on ne s'y trompe pas du reste, dans toutes ces péripéties des affaires d'Orient il y a un fait sensible, peut-être redoutable, c'est qu'entre la Russie et l'Europe les positions ne sont certainement pas égales. La Russie, pour tout dire, a de singuliers avantages sur l'Europe. Elle touche l'empire ottoman et le presse de toutes parts. Avec ces populations orientales toujours faciles à émouvoir parce qu'elles souffrent, elle a la communauté de religion, et elle agit après tout en puissance chrétienne. De plus elle sait ce qu'elle veut, elle a un but invariable, et elle est seule à délibérer avec elle-même; elle n'a point à consulter des alliés, car elle n'a point, elle ne peut point avoir d'alliés, elle ne peut tout au plus avoir que des complices tolérans disposés à lui passer ses ambitions pour sa-

Digitized by Google

tisfaire leurs propres convoitises. — L'Europe tout au contraire est loin, elle est souvent divisée par mille autres questions et dans cette question même. Pour faire un mouvement, elle est obligée de se concerter, d'échanger des explications sans fin. Son unique mobile est un de ces intérêts presque abstraits qui ne sont certes pas de nature à passionner des populations malheureuses, — un intérêt d'équilibre. Elle sait bien ce qu'elle veut, et ce qu'elle veut, c'est une indépendance de l'Orient, qu'elle a jusqu'ici appelée l'intégrité de l'empire ottoman; mais c'est tout, au-delà commence l'incertitude entre des voies également périlleuses. Si elle pousse trop vivement à l'émancipation des populations chrétiennes, elle risque d'affaiblir le pouvoir du sultan en faisant les affaires de l'ambition russe. Si elle soutient à tout prix la Turquie, elle s'expose souvent à se mettre en contradiction avec tous ses principes de civilisation, et en fin de compte c'est au profit de la Russie qu'elle travaille encore en lui laissant le beau rôle, en livrant à son influence unique et exclusive ces malheureux chrétiens, réduits à ne trouver qu'en elle une protection toujours empressée. De là une action confuse, souvent contradictoire, presque toujours inefficace, qui procède par expédiens sans arriver à une solution, laissant intacte une question qui renaît sans cesse, qui se retrouve plus que jamais vivante aujourd'hui, douze ans après la chute de Sébastopol et le traité de Paris.

Ce n'est pas que même dans ses termes les plus extrêmes elle soit bien nouvelle, cette terrible question d'Orient. Il y a plus de quatre-vingts ans déjà que le prince Potemkin disait à M. de Ségur : « Convenez que l'existence des musulmans est un véritable fléau pour l'humanité. Cependant, si trois ou quatre grandes puissances voulaient se concerter, rien ne serait plus facile que de rejeter ces féroces Turcs en Asie et de délivrer ainsi de cette peste l'Égypte, l'Archipel, la Grèce et toute l'Europe. N'est-il pas vrai qu'une telle entreprise serait à la fois juste, religieuse, morale et héroïque? » Et Potemkin laissait entrevoir pour la France la possession de l'Égypte et de Candie. — Transportez-vous maintenant dans le cabinet de l'empereur Nicolas : auprès de lui est ce diplomate avisé, pénétrant et fidèle serviteur de l'Angleterre, sir Hamilton Seymour. Le tsar déroule ses plans. « Les principautés, dit-il, sont en fait un état indépendant sous ma protection; cela peut continuer ainsi. La Serbie peut prendre la même forme de gouvernement. Il en est de même de la Bulgarie... Quant à l'Égypte, je comprends tout à fait l'importance que ce pays a pour l'Angleterre. Je puis alors dire seulement que si, dans l'éventualité d'un partage de la succession ottomane, vous preniez possession de l'Égypte, je n'au-

Digitized by Google

rais pas d'objections à faire. Je dirais la même chose de Candie; cette île peut vous convenir, et je ne sais pas pourquoi elle ne deviendrait pas une possession anglaise. » C'est la contre-partie de la conversation de Potemkin, c'est la Russie de l'empereur Nicolas offrant Candie et l'Égypte à l'Angleterre au lieu de les offrir à la France, de même que la Russie de l'empereur Alexandre II les offrirait peut-être aujourd'hui à la Prusse, — toujours aux mêmes conditions, pourvu qu'on lui laisse le reste.

Ce que nous voulons dire, c'est qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même la chute imminente de l'empire ottoman. Il n'est pas moins vrai qu'il n'y a point de problèmes éternels en politique, qu'ils finissent par arriver un jour ou l'autre à leur maturité, et qu'après avoir sommeillé pendant quelque temps à la suite de la guerre de Crimée, cette inévitable question d'Orient s'est réveillée, depuis ces deux ans particulièrement, sous des traits et dans des circonstances d'une exceptionnelle gravité. Elle s'est manifestée dans un assez court intervalle par la révolution des principautés qui au commencement de 1866 a porté au trône de la Roumanie un prince de Hohenzollern contrairement au traité de 1856, par les complications à la suite desquelles les Turcs se sont résignés à quitter définitivement les forteresses de la Serbie, laissant cette principauté à peu près indépendante, par les agitations qui ont éclaté successivement du côté du Montenegro, en Bosnie, dans la Bulgarie, surtout enfin par l'insurrection de Crète. Ce sont tous ces faits qui constituent ce qu'on peut appeler la question d'Orient dans sa phase actuelle, et ils naissent évidemment d'un certain nombre de causes agissant partout à la fois, se traduisant par des résultats identiques.

Une première cause éclatante, énergiquement active, quoique d'un ordre général, c'est la situation même de l'Europe. Les événemens qui se sont déroulés en quelques années et qui ont jusqu'à un certain point renouvelé l'Occident ont retenti en Orient comme une excitation. L'Italie émancipée et fondant son unité sur les ruines des dynasties et des traités, la Prusse s'armant dans un mouvement d'ambition pour une Allemagne nouvelle, le droit des nationalités proclamé au bruit du canon, la volonté des populations admise comme raison légitime des révolutions et même comme un élément dans les transactions diplomatiques, tout cela est allé remuer les âmes, enflammer tous les désirs d'indépendance chez ces races orientales depuis longtemps courbées sous le joug. Comment admettre en effet, lorsque la domination autrichienne s'évanouissait à Venise et à Milan devant le sentiment national italien assisté par la France et par la Prusse, que la domination turque peut être plus légitime, plus respectable dans des provinces chrétiennes et slaves? Il y avait

Digitized by Google

l'influence de l'exemple, l'action contagieuse des idées et des passions. Une autre cause tout intérieure, c'est que depuis dix ans, depuis qu'il a été sauvé par une guerre, le gouvernement turc n'a point fait évidemment ce qu'il devait. Par le traité de 1856, le gouvernement turc, en échange de son introduction parmi les puissances européennes, avait donné un *hatt-humayoun* qui était le programme d'une politique nouvelle, une charte de réformes en faveur des populations chrétiennes de l'empire. De cette charte, il est bien clair que rien n'a été réalisé jusqu'à ces derniers temps où deux hommes habiles, Fuad-Pacha et Aali-Pacha, ont remis la main à l'œuvre. Comme tous les pouvoirs fatalistes et paresseux, le gouvernement turc s'est reposé tant qu'il a pu dans la sécurité que venait de lui créer la guerre, au lieu de profiter de ce temps de répit. Il a continué à pressurer les chrétiens. Les rapports des consuls anglais en Orient sont d'une éloquence significative. « L'égalité devant la loi promise à la population chrétienne par le *hatt-humayoun* de 1856, dit l'un, n'existe pas ici. Les témoignages des chrétiens ne sont pas admis contre les musulmans dans les causes civiles et criminelles... L'impôt de capitation a été effectivement aboli, mais il a été remplacé par une contribution militaire bien plus pesante... » — « Il est notoire, dit l'autre, le consul de Monastir, qu'un grand nombre de chrétiens ont été assassinés dans ces derniers dix ans... On pourrait remplir des volumes, si l'on voulait narrer les injustices et les indignités infligées aux chrétiens de ce pachalik... »

De ces causes diverses est née une situation progressivement aggravée, une sorte d'agitation s'étendant de l'Archipel au Danube. Serbes, Bosniaques, Bulgares, Candiotes, se sont plus que jamais mis en mouvement. Ceux qui ne se sont pas insurgés tout à fait comme les Crétois ont préparé la guerre pour la première éventualité. Des comités se sont organisés, des bandes se sont formées, les collisions partielles se sont multipliées en attendant l'insurrection générale toujours annoncée. Bulgares, Bosniaques et Serbes, que veulent-ils au juste? Assurément ils sont divisés entre eux, ils ont des affinités et des espérances différentes, ils sont assez anarchiques dans leurs combinaisons; mais pour le moment ils sont unis dans la haine du Turc, dans la passion de l'affranchissement. Or en présence de ce travail d'ébranlement, de cette recrudescence d'agitation, quelle est la politique de la Russie? C'est la politique d'une puissance ramenée devant son vrai champ de bataille, restant l'œil fixé tout à la fois sur l'Europe et sur l'Orient, et se tenant prête à saisir l'occasion, qu'elle est maîtresse de faire naître quand elle voudra.

Il y a deux choses dans la politique de la Russie en Orient, il y a

Digitized by Google

une action personnelle, directe, permanente, inavouée, et il y a une action diplomatique. Que la politique russe ait un rôle direct dans cette crise comme dans toutes les crises de l'Orient par une propagande incessante, redoublée, ce n'est point douteux. Je ne parle pas seulement de cette sympathie d'opinion qui se traduit maintenant dans les bruyantes polémiques de la presse, des manifestations, des souscriptions qui se reproduisent si souvent et qui avaient lieu particulièrement au début de l'insurrection crétoise, qui s'organisaient publiquement dans les cercles de Saint-Pétersbourg et de Moscou pour venir en aide aux insurgés. Il y a évidemment dans les provinces mêmes de la Turquie un travail constant d'enrôlement et de propagande. La Russie est partout présente, partout elle a des agens et des clientèles toutes locales. Elle apparaît comme la grande protectrice, comme la grande libératrice prête à fournir des armes ou à donner de l'argent. Elle agit par la séduction, par l'intimidation ou par le prosélytisme, aidant à fonder des églises ou des écoles grecques, répandant les livres russes, prenant d'ailleurs tous les masques et flattant au besoin les Bulgares dans leur désir d'une nationalité distincte pour mieux s'emparer d'eux. On lisait récemment dans une brochure écrite par un Bulgare : « Les livres et les images portant des inscriptions qui annoncent que ce sont des cadeaux du tsar aux chrétiens de la Bulgarie, les prières pour le tsar qui se trouvent dans les livres pieux provenant de la Russie, tout cela est répandu dans les villes et les villages bulgares pour cultiver dans l'esprit du vulgaire la conviction d'une union intime entre la cause de la Russie et celle de la foi orthodoxe. Ce sont des prêtres grecs qui se chargent du rôle de proxénètes entre le rêve ambitieux de la Russie et la conscience du peuple bulgare... »

La Russie ne néglige d'ailleurs aucun moyen pour accoutumer ces populations à l'idée de sa puissance et de son autorité, pour faire même acte de présence. L'été dernier, elle avait organisé une mission, toute scientifique en apparence, destinée à aller relever jusqu'en Turquie des points géographiques, des méridiens et des parallèles. Cette mission avait pour chef le général Robrikof, et se composait d'un certain nombre d'officiers; elle comptait à coup sûr plus de militaires que de géographes. La mission russe parcourait les Balkans, dont elle pouvait explorer les passages, — la Bulgarie, et descendait vers Andrinople. Sa présence produisait dans le pays une certaine émotion. A Philippopoli, deux cents Bulgares allaient au-devant des Russes et se prosternaient devant eux comme devant les représentans du tsar venant faire rendre justice et assurer l'exécution du *hatt-humayoun*. On les haranguait, on leur disait notamment que c'étaient non pas les signataires du traité de Paris,

Digitized by Google

mais les Russes seuls qui étaient les vrais protecteurs des chrétiens et des Slaves. Cette mission, parcourant le pays dans un pareil moment et s'attachant bien moins à relever des méridiens qu'à observer des points stratégiques, eut pour effet de provoquer des réflexions quand on se souvint qu'en 1852, peu avant la guerre qui se préparait, une mission semblable était allée sonder les passes des ports de la Turquie et particulièrement celle du port de Sinope. Que la Russie parvienne ainsi à frapper les imaginations, à maintenir son rôle de puissance aspirant à régner sur ces contrées du droit de la race et de la religion, rien ne le prouve mieux certainement que ce chant de guerre qui retentissait récemment dans les Balkans et dans les campagnes de la Bulgarie : « Levez-vous, faucons du sud, éveillez-vous, regardez ce qui se passe autour de vous, et tâchez de porter noblement le nom de Slaves. Allons, donnons la main aux aigles du nord... Bulgare, Russe, Tchèque, Serbe et Monténégrin, tous sont enfans de la même mère, tous sont frères par le sang et la foi. N'espérez rien du sultan, ne vous fiez pas aux promesses des Français et des Anglais. Attendez tout de vous-mêmes et de vos frères slaves. Si vous avez peur des Turcs, vous offensez Dieu, et honte à vous! Regardez donc de près ces Turcs que vous craignez. A quoi ressemblent-ils? A des lièvres poltrons. Voyez comme les Candiotes les battent! Voyez comme les Turcs tremblent en entendant le nom de Candiote, de Monténégrin et de Russe!... » C'est là cette propagande à la fois religieuse et nationale qui se poursuit sans cesse, et qui n'a fait que redoubler dans ces derniers temps.

Diplomatiquement, la Russie se retrouve toujours sans doute sur un terrain plus difficile, plus circonscrit et surtout plus encombré d'influences rivales; elle n'a pas moins saisi l'occasion des dernières crises pour ramener en quelque sorte sa politique en avant, et, si nous osions dire le mot, pour faire sa rentrée dans les affaires d'Orient. Nous ne prétendons pas qu'elle s'en soit jamais retirée; mais depuis la guerre de Crimée, comme nous l'indiquions, elle était restée plutôt en observation, affectant un désintéressement qui n'était pas absolument de son choix, surveillant la marche des choses avec une apparence de philosophie à demi railleuse, dissimulant une impuissance momentanée sous les dehors du « recueillement. » Lorsque au commencement de 1866 la révolution des principautés danubiennes, en appelant le prince Charles de Hohenzollern au trône roumain, réalisait une combinaison qui n'était certes pas prévue par le traité de 1856 et provoquait la réunion d'une conférence européenne à Paris, la Russie, persistant encore dans son détachement philosophique, ne se refusait pas le malin plaisir de tenir aux puissances un langage qui revenait à peu près à ceci : « Votre traité,

Digitized by Google

je le respecte, et même je suis la seule à le respecter, puisque tout le monde le viole, la Turquie, qui ne l'exécute pas, aussi bien que les principautés, qui appellent un prince étranger lorsqu'elles n'en ont pas le droit. Êtes-vous décidés vous-mêmes à le respecter et à le faire respecter? Alors, soit, délibérons; sinon je ne l'aime pas assez pour venir réparer les brèches qu'il reçoit; si c'est pour cela que nous devons nous réunir périodiquement, ce n'est vraiment pas la peine. Il n'y a aucune dignité pour l'Europe à se constituer gravement en conférence pour sanctionner des faits accomplis malgré elle. » Et effectivement la Russie se retirait en se bornant à dire simplement et plus formellement pour la sauvegarde de sa situation : « Si en adhérant à la dissolution de la conférence, M. Drouyn de Lhuys renouvelait sa déclaration quant au traité de 1856, vous pouvez faire observer que le cabinet impérial a toujours pratiqué pour sa part le respect des transactions existantes, mais sous la réserve que ce respect sera réciproque et qu'on ne saurait maintenir aucun article isolé d'un traité quelconque, si les autres articles du même traité se trouvent enfreints par l'une des parties que ces stipulations concernent. (Dépêche à M. de Budberg.) » C'était pour le moment tout ce que voulait le cabinet de Pétersbourg. La Russie ne prenait un rôle plus actif, plus tranché, qu'un peu plus tard, à l'occasion des affaires de Crète, qui commençaient à émouvoir l'Europe. L'insurrection de Candie ramenait naturellement aux réformes nécessaires pour garantir la Turquie contre des explosions semblables, et c'était toute la question d'Orient qui se relevait d'un seul coup.

La pacification de la Crète et les réformes intérieures en Turquie, c'était le programme d'une campagne diplomatique; mais ici s'élève un doute. D'où venait l'initiative dans cette campagne nouvelle? Était-ce la Russie qui saisissait l'occasion de tenter la France au lendemain des événemens d'Allemagne? Une dépêche russe semblerait indiquer au contraire que l'initiative venait de la France. Le prince Gortchakof écrivait du moins à M. de Budberg : « Sa majesté impériale a accueilli avec satisfaction les ouvertures que M. le marquis de Moustier vous a faites en vue d'une entente entre le cabinet français et nous sur les éventualités qui surgissent en Orient. Les principes généraux que M. le ministre des affaires étrangères de France a émis, les assurances qu'il vous a données, ont aux yeux de notre auguste maître un prix tout particulier, puisqu'ils émanent de la pensée directe de l'empereur Napoléon, et que c'est par ordre exprès de sa majesté que M. le marquis de Moustier a abordé ces questions. » C'était le 16 novembre 1866. Nous ferons seulement remarquer une chose : à ce moment, la question du Luxembourg n'était pas née encore, mais elle était déjà bien près de naître;

Digitized by Google

elle n'était peut-être pas absolument en dehors des prévisions de la diplomatie française. Nous voudrions ajouter un autre fait, c'est qu'au même moment la Russie n'était peut-être point absolument sans s'occuper du mariage d'une grande-duchesse avec le jeune souverain de la Grèce, le roi George.

Comment y avait-il alliance entre ces préoccupations diverses, entre des questions d'une nature si différente? Ce qui est certain, c'est que l'entente avait lieu, et le dernier mot de ce rapprochement inattendu était l'idée de demander à Constantinople la cession de la Crète pour l'annexer à la Grèce. La France serait même peut-être allée plus loin, elle n'aurait pas vu d'inconvénient à compléter encore plus la constitution territoriale du royaume hellénique en lui donnant avec la Crète l'Épire et la Thessalie; mais le cabinet de Pétersbourg entre peu d'habitude dans ces vues d'agrandissement trop marqué pour la Grèce : il reste fidèle aux traditions de la politique russe résumées par l'empereur Nicolas dans ses conversations avec sir Hamilton Seymour. « Il y a plusieurs choses que je ne tolérerai jamais, disait l'empereur Nicolas;... je ne permettrai jamais de reconstituer un empire byzantin *ou une extension telle de la Grèce qu'elle pût devenir un état puissant...* » La Crète, cela suffisait pour la dot d'une grande-duchesse appelée à régner sur les Hellènes, pour laisser la Grèce à la fois satisfaite et ayant encore à désirer. Toujours est-il que du rapprochement entre la France et la Russie naissait le projet d'une démarche collective tendant à demander au gouvernement turc la réalisation des réformes intérieures, toujours attendues dans l'empire, et la cession de la Crète, déguisée sous la forme d'un vote des populations, — démarche qui se réalisait effectivement dans les premiers mois de 1867, et à laquelle se ralliaient l'Autriche, la Prusse et l'Italie. Cela fait, la Russie poursuivait son but avec une verve de libéralisme et un entrain d'humanité qu'elle retrouve toujours quand il s'agit des « opprimés » de l'Autriche et de la Turquie. Le prince Gortchakof y mêlait même des souvenirs classiques. Au mois de février 1867, il écrivait qu'on venait de mettre sous ses yeux une dépêche d'Aali-Pacha, et il ajoutait :

« Après avoir pris lecture de cette pièce, voici ce que j'ai dit à Conomenos-Bey : J'apprécie pleinement le talent avec lequel Aali-Pacha plaide sa cause. Son mérite est d'autant plus grand qu'il doit être aussi convaincu que moi des vices organiques d'une situation dont il cherche à atténuer la réalité. Aali-Pacha tout comme Fuad-Pacha sont des hommes d'état d'une civilisation européenne. Je ne leur apprendrai rien de nouveau quant aux conséquences d'une prolongation de l'état actuel des choses. Ce n'est pas contre les attaques du dehors que vous avez à vous prémunir, c'est contre les plaies sociales et politiques

Digitized by Google

qui vous rongent... Vous ne pouvez pas ignorer ce qui se passe dans vos provinces. Vous devez y remédier au plus tôt ou vous résigner aux plus graves conséquences. Vous avez méconnu ou négligé les conseils que nous n'avons cessé de vous donner, aujourd'hui vous en voyez les conséquences; les principautés danubiennes sont perdues pour vous. Il est encore l'heure d'arrêter le progrès du mal; mais pour cela il faut se mettre résolûment et promptement à l'œuvre. Il faut d'abord ne pas se faire d'illusions. L'île de Crète est perdue pour vous. Après six mois d'une lutte aussi acharnée, la conciliation n'est plus possible. En admettant même que vous parveniez à y rétablir pour quelque temps l'autorité du sultan, ce ne serait que sur un tas de ruines et un monceau de cadavres. Tacite a dit depuis longtemps ce qu'il y a de précaire dans ce règne du silence qui succède à la dévastation : *solitudinem faciunt, pacem appellant.* Cédez aux Grecs cette île que vous ne saurez conserver... Prenez ce parti sans tergiverser, car chaque goutte de sang versé creuse un abîme qu'il sera impossible de combler plus tard. Quant aux autres provinces de votre empire, décidez-vous sans perte de temps à un système de réformes sérieuses et radicales; mais pas de réformes théoriques, pas de déclarations sur papier destinées à rester lettre morte : un système sérieusement médité, loyalement appliqué, résolûment poursuivi, qui puisse garantir le libre développement et la coexistence de vos sujets chrétiens avec le maintien de l'autorité du sultan... »

Ce que disait le prince Gortchakof pouvait bien être vrai, et pour décrire ce qu'il y a de précaire dans ces répressions à outrance, dans ces pacifications par le fer et le feu, il n'avait même pas un grand effort à faire; il n'avait qu'à se souvenir des dépêches adressées par la France et par l'Angleterre à la Russie elle-même en 1863 au sujet de la Pologne. Malheureusement la Turquie se montrait peu disposée à écouter de tels conseils; elle déclarait que, « pour obtenir la cession de l'île de Crète, il fallait un nouveau Navarin, » et dans une dépêche à M. de Beust l'ambassadeur d'Autriche à Constantinople, M. de Prokesch, révélait l'impression du cabinet turc. « Comme je parlais de cet objet, il y a quelques jours, à Fuad-Pacha, il me dit pour résumer sa pensée : — Si les puissances veulent discuter sur les moyens d'anéantir la Turquie, c'est leur affaire, nous ne pouvons l'empêcher; mais on ne peut nous demander d'assister à leurs délibérations. Si l'on demande notre assentiment pour des mesures destructives, nous dirons non, et nous nous laisserons plutôt démembrer par la force que de nous démembrer nous-mêmes. On n'a vu dans mon allusion à un second Navarin qu'une belle phrase; c'était l'expression, non de l'aveuglement, mais de la résignation la plus sérieuse... » Je ne nie pas ce qu'il y avait de fierté dans cette résignation; mais pour parler ainsi la Turquie n'avait pas seulement le sentiment de sa dignité et de sa force : elle savait que la proposition qu'on lui faisait ne pou-

Digitized by Google

vait être appuyée d'aucune coercition matérielle, et de plus elle se sentait appuyée dans sa résistance par l'Angleterre, qui avait refusé de se joindre aux autres puissances, qui prétendait, selon le mot de lord Stanley, qu'après tout « la Turquie avait en Crète le même droit que l'Angleterre dans l'Inde, la France en Algérie ou la Russie en Pologne. » Cette situation complexe permettait tout au moins à la Porte de gagner du temps, de traîner les choses en longueur.

Dès que la Turquie résistait et que l'Angleterre se tenait en dehors de l'affaire, à quoi pouvait-on aboutir? De la proposition tendant à la cession de la Crète par voie de plébiscite, on se rejetait sur la demande d'une suspension d'hostilités, sur la nécessité d'une enquête européenne, et le cabinet turc éludait encore. Pendant ce temps, l'Autriche sentait renaître tous ses scrupules; la France elle-même commençait à mettre moins de vivacité dans son action diplomatique, tandis que, d'un autre côté, elle atténuait les ordres donnés à sa station navale de l'Archipel. La Russie au reste s'apercevait parfaitement de ce mouvement de retraite de la politique française, et, tout en convenant dans une dépêche à M. de Budberg qu'on avait exclu d'avance l'idée d'une « coercition matérielle, » le prince Gortchakof n'insistait pas moins sur la nécessité de la « coercition morale, » sur l'importance qu'il y avait à ce que « rien ne vînt ébranler la croyance de la Porte dans le ferme et complet accord des deux cabinets. » — « Or, ajoutait-il, je n'ai pas dissimulé à M. de Talleyrand que certains faits survenus récemment avaient pu produire sur les Turcs cette fâcheuse impression. Ainsi, sans attacher trop de valeur aux ordres donnés dernièrement à l'amiral Simon, on ne pouvait pas méconnaître que ce fait, rattaché par l'opinion publique à l'entrevue de Saltzbourg, avait été interprété comme un symptôme de l'affaiblissement, sinon de la rupture de l'entente entre nous et la France. Turcs et chrétiens y ont donné cette signification; les premiers y ont puisé un encouragement à tenir ferme dans leur résistance à la pression européenne, les autres un motif d'appréhension et de désespoir. Les Turcs, intéressés à surveiller tous les signes du temps, ont dû en conclure que l'accord des deux gouvernemens n'était ni complet ni solide. » Et par le fait, dans ces conditions, tout était fini : la cession de Candie se trouvait forcément abandonnée, et on en revenait à ce médiocre résultat de laisser les Turcs libres d'accomplir leurs réformes comme ils l'entendaient, en dégageant d'un commun accord la responsabilité des cabinets par une déclaration qui leur rendait leur indépendance en constatant leur impuissance.

La Russie, il faut le dire, avait bien fait ce qu'elle avait pu pour que la Turquie ne s'en tirât pas à si peu de frais, et même au der-

Digitized by Google

nier instant elle laissait entrevoir la possibilité, si on le voulait, de passer de la « coercition morale » à la « coercition matérielle, » elle semblait du moins poser la question; mais en fin de compte c'était une campagne manquée, et elle devait échouer pour bien des causes. D'abord l'attitude réservée de l'Angleterre neutralisait d'avance toute intervention nouvelle de la diplomatie européenne dans les affaires d'Orient. En outre il est bien clair que pour la France elle-même, entre le moment où cette négociation s'était engagée et le moment où elle touchait à une extrémité décisive, les circonstances avaient singulièrement changé. La question du Luxembourg n'existait plus, l'entrevue de Saltzbourg avait eu lieu, comme le disait le prince Gortchakof. Bien des considérations inavouées qui n'étaient pas sans force dans une certaine situation européenne avaient perdu leur valeur; mais il y avait une autre raison plus profonde, plus inhérente à la question même, qui apparaissait à mesure que la négociation se prolongeait, et dont on aurait pu se souvenir dès l'origine : c'est qu'entre la France, — nous prenons ici la France comme personnification de l'Europe, — et la Russie une entente est toujours difficile, parce qu'elles ne portent dans les affaires d'Orient ni les mêmes idées, ni les mêmes traditions, ni les mêmes intérêts, parce qu'elles ne poursuivent pas le même but. Pour la Russie, la cession de la Crète, comme on le disait, était la dot d'une grande-duchesse, et d'ailleurs le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'inquiète guère naturellement de tout ce qui peut hâter la dissolution de l'empire ottoman; pour la France, c'était l'abandon de toute une politique et une atteinte grave à cette intégrité de la Turquie qui, telle qu'elle est, reste une garantie tant qu'on n'a pas trouvé le moyen de la remplacer par une combinaison meilleure. Avec cette idée de l'intégrité de l'empire ottoman, ce que l'Europe peut demander, c'est un système d'améliorations de nature à effacer les iniquités du régime turc, à garantir aux populations la liberté de leur conscience et de leur vie, à leur assurer les bienfaits d'une civilisation égale, à leur faire en un mot une condition telle qu'elles n'aient rien à demander aux revendications armées. Nous ne voulons pas dire que la Russie soit indifférente au progrès de la civilisation générale; mais pour elle il ne s'agit nullement d'égalité entre les races, il s'agit surtout au contraire de maintenir la séparation entre chrétiens et Turcs, et elle s'occupe bien moins d'assurer aux chrétiens les bienfaits d'un régime équitable commun à tout l'empire que de sauvegarder leur autonomie religieuse et nationale. Elle n'est même pas absolument intéressée à ce que ces populations éprouvées soient trop satisfaites, puisqu'alors elles n'auraient pas besoin d'être protégées;

Digitized by Google

elle est intéressée à ne point cesser d'être pour ces peuples la grande patronne de leurs misères, la grande personnification de leur nationalité et de leur religion. Voilà comment, sous l'influence de toutes ces causes, l'entente de la France et de la Russie ne pouvait aller loin; voilà comment cette campagne, dont l'insurrection de la Crète était le premier point de départ, a échoué et devait échouer, laissant la question d'Orient entière, avec toutes ses complications et ses impossibilités.

Depuis quelque temps, il est vrai, une sorte d'apaisement semble se faire du côté de l'Orient. L'insurrection de la Crète n'est plus ce qu'elle était; elle a cessé d'émouvoir les imaginations par le spectacle d'une lutte sanglante. Les bandes qui s'étaient formées dans la Bulgarie se sont à demi dispersées, et le printemps est arrivé sans que la guerre ait éclaté. Les Turcs se sont remis à leur œuvre de réforme, et pour la première fois, il y a peu de temps, un chrétien était appelé dans le cabinet ottoman. Ce serait cependant une étrange illusion de croire que la question d'Orient a cessé subitement d'être une des plus graves et même une des plus pressantes du moment. La vérité est qu'elle subit le contre-coup de tout ce qui se passe en Europe; elle s'apaise quand les menaces de conflit se dissipent dans l'Occident, elle se ravive au moindre signe de guerre. Quant à la Russie, placée au centre de ces complications et rendue à la liberté par la déclaration qui a clos la campagne diplomatique de l'an dernier, elle est elle-même livrée à des tentations ou à des influences contraires. Bien des causes au fond peuvent lui faire désirer la paix. D'abord elle n'est pas aussi bien préparée qu'on pourrait le croire, et en cédant, elle aussi, à cette émulation d'armement qui a saisi l'Europe, elle n'en est pas moins en retard. Ses finances sont loin de pouvoir supporter le poids d'une grande entreprise, l'empire en est encore à se débattre dans les embarras de sa transformation intérieure; mais d'un autre côté dans cette situation même il y a comme un stimulant qui pousse la politique moscovite à se jeter dans les diversions extérieures. La Russie est dominée et entraînée par cette exaltation d'opinion qui s'est produite depuis quelques années, par cette idée démesurée qu'elle s'est faite de son rôle de puissance destinée à devenir la tête du monde slave et orthodoxe, et c'est là le danger qui à un jour donné peut surgir de cette politique qu'on vient de voir se révéler dans tout un ensemble de faits.

Digitized by Google

LIVRE SIXIÈME

— RACE TURCO-SLAVE. —

EMPIRE OTTOMAN

Monarchie limitée. — Abdul-Aziz-Khan, padischah des Ottomans[1].

I. — SITUATION INTÉRIEURE.

Les réformes. — Droit de propriété aux étrangers. — *Vakoufs*. — Instruction publique. — *Vilayet* et conseil d'état. — Chemins de fer. — Bouches du Danube. — Finances.

La question des réformes intérieures est l'une de celles qui ont le plus vivement et le plus constamment préoccupé la Turquie et les cabinets européens depuis le règne de Mahmoud. Pendant les deux dernières années, cette question a pris une importance toute nouvelle par suite de négociations qui ont amené les principales puissances à formuler pour la première fois une opinion raisonnée sur le système administratif qu'il serait opportun d'appliquer dans les états du sultan. Tous les cabinets se proposent ostensiblement le même résultat, conserver la Turquie; les opinions diffèrent sur les moyens d'y arriver. Nous indiquerons successivement quelles ont été les vues émises par la France, par la Grande-Bretagne, par la Russie et par l'Autriche, et nous ferons connaître ensuite les mesures qui ont été prises par la Porte ottomane.

L'opinion du gouvernement français est consignée dans un document important qui a été communiqué à Constantinople au mois de

(1) Né le 9 février 1830, souverain depuis le 26 juillet 1861. — L'héritier présomptif est Mourad-Effendi, fils aîné du dernier sultan Abdul-Medjid.

Digitized by Google

janvier 1867. M. le marquis de Moustier recommandait à la Porte, outre des améliorations matérielles, l'application et le développement du *hatt-humayoun* de 1856. Il voit le salut de l'empire dans l'unification des élémens qui le composent sans distinction de race et de religion. C'est la fusion dans l'égalité des droits et des garanties. Ce système est formulé avec beaucoup de netteté dans l'*Exposé de la situation de l'Empire* du mois de novembre 1867 :

« Les engagemens pris par la Porte envers l'Europe en 1856 et le souvenir des services que nous lui avons rendus nous donnaient certainement le droit de parler et d'être écoutés. Nous n'avons cessé d'indiquer comme base essentielle de ces réformes l'avénement définitif de tous les sujets de l'empire à une égalité réelle, ainsi que leur émancipation par la bonne organisation de la justice, de l'administration et de l'enseignement. Persuadé qu'en Orient, malgré l'antagonisme apparent des races, tous les intérêts sont solidaires, animé d'ailleurs des sentimens d'équité et de haute impartialité qui président à toutes ses démarches, le gouvernement français n'a pas pensé que sa sollicitude dût se borner à provoquer une amélioration du sort des chrétiens; il n'a pas cru dévier de ses traditions séculaires en répétant que ce qui serait fait pour tous était en même temps ce qui profiterait le plus à chacun. Il a donc particulièrement insisté pour que le gouvernement du sultan ne négligeât rien de ce qui pouvait développer la prospérité des populations musulmanes parallèlement avec celle des autres populations de la Turquie et les faire participer au progrès rapide que les races chrétiennes sont appelées à réaliser sous le régime nouveau. De notables changemens, nous l'espérons, sont à la veille de s'accomplir dans l'ordre économique et administratif. »

Le ministre des affaires étrangères de France a confirmé ce point de vue devant la chambre des députés, le 8 juillet 1868, en insistant sur la nécessité de la prédominance de l'élément musulman. Un avenir qui ne peut pas être éloigné montrera si le système français est praticable. En tout cas, on voit clairement ce que le cabinet de Paris pense à ce sujet.

La Russie au contraire recommande le principe de l'autonomie communale et confessionnelle. Le cabinet de Saint-Pétersbourg conteste l'efficacité du *hatt-humayoun* de 1856, et réclame la séparation administrative des races et des religions. Cette opinion est précisément l'antipode de celle du ministre français. Le gouvernement britannique a été, pendant l'ambassade de lord Redcliffe, le principal inspirateur du système qui a produit le *hatt-chérif* de Gulhané en 1839 et le *hatt-humayoun* en 1856. Le cabinet de Londres, sous les successeurs de lord Redcliffe, a laissé le premier rôle aux envoyés de la Russie et de la France; mais son action a continué de s'exercer dans le même sens que celle du cabinet de Paris.

Digitized by Google

Le cabinet de Vienne s'était contenté jusqu'à ces derniers temps de soutenir la Turquie *per fas et nefas*, sans rien lui demander, pas plus pour les sujets immédiats que pour les provinces tributaires. Depuis l'arrivée au pouvoir de M. de Beust, le gouvernement autrichien est entré dans une voie toute nouvelle. Dès le 10 novembre 1866, en réponse aux dispositions montrées par le gouvernement français de s'entendre avec l'Autriche sur les questions orientales, le ministre des affaires étrangères adressait au prince de Metternich la profession de foi suivante :

« Le gouvernement impérial joindra ses efforts sincères à ceux qui seront faits pour empêcher que le trône du sultan ne s'écroule. D'un autre côté, l'Autriche ne saurait refuser ses sympathies et son appui dans une certaine mesure aux populations chrétiennes de la Turquie, qui ont parfois de justes réclamations à élever, et qui sont rattachées à quelques-uns des peuples de l'empire d'Autriche par des liens étroits de race et de religion. »

C'était la première fois que le cabinet de Vienne tenait un pareil langage. Invité bientôt après par M. de Moustier à une sorte de « consultation de médecins, » le baron de Beust entra dans la question pratique par une dépêche adressée au prince de Metternich le 1er janvier 1867. Nous indiquons seulement pour mémoire, parce qu'il n'y a pas été donné suite, l'idée étrange émise alors par le ministre autrichien, et qui ne fut goûtée ni à Paris ni à Londres, de supprimer la neutralisation de la Mer-Noire comme humiliante pour la Russie et de nature, par cela même, à empêcher cette puissance d'apporter un concours sincère à l'œuvre commune. Voici les principaux passages de la dépêche de M. de Beust. Ce ministre commençait par la condamnation du passé; il constatait d'abord que le traité de Paris de 1856, tant par suite des changemens survenus depuis lors en Europe que par le vague de certaines stipulations, laissait subsister des causes de mécontentement entre les chrétiens et les Turcs. Quant aux réformes à introduire, il s'appliquait à faire remarquer que les puissances « devraient se garder surtout de tailler sur un seul et même patron des combinaisons qui auraient à s'appliquer à des contrées si diverses entre elles sous le rapport de la religion, de la race, du degré de civilisation et des intérêts matériels; » puis il ajoutait :

« Pour cette même raison, il faudrait examiner mûrement quelle serait la marche la plus convenable à suivre pour s'enquérir des besoins de chaque province. Selon nous, le mode qui se recommanderait de préférence serait de charger de cette enquête des organes de chacun des gouvernemens intéressés, lesquels, après s'être bien renseignés, devraient consulter des

Digitized by Google

hommes spéciaux appartenant au pays et dont l'impartialité et la rectitude de jugement leur seraient connues.

« Une question à étudier serait celle de savoir s'il conviendrait d'admettre à cette conférence un représentant de la Sublime-Porte..... On ne saurait disconvenir que la participation de la Porte rendrait on ne peut plus difficile aux puissances d'arriver à une entente avec toute la promptitude commandée par les circonstances. On devrait donc, ce nous semble, s'attacher à démontrer au gouvernement ottoman que son propre intérêt exigerait qu'il restât étranger aux travaux de la conférence.

« Dans notre opinion, il serait aussi injuste qu'imprudent d'imposer une pareille intervention à la Turquie sans la mettre à l'abri des mouvemens insurrectionnels qui la menacent. Si les puissances s'engagent dans la voie que nous venons d'indiquer, elles doivent hautement manifester l'intention de ne pas souffrir que la révolte vienne traverser leurs délibérations. Ces populations doivent être prévenues que ce n'est qu'en rentrant dans l'ordre et en gardant une attitude parfaitement calme qu'elles peuvent compter sur une intervention en leur faveur, et qu'autrement l'Europe avisera aux moyens de les contenir. »

Cette dernière phrase devait faire supposer que le cabinet de Vienne entendait qu'au besoin on agît militairement pour comprimer les populations. Dans une circulaire du 3 février 1867, le baron de Beust explique tant bien que mal que « l'appui des puissances devrait revêtir non la forme d'une intervention collective et armée, mais celle d'une déclaration commune par laquelle elles feraient connaître leurs intentions à l'Europe entière et partant aux populations chrétiennes de la Turquie. » En communiquant son projet à l'internonce à Constantinople, le ministre autrichien accentue encore le caractère qu'il entend donner à ce qu'il appelle l'action prophylactique. « Dotées, dit-il, par le soin de toutes les cours garantes d'institutions autonomes suivant la diversité de religion et de race, les populations chrétiennes soumises à la Porte deviendraient les obligées de l'Europe entière. »

La Russie avait été tenue au courant des propositions de M. de Beust. Dès le 28 novembre 1866, le ministre autrichien, interpellé par le comte de Stackelberg à propos du langage de la presse, avait répondu qu'il était disposé à favoriser parmi les chrétiens d'Orient « le développement de leur autonomie et l'établissement d'un *self-government* limité par un lien de vassalité. » — « M. de Beust, écrivait le prince Gortchakof à son ambassadeur à Londres, inaugure une ère nouvelle dans la politique de l'Autriche, une ère à vues larges et élevées. C'est le premier homme d'état de ce pays et de notre époque qui fait courageusement l'essai de quitter le terrain des rivalités mesquines dans cette question importante. » Cet enthousiasme un peu forcé fit place à d'amères récriminations

Digitized by Google

lorsque le gouvernement autrichien eut adopté brusquement l'opinion opposée. En effet, le 14 mars de la même année, M. de Beust ayant prié l'internonce de lui communiquer son jugement sur les conclusions du mémoire français, le baron de Prokesch répondit à cette invitation par l'envoi d'un contre-mémoire qui est un traité *ex professo* de la matière, et dont le cabinet de Vienne s'est approprié les conclusions en l'insérant *in extenso* dans le *livre rouge*. Les idées de M. de Prokesch diffèrent peu de celles du ministre français. Le diplomate autrichien, avec moins de confiance, d'entrain et de hardiesse que M. de Moustier, fait une plus grande part aux difficultés spéciales à la Turquie. Le système de M. de Prokesch, comme le système du ministre français, est fondé sur la fusion des races, contrairement au principe posé dans les prémisses du baron de Beust. Ainsi l'Autriche passait du camp russe dans le camp français. On pourrait rattacher la première opinion du ministre autrichien à un désir de rapprochement avec la Russie, à laquelle le cabinet de Vienne, on l'a vu, offrait alors, en même temps qu'un assentiment à son plan de réformes, la déneutralisation de la Mer-Noire. Sur le mode des réformes, la Russie restait désormais seule à conseiller le système de la diversité, tandis que la France, la Grande-Bretagne et l'Autriche se prononçaient pour la fusion. Il reste à expliquer ce que pensaient la nation turque et son gouvernement (1).

L'opinion de la masse musulmane, car il y a une opinion publique en Turquie, sollicite peu les améliorations matérielles. Cette même opinion publique est formellement hostile aux réformes qui ont pour objet de mettre les chrétiens sur un pied d'égalité avec les musulmans. Un vrai Turc ne comprendra jamais que, par une décision du sultan, l'infidèle puisse devenir l'égal du croyant; cette idée lui paraît ridicule. D'un autre côté, les hommes qui sont au pouvoir depuis trente ans ont tâché de faire profiter la Turquie des progrès de la civilisation et d'améliorer la condition des non-musulmans; mais quoiqu'ils aient été appelés et qu'ils soient maintenus au pouvoir seulement par la pression continue de l'Europe, autant par inertie naturelle que par ménagement pour les préjugés de leurs coreligionnaires, ils ne marchent dans la voie des améliorations matérielles et des réformes que dans la mesure où ils y sont poussés par les ambassades. Depuis son affaiblissement,

(1) A la fin de l'année 1867, le ministère turc était ainsi composé : Aali-Pacha, grand vizir; Fuad-Pacha, ministre des affaires étrangères; Méhémet-Ruchdi-Pacha, ministre de la guerre; Hakki-Pacha, ministre de la marine; Safvet-Pacha, ministre des travaux publics; Ismail-Pacha, ministre de la police; Mahmoud Neddini, ministre de la justice; Chirvanzadé-Ruchdi, ministre des finances.

Digitized by Google

le gouvernement turc a suivi constamment la voie de la centralisation, et de l'unification : il redoute et il cherche à détruire partout les autonomies locales, aussi bien et peut-être plus encore les autonomies musulmanes que les chrétiennes. L'augmentation de pouvoir qu'ont reçue les chefs des *vilayets* (1) ne peut pas être considérée comme une mesure de décentralisation proprement dite, l'action des conseils locaux étant assez mal définie et presque toujours annulée dans la pratique par l'effet même de l'extension d'autorité entre les mains du représentant du gouvernement central. Le parti de la jeune Turquie est tout aussi centralisateur que les hommes au pouvoir; seulement il voudrait pratiquer la centralisation avec des formes constitutionnelles. Si l'on compare la Turquie à un empire voisin, Fuad et Aali-Pacha représenteraient le système de M. Bach, tandis que la jeune Turquie recommande le système d'unification libérale et constitutionnelle qui a si complétement échoué en Autriche entre les mains de M. de Schmerling. Les idées préconisées par la Russie n'avaient donc aucune chance d'être accueillies par la Porte. En revanche, les ministres turcs ont montré de la docilité à suivre les suggestions du cabinet de Paris. Malgré des lenteurs et quelques résistances partielles, ils ont exécuté dans l'administration et la politique intérieures à peu près tout ce qui leur a été conseillé par l'ambassade de France, sous M. de Moustier et sous M. Bourée.

Les négociations entamées pour faire accorder aux étrangers le droit de posséder des immeubles n'avaient pas abouti en 1863 (2). Cette concession était recommandée dans la note française du 22 février 1867; le 8 juin suivant, elle fut accordée à tous les étrangers, excepté aux anciens sujets ottomans qui avaient changé de nationalité (article 1er). Les étrangers propriétaires d'immeubles sont assimilés aux sujets du sultan en tout ce qui concerne ces biens, par conséquent justiciables des tribunaux ottomans (article 2). Le troisième article est relatif aux faillis. Le sujet étranger a la faculté de disposer par donation ou par testament de ceux de ses biens immeubles dont la disposition sous cette forme est permise par la loi; quant aux immeubles dont il n'aura pas disposé ou dont la loi ne lui permet pas de disposer, la succession en sera réglée par les autorités compétentes ottomanes et conformément à la loi ottomane (article 4). Tout sujet étranger jouira du bénéfice de la présente loi

(1) Les vilayets sont des circonscriptions administratives créées successivement sur diverses parties du territoire ottoman en remplacement des pachaliks. — Dans cette nouvelle organisation, il existe une sorte de représentation de la population à laquelle doivent participer tous les sujets ottomans sans distinction de religion.

(2) Voyez le tome XII de l'*Annuaire*, p. 636.

Digitized by Google

dès que la puissance de laquelle il relève aura adhéré aux arrangemens proposés par la Sublime-Porte pour l'exercice du droit de propriété (article 5). Un protocole annexé à cette loi détermine que les agens de la force publique ne peuvent pénétrer dans la demeure de l'étranger sans l'assistance du consul, que dans les localités éloignées de neuf heures de la résidence du consul les agens ottomans, en cas d'urgence et pour la constatation de certains crimes, pourront pénétrer dans la demeure de l'étranger, mais en se faisant assister de trois membres du conseil des anciens de la commune et en dressant un procès-verbal qui sera communiqué sans retard au consul. La restriction insérée à l'article 1er contre les anciens sujets ottomans souleva des objections de la part du cabinet russe. C'est une querelle ancienne dont il a été fait mention au XIIe volume de l'*Annuaire* (1). Cette juste restriction était approuvée d'avance par M. de Moustier (2). A la fin de l'année 1867, aucune puissance n'avait encore adhéré à la proposition turque.

Une seconde réforme accordée par le sultan est relative aux *vakoufs*. On appelle ainsi les biens qui ont été soustraits au droit fictif de nue-propriété de l'état par une donation également fictive à une mosquée. Le donateur garde la possession de la terre moyennant la remise d'une somme d'argent au moment de la constitution du *vakouf*, et une redevance annuelle qui est devenue à peu près insignifiante par suite de l'avilissement progressif de la piastre. Les *vakoufs* ne peuvent être vendus pour cause de dette. Les enfans sont seuls aptes à hériter de ces biens, qui retournent au fonds commun des mosquées quand le possesseur ne laisse pas d'enfans. Une partie notable du sol est soumise à ce régime. On appelle *mulk* les biens qui se transmettent dans les familles sans restrictions. Une loi rendue le 18 juin 1867 modifie le régime des *vakoufs* sans les assimiler encore aux *mulks*. Article 1er. Le droit d'hérédité est étendu aux collatéraux et à l'époux survivant. — Article 3. La redevance annuelle sera augmentée. — Article 6. Les dispositions de la présente loi sont facultatives. Il n'est encore rien statué sur l'expropriation pour cause de dette. On comprend l'hésitation de la Porte sur ce dernier point, puisque les musulmans, ruinés par le recrutement et par la paresse, sont partout dépossédés du sol par les chrétiens. L'inaliénabilité du *vakouf* est l'une de leurs dernières sauvegardes. — Des dispositions analogues avaient été prises, le 21 mai 1867, à l'égard des biens relevant du domaine de l'état et appelés *émirié* et *mevcoufé*.

(1) Page 635. Voyez aussi le tome X, p. 523.
(2) Dépêche du 8 mars 1867.

Digitized by Google

La note française du 22 mars 1867 appelait particulièrement l'attention de la Porte sur l'organisation de l'instruction publique, « nécessaire, disait M. de Moustier, non-seulement pour préparer dans l'avenir l'adoucissement des mœurs et le rapprochement des races, mais pour former dès à présent des fonctionnaires capables d'appliquer les lois nouvelles. » On s'était mis d'accord pour fonder à Constantinople un grand lycée où l'enseignement serait donné aux chrétiens et aux musulmans d'après les principes de l'instruction publique en France. Un inspecteur général de l'Université se rendit à Constantinople pour régler l'organisation du lycée, à la fondation duquel M. Bourée a apporté, sans toutefois réussir entièrement, toute l'ardeur de sa nature et d'une conviction déjà ancienne sur les bienfaits d'une pareille institution.

Telles sont les réformes proprement dites qui ont été édictées en 1867. Ce n'est pas beaucoup. La nouvelle organisation administrative en vilayets est, par une loi organique promulguée en 1866, étendue à tout l'empire, à peu près selon le plan adopté en 1865 pour le vilayet du Danube (1). Le ministre français des affaires étrangères pense que « ce système fait honneur au gouvernement turc et mérite d'être encouragé. » Le baron de Prokesch est plus réservé dans ses appréciations. « La nouvelle organisation du vilayet, dit l'internonce, a encore à faire ses preuves. Elle a des avantages et des inconvéniens. Le chef du vilayet est un petit souverain. La compétence qu'on lui accorde enlève aux populations la consolation du recours à Constantinople, où elles jouissaient et jouissent encore en partie aujourd'hui de l'avantage d'une administration composée d'hommes plus éclairés, d'une position plus indépendante, et dans beaucoup de cas de l'appui des ambassades. » Le couronnement de l'édifice administratif a été la constitution en 1868 d'un conseil d'état mixte. On doit noter que des chrétiens ont été appelés depuis quelque temps aux premières fonctions du gouvernement, y compris le ministère.

Parmi les conseils qui ont été donnés à la Turquie figurent en première ligne la création de voies de communication, le développement des richesses naturelles et la bonne gestion des deniers publics. Sur ces divers points, il n'y a pas de dissentiment entre les conseillers; mais leur accord n'a pas produit de résultat appréciable. En ce qui concerne les travaux publics, le chemin de fer de Varna à Routschouk a été livré à la circulation à la fin de l'année 1866; mais l'administration ottomane, prétendant que la construction est défectueuse, s'est refusée à payer aux actionnaires

(1) Voyez le tome XIII de l'*Annuaire*, p. 602.

Digitized by Google

la garantie d'intérêt. La discussion est encore pendante. Des capitalistes anglais et autrichiens ont obtenu la concession de l'immense ligne qui doit joindre le Bosphore au golfe Persique. La Porte garantit un intérêt de 5 pour 100 à raison de 15,000 livres sterling par mille. Un terme de deux années est accordé aux concessionnaires pour les explorations locales et l'étude du tracé. La concession de la ligne qui doit relier Constantinople au Danube par Andrinople et Belgrade était entravée à la fin de l'année 1867 par la difficulté d'une entente avec le gouvernement de la principauté serbe. Une route devant relier Jérusalem au port de Jaffa a été commencée. Les travaux entrepris sur le Bas-Danube, non par l'administration ottomane, mais par la commission européenne, ont continué régulièrement. La conférence de Paris, dans sa séance du 28 mars 1866, a décidé que la durée de la commission européenne serait prolongée de cinq ans. La commission a conclu, pour terminer les travaux de Soulina, un emprunt de 3,375,000 francs auquel les gouvernemens de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Turquie ont accordé leur garantie solidaire, sous la réserve de la sanction des parlemens respectifs.

Le symptôme le plus inquiétant pour l'avenir de la Turquie est sa situation financière. Il a été exposé dans le tome XIIIe de l'*Annuaire* (1) qu'au moment même où la dette venait d'être convertie et unifiée le trésor ottoman avait échoué dans la tentative d'un emprunt de 150 millions de francs, et que la souscription avait à peine produit de quoi solder le semestre échu de la rente inscrite au nouveau grand-livre. Cette situation a été loin de s'améliorer. Au mois de juillet 1866, un avis officiel annonçait que le coupon échu serait payé seulement le 13 octobre, avec une bonification d'intérêt pour le retard sur le taux de 6 pour 100 par an. Au mois d'août, un *iradé* du sultan *engageait* les fonctionnaires civils à abandonner 20 pour 100 de leurs traitemens. Le gouvernement empruntait alors à la Société générale 200,000 livres sterling pour délivrer le ministre des finances des femmes d'employés qui l'assaillaient en demandant du pain. Au mois de novembre, un impôt extraordinaire de 100 millions de piastres était prélevé pour subvenir aux premiers besoins. A la fin de l'année 1867, on était encore obligé de chercher dans un emprunt les ressources nécessaires pour payer le coupon. Cette circonstance, qui se produit à peu près régulièrement deux fois par an, a tué le crédit de la Turquie en Europe. L'ensemble de la situation financière est de nature à inspirer des inquiétudes aux nombreux capitaux étrangers engagés dans ce

(1) Page 600.

Digitized by Google

pays, si l'on s'en rapporte aux calculs présentés dans un travail rédigé par un secrétaire de l'ambassade britannique. D'après M. Barron, la dette consolidée, déduction faite de ce qui a été amorti et de ce qui n'est pas émis, s'élève à 1,728,506,750 francs. La charge annuelle qui en résulte, pour l'intérêt et l'amortissement, est de 120,183,550 francs. A cette somme il faut ajouter pour le service de la dette flottante 15,726,875 francs, ce qui donne un total de 135,910,425 francs. Le chiffre maximum du revenu national ordinaire est évalué par M. Barron à 355 millions de francs. Si l'on en déduit la somme nécessaire au service des deux dettes, il reste, pour toutes les autres dépenses du gouvernement, environ 214 millions de francs. Dans le dernier budget publié, la somme nécessaire aux dépenses ordinaires de l'état est de 234,800,000 francs (non compris le service des dettes). Il en résulte un déficit annuel et régulier de près de 21 millions de francs, sans compter les éventualités ruineuses qui se présentent chaque année.

II. — LA TURQUIE ET LES POPULATIONS GRECQUES (1).

Insurrection en Crète. — Négociations et faits de guerre. — Intervention diplomatique. — Mission du grand-vizir. — La non-intervention.

L'île de Crète contient environ 300,000 habitans, dont 70,000 sont musulmans, nous ne disons pas Turcs, parce que peu d'envahisseurs s'y sont établis, et parce que l'apport asiatique s'est fondu dans la masse plus grande de l'élément indigène. Les Crétois des deux religions offrent aujourd'hui le même aspect. Les musulmans ne parlent guère que le grec; beaucoup ont des mères chrétiennes. Les sectateurs de l'islam sont dans l'île non pas une horde campée, mais une population véritablement indigène, comme en Bosnie ou en Albanie : c'est là un fait d'une importance capitale dans les complications de la Crète.

Comme presque toutes les affaires orientales, la question crétoise n'est pas nouvelle. « Je me hasarderai à prédire, disait lord Palmerston le 16 février 1830, que, si la Crète n'est pas réunie à la Grèce, nous serons en guerre avant peu d'années par rapport à cette même île. » Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, alors candidat au trône de Grèce, avait demandé la régularisation de la situation des îles de Crète et de Samos. En conséquence, et pour donner suite à une résolution consignée dans le protocole du 20 février 1830, les représentans à Constantinople de la France, de la

(1) Voyez le tome VIII de l'*Annuaire*, p. 708.

Digitized by Google

Grande-Bretagne et de la Russie remirent à la Porte, le 8 avril, une note collective dont l'un des paragraphes est ainsi conçu :

« Les soussignés sont encore chargés par leurs cours de fixer sur un objet qu'elles ont vivement à cœur l'attention du gouvernement de sa hautesse; ainsi qu'ils l'ont fait observer déjà, les îles de Samos et de Crète doivent rester sous la domination de la Porte, et être indépendantes de la nouvelle puissance qu'il a été convenu d'établir en Grèce; toutefois les cours, en vertu des engagemens qu'elles ont contractés d'un commun accord, se croient tenues d'assurer aux habitans de la Crète et de Samos une sécurité contre toute réaction quelconque, en raison de la part qu'ils auraient prise aux événemens antérieurs, et c'est cette sécurité qu'elles réclament pour eux de la Sublime-Porte, en lui demandant de la baser sur des règlemens précis qui, rappelant leurs anciens priviléges ou leur accordant ceux que l'expérience aurait prouvé leur être nécessaires, offriraient à ces populations une protection efficace contre des actes arbitraires et oppressifs. Les trois cabinets se plaisent à croire que dans sa sagesse éclairée la Sublime-Porte se convaincra elle-même qu'attendu les rapports de proximité et de religion qui unissent les Grecs de Samos et de Crète aux sujets du nouvel état, une administration équitable et douce est le moyen le plus certain d'y maintenir sa domination sur des bases inébranlables. »

Le 24 avril de la même année, la Porte adhéra sans restriction à la note du 8 avril, dont les termes indiquent la portée du droit spécial d'intervention que les trois cours se réservaient, avec l'assentiment de la Porte, dans le règlement des affaires concernant les deux îles. Depuis lors, Samos a joui d'une administration séparée sous un prince chrétien nommé par le sultan, et cette île n'a pas donné d'embarras à la Porte, à qui elle paie régulièrement un tribut. Il n'en fut pas de même pour les Crétois. Ils étaient alors en armes. Le 21 novembre 1830, ils protestèrent formellement contre la résolution prise à leur égard, et ils ne voulurent remettre le fort de Grabuse qu'aux amiraux des puissances alliées en 1831. Cependant l'île de Crète fut cédée bientôt après à Méhémet-Ali, qui la conserva jusqu'en 1841. A cette époque, les chrétiens s'armèrent, ne voulant pas rentrer sous le joug direct de la Turquie; mais leur résistance n'eut pas de suite, et l'île a été administrée depuis par des gouverneurs turcs envoyés de Constantinople. En 1852, il éclata un mouvement sérieux qui a été raconté avec détail dans le huitième volume de l'*Annuaire* (1). On y trouvera les griefs de la population et les concessions qui furent accordées par la Porte. En 1863, le gouverneur Ismaïl-Pacha dirigea contre les Sfakiotes une

(1) Pages 708 à 713.

Digitized by Google

expédition qui se termina par un arrangement à l'amiable; mais les rapports des chrétiens avec les autorités turques et avec les musulmans de l'île ne s'améliorèrent pas. Bientôt l'annexion des îles ioniennes au royaume hellénique vint de nouveau enflammer les imaginations tant en Grèce que dans l'île, où d'ailleurs la désaffection était générale et gagnait les musulmans. « Des symptômes de mécontentement, écrivait le consul anglais dès le 28 avril 1866, commencent à se manifester dans différentes parties de l'île. Les griefs formulés émanent non-seulement de la population rurale grecque, mais aussi des agriculteurs musulmans, quoique les Grecs constituent la grande majorité des habitans, et que les Turcs aillent rarement jusqu'à désapprouver les mesures du gouvernement. » Le 30 avril, le consul français signalait aussi à son gouvernement « un mécontentement général. »

Environ 3,000 chrétiens réunis sans armes formulèrent, le 26 mai 1866, leurs griefs dans une pétition au sultan conçue en termes soumis et respectueux..« Connaissant, y est-il dit, les dispositions généreuses et bienfaisantes du gouvernement impérial en faveur de cette île, dispositions dont il a toujours donné des preuves, nous prenons la liberté de déposer aux pieds de votre majesté impériale nos respectueuses demandes dans l'espoir qu'elles seront favorablement accueillies. » Les demandes étaient au nombre de dix : 1° contrairement aux promesses de 1858, les impôts, disait la pétition, ont été augmentés : ils sont onéreux, le système d'affermage doit être supprimé, la Porte devrait respecter les anciens privilèges dont le district de Sfakia possède les titres; — 2° il n'y a dans l'île ni routes ni ponts; — 3° dans la pratique et grâce au mode d'élection, la population ne jouit pas effectivement des droits municipaux et provinciaux qui ont été reconnus en 1858; — 4° il n'a pas été établi de banque agricole, contrairement a l'article 29 du *hatt-humayoun*; — 5° l'état des tribunaux est déplorable, plusieurs juridictions n'ont pas de limites fixes, les jugemens sont rendus non suivant la justice, mais d'après l'arbitraire et en faveur du plus fort ou de l'homme de telle religion; tous les habitans entendant le grec, cette langue devrait être admise devant les tribunaux conjointement avec la langue turque; le témoignage des chrétiens n'est pas reçu devant les tribunaux de première instance; — 6° la liberté individuelle n'est pas respectée; — 7° il faudrait remédier au manque d'écoles et permettre à tout homme, quelle que soit sa nationalité, d'enseigner, s'il a les qualités requises : on demande aussi que les hôpitaux soient mieux réglementés; — 8° trois ports seulement sont ouverts au commerce, on demande la faculté d'importer et d'exporter librement des denrées et des marchandises par

tous les ports; — 9° la liberté de conscience n'existe que de nom : le chrétien qui se fait musulman peut rester dans l'île et demeure apte à succéder, tandis que le musulman qui se fait chrétien est expulsé et perd tout droit successoral; — 10° on sollicite l'examen des griefs et une amnistie pleine et entière en faveur de ceux qui ont pris part à ce mouvement général du pays. Dans une dépêche en date du 1er juin 1866, le consul de France reconnaît que la plupart de ces griefs sont fondés.

La pétition resta trois mois sans réponse. Le 23 juillet, le grand-vizir adressa enfin aux Crétois une communication qui n'était pas de nature à les satisfaire. On y énonçait notamment que les habitans de l'île sont mieux traités en matière d'impôt que les autres sujets du sultan. Dans leur réplique, les Crétois firent valoir leurs droits à une situation différente. Cet échange de récriminations ne pouvait avoir aucun résultat. Les trois mois qui venaient de s'écouler avaient fait évanouir tout espoir d'arrangement amiable. D'un côté les Turcs avaient fait venir des troupes, de l'autre les chrétiens s'étaient concertés et préparés en vue d'une résistance armée, peut-être avaient-ils déjà reçu du dehors des encouragemens et des secours. Au moment où arrivait la réponse du grand-vizir, le gouverneur Ismaïl-Pacha annonça par une proclamation aux chrétiens réunis qu'ils étaient considérés comme rebelles, que le gouvernement allait disperser les rassemblemens par la force et en punir les chefs. Aucun habitant ne devait aider ou recevoir les rebelles sous peine d'être traité comme tel. La guerre était déclarée de fait, et les hostilités allaient commencer d'un moment à l'autre.

Dans cette situation, les représentans élus par les Crétois réunis en assemblée générale adressèrent, le 1er août 1866, une communication aux consuls des puissances étrangères :

« Après nous avoir laissé attendre pendant trois mois, disaient-ils, le gouverneur-général vient enfin d'obtenir de la Porte une réponse négative et menaçante, et se présente devant nous en armes pour opposer la force au droit. En rendant témoins de ce fait MM. les consuls des puissances chrétiennes, nous prenons les armes pour nous défendre, et nous rendons le pouvoir responsable des conséquences devant le monde civilisé. »

Les chrétiens avaient leur quartier-général à Apokorona, et comptaient environ 10,000 hommes armés. Les Turcs étaient forts d'environ 22,000 soldats, dont 6,000 Égyptiens envoyés par le vice-roi. Il y eut alors divers mouvemens des troupes du sultan pour occuper certaines positions dans l'île; mais on s'observait de part et d'autre sans vouloir commencer la lutte. L'archevêque et les primats protestèrent contre des pillages que, pendant l'un de ces mouvemens,

Digitized by Google

les Turcs avaient commis dans des églises. Les premières hostilités eurent lieu dans la nuit du 16 août 1866, au district de Selinos, entre des indigènes; mais ce fut une rencontre de peu d'importance. En présence de deux versions presque toujours contradictoires, il sera difficile d'apprécier exactement le résultat des opérations militaires. Nous en indiquerons les épisodes les plus saillans en même temps que nous exposerons les principaux actes tant du gouvernement turc que des Crétois, et nous nous étendrons davantage sur l'intervention diplomatique. Pour ce qui concerne le caractère même, la physionomie de l'insurrection et les événemens intérieurs de l'île, nous renvoyons le lecteur au travail de M. G. Perrot, intitulé *Deux Ans d'insurrection en Crète* (1).

Le 28 août 1866, l'assemblée des Crétois adressa aux agens des puissances étrangères un manifeste décisif. « Nous refusons toute offre quelconque, et proclamons hardiment devant Dieu et devant les hommes notre volonté unanime et notre ardent désir de nous voir réunis à la Grèce, notre mère commune, en appelant sur nos armes la bénédiction du Dieu tout-puissant, protecteur des faibles et des opprimés, et en le suppliant de couronner nos efforts d'une réussite complète. » Le 2 septembre, la même assemblée formula en décret la résolution que cette communication avait pour but de notifier :

« Art. 1er. Est à jamais abolie la domination turque.

« Art. 2. L'île de Crète et toutes ses dépendances sont inséparablement et pour toujours unies à la Grèce, leur mère-patrie, sous le sceptre de George Ier, roi des Hellènes.

« Art. 3. L'exécution du présent décret est confiée à la valeur du noble peuple crétois, à la coopération de tous ceux qui sont issus de la même race que nous et de tous les philhellènes, à la puissante médiation des trois grandes puissances protectrices et garantes et à la toute-puissance du Très-Haut. »

Le mouvement commençait à inquiéter sérieusement le gouvernement turc. A la fin du mois d'août, la Porte se décidait à remplacer Ismaïl-Pacha, qui avait été mêlé à trop de conflits pénibles. Elle fit choix du vieux Kiritli-Moustafa-Pacha, qui avait longtemps gouverné le pays. Le 14 septembre 1866, le nouveau gouverneur, muni des pleins pouvoirs du sultan, lança une proclamation dans laquelle il se plaignait que la plupart de ceux qui s'efforçaient de tromper les Crétois fussent des étrangers qui ne couraient pas la chance de partager leurs malheurs, et accordait aux habitans cinq jours encore pour faire leur soumission. Passé ce délai, il « prendrait toutes les

(1) Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1868.

Digitized by Google

mesures nécessaires pour rétablir la tranquillité dans l'île. » Les étrangers à qui Moustafa-Pacha faisait allusion étaient des sujets du roi des Hellènes envoyés par les comités organisés à Athènes (1). Vers la fin de l'année, il arriva dans l'île un certain nombre de garibaldiens, mais ils furent peu utiles et n'y restèrent pas longtemps.

L'assemblée générale répondit avec dédain à la proclamation de Moustafa-Pacha. Quelques jours après, l'assemblée candiote adressa aux consuls étrangers une nouvelle circulaire. Elle signalait les excès des soldats turcs et des musulmans indigènes, — destruction des arbres, des villages, des églises, violences contre les malades, les enfans et les femmes; les Crétois invoquaient la prompte intervention diplomatique des puissances chrétiennes et plus spécialement des trois cours protectrices de la Grèce, afin qu'elles missent un terme à ces actes, et accomplissent « le désir général des habitans, qui a été et sera toujours l'union avec la mère-patrie, la Grèce. » En second lieu, si la situation actuelle devait se prolonger, les Crétois suppliaient les puissances chrétiennes de leur procurer les navires nécessaires pour embarquer les vieillards, les femmes et les enfans. Ce dernier vœu devait être en partie exaucé. Il fut fait une démarche particulière auprès du roi de Prusse. Une adresse spéciale avait été aussi envoyée au président des États-Unis pour demander l'intercession de « la grande démocratie. » Le consul américain répondit le 3 novembre 1866 en termes très sympathiques et en confirmant de son témoignage explicite les faits reprochés aux musulmans par les chrétiens.

De son côté, Moustafa-Pacha affirmait que les insurgés, surtout les volontaires étrangers, commettaient les mêmes excès tant contre les soldats que contre les habitans paisibles. Ces accusations réciproques se renouvellent pendant toute la durée de la lutte, et il est bien difficile de démêler l'exacte vérité. En ce qui concerne les soldats turcs réguliers, il y a lieu de croire que les plaintes sont exagérées, car il est de l'intérêt de la Porte de ne pas laisser accomplir contre les personnes des excès qui pourraient soulever l'Europe chrétienne. Quant aux musulmans indigènes, coutumiers de violences contre les propriétés et les personnes même en temps ordinaire, il est difficile d'admettre qu'ils y aient renoncé au milieu des excitations d'une lutte de ce genre, dont l'acharnement redoubla bientôt par la fureur des représailles d'un côté comme de l'autre.

(1) Pour ce qui concerne l'intervention de la Grèce, voyez le chapitre consacré à ce pays.

Digitized by Google

La fin de l'année 1866 fut marquée par l'épisode le plus dramatique de la guerre crétoise. Le 22 novembre 1866, Mustapha, à la tête d'environ 12,000 hommes et d'une nombreuse artillerie, attaqua le monastère grec d'Arcadion, qui fut vigoureusement défendu. Les canons ayant ouvert une brèche, les Turcs pénétrèrent dans l'enceinte, et un combat acharné s'engagea. Au moment où les assaillans avançaient, une explosion de la poudrière fit sauter une partie des bâtimens. Les soldats turcs ne pénétrèrent dans le couvent qu'après toute une journée de lutte. Une centaine de femmes et d'enfans réfugiés dans un endroit écarté furent épargnés et conduits à Retymo. D'après les relations grecques, le vieil igoumène du couvent, nommé Gabriel, aurait mis lui-même le feu aux poudres. La défense d'Arcadion eut un immense retentissement, elle est déjà devenue légendaire. La mort de l'igoumène Gabriel est chantée et représentée dans des images populaires comme l'exécution du patriarche Germanos ou les exploits de Canaris.

Le district de Selinos avait particulièrement souffert des hostilités. Le consul anglais de La Canée prit alors sur lui d'engager M. Prym, commandant le vaisseau de la reine *Assurance*, à embarquer tous les gens qui n'avaient pas pris les armes et qui fuyaient devant les troupes turques. Le capitaine anglais reçut à son bord 340 femmes, vieillards et enfans, qu'il déposa au Pirée. L'enthousiasme fut grand à Athènes. L'on crut l'Angleterre gagnée à la cause de l'insurrection crétoise. Cependant le gouvernement britannique avait consulté celui de la France sur la demande du comité crétois pour le transport des habitans inoffensifs. M. de Moustier répondit qu'on avait politiquement exploité les actes du navire *Assurance*, et que, considérant les fausses interprétations auxquelles donnerait lieu certainement la répétition des mêmes actes sur une plus vaste échelle, il voyait de graves objections à la mesure proposée par le comité crétois; il ne croyait pas pouvoir dire que le gouvernement français y prendrait part (1). Le 2 janvier 1867, lord Stanley déclarait à l'amirauté britannique que le fait de l'*Assurance* ne devait pas se renouveler. Deux autres suppliques du comité, en date du 1er et du 2 janvier, ne changèrent pas la résolution du cabinet de Londres. Celui de Paris, on le verra bientôt, modifia sa manière de voir. Quant au gouvernement russe, il s'était empressé de suivre l'exemple de l'Angleterre en envoyant une frégate sur la côte. Indépendamment de ses visées politiques, le cabinet de Pétersbourg répondait par cette conduite à un mouvement d'opinion manifesté

(1) M. Fane à lord Stanley, 31 décembre 1866.

Digitized by Google

en Russie avec assez de vivacité dans toutes les classes. Il y eut en faveur des victimes chrétiennes des loteries et un bal auquel assista la famille impériale. Un comité de dames russes s'organisa pour transmettre les secours aux dames d'Athènes. Le métropolite de Moscou adressa un appel au clergé pour venir en aide à un peuple professant la même religion. Les témoignages de sympathie pour les Grecs de Crète étaient moins acccusés dans les autres pays. Cependant en Angleterre le langage de la presse et même du gouvernement n'était pas aussi acerbe qu'autrefois, et il se montrait souvent favorable aux populations sujettes du sultan. A Londres, une souscription fut ouverte. Le même appel fut adressé à la France, le 24 mars 1867, par un comité composé d'hommes appartenant à toutes les religions et à tous les partis.

Au commencement de l'année 1867, on put constater que la mission répressive de Moustafa avait échoué. La Porte entra dans une autre voie. Un nouveau commissaire, Server-Effendi, fut chargé d'inviter la population crétoise des deux religions à nommer par district un ou deux représentans qui se rendraient à Constantinople avec mission de conclure un arrangement. Le 23 janvier et le 1er février 1867, l'assemblée générale des insurgés, réunie à Sfakia, adressa des proclamations aux Crétois pour les engager à repousser la combinaison de Server-Effendi. « Prenez garde qu'aucune province n'envoie des représentans. Quiconque consentirait à se rendre à Constantinople en qualité de représentant serait traître à la patrie et finirait mal. » Par un décret de la même assemblée, le gouvernement de l'île fut établi au nom de George Ier, roi des Hellènes. Il fut composé de 7 membres et d'un secrétaire. Entre autres attributions, ce gouvernement devait rendre la justice suivant la législation du royaume de Grèce et au nom de George Ier (1). Il fut publié bientôt une adresse du peuple crétois aux nations civilisées sous la date des 1/13 février. « Si l'Europe, y est-il dit, a été sauvée de l'invasion turque depuis le xve siècle, c'est parce que les Grecs ont refusé d'unir alors leur intelligence à la force brutale du conquérant. Aujourd'hui ils savent que leurs ennemis proposent de reconnaître en Crète une principauté chrétienne sous la protection ottomane. Ils n'accepteront jamais. Ils veulent l'indépendance complète et l'union avec leurs frères de la Grèce libre, qui possède un gouvernement constitutionnel. C'est le droit, c'est la justice, c'est l'intérêt du monde entier. » Ce manifeste était signé Zimbrakakis, par délégation des autres capitaines.

(1) Cette constitution fut modifiée le 20 avril suivant par la nomination d'un gouverneur assisté d'un conseil.

Digitized by Google

Cependant Server-Effendi avait donné suite au projet de faire nommer des représentans de chaque district. Les chrétiens affirment que les élus n'ont pas été choisis par la population, qu'ils ont été désignés par les autorités. Dès le 7 avril 1867, l'un de ces députés protestait publiquement à La Canée même contre la qualité qui lui était attribuée. Le 3 mai, les autres députés quittèrent spontanément Constantinople, laissant la déclaration suivante: « Afin que personne n'en ignore, nous rendons public le présent acte par lequel nous déclarons que, conduits ici contre notre gré, non-seulement nous n'avons été ni entendus ni consultés, mais encore que nous sommes demeurés étrangers à toutes mesures ou décisions concernant les intérêts de notre pays. » La mission de Server-Effendi avait échoué comme celle de Kiritly-Moustafa-Pacha.

La guerre continuait, et la Porte venait d'en confier la direction au meilleur de ses capitaines, le célèbre Omer-Pacha. La proclamation du nouveau chef des forces turques était menaçante: elle annonçait, au cas où les Crétois ne se soumettraient pas, un emploi rigoureux de la loi martiale. Le succès ne répondit pas à la réputation d'Omer-Pacha : les troupes turques, harcelées par un ennemi insaisissabe, s'épuisaient inutilement. Une attaque dirigée contre le district de Sfakia, que défendait Coronéos, ne réussit qu'à moitié. Les expéditions dans les autres provinces n'amenèrent pas non plus de résultat définitif, quoique l'armée turque fût forte de près de 40,000 hommes. Cependant les Crétois, dans une circulaire aux consuls en date du 24 mai, accusèrent Omer-Pacha de se venger de son impuissance en faisant appliquer avec rigueur les menaces contenues dans sa proclamation. Le gouvernement provisoire s'appuya sur le caractère de cette exécution militaire pour décider, le 4 juillet, qu'il allait délivrer des lettres de marque.

Le commissaire ottoman ayant avoué que l'autorité se trouvait hors d'état de prévenir les excès des troupes, les consuls étrangers, y compris ceux de France et d'Angleterre, envoyèrent à leurs gouvernemens un télégramme identique où il était dit que des massacres de femmes et d'enfans avaient lieu dans l'intérieur de l'île, et que l'humanité réclamait impérieusement la suspension immédiate des hostilités ou le transport en Grèce des femmes et des enfans. A ce moment, les gouvernemens de France et de Russie donnèrent aux commandans de leurs stations l'ordre de procéder au sauvetage des habitans inoffensifs. La Porte en fut officiellement informée. La Prusse et l'Italie s'associèrent à cette déclaration. Il y eut aussi un transport sur une canonnière autrichienne.

La guerre continuait dans l'île avec des succès partagés; mais les

Digitized by Google

Turcs remportèrent sur mer un avantage important. Bien qu'on eût envoyé dès le principe des forces navales assez considérables, soit qu'il n'y eût pas assez de navires légers, soit que l'escadre ottomane fût mal dirigée, l'île n'avait jamais été bloquée effectivement : des secours en hommes, en argent et en munitions, secours sans lesquels la lutte n'aurait pu se prolonger si longtemps, étaient continuellement envoyés du royaume de Grèce. Le principal agent de ces transports était un petit bateau à vapeur qui avait pris le nom significatif d'*Arcadion.* D'une marche supérieure, conduit par un équipage de 25 hommes intrépides et dévoués, commandé par un habile capitaine, Courentis, il avait, à force d'adresse et d'audace, déjoué tous les efforts de l'escadre turque, dont il avait traversé vingt-trois fois les lignes. L'*Arcadion* accomplissait sa vingt-quatrième course, lorsque le 21 août 1867 il fut rencontré à la hauteur d'Agia-Rouméli par le yacht à vapeur *Izzeddin,* qui se mit à le poursuivre en tirant de ses canons de chasse, tandis que le vapeur grec ripostait de ses pièces de retraite; mais le commandant turc avait pu donner le signal à deux autres bâtimens, la corvette à vapeur *Ertogrul* et la frégate à vapeur blindée *Mahmoudié,* qui portait seize canons de 150 et deux de 300. Dans la canonnade qui s'engagea, un boulet brisait à l'*Arcadion* le centre de la roue droite, qui cessa de tourner. Le bâtiment grec, ayant perdu de sa vitesse, fut rejoint par l'*Izzeddin,* qui manœuvrait pour le couler en l'abordant par le travers. L'*Arcadion* ayant réussi à présenter au choc une position inclinée, la proue du turc glissa le long de la muraille droite de l'*Arcadion* et l'entama, mais sans faire plus de mal. Les deux navires étaient côte à côte, les tambours se touchant. Le capitaine Courentis rapporte que la hauteur des bastingages ennemis l'empêcha d'attaquer l'*Izzeddin* à l'abordage. Trois Grecs seulement parvinrent à sauter sur l'autre bord, et y périrent. D'après le même récit, le désordre était à bord du bâtiment turc, qui après un quart d'heure se serait mis en retraite. Du reste, et contrairement à l'usage, les rapports des deux parties ne diffèrent que dans quelques détails. L'*Arcadion* ne pouvait plus marcher assez vite pour échapper à la terrible canonnade des trois bâtimens turcs. Après avoir doublé le cap Krio, il réussit à entrer dans une petite crique où les gros bâtimens ennemis ne le pouvaient suivre. Courentis fit échouer son navire et y mit lui-même le feu. L'équipage gagna l'intérieur de l'île : il avait eu deux matelots tués et deux blessés; dix des volontaires embarqués avaient été atteints. Un obus de l'*Arcadion* avait éclaté sur l'*Izzeddin* et blessé quatre ou cinq matelots turcs. Telle fut la fin du célèbre bâtiment grec dont les exploits réels et imaginaires ont vivement frappé les esprits. Peu de temps

Digitized by Google

après, un autre navire, l'*Union*, avait commencé le même service avec non moins de succès.

A ce moment, l'intervention de quelques grandes puissances amena un changement dans les affaires de Crète, dont nous devons exposer maintenant le côté diplomatique au début de l'insurrection. Le 24 août 1866, le ministre des affaires étrangères de France, se référant aux obligations contractées en 1830 par les trois cours protectrices de la Grèce, invita son ambassadeur à provoquer, d'accord avec ses collègues d'Angleterre et de Russie, l'envoi en Crète d'un « commissaire investi de l'autorité nécessaire pour s'enquérir du véritable état des choses et provoquer les mesures que la situation pourrait réclamer. » Cette démarche de M. Drouyn de Lhuys coïncidait avec la nomination de Moustafa-Pacha. Le 20 août, c'est-à-dire avant que ce commissaire eût quitté Constantinople, le prince Gortchakof exposa aux représentans de la Russie à Paris et à Londres que les troubles de Crète réagissaient directement sur la tranquillité du royaume de Grèce, et que, dans l'effervescence où se trouvait la plus grande partie des populations chrétiennes de la Turquie, il suffisait d'une étincelle pour allumer une conflagration que personne n'aurait le pouvoir de prévenir. Après avoir, comme M. Drouyn de Lhuys, rappelé les engagemens de 1830, le vice-chancelier proposait aux cabinets français et anglais de munir leurs représentans à Constantinople des instructions nécessaires pour se concerter avec l'envoyé russe au sujet des « démarches à faire en commun auprès de la Porte dans un esprit amical et conciliant, afin d'appeler son attention sur la nécessité d'apaiser les populations de la Crète. » Par une dépêche en date du 21 août, le général Ignatief était autorisé, si ses collègues de France et d'Angleterre ne se joignaient point à lui, « à employer isolément son action auprès de la Porte dans des voies amicales, mais d'une manière pressante et énergique. » Le gouvernement britannique accueillit froidement les ouvertures de la Russie, qui furent renouvelées le 12 septembre 1866. Le 18 du même mois, lord Stanley répondait au baron de Brunnow « qu'il ne lui semblait pas possible de refuser à la Porte le droit que tout état possède de réprimer l'insurrection par la force armée, pourvu que l'usage de cette force ne dégénère pas en pure cruauté, et que les usages reconnus de la guerre soient observés. Nous devons être très prudens dans notre manière d'agir, ajoutait-il, sinon nous nous attirerions de nouveau toute la question d'Orient sur les bras. » Dans une conversation avec l'ambassadeur de Russie, le principal secrétaire d'état pour les affaires étrangères de la Grande-Bretagne déclarait, le 11 octobre suivant, que le moment n'était pas venu de donner publiquement à la Porte des conseils

Digitized by Google

de modération qui seraient « interprétés comme une expression de sympathie pour la cause des insurgés. »

Cependant, l'insurrection s'étant prolongée, chacune des trois puissances fut amenée à proposer sa solution. Le 16 novembre 1866, à la suite d'ouvertures faites par le marquis de Moustier à la Russie en vue d'une entente sur les éventualités qui surgissaient en Orient, le prince Gortchakof adressait à l'ambassadeur Russe à Paris une dépêche fort importante. « Vous prierez, est-il dit au baron de Budberg, l'empereur Napoléon III de se reporter aux entretiens que notre auguste maître a eus avec lui à Stuttgart. Les vues dont sa majesté impériale lui a fait part à cette époque sur l'avenir de l'Orient n'ont pas changé; ses principes sont restés les mêmes. » Ce début donnait à l'entente un caractère extraordinaire de gravité et de généralité. Malheureusement le public ne sait pas ce que les deux souverains se sont dit à Stuttgart en 1857. Abordant la question de Crète, le vice-chancelier formulait ainsi sa solution :

« Si les puissances veulent sortir de la voie des expédiens et des palliatifs, qui jusqu'ici n'ont fait que grever l'avenir des difficultés du présent, nous ne voyons qu'une issue possible, c'est l'*annexion de la Crète à la Grèce.* Si cette combinaison paraissait trop radicale pour avoir des chances pratiques de succès, au moins pourrait-on faire de l'île de Crète un état autonome lié à la Porte par un simple lien de vassalité analogue à celui qui existe dans les Principautés-Unies. Ce serait une transition vers l'annexion à la Grèce, solution qui tôt ou tard nous paraît inévitable. »

Le ministre russe prévoyait ensuite le cas où, contrairement à ses désirs, la question d'Orient s'imposerait à l'attention de l'Europe avec le caractère d'un soulèvement plus étendu des populations chrétiennes. Il paraît inadmissible au cabinet russe que dans cette éventualité aucune puissance chrétienne ait le courage de prendre matériellement fait et cause pour la domination turque contre le désespoir des populations chrétiennes. La seule voie à suivre serait de s'en tenir au principe de *non-intervention*. L'empereur de Russie est décidé à l'observer pour sa part, s'il est également gardé par les autres cabinets.

La proposition anglaise est du 17 janvier 1867 :

« Si, comme Samos, dit lord Stanley, la Crète était habitée uniquement par une population chrétienne, on pourrait recourir sans hésitation au système de gouvernement établi dans la première île. Le mélange des races en Crète constitue la grande difficulté de l'affaire. Il se peut que quelque système comme celui qui a été établi pour le gouvernement du Liban puisse être avantageusement appliqué à la Crète. Le point essentiel est de faire disparaître les objections que l'on élève contre l'assujettissement de la po-

Digitized by Google

pulation insulaire chrétienne, qui est beaucoup plus nombreuse que la population musulmane, à une administration exclusivement musulmane. »

Lord Stanley conseille à la Porte de nommer un gouverneur chrétien sous l'autorité du sultan et de lui assigner un conseil où les chrétiens et les musulmans auraient voix égale. Le ministre anglais précise, en terminant, le caractère de sa communication. « En offrant ce conseil, dit-il, le gouvernement anglais répudie absolument la pensée d'intervenir dans le droit de la Porte d'exercer un jugement indépendant sur la direction de ses affaires intérieures. C'est à la Porte, non à lui, qu'il appartient de décider si elle veut agir d'après ces recommandations ou les décliner. »

L'attitude des agens français avait d'abord été plus favorable à la cause du sultan qu'aux prétentions des insurgés. Jusqu'au 15 décembre 1866, *le Moniteur* annonçait chaque semaine que l'insurrection était terminée, que la résistance était le fait d'aventuriers étrangers odieux à la partie saine de la population, que cette situation allait se modifier par l'envoi de bâtimens turcs plus légers qui intercepteraient les communications avec la Grèce. Cependant, à mesure que l'insurrection, en se prolongeant, démontrait la profondeur du dissentiment, le langage diplomatique du cabinet des Tuileries avait suivi, dans la direction du vœu des populations, une marche dont il est intéressant de marquer la progression pour expliquer ce qui va suivre. Déjà le ministre intérimaire des affaires étrangères de France, M. de Lavalette, écrivait le 21 septembre 1866 : « L'agitation violente qui règne en Crète pourrait, en s'étendant, provoquer des complications sur la gravité desquelles nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention du gouvernement turc. » Le 8 novembre, le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, admettant, comme on le proclamait alors à Constantinople, que la soumission de l'île était prochaine, écrivait au chargé d'affaires de France :

« Il s'agit maintenant de savoir quelles sont les conditions dans lesquelles le gouvernement turc pourra désormais gouverner l'île de Crète, réparer tant de maux et effacer tant de pénibles souvenirs. Sans doute il annoncera qu'il va s'occuper enfin de sérieuses améliorations; mais qui les appliquera? qui saura inspirer à la Porte d'une part et aux populations de l'autre assez de confiance pour pouvoir faire quelque chose d'utile et de durable? Le problème sera bien difficile à résoudre. »

Quelques jours après, M. de Moustier faisait auprès de l'ambassadeur russe la proposition d'une entente entre les puissances. Le 7 décembre 1866, après avoir constaté que l'île de Crète n'était pas soumise et prédit que l'agitation se prolongerait jusqu'au prin-

Digitized by Google

temps, après avoir reproché à la Porte son impuissance à empêcher les débarquemens d'hommes et de munitions, le ministre des affaires étrangères écrivait à l'ambassadeur de France à Constantinople : « le gouvernement ottoman doit donc se bien pénétrer du danger de laisser s'aggraver le mal jusqu'au point où la situation de l'empire turc finirait par exiger l'emploi de remèdes héroïques. » Par le courrier suivant, M. de Moustier accentuait encore les éventualités menaçantes. « Si elle manque de prévoyance, la Porte peut se voir dans quelques mois en présence de nécessités beaucoup plus impérieuses et plus graves encore. » Le 28 décembre le même ministre écrit : « Il y a eu beaucoup de sang versé et des faits de guerre dont l'opinion publique s'est émue; les solutions qui, au début de la crise, auraient peut-être pu assurer la pacification de la Crète, risquent d'être trouvées aujourd'hui bien incomplètes et bien insuffisantes. » Le *livre jaune* de janvier 1867 est clos par ces déclarations incontestablement graves, mais qui n'éclairaient pas du tout sur les vues du gouvernement français. Le 18 janvier de la même année, le ministre, regrettant que le système des *vilayets* n'eût pas été appliqué à la Crète en 1866, disait encore : « Aujourd'hui un gouvernement, si perfectionné qu'on le suppose, sous un pacha musulman, ne saurait, je le crains, calmer les défiances et les passions qui rendent cette question si grave. Vous ne sauriez trop répéter aux ministres du sultan que, dans notre opinion, ils ne peuvent sans danger hésiter davantage à prendre des résolutions appropriées aux circonstances. » Enfin le 8 mars 1867 M. de Moustier adressait à M. Bourée une dépêche où l'opinion du gouvernement français est nettement exprimée :

« J'écarte pour le moment, dit le ministre, toutes les considérations tirées des sympathies que les Crétois se sont conciliées dans cette lutte inégale. En prenant les faits par leur côté purement matériel, on ne peut s'empêcher de penser que la Porte ferait un acte de haute sagesse, si elle consultait les populations non pour la forme, mais d'une manière vraiment sérieuse, en les mettant à même de se prononcer sur la cause de leurs maux et sur les remèdes à y appliquer. »

La proposition française ayant été communiquée à Saint-Pétersbourg, le prince Gortchakof s'empressa d'y adhérer, « pourvu, dit-il, que les populations crétoises puissent librement exprimer leurs vœux. A notre avis, ajoute-t-il, l'issue ne serait pas douteuse, et l'annexion à la Grèce, que nous continuons à envisager comme la seule combinaison pratique, serait assurée. » Les autres puissances signataires du traité de Paris se rallièrent à l'idée de M. de Moustier, excepté l'Angleterre. Par suite de cet accord, les envoyés de la

Digitized by Google

France, de l'Autriche, de l'Italie, de la Prusse et de la Russie se présentèrent successivement auprès du ministre des affaires étrangères ottoman pour lui conseiller de faire un appel sincère aux populations crétoises.

Dans une circulaire en date du 4 avril 1867, Fuad-Pacha rend compte de son entretien avec M. Bourée; nous en extrayons les passages caractéristiques.

« Certes, répondit Fuad-Pacha, il ne m'appartient pas de discuter le mérite du suffrage universel pour connaître les vœux des populations; mais le droit de souveraineté est basé dans l'empire ottoman sur d'autres principes légaux. Il est donc de toute impossibilité pour le gouvernement de sa majesté le sultan de se laisser dépouiller de ses droits par l'application en Crète d'un plébiscite qui demain pourrait être étendu à tout l'empire, et il ne consentira jamais à exécuter tout ce que les populations demanderaient aux portes mêmes de Constantinople.

« L'île de Crète ne peut être assimilée ni à Samos ni aux principautés danubiennes, car tous ces pays sont habités par une population homogène. La Crète contient près de 120,000 musulmans, à côté de 200,000 chrétiens. Plus de la moitié du sol appartient aux premiers : il est donc impossible d'ériger une administration chrétienne pas plus en Crète que dans toute autre partie de l'empire. La Sublime-Porte a consacré en faveur de ses sujets chrétiens le principe de l'égalité; mais elle n'entend pas du tout que ce principe, au lieu de faire entrer largement les chrétiens dans l'administration du pays, tende à faire éliminer l'élément musulman.

« Quant à la cession de l'île de Crète à la Grèce, je déclarai franchement à mon interlocuteur que, pour obtenir cette cession, il fallait un nouveau Navarin. Aucune puissance, poursuivis-je, n'est aujourd'hui assez forte pour triompher des forces réunies de cinq puissances : ce ne sera pas un aveu humiliant pour nous de dire que nous ne pouvons pas tenir tête à une coalition armée de l'Europe; mais, si jamais une telle coalition venait à se former en dépit de toutes les lois de l'équité et de l'humanité, non-seulement elle devrait anéantir notre flotte et notre armée, mais il faudrait aussi chasser par la violence les 120,000 musulmans crétois, non sans avoir à supporter ce que le désespoir pourrait leur conseiller. Du moment, dis-je en terminant, que nous serions forcés de nous résigner à tout, c'est aux puissances de réfléchir aux conséquences d'une telle situation. »

On doit reconnaître que le raisonnement de Fuad était aussi logique qu'habile, et que son attitude était empreinte de dignité et de franchise. Cependant Omer-Pacha débarquait en Crète. Le 28 avril 1867, le ministre des affaires étrangères de France demandait par le télégraphe qu'Omer-Pacha n'y entreprît aucune opération. Cette démarche ne fut pas accueillie à Constantinople. Le 12/24 avril, le prince Gortchakof avait ordonné au général Ignatief de présenter la même demande, qui resta aussi sans ré-

Digitized by Google

sultat. Les puissances se concertèrent, sur la proposition de la France, pour consigner leur opinion dans une communication identique. Le cabinet de Londres fut sollicité de s'y associer. Il paraîtrait qu'il avait adhéré à l'idée d'une enquête, mais il n'y persista pas. Le gouvernement de Vienne avait d'abord répondu par une fin de non-recevoir. Plus tard, il se rallia à la proposition française lorsqu'on lui eut expliqué qu'il ne s'agissait pas de demander un vote des populations, mais qu'on se bornerait à proposer à la Porte d'envoyer sur les lieux une commission d'enquête à laquelle seraient adjoints des délégués des autres puissances.

La note identique fut rédigée par M. de Moustier : elle porte la date du 17 mai 1867, et fut remise à la Porte par les envoyés de l'Autriche, de la France, de l'Italie, de la Prusse et de la Russie. La communication de l'Autriche est un peu différente. Voici les principaux passages de la note identique :

« Après bientôt huit mois d'une lutte qui a fait couler tant de sang et qui n'est pas terminée, en présence d'une résistance qui témoigne certainement d'un mal profond dans la condition des populations, il est une nécessité qui s'impose avant toute autre : c'est de s'éclairer sur l'état des choses en Crète et de se rendre un compte exact des besoins du pays. La Porte serait dans une complète illusion, si elle supposait qu'aucun des moyens qu'elle a employés jusqu'ici puisse être considéré par les puissances comme conduisant à un degré quelconque au but qu'elles se proposent. En faisant connaître toute leur pensée à cet égard au gouvernement ottoman et en lui apportant un avis sincère, elles n'excédaient assurément ni leurs traditions ni leurs droits, et les ministres ottomans ne s'étonneront pas qu'elles mettent aujourd'hui plus d'insistance dans leurs démarches. Le moment nous semble en effet venu de rechercher sérieusement l'origine du mal et les remèdes qu'il comporte. Les populations seules, librement et sincèrement consultées, pourraient l'indiquer. Cette consultation devrait avoir lieu sur place, et il serait important que les puissances fussent mises à même de s'éclairer directement sur l'état réel des choses. »

La réponse de Fuad-Pacha est consignée dans une circulaire en date du 20 juin 1867.

« Le gouvernement du sultan, y dit Fuad, s'appuyant sur son droit imprescriptible, et se fiant à la justice des puissances, qui ne demanderont, nous en sommes convaincus, rien qui puisse porter atteinte aux principes des stipulations dont elles sont les co-signataires, n'hésitera pas à admettre *une nouvelle enquête dont la forme et le but devraient être déterminés par lui-même. La forme à donner et le but à désigner ne devraient pas dépasser les limites naturelles de ses droits de souveraineté*. Cependant, pour que cette enquête soit faite, comme on le veut, librement et sincèrement, il faut que la population soit dégagée de toute pression par l'expulsion d'une

Digitized by Google

manière ou d'une autre de ces envahisseurs étrangers qui veulent dicter la loi au pays. »

Les mots soulignés enlevaient précisément à l'enquête le caractère que les cinq puissances paraissaient tenir à y attacher. La réponse de Fuad-Pacha précéda seulement de quelques jours le voyage en Europe du sultan. Sollicités à Paris d'accéder à la demande d'une enquête internationale sans but déterminé, Abdul-Aziz et son ministre furent à Londres encouragés dans la résistance, et ils ne cédèrent point.

On se rappelle qu'au mois de décembre 1866 M. de Moustier avait élevé des objections contre le sauvetage des fuyards par les navires de guerre étrangers. Le 24 mai 1867, c'est-à-dire quelques jours après l'envoi à Constantinople de la note identique, le ministre des affaires étrangères de France, insistant sur ce qu'il y avait trop lieu de craindre de douloureuses épreuves pour les populations dans l'effort suprême qui se tentait en ce moment des deux parts, autorise l'ambassade à s'entendre avec le commandant de la station sur les moyens de concourir au sauvetage en prenant les précautions nécessaires pour empêcher cette mesure de dévier de son but, et après avoir obtenu l'assentiment de la Porte. Cette dernière condition donnait à la décision française le caractère d'une simple menace destinée à exercer une pression sur les résolutions de la Porte. En effet, il ne fut pas donné suite pendant deux mois à la mesure projetée. C'est après que le sultan eut quitté Paris, c'est-à-dire le 26 juillet, que l'amiral Simon reçut l'ordre de se rendre sur la côte de Crète avec deux bâtimens à l'effet « de recueillir les femmes, les enfans et les vieillards qui demanderaient à quitter le pays pour éviter les maux de la guerre. » Cette mesure marque du reste le point culminant de la pression exercée par la France en faveur des Crétois. La politique du cabinet des Tuileries va bientôt redescendre graduellement la pente opposée pour arriver à laisser à la Turquie toute la responsabilité de sa conduite en Crète (1). Les instructions envoyées à l'amiral

(1) Le 8 juillet 1868, le ministre des affaires étrangères présentait au corps législatif des explications dont il faut citer quelques passages. « Dans l'intervalle, les événemens d'Allemagne étaient survenus, et nous étions en présence d'une situation européenne inquiétante... J'ai été amené à considérer ce qui pourrait advenir de la Turquie... J'ai dit au gouvernement turc... qu'il avait tort de concentrer toutes ses forces sur la Crète, et qu'il pourrait venir un moment où il serait plus avantageux pour lui de sacrifier cette province. Il n'y avait pas là un système formulé; ce n'étaient que des idées échangées dans des conversations avec des agens diplomatiques. C'est en ce moment qu'a surgi la pensée qui pourrait peut-être amener une solution prompte et pacifique de la question crétoise (l'enquête)... La pacification qui s'est depuis faite dans les esprits en Europe a éloigné les plus grands dangers de la Turquie. »

Digitized by Google

Simon furent maintenues seulement pendant deux mois. Les navires français et russes avaient d'abord agi de concert; mais dans les premiers jours du mois d'août l'amiral Simon exprima à l'amiral Boutakof le désir d'agir séparément, parce que, dans les instructions qu'il avait reçues, il ne s'agissait pas d'action collective avec les navires d'aucune puissance. Le gouvernement russe se plaignit assez amèrement de ce que la France ne le suivît pas jusqu'au bout. « Sans attacher, écrivait le prince Gortchakof le 27 août 1867, trop de valeur aux ordres récemment donnés à l'amiral Simon, on ne pouvait pas méconnaître que ce fait, rattaché par l'opinion publique à l'entrevue de Salzbourg, avait été interprété comme un symptôme de l'affaiblissement, sinon de la rupture de l'entente entre nous et la France. Turcs et chrétiens y ont donné cette signification. » En général on remarque dans les communications russes une tendance à compromettre la France dans une action à deux.

Quant à la Grande-Bretagne, sur cette question spéciale aussi bien que sur celle des destinées ultérieures de la Crète, sa politique n'a pas varié en 1867 de ce qu'elle avait été en 1866. Dans le discours d'ouverture du parlement, la reine déclare, le 7 février, que ses efforts et ceux de ses alliés ont eu pour but d'amener entre la Porte et ses sujets chrétiens de meilleures relations qui ne soient pas incompatibles avec les droits souverains du sultan.

L'empereur de Russie étant venu passer une partie de l'été en Crimée, la Porte, traquée de tous côtés, fit une tentative en envoyant son ministre des affaires étrangères à Livadia. Le 29 août, Fuad-Pacha était reçu par Alexandre II. L'entrevue n'eut pas le résultat que chacune des parties en avait espéré. La Russie ne réussit pas à convaincre la Turquie de l'opportunité et de l'innocuité de l'enquête internationale sans but déterminé. Cependant il fallait donner à l'Europe une satisfaction quelconque. La Porte essaya une nouvelle tentative de conciliation. Une notification dont voici la substance fut adressée aux Crétois en septembre 1867.—Le sultan accorde encore une fois pleine et entière amnistie aux Crétois sans exception aucune. Toute sécurité et protection seront donc accordées par le gouvernement impérial à ceux qui, après avoir remis leurs armes aux autorités, rentreront dans leurs foyers. Le gouvernement accorde aux étrangers armés ainsi qu'aux indigènes en état de révolte un délai définitif d'un mois et demi expirant le 20 octobre prochain. Les étrangers pourront sans difficulté s'embarquer à leur choix à bord des navires étrangers ou de ceux qui seront mis à leur disposition par le gouvernement. Aucun obstacle ne sera non plus apporté au départ des indigènes; il leur sera accordé

Digitized by Google

l'autorisation d'émigrer avec leurs familles, à la seule et unique condition de vendre les biens qu'ils peuvent avoir dans l'île et de ne pouvoir y retourner sans une autorisation spéciale. — Durant ce délai d'un mois et demi, les troupes impériales continueront à maintenir la tranquillité publique sur les points et dans le rayon qu'elles occupent. L'état de blocus est maintenu. — Le gouvernement provisoire répondit à cette notification par un nouvel appel à l'humanité des grandes puissances protectrices, afin que d'un commun accord elles obtinssent l'envoi d'une commission mixte et la convocation de tout le peuple crétois dans ses comices.

Afin de mettre à profit la durée de l'armistice, la Porte prit le parti d'envoyer en Crète un des hommes les plus considérables de la Turquie, le grand-vizir Aali-Pacha. Il s'agissait d'appliquer une nouvelle organisation élaborée à Constantinople. A son arrivée, Aali adressa aux habitans une proclamation qui se terminait ainsi : « Afin d'inaugurer sans retard l'application des institutions administratives, je vous invite à procéder à l'élection de représentans à qui vous déléguerez vos pleins pouvoirs. Ces représentans, choisis dans chaque district de l'île parmi les musulmans et les chrétiens jouissant de votre confiance, devront se rendre auprès de moi. » Le grand-vizir annonçait aussi que les familles émigrées pourraient rentrer. L'assemblée générale des Crétois répondit à cette proclamation par une communication adressée aux consuls le 11 octobre 1867.

« Nous, représentans légitimes du peuple crétois, y est-il dit, ayant le mandat d'exprimer la volonté de ce peuple, nous déclarons avec indignation et courage que le seul moyen de donner satisfaction au peuple crétois pour les maux soufferts et pour faciliter la solution de la question crétoise, c'est la présence d'une *commission internationale* chargée d'examiner sincèrement et avec impartialité quels sont les désirs et les vœux du peuple crétois. Par conséquent nous protestons contre toute décision qui pourrait émaner d'une assemblée formée d'avance par la Sublime-Porte et composée de personnes obscures et sans considération aucune. »

Malgré cette déclaration si catégorique, il paraît que certains villages se montrèrent alors disposés à faire leur soumission. C'est ce qui résulte d'une proclamation sévère de Zimbrakakis à des habitans du district de La Canée. Le grand-vizir, sans s'opposer aux opérations de sauvetage, essaya d'en réglementer l'exercice. Le 14 octobre, il demandait aux consuls étrangers d'inviter les commandans des navires à n'embarquer les émigrans que sur quatre points où se trouveraient des commissaires ottomans chargés de constater la

Digitized by Google

spontanéité de l'expatriation. Cette prescription ne fut pas observée. D'un autre côté, tandis que les navires français et italiens qui concouraient alors au sauvetage n'étaient l'objet d'aucune précaution de la part des autorités locales, les navires russes étaient soumis à une surveillance particulière. Les Turcs pensaient que l'amiral Boutakof travaillait à l'approvisionnement des insurgés en munitions et au transport des volontaires. A la fin de l'année 1867, une corvette russe soupçonnée de débarquer des objets prohibés fut rencontrée dans la rade d'Armyro par Bessim-Pacha : soit que l'amiral turc ne fût pas sûr du fait, soit qu'il ait manqué de décision, cette rencontre ne donna lieu qu'à des explications verbales fort diversement racontées par les deux parties.

L'armistice avait expiré sans amener un accord. Cependant Aali-Pacha avait réussi à réunir des délégués. Il ouvrit leur session par un discours conciliant en leur annonçant la communication de la nouvelle organisation élaborée à Constantinople. Un firman avait déjà consacré cette organisation, sur laquelle par conséquent les députés n'avaient pas à délibérer. Il en fut donné lecture à l'assemblée : c'était l'organisation des grands gouvernemens ou *vilayets* un peu élargie. Des pachas chrétiens avaient été nommés dans l'île; mais leur présence ne paraît avoir eu pour effet que d'exaspérer les insurgés. La campagne d'hiver commença, et à la fin de 1867 elle n'avait produit aucun résultat décisif. Les opérations étaient conduites par Hussein-Avni-Pacha, qui avait remplacé le célèbre Omer. Ce dernier s'était retiré au mois de novembre, non sans avoir compromis sa réputation par des expéditions sanglantes et stériles. La mission grand-vizirielle qu'Aali-Pacha remplit en Crète pendant l'hiver de 1867-68 aurait eu peut-être quelque chance de succès au printemps de 1867, succédant à celle de Moustafa-Pacha. Après la campagne d'Omer-Pacha, elle devait échouer fatalement. Il reste à expliquer l'attitude prise par les grandes puissances à la suite du refus formel opposé par la Porte à une enquête internationale.

Lorsqu'il apprit la mission du grand-vizir, le ministre des affaires étrangères de France avait déclaré, le 4 octobre, qu'en se décidant à faire seule l'enquête la Porte assumait désormais la responsabilité tout entière des plans dont elle se disposait à commencer l'exécution. « Quant à nous, ajoutait M. de Moustier, dégagés, selon le vœu de la Porte elle-même, de toute solidarité dans cette entreprise, nous mesurerons nos appréciations aux véritables résultats obtenus. » Cependant l'on n'avait pas attendu la nouvelle de la mission du grand-vizir pour se concerter sur une action ou plutôt sur une attitude commune. Au moment où le gouvernement turc

Digitized by Google

notifiait la suspension des hostilités pour six semaines, le prince Gortchakof écrivait le 29 août au baron de Budberg : « L'ambassadeur de France m'a demandé, d'ordre de son gouvernement, notre opinion sur ce qu'il y avait à faire en face du refus opposé par la Porte à l'enquête, en prenant pour point de départ que les mesures coercitives étaient exclues des combinaisons politiques des cabinets. » Le vice-chancelier de Russie répondait qu'il lui paraissait nécessaire d'attendre le résultat des pourparlers commencés à Livadia et qui se poursuivaient alors à Constantinople. Le 21 septembre 1867, après avoir constaté l'insuccès de la tentative de Livadia et déclaré « illusoire » le résultat obtenu, le prince Gortchakof ajoutait que non-seulement ce résultat n'offrait pas les élémens d'une solution quelconque des problèmes posés en Orient, mais que, loin de présenter la moindre chance même d'un apaisement momentané, il semblait plutôt fait pour précipiter une crise en achevant d'anéantir la confiance des populations chrétiennes dans la possibilité d'une amélioration de leur sort par l'appui moral de l'Europe.

Un projet de déclaration était annexé à cette dépêche ; le gouvernement français proposa quelques modifications qui, sans altérer le sens général, avaient pour effet de rendre la communication moins dure pour la Porte. Le cabinet russe accepta le projet modifié par M. de Moustier, lequel fut aussi approuvé par la Prusse et l'Italie, et qui déclarait catégoriquement que la Porte réclamerait en vain le concours des puissances chrétiennes au milieu des embarras qu'elle se préparait.

Il était facile de prévoir que le cabinet de Londres ne s'associerait point à cette démarche. Le projet de déclaration concerté entre Paris et Pétersbourg n'avait pas été agréé non plus à Vienne. « Les termes de la déclaration projetée, écrivait le chancelier d'Autriche le 16 octobre 1867, nous paraissent de nature à provoquer des conséquences fâcheuses. Ils contiennent en effet, à l'adresse de la Porte, une admonition très dure qui ne nous semble pas entièrement méritée, et qui pourrait bien donner un nouvel aliment à l'agitation au lieu de l'apaiser. » A la suite de cette communication, la note du 29 octobre fut remise seulement par quatre puissances ; mais quelque temps après le cabinet de Vienne se décidait à faire en faveur de l'enquête une démarche isolée qui provoqua, le 3 janvier 1868, une dépêche de Fuad-Pacha où le ministre turc repoussait nettement l'intervention d'une commission internationale dans les affaires crétoises. Les autres cabinets n'ont pas livré à la publicité la réponse donnée par le gouvernement turc à leur communication collective du 29 octobre ; mais la France et la Russie ont fait suivre cet acte d'un commentaire séparé qui a montré que l'accord n'exis-

Digitized by Google

tait pas entre les deux cabinets sur l'ensemble de la question d'Orient.

« Notre auguste maître, dit le vice-chancelier de Russie dans une circulaire du 10/22 octobre 1867, tient à dégager sa responsabilité d'une situation dont sa majesté impériale prévoit les périls et qu'elle a tout fait pour conjurer. Elle tient à empêcher que les rivalités politiques n'ajoutent aux complications déjà si graves de la question d'Orient celles que renferme la situation présente de l'Europe. C'est dans cette intention que sa majesté impériale a posé le principe de non-intervention, qu'elle est prête à observer tant qu'il sera respecté par les autres puissances. Toutefois ce principe ne saurait impliquer l'indifférence. C'est pourquoi, pas plus que les cabinets qui se sont joints à nous, nous ne saurions renoncer à la mission généreuse que leur conscience peut imposer aux grandes puissances dans les occasions où l'humanité leur en ferait une loi. »

Le caractère le plus grave de cette communication est l'extension du principe de non-intervention à l'ensemble de la situation intérieure. Le gouvernement français ne l'entendait pas ainsi. L'*Exposé de la situation de l'empire* du 18 novembre 1867 dit clairement que la déclaration de non-intervention s'applique seulement à la Crète, et que le cabinet de Paris entend dégager sa responsabilité uniquement des conséquences de la mission du grand-vizir. « Le gouvernement ottoman, dit l'*Exposé*, ayant décliné les conseils amicaux que nous lui avons portés dans toutes les phases de la question crétoise, nous n'avons point à prêter notre appui moral au programme dont il poursuit la réalisation dans l'île de Candie. » Dans le même document, le cabinet français exprimait, en ce qui concerne les réformes intérieures, une grande confiance dans le succès des mesures prises d'après ses conseils, et qui sont l'application ou le développement du *hatt-humayoun* de 1856. Le dissentiment, on le voit, était complet. En réalité, il avait toujours existé, et il aurait éclaté plus tôt, si l'on était allé plus tôt au fond des choses au lieu de se borner à des généralités vagues; mais une manifestation aussi éclatante de dissentiment causa en Russie un désappointement qui se traduisit d'une façon très amère dans la presse. « A l'exception de la question d'Orient, disait le *Goloss*, nous ne sommes directement intéressés dans aucune dispute internationale. Si la France veut que nous l'aidions à sortir de ses embarras actuels, qu'elle s'engage d'une manière solennelle à être avec nous dans la question d'Orient; sinon, non! »

Quant à la non-intervention en elle-même, qu'y a-t-il au fond de cette déclaration entendue à la manière russe? S'il s'agit des états tributaires, les puissances ne peuvent, sans violer le traité de Paris, se soustraire à l'obligation qu'elles ont contractée de garantir

Digitized by Google

les priviléges et immunités des Roumains ou des Serbes. En ce qui concerne les populations soumises directement à l'administration ottomane, la mention du *hatt-humayoun* dans le même acte du 30 mars 1856 impose aux signataires le devoir d'en surveiller l'exécution. Que devient le principe de non-intervention en présence de ces obligations positives? Le prince Gortchakof a-t-il donc entendu qu'on ne devra intervenir que pour prévenir des massacres ou pour faire punir les assassins? La vérité est qu'on voulait provoquer un éclat et qu'on a été dépité de se trouver seul, c'est-à-dire impuissant à le produire. Le gouvernement français, en ne se laissant pas entraîner jusque-là, n'a fait que se montrer fidèle à sa tradition.

III. — LA TURQUIE EN ASIE ET EN AFRIQUE.

Le Liban, insurrection de Joseph Caram. — Kosan-dagh, les Ansariés, le Hauran. — Jérusalem, reconstruction de la coupole du Saint-Sépulcre. — Égypte, loi de succession, assemblée consultative, nouvelles concessions de la Porte. — Conférence sanitaire.

Ainsi qu'il a été dit dans le précédent *Annuaire* (1), le gouverneur-général du Liban, Davoud-Pacha, avait pris le parti d'en finir avec les résistances que son administration rencontrait dans le nord de la montagne, où les mécontens étaient encouragés par la présence du cheik d'Éden, le célèbre Joseph Caram. Au mois de janvier 1866, les négociations, qui duraient depuis le retour de ce dernier à l'effet d'amener un rapprochement, avaient échoué. L'arrestation à Gazyr du beau-frère de Caram amena une rupture à laquelle les deux partis se préparaient depuis quelque temps. Le cheik chrétien n'entrait pas seul dans cette lutte : il s'était allié avec Soliman Harfouch, un de ces chefs métualis dépouillés autrefois de leurs priviléges héréditaires par la centralisation ottomane, et qui, tantôt brouillé, tantôt réconcilié avec les autorités turques, protégé longtemps par le consulat anglais de Damas, avait parfois recours au brigandage comme à un moyen légitime à ses yeux de s'indemniser des pertes que lui occasionnait la nouvelle organisation de l'empire. On rencontre en Turquie de ces individualités en révolte contre l'ordre établi qu'il ne faut pas confondre avec les voleurs proprement dits. Le 6 janvier 1866, les Maronites de Caram et les Métualis de Harfouch, au nombre d'environ 2,000, s'approchèrent de de la ville de Gazyr, défendue par 600 hommes de troupes libanaises. Le consul-général de France intervint; mais pendant que M. des Essards négociait avec Joseph Caram, un engagement avait lieu. Les insurgés, après un combat qui dura six heures, furent re-

(1) Tome XIII, p. 613.

Digitized by Google

poussés, et laissèrent vingt-cinq ou trente des leurs sur le champ de bataille. La Porte s'empressa de mettre des troupes à la disposition de Davoud-Pacha, et M. Drouyn de Lhuys écrivit à Beyrouth que l'appui moral de la France était acquis au gouverneur-général pour la répression de la révolte. Les habitans du Kesrouan demandèrent l'amnistie; Caram se réfugia à Benachi; son village natal fut incendié.

Les troupes turques étaient commandées à Tripoli par Emin-Pacha (M. Schwarzenberg). Il se rendit auprès de Caram, avec lequel il eut une entrevue le 27 janvier 1866, mais qu'il ne put décider à venir à Tripoli. Le lendemain, les troupes turques se mirent en marche, et un parlementaire somma inutilement Caram de se rendre sans conditions. Après trois assauts, les Turcs furent repoussés de Benachi avec des pertes sensibles, laissant entre les mains des Maronites des armes, des munitions, des prisonniers, parmi lesquels se trouvait le vainqueur de Gazyr, un instructeur français de la milice libanaise, qui fut traité avec les plus grands égards. Quelques villages de Grecs schismatiques se plaignirent d'avoir été pillés alors par les Maronites. A la suite de l'échec de Benachi, Davoud-Pacha adressa, le 19 février, une proclamation aux Libanais pour expliquer et justifier l'occupation de la montagne par les Turcs; le même jour, il écrivait à Caram : « Le seul moyen qui vous reste pour conjurer les dangers actuels est de venir immédiatement faire acte de soumission directe à l'autorité de la Porte, de faire rentrer dans leurs villages les habitans qui ont levé l'étendard de la révolte, enfin de vous conformer aux règlemens. Si sans hésitation vous venez vous mettre à la discrétion de l'autorité, elle passera outre sur la punition sévère qui devrait vous être infligée. Elle vous accordera de pleines et fortes assurances pour votre honneur, votre personne et vos biens. » Une armée turque de près de 9,000 hommes s'était concentrée à Tripoli. Les 1er et 2 mars, une forte colonne attaqua la position de Benachi et les villages voisins. La résistance fut acharnée; mais les Turcs finirent par l'emporter. Le 4, Hassan-Pacha faisait son entrée à Éden, et Davoud y arrivait le 5. Les ennemis du gouverneur prétendent qu'il détruisit la maison de son rival. A ce moment, le chef maronite demandait à se retirer en France, mais cette faveur lui fut refusée. Les troupes turques continuèrent à occuper Hadet, Djouni, Djebaïl et Batroun. L'impôt fut perçu dans le Kesrouan.

Caram avait réussi à s'échapper avec Soliman Harfouch, et avait gagné le désert de Syrie. On croyait sa cause perdue. Tout à coup il reparaît en armes au mois de juin. Les Turcs occupaient la position fortifiée d'Hadet. Un combat eut lieu le 15 juin. Chacun des

Digitized by Google

partis s'attribua la victoire. Le 17, Hassan-Pacha et Davoud arrivaient à Tripoli avec des renforts. Joseph Caram adressa un appel aux Libanais. Après avoir justifié sa conduite passée et reproché au gouverneur de violer le règlement, il adjurait ses compatriotes de s'unir pour repousser le joug que Davoud-Pacha leur imposait. Il y eut encore divers combats pendant le mois de juillet. Cette période est marquée par l'intervention du patriarche latin, qui déclara au patriarche maronite que la cour de Rome désapprouvait l'appui que le clergé de la montagne donnait au mouvement. Mgr Valerga, après avoir essayé de négocier avec Joseph Caram, renonça bientôt à sa médiation. A ce moment, le patriarche latin dut intervenir pour réclamer deux religieux qui avaient été amenés à Beyrouth avec d'autres prisonniers. Il y eut aussi entre le consul français et Joseph Caram une correspondance qui n'aboutit à rien. Cependant les hostilités continuaient. Le 21 août, 4,000 hommes de troupes turques et libanaises parvinrent à cerner le chef maronite dans le district d'Éden. Il leur échappa encore en perçant leurs lignes dans un combat à l'arme blanche, et se retira dans les hautes régions. Il fit de là une nouvelle démarche auprès des consuls étrangers, demandant qu'on le jugeât légalement ou qu'on facilitât son départ.

Cependant les neiges avaient contraint le fugitif de revenir à Éden; il y retrouva des partisans. Le 14 décembre, il y était attaqué par les gens de Becherré, qu'il mit en fuite. Le 27 du même mois, il adressait une nouvelle lettre aux consuls. Les armemens continuaient de part et d'autre, de nouvelles hostilités étaient imminentes; une intervention inattendue vint tout arranger; ce fut celle de M. Bourée, ancien consul-général de France en Syrie, nommé ambassadeur à Constantinople. « Daignez, lui écrivit Caram, me désigner n'importe quel lieu hors du Liban pour y rester; ainsi on ne pourra plus vous indisposer contre moi. » Après s'être concerté avec Aali-Pacha, l'ambassadeur invita le consul de France, le 15 janvier 1867, à offrir au jeune chef un refuge en Algérie. Ses propriétés lui seraient rendues. Cette proposition fut immédiatement acceptée. Un courrier de M. des Essards vint se jeter entre les partis prêts à en venir aux mains. Le consul-général se rendit bientôt lui-même à la résidence du patriarche maronite. Caram étant venu l'y rejoindre, il le ramena avec lui à Beyrouth. Depuis la Rivière du Chien jusqu'à cette ville, ce fut une marche triomphale. Le chef maronite s'embarqua le 31 janvier 1867 pour l'Algérie. L'éclat qui fut donné sur les lieux à cette solution n'aura pas pour effet de diminuer le prestige de Joseph Caram dans la montagne.

Vers la fin de l'année 1866, les Turcs firent une expédition heu-

Digitized by Google

reuse dans le Kosan-dagh, en Cilicie : ils durent en partie leur succès au concours des Arméniens du district de Hadjin. Au mois de septembre 1867, on réussit aussi à soumettre la montagne des Ansariés, auprès de Lattakié. Enfin au mois de novembre de la même année, le district druse du Hauran et plusieurs pays du voisinage furent occupés et réorganisés.

Dans le tome XII de l'*Annuaire*, on a vu que la France et la Russie n'avaient pu s'entendre sur l'exécution du protocole de 1862 relatif à la coupole du Saint-Sépulcre. A la fin de l'année 1866, les deux cours se mirent enfin d'accord pour la construction de l'abri provisoire destiné à couvrir les pèlerins pendant la démolition de la coupole ancienne et la reconstruction de la nouvelle. Il fut entendu que le nouveau tambour ne porterait aucune inscription de nature à en attribuer le monopole à l'une des communions chrétiennes, ce qui est un avantage sensible pour les Latins, et que la galerie des lampes serait reconstruite dans le style ogival primitif; les lampes pourront être allumées aux fêtes de toutes les communions. Les pièces qui doivent former la calotte hémisphérique recouvrant le tout ont été préparées à Paris et expédiées à Jérusalem. Sous la conduite de M. Maus, architecte français, et de son collègue russe, M. Eppinger, les travaux étaient déjà fort avancés à la fin de l'année 1867. Le sultan a consenti à faire démolir à ses frais des constructions anciennes qui obstruaient l'édifice et gênaient surtout le petit couvent des franciscains attenant au Saint-Sépulcre.

Le vice-roi d'Égypte, depuis son avénement, aspirait à changer l'ordre de succession pour laisser le pouvoir à son fils en remplacement des plus anciens agnats, c'est-à-dire de ses frères, à qui le trône revenait de droit par la loi en vigueur au Caire comme à Constantinople (1). Le sultan était d'autant plus disposé à sanctionner le désir de son vassal qu'il médite d'opérer en Turquie le même changement. Une occasion favorable se présenta : au printemps de l'année 1866, la Porte avait besoin d'hommes contre la Crète, et de beaucoup d'argent pour remplir ses coffres vides. Le vice-roi offrit l'un et l'autre, et le 27 mai 1866 il obtenait un *iradé* qui, outre la succession de père en fils, sanctionnait d'autres concessions. L'élévation du tribut, qui fut porté de 80,000 à 150,000 bourses, n'est pas le seul sacrifice que le vice-roi dut s'imposer. Sans parler des troupes destinées à la Crète et à l'armée de Roumélie, on évalue à 25 millions de francs les sommes données directement par le vice-roi au sultan, à la famille impériale et aux ministres. Ismaïl-Pacha,

(1) Ismaïl-Pacha, vice-roi d'Égypte depuis le 18 janvier 1863. Il est petit-fils de Méhémet-Ali et fils d'Ibrahim-Pacha. C'est le cinquième vice-roi de la dynastie.

Digitized by Google

pour compléter l'*iradé* du 27 mai 1866, rendit un décret portant qu'à l'avenir les vice-rois n'auraient qu'une épouse légitime, laquelle ne pourrait être répudiée que si elle n'avait pas d'enfant mâle.

Au mois d'octobre de la même année, Ismaïl-pacha institua une sorte de consulte qui aura pour mission de délibérer sur les intérêts intérieurs du pays; elle aura également à se prononcer sur les projets que le gouvernement croira relever de ses attributions et au sujet desquels elle donnera son opinion, qui sera soumise à l'approbation du vice-roi d'Égypte. — Tous les sujets du vice-roi sont éligibles, sans distinction de religion, à l'âge de vingt-cinq ans. — Ne sont exceptés que les fonctionnaires civils et militaires et même les magistrats municipaux. — Les électeurs seront choisis parmi les habitans dont les biens n'auront pas été séquestrés pour cause de faillite, ou qui auront été réhabilités, qui n'auront jamais subi de peine infamante, qui n'auront pas été renvoyés du service et qui ne seront pas sous les drapeaux. Chaque village se réunissant et choisissant ses cheiks, ces derniers auront naturellement le droit d'élire au nom des populations, pourvu qu'ils soient dans les conditions voulues. Le vote sera secret. — Il y aura 75 députés; ils seront élus pour trois ans. — Le vice-roi convoque, ajourne, proroge et dissout l'assemblée : il fera connaître l'époque où il en sera convoqué une nouvelle dans un délai déterminé. — Les membres de la consulte ne devront en aucun cas recevoir des pétitions. — Cette assemblée s'est en effet réunie à la fin de l'année 1866, et la session s'est prolongée jusqu'en 1867. On ne peut pas encore apprécier si la nouvelle institution est appelée à rendre de véritables services à l'Égypte, ou si elle doit seulement servir à éblouir l'opinion, comme beaucoup de choses qui se font en Orient et même en Europe.

Le vice-roi d'Égypte sut encore obtenir en 1867 de nouveaux avantages. D'après le *hatti-chérif* du 25 mai 1841, qui a constitué la situation spéciale de l'Égypte, les lois générales de l'empire et les traités conclus avec les puissances étrangères étaient applicables à la vice-royauté. Le sultan accorda en 1867 à son vassal la permission d'édicter des règlemens spéciaux n'ayant rapport qu'à l'administration intérieure de l'Égypte, de faire des arrangemens au sujet de la douane, de la police sur les sujets étrangers, du transit et de la poste, pourvu que ces arrangemens n'eussent pas la forme de traités internationaux ni de conventions politiques. Le sultan demandera l'avis de l'administration égyptienne avant de conclure des traités de commerce. C'était accorder à l'Égypte une situation à peu près égale à celle des Principautés-Unies. Le premier usage que fit le vice-roi de ses nouveaux droits fut d'ou-

Digitized by Google

vrir des négociations avec les puissances étrangères pour la modification des capitulations. Les pourparlers n'ont pas encore abouti.

La conférence sanitaire dont il est fait mention dans le tome XIII[e] de l'*Annuaire* s'est réunie en 1866 à Constantinople et a terminé ses travaux (1).

IV. — LA TURQUIE ET LES POPULATIONS SLAVES.

Tentative d'insurrection en Bulgarie. — Serbie : cession des forteresses, mourtre sur la *Germania*, armemens, intervention diplomatique, retraite de Garachanine. — Montenegro : protocole de 1866, choléra, rapports avec la Serbie, la Roumanie et la Grèce, armemens, intervention diplomatique, mission infructueuse à Constantinople.

Les Bulgares forment une population d'environ cinq millions d'hommes. Ils occupent seuls l'espace compris entre les Balkans au sud, le Danube et la Dobrudja au nord, la Serbie à l'ouest, la Mer-Noire à l'est. Dans la Thrace et dans la Macédoine, les Bulgares sont mêlés aux Grecs. Outre une population musulmane, relativement peu nombreuse, qui se trouve dans le pays depuis la conquête, la Porte, après la guerre de Crimée, a établi au milieu des Bulgares des colonies de Tartares et de Circassiens destinés dans sa pensée à fortifier l'élément anti-chrétien principalement le long de la frontière serbe.

Toutes les fois que ses armées sont entrées en Bulgarie, la Russie a soulevé la population, et l'a ensuite abandonnée à la vengeance des Turcs. Sans cette circonstance et sans le mauvais succès de l'immigration provoquée récemment en Crimée (2), le cabinet de Saint-Pétersbourg exercerait une bien plus grande influence dans cette province slave, où il n'a pas cessé du reste d'entretenir des agens, d'envoyer des armes, des cadeaux aux églises, de fournir des moyens d'instruction à un certain nombre de jeunes gens. La principauté de Serbie a aussi des relations avec ce pays, dont l'annexion fait partie des aspirations entretenues chez les patriotes de Belgrade par le souvenir de Douchan-Tsar; mais les Bulgares les plus éclairés, notamment ceux qui ont étudié à l'étranger, ne sont pas plus enclins à subir l'hégémonie serbe que l'annexion à la Russie. Ils travaillent à être constitués en une principauté semi-indépendante avec la perspective d'une résurrection de leur ancien royaume au moment de la dissolution de l'empire ottoman en Europe.

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 septembre 1867, *le Pèlerinage de La Mecque*, par M. d'Avril; on y trouvera l'exposé des travaux de la commission internationale.

(2) Voyez le tome XII de l'*Annuaire*, p. 639.

Digitized by Google

Au mois de juin 1867, pour diverses raisons, entre autres pour diviser les forces turques pendant l'insurrection de Crète, des agens russes s'appliquèrent à susciter un mouvement entre le Danube et les Balkans; ils y réussirent dans une certaine mesure. Les comités d'organisation siégeaient assez ouvertement à Bucharest, à Giurgevo, à Ibraïla et à Galatz. Le gouvernement roumain ne s'opposait guère à leur action tant qu'elle ne devenait pas assez ouverte pour compromettre le prince Charles; mais il ne la favorisait pas non plus. Des dépôts d'armes avaient été installés, et environ 200 hommes passèrent le Danube près de Sistow par petits groupes. Le 8 juin 1867, ils commençaient à se rallier autour de leurs chefs; mais l'autorité avait été prévenue. A la suite de quelques engagemens, les Bulgares furent dispersés et obligés de gagner la montagne, où ils se formèrent en bandes de *haïdouks*. Jusqu'à l'hiver, ils eurent avec les Turcs quelques combats heureux. On cite notamment un succès remporté par les haïdouks auprès du village de Varkovka. Les bandes chrétiennes assaillaient les villages musulmans, qui de leur côté commirent aussi quelques excès contre les Bulgares. Il fut évident dès le premier jour que ce mouvement était factice, et que la masse de la nation le suivait de ses vœux sans s'y mêler. Le gouverneur du *vilayet* ne sévit pas moins avec la plus grande rigueur. Plusieurs exécutions eurent lieu à Routschouk. 8 prisonniers furent condamnés à être pendus à Ternovo, d'autres à Sistow, d'autres ailleurs.

Depuis le bombardement de Belgrade en 1862, il régnait en Serbie une agitation qui ne pouvait cesser que par la solution de la question des forteresses dans le sens indiqué par la *skouptchina* de 1864 (1). Vers le milieu de l'année 1866, la nation serbe fut encore troublée par les bruits qui coururent alors de compensations à donner à l'Autriche dans les provinces de Bosnie et d'Herzégovine, qui sont de race serbe. L'opinion se prononçait très énergiquement contre ces combinaisons, et elle s'exaltait jusqu'à la menace d'une résistance armée qui aurait été appuyée par la Turquie et par la Russie. Sous l'empire de ces préoccupations, on continua l'organisation, l'armement et l'exercice de la milice nationale. Les Turcs concentraient des troupes sur la frontière. Au mois de juin, le prince Michel (2) partit pour l'intérieur, où il inspecta la force publique. Une revue de 10,000 miliciens qu'il passa à Passarovitz fit quelque

(1) Voyez le tome XIII de l'*Annuaire*, p. 621.

(2) Michel Obrenovitch III, né le 4 septembre 1825, a succédé à son père le 26 septembre 1860. Il n'est pas né d'enfans de son mariage avec Julie, comtesse Huniady de Kethely. — Michel ayant été assassiné le 22 juin 1868, la *skouptchina* a élu Milan Obrenovitch IV, fils d'un cousin-germain du prince défunt.

Digitized by Google

bruit. Le président du sénat, qui avait été envoyé à Saint-Pétersbourg pour assister au mariage du tsarevitch, fut bien accueilli par l'empereur de Russie, et M. Marinovitch se rendit ensuite à Vienne, où M. de Beust l'écouta avec faveur. Encouragé par les concessions accordées aux Roumains, le prince Michel, au mois d'octobre 1866, demanda formellement à Constantinople l'évacuation complète des forteresses, y compris Belgrade. L'opinion générale était assez portée à croire qu'un refus de la Porte entraînerait entre la Turquie et la Serbie une rupture qui aurait elle-même pour conséquence le soulèvement de toute la partie européenne de l'empire. Comme dans toute circonstance grave, la Porte se décida sur les conseils qui lui furent donnés par les grandes puissances. L'opinion de la France ne pouvait être douteuse. Elle l'avait déjà manifestée en 1862 lors du conflit survenu à Belgrade entre la population serbe et la garnison. Aujourd'hui elle se montrait non moins convaincue de l'avantage qu'il y aurait pour le gouvernement turc à « renoncer à des positions dont l'importance militaire est hors de proportion avec les difficultés que lui crée dans l'ordre politique sa persistance à les conserver. » Le cabinet de Vienne s'était opposé violemment en 1862 à l'évacuation des forteresses. Son action fut toute contraire en 1866. « Nous ne voudrions pas, écrivait M. de Beust au prince de Metternich, qu'on crût à Belgrade que le gouvernement russe est le seul qui soit disposé à montrer de la sollicitude pour la situation de la Serbie. » Le cabinet autrichien était bien aise de faire savoir à Constantinople qu'il « applaudirait à toute mesure qui, sans mettre en question la suzeraineté de la Porte, contenterait la Serbie. » Quant à la Grande-Bretagne, tout en évitant avec soin de peser sur les déterminations de la Porte dans une question qui « regardait essentiellement la Turquie, et où l'Angleterre n'avait pas à se mêler, » elle ne laissait pas de faire entendre au gouvernement ottoman qu'il serait impolitique de sa part de résister aux vœux des Serbes. Lord Stanley avait dit à l'ambassadeur d'Autriche qu'à son avis il faudrait que « les principautés moldo-valaques et la Serbie devinssent plutôt les alliés que les sujets des Turcs. »

Le grand-vizir écrivit le 3 mars 1867 au prince Michel, pour lui annoncer que le sultan lui faisait la remise des forteresses, le drapeau ottoman devant continuer à flotter sur celle de Belgrade, mais à côté du drapeau serbe. Le prince répondit en annonçant l'intention de se rendre à Constantinople pour remercier le sultan dès qu'il saurait que son voyage était agréé. Le prince Michel fut reçu avec beaucoup de distinction. En retournant à Belgrade, il passa par Bucharest. Le prince Charles lui fit un accueil chaleureux

Digitized by Google

auquel il se montra assez froid. Sa rentrée à Belgrade fut triomphale; les canons turcs et serbes tonnaient, la population poussait des *jivio* enthousiastes. Le 18 avril, après une lecture solennelle du firman, le pavillon de la principauté fut arboré sur la forteresse à côté de celui du sultan. Les Turcs évacuèrent tous les points qu'ils occupaient encore.

La diplomatie, on l'a vu, avait pensé que la remise des forteresses établirait entre le sultan et son vassal des rapports de confiance. C'était une illusion. On ne rappellera ici que pour mémoire la présence des Serbes au pèlerinage de Moscou : ils y jouèrent, comme les Bulgares, un rôle secondaire. Ce voyage ne fut pas vu avec plaisir à Constantinople. On ne pouvait pourtant pas accuser le prince de favoriser les gens qui prêchent l'extension immédiate de la principauté. Il mécontenta même le parti *grand-serbe* en ne permettant pas à la société nommée *Omladina* de se réunir dans un local public lorsqu'elle eut élu un président notoirement hostile à l'état de choses existant. Ce qui inquiétait réellement la Porte, c'est la continuation des armemens. Le 16 juillet 1867, Aali-Pacha demandait des explications à M. Garachanine en termes d'ailleurs fort courtois. Le premier ministre assura que les armemens n'avaient pris aucun caractère extraordinaire. A cette époque, le sultan, revenant de Paris, passa devant Belgrade, et il n'y trouva pas le prince Michel, qui était aux eaux. Cette absence fut d'autant plus sensible que le prince de Roumanie vint saluer le suzerain à Routschouk. D'ailleurs les rapports parvenus à Constantinople portaient qu'on organisait dans la principauté des bandes destinées à envahir la Bulgarie. Le 5 aout, Aali-Pacha annonçait à M. Garachanine que le général Essad-Pacha irait l'entretenir de cette préoccupation. M. Garachanine répondit le 30 août qu'en effet une bande de voleurs s'était formée dans l'intention de passer en Bulgarie, qu'une partie avait pu être arrêtée par les autorités serbes, tandis que le reste s'était dispersé des deux côtés de la frontière.

Quelques jours auparavant, il s'était produit un incident qui allait atténuer toute la bonne impression que la cession des forteresses aurait pu produire. Le 20 août 1867, au moment où le bateau de la compagnie autrichienne *Germania* mouillait devant Routschouk, des agens de la police turque se présentèrent pour constater la présence de deux individus qui leur avaient été signalés, le Bulgare Iwan Voinof et le Serbe Zvetko Pavlovitch, qui se trouvaient en effet sur la *Germania*. Le second était porteur d'un passeport serbe; le premier avait reçu à Ibraïla un passeport roumain. Tous les deux étant soupçonnés de participation aux agitations de la Bulgarie, la police turque demanda au capitaine de les livrer. Celui-ci

Digitized by Google

répondit qu'il ne le pouvait faire sans l'ordre du consul autrichien. A ce moment, Mithad-Pacha arriva sur la berge avec ce consul et un détachement de soldats. Tous les autres passagers débarquèrent. Pavlovitch et Voinof, restés seuls à bord, se barricadèrent dans un salon où les soldats turcs les attaquèrent avec l'assentiment du consul, et finirent par les tuer. Ce malheureux événement jeta une grande déconsidération sur le gouvernement autrichien, déjà si mal vu dans ces contrées, et qui ne tarda point du reste à désavouer son consul. L'émotion fut profonde en Serbie. Le métropolitain se fit l'écho de l'indignation générale dans une oraison funèbre où il assura que les deux victimes étaient assises à la droite de Dieu. Cet incident donna lieu à un échange de notes assez vives entre M. Garachanine et Fuad-Pacha. M. Garachanine réclamait une punition sévère contre ceux qu'il appelait les auteurs du crime de Routschouk. La *skouptchina*, qui s'était réunie le 11 octobre, inséra dans son adresse un paragraphe presque menaçant sur cet événement, et encouragea M. Garachanine à persévérer dans l'attitude qu'il avait prise. Finalement la Porte reconnut le bien fondé de la réclamation serbe : elle ne consentit pas, il est vrai, à blâmer Mithad-Pacha; mais elle déclara que le sultan accorderait une indemnité à la famille de Zvetko Pavlovitch.

A ce moment avait eu lieu à Belgrade une révolution ministérielle dont les véritables causes ne sont pas bien connues. M. Garachanine se retira et fut remplacé par M. Ristitch, agent serbe à Constantinople, lequel céda presque aussitôt la place à M. Pétronievitch. Sans que l'une ou l'autre assertion paraisse fondée, les uns accusaient M. Garachanine d'avoir été trop rebelle, les autres de s'être montré trop docile aux suggestions de la Russie. Il paraît plus probable que l'éminent ministre s'est retiré devant l'influence toujours croissante d'une parente du prince, dont ce dernier voulait épouser la fille contrairement aux lois de l'église orthodoxe. Cependant la presse européenne continuait à dénoncer les armemens de la Serbie. On craignait que la Russie, prévoyant des complications en Occident, ne se fût mise d'accord avec les gouvernemens de Bucharest, de Belgrade et de Cettigné pour susciter des embarras à la Turquie et à l'Autriche. Sous l'empire de cette préoccupation, que les événemens n'ont pas justifiée en 1868, les cabinets de Vienne, de Paris et de Londres se concertèrent pour adresser au gouvernement serbe des représentations auxquelles la Prusse s'associa plus tard.

En somme, les années 1866 et 1867 ont été bonnes pour la principauté. Les Serbes se sont tirés avec dignité et avec profit des difficultés que le passé leur avait léguées, comme de celles qui ont surgi inopinément. Le meurtre du prince Michel, le 22 juin 1868, leur

Digitized by Google

laisse au contraire un avenir plein d'incertitude sous le règne d'un prince enfant qui est le dernier de sa race.

La commission mixte chargée de régler entre les Monténégrins et les Turcs l'échange des propriétés particulières s'était séparée en 1864 sans avoir rien conclu. Le prince Nicolas (1) réclamait aussi contre la construction en Turquie de blockhaus tellement rapprochés de la frontière que l'artillerie aurait battu le territoire de la Montagne-Noire : l'un de ces fortins était établi à cheval sur la ligne même de limite. En outre, contrairement aux derniers arrangemens, un bataillon turc était campé à Novi-Sélo, dans le Montenegro même. Le 4 mai 1866, M. Drouyn de Lhuys signalait à l'ambassadeur de France à Constantinople la nécessité de faire régler ces divers points. Grâce au concours des ambassades de France, d'Autriche, de Russie et d'Angleterre, fut signé le 26 octobre un protocole qui, avec celui de 1864, règle les questions pendantes. La Porte consentait à évacuer Novi-Sélo; le tracé établi en 1859 par les commissaires européens du côté de Spouge était maintenu à la condition que les Monténégrins n'établiraient pas de fortification sur le lieu nommé Glavitza. Le blockhaus turc construit à cheval sur la ligne frontière à Vissochitza serait immédiatement démoli. Le sénateur monténégrin Plamenatz et le capitaine Peïovitch, envoyés à Constantinople pour cette négociation, furent gracieusement reçus par le sultan, qui leur annonça qu'il venait de faire don au prince Nicolas d'un yacht à vapeur pour le lac de Scutari.

Vers la fin de cette même année, le Montenegro excita les inquiétudes des puissances occidentales au même titre et pour la même cause que la Serbie et la Roumanie. On avait acheté des armes, on organisait et l'on exerçait les montagnards sous des instructeurs serbes. Deux envoyés grecs avaient été vus à Cettigné, enfin le prince de Roumanie avait expédié à Cettigné son agent de Belgrade. On se préoccupe beaucoup de ces relations avec les princes tributaires de la Porte. Au lieu de chercher à empêcher un rapprochement qui est dans la nature des choses, il serait peut-être plus sage de le favoriser en lui maintenant un caractère défensif. Une telle fédération est la véritable solution de la question d'Orient en Europe.

(1) Nicolas Ier Pétrovitch Niegosch, né en 1840, prince depuis le 13 août 1860. Il a épousé le 8 novembre 1860 Miléna, fille de Peter Stefanof Voukotitch.

Digitized by Google

V. — LA TURQUIE ET LES PROVINCES MOLDO-VALAQUES.

Révolution du 23 février 1866. — Conférence de Paris. — Élection du prince Charles. — Négociations directes. — Reconnaissance du prince Charles. — Les Juifs. — Les Moldaves. — Le ministère et les chambres. — Attitude nouvelle de la Russie.

Depuis la mort de M. Barbo Catardji, assassiné le 20 juin 1862, il s'était formé en Moldo-Valachie entre la droite et la gauche une coalition contre le gouvernement personnel du prince Couza. Les moyens de résistance parlementaire n'étaient plus possibles depuis le coup d'état de 1864 : on trama un complot auquel prirent part les principaux chefs de la droite et de la gauche. Pendant la nuit du 22 au 23 février 1866, quelques officiers pénètrent dans la chambre du prince Couza; ils le surprennent dans une situation scandaleuse que les circonstances rendirent ridicule. Les régimens dont les chefs avaient été gagnés entourent le palais. Les hauts fonctionnaires qui n'étaient pas dans le complot sont gardés à vue. Le secret avait été bien gardé, le programme exécuté avec précision et hardiesse. Un gouvernement provisoire était organisé d'avance; il se composait de deux Valaques et d'un Moldave. Le général Golesco représentait le parti libéral valaque, M. Lascar Catardji les conservateurs moldaves, le colonel Haralambie l'armée. Leur premier soin fut de former un ministère où ils durent faire entrer des Moldaves et des Valaques de tous les partis. Le choix était tombé sur des personnes d'une probité reconnue et d'une suffisante notoriété (1). A midi, les deux chambres étant réunies en séance commune, le président du conseil lut l'acte d'abdication signé la nuit précédente par le prince Couza, puis on procéda immédiatement à l'élection d'un nouveau prince. Le comte de Flandre, frère du roi des Belges, fut élu à l'unanimité. L'ex-prince Couza fut conduit à la frontière de Transylvanie; il avait été traité avec égards. La garde nationale fut instituée et organisée : on y admit tous les citoyens, y compris les israélites, payant un loyer d'environ 150 francs. Le gouvernement, mécontent de l'attitude des chambres, qui avaient été élues sous le dernier règne, en prononça la dissolution, et convoqua une nouvelle assemblée de députés sans faire mention du sénat. La droite et la gauche s'entendirent pour les candidatures, et les élections eurent lieu paisiblement.

Le comte de Flandre n'avait pas été consulté. Il ne fut pas encouragé par les grandes puissances à accepter la couronne qui lui

(1) Présidence du conseil et affaires étrangères, M. Jon Ghika; — intérieur, M. Démètre Ghika; — justice, M. Jean Cantacuzène; — finances, M. Pierre Mavrojéni; — cultes et instruction publique, M. Constantin Rosetti; — guerre, le major Lecca; — travaux publics, M. Démètre Stourdza.

Digitized by Google

avait été votée, et il la refusa. Les Roumains ne se laissèrent pas prendre au dépourvu. L'un des chefs les plus actifs du parti libéral se trouvait à Paris. M. Jean Bratiano crut s'être assuré que la personne du second fils du prince de Hohenzollern ne soulèverait pas d'objection de la part du plus puissant protecteur de la Roumanie. Le consentement du candidat obtenu, il fut décidé à Bucharest, sous l'action pressante du parti de la gauche, qu'en l'absence des chambres l'élection serait demandée à un plébiscite. La votation eut lieu du 14 au 20 avril, non pas avec un grand enthousiasme, mais avec régularité et sans aucune pression. 685,969 voix contre 224 appelèrent le prince Charles de Hohenzollern à gouverner « avec droit d'hérédité » les Principautés-Unies. La Russie et la Turquie s'étaient déjà prononcées contre le maintien de l'union et contre le choix d'un prince étranger; on n'était pas édifié sur les dispositions des autres puissances.

Le 15 avril, un mouvement tumultueux éclatait à Iassy. L'opinion publique attribua ce mouvement à l'action d'agens russes et au regret qu'éprouvait la ville d'Iassy de n'être plus une capitale. Ce n'était pas là le seul embarras du gouvernement provisoire. Réunis dans une action commune depuis 1862, les hommes de la droite et ceux de la gauche se divisèrent après le succès, plutôt par l'effet d'anciens dissentimens personnels que pour cause d'opinions, car, surtout depuis la solution de la question rurale, il n'y a pas de cause réelle de séparation. D'un autre côté, l'armée était travaillée pour faire un mouvement et s'emparer de la situation en expulsant les hommes qui avaient fait la révolution, et qu'on appelait les *févrieristes*. Si l'incertitude sur l'acceptation du prince Charles s'était prolongée de quelques semaines, on ne peut pas prévoir ce qui serait arrivé.

Le 27 février 1866, c'est-à-dire quatre jours après la chute du prince Couza, M. Drouyn de Lhuys proposa aux cours garantes de se réunir en conférence à Paris, en rappelant que l'union complète a été effectuée avec l'assentiment de tous les signataires de 1856, mais que la Porte n'y a donné son adhésion que pour la durée de l'hospodarat confié au prince Couza, tandis que la presque unanimité des autres puissances s'est réservé la faculté d'examiner si après lui on devrait maintenir les changemens accomplis. D'un autre côté, à la réception des nouvelles de Bucharest, Aali-Pacha avait exprimé le désir d'appliquer rigoureusement les protocoles, notamment celui du 6 septembre 1859, qui prévoit les cas de violation de la convention et fixe la procédure coercitive. Le gouvernement russe se mit immédiatement sur le terrain de la Turquie, et dans une dépêche à son ambassadeur à Londres on put le voir, non

Digitized by Google

sans surprise, recommander à l'Angleterre l'intégrité de l'empire ottoman, menacée, d'après lui, par les aspirations d'une population orthodoxe. Dès le principe, le cabinet de Pétersbourg avait pris une position fausse et contraire à toutes ses traditions. La conférence se réunit à Paris le 10 mars sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys. Dans la première séance, il fut décidé que les agens étrangers à Bucharest inviteraient le gouvernement provisoire à se borner « au maintien de l'ordre et à l'administration, en s'abstenant de tout acte préjugeant les décisions de la conférence. » Cette précaution prise, on procéda, non sans quelque lenteur, aux délibérations, qui aboutirent le 2 mai à la rédaction de la déclaration suivante.

« Le gouvernement provisoire de Bucharest, en provoquant par un récent plébiscite la nomination d'un prince étranger, a contrevenu à la convention du 19 août 1858, laquelle, par l'article 12, défère à l'assemblée l'élection hospodarale. La conférence décide que le soin de faire résoudre la question du maintien de l'union doit être laissé à l'assemblée qui va se réunir. Si la majorité, soit des députés moldaves, soit des députés valaques, le demandait, les uns ou les autres auraient la faculté de voter séparément. Dans le cas où la majorité, soit moldave, soit valaque, se prononcerait contre l'union, ce vote aurait pour conséquence la séparation des deux principautés. Cette question vidée, l'assemblée procédera à l'élection hospodarale, qui, aux termes de l'article 13, ne doit tomber que sur un indigène. Les consuls sont chargés de veiller d'un commun accord à la libre émission des votes et de signaler immédiatement à la conférence toute atteinte qui y serait portée. »

L'ouverture de l'assemblée roumaine eut lieu le 10 mai. Après la vérification des pouvoirs, elle se réunit le 13 mai pour voter, conformément à la déclaration de la conférence, sur le maintien de l'union et sur l'élection hospodarale. L'assemblée était présidée par le Moldave Costaki Jepoureano. Il constata que personne ne demandait la votation séparée. On applaudit. La discussion fut ensuite ouverte sur l'union et sur l'élection. Personne ne parla contre l'union. L'élection de Charles de Hohenzollern donna lieu à une discussion animée. On procéda ensuite au vote. Sur 116 députés présens, il y eut 6 abstentions; 110 voix votèrent une décision assez habilement rédigée pour répondre à l'invitation de la conférence sans compromettre la continuité de l'union et l'autorité du plébiscite, et qui proclamait l'union de la Moldo-Valachie sous la souveraineté héréditaire de Charles de Hohenzollern. L'assemblée acclama ensuite le sultan, les puissances garantes et l'élu de la nation. Le soir, la ville était illuminée, et des sérénades avaient lieu devant les hôtels consulaires. La gravité de la circonstance et la déclaration même de la conférence avaient uni les Roumains dans

Digitized by Google

un même sentiment; mais l'inquiétude n'avait pas cessé, car on était encore incertain de l'acceptation du prince Charles.

Le 20 mai, un jeune homme débarquait à Turnu-Sévérin du paquebot de la compagnie autrichienne. Dès qu'il eut mis le pied sur le territoire des principautés, le voyageur fut salué respectueusement par M. Jean Bratiano et par un officier roumain qui ne lui avaient pas parlé pendant tout le voyage. C'était l'élu, le prince Charles, qui venait de traverser l'Allemagne et l'Autriche incognito. Le 22 mai, il fit son entrée solennelle à Bucharest au milieu d'ovations enthousiastes et sous une pluie de fleurs. Il y eut une modification partielle du cabinet : le président du conseil, M. Jon Ghika, se retira, il fut remplacé aux affaires étrangères par M. Mavrojeni et à la présidence du conseil par M. Lascar Catardji, qui prit aussi le ministère de l'intérieur. M. Jean Bratiano entra aux finances et le général Jean Ghika à la guerre. C'était encore un ministère de coalition entre les févruaristes de la droite et de la gauche. Une amnistie qui fut proclamée vint délivrer les accusés d'Iassy et les conspirateurs militaires de Bucharest. La liste civile fut fixée à 1,170,000 fr. pour tout le règne. Afin de venir en aide aux besoins du trésor, le prince en abandonna le tiers pour cette année, et il fit don à la nation d'une somme de 140,000 francs pour fonder un établissement public.

Les commencemens du règne furent pénibles à l'intérieur comme à l'extérieur. La Turquie prit une attitude menaçante sur le Danube, et les agens des puissances étrangères ne furent pas autorisés à entretenir des rapports officiels avec le chef intronisé de fait, mais non encore reconnu. A l'intérieur, il y avait beaucoup de mécontens et de désappointés. L'attitude hostile du baron de Budberg à la conférence de Paris et des agens russes dans le pays même leur servait d'encouragement. Le prince ayant signé plusieurs promotions comprenant quelques officiers qui avaient pris part au coup de main de février, les agitateurs de casernes combinèrent une manifestation d'officiers. L'assemblée roumaine y répondit en votant que le gouvernement provisoire et l'armée avaient bien mérité de la patrie. D'un autre côté, l'attitude des Turcs sur la rive droite du Danube ayant nécessité des réquisitions, il en résulta un grand mécontentement. Les gardes-frontières, ayant été appelés à une concentration, se mutinèrent à Calafat et à Vidin. L'appel aux volontaires trouva peu d'écho. Pendant que l'assemblée discutait la nouvelle constitution, il se produisit un incident fâcheux. Le projet contenait un article d'où l'on pouvait induire que les israélites auraient les mêmes droits que les Roumains. Le 30 juin, un attroupement suscité par les mécontens politiques se porta vers l'assemblée. Les chefs de la gauche, M. Jean Bratiano et M. Constantin Rosetti,

Digitized by Google

sortirent pour haranguer la multitude : ils furent hués et accusés d'avoir été gagnés par les israélites. En même temps un autre groupe se portait sur la synagogue, qui fut pillée. L'arrivée de la garde nationale rétablit l'ordre.

Le prince Couza avait laissé les finances dans un état déplorable. Les révolutions n'améliorent jamais cette partie des affaires publiques. Le gouvernement roumain n'avait pas d'argent. Le ministère proposa d'émettre du papier dont la valeur serait garantie par les biens incamérés des couvens. Ce projet ne fut goûté ni par l'opinion ni par les députés. Cependant les armemens contre la Turquie étaient coûteux. L'impôt rentrait d'autant plus difficilement que la récolte manquait pour la troisième fois.

Au milieu de ces difficultés, l'assemblée acheva le vote d'une constitution très libérale et qui a de l'analogie avec celle de la Belgique. La liberté de conscience, d'enseignement, de la presse et de réunion y est inscrite. Tous les Roumains sont égaux devant la loi. La peine de mort ne pourra être appliquée que dans les cas prévus par le code militaire, en temps de guerre. L'église orthodoxe roumaine est et demeure indépendante de toute suprématie étrangère, tout en conservant son unité avec l'église œcuménique d'Orient en ce qui concerne les dogmes. L'enseignement est gratuit dans les écoles de l'état, l'instruction primaire est obligatoire. Pour l'élection des députés, il y a le collége des grands propriétaires, celui des petits propriétaires, celui des villes, enfin un collége composé de tous ceux qui paient à l'état une contribution quelconque et où l'élection est à deux degrés. Les sénateurs sont aussi élus. La personne du prince est inviolable; ses ministres sont responsables. Parmi les attributions ordinaires du pouvoir exécutif, l'article 93 stipule le droit de conférer la décoration roumaine, de battre monnaie, de conclure avec les états étrangers les conventions de commerce, de navigation et autres de même nature (1). Nulle juridiction ne peut être constituée qu'en vertu d'une loi. Le jury est établi en toutes matières criminelles et pour délits de presse. Le prince sanctionna la constitution et prêta serment de l'observer. Comme la coexistence des deux partis févrieristes dans le même ministère était devenue impossible, MM. J. Bratiano et C. Rosetti, qui représentaient la gauche, se retirèrent le 28 juillet 1866, et il fut constitué exclusivement dans le parti de la droite un cabinet homogène (2).

A la nouvelle de l'arrivée du prince Charles, le plénipotentiaire

(1) Cet article donna lieu à des explications avec la Porte-Ottomane. Voyez le *livre jaune*, dépêche du 8 août 1866.

(2) Le ministère était ainsi composé : présidence du conseil et intérieur, M. Jon Ghika; — affaires étrangères, M. George Stirbey; — instruction publique et cultes,

turc remit une protestation à la conférence de Paris en déclarant que l'occupation militaire lui paraissait la seule mesure à prendre; c'était aussi l'avis de la Russie, et les instructions envoyées à M. de Budberg témoignent d'une irritation qui a fait perdre au cabinet russe sa prudence ordinaire; le prince Gortchakof enjoignait à son plénipotentiaire de réclamer ou l'emploi des moyens coercitifs ou la dissolution de la conférence. Celle-ci se sépara en effet le 4 juin après une séance où l'on ne parvint pas à rien décider. Les principautés allaient donc se trouver en présence de la Turquie seule.

Dès le mois d'avril 1866, une tentative avait été faite pour arriver à un arrangement direct. Le gouvernement provisoire avait demandé à la Porte d'accepter un prince étranger qui reconnaîtrait la suzeraineté du sultan dans les termes du traité de Paris. Le 7 mai, le grand-vizir répondit que la nomination d'un prince étranger aurait pour premier résultat de faire perdre aux principautés l'immense bénéfice de la garantie des traités. Le prince Charles, au moment où il mettait le pied sur le territoire roumain, avait écrit au sultan qu'il était prêt à reconnaître sa suzeraineté. Après un premier mouvement de surprise, le sultan paraissait décidé à entrer de force dans les principautés pour en expulser le prince Charles. Des troupes turques avaient été concentrées à Routschouk. Les Roumains de leur côté formèrent, sous le nom de camp de manœuvres, deux corps d'observation. Quelque temps après, M. Jon Ghika fut envoyé à Constantinople, dont le terrain lui est familier, pour négocier un arrangement direct, qui aurait pour base une visite du prince au sultan. L'ambassadeur de France s'employa activement pour détourner les Turcs d'une agression, et lord Lyons agit aussi dans le même sens. Vers le milieu du mois de juillet, la Porte, qui depuis la bataille de Sadowa ne pouvait plus compter sur l'appui de l'Autriche, renonça enfin à l'idée d'attaquer. Les troupes concentrées à Routschouk sous le commandement d'Omer-Pacha furent disloquées, les deux camps roumains dissous. L'arrangement direct était accepté en principe, il s'agissait d'en régler les dispositions.

Ici commence une négociation pénible, longue et diffuse. La Turquie se croyait fondée à exiger pour elle des avantages en échange de l'immense concession de l'hérédité dans une famille étrangère. De son côté, le prince Charles ne voulait pas subir une condition inférieure à celle des hospodars indigènes. Finalement, et grâce au concours actif et ingénieux des deux mêmes ambassadeurs, on tomba d'accord sur un échange de lettres dont la substance devait être insérée dans un firman d'investiture que le prince alla chercher à

M. Stratt; — finances, M. Mavrojeni; — travaux publics, M. Démètre Stourdza; — justice, M. Jean Cantacuzène; — guerre, le général Jean Ghika. — Ce dernier céda bientôt la place au colonel Haralambie.

Digitized by Google

Constantinople. La Porte avait cédé sur tous les points : le seul avantage qu'elle exigea fut une vague promesse d'augmentation du tribut. La Roumanie au contraire obtenait des concessions sérieuses dont la plus grave est la reconnaissance de l'hérédité dans une dynastie étrangère (1). Le fait même de cette négociation entre les deux pays était une conquête : c'est la renaissance de la Roumanie comme personnalité internationale. Il ne fallait pas cependant perdre le bénéfice des stipulations européennes qui garantissent l'autonomie des principautés. Les cours signataires du traité de Paris donnèrent leur adhésion à ce qui avait été arrêté entre les intéressés.

Le ministère de la droite avait laissé une entière liberté aux élections. Il en était résulté une chambre composée d'environ 80 conservateurs peu unis entre eux, de 40 députés de la gauche et de 25 membres choisis, en dehors des *févruaristes*, parmi les hommes qui avaient marqué dans les dernières années du prince Couza : la plupart étaient Moldaves. Avec quelques députés conservateurs de cette ancienne province, ils représentaient particulièrement les rancunes de la Moldavie. Ces 25 députés, qui obéissaient le plus souvent à l'impulsion de M. Cogalnitchano, le ministre du coup d'état de 1864, formaient le centre. Entre le centre et la gauche flottait un parti qui a pris depuis plus d'importance, celui qu'on appelle le parti des professeurs, et dont les membres se donnent à eux-mêmes le titre de « libres et indépendans. » Avec une nuance socialiste, ils représentent le sentiment *ultra-nationaliste*, et ne sont pas sans analogie avec le parti russe de M. Milutine et de M. Katkof. Cette chambre, y compris le parti conservateur, se montra dès le principe assez mal disposée pour le ministère, auquel on reprochait surtout de ne rien faire. Les députés eux-mêmes ne faisaient rien. Au mois de janvier 1867, il y eut une première crise ministérielle qui fut apaisée. On vota le budget et la ratification d'un emprunt conclu à Paris. Au mois de février, la gauche avait définitivement fait alliance avec le centre; la majorité vota un blâme contre le ministère pour n'avoir pas présenté les lois organiques, comme la constitution l'exigeait. M. Jon Ghika et ses collègues donnèrent leur démission. Après quelques tentatives pour former une administration composée de la droite et de la gauche, ce dernier parti resta maître du terrain. Les nouveaux ministres, dont la nomination eut lieu le 13 mars 1867, furent : à la présidence et à la justice M. Constantin Crezzulesco, aux affaires étrangères M. Étienne Golesco, à l'intérieur M. Jean Bratiano, aux finances M. Vasesco, à

(1) La Porte ne concédait que l'hérédité en ligne directe, tandis que la constitution stipule l'hérédité collatérale.

Digitized by Google

l'instruction publique et cultes M. Démètre Bratiano; M. Gherghell, qui venait de prendre le portefeuille de la guerre sous la dernière administration, le conserva jusqu'au mois de juin, où il fut remplacé par le colonel Adriano. Les députés votèrent la translation de la cour de cassation à Iassy; mais le sénat la rejeta. Des fonds furent accordés pour perfectionner l'armement, on fit une nouvelle loi pour la perception des impôts; la concession du chemin de fer de Giurgevo, accordée sous le précédent règne à une compagnie anglaise fut confirmée. La clôture des chambres eut lieu le 25 avril.

L'été et l'automne de 1867 furent une période très agitée dans l'histoire intérieure de la Roumanie. Sous le règne de l'hospodar Michel Stourdza, le nombre des Juifs s'était accru beaucoup en Moldavie, et il en vient encore tous les jours de la Galicie et de la Russie : on en évalue le chiffre à 400,000. Au mois de mai 1867, pendant que le ministre de l'intérieur, M. Jean Bratiano, se trouvait à Iassy, des mesures furent prises pour appliquer les lois anciennes spéciales aux israélites et les lois générales sur le vagabondage. Immédiatement de nombreuses réclamations s'élevèrent et contre le principe même de ces mesures et contre la manière dont elles avaient été exécutées à Iassy et ailleurs. Un accident survenu à Galatz fit beaucoup d'impression. Les autorités turques ayant refusé de recevoir une dizaine de Juifs expulsés, les autorités de Galatz ne voulurent plus les admettre. Pendant les explications entamées entre les agens inférieurs, trois de ces malheureux furent entraînés par le courant et noyés. Tous les grands gouvernemens, excepté celui de la Russie, adressèrent aux consuls et au prince lui-même des télégrammes protestant contre ce qui s'était fait. Les ministres roumains crurent apaiser cette agitation en déclarant que tout allait cesser, et que le droit commun serait appliqué aux israélites; mais dans plusieurs districts les autorités laissèrent en vigueur les restrictions du règlement organique (1), ce qui était en contradiction avec les assurances données par le gouvernement central. Jusqu'à la fin de l'année 1867, cette question fut une cause d'irritation contre l'administration des principautés, que la presse française et autrichienne dénonçait à l'opinion publique comme se livrant à des persécutions religieuses. La crise a continué en 1868. D'un autre côté, les mécontens de la Moldavie devenaient menaçans, et parlaient de revenir au système de l'union personnelle. Ils allèrent jusqu'à annoncer pour le 25 juillet une réunion séparée des députés et des sénateurs moldaves. Une menace de l'application des lois, qui fut insérée au *Moniteur*, suffit pour empêcher la réunion.

(1) D'après le règlement organique de 1833, les Juifs n'exerçant pas de métier utile, vivant sans aveu, devaient être expulsés de la Moldavie; il leur était en outre interdit de prendre à ferme des terres habitées.

Digitized by Google

Ce mouvement fut tout à fait découragé lorsqu'on put se convaincre qu'il ne pouvait plus compter sur l'appui de la Russie.

Les chambres se réunirent le 6 novembre 1867 au milieu de ces agitations. Dans la séance du 12, M. Costaki Jepoureano interpella le ministère sur son origine et sur ses actes, déclarant qu'il refuserait les crédits demandés jusqu'à ce qu'il eût obtenu des éclaircissemens. Le lendemain, la chambre fut dissoute. Le nouveau parlement s'est réuni en 1868. Les élections avaient été favorables au ministère. Entre les deux sessions de 1867, l'administration, sans cesser d'appartenir à la gauche, avait subi plusieurs modifications partielles. Après la dissolution, le cabinet se reconstitua de la manière suivante : présidence et affaires étrangères M. Golesco, intérieur M. Bratiano, justice M. Arion, travaux publics M. Donitch.

Dans le cours de cette même année, ayant reconnu l'impuissance d'une hostilité déclarée, le gouvernement russe avait pris bravement le parti de reconquérir une position dans les principautés par la voie de la séduction. Ses avances coïncidaient avec une apparence de refroidissement du gouvernement français. Toutefois, sans refuser les avantages qui peuvent résulter des bons rapports avec la Russie, la plupart des Roumains ont conservé des doutes sur la sincérité de ses sympathies à l'égard de leur pays en général et du nouvel état des choses. Ils croient que le cabinet de Pétersbourg est devenu caressant parce qu'il tient à obtenir à tout prix le paiement de l'indemnité aux moines grecs pour les couvens dédiés et l'abolition des lois ecclésiastiques votées sous le règne de Couza.

Les questions qui s'agitaient déjà ouvertement et celles qui existaient à l'état latent ont éclaté en Turquie de tous les côtés pendant les années 1866 et 1867; presque partout elles ont suscité soit l'intervention collective de l'Europe, soit l'action isolée de quelque grande puissance. En ce qui concerne les états simplement tributaires du sultan, la Roumanie, la Serbie, le Liban, l'Égypte, ces difficultés ont obtenu des solutions qui laissent bien des points noirs, mais qui ont constitué un *modus vivendi* dont la durée paraît dépendre de la politique générale de l'Europe. Au contraire, en ce qui concerne les populations soumises directement à l'autorité du sultan, on peut caractériser la situation en disant qu'aucune des questions n'a pu encore être résolue; s'il y a eu quelque part des apaisemens, il y a sur d'autres points de nouvelles et plus irritantes complications. La crise intérieure continue donc; elle n'a rien perdu de la gravité et de l'imminence qui appellent à si juste titre l'attention des cabinets européens.

Digitized by Google

GRÈCE

Monarchie constitutionnelle. — George Ier, roi des Hellènes [1].

La Grèce et les affaires de Crète. — Ministère Boulgaris. — Notes diplomatiques. — Ministère Koumondouros. — Travaux parlementaires. — Mariage du roi. — Situation intérieure et extérieure.

Le véritable intérêt de l'histoire de la Grèce pendant les deux dernières années a été dans l'île de Crète. Au mois de février 1867, le ministère présidé par M. Roufos subit quelques modifications et resta composé ainsi : M. Yanopoulo aux finances, M. Sahinis à la marine, M. Petinezas à la guerre, M. Valaoritis aux affaires étrangères, M. Privilegios à l'intérieur. Ce dernier se démit pour cause de santé au mois de mai. M. Roufos prit alors la direction de l'intérieur en cédant l'instruction publique et les cultes à M. Antoniadis. Ce ministère dura seulement jusqu'au mois de juin, où M. Boulgaris rentra aux affaires avec M. Deligiorgis, M. Christidès, M. Drosos, M. Michou, qui fut remplacé au mois de juillet par M. Haralambie Zimbrakakis. Au moment où les Crétois commençaient à s'agiter, un jeune imprudent, nommé Léonidas Boulgaris, fit, pour soulever la Macédoine, une tentative qui échoua misérablement.

Aussitôt que l'insurrection eut éclaté en Crète, peut-être même auparavant, des comités se formèrent à Athènes, à Syra et ailleurs pour envoyer des secours aux chrétiens. Il y eut des *meetings* et une explosion bien naturelle de sympathie enthousiaste. Par un décret en date du 7 août 1866, l'assemblée générale de l'île avait élu pour chef un vétéran de la guerre de l'indépendance, le général Kalerdgi, qui est Crétois et grand-écuyer du roi George. Il n'accepta point. « Le roi, dit-il à ses compatriotes dans une lettre du 10 septembre, ayant bien voulu prendre sur lui de plaider votre

(1) Second fils du roi de Danemark, de la maison de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, né le 24 décembre 1845, roi depuis le 5 juin 1863; marié le 27 octobre 1867 à Olga, née le 3 septembre 1851, fille du grand-duc de Russie Constantin Nicolaïevitch.

Digitized by Google

cause auprès des grandes puissances et d'invoquer pour la Crète leur protection, n'a pu intercéder en votre faveur qu'à la condition que je ne m'éloignerais pas d'auprès de lui (1). »

L'intervention dont parlait le général se traduisit dans un mémorandum que le gouvernement hellénique adressa aux grandes puissances. La situation et les maux des Crétois étaient retracés avec beaucoup de vigueur dans ce document; mais il restait muet sur les moyens à employer pour leur « rendre une existence plus appropriée à leur histoire et aux exigences de la civilisation et de la justice. »

Le gouvernement hellénique était en effet fort embarrassé. Les puissances étrangères, à l'exception de la Russie, se prononçaient de plus en plus contre toute participation de la Grèce au mouvement et contre les perspectives d'annexion qu'il avait fait naître. Le 22 octobre 1866, les ministres de l'intérieur et de la guerre invitaient les autorités civiles et militaires du royaume « à ne rien négliger pour empêcher que les bandes de citoyens armés se rendent à l'étranger. » Il ne paraît pas que cet ordre ait réussi à empêcher le départ des volontaires, car à la date du 26 décembre 1866 la Porte crut devoir appeler l'attention des trois puissances protectrices sur les menées que la Grèce entretenait non-seulement en Crète, mais en Épire et en Thessalie.

Le 30 décembre 1866, le ministère de M. Boulgaris, qui s'appliquait dans la mesure du possible à retenir l'entraînement public, fut remplacé par une autre administration que présida M. Koumondouros avec le portefeuille de l'intérieur, et qui fut mieux disposée à favoriser le mouvement crétois. M. Tricoupis fut nommé aux affaires étrangères, M. Lombardos à la justice, M. Kechayas aux finances, M. Christopoulos à l'instruction publique et cultes, M. Botzaris à la guerre, M. Grivas à la marine. Tout en proclamant que le peuple hellène ne pouvait pas rester impassible en présence de ce qui se passait en Crète, M. Koumondouros, obligé de garder quelques apparences, déclara vouloir observer fidèlement les devoirs que la neutralité impose à la Grèce, et s'abstenir de provoquer des troubles dans des provinces limitrophes. Pendant un entretien dont M. Erskine rend compte, le ministre des affaires étrangères assura, le 30 janvier 1867, à l'envoyé britannique que le cabinet était déterminé à user des plus grands efforts pour empêcher un mouvement en Épire et en Thessalie; mais M. Tricoupis ajouta qu'aucune loi ne permettait de mettre obstacle à l'enrôlement et à l'embarquement des volontaires, et en effet les envois d'hommes, de munitions et de vivres étaient incessans. Les mani-

(1) Le général Kalerdgi est mort dans un âge avancé au mois d'avril 1867. Il avait été chargé d'une mission en Amérique.

Digitized by Google

festations continuaient : des appels aux étrangers et aux Grecs étaient signés par les évêques, par le président de l'assemblée hellénique, par des généraux, des professeurs, des députés.

La session parlementaire fut close le 21 avril; elle n'avait pas été inactive. Les députés avaient voté la réforme du système monétaire, l'impôt sur le plomb et les scories du Laurium, des conventions postales avec la France et avec l'Autriche, enfin un emprunt de 25 millions de drachmes garanti par les douanes de Patras, du Pirée et d'Athènes, et destiné à des achats d'armes et de bâtimens de guerre. Dans la dernière séance, l'assemblée reçut le serment du prince Jean, qui allait prendre la régence pendant le voyage de son neveu à l'étranger.

Diverses communications diplomatiques furent échangées entre la Turquie et la Grèce au sujet du navire l'*Arcadion*. Le 27 avril 1867, Fuad-Pacha, à propos des agitations de l'Épire et de la Thessalie, comme de la Crète, chargea l'envoyé turc de faire de nouvelles représentations au gouvernement du roi George, en témoignant du désir de la Porte de vivre en paix avec la Grèce. De son côté, le ministère hellénique appela le 3 juin l'attention des puissances sur les excès attribués à Omer-Pacha en Crète. « En face d'une telle situation, dit M. Tricoupis, la Grèce ne peut rester silencieuse. Les Crétois ont combattu pour l'indépendance, et le récent vote d'annexion ajoute un nouveau titre à ceux que le royaume possède depuis sa création pour plaider la cause de ce peuple devant l'Europe. » M. Tricoupis demandait enfin aux grandes puissances de faire connaître les mesures qu'elles se proposaient de prendre pour mettre fin à un tel état de choses; il les conjurait de ne pas laisser « étouffer par la dévastation, l'incendie, le sacrilége et le meurtre les efforts d'un noble peuple aspirant à conquérir sa liberté par une guerre loyale, et à réunir ses destinées à celles de ses frères du royaume de Grèce. »

L'absence du roi George avait pour cause son mariage avec la princesse Olga, fille du grand-duc Constantin de Russie. Cette union fut célébrée à Saint-Pétersbourg le 27 octobre 1867 avec une grande pompe. A leur retour en Grèce, les jeunes époux reçurent un accueil des plus sympathiques. Le cabinet russe n'avait cessé d'agir en faveur des Crétois, et l'empereur venait d'abandonner sur l'annuité de l'emprunt une somme de 200,000 francs destinée à venir en aide aux réfugiés; mais la jeune reine Olga n'apportait pas en dot l'île de Crète, comme on s'en était flatté. A la fin de l'année 1867, la retraite du ministère Koumondouros fit prévoir une atténuation du mouvement de la Grèce en faveur des populations chrétiennes de même race. M. Boulgaris avait repris la présidence du conseil.

Digitized by Google

Quelle est la situation générale de la Grèce après les cinq années qui se sont écoulées depuis l'avénement du roi George? A l'intérieur, les partis ou plutôt les personnalités ont continué à s'agiter dans des luttes stériles, suscitées le plus souvent par des intérêts individuels. Si quelques travaux d'utilité publique ont été entrepris, l'administration n'a pas été améliorée d'une manière sensible, la situation financière est restée aussi critique, et le brigandage a paru à plusieurs reprises dans certaines provinces. On serait embarrassé de signaler le moindre progrès dans les mœurs politiques. La chasse aux emplois publics est toujours la grande affaire des cliens affamés que tout homme susceptible de devenir ministre traîne à sa suite et qu'il doit satisfaire à son avénement. On conçoit facilement le désordre et le décousu que des changemens perpétuels et ainsi motivés apportent dans une administration dont les emplois, d'ailleurs mal rétribués, sont une proie livrée à l'intrigue.

A l'extérieur, l'intronisation du jeune roi a délivré la Grèce de la perspective des incertitudes et des troubles que faisait prévoir l'éventualité de l'ouverture d'une succession sans héritier. Sous ce rapport, la situation internationale de la Grèce s'est consolidée par l'avénement d'une dynastie issue de la maison de Glucksbourg, déjà établie en Danemark, et qui a placé ses enfans sur les marches du trône d'Angleterre et de celui de Russie. La Grèce profite assurément du prestige de sa dynastie, qui s'est encore accru par le mariage du roi avec une nièce de l'empereur Alexandre ; mais cette union même a contribué à raviver dans une certaine mesure les inquiétudes inspirées aux puissances occidentales par l'attitude extérieure du royaume de Grèce. Non-seulement on lui reproche de compromettre par sa complicité évidente en Crète cette existence intégrale de l'empire ottoman considérée encore par la tradition des chancelleries diplomatiques comme le palladium de l'équilibre européen; mais on voit avec regret et amertume les Hellènes s'engager dans des compromissions dangereuses avec la Russie et les États-Unis d'Amérique. Là surtout est le côté délicat et sensible de cette situation. Que les sujets du roi George aspirent à délivrer de la domination étrangère les autres populations grecques qui demandent elles-mêmes leur annexion au royaume, on le comprend. De telles aspirations ont été encouragées de si haut que plus d'un grand gouvernement a perdu le droit de les blâmer en Orient. Il y a lieu cependant de se demander si les Hellènes ne se font pas à eux-mêmes le plus grand mal d'abord par le caractère impatient et absolu de leurs prétentions, ensuite par d'imprudentes manifestations de sympathies exclusives. Par exemple, il a été impolitique, à notre avis, de vouloir l'annexion de la Crète au royaume, c'est-à-

Digitized by Google

dire un démembrement direct et immédiat de l'empire ottoman. C'est là une de ces concessions auxquelles, comme l'a dit avec raison Fuad-Pacha, la Turquie ne se résignerait qu'après un second Navarin. Si l'on eût accepté la proposition, que l'Angleterre elle-même avait préconisée, d'une organisation autonome sous un prince chrétien, on peut affirmer que les affaires des Grecs seraient aujourd'hui en meilleur état tant dans l'île que dans le royaume même. D'un autre côté, les Hellènes gagneraient beaucoup à ne plus rien faire qui les compromette aussi directement avec la Russie, en les montrant aux yeux de tous comme les complices d'aujourd'hui et les victimes futures d'une ambition que l'Europe occidentale est décidée à refréner.

Il faut cependant, pour être juste, ne pas exagérer la portée de ce reproche. Assurément les Grecs se montrent sensibles au concours de la Russie, avec laquelle ils concertent leur action contre l'empire ottoman, mais on ne se fait pas illusion à Athènes sur la sincérité de l'appui russe. Peut-on y avoir oublié que l'empereur Nicolas a offert l'île de Crète à l'Angleterre, et a déclaré « qu'il ne permettrait jamais la reconstruction d'un empire byzantin ni aucune extension de la Grèce qui en ferait un état puissant (1)? » En prenant parti pour les Slaves contre les Hellènes dans la question religieuse de Bulgarie, la Russie a aussi ouvert dans les cœurs grecs une blessure saignante, la Grèce a pu entrevoir quels obstacles le tsar opposerait à la réunion de la Thrace et de la Macédoine au royaume hellénique. Les Grecs se sentent certainement plus menacés par le slavisme que par la domination ottomane; mais ils espèrent se servir de la Russie contre la Turquie, et ils sont persuadés que l'Europe ne permettra jamais au colosse du nord de les absorber. Ces sortes de calculs ont été quelquefois trompés par l'événement, mais en tout cas ce serait une grande erreur de croire que la perspective d'une annexion à la Russie à un titre quelconque soit acceptée par les Grecs. Ils sont sous ce rapport dans les mêmes sentimens que les autres populations de l'Europe orientale. Ces populations peuvent se tromper sur les moyens et compromettre leur cause par des alliances dangereuses ou des impatiences impolitiques; mais, il ne faut pas le perdre de vue, les Serbes, les Bohêmes, les Bulgares, les Roumains et les Grecs n'ont jamais voulu et ne voudront jamais être qu'indépendans aussi bien de l'élément russe que de l'élément allemand ou magyar.

(1) Sir G. H. Seymour à lord John Russell, le 21 et le 22 février 1853.

Digitized by Google

LIVRE SEPTIÈME

— RACE ANGLO-AMÉRICAINE. —

HISTOIRE DES ÉTATS AMÉRICAINS

ÉTATS-UNIS

République fédérative. — Présidence de M. Andrew Johnson. [1]

I. — 1866.

Origines des démêlés entre le président Johnson et le congrès. — La politique des radicaux. — Le bureau des affranchis. — L'amendement constitutionnel de M. Thaddeus Stevens. — Le bill des droits civils. — Lutte du président et du congrès. — Les élections de la Nouvelle-Orléans. — Réunion du *comité national unioniste* à Philadelphie. — Voyage électoral du président Johnson. — Élection d'octobre 1866.

Tandis que l'Europe, absorbée dans la contemplation des événemens extraordinaires qui modifiaient si profondément l'influence et l'avenir des peuples, ne prêtait qu'une oreille inattentive à ce qui se passait dans le Nouveau-Monde, l'Amérique traversait une

(1) M. Andrew Johnson, élu vice-président le 8 novembre 1864, est devenu président des États-Unis le 14 avril 1865 après la mort de M. Lincoln. Son mandat expire le 4 mars 1869. Il n'y a point de vice-président élu. Si M. Johnson venait à mourir, le président du sénat remplirait provisoirement les fonctions de président de la république; mais il faudrait nécessairement procéder à de nouvelles élections générales. Le cabinet est ainsi composé : M. William Seward, secrétaire d'état; — M. Hugh MacCulloch, secrétaire du trésor; — M. Edwin Stanton, secrétaire de la guerre; — M. Gideon Welles, secrétaire de la marine; — M. William Dennison, directeur des postes; — M. Harlan, secrétaire de l'intérieur; — M. James Speed, avocat-général.

Digitized by Google

crise plus modeste, mais encore assez grave pour la rendre aussi indifférente aux agrandissemens de la Prusse que l'était devenue la France aux difficultés intérieures du gouvernement des États-Unis. La grande révolution sociale inaugurée en 1865 par l'abolition de l'esclavage, lentement, mais sûrement poursuivie dans la réorganisation progressive des anciens états rebelles, avait failli être interrompue par un de ces accidens auxquels les républiques sont plus exposées que les gouvernemens monarchiques. On avait à faire des élections générales pour le renouvellement du congrès, et ces élections avaient lieu dans des circonstances si fâcheuses qu'elles ranimaient toutes les inquiétudes, toutes les animosités des grandes élections présidentielles de 1864. La première magistrature de la république était occupée par un homme capricieux, joignant à un patriotisme sincère un caractère ombrageux et despotique qui le rendait peu propre à exercer le pouvoir exécutif dans un pays où le chef du gouvernement n'est que le serviteur de l'opinion publique. Infatué d'un mérite ordinaire, le président Johnson croyait pouvoir tailler du grand homme et faire le dictateur aux dépens de la souveraine autorité du congrès. Celui-ci, loin de laisser le gouvernement s'emparer sans combat de tous les pouvoirs en se consolant lui-même par une série de protestations vaines, s'était mis à lutter corps à corps avec les prétentions usurpatrices de l'orgueilleux président. D'un différend sérieux, mais qui n'avait rien d'alarmant pour la paix publique, l'entêtement de M. Johnson a failli faire une guerre civile; sa politique, d'abord conciliante, se transforma peu à peu en une politique envieuse, intéressée, violente, qui à la longue le ruina dans l'estime des honnêtes gens. Entraîné par l'ardeur de la lutte électorale, il conçut la fatale pensée de ranimer à son profit les rancunes et les colères qui couvaient encore sous les cendres mal éteintes de la rébellion, en s'appuyant sur les états du sud pour imposer sa politique et sa personne aux états du nord. En même temps qu'il flattait les passions des anciens rebelles, il se faisait dans le nord le courtisan grossier de la multitude.

I.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler en peu de mots l'origine première des démêlés du président Johnson avec le congrès. Cette lutte, qui devait bientôt prendre des proportions redoutables, s'éleva d'abord à propos d'une question de doctrine dont l'importance théorique et historique était grande, mais dont l'intérêt semblait médiocre depuis que la guerre avait tranché sans appel les

Digitized by Google

différends du nord et du sud. Il s'agissait de savoir si la défaite des états rebelles avait mis fin à leur existence ou les avait simplement ramenés dans la dépendance du gouvernement fédéral. Les républicains et les radicaux étaient d'avis qu'en se révoltant contre l'autorité nationale les états du sud s'étaient anéantis eux-mêmes, et que le gouvernement occupait leur territoire comme pays conquis. Le président au contraire se joignait au parti démocrate pour soutenir que la rébellion, n'ayant jamais été légale, n'avait pu compromettre les droits antérieurs des états rebelles, ni altérer leurs rapports avec le gouvernement fédéral. Cependant la suprématie du pouvoir fédéral n'était nullement contestée, et le président lui-même usait largement du droit de la victoire pour imposer des lois rigoureuses à ces états prétendus souverains; on craignait même d'abord que sa main pesante ne mît à une rude épreuve la patience des vaincus. Bientôt cette inquiétude avait fait place à une autre : le persécuteur des rebelles était devenu tout à coup leur protecteur zélé. Moyennant certaines conditions qu'il leur avait fixées et qui furent jugées insuffisantes par la majorité républicaine, il avait promis à leurs députés de les amener au Capitole et de forcer pour eux l'entrée du congrès. Celui-ci leur ferma ses portes avec humeur, et ce fut le début de la guerre.

Le congrès, mécontent de la trop grande hâte que le président avait mise à réorganiser les gouvernemens des états du sud, croyait qu'il y avait un danger grave à n'exiger des rebelles que des concessions générales et incomplètes. Il pensait, non sans raison, qu'après avoir imposé l'abolition de l'esclavage, il ne fallait pas trop se fier à la promesse des vaincus, ni trop s'en remettre à eux de l'exécution des réformes. Il valait mieux y veiller soi-même et ne rendre aux gens du sud leur part légitime dans le gouvernement du pays que le jour où tout danger aurait disparu. Aussi le congrès avait-il résolu de refuser jusqu'à nouvel ordre l'admission des représentans du sud. Une commission mixte nommée par les deux chambres était chargée de faire une enquête sur la situation véritable des anciens états confédérés et de fixer une fois pour toutes le plan de *reconstruction* du congrès. Rien de mieux jusque-là. Le président avait eu sa politique, le congrès allait avoir la sienne. Les états du sud, ployés déjà sous la main despotique, mais indulgente, du président, allaient avoir à se courber un peu plus bas sous la volonté souveraine des assemblées nationales. Le pouvoir exécutif avait agi à sa manière pendant l'absence des chambres; le pouvoir législatif à son tour rentrait dans l'exercice de son influence naturelle, et venait modifier à sa guise la politique adoptée par le président. Chacun était dans son rôle, et le président n'avait pas le

Digitized by Google

droit de dire que le congrès eût commis la plus petite usurpation.

Après de longues discussions, où du reste la personne de M. Johnson n'avait pas été épargnée, la politique des radicaux s'était résumée en trois mesures principales, votées toutes les trois à une grande majorité : c'étaient la prolongation indéfinie des pouvoirs du *bureau des affranchis*, l'amendement constitutionnel modifiant la base de la représentation nationale, enfin le *bill* pour conférer les droits civils aux esclaves émancipés. La première de ces mesures avait un caractère purement provisoire. Il s'agissait de maintenir aussi longtemps que le besoin s'en ferait sentir cette institution à la fois militaire, administrative, judiciaire et politique du *bureau des affranchis*, qui s'était attribué une sorte de juridiction exclusive sur les anciens esclaves, et leur donnait militairement la protection que leur refusaient encore les lois des états du sud (1). Cette vaste administration coûtait cher ; mais, malgré les abus, les violences, les dilapidations et tous les défauts inséparables du pouvoir arbitraire, elle était devenue nécessaire et devait être maintenue à tout prix jusqu'au jour où les droits civils et judiciaires des affranchis seraient reconnus pleinement par leurs anciens maîtres. Il y avait bien dans le bill voté par les deux chambres quelques dispositions de détail qu'il eût été bon de faire disparaître ; mais M. Johnson, on se le rappelle, ne voulut pas condescendre à traiter avec ses adversaires : il ne daigna même pas demander la révision du bill. Il se retrancha majestueusement dans sa prérogative présidentielle, et lança brutalement son *veto*. Le second vote lui fut d'ailleurs favorable, et les radicaux ne purent réunir dans le sénat les deux tiers de majorité nécessaires pour annuler son interdiction.

L'amendement constitutionnel était plus juste et plus utile encore (2). La constitution, qui faisait reposer la représentation nationale sur la population des états, avait accordé aux états du sud un privilége : elle faisait entrer les esclaves dans le compte de la population électorale, les évaluant à trois cinquièmes de leur nombre véritable, de sorte que la représentation des états du sud était pro-

(1) Elle divisait les états du sud en douze districts, occupés chacun par un commissaire dont la nomination, comme celle de tous les autres fonctionnaires administratifs ou militaires, était régulièrement soumise à l'approbation du sénat. Sous les ordres de ces officiers se mouvait tout un peuple de surveillans et de sous-commissaires, trois ou quatre mille fonctionnaires occupés uniquement à pourvoir au bien-être des affranchis et des réfugiés. En même temps le gouvernement s'était engagé à leur louer, à leur vendre, à leur distribuer des terres, à leur assurer pour trois ans la jouissance de certaines propriétés confisquées qu'ils avaient occupées depuis la guerre. C'était un immense et permanent hôpital établi dans les états rebelles aux dépens du trésor public.

(2) Voyez la *Revue* du 1er avril 1866, *Huit mois en Amérique*.

Digitized by Google

portionnellement plus forte que celle des états du nord. C'était une concession faite aux maîtres d'esclaves du temps où l'esclavage était une puissance politique, mais qui n'avait plus de raison d'être du jour où l'esclavage était aboli. Il était à la fois injuste et dangereux qu'une population à laquelle on refusait obstinément les droits politiques et même les droits civils servît à grossir l'influence des esclavagistes et à multiplier le nombre de leurs voix dans les conseils du pays. Il ne pouvait se faire que des insurgés vaincus rentrassent dans le gouvernement qu'ils avaient voulu détruire avec une puissance proportionnellement supérieure à celle des états restés fidèles. Si les représentans du sud voulaient maintenant reparaître dans le congrès des États-Unis, il fallait de deux choses l'une : ou bien que la population électorale fût mise au niveau de la représentation de chaque état, ou bien que la représentation elle-même fût réduite au niveau de la population électorale. Il fallait ou bien conférer sans retard le droit de suffrage aux affranchis et procéder à des élections nouvelles, ou bien diminuer la représentation du sud de tout l'appoint que lui donnait son immense population noire. De ces deux solutions, la première, la plus radicale, était aussi la plus en faveur dans le congrès. Les républicains de l'école avancée, que la dernière élection avait mis à la tête des affaires, ne cachaient pas leur désir de compléter l'émancipation de la race noire en l'élevant tout entière au pouvoir politique; mais ce parti extrême effrayait les gens plus timides, qui n'acceptaient les doctrines égalitaires qu'à la condition d'en rejeter la pratique à un avenir éloigné.

L'autre solution était plus sage, et elle fut préférée. Pour diminuer la représentation des états du sud, il n'était pas besoin d'une loi électorale particulière et applicable à eux seuls. Il suffisait de modifier en gros la base de la représentation nationale, de façon à exclure du compte de la population les classes privées des droits politiques pour raison de race ou de couleur. L'exclusion était applicable aux états du nord comme aux états du sud. En donnant une base équitable et régulière à la représentation des états du sud, le congrès ne pouvait être accusé sérieusement d'empiéter sur leur indépendance. Libre à eux de se donner intérieurement telle constitution qui pourrait leur plaire, d'admettre les noirs au suffrage ou de les en exclure, de grossir ou de diminuer à leur gré la population électorale. S'ils avaient intérêt à conférer le droit de suffrage aux affranchis afin de conserver leur ancienne représentation ou même de l'accroître, rien cependant ne les forçait de le faire. Tel fut le premier amendement constitutionnel proposé, au nom de la commission des quinze, par M. Thaddeus Stevens, le

Digitized by Google

leader bien connu du parti républicain dans la chambre. C'était un chef-d'œuvre de modération et d'habileté.

Il échoua cependant par l'opposition du président. On sait que les amendemens constitutionnels, une fois votés par le congrès à la majorité des deux tiers, n'ont plus rien à démêler avec le pouvoir présidentiel : ils doivent être ratifiés par les trois quarts des états, après quoi le pouvoir exécutif, si récalcitrant qu'on le suppose, n'a plus rien à faire que de courber la tête et d'en assurer l'exécution. Ils échappent donc à cette secousse du *veto* présidentiel qui souvent ébranle des majorités formées d'avance, et disperse au second tour de scrutin des bataillons qui jusque-là semblaient invincibles. L'amendement de M. Stevens avait été voté facilement par la chambre, et ne pouvait manquer de réussir également dans le sénat. Malheureusement la proposition avait été accompagnée de paroles acerbes auxquelles le président, changeant tout à coup de langage, avait répliqué par un déluge d'invectives grossières. Il avait ainsi irrité les uns, intimidé les autres, aigri enfin l'opinion publique, à tel point qu'entre les radicaux exaspérés et les démocrates reprenant courage il n'y avait plus de compromis ni de conciliation possibles. Les radicaux avancés du sénat rejetèrent l'amendement comme insuffisant, tandis que les démocrates le rejetaient comme révolutionnaire, et M. Sumner lui porta le dernier coup en proposant à la place une loi proclamant l'égalité immédiate et absolue des deux races, mesure plus logique et plus franche, mais qui ne pouvait pas être soutenue par les républicains modérés.

On se rabattit alors sur le bill des droits civils. Cette mesure, présentée d'abord sous la forme d'un amendement à la constitution, avait été si longuement débattue et ballottée d'une chambre à l'autre, qu'elle avait fini, dans ces migrations successives, par se transformer en une simple loi destinée à faire disparaître les plus odieuses des inégalités soigneusement maintenues entre les blancs et les affranchis. Elle conférait à ceux-ci le plein exercice des droits civils et judiciaires, et elle établissait des peines spéciales pour les juges ou les magistrats récalcitrans. Cette loi ne pouvait être accusée de blesser les principes de la constitution : elle n'était que le développement naturel et indispensable de l'amendement constitutionnel de l'année 1865, qui en abolissant l'esclavage avait chargé le congrès de pourvoir par des lois nouvelles à la protection des affranchis. La modération la plus exigeante n'y pouvait rien trouver à redire, car les droits qu'elle garantissait aux noirs étaient ceux que le président Johnson lui-même s'était efforcé d'obtenir de la bonne volonté des états du sud, et sans lesquels, à vrai dire, leur

Digitized by Google

liberté nominale n'eût été qu'un vain mot; mais le président était résolu d'avance à trouver mauvais tout ce qui viendrait de ses adversaires, et il fulmina encore une fois son *veto* sur le Capitole. Cette fois seulement les foudres présidentielles restèrent sans effet. Le congrès annula le *veto* sans hésiter, en déclarant qu'il était prêt à rester en session jusqu'au mois de novembre, si le président ne se prêtait de bonne grâce à l'exécution de la loi. L'humiliation qu'il avait cru pouvoir infliger aux radicaux était retombée sur lui seul.

Ce conflit semblait devoir être le dernier. Au fond, les deux opinions n'étaient pas tellement éloignées qu'il fût impossible de signer entre elles une paix boiteuse qui aurait duré tant bien que mal jusqu'aux élections suivantes. L'échec des droits civils était pour M. Johnson un avertissement salutaire. Il apprenait par là que son influence avait baissé, que ses violences l'avaient discrédité, que le *veto* présidentiel avait perdu son prestige. Cet homme si arrogant, si confiant dans l'assentiment populaire, sentait peu à peu l'opinion se retirer de lui. De leur côté, les radicaux s'adoucissaient de plus en plus, comme pour mieux faire ressortir l'intempérance du président. On était déjà loin du temps où MM. Sumner et Wilson proposaient au sénat de voter simplement l'admission immédiate des noirs au droit de suffrage et leur admissibilité à tous les emplois. Le comité de reconstruction, après bien des enquêtes, avait rédigé un amendement nouveau que le congrès passa trois semaines à adoucir avant de se résoudre à le voter. Quel était donc cet amendement si terrible, et quelles cruautés exorbitantes imposait-il aux états du sud avant de les admettre dans l'Union? Il était divisé en quatre sections. La première conférait à toute personne née ou naturalisée aux États-Unis le titre de citoyen des États-Unis, et interdisait aux états séparés de faire chez eux aucune loi qui privât ces personnes des droits et des libertés civiles attachés au titre de citoyen. Ce n'était qu'une repétition du bill des droits civils, dont les préjugés des tribunaux du sud et la mauvaise volonté du président avaient rendu impuissantes les équitables dispositions. Tout le monde savait que dans la cour de circuit d'Alexandrie, en Virginie, un plaideur invoquant le témoignage d'un noir affranchi avait été repoussé au nom de la loi virginienne, qui n'admet le témoignage des noirs que dans les affaires où ils sont intéressés eux-mêmes. Un mariage légalement contracté dans l'Ohio par deux personnes de couleur différente avait été annulé dans le Kentucky et frappé d'une amende au mépris de la loi. Il en était de même dans tous les états rebelles. Comment le congrès, alarmé de tant d'obstination, n'aurait-il pas songé à mettre

Digitized by Google

le principe de l'égalité civile sous la sauvegarde plus sûre du respect qui entoure encore la constitution fédérale?

La deuxième clause de l'amendement était relative à la représentation des états. Elle stipulait que le nombre des députés serait fondé désormais sur le nombre des citoyens mâles investis du droit de vote, et que, sauf le cas d'exclusion pour la participation à la rébellion ou tout autre crime, les états ne pourraient priver une classe de citoyens du suffrage sans diminuer en proportion leur représentation dans le congrès. Cette mesure, analogue à celle du premier amendement présenté par M. Stevens, en différait en ce qu'elle n'attachait pas la diminution du nombre des députés au cas particulier de l'exclusion pour cause de race ou de couleur, mais qu'elle s'étendait en général à toutes les exclusions qui pouvaient limiter encore le droit de suffrage sur plusieurs points des États-Unis. Cette combinaison plus large était moins blessante pour l'orgueil des états du sud, et bien qu'elle eût pour résultat principal d'abattre le privilége oligarchique dont les avait investis l'esclavage, elle semblait les englober dans une réforme générale dont ils n'étaient pas seuls à souffrir.

La troisième clause était la plus rigoureuse. Elle s'inspirait, il est vrai, d'une opinion émise autrefois par ce même président Johnson qui semblait devenu aujourd'hui l'ami et le complice des rebelles. Il avait dit alors dans un accès de fougueuse éloquence que la trahison était un crime, le plus grand des crimes, et qu'elle devait être punie sévèrement. Pourtant ces radicaux, ces *jacobins* qui rédigeaient le projet d'amendement, ne songeaient point à infliger aux rebelles et aux traîtres les peines afflictives ou pécuniaires dont les avait menacés autrefois le patriotisme farouche du président. Ils se contentaient de refuser le droit de suffrage à tous ceux qui avaient pris une part volontaire à la rébellion. C'était mettre en pratique le précepte de prudence donné autrefois par le président Lincoln : « il ne faut employer pour rebâtir que des matériaux sains. »

Tant de rigueur parut excessive au congrès. On proposa de ne priver du droit de suffrage que ceux qui avaient prêté serment comme fonctionnaires du gouvernement fédéral avant de servir volontairement le gouvernement confédéré; puis, après mûre considération, cette exclusion parut encore trop sévère, et l'on résolut qu'elle porterait, non plus sur le droit de voter, mais seulement sur l'admissibilité aux emplois. Encore réserva-t-on au congrès le droit de relever les coupables de leur incapacité par un vote des deux tiers. — Quant au quatrième article de l'amendement, il stipulait simplement la répudiation expresse de la dette confédérée et de toute autre dette qui pourrait être contractée dans l'avenir

Digitized by Google

pour soutenir une insurrection contre le gouvernement des États-Unis.

Telles étaient les conditions modérées que l'immense majorité du congrès dictait solennellement aux états du sud : 33 voix contre 11 dans le sénat et 120 contre 32 dans la chambre ratifièrent l'ouvrage du comité de reconstruction. Un bill joint au projet d'amendement établissait que les portes des deux chambres seraient rouvertes aux députés des états rebelles à mesure qu'ils l'auraient ratifié. Sauf la clause encore discutable de l'inadmissibilité aux emplois de tous les serviteurs de la rébellion, il n'y avait rien dans ce programme qui pût effaroucher le président. Les principales mesures adoptées par les radicaux étaient pareilles à celles qu'il avait lui-même essayé d'imposer aux états du sud. A la vérité Thaddeus Stevens, le pilote habile et audacieux du parti radical, déclarait, en votant l'amendement, qu'il s'en contentait provisoirement par nécessité, mais qu'il espérait dans un prochain avenir arriver à quelque chose de meilleur. C'était une raison de plus pour que le président s'étudiât à désarmer l'opinion radicale à force de sagesse et de modération. Il n'avait pas de temps à perdre, déjà pleuvaient de tous côtés les ratifications à l'amendement : le Connecticut, le New-Hampshire et le Maine ouvrirent la voie; les autres états du nord allaient suivre leur exemple. Le gouverneur Curtin, de la Pensylvanie, écrivait une circulaire aux autres gouverneurs d'états pour les exhorter à une action commune. Enfin l'avisé Thaddeus Stevens avait fait voter au congrès l'admission provisoire des représentans du Tennessee avec la réserve que cette admission serait nulle, si avant le 1er janvier 1867 le Tennessee n'avait pas conféré le droit de suffrage à tous les citoyens sans distinction et ratifié l'amendement constitutionnel : la ratification exigée ne se fit pas longtemps attendre. Toutes ces victoires, survenant l'une après l'autre, creusaient chaque jour plus profondément le fossé qui séparait le président Johnson de la nouvelle politique radicale, devenue aujourd'hui celle de tous les hommes sensés.

Mais le président était remonté sur son grand cheval de bataille. Comme *pour le bureau des affranchis*, comme pour le bill *des droits civils*, et en général pour toutes les lois votées par les radicaux, il soutenait que cet amendement était un acte inconstitutionnel : singulier reproche fait à une mesure dont l'objet était justement de modifier la constitution! M. Johnson appuyait son dire sur l'illégalité prétendue de la procédure suivie par le congrès; il insistait surtout sur la formation irrégulière de cette commission mixte nommée par les deux chambres pour élaborer en commun un projet qui aurait dû sortir spontanément du sein de chacune des as-

Digitized by Google

semblées. Son devoir de président l'obligea pourtant à faire communication officielle de l'amendement aux divers gouverneurs des états. Seulement, au lieu de la recommandation habituelle, il joignit à son message une protestation et un avis contraire.

Affaibli, humilié, supplanté par les radicaux dans l'opinion populaire, il espérait s'y rétablir en frappant un grand coup. Le congrès qui l'avait bravé n'avait plus que quelques jours à vivre; dans peu de semaines une élection nouvelle allait juger souverainement leurs disputes. Sans prétendre à détruire toute la majorité radicale, ne pouvait-il pas enlever à ses adversaires cette inébranlable majorité des deux tiers qui les rendait maintenant invulnérables? Les députés du sud entreraient alors dans la chambre, et compléteraient la majorité conservatrice sur laquelle s'appuierait son gouvernement. Jusque-là, ballotté entre les républicains et les démocrates, il n'avait pas eu, à vrai dire, plus de partisans fidèles que de desseins arrêtés. L'élection allait lui servir à organiser son parti.

Le moment d'ailleurs était favorable. Depuis quelque temps, les partis politiques étaient aussi désorganisés que le gouvernement. Sauf les radicaux, qui formaient encore une armée compacte et obéissante, nul ne pouvait plus guère reconnaître son drapeau. Les anciens républicains flottaient depuis longtemps entre les radicaux et le président. Les démocrates, discrédités depuis la guerre, ne demandaient qu'à se fondre dans un parti nouveau. En rassemblant tous ces élémens épars sous le nom de parti *national unioniste,* le président voulait exploiter à la fois les rancunes des vaincus et le sentiment patriotique qui animait les vainqueurs. Il résolut d'assembler à Philadelphie une *convention monstre,* appelée de tous les quartiers de l'horizon. Les républicains y seraient admis comme les démocrates, les hommes du sud comme les hommes du nord, tous ceux enfin qui voudraient s'enrôler sous la bannière du président Johnson et voter un programme favorable à sa politique. Avec une pareille machine de guerre, il espérait être invincible. N'allait-il pas d'ailleurs rester seul à Washington après la dispersion des chambres avec tous les ressorts du gouvernement sous sa main? Nul président des États-Unis n'avait encore été si habile à pratiquer cette ingénieuse méthode du *patronage,* qui, par une savante combinaison de nominations et de destitutions opportunes, sait faire du pouvoir administratif une arme électorale au service du gouvernement. Le président Jackson, l'inventeur du système, le premier qui ait osé dire que l'administration tout entière devait être renouvelée à chaque changement de présidence, et que les dépouilles des vaincus appartenaient légitimement au vainqueur, le

Digitized by Google

grand Jackson lui-même n'eût été qu'un novice auprès de son successeur et imitateur Andrew Johnson. L'honnête et regretté président Lincoln disait lors de sa réélection à la présidence qu'il considérait le renouvellement de son mandat comme une injonction que lui faisait le peuple de ne pas toucher à l'administration établie. Andrew Johnson, ce président de hasard et, comme disaient les radicaux, « cet homme fait président par l'assassin John Wilkes Booth, » professait hautement qu'il devait y avoir une continuelle « rotation » administrative, que le pouvoir de nommer les fonctionnaires lui avait été confié pour asseoir son influence personnelle et grossir les forces de son parti. Il déclarait dans un discours public que tous les fonctionnaires devaient soutenir sa politique, et qu'il *chasserait à coups de pied* (1) ceux qui lui seraient infidèles. On sait que la constitution des États-Unis n'a pas permis qu'aucune nomination fût décidée sans l'approbation du sénat : elle n'a donné au président que le droit limité de remplir provisoirement les vides qui se produisent entre les sessions; mais le président connaissait l'art de créer des places vacantes, tout exprès pour avoir à les remplir, et il comptait au dernier moment peupler l'administration de ses créatures. Sous l'effort d'un aussi rude adversaire, le congrès pouvait perdre en quelques semaines tout l'avantage laborieusement conquis pendant une lutte de sept mois.

Les radicaux sentirent le danger. D'abord ils jetèrent à l'eau quelques lois impopulaires, telles que le bill des tarifs, mesure douanière très onéreuse qui fut repoussée par le sénat. Ensuite ils cherchèrent à se concilier la nombreuse population irlandaise, qui jusqu'alors votait toujours avec les démocrates, en infligeant un blâme au gouvernement pour la conduite qu'il avait tenue à l'égard des fenians. Ils l'accusèrent d'avoir livré lâchement les fenians à l'Angleterre, et poussèrent l'extravagance jusqu'à émettre le vœu qu'on les reconnût comme puissance belligérante, ainsi que l'Angleterre avait elle-même reconnu les insurgés du sud. Enfin le 11 juillet, à la veille de se dissoudre, ils tinrent un grand conciliabule pour s'entendre sur les moyens de parer aux menaces du président : il fut question de rester en session tout l'été. Le sénat, particulièrement utile pour empêcher les manœuvres administratives, offrit de se constituer en permanence jusqu'à la fin des élections. Il fut question de nommer un comité chargé spécialement de contrôler les nominations présidentielles; mais cette espèce de délégation n'était pas légale. On se sépara donc sans avoir rien résolu, en se promettant toutefois de faire une guerre acharnée à

(1) Traduction littérale, en anglais *kick them out*.

Digitized by Google

la future convention de Philadelphie, et de lui opposer une autre convention radicale où l'on convoquerait les *loyalistes* du sud.

La modération des radicaux n'avait donc rien apaisé. Ils se retrouvaient, malgré leurs concessions, à la même distance de leur adversaire que par le passé. A chaque mouvement en avant qu'ils avaient fait pour se rapprocher du président, celui-ci avait fait un pas en arrière pour éviter leur voisinage; ils l'avaient ainsi rejeté jusque dans les bras des démocrates et des hommes du sud. Il avait tant reculé que beaucoup de ses partisans conservateurs se trouvaient, sans avoir bougé, transportés au beau milieu du parti radical. On s'en aperçut au désordre qui se fit un moment dans les rangs de la faction présidentielle. Le cabinet lui-même dut se décomposer. Le directeur des postes, M. Dennison, ancien président de la convention unioniste de Baltimore en 1864, donna sa démission pour rentrer dans le parti républicain, où le rappelaient les convictions de toute sa vie. M. Harlan, ministre de l'intérieur, imita bientôt son exemple; on parlait de M. Stanton, ministre de la guerre, et de l'*attorney-général* Speed comme devant prochainement les suivre dans la retraite. Le parti radical vit dans cette désorganisation du cabinet une débandade, et il en conçut soudain une confiance exagérée. Il venait de voter un nouveau bill du bureau des affranchis. Le président y répondit, selon son usage, par un *veto* qui fut traité avec un souverain mépris. C'est à peine si le message qui en développait les motifs put être lu dans l'assemblée au milieu des murmures et des huées. Le bill fut voté séance tenante, dans le sénat par 33 voix contre 12, dans la chambre par 164 voix contre 33. On n'aurait pas reconnu ce congrès timide que le *veto* du président décidait, au printemps précédent, à retirer à cette même mesure une majorité déjà acquise. Jamais congrès américain, à la veille d'affronter une élection populaire, n'avait osé lancer un pareil défi au premier magistrat de la république.

II.

L'attitude hardie des radicaux tenait moins encore à la certitude du succès qu'au sentiment de la justice de leur cause. Ils en étaient venus peu à peu jusqu'à ce degré de concession extrême au-delà duquel on ne peut plus reculer sans s'affaiblir. Abandonnant toutes les prétentions exagérées de la première heure, ils ne réclamaient plus à présent que l'exécution sérieuse du plan de restauration conçu un an plus tôt par le président même. Il n'y avait pas une ligne de leur amendement qui ne pût être appuyée sur les propres paroles de leur adversaire. M. Johnson avait la mémoire

Digitized by Google

trop courte. Il ne se souvenait plus qu'autrefois à Baltimore, acceptant la nomination à la vice-présidence que lui offrait la convention républicaine, il avait déclaré que les états rebelles devaient être complétement refondus, que la confiscation devait être mise en vigueur, et qu'il fallait exclure les rebelles de l'œuvre de la reconstruction. « Le gouvernement, disait-il, doit être fixé sur les principes de l'éternelle justice. Si l'homme qui a travaillé à détruire le gouvernement de son pays était admis à concourir au grand œuvre de la réorganisation nationale, alors tant de sang précieux aurait été inutilement répandu, et toutes nos victoires seraient réduites à néant. » Puis il s'écriait que « les grandes plantations devaient être saisies et morcelées, » que « les traîtres ne devaient occuper que les dernières places dans l'œuvre de la restauration. » Plus tard, quand il se fut un peu adouci et qu'il s'occupa de la restauration des états du sud, il ne se fit pas scrupule d'user envers eux du droit rigoureux de la victoire et de leur dicter impérieusement les garanties qu'il croyait légitimes. Que pensait-il alors de leur droit inaliénable à rentrer sans condition dans l'exercice de tous leurs anciens priviléges? Il y croyait si peu qu'il se faisait lui-même le régulateur de leurs droits politiques et qu'il leur dispensait leurs libertés une à une à mesure qu'il était satisfait de leur obéissance. Il était d'avis, avec tous les gens de bon sens, que le gouvernement national n'avait pas moins le droit de punir la rébellion qu'il n'avait eu le droit de la combattre. Ses conditions ne se bornaient pas à l'annulation indispensable de l'ordonnance de sécession; elles contenaient encore l'adoption obligatoire de l'amendement constitutionnel abolissant l'esclavage, la répudiation radicale de toutes les dettes locales ou générales contractées pendant la guerre par le gouvernement confédéré ou par les gouvernemens particuliers des états du sud, enfin la modification des législations d'état dans le sens de l'égalité civile et la garantie de quelques droits judiciaires aux nègres affranchis. Telles étaient les réformes auxquelles devaient souscrire les états du sud avant de recouvrer seulement l'usage de leurs libertés locales. — Un état semblait-il hésiter à voter l'amendement constitutionnel, M. Johnson déclarait qu'il ne retirerait pas ses gouverneurs provisoires et qu'il ne reconnaîtrait pas les autorités élues par le peuple aussi longtemps que l'amendement ne serait pas ratifié. Une législature répugnait-elle à répudier sa part de la dette confédérée, vite un message du président arrivait par le télégraphe, et la mesure devait être votée séance tenante. — Ce n'est pas tout : il faisait entendre que ces réformes n'étaient pas les dernières, qu'elles n'étaient que l'introduction d'un ordre nouveau. Tout en conseillant de s'en con-

Digitized by Google

tenter pour l'heure présente, il sentait bien qu'il était réservé à un prochain avenir de résoudre le grand problème de l'égalité des races. Lors des élections locales de 1865, les républicains essayèrent de sonder sa pensée sur la question du suffrage des noirs : il eut alors avec un radical de ses amis une conversation semi-officielle qui fut publiée dans les journaux. M. Johnson s'y déclarait en principe partisan du droit de suffrage égal aux deux races, et il indiquait lui-même une série de mesures propres à ménager la transition en octroyant progressivement la franchise électorale aux anciens esclaves. Il aurait voulu, disait-il, qu'elle fût donnée d'abord à ceux qui sauraient lire à haute voix la constitution des États-Unis, puis aux anciens soldats de l'armée fédérale, enfin aux propriétaires fonciers payant une certaine somme d'impôts. C'est le même système qu'il avait recommandé dans un de ses messages au gouverneur provisoire du Mississipi. Du reste il avouait lui-même que toutes les mesures qu'il avait prises n'avaient rien que de provisoire, et qu'il fallait attendre les résolutions définitives du congrès. Il l'écrivait en propres termes dès le mois de juillet 1865 à ce même gouverneur du Mississipi, chargé de la réorganisation d'un des états les plus incorrigibles de la confédération rebelle. « Il faut, dans tous les cas, lui disait-il, que l'on comprenne bien que la restauration présente restera subordonnée à la volonté du congrès. » Il se gardait bien alors de contester cette autorité souveraine; il ne s'avisa de la combattre que du jour où il s'aperçut que le congrès des États-Unis ne se plierait pas aussi facilement à ses fantaisies que la législature de la Caroline du Nord ou la convention du Mississipi.

Cette découverte transforma toutes ses idées. Comme touché d'une grâce soudaine, il s'aperçut que ses anciens partisans faisaient fausse route, qu'ils allaient tomber dans une erreur dangereuse, *inconstitutionnelle :* c'est tout dire en un mot dans ce pays où l'orthodoxie légale est une vraie superstition. Il s'était mis à exhumer les vieux principes à l'aide desquels le parti démocrate essaya de réduire à néant l'autorité fédérale, et dont le bon sens pratique du parti républicain a depuis longtemps fait justice. On voyait reparaître la souveraineté des états, les droits sacrés des états, l'indépendance législative du gouvernement des états, l'inviolabilité de leurs prérogatives constitutionnelles, auxquelles il ne manquait plus que d'ajouter le droit de sécession des états. Ce dernier était remplacé avec avantage par la théorie républicaine de l'indissolubilité de l'Union fédérale, ardemment épousée à ce moment par tous les anciens rebelles, qui s'en faisaient un argument subtil contre la déchéance dont ils étaient menacés. Si l'Union

Digitized by Google

est indissoluble, disaient-ils, les états rebelles n'ont jamais pu sortir de l'Union : leurs fonctions ont été suspendues par le fait de la guerre; mais leurs droits et leurs priviléges n'ont pas été détruits. On ne peut donc pas aujourd'hui leur en limiter l'usage, ni leur en faire attendre un seul jour la légitime restitution. Ce n'est même pas restitution qu'il faut dire, car on ne peut leur restituer ce qu'ils n'ont jamais perdu.

On a peine à croire au premier abord que d'aussi misérables arguties pussent être alléguées sincèrement par des hommes d'état considérables et prises au sérieux par l'opinion publique d'un grand pays. Ces pauvretés formaient pourtant le programme qui allait être pendant six semaines prôné, discuté, commenté dans les *meetings* et dans la presse par tous les coryphées du parti conservateur. Toutes leurs variantes roulaient sur le même thème; tantôt ils alléguaient que les états du sud, payant l'impôt au gouvernement fédéral, devaient être admis dans le congrès en vertu du principe : « pas de taxation sans représentation; » tantôt ils affirmaient que les états du sud ne pouvaient voter un amendement constitutionnel, c'est-à-dire donner signe d'existence et faire acte de souveraineté comme états pendant qu'on les privait de leur représentation légitime. L'inventeur de cet argument ingénieux oubliait seulement une chose, c'est que le président Johnson lui-même leur avait fait exécuter déjà ce tour de force impraticable en leur faisant voter, un peu contre leur gré, l'autre amendement constitutionnel qui abolissait l'esclavage. La vérité, c'est que le président avait passé du côté de l'ennemi. Soit souvenir de son origine, soit calcul électoral, soit impatience de la contradiction ou jalousie contre le congrès, probablement par toutes ces raisons à la fois, il souffrait de voir l'humiliation de ses compatriotes du sud, et ne songeait plus qu'à les relever de leur déchéance. Sa prédilection pour eux était sincère, et ce n'était pas un vain compliment qu'il leur avait adressé quand, parlant à une de leurs députations, il leur avait dit : « Je suis un des vôtres, *I am a southern man.* » Son intérêt d'ailleurs s'accordait avec ses affections. Il y avait certainement chez lui une arrière-pensée de s'appuyer sur le sud lors des prochaines élections présidentielles pour tenir tête au concurrent redoutable, Grant, Butler ou tout autre, que les radicaux ne manqueraient pas de lui susciter. Enfin l'admission des représentans du sud en aussi grand nombre que possible était essentielle au rétablissement immédiat de son influence et de son autorité. Les 56 voix du sud, qui ne peuvent pas assurément faire la loi aux 200 voix du nord, pourraient endommager beaucoup cette majorité radicale qui portait tant d'ombrage au président. Pour lui d'ail-

Digitized by Google

leurs, comme pour ses adversaires, l'affaire importante du jour n'était pas tant un problème de droit constitutionnel à résoudre qu'une question de politique et d'opportunité. Il était convaincu sincèrement qu'assez de précautions avaient été prises à l'égard du sud, et qu'il y aurait maintenant plus d'avantages à lui témoigner une confiance hâtive qu'à l'indisposer par une défiance trop prolongée. Il affirmait que les états du sud avaient fait les dernières concessions qu'on en pût obtenir : plus de rigueur ou d'exigence ne servirait qu'à les brouiller à tout jamais avec l'union fédérale et à ranimer chez eux l'esprit funeste qui avait donné naissance à la rébellion.

C'est là, il faut l'avouer, une question difficile, la seule dans tout ce débat où l'hésitation soit possible, la seule qui mérite un examen sérieux. Il est certain qu'en faisant attendre trop longtemps la restauration promise on courait quelque danger de retarder l'apaisement du sud. Si l'opinion du pays était vraiment telle que M. Johnson la représentait, le moment était venu de se jeter dans les bras des rebelles et de s'en remettre à leur loyauté de leur bonne conduite future. A l'en croire, les états du sud étaient tout à fait résignés à leur défaite, ils recommençaient à chérir le nord d'une amitié fraternelle; ils acceptaient sans-arrière pensée l'abolition de l'esclavage, la répudiation de la dette et toutes les autres conséquences de la guerre; la meilleure intelligence régnait entre l'esclave affranchi et le maître dépossédé; la confiance était déjà touchante entre les deux races; les affranchis travaillaient, touchaient de beaux salaires, les plantations étaient florissantes; tout aurait été pour le mieux sans les officiers du bureau des affranchis. C'est à leur funeste influence et aux excitations radicales parties du nord que M. Johnson et ses amis imputaient les désordres qui venaient encore de temps en temps troubler cette heureuse harmonie. Quant aux hommes blancs, il les dépeignait comme remplis de sagesse, de bonne volonté, de modération, animés du plus pur et du plus généreux patriotisme. Seulement, ajoutait-il, que l'amendement constitutionnel vînt à réussir, et soudain tout ce bel édifice s'écroulait avec fracas; la rébellion à peine calmée se ranimait, une guerre de caste impitoyable éclatait entre les deux races, les États-Unis étaient noyés dans le sang, l'Union était déchirée à tout jamais, et de toute l'Amérique il ne restait que des ruines.

N'était-ce pas attribuer une puissance bien formidable au plan de restauration du congrès? Il est vrai que les gens du sud éprouvaient pour cette mesure une horreur profonde; le retard mis par les radicaux à l'admission de leurs députés leur causait une vive et naturelle irritation. Les dépositions recueillies de la bouche même

Digitized by Google

des plus grands personnages du sud par le comité de reconstruction dans son enquête générale sur la condition des états rebelles, bien que dictées évidemment par l'intérêt politique et concertées à Washington avec le président, étaient en définitive les documens les plus véridiques qu'on pût consulter en pareille matière. Or elles témoignaient d'une grande amélioration dans l'état matériel du sud et d'un adoucissement inespéré dans ses dispositions morales; mais elles mentionnaient pour la plupart un mécontentement sourd, un découragement mêlé de colère, une résolution ferme de combattre l'amendement à outrance et de soutenir le président dans son duel avec le congrès; il y avait même chez quelques-uns une velléité impuissante de recourir aux armes. La prudence conseillait de grands ménagemens envers cette population frémissante et encore mal soumise. On avait eu raison d'adoucir la clause de l'amendement qui condamnait les anciens rebelles à une incapacité politique absolue; il aurait mieux valu qu'elle fût supprimée. Toute bénigne qu'elle était devenue, elle entrait pour beaucoup dans la colère des gens du sud et dans leur aversion pour le nouvel amendement. Elle avait une couleur d'humiliation qui les blessait mille fois plus encore que la diminution de pouvoir qu'entraînait le nouveau système électoral. S'il y avait en ce moment chez les gens du sud une espèce de recrudescence des souvenirs de la rébellion, la faute en était bien moins à la dureté des radicaux qu'aux encouragemens intéressés du président. Les répugnances n'avaient pas été moins profondes, ni les protestations moins menaçantes, quand l'amendement qui abolissait l'esclavage avait été voté dans les états du sud, et alors tout avait cédé devant un ordre impérieux venu de la Maison-Blanche. Il en eût été de même cette fois : c'étaient les discordes intérieures du gouvernement qui enhardissaient les états du sud, c'était à Washington qu'il fallait les vaincre dans la personne du président.

Ils étaient d'ailleurs beaucoup moins terribles qu'on n'avait l'air de le croire. Ils pouvaient encore murmurer, s'agiter, s'insurger même, causer au gouvernement des embarras graves : ils étaient hors d'état de lui faire courir un vrai danger. Leur organisation militaire était détruite, la confiance qui faisait leur force était à jamais perdue. Un Américain qui a voyagé en 1866 dans tout le pays rebelle raconte une scène curieuse qui s'est passée sous ses yeux à Mobile, et qui prouve combien est abattu l'orgueil confédéré. Un général de l'armée fédérale passait par la ville, et une musique militaire était allée, suivant l'usage, lui donner une sérénade sous ses fenêtres. On jouait cet air fameux de *Dixie*, devenu pendant la guerre le chant national des rebelles, et rendu depuis la paix au

Digitized by Google

culte des anciens dieux. Une foule de curieux stationnait dans la rue. Les têtes s'échauffaient aux accens de cette musique guerrière qui réveillait le souvenir de bien des scènes pareilles, et par un reste d'habitude machinale on proféra quelques cris de « hurrah pour Stonewall Jackson! » Cet hommage inattendu rendu à la mémoire du preux chevalier de la rébellion, à la barbe même d'un général de l'armée des États-Unis, avait assurément quelque chose de séditieux; mais tout à coup un soldat ivre qui se trouvait là, sans armes, au milieu de la foule, monte sur une borne et s'écrie avec un gros blasphème qu'il tuera l'homme assez hardi pour parler ici de Stonewall Jackson, « ou de tout autre Jackson. » Le bruit se calma comme par miracle, et personne n'osa plus souffler mot. Il suffisait d'un uniforme pour imposer silence à toute une multitude émue par de poignans souvenirs. Le sud ne pouvait que rester faible aussi longtemps que les forces du nord ne seraient point divisées, aussi longtemps que le grand parti unioniste qui a soutenu la guerre resterait maître du pouvoir fédéral. Il ne serait devenu redoutable que le jour où l'on aurait laissé quelque faction turbulente, comme l'ancien parti démocrate, quelque homme d'état ambitieux, comme le président Johnson, aigrir et exploiter ses rancunes. C'est pour prévenir le danger d'une pareille alliance que le congrès voulut réorganiser les états du sud avant de leur rendre le pouvoir politique. L'adoption préalable de l'amendement constitutionnel était une précaution nécessaire contre le complot ourdi par le président avec les rebelles. Que les protégés de M. Johnson fussent arrivés sans conditions au Capitole, et le lendemain on aurait vu peut-être le président les armer pour battre en brèche la politique républicaine. Lorsque M. Johnson abandonna l'alliance radicale pour tendre la main aux états du sud, il avait conçu, il faut l'avouer, une idée patriotique et féconde. Ce projet, suggéré sans doute au successeur du président Lincoln par un ministre habile et sage qu'on s'étonnait un peu de voir marcher à sa suite dans la politique violente où il s'était engagé, consistait à s'interposer entre les radicaux et les rebelles, à les modérer les uns par les autres et à rétablir entre eux la concorde. Ce que jamais ils n'auraient pu obtenir les uns des autres par des négociations directes, où leurs prétentions opposées se seraient choquées publiquement, on pouvait espérer le leur arracher séparément et en détail par une suite de concessions mutuelles qui les auraient insensiblement rapprochés. Il n'était pas impossible d'amener en quelques mois ces ennemis inconciliables à un compromis satisfaisant. Seulement, pour mener à bien ce plan difficile, il fallait une prudence et une modération supérieures, il fallait surtout beaucoup de cette délicatesse

Digitized by Google

et de ce tact politique qui abondaient chez le ministre, mais qui manquaient à son emporté président. Le médiateur devait déployer une persévérance infatigable à obtenir chaque jour des concessions nouvelles et simultanées des deux partis. Il ne devait pas non plus oublier que les gens du sud étaient les vaincus, que la politique des radicaux était au fond la plus juste, et que, s'il y avait à incliner plus d'un côté que de l'autre, c'était en faveur de l'union et de l'émancipation qu'il fallait faire pencher la balance. Enfin, quand l'équilibre commencerait à se faire, il devait se tourner vers le congrès, lui demander un programme, l'obtenir aussi modéré que possible, et l'exécuter alors avec déférence en conseillant au sud de s'y résigner. Ce plan de campagne était fort sage, si sage qu'il faillit réussir en dépit des imperfections de la mise en œuvre. Tout était sauvé, si au dernier moment le président s'était décidé à recommander aux états du sud le programme adouci du congrès. Il tenait alors dans sa main la pacification de la république.

Est-ce la faute des radicaux si M. Johnson choisit la guerre? Au lieu de s'appuyer sur le congrès pour pacifier les états du sud, il s'appuya sur le peuple du sud pour tenir tête au peuple du nord. Au lieu d'user au profit de l'Union de l'autorité qu'il avait conquise sur les anciens rebelles, il leur demanda chaque année moins de garanties que l'année précédente, s'obstinant avant tout à faire triompher sa politique personnelle de celle de ses ennemis Thaddeus Stevens, Charles Sumner et Wendell Phillips. L'intérêt électoral fut la seule chose qui le préoccupa. Cette politique personnelle n'était bonne qu'à retarder indéfiniment la réconciliation du nord et du sud. La preuve ne s'en fit pas longtemps attendre. La lutte électorale à peine engagée venait d'avoir un sanglant prélude. Il y avait eu à la Nouvelle-Orléans une véritable bataille entre les radicaux et les esclavagistes, les uns soutenus par les gens de couleur, les autres protégés par la police : il s'en était suivi une véritable boucherie de radicaux blancs et noirs, à laquelle la police urbaine avait activement participé. Il y avait bien quelques détails ténébreux dans cette affaire. Les deux partis se renvoyaient, suivant l'usage, le reproche de la première agression. Le président et ses amis auraient bien voulu faire passer le massacre pour une émeute des abolitionistes; mais un rapport lumineux du général Sheridan vint dissiper tous les doutes et jeter un jour sinistre sur les dispositions cachées des esclavagistes.

On se rappelle peut-être que l'état de la Louisiane, reconquis par les armes fédérales dès le commencement de la guerre civile, fut réorganisé en 1864 sous la dictature militaire du général Banks. Une convention radicale, nommée sous la même influence par le

Digitized by Google

très petit nombre d'électeurs dont elle pouvait disposer, vint alors siéger à la Nouvelle-Orléans pendant plusieurs mois pour y faire une constitution nouvelle. Cette assemblée n'avait pas siégé depuis lors; mais, comme elle s'était prorogée sans se dissoudre et en se réservant de se réunir plus tard à une époque indéterminée, elle croyait que son mandat n'était pas encore expiré. Quand le dernier amendement constitutionnel eut été voté par le congrès, les radicaux qui la composaient purent donc songer à la faire revivre afin de ratifier l'amendement. Ils consultèrent le gouverneur Wells, qui, après un peu d'hésitation, se décida à convoquer les colléges électoraux pour remplir les siéges devenus vacans. On calculait qu'il allait y avoir en faveur de l'amendement une majorité imposante, et que l'état de la Louisiane aurait la gloire d'être un des premiers à accueillir le plan de restauration du congrès. C'est ce que n'entendaient pas permettre les esclavagistes et les rebelles qui formaient le nouveau parti conservateur groupé autour du président. Ils résolurent d'empêcher à tout prix la convention de s'assembler. Rien d'ailleurs ne leur était plus facile : ils avaient pour eux la municipalité, la justice, les trois quarts des habitans, la police enfin, que le nouveau maire Monroe, un acharné sécessioniste, avait composée avec soin d'anciens soldats rebelles et d'aventuriers hardis, tout disposés à un coup de main. Pour garder à l'émeute une apparence légale, on n'avait qu'à demander aux tribunaux un mandat d'arrêt général contre tous les membres de la convention. Il fallait seulement s'assurer que le pouvoir militaire n'interviendrait pas pour les protéger, et le maire, en homme avisé, imagina de faire entrer dans le complot le président des États-Unis. Le général Baird, qui commandait en l'absence du général Sheridan, n'osa prendre à lui seul aucune décision formelle : il répondit seulement aux sollicitations du maire qu'il interviendrait, si la convention dégénérait en émeute; quant au gouverneur Wells, il se montra faible, hésitant, et ne sut ni protéger la convention ni l'empêcher de se réunir. — Le 30 juillet, jour de l'ouverture, les rues voisines du lieu des séances furent remplies d'agens de police armés jusqu'aux dents. Ils espéraient que les gens de couleur justifieraient leur attaque par quelque provocation; mais une vingtaine de nègres à peine stationnaient devant la porte, et presque tous étaient sans armes. La foule ameutée par le maire commence pourtant à les insulter. Bientôt arrive une procession d'une centaine de nègres, également paisibles et désarmés. Dans le tumulte, un coup de pistolet se fait entendre : c'était le signal. La police arrive en masse, on tire, on jette des pierres; les *policemen* ouvrent un feu nourri sur l'édifice, où la convention surprise abore un drapeau blanc.

Digitized by Google

Les portes s'ouvrent, la police s'y précipite, le revolver au poing; elle se rue sur l'assemblée désarmée, et tue tant qu'elle peut tuer. On la chasse, on se barricade, le combat recommence au dehors; un cercle de *policemen* se forme devant la porte et tire sur tous ceux qui essaient de s'échapper. La foule ameutée les imite, les aide à poursuivre et à massacrer les fuyards; on tue les blessés, les prisonniers, on les mutile à coups de couteau, on les lapide avec des briques. Il y eut plus de trois cents victimes, et la police présida jusqu'au bout à cet infâme assassinat. Le général Sheridan, malgré le visible désir qu'avait le président de justifier ses bons amis du sud et de faire passer cette petite Saint-Barthélemy de l'esclavage pour la répression légitime d'une conspiration radicale, déclara dans son rapport que c'était un massacre prémédité, que la police qui en avait été l'instrument s'était recrutée à dessein de brigands avérés, et que la sécurité des hommes du nord exigeait qu'on fît un exemple. — Qu'importait au président? Il n'en avait pas moins tué la convention de la Louisiane et empêché la ratification de l'amendement des radicaux.

L'indignation fut grande dans les états du nord. Les radicaux ne manquèrent pas de s'en servir en dénonçant la complicité secrète du président Johnson. Le crime était si odieux, si injustifiable, qu'il devait tourner au profit des victimes. S'il était vrai que la légalité de la convention fût douteuse, ses adversaires pouvaient bien contester le caractère officiel de ses délibérations et nier la valeur des mesures qu'elle aurait prises pour ratifier l'amendement; mais ils n'avaient pas le droit, dans un pays de liberté comme l'Amérique, d'empêcher des citoyens de se réunir et d'émettre un avis sur les affaires publiques. Sans même parler du massacre, le maire et ses émeutiers commettaient une bien autre usurpation en se parant d'une autorité souveraine qui n'appartenait qu'au gouverneur, à la cour suprême de la Louisiane et à celle des États-Unis. Les délégués d'ailleurs étaient garantis par le mandat du gouverneur Wells, qui avait convoqué les colléges électoraux. Enfin l'inaction du président et son obstiné silence étaient des preuves trop significatives de l'intérêt qu'il avait pris au complot. — De leur côté, les démocrates et les amis du président n'imaginaient rien de mieux pour se justifier que de rétorquer aux radicaux leur propre accusation. A les en croire, l'affaire de la Nouvelle-Orléans n'était qu'une manœuvre habile du parti républicain, une de ces comédies *à sensation* que les partis savent si bien inventer en Amérique pour frapper l'imagination populaire à la veille des grandes élections. Ils ne tarissaient pas sur l'atroce perfidie des radicaux de la Louisiane, qui apparemment s'étaient fait massacrer tout exprès pour faire pièce au président.

Digitized by Google

Cependant la grande convention johnsonienne s'organisait à Philadelphie. Dès le mois de juin 1866, un certain nombre d'amis du président, s'intitulant le *comité national unioniste*, avaient convoqué pour le 14 août suivant une assemblée de délégués de tous les états et territoires, comprenant deux délégués pour chaque circonscription électorale, deux pour chaque territoire, deux pour le district de Colombie, plus quatre délégués *at large* pour chaque état dans son ensemble. Devaient prendre part à l'élection de ces délégués tous les citoyens qui voulaient soutenir l'administration et qui adhéraient aux principes défendus par elle, à savoir : l'indissolubilité et la perpétuité de l'Union, l'égalité des états, le droit pour les états de fixer les conditions du droit électoral, le droit des états à se gouverner eux-mêmes sans intervention du pouvoir central, le droit des députés *loyaux* des états du sud à être admis dans le congrès, la nécessité de les soustraire au pouvoir militaire, enfin tous les articles de foi du *credo* démocratique, placés seulement sous l'invocation et comme sous la sauvegarde du grand principe, désormais inattaquable, de la sainteté de l'union nationale. On sait le mécanisme compliqué de ces grandes assemblées électorales qui sont le produit le plus singulier de la liberté américaine. Elles ont absolument l'organisation et le tempérament d'un corps politique régulier. Les élections s'ouvrent dans chaque paroisse avec toute la solennité accoutumée, absolument comme s'il s'agissait de nommer un membre du congrès ou un président des États-Unis. Souvent ce sont les magistrats eux-mêmes qui convoquent les électeurs de chaque opinion, et qui prêtent successivement l'autorité de leur ministère aux deux partis contraires, tant l'exercice de ce droit incontesté a passé dans les mœurs du pays. Tout cela ne souffre aucune difficulté chez un peuple accoutumé de longue date à l'exercice du gouvernement démocratique, et convaincu d'ailleurs qu'il n'y a pas de vraie démocratie sans l'usage de toutes ces libertés. Quant aux assemblées temporaires qui sortent de ces élections spontanées, elles sont énormes en nombre et de taille à épouvanter nos timidités bourgeoises.

On vit donc, vers le milieu du mois d'août 1866, s'assembler dans la ville des quakers douze cents étrangers venus de tous les points de l'horizon. Depuis la Californie, qui avait expédié son vote par le télégraphe, jusqu'au Massachusetts et à la Caroline du Sud, dont les délégués entrèrent bras dessus bras dessous dans la salle des séances, tous les états de l'Union y avaient envoyé le ban et l'arrière-ban des *politiciens* encore attachés à la politique du président. Les républicains conservateurs y étaient venus avec les démocrates; les soldats de l'armée fédérale y donnaient la main aux anciens soldats confédérés, l'homme politique rasé de la Nouvelle-

Digitized by Google

Angleterre fraternisait avec le farouche mangeur de feu (*fire-eater*) du sud, à la barbe inculte et aux habits débraillés. Il faudrait remonter jusqu'à nos anciens états-généraux ou jusqu'à notre moderne assemblée constituante pour trouver dans notre histoire le spectacle d'un aussi vaste rassemblement. Seulement ces Américains paraissaient plus sûrs de leur expérience et moins étonnés du rôle qu'ils avaient à jouer. La convention prit ses quartiers dans cet immense *Hôtel continental*, bien fait pour servir de gîte aux délégués de tout un continent. Elle y loua une centaine de chambres pour l'installation de ses bureaux et de ses comités. Elle se fit construire dans un des faubourgs de la ville un énorme *wigwam*, comme on appelle en Amérique ces vastes salles provisoires qui sont destinées à être démolies le lendemain du jour où elles ont servi; puis elle se mit lestement à l'œuvre, et en trois jours tout fut fini. La convention avait formulé son programme. Trois jours avaient suffi à cette cohue disparate pour se donner de communs principes et pour se mettre d'accord sur toutes les grandes questions qui agitaient le pays. On ne dira pas cette fois que c'est la discussion qui divise, et que la liberté politique ne sert qu'à entretenir les discussions des partis.

C'est au contraire une des plus grandes vertus de la liberté américaine que de rendre impossible cette politique mesquine qui ne sait rien conquérir, parce qu'elle ne sait rien abandonner de ses préjugés et de ses colères. Les intérêts de coterie sont toujours noyés dans ce grand mouvement qui entraîne les peuples libres et qui règle les évolutions des partis sur les besoins du jour, et non sur les prédilections cachées de chacune des fractions qui les composent. Républicains, démocrates, sudistes, unionistes, tous ces hommes ennemis hier obéissaient à une passion et à une nécessité communes. Au lieu d'apporter à Philadelphie des rancunes séculaires et des prétentions insatiables, ils venaient avec la ferme volonté de s'entendre et de signer un compromis, qui deviendrait leur loi respectée pendant tout le temps de leur commune alliance. Les délégués des états du sud s'étaient fait remarquer par leur sagesse inattendue. Invités à la convention par leurs collègues du nord, ils avaient quelque temps hésité à s'y rendre : ils se demandaient s'il était conforme aux intérêts du sud, c'est-à-dire aux intérêts du parti auquel il attachait sa fortune, qu'ils parussent dans une assemblée toute pleine d'anciens républicains à peine refroidis de la guerre, eux surtout qui n'avaient pas encore de représentans à élire et qui ne pouvaient prendre part aux élections. Ils craignaient que l'opinion publique ne vît d'un mauvais œil leur présence, et même qu'il ne s'élevât dans le sein de la convention, entre eux et les

Digitized by Google

hommes du nord, des querelles qui affaibliraient le grand parti conservateur aux yeux du pays. Ils résolurent enfin d'éviter ce danger en s'esquivant au moment du vote des complimens obligatoires à l'armée fédérale. Un des leurs fut chargé d'avertir la convention qu'ils comptaient s'absenter doucement pour n'avoir pas à protester. Ils consentirent même volontiers à exclure de la convention les sécessionistes de la première heure, dont le nom était lié trop publiquement aux plus amers souvenirs de la guerre civile. De leur côté, les démocrates du nord chassèrent sans pitié ces traîtres avérés qui, comme MM. Wood et Vallandigham, étaient maintenant trop décriés pour qu'aucun parti risquât de se les adjoindre.

Ces précautions étaient nécessaires pour rassurer l'opinion publique sur le caractère suspect d'une convention où étaient admis tant de traîtres et de rebelles dont le repentir semblait douteux. C'était pour calmer ces alarmes que la convention faisait si grand bruit de son titre sonore de convention unioniste, et qu'elle arborait avec tant d'affectation cette bannière de l'unité nationale qui avait appartenu pendant la guerre aux seuls républicains radicaux. Le gouverneur Orr de la Caroline du Sud prononçait dans un *meeting* un discours où il déclarait que la sécession était irrévocablement condamnée, et que ses compatriotes ruinés n'avaient plus de salut que dans l'invasion des capitaux du nord. La convention de Philadelphie n'aurait pas été inutile, quand même elle n'aurait eu d'autre résultat que de montrer au peuple combien étaient devenus traitables ces rebelles qui une année auparavant disaient préférer la mort à la honte de rentrer dans l'Union.

Les résolutions votées furent telles qu'on devait les attendre. Elles résumaient en quelques mots toute la politique présidentielle, à savoir que l'Union et la constitution étaient rétablies, que ni congrès ni gouvernement ne pouvaient refuser leur représentation aux états du sud, que nul état ne pouvait se retirer de l'Union, ni en revanche exclure un autre état de l'Union par son action dans le congrès, que le droit de prescrire les qualifications de la franchise électorale appartenait aux états; enfin elles promettaient l'appui dévoué des conservateurs aux efforts patriotiques du président Johnson pour sauver l'Union fédérale. — Ce manifeste fut porté à Washington par une députation de cinq cents membres qui allèrent en troupe à la Maison-Blanche le déposer aux pieds du président. Celui-ci leur répondit par un long discours où il les appela les sauveurs de la patrie, les seconds fondateurs de la république, compara leurs résolutions à la déclaration de l'indépendance, jura pompeusement d'y rester à jamais fidèle, — et dénonça le congrès plus violemment que jamais.

Cependant les radicaux ne restaient pas inactifs. La bataille élec-

Digitized by Google

torale était engagée sur tous les points; on n'en était encore qu'aux fusillades d'avant-postes, et les injures tombaient dru comme grêle sur l'un et l'autre parti. On se renvoyait les épithètes de traître, de désunioniste et de rebelle : c'était la menue monnaie des injures courantes. Les radicaux étaient les « têtes laineuses (*wollyheads*) » à cause de leur alliance avec les nègres; les conservateurs étaient les *copperjohnsons*, une variété nouvelle du genre *copperhead*. Thaddeus Stevens appelait le président une vermine, et le comparait à une des plaies envoyées par Dieu aux Égyptiens (1). Cependant, au milieu de cette mêlée, les radicaux commençaient à perdre du terrain. Depuis la convention de Philadelphie, le vent de l'opinion populaire avait décidément tourné contre eux. Les élections étaient devenues douteuses. La majorité du prochain congrès ne dépendait pas, à vrai dire, du vote plus ou moins unanime des états qui avaient coutume de donner toujours une majorité considérable à l'un ou l'autre des deux partis; elle dépendait du grand nombre de circonscriptions indécises où les différences ne pouvaient être que de quelque mille ou de quelque cent voix. Bien qu'aux élections précédentes la proportion des suffrages n'eût été que de 18 à 22 sur l'ensemble du vote, il y avait dans le congrès quinze députés radicaux contre quatre députés démocrates. Que le président parvînt cette année à retourner environ 1,000 ou 1,500 voix seulement dans chacune des circonscriptions balancées, 100,000 en tout sur 4 millions d'électeurs, et il regagnait sa majorité parlementaire, quand même il aurait eu sur l'ensemble du pays 200,000 voix de minorité. Or M. Johnson prétendait avoir un moyen sûr de ranimer l'enthousiasme populaire et de grossir énormément le nombre de ses partisans. Cette dernière botte, imaginée par M. Seward et réservée jusqu'à cette heure pour terrasser au moment suprême les radicaux déjà chancelans, n'était autre que son grand voyage électoral.

III.

Ce n'était pas un voyage à la mode royale. Il ne s'agissait pas, comme pour les souverains en tournée, de répandre une pluie d'or sur sa route et de se faire adorer aux frais du trésor public. Le pré-

(1) « Je puis être superstitieux, mais je regarde autour de moi, et je me demande : pourquoi sommes-nous frappés si durement? Je considère notre situation présente, et je me rappelle que le Seigneur est juste, et que, jusqu'à ce que nous devenions justes, il aura soin de nous faire sentir sa vengeance. Vous vous rappelez tous qu'en Égypte il a envoyé des grenouilles, des sauterelles, de la vermine, et qu'il a enfin demandé le sang du premier-né de chacun des oppresseurs. Presque tous ces maux nous ont visités. Nous avons perdu plus que le premier-né, nous avons été écrasés de taxes et de dettes, et le ciel nous a envoyé pis que la vermine : il nous affligés d'un Andrew Johnson! » (Discours prononcé au *meeting* radical de Lancaster, en Pensylvanie.)

Digitized by Google

sident n'avait ni faveurs ni bienfaits à vendre, et d'ailleurs, comme il le disait lui-même, c'est le peuple qui était le prince et lui le solliciteur. Le prétexte de son voyage était d'aller à Chicago poser la première pierre d'un monument élevé à la mémoire du célèbre orateur démocrate Stephen A. Douglas, une des rares illustrations, des gloires surfaites et problématiques de ces jeunes états de l'ouest, où les nouvelles réputations sont si vite fondées, comme les fortunes et les villes neuves, parce qu'ils ne comptent pas beaucoup de souvenirs et qu'ils ne sont pas encore rassasiés de grands hommes. Son but véritable était de parler au pays, de provoquer en sa faveur de grandes manifestations populaires et de prêter main-forte à ses partisans fatigués. Il allait traverser les états du nord à petites journées, allant de ville en ville, entouré d'un brillant cortége de chefs politiques et militaires, recevant partout des ovations et des fêtes, et laissant partout sur son passage les radicaux consternés. Ce procédé devait réussir chez un peuple comme celui d'Amérique, si amoureux des représentations théâtrales, si accessible, en dépit de son bon sens, à cette espèce d'enthousiasme qui entre dans les esprits par les yeux et les oreilles; mais il avait pour le président l'inconvénient terrible de donner d'un seul coup toute la mesure de sa force et d'exposer plus que jamais sa personne aux insultes de ses ennemis. M. Johnson faisait comme un général qui, dans un moment difficile, se jette au milieu des balles et conduit lui-même une colonne d'assaut. S'il échouait, c'était un homme perdu.

Les *excursionistes* quittèrent Washington le 29 août 1866, non sans beaucoup d'anxiété sur le sort de leur entreprise. Le président comptait dans son escorte trois membres du cabinet, MM. Seward, Welles et Randall, plusieurs sénateurs démocrates, un membre du corps diplomatique, M. Romero, ministre du président mexicain Juarez auprès du gouvernement des États-Unis, un grand nombre de généraux et d'officiers de l'armée. Au premier rang figuraient les deux grands dignitaires de l'armée et de la marine, le lieutenant-général Grant et le vice-amiral Farragut, qu'on n'avait eu garde d'oublier, car on sentait combien leur popularité universelle et justement acquise pouvait jeter de lustre sur le personnage principal de la troupe. A Baltimore, où le président passa sans s'arrêter, cent mille personnes l'attendaient dans les rues : l'ovation fut enthousiaste, comme elle devait l'être dans cette ville aux trois quarts sudiste, restée fidèle, après six années, aux passions qui avaient failli la pousser dans la rébellion des états du sud. Le président se croyait sûr de Baltimore, et n'avait même pas jugé utile d'y séjourner plus d'une heure. C'est à Philadelphie que commençait pour lui le danger.

Digitized by Google

Cette ville passait pour une des forteresses les plus inexpugnables de l'opinion radicale. Elle avait été pendant la guerre le quartier-général de cette vaste association de l'*Union league* qui avait rendu de si inestimables services à la cause nationale, et dont la forte organisation lui donnait encore sur le vieux parti républicain une influence qui allait être mise tout entière au service des radicaux. Philadelphie d'ailleurs était l'âme de ce grand état de Pensylvanie où se trouvait, pour ainsi dire, le nœud de la question électorale, et dont une expérience constante de vingt années avait démontré que le pays suivait toujours fidèlement l'exemple en matière d'élections. Or tout ce qu'il y avait de riche et d'éclairé à Philadelphie appartenait à la faction radicale. La municipalité, nommée par le peuple, avait une telle horreur pour le président qu'elle avait refusé de lui faire une réception officielle : elle s'était enfuie de la ville à son approche, emportant les clefs de tous les monumens publics. Le maire Mac-Michaël était parti le matin même pour une partie de pêche. Quand le président entra dans la ville, il trouva partout les maisons désertes et les volets fermés. Il ne put même pas pénétrer dans l'hôtel de ville, ni faire son pèlerinage à cette salle fameuse du premier congrès américain où fut signée la déclaration de l'indépendance, et où tous les présidens des États-Unis étaient venus rendre hommage à la mémoire des fondateurs de la patrie : une foule d'agens de police postés là par le maire lui en défendaient les abords; mais grâce au général Meade, qui était revenu tout exprès dans sa ville natale pour lui préparer une ovation, le peuple même de Philadelphie le consola pleinement de l'impolitesse de ses magistrats.

Le général alla à sa rencontre avec son état-major et un comité de notables, suivi de la milice, du corps des pompiers, de tous les clubs démocratiques de la ville et d'une foule de 300,000 citoyens. Quand de son balcon de l'*Hôtel continental* le président vit onduler à ses pieds les flots de cette multitude agitée, et qu'il entendit retentir l'assourdissante clameur qui planait au loin sur la ville, il put se moquer de l'humiliation qu'on avait cru lui faire subir et dire au général Grant en lui montrant cet océan de têtes humaines : « Ils ont beau faire, ils ne peuvent empêcher cela. » La conduite des radicaux de Philadelphie fut dénoncée partout comme une grossière inconvenance. Les démocrates s'en plaignirent avec une indignation un peu forcée; les radicaux d'ailleurs osaient à peine la défendre. Jamais un président des États-Unis n'avait été traité de la sorte; mais peut-être pouvait-on répondre qu'il n'y avait jamais eu encore de président tel qu'Andrew Johnson. Quand du rôle impartial et digne de premier magistrat d'un grand pays on s'abaisse

Digitized by Google

au métier vulgaire d'un démagogue, on perd ses droits même à cette déférence qui s'attache encore à la position, quand elle n'est plus commandée par le respect. Les radicaux auraient pu comprendre qu'on ne gagne jamais rien à oublier la courtoisie, même envers un ennemi qui en manque, surtout quand il est le président des États-Unis.

New-York procura à M. Johnson le plus brillant de ses triomphes. Il arrivait soucieux, préoccupé, visiblement incertain du succès de sa campagne. Il comprenait bien qu'on ne lui faisait voir qu'une seule des faces de l'opinion populaire, et que la plus petite marque de froideur ou d'irrévérence pouvait cacher une opposition formidable. Il savait d'ailleurs que les campagnes lui étaient généralement hostiles et que les grandes villes ne lui présentaient qu'un tableau très embelli de sa popularité. L'accueil des habitans de New-York dut pourtant calmer toutes ses inquiétudes et le satisfaire bien au-delà de ses espérances. Cette ville, si fière de sa richesse, voulut lui donner une hospitalité digne de la seconde métropole commerciale du monde. Salves d'artillerie, pompes militaires, processions, maisons pavoisées, illuminations, feux d'artifice, sérénades, rien ne manqua à ces réjouissances, telles que les plus grands souverains s'en donnent rarement à eux-mêmes, — rien, pas même l'enthousiasme sincère, souvent absent des multitudes que la curiosité rassemble toujours aux grandes fêtes. Une députation des marchands princes (*merchant princes*), comme on appelle aux États-Unis les négocians de la cité souveraine (*empire city*), vint le prendre sur l'autre bord de la rivière, au milieu des coups de canon grondant sur tous les vaisseaux de la rade. Sur l'autre bord l'attendait en corps la municipalité tout entière, avec un long cortége de cavalerie en grand uniforme et de calèches à six chevaux richement caparaçonnés. La ville entière était sur pied. Le cortége remonta lentement Broadway entre deux murailles vivantes où roulait un tonnerre d'acclamations. Venaient d'abord les hussards, les dragons, les musiciens, puis on voyait quelques hommes simples, vêtus de noir, qui saluaient le chapeau à la main : c'étaient ceux qu'acclamait la foule. Après la réception officielle à l'hôtel de ville et la revue des troupes fédérales, le président essaya de parler à cette multitude de cinq cent mille âmes qui, de tous les faubourgs, se ruait et se pressait vers lui comme une marée montante ; mais sa voix fut étouffée par cet enthousiasme impitoyable des foules américaines, dont la suprême faveur est d'écraser sous leurs vociférations les orateurs qu'elles veulent applaudir : quand une fois elles sont déchaînées, il serait aussi vain de vouloir les contenir que d'imposer silence aux flots de la mer. Dans toute son aventureuse exis-

Digitized by Google

tence, Andrew Johnson n'avait rien vu de pareil. Il resta bouche béante et murmura ces paroles : « C'est prodigieux! »

Il se dédommagea de ce silence à un banquet qui lui fut donné le soir même, au prix de *cent dollars par tête*, par deux cents des négocians de la ville. Il y fit un discours très retentissant, se vantant lui-même, selon son usage, parlant beaucoup de son désintéressement et de son patriotisme, qui, le jour où l'Union serait sauvée, lui permettraient de s'écrier avec le vieillard Siméon : « Laissez votre serviteur s'en aller en paix ! » Après lui, M. Seward, avec une éloquence très différente, mais peut-être mieux appropriée à un discours fait après boire, déclara qu'on lui avait bien souvent reproché son humeur pacifique, mais qu'il était « en faveur de toutes les guerres... dont le pays aurait besoin, pourvu que la nation se mît en mesure de pouvoir marcher à la bataille avec ses deux jambes, » et qu'il était bien impatient de voir redresser la jambe boiteuse. Enfin le peuple calmé vint assiéger le président pour lui demander un discours et applaudir ces paroles qui lui furent jetées comme le mot d'ordre de la campagne : « La rébellion a été écrasée dans le sud. Je veux à présent combattre la trahison et la rébellion dans le nord, et je les vaincrai avec l'aide de Dieu et la vôtre ! »

Le lendemain, le président poursuivit sa route. Il passa par Albany, où le gouverneur radical Fenton ne lui refusa pas la bienvenue officielle, par Auburn, Rochester, Niagara, Buffalo, se dirigeant vers Chicago, terme de son pèlerinage. Partout des foules immenses rassemblées aux stations du chemin de fer attendaient son passage, et le forçaient à sortir de son wagon pour le voir et l'entendre. Ces ovations l'avaient littéralement enivré. Il prenait pour lui seul tous ces triomphes, dont une bonne part devait pourtant revenir à ses illustres compagnons de route. Il se croyait sincèrement devenu l'idole du peuple. Avec la confiance revenaient les vieilles habitudes, les penchans incorrigibles d'un naturel violent. Mis tous les jours en présence du peuple, ayant tous les jours à parler dans des assemblées tumultueuses où il entendait gronder la forte voix populaire, le président Johnson retrouvait ces instincts mal comprimés du garçon tailleur démagogue dont la soudaine explosion lui avait déjà valu plus d'un mécompte. Il semblait rajeunir jusqu'à l'époque mémorable de son gouvernement guerrier du Tennessee, et il rencontrait en foule au bout de sa langue, pour qualifier ses nouveaux ennemis les radicaux, les mêmes expressions robustes dont il s'était servi jadis pour injurier ses anciens ennemis les rebelles. A chaque instant, la coupe était prête à déborder, et il suffisait d'une seule goutte d'eau pour dé-

Digitized by Google

chaîner le torrent d'éloquence qui vient naturellement aux lèvres quand on a fait son apprentissage oratoire dans les *mass-meetings* du Tennessee.

L'occasion ne se fit pas longtemps attendre. Justement il marchait vers l'ouest, ce pays du gros langage, où les foules ne sont pas en général plus respectueuses que les orateurs ne sont respectables, où d'ailleurs il allait se rencontrer avec une ardente opposition radicale. A Buffalo déjà, il avait lu sur une maison cette inscription désagréable : « La trahison est un crime et les traîtres doivent être punis. — (Ancienne politique d'Andrew Johnson). » A Westfield, pour la première fois, un homme l'avait grossièrement interrompu, et n'avait pas été moins grossièrement remis à l'ordre; mais à Cleveland, où le président arrivait le soir après un long et fatigant voyaye, il fut troublé maintes fois par des sifflets et des huées. Son langage, il est vrai, les provoquait bien. Il appela le congrès « cette bande salariée de mercenaires et de traîtres, » et l'accusa avec fureur « de vouloir renverser le gouvernement. » Ce fut alors que la patience échappa à son auditoire. Les huées, les sifflets, les grognemens, les blasphèmes, éclatèrent de tous côtés. Ce fut pendant quelques minutes une confusion sans pareille, où l'on ne put distinguer que ces cris : *Trois cheers pour le congrès! — Du sang-froid, Andy! — Tu deviens fou? — New-Orleans! — A bas le traître!* Le président, qui sortait de table, s'exaspéra de plus en plus et finit par s'écrier : « Si j'avais envie de faire de la déclamation, j'irais prendre W. H. Seward, et je l'amènerais devant vous, je vous montrerais ses cicatrices; je vous ferais voir les vêtemens sanglans saturés du pus de ses blessures; puis je vous demanderais : pourquoi ne pendrions-nous pas Thad-Stevens et Wendell Phillips?... Quiconque s'oppose à la restauration du gouvernement et à la réunion des états est un aussi grand traître que Jefferson Davis. » Une voix lui dit : « Que faites-vous de votre dignité? — Je me soucie peu de ma dignité, » répliqua-t-il avec véhémence. « Il y a une partie de mes compatriotes qui respectent toujours leurs concitoyens quand ils le méritent, et il y en a d'autres qui ne se respectent pas, et qui par conséquent ne respectent pas les autres. — Traître! cria une voix sortie de la foule. — Que ne puis-je, répondit le président, voir cet homme! Je parie que si la lumière éclairait sa face, on y lirait la lâcheté et la trahison! » Ses amis le soutinrent avec vigueur, et il termina son discours sur ce beau trait d'éloquence au milieu d'une tempête d'applaudissemens; mais une scène pareille était significative dans ce pays d'Amérique où l'on supporte si doucement les provocations les plus fortes, et où la tolérance des partis dépasse encore leur bruta-

Digitized by Google

lité. Elle montrait que le président était bien jugé par le peuple. C'est en vain qu'il s'efforçait de le gagner par des flatteries vulgaires, lui disant qu'il était son tribun, son serviteur, homme du peuple lui-même et défenseur des intérêts populaires contre l'oligarchie du congrès : on ne lui pardonnait pas la triste gloire dont il couvrait la plus haute fonction de la république.

Ce fut bien pis encore à Détroit. Cette ville d'opinions toutes *conservatrices,* c'est-à-dire toutes *démocratiques,* avait fait un excellent accueil au président. M. Johnson se sentait là sur son terrain, et pouvait se permettre bien des licences qui ailleurs n'auraient pas été tolérées. Il allait achever son discours au milieu des trépignemens de la foule, quand par malheur une voix s'éleva pour lui reprocher très sottement son maigre traitement de 25,000 dollars. Cette interruption lui fournit le texte d'une sortie nouvelle et odieuse contre le congrès. « Oui, je le sais, s'écria-t-il, toute la meute des calomniateurs a été lâchée sur moi! tout le chenil a aboyé sur mes talons pendant ces derniers huit mois!... Mais laissez-moi vous dire ce qu'a fait votre congrès... Ce congrès pur, immaculé, dévoué au peuple, a trouvé commode, pendant qu'il était au pouvoir, de profiter de l'occasion et de doubler sa paie... Oui, ce congrès immaculé a doublé sa paie, tandis qu'en même temps il était assez magnanime pour voter 50 dollars pour les braves vétérans de la guerre... Pour des hommes mutilés et infirmes, ce congrès immaculé donne 50 dollars, pendant qu'il double ses émolumens et qu'il reçoit 4,000 dollars par an! » Si le président n'était pas fou, il était ivre lorsqu'il tint ce langage, car il avait dans son escorte des membres du congrès!

Ce fut à Saint-Louis qu'il atteignit le plus haut point de violence. Il s'était décidé, en quittant Chicago, à revenir par ces *border-states* si voisins des états du sud qu'ils avaient failli partager leur fortune, et où sa politique nouvelle devait compter bien des partisans. Il parlait à Saint-Louis devant un auditoire prévenu, déterminé d'avance à applaudir tout ce qui sortirait de sa bouche. Il en profita pour prononcer un long discours rempli d'invectives. Cette harangue, interrompue sans cesse par les questions ou les quolibets de la populace, ne fut, à vrai dire, qu'une espèce de conversation familière et parfois honteuse. Ce n'est pas ainsi que son regrettable et vénéré prédécesseur, auquel il aimait tant à se comparer pour se donner modestement l'avantage, avait coutume de parler au peuple : M. Lincoln, qui n'était pourtant ni un rhéteur théâtral ni un président majestueux, savait allier à des formes rustiques cette dignité simple dont M. Johnson avoue lui-même qu'il fait si peu de cas. Non-seulement il répéta avec insistance son ac-

Digitized by Google

cusation de rapacité contre le congrès et ses plaisanteries sur la future pendaison des radicaux; mais, répondant enfin à ce cri de « New-Orleans » qui le poursuivait depuis quelques jours, il s'emporta jusqu'à dire que l'émeute de la Nouvelle-Orléans était une infâme machination des radicaux, que chacun des membres de la prétendue convention de la Louisiane était un traître et un rebelle, et que leur sang devait leur rester sur les mains; c'était avouer sa complicité personnelle dans la sanglante répression de leur crime imaginaire. « Oui, s'écria-t-il, on m'a appelé traître, Judas Iscariote et tout le reste... Judas Iscariote, Judas? Il y a eu un Judas, c'était un des douze apôtres. Oui, et les douze apôtres avaient un Christ, et le Christ n'aurait pas pu avoir de Judas, s'il n'avait pas eu douze apôtres. Si j'ai fait le Judas, qui donc est mon Christ? est-ce Thad-Stevens? est-ce Wendell Phillips? Est-ce Charles Sumner? Sont-ce là les hommes qui osent se comparer au Sauveur des hommes, et quiconque n'est pas de leur opinion et essaiera d'arrêter leur politique diabolique et scélérate sera dénoncé comme un Judas? » Finissons-en avec ces tristes citations de l'éloquence présidentielle; ce court échantillon suffit pour la juger.

Tant de scandales lassèrent enfin la patience américaine. Les discours du président, lus avec avidité d'un bout du pays à l'autre, y produisaient un effet de stupéfaction et de colère tout différent de ce qu'il en avait espéré. Ce n'était pas la première fois qu'il donnait au monde un spectacle humiliant pour son pays. Personne n'avait oublié son discours du 22 février à la Maison-Blanche (1), ni les autres accès de folie qui avaient étonné jusqu'à ses amis. On espérait toujours qu'il s'était corrigé, et que les leçons de l'expérience profitaient à sa sagesse. Cette fois la rechute était trop grave pour laisser place à l'espérance, et ses partisans eux-mêmes en demeuraient consternés. Ils en étaient réduits à dire, pour excuser le président, qu'il avait hélas! une infirmité malheureuse : il ne pouvait parler en public sans avoir fortifié ses nerfs par des libations qui affaiblissaient un peu ses idées; mis devant une foule populaire, au bruit des hurrahs et des murmures, sa tête s'échauffait malgré lui, et si la contradiction venait à l'irriter, il ne se possédait plus. Si donc il s'était emporté deux ou trois fois outre mesure, au fond ce n'était pas tant sa faute que celle des radicaux, qui, sachant son point vulnérable, avaient aposté dans les foules des interrupteurs gagés. On essayait de représenter ce défaut du président comme une infortune intéressante qui devait lui attirer la sympathie; mais ce qui pouvait sembler excusable encore chez un simple aspirant

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril 1866.

Digitized by Google

au congrès devait paraître inconvenant et intolérable chez un président des États-Unis.

On le lui fit très durement comprendre à Indianapolis dès le lendemain. Une magnifique réception lui avait été préparée. Une longue procession de citoyens portant des torches et des lanternes vint le prendre au chemin de fer pour le conduire à son logis; mais dans l'immense concert d'acclamations qui retentit sur son passage il y avait je ne sais quoi d'âpre et de violent qui dénotait une lutte sourde entre deux partis exaspérés. Le soir, après souper, vingt mille personnes s'étaient rassemblées sous les fenêtres du président, et commençaient à l'assourdir de leurs cris répétés de *speech, speech* (discours)! M. Johnson s'avança sur son balcon et fut accueilli par des huées : la foule demandait Grant, Seward et Farragut. Il fallut obéir, et ces trois grands personnages parurent sur le balcon avec le président. Alors les cris de *speech* recommencèrent de plus belle. Le président fit signe qu'il allait parler; mais à peine avait-il prononcé le premier mot : « concitoyens... » qu'une tempête indescriptible éclata dans la foule et lui coupa la parole : « Arrêtez! rentrez chez vous, — hurrah pour Andy, hurrah pour Jeff-Davis! — à bas le traître! — Judas Johnson! — Grant, Grant! — New-Orleans! » A chaque essai timide de *hurrah pour Andy Johnson*, les radicaux répondaient par des clameurs enthousiastes de *Grant! Grant!* qui fermaient la bouche au président dès qu'il tentait de l'ouvrir. Puis c'étaient des sifflets, des grognemens, des juremens, des miaulemens, des cris d'animaux. Le peuple américain traitait son président comme un public mal élevé traite en province les malheureux acteurs qui lui ont déplu. Bientôt les deux factions en vinrent aux mains : les radicaux se ruèrent sur les démocrates, éteignirent leurs torches et déchirèrent leurs lanternes. Un coup de pistolet fut tiré, suivi d'une vingtaine d'autres. Les gourdins et les couteaux se mirent à l'œuvre, et en quelques minutes les radicaux restèrent maîtres du terrain. Cependant M. Johnson, après avoir vainement essayé d'apaiser l'émeute, était rentré sagement chez lui. Une balle qui était venue par hasard s'aplatir à côté de lui sur la muraille fournit aux démocrates l'occasion de dire qu'on avait voulu assassiner leur président. Pendant plusieurs jours, ils ne parlèrent plus que du criminel attentat d'Indianapolis; mais cette accusation ridicule n'eut pas meilleure fortune que celle du complot radical de la Nouvelle-Orléans.

Le président continua son voyage par Louisville, Cincinnati et Pittsburg, et rentra sans encombre à la Maison-Blanche; mais, en dépit de la réception brillante que lui firent les populations esclavagistes du « vieux Kentucky, » il trouva partout vivant le souvenir

Digitized by Google

des scène scandaleuses de Saint-Louis et de Cleveland. Les villes en général le reçurent avec politesse. Cincinnati tâcha de lui faire fête. A Pittsburg, ville éminemment républicaine, le maire s'excusa de ne pouvoir présider lui-même aux cérémonies de la réception : il l'eût fait volontiers, s'il avait pu espérer « que le président s'abstiendrait d'outrager et de qualifier de traîtres les hommes dont il partageait les convictions. » Mais partout le président trouvait sur sa route des inscriptions injurieuses et des rassemblemens qui l'accueillaient aux cris de *New-Orleans* et de *Judas Johnson*. Les applaudissemens qu'il obtenait ailleurs lui faisaient oublier ces humiliations. Il ne semblait pas avoir conscience du triste accueil qu'on lui faisait, et il s'en allait répétant avec délices son grossier apologue de Judas et du Christ. Il revint à Washington plein de confiance, ne se doutant pas le moins du monde qu'il eût ruiné son parti.

Les radicaux avaient repris le haut du pavé. Leur organisation ancienne et solide avait facilement résisté à l'assaut d'un parti jeune et ardent où tout était à faire, et dont les membres s'étonnaient encore de se trouver dans les mêmes rangs. Quand le président avait commencé sa tournée triomphale au milieu d'un ouragan d'acclamations populaires, ils étaient rentrés prudemment chez eux, et ils avaient laissé passer la bourrasque. Le lendemain, ils s'étaient remis à l'œuvre, et ils n'avaient pas eu grand'peine à effacer partout les traces éphémères de cette agitation sans profondeur. Des *mass-meetings* avaient eu lieu dans toutes les grandes villes traversées par le président, et ce nouveau dénombrement du parti radical l'avait montré aussi fort que par le passé. Il s'était rassemblé à Philadelphie une grande convention radicale, où, pour singer celle des conservateurs, on avait convoqué tous les *loyalistes* du sud, classe d'ailleurs peu nombreuse, et dont les délégués ne représentaient guère qu'eux-mêmes. On y avait ajouté quelques hommes de couleur pour bien marquer le caractère égalitaire de la convention ; puis elle avait été reçue officiellement par le maire, et elle était entrée dans la ville en procession solennelle, au nombre de trois cents membres. Le héros de la fête était le gouverneur Brownlow, le *fighting parson* Brownlow du Tennessee, ce *clergyman* politique et guerrier, autrefois l'ami intime et aujourd'hui l'ennemi archarné de son compatriote Andrew Johnson. Le peuple de Philadelphie, qui avait assisté la semaine précédente à l'entrée triomphale du président, avait aujourd'hui le bonheur de contempler cet homme de Dieu dans sa posture favorite, les deux jambes perchées sur le siége d'une calèche dont il occupait le fond, à la grande incommodité des deux compagnons assis en face de lui. M. Tilton, rédacteur du *New-York Independent*, marchait bras

Digitized by Google

dessus bras dessous avec le nègre Frédéric Douglass, que la convention nomma son vice-président. Cette assemblée avait d'autres petits ridicules : ainsi plusieurs femmes s'y étaient fait admettre, et miss Anna Dickinson, le candidat femelle au congrès, y avait déployé ses talens oratoires. En somme, on y avait pris des résolutions sages. La question du suffrage des noirs, après avoir causé un violent orage, avait été décidément ajournée, et la majorité s'était rendue aux idées de prudence qui conseillaient de ne pas en faire encore un des principes officiels du parti. On avait voté « le pardon, mais non la récompense des rebelles, » la guerre implacable au président et l'envoi de cinquante orateurs radicaux dans tous les pays traversés par lui, pour le suivre à la piste et détruire pas à pas la popularité qu'il avait conquise.

Mais, comme nous venons de le voir, c'était surtout le président qui s'était chargé de faire les affaires des radicaux. Il y a dans les masses populaires, quand elles sont accoutumées à penser et à vouloir par elles-mêmes, une sagesse et un bon sens qui confondent toutes les prévisions. M. Johnson avait cru plaire à la foule en lui parlant son langage et en s'abaissant à son niveau; mais il avait dépassé son but, il était tombé plus bas que la populace, et il trouvait des juges sévères dans ceux même dont il avait flatté les passions. Ses déclamations démagogiques, ses dénonciations grossières, l'appel qu'il n'avait cessé de faire aux plus mauvais et aux plus dangereux instincts de la multitude, tout cela n'avait servi qu'à inspirer au peuple du mépris pour le président et de l'éloignement pour sa politique. On s'en aperçut aux deux élections qui eurent lieu dès le mois de septembre dans le Vermont et le Maine. Ces deux états n'envoyèrent au congrès que des représentans radicaux. Dans le Maine, la majorité républicaine, qui n'était que de 20,000 voix deux ans auparavant, en comptait 30,000. En même temps l'état de New-Jersey, l'ancienne forteresse des démocrates et leur refuge pendant la guerre, votait dans sa législature l'amendement constitutionnel des radicaux. La désorganisation pénétrait dans le camp démocratique. Des amis politiques personnels du président, les uns l'abandonnaient, les autres se refroidissaient, bien peu lui restaient complétement fidèles. Le *Herald*, ce Protée ingénieux de la presse américaine, si habile à flairer dans l'air le vent qui s'élève, commençait à faire grise mine au président et à adresser aux radicaux les plus gracieux sourires. Oubliant que la veille encore il les dénonçait au peuple comme des usurpateurs et des fanatiques, il trouvait maintenant que l'amendement constitutionnel était plein de justice, et qu'il n'était pas dénué de modération. Il s'apercevait tout à coup que le plan de restauration du congrès ne différait pas

Digitized by Google

sérieusement de l'ancien programme du président, que d'ailleurs il exprimait l'opinion du peuple, et qu'après tout la décision suprême appartenait moins au président qu'au congrès. Même le *Times* et son directeur, M. Raymond, qui étaient connus pour obéir d'ordinaire aux inspirations du ministre d'état, commençaient à donner tort au président et à le menacer de leur défection, s'il ne se décidait pas à conclure un accommodement avec les radicaux. Il en était de même de M. Thurlow Weed, intime ami du ministre, et de tous ces républicains modérés, un peu mobiles, qu'on pourrait appeler le parti Seward. Toute cette nuance du parti conservateur et sans doute son chef avec elle suppliaient le président d'adopter l'amendement en y faisant quelques modifications légères qui sauveraient sa dignité.

M. Johnson résistait à tous ces conseils. Il comptait encore sur l'appui de l'armée. En traînant avec lui dans sa tournée électorale le plus glorieux et le plus populaire des hommes de guerre de son pays, il avait espéré l'associer intimement à sa politique et lui faire contracter quelque engagement formel de le servir envers et contre tous; mais le général Grant était d'une prudence et d'une discrétion à décourager toutes les avances des partis, qui se disputaient son patronage. A toutes les ovations qui lui étaient faites par les uns ou par les autres, il répondait simplement avec son laconisme proverbial : « Messieurs, je vous remercie. » Il allait même jusqu'à refuser la popularité dont on l'accablait, comme n'étant pas de son métier et ne convenant point à un soldat, qui devait ne s'attacher de préférence à aucun parti, faire simplement son devoir en restant fidèle aux lois. Quand les radicaux l'applaudissaient aux dépens du président, quand ils essayaient d'employer son nom comme une arme de parti, il fronçait le sourcil et semblait mécontent. Jamais cependant il ne laissait échapper un seul mot qui pût compromettre son indépendance ou donner le droit au président de le compter parmi ses amis. Une seule fois dans tout le voyage, — c'était à Cincinnati, — il était allé seul au théâtre aussi *incognito* que possible : on vint lui dire qu'une foule de peuple s'était rassemblée à la porte et demandait à le voir. « Je ne suis pas, dit-il, un homme politique. Le président des États-Unis est mon commandant en chef. Je regarde cette démonstration comme faite en opposition à la personne du président. Renvoyez ces braves gens chez eux. » Sommé une autre fois par une députation radicale de s'expliquer sur son opinion, il répondit que sa conscience lui défendait également d'attaquer la personne du président et de soutenir sa politique. Ce fut la seule déclaration de principes qu'il jugea convenable de faire.

Digitized by Google

M. Johnson sentait bien son isolement; mais son obstination ne lui permit pas de reculer en face même de l'ennemi. Il se jeta à corps perdu dans une lutte inégale, et qui devait fatalement tourner contre lui. Jamais élections ne furent si chaudes que celles qui eurent lieu au mois d'octobre 1866 dans la Pensylvanie, l'Indiana et l'Ohio. Les grandes élections de 1864, uniques peut-être dans l'histoire de la république américaine, furent de bien loin dépassées; tout fut bouleversé pendant les huit jours qui la précédèrent. Le commerce était suspendu, les manufactures fermées, le pays tout entier vivait sur les places publiques. Les orateurs et les agens électoraux n'avaient pas dormi depuis un mois, car c'est un rude métier que celui des hommes politiques dans une démocratie libre et en temps d'élection : la plupart meurent avant l'âge, et beaucoup sont atteints de folie au bout de peu d'années. Un étranger qui aurait débarqué en Amérique sans savoir ce qui allait s'y faire aurait cru que les deux partis s'organisaient pour la guerre civile.

Les démocrates, qui se sentaient moins nombreux que leurs adversaires, essayèrent de racheter leur faiblesse par une plus grande activité. Il y a dans l'art stratégique des élections américaines un procédé bien connu, qui consiste à transporter d'un *poll* à l'autre, et même souvent d'un état à un autre, des régimens d'électeurs nomades qui votent deux et trois fois. La séparation absolue des gouvernemens locaux et surtout la diversité des époques de l'élection dans les différens états permettent l'emploi général de ce procédé fauduleux, qu'on appelle plaisamment la *colonisation.* Or les démocrates avaient répandu un grand nombre de colonies sur toute la surface du pays. Pourtant les élections du mois d'octobre ne leur furent pas plus favorables que celles qui avaient précédé. La Pensylvanie d'abord se déclara contre eux. Il est vrai qu'à Philadelphie la majorité radicale n'était que de 3,000 voix sur 102,000 : on s'était battu dans les rues, il y avait eu des morts et des blessés; mais l'inégalité décisive porta sur le vote des campagnes. Il en fut de même dans l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, l'Iowa. Les majorités radicales étaient de 15, de 20 et de 50,000 voix.

Dès lors le sort de l'élection fut fixé : il s'agissait non plus de savoir qui l'emporterait des conservateurs ou des radicaux, mais jusqu'où irait l'humiliation des conservateurs, et s'ils garderaient encore un semblant de minorité dans le congrès. Les vaincus aimaient à espérer que l'état de New-York, infidèle depuis deux ans seulement à ses prédilections anciennes, pourrait encore leur revenir et les aider à se remettre à flot. Ces dernières espérances furent anéanties : les radicaux l'emportèrent aux dernières élections de novembre dans treize états sur seize, y compris celui de

Digitized by Google

New-York; le Delaware, le Maryland et le Kentucky seuls leur furent contraires. Voilà tout ce qui restait de ce parti démocrate dont les majorités souveraines ont si longtemps gouverné les États-Unis. La majorité des deux tiers était si largement assurée aux républicains radicaux que tous les *veto* présidentiels pouvaient être considérés comme annulés d'avance.

IV.

Qu'allait faire le président? C'était la question que devait s'adresser avec inquiétude le peuple des États-Unis. Pendant les premiers jours qui suivent une élection très disputée, il arrive ordinairement que le pays fatigué tombe dans une sorte de léthargie et de sommeil réparateur. C'est même un des avantages des institutions libres que d'épuiser dans des luttes régulières la surabondante activité du peuple. Au lieu d'en chercher la satisfaction dans des projets malsains de révolutions et d'émeutes, il consacre toutes ses forces à cette grande bataille légale qui s'appelle une élection. Le lendemain du jour où a été prononcé le verdict populaire, toute la turbulence du pays est dépensée, et les vaincus fatigués ne demandent plus qu'à se taire, comme les vainqueurs à pardonner. Cette épreuve leur a donné la juste mesure de leur puissance ou de leur faiblesse. Tout alors leur facilite un arrangement que la raison leur conseille. Pouvait-on donc espérer la réconciliation du président et du congrès?

Pendant toute la durée de l'élection, le président était resté plongé dans une perplexité profonde. Les bruits les plus contradictoires en avaient couru. Tantôt on le disait disposé à offrir au congrès un amendement de sa façon, tantôt on affirmait qu'il était décidé à ranimer la guerre civile. Un jour, au moment des élections d'octobre 1866, on répandit dans les grandes villes la nouvelle qu'il avait convoqué son conseil des ministres pour consulter l'*attorney-general* sur la légalité d'un coup d'état à tenter contre le congrès. Il s'agissait de savoir si le congrès actuel, privé des représentans des dix états du sud, était bien un congrès légal, et si le président ne pourrait pas le renverser en rassemblant un autre congrès où ces députés prendraient place. L'idée n'était pas neuve, et il y avait plus d'un mois que le *Times de New-York*, alors tout dévoué au président, en avait ouvertement et imprudemment fait la menace. Il s'appuyait sur une loi de 1862, qui avait fixé à 241 le nombre des membres de l'assemblée. Une majorité du nombre total, soit 121 membres, constituait donc le *quorum* nécessaire pour délibérer. Si les membres conservateurs se séparaient du congrès

Digitized by Google

et se réunissaient aux députés évincés des états du sud, peut-être pourraient-ils former le *quorum* nécessaire et abandonner à leur impuissance les radicaux isolés. Tel était le projet audacieux qui avait au moins traversé l'esprit de M. Johnson, et dont la nouvelle, publiée par les journaux au milieu même des élections, pouvait bien n'être qu'une édition savamment retardée. On devine ce qu'elle jeta partout d'épouvante et de colère, malgré le démenti formel envoyé le lendemain par le président. L'autorité disputée entre deux congrès hostiles, la rechute des états du sud dans une rébellion nouvelle et pire peut-être que la première, la perte de tous les sacrifices faits pour le maintien de l'unité nationale, la guerre civile enfin désolant chaque ville et chaque village des États-Unis, tels auraient été les résultats infaillibles de cette coupable et folle aventure. La forte majorité des radicaux leur permettait heureusement de se défendre et de se maintenir au palais du Capitole contre quiconque aurait l'insolente prétention de les chasser.

M. Johnson s'était mis par sa faute dans la position la plus incommode et la plus périlleuse où se soit jamais trouvé le chef d'une république. A moins de se rendre sans condition et de consentir à expier ses torts par une obéissance exemplaire à la volonté du pays, il était presque impossible de prévoir un autre dénoûment à ces querelles que l'emploi de la violence légale par le congrès ou de la force brutale par le président. La déposition par le congrès ou bien l'appel à la guerre civile, telle paraissait être jusqu'à nouvel ordre l'alternative où M. Johnson était enfermé. S'il essayait d'obtenir une conciliation tardive, il rencontrait de tous les côtés les résistances qu'il avait lui-même suscitées ou exaspérées à plaisir. Donnerait-il au sud le conseil tardif de se résigner doucement à l'exigence des radicaux, lui dont la désastreuse influence avait arrêté la contagion salutaire de l'exemple de soumission donné par le Tennessee à l'amendement du congrès? Ses conseils de résistance et d'indiscipline n'avaient été que trop bien écoutés par ces vaincus si humiliés naguère, et redevenus si orgueilleux. Déjà, au mois de septembre 1866, la législature de la Caroline du Sud avait voté solennellement l'égalité absolue des droits civils, abolissant d'un seul coup toutes les lois contemporaines de l'esclavage, excepté celles qui interdisent le mariage entre les deux races. On espérait que le gouverneur Orr allait engager l'assemblée à adopter l'amendement constitutionnel et à décréter des élections nouvelles de représentans *loyaux* qui pussent prêter sans effort le serment du congrès; mais il repoussait avec éclat toute idée de soumission. Le gouverneur de la Georgie imitait son collègue, et si le président voulait obtenir la soumission d'un état du sud, il était obligé de

Digitized by Google

s'adresser à ces *républicains* de la Louisiane qu'il avait laissé massacrer et intimider par les rebelles. Que pouvait-il dire enfin à ces radicaux du congrès encore tout fiers de leur victoire et tout irrités de ses injures? Quel langage insinuant leur tenir dans son message pour obtenir d'eux qu'ils s'arrêtassent à cet amendement mitigé qu'il avait eu la folie de combattre? Il les avait tellement courroucés qu'ils ne pouvaient plus garder aucune mesure; l'opinion publique, si opposée jadis aux idées radicales, les encourageait maintenant à ne pas s'arrêter dans la voie qui a pour terme inévitable l'égalité absolue des races. On voyait les *républicains* de Boston prendre deux hommes de couleur pour candidats à la législature; la convention radicale de Philadelphie nommait Frédéric Douglass un de ses vice-présidens. C'étaient les signes précurseurs d'une révolution sociale aussi profonde que celle qui a détruit l'esclavage, et quand les préjugés de couleur tendaient partout à disparaître, le congrès pouvait hardiment s'engager dans la voie des réformes radicales, sans courir le risque d'ébranler pour l'élection prochaine une popularité qui grandissait tous les jours.

On crut un instant que le président allait se présenter à ses adversaires avec une politique nouvelle qui supplanterait l'amendement, et dont le programme résumé en deux mots, *suffrage universel et amnistie universelle*, satisferait à la fois le peuple du nord et le peuple du sud; mais, sans compter que le programme des radicaux était encore plus raisonnable, et que les hommes du sud pouvaient bien regarder comme trop coûteuse cette amnistie acquise au prix du suffrage des noirs, il était trop tard pour dérober au congrès l'honneur de sa victoire. La seule chose que M. Johnson eût pu faire, c'était d'avouer loyalement qu'il s'était trompé sur l'opinion du peuple, et qu'éclairé maintenant par les élections dernières, il était bien décidé à oublier sa politique personnelle pour ne plus se rappeler que ses devoirs envers son pays. Les radicaux de leur côté, aussitôt rentrés au Capitole, allaient sans doute se laisser aller au plaisir de la vengeance, et essayer de lancer contre le président ce terrible décret d'*impeachment* dont n'avait été frappé encore aucun président des États-Unis. Si nulle concession n'apaisait leur colère, ils n'hésiteraient pas à prononcer sa déposition, car ils pouvaient en ce moment fonder cette mesure sévère sur des raisons de bonne et rigoureuse justice. Thaddeus Stevens s'en allait déjà proclamant à qui voulait l'entendre que les articles du jugement étaient rédigés d'avance, et qu'il était impatient de s'en servir.

Si les choses en venaient là, que ferait encore M. Johnson? Aurait-il assez de dignité pour accepter avec résignation sa défaite,

Digitized by Google

assez de patriotisme pour rentrer dans la retraite et renoncer à toute ambition? Il était au moins permis d'en douter. Tout portait à croire qu'il résisterait à outrance : ce serait une lutte à mort entre lui et le congrès. On disait qu'il s'équipait en guerre. Il avait, ajoutait-on, soigneusement distribué les commandemens militaires à ses partisans les plus dévoués; il avait peuplé son cabinet d'hommes d'action qui étaient dans sa main. Il tenait 130 millions de dollars dans le trésor, et le ministre des finances ajoutait sans cesse à cette somme. La marine lui était fidèle, il la tenait tout armée à la porte des grandes villes du littoral. Il avait assemblé dix mille hommes dans Washington. Enfin il semblait résolu à se défendre dans son gouvernement comme dans une forteresse armée, et à en chasser le congrès à coups de fusil. Il insurgerait une seconde fois les états du sud, il armerait les démocrates dans les grandes villes du nord, et alors s'engagerait une lutte formidable, qui pourrait être fatale à la république, si l'armée tout entière soutenait l'usurpateur, et si les bons citoyens ne pouvaient compter sûrement sur le patriotisme du général Grant.

Heureusement ces frayeurs étaient vaines. Le président avait dans ses conseils un homme d'état supérieur qui avait pu commettre des fautes, mais dont la sagesse douce et conciliante répugnait à l'emploi de la force brutale, dont surtout le passé était lié trop glorieusement à la défense de l'union nationale pour qu'il voulût déshonorer la fin de sa carrière par une rébellion criminelle contre les lois de son pays. Ce ministre, M. Seward, n'épargnait aucun effort pour amener entre le président et le congrès un arrangement qui leur permît de se supporter mutuellement pendant les deux ans qu'ils avaient à vivre ensemble. On lui attribuait alors un plan nouveau qui consistait à détourner l'attention du pays vers la politique étrangère et à ressaisir une popularité fugitive en prenant une attitude arrogante à l'égard des puissances européennes. On épouserait la querelle des Irlandais fenians contre l'Angleterre; on envahirait le Canada sous le prétexte de protéger contre l'impitoyable sévérité des lois anglaises ceux des prisonniers fenians que les tribunaux canadiens avaient condamnés à la peine de mort. On exigerait de l'Angleterre le paiement immédiat des indemnités réclamées pour les déprédations du corsaire confédéré l'*Alabama*. Enfin sur la question du Mexique on ne se contenterait plus des obligeantes promesses d'évacuation faites par la France, mais on enverrait au besoin une armée américaine assister le président Juarez à pousser dehors le *prétendu empereur* en se réservant pour prix de ses services une certaine part de terre mexicaine. Les radicaux devraient soutenir cette poli-

Digitized by Google

tique sous peine de se rendre impopulaires. Devant la nécessité d'armer le pays pour la guerre étrangère, toutes les dissensions intérieures tomberaient par enchantement, l'affaire de la restauration des états du sud se résoudrait toute seule, et personne ne se souviendrait plus de la triste campagne électorale où venait de succomber le président.

Ce n'eût pas été la première fois que cette politique aurait été employée. Quand un gouvernement veut distraire un pays de ses libertés intérieures, il ne manque jamais de lui donner cette diversion puissante qui s'appelle la guerre étrangère; mais, si la république américaine ne faisait que recueillir en cela les enseignemens de l'ancien monde, il n'était guère possible que les procédés qu'elle lui empruntait pussent réussir chez elle. Elle a depuis trop longtemps l'habitude de se conduire elle-même pour que l'appât d'un peu de gloire militaire suffise à la détourner du soin de sa réorganisation intérieure et de l'intérêt, souverain pour elle, de faire respecter la volonté populaire par le gouvernement nommé pour observer ses commandemens. C'est une loi dont elle ne s'est pas départie un seul jour pendant les cinq années de la guerre civile, au milieu des plus grandes épreuves que puissent traverser les institutions républicaines, et qu'elle ne pouvait pas enfreindre pour le seul plaisir de battre une flotte anglaise et d'annexer quelques territoires du Canada ou du Mexique. Quand ses représentans allaient se lever pour dicter d'une voix enfin impérieuse les lois réclamées par le pays au magistrat chargé de les exécuter, ils devaient lui réclamer avant tout l'application d'une justice rigoureuse aux affaires intérieures de la république.

II. — 1867.

Message du président aux deux chambres. — Admission du Colorado et du Nebraska au nombre des états. — Procédure d'*impeachment* contre le président Johnson. — Lutte de la cour suprême et du congrès. — Lutte des démocrates et des républicains au Capitole. — Suspension de la procédure d'*impeachment*. — Voyage de M. Johnson dans les états de l'ouest. — Installation du pouvoir militaire dans le sud. — Nouvelle lutte entre le président et le congrès. — Entrée du général Grant au ministère en remplacement de M. Stanton. — Reprise de la procédure d'*impeachment*. — Acquittement de M. Johnson.

I.

Lorsque les chambres se réunirent en 1866, après les élections qui renouvelaient leurs pouvoirs, la position de M. Johnson était à peu près désespérée. Il avait perdu dans cette triste campagne jusqu'à l'ombre d'une popularité depuis longtemps compromise; il

Digitized by Google

avait manqué une occasion précieuse de faire la paix avec les radicaux sans leur laisser les honneurs de la guerre. Ceux-ci revenaient plus audacieux et plus terribles, avec tout l'orgueil que leur inspirait leur récent triomphe. Les assemblées nouvellement élues ne devant se réunir qu'au printemps de l'année suivante, c'était à l'ancien congrès qu'était confiée la tâche de consolider sa victoire. Pleins d'une confiance sans bornes, les chefs des républicains déclaraient hautement que l'heure des ménagemens était passée, et que la session ne s'achèverait pas sans la déposition du président. Celui-ci faisait bonne contenance. Il semblait qu'on touchât au moment suprême, et qu'avant peu l'un des combattans dût rester sur le carreau. Pourtant les modérés n'avaient pas perdu toute espérance. Ils disaient avec raison que la déposition du président était une mesure bien périlleuse, qu'elle fonderait pour l'avenir un précédent funeste, que la constitution, en permettant au congrès la procédure de l'*impeachment* contre le chef du pouvoir exécutif, avait entendu en faire une menace plutôt qu'une arme offensive, et qu'il ne fallait s'en servir qu'en cas d'extrême nécessité. Ils pensaient que l'opinion publique pouvait bien y applaudir dans un moment de colère, mais qu'elle ne tarderait point à se raviser, et à en faire un sujet de reproche au parti qui l'aurait votée. Ils ajoutaient que le président ne pouvait plus se défendre, qu'on lui attribuait des projets de résistance et de coups d'état chimériques, et qu'il céderait bientôt à la volonté du congrès. L'amendement constitutionnel serait alors ratifié par la grande majorité des états, et la concorde rétablie entre les pouvoirs sans aucune de ces mesures violentes qui nuisent toujours aux libertés publiques et à la considération d'un peuple.

M. Johnson se hâta de leur donner un démenti. Son message aux deux chambres ne se ressentit nullement de l'humiliation qu'il venait de subir. Il n'y prenait plus, à la vérité, ce ton impérieux et superbe auquel il avait habitué ses adversaires; mais il ne laissait pas pressentir la moindre velléité d'accommodement. Au contraire, feignant d'ignorer et les mesures prises par les radicaux et les argumens par eux opposés à sa politique, il leur recommandait, comme toujours, l'admission des représentans du sud au sein du congrès. Il entretenait longuement les chambres des affaires extérieures et financières, de la prospérité du trésor, qui en une seule année avait remboursé 190 millions de dollars (1 milliard de francs), sur la dette contractée pendant la guerre. Quant aux affaires intérieures, il se contentait d'exprimer le vague espoir d'une conciliation prochaine. Ce n'était pas le langage qu'il aurait fallu tenir pour donner satisfaction aux radicaux. En même temps il excitait

Digitized by Google

l'opposition des *rebelles*. La législature de l'Alabama repoussait l'amendement constitutionnel; les autres lois du congrès restaient impuissantes devant la conspiration de désobéissance générale qui recevait son mot d'ordre de la Maison-Blanche. Les états du sud imitaient l'orgueilleux silence et la résistance passive du président.

Mais déjà les radicaux exaspérés ne pouvaient plus se contenter de l'amendement. Dans un *caucus* préliminaire tenu le 1er décembre au Capitole, ils avaient préparé une série de mesures qui fermaient tout retour à M. Johnson. Ce nouveau programme, rédigé en grande partie par M. Thaddeus Stevens, le *leader* énergique du parti républicain dans la chambre, était le plus violent que les radicaux eussent jamais adopté. Il s'agissait d'abord de proposer une loi qui assurât le succès de l'amendement constitutionnel en écartant l'influence des états du sud et en ne subordonnant l'adoption qu'au vote des trois quarts des états actuellement représentés au congrès. Cette mesure en appelait une autre : elle supposait l'anéantissement des états du sud et la négation même de leur existence. Aussi devait-on proposer en même temps la destruction des gouvernemens d'état rétablis par le président et les remplacer par des gouvernemens territoriaux soumis directement à l'autorité du congrès. En même temps qu'on rayerait les pays du sud de la liste des états, on y admettrait au contraire les deux territoires du Colorado et du Nebraska, en réglant chez eux les conditions du droit de suffrage et en leur imposant des garanties de fidélité à la politique radicale. On couronnerait enfin toutes ces réformes en imposant le suffrage des noirs au district de Colombie, aux anciens états du sud et aux états nouvellement fondés du *far west*.

Les autres mesures n'étaient pas moins graves : elles tendaient à annuler l'autorité du président et à le désarmer de tous ses pouvoirs légaux. On lui retirerait la direction des douanes et de l'*internal revenue*, confiée jusqu'à présent au ministère des finances, pour la remettre aux mains du président de la cour suprême; on annulerait toutes les nominations administratives faites par lui en l'absence des chambres, et l'on ferait rembourser au trésor les traitemens déjà perçus ; on déclarerait inéligible pendant trois ans tout fonctionnaire dont la nomination serait rejetée par le sénat, et l'on restreindrait le pouvoir de destitution qu'avait le président au cas d'incapacité matérielle ou de malversation, en l'astreignant à rendre compte de ses motifs au sénat dans l'espace de vingt jours. Enfin la réunion du nouveau congrès aurait lieu dès le 4 mars, aussitôt après la dissolution du congrès actuel, afin de ne pas laisser le temps à M. Johnson de défaire pendant l'interrègne tout le travail de la session. Telles furent les résolutions proclamées par les radicaux

Digitized by Google

dès le début de la campagne; chacun des membres du parti présens à la réunion s'engageait à les soutenir de son influence et de ses votes. La session n'était pas encore ouverte que déjà les combattans changeaient de rôle : le président, si emporté tout à l'heure, se renfermait dans un prudent silence; les radicaux au contraire, naguère si modérés, à présent poussés à bout, allaient se porter à des violences quelquefois légitimes, mais souvent maladroites, et qui devaient commencer à les affaiblir.

Il s'en fallut de beaucoup que toutes ces mesures fussent admises ou même proposées dans le congrès. Les chefs de l'opinion radicale devaient bientôt s'apercevoir qu'il était moins facile de dominer deux grandes assemblées que de faire acclamer un programme de parti par une réunion de soixante membres uniquement composée d'amis ou de complices. Ils débutèrent pourtant par quelques succès faciles qui semblaient leur promettre une suprématie durable. Le président annonçait depuis longtemps qu'il avait en réserve une arme puissante dont il se servirait pour confondre toutes les machinations du congrès. En vertu du droit de grâce qu'il tenait de la constitution, il pouvait d'un jour à l'autre accorder aux hommes du sud une amnistie générale qui les rétablirait dans l'exercice de tous leurs droits. C'était la seule de ses prérogatives souveraines qu'on n'eût pas eu l'idée de lui ravir. Dès sa première séance, la chambre des représentans vota par 111 voix contre 29 un bill qui retirait au président le droit d'amnistie pour le confier à un comité du congrès.

Le président tenait particulièrement à écarter les noirs des élections : leur avénement au droit de suffrage aurait été la ruine du parti démocratique dans la plupart des états du sud. Une fois investis du pouvoir politique, les affranchis n'avaient qu'à s'unir aux républicains épars pour former une majorité puissante et dicter la loi à leurs anciens maîtres. M. Johnson soutenait d'ailleurs que chaque état devait rester juge de la franchise électorale, et le congrès lui-même avait admis cette doctrine en proposant l'amendement; mais dans le district de Colombie le congrès était législateur et maître, et il pouvait y donner le bon exemple sans commettre aucune usurpation. Le suffrage des noirs fut imposé au district de Colombie par l'autorité du congrès. En vain la population blanche protesta au dehors par un vote unanime à l'heure même où les législateurs réglaient pour elle ses destinées; le vote souverain du Capitole l'emporta sur l'opposition populaire, et le président Johnson eut le chagrin de voir appliquer dans sa capitale, à la porte même de sa maison, le régime qu'il avait tant combattu.

Digitized by Google

Enfin les deux territoires du Colorado et du Nebraska furent admis au nombre des états, mais à la condition solennelle de n'établir chez eux, pour cause de race ou de couleur, aucune distinction ni dans les droits politiques ni dans les droits civils. Cette mesure, qui assurait aux républicains plusieurs voix nouvelles et qui attachait à leur parti deux états pleins d'avenir, n'était pas faite pour déplaire à la majorité du congrès; mais elle engageait d'avance la liberté de l'opinion populaire, et par là touchait à ce droit des états, toujours si cher en Amérique à ceux même qu'on accuse de vouloir le détruire au profit du pouvoir fédéral. Aussi les républicains modérés la repoussèrent-ils une première fois. Il fallut que M. Thaddeus Stevens revînt leur lancer lui-même un de ces coups de fouet vigoureux que le vieux tacticien sait appliquer si à propos à ses partisans irrésolus. Il eut d'ailleurs un plein succès; la question préalable fut prononcée, et le bill voté sans discussion. Le président subissait tous ces affronts sans pouvoir y rien opposer qu'un droit de *veto* impuissant, annulé qu'il était d'avance par une accablante majorité.

Ce n'est pas tout : le congrès élaborait une autre mesure beaucoup plus grave, et par l'humiliation personnelle qu'elle devait infliger au président Johnson et par les dangereuses conséquences qui pouvaient en résulter pour le pays. Une commission avait été nommée dès l'ouverture de la session pour examiner si l'on ferait le procès du président, et dans quels termes il conviendrait de formuler l'accusation. Le comité fit son rapport à la chambre des représentans, et conclut à l'*impeachment* pour une foule de raisons trop longues à énumérer. La chambre approuva ces conclusions séance tenante, et le comité judiciaire fut saisi de la procédure par un vote presque unanime où les républicains modérés donnèrent la main aux radicaux. C'était la première fois qu'on osait prendre une pareille mesure contre un président des États-Unis.

C'est pour nous un curieux spectacle que celui d'une assemblée qui se prépare à destituer le premier personnage de l'état comme le plus minime des fonctionnaires et à le chasser du gouvernement avant l'expiration de son pouvoir. Accoutumés que nous sommes à des pratiques toutes différentes, nous serions certainement moins étonnés si c'était le pouvoir exécutif qui s'avisât de congédier les chambres et de gouverner le pays sans elles. Tel est pourtant le seul moyen qu'ait inventé la constitution américaine pour trancher les disputes du président et du congrès : mais on conçoit que cette arme formidable ne puisse pas être d'un usage quotidien. La déposition du président était une chose autrement grave que ces simples votes de blâme qui, dans les gouvernemens constitutionnels,

Digitized by Google

entraînent pacifiquement la chute d'un ministère. Avant d'avoir recours à cette ressource extrême, avant d'encourir une aussi lourde responsabilité devant son pays et devant l'histoire, le congrès avait dû faire des réflexions sérieuses. On ne peut pas croire que cette grande assemblée n'ait obéi, comme on l'a prétendu, qu'à de mesquines jalousies personnelles ou même à des rancunes très légitimes. Il n'est pas probable non plus que, par cette déchéance solennelle du chef de la république, elle entendît châtier uniquement ces peccadilles administratives que la compétition du pouvoir fait commettre à tous les partis. Les principaux chefs d'accusation étaient la résistance du président au congrès, le mauvais usage qu'il avait fait du droit de grâce, les mouvemens administratifs opérés pour le succès des élections, la corruption, la vente des places, et bien d'autres encore. A vrai dire, ce n'étaient là que des prétextes mis en avant pour déguiser la seule raison véritable, la plus forte en bonne justice, quoique la plus faible aux yeux de la loi, nous voulons dire la résistante aveugle, haineuse, obstinée, l'hostilité systématique qu'Andrew Johnson avait montrée à toutes les volontés du congrès, au risque de soulever de nouveau la guerre civile et de rendre impossible la pacification du pays. Le crime du président était un crime exclusivement politique, et c'est à une nécessité politique impérieuse que les républicains auraient obéi en le dépouillant de son pouvoir. C'était leur droit et même leur devoir de faire respecter par un magistrat indocile cette souveraineté populaire dont ils étaient les représentans.

A ces raisons générales venaient se joindre des motifs particuliers et des intérêts de parti qui n'étaient pas sans valeur. Le congrès s'était trop engagé pour revenir en arrière, ou même pour s'arrêter à moitié chemin. Provoqués si longtemps par leur orgueilleux adversaire, les républicains se voyaient obligés de le poursuivre à outrance; c'était pour eux plus qu'une question d'honneur ou de succès, c'était presque une question d'existence. Pour le moment, les anciens modérés se laissaient entraîner avec les autres : M. Bingham, leur chef naturel, qui aurait pu aspirer à une grande influence, comprenait que ce n'était pas le moment de former un tiers-parti dans la chambre, et que tout devait céder à la nécessité d'abattre l'ennemi commun. Plaider la patience, la modération, le respect de la dignité présidentielle, c'était à présent trahir son mandat, passer aux démocrates et céder la victoire aux rebelles. De toutes les mesures que les radicaux avaient proposées, l'accusation du président était peut-être celle qui rencontrait le moins d'opposition dans la chambre. Chacun sentait qu'une action prompte et vigoureuse pouvait seule entretenir la confiance et l'énergie du parti.

Digitized by Google

Si le succès se faisait attendre, les hommes prudens et timides qui composent par tout pays les majorités gouvernantes commenceraient à s'effrayer de leur audace et à se retirer doucement de la mêlée. Si l'on voulait garder l'avantage, il fallait frapper vite et ôter à l'ennemi le pouvoir de nuire. Un parti qui temporise est un parti perdu. Le président le comprenait à merveille, et c'est là-dessus qu'il fondait ses espérances. Par ses *veto* systématiques, par ses résistances calculées, par l'apparente modestie de son langage, il ne cherchait qu'à gagner du temps et à faire durer son pouvoir jusqu'à la dissolution, suivant lui très prochaine, du grand parti républicain. Il employait ce temps de grâce à se ménager des alliances, à répandre la discorde, à encourager les défections, à susciter au congrès des complications et des inimitiés nouvelles. Ce fut par ses soins que la cour suprême secoua l'influence de son chef, M. Chase, et se mit à rendre des arrêts qui prêtaient une apparence de légalité à l'insubordination du président.

On sait quel est aux États-Unis le rôle important de la cour suprême. Elle n'est pas seulement le tribunal supérieur qui juge en dernier ressort les affaires civiles; elle est aussi le tribunal politique où viennent aboutir ces différends de toute nature qui dans un gouvernement fédératif doivent s'élever fréquemment entre les états et l'autorité fédérale. Elle avait donc entre les mains plus d'un moyen facile de contrarier l'influence du congrès. Elle s'attaqua d'abord aux lois nombreuses qu'il avait faites pour assurer aux affranchis la possession des droits civils, lois si mal observées ou si ouvertement combattues par les autorités locales qu'elles étaient restées impuissantes dans la plupart des états du sud. Ensuite elle annula les jugemens des cours martiales, elle condamna les décisions des commandans militaires, elle déclara illégaux les emprisonnemens arbitraires auxquels on donnait pour prétexte la suspension de l'*habeas corpus*. Enfin elle annula le serment politique qu'une loi déjà ancienne imposait aux avocats inscrits dans les cours fédérales. Toutes ces mesures n'étaient pas également mauvaises, et la dernière surtout n'avait rien que de juste et de sensé; mais le congrès, qui déjà nourrissait de fortes rancunes contre la cour suprême et qui avait parlé plusieurs fois de l'abolir, n'était pas disposé à reculer devant ses arrêts. A peine la décision de la cour fut-elle connue au Capitole, que la chambre l'annulait par un nouveau bill qui interdisait formellement à toute personne ayant soutenu la rébellion en quelque manière de remplir l'office d'avocat ou d'*attorney* devant les cours des États-Unis.

On était au 22 janvier. M. Boutwell, auteur de la proposition, demanda, suivant l'usage, la question préalable et le vote immé-

Digitized by Google

diat. Les démocrates protestèrent et réclamèrent la discussion : c'était un retard inutile, car la majorité était connue d'avance, et il est d'usage au congrès de renvoyer aux séances du soir tous les tournois superflus d'éloquence pour réserver les séances du matin à la prompte et vigoureuse expédition des affaires. Cependant, par politesse pure et pour ne pas avoir l'air d'étouffer la discussion, M. Boutwell consent à retarder le vote de quelques instans, et accorde successivement dix minutes, cinq minutes, deux minutes, aux divers orateurs qui demandent la parole. Ceux-ci promettent de voter la loi, si la chambre leur donne une heure de discussion; la chambre impatientée la refuse. Ils déclarent sans hésiter qu'ils resteront, s'il le faut, toute une semaine en séance, mais qu'ils empêcheront le vote de la loi. Alors commença une de ces luttes singulières qu'on ne voit que dans les assemblées américaines, et qui ressemblent plus à un jeu d'enfans qu'à un duel entre deux partis exaspérés. Chaque fois que les républicains se levaient pour réclamer le vote, les démocrates proposaient une motion d'ajournement : à chaque motion nouvelle, il fallait faire l'appel des voix par oui et par non, ce qui prenait au moins dix minutes. Ce manége dura jusqu'au soir, et trente-deux démocrates tinrent tête pendant trois heures à cent neuf républicains. Vers le soir, les républicains renchérirent encore sur les démocrates; ils demandèrent à chaque motion le vote par défilé, plus long et plus fatigant que l'appel nominal. On vota ainsi plus de soixante fois; les démocrates tenaient ferme, et n'annonçaient encore aucune faiblesse. Alors les républicains, qui avaient pour eux l'avantage du nombre, se décidèrent à passer la nuit. Ils se relayèrent pour aller dîner, tandis que leurs adversaires restaient cloués sur leurs siéges ou ne faisaient que de courtes promenades à la maigre cantine du Capitole. Vers minuit, la moitié des républicains avaient déserté; la chambre n'était plus en nombre, et le vote allait être ajourné par force majeure. Le président s'alarma; les sergens et les huissiers allèrent poursuivre jusque chez eux les républicains défectionnaires. On les arracha de leurs lits et on les ramena prisonniers au Capitole, où leurs collègues leur firent subir un jugement burlesque. Quelques-uns des coupables essayèrent d'alléguer des excuses et d'obtenir leur congé; on le leur refusa sans pitié. Les portes furent closes, et les votes recommencèrent au milieu des rires, des chansons, des lazzis échangés d'un parti à l'autre. Rien de plus étrange que l'aspect de la chambre pendant cette nuit de carnaval : on buvait, on fumait, on s'asseyait sur les tables; des marchands de comestibles avaient ouvert boutique à l'entrée de la salle; le temple des lois semblait changé en un grand cabaret. Le

Digitized by Google

jour parut et trouva les deux armées à leur poste, serrées encore autour de leurs chefs, mais harassées toutes les deux de sommeil et de fatigue. Leur bonne humeur n'était pas altérée, et nulle altercation malséante n'avait troublé la sérénité de ce défi joyeux. Les partis ont en Amérique une habitude de camaraderie qui sert de contre-poids à leur brutalité démocratique, et donne souvent à leurs rencontres l'air d'un jeu de mains un peu rude, mais au demeurant très inoffensif. A huit heures du matin, M. Boutwell lui-même avoua sa fatigue et donna le signal de la déroute. La chambre se sépara d'un commun accord, en promettant aux démocrates l'heure de discussion qu'ils avaient demandée; à onze heures, elle se réunit de nouveau pour les entendre, et à midi ce bill d'un enfantement si pénible fut voté sans protestation.

Ce curieux épisode prouvait la puissance du parti républicain dans le congrès; mais il montrait en même temps la fermeté des démocrates et leur force encore suffisante pour retarder au moins les lois qu'ils ne pouvaient plus empêcher. On touchait au mois de février, et la session tirait déjà vers sa fin; le congrès allait expirer sans avoir pris aucune mesure décisive. L'amendement constitutionnel n'était pas encore ratifié. Neuf états l'avaient déjà repoussé, cinq autres lui étaient hostiles. On savait que le Texas, la Louisiane, l'Arkansas, le Delaware, le Maryland, allaient imiter l'exemple du Kentucky, des deux Carolines, de la Floride, de la Georgie et de tous les autres états du sud. On ne conservait plus guère d'espoir de le faire réussir cette année. Tandis que les états du sud le repoussaient comme trop rigoureux, l'état de Massachusetts allait le rejeter comme trop faible, et M. Sumner avait déclaré dans le sénat qu'il ne se croyait pas tenu d'accorder à si bon marché son pardon aux états rebelles.

Cependant le peuple se fatiguait des disputes éternelles et de l'anarchie qu'il voyait régner au sein du gouvernement. L'opinion, naguère si favorable à la déposition du président, y était déjà devenue contraire. Par son sang-froid inaccoutumé, par son silence prudent sur les questions personnelles, M. Johnson éteignait peu à peu l'irritation provoquée l'année précédente par sa malencontreuse éloquence. Il avait contribué plus que personne au triomphe des radicaux par les injures qu'il leur avait dites. C'était maintenant leur tour de se compromettre par des violences de parole auxquelles ne répondait pas l'énergie de leurs actes. Ansi, tandis que l'affaire de l'*impeachment* se traînait timidement au comité judiciaire de la chambre, au milieu des répugnances visibles de ceux même qui l'avaient proposée, le colonel Forney, secrétaire du sénat, s'en allait répétant partout avec ostentation que le comité avait été com-

Digitized by Google

posé tout exprès pour cette besogne, et ce propos, colporté par la malveillance, faisait plus de mal aux républicains que ne leur en eût fait une condamnation prompte et hardie. Une autre fois M. Loan, du Missouri, ne craignait pas d'affirmer en pleine chambre qu'Andrew Johnson avait trempé dans l'assassinat du président Lincoln, et le congrès, qui ne croyait pas un mot de ces extravagances, mais dont elles flattaient la passion, lui maintenait la parole malgré les réclamations de tous les hommes sensés. Ces grossièretés de langage rapprochaient les démocrates et les républicains modérés par un sentiment d'indignation commune; à ces derniers, dont l'opinion était assez bien représentée par le *Times* de New-York, venaient s'ajouter certains radicaux idéalistes, comme le prédicateur Henry Ward Beecher et le directeur du journal *la Tribune*, Horace Greeley, qui depuis un an prêchaient l'oubli des injures et la fraternité des races. Ainsi les deux organes principaux du parti républicain s'unissaient à cette heure pour conseiller l'abandon de la procédure entamée contre le président, le premier tout en avouant qu'elle avait des motifs légitimes, le second tout en condamnant avec une juste sévérité la politique funeste de M. Johnson. Tous deux pensaient que le pays était épuisé, qu'il avait besoin de repos, qu'il fallait craindre les commotions politiques, et que la prudence ordonnait de renoncer provisoirement aux grandes réformes pour s'occuper des finances, du commerce, de l'industrie à demi ruinée, de l'agriculture écrasée sous les taxes, en un mot de tous ces intérêts matériels qu'on négligeait depuis trop longtemps.

La question financière préoccupait les esprits à juste titre, et elle n'était pas la moindre cause de la défaveur qui commençait à ébranler le crédit des radicaux. Jamais le pays ne s'était autant ressenti des sacrifices énormes qu'il avait faits pendant la guerre. Tant que la république avait été menacée, le patriotisme et l'ardeur même de la lutte avaient soutenu les courages. On espérait d'ailleurs qu'aussitôt l'Union rétablie l'ancienne prospérité renaîtrait comme par miracle, et qu'une végétation vigoureuse et nouvelle effacerait en peu de temps les ravages de la guerre civile; mais quand au lendemain de la victoire on eut compté les désastres et mesuré l'étendue des sacrifices qui restaient à faire pour mener à bien l'œuvre inachevée, le malaise se glissa dans les esprits. Depuis ce temps, il n'a fait que grandir au milieu des embarras sans nombre qui ont aggravé les charges publiques. On pensait que le sud, une fois ouvert au travail libre et à l'activité des hommes du nord, fournirait des richesses nouvelles, et l'on ne trouvait devant soi qu'un territoire dévasté, des cités en cendres, une population affa-

Digitized by Google

mée, turbulente, indocile, qu'il fallait gouverner *manu militari* comme une nation conquise, nourrir tout entière aux frais du trésor. On avait licencié cette armée formidable qui prenait deux millions de bras vigoureux et qui dévorait chaque jour deux millions de dollars; mais il restait à protéger les anciens esclaves, à leur donner du travail et des vivres, à secourir leurs anciens maîtres, réduits à mendier sur les chemins; il restait par-dessus tout à solder les emprunts immenses qu'on avait contractés pendant la guerre et à éteindre peu à peu toutes ces dettes fédérales, municipales, dettes d'états et autres, dont le total atteignait presque la somme effrayante de 20 milliards. Avant la guerre, toutes ces dettes réunies pouvaient être évaluées au dixième à peine de cette somme, et la part afférente à chaque habitant des États-Unis n'était encore que de 10 dollars : elle est de 100 dollars aujourd'hui. On ne pouvait guère se flatter ni d'une grande diminution des impôts, ni d'un prompt abaissement de la dette. Tout au moins fallait-il une économie rigoureuse, et le congrès, accoutumé aux prodigalités de la guerre, continuait à voter les millions par centaines, à multiplier les institutions coûteuses, à répandre à profusion les pensions, les primes aux vétérans ou aux soldats blessés, à payer sans compter les fournisseurs frauduleux qui avaient abusé de la pénurie du trésor. La seule distribution des gratifications militaires absorbait environ 100,000 dollars par jour, et le ministre des finances était obligé de demander une suspension provisoire des paiemens, le trésor n'y suffisant plus. La conséquence de tout ce gaspillage était facile à deviner : la dette, qui avait diminué l'année précédente, était redevenue stationnaire, et, si le désordre continuait, elle ne tarderait point à grossir.

En même temps les rentrées baissaient d'une manière effrayante malgré l'établissement de plusieurs taxes nouvelles et les avances faites au trésor sur l'impôt du revenu. Tant que la guerre avait duré, le congrès, pressé d'argent, avait frappé à tort et à travers toutes les matières imposables, et l'urgence avait fait accepter sans discussion des taxes exorbitantes, absurdes ou funestes. D'ailleurs le zèle des citoyens n'avait pas marchandé les subsides, et les impôts les plus onéreux avaient été perçus avec une aisance et une régularité sans exemple. Maintenant la nation appauvrie se refusait à subir des charges dont elle ne concevait plus l'utilité; la moitié des citoyens fraudait le trésor public. Le congrès ne savait y remédier qu'en votant des impositions nouvelles qui paralysaient le travail et tarissaient les revenus. Le commerce languissait, l'industrie continuait à dépérir, et la misère, ce visiteur si longtemps inconnu dans le Nouveau-Monde, commençait à y devenir

Digitized by Google

l'hôte assidu des grandes villes et le mauvais conseiller des passions populaires.

On s'en prenait de tous ces maux à l'aveuglement du congrès. Des deux partis économiques qui de temps immémorial ont divisé les États-Unis, la majorité républicaine s'était alliée de préférence à celui qui conseillait l'établissement des impôts les plus onéreux. Elle était entièrement livrée à l'influence tyrannique de cette ancienne école prohibitive qui dominait dans les états du nord, et qui avait prêté pendant la guerre un secours si puissant à la cause de l'Union. Ces protectionistes à outrance se croyaient les vainqueurs du jour : ils n'avaient vu dans l'abaissement du sud que le triomphe particulier de leurs doctrines, et ils gouvernaient le congrès avec une arrogance que la majorité républicaine tolérait par habitude ou par intérêt plutôt que par conviction. On s'occupait justement de rédiger les articles d'une loi générale sur les tarifs, et les manufacturiers, assiégeant les abords des chambres, avaient employé tour à tour la corruption ou la menace. Les taxes qui furent votées dépassaient tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; les droits d'entrée sur les marchandises étrangères furent élevés en général à 90 et à 100 pour 100; le droit d'importation sur le sel fut même poussé jusqu'au taux exorbitant de 225 pour 100, au seul effet de protéger quelques salines de l'état de New-York et de l'état du Michigan. On comprend que la masse des consommateurs, qui formaient en définitive la majorité de la nation, appelât de tous ses vœux le *veto* que le président avait promis de mettre sur les tarifs comme sur toutes les lois du congrès.

Tels étaient à ce moment les griefs principaux qui commençaient à endommager la popularité du vieux parti radical. Le président, comme c'était son rôle, ne manquait pas d'en profiter en flattant la faction contraire. Quelques républicains influens, fatigués de toutes ces folies ou blessés peut-être secrètement des allures impérieuses qu'affectaient les chefs de leur parti, passaient déjà pour fréquenter les abords de la Maison-Blanche. Enfin tout indiquait l'approche de cette réaction prévue qui suit toujours dans un pays libre le triomphe des partis extrêmes. Les radicaux virent le danger. Renonçant d'eux-mêmes à la plus importante comme à la plus impopulaire de leurs démarches, ils firent à l'opinion publique le sacrifice de leurs mauvais desseins contre le président. Le comité judiciaire de la chambre conclut à la suspension de la procédure. Tout en abandonnant leur projet favori, ils en recueillirent la menue monnaie par quelques tracasseries et quelques vexations administratives qui devaient beaucoup gêner leur adversaire. Ils lui interdirent, entre autres choses, de nommer ou destituer aucun fonctionnaire,

Digitized by Google

pas même ses ministres, sans l'autorisation du sénat; puis ils songèrent à combiner une loi nouvelle pour remplacer l'amendement constitutionnel expirant, auquel le vote du Delaware allait porter le coup mortel.

M. Thaddeus Stevens imagina d'abord un plan de réorganisation générale d'une application épineuse, mais d'une extrême simplicité. Il consistait à faire nommer partout des assemblées constituantes par le peuple entier sans distinction, tout en laissant les gouvernemens en exercice remplir provisoirement leurs fonctions locales. Ce projet n'était qu'une utopie, comme n'eut pas de peine à le prouver M. Ashley, de l'Ohio, qui vint soutenir un autre plan de sa façon. Les deux projets échouèrent également. M. Stevens ne se tint pas pour battu. Le 8 février, il se représenta devant la chambre au nom du comité de reconstruction, qu'il présidait encore, et muni d'un projet nouveau. Il demandait cette fois le traitement pur et simple des états du sud en pays conquis. Il voulait qu'on les divisât en cinq gouvernemens militaires, commandés par des brigadiers-généraux qui réuniraient tous les pouvoirs, évoqueraient toutes les causes devant les tribunaux militaires, accorderaient ou retiendraient à leur gré le privilége de l'*habeas corpus*, et seraient nommés sans contrôle par le lieutenant-général Grant. M. Stevens voulait faire déclarer la question préalable et voter sans discussion; mais ces procédés révolutionnaires commençaient à déplaire à la chambre : elle laissa s'engager une discussion confuse qui révéla toutes les incertitudes et toutes les perplexités des républicains. Il y en avait qui trouvaient le projet trop faible; le plus grand nombre éprouvaient de vives répugnances pour une mesure où ils voyaient la ruine des vieux principes républicains. Deux jours de suite, M. Stevens essaya d'interrompre la discussion et d'arracher un vote à la chambre; deux fois il fut battu par une grande majorité. Les républicains hésitaient toujours; effrayés de se voir entraînés si loin dans le radicalisme, ils revenaient à l'espérance d'un accommodement raisonnable sur les bases de l'amendement constitutionnel. Trois d'entre eux rendirent visite au président, et lui demandèrent s'il croyait que l'amendement pût encore être accepté par le sud. Il répondit qu'il fallait d'abord réviser la clause qui excluait les rebelles des fonctions publiques, ou du moins la restreindre aux fonctions du gouvernement fédéral. On savait qu'en ce moment divers hommes influens des états du sud, entre autres l'ancien gouverneur Orr, de la Caroline, qui avait, l'année précédente, joué un rôle si conciliant dans la convention de Philadelphie, étaient venus à Washington demander conseil à M. Johnson et concerter avec lui un nouveau programme. Ils consentaient à pro-

Digitized by Google

clamer la perpétuité de l'Union, à reconnaître la dette fédérale et à répudier la dette confédérée, à proportionner le nombre de leurs députés à celui de leurs électeurs, à ne refuser même le droit de suffrage à aucun homme, blanc ou noir, qui sût signer son nom et lire à haute voix la constitution des États-Unis. C'étaient à peu de chose près tous les principes essentiels de l'amendement constitutionnel. Les hommes sensés du sud n'étaient plus séparés des républicains modérés que par cette clause de l'incapacité politique des anciens rebelles, dont le caractère évidemment provisoire assurait la révision prochaine. Le président, devenu plus sage, consulté maintenant par tous les partis, reparaissait au milieu d'eux comme un conciliateur.

Malheureusement les hommes raisonnables qui entouraient à cette heure la Maison-Blanche ne représentaient ni les uns ni les autres la majorité de leurs partis. Malgré les conseils prudens du gouverneur Orr et de ses pareils, les états du sud n'étaient nullement décidés à accepter l'amendement. Quant aux radicaux du congrès, ils n'étaient plus disposés du tout à se contenter de leur ancien programme, et ils ne songeaient à profiter des avances du parti démocrate que pour faire eux-mêmes un pas de plus. Ils saisirent d'abord l'occasion d'un rapport de la commission d'enquête sur les troubles de la Nouvelle-Orléans pour proposer un plan de reconstruction de l'état de la Louisiane : ils demandaient qu'un gouverneur provisoire fût nommé par le président pour procéder militairement à l'élection d'un gouvernement et d'une législature nouvelle par tous les citoyens sans exception, sauf pourtant les anciens soldats rebelles et les anciens serviteurs du gouvernement confédéré, c'est-à-dire la plus grande moitié de la population blanche de la Louisiane. A leur grande surprise et à leur grande joie, ils obtinrent encore une imposante majorité : 113 voix contre 48 adoptèrent le projet de loi, vingt-cinq républicains s'étaient abstenus, huit avaient voté contre; mais ce vote prouvait encore la grande solidité du parti. Ce succès les encouragea. Ils se décidèrent à remettre en avant le projet des gouvernemens militaires, qui semblait à peu près perdu. On comprend sans peine que le congrès eût hésité longtemps devant cette mesure. Mettre dix millions d'hommes sous le régime indéfini de la loi martiale deux ans après la paix, c'était un acte qui ne pouvait se justifier que par des provocations intolérables ou par une absolue nécessité. Sans doute les violences commises par les blancs contre les hommes de couleur et les vengeances exercées par les noirs sur leurs persécuteurs entretenaient le désordre dans les états du sud. On avait vu au Texas un nègre fouetté à mort pour avoir appelé familièrement un blanc par son nom de

Digitized by Google

baptême, un autre avait été fusillé pour avoir refusé de donner sa bouteille d'eau-de-vie à des blancs, un autre fustigé pour avoir porté plainte contre un patron qui lui volait ses gages; on avait vu en revanche des régisseurs de plantation assassinés par leurs ouvriers, d'anciens maîtres d'esclaves immolés par les noirs qui les avaient servis. Il n'était pas vrai toutefois, comme le disait M. Summer, que le sud entier fût peuplé d'assassins et de brigands. On y trouvait encore beaucoup de gens paisibles qui ne demandaient pas mieux que d'obéir aux lois, et il était cruel de punir dix millions d'hommes pour les crimes de quelques coquins.

Il fallait cependant faire quelque chose pour rendre la tranquillité aux états du sud. L'expérience avait démontré l'insuffisance du bill des droits civils pour la protection des hommes de couleur. Il leur assurait un recours juridique dont ils ne savaient pas faire usage; ils se laissaient assommer et dévaliser dans les rues, à la porte même des cours fédérales ouvertes pour le redressement de leurs griefs. Quant aux cours ordinaires, il était bien connu qu'elles ne punissaient pas volontiers les gens *respectables*, c'est-à-dire les hommes qui avaient possédé des esclaves et participé à la rébellion; elles excusaient particulièrement les assassinats commis après boire ou dans le feu d'une discussion politique, et prononçaient alors un verdict d'homicide justifiable; souvent même on ne se donnait pas la peine d'arrêter le meurtrier. Les unionistes en faisaient autant contre les rebelles dans les provinces où ils dominaient. La jurisprudence généralement admise était de ne regarder le meurtre comme un crime que s'il était accompagné de vol. Il n'y avait que le gouvernement militaire qui pût réprimer tous ces excès, non pas ce pouvoir militaire irrégulier qu'on avait employé jusqu'alors, partageant ses attributions avec le pouvoir civil, obligé de les lui disputer tous les jours et d'entretenir la discorde en se mettant à la tête d'une faction, mais un pouvoir unique, absolu, dominant tous les partis par une justice impartiale. Les républicains modérés se réconciliaient avec cette idée. Ils voulaient seulement introduire dans le projet des radicaux quelques promesses amicales et quelques espérances consolantes pour encourager les états du sud à supporter avec patience un régime aussi rigoureux. M. Blaine, par exemple, proposa un amendement pour leur faire espérer leur rentrée dans le congrès, s'ils admettaient eux-mêmes l'amendement de la constitution et l'établissement du suffrage universel. Les chefs du parti radical le repoussèrent avec hauteur, et M. Garfield déclara que le bill était « dicté par Dieu même, » que c'était « le *nec plus ultrà* de la reconstruction, » qu'il était écrit « avec une plume d'acier faite d'une baïonnette, » et qu'il fallait placer le peuple

Digitized by Google

des états du sud « derrière un cordon de baïonnettes. » En vain M. Raymond, M. Schenck, rappellent au congrès les termes offerts et promis l'année précédente; vingt membres sont debout, criant qu'ils n'ont jamais rien promis. Enfin M. Stevens se lève pour demander la question préalable. Malade, affaibli par l'âge, exténué par les fatigues d'une vie dévorante, ce vieillard extraordinaire avait quitté son lit pour se traîner jusqu'à la chambre et reprendre sur le champ de bataille son poste accoutumé. A peine a-t-il paru qu'il se fait un profond silence; ses partisans l'entourent, on fait cercle auprès de lui pour l'écouter. Il est découragé, il ne compte plus sur la victoire; sa voix est faible, mais son regard toujours ferme et son geste assuré. Peu à peu il se ranime, ses yeux brillent, sa voix s'élève, et il retrouve toute l'énergie de sa mâle et sombre éloquence pour faire un appel suprême à la fidélité de son parti. « Monsieur, dit-il (en s'adressant, suivant l'usage, au président de la chambre), si j'osais invoquer les droits de mon grand âge, — sans prétendre assurément à la sagesse de Nestor, — je rappellerais aux jeunes gens groupés autour de moi que les événemens de cette crise brûlante, de cette journée solennelle, de cette heure pleine de trouble, projetteront leur ombre bien loin dans l'avenir, qu'ils laisseront une empreinte profonde dans les annales de notre histoire, et que nous ne paraîtrons sur les pages brillantes de cette histoire qu'autant que nous aurons cordialement, loyalement, fidèlement prêté le secours de nos forces à la grande cause de l'humanité et de la liberté universelle. » Il se rassied épuisé de fatigue, et le projet de loi est voté à une majorité de 109 voix contre 55. « Je demande, s'écrie le *vieux Thad* avec joie, je demande à répéter ici les paroles du bon vieux Socrate : Le ciel règne encore, et il y a des dieux là-haut! » Il s'évanouit en sortant de la séance.

La majorité radicale avait ressaisi tout son empire à la chambre des représentans; mais la victoire fut moins facile dans le sénat. M. Sumner vint, avec une certaine arrogance, accuser la lenteur de ses collègues et leur reprocher de négliger leur devoir. M. Conness lui répondit par des mots acerbes, qui égarèrent quelque temps la discussion. M. Williams, de l'Orégon, exposa le projet de loi; mais il ne put faire voter la question préalable. Pendant deux jours, les chefs des démocrates, MM. Dixon, Doolittle, Saulsbury, firent bravement face à l'orage. Les tribunes étaient pleines de monde, et la foule se battait aux portes; les démocrates, chose inusitée, furent applaudis à outrance. Enfin les radicaux se décidèrent à faire quelques concessions; ils préparèrent des amendemens qui furent votés le lendemain après une séance tumultueuse prolongée pendant toute

Digitized by Google

la nuit. Ces amendemens adoucissaient notablement le projet de la chambre : d'abord la nomination des cinq commandemens militaires était confiée au président même et non plus, comme dans le projet primitif, au général Grant; ensuite la suspension de l'*habeas corpus* était réservée aux cours des États-Unis. On y ajoutait un article nouveau : quand les états du sud auraient adopté des constitutions conformes à celles des États-Unis, quand ils auraient aboli toute distinction politique pour cause de race ou de couleur, quand ces constitutions auraient été ratifiées par le suffrage universel, quand en outre l'état reconstitué aurait adopté l'amendement constitutionnel, on leur accorderait un dédommagement et une récompense. Les députés de l'état ne seraient pas encore introduits de plein droit dans le congrès; mais la nouvelle constitution lui serait soumise, et si elle méritait son approbation, les représentans et les sénateurs *pourraient* être admis dans les chambres.

Ces conditions, encore assez dures, excitèrent pourtant une grande colère à la chambre quand le bill y revint chargé des amendemens du sénat. D'après M. Boutwell, voter une pareille loi, c'était abandonner la partie aux déloyaux et aux rebelles. Thaddeus Stevens déclara franchement qu'il n'était pas « impatient de presser dans ses bras les hommes du sud, ni désireux de les voir joindre leurs votes à ceux de certaines gens pour nommer l'année prochaine un président de leur façon. » M. Garfield s'écria qu'il voulait le projet primitif, le projet tout entier, « parce qu'il prenait à la gorge et qu'il étranglait les gouvernemens rebelles, et parce qu'il posait la baïonnette sur le cœur de chacun des rebelles... » Les amendemens du sénat furent repoussés par un vote où les démocrates s'unirent aux radicaux contre les républicains modérés, dans l'espérance bientôt déçue de faire échouer l'ensemble du bill. Après quelques pourparlers avec le sénat, les amendemens furent repris avec l'addition d'une clause nouvelle qui réglait l'établissement dans chacun des états du sud d'un gouvernement provisoire fondé sous les auspices de l'autorité militaire, et rassurait les radicaux contre la suprématie des rebelles en excluant ces derniers des élections. C'est sous cette forme définitive que la bill fut voté, le 20 février, par les deux chambres, et envoyé à la Maison-Blanche pour y subir le *veto* du président.

Celui-ci du reste n'avait ni l'intention ni la force de faire une résistance sérieuse. La clause qui lui confiait la nomination des commandans militaires l'avait singulièrement réconcilié avec la loi; ses conseillers intimes lui recommandaient de se servir de ce pouvoir pour combattre les républicains avec leurs propres armes. Le sénateur démocrate Reverdy Johnson avait même voté pour le bill, au

Digitized by Google

grand étonnement de ses amis et à la grande joie de ses adversaires, qui l'en avaient chaudement félicité. Il conseillait au président de ne protester que pour la forme et de n'envoyer aux chambres qu'un *veto* insignifiant, afin de ne pas les irriter davantage et de ne pas attirer les foudres de l'accusation toujours suspendue sur sa tête. Beaucoup de démocrates prenaient assez facilement leur parti de la loi nouvelle, et avouaient sincèrement qu'avec tous ses défauts elle avait aussi de grands mérites. On ne pouvait du moins lui contester celui de mettre un terme à ces incertitudes fatigantes qui trop longtemps avaient agité l'opinion publique et tourmenté inutilement la patience des états du sud. Tel était le besoin du repos et le dégoût des querelles stériles où s'était consumée l'année entière, qu'on était prêt à applaudir à un arrangement quelconque, pourvu qu'il assurât la tranquillité générale et qu'il fît cesser toute indécision.

Les populations du sud apprirent sans beaucoup de chagrin le succès de la loi militaire. Depuis longtemps, elles s'attendaient aux mesures les plus cruelles, et elles furent presque surprises de la trouver aussi douce. Sans doute il ne leur restait aucune espérance trompeuse, aucune illusion sur leur avenir; elles ne pouvaient plus compter dorénavant ni sur le retour de leurs anciens privilèges, ni même sur le maintien de l'inégalité des deux races, mais cette pénible certitude devait elle-même leur être profitable. Les hommes du sud allaient donc enfin savoir à quoi s'en tenir; ils allaient être délivrés et des embarras de ce double gouvernement qui faisait leur ruine et des tiraillemens de cette double politique qui les aveuglait sur leur position. Ils pourraient fixer leurs désirs et régler leur conduite sur leur condition véritable, non sur des espérances chimériques qui les poussaient à une résistance funeste. Ils savaient à présent qu'il fallait effacer jusqu'aux moindres traces de l'esclavage, et que le retour à l'Union n'était possible qu'à ce prix; ils savaient que le dernier de leurs esclaves pourrait voter contre eux dans les élections, témoigner contre eux devant la justice ou siéger dans le jury chargé de les juger, avant qu'un seul de leurs députés pût aller s'asseoir au Capitole. Il fallait voir cette vérité en face et s'y résigner sagement pour apprendre à tirer parti des choses nouvelles. Peut-être l'avenir était-il moins effrayant qu'on ne l'avait pensé, peut-être les souvenirs de l'esclavage leur prêteraient-ils encore de l'influence; peut-être conserveraient-ils plus d'autorité sur la nouvelle classe électorale que les missionnaires radicaux envoyés du nord pour la soulever. Les hommes du nord, disaient-ils, ne connaissent pas la race nègre, ils ne sauront jamais s'en faire obéir aussi bien que ses anciens maîtres. Le nègre enfin est un

Digitized by Google

homme du sud; ses intérêts sont les mêmes que ceux des hommes blancs. Les abolitionistes pouvaient profiter maintenant de son ignorance, mais il s'en vengerait un jour en se tournant contre eux.

Ils comptaient d'ailleurs sur la protection puissante du président. La clause qui lui conférait le choix des cinq gouverneurs du sud leur faisait espérer qu'il aurait la haute main dans leurs affaires, que la rigueur du pouvoir militaire s'en trouverait singulièrement adoucie. Ils allaient pouvoir réparer leurs fortunes à l'abri d'une administration régulière et bienveillante, qui n'emprunterait les formes du pouvoir absolu que pour mieux les défendre contre les fantaisies du congrès. La loi elle-même serait interprétée dans le sens le plus large et de manière à admettre sur les listes électorales le plus grand nombre possible de citoyens blancs. Telles étaient, à n'en pas douter, les intentions et les espérances du président en recevant des mains du congrès le dépôt de la loi nouvelle; mais il fallait prévoir que les radicaux ne perdraient pas de vue leur œuvre, qu'ils exerceraient sévèrement dans le sénat leur contrôle accoutumé sur les nominations présidentielles, et que ce partage de l'autorité, dont s'applaudissaient les démocrates, serait pour les deux partis une cause de dissensions nouvelles, et pour le congrès un facile prétexte d'ajouter de nouvelles rigueurs à ses édits.

II.

Le 4 mars 1867 au matin, le congrès se séparait après une séance laborieuse qui l'avait occupé toute la nuit, et immédiatement après son héritier, qui n'en était que la vivante image et l'incarnation nouvelle, vint prendre solennellement possession du Capitole. Dès le matin, une foule immense avait envahi les tribunes et débordait jusque dans la salle. On distinguait parmi les députés nouveaux qui faisaient leur entrée dans la chambre le pugiliste Morrissey, ancien boxeur enrichi, reconnaissable à ses glorieuses cicatrices, aujourd'hui entrepreneur de plusieurs tripots célèbres et député des démocrates irlandais de New-York, — Butler, le soldat-procureur, rival malheureux du général Grant, — Logan, Banks, et toute une phalange de ces généraux à courte haleine, plus experts dans la parole que dans le maniement de l'épée, revenus depuis la guerre à leur métier primitif. Le chapelain, suivant la coutume, ouvrit la session par une prière; on procéda ensuite à l'élection du président. M. Colfax, candidat radical, fut élu par acclamation. On se mit à rire quand un démocrate essaya de proposer la candidature de M. Brooks.

Jamais les radicaux n'avaient paru plus intraitables. Vingt-quatre

Digitized by Google

heures à peine s'étaient écoulées d'un congrès à l'autre, déjà les opinions semblaient avoir marché. Le plan de reconstruction voté la semaine précédente paraissait suranné. Il y avait dans l'air des projets de confiscation et de vengeance. M. Sumner, toujours insatiable, ne pouvait plus se contenter du suffrage des noirs et de l'exclusion politique des rebelles : il lui fallait des mesures plus énergiques. Il voulait que tous les gouvernemens d'états fussent licenciés, que les gouvernemens provisoires fussent composés uniquement de radicaux, c'est-à-dire de nègres, qu'on fondât des écoles, qu'on assurât un patrimoine à chacun des affranchis. Ses propositions furent heureusement repoussées par le sénat, et les plus sages des radicaux jugèrent prudent de s'ajourner jusqu'en novembre. La commission d'*impeachment* resta seule à l'œuvre; une réunion extraordinaire devait avoir lieu en juillet pour délibérer sur ses conclusions.

Le nouveau congrès avait raison de se séparer. Déjà cette courte session lui avait suffi pour montrer des passions haineuses qui ne lui faisaient pas honneur. La misère était affreuse dans tous les anciens états rebelles. Pendant l'hiver qui venait de s'écouler, des milliers de personnes étaient littéralement mortes de faim. Les fermes, brûlées ou dévastées, les terres, abandonnées et redevenues sauvages, n'avaient pu être cultivées l'année précédente; la récolte était détestable et ne fournissait pas au quart des besoins. Les propriétaires étaient dans un complet dénûment; leur provision de maïs était épuisée, ils n'avaient pas d'argent pour la refaire. Le seul moyen de manger était de vendre ou d'hypothéquer leurs domaines, qui, dans l'état précaire de leur pays, ne trouvaient plus de chalands à aucun prix. Les impôts dévoraient leurs dernières ressources et ne rapportaient pas au trésor ce qu'ils coûtaient à recueillir. Le nord avait déjà envoyé de grosses sommes à distribuer en aumônes, mais elles étaient bien loin de suffire, et on les avait consacrées presque tout entières au soulagement des hommes de couleur. Le général Howard, directeur du *bureau des affranchis*, radical de la vieille roche et dont la parole n'était pas suspecte, rapportait qu'il y avait dans le sud 33,000 blancs et 24,000 noirs qui avaient besoin de pain. Il racontait au sénat qu'il avait vu de ses yeux des hommes et des femmes mourir de faim au bord des routes, et il lui demandait avec instance un secours indispensable de 1,500,000 dollars. Le sénat consentit à lui en donner les deux tiers; mais dans la chambre les nouveaux membres radicaux s'y opposèrent avec fureur : ils déclarèrent que les souffrances du sud étaient les représailles légitimes des souffrances endurées par les prisonniers fédéraux. Le général Butler, toujours facétieux et cruel,

Digitized by Google

proposa un amendement ironique pour demander que le million fût distribué aux veuves et aux enfans des soldats morts dans les prisons du sud. Le général Logan hurla qu'on devait laisser mourir les hommes du sud. « Puisqu'il le faut, s'écria M. Williams, de l'Indiana, sur un ton pathétique, puisqu'il le faut, laissez Dieu tout-puissant peupler les états du sud de populations qui aimeront notre drapeau! » Le million fut voté pourtant, grâce à un appel touchant de M. Bingham, mais avec mauvaise humeur. Aussitôt des souscriptions s'ouvrirent à New-York, à Boston, à Baltimore. Le pays tenait à prouver qu'il ne partageait pas la dureté du congrès.

On ne pouvait choisir un plus mauvais moment pour réveiller les passions des états rebelles. Les généraux nommés au commandement des cinq grandes divisions militaires venaient justement de partir pour leurs provinces avec les pouvoirs du président. Ils pouvaient voir de leurs yeux que le général Howard n'avait pas exagéré les souffrances dont il était le témoin. A tous les maux qu'il avait décrits s'ajoutait la discorde que les craintes et les espérances récentes de la confiscation prédite par les radicaux venaient encore de ranimer entre les deux races. On savait que Thaddeus Stevens avait écrit un manifeste pour recommander une mesure de spoliation générale, et désavouer la promesse faite aux états du sud de leur rendre la représentation dans le congrès, s'ils obtempéraient d'eux-mêmes au décret de reconstruction. On savait que la *société anti-esclavagiste* avait voté dans son *meeting* anniversaire des résolutions toutes pleines de l'esprit impitoyable de Wendell Phillips, « la destitution du traître de la Maison-Blanche, une vaste mesure de confiscation, » et qu'elle avait déclaré « que toute heure de retard à cette mesure était une insulte à la nation, un danger pour l'avenir, une iniquité qui faisait crier le sang innocent. » Pareil langage était tenu chaque jour par les missionnaires abolitionistes aux nègres ignorans du sud. Au lieu de chercher l'aisance dans l'économie et dans le travail, beaucoup d'entre eux vivaient oisifs dans l'attente des grands événemens qui feraient d'eux à leur tour les riches et les puissans de la terre, et réduiraient les blancs dépossédés à un état voisin de l'esclavage. Ils ne doutaient plus de la confiscation et du partage, et ils disaient communément que, si le gouvernement leur refusait les terres, ils sauraient bien les prendre eux-mêmes. Ces menaces n'étaient pas bien redoutables, et les souvenirs de Saint-Domingue ne troublaient pas encore le sommeil des hommes du sud. Elles entretenaient cependant le malaise et l'irritation. Si dans quelques villes plus paisibles, à Columbia par exemple, on avait vu des *meetings* mêlés où les deux races fraternisaient ensemble, les émeutes étaient plus fréquentes encore. En

Digitized by Google

général, la classe la plus élevée des hommes de couleur, initiée déjà par le commerce au maniement des affaires et plus éclairée peut-être, malgré son infériorité sociale, que celle des planteurs ignorans et oisifs, comprenait que ses intérêts véritables la rapprochaient de la race blanche, et qu'elles devaient faire cause commune contre l'invasion du nord; mais la multitude noire était aveuglément guidée par les aventuriers abolitionistes envoyés pour exciter son zèle et par des orateurs tirés de son sein qui lui disaient qu'il fallait « arracher le cœur » à tous les rebelles. L'arrestation d'un de leurs frères était l'occasion ordinaire de leurs soulèvemens; ils se rassemblaient en armes et délivraient le prisonnier. Leurs vrais amis cherchaient à les retenir : à Richmond, une insurrection sérieuse fut arrêtée par le juge Underwood et par le généreux Horace Greeley, qui allèrent les haranguer à leur église africaine et les ramenèrent à la raison. Malheureusement ce bel exemple de loyauté et de sagesse ne trouvait pas beaucoup d'imitateurs dans le parti radical. M. Greeley était même accusé d'apostasie et de trahison, parce qu'il avait le courage d'être un bon citoyen avant d'être un homme de parti.

Quelques membres du congrès profitèrent de leurs vacances pour visiter les états du sud; mais ce fut pour y promener la discorde plutôt que pour y répandre des paroles de paix. M. Wilson trouva partout patience et bon accueil malgré les dangereux conseils qu'il adressait aux affranchis. C'était un étrange spectacle que celui de ces multitudes écoutant en silence les menaces de leurs ennemis et démentant par leur douceur les accusations qu'ils vomissaient contre elles. Un jour M. Kelley, un des radicaux les plus ardens de la chambre, haranguait dans les rues de Mobile un rassemblement d'hommes de couleur, et il le faisait en termes si injurieux pour les hommes du sud qu'il y eut deux ou trois fois des interruptions et des murmures. La police intervint pour les étouffer, noirs et blancs se provoquèrent, et le discours se termina par une échauffourée sanglante. Les habitans de Mobile protestèrent en foule; ils tinrent plusieurs *meetings* pour exprimer leur indignation contre les émeutiers. Le maire et le conseil de ville invitèrent M. Kelley à venir repéter son discours en lui assurant toute leur protection; mais le fougueux propagandiste ne voulut rien entendre, il préférait quitter la ville en martyr de la liberté. « Je refuse, dit-il, d'aider Mobile à se laver du crime de l'hospitalité violée et de l'assassinat prémédité. » Ce qu'il cherchait, comme tous ses pareils, ce n'étaient pas des esprits à convaincre et des cœurs à apaiser, c'étaient des argumens et des griefs à alléguer contre le sud pour justifier les sévérités du congrès.

Digitized by Google

L'attitude du président était, il faut l'avouer, plus raisonnable et plus digne. Il voulut à son tour faire une visite aux états du sud pour y asseoir sa popularité récente et calmer avec de sages conseils les passions enflammées par les radicaux. La ville de Raleigh, sa patrie, l'avait invité à venir inaugurer lui-même un monument qu'elle avait élevé à la mémoire de son père, ancien constable et bedeau de sa paroisse, obscur honnête homme qui était mort en faisant son devoir, et sans se douter des honneurs qu'on devait rendre un jour à sa vertu modeste. Il profita de cette occasion, comme il avait saisi naguère celle du monument de M. Douglas pour faire dans les états de l'ouest la mémorable tournée d'où datait sa ruine. Instruit d'ailleurs par cette cruelle expérience, on n'eût pas facilement reconnu le tribun de Cleveland ou de Saint-Louis dans cet orateur prudent dont la douceur faisait contraste avec l'emportement de ses ennemis. Il eut le rare talent de tenir un langage qui fut agréable à tous les partis. Les nouveaux gouverneurs trouvèrent certainement leur tâche plus facile dans les pays traversés par le président que dans ceux qu'avait échauffés la fulminante éloquence des missionnaires du parti radical.

L'installation du pouvoir militaire n'avait pas eu lieu sans de vives résistances et de fortes protestations légales. Les généraux trouvaient partout devant eux les gouvernemens d'état fondés par le président Johnson, et composés en majeure partie des anciens serviteurs de la rébellion. Il avait fallu les déplacer ou les réduire à accepter le joug nouveau. La question même du bill militaire avait été déférée à la cour suprême par une plainte collective contre les cinq généraux. La cour, sur les conclusions de l'*attorney-general* Stanbery, avait repoussé l'accusation par la très bonne raison qu'elle incriminait la loi même, au lieu de porter, comme il l'aurait fallu, sur les actes des personnes; mais cette décision semblait presque un encouragement à de nouvelles accusations, et la cour suprême pouvait bien servir un jour à paralyser légalement l'autorité des gouverneurs.

Cependant ceux-ci préparaient les élections des assemblées nouvelles qui devaient se réunir pour établir des constitutions conformes au plan du congrès. On touchait à la fin de mai, et déjà des listes électorales étaient à moitié faites. Les généraux avaient appliqué très rigoureusement les exclusions légales, et la plus grande partie de la population blanche allait rester étrangère aux élections. Les nègres avaient en Lousiane 38,000 voix de majorité, 17,000 dans l'Alabama, 12,000 dans le Mississipi, 18,000 dans la Caroline du sud; en Virginie seulement, grâce à la bienveillante administration du général Schofield, les blancs avaient conservé une supé-

Digitized by Google

riorité de 18,000 voix. En somme, c'était la population noire qui allait s'emparer du gouvernement pour y régner comme en ville prise. Tel était le but de la politique radicale et l'espérance hautement avouée de ces esprits moins équitables que passionnés qui voulaient que l'homme noir eût une revanche, et que, non content d'obtenir justice égale, il exerçât sur le blanc une sorte de représaille des maux endurés autrefois. C'était ce que le président craignait le plus et ce qu'il voulait empêcher à tout prix. Voyant que les rigueurs de la loi étaient encore exagérées par les commandans militaires, il crut devoir intervenir pour en fixer nettement la mesure. Un membre de son cabinet, l'*attorney-general* Stanbery, publia un commentaire officiel de l'acte de reconstruction, où les exclusions électorales étaient réduites à leurs plus étroites limites. D'après lui, l'acte n'atteignait que les personnes déjà frappées d'incapacité par l'amendement constitutionnel, c'est-à-dire les membres du congrès ou des législatures, les officiers d'état ou de milice, les fonctionnaires quelconques déjà liés par un serment de fidélité au gouvernement fédéral au moment où ils s'étaient jetés dans la rébellion; il y joignait les membres du congrès rebelle, les officiers d'un haut grade, les représentans diplomatiques de la rébellion. Quant aux autres fonctionnaires rebelles, il ne croyait pas qu'on pût les exclure du suffrage. Il fallait pour cela « un acte de rébellion ouverte et volontaire, » et le paiement des taxes rebelles, le service dans les armées confédérés, la gestion des fonctions locales, ne pouvaient être considérés comme une participation volontaire à la révolte. Tous ceux d'ailleurs qui prêteraient le serment requis par la loi devaient être inscrits sans contestation sur les listes, car la question de savoir s'ils étaient sincères ne pouvait être tranchée que par la justice.

Cette déclaration était fort bien conçue et en somme conforme à la loi; elle corrigeait ce que le bill militaire avait de trop rigoureux. Dans plusieurs états où les listes étaient déjà formées de la manière la plus exclusive, elle permettait de les rouvrir et d'y introduire toute une classe d'électeurs nouveaux qui peut-être balanceraient cette formidable majorité noire inféodée d'avance à un radicalisme ardent. C'était aussi le seul moyen d'encourager la classe nombreuse qui désirait sortir de sa réserve, abdiquer tout ressouvenir hostile et prendre loyalement part à la fondation de l'ordre nouveau. Avant tout, il fallait que l'interprétation nouvelle fût observée par les cinq généraux gouverneurs; mais, malgré la notification formelle que le président leur en avait faite, ils ne semblaient pas disposés à la recevoir docilement. Le général Sheridan surtout, qui commandait à la Nouvelle-Orléans, venait de former des listes

Digitized by Google

conformes à la loi de reconstruction spéciale à la Louisiane, listes tellement restreintes que dans plusieurs paroisses on comptait à peine un électeur blanc pour quatre noirs. Il avait annoncé qu'elles seraient irrévocablement closes dans le courant de juin. Le président lui envoya l'ordre de prolonger le délai jusqu'au 1er août; le général répondit sèchement que les listes seraient fermées au plus tard à la fin du mois. Le président, très irrité, ne cherchait plus qu'un prétexte pour porter un nouveau coup à une institution qui lui devenait chaque jour plus odieuse. Il en voulait surtout à Sheridan. Le jeune général avait administré la Louisiane avec intelligence et fermeté, mais il avait usé largement des pouvoirs extraordinaires qu'il tenait du congrès. Il avait démoli et reconstruit plusieurs fois la machine du gouvernement. Il avait destitué le gouverneur Welles, cassé des juges, dissous des assemblées. On lui reprochait ses façons cavalières et son isolement de tous les partis. On accusait aussi les autres généraux : Griffin d'avoir congédié la police de Galveston et de l'avoir reformée avec les nègres du Texas, — Sickles d'avoir enjoint à tous les fonctionnaires et magistrats de la Caroline du nord de se soumettre aux décisions de ses prévôts militaires, d'avoir substitué à la législation du pays tout un recueil d'ordonnances de sa façon, — Swayne d'avoir déposé le maire et la municipalité de Mobile pour donner leur place à des noirs, qui d'ailleurs avaient eu le bon sens de la refuser pour eux-mêmes et de lui désigner des magistrats à peau blanche. Ces accusations, futiles ou sérieuses, fournirent à M. Johnson l'occasion qu'il cherchait. Après un conseil de cabinet et malgré l'opposition du ministre de la guerre Stanton, l'*attorney-general* lança un nouveau manifeste où il refusait aux généraux le droit d'intervenir dans le gouvernement des états. Le commandant militaire ne devait, disait-il, que protéger les personnes, réprimer l'insurrection, punir ou faire punir tous les perturbateurs de la paix publique; son pouvoir n'était qu'un pouvoir de police; l'acte de reconstruction ne lui conférait ni la faculté de déplacer les magistrats, ni celle de renverser les lois, ni celle d'arrêter le cours de la justice, si ce n'est dans les occasions d'extrême nécessité.

Ce manifeste avait plusieurs défauts graves. D'abord il défigurait audacieusement la loi qu'il avait la prétention d'expliquer; ensuite il était en contradiction flagrante avec l'opinion que le président Johnson avait exprimée sur cette loi alors qu'il la dénonçait comme la consécration de l'arbitraire et la subversion de tous les droits. Il était louable assurément de vouloir adoucir la condition des hommes du sud; mais il n'était pas permis au premier magistrat de la république d'éluder systématiquement les lois dont l'exécution lui était

Digitized by Google

confiée. Une pareille mauvaise foi, pour ne pas dire une pareille insolence, devait être considérée par le congrès comme une insulte et comme un défi.

C'était bien une guerre nouvelle qui s'engageait entre les deux pouvoirs. La trêve qui avait régné quelques jours n'était qu'une vaine apparence, car le président n'était ni converti ni dompté. Il semblait parfois prendre à tâche de stimuler la politique radicale et de pousser le congrès en avant. Optimiste d'ailleurs et prompt à l'espérance, il se flattait d'un revirement prochain qui allait faire tomber les radicaux et humilier cette majorité hautaine qui osait menacer son pouvoir. C'est ainsi qu'il avait vu avec un secret sentiment de triomphe les conservateurs gagner du terrain dans les élections récentes du New-Hampshire, de Rhode-Island et du Connecticut, l'emporter même dans ce dernier état par une majorité de mille voix. Cet échec des républicains au cœur de la Nouvelle-Angleterre lui inspirait beaucoup plus de joie que la victoire facile remportée au Kentucky par 83,000 démocrates contre 27,000 républicains. Là aussi cependant les conservateurs avaient gagné 20,000 voix depuis l'année précédente. Dans le Maryland, où siégeait une convention chargée de réviser la constitution locale, la lutte avait été fort vive entre les radicaux, qui demandaient le suffrage universel des noirs, et les démocrates, qui voulaient relever les blancs des incapacités qu'ils avaient encourues; les démocrates avaient eu le dernier mot. Ces succès partiels inspiraient au président beaucoup de confiance dans les élections de la prochaine année. Il venait de se risquer pour la première fois depuis un an à traverser la Nouvelle-Angleterre, à affronter les orages d'une réception officielle dans cette ville de Boston, quartier-général du radicalisme, et il avait été fort étonné de recevoir un accueil peut-être un peu tiède, mais du moins solennel et respectueux. Le peuple de la Nouvelle-Angleterre l'avait vu lui-même avec surprise affecter un maintien réservé et tenir un langage qui était presque le désaveu de sa politique passée. « Mes erreurs, avait-il dit, s'il est vrai que je me sois trompé, sont des erreurs de la tête et non pas du cœur; nous serons mieux d'accord quand nous nous connaîtrons mieux : » langage bien calculé pour endormir la vigilance des radicaux pendant qu'il déjouerait leurs efforts dans les états du sud, leur arracherait les fruits de leur conquête et reconstituerait à son profit l'ancienne majorité démocratique abattue il y a sept ans.

Le sud était en effet le véritable champ de bataille où allaient se décider l'avenir et la puissance des partis; c'était là qu'il fallait vaincre, comme autrefois dans le *far west*, pour s'assurer les ma-

Digitized by Google

jorités futures et la suprématie dans le gouvernement de l'Union. Tout dépendait maintenant de l'attitude des nouveaux gouvernemens fondés sous les auspices de l'autorité fédérale, comme tout avait dépendu jadis des principes inoculés aux nouveaux états de l'ouest dès leur naissance. Ainsi s'explique l'acharnement singulier avec lequel républicains et démocrates se disputaient les états du sud. Quand les républicains se montraient animés d'une si forte passion pour la race noire, quand ils voulaient qu'à peine échappée de l'esclavage elle s'élançât d'un bond jusqu'au pouvoir, quand ils insistaient pour qu'il y eût des jurés noirs, des magistrats noirs et surtout des électeurs noirs en bien plus grand nombre que des blancs, ce n'était pas tant par un sentiment désintéressé de fraternité humanitaire que par un puissant intérêt, par cette nécessité qui s'impose à tous les partis de s'étendre pour se maintenir. Quand les démocrates s'obstinaient à défendre contre les radicaux les derniers souvenirs de l'esclavage et la suprématie des blancs, ce n'était pas tant par amour des hommes du sud que par le besoin de grossir les rangs éclaircis des conservateurs opiniâtres dont le sud avait toujours été la citadelle. Si les radicaux l'emportaient avec l'appui des noirs, c'en était fait pour longtemps de toutes les espérances des démocrates. Leur unique chance était de faire nommer dans le sud des députés conservateurs en grand nombre et d'en inonder le congrès; mais cette politique souterraine exigeait des précautions infinies, et le président venait de commettre une grande imprudence en la dénonçant lui-même au pays.

Les radicaux d'ailleurs étaient trop vigilans pour qu'il lui fût possible de les endormir. Ils observaient tous ses actes, incriminant ceux qui pouvaient nuire. Déjà un exemple de clémence devenu depuis longtemps nécessaire et que des difficultés légales avaient seules pu retarder jusqu'à cette heure, la libération sur parole de l'ex-président des états confédérés, Jefferson Davis, lui avait été reproché par l'opinion populaire comme une concession coupable à ses amis du sud. Les rancunes personnelles sont profondes chez le peuple, et survivent même bien souvent aux rancunes politiques. Beaucoup de membres du parti démocrate, tout prêts d'ailleurs à faire cause commune avec les hommes du sud contre les républicains du nord, avaient vu d'un mauvais œil qu'on leur enlevât leur vengeance sur le malheureux prisonnier détenu à Fortress-Monroë. Ils oublaient aisément que la rébellion était un crime et que la population du sud tout entière y avait participé; mais ils n'oubliaient aucun de leurs griefs contre les chefs de la rébellion et particulièrement contre cette infortuné Davis, devenu le bouc émissaire de tous les crimes de la guerre civile, comme il en avait été l'acteur

Digitized by Google

le plus acharné. Plus généreux et plus sages étaient ces deux radicaux, MM. Gerrit Smith et Horace Greeley, qui s'offrirent eux-mêmes à servir de caution au prisonnier; mais ils donnaient un exemple que le pays ne pouvait comprendre. M. Greeley, malgré sa fidélité bien connue, encourut le blâme de l'*union league* de New-York, et faillit être traduit devant cet aréopage pour trahison à son parti. A plus forte raison devait-on faire de la mise en liberté de M. Davis un nouveau grief contre le président.

Lui-même faisait appel à d'autres passions tout aussi mauvaises. Depuis longtemps, une certaine agitation régnait dans les classes ouvrières sur l'éternelle question du salaire et du capital. Il s'était formé des associations pour faire élever le taux des salaires et diminuer en même temps la durée du travail. Quelques grèves avaient de temps en temps troublé l'industrie; mais ces malaises passagers avaient toujours disparu dans l'ascension continuelle de la richesse publique et privée. Il n'en était plus de même depuis que la guerre civile avait ralenti l'essor de cette merveilleuse prospérité. Les désordres s'aggravaient tous les jours avec les souffrances des classes laborieuses. Il se formait des ligues, des conventions d'ouvriers, qui comme toujours s'en prenaient volontiers d'un mal inévitable à l'injustice des lois et à la tyrannie des capitalistes. On commençait à s'apercevoir que la jeune démocratie américaine, si dédaigneuse pour les vieilles sociétés de l'Europe, n'était pas non plus invulnérable à cette funeste et bien naturelle passion de l'envie qui a toujours armé les pauvres contre les riches quand les pauvres ont manqué de pain.

Il y avait à Baltimore une ligue ancienne et puissante qui poursuivait depuis longtemps la réduction de la journée de travail à huit heures au lieu de dix. Elle avait envoyé autrefois des députations au président Lincoln, qui lui avait adressé des paroles amicalement sévères sur la folie qu'il y avait à regarder le travail comme une tyrannie et le salaire comme une humiliation. Elle avait trouvé meilleur accueil auprès de son successeur moins scrupuleux. Dans un discours prononcé en 1866 devant les ouvriers de Baltimore, M. Johnson les avait publiquement encouragés, et leur avait donné le conseil de former une association générale de tous les ouvriers de l'Amérique pour dicter des lois aux patrons. Ce conseil avait fructifié. En 1867, des grèves nombreuses sévirent dans toutes les provinces à la fois. A Chicago, des bandes armées de bâtons coururent d'usine en usine, menaçant maîtres et ouvriers. A Saint-Louis, dans un *meeting* de 6,000 personnes, des résolutions furent votées pour dénoncer les patrons comme traîtres et ennemis des pauvres. En Pensylvanie, les mineurs tuèrent les employés des

Digitized by Google

compagnies qui résistaient à leurs demandes. Les *politiciens* avides de popularité se mirent comme toujours à la remorque des excès populaires. Celui-ci s'écriait « qu'il combattrait le capital avec son cœur et son âme, » celui-là que « le capital et le travail devaient être ennemis, » cet autre « que le capital ne devait plus être centralisé dans un petit nombre de mains. » M. Johnson enfin envoyait aux ouvriers « son adhésion la plus chaleureuse à tous leurs efforts. » Toutes ces manœuvres eurent le résultat qu'on en devait attendre. Les hommes modérés dont le crédit s'était relevé depuis quelques mois cédèrent de nouveau la place aux hommes d'avant-garde, aux *copperheads* et aux *radicaux noirs*. L'*impeachment*, abandonné récemment par le comité de la chambre, redevint le point de mire des républicains. Le congrès allait se réunir en juillet pour en décider; ses chefs écrivaient dans toutes les provinces pour stimuler le zèle de leurs collègues indécis. Ils annonçaient des mesures vigoureuses qui ne laisseraient plus aucune indécision possible, et forceraient le président à capituler.

Le 3 juillet, cette assemblée vengeresse rentra au Capitole; elle était en nombre pour délibérer. On vit entrer le vieux Thaddeus Stevens, plus faible et plus cassé que jamais, — autour de lui MM. Schenck, Logan, Ashley, Butler, tout l'état-major éloquent du parti républicain, — en face M. Brooks, qui allait prendre la conduite de la petite phalange démocratique, réduite à une trentaine de voix. La nouvelle députation du Kentucky, composée uniquement de démocrates, ne fut pas admise sans difficulté. On élut immédiatement un nouveau comité de reconstruction dont M. Stevens fut le président. En trois jours, le bill fut préparé, et M. Stevens en donna lecture. Ce bill confirmait sommairement toutes les mesures prises par les radicaux et jugées illégales par le président. Il comprenait cinq clauses principales. La première annulait les gouvernemens civils des états du sud; la seconde donnait aux officiers le droit de destituer, suspendre, remplacer tous les fonctionnaires municipaux ou d'état, de modifier les lois et d'y substituer leurs propres décrets; la troisième niait formellement que la prestation du serment légal dût être considérée comme une preuve suffisante de capacité électorale: ce n'était qu'une preuve provisoire qui n'empêchait pas de recueillir d'autres témoignages écrits ou verbaux; les personnes chargées de la rédaction des listes étaient autorisées à prononcer en dernier ressort l'admission ou l'exclusion des électeurs, et même à rayer des électeurs déjà inscrits. La quatrième clause interdisait aux cours fédérales, comme à celles des états, de juger aucun acte civil ou criminel des gouverneurs militaires; la cinquième défendait au président de les destituer sans

Digitized by Google

l'avis du sénat ou sans la condamnation d'une cour martiale. Enfin, pour réparer les irrégularités qui auraient pu être commises, le bill prolongeait le temps de la confection des listes jusqu'au 1er octobre de cette année. A toutes ces clauses formidables, le sénat en ajouta deux dernières qui associaient le général Grant au pouvoir des commandans militaires, et niaient qu'il fût possible de recouvrer le droit électoral par le *pardon* du président.

Il était impossible de faire une réponse plus péremptoire aux théories captieuses du manifeste présidentiel. Si M. Jonhson s'était proposé de pousser à bout les républicains pour les forcer à s'expliquer sans ambages, il y avait parfaitement réussi. Jamais mesure si despotique n'avait été votée par le congrès. Les états du sud y avaient perdu jusqu'à cet espoir d'indulgence que laisse encore le pouvoir arbitraire lorsqu'il n'est pas bien défini. Pouvoirs civils, droit de suffrage, recours aux tribunaux, recours à la grâce ou à l'amnistie au président, leurs dernières armes leur étaient enlevées sans retour. Ils pouvaient en remercier M. Johnson : c'était lui dont la protection malheureuse leur avait valu les bienfaits de cette loi nouvelle. Peut-être entrait-il dans ses desseins d'exaspérer le congrès et de le ruiner par sa violence même; mais c'était là un jeu dangereux, car le congrès le tenait prisonnier, et l'*impeachment*, depuis si longtemps suspendu sur sa tête, pouvait bien se décider à y tomber un jour.

Les chambres se séparèrent peu après avoir voté cette mesure malgré la formalité ordinaire du *veto*. Quelques autres motions avaient été faites pendant la session, mais on ne s'y était pas arrêté. M. Sumner avait proposé qu'on signifiât au président l'injonction de ne gracier les propriétaires du sud que s'ils abandonnaient une portion de leurs terres aux affranchis. M. Munger, un démocrate, avait fait un long discours sur la conformation de la race noire et sur la constitution de son cerveau. L'*impeachment* lui-même avait été ajourné à la session prochaine. On le réservait pour des circonstances plus graves, tant le président paraissait réduit à l'impuissance de nuire. Il n'en était rien cependant. A peine le congrès avait-il quitté la ville, que l'incorrigible M. Johnson s'ingéniait à découvrir des moyens nouveaux d'éluder ou de violer la loi. Il se sentait encouragé par un dissentiment qui avait éclaté à la dernière heure entre le sénat et la chambre des représentans. La chambre avait souhaité que le congrès se réunît avant novembre afin de mieux surveiller le président; le sénat avait jugé cette précaution superflue. La chambre voulait interdire au président la destitution des généraux, le sénat n'y avait point consenti. Cela suffisait pour que son esprit aventureux formât aussitôt le dessein de destituer

Digitized by Google

les généraux en l'absence des chambres et de les remplacer par des hommes de son choix.

Les modérés abandonnaient ses conseils. Il aimait maintenant à s'entourer des plus fougueux sécessionistes, dont la haine plaisait à la sienne et entrait dans ses projets de vengeance. Son cabinet était composé d'hommes flexibles, dont les uns partageaient sincèrement ses opinions, dont les autres ne tenaient qu'à garder leurs places, dont quelques-uns enfin nourrissaient secrètement des ambitions personnelles, et voyaient sans chagrin le président courir à sa ruine. Seul, le ministre de la guerre, Stanton, dont les tendances radicales étaient connues, avait résisté de toutes ses forces à la fausse interprétation du bill militaire, et refusait maintenant sa signature à la destitution des généraux. Désespérant de le gagner à sa cause, le président résolut de l'écarter de son chemin. Il lui écrivit un petit billet bref et froid, d'un laconisme tout impérial, pour lui annoncer qu'à partir de ce jour il ne faisait plus partie du cabinet; en même temps il avertissait le général Grant qu'une ordonnance datée du même jour l'appelait à remplir provisoirement les fonctions restées vacantes.

Ce choix disait à lui seul toute la faiblesse du président. On croira sans peine qu'en se déterminant à épurer son cabinet pour y rester le maître, Andrew Jonhson aurait préféré donner le ministère à un homme d'opinions plus conformes aux siennes et d'une moins grande importance personnelle; mais, pour se faire pardonner son petit coup d'état, il devait faire un choix de nature à plaire au pays. Il fallait que la popularité du nouveau ministre imposât silence aux radicaux. Or le général Grant attirait depuis longtemps les regards de tous les partis. Sa simplicité, son patriotisme, sa grande réputation militaire, sa probité inattaquable, sa modération prudente, jusqu'au silence qu'il observait sur les questions politiques en ces temps agités où elles n'étaient qu'une cause de discorde, tout semblait concourir à lui mériter une admiration et un respect dont personne n'avait joui en Amérique depuis les beaux temps du général Washington. Il n'était point un homme d'état, et n'avait point la prétention de l'être. Quelques railleurs insinuaient même que cette taciturnité proverbiale, qui lui donnait un air de profondeur, pouvait bien n'être que de la stérilité; mais le peuple, qui est meilleur juge du caractère que de l'esprit, trouvait dans cette réserve une preuve de sagesse, et se contentait d'admirer Grant comme un homme de bon sens et un homme de bien. Les radicaux, qui ne l'aimaient guère et qui lui reprochaient d'être un « homme de juste milieu, » étaient obligés cependant de s'incliner devant son influence et de rechercher son appui. Il était l'espoir et la ter-

Digitized by Google

reur de tous les partis. Quoique attaché très sincèrement à la politique républicaine modérée et très peu disposé sans doute à la trahir, son silence lui permettait de ne décourager personne et de recevoir à la fois les éloges de tout le monde. Tous les partis le désignaient pour la présidence, et tous attendaient de lui le salut de la république.

Tel était l'homme que M. Johnson essayait de rattacher à sa cause. Il voulait s'en servir à la fois comme d'un appui contre les radicaux extrêmes et d'un appât pour les républicains modérés; mais il était douteux que le général se prêtât de bonne grâce à jouer ce rôle indigne de lui. Homme du devoir avant tout, il ne se croyait pas libre de se soustraire à la réquisition qui lui était faite par son supérieur hiérarchique, le président des États-Unis. Il n'aimait pas non plus à profiter de la disgrâce d'un homme dont les services étaient associés au souvenir glorieux de l'administration du président Lincoln, et à qui l'opinion publique attribuait en grande partie le succès de la guerre. Il n'avait rien à gagner à l'exercice d'une autorité compromettante, qui l'exposerait aux attaques et aux soupçons de tous les partis; peut-être même y avait-il quelque perfidie chez le président Johnson à engager un concurrent probable dans des embarras qui devaient nuire à sa popularité. Fallait-il pourtant laisser tomber le ministère aux mains des démocrates *copperheads* qui entouraient le président? Ne valait-il pas mieux entrer dans le gouvernement pour y protéger l'ordre légal et la volonté du congrès? Cette considération décida le général Grant. Il fit savoir au président qu'il allait se rendre à son poste, et, pour que nul ne se méprît sur le fond de sa pensée, il écrivit à M. Stanton une lettre rendue publique, où il lui exprimait l'estime qu'il faisait de sa personne et le regret qu'il avait de le déposséder.

Un orage éclata dans le cabinet. Les collègues de M. Stanton, M. Seward surtout, prirent chaudement sa défense contre l'usurpation du président. Ils lui représentèrent qu'il y avait un bill du congrès qui lui interdisait formellement de destituer aucun fonctionnaire sans l'approbation du sénat. Le ministre disgracié protesta plus haut encore, et annonça qu'il soumettrait la question au congrès. M. Johnson argua subtilement de ce que le bill du congrès ne protégeait que les fonctionnaires nommés sous l'administration actuelle, tandis que M. Stanton datait de l'administration précédente. Cette mauvaise raison ne satisfit pas les ministres; ils firent savoir au président qu'ils tenaient leurs démissions prêtes, et qu'ils l'autorisaient à s'en servir.

Le général Grant était entré au ministère pour y défendre la po-

Digitized by Google

litique du congrès. La première ordonnance qui fut proposée à sa signature contenait la destitution des généraux. Il commença par s'en défendre; mais le président insista si fort qu'il crut devoir y consentir pour conserver la paix. Sickles avait pris les devans en envoyant sa démission; Sheridan continuait à régenter la Louisiane et à braver les menaces du cabinet. Tous deux furent remplacés, mais le président n'y gagna rien. Le général Grant stipula que Sheridan recevrait en revanche le commandement du Missouri, et que les nouveaux gouverneurs continueraient d'appliquer de la même manière le plan de reconstruction du congrès.

M. Johnson, déconcerté, tourna d'un autre côté ses batteries. Il publia une amnistie générale des rebelles, applicable à tous ceux qui prêteraient serment de fidélité à l'Union fédérale, à l'exception pourtant des président, vice-président, ministres, agens diplomatiques, généraux, capitaines de la marine du gouvernement confédéré, de ceux qui avaient maltraité les prisonniers fédéraux ou participé à l'assassinat du président Lincoln; les amnistiés devaient recouvrer tous leurs priviléges, immunités, droits de propriété et autres, excepté ceux fondés sur l'esclavage. Il prétendait par ce stratagème obliger les commandans militaires à enregistrer comme électeurs les citoyens qu'ils avaient exclus. Ce décret fut accueilli par un éclat de rire universel. Il avait le tort de venir trop tard. Peut-être aurait-il pu donner, deux mois auparavant, des embarras sérieux au congrès; mais le temps était passé de ces tracasseries vaines et de ces coups d'épée dans l'eau. Une clause expresse du dernier acte de reconstruction voté par le congrès édictait que le pardon du président ne relèverait personne des incapacités infligées dans l'acte. Comment M. Johnson avait-il eu la mémoire si courte? Il reconnut son erreur sans effacer sa faute, et, laissant les républicains faire au général Sheridan des ovations triomphales, il se remit à méditer sur ce qu'il pouvait bien tenter pour la délivrance des états du sud.

Ceux-ci étaient en ce moment très irrités. On avait toujours remarqué que le langage du président était le thermomètre fidèle de leur humeur. Le président devenait-il pacifique, le sud aussitôt semblait plus calme. Faisait-il mine de tirer l'épée, aussitôt le sud éclatait en plaintes. Cette influence, qui aurait pu lui servir à faire beaucoup de bien, avait été consacrée tout entière à exciter dans le sud une résistance toujours inutile et souvent funeste. Prolonger cette résistance était aujourd'hui sa dernière ressource. Il fit dire à ses amis de ne pas se laisser abattre, de recourir encore aux voies légales en dépit de l'interdiction du congrès, et de traduire les chefs militaires devant les tribunaux de leurs états. Il espérait que

Digitized by Google

ces procès n'arriveraient à la cour suprême qu'après des élections démocratiques qui intimideraient la majorité de la chambre. Battu au nord dans toutes les rencontres, il se réfugiait auprès des hommes du sud pour y attendre le réveil démocratique qui devait lui assurer la victoire.

Ces espérances n'étaient pas tout à fait chimériques: les élections de fin d'année accusaient une diminution notable de l'influence républicaine. On n'avait pourtant à nommer ni président ni congrès : les élections portaient tout entières sur les fonctions locales et sur le gouvernement des états; mais elles n'avaient guère moins d'importance que les grandes élections de l'année précédente, car les partis en Amérique ont la coutume de se grouper toujours autour des principes supérieurs qui gouvernent la politique générale. Or les principes démocratiques semblaient plus en honneur cette année que les principes républicains. Non-seulement le Maryland, le Kentucky, le Connecticut lui-même, avaient favorisé les démocrates, mais les majorités républicaines étaient partout réduites. Dans le Vermont, dans le New-Hampshire, dans le Maine, où le parti républicain avait perdu 15,000 voix depuis un an, dans la Californie, où il avait succombé, les démocrates étaient sinon triomphans, du moins pleins d'espérance et de confiance dans l'avenir. Les élections des grands états du centre, l'Ohio, la Pensylvanie, l'Indiana et l'Iowa, devaient avoir lieu le 8 octobre, celles de New-York et de New-Jersey devaient suivre quelques jours plus tard, et le pays les attendait comme un jugement suprême. Les démocrates se croyaient sûrs de l'emporter en Pensylvanie, et, s'il faut en croire une ancienne expérience, le parti victorieux en Pensylvanie triomphe toujours dans le pays entier.

En définitive les républicains eurent le dessous; mais les majorités démocratiques furent loin d'être aussi fortes qu'on l'avait cru. Dans la Pensylvanie, où les démocrates comptaient l'emporter sur leurs adversaires de plus de 9,000 voix, ils ne réussirent qu'avec un excédant de 922 à peine. Dans l'Ohio, où ils se vantaient d'accabler les radicaux, ils eurent pour eux le plus grand nombre des circonscriptions électorales; mais sur l'ensemble du vote populaire le candidat radical fut nommé gouverneur avec 3,000 voix d'avantage. Dans l'Iowa, la majorité radicale, quoique réduite, resta encore accablante. Quant à New-York et à New-Jersey, qui étaient revenues aux démocrates, c'étaient pour le parti républicain deux conquêtes récentes, qui devaient lui échapper à la première secousse. D'ailleurs des questions spéciales aliénèrent temporairement aux républicains des milliers de voix habituellement fidèles. L'interdiction de la vente des liqueurs fortes, réforme maladroite et puérile dont

Digitized by Google

ils étaient depuis deux ans les promoteurs, leur enleva plus de partisans que l'établissement de la dictature militaire et le traitement du sud en pays conquis. Tel se trouva voter pour la franchise électorale des rebelles qui n'avait l'intention de donner son suffrage qu'à la liberté de la bière et de l'eau-de-vie. Tel suivit ses préférences personnelles dans le choix d'un *alderman* ou d'un juge qui devait se retrouver fidèle à ses opininons et à son parti quand il s'agirait de choisir un membre du congrès ou un président des États-Unis.

La majorité républicaine était affaiblie, mais elle n'était pas détruite. Le pays ne désavouait pas encore le mandat qu'il avait donné à ses élus. Le congrès se réunit, non pour faire amende honorable ni pour transiger, mais pour achever de consolider son ouvrage. Les radicaux ne se laissaient point abattre. Wendell Phillips déclara qu'il fallait « étrangler le président et nettoyer le cabinet, ce nid d'oiseaux malpropres. » En apprenant le résultat des élections, Thaddeus Stevens s'était écrié : « Je remercie Dieu de notre défaite! Les républicains ont agi comme des lâches, et ils ont eu le destin des lâches! » Un moment abandonnée, la procédure d'*impeachment* contre le président fut reprise, et le procès s'est terminé par l'acquittement de M. Johnson. Au reste les États-Unis n'ont rien perdu à l'issue de ce procès; ils pouvaient faire grâce au président et le laisser atteindre en paix le terme de son mandat. C'est à la fin de l'année que la bataille devait se livrer, bataille régulière et pacifique, l'élection du président.

III.

Il était permis dès lors d'augurer quel en serait le vainqueur. Fallait-il voir dans ce déclin momentané de l'influence républicaine le signe avant-coureur d'une de ces grandes réactions de l'opinion populaire qui surviennent bien souvent à la fin des révolutions, et qui détruisent quelquefois en un jour l'ouvrage laborieux de plusieurs années? Fallait-il n'y voir au contraire que l'effet passager des excès inévitables de la faction radicale? Le parti qui avait soutenu la guerre civile et aboli l'esclavage continuerait-il à dominer dans l'Union reconquise malgré les efforts combinés des démocrates et des hommes du sud? ou bien ceux-ci allaient-ils relever leur majorité détruite et rentrer à la présidence après huit ans d'exil? Telle était la question qui agitait les États-Unis, et à laquelle chacun répondait suivant ses intérêts ou ses désirs. Les démocrates s'écriaient que le parti républicain était condamné, que la réaction allait se prononcer chaque jour davantage, que le peuple élirait un président conservateur. Tel n'était pas le sens qu'il fal-

Digitized by Google

lait donner aux élections de 1867. Le peuple des États-Unis n'abjurait aucune des opinions qu'il avait professées pendant la guerre, aucun des principes sur lesquels il voulait fonder la reconstruction des états du sud. Si son opinion avait changé, elle s'était plutôt rapprochée qu'éloignée des idées radicales. C'étaient les événemens qui avaient marché encore plus vite qu'elle, et qui l'avaient tellement devancée qu'elle hésitait maintenant à les suivre. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les immenses progrès de la politique républicaine. Quelle distance elle a parcourue en moins de cinq ans, depuis la proclamation d'émancipation du président Lincoln, qui faillit lui coûter la présidence, jusqu'à l'amendement constitutionnel voté en 1866 aux applaudissemens du peuple! Qu'il y a loin de cet amendement lui-même au programme adopté un an plus tard par le congrès! Il ne s'agissait plus seulement d'affranchir l'esclave et de lui assurer le plein exercice des droits civils, il ne s'agissait même plus d'exclure des fonctions publiques quelques anciens serviteurs du gouvernement rebelle. La question qui se posait partout, au succès de laquelle les radicaux avaient attaché leur fortune, était celle du suffrage universel des noirs et de leur avénement immédiat à tous les pouvoirs. L'amendement constitutionnel permettait encore aux gouvernemens des états de leur accorder ou de leur refuser le droit de suffrage, suivant qu'ils y verraient un avantage ou un danger. Aujourd'hui la dictature militaire les y appelait tous indistinctement, sans acception de richesse ou de lumières, dans toute l'étendue des états du sud; Thaddeus Stevens annonçait qu'il allait faire voter au congrès une mesure générale pour établir le suffrage universel sans distinction de race ni de couleur dans tous les états de l'Union. Des assemblées constituantes nommées sous l'influence radicale avaient déjà pris les devans dans plusieurs des états du nord, et elles avaient recommandé au peuple l'adoption du suffrage des noirs; la convention du Kansas proposait même d'y ajouter celui des femmes. Tout en nomman un gouverneur et une législature, le peuple de l'Ohio avait à décider sur le sort d'une constitution nouvelle qui accordait le suffrage aux noirs, et qui a été repoussée à la majorité énorme de 50,000 voix. Voilà la question qui dominait l'élection tout entière, et à laquelle les républicains devaient attribuer leur défaite apparente.

Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que le parti républicain menaçait ruine. Toutes les fois qu'il a fallu faire un pas décisif, on l'a vu reculer d'abord, comme pour mieux prendre son élan. En 1862, lors de la proclamation qui appelait 5 millions d'esclaves à la liberté, ce même état de l'Ohio, qui en définitive lui restait encore

Digitized by Google

fidèle en 1867, donnait à ses adversaires une majorité de 5,000 voix; l'année suivante, les républicains l'emportaient de 101,000 voix sur les démocrates. Peut-être une révolution pareille n'est-elle pas maintenant bien éloignée; peut-être le temps est-il proche où, suivant les graves paroles de M. Sumner au congrès, « le sénat des États-Unis devra introduire et saluer dans son enceinte une nouvelle classe de sénateurs noirs. »

Chose étrange et bien instructive pour les gouvernemens qui se flattent de brider la volonté nationale! Si cette grave révolution vient à s'accomplir prématurément, ce n'est pas aux radicaux qu'il faudra en adresser le principal reproche : c'est le président qui sera le vrai coupable; c'est lui dont l'absurde résistance aura précipité les coups du congrès; c'est lui dont la rébellion administrative aura prolongé l'empire des radicaux sur la masse des républicains fidèles et rendu possible une mesure qui répugne encore à tous les hommes prudens. Les démocrates le comprenaient, et étaient fatigués de l'avoir pour chef; il n'avait plus pour le soutenir dans l'élection qui se préparait que la faction composée des anciens rebelles et de ces hommes que les républicains ont désignés pendant la guerre du nom outrageant de *copperheads*. Cette faction, irrévocablement perdue depuis longtemps, n'avait aucune espérance de nommer un président de son choix. Tout ce qu'elle pouvait faire, c'était de se venger par une plaisanterie inconvenante et d'essayer de couvrir les radicaux de ridicule en poussant à la présidence l'orateur noir Frédéric Douglass. Le retour même de faveur dont jouissait l'opinion démocratique devait être plus nuisible que profitable aux hommes violens du parti.

Il ne faut pas se laisser abuser par les mots. Le parti conservateur qui se reformait en face de la majorité radicale ne ressemblait guère à l'ancien parti démocrate qui avait combattu l'abolition de l'esclavage et protesté contre la guerre pendant tout le temps qu'elle avait duré. Ce n'était pas sans faire de grands sacrifices et de larges concessions aux idées nouvelles qu'il avait réussi à s'attacher à l'arrière-garde républicaine et à la confondre un instant dans ses rangs. Le nom même à l'abri duquel il tâchait de mettre ses espérances prouvait que les nouveaux démocrates étaient plus républicains que ne l'étaient cinq ans auparavant les républicains eux-mêmes. C'était déjà pour ces derniers une victoire que de voir les démocrates et les sudistes se rallier au nom du général Grant. Ils n'exigaient pas de lui, comme autrefois du général Mac-Clellan, des déclarations compromettantes pour sa popularité ou humiliantes pour son orgueil. Ils lui offraient la candidature sans conditions, sans engagemens d'aucune sorte, et tout ce qu'ils lui demandaient,

Digitized by Google

c'était qu'il consentît à l'accepter de leurs mains. Eux-mêmes l'encourageaient à persévérer dans sa neutralité prudente, à ne prendre fait et cause pour aucun parti. Ils sentaient qu'ils étaient perdus sans son alliance, et qu'il fallait l'obtenir à tout prix.

Les républicains de leur côté ne voulaient pas se le laisser prendre ; eux aussi voulaient en faire le chef de leur parti. Pendant que les députations démocratiques se succédaient à Washington, apportant au ministère de la guerre les présens et les promesses de l'ennemi, de grands *meetings* républicains s'organisaient par toute la contrée pour proclamer d'avance la candidature du général Grant. Pourtant les chefs radicaux, dont il contrariait l'ambition personnelle et qui ne voyaient pas en lui le fidèle représentant de leurs doctrines, auraient voulu lui opposer un homme d'opinions plus vives, soit M. Sumner, soit M. Chase, soit même M. Stanton ou M. Wade. M. Sumner est un homme convaincu, courageux, intègre, plein de sentimens élevés, mais que ses opinions inflexibles rendent impropre au rôle de conciliateur entre les partis; M. Wade est un esprit généreux, mais violent, un visionnaire éloquent prêt à donner dans toutes les chimères. M. Chase fut longtemps le candidat favori des radicaux ; ils annonçaient qu'ils ne l'abandonneraient pas pour un homme sans opinions et sans principes, et, comme l'appelait Wendell Philips, pour cette « moitié d'homme » qui n'avait pas une idée, pas une volonté qui fût à lui. Ils déclaraient qu'il valait mieux succomber en élevant haut sa bannière que de réussir en l'abaissant devant l'ennemi; mais le peuple a trop de bon sens pour partager le rigorisme des théoriciens qui se flattent de le conduire : les républicains devaient nommer le général Grant avec ou sans l'appui des radicaux.

Celui-ci était donc l'arbitre souverain des partis. Il avait cette bonne fortune bien rare de tenir dans sa main toutes les chances de l'élection présidentielle. La question était posée non plus entre Johnson et Grant, ou même entre Grant et un candidat ultra-radical, mais entre Grant patronné par les démocrates et Grant resté fidèle aux républicains. La victoire appartenait d'avance à celle des deux factions qui saurait captiver la préférence et s'assurer la possession du taciturne et impénétrable grand homme. Chacune se vantait d'avoir obtenu de lui des promesses et des preuves suffisantes de sa bienveillance, et aucune ne pouvait citer un mot de lui qui engageât expressément sa parole. C'était en vain qu'on recueillait tous ses propos, que l'on commentait tous ses actes, qu'on l'entourait même d'espions et d'observateurs cachés; rien n'annonçait qu'il eût pris encore une résolution positive sur la question qui tenait en suspens la république entière. Tout ce qu'on pouvait

Digitized by Google

prédire avec certitude, c'est que, s'il arrivait à la présidence, et quel que fût le parti qui l'y poussât, il se servirait du pouvoir non pour humilier ni pour abattre un des partis, mais pour consolider et modérer tout à la fois l'ancienne influence républicaine. Élu par les républicains, ce serait un républicain conservateur non moins contraire aux radicaux qu'aux esclavagistes; élu par les démocrates, ce serait un démocrate mitigé qui n'aurait de son parti que le nom.

Les républicains joueront encore un grand rôle, ce sont les radicaux dont la fin paraît prochaine. Encore une année, et ils auront probablement terminé leur œuvre; encore deux années, et ils cesseront d'exister comme parti. Ils redeviendront ce qu'ils étaient avant la guerre, une poignée d'hommes éloquens et énergiques, prêts à se dévouer à toutes les grandes causes et à répondre à l'appel de leur pays dans les momens difficiles. Les radicaux ne sont pas un parti régulier qui puisse demeurer longtemps au pouvoir. Ils apparaissent dans un jour de crise pour exercer une dictature passagère qui dure aussi longtemps que le danger; ils ne font rien que réformer et détruire, et ils quittent le pouvoir lorsqu'il n'y a plus rien à détruire ou à réformer. La nation leur a obéi parce qu'elle avait besoin de leurs services; elle les a suivis sans partager leurs doctrines, et elle les abandonnera dès qu'ils deviendront eux-mêmes un obstacle à son repos.

En faisant ici leur oraison funèbre, notre intention n'est pas de méconnaître les grandes choses qu'ils ont faites. Ce sont les républicains radicaux qui ont sauvé les États-Unis pendant la guerre civile. Eux seuls ont pu abolir l'esclavage sans s'exposer au reproche d'une palinodie intéressée; eux seuls ont pu dire aux sudistes avec l'autorité de la logique : « Vous êtes des rebelles, nous vous réduirons par les armes et nous vous châtierons comme des criminels. » Eux seuls ont pu leur répéter, au lendemain de la victoire, quand ces vaincus prétendaient rentrer sans condition dans la jouissance de leurs anciens droits : « Vous êtes un pays conquis; votre insurrection est autre chose qu'une simple émeute temporaire, qui ne laisse pas de trace après elle. Vous avez formé un gouvernement, arboré un drapeau, fondé une constitution. Vous avez annulé vous-mêmes vos anciens priviléges, et vous ne rentrerez dans l'Union qu'après nous avoir donné des garanties certaines de votre fidélité et de votre soumission. » Eux seuls ont pu empêcher l'*oligarchie* de renaître de ses ruines et de rétablir sous un autre nom l'odieuse institution qu'ils avaient détruite. S'ils ont abusé de leur toute-puissance passagère pour imposer aux vaincus des conditions trop rudes et pour précipiter en quelques jours une révolution sociale

Digitized by Google

que la prudence ordonnait de conduire avec lenteur, il ne faut pas oublier qu'ils s'appelaient le parti radical, qu'ils ne prétendaient pas à la modération ni à la douceur, et que leur rôle était de frapper les abus sans relâche jusqu'à ce que le pays fût satisfait.

On leur a fait d'autres reproches. On a dit que pendant leur règne éphémère ils avaient porté à la liberté américaine des coups mortels. On a prétendu qu'ils avaient perverti les institutions de leur pays, ruiné l'indépendance et l'autonomie des états, constitué à Washington une espèce de convention nationale armée d'une centralisation redoutable et usurpant à la fois tous les pouvoirs. Accusation au moins étrange contre la seule révolution qui ait laissé debout la constitution qu'elle trouvait devant elle et qui ne lui ait jamais formellement désobéi, contre la seule assemblée qui n'ait jamais employé que les voies légales pour vaincre l'obstination d'un magistrat rebelle! Si la liberté américaine avait besoin d'être rassurée sur son avenir, l'épreuve même qu'elle vient de traverser lui répondrait de sa force.

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire qu'on a vu le pouvoir exécutif aux prises avec une assemblée. Pour ne parler que de l'histoire ancienne, Charles Ier avec le parlement, Louis XVI avec la législative et la convention, le directoire avec les cinq-cents, Bonaparte avec le tribunat, nous ont successivement donné l'exemple de ces dissensions toujours funestes à la liberté ou à l'honneur des nations, et toujours ces conflits redoutables se sont terminés par des proscriptions ou par des supplices, toujours ils ont abouti à des tragédies sanglantes ou au spectacle plus triste encore d'un peuple avili, insensible aux souvenirs de sa liberté perdue, hébété par la frayeur de sa propre lâcheté. Aux États-Unis, la lutte s'achèvera d'elle-même par le triomphe pacifique de l'opinion populaire et par le renouvellement régulier des pouvoirs publics. Pas une violence n'a été commise, pas une goutte de sang n'a coulé, et en dépit d'une réciproque et naturelle colère jamais le président n'a pu songer sérieusement à expulser les radicaux du Capitole, jamais le congrès n'a eu l'idée d'envoyer ses sergens à la Maison-Blanche faire main basse sur le président. C'est qu'un acte de violence les aurait perdus. Malgré la centralisation prétendue des radicaux, l'Amérique n'est pas encore accoutumée à plier sur un signe et à accepter machinalement les maîtres qu'un heureux coup de main porte au pouvoir. La nation n'a pas abdiqué en confiant le gouvernement à ceux qu'elle en jugeait le plus dignes. Elle ne regarde pas le gouvernement comme une arène où les ambitieux doivent se disputer le soin de ses affaires comme une proie. Ce n'est pas une spectatrice indifférente, qui assiste à ces tournois comme à un combat de gladia-

Digitized by Google

teurs, prête à applaudir au plus fort ou au plus perfide et à se prostituer en récompense au vainqueur encore tout sanglant.

IV.

Finances. — Industrie. — Commerce.

Après la reddition des derniers débris de l'armée insurrectionnelle du sud, les législateurs des États-Unis se trouvèrent en présence de deux questions également menaçantes : la première était relative à la situation des affranchis et à la reconstitution des états rebelles. Elle peut être considérée comme réglée par les lois que le congrès a votées en 1867, et auxquelles un certain nombre de ces états ont donné une récente adhésion. La seconde concerne les obligations créées par les dépenses de la guerre; nous allons l'exposer brièvement.

Le système financier adopté par l'Union américaine diffère en un point capital de ceux que pratiquent la plupart des gouvernemens européens. Les États-Unis n'ont jamais voulu avoir de grand-livre sur lequel ils pussent, à notre exemple, inscrire des rentes perpétuelles représentant les intérêts de la dette. Ils se sont au contraire toujours appliqués à se libérer rapidement de leurs emprunts. Ce n'est pas en Amérique qu'il faudrait espérer recruter des adeptes pour cette thèse, complaisamment développée ailleurs, qu'une grosse dette publique est chose profitable, qu'elle offre le précieux avantage d'établir une solidarité étroite entre les diverses classes, de les intéresser de plus près à la bonne gestion des affaires du pays. Les Américains pensent que, pour un état comme pour un particulier, mieux vaut prélever chaque année sur son revenu afin de combler les vides faits pendant les périodes d'insuccès ou de prodigalité, et rentrer le plus tôt possible dans la pleine disposition de ses ressources. Tels étaient les principes qui les avaient guidés lorsqu'il s'était agi d'éteindre les dettes contractées à l'occasion des guerres de 1812, de la campagne du Mexique, des entreprises contre les tribus indiennes. Ces dettes étaient entièrement liquidées en 1860. A peine sortis de la lutte de la sécession, et dès qu'ils ont pu considérer leur situation avec assurance, ils se sont mis résolûment à solder leur passif, qui s'élevait à la somme vraiment effrayante de 13 milliards de francs.

On s'étonne souvent chez nous du prix énorme qu'a coûté aux Américains leur guerre civile. On oublie que, tout en prévoyant depuis quelque temps une crise, ils n'avaient fait aucun préparatif pour réduire les rebelles par la force. Au moment où fut déclarée la sécession de la Caroline du sud, bientôt suivie de celle des autres états à esclaves, les parties de l'Union restées fidèles au pacte fédéral n'avaient ni armée, ni vaisseaux, ni approvisionnemens; les arsenaux étaient vides : l'administration précédente, passive ou complice, avait laissé transférer dans les forts du sud le peu de munitions que comportait la petite armée de 13,000 hommes de la confédération. La plupart des officiers, issus de familles sudistes,

Digitized by Google

suivirent la fortune de leurs états et désertèrent le drapeau étoilé. La flotte était dispersée sur toutes les mers du globe, les navires de guerre en construction se trouvaient sur les chantiers de Norfolk, en Virginie. Il fallut organiser, équiper, entretenir et ravitailler pendant quatre ans deux armées formidables, celle de Virginie et celle de l'Ouest, sans compter les nombreux corps divisionnaires qui opéraient entre les deux; il fallut lancer sur l'Océan et dans le golfe du Mexique des flottes en état de bloquer des côtes non moins étendues que celles de tout le continent européen. Pour faire face à ses dépenses ordinaires, la république s'était contentée jusque-là des recettes des douanes. Les ressources qu'elles fournissaient furent promptement épuisées. On établit alors pour la première fois des contributions intérieures sur les produits de l'industrie nationale, on augmenta les droits d'importation jusqu'à les rendre entièrement prohibitifs, enfin on eut recours à des emprunts, votés au fur et à mesure des besoins, remboursables à des échéances diverses, et qui furent tous rapidement couverts malgré la dépréciation dont le papier des États-Unis était frappé en raison et en proportion de la multiplicité des appels faits par eux au crédit. On émit d'abord les 5-20, titres ainsi appelés parce que le gouvernement avait cinq ans au moins, vingt ans au plus pour les rembourser, puis les 10-40, dont le remboursement devait avoir lieu dans un délai fixé entre dix et quarante années. L'intérêt et le capital de ces emprunts, dont le total s'élevait à 5 milliards 500 millions de francs environ, devaient être soldés en or. Le congrès autorisa ensuite le gouvernement à faire entrer dans la circulation pour 2 milliards 500 millions de francs de papier-monnaie. Ce papier avait cours forcé, et il était assimilé à l'or pour tous les paiemens, sauf pour les droits d'importation, qui devaient être acquittés en numéraire. On négocia encore deux autres emprunts, dont les titres, remboursables en trois années et en papier, prirent les noms de 7-30 et 7-3-10, d'après le taux d'intérêt qu'ils portaient. Nous ne citons que pour mémoire une foule d'emprunts moins considérables et à très courte échéance. Ils furent successivement rachetés au moyen d'obligations des emprunts précédens, dont le gouvernement conservait toujours une fraction notable en réserve.

Il y a lieu de remarquer en effet que le congrès, quand il autorisait un emprunt, se contentait d'indiquer le chiffre maximum de l'émission. Le pouvoir exécutif pouvait ensuite choisir son moment pour négocier tout ou partie des titres ainsi créés. L'éminent homme d'état à qui le président Lincoln avait, dans ces jours difficiles, confié le département des finances, M. Mac Culloch, décidait de l'opportunité de chacune de ces émissions partielles. Il assumait ainsi une responsabilité singulièrement aggravée par les fluctuations continuelles de la valeur des titres; mais le secrétaire du trésor avait besoin à cet égard, et pour plusieurs motifs, d'une certaine liberté d'allures. D'abord, grâce à cette combinaison, il était, nous l'avons vu, en mesure d'éteindre sans retard les nombreux petits emprunts à court terme auxquels on se trouvait réduit. En second lieu, comme une partie de l'intérêt de la dette était payable

Digitized by Google

en or, il importait, au moment des paiemens, que la prime sur l'or ne fût pas trop élevée. Quand le taux de cette prime eût rendu le versement en numéraire trop onéreux, les titres non négociés que M. Mac Culloch avait entre les mains lui fournissaient un moyen commode de se procurer des métaux précieux à un prix raisonnable. Il n'avait qu'à jeter sur le marché une fraction d'emprunt. L'agio baissait, et le trésor opérait ses paiemens en monnaie métallique dans des conditions moins désavantageuses. Ces opérations constituaient au budget des recettes un chapitre qui n'était pas sans importance.

Cette latitude laissée au pouvoir exécutif pourrait sembler peu compatible avec l'esprit de contrôle qui est la base des institutions américaines; mais la simplicité du budget, l'abondance des renseignemens publiés par le gouvernement, la vigilance de l'opinion publique, rendaient aisée et efficace la surveillance que les chambres et le pays exerçaient sur l'administration des finances nationales. Le budget américain se solde par *doit* et *avoir*, ni plus ni moins que celui d'un simple particulier, la clarté n'en est altérée par aucune de ces divisions et subdivisions compliquées qui rendent les nôtres si longs et si difficiles à débrouiller; tout le monde peut le lire et le comprendre sans effort. Le pouvoir exécutif est obligé de faire connaître chaque jour le chiffre des rentrées effectuées, de publier chaque mois l'état des dépenses, des recettes et de l'encaisse. Il n'y a donc point à craindre que l'opinion puisse jamais s'égarer sur la valeur des opérations faites pour le compte du trésor. C'est en étalant ainsi sa situation financière au grand jour que le gouvernement des États-Unis put, sans que son crédit en fût sérieusement ébranlé, voir s'élever dans des proportions gigantesques le chiffre du papier-monnaie et de la dette.

Au 31 août 1865, cette dette, déduction faite de l'encaisse, était de 13,340,985,771 francs. C'est le point le plus élevé qu'elle ait atteint. Elle se décomposait en trois parties, — les billets ayant cours forcé, les obligations à long terme payables en or, intérêt et capital, enfin les obligations à court terme payables en papier. Celles-ci devaient être entièrement soldées dans un délai de trois ans à partir de l'émission. Toutefois la loi autorisait le pouvoir exécutif, s'il préférait adopter ce mode d'amortissement, à les convertir en obligations à long terme payables en or et connues sous le nom de 5-20 (*five-twenties*). Le licenciement de l'armée et le désarmement de la flotte supprimèrent dès le lendemain de la victoire les charges les plus écrasantes, et, d'après M. Mac Culloch, la surélévation des droits de douane et des impôts intérieurs, l'accroissement probable de la population, promettaient pour les budgets futurs des excédans de recette qui en vingt ou vingt-cinq ans permettraient de liquider tout le passif. Le système proposé à cet effet par le secrétaire du trésor et adopté par le congrès se réduisait à deux opérations qui avaient pour objet, la première de convertir, comme la loi autorisait à le faire, les obligations à courte échéance en *five-twenties*, la seconde de réduire le chiffre de la circulation fiduciaire et de reprendre le plus tôt possible le paiement des billets du trésor en espèces métalliques.

Digitized by Google

Une autre question se posait d'elle-même. Tout en maintenant fermement sa résolution d'éteindre la dette dans un court délai, le pays ne pouvait s'empêcher de comprendre que les taxes intérieures établies en pleine crise risquaient maintenant de comprimer l'essor du travail national et surtout de l'industrie manufacturière. La main-d'œuvre avait atteint des prix tels que le développement de la production était compromis. Un congrès restreint, où se trouvaient largement représentés les intérêts en souffrance, devait être particulièrement accessible à cet ordre de considérations. On se mit donc sans retard à étudier les moyens de ramener les charges à un taux plus en rapport avec les conditions nouvelles où la paix reconquise et l'activité renaissante plaçaient les états de l'Union. Dès le mois de novembre 1865, avant même la prise de Richmond, une commission avait été chargée d'examiner cette question des taxes. Son rapport parut au mois de janvier de l'année suivante. Il proposait un dégrèvement considérable et des modifications importantes dans le système adopté jusqu'alors pour la répartition de l'impôt, si toutefois on peut donner le nom de système à une série de règlemens successivement issus de nécessités pressantes, et qui ne laissaient pas de présenter quelques disparates.

Le gouvernement fédéral ne perçoit pas l'impôt foncier. Celui-ci appartient exclusivement aux états et aux corporations municipales, pour lesquelles il remplace en grande partie nos octrois. Le congrès ne pouvait modifier cette règle sans toucher aux bases mêmes de la constitution; il lui fallut donc chercher d'autres matières imposables. Il avait établi un impôt sur le revenu, mais il s'était gardé de le faire porter sur les titres de la dette fédérale. Il a toujours repoussé comme contraires à l'honneur les propositions tendant à les grever après coup de charges non prévues dans le contrat entre la nation et ses créanciers. Les denrées alimentaires furent aussi, même dans les momens les plus difficiles, affranchies de toute taxe. Les marchandises considérées comme de luxe avaient en revanche été frappées de droits variables suivant les objets, et qui furent fixés, par exemple, pour les voitures, les orgues, les pianos, à 2 pour 100, pour les montres, à 1 pour 100. Sur les effets de commerce, les droits furent établis proportionnellement à la valeur de l'effet. Il ne faut pas oublier l'impôt d'un sou par boîte sur les allumettes chimiques : il rapporte par an au trésor plus de 25 millions de francs. Tous les objets manufacturés furent soumis à des taxes un peu arbitraires sans doute, mais facilement acceptées par le patriotisme américain. Le mode de perception est des plus simples. Quand un marchand vient acquitter les droits, on lui délivre des timbres mobiles représentant la valeur de la taxe, et qui doivent être apposés sur les objets vendus ou sur les factures qui les accompagnent. Les commerçans ne se soustraient guère à cette obligation; ils ne sont pas tentés de prendre leurs cliens pour complices d'une petite fraude. Aussi est-il rare que l'on ait à infliger les peines établies pour assurer l'exécution de la loi. Le seul résultat fâcheux de ce système a été la duplication des impôts. Il est arrivé en effet que l'on frappait à la fois un produit manufacturé et

Digitized by Google

chacun des élémens qui le composaient, ce qui élevait le total des taxes supportées par certains articles à 20 pour 100 de la valeur intrinsèque. Des droits aussi considérables ne tardèrent point à se trouver hors de proportion avec ceux que percevait la douane, et, malgré le taux énorme des tarifs d'importation, nombre d'objets d'origine étrangère coûtaient moins cher que les similaires de fabrication indigène. Quelques membres décidés de l'école protectioniste ont proposé, pour obvier à cette inégalité, d'augmenter tous les droits de douane en bloc de 50 pour 100; mais la majorité de la chambre, bien que peu sympathique aux théories du libre-échange, a reculé devant l'adoption d'une mesure aussi radicale. Mieux valait diminuer les impôts intérieurs. Le congrès se décida donc, à titre d'essai, à opérer des réductions qui naturellement furent conçues de manière à alléger le fardeau qui pesait sur les industries du nord. On ne toucha guère aux taxes qui atteignaient les valeurs réalisées ou les objets de luxe.

Le meilleur remède du mal, — comme les Américains le disaient fièrement, — était dans la vigueur du malade. Le travail de recensement publié par les soins de l'administration nous montre que de 1840 à 1850 la richesse publique s'est accrue de 89 pour 100. De 1850 à 1860, elle est montée de 27 milliards et demi de francs à 71 milliards et demi, sans tenir compte de la valeur de près de 4 millions d'esclaves, aujourd'hui libres. L'accroissement de la population durant cet intervalle avait été de 35 pour 100 tous les dix ans. Les hommes d'état américains se flattèrent que cette prospérité, cruellement éprouvée par la guerre, allait maintenant reprendre son mouvement ascensionnel. Ils se crurent donc autorisés à compter sur un accroissement proportionnel des recettes fournies par les impôts, et pensèrent qu'on pourrait par conséquent restreindre chaque année les taxes sans diminuer le chiffre des rentrées. Les événemens n'ont pas tout à fait donné raison à ces espérances. En 1866, on inscrivait en prévision dans le budget 1,500 millions de francs en dépenses et en recettes 2,175 millions ainsi répartis :

Douanes.	650	millions.
Contributions intérieures	1,420	—
Divers.	105	—
	2,175	millions.

Les dépenses montèrent plus haut qu'on ne l'avait prévu : elles atteignirent le chiffre de 1,730 millions de francs; mais en revanche les recettes dépassèrent de beaucoup les résultats attendus. Elles s'élevèrent à 2,450 millions, savoir :

Douanes.	880	millions.
Contributions intérieures	1,330	—
Divers.	240	—
	2,450	millions.

Digitized by Google

L'excédant des recettes sur les dépenses fut donc de 770 millions de francs. Quant au capital de la dette, le secrétaire du trésor, en échange de 3,730 millions de titres à courte échéance qu'il avait retirés de la circulation, avait émis 3,200 millions de titres nouveaux, principalement de titres 5-20, ce qui implique dans le cours de l'année un amortissement net de 530 millions de francs obtenu par cette simple conversion.

A première vue, ce résultat semble très brillant. Si l'on entre dans le détail, on s'aperçoit néanmoins que ces chiffres généraux ne montrent pas toutes les difficultés de la situation. Les recettes ont été en s'affaiblissant de trimestre en trimestre, et, si cette progression décroissante se maintenait, le budget suivant se solderait tout au plus en équilibre, ou avec un excédant si minime que le programme adopté ne pourrait plus être mis à exécution. Il fallait en conclure qu'il n'y avait plus équilibre entre les forces productives du pays et les charges qui en enrayaient le développement, que le mouvement industriel, au lieu de s'accroître, se ralentissait. Le seul parti à prendre était de réduire les dépenses. Le problème était si difficile et si pressant que des théories très radicales ne tardèrent point à se faire jour, et alimentèrent quelque temps les discussions des chambres et de la presse. Il se rencontra aux États-Unis comme ailleurs des gens pour proposer une répudiation pure et simple de la dette nationale. Il n'y a point à discuter les maximes de ces apologistes de la banqueroute. Elles ont pu éblouir dans quelques colléges les parties les moins éclairées comme les plus remuantes de la population et servir ainsi des menées électorales, elles n'ont pas eu de prise sur la grande masse du pays. L'honnêteté et le bon sens publics en ont fait justice. Une autre mesure d'une loyauté douteuse, mais moins extrême que la précédente, fut mise en avant par des hommes politiques plus sérieux. Ils se proposaient de solder en monnaie fiduciaire le capital et les intérêts de la dette. La loi, disaient-ils, ayant accordé aux billets du trésor le caractère de monnaie légale pour tous les paiemens, excepté pour les droits de douane, ces billets, aux yeux du gouvernement comme aux yeux des porteurs de titres, ont la même valeur que l'or. Cet argument n'est que spécieux. Sur les titres 10-40, émis postérieurement à la loi qui instituait le cours forcé, et pour lesquels il est expressément stipulé que capital et intérêts sont payables en monnaie métallique, il ne peut y avoir de discussion. L'état est lié par un engagement formel. Quant aux 5-20, le bill du 25 février 1862, qui autorise l'émission, énonce, il est vrai, qu'ils pourront à échéance être échangés contre des billets du trésor; mais il faut se rappeler qu'alors ces billets étaient au pair, et, si l'on voulait aujourd'hui les donner en paiement aux porteurs de 5-20, il semble qu'on devrait en rigoureuse équité leur tenir compte de la dépréciation que la monnaie fiduciaire a subie depuis qu'ils ont accepté ce contrat. Est-il honorable de dénaturer un engagement loyalement consenti de part et d'autre à un moment de péril, à un moment où la confiance du peuple américain dans son gouvernement, les secours financiers qu'il lui a libéralement apportés, ont sauvé la république? Tels sont les argumens que M. Mac Culloch fit va-

Digitized by Google

loir avec beaucoup d'élévation et d'éloquence. La chambre presque entière partageait son opinion, car, au commencement de la session dernière, M. Butler ayant présenté une motion pour le remboursement en papier-monnaie des *five-twenties*, sa proposition ne fut pas même discutée; on la repoussa par la question préalable.

La question du reste n'était pas mûre à cette époque. Elle a été depuis lors l'objet d'une polémique assez sérieuse. Il n'est pas inutile de constater que le paiement en monnaie légale a été considéré avec plus de faveur dans les états de l'ouest que dans ceux de l'Atlantique. Cette différence de point de vue s'explique aisément par la différence d'intérêts. Les états de l'ouest n'en sont pas encore à posséder une richesse propre et à se suffire à eux-mêmes; ils sont débiteurs pour des sommes considérables des grands centres producteurs de l'est, et ne seraient pas fâchés de voir prendre une mesure qui aurait pour résultat indirect de diminuer la valeur du signe monétaire représentant leurs engagemens. Les états de l'est au contraire ont une fortune plus stable, et ressentiraient douloureusement toute dépréciation des titres de la dette. Ces états, où se trouvent d'ailleurs le plus grand nombre des porteurs de *five-twenties*, ont fait pencher la balance du côté de la solution qu'indiquaient les vrais principes et l'équité. La convention républicaine de Chicago a placé le remboursement en or des *five-twenties* au nombre des articles du programme qu'elle vient de soumettre à la ratification des électeurs. Le parti démocratique a voulu d'abord inscrire sur son drapeau le principe opposé à celui que défendaient les républicains. Il n'a pas tardé à se diviser sur cette question. Une fraction importante des démocrates reconnaît aujourd'hui qu'aucune dérogation ne doit être apportée aux contrats antérieurs entre l'état et ses créanciers. La grande majorité du pays s'est donc désormais prononcée en faveur du paiement en or de la dette fédérale, le paiement en billets du trésor n'étant reconnu légitime que du jour où ces derniers seront cotés au pair.

Ce jour, à vrai dire, ne paraît pas très rapproché, et la dépréciation de la monnaie fiduciaire est une des complications les plus pénibles de la situation financière des États-Unis. La loi qui établissait le cours forcé fut très sévèrement traitée au moment où le congrès la vota. Plusieurs financiers la déclarèrent inconstitutionnelle. Que leur opinion fût ou non fondée, c'était une loi imposée par la nécessité la plus urgente : le congrès avait à opter entre le cours forcé et la banqueroute, car les dépenses des armées en campagne s'étaient élevées au-delà de la somme en or que possédait l'Union tout entière. Le pays du reste montra dès l'abord, par l'empressement avec lequel il se soumit à cette mesure, qu'il comprenait et partageait les sentimens qui l'avaient dictée. Sauf dans quelques états baignés par l'Océan-Pacifique, étrangers aux intérêts pour lesquels on se battait, et qui ne recevaient des événemens militaires aucun contre-coup, les effets du trésor circulèrent de main en main avec la même facilité et furent acceptés avec la même confiance que s'ils représentaient une valeur métallique réelle. Toutefois, à mesure que le congrès autorisait de nouvelles émissions et que la circulation fiduciaire

Digitized by Google

devenait hors de proportion avec le capital qu'il était censé représenter, la valeur des *greenbacks* diminua de plus en plus. Le dollar en papier finit par ne plus valoir que 35 pour 100 de sa valeur nominale, et la prime sur l'or monta jusqu'à près de 200 pour 100. Après la cessation des hostilités, le secrétaire du trésor fut autorisé par le congrès à réduire de 50 millions de francs pendant le premier semestre et de 20 millions par mois au-delà de ce délai la masse de papier-monnaie en circulation. Cette habile résolution fit descendre graduellement la prime. Au mois de novembre 1866, elle n'était déjà plus que de 23 pour 100. Des causes étrangères à l'Union devaient bientôt faire remonter l'agio, donner une apparence de raison aux adversaires de M. Mac Culloch, et soumettre son système à une terrible épreuve.

La crise financière qui bouleversa l'Europe et sévit particulièrement sur l'Angleterre au printemps de 1866 fit sentir ses effets en Amérique. Dans l'espace de trois mois, l'exportation des métaux précieux y avait atteint le chiffre de 210 millions de francs. L'agio sur l'or s'était relevé, et était à 35 pour 100; il sauta brusquement à 65 pour 100 à l'arrivée du *steamer* qui apportait la nouvelle de la rupture des conférences et de l'imminence d'un conflit armé entre la Prusse et l'Autriche. S'il ne se maintint pas fort longtemps à ce taux de panique, il ne redescendit pas non plus au point où il était avant cette alerte, oscilla durant plusieurs mois entre 50 et 55 pour 100, et ne reprit que lentement une marche décroissante. Cette rareté du numéraire et le malaise qui ne pouvait manquer d'en être la suite pour l'industrie américaine fournissaient aux adversaires du rachat du papier-monnaie le thème de violentes attaques contre les plans financiers du gouvernement. Ce dont le pays souffre, disaient-ils, c'est de la disette d'instrumens d'échange. Si on n'avait pas retiré de la circulation autant de *greenbacks*, le pays se serait trouvé mieux en mesure de résister à la saignée de métaux précieux qu'il a subie. Il vaut mieux avoir un marché largement approvisionné, à défaut d'or, de valeurs même dépréciées, que de se condamner, faute d'agens de circulation, à une stagnation soudaine des affaires. D'après eux, il fallait au moins se hâter d'émettre une somme de billets égale à la valeur des récentes exportations de monnaie métallique. C'est un singulier raisonnement, il faut en convenir, que celui qui fait entrer dans l'actif d'un pays le papier-monnaie dont ce pays ne possède pas l'équivalent en or. La valeur du papier-monnaie a justement pour base le rapport qui existe entre la circulation fiduciaire et la circulation métallique. Celle-ci ayant diminué, c'était une raison, non d'étendre, mais au contraire de resserrer dans la même proportion la circulation fiduciaire, si l'on ne voulait pas rendre la valeur du papier tout à fait chimérique. C'est sur ce principe d'une évidence incontestable que reposait tout le plan de M. Mac Culloch. Les circonstances imprévues qui empêchèrent ce plan de réaliser tout le bien qu'on en attendait ne devaient pas en faire méconnaître la sagesse, et elles ne le firent pas abandonner. L'exécution ferme et persévérante de ce programme fera remonter infailliblement la valeur des billets du trésor, et, si le gouvernement parvenait à joindre la re-

Digitized by Google

prise des paiemens en espèces à la réduction graduelle du papier-monnaie, ces billets ne tarderaient point à revenir au pair, comme ils y étaient avant la guerre civile. Il y a quelque temps, le congrès a semblé pencher vers les adversaires du ministre des finances. Il a retiré à ce dernier la faculté de réduire le papier-monnaie en circulation; mais il ne faut pas attribuer une portée exagérée à une mesure toute temporaire. Le congrès n'a pas entendu condamner le système, il a voulu parer par cet expédient à une insuffisance éventuelle des rentrées budgétaires.

Cette question de la circulation fiduciaire, que l'on a pu considérer jusqu'ici comme reléguée au second plan, tend à prendre une importance capitale. Le temps n'est pas éloigné où les billets remboursables en papier-monnaie, c'est-à-dire les *seven-thirties* (7-30 et 7-3-10) seront entièrement retirés de la circulation, et où l'on n'aura plus à amortir que les 5-20 et les 10-40, remboursables en or. Il devient essentiel, afin de diminuer les charges du trésor, que la prime sur l'or diminue, et que par conséquent la valeur du papier-monnaie s'élève. La seconde question, non moins grave, qui se pose devant les États-Unis, c'est celle des tarifs de douane. Les pays manufacturiers du nord ont profité pour les établir du moment où ils disposaient presque seuls de la puissance législative. Aujourd'hui ils ne sauraient, sans oppression et sans imprudence, rester inébranlables dans un système de prohibitions dont souffrent les états du sud et de l'ouest. C'est le seul point où il semble qu'il y ait lieu de modifier la marche adoptée pour combler rapidement le déficit créé par la guerre. Sur tout le reste, on ne peut que souhaiter à la grande république américaine de continuer par les mêmes moyens l'œuvre si énergiquement commencée depuis trois ans.

Digitized by Google

LIVRE HUITIÈME

— RACE HISPANO-AMÉRICAINE. —

LE MEXIQUE[1]

Situation intérieure et embarras financiers du gouvernement impérial. — Mission du baron Saillard au Mexique. — Mouvemens de concentration des troupes françaises. — Occupation de Monterey, de Tampico par les juaristes. — Voyage de l'impératrice Charlotte en Europe. — Mission du général Castelnau. — Évacuation du Mexique par les Français. — Mort de Maximilien. — Rétablissement de la république.

Au début de l'année 1866, l'état des choses au Mexique apparaissait dans toute sa gravité. Le régime impérial y était plus contesté que jamais. La masse de la population, ignorante et habituée à s'abandonner aux révolutions, n'accordait aucune sympathie à un gouvernement qui n'avait rien fait pour ses intérêts matériels, et se montrait peu touchée de promesses qui ne se traduisaient que par des aggravations d'impôts, de charges et de souffrances. Parmi les classes plus actives et plus énergiques, qui, obéissant à des principes arrêtés, étaient mieux en état d'influer sur la politique du pays, l'empire n'avait recruté que des dévoûmens mercenaires. Ceux d'entre les libéraux restés jaloux de leur honneur n'oubliaient pas, en dépit des avances qui leur furent faites, que les véritables chefs du parti libéral, Juarez et ses généraux, combattaient pour l'indépendance nationale contre un pouvoir imposé par l'étranger sans l'assentiment du pays. Quant au parti clérical et conservateur,

(1) Après la mort de l'empereur Maximilien, le 19 juin 1867, le président de la république mexicaine, M. Juarez, est rentré à Mexico et a repris le plein exercice du pouvoir. Il a été réélu en octobre 1867.

Digitized by Google

Maximilien se l'était aliéné en apportant d'Europe des idées de conciliation qui n'étaient pas encore de mise au Mexique.

En somme, au début de l'année, l'empereur, bien qu'il eût cherché à flatter l'amour-propre mexicain en adoptant un descendant de la famille Iturbide, n'avait à compter sur d'autres partisans que sur ceux qu'il payait. L'argent lui était donc avant tout nécessaire, et c'était surtout l'argent qui faisait défaut. Les finances impériales se trouvaient dans l'état le plus déplorable. On évaluait les dépenses à 150 millions, sans y compter l'amortissement des emprunts. Le chiffre des recettes prévues, bien que très forcé, n'atteignait pas 90 millions. Les deux emprunts conclus en Europe en 1864 et 1865 avaient été employés en grande partie à solder les avances du trésor français. 40 millions à peine arrivèrent à Mexico. Ils y furent rapidement gaspillés, sans bénéfice pour la cause impériale, sans profit pour le pays. La banque que l'on avait voulu organiser en 1865 avec le concours de financiers français ne s'était pas constituée. M. de César, ministre des finances, cherchait à obtenir le concours de la France afin d'émettre en Europe un troisième emprunt de 500 millions, avec lequel il eût essayé de parer pendant cinq ou six ans à l'insuffisance constatée des revenus. Le gouvernement français refusa de prêter son patronage à une opération que l'état du crédit mexicain rendait, selon toute probabilité, irréalisable. Cette détresse retarda l'organisation d'une armée indigène et la constitution de ceux des services publics qui n'avaient pas été mis entre les mains de fonctionnaires français. La question financière, déjà si redoutable, n'était pas le seul embarras. Juarez conservait le titre de président de la république. Il était reconnu en cette qualité par son parti et par les États-Unis; il n'avait pas quitté le Mexique, ainsi qu'on le croyait, au moment où Maximilien lança le fatal décret du 3 octobre 1865. Fuyant devant l'armée française dans les provinces du nord, il avait repris avec succès la guerre de partisans. Il recrutait des forces non-seulement parmi les Mexicains, mais parmi les aventuriers américains que la fin de la guerre de la sécession fit sortir des rangs de l'armée des États-Unis. Il était obligé, par la composition même de ses troupes, par leur façon de faire la guerre, de tolérer le pillage. Il n'en devint que plus redoutable. Si le drapeau impérial flottait sur le Mexique presque entier, du Yucatan aux frontières de la Californie, en réalité l'empereur ne tenait sous son pouvoir que les places contenues par de fortes garnisons. Là seulement il obtenait l'obéissance et le paiement de l'impôt. Jusqu'au cœur de l'empire, près de Mexico, près de Vera-Cruz, des bandes se levaient dans la campagne, moitié cédant à l'attrait du brigandage, moitié poussées par le désir de revendi-

Digitized by Google

quer l'indépendance nationale. Ces bandes s'évanouissaient devant les corps français envoyés à leur poursuite, mais pour se reformer aussitôt derrière eux.

L'empire, qui n'avait aucune assiette au dedans, n'était au dehors reconnu que par les puissances européennes, et encore ses relations avec la cour de Rome étaient-elles demeurées froides. En Amérique, le Brésil seul reçut un ambassadeur de Maximilien, mais il ne se fit pas représenter lui-même à Mexico. Le Guatemala, dont les frontières touchent aux frontières mexicaines et avec lequel on avait cherché à négocier, reculait sans cesse le moment de se prononcer. Quant aux républiques sud-américaines, toutes suivirent l'exemple des États-Unis, et persistèrent à ne reconnaître d'autre gouvernement que celui de Juarez. Au Chili, au Pérou, les gouvernemens et les peuples ne dissimulèrent ni leur hostilité contre l'empire né de l'intervention française, ni leurs sympathies en faveur des libéraux. L'empire ne pouvait donc se maintenir que grâce à la présence des troupes françaises. Néanmoins Maximilien, à peine installé, n'avait pas tardé à considérer comme importune la tutelle exigeante de ses protecteurs. Il est vrai que les engagemens trop facilement souscrits à Miramar s'étaient trouvés plus difficiles à exécuter au Mexique. L'installation de l'empire n'avait point, par un brusque coup de théâtre, doublé subitement les revenus du pays. Les capitaux fournis par les emprunts, s'ils avaient été employés en travaux utiles, auraient sans doute peu à peu augmenté la richesse; mais le gouvernement français, obstiné à représenter le Mexique comme fécond en ressources de tout genre, à peindre l'empereur Maximilien comme acclamé par la population entière, à faire figurer en compte des ressources encore à naître et que le temps seul et le repos eussent pu développer dans l'avenir, avait retenu une partie de ces capitaux. On eût conspiré à Paris la chute de Maximilien, au lieu de vouloir consolider l'empire, qu'on n'eût pas agi différemment. Mieux aurait valu, dans l'intérêt même du trésor et des réclamans français comme dans celui de l'entreprise, ajourner le remboursement des avances jusqu'à ce que les sommes produites par l'emprunt, judicieusement employées, eussent eu le temps de fructifier. A part le tronçon de chemin de fer entre Vera-Cruz et Mexico, aucune amélioration économique n'avait été introduite, tandis que les impôts avaient augmenté. Le cabinet français, peu disposé à reconnaître ses erreurs, imputait plus volontiers les vices de la situation à la négligence de Maximilien, à son défaut de persévérance, à l'apathie et au mauvais vouloir des conseillers mexicains. Il se plaignait, non sans raison, de gaspillages financiers à la cour de Mexico. Il ressentait un vif mécontentement

Digitized by Google

en voyant le règlement des réclamations françaises subir sans cesse de nouveaux ajournemens, tandis que le banquier Jecker était autorisé à toucher des sommes considérables sur les fonds mexicains demeurés en dépôt à Paris. Enfin entre le maréchal Bazaine, commandant le corps expéditionnaire français, et l'empereur Maximilien, les rapports politiques s'étaient tendus par degrés. L'empereur supportait impatiemment l'autorité sans contrôle que le chef de l'armée française exerçait à côté de la sienne, agissant en dehors de sa direction, ne l'admettant même pas aux conseils. Maximilien sentait combien cette situation diminuait son prestige aux yeux de ses sujets. De leur côté, les Mexicains envisageaient avec déplaisir les avantages que la convention de mai 1865 attribuait aux fonctionnaires français mis en possession d'une partie des emplois. Les personnages les plus considérables du Mexique s'irritaient de voir imposer partout des théories, des règlemens importés de France. Ce fut un conseiller d'état français, M. Langlais, qui vint de Paris avec la mission patente de réorganiser les finances et l'administration mexicaines, comme pour mieux accuser les fonctionnaires mexicains en masse d'impuissance ou de malhonnêteté. Contraint d'accepter des services utiles sans doute, mais imposés souvent sans ménagement, Maximilien s'en vengea en affectant à l'occasion vis-à-vis du gouvernement français et de ses représentans une attitude de plus en plus froide et hautaine. Il se donna des torts qu'à Paris, où l'on s'irritait de la durée de l'expédition, des dépenses et de la lenteur des résultats, on n'était que trop disposé à grossir. A dater des derniers mois de 1865, Maximilien reçut une série de communications énonçant les griefs de la France; elles pouvaient lui faire prévoir le départ prochain des troupes françaises, dont bien d'autres considérations rendaient le séjour difficile et même dangereux.

Durant la guerre de la sécession, les États-Unis avaient souvent témoigné l'impatience que leur causait une intervention militaire de l'Europe dans les affaires intérieures d'un état américain. Ces dispositions s'accentuèrent lorsque la guerre eut pris fin. Le 6 décembre 1865, M. Seward avait fait remettre au ministre de France à Washington une note où, conformément aux résolutions votées par le congrès en avril 1864, il demandait que la nation mexicaine fût laissée libre de se prononcer elle-même sur la forme et sur le personnel du gouvernement qu'elle entendait se donner. Cette demande fut renouvelée en février 1866. Les deux notes, conçues en termes courtois, ne pouvaient dans l'état des choses soulever aucune objection légitime. Le gouvernement français, issu du suffrage universel, supportait les conséquences de l'imprudence qu'il avait

Digitized by Google

commise lorsqu'en dépit de ses promesses il avait soumis les Mexicains à un gouvernement qu'en réalité lui seul avait choisi. Au reste les États-Unis ne sortaient pas de la neutralité officielle à laquelle ils s'étaient jadis engagés, bien que la France n'en eût pas rempli les conditions. L'agent de Juarez aux États-Unis n'obtint du gouvernement aucun secours ni en soldats ni en argent. Le cabinet de Washington ne témoigna aux libéraux que des sympathies morales. L'armée américaine du Texas, qui bordait la frontière mexicaine du Rio-Grande, ne prêta pas son concours aux bandes des dissidens, nombreuses de ce côté; mais les partisans américains qui passaient sur le territoire mexicain se montraient moins scrupuleux. Dans les premiers jours de janvier 1866, unis à des bandes mexicaines, ils enlevèrent et saccagèrent la petite ville de Bagdad, pillant les propriétés étrangères comme celles des Mexicains. Cependant l'empereur Maximilien avait eu le tort de fournir de nouveaux motifs à l'hostilité des États-Unis en offrant aux sécessionistes vaincus de les installer en masse au Mexique, où ils fussent demeurés une menace contre leurs vainqueurs du nord. Il était donc à craindre que la prolongation de l'intervention française en faveur d'un gouvernement que les hommes d'état de Washington devaient considérer comme l'ami de leurs adversaires n'entraînât les États-Unis à intervenir à leur tour en faveur de Juarez. Or les complications qui menaçaient au commencement de 1866 la politique européenne étaient loin d'autoriser la France à se créer au-delà de l'Océan de nouveaux embarras; elles lui commandaient au contraire de clore au plus vite les dépenses d'une expédition assez coûteuse déjà pour lui enlever les moyens de faire face en Europe aux événemens, et qui deviendrait bien plus coûteuse encore le jour où les Américains et leur marine s'y engageraient activement.

Le traité de Miramar avait au reste prévu le cas où cesserait l'intervention française. Un des articles stipulait que, sauf la légion étrangère, engagée pour dix ans, les troupes françaises quitteraient le Mexique à mesure que l'armée indigène s'organiserait. Maintes fois on avait recommandé au gouvernement mexicain de hâter cette organisation. On ne réfléchissait pas assez au manque d'argent, et, bien qu'en 1866 aucun résultat n'eût encore été obtenu, le gouvernement français se montrait disposé à cesser de prodiguer au Mexique des ressources devenues indispensables en Europe. Le 16 janvier, M. le baron Saillard quitta Paris, chargé d'une mission toute de confiance. Il devait recueillir des informations exactes sur la situation, rappeler au gouvernement mexicain les plaintes et les recommandations dont l'empereur Maximilien avait déjà été entretenu, annoncer que le séjour des troupes fran-

Digitized by Google

çaises ne pouvait plus se prolonger sans de graves inconvéniens, ajouter que l'empire mexicain devait enfin se mettre en état de se protéger lui-même sous peine de fournir des argumens fondés à ceux qui lui reprochaient de demeurer étranger au peuple qu'il gouvernait. Il était prescrit à l'envoyé français d'insister sur ce point, que la France avait jusqu'alors seule accompli les engagemens stipulés à Miramar, tandis que les réclamans français attendaient encore un remboursement. M. Saillard arrivait à Mexico le 13 février. Il n'obtint pas sans difficulté une audience de l'empereur, qui, informé du but de sa mission, eût désiré l'éviter. M. Saillard se rendit ensuite aux États-Unis, et, en rentrant à Paris dans les premiers jours d'avril, rapporta la conviction que les intérêts de la France et ceux de l'empire mexicain étaient désormais en complète opposition, qu'il n'était plus possible de ménager les uns sans sacrifier entièrement les autres.

L'éventualité d'un conflit avec les États-Unis devenait grave dans un moment où les affaires européennes prenaient une tournure fâcheuse. La politique décousue adoptée par l'empereur Maximilien, ses maladresses, son impopularité croissante, l'animosité des populations de toute l'Amérique contre l'intervention européenne, rendaient à jamais irréalisable le projet d'asseoir l'empire. En restant au Mexique, on en prolongerait l'existence factice sans jamais l'établir solidement. Tôt ou tard une catastrophe suivrait le départ des troupes françaises. Devait-on, avec la certitude de n'obtenir aucun résultat durable, risquer de nouvelles dépenses qui s'ajouteraient encore aux pertes considérables déjà supportées par le trésor français? A ce moment, une négociation directe avec les États-Unis n'était pas impossible. On eût sans doute obtenu du cabinet de Washington qu'en substituant son action à celle de la France il consentît à protéger une partie des intérêts que les Français confieraient à sa garde. Seulement il importait de se hâter avant que l'empire mexicain eût perdu davantage encore de terrain. Telles furent en substance les opinions que M. Saillard, qui n'avait pas à s'inquiéter d'autres intérêts que de ceux de la France, développa sans réticence aux Tuileries devant l'empereur et le conseil des ministres. Déjà au reste, moitié nécessités politiques et financières, moitié mécontentement du peu de souci que l'on semblait prendre à Mexico des demandes françaises, le rappel des troupes était décidé en principe. Dès le mois de janvier 1866, le cabinet de Washington et l'empereur Maximilien en avaient été avisés. L'empereur Napoléon l'annonça dans le discours prononcé à l'ouverture des chambres françaises. Au mois d'avril, il fut arrêté définitivement que l'évacuation aurait lieu en trois départs successifs, de novembre

Digitized by Google

1866 à novembre 1867. Plusieurs députés français critiquèrent cette façon d'opérer. Elle offrait en effet des dangers pour la santé comme pour la sécurité des troupes, les corps réduits qui resteraient les derniers pouvant se trouver refoulés vers les terres chaudes à l'époque où sévit la fièvre jaune.

Cependant la situation empirait rapidement au Mexique. M. Langlais, qui préparait des plans de réorganisation financière dont on espérait d'heureux résultats, mourut à la fin de février sans avoir pu commencer l'application des réformes. Un nouveau cabinet s'installa au mois de mars. M. Lacunza y prit, avec la présidence du conseil, le portefeuille des finances; mais, en dépit du désir manifesté par l'empereur de faire exécuter les plans de M. Langlais, on ne parvint à vivre qu'au moyen d'expédiens. Au mois de mai, M. Lacunza déclarait qu'il ne pouvait faire marcher les services, si le trésor français ne consentait pas à faire une avance mensuelle de 4 millions. Le maréchal Bazaine fut en effet contraint d'autoriser la caisse de l'armée à verser, pour payer la solde des troupes mexicaines, des subsides qui en deux mois montèrent à 5 millions. Aussi, malgré les cadres français dont on avait pourvu les corps mexicains en voie de formation, la création de l'armée nationale marchait beaucoup trop lentement. Une commission militaire avait été installée à Mexico (avril). Quelque disposition qu'elle arrêtât, des obstacles de toute sorte, et en première ligne le manque d'argent, se dressaient aussitôt pour en empêcher l'effet. On essaya d'établir la conscription (juin). Les recrues s'enfuirent, il fallut y renoncer. Le maréchal Bazaine avait conseillé la formation de neuf bataillons de 400 hommes chacun, dont les cadres se composeraient au début uniquement de Français. Ce furent les *cazadores*. Cette création, qui obtint d'abord du succès, ne put être complétée après que le trésor français eut cessé de payer lui-même la solde de ces nouveaux bataillons. Entre les corps étrangers enrôlés sous le drapeau impérial, et tous également antipathiques à la population, s'était développée une regrettable hostilité. Les Français de la légion étrangère et de la gendarmerie ne s'accordaient ni avec les Autrichiens ni avec les Belges, qui formaient des régimens séparés. La commission militaire ne put réussir à fusionner ces troupes de nationalités diverses de façon à en former un faisceau solide et compacte autour duquel se fût groupée l'armée mexicaine. Les Belges, fatigués et décimés, durent être rapatriés pour la plupart avant la fin de l'année.

Maximilien sentait combien sa situation était précaire; mais, peu au courant sans doute de l'état de l'opinion publique en France, il paraissait se flatter de l'espoir que les résolutions du gouvernement

Digitized by Google

français n'étaient pas définitives. Il essaya de les modifier. Les stipulations de Miramar n'avaient pas été exécutées, et l'exécution en était complétement impossible pour le moment. Maximilien proposa la négociation d'un nouveau traité. Des ouvertures en ce sens furent faites d'abord au ministre de France à Mexico (mars); puis on entama des négociations à Paris, où le général Almonte vint représenter le Mexique à la place de M. Hidalgo. Le gouvernement français, bien qu'il fût absolument décidé à ne pas prolonger son intervention, persistait à réclamer le règlement des créances de ses nationaux; il exigeait même l'abandon partiel du revenu des douanes de la Vera-Cruz. Au mois de mai, une convention signée à Mexico fixait à 47 millions le montant de la somme à payer aux réclamans français; une partie de cette somme se trouvait déjà en dépôt à Paris, le reste devait être versé par le trésor mexicain dans un délai déterminé. Il est vrai que plus tard M. Lacunza essaya de revenir sur cet engagement en soutenant que des erreurs considérables avaient été commises au préjudice du trésor mexicain. Quant à l'abandon des droits de douane, déjà grevés en faveur d'autres créanciers, l'empereur Maximilien et ses conseillers y répugnaient davantage. Ils sentaient tout l'inconvénient que présenterait une diminution des revenus déjà trop restreints que l'on tirait du pays. L'espoir de reconquérir les sympathies du gouvernement français finit par l'emporter. Le 30 juillet fut conclue la convention qui déléguait à la France la moitié du revenu des douanes de la Vera-Cruz. On essaya de combler ce nouveau déficit au moyen de nouveaux expédiens. On imagina l'émission d'un emprunt dit national de 20 millions de piastres (août), qui ne fut pas couvert. On s'ingénia à modifier l'assiette de l'impôt foncier. On établit une taxe de 15 à 30 pour 100 sur les biens nationaux vendus.

Autant la nouvelle du départ prochain des troupes françaises était faite pour abattre les partisans de l'empire, autant elle ranimait les espérances des libéraux. Ceux-ci, n'ayant plus de gouvernement organisé, se trouvant affranchis des dépenses d'administration, consacraient toutes les ressources qu'ils se procuraient, soit par des dons volontaires, soit par des réquisitions, soit même par des pillages déguisés sous le nom de contributions forcées, à entretenir leur armée et à propager le soulèvement contre l'empire. Après l'affaire de Bagdad, qui n'avait été qu'une surprise, les dissidens s'emparèrent, au mois de février, des entrepôts de la douane de Tampico à Tantoyuquita. Dans le nord et dans l'ouest, ils firent de rapides progrès. Au mois de janvier, ils entouraient déjà la place importante de Mazatlan, sur le Pacifique. Lorsqu'au mois de mars le maréchal Bazaine commença les mouvemens prépa-

Digitized by Google

ratoires de concentration et d'évacuation, les libéraux se répandirent derrière lui dans le Chihuahua, où Juarez s'était arrêté, dans le Sinaloa, dans le Michoacan, à San-Luis. Les bandes non régulières prenaient aussi plus de hardiesse et se montraient au cœur même de l'empire, où elles opéraient parfois de concert avec les troupes juaristes. Elles attaquaient les convois sur le chemin de fer de Vera-Cruz, notamment celui qui amenait à Mexico le chargé d'affaires de Belgique; elles aidèrent à anéantir en mars un détachement de la légion étrangère. Ce désastre causa une vive impression chez les impérialistes, et Maximilien eut le tort d'en rejeter la responsabilité sur l'état-major français. En mai 1866, les juaristes enlevèrent et pillèrent Hermosillo; 60 Français y furent massacrés. Peu après, un petit détachement français, commandé par un officier énergique, M. de Briant, se fit écraser sous le nombre plutôt que de se rendre. En juin, les dissidens menaçaient Tampico, où les résidens français, se défiant de la garnison mexicaine, s'organisaient eux-mêmes en bataillons de défense. Le général impérialiste Mejia rendait aux juaristes la place de Matamoros. En juillet, sur le Pacifique, la garnison française évacuait Monterey, où les libéraux rentraient immédiatement.

Enfin, au mois d'août, Tampico tombait à son tour. Du reste, bien que les armées libérales soi-disant régulières s'accrussent tous les jours et qu'un grand nombre de déserteurs qui abandonnaient l'armée impériale se joignissent à elles, c'était toujours une guerre de partisans qu'elles faisaient, n'attaquant que les détachemens isolés, disparaissant volontiers devant les masses françaises; au mois de juillet, et avant de procéder définitivement à l'évacuation, le maréchal Bazaine eut l'idée de s'assurer par lui-même de la situation dans le nord, et sans doute de voir s'il y avait encore moyen d'y remédier. De nouveau, et bien qu'ils dominassent absolument le pays, les dissidens, bandes ou armées, cédèrent le terrain aux corps français pour le reprendre dès que ceux-ci s'éloignèrent. Ils avaient l'ordre d'éviter tout engagement sérieux, crainte d'échecs certains, et aussi afin de ne pas retarder l'évacuation en mettant en jeu des questions d'honneur militaire. Le voyage du maréchal n'avait pas suspendu le mouvement d'évacuation, mais il avait découvert un instant les abords de Mexico. Les dissidens en profitèrent pour se jeter sur la petite ville d'Apam, à une vingtaine de lieues de Mexico (septembre); ils la saccagèrent entièrement. De ce moment, on commença de s'effrayer dans la capitale, demeurée jusque-là tranquille et insouciante. L'or se cacha. Le peu de commerce qui végétait à l'ombre du drapeau français suspendit définitivement ses opérations. Cependant on put croire

Digitized by Google

un moment que la cause impérialiste allait profiter d'un retour de fortune. La division s'était mise dans le camp des libéraux. L'ancien président Santa-Anna essaya d'abord de sortir de l'oubli. Il se présentait aux Mexicains avec des ambitions également hostiles à l'empire et à Juarez. Il publiait un manifeste dans lequel il se prétendait appuyé à la fois par la France et par les États-Unis. Quelque improbables que fussent ces assertions, elles suffirent à jeter du trouble dans les esprits. Santa-Anna retrouva des partisans; mais on ne lui laissa pas le loisir de profiter de ce regain de faveur. Ses amis furent arrêtés, aussi bien à Mexico que dans le camp juariste. Lui-même dut renoncer pour l'instant à se présenter au Mexique comme un nouveau compétiteur. Juarez se vit ensuite menacé d'une rivalité plus dangereuse. Bien qu'il fût impossible de procéder à une élection nouvelle, le général Ortega manifestait certaines dispositions à lui rappeler qu'aux termes de la constitution républicaine du Mexique ses pouvoirs présidentiels étaient légalement expirés. On crut même que les États-Unis ne se montreraient pas hostiles aux prétentions d'Ortega, contre lequel le gouvernement français ne ressentait non plus aucune antipathie. Ortega jouissait dans les rangs des libéraux, dans l'armée surtout, d'une popularité qui balançait l'influence de Juarez. Il est certain qu'il s'éleva entre ces deux hommes un conflit sérieux (septembre), et que tous deux se firent quelque temps échec. Juarez finit par l'emporter. Au mois de novembre, il fit arrêter son rival à Brazos-Santiago. Peut-être Ortega dut-il en partie sa perte à la préférence que semblait lui témoigner le gouvernement français. Une démonstration non équivoque prouvait en même temps que les États-Unis ne cessaient pas de voir en Juarez le véritable chef de la nation mexicaine. Au mois d'octobre, au moment où la légion autrichienne essuyait un désastre dans les environs d'Oajaca (3 octobre 1866), le gouvernement de Washington accréditait auprès de Juarez deux envoyés, M. Campbell et le général Shermann. Sans doute ces envoyés venaient s'entendre avec le chef des libéraux sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre lorsque la chute prochaine de Maximilien, trop aisée à prévoir, serait devenue un fait accompli. Leur arrivée coïncida avec la présence à Mexico d'un des aides-de-camp de l'empereur Napoléon, le général Castelnau, chargé lui aussi d'une mission spéciale.

Le gouvernement français en effet, décidé à laisser la chute de Maximilien s'accomplir, eût désiré que la substitution du régime républicain à l'empire s'opérât à l'amiable; il eût voulu surtout sauvegarder au moins en partie les intérêts français aventurés au Mexique. Cette dernière raison l'avait déjà amené à exiger l'exé-

Digitized by Google

cution de la convention du 30 juillet, qui dépouillait l'empereur Maximilien de ses dernières ressources afin de fournir au trésor français quelques rentrées demeurées en réalité bien minimes. En dépit de la résistance des fonctionnaires mexicains, l'exécution de cette convention fut rigoureusement poursuivie jusqu'au moment où le dernier corps français quitta le Mexique. En même temps le maréchal Bazaine dut cesser toute avance de fonds, fût-ce pour parfaire la solde des troupes enrôlées sous le drapeau mexicain. Enfin, comme il était évident qu'en dépit de la protection des États-Unis le succès définitif des libéraux restait subordonné au départ des troupes françaises, le gouvernement français conçut l'idée d'obtenir l'abdication de Maximilien, et de traiter ensuite directement avec un des chefs républicains, Ortega par exemple, qui se soumettrait à certaines conditions. Tel était le résultat que le général Castelnau avait à rechercher. Jusqu'à son arrivée, Maximilien s'était refusé à se croire aussi définitivement abandonné. Néanmoins il voyait que les ouvertures faites par son ambassadeur à Paris, M. Almonte, en vue de négocier un nouveau traité, n'avaient pas été accueillies. Les mauvaises nouvelles affluaient à Mexico, enhardissant ses adversaires et lui aliénant ceux qui jusqu'alors s'étaient montrés ses partisans. Il importait de connaître exactement les intentions de la France. L'impératrice Charlotte était partie le 8 juillet pour se rendre à Paris, où elle devait chercher à apprendre de l'empereur Napoléon lui-même ce qu'il y avait encore lieu d'espérer. Arrivée en France dans les premiers jours d'août, elle avait eu le 11 une entrevue particulière à Saint-Cloud avec l'empereur Napoléon III. Elle n'avait rien obtenu et ne pouvait rien obtenir. Devant les manifestations de l'opinion publique, devant l'énormité des dépenses, le gouvernement français ne songeait plus à retarder l'évacuation. On commençait à agiter à Paris cette question du Luxembourg qui éclata quelques mois plus tard, et qui faillit amener une guerre terrible. Dans ces circonstances, il n'était pas possible de continuer à distraire aucune des ressources de la France en faveur d'une entreprise lointaine décidément condamnée, dont il n'y avait à espérer aucun bénéfice, et qui aurait pu avoir pour conséquence de fournir à la Prusse en cas de guerre le puissant concours de la marine américaine. Non-seulement l'empereur Napoléon avait refusé de prendre de nouveaux engagemens, mais il avait annoncé sans doute à l'impératrice Charlotte que la crainte de compromettre la santé et la sécurité des troupes françaises l'obligeait à avancer le terme de l'évacuation définitive, que ces troupes quitteraient le Mexique non plus par départs successifs échelonnés entre le mois de novembre 1866 et le mois de novembre 1867, mais toutes ensemble, avant le printemps,

Digitized by Google

c'est-à-dire vers le mois de février ou de mars 1867. L'impératrice se montra sans doute peu touchée de raisonnemens puisés uniquement dans d'autres intérêts que ceux de Maximilien, et, certaine désormais qu'il fallait renoncer à l'appui du gouvernement français, elle avait quitté Paris pour se rendre à Rome. Elle voulait peut-être amener le saint-père à intervenir auprès du clergé mexicain, chez lequel Maximilien eût pu encore trouver un appui. C'est pendant qu'elle s'efforçait de faire aboutir cette nouvelle négociation qu'elle fut prise d'accès de démence, suite des chagrins auxquels sa raison n'avait pu résister. Le rôle politique que son caractère fortement trempé lui avait fait prendre était désormais terminé. Le faux bruit de sa mort se répandit à Mexico. Ce fut une nouvelle et sensible douleur ajoutée aux soucis dont l'empereur était accablé. Maximilien n'était pas entièrement détrompé lorsqu'il mourut.

Les États-Unis n'avaient pas été avisés par le cabinet français des modifications apportées aux conditions primitives de l'évacuation. M. Bigelow, leur représentant à Paris, en transmit le premier la nouvelle à Washington d'après des informations particulières. Déjà le président Johnson avait communiqué avec complaisance au congrès les avis antérieurs qu'il avait reçus relativement au départ des troupes françaises d'après la première combinaison. Le succès de sa politique intérieure au moment où elle commençait à être assez vivement attaquée se rattachait dans une certaine mesure à l'évacuation du Mexique, qu'on se plaisait en Amérique à représenter comme un triomphe de la politique extérieure des États-Unis. M. Seward craignit que les changemens dont l'entretenait M. Bigelow ne couvrissent le dessein de prolonger le séjour des troupes françaises. Il demanda des explications à Paris. Le cabinet français, sans se hâter de les fournir, et tout en maintenant sa liberté d'action, finit par expliquer les motifs qui dirigeaient sa conduite, et affirma de nouveau l'intention arrêtée de quitter le Mexique.

Au mois de septembre 1866, l'époque du départ des troupes françaises était donc irrévocablement fixée. Le général Castelnau, qui quitta Paris à cette époque, n'arriva vers le milieu d'octobre à Mexico que dans le dessein d'empêcher, s'il était possible, que l'évacuation n'entraînât des suites trop fâcheuses. L'empereur Maximilien avait été instruit à l'avance de l'arrivée de l'aide-de-camp de l'empereur Napoléon III et du but de son voyage. Le ministre de France à Mexico, le maréchal Bazaine, les lettres de l'impératrice Charlotte, lui avaient déjà fait prévoir que son abdication serait jugée nécessaire, parce qu'elle permettrait au gouvernement français d'entrer directement en négociations avec quelqu'un des chefs libéraux. Les instances devinrent plus pressantes à partir du mois

Digitized by Google

de septembre. Frappé de tant de coups redoublés, accablé par la fausse nouvelle de la mort de l'impératrice, trahi par la plupart des Mexicains dont il avait fait ses familiers, se considérant comme trompé par le gouvernement français, sentant son isolement et son impuissance, affaibli en outre par la maladie, le malheureux prince se trouvait hors d'état de s'arrêter à aucun parti. Il quitta Mexico pour ne pas s'y rencontrer avec le général Castelnau, et se rendit à Orizaba. De son côté le général français ne paraît pas avoir mis grand empressement à joindre l'empereur. Il semble avoir plutôt consacré ses soins aux négociations qui devaient précéder l'évacuation.

On a prétendu à Mexico que, parmi ceux qui approchaient le plus près l'empereur Maximilien, quelques-uns reçurent de l'argent pour conseiller l'abdication. Elle eût en effet sauvegardé, avec la personne de l'empereur, bien d'autres intérêts respectables, et peut-être facilité une entente avec la mission américaine qui se trouvait en ce moment au camp des libéraux. Une note du 8 décembre, signée du maréchal Bazaine, du général Castelnau et du ministre de France, portait qu'aux yeux des représentans de la France l'abdication était commandée par les circonstances. Quant aux ministres des autres puissances européennes, consultés par M. Larez, chef du nouveau cabinet conservateur que l'empereur avait constitué avant de se retirer à Orizaba, ils évitaient de se prononcer. Aucun toutefois ne conseillait la résistance. Maximilien lui-même semble s'être résigné un moment à cette nécessité. Du moins fit-il au mois d'octobre demander au gouvernement français la promesse de rapatrier avec l'armée française les Autrichiens, les Belges, qui restaient dans son armée, et de protéger les Mexicains compromis pour la cause impériale. Cet engagement fut pris immédiatement, et il a été exécuté. En tout cas, les idées de Maximilien ne tardèrent point à se modifier. Ses familiers autrichiens, les amis qu'il s'était faits parmi les Français, oubliant les exigences de la politique pour n'envisager d'autre intérêt que celui de l'honneur du prince, prirent à tâche de lui faire entendre qu'il ne s'était pas suffisamment raidi contre la mauvaise fortune pour être en mesure de déserter honorablement la lutte, que quitter le Mexique à la suite de l'armée étrangère qui l'y avait introduit, c'était le jeu d'un aventurier et non le rôle d'un prince de grande race. Le premier moment d'abattement passé, Maximilien écouta volontiers ces conseils. Les partisans, qui jusqu'alors lui avaient manqué au Mexique, semblaient à ce moment se jeter dans ses bras. Depuis que les succès de Juarez et la détresse du trésor détachaient les libéraux de la cause impériale, Maximilien s'était tourné du côté des conserva-

Digitized by Google

teurs, jadis écartés; c'était parmi eux qu'il avait recruté ses ministres. Une fraction du parti conservateur, moins par sympathie pour Maximilien ou pour l'empire que par haine contre les libéraux et par crainte de les laisser revenir au pouvoir, répondit à ces avances tardives. Deux des personnages principaux du parti. Miramon et Marquez, rappelés au Mexique, accoururent à Orizaba et offrirent à l'empereur leur concours, des soldats et de l'argent; mais les ultra-cléricaux n'oubliaient pas leur première déconvenue. Plusieurs évêques, parmi eux l'archevêque de Mexico, l'évêque de Potosi, refusèrent de se prononcer. L'argent promis n'arriva point. Néanmoins, à la fin de novembre 1866, un conseil des ministres réuni à Mexico approuva la résistance. Un manifeste publié dans le journal officiel le 1er décembre annonça que l'empereur n'abdiquerait pas; Maximilien proposait la réunion d'un congrès national où tous les partis se feraient représenter, et qui déciderait en dernier ressort des destinées de la nation. Il s'engageait pour son compte à respecter les décisions de ce congrès. Aucun des chefs libéraux ne répondit à son appel, et les représentans de la France ne s'occupèrent pas de l'appuyer.

Depuis la fin de novembre, l'armée française accentuait son mouvement de retraite. Elle abandonnait les territoires de l'ouest et du nord pour se replier sur Mexico et sur Vera-Cruz, où les corps commencèrent à s'embarquer en janvier 1867 à mesure qu'ils arrivaient. Loin derrière elle, les troupes juaristes de Corona, Escobedo, Porfirio Diaz, Canales, Salas, occupaient successivement les points abandonnés, et convergeaient vers Mexico. Dans tout l'intervalle qui séparait la queue de l'armée française des premières lignes des libéraux, des bandes recrutées d'aventuriers de tous les pays remplissaient la campagne, interceptaient les communications, empêchaient la rentrée des impôts. Ils entourèrent un certain nombre de petits postes français isolés dans l'intérieur qui n'avaient pas eu le temps de rallier le gros de l'armée. De ces Français perdus dans le pays, quelques-uns furent massacrés, d'autres se joignirent à l'armée mexicaine impérialiste, d'autres encore se réunirent et s'organisèrent en un corps qui prit le nom de contre-guérilla française, et défendit Puebla et Mexico. Parmi ceux qui survécurent à la chute définitive de l'empire, beaucoup furent rapatriés, d'autres sont demeurés au Mexique ou bien ont passé aux États-Unis. Les forces qui restaient à l'empereur (décembre) se composaient d'environ 15,000 fantassins mexicains, parmi lesquels les bataillons de *cazadores*, avec leurs cadres français, étaient seuls véritablement organisés. Vingt régimens de cavalerie mexicaines dont un certain nombre était également commandé par des officier,

Digitized by Google

étrangers, soit environ 4,000 cavaliers, 700 Français, fantassins et cavaliers partagés en trois corps, enfin 700 hussards et 800 fantassins autrichiens. Toutes ces troupes étaient très irrégulièrement payées. Elles présentaient néanmoins une masse assez imposante, lorsqu'une mesure ordonnée par l'état-major général français vint en désorganiser une partie. Au mois de janvier 1867, il fut enjoint aux officiers et soldats qui, liés encore au service français, avaient été autorisés à servir dans l'armée impérialiste, d'avoir à rejoindre leurs corps. Les instructions ajoutaient que, pour les Français libérés du service et pour les étrangers, ils devaient se réunir immédiatement à l'armée française, s'ils tenaient à être rapatriés. Un grand nombre de ceux qui s'étaient enrôlés dans les régimens de Maximilien et qui avaient touché la prime d'engagement craignirent de rester abandonnés au Mexique, et rallièrent le gros de l'armée française. Au mois de février 1867, l'évacuation était presque entièrement terminée. Le 5, le maréchal Bazaine quitta Mexico. Les agens français préposés à la douane de la Vera-Cruz s'embarquèrent avec lui. A peine les derniers corps français avaient-ils quitté Vera-Cruz que les bandes dissidentes entourèrent la place, y assiégeant la garnison impérialiste.

Maximilien se trouvait laissé à lui-même et maître d'agir sans tutelle; mais le départ des Français enrôlés sous ses drapeaux avait disloqué les cadres d'un certain nombre de ses régimens. Le temps manquait pour les reformer. Néanmoins la résistance continua. Miramon, devenu général de Maximilien, s'était porté au mois de janvier vers le nord, au-devant des troupes libérales. Il avait avec lui environ 6,000 soldats mexicains. Il reprit d'abord Zacatecas, et faillit même faire Juarez prisonnier; mais le 27 janvier il se heurta à San-Jacinto contre l'armée d'Escobedo, égale à peu près en nombre à la sienne. Au premier choc, les impérialistes se débandèrent, Miramon dut s'enfuir jusqu'à Potosi. Il y rencontra un corps de 3,000 soldats de l'empire dont il prit le commandement, et qu'il ramena le 10 février à Queretaro en passant sur le corps d'une bande juariste. La place de Queretaro, à peu près fortifiée, était considérée comme le boulevard des provinces méridionales. Le général Mejia, malade, s'y trouvait déjà avec 900 hommes. L'empereur ne tarda point à s'y enfermer. Bien que les armées libérales n'eussent pas encore dépassé les états de Michoacan et de San-Luis, il ne restait plus en la possession des impérialistes, outre la capitale, que Vera-Cruz, déjà assiégée, Puebla et Queretaro. Les villes qui n'étaient pas occupées militairement attendaient que les événemens eussent prononcé. Ce fut à ce moment que M. Larez, resté président du conseil des ministres, imagina de réunir en une

Digitized by Google

sorte de congrès les représentans des puissances étrangères présens à Mexico, et de leur demander conseil. Peut-être était-ce un dernier effort pour obtenir en faveur de Maximilien quelque appui de l'extérieur. Il ne recueillit que des réponses évasives.

L'empereur eût pu rester à Mexico, où il comptait le plus grand nombre de partisans, et où la population s'était le plus facilement accoutumée au régime impérial, d'ailleurs assez doux. La ville était en état de se défendre longtemps. Maximilien ne voulut pas attendre qu'on vînt l'y assiéger. Sans se décider non plus à prendre une offensive vigoureuse, il se résolut à rejoindre Miramon et Mejia dans Queteraro. C'était un terme moyen qui, entre autres inconvéniens, avait celui de diviser les forces impériales. L'empereur quitta Mexico le 13 février avec 6,000 hommes environ, presque tous Mexicains. Il laissait dans la capitale le noyau le plus solide de l'armée, les 1,500 Autrichiens demeurés à son service. Une proclamation datée de San-Juan, le 17 février, annonça au pays que l'empereur prenait le commandement de ses troupes. On remarqua le passage où Maximilien se félicitait de se trouver enfin libre de toute pression étrangère et maître de travailler et de combattre dans l'unique intérêt du peuple mexicain. Le 19, Maximilien entrait à Queretaro, où il fut bien accueilli; mais là encore on allait se ressentir du manque d'argent. Ni la ville ni l'armée n'étaient approvisionnées. Le trésor de l'empereur ne contenait que 50,000 piastres. Le 5 mars, tandis que les bandes de Regules entraient à Morelia, les troupes libérales de Corona et celles d'Escobedo, 20,000 hommes environ, investirent Queretaro par deux côtés différens. Les assiégés tentèrent à plusieurs reprises des sorties qui, toutes heureuses, ne firent pourtant pas reculer les assiégeans. Les vivres commencèrent à manquer. Le 17 mars, Marquez, chef d'état-major-général de l'armée impérialiste, sortit de la place, et avec 1,200 hommes traversa les lignes libérales. Il devait ramener de Mexico des vivres, des soldats et de l'argent. Il ne revint pas. Le 24 mars, la viande manqua. Au commencement d'avril, il fallut réduire la ration de légumes. La garnison se fatiguait. Au 5 mai, elle avait livré vingt-deux combats; on fit appel à la bonne volonté des habitans de Queretaro. Quelques-uns consentirent à s'armer. Le 14 mai un conseil de guerre, tenu sous la présidence de l'empereur, décida qu'une attaque générale serait dirigée le 15 au matin contre les lignes assiégeantes. Il fallait ou faire lever le siége de vive force ou se résigner à mourir de faim. Dans la nuit même, des troupes juaristes pénétrèrent dans la ville. Fut-ce trahison d'un des officiers impérialistes, fut-ce négligence de la garnison? Peut-être diverses causes se réunirent-elles pour amener la perte de

Digitized by Google

Maximilien. L'empereur, Miramon, Mejia, tous les chefs, demeurèrent prisonniers. Mendez fut immédiatement fusillé. On a prétendu que la fuite était encore facile. En effet un corps de cavalerie sous les ordres d'un officier français se fit jour à travers les lignes des libéraux. Maximilien refusa, dit-on, de profiter de ce moyen de salut.

Tant qu'avait duré le siége de Queretaro, M. Larez, à Mexico, avait mis une certaine énergie à réunir des ressources, des soldats surtout. Il cherchait à former un corps de tous les Français qui arrivaient successivement de l'intérieur. Ces soldats, unis aux Autrichiens, défendirent pendant tout le mois de mars avec une supériorité marquée les abords de la capitale. Le 29 mars, Marquez, arrivant de Queretaro, appela autour de lui toute la garnison de Mexico, 5,000 soldats environ, les meilleurs qui fussent au Mexique; mais, au lieu de les ramener à l'empereur, il voulut dégager Puebla, où se trouvaient les arsenaux, et qu'assiégeaient les troupes de Porfirio Diaz. En route, il apprit que, malgré la vigoureuse résistance de 300 zouaves français, la ville venait de se rendre. Il rebroussa chemin, se heurta contre les troupes juaristes, et, après trois jours de combats renouvelés, il finit par se faire battre le 8 avril à San-Lorenzo sans avoir su tirer parti de la bravoure que déployèrent les soldats européens, Autrichiens et Français. Avec les débris de ses troupes, il courut se renfermer dans Mexico, où il prit le pouvoir avec le titre de lieutenant-général de l'empire. Les libéraux commencèrent immédiatement le siége de la capitale.

Le sort de l'empereur déchu et prisonnier ne pouvait longtemps être laissé en suspens. Sa présence sur le sol mexicain semblait de nature à retarder la pacification du pays. On s'occupa sans délai d'instruire son procès. Les libéranx affectèrent de respecter toutes les formes légales; mais la stricte justice demeure nécessairement absente de ces procès politiques où la conduite du prévenu ne saurait être impartialement appréciée par des juges qui sont en même temps des adversaires. Le temps de réunir les pièces de conviction entraînait des retards. L'empereur des Français, la cour d'Autriche, le gouvernement britannique, celui de Prusse, de Russie, qui n'avaient pas de représentans auprès de Juarez, demandèrent aux États-Unis d'intervenir auprès des libéraux mexicains pour que Maximilien eût au moins la vie sauve. M. Seward le fit sans insister. Le chargé d'affaires d'Autriche à Mexico, baron de Lago, celui de Prusse, M. de Magnus, celui de Belgique également, se signalèrent par le dévoûment qu'ils témoignèrent au souverain détrôné, non sans courir eux-mêmes des risques et des dangers. Parmi les Mexicains, Maximilien prisonnier éveilla peut-être des

Digitized by Google

sympathies plus vives et plus réelles qu'il n'en avait obtenu sur le trône. Les avocats mexicains M. Riva Palacio, M. Martinez de la Torre, deux autres encore, qui s'offrirent pour le défendre, se vouèrent tout entiers et sans réserve à leur tâche, bien que tous appartinssent au parti libéral plus ou moins avancé; mais Maximilien était condamné. Le 13 juin, le conseil de guerre réuni à Queretaro prononça contre l'empereur une sentence de mort. Les généraux Miramon et Mejia furent condamnés avec lui. Le 19 juin, l'arrêt fut exécuté. L'empereur mourut héroïquement. Miramon et Mejia ne montrèrent ni moins de courage ni moins de résignation.

Après la prise de Queretaro, Mexico avait continué à résister, et cette résistance contribua peut-être à rendre inévitable la mort de Maximilien. Marquez, qui tenait le pouvoir, cherchait à dissimuler la captivité de l'empereur. Peu à peu la vérité se fit jour. L'exécution ne put être cachée. La population, qui souffrait de la faim, exigea la capitulation. Marquez s'enfuit avec quelques soldats. Le 20 juin, la capitale ouvrit ses portes aux libéraux. Ceux-ci usèrent avec modération de la victoire. Aucun excès ne fut commis. Le ministre de France et sa légation purent quitter Mexico le 8 août, et s'embarquer à la Vera-Cruz, qui s'était également rendue le 21 juin. Un certain nombre d'Européens, Français, Autrichiens et Belges, demeurés prisonniers de guerre, furent successivement remis en liberté. Au mois de décembre 1867, une amnistie générale fut proclamée en leur faveur.

Juarez et l'armée libérale rentrèrent en triomphe à Mexico, le 4 juillet. Cette rentrée n'affirmait pas seulement le succès de la revendication de l'indépendance nationale, elle constatait aussi le triomphe du parti libéral sur les conservateurs, ses anciens adversaires. La constitution de 1857 rentra en vigueur. L'administration des provinces fut entièrement renouvelée. En attendant que les comices populaires, convoqués pour le mois d'octobre, eussent régularisé le gouvernement par l'élection du président de la république et des membres du congrès, Juarez conserva provisoirement le pouvoir. M. Lerdo-de-Tejada, son conseiller le plus intime, devint le chef de son nouveau ministère. Le gouvernement républicain réinstallé au Mexique se trouvait en présence de nombreuses difficultés. Les bandes qui s'étaient organisées pendant la guerre n'étaient pas disposées à renoncer à leurs habitudes de désordre. Pour être battus, les conservateurs n'étaient pas anéantis. Santa-Anna, qui persistait à se poser comme un des chefs du parti, essaya dans le courant d'août une nouvelle tentative, qui n'eut pas, il est vrai, plus de succès que la précédente. Marquez refusait de se soumettre, et une partie du clergé continuait son hostilité sourde. La lutte

Digitized by Google

contre l'empire, succédant à une série de crises, avait produit un ébranlement trop profond et causé trop de désastres pour que le pays pût se remettre promptement. Enfin la situation des finances demeurait très précaire. Juarez avait répudié toutes les dettes de l'empire, les emprunts, et même les réclamations françaises, ne reconnaissant que ce qui restait dû aux créanciers anglais. Néanmoins le pays ruiné avait peine à fournir des revenus suffisans, et cependant le passage de l'empereur et des Français au Mexique y avait éveillé des désirs d'améliorations économiques auxquels il importait de satisfaire. Malgré tous ces embarras, et grâce peut-être à la fatigue générale, Juarez fut élu sans conteste à la présidence définitive de la république (octobre 1867).

Après la chute de l'empire, toutes les puissances européennes, sauf l'Angleterre, cessèrent leurs relations avec le Mexique. Le cabinet britannique, qui avait de sérieux intérêts dans le pays, et auquel le nouveau gouvernement promettait le paiement du reliquat de ses créances, y avait laissé un chargé d'affaires. Celui-ci dut rompre à son tour au mois de novembre. Le cabinet de Juarez avait publiquement déclaré que les résidens étrangers, à quelque nation qu'ils appartinssent, jouiraient au Mexique de toute la protection des lois; mais il avait ajouté qu'il n'entrerait en rapports avec aucun des agens diplomatiques ou consulaires étrangers qui avaient été accrédités auprès du gouvernement impérial, aussi longtemps du moins qu'ils n'auraient pas fait accepter de nouvelles lettres de créance. Le cas se présenta bientôt d'appliquer cette règle : dans une affaire qui intéressait un sujet anglais, les tribunaux refusèrent à un des consuls britanniques le droit d'intervenir officiellement. M. Middleton, le chargé d'affaires anglais, demanda ses passeports; mais les consuls anglais demeurèrent, et la rupture n'eut pas même pour résultat de suspendre le paiement des créances anglaises. Quant aux États-Unis, qui se chargèrent de protéger à l'occasion les intérêts des particuliers français, ils s'empressèrent d'accréditer un agent diplomatique à Mexico sans rien réclamer encore pour prix du concours puissant qu'ils avaient prêté à Juarez. Tous les états de l'Amérique du Sud, sauf le Brésil, renouèrent également avec un gouvernement qui possédait toutes leurs sympathies. Le Guatemala seul rencontra de la part de Juarez une froideur marquée qu'il devait à son attitude indécise vis-à-vis de l'empire.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUES DE L'AMÉRIQUE CENTRALE.

GUATEMALA. — HONDURAS. — SALVADOR. — NICARAGUA. — COSTA-RICA. [1]

Les cinq républiques qui occupent, entre les frontières du Mexique et celles de la Nouvelle-Grenade, le territoire connu sous le nom d'Amérique centrale ont traversé dans un calme presque absolu les deux années 1866 et 1867. Le Guatemala a perdu de la prépondérance que jadis, sous la présidence de M. Carrera, il exerçait sur la vie intérieure du Salvador, du Honduras, du Nicaragua. Quant au Costa-Rica, qui en 1865 avait cessé ses rapports avec les quatre autres républiques voisines, on le voit s'en rapprocher peu à peu. En janvier 1866, il est déjà rentré en relations commerciales et politiques avec le Honduras et le Nicaragua.

L'histoire intérieure de ces cinq républiques, peu féconde en événemens, se résume dans l'exposé des progrès matériels qui s'y sont accomplis. Au Guatemala, le message présidentiel adressé à l'assemblée législative, qui s'est ouverte le 25 novembre 1866, ne relate aucun incident plus saillant que la tournée d'inspection faite par le président dans les départemens du nord. Il y était allé pour s'enquérir des besoins des populations et des réformes à introduire tant dans l'organisation administrative et judiciaire que dans la composition de la petite armée guatémalienne. Partout le président avait rencontré une tranquillité parfaite. Le message se louait de la vive impulsion donnée aux travaux de l'agriculture, de l'extension qu'avaient prise les plantations lucratives de café et de cochenille. Il ajoutait que les revenus publics montaient, sans toutefois s'équilibrer encore avec les dépenses. En 1865, l'importation avait dépassé de 230,000 pesos, l'exportation de 208,000, les chiffres correspondans de 1864. Les améliorations projetées dans les moyens de transport et de communication devaient faciliter de nouveaux développemens dans le trafic et par suite dans les finances. On constituait un mont-de-piété. La réforme des tribunaux de commerce avait produit des résultats satisfaisans. Le gouvernement se proposait de réviser et de codifier la législation. Enfin il s'occupait de réorganiser l'armée, et songeait à créer une école militaire.

(1) Président de Guatemala, le général Cerna. — Président du Honduras, M. Medina. — Président du Salvador, M. Dueñas. — Président du Nicaragua, M. Guzman. — Président du Costa-Rica, M. Castro.

Digitized by Google

Dans le courant de 1867, le général Cruz, ancien compétiteur à la présidence, et son frère essayèrent, l'un en février, l'autre en août, d'attaquer l'autorité du président Cerna. Tous les deux échouèrent, et durent quitter le Guatemala. Lorsque les chambres se rouvrirent, le 25 novembre 1867, le général Cerna put affirmer de nouveau que la paix du pays était assurée. Il annonça également la création d'une légation d'Italie et le maintien des relations amicales avec le Salvador et le Honduras. Le président ne perdait pas de vue l'urgence de compléter le réseau des voies de communication. La concession d'une banque nationale avait été accordée à des négocians étrangers. Une compagnie privée se chargeait également d'établir des lignes télégraphiques. On fondait un collége pour l'enseignement industriel et scientifique. Le trésor avait rempli ses obligations. Néanmoins le déficit résultant des époques antérieures n'était pas comblé, et le président demandait quelques augmentations d'impôts.

Le Guatemala, dont les frontières touchent aux frontières mexicaines, ne s'était pas montré éloigné de reconnaître l'empire du Mexique; mais il attendait, avant de s'engager autrement que par des promesses, une consolidation qui ne s'opéra point. Le gouvernement républicain qui succéda à l'empire lui en a voulu de cette attitude, et s'est prêté moins volontiers au règlement de certaines contestations relatives à la propriété de territoires vagues dans la province limitrophe de Chiapas. Dans le conflit entre l'Espagne et les républiques du Pacifique, le Guatemala a gardé la plus grande réserve. Son ministre des affaires étrangères, M. de Aycinena, refusa d'accéder à la quadruple alliance. La note adressée au Pérou le 26 avril 1866 s'exprimait dans les termes suivans : « L'unique garantie que peuvent avoir de leur indépendance des nations faibles qui commencent à se constituer et qui luttent contre l'insuffisance de leurs ressources, c'est d'éviter tout éclat inutile et d'observer strictement les traités. »

Les autres républiques du Centre-Amérique tinrent la même conduite à l'égard de l'Espagne. Le 10 mars 1866, le Costa-Rica répondait aux invitations du Pérou qu'il désirait sincèrement l'union entre tous les états de l'Amérique du Sud, mais, convaincu après les déclarations faites par l'Espagne que cette puissance n'avait nul dessein d'attenter ni à l'intégrité ni à l'indépendance du Pérou, il croyait n'avoir aucun motif pour s'exposer aux conséquences d'une guerre calamiteuse. Le gouvernement de Costa-Rica refusa même en 1867 de procéder à l'échange des ratifications des traités conclus par le congrès américain de Lima. Le Salvador, qui venait de signer avec l'Espagne (1865) un traité de commerce analogue à

Digitized by Google

celui du Guatemala, ne se compromit pas davantage. Quant au Honduras et au Nicaragua, s'ils envoyèrent à Lima des représentans pour échanger les ratifications des traités préparés au congrès américain, ils refusèrent d'entrer dans la quadruple alliance contre l'Espagne.

Le Salvador, qui, plus que les autres républiques du Centre-Amérique, avait été inféodé à la politique du général Carrera, a conservé à l'intérieur une tranquillité profonde malgré les craintes qu'avaient fait concevoir en 1865 la prise d'armes et la fin tragique du général Barrios. Le président, don Franciscos Dueñas, fit connaître aux chambres, ouvertes le 25 janvier 1866, que, grâce au système inauguré en 1865, une partie de la dette avait pu être amortie. La dette, liquidée conformément au décret du 10 mars 1865 qui a organisé une junte de crédit public, n'est plus en 1866 que de 733,546 pesos (environ 3,600,000 francs), dont les intérêts sont exactement servis. La dette non liquidée se monte à 100,000 pesos. On attend l'autorisation de la législature pour la régler définitivement. Les revenus publics, en 1865, ont dépassé 700,000 pesos (3,500,000 francs). Tout en maintenant l'amortissement, on a pu réarmer les troupes salvadoriennes, et les munir de quelques pièces d'artillerie rayée (1). On a également réglé les indemnités dues aux étrangers par suite des dommages causés durant la révolution de 1863. Le gouvernement a conclu notamment un arrangement avec le Crédit mobilier français, qui a consenti à modérer ses réclamations, d'abord exagérées. A l'ouverture de la session législative de 1867 (19 janvier), le président accusait de nouveaux progrès, — augmentation de 58,834 pesos sur les revenus, amortissement de la dette pour 94,311 pesos. — Le chiffre des importations en 1866 s'est élevé à 1,644,344 pesos; il restait, il est vrai, inférieur de 44,292 pesos à celui de 1865, mais celui des exportations (vanille, indigo, café, tabac, sucre) a atteint 2,434,801 pesos; c'est une augmentation de 453,329 pesos.

Dans la politique étrangère, outre l'attitude déjà connue du Salvador vis-à-vis du Pérou et du Costa-Rica, outre le traité de commerce avec l'Espagne, où l'on s'est abstenu de traiter la question controversée entre l'Europe et l'Amérique de la nationalité des enfans nés soit en Amérique de parens européens, soit en Europe de parens américains, il ne reste d'autre incident à signaler que l'approbation donnée par les chambres au concordat conclu anté-

(1) Il n'y a au Salvador que des revenus indirects. Les dépenses sont évaluées à 2,500,000 francs; l'armée est de 1,000 hommes de troupes permanentes, 5,000 de milices. En 1866, les ports du Salvador ont reçu 470 navires. Le Salvador a pris part à l'exposition universelle de 1867.

Digitized by Google

rieurement avec la cour de Rome. Cet acte a été promulgué, et est devenu loi de l'état.

Au Honduras, l'année 1866 s'ouvrit par l'élection régulière du général Medina comme président constitutionnel de l'état jusqu'en 1869. Élevé au pouvoir à la suite de la révolution de 1863, le général Medina y avait été provisoirement maintenu par un vote des chambres après la promulgation de la nouvelle constitution. Le suffrage du peuple confirma cette nomination (janvier 1866), un décret législatif du 9 février conféra le grade de lieutenant-général à M. Medina, en raison, fut-il dit, des services qu'il avait rendus. Le message présenté durant la session de 1866 par M. Francisco Cruz, ministre des affaires étrangères, résumait les actes de l'administration de M. Medina. Il constatait une amélioration dans la situation du pays, le calme à l'intérieur, le progrès de l'agriculture, l'accroissement notable de la production du tabac hondurien, un des principaux articles d'exportation; un contrat avait été passé avec une compagnie américaine pour l'établissement d'un service direct de paquebots entre Panama, la Californie et le port hondurien d'Amapala, qu'on travaillait à améliorer. A l'extérieur, le concordat conclu avec le saint-siége, et que l'assemblée avait approuvé, devait être mis à exécution dès que les ratifications auraient été échangées à Rome. On serait à même d'envoyer dans les forêts du nord, où le christianisme et la civilisation n'ont pas encore pénétré, des missionnaires qui se chargeraient d'éclairer les tribus errantes et sauvages des Indiens. Enfin un traité de commerce avait été conclu avec le Nicaragua.

Au mois de novembre 1867, le gouvernement hondurien a fait appel aux capitaux européens pour construire un chemin de fer entre le port de Cartez sur l'Atlantique et la baie de Fonseca sur le Pacifique. La situation politique et financière a empêché la souscription de réussir. L'établissement d'un chemin de fer hondurien aurait pour le commerce européen l'avantage d'établir une concurrence à la compagnie américaine de Panama, et peut-être d'abaisser les frais du transit entre les deux océans.

L'histoire du Nicaragua n'est pas plus accidentée que celle des trois autres républiques. Le 9 octobre 1866, M. Fernando Guzman a été élu président de la république, en remplacement de M. Martinez, dont les pouvoirs allaient expirer. Le 20 mars 1867, le nouveau président a pris la direction du gouvernement sans que la tranquillité publique se soit trouvée affectée de ce changement. Toute l'attention semblait se porter vers les progrès matériels. Sans renoncer à l'espoir d'établir un jour un canal inter-océanique, on étudiait le tracé d'un chemin de fer entre Mico sur l'Atlantique et

Digitized by Google

Realgo sur le Pacifique (1). A l'extérieur, le dernier message de M. Martinez n'a signalé d'autre préoccupation qu'un léger différend survenu avec l'Angleterre au sujet des Indiens Mosquitos, récemment rattachés au Nicaragua, et voisins de la colonie anglaise de Balize. « Le chargé d'affaires britannique insiste, dit M. Martinez, pour que le Nicaragua reconnaisse comme chef des Mosquitos un enfant élu par quelques étrangers et quelques métis qui s'intitulent les principaux de la Mosquitie. Ces soi-disant électeurs ont agi sans autorisation des tribus. Il est à espérer que le gouvernement britannique, mieux éclairé, ne déniera pas au Nicaragua le droit d'invalider une élection illégale. »

La république du Costa-Rica a conservé la tranquillité dont elle n'a pas depuis longtemps cessé de jouir. Le pouvoir du président Ximenès expirait le 1er mai 1866. M. Castro, homme d'un esprit éclairé et sympathique, élu dans le courant d'avril à la présidence, entra en fonction le 8 mai 1866. Le discours d'installation qu'il adressa aux chambres manifestait les intentions les plus sages, tant en ce qui concerne la politique extérieure qu'au point de vue de l'administration intérieure. « Il nous faut tendre, disait-il, à nous mettre en communications constantes et amicales avec l'Europe et avec la grande république américaine du nord. Les nombreux abus qui existent parmi nous doivent être réformés, mais progressivement et sans secousses. » Au reste il trouvait une situation dégagée d'embarras. Son prédécesseur, M. Ximenès, annonçait aux chambres dans son dernier message, présenté le 1er mai 1866, que la dette flottante était éteinte, que les sommes dues au Pérou seraient payées à cette république par annuités égales. Le gouvernement avait satisfait à toutes ses obligations. Le seul papier-monnaie qui eût cours légal était reçu au pair avec l'or. — Une route percée à travers les Cordillères mettait la ville de Carthago en communication avec l'Atlantique.

A l'extérieur, le Costa-Rica était en paix avec tout le monde. Bien que les rapports n'eussent pas été repris avec le Salvador ni avec le Guatemala, on n'avait aucune inquiétude de ces côtés. Le traité fixant les frontières respectives du Costa-Rica et de la Colombie avait été rejeté, il est vrai, par le congrès colombien; mais le gouvernement espérait que la négociation ne tarderait point à être

(1) Le Nicaragua a pris part à l'exposition universelle de 1867. On s'y occupe de l'exploitation des mines d'or de Chontalès. En 1866, entrées des navires dans les ports du Nicaragua 109, sorties 104. — Exportations 771,966 dollars, importations 792,085 dollars. — En 1866, revenus publics 841,253 dollars, dépenses 829,471 dollars. — Dette publique 4 millions de dollars. — L'établissement colonial français du Valle-Menier continue son exploitation.

Digitized by Google

reprise et obtiendrait un meilleur succès. De nouvelles conventions de commerce avaient été conclues avec la ville anséatique de Lubeck et avec le duché de Mecklembourg. Ces conventions, conformes pour les autres points à celles que le Costa-Rica avait conclues en 1848 avec Hambourg et Brême, stipulaient en outre que ceux des citoyens de Costa-Rica qui résidaient à Lubeck et au Mecklembourg seraient exempts du service de la garde nationale, sans réciprocité en faveur des citoyens de Lubeck ou du Mecklembourg résidant au Costa-Rica.

Le message de M. Castro, adressé après un an d'exercice du pouvoir aux chambres réunies de nouveau le 1er mai 1867, constatait la profonde tranquillité du pays et l'état satisfaisant des finances. Les recettes couvraient les dépenses (1). M. Castro proposa aux chambres l'établissement d'une banque nationale destinée à faciliter les opérations du crédit, et qui serait constituée au capital de 200,000 pesos (1 million). Une compagnie américaine, dirigée par le colonel Frémont, a obtenu en 1867 la concession d'un chemin de fer inter-océanique du port de Limon, sur l'Atlantique, au port de Calderas dans le golfe de Nicoya, sur le Pacifique.

On ne saurait mieux caractériser la politique et les aspirations qui à la fin de 1867 sont communes aux cinq républiques de l'Amérique centrale qu'en reproduisant les paroles prononcées, non sans quelque amertume, devant les chambres de Costa-Rica en 1866 par le ministre des affaires étrangères, M. Volio. « Le gouvernement, disait-il, applique tous ses efforts à développer la prospérité publique. Il repousse toute prétention de briller à l'extérieur. Dans les affaires dont la solution dépend d'états plus puissans, il s'efforce de garder une prudente expectative... Aussi est-il pénible de voir que notre position géographique si avantageuse continue à rester ignorée des grandes puissances européennes, l'Angleterre exceptée, que les richesses de notre sol fertile soient méconnues, que nos institutions politiques n'excitent ni intérêt ni attention. »

(1) Recettes consistant dans le produit des impôts indirects et la vente des terres publiques : 1,334,398 piastres; — dépenses 1,268,353 piastres; — importations 5,000,000; — exportation 8,000,000; — armée 7,452 hommes de toutes armes pour une population évaluée à 153,000 habitans. — Le Costa-Rica a pris part à l'exposition universelle de 1867 et y a obtenu plusieurs récompenses.

Digitized by Google

ÉTATS

DE

L'AMÉRIQUE DU SUD

I.

LES ÉTATS-UNIS DE LA COLOMBIE.

Président, le général Santos Gutierrez [1].

Au début de l'année 1866, le docteur Murillo conservait pour quelques mois la présidence de la confédération républicaine des états-unis de Colombie. Le général Mosquera, élu constitutionnellement par les états en décembre 1865, ne devait entrer en fonction que le 1er avril 1866. M. Murillo acheva les deux années de sa présidence avec assez de prudence et de bonheur. A l'extérieur, il avait évité d'engager le pays soit dans le conflit hispano-péruvien, soit dans les affaires mexicaines. A l'intérieur, les révolutions qui se succédèrent dans divers états fédéraux n'atteignirent pas, en somme, le principe de son autorité. Néanmoins il ne légua pas à son successeur une situation exempte d'embarras. Les finances restaient dans l'état déplorable où il les avait trouvées à son avénement. La vente des biens de mainmorte n'avait produit que des ressources insuffisantes promptement gaspillées. On dut, en violation des engagemens de l'état, cesser de recevoir certaines catégories de papier-monnaie en paiement partiel des droits de douanes;

(1) M. Gutierrez a succédé le 1er avril 1868 au général Mosquera. Son mandat présidentiel expire le 1er avril 1870.

Digitized by Google

on en suspendit même l'amortissement. Au 1er avril, le jour même où expiraient les pouvoirs de M. Murillo, le général Mosquera se trouvait encore en Europe; ce fut M. Rojas-Garrido, le premier vice-président élu de la confédération, le premier désigné, pour lui donner son titre réel, qui prit intérimairement la direction des affaires. Aucun incident ne marqua cette sorte d'interrègne. Le général Mosquera arriva le 19 mai à Bogota, et le 20 il fut proclamé solennellement président de la république par le congrès, assemblé depuis le 1er février.

Dès le jour de son installation, le nouveau président affecta des allures dictatoriales, singulières de la part de l'auteur de la constitution ultra-libérale de 1863. Il avait pourtant grand besoin de se concilier les sympathies du congrès pour faire approuver certains engagemens qu'il avait pris en Europe, avant même qu'il fût légalement investi du pouvoir. M. Mosquera avait acheté en Angleterre pour le compte de la confédération des armes et des munitions de guerre. Il avait également contracté, toujours au nom de la confédération, avec la maison Robinson et Fleming, de Londres, un emprunt de 36 millions de francs, et avec la maison Primavesi, de Brême, un emprunt de 500,000 francs à 5 pour 100 d'intérêts, 5 pour 100 d'amortissement, 6 pour 100 de commission, plus la prime variable d'émission. En échange et à titre de garantie de ces emprunts, il avait engagé 35 pour 100 du revenu des douanes colombiennes, les salines et les réserves du chemin de Panama. Le général Mosquera présenta dès son retour à Bogota ces divers actes à l'approbation du congrès; mais il refusa d'indiquer l'emploi qu'il comptait faire des emprunts, sur lesquels il avait déjà reçu des à-comptes. Le congrès ratifia les achats d'armes; quant aux emprunts, la seconde chambre refusa de les sanctionner. On prétendit que M. Mosquera voulait employer les fonds pour s'attribuer la dictature. Le général avait tracé le plan de la constitution; mais à soixante-quatorze ans, après quarante ans de vie politique, il avait changé si souvent d'opinions et de partis qu'un nouveau revirement n'eût point paru surprenant.

Le président menaça les députés récalcitrans de faire appel au peuple et à l'armée; on croyait à son influence sur les masses. Le congrès s'effraya, et, avant de se séparer, le 2 juillet, il paraissait résigné à voter dans la session prochaine toutes les mesures financières. Ce point à part, la session demeura aussi vide que de coutume. Aucune amélioration intérieure. La Colombie n'en était pas à construire des chemins de fer. Les députés crurent avoir assez fait de sanctionner la loi qui ôtait aux résidens étrangers la faculté de se voir en aucun cas plus favorablement traités que les natio-

Digitized by Google

naux, par exemple d'obtenir la réparation des préjudices matériels provenant des luttes civiles.

Tout frais débarqué d'Europe, où il avait été assez bien accueilli dans les cours, le général Mosquera manifesta dès son arrivée le désir de conserver comme son prédécesseur la neutralité tant dans les affaires du Mexique que dans le conflit hispano-chilien. Néanmoins le congrès valida le traité d'alliance offensive et défensive conclu en 1865 au congrès américain de Lima entre plusieurs républiques de l'Amérique du Sud. Il se trouva même quelques députés qui cédèrent à leur imagination au point de demander la formation d'une armée de 50,000 hommes dans un état qui, avec 2 millions de revenu, ne peut entretenir plus de 6,000 soldats. Ce qui parut plus grave, ce furent les difficultés qui s'élevèrent avec le gouvernement de Washington. Les États-Unis, qui, au nom d'une compagnie, se sont rendus maîtres du chemin de fer de Panama à Colon, ont pris pied sur le territoire colombien, et se préoccupent des affaires de la confédération. Quelque menaçante que pût paraître cette situation pour l'indépendance de la Colombie, il n'était pas prudent à M. Mosquera de heurter la toute-puissante république du nord. Il le fit pourtant. M. Burton, le ministre américain à Bogota, se plaignait des refus de règlement opposés aux réclamations de ses nationaux, notamment aux plaintes de la compagnie du chemin de fer. Au mois de décembre 1866, un certain général Pinerez, des amis du président, commandant les troupes colombiennes dans l'isthme, imagina de publier une sorte de manifeste dans lequel il décriait les tendances envahissantes du cabinet de Washington. Il n'en fallut pas plus pour que M. Burton demandât ses passeports. A grand'peine le général Mosquera parvint à le calmer. Un agent spécial colombien se rendit à Washington pour y faire agréer les excuses du gouvernement. Ce fut là sans doute un rude échec pour la vanité du président de la Colombie, qui au même moment (janvier 1867) proposait à tous les états américains de faire succéder au congrès avorté de Lima un congrès de Bogota qui se chargerait de pacifier les états de la Plata, de régler les questions de limites dans l'Amérique du Sud, de fixer les principes du droit des neutres et des belligérans. Cette proposition n'eut pas de suite. Au reste les difficultés intérieures ne tardèrent pas à absorber toute l'attention du président.

Durant l'intervalle entre les deux sessions (juillet 1866 à février 1867), M. Mosquera avait édicté une série de mesures arbitraires portant atteinte à la souveraineté constitutionnelle des états fédéraux. Les législatures particulières de ces états refusèrent pour la plupart de s'y soumettre. L'état de Panama, le plus important de

Digitized by Google

ceux qui forment la confédération colombienne, et qui avait déjà montré certaines velléités d'indépendance, fut le premier à résister. Au besoin, il eût pu recourir au puissant appui des États-Unis, qui entretiennent une station navale permanente à Panama. Aussi le général Mosquera n'osa-t-il rien de ce côté. Le général Level de Goda, qui commandait dans l'isthme quelques troupes présidentielles, et qu'une tentative avortée, en mars 1866, pour renverser le président de l'état y avait rendu peu sympathique, fut même retiré. On l'envoya dans l'état de Sainte-Marthe soutenir contre le président Abello un compétiteur, M. Herrera.

Néanmoins M. Mosquera semblait continuer à vouloir centraliser l'autorité entre ses mains, contrairement à l'esprit de la constitution. Le 19 octobre 1866 parut un décret privant des droits de citoyen tout sujet colombien qui refuserait obéissance au gouvernement fédéral, ce dernier se mît-il en opposition avec les gouvernemens d'état. A court d'argent, le président faisait saisir des édifices consacrés au culte, des bijoux, des ornemens sacrés, s'aliénant ainsi complétement les conservateurs après les libéraux. Les avances faites par les banquiers européens se trouvant épuisées, il imagina de créer, en l'absence de tout contrôle législatif, des billets de trésorerie remboursables sur les revenus des salines de Cipaquero. La valeur des billets émis ne tarda point à dépasser celle du revenu affecté au remboursement. Ils perdirent presqu'au moment de l'émission 25 pour 100, tandis que les anciens bons de 1861, dépréciés par cette nouvelle création, perdaient 70 pour 100. De semblables mesures étaient faites pour jeter la perturbation dans les affaires. Elles diminuaient encore les ressources disponibles; mais le président affectait d'attribuer tout le mal au défaut de stabilité dans le pouvoir. Il parlait de se soumettre à une réélection et de se faire décerner la dictature lorsque la session législative de 1867 s'ouvrit le 1er février.

Le congrès employa ses premières séances à annuler les décrets inconstitutionnellement rendus par le président. Celui-ci eut beau lancer un appel au peuple et adresser dans une revue un discours violent à la garnison de Bogota, le congrès maintint sa décision, et réclama les comptes de finances. Il est vrai que M. Mosquera se borna pour toute réponse à envoyer son message annuel rempli d'attaques contre ses adversaires et contre l'administration de son prédécesseur, M. Murillo. Celui-ci était accusé de faire au gouvernement de M. Mosquera une opposition passionnée. Le président terminait son message en disant qu'on ne réussirait pas à lui « arracher la guirlande qui avait ceint ses tempes d'une couronne civique. » Moins facile à émouvoir cette fois, le congrès persistait à

Digitized by Google

annuler les décrets rendus sans sa participation, et refusait de nouveau de ratifier les emprunts avant du moins qu'on ne lui eût fait connaître comment ils devaient être employés. Le président signifia officiellement à l'assemblée qu'il cessait tous rapports avec elle, et qu'il s'arrogeait de sa propre autorité le pouvoir discrétionnaire dont l'article 9 de la constitution n'autorisait le président à user que dans certains cas prévus, et moyennant l'assentiment du pouvoir législatif. Il donnait en même temps l'ordre d'arrêter dans la rue le docteur Murillo. Grâce à la protection du général Aldana, gouverneur de l'état de Bogota, M. Murillo put se réfugier à la légation de France. Devant ces actes de violence, les représentans n'osèrent plus maintenir leur opposition. Le 16 mars 1867, le congrès votait sans examen et sans discussion les projets de loi tels qu'ils lui étaient présentés. Cette réconciliation, qui ne devait pas être longue, fut fêtée par M. Mosquera d'une façon assez bizarre. Il traîna les députés à sa suite dans une sorte de procession triomphale à travers les rues de la capitale. Lui-même, en grand uniforme, chamarré de cordons et de décorations, il ouvrait la marche gravement. Un banquet termina la cérémonie, et M. Murillo put sortir de sa retraite.

Un nouvel incident ranima le conflit entre les deux pouvoirs. Au mois d'avril, on apprit qu'un navire de guerre, *el Rayo*, armé de 40 canons, acheté aux États-Unis par M. Salgar, ministre de Colombie à Washington, était entré dans le port de Sainte-Marthe battant pavillon colombien. Un autre bâtiment devait arriver prochainement. Les uns prétendirent que le gouvernement de Colombie, trompant celui de Washington, n'avait acheté ces navires que pour le compte du Pérou moyennant un pot-de-vin considérable. Les autorités espagnoles de la Havane s'émurent en effet, et une frégate espagnole vint désarmer *el Rayo* dans le port même de Sainte-Marthe. D'autres accusaient M. Mosquera de vouloir employer cette force navale à réduire la résistance des états du littoral, Panama, Sainte-Marthe. Des travaux de fortification allaient être entrepris à Carthagène. Les troupes présidentielles manœuvrant aux abords de cette place aidaient le général Herrera, ancien ami de M. Mosquera, à chasser de Sainte-Marthe le président constitutionnel, M. Abello. Ce dernier, il est vrai, y rentrait bientôt suivi des soldats envoyés contre lui, et qui avaient refusé d'obéir aux ordres illégaux du gouvernement.

Le congrès demanda naturellement des explications sur l'achat des navires. Le ministre des finances vint répondre que ces bâtimens étaient destinés à établir un service régulier de paquebots entre les ports de l'Atlantique. Les députés ne purent admettre que

Digitized by Google

l'on employât à un usage si pacifique des monitors de guerre. Inclinant plutôt à croire que les navires étaient achetés pour le Pérou, en violation de la neutralité et en dépit des promesses faites aux États-Unis, ils réclamèrent la mise en accusation du ministre colombien à Washington. M. Mosquera coupa court aux demandes d'explication en prononçant le 29 avril la dissolution du congrès. La confédération tout entière fut mise en état de siége, et Bogota érigé en district fédéral, séparé de l'état de Cundinamarca. Enfin plusieurs députés furent arrêtés.

La capitale demeura tout d'abord tranquille; mais les états protestèrent. Sainte-Marthe, où le président Abello luttait encore contre M. Herrera, Santander, dont le président, M. Paredès, levait une petite armée, Antioquia, l'asile des anciens conservateurs, Panama surtout, refusèrent de reconnaître le coup d'état, et proclamèrent la déchéance de M. Mosquera. Celui-ci ne ralliait plus à sa cause que les états de Bolivar et de Cauca. Il essayait cependant de recruter à Bogota une armée de 10,000 hommes; mais les soldats, auprès desquels il avait été jadis très populaire, s'étaient désaffectionnés. Nul moyen de les payer avec un trésor vide. Il ne fallait plus compter sur les versemens des emprunts d'Europe, que la bourse de Londres s'était refusée à accueillir. Dans cette triste situation, le général Acosta, deuxième vice-président, résolut de tenter une contre-révolution. Le 22 mai, on apprit que quatre des députés retenus prisonniers allaient être fusillés. Dans la nuit du 22 au 23, le colonel préposé à la garde des prisonniers les délivre, se met à leur tête, et, accompagné de quelques jeunes gens appartenant aux meilleures familles de Bogota, se rend au palais. La garde, gagnée à l'avance par les soins du général Acosta, livre l'entrée. Les conjurés pénètrent jusqu'à la chambre à coucher du président. Il dormait. On l'éveille, on l'arrête, on l'emmène, stupéfait de ce coup de théâtre, jusqu'à la prison où il reste enfermé.

En l'absence du premier vice-président, M. Gutierrez, qui voyageait en Europe, et qui reçut immédiatement avis de la révolution, le général Acosta prit le pouvoir le 23 mai. Son premier soin fut de convoquer le congrès en session extraordinaire. La situation était grave en effet. Le général Mosquera avait encore des partisans à Bogota, surtout dans les classes pauvres, et certains états s'agitaient en sa faveur. Si à Sainte-Marthe le président Abello battait enfin définitivement son compétiteur Herrera, le président de l'état de Bolivar interceptait les communications sur la Magdalena entre Bogota et l'Atlantique, arrêtant le service des paquebots. Le général Level de Goda commandait un corps de troupes restées fidèles au général Mosquera, et prétendait continuer la guerre civile. Des

Digitized by Google

bandes de guérillas se montraient dans le Cauca. Enfin le trésor se trouvait dans une telle pénurie que le nouveau gouvernement ne pouvait subvenir aux services journaliers.

M. Acosta para au plus pressé. Une garde civique formée des jeunes gens de la ville se chargea de maintenir l'ordre. On décréta un emprunt intérieur, garanti par les douanes, qui fut à peu près couvert. Les décrets rendus par le général Mosquera furent immédiatement annulés. Enfin la cour suprême instruisit le procès de l'ex-président, accusé de malversation et d'abus de pouvoir. Le 16 juillet, l'acte d'accusation fut lu au congrès. Néanmoins le jugement ne fut rendu que le 1er novembre. M. Mosquera, qui à ce moment était âgé de soixante-quatorze ans, resta déchu de ses pouvoirs présidentiels, privé de ses droits de citoyen et condamné à un exil de quatre ans. Il était reconnu coupable d'avoir supprimé la liberté de la vente du sel, d'avoir interdit la circulation des journaux, d'avoir vendu l'alliance de la Colombie au Pérou. On écarta les autres chefs d'accusation. M. Mosquera se rendit à Lima, où il fut fort bien accueilli, malgré les embarras sous lesquels le président du Pérou succombait de son côté (décembre 1867). Dans l'intervalle, la situation se détendait d'elle-même. Les partisans du général Mosquera firent peu à peu leur soumission. La Magdalena se trouva dégagée dès le mois d'août, et le service des paquebots qui met Bogota en communication avec Sainte-Marthe et l'Europe put être réinstallé. A la fin de l'année, malgré la pénurie des finances, l'aspect de la Colombie était relativement calme. Les élections pour la présidence avaient eu lieu au mois de novembre. M. Gutierrez, de retour d'Europe, fut nommé président, et entra en fonction en 1868.

Depuis la chute du général Mosquera, il s'est produit en Colombie un fait d'une importance considérable au point de vue des intérêts généraux du commerce. Les traités de 1846 et 1850, qui accordaient à une compagnie américaine la propriété temporaire du chemin de fer de Panama à Colon, c'est-à-dire de l'unique voie de communication qui existe encore entre le Pacifique et l'Atlantique, devaient expirer en 1868. Les États-Unis tenaient à conserver cette situation qui leur avait permis d'acquérir une influence considérable à Panama et à Colon, où ils maintenaient une station navale permanente. Sous l'administration de M. Mosquera, ils n'avaient pu malgré leurs efforts obtenir le renouvellement du traité. Ils furent plus heureux avec le général Acosta. Le 5 septembre 1867, un vote du congrès colombien de Bogota décida que les contrats relatifs au chemin de fer seraient renouvelés et modifiés. Le gouvernement colombien abandonna à la compagnie les

Digitized by Google

droits et les terrains que lui avait réservés le traité de 1850. La concession du chemin de fer et de ses annexes fut prolongée pour quatre-vingt-dix-neuf ans. La compagnie donnait en échange 1 million de piastres (5 millions de francs), et s'engageait à verser une rente annuelle de 250,000 piastres. Elle s'obligeait en outre à conduire la ligne, du côté du Pacifique, jusqu'aux îles Naos et Culebra, ou à tout autre point du littoral où les grands navires trouveraient une profondeur d'eau suffisante. De son côté le gouvernement colombien s'interdit la faculté de construire lui-même ou de concéder la construction d'aucun autre chemin de fer et même d'aucun canal inter-océanique, sauf dans ce dernier cas à payer à la compagnie une indemnité qui serait débattue et fixée à New-York. La compagnie est libre de modifier ses tarifs comme il lui plaît. Elle se trouve donc entièrement maîtresse du transit entre l'Atlantique et le Pacifique, et par suite des communications entre Colon-Panama et Valparaiso d'une part, Colon-Panama et San-Francisco d'autre part. L'assemblée législative de l'état de Panama qui s'est ajournée le 21 octobre, a, il est vrai, refusé de reconnaître le droit du gouvernement de Bogota à conclure cet arrangement. Elle a exprimé un vote de blâme contre les députés et les sénateurs fédéraux qui avaient sanctionné le 15 août le traité signé par le gouvernement; mais, pour l'invalider, il faudrait que les assemblées législatives de chacun des autres états fédéraux s'associassent toutes au vote de censure émis par celle de Panama.

L'administration de l'état de Panama n'était pas, elle-même, sans embarras à la fin de 1867. Le général Olarte, président de l'état, cherchait à obtenir sa réélection; mais on lui reprochait de laisser un déficit de 94,000 piastres dans les finances de l'état et d'avoir augmenté les impôts. Enfin l'hostilité entre les blancs et les noirs inspirait certaines inquiétudes.

On n'a pu réunir d'indications sur l'ensemble du commerce de l'isthme postérieurement à 1861.

En 1861, total des importations dans l'isthme, 10,735,000 fr. Les marchandises anglaises y entrent pour 3,510,000 fr. Les États-Unis, déduction faite du numéraire et de la houille, pour 1,482,000 fr. La France pour 1,068,000 fr. Celle-ci vend ses produits trop cher, et les consommateurs de Panama préfèrent le bon marché à la qualité.

Les exportations sont de 5,293,000 fr., dont 2,652,000 fr. en numéraire. Le reste va pour 1,106,000 fr. en Angleterre, pour 948,000 fr. aux États-Unis, pour 387,000 fr. en France.

La navigation s'opère sur le Pacifique, à Panama : 1° par une ligne anglaise desservant la côte sud jusqu'à Valparaiso et au-delà, 2° par deux lignes américaines desservant la côte nord jusqu'à San-Francisco. Sur l'At-

Digitized by Google

lantique, à Colon, sont établis deux lignes anglaises. En 1866, à Panama, on a compté 173 navires anglais, 149 américains, 1 seul français.

Le gouvernement colombien n'a pas pris part à l'exposition universelle de 1867. Un particulier a seul exposé quelques produits du pays.

II.

LE VENEZUELA [1].

La situation du Venezuela en 1866 et 1867 n'a pas été plus prospère que par le passé, la lutte entre le pouvoir central et les états fédéraux n'y a point cessé. Malgré ces difficultés, le maréchal Falcon restait le plus souvent éloigné de Caracas, se reposant sur le cabinet du soin de diriger le gouvernement. Le 2 mars 1866, ce fut le général Guzman Blanco, premier vice-président, qui ouvrit la session législative et qui adressa aux chambres le message présidentiel. Dans ce document, dont les passages les plus saillans avaient trait aux finances, M. Blanco déclarait qu'en établissant le budget de 1866 on s'était basé sur des chiffres inexacts, qu'on avait estimé à 6 millions les revenus de la république alors qu'ils ne s'élevaient pas à plus de 4 millions. « La fédération, disait-il, se trouve sans revenus, sans lois fiscales. »

De nouvelles complications devaient bientôt accroître les embarras. A peine installées, les chambres se montrèrent hostiles au pouvoir exécutif. Le 24 mars, elles sommèrent les ministres de leur soumettre leurs mémoires respectifs dans les vingt-quatre heures. Le ministre des finances, M. Landaeta, présenta seul le sien. Un journal de la capitale répandit le bruit que l'argent avait manqué aux autres membres du cabinet pour faire imprimer les leurs. La pénurie de ces hauts fonctionnaires était-elle réelle? On prétendait à Caracas qu'un capitaliste hollandais qui venait d'affermer pour 6 millions de piastres par an toutes les douanes de la confédération comptait gagner annuellement à cette affaire de 3 à 4 millions de piastres. Les assertions contenues dans le mémoire de M. Landaeta n'étaient pas faites pour diminuer les soupçons. Le ministre des finances déclarait que la république était à la veille d'une banqueroute, et que c'était la contrebande favorisée par des fonctionnaires

(1) M. Juan José Falcon, président de la république en 1866 et 1867, a été renversé dans le courant de 1868, et n'a pas encore été légalement remplacé.

Digitized by Google

publics de tous rangs qui anéantissait les ressources. L'hostilité des chambres contre le pouvoir exécutif pouvait avoir des conséquences d'autant plus graves que le mandat des vice-présidens de la république venait d'expirer, et que des élections allaient avoir lieu à la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai.

Le maréchal Falcon revint à Caracas pour les surveiller. Il put encore dominer la situation. Les deux candidats qu'il patronnait, les généraux Marquez et Colina, furent élus vice-présidens, et dans le nouveau cabinet qui fut formé, la plus haute position fut dévolue au général Pachano, son beau-frère. Il parvint même à obtenir des chambres une sorte de vote de confiance. La nouvelle du bombardement de Valparaiso avait surexcité l'opinion publique au Venezuela. On s'y était livré à de bruyantes manifestations, et on avait été jusqu'à maltraiter quelques Espagnols. Les chambres avaient mis à l'ordre du jour la question de savoir si la république ne devait pas rompre avec le cabinet de Madrid; mais le maréchal Falcon redoutait une guerre. Les côtes vénézuéliennes de l'Atlantique, plus rapprochées de l'Europe, et surtout de Cuba, que celles du Chili et du Pérou, étaient bien autrement exposées aux coups de l'escadre espagnole. Le président parvint à calmer l'effervescence populaire. Les chambres se bornèrent à déclarer qu'elles autorisaient le chef du pouvoir exécutif à déclarer la guerre à l'Espagne quand bon lui semblerait. C'était le laisser libre de maintenir la paix. Malgré ce succès, l'autorité du gouvernement n'était rien moins qu'assurée. Vers la fin de juin, des insurrections éclatèrent dans divers états de l'ouest, et prirent un caractère assez sérieux pour décider le maréchal à prendre en personne le commandement des troupes. Une campagne de trois mois n'a amené aucun avantage décisif. Le président dut traiter avec la rébellion et acheter la paix à prix d'argent. Un million de piastres fut, dit-on, distribué aux insurgés. Le triste état des finances ne comportait guère de telles dépenses. La popularité du gouvernement n'avait rien à y gagner.

Pendant l'absence du maréchal, la capitale était devenue le théâtre de nouveaux événemens. Le gouvernement provisoire à qui le président avait délégué ses pouvoirs en quittant Caracas avait, à peine installé, suspendu tous les paiemens du trésor. Cette mesure, qui provoqua de vives réclamations de la part des agens diplomatiques étrangers, avait été critiquée par M. Guzman Blanco, qui représentait à ce moment le Venezuela à Londres et à Paris. M. Blanco fut révoqué; mais la plupart des membres du cabinet désapprouvèrent cet acte de rigueur, et se démirent de leurs fonctions. C'eût été l'anarchie complète, le ministère ayant seul à ce moment l'exercice du gouvernement. Heureusement qu'à la pre-

Digitized by Google

mière nouvelle de la dissolution du cabinet le vice-président Colina, qui commandait un petit corps d'armée aux environs de Caracas, s'empressa d'y rentrer à la tête de ses troupes. Il prit en main la direction des affaires, et il parvint, grâce à son influence personnelle, à décider les ministres démissionnaires à rentrer en fonction.

Après sa campagne infructueuse contre l'insurrection, le chef du pouvoir exécutif reprit l'attitude indifférente qui en maintes occasions déjà avait paru lui fournir un moyen de dégager sa responsabilité. Ni les troubles qui éclatèrent dans l'état de Barcelona, ni les attaques dont le port de Maracaïbo fut l'objet, tant de la part d'émigrés rentrés en armes sur le territoire national que de celle de partisans du régime oligarchique, ne purent l'amener à s'en départir. Cependant les dangers qui menaçaient la république devenaient plus sérieux de jour en jour. On craignait que plusieurs provinces ne rompissent définitivement le lien fédéral qui les faisait dépendre, nominalement du moins, du gouvernement de Caracas. Les membres du congrès ne furent pas les derniers à s'alarmer, et, pensant avec raison qu'il fallait à tout prix mettre un terme à un tel état de choses, avant de séparer au mois de juin 1867 ils conférèrent au maréchal Falcon des pouvoirs à peu près illimités. Cette extension donnée à l'autorité du président n'eut pas le privilége de prévenir de nouveaux troubles. Vers la fin de l'année, en octobre, une insurrection éclata dans l'état même de Caracas. Le maréchal Falcon, plus heureux que l'année précédente, contraignit après une lutte assez courte les révoltés à déposer les armes.

On conçoit aisément que pendant les années 1866 et 1867 la situation financière des états-unis de Venezuela ne se soit pas améliorée. Le message adresse aux chambres par M. Guzman Blanco et le mémoire rédigé peu de temps après par M. Landaeta, ministre des finances, ne signalent qu'en partie les causes de la pénurie du gouvernement vénézuélien. Il convient d'ajouter que fort souvent les états confisquaient à leur profit les revenus des douanes situées sur leurs territoires. Ainsi, pendant ces deux dernières années, les autorités de l'état de Zulia se sont presque constamment refusées à rendre compte à l'administration centrale des recettes de la douane de Maracaïbo, une des plus importantes de la république, et les revenus des douanes de La Guayra et de Puerto-Cabello ont seuls fait retour assez régulièrement au trésor national; aussi la république n'a-t-elle guère été en état de satisfaire ses nombreux créanciers.

Digitized by Google

III.

L'ÉQUATEUR.

Président de la république, M. Xavier Espinosa [1].

M. Carrion, le nouveau président de la république équatorienne, et le ministre qui dirigeait sa politique, M. Bustamente, se trouvaient au début de l'année 1866 dans une situation délicate. L'administration précédente laissait des finances ruinées, un déficit de 720,000 piastres; cependant les instances des cabinets de Lima, de Santiago, les sentimens de la population, réclamaient une déclaration de guerre à l'Espagne. Le gouvernement équatorien, toujours inquiet du côté de la Colombie, avait tout intérêt à ménager le Pérou, où les mécontens, le général Urbina notamment, avaient souvent trouvé des appuis. Enfin le Chili et le Pérou promettaient des subsides, ressources précieuses pour un trésor complétement vide. Ces considérations décidèrent M. Bustamente, et le 29 janvier 1866, l'Équateur adhéra au traité d'alliance offensive et défensive déjà conclu entre le Pérou et le Chili. Au mois de février, il déclarait la guerre à l'Espagne.

Bien que la république ne fût pas en mesure de prendre une part active aux hostilités ni d'accorder autre chose à la quadruple alliance qu'un concours moral, elle n'était pas à l'abri des effets de la guerre. Le port de Guayaquil, dont les douanes forment un des plus importans revenus au trésor, n'eût offert aucune résistance à une attaque de l'escadre espagnole qui croisait dans le Pacifique. On pensa bien à le fortifier; mais les représentans du Chili et du Pérou, revenant sur des promesses antérieures, déclaraient que, leurs gouvernemens n'ayant recherché que l'appui moral de l'Équateur, il ne semblait pas nécessaire de lui fournir des moyens de s'armer. M. Bustamente protesta, il fit valoir l'importance de Guayaquil comme position stratégique, et insista sur les avantages que l'Espagne retirerait de l'occupation de ce port. Cette dernière raison décida les cabinets de Santiago et de Lima à faire parvenir quelque argent à Quito. En outre, pendant que le Pérou envoyait à Guayaquil un ingénieur chargé de diriger la construction des fortifications, un navire péruvien apporta des canons, des fusils et divers objets d'équipement.

(1) M. Espinosa a remplacé, le 29 janvier 1868, M. Carrion, déposé à la suite d'un coup d'état avorté.

Digitized by Google

En dépit de ces préparatifs de défense, la nouvelle du bombardement de Valparaiso causa une véritable panique à Guayaquil; les habitans voyaient déjà les canons de l'escadre menacer le port. Ils s'en prirent aux résidens espagnols, qu'ils forcèrent à se réfugier à bord d'un paquebot anglais. Quelques notables quittèrent même la ville, emportant leurs meubles et leurs marchandises. On en fut quitte pour la peur; mais toutes les transactions commerciales s'étaient arrêtées. Les subsides fournis par le Pérou et le Chili constituèrent pendant quelque temps les seules ressources dont le gouvernement pût disposer. Aussi s'inféodait-il à la politique péruvienne. Le 16 juin, il rendit un décret d'expulsion contre tous les Espagnols qui dans un délai de cinquante jours ne se seraient point pourvus de lettres de naturalisation. Les propositions de médiation que la France et l'Angleterre d'une part, les États-Unis de l'autre, firent aux belligérans, n'ayant été acceptées ni au Pérou ni au Chili, ne le furent pas davantage à Quito.

L'état de guerre contre l'Espagne ne fut pas la seule préoccupation que causèrent les affaires extérieures. Par un arrangement intervenu en 1864, le gouvernement équatorien s'était engagé à payer par neuvièmes à partir du mois de février 1866 une somme de 90,000 piastres aux États-Unis. M. Bustamente demanda au cabinet de Washington un délai que la pénurie des finances rendait presque indispensable. Pour toute réponse, le président des États-Unis avait sollicité du congrès de Washington l'autorisation d'employer des mesures coercitives; le cabinet équatorial dut trouver les 10,000 piastres qui constituaient le premier paiement, et les fit verser sans retard au consulat des États-Unis. Après l'éloignement de l'escadre espagnole, le marché équatorien reprit un peu d'animation. Dans le courant d'avril 1867, quelques capitalistes avaient même obtenu du gouvernement l'autorisation de fonder une banque au capital d'un million de piastres, sur lequel ils s'étaient engagés à faire à l'état un prêt de 500,000 piastres. Les événemens qui survinrent à l'intérieur empêchèrent la création de cet établissement financier.

Durant toute l'année 1866, la république était restée calme à l'intérieur. La session législative ne donna lieu à aucun incident. Quand le congrès se réunit de nouveau, le 23 août 1867, le message présidentiel et la réponse qu'y firent les chambres semblaient encore indiquer que le plus parfait accord ne cessait pas de régner entre les deux pouvoirs. Il existait cependant des germes de prochain conflit. M. Bustamente n'était pas populaire. Les chambres lui reprochaient certains actes qu'elles considéraient comme illégaux et arbitraires. Peu de jours après s'être réuni, le sénat proposa une loi

Digitized by Google

dont l'effet eût été de diminuer l'autorité des ministres. Tout indirecte que fût l'attaque, M. Bustamente la ressentit vivement, et, fort de l'influence qu'il avait acquise sur le président, il parut songer à recourir à l'arbitraire.

Le 26 septembre, la nouvelle se répandit à Quito qu'une conspiration venait d'être découverte; dix habitans de la capitale furent arrêtés par ordre du pouvoir exécutif. Sommé par les chambres de s'expliquer sur cet acte, M. Bustamente se contenta d'affirmer l'existence d'un complot; il ajouta que les citoyens arrêtés n'étaient pas les seuls coupables, et que d'ailleurs le congrès serait informé en temps opportun des mesures que le gouvernement, auquel l'état de guerre contre l'Espagne conférait des pouvoirs extraordinaires, aurait prises contre les accusés. C'était une extension singulière donnée à la lettre de la constitution. Le ministre ne s'en tint pas à des menaces. Peu de temps après, il fit arrêter deux sénateurs et trois députés en plein jour et sur les escaliers mêmes du palais du congrès. Les articles 31 et 71 de la constitution portent, le premier que les membres des assemblées législatives ne peuvent être arrêtés qu'en cas de flagrant délit et ne sont jugés que par leurs pairs, le second que le chef de l'état, lorsque des pouvoirs extraordinaires lui ont été conférés, se trouve par ce fait même autorisé à faire arrêter et à envoyer en exil tout citoyen soupçonné de conspirer. Quelque contradiction que pût présenter le rapprochement de ces deux articles, le congrès n'était pas d'humeur à considérer la guerre contre l'Espagne comme une raison suffisante de renoncer à ses prérogatives.

Dès la fin du mois de septembre, le président et M. Bustamente furent décrétés d'accusation par la chambre des députés. Le 3 novembre, à la suite d'un vote émis par acclamations, sénateurs et députés se déclarèrent réunis en une seule assemblée siégeant en permanence. Ils venaient d'apprendre que les deux chefs du pouvoir exécutif, MM. Carrion et Bustamente, avaient résolu de dissoudre les chambres par la force. Le jour même en effet, la chambre est occupée militairement; mais deux ministres refusent de signer l'acte qui eût prononcé la dissolution du corps législatif. La présence des troupes dans l'édifice où siégeait l'assemblée n'était plus dès lors qu'une violence inutile. Après avoir fait en vain plusieurs démarches auprès du congrès pour arriver à un compromis, les chefs du pouvoir exécutif durent s'avouer vaincus. Ils ordonnèrent aux troupes d'évacuer la salle des séances, et M. Bustamente donna sa démission. La retraite de ce ministre parut réconcilier le président et l'assemblée; mais la trêve fut de courte durée.

Digitized by Google

Au bout de dix jours, le ministère qui s'était formé à la suite de ces événemens tombait à son tour, et M. Carrion, que la chambre avait de nouveau mis en accusation, se trouvait dans une situation plus critique que jamais. Depuis la retraite de M. Bustamente, l'animosité du congrès s'était reportée tout entière sur le président; celui-ci crut que la seule ressource qui lui restât était d'associer à son gouvernement son prédécesseur, M. Garcia Moreno, le chef le plus populaire du parti conservateur. Ce personnage fut nommé au commandement supérieur de toutes les troupes de la république; mais M. Moreno, qui avait fait nommer M. Carrion à la présidence, avait eu plus tard à se plaindre de lui, et n'avait pas oublié ses griefs. Dès son arrivée à Quito, le 5 novembre, il se prononça contre le président. Aussitôt le congrès, dont la session devait se terminer dans la nuit, s'empressa, avant de se dissoudre, de déclarer que « M. Carrion s'était rendu indigne du poste élevé où l'avait porté la confiance populaire. »

Le président, abandonné de tous, dut obéir à une impérieuse sommation de se démettre de ses fonctions. M. Moreno vint lui-même la lui apporter. Le mandat présidentiel ne devant expirer que dix-huit mois plus tard, la nation a été réunie dans ses comices afin d'élire un nouveau président qui remplacera M. Carrion pendant ce laps de temps. En attendant le résultat de ce scrutin, M. Arteta, vice-président de la république, a été, en vertu de la constitution, investi intérimairement du pouvoir suprême.

IV.

LE PÉROU ET LA BOLIVIE.

Pérou. — M. Prado, dictateur (chef suprême) jusqu'au 15 février 1867, puis président de la république [1].

Bolivie. — Président de la république, M. Mariano Melgarejo.

Guerre avec l'Espagne. — Bombardement du Callao. — Premières hostilités contre le gouvernement de M. Prado. — Le maréchal Castilla; sa mort. — Les élections. — Ouverture du congrès constituant. — Politique extérieure et intérieure. — Hostilité entre le président et le congrès. — Soulèvement des départemens. — Défaite de M. Prado. — La Bolivie. — Histoire intérieure et extérieure.

La révolution qui, après avoir renversé successivement au Pérou les gouvernemens du général Pezet et celui du général Canseco, ve-

(1) Le 1er août 1868, le colonel Jose Balta a été élu président de la république péruvienne pour six ans.

Digitized by Google

nait de donner la dictature au colonel Prado, était née principalement du désir de résister aux exigences de l'Espagne. Aussi, tandis que le nouveau dictateur cherchait à modifier profondément les bases de l'administration intérieure, considérait-il comme non avenu le traité de paix que le président Pezet avait signé le 25 janvier 1865 avec l'Espagne, et que le congrès n'avait d'ailleurs pas ratifié. Le 5 décembre 1865, un autre traité avait noué entre le Chili (1) et le Pérou une alliance offensive et défensive. Le 14 janvier 1866, après l'échange des ratifications, un décret déclara le Pérou en état de guerre contre l'Espagne. Il fut fait défense aux résidens espagnols de sortir du territoire de la république, et la naturalisation fut accordée à tout individu servant sur les navires de guerre péruviens. Au mois de février, la Bolivie et l'Équateur adhérèrent au traité contre l'Espagne. Le concours de ces deux républiques n'ajoutait rien aux forces effectives des belligérans américains; mais il enlevait à l'escadre espagnole les facilités de se ravitailler dans le Pacifique. Celle-ci, qui après la mort de l'amiral Pareja s'était bornée à bloquer les côtes du Chili, prit à la fin de mars une allure plus offensive. Le 31, Valparaiso fut bombardé, et le 14 avril l'escadre entière, quittant les eaux du Chili, se dirigea vers le Pérou. Le 25, onze navires espagnols, portant ensemble 275 canons, apparurent en rade du Callao, et le brigadier Mendez-Nunez, qui avait remplacé l'amiral Pareja, fit savoir aux autorités péruviennes qu'il ouvrirait le feu le 1er mai, s'il ne recevait auparavant pleine satisfaction. Ce fut un grand émoi au Callao et à Lima. Le corps consulaire étranger, désireux de prévenir un désastre semblable à celui dont les propriétés neutres avaient souffert à Valparaiso, adressa au commandant de l'escadre espagnole une protestation dans laquelle il déclarait que la destruction des dépôts de marchandises ou des édifices destinés à l'industrie, au commerce ou au service des neutres serait considérée comme un abus de la force, et motiverait des réclamations. Pendant ce temps, le gouvernement dirigeait toutes les troupes disponibles de Lima vers le Callao. Pour maintenir l'ordre dans la capitale, les citoyens, les étrangers même, formèrent des compagnies de milice. Un corps de pompiers, tout entier composé de résidens français, s'organisa avec l'approbation du gouvernement.

Les fortifications du Callao se composaient de onze batteries, armées de cinquante canons du plus fort calibre. Deux monitors ancrés dans le port ajoutaient leurs feux à ceux de la côte. Le bombardement, commencé le 2 mai, dura cinq heures. Les Espagnols

(1) Voyez le chapitre *Chili*.

Digitized by Google

subirent des avaries assez considérables, et eurent deux ou trois cents hommes hors de combat; les Péruviens perdirent un millier d'hommes environ. Parmi leurs morts se trouvait le ministre de la guerre du Pérou, M. José Galvez; mais les fortifications demeurèrent intactes, et l'attaque infructueuse de l'escadre espagnole n'eut d'autre résultat que de redoubler au Pérou les rancunes contre l'Espagne. Un décret rendu le 12 mai expulsait tous les résidens espagnols. Au reste l'escadre du brigadier Mendez-Nunez, soit qu'elle fût réellement trop maltraitée, soit qu'elle jugeât qu'une nouvelle tentative n'obtiendrait pas un meilleur succès, quitta le 10 mai la rade du Callao. Ce succès fut célébré au Pérou avec des transports d'orgueil patriotique. Le 13 mai, les troupes qui avaient défendu le Callao rentrèrent en triomphe à Lima. Tous les militaires qui avaient combattu eurent droit à un avancement. Une fontaine monumentale dut être élevée sur une des places de Lima en souvenir de cette victoire.

Ce fut d'ailleurs le seul acte effectif d'hostilité. L'escadre espagnole, revenue dans l'Atlantique, où les ports de l'Uruguay et du Brésil lui restaient ouverts malgré les protestations du Pérou et du Chili, opérait quelques prises, tandis que la flotte chilo-péruvienne se tenait en rade de Valparaiso. Cet état de choses subsistait encore à la fin de 1867. Les neutres, dont le commerce souffrait, essayèrent de rétablir la paix. Dès le mois de mai 1866, les États-Unis avaient inutilement proposé leur médiation. Au mois de septembre, la France et l'Angleterre renouvelèrent pour leur compte des offres analogues, mais sans plus de succès. Le ministre des affaires étrangères du Pérou refusa une réponse définitive, se rejetant constamment sur la nécessité de n'agir que de concert avec les trois autres républiques alliées.

Le gouvernement du colonel Prado était sorti des difficultés du conflit espagnol, il devait être moins heureux à l'intérieur. M. Prado, usant de ses pouvoirs dictatoriaux, avait voulu augmenter les revenus insuffisans de la vente du guano par le produit d'impôts directs sur les personnes et sur les propriétés. Le nouveau système financier, qui froissait singulièrement les intérêts et les habitudes, excita un vif mécontentement. Le général Canseco, expulsé de la présidence, qui eût dû lui appartenir après la chute du général Pezet, ne se résignait pas à renoncer au pouvoir que M. Prado lui avait ravi. Il comptait sur la popularité de son beau-frère, le vieux maréchal Castilla. Dès le mois de février, les départemens du sud, la ville d'Arequipa notamment, d'où était parti depuis quelques années le signal de toutes les révolutions, manifestèrent des symptômes évidens de mauvais vouloir. Quand les préoccupations de la

Digitized by Google

guerre contre l'Espagne eurent disparu, l'agitation devint plus vive. Le ministre de l'intérieur, M. Quimper, avait rendu un décret qui réglementait les sonneries des églises et le transport des sacremens. Cinq curés de Lima protestèrent, blâmant en termes violens la conduite générale du gouvernement. Ils furent arrêtés : la nouvelle de leur arrestation excita une sorte d'émeute. Les femmes surtout, formant dans les rues des rassemblemens tumultueux, réclamaient la mise en liberté des ecclésiastiques. L'archevêque intervint. Force fut à M. Quimper de céder. Il relâcha ses prisonniers, et rapporta son décret. Ces mesures n'en avaient pas moins atteint la popularité du gouvernement parmi les populations du sud, ardemment catholiques. On se fatiguait d'ailleurs de la dictature, et on réclamait le retour à un gouvernement régulier et constitutionnel. L'arrivée du maréchal Castilla, qui, touchant à peine au Callao, se rendit immédiatement dans les départemens du sud, et de là au Chili, promit un chef aux mécontens, dont le nombre grossissait jusque dans l'armée et dans la flotte. Le dictateur avait confié le commandement des forces navales péruviennes à un ancien officier de la marine confédérée des États-Unis, M. Tucker. Plusieurs officiers péruviens donnèrent leur démission. Il se produisit même dans la flotte, tandis qu'elle stationnait en rade de Valparaiso, une tentative de soulèvement qui nécessita un grand nombre d'arrestations (septembre). Une autre conspiration plus sérieuse, à la tête de laquelle se trouvaient le colonel Balta, ex-chef du cabinet, Canseco et d'autres officiers supérieurs, s'organisait dans les provinces, et avait ses ramifications jusqu'à Lima (octobre). Le dictateur voulut donner à l'opinion publique certaines satisfactions. Le scrutin s'ouvrit pour nommer les députés au congrès chargé d'élaborer une nouvelle constitution, et aussi pour procéder à l'élection régulière du président. Les opérations du scrutin se trouvèrent terminées à la fin de l'année 1866. Le colonel Prado fut élu président. Un des derniers actes de son gouvernement extra-constitutionnel fut un décret qui établissait un système de conscription à raison d'un homme sur cinq cents de dix-huit à quarante ans, la durée du service étant fixée à quatre ans.

Le nouveau congrès, sorte d'assemblée constituante, s'ouvrit le 15 février 1867. Le même jour, le colonel Prado déposa le pouvoir dictatorial dont l'avait investi le plébiscite du 28 novembre 1865. Il lut devant les députés un message étendu, destiné à faire l'apologie de son administration. Le désir d'épargner à son pays l'humiliation de plier devant les exigences injustes de l'Espagne l'avait seul conduit, dit-il, à se charger du pouvoir. Il se félicitait du triomphe remporté le 2 mai, et ne se montrait disposé à aucune

Digitized by Google

concession vis-à-vis de l'Espagne; les offres de médiation que renouvelaient les États-Unis ne seraient acceptées qu'autant que les républiques alliées au Pérou y adhéreraient de leur côté. Quant aux propositions de la France et de l'Angleterre, elles eussent été, au dire de M. Prado, aussi humiliantes pour le Pérou que les stipulations du traité du 27 janvier 1865; elles avaient été déclinées. Le message parla également de contestations soulevées avec la légation de France relativement à l'exercice du droit d'asile. M. Prado déclarait que, de l'avis des États-Unis, le Pérou entendait se soustraire à une coutume qui dérogeait aux usages en vigueur chez les nations européennes. Il convient de remarquer qu'en réalité le droit d'asile dont jouissent encore les consulats et les légations étrangères dans certains états de l'Amérique du Sud n'est profitable qu'aux citoyens et aux fonctionnaires indigènes. Ceux-ci, exposés à des révolutions fréquentes, y trouvent sous la protection des pavillons étrangers un refuge contre les premiers effets de l'effervescence populaire. M. Prado eut plus tard occasion d'y recourir. Le message ne ménagea pas les critiques à la triple alliance contre laquelle le Paraguay luttait dans la Plata. Il la qualifia de scandaleuse. M. Varnhagen, ministre du Brésil au Pérou, protesta et quitta même Lima. L'affaire n'eut pas d'autre suite, et le chargé d'affaires péruvien, M. Vigil, ne demeura pas moins accrédité auprès de la cour de Rio. M. Prado s'expliquait longuement sur les réformes dont il avait pris l'initiative durant sa dictature. Il fit ressortir l'état fâcheux où se trouvaient les finances au moment où il était arrivé au pouvoir. A cette époque, dit-il, il était dû des sommes considérables aux consignataires du guano : une partie du revenu des douanes était escomptée par avance. Il ne lui avait donc pas été possible d'éviter la création d'impôts directs quand les impositions indirectes ne soldaient plus les dépenses indispensables.

Le colonel Prado comptait dans le congrès bon nombre d'adversaires. Néanmoins il fut, séance tenante, investi provisoirement de la présidence en attendant que la vérification des votes permît de l'installer définitivement; mais, en dépit des justifications qu'il avait présentées, le congrès refusa dès les premiers jours de mars de ratifier la création de l'impôt personnel. Ce refus fut accompagné d'un vote de blâme contre les actes de la dictature, le congrès tint même à témoigner au président une sorte de défiance en lui interdisant d'entamer ou de poursuivre sans son autorisation préalable aucune négociation relative à la paix avec l'Espagne.

Ce conflit entre deux pouvoirs à peine organisés entraîna la démission collective du cabinet; il empruntait une gravité particulière à l'attitude des départemens du sud, où les Indiens se livraient

Digitized by Google

au désordre, et où le maréchal Castilla, revenant du Chili et accompagné de plusieurs de ses partisans, venait de débarquer avec des armes (mai 1867). Le maréchal se déclarait hautement l'adversaire du colonel Prado. Il eut bientôt réuni quelques centaines d'hommes à Taracapa. La nouvelle de son débarquement suffit pour soulever de nouveau Arequipa. Le général Canseco, se sentant soutenu par son beau-frère, lançait un manifeste violent où il revendiquait le pouvoir, qui eût dû, disait-il, lui revenir en novembre 1865. Dans cette situation, le président Prado recourut à un singulier expédient. L'attitude prise envers lui par le congrès l'empêchait de reconstituer son cabinet et paralysait ses moyens de défense. Il vint, le 23 mai, demander à l'assemblée de prononcer elle-même sa dissolution et de lui rendre les pouvoirs dictatoriaux indispensables, disait-il, pour pacifier le pays. Le congrès refusa de s'annihiler lui-même. Heureusement pour M. Prado, la mort subite du maréchal Castilla arrêta pour quelques momens les progrès de l'insurrection. Le vieux maréchal s'exposait à des fatigues que son âge ne comportait plus. Il y succomba tandis qu'il traversait les déserts qui séparent Taracapa d'Arica (30 mai). Le maréchal Castilla était sans contredit la personnalité la mieux connue et la plus populaire au Pérou. Sa mort fit taire les attaques de ses adversaires, et causa une émotion générale.

Cette mort inattendue donnait quelque répit au président. Celui-ci cherchait peut-être à se ramener l'opinion en donnant satisfaction aux antipathies nationales. La chute de l'empire mexicain fut accueillie au Pérou avec enthousiasme. M. Prado fit voter un décret qui octroyait au président Juarez une médaille d'honneur; il s'associa aussi au vote de la chambre qui refusait de confier l'éducation des enfans aux frères des écoles chrétiennes venus de France et d'admettre dans les hôpitaux les sœurs de charité françaises. Cependant l'élection présidentielle n'était pas encore ratifiée. Une minorité importante du congrès parlait d'ajourner la promulgation de la constitution jusqu'à ce que l'on eût soumis à un nouveau scrutin la nomination du colonel Prado; elle prétendait que l'élection avait été entachée de fraudes. Cette tentative de l'opposition ne réussit pas, il est vrai, et le 31 août le congrès, en même temps qu'il décrétait la promulgation de la constitution, confirma définitivement en séance solennelle l'élection de M. Prado. Toutefois cette confirmation, très marchandée, n'améliorait guère la position du pouvoir exécutif. Le trésor était vide, la misère générale, le nombre des mécontens grossissait à Lima autant que dans les provinces. Le général Canseco se maintenait en armes dans le sud et soulevait encore une fois la ville d'Arequipa (septembre). La garnison prési-

Digitized by Google

dentielle y comprima une première émeute après une lutte à laquelle des femmes mêmes prirent part; mais huit jours après les soldats se joignaient à l'insurrection, et reconnaissaient le général Canseco comme président légal de la république, en dépit du vote du congrès péruvien et malgré la promulgation de la constitution nouvelle.

M. Prado avait néanmoins réussi à constituer un nouveau cabinet. M. Barrenechea, y figurait comme ministre des affaires étrangères, le général La Puerta à la guerre, M. Saavedra à l'intérieur. Ce dernier, à la nouvelle des événemens d'Arequipa, fut mandé devant le congrès, qui désirait connaître comment le gouvernement réprimerait l'insurrection. M. Saavedra répondit aux interpellations que le pouvoir exécutif ne prendrait aucune mesure extraordinaire sans y être autorisé par le congrès, dont il espérait le concours; mais plus la révolution se montrait menaçante, plus les députés s'éloignaient du président. Ils refusèrent de prendre l'initiative de la répression, préférant sauver leur popularité et laisser au gouvernement tout l'odieux de la rigueur. Celui-ci envoya 3,000 hommes contre Arequipa; un grand nombre de soldats désertèrent en débarquant à Islay (septembre). La ville, entourée d'une ceinture de fortifications, défendue par les bandes insurrectionnelles qui s'organisaient dans les provinces voisines, n'était pas facile à réduire. Le colonel Prado n'eût osé ordonner un bombardement qui lui eût fait perdre à Lima le peu de popularité qui lui restait. Il finit par se décider à diriger lui-même les opérations. Le 12 octobre, il s'embarqua au Callao, laissant au général La Puerta l'intérim du gouvernement, mais sans avoir au préalable demandé l'assentiment du congrès. Le président et le pouvoir législatif étaient en lutte ouverte.

Un député, M. Hereneia Zevallos, ayant été mis en accusation sous inculpation de conspiration, les chambres se constituèrent en permanence, et firent mettre en liberté M. Zevallos. Plusieurs députés allèrent plus loin. Le 25 octobre, une cinquantaine d'entre eux vinrent proposer au général La Puerta d'envoyer au camp d'Arequipa une députation qui demanderait au président de signer lui-même sa déchéance. Il serait ensuite procédé à de nouvelles élections. M. La Puerta refusa d'adopter cette combinaison; mais lui-même avait peine à contenir Lima. Toutes les troupes dont il pouvait disposer, il les envoyait successivement au camp, et, pour maintenir dans la capitale l'ordre fréquemment troublé, il était réduit à proposer aux représentans des puissances étrangères d'organiser leurs nationaux en milice. Une mesure analogue était déjà pratiquée au Callao (novembre). Dans les provinces, la révolution

Digitized by Google

faisait des progrès. La garnison de Trujillo s'était soulevée (octobre) et avait massacré le préfet, M. Zavala. Les départemens du nord commençaient à s'agiter ; le colonel Balta, resté hostile au gouvernement de M. Prado, y organisait l'insurrection.

Cependant M. Prado avait commencé les opérations contre Arequipa. Après avoir vainement essayé de la conciliation auprès du général Canseco et de ses partisans, il craignit que le blocus ne le retînt trop longtemps éloigné de Lima, et il se décida, le 27 décembre, à ordonner l'assaut. Après une lutte acharnée de six heures, les troupes gouvernementales lâchèrent pied dans le plus grand désordre. Le colonel Prado ne put rallier que 800 hommes, avec lesquels il s'embarqua sur deux navires de son escadre pour regagner le Callao. Dans ce même temps, l'insurrection du nord battait à Chiclayo le colonel Corugio. Cette série de revers, l'hostilité du congrès et de la capitale, allaient décider la chute de M. Prado.

Armée, en 1864 : 16,000 hommes (sur le papier). La garde nationale est mobilisable.

Marine, en 1866, après les achats faits en Angleterre, 4 monitors cuirassés, 5 frégates, 2 corvettes, 3 vapeurs, 2 transports. Ensemble 89 canons.

Recettes, d'après le budget de 1866 :

Produits des douanes (en soleils) (1). .	3,352,724
Vente du guano.	13,300,000
Total.	16,652,724

Dépenses ordinaires d'après l'estimation. . . .	15,795,000 soleils.
Dette intérieure et extérieure (capital nominal).	38,050,000 soleils.

On a vu que les budgets réels sont loin de concorder avec les estimations, et qu'ils se soldent en déficit.

Le Pérou a pris part à l'exposition universelle de Paris.

La Bolivie commença l'année 1866 au milieu de la guerre civile. M. Casto Arguedas et le général Melgarejo s'y disputaient le pouvoir. Ce dernier était bien près de l'emporter sur son compétiteur, qui ne tenait plus que les villes de La Paz et de Cobija. Le 6 juillet, La Paz était tombé au pouvoir de M. Melgarejo, qui, se considérant comme assuré de la victoire, lançait une proclamation dans laquelle il annonçait que le peuple allait être convoqué pour procéder à l'élection régulière d'un président. Le choix ne pouvait être douteux, le général Melgarejo fut en effet confirmé comme chef de la république bolivienne. La situation intérieure était loin de se montrer

(1) Le soleil vaut 6 fr. 25 cent.

Digitized by Google

brillante. L'entretien des troupes pendant la guerre civile avait complétement ruiné ce pays. Il existait un déficit considérable. Il est vrai que le gouvernement comptait sur les revenus que lui fournirait l'exploitation des dépôts de guano des Mejillones.

Bien que la Bolivie eût à se plaindre de l'attitude du Chili dans les contestations soulevées à l'occasion de la propriété de ces dépôts, elle n'en adhéra pas moins, on l'a vu, sous l'inspiration du général Melgarejo, au traité d'alliance chilo-péruvien contre l'Espagne. Il est vrai qu'elle ne fournit à l'alliance aucun concours effectif. Elle eût été singulièrement embarrassée de le faire. Cependant, comme elle n'avait pas accédé au traité de Paris, elle délivra des lettres de marque dont purent se servir les corsaires chiliens, péruviens et autres. Son attitude dans la guerre contre l'Espagne lui valut au reste de la part du Chili certaines concessions quant à la propriété des Mejillones. Le traité du 10 août 1866 lui attribua l'administration des dépôts de guano. Le gouvernement du général Melgarejo a confié l'exploitation de ces dépôts à une compagnie française représentée par M. Arman, député de Bordeaux au corps législatif. Durant la guerre du Paraguay, la Bolivie a manifesté, au moins à l'origine, d'assez vives sympathies en faveur du maréchal Lopez. Il fut même question d'un traité d'alliance entre les deux pays. Le maréchal Lopez eût désiré qu'un chemin de fer construit à frais communs reliât les principales villes boliviennes à sa propre capitale; mais la Bolivie avait trop à faire chez elle pour se mêler activement des affaires de la Plata. Elle finit même en 1867 par entrer en négociation avec le Brésil pour régler certaines contestations relatives aux frontières, et pour obtenir des facilités de transit à travers le territoire brésilien. Un décret du président Melgarejo, daté du 1er décembre 1867, convoquait en session extraordinaire les députés du congrès bolivien afin d'aviser à améliorer la situation intérieure de la république.

Armée (sur le papier), 2,500 hommes, plus 32,000 gardes nationaux.

Recettes (estimées).	2,471,000 piastres.
Dépenses (estimées).	2,435,000 —

Ces évaluations ne sont jamais exactes, et les budgets se soldent en déficit constant.

La Bolivie s'est fait représenter à l'exposition universelle de Paris.

Digitized by Google

V.

LE CHILI.

Président de la république, M. Jose Joaquin Perez.

Guerre contre l'Espagne. — Bombardement de Valparaiso. — Médiation de la France, de l'Angleterre, des États-Unis. — Élections des membres du congrès. — Réélection du président. — Situation économique.

Tandis que le gouvernement timoré du général Pezet s'efforçait d'amener le Pérou à céder aux exigences de l'Espagne, la république du Chili, poursuivant énergiquement la guerre où elle ne s'était engagée d'abord que pour défendre les droits du Pérou, ressentait seule les effets des hostilités. Il est vrai qu'au mois de janvier 1866 l'escadre espagnole ne maintenait plus le blocus que devant Valparaiso; mais cette place était le centre du commerce chilien, et la fermeture du port entraînait des pertes considérables tant pour le trésor que pour les particuliers. Le brigadier Mendez-Nunez causa un nouveau préjudice aux finances chiliennes en décrétant que le charbon de terre provenant des mines de la république, et qui fait l'objet d'une exportation considérable, serait considéré comme contrebande de guerre et saisi même à bord des navires neutres. Une telle mesure eût paru de nature à soulever les protestations des neutres, d'autant plus qu'au nombre des principaux griefs articulés au début des hostilités le gouvernement espagnol avait placé le refus opposé par la république, neutre alors entre le Pérou et l'Espagne, de fournir du charbon à la frégate espagnole *Vencedora*. Ces protestations ne s'exprimèrent toutefois qu'avec une extrême réserve. On aura lieu de constater l'apparence de partialité que les puissances maritimes européennes, l'Angleterre et la France autant que les États-Unis, manifestèrent en faveur de l'Espagne.

Quelques dommages que lui causât la guerre, le Chili n'était nullement disposé à reculer. Les premiers succès obtenus contre les Espagnols à la fin de 1865 avaient singulièrement enflammé ses espérances, et il n'allait plus se trouver isolé dans la lutte. La révolution qui avait renversé au Pérou le président Pezet avait pris pour mot d'ordre la guerre contre l'Espagne. Un traité d'alliance avec le Pérou, préparé dès le mois de décembre 1865, et auquel accédèrent les deux républiques de l'Équateur et de la Bolivie, en fut la conséquence. Le gouvernement chilien le soumit à la ratifi-

Digitized by Google

cation du congrès de Santiago (janvier 1866). Dans ces conditions, la médiation anglo-française, dont les bases, favorables à l'Espagne, avaient été préparées lorsque le Chili se trouvait seul à combattre et avant que l'on connût ces premiers avantages, n'avait plus aucune chance d'être accueillie. M. Errazuris, ministre la justice, qui tenait l'intérim des affaires étrangères pendant une maladie de M. Covarrubias, invoqua, pour décliner ces offres, la nécessité où il se trouvait désormais d'agir de concert avec ses alliés américains. Une proposition d'armistice introduite par la France et l'Angleterre fut également repoussée. Le Pérou était avide à son tour de prendre part à la guerre.

L'escadre péruvienne était en effet sortie du Callao, et, après la déclaration de guerre à l'Espagne, elle avait rejoint la petite flottille chilienne près de l'archipel de Chiloé. L'escadre alliée se composa dès lors de sept navires, une frégate et deux corvettes en bois péruviennes; une corvette et trois goëlettes ou avisos sous pavillon chilien. On attendait encore deux monitors cuirassés construits en Angleterre pour le compte du Pérou et déjà arrivés à Rio-Janeiro (février). L'escadre comptait en tout 80 canons, lorsque le 7 février les deux grosses frégates espagnoles *Ville-de-Madrid* et *Blanca*, se détachant du gros de la flotte stationnée devant Valparaiso, l'attaquèrent dans la rade d'Abtoa. Le combat dura deux heures, au bout desquelles les frégates espagnoles se retirèrent et rentrèrent à Valparaiso pour se réparer. Le patriotisme chilien fit grand bruit de ce nouvel avantage, ainsi que de l'insuccès d'une attaque tentée par les Espagnols contre Tubildad (mars). Sans accepter les exagérations que l'imagination populaire se plut à accueillir, il est certain que jusqu'à ce moment toutes les rencontres avaient tourné au détriment des Espagnols, et que la résistance du Chili n'avait pas cessé d'être heureuse. Ce fut sans doute le dépit de cette impuissance qui décida le commandant des forces espagnoles à un acte peut-être sans précédent dans les annales modernes de la guerre entre nations civilisées.

Le général Kilkpatrick, nouvellement installé comme représentant du gouvernement des États-Unis, s'était activement entremis en faveur de la pacification. Il est vraisemblable que le cabinet de Washington n'est pas soucieux de voir grandir dans l'Amérique du Sud quelque nationalité vivace, sur laquelle il lui deviendrait malaisé d'établir ensuite son influence. La prolongation heureuse de la guerre contre l'Espagne lui semblait propre à accroître au Chili et dans une partie de l'Amérique du Sud un esprit national opposé à celui dont s'inspire la race anglo-américaine. M. Kilkpatrick, travaillant en faveur de la paix, s'établit à Valparaiso, à

Digitized by Google

portée d'agir sur le commandant espagnol. Le 24 mars, il revint à Santiago, annonçant au gouvernement chilien que le brigadier Nunez accédait à un arrangement sur les bases proposées par la France et l'Angleterre. Ces propositions différaient peu en réalité des exigences que l'amiral Pareja avait présentées au début du conflit au nom du gouvernement espagnol. La priorité du salut en faveur de l'Espagne était surtout considérée par l'opinion publique au Chili comme attentatoire à la dignité du pays. Le gouvernement chilien se borna toutefois à faire observer qu'il se trouvait hors d'état de répondre à ces ouvertures, d'abord parce que le commandant espagnol n'avait pas qualité pour leur imprimer un caractère officiel, ensuite parce qu'il lui fallait obtenir l'adhésion du Pérou, dont le représentant, M. Pardo, était à ce moment absent de Santiago. Au fond, cette réponse était une fin de non-recevoir, légitimée d'ailleurs par les termes de l'arrangement proposé. Quoi qu'il en fût, M. Kilkpatrick la transmit au commandant espagnol, qui fit savoir que, si dans le délai de quatre jours le gouvernement chilien n'adhérait pas au projet d'arrangement, l'escadre espagnole bombarderait Valparaiso. Vainement les représentans de la France et de l'Angleterre agirent auprès du président Perez pour le déterminer à céder. Soutenu par l'opinion publique, le gouvernement se refusa, aux applaudissemens de la presse, à subir des conditions qui lui semblaient déshonorantes et peu en harmonie avec la situation respective des belligérans. Le président proposa seulement à l'amiral espagnol de faire sortir de Chiloé l'escadre alliée, qui viendrait combattre une fraction égale en forces de l'escadre espagnole. Cette offre, en dehors des usages, n'obtint pas les honneurs d'une réponse.

Valparaiso, que la flotte espagnole, sans courir de risques, menaçait ainsi de ruine, était une ville complétement ouverte. Le gouvernement chilien avait même fait retirer quelques canons en batterie, qui, sans être d'aucune défense, eussent pu à la rigueur fournir apparence de prétexte à une attaque. Avec sa population de 70,000 âmes, Valparaiso était l'entrepôt de tout le commerce étranger, et les neutres y possédaient des valeurs et des intérêts bien autrement considérables que les Chiliens. Les États-Unis et l'Angleterre y avaient une escadre, la Prusse et la Suède y tenaient en station chacune un bâtiment de guerre. Néanmoins la présence des pavillons étrangers n'arrêta pas plus le commandant espagnol que les instances des consuls européens, essayant d'épargner à leurs nationaux les pertes que devait entraîner un bombardement. Les marines neutres assistèrent impassibles à la destruction d'une place de commerce et à la ruine de leurs compatriotes.

Digitized by Google

Le feu s'ouvrit le 31 mars au matin. Les magasins de la douane renfermaient pour 150 millions de francs environ de marchandises étrangères. Le commandant espagnol ne prit aucun soin de les épargner, l'incendie en dévora une partie ainsi qu'un des quartiers de la ville où le petit commerce français avait la plupart de ses magasins. Un rapport de l'intendant de Valparaiso fixe approximativement les pertes éprouvées dans l'incendie de la douane à 17 millions pour les Français, 2,500,000 francs pour les Anglais, 2,500,000 francs pour les Américains, 2 millions seulement pour les Chiliens. A ces chiffres, il convient d'ajouter plus de 75 millions pour la destruction des maisons particulières et de ce qu'elles renfermaient. Au reste, en dépit des interpellations soulevées tant au parlement anglais qu'à la chambre des députés française (session de 1867, discussion du budget), aucune demande de réparation ne fut adressée au gouvernement espagnol. La France et l'Angleterre admirent, de même que les États-Unis, que le bombardement était un fait de guerre ne pouvant donner lieu à indemnités.

La nouvelle du désastre excita la plus vive émotion à Santiago, le peuple pilla les magasins appartenant aux Espagnols, et, se portant en masse au palais du gouvernement, réclama la confiscation de leurs biens. L'attitude des autorités et de la police contint ces colères et empêcha tout acte sanguinaire. Au reste le 14 avril l'escadre espagnole quittait Valparaiso et notifiait la levée du blocus. Elle se dirigeait vers le Callao, où elle trouva plus de résistance, et dont ses boulets inutiles n'entamèrent pas les fortifications. Elle ne reparut plus au Chili, et rentra dans l'Atlantique pour réparer ses pertes. Les résidens espagnols supportèrent les conséquences des agressions de l'Espagne. Le gouvernement chilien, tout en rapportant le décret du 25 octobre 1815, qui interdisait aux Espagnols la faculté de vendre leurs propriétés, rendit le 28 mai 1866 un décret qui expulsait du territoire de la république tous les sujets espagnols non naturalisés. Un grand nombre sacrifièrent leur nationalité à leurs intérêts, et se firent naturaliser Chiliens.

Les offres de médiation de la France et de l'Angleterre avaient été déclinées une première fois. Le message présidentiel présenté au congrès chilien de 1866 s'exprimait à cet égard dans les termes suivans : « Les gouvernemens de France et d'Angleterre ont fait en faveur du rétablissement de la paix des efforts bienveillans auxquels je suis sensible. Malheureusement les termes de l'arrangement proposé ne renfermaient pas les conditions d'une paix satisfaisante, et ne tenaient pas compte des alliances que le Chili avait formées. » Plus tard les gouvernemens français et anglais renouvelèrent leurs offres de médiation tant au Pérou qu'au Chili. Le gou-

Digitized by Google

vernement chilien parut même plus disposé que celui du Pérou au moins à en discuter les bases; mais la presse chilienne tout entière s'y montra hostile. Au congrès, l'opposition attaqua violemment les dispositions conciliantes que l'on attribuait au ministère. M. Pacheco, ministre des affaires étrangères du Pérou, se rendit à Santiago pour combattre ces dispositions, et même, au dire de quelques journaux, pour proposer une expédition contre Cuba. La flotte péruvienne venait en effet de se renforcer de deux monitors, le *Huascar* et l'*Independencia*, arrivés d'Angleterre. Cette proposition n'eut pas de suite; mais devant les sentimens manifestés par le peuple péruvien, et plus tard, en 1867, par le congrès constituant, il était interdit au dictateur Prado de songer à la paix. Le Chili, lié par un traité, accepta volontiers l'obligation de suivre la même conduite que le Pérou. Le 18 novembre 1866, M. Covarrubias, présentant au congrès le rapport qui résumait l'historique du conflit avec l'Espagne, terminait en disant que les prétentions injustes et exagérées de l'Espagne étaient un obstacle insurmontable à un rapprochement. Les tentatives de conciliation faites sous les auspices des deux puissances européennes et la proposition de conclure une trêve indéfinie entre les belligérans n'eurent pas en 1867 un meilleur succès que l'année précédente.

De leur côté, dès le mois de mai 1866, les États-Unis s'étaient présentés comme médiateurs. « Le gouvernement des États-Unis, dit le message de M. Perez, a été récemment invité par le cabinet de Madrid à employer ses bons offices auprès des belligérans. — Le bombardement de Valparaiso, dont le gouvernement de Washington n'avait pas connaissance, contrarie gravement les généreux efforts de ce gouvernement et le désir de la république chilienne elle-même pour le rétablissement de la paix. » Le Pérou se montrait moins hostile à l'intervention conciliatrice des États-Unis qu'à celle des puissances européennes. Il semblerait au contraire que le Chili se soit peu soucié d'y avoir recours. Lorsque le cabinet de Washington (février 1867) eut nettement formulé ses propositions, le gouvernement chilien souleva immédiatement des objections. « Les gouvernemens de France et d'Angleterre ont renouvelé leurs efforts pour le maintien de la paix, disait M. Perez dans son message de 1867. J'ai accepté en principe l'offre de leurs bons offices; mais je n'ai pu souscrire aux conditions d'arrangement qu'ils proposaient. — La proposition du gouvernement des États-Unis de réunir à Washington les plénipotentiaires des belligérans sous la présidence d'une personne désignée par le président des États-Unis a été accueillie favorablement à Lima; mais j'y ai trouvé de graves inconvéniens. » Le président expliquait que dans le projet des États-Unis les contes-

Digitized by Google

tations survenant entre les plénipotentiaires et que la conférence ne pourrait pas résoudre elle-même seraient soumises à un arbitre non désigné à l'avance, dont le choix appartiendrait exclusivement au président des États-Unis. Il ajoutait que « les motifs de la guerre ont été dénaturés par la presse étrangère, et ne seraient peut-être pas appréciés avec une exactitude suffisante. Pour ne pas rompre la bonne harmonie avec nos alliés, j'ai jugé opportun que le ministre des affaires étrangères se transportât à Lima. Les explications échangées ont facilement unifié les vues des deux républiques. La médiation des États-Unis a été acceptée sous certaines réserves propres à sauvegarder l'honneur du pays; mais je n'ai que de faibles espérances dans la réussite des propositions conciliatrices. » — En effet, à la fin de l'année 1867 la paix n'était pas conclue. L'état de guerre subsistait, sinon en fait, du moins en théorie, et à diverses reprises les négocians de Valparaiso, où le gouvernement chilien commençait des travaux de fortifications, craignirent une nouvelle apparition de la flotte espagnole.

Le traité de quadruple alliance contre l'Espagne amena naturellement une grande intimité entre les quatre républiques qui l'avaient conclu. Depuis longtemps le Chili et la Bolivie se contestaient réciproquement la possession du territoire, riche en guano, des Mejillones, sur le Pacifique. Un traité signé le 10 août 1866 et ratifié en 1867 par le congrès chilien trancha la question. On se fit réciproquement des concessions. Les dépôts de guano des Mejillones, qui donnaient seuls une valeur aux terrains disputés, restèrent administrés par la Bolivie. Le produit dut être partagé entre les deux républiques. Des traités de postes avec le Pérou et la Bolivie furent négociés sur des bases nouvelles. Enfin le président Perez annonçait en juin 1867 au congrès de Santiago qu'il ne tarderait pas à soumettre à son approbation des conventions destinées à établir entre le Pérou, le Chili, la Bolivie et l'Équateur une entière liberté commerciale en supprimant les droits de douanes. On resserrerait ainsi les liens de l'alliance déjà existante. L'effet des aggressions de l'Espagne avait donc été de faire passer dans la pratique, au moins momentanément pour une fraction du continent sud-américain, les théories professées au congrès américain de Lima. Il est vrai qu'à la fin de 1867 la révolution qui allait renverser le président Prado au Pérou pouvait avoir pour conséquence de rendre moins intimes les relations entre les deux républiques. On s'en préoccupait à Santiago.

Le message présidentiel de 1867 a donné aux chambres des indications sur l'état des relations de la république avec diverses autres puissances. Le Chili a offert aux belligérans de la Plata sa média-

Digitized by Google

tion, qui a été refusée. La confédération argentine n'avait pas consenti à adhérer à l'alliance contre l'Espagne. Il s'en est suivi une sorte de froideur, et le président Perez a dénoncé le traité d'amitié entre les deux états, qui devait expirer en avril 1868. La presse argentine a de son côté vivement accusé le gouvernement chilien de fomenter des troubles dans les provinces voisines des Andes et d'y aider l'insurrection. Le Brésil et l'Uruguay n'ont pas admis les protestations du Chili et du Pérou contre les facilités que l'escadre espagnole trouvait à s'abriter et à se ravitailler dans leurs ports. Les relations diplomatiques ont même été rompues pendant quelque temps entre le Chili et la bande orientale. Par contre, le président Perez se félicitait des sympathies qu'il avait rencontrées en Colombie, au Venezuela et chez les cinq républiques de l'Amérique centrale.

L'excitation causée par la guerre contre l'Espagne n'a pas réagi au Chili sur la politique intérieure. Le commerce, les finances du pays, ont souffert; mais les institutions, plus vigoureuses que celles du Pérou, sont sorties intactes de cette épreuve. Au 1er juin 1866, le congrès chilien ouvrit sa session suivant l'usage. « Le Chili, dit le message du président, présente ce spectacle qu'au milieu même des hasards de la guerre il continue à exercer toutes les libertés. Les élections qui se préparent seront l'expression vraie de l'opinion du pays. Le gouvernement, quelles que soient les conditions dans lesquelles il se trouve, n'agira pas plus que par le passé sur les électeurs. » Le message ne dissimulait pas les préjudices que le blocus avait causés, mais il signalait le succès des efforts déjà faits pour les réparer. Le traitement des fonctionnaires avait été diminué. Les citoyens avaient fait au trésor des dons considérables soit en argent, soit en nature; l'emprunt sans intérêts autorisé par la loi du 20 décembre 1865 avait été couvert et au-delà. Aussi, en dépit des préoccupations de la guerre, le gouvernement avait pourvu à des améliorations économiques, telles que l'extension du réseau télégraphique et l'ouverture de la section du chemin de fer entre Currico et San-Fernando. Néanmoins de nouveaux sacrifices seraient demandés au pays. Il importait d'entourer Valparaiso de fortifications qui missent cette place à l'abri d'une nouvelle agression. Il fallait augmenter les forces navales, améliorer l'artillerie, pourvoir à la défense des côtes. Le gouvernement, outre de nouveaux emprunts, proposerait des modifications profondes dans le système des impôts.

Le peuple chilien, habitué à l'ordre, ne rendit pas le gouvernement responsable de souffrances indépendantes de sa volonté. M. Perez avait terminé les cinq ans de sa présidence; mais la constitution chilienne lui laissait le droit d'être réélu. Il le fut le

Digitized by Google

25 juillet 1866, malgré les efforts du parti *mont-variste* pour soutenir la candidature du général Bulnes. L'élection qui maintenait M. Perez à la tête du gouvernement pour cinq années encore fut ratifiée par le congrès le 31 août. M. Perez avait obtenu 191 voix contre 11 données à son compétiteur. Le 18 août, le président reconstitua son ministère. M. Alvaro Covarrubias garda les affaires étrangères et l'intérieur. M. Blest-Gana eut la justice, les cultes et l'instruction publique, M. Reyes les finances, M. Errazuris la guerre et la marine.

Le congrès se sépara le 15 janvier 1867. Il avait voté une loi qui imposait une contribution de 5 millions de piastres (25 millions de fr.) sur le revenu net, effectif ou calculé, des particuliers, des sociétés industrielles et des corporations, sans distinction de l'origine de ce revenu. Quelque lourde que fût cette charge nécessaire, elle ne fit rien perdre au gouvernement de sa popularité. On en eut la preuve aux élections qui, le 31 mars et le 1er avril 1867, renouvelèrent le personnel du sénat et de la chambre des députés. A Santiago comme dans le reste de la république, les partisans du gouvernement conservèrent partout l'avantage. L'opposition n'obtint que quatre nominations. Le congrès renouvelé s'ouvrit le 1er juin 1867, et M. Perez, dans son message annuel, constata de nouveau l'heureuse influence des institutions. « Le pays, dit-il justement, continue ses progrès moraux et matériels. » Débarrassé de l'escadre espagnole, le Chili voyait en effet son commerce reprendre et ses finances se réparer. L'emprunt anglo-chilien de mars et l'emprunt intérieur d'août 1866 avaient couvert les dépenses extraordinaires de la guerre. En 1867, le gouvernement chilien conclut à Londres un emprunt au chiffre nominal de 2 millions de liv. sterling, qui produisit effectivement 1,600,000 livres. Cette somme dut être employée exclusivement à amortir l'emprunt anglo-chilien de 1866 et à acquérir un matériel de guerre. La réforme de l'impôt des patentes, l'impôt sur la rente, acceptés sans murmures, donnaient des résultats déjà appréciables. D'ailleurs, si la république commençait les travaux de fortifications devant Valparaiso, si elle s'était donné un matériel considérable de grosse artillerie, si la fonderie de Limache fabriquait des canons de bronze qui soutenaient la comparaison avec les pièces coulées à l'étranger, on avait commencé à réduire l'effectif des bataillons de milice organisés au début des hostilités. La république s'agrandissait d'ailleurs d'un vaste territoire acquis aux dépens des indigènes de l'Araucanie, et que l'érection des deux places fortes de Collico et de Quidico mettait désormais à l'abri des incursions des Indiens.

Digitized by Google

Le message présidentiel de 1867 énumère les améliorations introduites dans la situation économique. Une nouvelle section du chemin de fer du sud a été ouverte entre San-Fernando et Currico. Un autre tronçon doit être incessamment livré à la circulation entre Chillan, Concepcion et Talcahuano. — A la fin de 1867, le Chili possédait les lignes ferrées suivantes : de Caldera à Copiapo (74 milles), de Coquimbo à la Serena (40 milles) avec embranchement sur Pabellon et Charnacillo (80 milles), de Valparaiso à Santiago (114 milles), de Santiago à San-Fernando et Currico (112 milles). D'autres voies étaient à peu près terminées. On estimait que le Chili aurait incessamment 477 milles de voies ferrées. Un réseau télégraphique très étendu reliait tous les points de la côte à Santiago et aux principaux centres. Il était question de mettre le Chili en communication, par un câble télégraphique, avec la Bolivie, Lima, Quito et Panama, de sorte que Santiago recevrait les nouvelles d'Europe en douze jours, et en quelques heures, si Panama de son côté était relié à Colon-Aspinwall.

On avait construit de nouveaux hôpitaux dans quelques départemens. La commission qui dresse le plan topographique de la république a terminé ses études dans les provinces de Concepcion et d'Arauco. Une mission d'exploration étudie les côtes de Valdivia, Chiloe, Magellan, et y recherche les gisemens de charbon, que l'on croit très abondans. Depuis le 1er janvier 1867, un nouveau code de commerce est en vigueur. Le président prépare un code militaire.

Commerce général en 1866	Importations,	94	millions de francs.
	Exportations,	133	—

Recettes ordinaires en 1867 : 9,756,838 piastres, soit 48,784,190 francs. Elles dépassent de 17,798,635 francs celles de 1866.

L'armée est fixée pour l'exercice 1868-1869 au chiffre de 3,700 hommes.

Digitized by Google

VI.

LES ÉTATS DE LA PLATA.

LA CONFÉDÉRATION ARGENTINE. — LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY. — LE PARAGUAY [1].

Guerre du Paraguay. — Passage du Parana et siége d'Humayta. — Médiation du Chili et des États-Unis. — Situation des belligérans à la fin de 1867. — Le Paraguay en 1866 et 1867. — Statistique. — La Confédération argentine en 1866 et 1867. — Sessions du congrès. — Troubles des provinces. — Statistique. — L'Uruguay en 1866 et 1867. — Dictature du général Florès. — Statistique.

Les événemens les plus saillans de l'histoire des états de la Plata, et qui sont communs à ces états comme au Brésil durant les années 1866 et 1867, ce sont ceux qui se rapportent à la lutte poursuivie par la république argentine et celle de l'Uruguay, alliées au Brésil, contre le Paraguay et son président, le maréchal Lopez. Cette guerre, commencée en 1865, exerce une influence assez considérable sur la situation intérieure des belligérans pour qu'il semble nécessaire d'en raconter les incidens avant d'aborder le récit des faits particuliers à chacun des états qui s'y trouvent engagés.

La première période des hostilités a été décrite dans l'*Annuaire* précédent. A l'entrée de 1866, l'armée brésilienne, après avoir refoulé l'invasion paraguayenne des provinces brésiliennes et argentines situées entre le Parana et l'Uruguay, campait sur la rive gauche du Parana un peu au-dessus du confluent de ce fleuve avec le Rio-Paraguay. A ce moment, les forces des alliés se composaient approximativement de 35,000 Brésiliens sous les ordres du général Osorio, de 3,000 Orientaux commandés par le général Florès, chef de la république orientale, de 7,000 Argentins placés sous la direction du général Mitre, président de la confédération argentine, qui avait en outre le commandement en chef. C'était en tout environ 45,000 hommes. L'escadre brésilienne, forte de 10 navires en bois et de 7 cuirassés (on en construisait d'autres à Rio, dont quelques-uns rejoignirent durant la campagne), stationnait au confluent même des deux fleuves, en face de Corrientès, et établissait un blocus rigoureux qui avait déjà donné lieu à certains conflits avec les puissances maritimes européennes, la France, l'Angleterre, l'Italie. Un

(1) Confédération argentine, président le Dr D. Sarmiento, élu le 12 juin 1868, en remplacement du général Mitre; — Uruguay, président le général Lorenzo Battle, élu le 2 mars 1868 après l'assassinat du général Florès; — Paraguay, président le maréchal Solano Lopez.

Digitized by Google

corps brésilien de 5 ou 6,000 hommes se mettait lentement en marche à travers les forêts inexplorées des provinces de Saint-Paul et des Missions, ayant pour objectif le bourg paraguayen d'Itapua, sur le Parana, à quarante lieues plus haut que l'armée principale.

Le but que poursuivaient les alliés, tenu d'abord caché, ne fut dévoilé qu'au mois de mai 1866, lorsque certaines indiscrétions eurent rendu publiques les stipulations du traité secret conclu à Buenos-Ayres le 8 mai 1865. Ils s'étaient engagés à continuer la guerre jusqu'à ce qu'ils eussent renversé le pouvoir dictatorial du président Lopez et modifié le gouvernement établi au Paraguay, gouvernement despotique sans doute, absolu et personnel, mais qui avait obtenu ce résultat de constituer en corps de nation une partie de la race indienne, restée errante et sauvage dans tout le reste de l'Amérique. Les alliés prétendaient imposer au Paraguay le licenciement de l'armée, relativement considérable, qu'avaient créée Lopez et ses prédécesseurs. Ils considéraient cette puissance militaire naissante comme pouvant devenir dangereuse. Les forteresses paraguayennes seraient démantelées. Le peuple, à peine formé, encore ignorant de la vie politique, recevrait des institutions calquées sur celles qui, à Buenos-Ayres et à Montevideo, ne réussissaient guère à assurer le bon ordre. Quant aux questions de frontières, objet de maintes contestations entre le Paraguay et ses voisins, le traité les réglait à l'avance sans consulter d'autres convenances que celles du Brésil et de la confédération argentine. La connaissance de ces stipulations ne rallia pas les sympathies des autres états américains à la cause des alliés. Le Pérou, le Chili, n'hésitèrent point à en condamner le caractère.

Pour exécuter leur plan, les alliés avaient à poursuivre Lopez jusque sur son territoire, et à y anéantir ses ressources. Quant à exciter quelque soulèvement dans le pays, il n'y fallait pas compter. Les alliés ne réussirent à recueillir dans leurs rangs qu'un petit nombre de mécontens sans influence, et qui ne leur furent d'aucune utilité. Sans appui au Paraguay, les alliés se trouvaient en présence d'obstacles très sérieux. L'éloignement, le manque de voies de communication, rendaient difficile et coûteux le ravitaillement de l'armée. Les provinces argentines, celles de l'Entre-Rios principalement, fournissaient du bétail, mais en quantité insuffisante. Il n'existait d'arsenaux ni à Buenos-Ayres, ni à Montevideo; tout le matériel de guerre devait donc venir de Rio-Janeiro par mer et en remontant la Plata jusqu'à Corrientès, la voie de terre étant presque impraticable. Sur ces terrains marécageux, insalubres et inhabités, la maladie fit de nombreuses victimes. Ni les Orientaux ni les Argentins ne se montrèrent très ardens à combler les vides. Le Brésil

Digitized by Google

seul, qui fit du succès une question d'honneur national, supporta le recrutement permanent; encore lui fallut-il affranchir ses esclaves pour en faire des soldats.

Sur la rive gauche du Parana, les alliés voyaient s'élever en face d'eux les retranchemens et les batteries en terre d'Itapiru. Ce fort se reliait par un chemin frayé au milieu des marais à la grande forteresse d'Humayta, construite sur la rive droite du fleuve Paraguay. Fortement armée du côté du fleuve, dont ses canons de gros calibre commandaient le passage, Humayta était moins défendue du côté de terre; mais autour de la forteresse le maréchal Lopez avait établi un vaste camp retranché, sorte de quadrilatère flanqué de batteries de terre, où il avait concentré environ 20,000 hommes. A Itapua, dans les places brésiliennes du Matto-Grosso, enlevées au début de la première campagne, se trouvaient en outre 5 ou 6,000 soldats paraguayens. La population du Paraguay, que des calculs modérés évaluent à 1,300,000 ou 1,400,000 âmes, supporta docilement les lourds sacrifices qui lui furent imposés. Le maréchal Lopez avait d'ailleurs l'avantage de combattre chez lui et de garder toutes ses ressources sous la main. Malgré les apparences, les moyens de l'attaque et ceux de la défense se trouvaient donc en réalité à peu près égaux.

Les alliés employèrent l'hiver de 1866 à faire leurs préparatifs. On établit à Corrientès les hôpitaux et les ambulances; mais la distance, la dépense, l'organisation défectueuse du service de l'intendance au Brésil, ne permirent pas d'y apporter des soins suffisans. Deux médecins en chef surveillaient à eux seuls cinq hôpitaux, constamment pleins de malades et de blessés. Dans le cours de la campagne, on évacua aussi rapidement que possible les convalescens sur Buenos-Ayres et Montevideo, où la charité privée dut bien souvent leur venir en aide. L'armée paraguayenne avait des médecins anglais et américains. Le maréchal Lopez paraît s'être fort préoccupé du bien-être de ses soldats.

Avant d'entreprendre le passage du fleuve, les généraux alliés en firent étudier le cours par des navires brésiliens. Au milieu des eaux, en face d'Itapiru, s'élève une île plus longue que large, où les alliés s'établirent pour protéger les opérations préliminaires. Le 17 avril, tout se trouva prêt. L'élévation des eaux du fleuve, grossi par les pluies, avait permis à la flotte brésilienne de dépasser Corrientès. Elle transporta en plusieurs voyages 35,000 hommes et 140 pièces d'artillerie sur la pointe extrême du triangle que dessine le Paraguay entre les fleuves Paraguay et Parana. Pendant ce temps, des bâtimens brésiliens, simulant une attaque contre les batteries d'Itapiru, couvraient de feux cette position, qui ne fut

Digitized by Google

bientôt plus qu'un monceau de ruines. Il fallut quelques jours à l'armée alliée pour terminer le débarquement et recevoir son matériel. La navigation est difficile dans ces fleuves souvent ensablés. Néanmoins le président Lopez ignora ce désarroi momentané ou ne put en profiter. Les alliés étaient déjà organisés et se mettaient en marche vers Humayta, lorsque, le 2 mai, une partie de l'armée paraguayenne se lança sur eux. Ce premier combat, connu sous le nom de l'*Estero Bellaco*, et qui fut très sanglant, contraignit les alliés à s'arrêter quelques jours au milieu des marais insalubres qui couvrent toute cette portion du Paraguay. Comme ils cherchaient à en sortir, marchant sur leur gauche, vers les positions fortifiées de Curuzu et de Curupayti, avant-postes du camp retranché d'Humayta, ils se choquèrent de nouveau, le 24 mai, au lieu dit Tuyuti, contre l'armée paraguayenne. On se battit tout le jour. Sur 30,000 hommes, les alliés en accusèrent 4,625 hors de combat. Les 20,000 Paraguayens n'eurent sans doute pas moins à souffrir, et rentrèrent dans Humayta. Les généraux alliés, maîtres du terrain, s'avancèrent jusqu'en face des ouvrages de Curupayti et de Curuzu, et établirent leur campement fortifié à Tuyuti même.

Sans réussir à rendre du côté de terre les abords d'Humayta absolument inaccessibles, le maréchal Lopez y avait accumulé depuis la fin de 1865 de nombreux moyens de défense. Il disposait d'une artillerie de gros calibre fondue dans les arsenaux de l'Assomption par des ingénieurs étrangers. La poudre se fabriquait dans la forteresse. Des troupeaux de bœufs trouvaient à paître dans l'enceinte très étendue du camp, qui recevait en outre de l'Assomption, par le fleuve, d'énormes quantités de subsistances. Pour empêcher l'escadre brésilienne de remonter le Paraguay et d'intercepter les communications fluviales entre Humayta et la capitale, le maréchal Lopez établit en avant des ouvrages de Curupayti et d'Humayta une double ligne d'obstacles, barrages, pilotis, chaînes de fer, torpilles, devant lesquelles la flotte cuirassée brésilienne, qui avait remonté le Rio-Paraguay pour suivre les mouvemens de l'armée de terre, dut s'arrêter. En présence de toutes ces difficultés qui se joignaient à l'insalubrité du climat, à la nécessité de se tenir à proximité de la flotte brésilienne, d'où l'on tirait tous les approvisionnemens, les généraux alliés se tinrent quelque temps indécis et immobiles en face de Curupayti.

A ce moment (mai 1866), la république du Chili essayait une tentative de conciliation. Engagé avec le Pérou dans la guerre contre l'Espagne, le Chili blâmait hautement les républiques platéennes de dissiper dans une lutte fratricide des ressources qu'il eût trouvées mieux employées à l'aider contre une puissance européenne.

Digitized by Google

En réalité, les populations argentines ou orientales s'intéressaient peu à la guerre. Nombre de journaux prêchaient la paix, le Brésil seul, disaient-ils, gagnerait à la ruine du Paraguay. Sa prépondérance dans l'Amérique du Sud, dans la Plata surtout, s'en accroîtrait d'une façon inquiétante; mais le général Florès, qui devait au Brésil son triomphe sur les *blancos* de Montevideo en 1865, ne pouvait se séparer d'un protecteur dont l'alliance lui était peut-être encore nécessaire. Le gouvernement argentin n'était pas moins engagé par les avances d'argent que le trésor brésilien lui avait fournies, et le président Mitre, satisfait d'ailleurs du commandement suprême qu'il exerçait sur l'armée alliée, sentait que sa propre popularité et aussi le maintien du lien fédéral imposé en 1861 aux provinces argentines souffriraient d'une paix conclue avant d'avoir obtenu quelque succès réel, qu'on l'accuserait, ainsi que Buenos-Ayres, qu'il représentait, d'avoir engagé la confédération dans une guerre aussi coûteuse qu'inutile. Comme d'ailleurs le Brésil ne voulait pas entendre parler de paix, les démarches officielles du Chili n'obtinrent pas un meilleur succès que n'en avaient eu les conseils officieux prodigués par la France et par l'Angleterre.

Puisqu'on voulait la guerre, il importait de pousser vigoureusement les hostilités. Le général brésilien Osorio, dont le public de Rio accusait les lenteurs, fut remplacé le 15 juillet par le général Polydoro, et, pour inaugurer son commandement, celui-ci décida le général en chef Mitre à frapper enfin un premier coup. Le 16 juillet, les alliés entreprirent d'enlever d'assaut les ouvrages de Curupayti. On se battit pendant trois jours. Les alliés finirent par emporter la batterie avancée de Curuzu en laissant plus de 5,000 des leurs hors de combat. Heureusement la division du baron de Porto-Allégre, après avoir traversé le Parana à Itapua, rejoignit le camp allié; mais elle fut loin d'amener l'effectif de 10,000 hommes sur lequel on comptait. Le congrès fédéral argentin vota de son côté une nouvelle levée de 3,000 hommes. Il est vrai que Buenos-Ayres, au lieu de mobiliser sa garde nationale, préféra composer le contingent de 750 hommes qu'elle avait à fournir proportionnellement à sa population de recrues enrôlées aux États-Unis, même en Europe, en Italie, en France, assez bons soldats, mais fort turbulens. Dans les provinces, il fallut vider les prisons pour former quelques compagnies. Après les protestations des puissances européennes, les alliés n'osaient plus incorporer de force dans leurs rangs les prisonniers paraguayens. On se contentait de les embrigader, à Montevideo notamment, pour faire un service de police intérieure. Sur 5,000 chevaux ou mulets dont un décret du congrès argentin ordonna la réquisition forcée, à peine en reçut-on un millier au camp. Le général

Digitized by Google

Florès restait de sa personne à l'armée, et s'y comportait bravement; mais le corps oriental, très éprouvé, ne se renforçait que de deux compagnies empruntées au bataillon *Libertad*. On critiquait volontiers à Rio le général Mitre, à Buenos-Ayres l'amiral Tamandaré. Ce dernier, qui ne s'épargnait pas au feu, craignait, disait-on, pour ses vaisseaux plus que pour lui, et ne laissait pas l'escadre donner à l'armée un concours efficace. Néanmoins un vapeur cuirassé, le *Rio-Janeiro*, avait été détruit par le choc d'une torpille. Un bâtiment en bois coulait percé d'un boulet. Un grand transport, l'*Oyapock*, chargé d'hommes et de matériel, trois autres plus petits, sombrèrent dans la Plata. On estimait déjà le total de ces pertes à plus de 7 millions.

Les alliés, qui s'étaient arrêtés après leur demi-succès du mois de juillet, assaillirent de nouveau, le 22 septembre, les retranchemens de Curupayti. Ils s'y brisèrent après une lutte qui leur coûta 4,228 tués ou blessés, parmi lesquels un grand nombre d'officiers, entre autres le fils du vice-président de la confédération argentine, M. Paz. A la suite de cet échec, le général Florès quitta brusquement le camp, sans trop dissimuler qu'il blâmait la direction des opérations. Il laissa les débris du contingent oriental sous les ordres du général Enriquez Castro, et rentra à Montevideo, où le rappelaient les soins à donner aux affaires intérieures. A Rio, on s'étonnait de cette inaction prolongée interrompue par des attaques sans suite. A tort ou à raison, on concevait mal que les généraux n'essayassent pas de tourner les retranchemens, s'ils ne pouvaient les forcer. On s'en prenait aux hommes plus qu'aux difficultés matérielles, dont on refusait de se rendre compte. Le gouvernement se vit ainsi amené à rappeler le général Polydoro et l'amiral Tamandaré pour donner au général marquis de Caxias le commandement supérieur des forces brésiliennes de terre et de mer, bien que le président de la confédération argentine demeurât toujours général en chef (novembre 1866). Au commencement de janvier 1867, celui-ci, rappelé à Buenos-Ayres avec la moitié des troupes argentines pour apaiser les désordres survenus dans les provinces, laissa l'entière direction des opérations au nouveau général brésilien. La saison des pluies suspendit d'ailleurs les hostilités actives.

Les États-Unis s'étaient émus de la prolongation de la lutte. Peut-être n'était-on pas désireux à Washington de voir le Brésil descendre des régions équatoriales vers des latitudes plus tempérées, où il eût pu attirer plus aisément l'émigration européenne, se passer du travail servile, et prendre, grâce à sa masse et à l'ordre intérieur dont il jouit, une place analogue à celles que les États-Unis eux-mêmes tiennent au nord. Quoi qu'il en fût, le congrès de

Digitized by Google

Washington invita au mois de décembre 1866 le pouvoir exécutif fédéral à s'entremettre pour faire cesser la lutte. M. Wahsburn, ministre des États-Unis à l'Assomption, venait de rejoindre son poste, non sans avoir rencontré certaines difficultés pour obtenir le passage à travers les lignes brésiliennes. Le Brésil interdisait complétement l'entrée du territoire paraguayen, et prétendait empêcher les navires de guerre, même ceux des puissances signataires du traité de 1853, de traverser le blocus.

A peine accrédité auprès du maréchal Lopez, M. Wahsburn parla de conciliation. Ses collègues à Rio et à Buenos-Ayres faisaient des efforts analogues auprès des gouvernements brésilien et argentin. Les pourparlers durèrent longtemps. Le chef du Paraguay ne semblait pas demander autre chose que le maintien du *statu quo ante bellum*. De son côté M. Elizalde, ministre des affaires étrangères argentin, n'osait trop prendre l'initiative de refuser la médiation offerte par la puissante république du nord, avec laquelle le port de Buenos-Ayres est en fréquentes relations commerciales. L'empereur dom Pedro s'en chargea. Il déclara que jamais il ne traiterait avec le président du Paraguay. A diverses reprises il avait fait entendre que, plutôt que de céder, il préférerait abdiquer. Sa fille, héritière de la couronne, traiterait, s'il le fallait. M. Saavedra, ministre des affaires étrangères du Brésil, colora cette détermination de considérations d'honneur national. M. Elizalde se trouva plus à l'aise. Il ne pouvait, dit-il, conclure une paix séparée. Le Paraguay avait été l'agresseur, il le serait encore plus tard avec un chef tel que le maréchal Lopez. Celui-ci était hostile aux institutions républicaines. Il ne pouvait convenir à des peuples libres de soutenir le gouverment d'un despote. Quel avantage la république des États-Unis trouvait-elle à le protéger? La petite république de l'Uraguay était encore moins en état de professer une opinion différente de celle du Brésil. Bref, la médiation des États-Unis (février-mars 1867) échoua comme avait échoué celle du Chili.

A la fin d'avril, le choléra éclatait avec violence à la fois dans les retranchemens paraguayens et dans les campemens alliés de Curuzu et de Tuyuti. On a parlé de 11,000 morts; les ambulances, bientôt remplies, refusèrent les malades. Le maréchal Caxias demanda des renforts : il fallut enrégimenter jusqu'aux détenus de l'île Fernando-Po. Cependant le recrutement ne discontinuait pas au Brésil. On composa même à Saint-Paul un corps de 1,500 ou 2,000 hommes qui dut envahir le Paraguay par le nord-ouest, sur les frontières du Matto-Grosso. Ce corps se trouvait prêt à la fin de juin 1867. Marchant par les déserts et les forêts du Matto-Grosso, il gagna la ri-

Digitized by Google

vière Apa, affluent mal connu du Parana, la franchit, et reprit le fort de Bella-Vista, qu'évacua la faible garnison paraguayenne; mais les Paraguayens renforcés revinrent à la charge. Les Brésiliens reprirent, poursuivis l'épée dans les reins, les chemins par où ils étaient venus. La moitié des soldats et leur chef, le colonel Camisao, succombèrent au feu ou à la fatigue. Pendant plusieurs jours, la colonne en retraite n'eut d'autre nourriture que des oranges sauvages (juillet 1867).

Pendant ce temps, les républiques du Pacifique, moins inquiètes de l'Espagne, protestaient plus vivement contre la triple attaque dont le Paraguay était l'objet. L'attitude du Chili n'était pas sans influer sur les désordres qui se produisaient dans les provinces argentines voisines des Andes. Le président du Pérou (février 1867), tout menacé qu'il fût par la révolution, ne déguisait pas ses sympathies pour le Paraguay. Le Brésil ne semblait pas, il est vrai, avoir beaucoup à craindre de ces sentimens hostiles; mais il trouvait des préoccupations plus sérieuses dans l'état de ses finances, que les dépenses d'une guerre sans résultat finissaient par épuiser.

Dès que l'épidémie eut pris fin (juin 1867), le marquis de Caxias s'occupa de mettre à exécution un nouveau plan d'attaque. Après avoir étudié avec soin les fortifications de Curupayti et d'Humayta, se servant, pour compléter ses explorations, de l'habileté de deux aéronautes américains, les frères Green, le général brésilien avait acquis la certitude que, soit à cause de la nature marécageuse du terrain, soit à cause des défenses, la forteresse paraguayenne était imprenable du côté du sud, et qu'en tout cas il fallait couper le maréchal Lopez de l'Assomption, d'où il tirait sans cesse de nouvelles ressources. Il résolut en conséquence de déplacer la base de ses opérations en la portant du sud au nord-est. Il fit établir à travers les marais qui couvrent toute cette partie du pays un chemin courbe, parallèle aux retranchemens d'Humayta, mais hors de portée de canon, à partir du camp de Tuyuti jusqu'à la rivière Hondo, affluent du Rio-Paraguay, sur laquelle s'appuient les retranchemens nord d'Humayta. A la fin de juillet, l'armée alliée abandonnant Curuzu, que les Paraguayens réoccupèrent, commença son mouvement tournant en s'étendant depuis le camp de Tuyuti jusqu'au Rio-Hondo. Pendant sa marche, elle présentait le flanc au maréchal Lopez, qui essaya de la couper, mais sans y réussir, et dans les premiers jours d'août l'armée brésilienne se trouvait assise au nord-est de la forteresse. Le général Mitre, revenu de Buenos-Ayres, reprit le commandement en chef. Cependant une autre difficulté se présentait. A Curuzu et Tuyuti, les alliés communiquaient avec l'escadre, à l'ancre à côté du camp, près de la rive

Digitized by Google

du Paraguay. A Tuyu-Cué, où s'établit le nouveau quartier-général, ils se trouvèrent séparés du fleuve par toute l'épaisseur des retranchemens paraguayens. L'escadre d'ailleurs était restée à Curuzu, arrêtée devant les barrages. Les approvisionnemens devaient suivre le chemin tracé au milieu des marais, longs d'une quinzaine de lieues. Les convois de vivres restèrent ainsi exposés aux attaques constantes des Paraguayens. Au camp allié, la ration des hommes dut parfois être réduite au quart de l'ordinaire. Les chevaux, privés de fourrages et ne pouvant s'acclimater, moururent presque tous.

Pour parer à cette situation, ordre fut donné à l'escadre de dépasser Curupayti et Humayta, de remonter le fleuve de façon à s'installer au-dessus du Rio-Hondo en face de l'armée, et à arrêter les communications entre la forteresse et l'Assomption. Le 15 août, l'amiral brésilien Ignacio, qui commandait l'escadre d'attaque, forte de dix navires cuirassés, se sépara de la flotte en bois, restée au mouillage, et se mit en mouvement dans la direction d'Humayta. Sur un parcours de près de deux lieues, le fleuve, très sinueux, était, disait-on, rempli de torpilles cachées, coupé d'estacades, de barrages, de pilotis. L'escadre brésilienne dépassa néanmoins Curupayti sans pertes sensibles; mais, arrivée à peu de distance des batteries d'Humayta, à l'endroit où le fleuve s'incline en formant un coude que balaient en tous sens 150 pièces d'artillerie de gros calibre, elle s'arrêta. L'amiral, jugeant le passage impraticable, mit ses bâtimens à l'abri derrière une île boisée, à portée de canon de la forteresse, qu'il bombarda à plusieurs reprises; mais l'escadre vit la retraite se fermer derrière elle. Les Paraguayens s'étaient empressés de rétablir et de renforcer les barrages du fleuve en face Curupayti. L'escadre cuirassée se trouvait ainsi séparée de la flotte de transport, et, pour en tirer les approvisionnemens nécessaires en vivres et en munitions, il fallut frayer un chemin sur la rive droite du Paraguay, dans le désert du Chaco. Les approvisionnemens débarqués de la flotte de transport durent le traverser pour être réembarqués sur l'escadre de combat, non sans difficultés et non sans dépenses. L'armée alliée, séparée de l'escadre, tâcha de s'étendre au nord d'Humayta, dans la direction de la capitale du Paraguay. Elle dépassa le Rio-Hondo, et occupa sur la rive droite le petit port del Pilar ainsi que la position de Tahi, sur la route de l'Assomption.

Tout à coup, dans les derniers jours de septembre, le bruit se répandit que la paix allait se conclure. M. Gould, secrétaire de la légation britannique à Buenos-Ayres, avait été chargé de s'aboucher avec le président du Paraguay pour obtenir en faveur de sujets anglais résidant au Paraguay la faculté de sortir du pays. Une

Digitized by Google

canonnière anglaise conduisit M. Gould jusqu'à Corrientès. Là, conformément aux concessions faites au Brésil par les puissances signataires du traité de 1853, il eut à demander aux alliés l'autorisation de traverser la ligne du blocus pour pénétrer jusqu'à Humayta. Dans les entretiens qu'il eut avec M. Mitre et le marquis de Caxias, il crut s'apercevoir que ceux-ci étaient las de cette guerre, et, sans y être autorisé ni par son gouvernement ni même par son chef direct, il se donna le rôle de médiateur officieux. Comme les ouvertures qu'il fit au maréchal Lopez ne furent pas repoussées, il se crut fondé à laisser entrevoir, à son retour au camp allié, que le président du Paraguay ne se montrerait pas difficile sur les conditions de la paix. Les alliés rédigèrent en conséquence un projet de traité qui fut adressé à Humayta en même temps qu'à Rio, à Buenos-Ayres et à Monteviedo. Le maréchal Lopez déclina tout net les propositions; son refus n'avait rien d'étonnant, si, comme le dit la presse argentine, le traité proposé portait pour première condition l'abdication de Lopez et son départ pour l'Europe.

La guerre continua donc. Les Paraguayens essayèrent (octobre et novembre) plusieurs attaques, soit pour arrêter les alliés dans leur progrès vers l'Assomption, soit pour les inquiéter sur leurs derrières et couper leurs communications avec l'escadre. Le 3 novembre notamment, les Paraguayens, qui avaient assailli à l'improviste le camp mal gardé de Tuyuti, ne furent repoussés qu'après avoir détruit une grande partie des approvisionnemens brésiliens. La saison des pluies interrompit pour la troisième fois les opérations actives. Ainsi, à la fin de 1867, rien ne faisait présager la fin prochaine de la lutte. L'escadre cuirassée restait séparée de la flotte de transport sans avancer ni reculer. L'armée alliée s'étendait sur la rive gauche du Paraguay, au-delà d'Humayta, mais les troupes du maréchal Lopez ne donnaient aucun signe de découragement.

Durant les années 1866 et 1867, l'histoire intérieure du Paraguay ne présente aucun événement particulier autre que ceux qui se rapportent à la guerre. A l'extérieur, le maréchal Lopez a conclu un traité d'alliance avec la Bolivie et ouvert une voie de communication avec ce pays. Soumis à un blocus rigoureux, il n'a eu que des rapports indirects avec les grandes puissances. Néanmoins l'Angleterre s'est plainte des difficultés opposées au départ de sujets anglais qui résidaient dans le pays. Quant au gouvernement des États-Unis, il semblait disposé à témoigner une certaine sympathie au Paraguay.

A la demande du gouvernement français, les alliés ont autorisé le passage à travers les lignes de blocus de quelques objets de provenance para-

Digitized by Google

guayenne destinés à l'exposition universelle de Paris. Le Paraguay, représenté seulement par son gouvernement et par un négociant français, n'en a pas moins obtenu une médaille d'or pour ses produits agricoles et forestiers. On a pu remarquer certains échantillons de soie produite par le ver du ricin, des cocons bruts et diverses variétés de tabac.

La population du Paraguay est évaluée à 1,400,000 âmes; la surface est de 2,500 lieues carrées. Les principaux produits naturels exportables sont le maté, le coton, le tabac, la canne à sucre. En 1864, la production du tabac a été de 15 millions de livres environ. Le gouvernement vend des terrains spécialement propres à la culture du coton et du tabac au prix de 15 fr. l'hectare. Le mouvement commercial du port de l'Assomption a été : Importation, qui consiste surtout en tissus de coton, de lin, de laine, 4,666,000 fr.; exportation 8,220,000 fr. Il faut ajouter environ 3 millions d'importation pour les travaux du gouvernement. C'est un commerce total de 16 millions environ.

Les revenus du trésor atteignent 15 millions. L'état n'a pas de dettes. L'armée comptait avant la guerre 12,000 hommes sous les drapeaux, 35,000 vétérans, et les milices départementales 50,000 hommes environ. Quelques jeunes gens sont envoyés annuellement à l'école militaire française de Saint-Cyr. La marine de guerre ou de commerce se compose de 12 bâtimens à vapeur appartenant à l'état.

Le chemin de fer de l'Assomption à Villa-Rica (150 kilomètres) est exploité sur une étendue de 72 kilomètres, traversant les parties les plus peuplées du pays. L'Assomption possède diverses fabriques, des arsenaux militaires et maritimes.

Engagée dans la guerre étrangère, la confédération argentine a lutté en 1866 et 1867 contre une série de troubles intérieurs. Le général Urquiza a conservé, sur la province de la rive gauche du Parana, une dictature presque indépendante du gouvernement fédéral de Buenos-Ayres, et les provinces de la rive droite en ont appelé de nouveau à la révolte armée. En même temps que les ennemis du gouvernement et du pacte fédéral recouraient volontiers à la violence, il est remarquable que la population ait semblé ériger l'indifférence en système quand il s'agissait de la marche régulière des pouvoirs publics, du fonctionnement des institutions, et n'ait cherché à se servir de ses droits ni pour améliorer la situation, ni pour faire triompher par des moyens légaux ses idées sur la conduite des affaires.

C'est ainsi que les élections accomplies le 1er janvier 1866 dans l'état de Buenos-Ayres pour remplacer au congrès 8 députés sortans réunirent à grand'peine quelques votans et durent être par deux fois annulées. Le gouvernement de la province amena sans discussion la législature locale à voter une loi qui modifiait dans la municipalité de Buenos-Ayres le mode de suffrage, et lui

Digitized by Google

donnait pour base l'élection à deux degrés. La fraude et la corruption trouvaient trop facilement accès auprès d'électeurs peu soucieux de la chose publique. Le président Mitre s'en plaignit dans son premier message au congrès. Le scrutin resta vide lors de la nomination des conseillers municipaux de Buenos-Ayres, et le gouvernement national, usant du privilége que lui attribue la constitution, fut obligé de nommer lui-même la commission municipale. Cependant, et surtout au point de vue des finances, la situation était précaire. Buenos-Ayres, plus riche et aussi plus directement soumise à l'influence des affaires politiques, en souffrait plus que les provinces. M. Riestra, envoyé à Londres à la fin de 1865 pour contracter un emprunt, ne réussissait pas. Le million de piastres prêté par le Brésil s'était épuisé, la crise des marchés européens s'ajouta aux embarras locaux, et la Banque nationale, qui possédait le privilége d'émettre un papier-monnaie non remboursable, se vit l'objet d'accusations violentes.

La session du congrès fédéral s'ouvrit le 6 mai. Le message présidentiel, très long et très prolixe, racontait les récens succès des alliés au Paraguay, et annonçait avec confiance la fin prochaine de la guerre. Il blâmait vivement le bombardement de Valparaiso. « Le gouvernement argentin, disait-il, s'associera aux demandes d'indemnité que formuleraient les autres puissances neutres auprès du gouvernement espagnol. » Il se taisait néanmoins sur l'état des relations avec le Chili, contre lequel la confédération argentine nourrissait de vieux griefs. Il restait aussi muet sur la question du Mexique. Quant aux affaires intérieures, il s'applaudissait des progrès de l'émigration européenne dans la Plata. Dans les quatre premiers mois de 1866, 4,780 émigrans s'étaient établis sur divers points. Il s'abstint de traiter la question toujours brûlante de l'installation définitive d'une capitale fédérale et ne parla ni de l'état peu rassurant des provinces, ni des dévastations commises par les Indiens. Il préférait constater une plus-value de 18 pour 100 dans les recettes de 1865, évaluées à 8,295,000 piastres fortes. Il indiquait un accroissement considérable de l'exportation des laines brutes (1).

Le congrès eut à résoudre deux questions importantes qui compliquaient les rapports du gouvernement national soit avec la province de Buenos-Ayres, soit avec l'ensemble des provinces fédérales. C'était la suppression à dater du 25 mai 1865 de la garantie accordée par le gouvernement fédéral au budget de la province de Buenos-Ayres, puis la suppression, prévue par la constitution, des

(1) Pour Buenos-Ayres seulement, l'exportation avait monté de 2,943,000 arobes en 1863, à 4,634,000 arobes en 1865; elle atteignait dans cette dernière année 5 millions d'arobes, soit 57,500,000 kilogrammes pour l'ensemble de la confédération.

Digitized by Google

droits sur les exportations. Cette suppression d'un des revenus attribués au trésor fédéral eût introduit dans le budget de 1867 un déficit de 1,098,000 piastres fortes. Aussi, en présence de la pénurie trop évidente des ressources, le congrès adopta l'idée de laisser à une convention nationale le soin de réformer l'article 67 de la constitution ou de trouver d'autres ressources. Cette convention, réunie à Santa-Fé, décida dans le courant de septembre, malgré l'opposition des représentans de Buenos-Ayres, que les droits d'exportation seraient maintenus au profit du trésor fédéral.

Du reste le congrès demeurait fort indifférent à la guerre du Paraguay. Tandis que la législature provinciale de Buenos-Ayres blâmait ouvertement la continuation des hostilités, les députés fédéraux ne songeaient même pas à provoquer quelques explications sur les intentions du gouvernement. Le sénat fédéral protesta, il est vrai, contre le décret du 5 juillet, par lequel le pouvoir exécutif ordonnait l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'envoi au camp de 5,000 chevaux et 1,500 mules, chaque propriétaire exproprié, Argentin ou étranger, devant recevoir une indemnité égale et fixée à l'avance. Ces protestations n'empêchèrent pas le gouvernement de procéder à l'exécution du décret; mais la mauvaise volonté des citoyens en rendit les effets presque nuls. Quant aux 3,000 hommes de renfort que le congrès fédéral avait votés, la même cause fit que la moitié à peine arrivèrent au camp. Le congrès se sépara le 4 octobre, après avoir accordé pour les dépenses de la guerre un subside de 4 millions de piastres fortes, que la Banque nationale se chargea heureusement d'avancer.

La législature provinciale de Buenos-Ayres, dont la première session avait été peu laborieuse, se réunit de nouveau extraordinairement le 13 novembre 1866 pour aviser aux moyens de remédier à la crise financière. Le papier-monnaie émis par la Banque et non remboursable était devenu l'unique instrument des transactions, à l'exclusion de l'or; mais, en dépit d'une loi de 1864 qui lui attribuait une valeur précise, ce papier subissait des oscillations fréquentes et considérables de nature à paralyser les affaires Une loi provinciale votée à la fin de décembre et applicable au papier émis dans la province de Buenos-Ayres lui a rendu une valeur fixe en enjoignant à la Banque de l'accepter en échange d'un poids d'or déterminé; cette mesure parut amener quelques bons effets.

Au commencement de 1867, à Buenos-Ayres, les élections deux fois annulées qui devaient envoyer au congrès des députés pour la province s'opérèrent au milieu d'une indifférence générale et restèrent à la discrétion de la fraction du parti autonomiste ou sépara-

Digitized by Google

tiste connue sous le nom de *club Libertad*. Le 7 janvier, plusieurs personnes furent arrêtées sous prévention de complot contre le gouvernement; parmi elles se trouvaient des émigrés montévidéens. Le général Urquiza, gouverneur de l'Entre-Rios, se montrait toujours peu sympathique au gouvernement. Dans les provinces de la rive droite, voisines des Andes et du Chili, les choses prenaient une tournure plus fâcheuse depuis le mois de mai 1866. Les provinces de Cordova, de Catamarca, renversaient toutes deux leur gouvernement local, et refusaient d'envoyer aucun renfort au Paraguay; celle de Santa-Fé donnait des signes d'agitation. Dans le courant d'octobre 1866, San-Juan, San-Luis, Mendoza, la Rioja, se soulevèrent contre les autorités fédérales. Des émigrés chiliens se trouvaient à la tête de la révolution. Le général Paunero, occupé à lever des recrues pour l'armée, partit en toute hâte avec quelques soldats. Il put comprimer le mouvement à Mendoza; mais il dut laisser le champ libre dans les autres provinces aux révoltés *montoneros* que commandaient Philippe Saa, Videla et d'autres chefs séparatistes. En janvier 1867, le général Paunero dispersa un corps d'insurgés; mais il dut s'arrêter faute de ressources, et le mois suivant les mécontens de Catamarca se soulevèrent à leur tour, battant les forces nationales doublées de milice envoyées contre eux et tuant le commandant. En même temps, les Indiens (novembre 1866), profitant des troubles intérieurs et de l'abandon des frontières par les troupes régulières, employées toutes au Paraguay, entreprirent d'audacieuses razzias. En janvier 1867, ils s'avançaient jusqu'aux environs de l'Azul, enlevant les bestiaux, la principale richesse du pays. C'est tout au plus s'il restait à l'intérieur 4,000 hommes, soit soldats réguliers, soit gardes nationaux. A tel corps, il était dû quinze mois de solde. Cette situation parut assez grave au président de la confédération pour qu'il abandonnât au maréchal Caxias la direction des opérations au Paraguay. Il quitta le camp, emmenant 4,000 Argentins, plus de la moitié du contingent, arriva au Rosario le 13 février, à Buenos-Ayres le 26, et reprit le 4 mars l'exercice du gouvernement, abandonné durant son absence au vice-président, M. Martin Paz.

Son retour imprima plus de vigueur aux opérations dirigées contre les rebelles. Il était temps, car les troupes fédérales venaient d'être défaites de nouveau à Tignogarta (mars 1867). Le général Taboada, envoyé avec 3,000 hommes, reprit la Rioja et battit à Bargas un corps de 5,000 rebelles, tandis que le colonel Arredondo, un des lieutenans du général Paunero, renforcé d'une partie des troupes ramenées du Paraguay, mettait en pleine déroute, à San-Ignacio, les 4,000 *montoneros* sous les ordres de Philippe Saa,

Digitized by Google

et leur enlevait 8 bouches à feu. Cette double victoire sur les insurgés, qui, dirent les journaux argentins, comptaient dans leurs rangs quelques compagnies de l'armée chilienne, raffermit, le gouvernement fédéral, bien que l'agitation des provinces fût loin d'être comprimée à la fin de 1867. Au milieu de ces graves embarras, le congrès fédéral retardait l'ouverture de la session de 1867. Le choléra, né, dit-on, sur les champs de bataille du Paraguay et paraissant pour la première fois dans la Plata, était descendu de Corrientès à Buenos-Ayres (fin avril); il sévit avec violence tout le long du fleuve. Le tiers de la population de Buenos-Ayres, affolé de terreur, émigra dès les premiers jours. La capitale était à ce moment très mal tenue au point de vue de la voirie et de la salubrité. Les établissemens de *saladeros* situés dans les faubourgs, à Baracas, ne prenaient pas le soin de faire disparaître les détritus des animaux abattus. Quand soufflait le vent du sud, ces débris de chairs corrompues empestaient la ville. Au plus fort de l'épidémie, il fut question de fermer les fabriques de salaisons; mais elles font vivre une partie notable de la population, on recula devant la mesure. Le danger diminua, et l'administration municipale se contenta d'imposer quelques mesures de précaution qui ne furent même pas observées. Le choléra exerça une grande influence sur les affaires. Montevideo, après avoir fermé pendant quelques jours son port aux provenances de Buenos-Ayres, maintint ensuite une quarantaine rigoureuse. Le télégraphe électrique jeté dans la Plata entre les deux places au mois de décembre 1866 resta presque le seul moyen de communication.

La vie politique reprit à la disparition du fléau. Le 23 mai s'ouvrit la session de la législature provinciale. Dans son discours d'ouverture, le gouverneur, M. Alsina, gourmanda vivement les députés de leur indifférence pour les affaires publiques. Si une telle situation persistait, il faudrait, dit-il, réformer la constitution. Devant tant d'incurie, lorsque le pouvoir législatif ne prend même pas le soin de voter l'impôt, le gouvernement devra nécessairement s'attribuer les pouvoirs dictatoriaux. M. Alsina se louait des rapports qui existaient entre le gouvernement de la province et les pouvoirs fédéraux, vivant côte à côte à Buenos-Ayres.

L'ouverture du congrès national n'eut lieu que le 2 juin. Le discours du général Mitre, très court, n'exprimait plus que de vagues espérances sur la fin de la guerre du Paraguay. Il laissait entrevoir le désir du président de rejoindre l'armée pour en reprendre le commandement en chef. L'offre de démission faite dès le début de la session par le vice-président, M. Paz, eût pu mettre obstacle à ces projets; le congrès refusa d'accepter cette démission. Au reste

Digitized by Google

le général Mitre profitait de son séjour à Buenos-Ayres pour s'occuper de l'armée. Le souci des affaires de la confédération semblait disparaître devant le désir de pousser les opérations militaires. La pacification de quelques provinces permit de renvoyer au camp les troupes employées contre les rebelles, et le contingent argentin se vit reporté à 8,000 hommes environ (juin). Le général Mitre reprit le 22 juillet le chemin du Paraguay pour assister à la série d'opérations que le maréchal Caxias allait entreprendre.

La plus importante des questions soumises aux délibérations du congrès durant la session de 1867 fut celle du choix définitif de la capitale fédérale. L'article 3 de la constitution argentine votée au congrès général de Parana le 27 septembre 1860 porte que « les autorités qui exercent le gouvernement fédéral résident dans la ville déclarée capitale de la confédération par une loi spéciale du congrès, après que la cession en aura été faite par la ou les législatures provinciales du territoire qui doit se trouver fédéralisé. » Néanmoins, lorsque le général Mitre, de président de Buenos-Ayres, devint président de la confédération, et que le gouvernement fédéral se trouva constitué, la question ne reçut qu'une solution provisoire. Une loi rendue le 8 octobre 1862 par le congrès fédéral d'accord avec le gouvernement local de Buenos-Ayres autorisa les autorités fédérales à résider pendant un délai de cinq ans dans la ville de Buenos-Ayres, sans donner toutefois à celle-ci le caractère d'une capitale permanente. Ce délai expirait le 8 octobre 1867. Déjà on s'était occupé l'année précédente de chercher une solution. Un projet présenté au sénat fédéral proposait de maintenir à titre définitif la capitale fédérale à Buenos-Ayres, qui serait fédéralisée. Buenos-Ayres, disait-on, ayant imposé en partie au reste de la confédération ses propres institutions, pouvait supporter les charges que lui imposerait son titre de capitale, charges que compenseraient d'ailleurs les avantages de cette situation privilégiée. C'était en outre et sans comparaison la plus considérable entre les cités argentines, et l'intérêt public exigeait qu'elle se dévouât pour tous, dût-il lui en coûter quelques sacrifices. Tels étaient les argumens des autonomistes à Buenos-Ayres. Dans les provinces, le même parti ajoutait que, si la capitale fédérale venait à s'établir ailleurs qu'à Buenos-Ayres, il était à craindre que cette ville, concentrant en elle presque toute la richesse et l'importance de la confédération, n'en vînt bientôt à briser le lien fédéral et à reprendre son indépendance. Les séparatistes, plus soucieux des intérêts locaux, préféraient qu'à l'exemple des États-Unis on fédéralisât quelque territoire sans importance acquise. Ils arguaient de la nécessité de conserver vis-à-vis du gouvernement fédéral une indépendance

Digitized by Google

complète à chacun des gouvernemens provinciaux. Ils prétendaient qu'en laissant le gouvernement national siéger à Buenos-Ayres on accroîtrait l'influence déjà bien assez puissante de cette ville, qui demeurerait ainsi un obstacle permanent au développement des autres cités de la confédération, telles que le Rosario, Cordova, qui, au temps de la confédération de Parana, avaient grandi rapidement. M. Quintana se fit dans le congrès le défenseur des opinions séparatistes. Il déposa le 21 juillet un projet de loi ainsi conçu : « La ville du Rosario est déclarée capitale de la confédération, y compris le territoire situé entre les arroyos Saladillo et Ludueña, sur une lieue de profondeur à partir de la rive du Parana. » La translation devait s'opérer en mai 1868, si du moins la législature provinciale de Santa-Fé et le congrès fédéral y donnaient leur assentiment. Soumise tout d'abord à la chambre des députés, cette proposition obtint 24 voix contre 10; mais 12 sénateurs contre 11 la repoussèrent. Dès lors le projet de transfert ne pouvait plus se représenter dans le cours de la session. En réalité, le public demeurait assez indifférent à ce refus. Pourvu que le gouvernement national s'abstînt d'exercer aucune juridiction locale sur la ville et la province de Buenos-Ayres, les séparatistes eux-mêmes consentaient sans trop de déplaisir à l'y voir demeurer. C'est en ce sens que les choses s'arrangèrent. Le 8 octobre, M. Rawson, ministre de l'intérieur du gouvernement fédéral, remit au gouvernement local de la province de Buenos-Ayres, représenté par le gouverneur, M. Alsina, l'exercice de la juridiction locale dont il n'avait été investi que pour un délai de cinq années. Le gouvernement national eut à se contenter du droit de simple résidence, qui appartient au reste aux pouvoirs fédéraux sur quelque point que ce soit du territoire fédéral.

Le congrès étudia encore un projet de délimitation des frontières, fixant le Rio-Negro pour limite sud du territoire argentin. Il examina un plan pour la colonisation des territoires entre le Rio-Colorado et le Rio-Negro et pour la création de postes militaires destinés à contenir les incursions des Indiens. Enfin il vota un crédit de 400,000 piastres fortes pour munir l'îlot de Martin-Garcia d'une artillerie de gros calibre. La presse brésilienne s'émut de ce vote, qu'elle considéra comme une menace à la libre navigation de la Plata; mais la pénurie du trésor argentin suffisait pour ajourner l'exécution de la mesure. Le congrès se sépara (octobre 1867) après avoir entendu le discours de clôture dans lequel le vice-président de la république, tout en exprimant l'espoir que la guerre du Paraguay serait terminée avant la prochaine session, ajoutait que les citoyens auraient à faire de nouveaux sacrifices.

Digitized by Google

La session de 1867 avait été aussi vide que celle de 1866, et la situation générale du pays ne s'en trouvait guère améliorée. Dans les provinces andines, l'insurrection ne s'éteignait sur un point que pour se rallumer sur un autre. En sept mois, la Rioja changea quinze fois de gouvernement. Dans l'Entre-Rios, le général Urquiza conservait son attitude énigmatique. Le gouvernement fédéral s'affaiblit au mois de septembre par la retraite d'un de ses membres les plus éminens, M. Elizalde, ministre des affaires étrangères, qui, se trouvant en désaccord avec M. Martin Paz, vice-président, donna sa démission ainsi que son collègue, M. Costa, ministre de la justice. M. Elizalde fut remplacé par le Dr Ugarte, et M. Costa par le Dr Urriburu. M. Elizalde était considéré à tort ou à raison comme représentant plus particulièrement dans le cabinet la politique du général Mitre et comme le défenseur le plus convaincu de l'alliance brésilienne. A Buenos-Ayres même, la fin de l'année fut signalée par quelques troubles locaux. Les autorités municipales, malgré les réprimandes de M. Alsina, n'avaient pas pris plus de souci des intérêts municipaux. Quand le choléra reparut à Buenos-Ayres, en décembre 1867, la population, mécontente de voir que rien n'avait été fait pour assainir la ville, exigea le renvoi de la commission municipale. Il y eut des troubles, et la commission fut en effet remplacée par un conseil provisoire. La guerre, l'insurrection des provinces, une crise financière et industrielle, la réapparition du choléra, telles sont les fâcheuses conditions au milieu desquelles, à la fin de l'année 1867, le pays se préparait à l'élection d'un président en remplacement du général Mitre, dont le pouvoir expire en 1868.

Hors la guerre du Paraguay, la confédération n'a été engagée dans aucune question extérieure. L'offre de médiation des États-Unis, repoussée une première fois, subsiste en principe. Les relations restent tendues avec le Chili, que la presse argentine accuse de fomenter les troubles des provinces. En février 1866, un conflit s'est élevé avec le gouvernement italien au sujet d'une goëlette de commerce italienne saisie à Buenos-Ayres par autorité de justice, et reprise de vive force dans le port même par un navire de guerre de l'escadre italienne. L'incident, qui n'a pas eu à l'origine d'autre conséquence, s'ajoute néanmoins aux griefs dont l'énumération a été faite au parlement de Florence à la fin de 1867, et qui a paru de nature à motiver dans l'avenir une intervention de l'Italie dans la Plata.

Population. — 1,500,000 âmes. L'accroissement est très rapide. On compte en 10 ans 1 naissance sur 22 habitans, et 1 décès sur 44, ce qui doublerait

Digitized by Google

la population à chaque période décennale. L'émigration européenne, française surtout, est toujours assez considérable. Le gouvernement vend des terres au prix moyen de 15 francs l'hectare. Les mines de cuivre, d'or et d'argent sont exploitées plus activement depuis 1863. On estime la valeur de la production à 8 millions de francs.

Commerce. — Le commerce transatlantique est beaucoup plus considérable que celui de terre, qui n'a de débouché qu'au Chili. New-York achète une grande partie des laines argentines. Le commerce général, en 1866, est évalué à 400 millions de francs, dont 120 millions avec la France. Le port de Buenos-Ayres entre dans ce commerce pour les quatre cinquièmes. 1,028 navires jaugeant 339,750 tonneaux, sont entrés en 1866 dans les ports de la confédération; 1,130 avec 324,055 tonneaux en sont sortis, sans compter le cabotage des fleuves.

Chemins de fer en exploitation. — Au 1er janvier 1867, de Buenos-Ayres à Chivilcoy, 159 kilomètres, à Las Conchas, 32 kilomètres, à Chascomus, 113 kilomètres, à la Boca, 6 kilomètres; de Rosario à Frayle-Muerto, 160 kilomètres. D'autres lignes sont en construction.

Budget. — Le budget des dépenses de 1865 était de 9,400,183 piastres fortes. En 1866, le revenu produit par les douanes a dû fournir 9,568,554 piastres.

La dette au 31 décembre 1864 était de 18,133,435 piastres fortes, environ 91 millions de francs.

Guerre. — L'armée active est sur le papier de 9,000 hommes. La garde nationale mobilisable, composée de tous les citoyens en âge de porter les armes, devrait fournir 180,000 hommes sur le papier.

La confédération a pris une part assez considérable à l'exposition universelle de 1867. Elle a obtenu plusieurs récompenses. Outre les produits du sol et de l'industrie, elle a exposé quelques peintures, des médailles, des livres et divers autres produits de l'imprimerie et de la librairie.

Pendant les deux années 1866 et 1867, la république de l'Uruguay est demeurée sous le régime dictatorial inauguré après le triomphe du parti colorado, en 1865. L'allié du Brésil, vainqueur du président Aguirre, le général Florès, a gardé le titre de gouverneur provisoire avec une complète omnipotence. La représentation nationale, dissoute après la chute du régime précédent, n'a pas été reconstitué. Les divers emplois ont été remplis sans contrôle par les partisans et les créatures du dictateur. En janvier 1867 seulement, certains fonctionnaires inférieurs, les alcades, furent renommés à l'élection dans les départemens. Au reste le peuple sembla s'accommoder de ce régime, qui lui donnait la tranquillité, et ne mit nul empressement à revendiquer ni à reprendre l'exercice de ses droits politiques. Néanmoins le général Florès, soit qu'il cédât à la pression des journaux et de ceux qui l'entouraient de plus près, soit qu'il fût fatigué du pouvoir, fit rouvrir le 23 février 1867 les registres d'inscriptions pour procéder aux élections des membres du corps législatif, auquel, annonça-t-il,

Digitized by Google

il remettrait les pouvoirs publics le 15 février 1868. Les élections eurent lieu en décembre 1867 sans aucun désordre. Tout individu résidant dans l'Uruguay, qu'il fût ou non naturalisé, fut appelé à y prendre part. Cette mesure était destinée à donner aux candidats patronnés par le gouvernement le concours des immigrans étrangers, des Italiens notamment, dont les sympathies paraissaient acquises au général Florès. Les élections se terminèrent presque partout à l'avantage de ses partisans.

Le général Florès demeura pendant les premiers mois de 1866 à l'armée du Paraguay, et les ministres auxquels il avait confié l'intérim du gouvernement, privés de l'appui de la garde nationale, mobilisée depuis trois ans, et qu'un décret du mois de février avait licenciée, eurent quelque peine à se faire obéir des préfets des départemens et à contenir à Montevideo la turbulence du fils du gouverneur provisoire, le colonel Fortunato Florès, sûr de l'appui du fameux bataillon *Libertad*, qui demeurait fidèle à ses opinions avancées. M. Castro, ministre des affaires étrangères, auquel on imputait la divulgation du traité secret de la triple alliance, avait cédé dans le courant du mois son portefeuille à M. Flangini. Le général Florès, de retour du camp au mois d'octobre, après avoir visité les provinces, donna une direction plus énergique aux affaires. La prospérité matérielle, l'importance commerciale de Montevideo, grandirent rapidement avec le repos. Le choléra, qui apparut au mois d'avril et plus fortement au mois de décembre 1867, n'arrêta pas cet élan. Dans les provinces, les villes de Salto, de Mercedes, grandissaient, Paysandû se relevait de ses ruines. Malgré l'insuffisance de la police, l'émigration européenne continuait à se porter dans l'Uruguay; les Italiens surtout y venaient en grand nombre. Il n'est pas inutile d'ajouter que l'émigration italienne, qui suivit avec anxiété les péripéties de la guerre contre l'Autriche en 1866, se montra fort mécontente de l'attitude prise par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel lors de l'intervention française à Rome contre Garibaldi en novembre 1867.

Le général Florès, qui en décembre 1866 avait pris soin de confirmer l'amnistie générale accordée à tous les exilés montévidéens, n'était pas néanmoins sans ennemis. La presse de Buenos-Ayres l'accusa d'avoir vendu au Brésil l'indépendance de Montevideo et l'entrée de la Plata. En septembre 1867, un certain colonel Aparicio, sorti de l'Entre-Rios avec une bande de 130 hommes, essaya un mouvement qui n'eut d'ailleurs pas de suite sérieuse. Le général Florès faillit encore être victime d'un complot contre sa vie. On découvrit au mois d'août une mine destinée à faire sauter le palais où il habitait avec sa famille ainsi que plusieurs maisons du voisi-

Digitized by Google

nage. De sourdes inimitiés n'attendaient pour éclater que le moment où il déposerait le pouvoir.

Malgré les progrès incontestables du commerce de Montevideo, la place a subi dans le courant des deux années 1866 et 1867 une série de crises financières dues tant au contre-coup des affaires européennes, notamment de la guerre de Prusse, qu'à l'abus du crédit. Après le triomphe du général Florès, un trop grand nombre de banques avaient été autorisées à s'ouvrir, et à toutes le gouvernement avait laissé la liberté d'émettre du papier-monnaie sous certaines conditions qui n'étaient pas exécutées. Au mois de mai 1866, la plupart de ces banques, qui avaient inondé le marché de leur papier, menaçaient ruine. La grande maison du baron Mañá, véritable banque d'état, chargée du service de la dette publique, des dépenses quotidiennes de l'administration, dépositaire d'un grand nombre de fortunes privées, avait épuisé le million et demi de piastres qu'elle tenait en caisse, et se sentait près d'être atteinte à son tour. Pour prévenir une catastrophe, le gouvernement rendit le 20 juin un décret qui autorisait les banques d'émission à suspendre les paiemens en espèces, et donna aux billets cours forcé dans les administrations publiques comme dans les transactions privées. Cette mesure fut rapportée au mois de décembre de la même année, mais pour être appliquée de nouveau à la fin de 1867. Un décret du gouvernement annonça en même temps la révision prochaine des statuts des banques.

La république de l'Uruguay, tout inféodée qu'elle fût à la politique brésilienne, a pris à la guerre contre le Paraguay une participation moins active que ses deux alliés. En janvier 1866, elle a rompu ses relations avec le Chili plutôt que de consentir à fermer son port aux navires espagnols; mais l'accord s'est rétabli en juillet. Le ministre du Chili, M. Lastarria, fut de nouveau accrédité à Montevideo, et à la fin de 1867 le Pérou y envoya également un chargé d'affaires. Les États-Unis, qui n'avaient pas reconnu le gouvernement dictatorial du général Florès, se sont décidés à lever cet interdit lorsqu'ils ont su que le régime parlementaire allait être restitué à la république. Au mois d'octobre 1867, le général Ashboth, leur ministre à Buenos-Ayres, fut accrédité en la même qualité à Montevideo. Les puissances européennes ont entretenu en général de bons rapports avec la république, où leur commerce s'étend. La Prusse agrandie, et qui devient une puissance maritime, s'y faisait connaître rapidement. Le paiement des indemnités dues aux créanciers anglais et français s'est régulièrement effectué. Néanmoins, à la fin de 1867, quelques menaces sont venues de l'Italie. Cette puissance, qui entretenait dans la Plata une escadre

Digitized by Google

considérable, a demandé pour d'anciennes réclamations, un règlement analogue à celui qu'ont obtenu la France et l'Angleterre. Il était même question (décembre 1867) de mesures coercitives dans les journaux italiens et même au parlement de Florence; mais il n'y fut pas donné suite.

Revenu public. — Évalué de 45 à 50 millions de francs pour 1866.

Recettes des douanes en 1866. — 3,188,120 piastres, sans compter les patentes, timbres, droits de phare, contributions directes. — Les recettes des douanes s'accroissent encore dans les premiers mois de 1867. En octobre, elles ont dépassé 400,000 piastres.

Commerce général en 1866. — 28 millions 1/2 de piastres, soit 154 millions de francs. — Il y a eu en 1866 un mouvement de 2,865 navires, jaugeant 335,000 tonneaux. On juge par ces chiffres de l'importance croissante du port. Les principaux articles d'exportation sont les laines, les cuirs, les salaisons et autres produits obtenus des viandes. Il s'est formé pour ce dernier genre d'industrie de grands établissemens européens.

Travaux publics. — Le 25 avril 1867 a eu lieu l'inauguration des travaux du chemin de fer central de Montevideo à Durasno. Au mois de décembre 1866 a été terminé le télégraphe électrique traversant la Plata, de Montevideo à Buenos-Ayres. En 1867, on a achevé une bourse, un hôtel des postes. On s'occupe d'agrandir les bâtimens de la douane; on a fondé un hôpital, un asile d'orphelins, un pénitencier; un marché neuf a été ouvert.

Législation. — Un décret du 20 mars 1866 a chargé la commission déjà instituée pour réviser le code de commerce d'un travail analogue pour les lois civiles, criminelles et de procédure. Le code civil a été achevé et publié dans les premiers jours de 1868. Il est en majeure partie emprunté aux législations européennes. — Divers règlemens sanitaires ont été rendus pendant la période du choléra, qui a malheureusement repris à la fin de 1867. — Le ministre de la marine a rendu également divers décrets pour faciliter les mouvemens et la police du port, comme pour aviser aux inconvéniens des quarantaines de santé. L'Uruguay a obtenu une médaille d'or à l'exposition universelle de 1867 pour l'ensemble de son exposition, en particulier pour les laines et les suifs.

On peut citer, parmi les œuvres de la littérature orientale, un mémoire pour servir à l'histoire de l'Amérique du Sud, envoyé à l'exposition par M. Nascimbene, de Montevideo, et un ouvrage du docteur Odicini sur la fièvre jaune.

Digitized by Google

LE BRÉSIL

Empire constitutionnel. — Dom Pedro II, empereur [1].

Effets de la guerre du Paraguay. — Les esclaves enrôlés. — Ouverture des fleuves. — Affaires extérieures. — Session parlementaire de 1866. — Discours du trône. — Chute du ministère. — Nouvelles élections. — Session parlementaire de 1867. — Situation financière. — Création de nouveaux impôts. — Statistique.

La guerre contre le Paraguay a influé d'une manière aussi fâcheuse sur les affaires intérieures du Brésil que sur celles des états de la Plata. Au début de l'année 1866, tout le territoire de l'empire, sauf les frontières lointaines du Matto-Grosso, était débarrassé de l'invasion paraguayenne; mais, pour se trouver reportée sur le sol ennemi, la lutte n'en entraînait pas moins des pertes d'hommes et des dépenses d'argent désastreuses dans un moment où le pays s'appliquait à transformer son agriculture et à modifier son administration. En mars 1866, on évaluait déjà à 350 millions les frais de la guerre. C'était une lourde charge pour des finances éprouvées par une série de crises commerciales. Les événemens d'Europe vinrent encore aggraver cette situation, et la hausse du coton sur les marchés européens n'apporta qu'un soulagement momentané. Au mois d'août le parlement autorisa encore l'émission de 50,000 contos de reis (120 millions de francs) en papier-monnaie, et à la fin de la session de 1867 il dut voter de nouveaux impôts.

On ne rencontrait pas de moindres difficultés à tenir au complet l'effectif de 30,000 hommes, minimum jugé nécessaire au Paraguay. Les engagemens volontaires ne suffisant plus, on recourut, dès la fin de 1865, au recrutement forcé et à la mobilisation des gardes nationales. Le recrutement rencontrait des obstacles dans l'immense étendue du territoire, sur lequel les centres habités sont très clair-semés. Des agens spéciaux, parcourant les provinces, saisissaient tout homme valide de dix-huit à quarante ans, et l'emmenaient au chef-lieu. L'exemption était accordée aux veufs qui avaient des enfans en bas âge, aux fils aînés de veuves, aux ouvriers agricoles auxquels on reconnaissait une capacité spéciale,

(1) Né le 2 décembre 1825, proclamé empereur en 1831, déclaré majeur le 23 juillet 1840; marié le 4 septembre 1843 à l'impératrice Thérèse-Christine-Marie, née le 14 mars 1822, et fille de François Ier, roi des Deux-Siciles. De ce mariage sont issues seulement deux filles; la princesse impériale doña Isabelle, née le 29 juillet 1846, a épousé le 15 octobre 1864 le prince Louis, comte d'Eu, fils du duc de Nemours.

Digitized by Google

enfin à certaines catégories très restreintes d'ouvriers des manufactures. — Les recrues, réunies sur divers points de la côte, demeuraient internées dans quelque bâtiment public jusqu'à l'arrivée du bateau à vapeur qui les conduisait à Rio. Là, on les équipait, on les instruisait tant bien que mal. et on les expédiait au camp avec toute la célérité possible. La nation subit sans se plaindre ces procédés sommaires. La guerre était populaire, on faisait du succès une question d'honneur. Peut-être aussi comptait-on sur les bénéfices que le Brésil pourrait retirer de la faculté de s'étendre davantage vers le sud, où l'émigration européenne se laisserait plus volontiers attirer. En septembre 1866, quelques meneurs essayèrent un soulèvement à Fernambouc contre les agens du recrutement. Personne ne les suivit. En mars 1867, une nouvelle tentative n'eut pas plus de succès. Cependant, malgré ce bon vouloir dont témoignaient également les gardes nationales, une population trop disséminée de 6 millions de blancs ne pouvait fournir aux besoins d'une armée très éloignée et décimée par la maladie plus encore que par le feu. Lorsque le choléra éclata (avril 1867), on ne trouva plus de recrues en nombre suffisant. Le marquis de Caxias demandait 10,000 hommes, à peine put-on lui en fournir 2,000 dans les premiers moments bien qu'on eût été jusqu'à libérer, pour les enrégimenter, les condamnés déportés à l'île de Fernando-Po. — L'empereur assistait régulièrement à chacun des départs de troupes : il encourageait les soldats, il apportait toute son attention à leur bien-être, il surveillait les armemens. L'armée n'en eut pas moins de grandes souffrances à supporter au Paraguay, et les défauts d'une organisation militaire incomplète ne purent être tous conjurés.

Au milieu des désastres qu'elle a entraînés, la guerre du Paraguay a eu pourtant un résultat dont on doit se féliciter. La question de l'affranchissement des esclaves a fait un pas considérable. La nécessité de maintenir la culture du coton et du café, ces deux principales productions de l'empire, la crainte des complications sociales que pourrait faire naître la libération subite d'un grand nombre de noirs (plus de 2 millions) en présence d'une population blanche relativement faible, ont toujours fait reculer devant une mesure définitive. Les blancs ne suffisant pas à recruter l'armée, on eut l'idée d'affranchir les esclaves pour en faire des soldats. L'empereur le premier donna l'exemple. Le souverain a la jouissance, mais non la propriété des domaines appartenant à l'état. A ces domaines étaient attachés cinq ou six cents esclaves considérés eux-mêmes comme propriété publique. L'empereur les affranchit successivement dans le courant des deux années 1866 et 1867, et, pour compenser la perte, il autorisa le trésor à s'indemniser sur sa propre liste civile. En outre, au mois de février 1867, dom Pedro donna

Digitized by Google

au payeur de l'armée, sur sa cassette, 300,000 fr. affectés (1) au rachat d'esclaves dont on ferait des soldats. Les corps délibérans ne se sont pas, il est vrai, hâtés de suivre la voie que le chef de l'état leur indiquait. A la fin de 1867, l'esclavage n'était pas aboli. Le conseil d'état avait abandonné le projet primitif, qui consistait encore à rendre libres les enfans d'esclaves au moment de leur naissance sans affranchir les parens; ce système a paru immoral et contraire aux lois de la nature et de la famille (2). Néanmoins la nécessité de l'affranchissement est reconnue en principe. Le fait d'avoir confié à des esclaves affranchis le soin de défendre le drapeau national engage le pays tout entier. On cherche quelque moyen pratique, et il semble que l'on soit disposé à s'arrêter à l'idée d'une émancipation générale à une époque fixe, plus ou moins reculée, il est vrai.

La liberté de navigation, décrétée le 7 décembre 1866 sur tous les fleuves enclavés dans la frontière brésilienne, semble également être un des résultats de la guerre. On avait accusé le Brésil de prétendre monopoliser à son unique profit la navigation du Haut-Parana. C'était là, ajoutait-on, le motif le plus sérieux de la prolongation des hostilités contre le Paraguay. On en donnait pour preuve les entraves mises à la navigation des autres fleuves brésiliens. Cette accusation avait même trouvé quelque crédit aux États-Unis. C'est apparemment pour y répondre que le gouvernement impérial a autorisé les pavillons de toutes les nations amies à naviguer librement à dater du 7 décembre 1867 sur l'Amazone jusqu'à la frontière péruvienne et sur les affluens de ce grand fleuve, le Madeïra, le Tocantin le Rio-Negro, jusqu'à la limite des territoires habités, Cameta, Barba et Manäos. Le Tocantin donne accès de l'Océan aux provinces intérieures de Goyaz et du Matto-Grosso; le Madeïra conduit jusqu'en Bolivie et le Rio-Negro au Venezuela, qu'un autre système de navigation fluviale met lui-même en communications avec l'Équateur et la Colombie.

L'histoire extérieure du Brésil en 1866 et 1867 n'offre guère d'autres incidens que ceux qui se rapportent à la guerre du Paraguay. Les relations avec l'Angleterre, reprises à la fin de 1865, se sont mises sur un pied amical. L'agent diplomatique anglais nouvellement accrédité, M. Thornton, attendait des instructions pour reprendre les travaux de la commission mixte, commencés en 1858 et destinés à régler les contestations pendantes entre les deux pays. « Le bill Aberdeen, dit aux chambres brésiliennes le ministre des affaires étrangères, M. Saraïva (8 mai 1866), est sans

(1) La liste civile est de 2,400,000 francs.

(2) C'est également l'opinion de M. de Tocqueville, — *Démocratie en Amérique.*—Ce publiciste éminent ne sait quel moyen pratique indiquer qui puisse amener sans danger l'abolition de l'esclavage.

Digitized by Google

doute attentatoire aux droits de souveraineté de l'empire, mais le gouvernement laisse à l'Angleterre l'iniatitive d'en reconnaître l'inutilité. » Quant aux réclamations soulevées par l'Angleterre, la France et l'Italie relativement au blocus de la Plata, M. Saraïva annonçait qu'elles étaient aplanies et « que le gouvernement brésilien avait modifié en faveur des neutres la rigueur du blocus malgré le droit incontestable du Brésil. » Voici en réalité ce qui s'était passé. La France et l'Angleterre, auxquelles le traité de 1853 accorde même en temps de guerre la libre navigation de la Plata, avaient senti néanmoins qu'il n'était pas absolument équitable d'imposer au Brésil, qui n'avait pas pris part à ce traité, une obligation de nature à gêner parfois la conduite de ses opérations militaires. Elles s'arrêtèrent à un moyen terme. Les navires marchands demeurèrent en droit de traverser le blocus, à leurs risques et périls bien entendu, s'ils voulaient se rendre au Paraguay. Comme il existe peu de commerce avec ce dernier pays, même en temps de paix, ce cas ne devait pas se présenter fréquemment. Quant aux navires de guerre, il fut entendu qu'à moins de circonstances impérieuses et pressantes leurs commandans demanderaient, avant de se rendre sur le théâtre des hostilités, l'agrément du commandant de l'escadre brésilienne de blocus. M. Washburn, ministre des États-Unis à l'Assomption, n'en rencontra pas moins certaines difficultés avant d'obtenir le passage à Corrientès.

Le Brésil, qui avait reconnu l'empire du Mexique, ne s'était pourtant pas fait représenter auprès de l'empereur Maximilien, soit désir d'éviter toute nouvelle occasion de dépense, si minime qu'elle pût être, soit plutôt crainte de mécontenter les États-Unis. Aussi le ministre de l'empereur Maximilien à Rio, M. Escandon, crut-il devoir se retirer au mois de février 1866, ne laissant qu'un simple chargé d'affaires. Les relations cessèrent entre les deux empires jusqu'au jour où la cour du Brésil prit le deuil pour la victime de Queretaro, à laquelle l'unissaient des liens de famille.

Le Brésil a conservé la neutralité dans la guerre entamée entre l'Espagne et les républiques américaines du Pacifique. Il offrit néanmoins sa médiation, qu'il retira ensuite devant les offres antérieures faites par la France et l'Angleterre. Il eut encore le temps de recevoir de Santiago un refus péremptoire. Le cabinet chilien ne voulait se plier à aucune concession. Aussi quand les républiques du Pacifique s'offrirent à leur tour en qualité de médiatrices pour arrêter l'effusion du sang au Paraguay, le Brésil repoussa-t-il leur proposition. Il s'ensuivit une certaine aigreur dans les relations entre le gouvernement impérial et ceux du Chili et du Pérou. A Lima, le président Prado, dans le message lu à la session parlementaire de 1867, parla même du Brésil et de ses ambitions en termes

Digitized by Google

tels que l'agent diplomatique brésilien dut les relever. Les choses n'allèrent pas plus loin.

Les offres de médiation faites par le gouvernement des États-Unis, en janvier 1867, sur le désir formellement exprimé du congrès de Washington, étaient plus difficiles à éluder. Les États-Unis avaient accordé en 1865 au gouvernement brésilien toutes les satisfactions désirables à l'occasion d'un incident survenu dans le port de Bahia(1). Le président Johnson et M. Seward avaient fort bien accueilli le chargé d'affaires brésilien nouvellement accrédité à Washington. Néanmoins, devant la volonté fermement exprimée de l'empereur de poursuivre la guerre à outrance, la médiation des États-Unis demeura aussi absolument inutile que celle du Chili.

La fin de la guerre de la sécession aux États-Unis avait donné un instant au Brésil l'espoir de peupler davantage une partie de ses immenses territoires. Le général confédéré Wood se présentait à Rio-Janeiro comme le précurseur d'une émigration considérable des planteurs esclavagistes qui, vaincus par les unionistes fédéraux de Washington et fuyant les conséquences de leur défaite, viendraient s'établir dans les provinces méridionales du Brésil et y apporteraient avec eux des capitaux considérables. Au mois d'avril 1866, le général Wood visita diverses provinces brésiliennes, celle de Saint-Paul particulièrement; mais l'émigration dont il avait fait grand bruit s'est réduite à quelques centaines d'individus qui se fixèrent au commencement de 1867 à Saint-Paul et dans le Rio-Grande.

L'histoire intérieure du Brésil est surtout celle des embarras financiers qui résultent de la guerre et aussi de l'état précaire du commerce général. Dès le commencement de 1866, le gouvernement se trouvait à court d'argent. Un emprunt lancé sur la place de Londres n'avait pas été placé. On en essayait un autre à l'intérieur sans beaucoup plus de succès. Le déficit pour l'exercice 1865-1866 montait à 135 millions de francs. Les chambres, occupées à discuter les moyens de parer à ces difficultés, n'avaient pas trouvé le temps de voter le budget de 1866-1867. L'état devait à la banque nationale 8,000 contos de reis (24 millions). Celle-ci avait dû suspendre le remboursement en espèces. Il semblait indispensable de régler une telle situation.

Ce fut dans ces circonstances que s'ouvrit la session législative (3 mai 1866). L'empereur ne dissimula rien dans son discours d'ouverture de la gravité de la situation financière. En compensation, il est vrai, il avait à annoncer l'évacuation du territoire, le passage du Parana et les premiers succès des alliés, qui faisaient espérer un dénoûment prochain. Aussi le ministère que présidait

(1) Voyez le tome XIII de l'*Annuaire*.

Digitized by Google

le marquis de Olinda, bien qu'il n'eût effectivement dans les chambres qu'une assez faible majorité, obtint-il par 50 voix contre 30 (juin 1866) l'autorisation de régler le budget courant sur les prévisions du budget précédent. Ce fut au reste son dernier succès. On le rendit responsable des revers qui avaient suivi l'apparition des alliés devant Humayta, et comme d'ailleurs la désunion s'était introduite parmi les membres qui le composaient, il offrit sa démission collective dans les premiers jours d'août. L'empereur l'accepta, et M. Zacarias de Goes-Vasconscellos se chargea de composer un nouveau cabinet dont il eut la présidence avec le portefeuille des finances. M. Francisco Ribeyra de Andrada prit les affaires étrangères, M. Lustosa da Cunha Taranaga la justice, M. Joachim Fernandez Torres l'intérieur (ministère de l'empire), M. Pinto da Souza d'Antas l'agriculture et le commerce. Le portefeuille de la guerre et marine resta entre les mains de M. da Sylva Ferraz.

Les derniers jours de la session furent remplis par les discussions sur la réforme de la Banque nationale. Celle-ci, autorisée à émettre des billets ayant cours forcé, jouait un grand rôle dans le système financier du Brésil; mais une sorte de discrédit pesait sur cet établissement à la suite des faillites sous lesquelles avaient succombé les autres banques de Rio, qu'elle soutenait en compromettant ses propres ressources et en multipliant les émissions de son papier-monnaie. Une loi adoptée à la fin d'août ordonna la liquidation de la Banque sous le contrôle du gouvernement, et rendit au trésor le monopole des émissions de papier ayant cours forcé. Le 16 septembre, les députés se séparèrent après avoir voté un crédit supplémentaire de 17,433 contos de reis (52 millions) applicable aux dépenses du ministère de la guerre. Leur mandat, qui dure quatre années, était expiré, et on allait procéder à de nouvelles élections. Le discours de clôture de l'empereur se félicitait de l'abondance des récoltes et du maintien de la tranquillité publique; mais il ne témoignait plus la même confiance dans le prompt achèvement de la guerre, bien qu'il ne montrât pas moins de désir de la poursuivre énergiquement. Aussi, comme l'opinion publique attribuait au général Polydoro, successeur du général Ozorio, les mécomptes des derniers mois, le gouvernemement s'était-il résolu à faire passer la direction de la campagne en d'autres mains. Malgré l'opposition du ministre de la guerre, ce fut le marquis de Caxias, celui-là même qui pendant la minorité de l'empereur avait étouffé les troubles dans les provinces, qui reçut le commandement en chef de l'ensemble des forces brésiliennes de terre et de mer (octobre 1866). Cette disposition entraîna la retraite de l'amiral Tamandaré, qui était resté jusqu'alors indépendant du commandant de l'armée de terre. M. Ferraz se démit également du portefeuille de la guerre,

Digitized by Google

qui passa à M. Taranaga, remplacé à la justice par M. Ribeyra de Andrada. Ce dernier remit de son côté les affaires étrangères à M. Antonio Coelho de Sa y Albuquerque.

L'année 1867 s'ouvrit au milieu des opérations électorales. L'opinion publique au Brésil est partagée en trois partis, les conservateurs, les libéraux modérés, qui composaient le cabinet, les ultra-libéraux, tous monarchistes et partisans de la dynastie. On ne comptait qu'un très petit nombre de républicains sans influence. Le Brésil applique depuis longtemps le suffrage universel à deux degrés. Les élections, opérées sans aucun trouble, ne donnèrent pourtant pas au cabinet une majorité bien assurée. On lui imputait, comme à ses prédécesseurs, les lenteurs de la guerre ; on lui reprochait également d'avoir émis des quantités considérables de bons du trésor et d'autres valeurs au porteur sans avoir consulté les chambres. Le cabinet avait espéré que quelque succès décisif au Paraguay ferait excuser cette violation des principes constitutionnels, aussi retardait-il l'ouverture de la session. Enfin, comme nulle autre nouvelle ne parvenait que celle des ravages causés par le choléra, qui s'était étendu jusqu'à Rio, il fallut se décider à affronter la chambre. Le 23 mai 1867 commença la nouvelle session.

Le discours du trône ne s'étendit pas sur les incidens de la guerre. Il remercia la population de sa constance. Il annonça le rejet de la médiation proposée successivement par les républiques du Pacifique et par les États-Unis. Il annonça l'ouverture des fleuves, prête à s'opérer le 7 décembre 1867, et les modifications introduites en matière d'hérédité dans la convention consulaire avec la France, et que l'on espérait voir également adoptées par les autres puissances. Passant à la situation intérieure, il se félicitait de l'accroissement du revenu, sans dissimuler toutefois que le déficit occasionné par les dépenses militaires était considérable. Aussi ne négligeait-il pas de recommander l'examen des questions financières. Il insista sur la nécessité de développer la colonisation et d'étendre l'instruction publique. Il était urgent, dit-il, qu'une loi nouvelle organisât un mode de recrutement permanent pour l'armée, qu'on édictât un code pénal militaire, qu'on modifiât le tableau des officiers de la flotte, et que l'on avisât à rendre la garde nationale plus facilement mobilisable. L'empereur s'étendit enfin avec sollicitude sur la question de l'esclavage. « Il s'agit, dit-il, de prendre des mesures qui, en respectant la propriété et sans nuire aux industries agricoles, favorisent les hauts intérêts qui s'attachent à l'émancipation. »

Ce fut sur cette question de l'affranchissement que le cabinet se vit le plus vivement attaqué durant la session. Au sénat, les conservateurs l'accusaient de l'avoir prématurément soulevée, et d'exciter ainsi les esclaves à l'insubordination, au risque de compro-

Digitized by Google

mettre la production et le commerce d'exportation. Ce dernier consiste principalement en coton, café et sucre, tous produits qui ne s'obtiennent que par le travail servile. On prenait texte de la situation des territoires des États-Unis où l'esclavage venait d'être subitement aboli pour combattre une trop prompte émancipation. Le ministre de l'intérieur, spécialement interpellé, se défendit avec succès en démontrant que l'opinion publique, qui avait accueilli avec tant de faveur l'idée d'armer les noirs, ne pouvait désirer les maintenir en esclavage (juin 1867).

La situation financière présentait de bien autres embarras. Après de longues discussions, on ne trouva de remède que dans la création de nouveaux impôts. C'est ce que proposait le cabinet (août et septembre 1867). Ces taxes s'établirent de la manière qui suit :

Vingt-cinq francs sur chaque esclave employé dans les villes, 12 francs 50 cent. et 10 francs par esclave dans les plantations. — Surtaxe de 2 pour 100 sur les droits d'exportation des cafés et cotons (soit en tout 9 pour 100 de la valeur). — Taxe de 3 pour 100 sur tout loyer de 1,000 francs à Rio, de 300 francs dans les autres villes. — Les droits à l'importation sur les tissus de soie, porcelaines, tabacs, portés à 20 pour 100. — Tous ces droits payables en or, qui lui-même obtenait 20 pour 100 d'escompte sur le papier. — Surélévation des droits de mutation. — Taxe personnelle sur chaque habitant calculée d'après sa profession et son industrie. On estimait ce nouveau revenu à 12,000 contos de reis (30 millions).

L'empereur et l'impératrice donnèrent l'exemple des sacrifices en abandonnant au trésor le quart des revenus de la liste civile.

Ces dispositions furent, avec quelques lois d'intérêt local, la grosse affaire traitée dans cette première session de la nouvelle chambre. Elle se termina le 23 septembre. Le discours de clôture de l'empereur n'apprit rien de saillant. Il constata la tranquillité qui régnait dans tout l'empire, et qui se maintenait à la fin de l'année 1867. Quant à la guerre, elle ne paraissait pas encore près d'être terminée au début de l'année 1868, les difficultés qu'elle faisait naître à l'intérieur de l'empire, recrutement et dépenses, subsistaient tout entières.

Le 17 mars 1866 la duchesse de Saxe, deuxième fille de l'empereur dom Pedro, est accouchée d'un fils qui, à défaut d'une descendance mâle de la comtesse d'Eu, deviendra l'héritier de la couronne impériale. La duchesse de Saxe a eu un second fils le 7 décembre 1867.

L'exportation du café brésilien, la principale production de l'empire, a été en 1867 de 2,659,753 sacs dont 1,433,117 en Europe, 1,226,636 aux États-Unis, qui prennent les meilleures qualités. — L'exportation totale de 1866 n'était que de 1,934,896 sacs. Le Brésil fournit près des deux tiers de la consommation du globe.

Digitized by Google

La production du coton a triplé depuis quatre ans, à cause de la guerre aux États-Unis. Cette culture a obtenu un grand prix à l'exposition universelle de Paris.

En 1867, la sortie du port de Rio a été de 1,095 bâtimens au long cours, jaugeant 567,690 tonneaux, contre 862 navires de 461,706 tonneaux en 1866. — Le mouvement se décompose en partie ainsi : New-York, 126 navires; Marseille, 39; le Havre, 34; Gibraltar, 27; Hambourg, 20; Southampton, 13.

La production et l'industrie brésilienne ont été largement représentées à l'exposition universelle de Paris en 1867. — Les bois de charpente et de menuiserie y ont été appréciés. — Les cotons, le café, le sucre, le tabac, y ont figuré également. — En 1866, le Brésil a eu son exposition particulière, à Rio. Malgré la guerre, 2,374 exposans y ont pris part, contre 1,136 qui avaient pris part à l'exposition précédente de 1861.

HAÏTI

Président de la république d'Haïti, le général Geffrard.
Président de la république de Saint-Domingue, M. Baez.

L'histoire des deux républiques entre lesquelles se partage l'île d'Haïti devrait offrir cet intérêt particulier de montrer de quel développement la race noire, livrée à elle-même, peut se trouver susceptible; mais jusqu'à ce jour les noirs libres d'Haïti et de Saint-Domingue n'ont su que calquer avec leurs défauts les constitutions que se sont données les peuples blancs de l'Amérique ou de l'Europe, et ont exagéré encore la turbulence et la mobilité d'esprit des états blancs établis sur le littoral de la mer des Antilles. Ni à Haïti ni à Saint-Domingue rien de neuf ne se crée. La population de couleur n'a pas modifié à son usage la civilisation imaginée par les blancs. Ni en littérature, ni dans les arts, ni dans les sciences, elle n'a encore rien produit; l'agriculture et le commerce dépérissent dans le riche pays dont elle est maîtresse, et elle ne secoue sa paresse que lorsqu'il s'agit de désordres et de révolutions.

Au commencement de l'année 1866, le président d'Haïti, le général Geffrard, venait de triompher grâce au concours inattendu d'un bâtiment de guerre anglais de l'insurrection du Cap. Le général Salnave, chef de l'insurrection, et ses principaux partisans, condamnés à mort, s'étaient enfuis. Quelques prisonniers d'un rang inférieur furent plus tard fusillés à Port-au-Prince (mars). Cette sévérité n'empêcha pas Salnave, réfugié sur la frontière dominicaine, de continuer non sans succès à saper à Port-au-Prince le gouvernement de M. Geffrard.

Digitized by Google

A Saint-Domingue, délivrée de l'occupation espagnole M. Baez avait été élu président; mais à peine était-il installé qu'une insurrection ébranlait son pouvoir (mars 1866). Mal assis chez eux, les deux gouvernemens de Saint-Domingue et d'Haïti, au lieu de s'entr'aider, cherchaient mutuellement à se nuire. Tous deux protestaient de leur désir d'établir une alliance intime entre les deux républiques. Elle n'eût été que trop nécessaire pour l'une comme pour l'autre. En réalité, Salnave recrutait sur les frontières dominicaines des partisans contre le président Geffrard, et ce dernier favorisait les généraux Cabral et Pimentel, hostiles au président Baez. La république haïtienne n'avait jamais reconnu formellement l'indépendance de Saint-Domingue. Elle cherchait à reculer l'époque où se réglerait définitivement la délimitation des frontières respectives entre les deux états. Le président dominicain, dans son message au congrès, avait insisté sur les mauvaises dispositions du gouvernement d'Haïti; le président Geffrard, dans le discours prononcé à l'ouverture de la session législative d'Haïti le 7 avril 1866, ne fit qu'une allusion détournée au mauvais état de ses relations avec Saint-Domingue. Il préférait annoncer la ratification d'un traité de commerce avec les États-Unis, se féliciter de l'abolition définitive de l'esclavage dans la grande république américaine. Il déplorait les désastres causés par l'insurrection du Cap, et signalait la fâcheuse influence qu'elle avait eue sur la situation intérieure, surtout au point de vue des finances. Il affirmait que l'ordre était rétabli, et que les condamnations sévères prononcées au mois de mars contre certains insurgés avaient ramené la masse à l'obéissance. Les événemens ne tardèrent pas à le détromper.

L'exemple du président de Saint-Domingue, qui ne s'était pas moins que lui montré assuré de sa popularité, eût pu l'éclairer. Au mois d'octobre 1866, M. Baez tombait devant l'insurrection, que dirigeait le général Cabral. Celui-ci, à peine élu président, se mit en rapport avec le gouvernement d'Haïti, qui l'avait jadis appuyé. Cabral, tout victorieux qu'il fût de M. Baez, sentait le besoin d'obtenir l'appui de ses voisins contre les partisans du président déchu, restés en armes, et auxquels Salnave, l'ancien chef de l'insurrection du Cap, s'était joint sans doute dans l'espérance d'être aidé à son tour par eux. Il s'établit de la sorte une communauté d'intérêts entre les deux gouvernemens voisins. La chute du président Geffrard remit cette entente en question.

Le président d'Haïti perdait chaque jour de sa popularité. Il avait fallu comprimer une émeute aux Gonaïves (décembre 1866), puis à Port-au-Prince même (février 1867). Au mois de mars, le soulèvement devenait général. Salnave rentrait au Cap. Le cabinet donnait sa démission. Le congrès lui-même se montrait hostile.

Digitized by Google

Abandonné de tout le monde, M. Geffrard résigna le pouvoir le 13 mars et quitta Port-au-Prince. Un gouvernement provisoire, que dirigeait le général Nissage-Saget, céda la place au général Salnave, que le congrès, réuni en assemblée constituante, proclama le 8 mai chef du pouvoir exécutif en même temps qu'il votait une nouvelle constitution. La nomination du général Salnave n'a pas rétabli le calme à Haïti. Outre que les embarras financiers restaient les mêmes, la partie nord de l'île était ravagée par des bandes pillardes connues sous le nom de Cacos. Le gouvernement n'avait pas réussi à les dompter à la fin de 1867. La situation était pire encore à Saint-Domingue. Le président Cabral avait bien obtenu la conclusion d'un traité entre les deux républiques; mais ce traité, qui d'ailleurs ne fut point ratifié, ne remédiait pas à la pénurie du trésor ni à l'affreuse misère du pays. Rapidement dégoûté de son gouvernement, une partie de la population rappelait l'ancien président Baez. Après une série de luttes, le général Cabral dut, au commencement de 1868, résigner le pouvoir, que reprit M. Baez.

Ces deux républiques si misérables et si agitées redoutent depuis longtemps l'envahissement des États-Unis. Un traité de commerce et d'amitié conclu le 7 février 1867 entre Saint-Domingue et Washington semblalt exclure de la part des États-Unis toute idée d'acquisition territoriale aux dépens de Saint-Domingue. Le traité négocié entre Saint-Domingue et Haïti stipulait également l'interdiction absolue, pour l'une et l'autre des deux républiques voisines, d'aliéner aucune partie de son territoire. Néanmoins il est certain qu'à diverses reprises des négociations ont été entamées relativement à une cession aux États-Unis de la baie de Samana, située au nord-est de l'île, et qui paraît réunir toutes les conditions nécessaires pour devenir une excellente station maritime dominant toute la mer des Antilles. Il avait déjà été question de cession après le départ des troupes espagnoles en 1864 (1). En janvier et en mai 1867, ces bruits prirent plus de consistance tant à Washington qu'en Europe. On alla jusqu'à prétendre que le congrès des États-Unis avait voté les fonds, et que le contrat de vente était signé de part et d'autre. Il ne semble pas néanmoins que rien fût décidé encore à la fin de 1867, soit que les États-Unis fussent satisfaits pour le moment d'avoir acquis du Danemark l'île de Saint-Thomas, soit que le gouvernement dominicain n'ait pas osé s'avancer en présence des protestations du gouvernement haïtien.

(1) Voyez le tome XIII de l'*Annuaire*.

Digitized by Google

LIVRE NEUVIÈME

— RACES DIVERSES. —

ÉTATS DE L'ASIE

CHINE. — Situation intérieure, les Taï-pings et les Nien-feï. — Le prince Kong et le vieux parti chinois. — Établissemens et commerce européens dans les mers de Chine. — Émigration des coulies chinois dans les états hispano-américains.

JAPON. — Extension de l'influence européenne sous le taïcoun Yémoutschi. — Mort du taïcoun. — Élection de Stotsbashi au taïcounat. — Les daïmios et le mikado. — Soulèvement des daïmios.

COCHINCHINE. — Situation et revenus des nouvelles possessions françaises. — Traités avec Siam. — Exploration du bassin de Meï-kong.

CHINE. — La situation intérieure de la Chine s'est fort peu améliorée depuis 1865. Dans ce pays de l'immobilité, il faudra des siècles pour faire prévaloir, si jamais on y réussit, les idées d'unité, d'ordre et de légalité qui servent de fondement aux états civilisés. Quant à présent, le gouvernement chinois continue d'être comme par le passé un despotisme asiatique tempéré par la rébellion. Les mandarins ne sont ni moins avides ni plus dociles que par le passé, et l'insurrection est partout.

Un instant cependant, après la prise de Nankin, on put croire que les Taïpings avaient disparu et que l'ordre allait renaître dans les provinces; mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que l'insurrection avait seulement changé de caractère. Aux Taï-pings ont succédé les Nien-feï, à la guerre civile le brigandage dans des proportions jusqu'alors inconnues. Sortie des montagnes du Thibet, commencée par les tribus musulmanes qui se trouvent agglomérées sur les confins de l'Inde, cette sorte de jacquerie de l'Extrême Orient paraît avoir eu pour origine l'esprit de fanatisme et de révolte qui depuis quelques années agite et soulève par toute la terre les sectateurs du Koran. Les paisibles populations de la Chine centrale, égarées par la

Digitized by Google

faim, ont suivi le mouvement, et la fertile vallée du Yang-tze-kiang est bientôt devenue le foyer d'une seconde rébellion, plus durable que la première, parce qu'elle est plus générale et qu'elle tient à des causes plus constantes. Des bandes de 20,000, de 30,000 hommes ravagent périodiquement le pays, tantôt rôdant autour des ports ouverts au commerce étranger, surtout aux environs d'Hankao, tantôt poussant une pointe audacieuse jusqu'aux portes de Pékin et faisant trembler sur son trône le *Fils du Ciel*. Les troupes tartares lancées à leur poursuite ne paraissent nullement pressées d'en finir; elles se contentent de vivre sur le pays, et ne jugent pas que l'état de choses actuel soit aussi déplorable qu'on le suppose. Les soldats disent hautement qu'ils seraient désespérés que les troubles fussent apaisés, attendu qu'ils seraient obligés de reprendre leur ancien métier, mille fois moins lucratif que celui qu'ils ont embrassé. On ne peut s'expliquer autrement ces campagnes interminables qui finissent presque toujours par un petit combat et par une retraite mutuellement consentie. C'est ainsi que les Chinois comprennent l'institution des armées permanentes. Les ravages exercés par les troupes mongoles sur le pays qu'elles sont chargées de défendre dépassent toute idée. Venant après les Taï-pings et les Nien-feï, elles n'ont laissé sur certains points que le sol nu. Dans le Sse-tchuen, le Ho-nan et le Hou-pé, la population a diminué des huit dixièmes, et récemment encore, la famine était telle que la chair humaine se vendait à peine déguisée sur le marché.

Cette situation est connue à Pékin; mais les hommes d'État chinois ont à leur usage une philosophie consolante et tout orientale : ils seraient plutôt tentés de se réjouir que de s'affliger des fléaux qui accablent la Chine. Ils voient dans ces dévastations périodiques un bienfait de la Providence, et sont prêts à lui en rendre grâces. « Nous n'avons pas lieu de regretter la dépopulation des provinces centrales, dit le prince Kong lui-même; elles avaient trop d'habitans, et, sans la guerre civile, ces malheureux auraient été bientôt réduits à se manger les uns les autres. » On s'explique du reste l'indifférence malthusienne du prince Kong. Il a trop de soucis personnels, à Pékin même, pour que le sort des provinces centrales puisse le toucher profondément. Oncle du jeune empereur et régent du Céleste Empire, partisan des étrangers moins par sympathie que par nécessité, il est sans cesse en lutte contre le vieux parti chinois, que dirige l'impératrice mère, et qui n'a pas encore compris que le système de l'isolement a perdu la Chine. Soutenue par la famille impériale, par la plupart des mandarins et par les lettrés, l'impératrice mère repousse comme sacrilége l'admission des étrangers. A défaut d'une lutte armée qu'elle souhaite et qu'elle espère, elle conseille la résistance passive de l'inertie et l'hostilité sourde du mauvais vouloir. Sans parvenir à faire triompher sa politique ni à renverser le régent, elle a du moins réussi à ébranler le pouvoir, autrefois absolu, du prince Kong. L'autorité de celui-ci ne s'exerce plus que sur le *Tsong-li-yamen*, qu'il préside, c'est-à-dire sur le département des affaires étrangères, et, même dans cette sphère relativement restreinte, son action n'est pas toujours libre. Il est forcé de compter avec le vieux parti chinois; il en subit quelquefois la pression, et il lui arrive d'avoir à soutenir malgré lui contre

Digitized by Google

les représentans des puissances étrangères des prétentions dont on sent qu'il est le premier à reconnaitre la faiblesse.

Tiraillée en sens contraires par ces deux influences rivales, la cour de Pékin montre peu de netteté dans son langage, peu de suite dans ses démarches. L'année dernière, elle refusait avec un dédain non moins impertinent que comique de prendre part à l'Exposition universelle : cette année, elle envoie en mission extraordinaire en Europe et en Amérique l'ancien ministre des États-Unis à Pékin, M. Anson Burlingame, devenu, par une évolution diplomatique sans précédens, représentant attitré de la Chine dans les deux mondes. En même temps qu'elle interdit l'accès de ses canaux intérieurs aux steamers étrangers, elle admet en principe la visite des jonques indigènes sur les côtes chinoises par les bâtimens de guerre anglais, français et américains. Elle ne veut pas concéder les terrains nécessaires pour la construction des chemins de fer, et elle abandonne dans les principaux ports ouverts des quartiers entiers aux résidens européens.

Les décisions du gouvernement chinois n'ont du reste qu'un intérêt à peu près théorique. Avec ou sans son consentement, le littoral chinois est de fait dès à présent sous la domination exclusive de l'élément européen. En mer, la police est faite par les bâtimens de guerre européens, investis du droit de visiter et de désarmer toute embarcation suspecte de piraterie; les jonques chinoises, frétées ou achetées par des négocians étrangers, commencent à naviguer sous pavillons européens en vertu de permis consulaires; les paquebots sillonnent les rades et les grands fleuves, les uns anglais et français, venant de l'Europe par Suez, les autres de création récente, portant le pavillon étoilé des États-Unis et arrivant de San-Francisco à Yokohama, à Shanghaï et à Hongkong. Des phares, dont le gouvernement chinois a confié l'érection à des ingénieurs européens, sont en voie de construction; le service des douanes est tout entier entre les mains d'Européens dirigés par un inspecteur général anglais qui relève directement de la cour de Pékin; le pilotage, que l'on réorganise, sera exclusivement surveillé par les consuls et par les agens des douanes. Sur quelques points, les mandarins, désespérant d'arrêter le mouvement, l'ont suivi : ils s'occupent dès à présent de réglementer l'achat et l'affrétement des navires étrangers par des Chinois; des ateliers de construction ont été créés à Shanghaï pour le compte du gouvernement chinois et sous la surveillance d'un ingénieur américain qui dirige également une fabrique d'armes à feu et de projectiles; enfin à Foutchéou un ancien marin français est à la tête d'une école navale et d'une fonderie de canons établie par ordre de la cour de Pékin.

Dans tous les ports ouverts, la ville européenne, connue sous le nom de *concession*, est promptement devenue le centre des affaires. Groupés à l'ombre des pavillons de leurs consulats respectifs, logés dans de vastes maisons qui ont souvent l'apparence de palais, administrés par des conseils municipaux électifs, gardés par une police vigilante, les étrangers ont fait sentir aux indigènes par ce spectacle de tous les jours et de tous les instans la supériorité des mœurs européennes. A la vue de cette transformation rapide de sales faubourgs asiatiques en brillans quartiers occidentaux, les

Digitized by Google

Chinois ont oublié que les terrains aujourd'hui couverts des riches demeures des *merchant-princes* avaient été acquis au moyen d'expropriations à peu près gratuites; ils ne se sont plus rappelé les spéculations abusives auxquelles la revente de ces terrains avait donné lieu, et ils viennent en foule chercher dans l'enceinte des concessions plus de bien-être et de sécurité. A Shanghaï, dans les limites de la concession française, qui arrive à un haut degré de prospérité, les Chinois sont au nombre de 40,000 au moins, et ils se soumettent sans difficulté aux décisions de la municipalité européenne et à l'action de sa police. A Canton, à Ningpo, bien que dans de moindres proportions, la situation est la même; toutefois les concessions françaises y sont restées jusqu'à ce jour à peu près désertes. A Nankin, le quartier affecté à la résidence des étrangers est délimité depuis près de deux ans, et il attend encore des habitans; mais le jour n'est peut-être pas éloigné où cette antique métropole de la Chine centrale deviendra l'un des entrepôts les plus considérables du commerce occidental.

Ce ne sont là toutefois que des vues d'avenir. Pour le moment, les efforts des négocians européens doivent tendre uniquement à se maintenir sur le terrain déjà conquis, à s'y organiser fortement et à rompre avec les traditions de luxe et d'imprévoyance que leur ont léguées les premiers explorateurs du marché chinois. Pour avoir trop tardé à entrer dans cette voie, le commerce étranger a subi en 1866 une crise redoutable dont il sort à peine, et qui aura eu, du moins il faut l'espérer, l'avantage de lui ouvrir les yeux. Déjà en 1865 la prospérité extraordinaire et trop facile qui avait marqué les premières entreprises du commerce étranger en Chine avait sensiblement diminué. L'année 1866 fut tout à fait mauvaise, et l'année 1867 a été signalée par des ruines que l'on pressentait depuis longtemps. La maison Dent a succombé, ne laissant à ses créanciers que 15 ou 20 pour 100 de leurs créances; de graves sinistres ont accompagné ou suivi sa chute, et l'on assure que les plus grandes maisons ne se soutiennent plus, pour ainsi dire, que par leur propre poids, que, si elles étaient obligées de liquider, elles seraient au-dessous de leurs affaires.

Cette crise doit sans doute être attribuée en partie au malaise qui règne en Europe depuis deux ou trois ans; mais le mal a d'autres causes : d'abord la pléthore du marché chinois, ensuite et surtout l'exagération des frais généraux dans la plupart des grandes maisons de commerce de l'Indo-Chine. Si les établissemens qui viennent de succomber se relèvent, et si ceux qui sont seulement ébranlés parviennent à se soutenir, leurs chefs devront renoncer à la somptueuse existence des *merchant-princes*. L'ère des profits énormes et faciles semble fermée en Chine, et les négocians étrangers vont avoir à lutter contre des concurrens qui commencent à entrer en lice et qui n'ont de frais généraux que le strict nécessaire : ce sont les Chinois des ports ouverts qui, grâce à une aptitude commerciale remarquable et à une expérience déjà longue du marché des Indes, tendent à s'emparer d'une partie des opérations, exclusivement concentrées jusqu'à ce jour entre les mains des grandes factoreries anglaises ou américaines. La conséquence probable de cette situation nouvelle sera la disparition des immenses comptoirs fondés à l'origine par les capitalistes de l'occident et

Digitized by Google

leur subdivision en plusieurs maisons d'importance secondaire opérant à moins de frais et exposées à de moindres risques.

Malgré les sinistres qui ont marqué ces dernières années, le marché chinois offre des ressources si grandes que le mouvement commercial du Céleste-Empire n'a éprouvé en 1865 et en 1866 qu'un ralentissement relativement faible. Le chiffre des échanges, qui avait été en 1863 et en 1864 de 2 milliards et demi de francs environ, n'atteignait, il est vrai, en 1865 que 2 milliards 176 millions; mais dès 1866, malgré la prolongation de la crise, il s'élevait de nouveau à 2 milliards et demi, dont 1349 millions à l'importation, 805 millions à l'exportation et 349 millions à la réexportation.

Les quatorze ports ouverts au commerce étranger figurent dans ce total pour les chiffres suivans, empruntés aux relevés des douanes chinoises publiés par les soins de l'inspectorat général :

Shanghai.	788 millions.
Hankao.	288
Canton.	256
Foutchéou.	256
Tientsin.	208
Swatao.	136
Ningpo.	128
Amoy.	112
Kiou-kiang.	88
Tchéfou.	88
Tchinkiang.	80
Niutchang.	32
Takou.	16
Tamsuy.	8

Il suffit de comparer ce tableau avec les précédens relevés des douanes pour se convaincre que depuis quelques années le marché chinois tend à se déplacer. Grâce à son admirable position, à l'ancienneté relative de ses relations commerciales, à l'abondance des capitaux accumulés, Shanghaï conserve une incontestable supériorité; mais, s'il maintient son rang, il ne progresse plus que lentement, et autour de lui grandissent de florissantes rivales qui pourront un jour lui disputer la première place.

Hankao, bien que fort éprouvé par la crise, réalise chaque année d'immenses progrès, et semble destiné à devenir le plus riche entrepôt de la Chine centrale; Canton, qui avait dans ces dernières années souffert de la concurrence des ports du nord, et qui, cette année encore, a ressenti plus que toute autre place le contre-coup des faillites de Hong-kong, semble cependant près de recouvrer son ancienne prospérité. Ningpo tombe de plus en plus en décadence, tandis qu'un autre port, peu fréquenté jusqu'ici, Foutchéou, paraît destiné à un grand avenir. Son commerce, qui n'était que de 85 millions en 1861, s'était élevé dès 1865 à 224 millions; il atteint aujourd'hui, comme on l'a vu, 256 millions : il a donc triplé en cinq ans, et il représente le dixième au moins du mouvement total des échanges du

Digitized by Google

Céleste Empire avec les puissances étrangères. Foutchéou est dès à présent l'égal de Canton ; il sera probablement bientôt le rival de Hankao. Au point de vue industriel, il ne présente pas moins d'intérêt et de ressources qu'au point de vue commercial. Situé au centre des provinces maritimes du Tché-kiang, du Fo-kien et de Formose, il est voisin des plus riches districts miniers de la Chine : le fer et le cuivre abondent à proximité du littoral, et les produits des gisemens aurifères et argentifères plus éloignés peuvent y être facilement amenés.

L'île de Formose vient à peine de s'ouvrir au commerce étranger, et ses deux ports, Tamsuy et Taïwan, ne figurent encore sur les tableaux de l'inspectorat des douanes que pour la faible somme de 8 millions; néanmoins elle aurait déjà, dit-on, excité les convoitises de certaines puissances européennes en quête de marine et de colonies. Les négocians établis en Chine sont en effet unanimes à reconnaître les immenses ressources commerciales que présente cette île. Les navires étrangers viennent y charger le riz, le thé, le sucre, le camphre, le sel et le soufre, que Formose produit en abondance, et son sol renferme des richesses houillères considérables.

En 1866 comme en 1865, en 1865 comme les années précédentes, le commerce anglais est resté maître à peu près absolu du marché chinois. Les opérations avec la Grande-Bretagne et ses colonies ont dépassé en 1866 1 milliard (1,032 millions, dont 576 à l'importation, 376 à l'exportation et 80 à la réexportation). Elles forment les neuf dixièmes des affaires avec l'étranger, abstraction faite du mouvement du cabotage entre les ports chinois. Le commerce avec les États-Unis n'atteint pas 50 millions de francs ; il est, avec le Japon de 38 millions; avec la France de 28 millions, dont plus de 22 à l'exportation ; avec l'Espagne de 10 ; avec le royaume de Siam de 6, et avec la Hollande de 3. En outre les échanges qui ont lieu par la frontière de Sibérie entre la Chine et la Russie peuvent être évalués à environ 60 millions de francs par an.

Les principaux articles d'exportation sont les cotons, les thés, exportés presque exclusivement à destination de l'Angleterre, les soies, destinées à la France; les importations ont consisté surtout en riz, en lainages, en cotonnades et en opium. Le riz vient en grande partie de Cochinchine, les cotonnades sont fournies en général par l'Angleterre, qui augmente chaque année l'importation de cet article. L'opium est envoyé de l'Inde, et, malgré les assertions contraires, la consommation de ce poison s'accroît au lieu de diminuer : on n'en avait importé en 1865 que 36,680 piculs (2,200,800 kilogrammes; il en est entré en 1866 41,698 piculs (2,501,880 kilogrammes).

Le mouvement de la navigation est, comme celui du commerce, tout à l'avantage de l'Angleterre, bien que la marine marchande anglaise ait rencontré de la part des Américains une concurrence redoutable. En 1866, l'ensemble de l'intercourse de la Chine avec les autres états et des ports chinois entre eux a été de 6,878,000 tonneaux. Le pavillon anglais en a couvert plus de la moitié, 3,922,000 tonneaux, le pavillon américain, 1,958,000 tonneaux, le pavillon allemand, 620,000, le pavillon français, 109,000. Les navires français font principalement le cabotage entre Saïgon, Manille, les ports chinois et le Japon, et ils trouvent presque tous dans ce trafic, malgré

Digitized by Google

les risques que leur fait courir la piraterie, une source de profits considérables.

Ils se livrent également depuis quelques années à un autre genre d'opérations, d'une utilité moins certaine et d'un caractère plus contestable : nous voulons parler du transport des coulies chinois qui émigrent pour Cuba, pour la Guyane ou pour les républiques hispano-américaines, au nombre de 8 à 10,000 par an. La population surabondante de la Chine cherche et trouve depuis des siècles une issue à l'étranger. Des colonies chinoises nombreuses existent dans l'Inde, en Malaisie, aux Philippines, en Cochinchine, à Java, et partout les émigrés arrivent, à force de travail et d'économie, à une prospérité relative qui excite parfois la jalousie de la population européenne. Dans ces derniers temps, le courant de l'émigration s'est dirigé vers la Californie : on y compte aujourd'hui plus de 50,000 Chinois exerçant en pleine liberté les professions les plus diverses. Le double caractère de ces émigrations est la spontanéité et l'esprit de retour : ce dernier sentiment est même poussé si loin que les Chinois émigrés en Californie ont gardé la coutume de renvoyer dans leur pays natal les cendres de leurs compatriotes.

Tout autre est la condition des coulies embarqués à Macao pour Cuba ou pour le Pérou. Les agens des compagnies d'émigration vont les recruter dans les provinces, et emploient pour vaincre leurs hésitations tous les moyens de séduction que comporte le système de l'enrôlement avec prime. Leur consentement obtenu, les coulies sont transportés à Macao, et là, soustraits à la juridiction chinoise, privés de toute garantie sérieuse, ils signent l'engagement de se laisser conduire dans le pays qui leur est désigné et d'y servir, moyennant un salaire fixé d'avance et pendant un laps de temps qui varie de cinq à huit années, le maître que leur assignera la compagnie d'émigration. La plupart des contrats stipulent que les coulies seront rapatriés, s'ils le désirent, à l'expiration de leur engagement; mais, par un motif ou par un autre, le nombre de ceux qui sont revenus en Chine est jusqu'à présent insignifiant. Cette circonstance, jointe à la longueur du voyage, à l'ignorance complète du sort qui les attend dans le pays où ils se rendent, à l'ennui d'un séjour prolongé dans la maison d'émigration et aux mauvais traitemens qu'ils y subissent parfois, inspire souvent aux coulies le regret d'avoir signé leur engagement et le désir de s'y soustraire. Quelquefois aussi des pirates déguisés se mêlent aux émigrans inoffensifs, et si le navire qui les transporte est insuffisamment armé, si la surveillance se relâche, ils profitent du mécontentement de leurs compagnons de voyage pour provoquer une rébellion, massacrer l'équipage, piller le navire et le jeter à la côte. Plusieurs révoltes semblables ont éclaté pendant ces dernières années, et ces sinistres répétés ont eu pour effet d'attirer l'attention des puissances européennes sur les vices du système d'enrôlement suivi jusqu'à ce jour. Les légations de France et d'Angleterre avaient tenté d'y remédier au moyen d'une convention conclue à Pékin le 5 mars 1866 entre le prince Kong et les ministres de France et d'Angleterre; mais cet arrangement n'ayant pas été ratifié, les deux puissances s'occupent de le remplacer par un nouvel acte qu'elles négocient avec la cour de Pékin, et

Digitized by Google

qui aura pour effet de développer l'émigration et de la régulariser, en assurant la liberté des coulies au départ, leur bien-être pendant la traversée et la stricte exécution de leurs contrats dans les pays lointains où ils vont chercher fortune.

JAPON. — Au commencement de 1866, le Japon était encore sous l'impression du coup vigoureux porté par les escadres alliées dans les passes de Simonosaki au prince de Nagato, l'un des adversaires les plus acharnés de l'influence étrangère. La ratification des traités par le mikado avait été le premier fruit de la victoire, et cet acte considérable avait consacré l'abandon des vieilles traditions. A Yédo, le taïcoun, Yémoutshi, prince d'un caractère faible et indécis, suivait docilement l'impulsion du conseil des Gorodjos, inspirés eux-mêmes par les légations étrangères, et celles-ci, unies dans une commune pensée de civilisation, tiraient habilement parti de la situation au profit du commerce étranger. Plus intelligens et plus résolus que les Chinois, les Japonais entraient d'un pas ferme dans la voie qui leur était ouverte, et une série de mesures libérales complétait l'œuvre des traités. Le gouvernement du taïcoun acceptait avec empressement l'invitation de prendre part à l'exposition universelle et exhortait officiellement ses sujets à y concourir; il abrogeait, sur notre demande, une des lois fondamentales de la constitution japonaise, celle qui interdisait sous peine de mort aux indigènes de sortir du territoire de l'empire; il dégageait de toute entrave le commerce des soies, en permettant aux sériciculteurs d'apporter directement leur soie sur le marché de Yokohama en telle quantité qu'ils le voudraient sans être astreints à passer par Yédo ni à payer aucun droit de transit; il faisait disparaître un des obstacles les plus sérieux qu'ait rencontrés le libre développement des échanges en renonçant à son ancien système de monnayage et en décrétant la fondation d'un hôtel des monnaies organisé sur le modèle du nôtre; enfin il signait le 25 juin 1866 avec les représentans de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la Hollande une convention commerciale qui stipulait la création d'entrepôts dans les trois ports ouverts de Yokohama, d'Hakodade et de Nagasaki, l'établissement des phares et bouées nécessaires à la sécurité de la navigation dans les eaux japonaises et la réduction des droits de douane à un taux ne dépassant pas en général 5 pour 100 de la valeur.

Sous l'influence de ce régime exceptionnellement favorable, le commerce étranger commençait à prendre un essor rapide, lorsqu'un événement imprévu vint tout remettre en question. Le 30 août 1866, le taïcoun mourait à Osaka, laissant ses états en pleine crise intérieure et sous la menace des incursions du prince de Nagato révolté. L'élection d'un nouveau souverain appartenait aux Gorodjos et aux parens collatéraux du taïcoun (Gosankio), qui font partie du conseil dans les circonstances graves. Leur choix devait se fixer, d'après les traditions et les lois de l'empire, sur un membre de l'une des trois familles de Kishiou, Owari et Mytho (Gosanké), descendant directement de Yeyas, surnommé Gonguen-Sama, fondateur de la dynastie actuelle. Trois partis se trouvaient en présence : la famille de Kishiou, représentée par le frère du taïcoun décédé; les daïmios du sud, hostiles au

Digitized by Google

taïcounat, aspirant à une complète indépendance, ayant pour chefs les princes de Satzouma et de Nagato, enfin la famille de Mytho, représentée par Stotsbashi. Ce dernier avait témoigné pendant quelque temps une aversion profonde pour les étrangers; mais, aussi intelligent qu'énergique, il n'avait pas tardé à reconnaître son erreur et à embrasser la cause de la civilisation avec toute l'ardeur qu'il avait mise auparavant à la combattre. Son choix devait donc être agréable aux représentans des puissances étrangères; il assurait en outre au gouvernement taïcounal l'appui de la puissante famille de Mytho, et opposait à l'ambition des daïmios un caractère vigoureux, une ferme volonté. Les Gorodjos n'hésitèrent pas à élire Stotsbashi, et l'élection fut ratifiée par le mikado dans les premiers jours d'octobre 1866.

Dès son avénement, le nouveau taïcoun se signala par la vigueur et la netteté de son attitude. Sa politique se résumait en deux mots : alliance intime avec les étrangers et raffermissement de la domination taïcounale sur les daïmios. Ses actes étaient d'accord avec ses principes. S'il prodiguait aux chefs des légations étrangères les plus vifs témoignages de confiance et d'amitié, s'il secondait de tout son pouvoir l'établissement d'une société de commerce franco-japonaise composée de capitalistes français et constituée en vue de l'exploitation des marchés japonais, s'il facilitait le trafic des soies et l'envoi des graines de ver à soie en Europe, s'il renouvelait l'engagement d'ouvrir à la date fixée par les traités les deux ports d'Hiogo et d'Osaka, s'il favorisait, en un mot, par tous les moyens la propagation de la civilisation européenne, ce qu'il paraissait le plus désireux d'emprunter à cette civilisation, c'était sa science navale et sa puissance militaire. Il créait à Yokohama une fonderie de canons, une poudrerie, un arsenal, il achetait des bâtimens à vapeur et essayait de rompre ses *lônines* à la discipline européenne.

Ces préparatifs ne manquaient ni de signification ni de motifs. On voyait en effet surgir à l'horizon et grandir de jour en jour une formidable insurrection de daïmios, et les événemens mettaient en lumière l'une des faces les plus curieuses et les moins connues de la constitution japonaise, que le gouvernement taïcounal, pour des raisons faciles à imaginer, avait jusqu'alors laissée dans l'ombre.

Le mikado, qui réside dans la ville sainte de Kioto, et que l'on avait considéré d'abord comme un prince purement spirituel, comme une sorte de pape japonais placé à côté de l'empereur-taïcoun, paraît être le seul souverain reconnu de tout le Japon. Le taïcoun et les daïmios ne sont, de leur aveu même, que ses grands feudataires; seulement le taïcoun a sur les daïmios une primauté traditionnelle dont la légitimité n'est plus guère discutée, mais dont l'étendue est vivement contestée. S'il fallait en croire le taïcoun, les daïmios seraient ses sujets, et il exercerait sur eux par délégation la plénitude des droits de suzeraineté qui résident en la personne du mikado. Les daïmios au contraire se disent vassaux du mikado au même titre que le taïcoun, envers qui ils ne se croient tenus qu'à certaines sujétions féodales, telles que l'obligation de résider chaque année pendant quelques mois à Yédo. De quelque côté que soit la vérité, on retrouve dans

Digitized by Google

cette curieuse organisation une image et comme un vague souvenir des maires du palais et des grands vassaux carlovingiens. La ressemblance du reste ne s'arrête pas là, car, ni plus ni moins que des barons du moyen âge, les daïmios guerroient constamment entre eux ou contre le taïcoun. Ils ne paraissent respecter que le mikado, soit par loyauté féodale, soit pour opposer son autorité nominale et lointaine à la domination beaucoup plus lourde et plus rapprochée du taïcoun.

Quoi qu'il en soit, les derniers événemens qui ont ouvert le Japon aux étrangers ont donné une nouvelle ardeur aux dissentions intestines qui le déchirent périodiquement. Le taïcoun traitait seul avec les puissances étrangères; seul, il recevait leurs représentans; il était seul invité aux solennités industrielles de l'Europe, il signait seul des traités où il prétendait engager le Japon tout entier, et d'un autre côté, en n'ouvrant au commerce étranger que les ports situés sur le territoire taïcounal, il s'arrogeait le monopole des produits japonais. Menacés dans leur autorité et dans leurs intérêts commerciaux, les daïmios refusèrent de reconnaître des traités qu'ils n'avaient pas conclus, qui ne leur profitaient pas, et ils tentèrent d'expulser les étrangers : ce fut l'origine de la levée de boucliers du prince de Nagato. La brillante affaire de Simonosaki prouva clairement aux daïmios qu'ils se trompaient, et que ce n'était pas aux étrangers qu'il convenait de s'attaquer. Ils changèrent alors de tactique et cherchèrent dès ce moment à renverser le taïcoun en le discréditant auprès du mikado. L'avénement de Stotsbashi, son caractère bien connu, ses préparatifs menaçans, ravivèrent les appréhensions et les colères des daïmios. Le plus audacieux, le prince de Nagato, qui avait envahi la frontière septentrionale du territoire taïcounal au moment de la mort de Yémoutshi, reprit les hostilités à l'expiration des six mois de trêve que l'étiquette japonaise impose en signe de deuil aux belligérans; ses alliés du sud suivirent son exemple, et tous les daïmios, quittant à la fois Yédo pour Kioto, laissèrent Stotsbashi dans un complet isolement.

En présence de ce soulèvement général, et sous le coup de l'orage qui le menaçait, Stotsbashi recourut à une manœuvre aussi hardie qu'inattendue. Au mois de septembre 1867, il abdiquait, déclarant qu'il s'en remettait à la justice du mikado du soin de prononcer entre lui et les daïmios et de réorganiser, s'il en était besoin, son gouvernement. Cette déclaration était-elle sincère, et le mauvais accueil qu'elle reçut de la part des daïmios obligea-t-il ensuite le taïcoun à songer à sa défense? L'abdication de Stotsbashi n'était-elle au contraire, comme il est permis de le supposer, qu'une ruse de guerre employée pour gagner du temps et endormir la vigilance de ses adversaires? Toujours est-il que, peu de semaines après son abdication, Stotsbashi prenait les armes à l'improviste et lançait ses fidèles *lônines* à la rencontre de l'armée des daïmios. Une rencontre eut lieu à la fin de décembre 1867, entre Kioto et Osaka, quelques jours à peine avant l'ouverture de ce dernier port au commerce étranger. Stotsbashi, vaincu, s'embarqua de nuit et revint directement à Yédo; ses troupes, privées de leur chef, se débandèrent et les daïmios occupèrent sans résistance au nom du mikado les principales villes taïcounales. La campagne est donc terminée dans les provinces, et le taïcoun, déclaré déchu par le mikado, n'a plus d'autorité

Digitized by Google

que dans les districts qui avoisinent Yédo; mais il semble difficile de l'y attaquer, et, tant que cet asile ne lui sera pas enlevé, l'issue de la lutte restera douteuse (1).

Quel que soit d'ailleurs le dénoûment de cette guerre féodale, que certains journaux ont plaisamment représentée à leurs lecteurs comme une autre révolution de 1789, les intérêts du commerce étranger ne paraissent pas devoir être compromis. Le mikado et les daïmios ont officiellement annoncé aux ministres étrangers leur ferme volonté de respecter les traités; de leur côté les représentans des puissances se sont mis immédiatement en rapport avec les agens du mikado. Les ports de Hiogo et d'Osaka ont été ouverts, comme l'avait promis le taïcoun, le 1er janvier 1868, et, à moins que des événemens imprévus ne viennent réveiller les passions superstitieuses du peuple japonais, il est permis d'espérer que les négocians européens pourront poursuivre en paix leurs opérations.

Il serait profondément regrettable qu'il en fût autrement, car le marché japonais est plein d'avenir, et dès à présent le commerce européen y a pris des développemens considérables. Le chiffre des échanges, dans les trois ports ouverts, dépasse 120 millions par an, et le commerce français prend à ce mouvement une part de plus en plus active : les échanges directs entre la France et le Japon se sont élevés en 1865 à près de 9 millions. Le sol japonais produit en abondance le thé, la soie, le coton, le soufre, la vanille, le fer, et les vers à soie japonais, seuls exempts de maladie, fournissent à la sériciculture européenne de précieux élémens de régénération. En communication directe avec Marseille par les paquebots des messageries impériales et par ceux de la compagnie péninsulaire, avec San-Francisco par la ligne récemment inaugurée des paquebots américains, le Japon voit s'ouvrir une ère nouvelle de vie et de prospérité. Grâce à la douceur de son climat, à sa position insulaire, à la richesse du sol, grâce à l'intelligence de ses habitans et à leur aptitude industrielle si clairement révélée par l'exposition japonaise, le vieil archipel de Niphon est évidemment destiné à devenir le centre du commerce européen dans l'extrême Orient.

COCHINCHINE. — Les fertiles régions de la péninsule cochinchinoise s'ouvrent de plus en plus à la civilisation européenne. L'annexion pacifique des trois provinces de Vinluong, Chaudoc et Hatien a mis un terme aux insurrections qui troublaient les frontières occidentales des possessions françaises de Saïgon et les états du roi de Cambodge. Les populations de ces districts, pressurées par les mandarins et ruinées par la piraterie, réclamaient depuis longtemps la mesure qui vient d'être prise et qui assure à la colonie de Saïgon 500,000 sujets nouveaux, un accroissement de territoire de 120,000 hectares, un supplément de revenus de 3 millions et la pos-

(1) A la suite des événemens de décembre 1867, le taïcoun est tombé en déchéance et ses états ont été occupés sans résistance au nom du mikado par les troupes des daïmios; mais la guerre n'a pas tardé à se rallumer avec une nouvelle ardeur entre les daïmios du nord et l'armée du mikado.

Digitized by Google

session exclusive des fleuves et des canaux qui forment les principales artères commerciales de la basse Cochinchine. Cette annexion n'a d'ailleurs nullement altéré les bons rapports de la France avec la cour de Hué, aujourd'hui convaincue de l'inutilité des efforts qu'elle tenterait pour retarder l'assimilation des Annamites.

Le Cambodge, placé depuis 1863 sous le protectorat de la France, a été un moment agité par les intrigues d'un prétendant, Phra-Combo; mais l'ordre a été promptement rétabli.

Siam a répondu avec empressement à l'invitation de prendre part à l'exposition universelle de Paris. Les bois de construction, les armes, les cotons, les laques, les tissus brochés d'or et d'argent que son souverain a envoyés au palais du Champ de Mars, ont permis d'apprécier la fécondité de son sol et l'esprit industrieux de ses habitans. Une nouvelle ambassade siamoise est venue notifier officiellement le décès du second roi de Siam, mort à la fin de 1866; en même temps elle a visité la France ainsi que divers autres pays de l'Europe, et cette circonstance a facilité la solution de diverses questions politiques et commerciales depuis longtemps en litige. Les ambassadeurs ont signé le 15 juillet 1867 un traité aux termes duquel la cour de Bangkok reconnaît les limites actuelles de la Cochinchine française ainsi que celles du Cambodge et renonce définitivement à toute prétention sur ce royaume. Ils ont en outre conclu le 17 août de la même année un arrangement qui fait cesser les difficultés auxquelles donnait lieu la vente des spiritueux français à Siam, et qui assure aux eaux-de-vie de France un traitement privilégié.

De hardis explorateurs envoyés en mission par le gouvernement français poursuivent depuis plusieurs mois la difficile entreprise de remonter le fleuve Meï-Kong jusqu'à sa source et de pénétrer par les montagnes du Thibet et le Yang-tzé-kiang au cœur de la Chine centrale. Leurs courageux efforts ont réussi : ils sont arrivés à travers les pays les plus sauvages jusqu'au pied des hautes montagnes qui séparent les pays annamites du Céleste Empire; ils ont réussi à franchir cette barrière naturelle et à trouver la communication fluviale qui existe entre les deux contrées. Leur exploration, attristée à son terme par la mort prématurée de leur chef, M. le capitaine de frégate de Lagrée, sera sans doute féconde en heureux résultats pour le commerce et pour la science; mais, quoi qu'il arrive, ils auront bien mérité de la civilisation : leur périlleux voyage ne peut que contribuer à l'extension de l'influence européenne dans les lointaines régions où ils ont porté pour la première fois le drapeau de la France.

La conclusion de cet exposé se dégage d'elle-même. Partout dans l'extrême Orient les préventions diminuent, les préjugés tendent à s'effacer. Les vieilles murailles s'abaissent, non plus, comme il y a quelques années, sous les coups du canon, mais sous l'action plus puissante des intérêts. Dans l'Indo-Chine, malgré les excès passagers dont nulle colonisation n'est exempte à son début, les masses

Digitized by Google

populaires, sinon les castes dominantes, se rapprochent des étrangers, et ces contrées, naguère encore si rebelles au progrès, sont irrévocablement engagées dans les voies de la civilisation européenne. En Chine et au Japon, les trois grandes nations maritimes du globe se sont liguées à la fois contre la routine superstitieuse des populations indigènes et contre les envahissemens chaque jour plus menaçans de la grande puissance qui domine en Sibérie. La France confie de préférence à ses missionnaires le soin de lui frayer sa route, espérant conquérir par eux une influence morale qui deviendrait un jour le plus solide appui de ses entreprises. L'Angleterre, plus pratique, maintient sa prépondérance commerciale par le déploiement de ses forces navales, la puissance de sa marine, l'habileté de ses opérations, la constance et l'audace de ses négocians. Les États-Unis enfin, nouveau-venus dans les pays de l'Indo-Chine, y apportent leur esprit d'indépendance, leur activité incessante, leur aventureuse et juvénile audace; ils s'y déclarent, comme partout, les rivaux de l'Angleterre, rivaux déjà redoutables et qui le deviendront de plus en plus, s'ils continuent à suivre vis-à-vis des gouvernemens chinois et japonais leur habile politique de conseillers et de protecteurs. Ainsi, dans ces lointaines régions, les rivalités mêmes des puissances étrangères tournent en définitive au profit de la cause du progrès, et la civilisation, que l'Europe a reçue de l'Asie, après avoir fécondé le Nouveau-Monde sur son passage, retourne à son berceau, enrichie de toutes les découvertes modernes.

Digitized by Google

APPENDICE

DOCUMENS. — PAPIERS D'ÉTAT. — TRAITÉS.

[Outre les traités et conventions réunis dans l'Appendice, on trouvera dans le cours du récit même une foule de documens qu'on ne pouvait en séparer, et qui en sont une partie essentielle.]

FRANCE.

I.

LETTRE DE L'EMPEREUR A M. DROUYN DE LHUYS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Palais des Tuileries, le 11 juin 1866.

Monsieur le ministre, au moment où semblent s'évanouir les espérances de paix que la réunion de la conférence nous avait fait concevoir, il est essentiel d'expliquer par une circulaire aux agens diplomatiques à l'étranger les idées que mon gouvernement se proposait d'apporter dans les conseils de l'Europe et la conduite qu'il compte tenir en présence des événemens qui se préparent.

Cette communication placera notre politique dans son véritable jour.

Si la conférence avait eu lieu, votre langage, vous le savez, devait être explicite; vous deviez déclarer en mon nom que je repoussais toute idée d'agrandissement territorial tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. En effet, nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance, et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France.

En dehors de ces circonstances, je crois plus digne de notre pays de préférer à des acquisitions de territoire le précieux avantage de vivre en bonne intelligence avec nos voisins, en respectant leur indépendance et leur nationalité.

Animé de ces sentimens et n'ayant en vue que le maintien de la paix, j'avais fait appel à l'Angleterre et à la Russie pour adresser ensemble aux parties intéressées des paroles de conciliation.

L'accord établi entre les puissances neutres restera à lui seul un gage de sécurité pour l'Europe. Elles avaient montré leur haute impartialité en prenant la résolution de restreindre la discussion de la conférence aux questions pendantes. Pour les résoudre, je croyais qu'il fallait les aborder franchement, les dégager du voile diplomatique qui les couvrait et prendre en sérieuse considération les vœux légitimes des souverains et des peuples.

Le conflit qui s'est élevé a trois causes :

La situation géographique de la Prusse mal délimitée;

Le vœu de l'Allemagne demandant une

Digitized by Google

reconstitution politique plus conforme à ses besoins généraux;

La nécessité pour l'Italie d'assurer son indépendance nationale.

Les puissances neutres ne pouvaient vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures des pays étrangers; néanmoins les cours qui ont participé aux actes constitutifs de la confédération germanique avaient le droit d'examiner si les changemens réclamés n'étaient pas de nature à compromettre l'ordre établi en Europe.

Nous aurions, en ce qui nous concerne, désiré pour les états secondaires de la confédération une union plus intime, une organisation plus puissante, un rôle plus important; pour la Prusse, plus d'homogénéité et de force dans le nord; pour l'Autriche, le maintien de sa grande position en Allemagne. Nous aurions voulu en outre que, moyennant une compensation équitable, l'Autriche pût céder la Vénétie à l'Italie; car si, de concert avec la Prusse, et sans se préoccuper du traité de 1852, elle a fait au Danemark une guerre au nom de la nationalité allemande, il me paraissait juste qu'elle reconnût en Italie le même principe en complétant l'indépendance de la péninsule.

Telles sont les idées que, dans l'intérêt du repos de l'Europe, nous aurions essayé de faire prévaloir. Aujourd'hui, il est à craindre que le sort des armes seul en décide.

En face de ces éventualités, quelle est l'attitude qui convient à la France? Devons-nous manifester notre déplaisir parce que l'Allemagne trouve les traités de 1815 impuissans à satisfaire ses tendances nationales et à maintenir sa tranquillité?

Dans la lutte qui est sur le point d'éclater, nous n'avons que deux intérêts : la conservation de l'équilibre européen et le maintien de l'œuvre que nous avons contribué à édifier en Italie. Mais pour sauvegarder ces deux intérêts, la force morale de la France ne suffit-elle pas? Pour que sa parole soit écoutée, sera-t-elle obligée de tirer l'épée? Je ne le pense pas. Si, malgré nos efforts, les espérances de paix ne se réalisent pas, nous sommes néanmoins assurés, par les déclarations des cours engagées dans le conflit, que, quels que soient les résultats de la guerre, aucune des questions qui nous touchent ne sera résolue sans l'assentiment de la France. Restons donc dans une neutralité attentive, et, forts de notre désintéressement, animés du désir sincère de voir les peuples de l'Europe oublier leurs querelles et s'unir dans un but de civilisation, de liberté et de progrès, demeurons confians dans notre droit et calmes dans notre force.

Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Signé : Napoléon.

II.

M. DROUYN DE LHUYS A M. BENEDETTI, AU QUARTIER-GÉNÉRAL DU ROI DE PRUSSE.

Paris, le 19 juillet 1866.

Monsieur, ainsi que je vous l'ai mandé par mon télégramme du 17 de ce mois, M. le comte de Goltz a transmis au quartier-général du roi de Prusse le projet de préliminaires que je vous ai adressé par la voie de Berlin. Par suite de l'interception des correspondances télégraphiques en Bohême, ce document, expédié de Paris le 14, n'est parvenu que le 17 à Brünn. M. l'ambassadeur de Prusse n'a point encore reçu la réponse que nous attendons; mais M. le comte de Bismarck annonce, en date d'hier, qu'elle va lui être adressée incessamment. Dans cet état de choses, je n'ai aucune instruction nouvelle à vous donner aujourd'hui et je ne peux que m'en référer à celles que vous possédez déjà. Le projet de préliminaires que vous avez entre les mains a été instamment recommandé par l'empereur à la cour d'Autriche, et, comme vous le savez déjà, le cabinet de Vienne se montre disposé à y donner son adhésion si le gouvernement prussien l'accepte également. Le rôle que nous remplissons est celui d'intermédiaires amicaux et se borne à user de toute notre influence pour amener les puissances belligérantes sur un terrain commun; nous ne sommes ni des arbitres imposant aux deux parties des solutions, ni des négociateurs prenant une part directe aux arrangemens que nous désirons voir conclure entre elles. Nous n'avons donc pas à signer ces préliminaires; mais, sous la réserve que j'indique, nous ne devons négliger aucun effort pour assurer et hâter l'adoption de l'arrangement que nous avons proposé. Je vous invite à combiner, dans ce but, vos démarches avec M. le duc de Gramont; vous êtes l'un et l'autre au foyer même des négociations qui sont engagées; vous pouvez juger sur place de ce qui est de nature à seconder ou à contrarier nos efforts, et vous êtes en mesure, par votre action commune, de contribuer puissamment au succès de notre médiation.

Le prince Napoléon a quitté Paris le 16 pour se rendre en Italie. Son altesse impériale est chargée d'agir au nom de l'empereur auprès du roi Victor-Emmanuel, en vue de faciliter de ce côté l'acceptation de l'armistice et de préparer ainsi la prompte conclusion des arrangemens relatifs à la Vénétie. Notre intention est qu'elle soit remise à l'Italie sans conditions, et je fais connaître à M. le duc de Gramont l'intérêt que le gouvernement de l'empereur attache à pouvoir régler cette affaire aussitôt que l'armistice sera conclu.

Agréez, etc.

Signé : Drouyn de Lhuys.

Digitized by Google

III.

LE MARQUIS DE LA VALETTE, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX AGENS DIPLOMATIQUES DE L'EMPEREUR.

Paris, le 16 septembre 1866.

Monsieur, le gouvernement de l'empereur ne saurait ajourner plus longtemps l'expression de son sentiment sur les événemens qui s'accomplissent en Allemagne, M. de Moustier devant rester absent quelque temps encore, sa majesté m'a donné l'ordre d'exposer à ses agens diplomatiques les mobiles qui dirigent sa politique.

La guerre qui a éclaté au centre et au sud de l'Europe a détruit la confédération germanique et constitué définitivement la nationalité italienne. La Prusse, dont les limites ont été agrandies par la victoire, domine sur la rive droite du Mein. L'Autriche a perdu la Vénétie; elle est séparée de l'Allemagne.

En face de ces changemens considérables, tous les états se recueillent dans le sentiment de leur responsabilité : ils se demandent quelle est la portée de la paix récemment intervenue, quelle sera son influence sur l'ordre européen et sur la situation internationale de chaque puissance.

L'opinion publique en France est émue. Elle flotte incertaine entre la joie de voir les traités de 1815 détruits et la crainte que la puissance de la Prusse ne prenne des proportions excessives, entre le désir du maintien de la paix et l'espérance d'obtenir par la guerre un agrandissement territorial. Elle applaudit à l'affranchissement complet de l'Italie, mais veut être rassurée sur les dangers qui pourraient menacer le saint-père.

Les perplexités qui agitent les esprits, et qui ont leur retentissement à l'étranger, imposent au gouvernement l'obligation de dire nettement sa manière de voir.

La France ne saurait avoir une politique équivoque. Si elle est atteinte dans ses intérêts et dans sa force par les changemens importans qui se font en Allemagne, elle doit l'avouer franchement et prendre les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité. Si elle ne perd rien aux transformations qui s'opèrent, elle doit le déclarer avec sincérité et résister aux appréhensions exagérées, aux appréciations ardentes qui, en excitant les jalousies internationales, voudraient l'entraîner hors de la route qu'elle doit suivre.

Pour dissiper les incertitudes et fixer les convictions, il faut envisager dans leur ensemble le passé tel qu'il était, l'avenir tel qu'il se présente.

Dans le passé, que voyons-nous? Après 1815, la sainte-alliance réunissait contre la France tous les peuples, depuis l'Oural jusqu'au Rhin. La confédération germanique comprenait, avec la Prusse et l'Autriche, 80 millions d'habitans, s'étendait depuis le Luxembourg jusqu'à Trieste, depuis la Baltique jusqu'à Trente, et nous entourait d'une ceinture de fer soutenue par cinq places fortes fédérales : notre position stratégique était enchaînée par les plus habiles combinaisons territoriales. La moindre difficulté que nous pouvions avoir avec la Hollande ou avec la Prusse sur la Moselle, avec l'Allemagne sur le Rhin, avec l'Autriche sur le Tyrol ou le Frioul, faisait se dresser contre nous toutes les forces réunies de la confédération. L'Allemagne autrichienne, inexpugnable sur l'Adige, pouvait s'avancer, le moment venu, jusqu'aux Alpes. L'Allemagne prussienne avait pour avant-garde sur le Rhin tous ces états secondaires sans cesse agités par des désirs de transformation politique et disposés à considérer la France comme l'ennemie de leurs existences et de leurs aspirations.

Si l'on en excepte l'Espagne, nous n'avions aucune possibilité de contracter une alliance sur le continent. L'Italie était morcelée et impuissante; elle ne comptait pas comme nation. La Prusse n'était ni assez compacte ni assez indépendante pour se détacher de ses traditions. L'Autriche était trop préoccupée de conserver ses possessions en Italie pour s'entendre intimement avec nous.

Sans doute la paix longtemps maintenue a pu faire oublier les dangers de ces organisations territoriales et de ces alliances, car ils n'apparaissent formidables que lorsque la guerre vient à éclater. Mais cette sécurité précaire, la France l'a parfois obtenue au prix de l'effacement de son rôle dans le monde. Il n'est pas contestable que pendant près de quarante années elle a rencontré debout et contre elle la coalition des trois cours du nord, unies par le souvenir de défaites et de victoires communes, par des principes analogues de gouvernement, par des traités solennels et des sentimens de défiance envers notre action libérale et civilisatrice.

Si maintenant nous examinons l'avenir de l'Europe transformée, quelles garanties présente-t-il à la France et à la paix du monde? La coalition des trois cours du nord est brisée. Le principe nouveau qui régit l'Europe est la liberté des alliances. Toutes les grandes puissances sont rendues les unes et les autres à la plénitude de leur indépendance, au développement régulier de leurs destinées.

La Prusse agrandie, libre désormais de toute solidarité, assure l'indépendance de l'Allemagne. La France n'en doit prendre aucun ombrage. Fière de son admirable unité, de sa nationalité indestructible, elle ne saurait combattre ou regretter l'œuvre d'assimilation qui vient de s'accomplir et subordonner à des sentimens jaloux les principes de nationalité qu'elle représente et professe à l'égard des peuples. Le sentiment national de l'Allemagne satisfait, ses

Digitized by Google

inquiétudes se dissipent, ses inimitiés s'éteignent. En imitant la France, elle fait un pas qui la rapproche et non qui l'éloigne de nous.

Au midi, l'Italie, dont la longue servitude n'avait pu éteindre le patriotisme, est mise en possession de tous ses élémens de grandeur nationale. Son existence modifie profondément les conditions politiques de l'Europe; mais, malgré des susceptibilités irréfléchies ou des injustices passagères, ses idées, ses principes, ses intérêts, la rapprochent de la nation qui a versé son sang pour l'aider à conquérir son indépendance.

Les intérêts du trône pontifical sont assurés par la convention du 15 septembre. Cette convention sera loyalement exécutée. En retirant ses troupes de Rome, l'empereur y laisse, comme garantie de sécurité pour le saint-père, la protection de la France.

Dans la Baltique comme dans la Méditerranée surgissent des marines secondaires qui sont favorables à la liberté des mers.

L'Autriche, dégagée de ses préoccupations italiennes et germaniques, n'usant plus ses forces dans des rivalités stériles, mais les concentrant à l'est de l'Europe, représente encore une puissance de 35 millions d'âmes qu'aucune hostilité, aucun intérêt ne sépare de la France.

Par quelle singulière réaction du passé sur l'avenir, l'opinion publique verrait-elle non des alliés, mais des ennemis de la France dans ces nations affranchies d'un passé qui nous fut hostile, appelées à une vie nouvelle, dirigées par des principes qui sont les nôtres, animées de ces sentimens de progrès qui forment le lien pacifique des sociétés modernes?

Une Europe plus fortement constituée, rendue plus homogène par des divisions territoriales plus précises, est une garantie pour la paix du continent et n'est ni un péril ni un dommage pour notre nation. Celle-ci, avec l'Algérie, comptera bientot plus de 40 millions d'habitans; l'Allemagne, 37 millions, dont 29 dans la confédération du nord et 8 dans la confédération du sud; l'Autriche, 35; l'Italie, 26; l'Espagne, 18. Qu'y a-t-il dans cette distribution des forces européennes qui puisse nous inquiéter?

Une puissance irrésistible, faut-il le regretter? pousse les peuples à se réunir en grandes agglomérations en faisant disparaître les états secondaires. Cette tendance naît du désir d'assurer aux intérêts généraux des garanties plus efficaces. Peut-être est-elle inspirée par une sorte de prévision providentielle des destinées du monde. Tandis que les anciennes populations du continent, dans leurs territoires restreints, ne s'accroissent qu'avec une certaine lenteur, la Russie et la république des États-Unis d'Amérique peuvent avant un siècle compter chacune 100 millions d'hommes. Quoique les progrès de ces deux grands empires ne soient pas pour nous un sujet d'inquiétude, et qu'au contraire nous applaudissions à leurs généreux efforts en faveur de races opprimées, il est de l'intérêt prévoyant des nations du centre européen de ne point rester morcelées en tant d'états divers, sans force et sans esprit public.

La politique doit s'élever au-dessus des préjugés étroits et mesquins d'un autre âge. L'empereur ne croit pas que la grandeur d'un pays dépende de l'affaiblissement des peuples qui l'entourent et ne voit de véritable équilibre que dans les vœux satisfaits des nations de l'Europe. En cela, il obéit à des convictions anciennes et aux traditions de sa race. Napoléon Ier avait prévu les changemens qui s'opèrent aujourd'hui sur le continent européen. Il avait déposé le germe de nationalités nouvelles : dans la péninsule, en créant le royaume d'Italie; en Allemagne, en faisant disparaître deux cent cinquante-trois états indépendans.

Si ces conditions sont justes et vraies, l'empereur a eu raison d'accepter ce role de médiateur qui n'a pas été sans gloire, d'arrêter d'inutiles et douloureuses effusions de sang, de modérer le vainqueur par son intervention amicale, d'atténuer les conséquences des revers, de poursuivre à travers tant d'obstacles le rétablissement de la paix. Il aurait au contraire méconnu sa haute responsabilité si, violant la neutralité promise et proclamée, il s'était jeté à l'improviste dans les hasards d'une grande guerre, d'une de ces guerres qui réveillent les haines de races et dans lesquelles s'entre-choquent des nations entières. Quel eût été en effet le but de cette lutte engagée spontanément contre la Prusse, nécessairement contre l'Italie? Une conquête, un agrandissement territorial!... Mais le gouvernement impérial a depuis longtemps appliqué ses principes en matière d'extension de territoire. Il comprend, il a compris les annexions commandées par une nécessité absolue, réunissant à la patrie des populations ayant les mêmes mœurs, le même esprit national que nous, et il a demandé au libre consentement de la Savoie et du comté de Nice le rétablissement de nos frontières naturelles. La France ne peut désirer que les agrandissemens territoriaux qui n'altéreraient pas sa puissante cohésion; mais elle doit toujours travailler à son agrandissement moral ou politique en faisant servir son influence aux grands intérêts de la civilisation.

Son rôle est de cimenter l'accord entre toutes les puissances qui veulent à la fois maintenir le principe d'autorité et favoriser le progrès. Cette alliance enlèvera à la révolution le prestige du patronage dont elle prétend couvrir la cause de la liberté des peuples, et conservera aux grands états éclairés la sage direction du mouvement démocratique qui se manifeste partout en Europe.

Toutefois il y a dans les émotions qui se sont emparées du pays un sentiment légi-

Digitized by Google

time qu'il faut reconnaitre et préciser. Les résultats de la dernière guerre contiennent un enseignement grave et qui n'a rien coûté à l'honneur de nos armes; ils nous indiquent la nécessité, pour la défense de notre territoire, de perfectionner sans délai notre organisation militaire. La nation ne manquera pas à ce devoir, qui ne saurait être une menace pour personne; elle a le juste orgueil de la valeur de ses armées; ses susceptibilités, éveillées par le souvenir de ses fastes militaires, par le nom et les actes du souverain qui la gouverne, ne sont que l'expression de sa volonté énergique de maintenir hors de toute atteinte son rang et son influence dans le monde.

En résumé, du point de vue élevé où le gouvernement impérial considère les destinées de l'Europe, l'horizon lui paraît dégagé d'éventualités menaçantes; des problèmes redoutables qui devaient être résolus parce qu'on ne les supprime pas pesaient sur les destinées des peuples; ils auraient pu s'imposer dans des temps plus difficiles, ils ont reçu leur solution naturelle sans de trop violentes secousses et sans le concours dangereux des passions révolutionnaires.

Une paix qui reposera sur de pareilles bases sera une paix durable.

Quant à la France, de quelque côté qu'elle porte ses regards, elle n'aperçoit rien qui puisse entraver sa marche ou troubler sa prospérité. Conservant avec toutes les puissances d'amicales relations, dirigée par une politique qui a pour signes de sa force la générosité et la modération, appuyée sur son imposante unité, avec son génie qui rayonne partout, avec ses trésors et son crédit qui fécondent l'Europe, avec ses forces militaires développées, entourée désormais de nations indépendantes, elle apparaît non moins grande, elle demeurera non moins respectée.

Tel est le langage que vous devrez tenir dans vos rapports avec le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Agréez, etc.

Signé : La Valette.

IV.

LE MARQUIS DE MOUSTIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AU MARQUIS DE MONTHOLON, A WASHINGTON.

Paris, le 16 octobre 1866.

Monsieur le marquis, la correspondance de mon prédécesseur vous a assez complétement initié aux vues de l'empereur à l'égard du Mexique. Je crois utile néanmoins, en vous écrivant pour la première fois, de préciser la situation et de ne vous laisser aucun doute sur nos résolutions.

Depuis longtemps déjà, et le cabinet de Washington en a, dès le mois d'avril, été officiellement informé, sa majesté a fixé la fin de l'année 1867 comme le terme extrême de notre occupation militaire au Mexique.

Ce terme ne sera pas dépassé et notre désir au contraire est de l'avancer autant que possible.

Le gouvernement de l'empereur, comme c'était son droit et son devoir, et comme vous l'écrivait mon prédécesseur, le 7 juin dernier, s'est réservé de prendre toutes les précautions indispensables afin de ne laisser compromettre en rien la santé et la sécurité de notre armée. Il y a là pour nous un intérêt de premier ordre, qui ne saurait céder le pas à aucun autre. Or, les nouvelles reçues du Mexique dans ces derniers temps accusent un état de choses qui doit éveiller notre sollicitude. Les résistances armées se multiplient, les dissidens se montrent en force sur divers points du territoire mexicain, et, à un moment donné, le mode d'évacuation successive, primitivement adopté par nous, pourrait placer nos soldats dans une situation difficile, si nous les laissions ainsi en petit nombre isolés à une si grande distance de l'Europe.

Justement préoccupé de cette éventualité, l'empereur a envoyé au Mexique son aide-de-camp M. le général Castelnau, pour s'en expliquer avec l'empereur Maximilien, et nous assurer de ses intentions, tout en l'éclairant définitivement sur les nôtres.

M. Castelnau a pour mission de bien faire comprendre que la limite de nos sacrifices est atteinte, et que si l'empereur Maximilien, pensant trouver dans le pays même un point d'appui suffisant, veut essayer de s'y maintenir, il n'a plus désormais à compter sur aucun secours de la part de la France. Il se pourrait toutefois que, jugeant impossible de triompher par ses propres ressources des difficultés qui l'assiégent, ce souverain se déterminât à abdiquer. Nous ne ferions rien pour l'en dissuader, et nous pensons que, dans cette hypothèse, il y aurait lieu à procéder par voie d'élection à l'établissement d'un nouveau gouvernement.

Vous voyez que, dans ces conditions, il est dès à présent vraisemblable que notre corps expéditionnaire tout entier pourra revenir en France au printemps de l'année prochaine. Cette probabilité nous semble destinée à être accueillie aux États-Unis avec une réelle satisfaction. Pour supposer le contraire, il faudrait admettre que la question mexicaine fournissait aux partis un moyen de facile popularité qu'ils verraient à regret leur échapper. Nous avons trop de confiance dans le bon sens du peuple américain et dans ses vieux sentimens d'amitié à l'égard de la France pour n'être pas d'avance convaincus que des soupçons sans fondement ou d'inadmissibles exigences ne viendront pas altérer entre les États-Unis et nous des relations qui tendent à devenir plus faciles et plus étroites en raison même des décisions que nous croyons

Digitized by Google

devoir prendre en ce moment. Nous les prenons dans la plénitude de notre liberté d'action, que nous devons conserver tout entière jusqu'au bout. Cette réserve nous est impérieusement commandée par le sentiment de notre dignité, et tout ce qui pourrait avoir le caractère d'une pression qui ne saurait être supportée de la part d'un gouvernement étranger aurait pour unique résultat de nous forcer malgré nous à prolonger un état de choses que notre intérêt bien entendu nous a décidés à abréger. Il est impossible que cette situation ne soit pas parfaitement comprise d'avance par le cabinet de Washington, et il consacrera certainement tous ses soins à écarter les incidens qui seraient susceptibles d'amener les résultats regrettables auxquels je viens de faire allusion.

Vous saurez tenir au besoin un langage à la fois ferme et conciliant, et je vous laisse entièrement le soin d'apprécier l'usage que vous pourriez faire de cette dépêche.

Recevez, etc.

Signé : Moustier.

V.

DÉPÊCHE DU MARQUIS DE MOUSTIER A M. BAUDIN AU SUJET DE L'ABANDON PAR LA PRUSSE DE TOUTES PRÉTENTIONS SUR LE LIMBOURG, DE L'ÉVACUATION DE LA FORTERESSE DU LUXEMBOURG PAR LA GARNISON PRUSSIENNE, ET DE L'IDÉE D'UNE CESSION DU GRAND-DUCHÉ A LA FRANCE, DATÉE DE PARIS LE 28 FÉVRIER 1867.

Monsieur,

La communication du cabinet de La Haye en date du 20 de ce mois soulève, comme je vous l'ai déjà dit, d'importantes questions qu'il est de notre devoir d'examiner. Notre attention doit surtout se fixer sur la situation internationale du Limbourg et du Luxembourg. Le sort réservé à ces territoires intéresse à un haut degré les états situés à l'ouest de l'Allemagne, la France en particulier, au point de vue de la sécurité de leurs frontières. Ces deux pays doivent au système de défiance inauguré contre nous d'avoir été rattachés à la confédération germanique; mais les liens accidentels, créés par des arrangemens politiques surannés, ont été rompus du moment où cette confédération s'est dissoute. Au point de vue légal, le roi de Hollande est aujourd'hui fondé à affirmer que les territoires dont il s'agit sont affranchis de toute servitude, et que le droit conféré à la Prusse de tenir garnison à Luxembourg a disparu avec les institutions qui en étaient le fondement et l'unique raison d'être. Le Limbourg n'est plus autre chose qu'une province hollandaise, et le grand-duché doit être considéré comme un état parfaitement indépendant, gouverné par un grand-duc, qui se trouve en même temps roi des Pays-Bas.

Quant au Luxembourg, qui nous touche de plus près, la Prusse, en l'absence d'un droit légal, ne saurait invoquer aucun lien d'affinité avec lui : les sentimens bien connus, les sympathies avouées des populations les éloignent de toute union avec l'Allemagne; leurs aspirations sont bien plutôt tournées vers la France. Ce sont là des faits que nous devons prendre en considération, et nous regretterions que l'on en jugeât autrement de l'autre côté du Rhin. Non-seulement nos intérêts matériels s'en trouveraient menacés, mais nous aurions à nous préoccuper des tendances générales que ces appréciations, différentes des nôtres, viendraient révéler : nous pourrions appréhender que, sous l'entraînement de certaines théories, la Prusse, au lieu de se renfermer dans ses frontières non contestées, ne fût induite, comme on semble le croire à La Haye, à porter ses regards au-delà.

Je me hâte de dire que jusqu'ici nous nous sommes plu à écarter de telles hypothèses : nous n'avons jamais cessé de penser que, comprenant l'importance de ces questions, et appréciant le scrupule que nous mettions à les soulever nous-mêmes, le gouvernement prussien saurait les résoudre d'une manière satisfaisante pour tous, soit en faisant usage d'une prévoyante initiative, soit en déférant aux justes réclamations de la cour des Pays-Bas. Cependant il n'a rien fait ni dans un sens ni dans l'autre, et, quelles que soient les inductions que nous aimerions à tirer des dispositions que le cabinet de Berlin nous laisse entrevoir en toute circonstance, le temps passe sans apporter de modifications à un état de choses anormal, et chaque jour qui s'écoule semble consacrer cette situation au lieu d'y remédier.

Vous écouterez donc avec attention tout ce que vous dira le cabinet de La Haye, et vous établirez un échange d'idées sur les moyens les plus propres à nous conduire au but que nous devons nous proposer en commun : ce but, c'est d'obtenir l'abandon de toute prétention allemande sur le Limbourg, et l'évacuation de la forteresse du Luxembourg par la garnison prussienne qui l'occupe.

Quant aux moyens dont on peut faire usage, le plus naturel a déjà été employé sans succès : le gouvernement néerlandais a échoué dans ses tentatives de négociation directe avec la Prusse.

Il serait à craindre qu'une démarche officielle faite à Berlin par le gouvernement de l'empereur pour appuyer les droits du roi de Hollande ne soulevât une discussion où l'amour-propre national serait mis en jeu des deux côtés; si elle n'aboutissait immédiatement à un résultat satisfaisant, elle aggraverait les difficultés.

Il est une combinaison qui, en modifiant profondément les situations réciproques, ferait tomber tout le système d'argumen-

Digitized by Google

tation sur lequel on serait peut-être tenté de s'appuyer pour défendre l'état de choses actuel. Ce que le cabinet de Berlin ne veut pas concéder au roi des Pays-Bas, pour des motifs que je n'ai pas à examiner ici, pourrait devenir entre la Prusse et nous l'objet d'une transaction honorable et amicale. Il n'est pas probable, en effet, que le gouvernement prussien, qui s'applique journellement à resserrer ses rapports avec la France, ait prémédité de conserver, contre toute espèce de droit, en dehors de ses frontières et si près des nôtres, une garnison inutile au point de vue de sa défense naturelle, et dont le caratère, éminemment offensif à notre égard, ne pouvait manquer de fixer notre sollicitude la plus attentive. Si grande que l'on pût supposer notre longanimité, et quel que pût être notre désir d'éviter tout dissentiment, il était évident que nous devions être obligés tôt ou tard de nous en expliquer sans réticence, et le moment semble venu, en effet, où notre silence, en se prolongeant, deviendrait un argument contre nous. Je vais plus loin encore, et, à mon sens, il est permis d'admettre qu'en acceptant avec bonne grâce le fait d'une réunion du grand-duché à la France, le cabinet de Berlin croirait faire acte d'habile politique et aimerait à nous ménager une satisfaction morale et matérielle qui, en donnant aux relations des deux pays un degré plus marqué d'intimité, offrirait de nouveaux gages à la paix de l'Europe.

Sans entrer plus avant dans les considérations sur lesquelles cet espoir peut s'appuyer avec quelque fondement, il est certain que l'hypothèse d'une cession, soit comme moyen, soit comme but, sera nécessairement examinée entre nous et le gouvernement du roi grand-duc, et sa majesté pensera peut-être qu'en se dépouillant d'une principauté dont la position actuelle est devenue difficile et précaire, elle fera un acte également agréable à ses sujets hollandais, désireux de se dégager de toute compromission relative au grand-duché, et à ses sujets luxembourgeois, dont les sympathies sont toutes françaises, et qui craignent vivement de se voir réunis à l'Allemagne.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le consentement des habitans ne serait pas moins nécessaire, à nos yeux, que celui du roi, pour qu'une réunion à la France pût être consommée.

Nous tiendrons en même temps un compte suffisant de l'existence d'une garnison prussienne, et des considérations qui se rattachent au maintien de nos bonnes relations avec le cabinet de Berlin et avec les autres puissances. Ce serait à nous seuls toutefois qu'il appartiendrait d'ouvrir avec le gouvernement prussien une négociation confidentielle et amicale, dont nos intentions conciliantes sauraient écarter toute cause de conflit.

Ces aperçus vous guideront dans les conversations que vous aurez soit avec le ministre des affaires étrangères, soit avec sa majesté elle-même. Si l'idée de la cession prenait une certaine consistance, vous m'en rendriez compte immédiatement; mais vous ne perdriez pas de vue que notre but principal est avant tout de voir le grand-duché affranchi de toutes les servitudes fondées sur le système politique établi contre la France à une autre époque. Vouloir les maintenir aujourd'hui serait un anachronisme, alors même qu'on pourrait s'appuyer encore sur un semblant de légalité.

Recevez, etc.

Signé : MOUSTIER.

VI.

LETTRE DE L'EMPEREUR AU MINISTRE D'ÉTAT AU SUJET DE RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES, EN DATE DE PARIS LE 19 JANVIER 1867.

Palais des Tuileries, 19 janvier 1867.

Monsieur le ministre,

Depuis quelques années on se demande si nos institutions ont atteint leur limite de perfectionnement ou si de nouvelles améliorations doivent être réalisées; de là une regrettable incertitude qu'il importe de faire cesser.

Jusqu'ici vous avez dû lutter avec courage en mon nom pour repousser des demandes inopportunes et pour me laisser l'initiative de réformes utiles lorsque l'heure en serait venue. Aujourd'hui, je crois qu'il est possible de donner aux institutions de l'empire tout le développement dont elles sont susceptibles et aux libertés publiques une extension nouvelle sans compromettre le pouvoir que la nation m'a confié.

Le plan que je me suis tracé consiste à corriger les imperfections que le temps a révélées et à admettre les progrès compatibles avec nos mœurs, car gouverner, c'est profiter de l'expérience acquise et prévoir les besoins de l'avenir.

Le décret du 24 novembre 1860 a eu pour but d'associer plus directement le sénat et le corps législatif à la politique du gouvernement, mais la discussion de l'adresse n'a pas amené les résultats qu'on devait en attendre; elle a parfois passionné inutilement l'opinion, donné lieu à des débats stériles et fait perdre un temps précieux pour les affaires; je crois qu'on peut, sans amoindrir les prérogatives des pouvoirs délibérans, remplacer l'adresse par le droit d'interpellation sagement réglementé.

Une autre modification m'a paru nécessaire dans les rapports du gouvernement avec les grands corps de l'état; j'ai pensé que, en envoyant les ministres au sénat et au corps législatif, en vertu d'une délégation spéciale, pour y participer à certaines discussions, j'utiliserais mieux les forces de mon gouvernement, sans sortir des

Digitized by Google

termes de la constitution, qui n'admet aucune solidarité entre les ministres et les fait dépendre uniquement du chef de l'état.

Mais là ne doivent pas s'arrêter les réformes qu'il convient d'adopter; une loi sera proposée pour attribuer exclusivement aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse et supprimer ainsi le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. Il est également nécessaire de régler législativement le droit de réunion en le contenant dans les limites qu'exige la sûreté publique.

J'ai dit l'année dernière que mon gouvernement voulait marcher sur un sol affermi, capable de supporter le pouvoir et la liberté. Par les mesures que je viens d'indiquer, mes paroles se réalisent, je n'ébranle pas le sol que quinze années de calme et de prospérité ont consolidé, je l'affermis davantage en rendant plus intimes mes rapports avec les grands pouvoirs publics, en assurant par la loi aux citoyens des garanties nouvelles, en achevant enfin le couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale.

Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

NAPOLÉON.

VII.

CIRCULAIRE DU MARQUIS DE MOUSTIER AUX AGENS DIPLOMATIQUES DE L'EMPEREUR A L'ÉTRANGER.

Paris, le 9 novembre 1867.

Monsieur,... animé envers l'Italie des sentimens d'une amitié sincère et pénétré de la grandeur des intérêts qui se rattachent à la sécurité et à l'indépendance du trône pontifical, l'empereur n'a cessé d'envisager avec une vive affliction et une constante sollicitude l'état d'antagonisme dans lequel le cours des événemens a placé vis-à-vis l'un de l'autre le gouvernement du pape et celui du roi Victor-Emmanuel. Notre plus grand désir eût été d'entrevoir la possibilité d'un rapprochement et d'en hâter le moment. Aucun des efforts qu'une saine appréciation des choses pouvait nous suggérer n'a été négligé par nous, et il serait trop long d'énumérer tout ce que nous avons fait en ce sens.

Moins soucieux cependant d'arriver à un résultat immédiat qu'attentifs à ne pas compromettre, par des essais prématurés, une œuvre que le temps seul pouvait rendre féconde, nous nous sommes attachés surtout à calmer les entraînemens d'une part et les défiances de l'autre. Tel est l'esprit qui a présidé à la convention du 15 septembre 1864. En mettant en quelque sorte le saint-siége sous la garantie de la parole donnée par l'Italie à la France, cet acte offrait à Rome la sécurité, et au gouvernement italien l'occasion de faire tomber, par une loyale exécution de ses engagemens, des inquiétudes et des préventions profondément enracinées.

Mais cette conduite impartiale et prévoyante était destinée, dès qu'elle commencerait à porter ses fruits, à irriter les passions qui, sous le voile du patriotisme, ont toujours cherché à entraîner l'esprit du peuple italien hors de ses voies naturelles pour en faire l'instrument des désordres que le parti révolutionnaire travaille à faire naître partout dans le même but et avec les mêmes moyens.

Les événemens qui viennent de se passer dans la péninsule portent en eux un grave enseignement et sont de nature à préoccuper tous les cabinets européens. Si le gouvernement de l'empereur a dû maintenir intacts les engagemens contractés envers lui, et s'il a, par sa fermeté, donné une nouvelle force aux esprits modérés qui, en Italie, veulent asseoir sur ses bases réelles la grandeur de leur pays, la tâche que les circonstances ont dévolue à la France ne saurait lui incomber exclusivement. Ses efforts, pour être entièrement efficaces, doivent être partagés par les autres gouvernemens, non moins intéressés à faire prévaloir en Europe les principes d'ordre et de stabilité. Les considérations qui, à une autre époque, ont rendu difficile pour les cabinets européens l'examen de semblables questions n'existent plus aujourd'hui. Reconnue par les puissances, en paix avec elles et n'ayant à redouter désormais que ses propres entraînemens, l'Italie n'est plus une cause directe de dissentiment et de conflit; mais elle peut néanmoins, tant que sa situation et celle du saint-siége n'auront pas appelé la sérieuse attention de tous, être pour tous une occasion de troubles et un sujet de préoccupations. Cette situation ne touche pas seulement à la tranquillité générale, mais encore aux sentimens religieux et moraux des différentes populations catholiques. Grâce aux principes qui ont prévalu dans le monde moderne, aucun gouvernement ne voudrait se soustraire au devoir de donner à ses sujets de toutes croyances les satisfactions légitimes que peut réclamer la paix des consciences. Nous ne doutons donc pas qu'à ces divers points de vue les gouvernemens européens n'acceptent avec empressement la proposition que nous leur faisons de se réunir en conférence pour examiner ces graves questions. C'est dans l'étude calme et attentive des faits que cette assemblée, inaccessible par sa nature aux considérations secondaires, trouvera les bases d'un travail dont nous ne devons pas en ce moment essayer de poser les limites ni de préjuger les résultats.

Vous voudrez bien, monsieur, soumettre cette proposition au gouvernement près duquel vous êtes accrédité. Nous avons la confiance qu'il n'hésitera pas à y faire une réponse favorable, et qu'il reconnaîtra

Digitized by Google

combien les circonstances rendent opportune la réunion immédiate des plénipotentiaires.

Agréez, etc.

Signé : MOUSTIER.

—

ITALIE.

I.

TRAITÉ DE PAIX SIGNÉ A VIENNE LE 3 OCTOBRE 1866.

Plénipotentiaires :

Autriche, le comte de Wimpffen;
Italie, le comte Ménabréa.

Art. 1er. Il y aura, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié entre sa majesté l'empereur d'Autriche et sa majesté le roi d'Italie, leurs héritiers et leurs successeurs, leurs états et sujets respectifs à perpétuité.

Art. 2. Les prisonniers de guerre autrichiens et italiens seront immédiatement rendus de part et d'autre.

Art. 3. Sa majesté l'empereur d'Autriche consent à la réunion du royaume lombardo-vénitien au royaume d'Italie.

Art. 4. La frontière du territoire cédé est déterminée par les confins administratifs actuels du royaume lombardo-vénitien.

Une commission militaire instituée par les deux puissances contractantes sera chargée d'exécuter le tracé sur le terrain dans le plus bref délai possible.

Art. 5. L'évacuation du territoire cédé et déterminé par l'article précédent commencera immédiatement après la signature de la paix et sera terminée dans le plus bref délai possible, conformément aux arrangemens concertés entre les commissaires spéciaux désignés à cet effet.

Art. 6. Le gouvernement italien prendra à sa charge :

1° La partie du Monte-Lombardo-Veneto qui est restée à l'Autriche en vertu de la convention conlue à Milan en 1860 pour l'exécution de l'article 7 du traité de Zurich;

2° Les dettes ajoutées au Monte-Lombardo-Veneto depuis le 4 juin 1859 jusqu'au jour de la conclusion du présent traité;

3° Une somme de 35 millions de florins, valeur autrichienne, argent effectif, pour la partie de l'emprunt de 1854 afférente à la Vénétie, pour le prix du matériel de guerre non transportable.

Le mode du paiement de cette somme de 35 millions de florins, valeur autrichienne, argent effectif, sera, conformément au précédent traité de Zurich, déterminé dans un article additionnel.

Art. 7. Une commission composée de délégués de l'Autriche, de l'Italie et de la France, procédera à la liquidation des différentes catégories énoncées dans les deux premiers alinéas de l'article précédent, en tenant compte des amortissemens effectués et des biens capitaux de toute espèce constituant les fonds d'amortissement. Cette commission procédera au règlement définitif des comptes entre les parties contractantes et fixera le temps et le mode d'exécution de la liquidation du Monte-Lombardo-Veneto.

Art. 8. Le gouvernement de sa majesté le roi d'Italie succède aux droits et obligations résultant des contrats régulièrement stipulés par l'administration autrichienne pour des objets d'intérêt public concernant spécialement le pays cédé.

Art. 9. Le gouvernement autrichien restera chargé du remboursement de toutes les sommes versées par les habitans du territoire cédé, par les communes, établissemens publics et corporations religieuses, dans les caisses publiques autrichiennes, à titre de cautionnemens, dépôts ou consignations.

De même les sujets autrichiens, communes, établissemens publics et corporations religieuses qui auront versé des sommes à titre de cautionnemens, dépôts ou consignations dans les caisses du territoire cédé, seront exactement remboursés par le gouvernement italien.

Art. 10. Le gouvernement de sa majesté le roi d'Italie reconnait et confirme les concessions de chemins de fer accordées par le gouvernement autrichien sur le territoire cédé, dans toute les dispositions et pour toute leur durée, et nommément les concessions résultant des contrats passés en date des 14 mars 1856, 8 avril 1857 et 23 septembre 1858.

Le gouvernement italien reconnait et confirme également les dispositions de la convention passée le 20 novembre 1861 entre l'administration autrichienne et le conseil d'administration de la société des chemins de fer d'état du Sud-Lombardo-Vénitien et Central-Italien ainsi que la convention passée le 27 février 1866 entre le ministère impérial des finances et du commerce et la Société autrichienne du sud.

A partir de l'échange des ratifications du présent traité, le gouvernement italien est subrogé à tous les droits et à toutes les obligations qui résulteraient pour le gouvernement autrichien des conventions précitées en ce qui concerne les lignes de chemins de fer situées sur le territoire cédé.

En conséquence, le droit de dévolution qui appartenait au gouvernement autrichien à l'égard de ces chemins de fer est transféré au gouvernement italien.

Les paiemens qui restent à faire sur la somme due à l'état par les concessionaires,

Digitized by Google

en vertu du contrat du 14 mars 1856, comme équivalent des dépenses de construction desdits chemins, seront effectués intégralement dans le trésor autrichien.

Les créances des entrepreneurs de constructions et des fournisseurs, de même que les indemnités pour expropriations de terrains, se rapportant à la période où les chemins de fer en question étaient administrés pour le compte de l'état, qui n'auraient pas encore été acquittées, seront payées par le gouvernement autrichien et, pour autant qu'ils y sont tenus, en vertu de l'acte de concession, par les concessionnaires au nom du gouvernement autrichien.

Art. 11. Il est entendu que le recouvrement des créances résultant des paragraphes 12, 13, 14, 15 et 16 du contrat du 14 mars 1856 ne donnera à l'Autriche aucun droit de contrôle et de surveillance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer dans le territoire cédé. Le gouvernement italien s'engage de son côté à donner tous les renseignemens qui pourraient être demandés à cet égard par le gouvernement autrichien.

Art. 12. Afin d'étendre aux chemins de fer de la Vénétie les prescriptions de l'article 15 de la convention du 27 février 1866, les hautes puissances contractantes s'engagent à stipuler, aussitôt que faire se pourra, de concert avec la Société des chemins de fer du sud autrichien, une convention pour la séparation administrative et économique des groupes de chemins de fer vénitiens et autrichiens.

En vertu de la convention du 27 février 1866, la garantie que l'état doit payer à la Société des chemins de fer autrichiens du sud devra être calculée sur la base du produit brut de l'ensemble de toutes les lignes vénitiennes et autrichiennes constituant le réseau des chemins de fer autrichiens du sud actuellement concédé à la Société. Il est entendu que le gouvernement italien prendra à sa charge la partie proportionnelle de cette garantie qui correspond aux lignes du territoire cédé, et que pour l'évaluation de cette garantie on continuera à prendre pour base l'ensemble du produit brut des lignes vénitiennes et autrichiennes concédées à ladite société.

Art. 13. Les gouvernemens d'Autriche et d'Italie, désireux d'étendre les rapports entre les deux états, s'engagent à faciliter les communications par chemins de fer et à favoriser l'établissement de nouvelles lignes pour relier entre eux les réseaux autrichiens et italiens.

Le gouvernement de sa majesté impériale et royale apostolique promet en outre de hâter autant que possible l'achèvement de la ligne du Brenner, destinée à unir la vallée de l'Adige avec celle de l'Inn.

Art. 14. Les habitans ou originaires du territoire cédé jouiront, pendant l'espace d'un an, à partir du jour de l'échange des ratifications et moyennant une déclaration préalable à l'autorité compétente, de la faculté pleine et entière d'exporter leurs biens meubles en franchise de droits et de se retirer avec leurs familles dans les états de sa majesté impériale et royale apostolique, auquel cas la qualité de sujets autrichiens leur sera maintenue. Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire cédé.

La même faculté est accordée réciproquement aux individus originaires du territoire cédé établis dans les états de sa majesté l'empereur d'Autriche.

Les individus qui profiteront des présentes dispositions ne pourront être, du fait de leur option, inquiétés de part ni d'autre dans leurs personnes ou dans leurs propriétés situées dans les états respectifs.

Le délai d'un an est étendu à deux ans pour les individus originaires du teritoire cédé qui, à l'époque de l'échange des ratifications du présent traité, se trouveront hors du territoire de la monarchie autrichienne.

Leur déclaration pourra être reçue par la mission autrichienne la plus voisine ou par l'autorité supérieure d'une province quelconque de la monarchie.

Art. 15. Les sujets lombards-vénitiens faisant partie de l'armée autrichienne seront immédiatement libérés du service militaire et renvoyés dans leurs foyers.

Il est entendu que ceux d'entre eux qui déclareront vouloir rester au service de sa majesté impériale et royale apostolique seront libres de le faire et ne seront point inquiétés pour ce fait, soit dans leurs personnes, soit dans leurs propriétés.

Les mêmes garanties sont assurées aux employés civils originaires du royaume lombardo-vénitien qui manifesteront l'intention de rester au service de l'Autriche.

Les employés civils originaires du royaume lombardo-vénitien auront le choix, soit de rester au service de l'Autriche, soit d'entrer dans l'administration italienne, auquel cas le gouvernement de sa majesté le roi d'Italie s'engage, soit à les placer dans des fonctions analogues à celles qu'ils occupaient, soit à leur allouer des pensions dont le montant sera fixé d'après les lois et règlemens en vigueur en Autriche.

Il est entendu que les employés dont il s'agit seront soumis aux lois et règlemens disciplinaires de l'administration italienne.

Art. 16. Les officiers d'origine italienne qui actuellement se trouvent au service de l'Autriche auront le choix ou de rester au service de sa majesté impériale et royale apostolique, ou d'entrer dans l'armée de sa majesté le roi d'Italie avec les grades qu'ils occupent dans l'armée autrichienne, pourvu qu'ils en fassent la demande dans le délai de six mois à partir de l'échange des ratifications du présent traité.

Art. 17. Les pensions tant civiles que militaires, régulièrement liquidées et qui

Digitized by Google

étaient à la charge des caisses publiques du royaume lombardo-vénitien, continueront à rester acquises à leurs titulaires, et, s'il y a lieu, à leurs veuves et à leurs enfans, et seront acquittées à l'avenir par le gouvernement de sa majesté italienne.

Cette stipulation est étendue aux pensionnaires tant civils que militaires, ainsi qu'à leurs veuves et enfans, sans distinction d'origine, qui conserveront leur domicile dans le territoire cédé et dont les traitemens acquittés jusqu'en 1814 par le gouvernement des provinces lombardo-vénitiennes de cette époque sont alors tombés à la charge du trésor autrichien.

Art. 18. Les archives des territoires cédés, contenant les titres de propriété, les documens administratifs et de justice civile, ainsi que les documens politiques et historiques de l'ancienne république de Venise, seront remis dans leur intégrité aux commissaires qui seront désignés à cet effet, auxquels seront également consignés les objets d'art et de science spécialement affectés au territoire cédé.

Réciproquement, les titres de propriété, documens administratifs et de justice civile concernant les territoires autrichiens qui peuvent se trouver dans les archives du territoire cédé, seront remis dans leur intégrité aux commissaires de sa majesté impériale et royale apostolique.

Les gouvernemens d'Autriche et d'Italie s'engagent à se communiquer réciproquement, sur la demande des autorités administratives supérieures, tous les documens et informations relatifs à des affaires concernant à la fois le territoire cédé et les pays contigus.

Ils s'engagent aussi à laisser prendre copie authentique des documens historiques et politiques qui peuvent intéresser les territoires restés respectivement en possession de l'autre puissance contractante, et qui, dans l'intérêt de la science, ne pourront être séparés des archives auxquelles ils appartiennent.

Art. 19. Les hautes puissances contractantes s'engagent à accorder réciproquement les plus grandes facilités douanières possibles aux habitans limitrophes des deux pays pour l'exploitation de leurs propriétés et l'exercice de leurs industries.

Art. 20. Les traités et conventions qui ont été confirmés par l'article 17 du traité de paix signé à Zurich le 10 novembre 1859 rentreront provisoirement en vigueur pour une année et seront étendus à tous les territoires du royaume d'Italie.

Dans le cas où ces traités et conventions ne seraient pas dénoncés trois mois avant l'expiration d'une année, à partir de l'échange des ratifications, ils resteront en vigueur, et ainsi d'année en année.

Toutefois les deux hautes parties contractantes s'engagent à soumettre dans le terme d'une année ces traités et conventions à une révision générale, afin d'y apporter d'un commun accord les modifications qui seront jugées conformes à l'intérêt des deux pays.

Art. 21. Les deux hautes puissances contractantes se réservent d'entrer, aussitôt que faire se pourra, en négociations pour conclure un traité de commerce et de navigation sur les bases les plus larges pour faciliter réciproquement les transactions entre les deux pays.

En attendant, et pour le terme fixé dans l'article précédent, le traité de commerce et de navigation du 18 octobre 1851 restera en vigueur et sera appliqué à tout le territoire du royaume d'Italie.

Art. 22. Les princes et les princesses de la maison d'Autriche, ainsi que les princesses qui sont entrées dans la famille impériale par voie de mariage, rentreront, en faisant valoir leurs titres, dans la pleine et entière possession de leurs propriétés privées, tant meubles qu'immeubles, dont ils pourront jouir et disposer sans être troublés en aucune manière dans l'exercice de leurs droits.

Sont toutefois réservés tous les droits de l'état et des particuliers à faire valoir par les moyens légaux.

Art. 23. Pour contribuer de tous leurs efforts à la pacification des esprits, sa majesté l'empereur d'Autriche et sa majesté le roi d'Italie déclarent et promettent que dans leurs territoires respectifs il y aura pleine et entière amnistie pour tous les individus compromis à l'occasion des événemens politiques survenus dans la péninsule jusqu'à ce jour. En conséquence aucun individu, de quelque classe ou condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou sa propriété, ou dans l'exercice de ses droits en raison de sa conduite ou de ses opinions politiques.

Art. 24. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Vienne dans l'espace de quinze jours ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Vienne le 3 du mois d'octobre de l'an de grâce 1866.

Signé : WIMPFFEN.
Signé : MENABREA.

Article additionnel.

Le gouvernement de sa majesté le roi d'Italie s'engage envers le gouvernement de sa majesté impériale et royale apostolique à effectuer le paiement de 35 millions de florins, valeur autrichienne, équivalant à 87,500,000 francs, stipulés par l'article 6 du présent traité, dans le mode et aux échéances ci-après déterminés :

Sept millions seront payés en argent comptant, moyennant sept mandats ou bons du trésor à l'ordre du gouvernement

Digitized by Google

autrichien, chacun de 1 million de florins, payable à Paris, au domicile d'un des premiers banquiers ou d'un établissement de crédit de premier ordre, sans intérêt, à l'expiration du troisième mois à dater du jour de la signature du présent traité, et qui seront remis aux plénipotentiaires de sa majesté impériale et royale apostolique lors de l'échange des ratifications.

Le paiement des 28 millions de florins restans aura lieu à Vienne, en argent comptant, moyennant dix mandats ou bons du trésor à l'ordre du gouvernement autrichien, payables à Paris, à raison de 2,800,000 florins valeur autrichienne chacun, échéant de deux mois en deux mois successifs. Ces dix mandats ou bons du trésor seront de même remis au plénipotentiaire de sa majesté impériale et royale apostolique lors de l'échange des ratifications.

Le premier de ces mandats ou bons du trésor sera échéable deux mois après le paiement des mandats ou bons du trésor pour les 7 millions de florins ci-dessus stipulés.

Pour ce terme, comme pour tous les termes suivans, les intérêts seront comptés à 5 pour 100 à partir du premier jour du mois qui suivra l'échange des ratifications du présent traité.

Le paiement des intérêts aura lieu à Paris à l'échéance de chaque mandat ou bon du trésor.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au traité de ce jour.

(L. S.) Signé : Wimpffen.
(L. S.) Signé : Ménabréa.

II.

DÉCRET ROYAL QUI RÉUNIT LES PROVINCES DE LA VÉNÉTIE ET CELLE DE MANTOUE AU ROYAUME D'ITALIE.

Victor-Emmanuel, par la grâce de Dieu et la volonté de la nation, roi d'Italie,

Vu la loi du 17 mai 1861;

Vu le résultat du suffrage national, par lequel les citoyens des provinces italiennes délivrées, convoqués dans les comices le 21 et le 22 octobre dernier, ont déclaré s'unir au royaume d'Italie avec la monarchie constitutionnelle de Victor-Emmanuel II et ses descendans;

Ouï le conseil des ministres,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les provinces de la Vénétie et celle de Mantoue font partie intégrante du royaume d'Italie.

Art. 2. L'article 82 du statut sera applicable aux susdites provinces jusqu'à ce que ces mêmes provinces soient représentées dans le parlement national.

Art. 3. Le présent décret sera présenté au parlement pour être converti en loi.

Ordonnons que le présent décret, etc.

Donné à Turin, le 4 novembre 1866.

Victor-Emmanuel.
Ricasoli, — Borgatti, — Scialoja, — Depretis, — Cujia, — Jacini, — Cordova, — Berti, — Visconti-Venosta.

III.

CONVENTION POUR LE RÈGLEMENT DE LA DETTE PONTIFICALE, SIGNÉE A PARIS LE 7 DÉCEMBRE 1866.

Sa majesté l'empereur des Français et sa majesté le roi d'Italie, voulant pourvoir à l'exécution de l'article 4 de la convention conclue entre leurs dites majestés, le 15 septembre 1864, ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa majesté l'empereur des Français, M. Prosper Faugère;

Et sa majesté le roi d'Italie, M. François Mancardi;

Lesquels, après avoir recherché et arrêté, d'un commun accord, les principes devant servir de base à la répartition de la dette pontificale entre le saint-siége et l'Italie, et s'être rendu un compte exact des divers élémens constitutifs de la même dette, se sont communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, et sont convenus des dispositions suivantes:

Art. 1er. La part proportionnelle afférente à l'Italie dans la dette perpétuelle et la dette rachetable des anciens états de l'église, savoir : pour les Romagnes, à la date du 30 juin 1859, et pour les Marches, l'Ombrie et Bénévent, à la date du 30 septembre 1860, époques de l'entrée en possession, est reconnue s'élever pour la dette perpétuelle à sept millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre francs soixante-dix-huit centimes (7,892,984 fr. 78 c.); pour la dette rachetable à sept millions trois cent trente-sept mille cent soixante francs soixante centimes (7,337,160 fr. 60 c.) : ensemble à la somme totale de quinze millions deux cent trente mille cent quarante-cinq francs trente-huit centimes (15,230,145 fr. 38 c.).

Art. 2. Une somme d'un million quatre cent soixante-huit mille six cent dix-sept francs quarante-deux centimes (1,468,617 fr. 42 c.) étant déjà payée annuellement par le gouvernement italien aux titulaires des rentes de la dette perpétuelle dans lesdites provinces, la charge nouvelle incombant à l'Italie, en vertu de la présente convention, du chef des deux espèces de dettes indiquées en l'article précédent, est et demeure fixée à la somme de treize millions sept cent soixante et un mille cinq cent vingt-sept francs quatre-vingt-seize centimes (13,761,527 fr. 96 c.).

Art. 3. L'Italie prend en outre à sa charge

Digitized by Google

le remboursement des arrérages de la dette ci-dessus, calculés à partir des époques précédemment indiquées jusqu'au 31 décembre 1866.

Le paiement du montant de ces arrérages s'effectuera de la manière suivante :

Les trois derniers semestres, soit vingt millions six cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-onze francs quatre-vingt-quatorze centimes (20,642,291 fr. 94 c.), seront payés en espèces le 15 mars prochain au plus tard.

Pour le surplus de l'arriéré, le gouvernement italien prend à sa charge une rente au pair de trois millions trois cent quatre vingt-dix-sept mille six cent vingt-sept francs quatre-vingt-quinze centimes (3,397,627 fr. 95 c.) laquelle accroîtra d'autant la portion de la dette rachetable incombant à l'Italie.

Art. 4. Les rentes indiquées dans les deux articles précédens et montant ensemble à la somme de dix-huit millions six cent vingt-sept mille sept cent soixante-treize francs trente-trois centimes (18,627,773 fr. 33 c.) sont et demeureront à la charge de l'Italie à partir du premier semestre de 1867.

Le service desdites rentes se fera dans les mêmes conditions qui ont été fixées par les contrats primitifs.

Art. 5. En ce qui concerne la dette viagère des anciens états de l'église, le gouvernement italien servira toutes les pensions régulièrement liquidées aux époques des annexions, aux titulaires appartenant aux anciennes provinces pontificales et résidant dans le royaume d'Italie.

Art. 6. Sont réservées les répétitions que l'Italie pourrait avoir à faire au saint-siége, et réciproquement les réclamations que le gouvernement pontifical pourrait avoir à adresser à l'Italie.

Art. 7. Le gouvernement de sa majesté l'empereur des Français produira dans le plus bref délai possible à celui de sa majesté le roi d'Italie tous les documens qui seront nécessaires pour le transfert sur le grand-livre de la dette publique italienne des inscriptions des diverses natures de rentes dont est déchargé le saint-siége en vertu de la présente convention.

Art. 8. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées dans le délai de huit jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue du cachet de leurs armes.

Fait en double expédition, à Paris, le 7 décembre de l'an de grâce 1865.

(L. S.) Signé : P. Faugère.
(L. S.) Signé : F. Mancardi.

IV.

Circulaire du général Ménabréa, ministre des affaires étrangères d'Italie, aux agens diplomatiques du roi à l'étranger.

Florence, le 30 octobre 1867.

La convention du 15 septembre, en stipulant d'un côté l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises, imposait en même temps à l'Italie des obligations très graves et d'une exécution très difficile. Nous les avons cependant acceptées avec la volonté sincère et absolue de faire tous nos efforts pour en maintenir l'observation. Contrairement aux lois, et malgré les déclarations réitérées du gouvernement, plusieurs bandes ont réussi à pénétrer dans quelques provinces des états pontificaux, en éludant la surveillance des troupes royales.

Mais, eu égard à la configuration topographique des lieux, au développement considérable de la ligne qu'il fallait surveiller, et en tenant compte du droit de tout citoyen de voyager librement, on conçoit qu'il était d'une impossibilité absolue pour le corps d'observation d'empêcher avec succès de semblables faits. Ces difficultés n'ont certainement pas échappé à la pénétration et à la perspicacité des hautes parties contractantes lorsqu'elles signèrent la convention. On se rappelle qu'un terme fut fixé pour l'exécution de cet accord; il avait été précisément établi pour que dans l'intervalle une conciliation pût s'opérer entre le saint-siége et l'Italie, ou pour que tout au moins on pût arriver entre les deux gouvernemens limitrophes à un *modus vivendi* qui rendît compatibles les rapports réciproques.

Cet espoir a été déçu. Ce n'est pas certes que le gouvernement du roi ait rien négligé pour atteindre ce but, mais c'est parce qu'il a toujours rencontré la résistance du saint-siége, et même des censures sévères pour avoir promulgué les lois précédemment rendues. Il n'y a donc pas à s'étonner si la crise que nous regrettons a pu se produire. Le gouvernement de l'empereur, dans le document publié par *le Moniteur*, a déclaré que l'intervention française n'avait aucun but hostile à l'Italie, et qu'il n'entendait aucunement renouveler une occupation dont il mesurait toute la gravité. Le gouvernement du roi, tout en appréciant hautement la valeur de ses déclarations, ne peut pas toutefois se persuader que les circonstances actuelles rendissent nécessaire un acte de cette nature.

Le gouvernement impérial ne peut pas méconnaître que la convention du 15 septembre a été conclue surtout en vue de replacer le saint-siége dans les conditions ordinaires de tous les autres états, qui doivent pourvoir par eux-mêmes à leur propre sûreté. On peut, à la vérité, émettre le doute que l'esprit de la convention n'a pas

Digitized by Google

toujours été observé à cet égard; mais, quoi qu'il en soit, il est de fait que les troupes enrôlées par le gouvernement pontifical ont suffi à la défense de leur drapeau, et ont rempli ainsi la tâche qui leur était assignée. Le gouvernement impérial, malgré nos observations et nos protestations réitérées, en a jugé autrement et a décidé d'intervenir. Les déclarations formelles que nous avons faites récemment de faire tout notre possible pour empêcher l'invasion des bandes, déclarations que nous avons remplies, n'ont malheureusement pas suffi pour le détourner d'une résolution aussi grave.

L'opinion publique, en Italie, est profondément émue, et si les populations n'ont n'ont pas été entraînées à des faits graves, c'est parce que la majorité de ce sage pays est accoutumée à avoir pleine confiance dans le gouvernement du roi loyal qui a sauvegardé et sauvegardera toujours l'honneur national au prix de quelque sacrifice que ce soit. Consultant les exigences de notre dignité et de nos intérêts, le gouvernement a dû conséquemment assumer la grave responsabilité d'ordonner aux troupes de franchir la frontière. Cette mesure ne peut nullement être considérée par la France comme un acte hostile.

En occupant quelques points du territoire pontifical, les troupes royales ont pour instructions de s'attacher à rassurer les esprits, de ramener le calme dans les populations agitées qui s'adressent de tous les côtés au gouvernement du roi en invoquant sa protection. Elles ont ordre de respecter partout les autorités et les municipalités établies, et de se comporter de manière à éviter tout conflit pouvant donner lieu à des complications ultérieures.

Par l'intervention des troupes impériales, la situation créée par la convention du 15 septembre ayant été altérée, le gouvernement du roi devait sauvegarder son droit, en se plaçant dans des conditions identiques à celles de l'autre partie contractante, à l'effet de pouvoir entamer sur le pied d'une égalité parfaite de nouvelles négociations. Nous formons des vœux sincères pour que les négociations puissent aboutir à une solution définitive, qui, en donnant satisfaction aux légitimes aspirations nationales, assure en même temps au chef suprême de l'église la dignité et l'indépendance nécessaires pour l'accomplissement de sa mission divine.

Signé : Ménabréa.

V.

Déclaration du gouvernement italien au sujet du retrait des troupes italiennes du territoire pontifical, publiée dans la *Gazette officielle* du 5 novembre 1867.

Garibaldi, malgré les conseils qui lui étaient donnés par la proclamation royale de se retirer avec ses volontaires derrière les lignes de l'armée, a voulu continuer ses tentatives contre l'état pontifical.

Ses colonnes, pendant qu'il les dirigeait vers Tivoli, ont été attaquées, battues et Garibaldi s'est vu obligé de se réfugier à Passo-Correse.

De là, par un train spécial, il se dirigeait vers Livourne pour se rendre à Caprera.

Mais le gouvernement, résolu à maintenir l'autorité de la loi et à éloigner toute cause de perturbation de l'ordre public, a cru nécessaire de retenir Garibaldi, en le faisant garder à Varignano.

Dans les derniers événemens, beaucoup de localités du saint-siége ont fait des plébiscites et voté leur annexion au royaume d'Italie. Le gouvernement du roi, non-seulement n'a pas provoqué ces manifestations, mais il les a ouvertement déconseillées. Il a dû, en conséquence, refuser avec regret d'en accepter les résultats, afin de ne pas compliquer davantage la situation, et d'être d'autant plus libre de défendre plus efficacement les vœux et les intérêts de la nation. En attendant, il fait les plus pressantes démarches pour que les personnes qui ont pris part à ces manifestations ne soient pas inquiétées.

La dissolution et le désarmement des volontaires ayant fait cesser le besoin de toute intervention, et le gouvernement du roi, ne croyant pas opportun de rester plus longtemps dans les lieux qu'il avait occupés, a pris la résolution de faire rentrer les troupes dans les limites du royaume.

Des considérations militaires et politiques conseillaient d'ailleurs cette détermination, qui, en rendant la position du gouvernement plus libre de tout engagement, lui permettra de faire valoir ses raisons avec une plus grande autorité dans les graves circonstances où nous sommes.

Depuis que le territoire pontifical est évacué par les volontaires et que tout danger d'agression a disparu, le rappel de nos troupes enlève tout motif et tout prétexte à la nouvelle intervention française à Rome. Le ministre des affaires étrangères de l'empire français a déclaré le 25 octobre qu'aussitôt que le territoire pontifical serait délivré des envahisseurs et que la sûreté serait rétablie, la France considérerait sa tâche comme accomplie et se retirerait.

Le gouvernement a foi en ces déclarations, et, lorsqu'elles seront réalisées, il pourra entrer dans la voie des négociations en vue de résoudre définitivement la question romaine et de chercher à obtenir une solution qui puisse concilier les aspirations des Italiens avec les intérêts de la religion catholique, et faire disparaître une cause permanente d'agitation pour l'Italie, pour les consciences et pour la paix de l'Europe.

Le gouvernement du roi a fait tous ses efforts, à l'aide d'une politique ferme, pour sauver l'état de la terrible crise qu'il vient

Digitized by Google

de traverser; il soumettra ses actes au jugement du parlement.

VI.

DISCOURS DU GÉNÉRAL MÉNABRÉA DANS LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE FLORENCE DU 5 DÉCEMBRE 1867.

J'ai l'honneur de communiquer à la chambre que sa majesté, ayant accepté la démission du ministère Rattazzi, m'a fait l'honneur de me charger de la formation d'un nouveau cabinet que j'ai constitué de la manière suivante :

(M. le président du conseil donne lecture du décret royal du 27 octobre qui nommait les ministres actuels, ainsi que des autres décrets qui ont appelé au ministère de l'instruction publique M. Broglio; à celui de la marine, le vice-amiral Provana; à celui de la guerre, le lieutenant-général Bertole Viale; il a fait aussi connaître le décret plus récent qui a confié par intérim le département de l'agriculture et du commerce à M. Broglio, ministre de l'instruction publique.)

Avant que le parlement reprenne ses travaux, la chambre voudra bien me permettre d'exposer les raisons de notre avénement au pouvoir et de nos actes. Je ne vous dirai pas qu'à la suite des événemens survenus dans l'état pontifical, le gouvernement français avait décidé d'intervenir et que M. Rattazzi donna sa démission.

Dans cet intervalle, le général Cialdini ne put parvenir à former un nouveau cabinet, et Garibaldi, sorti de Caprera, pénétra dans l'état pontifical. Je n'insiste pas, messieurs, sur les conditions du pays en ces momens. Chacun comprendra que nous avons fait preuve de dévoûment au roi et au pays. Le principe d'autorité était un peu ébranlé; les partis s'agitaient.

L'armée était désorganisée. Dès qu'il fut venu à notre connaissance que le gouvernement français avait décidé d'intervenir, il était de notre devoir d'avertir la France que le gouvernement avait résolu d'occuper, lui aussi, quelques points des états romains.

Nous devions en même temps faire connaître à la France que nous n'avions pas l'intention d'en venir à quelque acte hostile envers elle, mais que nous voulions seulement prendre des mesures de précaution pour garantir la frontière, car il nous aurait été impossible de le faire dans les positions que nous occupions, à cause de leur développement excessif.

Nous ne voulions pas faire un acte d'hostilité contre la France, et lors même que nous l'eussions voulu, nous n'aurions pas pu le faire, car l'armée ne pouvait donner que 100,000 soldats disponibles.

Cependant le général Garibaldi continuait à menacer Rome, et le cabinet était démissionnaire; nous avons dû, quand nous sommes arrivés au pouvoir, prendre une résolution énergique. Nous prîmes cette résolution afin que les volontaires pussent mieux écouter la voix du roi.

La proclamation royale avait pour but de rappeler au principe d'autorité. Malgré les invitations qui lui avaient été adressées, Garibaldi poussait ses colonnes contre les pontificaux quand il fut attaqué. Les volontaires rentrèrent ensuite sur le territoire national. Ils furent désarmés, et Garibaldi arrêté.

La loi avait été violée, car Garibaldi s'était arrogé le droit de guerre. En outre, il n'échappera à personne que la présence de Garibaldi dans le royaume était un motif d'agitation. La mesure prise à son égard par le gouvernement était devenue indispensable.

Je dois dire un mot de l'occupation du territoire pontifical par nos troupes. Elles furent accueillies partout avec sympathie. Bientôt après, à la suite du fait de Mentana, l'état pontifical cessant d'être en danger, la nécessité de notre occupation cessait. Nous nous retirâmes donc aussitôt. Nous avions ainsi donné l'exemple à la France pour qu'elle abandonnât l'état pontifical, et, en outre, nous empêchions que de nouveaux renforts ne fussent envoyés à l'expédition française.

Nous repoussons avec mépris toute accusation d'avoir cédé à des influences étrangères. Nous n'avons suivi que les conseils de la raison.

Je dois vous parler du décret par lequel le gouvernement a accordé la somme de 50,000 francs pour les blessés. Cette mesure a été dictée par des sentimens d'humanité; toute autre considération y a été étrangère. Nous devions faire une distinction entre les hommes généreux qui exposaient leur vie et les conspirateurs qui restent derrière les rangs.

J'ai assez d'expérience parlementaire pour ne faire d'insinuations contre personne. Messieurs, la tentative contre l'état pontifical a montré que les populations du royaume veulent la tranquillité et l'ordre. Nous avons proposé un décret d'amnistie. Le roi l'a accepté.

J'arrive maintenant à la question romaine. Je serai très réservé, car nous devons avoir de grands égards pour les négociations diplomatiques. Je ne parlerai pas des désirs de toute la population du royaume; je mentionnerai ce qui a été fait. Messieurs, le royaume d'Italie s'étend maintenant des Alpes à la Sicile. L'Italie est, sera et doit être, malgré les efforts qu'on fait pour détruire cette belle œuvre.

Examinons ces conditions topographiques; entre les provinces méridionales et les autres, il existe un petit état où se trouve la cité la plus illustre au monde. Eh bien! ce petit état est un grave obstacle pour nous. Si le gouvernement en était meilleur, les inconvéniens seraient moins

Digitized by Google

grands. Mais Rome est le centre des conspirations contre l'unité de l'Italie. Il est naturel que toute l'Italie proteste vivement contre Rome. Si Paris, par exemple, était au pouvoir des Anglais, que feraient les Français?

Dans notre siècle, tout ce qui peut entraver un peuple est un obstacle qu'on doit écarter; mais le pontife est le chef de la religion. Ne croyez pas que cette puissance soit faible sur les consciences. Notre devoir est de respecter le chef de la religion. Ce n'est pas par la force qu'on entre à Rome; on doit employer les moyens moraux. Le parlement national l'a reconnu dans la séance de mars 1861. Ceux qui voulaient aller à Rome les armes à la main ont violé le décret du parlement.

(M. le ministre donne lecture d'un passage du discours prononcé par le comte Cavour dans cette occasion).

Plus nous serons forts et plus nous approcherons de Rome.

Après avoir parlé de nos actes sur la question, je parlerai du reste. L'armée était désorganisée, et nous avons cru convenable de l'augmenter. L'armée s'est montrée toujours grande; si l'Italie est une, elle l'est grâce à l'armée.

Les derniers événemens n'ont pas certes amélioré nos conditions. Il y a eu de grandes dépenses, et les agitations ont diminué les sources du travail. Le ministre des finances vous présentera un projet de loi. Nous devons réorganiser les administrations, maintenir l'ordre à l'intérieur; c'est une condition indispensable de succès.

Notre administration sera simple: elle a pour but de raffermir le principe d'autorité. Si les lois étaient insuffisantes, nous aurions recours au parlement. Nous ne nous laisserons ébranler ni par les menaces ni par les injures. Nous faisons appel en ce moment à ceux qui veulent le bien du pays; nous demandons un appui franc et sincère. Nous pouvons dire que nous n'avons qu'une seule pensée: nous serrer autour du drapeau de la monarchie et sauver l'Italie.

—

GRANDE-BRETAGNE.

RÉPONSE DE LORD STANLEY AUX INTERPELLATIONS DE SIR R. PEEL DANS LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU 5 AVRIL 1867.

Lord Stanley. — Quoique cette question du Luxembourg soit d'une grande importance par les résultats qu'elle doit avoir en fin de compte, quoique l'ardent débat dont elle a été l'objet, ces dix jours derniers, ait suffi pour agiter assez vivement l'Europe, les faits, que le très honorable gentleman a exposés avec beaucoup d'exactitude, sont renfermés dans une sphère fort étroite; et quoiqu'il ait dit une ou deux choses que je regrette d'avoir entendues, je suis cependant bien aise qu'il m'ait donné l'occasion de faire connaître ce qui s'est passé dans cette affaire.

Tout le monde sait que le gouvernement français a demandé d'être mis en possession de cette province du Luxembourg; on sait aussi assez généralement que le roi de Hollande était disposé à y renoncer à certaines conditions. Je dois faire observer à la chambre que c'est là une affaire qui regarde le roi de Hollande plutôt que le gouvernement hollandais.

Le Luxembourg n'appartient point à ce gouvernement; un souverain commun est l'unique lien qui l'attache à la Hollande. Je dois dire dans l'intérêt de la vérité, que, si je suis bien informé, le gouvernement hollandais et le peuple ne regardent pas comme étant d'une grande importance ce territoire, qui est en dehors de la Hollande, ni comme ajoutant rien à la force, à la sécurité, à la prospérité de leur pays.

Mais il n'est pas vrai que le roi de Hollande ait jamais été disposé à renoncer à cette province sans condition; car je suis informé qu'il a proposé diverses stipulations, sur lesquelles il a insisté comme étant indispensables à l'annexion, si elle avait lieu.

Par une de ces clauses, il devait recevoir une certaine compensation; mais devait-elle être accordée directement sous forme de dédommagement pécuniaire, c'est ce que j'ignore. Il est une autre clause que je dois mentionner, après les observations qu'a faites le très honorable gentleman, c'est celle qui prescrit que, conformément au désir de la population du Luxembourg, ses vœux soient consultés.

La troisième stipulation, et c'est la plus importante de toutes, est qu'il faut obtenir le consentement des grandes puissances, et particulièrement celui de la Prusse. Eh bien! la Prusse, ainsi que la chambre le sait, possède et prétend posséder, en vertu d'un traité spécial, le droit de tenir garnison dans la forteresse de Luxembourg, et comme étant tout à la fois voisine et surtout chef des états confédérés de l'Allemagne, la Prusse est plus profondément et plus intimement intéressée dans cette affaire qu'aucune autre puissance de l'Europe.

Lorsque le gouvernement fut informé de ce qui se passait, il adressa une communication aux autres puissances signataires du traité de 1839, qui règle les rapports de la Belgique et de la Hollande et garantit le Luxembourg à la Hollande.

Une de ces communications a été adressée au baron de Beust, une autre au gouvernement de sa majesté, et j'ai reçu la dernière dimanche dernier. Le très hono-

Digitized by Google

rable gentleman parle de cette négociation comme étant d'ancienne date.

Sir R. Peel. — Au mois d'octobre dernier.

Lord Stanley, continuant. — Je ne sache pas qu'il se soit passé rien de secret; mais tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a dix jours seulement que le gouvernement de sa majesté a été informé qu'il s'agissait de cette annexion. Les interpellations qui m'ont été adressées se réduisent en substance à deux. Par l'une, on demande si le gouvernement anglais voudra chercher à dissuader le roi de Hollande de poursuivre les négociations qu'on suppose être ouvertes; par l'autre, on veut savoir de quelle manière le gouvernement anglais interprète la garantie du traité de 1839.

Quant à la seconde interpellation, je n'essaierai pas d'y répondre tout de suite avec précision, et voici pourquoi : c'est qu'il est évidemment fort à désirer, dans le cas où il faudrait à l'égard du traité de 1839 faire une représentation quelconque ou agir d'une façon ou d'une autre, que cette représentation ne fût pas l'acte d'une seule puissance, mais qu'elle fût faite conjointement par les autres puissances signataires du traité, et qui sont solidaires avec nous.

Mais je n'ai point dissimulé le doute, je pourrais me servir d'un terme plus formel, qui existait dans mon esprit; c'était de savoir si la garantie donnée par le traité de 1839 pouvait bien s'appliquer au cas actuel. Cette garantie était tout à fait dans l'intérêt du roi de Hollande en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, et avait pour objet de maintenir l'intégrité du territoire.

Mais naturellement, si le roi de Hollande renonce volontairement au grand-duché de Luxembourg, s'il adhère à l'arrangement qui aura été fait, il n'a plus alors dans cette question aucun intérêt; la question prend un tout autre aspect; elle existe entre l'Allemagne d'une part et la France de l'autre.

On a dit que le gouvernement britannique s'est engagé à défendre l'intégrité du territoire allemand. Unie comme elle l'est maintenant, et comme on ne l'avait jamais vue auparavant, l'Allemagne est parfaitement en état de pourvoir à sa propre défense.

Je ne crois pas qu'il eût été bien aisé de prétendre que le devoir de l'Angleterre était d'intervenir afin d'empêcher toute négociation qui pût, du côté de la France, produire le moindre avantage quand le gouvernement et la nation avaient vu qu'on donnait une complète adhésion et même, je crois, une approbation générale au prodigieux agrandissement que l'Allemagne ou plutôt la Prusse, qui est à la tête des états allemands, a obtenu durant les douze derniers mois comme conséquence de la dernière guerre.

A l'égard de la demande qui nous est faite de dissuader le roi de Hollande de poursuivre cette négociation, je répondrai que j'ai été informé, et l'avis que j'ai ultérieurement reçu a parfaitement vérifié la conjecture d'après laquelle j'ai agi, que le consentement du roi de Hollande n'a été donné d'abord que sous la condition de celui du peuple du Luxembourg. Quant au consentement de la Prusse, j'ai eu fortement l'idée qu'elle ne donnerait pas son adhésion et que si ces conditions n'étaient pas remplies, ces négociations seraient non avenues. Si ces conditions étaient remplies, il serait alors difficile de soutenir que le gouvernement britannique devrait intervenir dans cette affaire. Mais telle a été la réponse que j'ai donnée provisoirement au nom du gouvernement de sa majesté.

Le temps a manqué pour un examen plus détaillé, et je n'ai pas à en dire davantage sur ce sujet, parce que l'avis a été, ainsi que la chambre le sait, reçu hier, et non officiellement, annonçant que la Hollande avait abandonné la proposition.

J'ai aujourd'hui la nouvelle publiée dans les journaux d'hier, et qu'a confirmée le représentant officiel du roi de Hollande, qui est venu chez moi et m'a autorisé à faire la déclaration comme émanant de son gouvernement. Cela met présentement fin, je crois, à la question, du moins en ce qui concerne la Hollande.

Cela met-il un terme définitivement ou non à la question ou à d'autres qui peuvent surgir? C'est ce qu'il est impossible de dire. Mais si elles renaissent, ce sera sous une forme différente et dans des circonstances tout à fait différentes, parce que la question que nous avons eu à traiter la semaine dernière était le cas supposé d'une annexion à laquelle le roi de Hollande était partie consentante.

Cet état de choses est entièrement changé; aussi ne prétends-je pas dire ce qui peut sortir du nouvel état de choses produit par son refus.

Prenant les faits tels qu'ils sont, la chambre sera d'avis, je crois, que nous avons eu raison de refuser de nous engager davantage dans une affaire qui pourrait entraîner et peut encore entraîner à de très graves conséquences, et dans laquelle nous sommes libres de toute espèce d'engagement.

Voilà donc la question jusqu'au point où elle en est restée. Nous n'avons pas, je pense, à nous écarter de notre route et à anticiper sur des difficultés qui ne se sont point présentées et qui très probablement ne se présenteront jamais.

Sir R. Peel. — Je demande si l'abandon de la cession du Luxembourg est dû en aucune manière à des représentations faites par le gouvernement de sa majesté. Le noble lord a dit que les puissances s'étaient accordées pour faire conjointement quelque représentation. (Lord Stanley dit : Non!)

La Russie a fait une représentation au gouvernement français. Je désire donc sa-

Digitized by Google

voir du noble lord si le gouvernement de sa majesté a fait des représentations à la France ou à la Hollande pour engager l'une ou l'autre ou toutes les deux à renoncer au point qu'elles avaient en vue.

Lord Stanley. — Je pensais avoir répondu à cette question. En ce qui touche la protestation de la Russie contre la transaction que l'on suppose être commencée, c'est au très honorable baronnet que j'en dois la première nouvelle. Le ministère des affaires étrangères n'a eu aucun avis quelconque que le gouvernement russe ait fait une protestation semblable.

On a demandé ensuite si l'abandon de ce projet était dû à quelque remontrance de la part du gouvernement de la reine. Je croyais avoir dit que dans l'état actuel de l'affaire, considérant que la cession proposée par le roi de Hollande était conditionnelle, c'est-à-dire subordonnée au consentement de la population et à celui de la Prusse; et considérant que dès le principe le consentement de la Prusse n'avait pas été donné et ne paraissait pas devoir l'être, je ne me suis pas cru tenu de faire une remontrance semblable; en conséquence, l'abandon du projet n'est certes pas dû à quoi que ce soit qui ait été dit ou fait par le gouvernement de la reine.

L'incident est vidé.

—

DANEMARK.

CONSTITUTION DU ROYAUME DE DANEMARK, DU 28 JUILLET 1866.

I.

Art. 1er. La forme du gouvernement est une monarchie limitée. La royauté est héréditaire. L'ordre de succession est et demeure tel qu'il a été établi par la loi du 31 juillet 1853. (Art. 1 et 2.)

Art. 2. Le pouvoir législatif est exercé concurremment par le roi et le *rigsdag*. Le pouvoir exécutif appartient au roi. Le pouvoir judiciaire est exercé par les tribunaux.

Art. 3. L'église évangélique luthérienne est l'église nationale du Danemark, et, comme telle, elle est soutenue par l'état.

Art. 4. Le roi ne peut, sans le consentement du *rigsdag*, être prince régnant dans d'autres pays.

II.

Art. 5. Le roi doit appartenir à l'église évangélique luthérienne.

Art. 6. Le roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis. La même règle est applicable aux princes de la maison royale.

Art. 7. Avant son avénement, le roi prêtera par écrit au conseil d'état le serment d'observer inviolablement la loi fondamentale du royaume. Il sera fait de cet acte deux originaux identiques, dont l'un sera remis au *rigsdag*, pour y être conservé dans ses archives, et l'autre sera déposé dans les archives du royaume. Si, lors du changement de règne, le roi ne peut, par suite d'absence ou pour d'autres motifs, prêter immédiatement ce serment, le conseil d'état restera en attendant chargé du gouvernement, à moins qu'une loi n'en ait ordonné autrement. Si le roi a déjà prêté ce serment comme successeur au trône, il prendra sur-le-champ les rênes du gouvernement.

Art. 8. Les dispositions relatives à la conduite des affaires, lorsque le roi est mineur, malade ou absent, seront fixées par une loi. Jusqu'à ce que cette loi ait été rendue, le gouvernement restera provisoirement entre les mains du conseil d'état. Celui-ci convoquera immédiatement le *rigsdag*, dont les deux chambres réunies (§ 67) décideront de quelle manière le pouvoir devra être exercé, jusqu'à ce que le roi puisse commencer à régner. S'il n'y a aucun successeur au trône, le *rigsdag* réuni choisira un roi, et réglera le nouvel ordre de succession.

Art. 9. La liste civile du roi sera fixée, pour la durée de son règne, par une loi, qui désignera en même temps quels sont les châteaux et les autres domaines qui appartiendront à la liste civile.

La liste civile ne pourra être chargée d'aucune dette.

Art. 10. Il pourra par une loi être accordé des apanages aux membres de la maison royale, mais ils n'en pourront jouir hors du pays sans le consentement du *rigsdag*.

III.

Art. 11. Le roi est investi de l'autorité suprême sur toutes les affaires du royaume dans les limites marquées par la présente constitution, et il l'exerce par l'intermédiaire de ses ministres.

Art. 12. Le roi n'est pas responsable; sa personne est sacrée et inviolable. Les ministres sont responsables de leur gestion. Leur responsabilité est déterminée par une loi.

Art. 13. Le roi nomme et révoque ses ministres. Il en fixe le nombre et répartit entre eux les affaires. La signature du roi, apposée aux résolutions concernant la législation et le gouvernement, leur donne force de loi, lorsqu'elle est accompagnée de la signature d'un ou de plusieurs ministres. Tout ministre est responsable de la résolution qu'il a signée.

Art. 14. Les ministres peuvent être poursuivis par le roi ou le *rigsdag* à cause de leur administration. Le *rigsret* juge les accusations portées contre les ministres.

Art. 15. La réunion des ministres forme le conseil d'état, où prend place le successeur au trône lorsqu'il est majeur. Le roi a la présidence, excepté dans les cas prévus par les articles 7 et 8.

Digitized by Google

Art. 16. Toutes les lois et mesures importantes du gouvernement sont discutées dans le conseil d'état. Lorsque le roi est empêché de tenir le conseil d'état, il peut renvoyer l'examen des affaires à un conseil des ministres. Ce conseil se compose de tous les ministres, sous la présidence de celui que le roi a nommé président du conseil. Chaque ministre doit donner son vote au protocole, et les résolutions sont prises à la majorité des voix. Le président du conseil présente le protocole des séances, signé par les ministres présents, au roi, qui décide s'il veut approuver immédiatement la proposition du conseil, ou examiner encore l'affaire dans le conseil d'état.

Art. 17. Le roi conserve son droit actuel de nommer tous les fonctionnaires. Il peut y être dérogé par une loi. Nul ne peut être nommé fonctionnaire s'il ne jouit du droit d'indigénat. Tout fonctionnaire civil ou militaire doit prêter serment à la constitution.

Le roi peut révoquer les fonctionnaires qu'il a nommés. Leur pension est fixée conformément à la loi des pensions.

Le roi peut déplacer les fonctionnaires sans leur consentement, de manière toutefois que leur traitement ne subisse aucune diminution, et qu'ils aient la faculté de choisir entre leur déplacement et leur retraite avec une pension, d'après les règles ordinaires.

Les exceptions pour certaines classes de fonctionnaires, outre celle dont fait mention l'article 73, seront déterminées par une loi.

Art. 18. Le roi déclare la guerre et fait la paix; il conclut et défait les alliances et les traités de commerce; cependant, sans le consentement du *rigsdag*, il ne peut céder aucune portion de territoire, ni contracter aucun engagement qui change les conditions existantes du droit public.

Art. 10. Le roi convoque chaque année le *rigsdag* en session ordinaire. Sans le consentement du roi, il ne pourra rester assemblé plus de deux mois.

Ces dispositions pourront être modifiées par une loi.

Art. 20. Le roi peut convoquer le *rigsdag* en session extraordinaire, dont il fixera la durée.

Art. 21. Le roi peut proroger à un terme fixé les sessions ordinaires du *rigsdag*: toutefois, sans le consentement du *rigsdag*, pas au-delà de deux mois, ni plus d'une fois dans l'intervalle de deux sessions ordinaires.

Art. 22. Le roi peut dissoudre, soit le *rigsdag* en entier, soit une des deux chambres qui le composent; s'il ne dissout qu'une des chambres, les séances de l'autre seront prorogées jusqu'à ce que tout le *rigsdag* puisse être assemblé, ce qui doit avoir lieu dans le délai de deux mois après la dissolution.

Art. 23. Le roi peut faire présenter au *rigsdag* des projets de loi et d'autres résolutions.

Art. 24. Le consentement du roi est nécessaire pour donner force de loi à une résolution du *rigsdag*. Le roi ordonne la promulgation de la loi, et en surveille l'exécution. Si un projet de loi adopté par le *rigsdag* n'a pas été sanctionné par le roi avant la session suivante, il sera regardé comme non avenu.

Art. 25. Le roi peut, en cas d'urgence, lorsque le rigsdag n'est pas assemblé, décréter des lois provisoires, pourvu qu'elles ne soient pas contraires à la loi fondamentale. Ces lois seront toujours présentées au *rigsdag* dans la session suivante.

Art. 26. Le roi a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties. Les ministres condamnés par le *rigsret* ne peuvent être graciés par le roi qu'avec le consentement du *folkething*.

Art. 27. Le roi accorde, en partie directement, en partie par l'intermédiaire des autorités gouvernementales compétentes, les concessions et les exceptions aux lois, qui sont en usage d'après les règles suivies avant le 5 juin 1849, ou qui sont autorisées par une loi ultérieure.

Art. 28. Le roi a le droit de battre monnaie conformément à la loi.

IV.

Art. 29. Le *rigsdag* est composé de deux chambres, le *folkething* et le *landsthing*.

Art. 30. Est électeur pour le *folkething* tout individu jouissant d'une réputation intacte, qui possède le droit d'indigénat, et est âgé de trente ans accomplis, à moins que:

a. Sans avoir un ménage à lui, il ne soit au service de quelque particulier;

b. Il ne reçoive ou n'ait reçu de l'administration pour les pauvres des secours dont on ne lui ait point fait remise, ou qu'il n'ait point remboursés;

c. Il ne puisse disposer de ses biens;

d. Il n'ait pas été domicilié depuis un an dans le district électoral ou la ville où il demeure lors de l'élection.

Art. 31. Est éligible au *folkething*, excepté dans les cas prévus par l'article 30 *a*, *b* et *c*, tout individu jouissant d'une réputation intacte, qui possède le droit d'indigénat, et est âgé de vingt-cinq ans accomplis.

Art. 32. Le nombre des membres du *folkething* est à celui des habitants dans la proportion de 1 à 16,000 environ. Les élections se font par districts électoraux dont la circonscription est déterminée par la loi électorale. Chaque district élit un représentant parmi les candidats qui se sont présentés.

Art. 33. Les membres du *folkething* sont élus pour trois ans. Ils reçoivent par jour une indemnité dont le montant est fixé par la loi électorale.

Art. 34. Le nombre des membres du *landsthing* est de 66, dont 12 sont nommés

Digitized by Google

par le roi, 7 par Copenhague, 45 par de grands districts électoraux comprenant les campagnes et les villes, 1 par Bornholm et 1 par le *lagthing* des Féroé.

Art. 35. Nul ne peut, directement ou indirectement, prendre part aux élections du *landsthing*, à moins qu'il ne remplisse les conditions exigées des électeurs du *folkething;* toutefois, il est seulement nécessaire que, pendant l'année qui précède les élections, il ait été domicilié, soit dans une des villes, soit dans le district rural appartenant à son cercle électoral.

Art. 36. A Copenhague, tous les électeurs (art. 35) réunis nomment des électeurs du second degré, à raison de 1 par 120, chaque excédant de 60 comptant pour 120. Un nombre egal d'électeurs du second degré sont nommés par les électeurs qui, l'année précédente, ont eu un revenu imposable d'au moins 2,000 rixdalers, et ces deux catégories d'électeurs du second degré procèdent ensuite en commun à l'élection des membres du *landsthing* pour Copenhague.

Art. 37. Dans les campagnes, tous les électeurs (art. 35) réunis nomment un électeur du second degré dans chaque commune rurale. Quant aux villes, y compris Frederiksborg, Frederiksværk, Marstal, Silkeborg, Logstor et Norre-Sundby, elles nomment ensemble un nombre d'électeurs du second degré égal à la moitié de celui des communes rurales, en l'augmentant d'une unité s'il n'est pas pair, et, dans chaque ville, ces électeurs sont élus, moitié par tous les électeurs du premier degré, moitié par ceux d'entre eux qui, l'année précédente, ont eu un revenu imposable d'au moins 1,000 rixdalers, ou payé à l'état et à la commune un minimum d'impôts de 75 rixdalers. La répartition du nombre total des électeurs du second degré entre les différentes villes, proportionnellement au chiffre de leurs électeurs du premier degré, est réglée chaque fois par le gouvernement lors des élections générales pour le *landsthing*, de manière toutefois que chacune d'elles en ait au moins un de chaque classe. A ces deux catégories d'électeurs du second degré viennent se joindre, dans chaque cercle, et en nombre égal à celui des communes rurales du cercle, les électeurs des campagnes qui, l'année précédente, ont payé à l'état et à la commune du bailliage les impôts les plus élevés, et ils procèdent ensuite en commun à l'élection des membres du *landsthing* de leur cercle.

Art. 38. Sont éligibles au *landsthing* tous ceux qui le sont au *folkething*, lorsque, pendant l'année qui précède les élections, ils ont été domiciliés dans leur cercle électoral.

Art. 39. Les députés royaux sont nommés à vie, et ne peuvent être pris que parmi les hommes qui ont fait partie des assemblées représentatives du royaume. Chacun d'eux toutefois est libre de donner sa démission, de même qu'il doit abandonner son siége s'il vient à perdre ses droits d'éligibilité.

Les autres membres du *landsthing* sont élus pour huit ans, de manière qu'ils se renouvellent tous les quatre ans par moitié.

Les membres du *landsthing* reçoivent par jour la même indemnité que les membres du *folkething*.

Art. 40. Les élections du *landsthing* se font d'après les règles du système proportionnel (*forholdstalsvalg*). La loi électorale fixe les autres dispositions relatives aux élections.

V.

Art. 41. Le *rigsdag* se réunit le premier lundi d'octobre, à moins que le roi ne l'ait convoqué avant ce temps.

Art. 42. Le siége du gouvernement est le lieu de réunion du *rigsdag*. Le roi peut toutefois, dans des cas extraordinaires, le convoquer dans un autre endroit du royaume.

Art. 43. Le *rigsdag* est inviolable. Quiconque en attaque la sécurité et la liberté, quiconque donne un ordre à cet effet ou y obéit, se rend coupable du crime de haute trahison.

Art. 44. Chacune des chambres a le droit de proposer des lois, et de les adopter pour ce qui la concerne.

Art. 45. Chacune des chambres peut faire présenter au roi des adresses.

Art. 46. Chacune des chambres peut nommer des commissions prises dans son sein pour examiner des matières d'intérêt public, et ces commissions sont autorisées à exiger, tant des autorités publiques que des particuliers, qu'ils leur fournissent verbalement ou par écrit les renseignemens dont elles ont besoin.

Art. 47. Aucun impôt ne peut être établi, modifié ou aboli qu'en vertu d'une loi; de même, on ne pourra faire aucune levée de troupes, ni contracter aucune dette publique, ni aliéner aucun domaine appartenant à l'état qu'en vertu d'une loi.

Art. 48. Dans chaque session ordinaire du *rigsdag*, et dès que celui-ci s'est constitué, il est présenté un projet de loi des finances pour l'année suivante, avec le calcul des revenus et des dépenses de l'état.

Le projet de loi des finances et les crédits supplémentaires sont d'abord discutés dans le *folkething*.

Art. 49. Les impôts ne doivent être perçus qu'après le vote de la loi des finances. Il ne peut être fait aucune dépense qui n'est pas autorisée par ladite loi ou un crédit supplémentaire.

Art. 50. Chacune des chambres nomme deux réviseurs salariés chargés d'examiner les comptes de l'exercice financier, et de vérifier si tous les revenus de l'état y ont été portés, et s'il n'a été fait aucune dépense en dehors du budget. Ils pourront se faire communiquer tous les renseignemens et pièces justificatives qu'ils jugeront nécessaires. Les comptes annuels de l'état,

Digitized by Google

accompagnés des observations des réviseurs, seront ensuite soumis au vote du *rigsdag*.

Ces dispositions pourront être changées par une loi.

Art. 51. Aucun étranger ne peut obtenir le droit d'indigénat, si ce n'est en vertu d'une loi.

Art. 52. Aucun projet de loi ne peut être voté définitivement sans avoir été discuté trois fois par la chambre.

Art. 53. Tout projet de loi adopté par l'une des chambres est présenté à l'autre dans la forme où il a été voté; s'il y est modifié, on le renvoie à la première chambre; si celle-ci lui fait encore subir des changemens, il retourne de nouveau à la seconde. Enfin, si on ne réussit pas à tomber d'accord, chaque chambre, sur la demande de l'une d'elles, nomme un nombre égal de ses membres pour constituer un comité chargé de faire un rapport sur les points en litige et de soumettre aux chambres une proposition, sur laquelle chacune d'elles séparément se prononce d'une manière définitive.

Art. 54. Chacune des chambres statue elle-même sur la validité des élections de ses membres.

Art. 55. Tout nouveau membre prête serment à la constitution, dès que la validité de son élection a été reconnue.

Art. 56. Les membres du *rigsdag* ne sont liés que par leur conscience, et non par les instructions de leurs électeurs.

Les fonctionnaires qui sont élus membres du *rigsdag* n'ont pas besoin de l'autorisation du gouvernement pour accepter le mandat de leurs électeurs.

Art. 57. Pendant la durée des sessions, aucun membre du *rigsdag* ne peut être arrêté pour dettes sans le consentement de la chambre à laquelle il appartient, ni être emprisonné ou mis en accusation, à moins qu'il n'ait été pris en flagrant délit. Les membres du *rigsdag* ne peuvent, en dehors de cette assemblée, et sans son consentement, encourir aucune responsabilité pour les opinions qu'ils y ont émises.

Art. 58. Si un membre légalement élu vient à se trouver dans un des cas qui excluent de l'éligibilité, il perd les droits qui résultent pour lui de son élection.

Une loi déterminera les cas où les membres du *rigsdag* qui sont appelés à des fonctions publiques salariées devront être réélus.

Art. 59. Les ministres, en raison de leurs charges, ont entrée au *rigsdag*, et ont le droit, pendant les discussions, de demander la parole aussi souvent qu'ils le veulent, en observant d'ailleurs le règlement établi. Ils ne votent que lorsqu'ils sont en même temps membres du *rigsdag*.

Art. 60. Chaque chambre choisit elle-même son président, ainsi que celui ou ceux qui doivent le remplacer en cas d'empêchement.

Art. 61. Aucune des chambres ne peut prendre de résolution, si plus de la moitié de ses membres ne sont présens et ne prennent part au vote.

Art. 62. Tout membre du *rigsdag* pourra, avec le consentement de la chambre à laquelle il appartient, soumettre toute affaire publique à la discussion, et demander à cet égard des explications aux ministres.

Art. 63. Aucune proposition ne peut être soumise aux chambres que par l'organe d'un de leurs membres.

Art. 64. Si la chambre ne juge pas à propos de se prononcer sur une résolution, elle peut la renvoyer aux ministres.

Art. 65 Les séances des chambres sont publiques. Néanmoins, le président ou le nombre de membres prescrit par le règlement peut demander que toute personne étrangère à la chambre soit éloignée, après quoi celle-ci décide si l'affaire en question doit être discutée en séance publique ou secrète.

Art. 66. Chacune des chambres établit un règlement relatif à la marche des affaires et au maintien du bon ordre.

Art. 67. Le « *rigsdag* réuni » est formé par l'ensemble du *folkething* et du *landsthing*. Il ne peut prendre des résolutions, à moins que plus de la moitié des membres de chaque chambre ne soient présens et ne participent au vote. Il nomme lui-même son président et établit son règlement.

VI.

Art. 68. Le *rigsret* se compose des membres ordinaires de la cour suprême du royaume et d'un nombre correspondant de membres du *landsthing*, qui sont élus pour quatre ans par cette assemblée. Lorsque tous les membres ordinaires de la cour suprême ne peuvent prendre part aux débats et au jugement d'une affaire, un nombre équivalent de membres du *rigsret*, pris parmi ceux qui ont été élus en dernier lieu par le *landsthing*, ou qui ont obtenu le moins de voix, s'abstient de siéger. Le *rigsret* nomme lui-même son président dans son sein.

Si le *landsthing* vient à être dissous après qu'une affaire a été portée devant le *rigsret*, les membres de la cour élus par la chambre dissoute conservent leurs sièges pour cette affaire.

Art. 69. Le *rigsret* juge les accusations portées par le roi ou le *folkething* contre les ministres.

Le roi peut aussi, avec le consentement du *folkething*, faire traduire d'autres personnes devant le *rigsret* pour des crimes qu'il juge très dangereux pour l'état.

Art. 70. L'exercice du pouvoir judiciaire ne peut être réglé que par une loi.

Art. 71. La justice sera séparée de l'administration d'après les règles qui seront établies par une loi.

Art. 72. Les tribunaux ont le droit de juger toute question relative aux limites

Digitized by Google

des attributions des autorités. Toutefois, celui qui soulève une telle question ne peut, en la portant devant les tribunaux, se soustraire à l'obligation de se conformer provisoirement aux ordres des autorités.

Art. 73. Les juges, dans l'exercice de leurs fonctions, n'ont à se régler que sur la loi. Ils ne peuvent être révoqués qu'en vertu d'une sentence judiciaire, et on ne peut non plus les déplacer contre leur gré, excepté dans le cas d'une réorganisation des tribunaux. Cependant un juge qui est âgé de soixante-cinq ans accomplis pourra recevoir sa démission, mais en conservant son traitement.

Art. 74. La procédure publique et orale sera établie le plus tôt possible, et, autant que faire se pourra, dans toute l'administration de la justice.

Le jury sera appliqué en matière criminelle et pour les délits politiques.

VII.

Art. 75. La constitution de l'église nationale sera réglée par une loi.

Art. 76. Les citoyens ont le droit de s'unir en communauté pour adorer Dieu suivant leur conviction, à condition que leurs doctrines et leur conduite ne soient pas contraires aux mœurs ni à l'ordre public.

Art. 77. Nul n'est tenu de contribuer pour sa personne au soutien d'un autre culte que de celui qu'il professe lui-même; cependant, tout individu qui ne justifie pas qu'il est membre d'une communauté religieuse reconnue dans le pays, doit payer à l'instruction publique les contributions personnelles imposées par la loi en faveur de l'église nationale.

Art. 78. La position des communautés dissidentes sera réglée par une loi spéciale.

Art. 79. Nul ne peut, pour cause de religion, être privé de la jouissance de ses droits civils et politiques, ni se soustraire à l'accomplissement de ses devoirs de citoyen.

VIII.

Art. 80. Toute personne arrêtée sera traduite devant un juge dans les vingt-quatre heures. Si la personne arrêtée ne peut être remise tout de suite en liberté, le juge ordonnera son emprisonnement par une sentence motivée qui devra être rendue le plus tôt possible, et au plus tard dans un délai de trois jours, et, si elle peut être relâchée en donnant une caution, il en fixera la nature et l'étendue.

Sur la demande des parties intéressées, la sentence prononcée par le juge sera sans délai déférée à l'examen d'une cour d'appel.

Nul ne peut être détenu pour un délit qui n'emporte d'autre peine qu'une amende ou un simple emprisonnement.

Art. 81. Le domicile est inviolable. Les visites domiciliaires, la saisie et la violation du secret des lettres et d'autres papiers, ne peuvent être effectuées qu'en vertu d'une sentence judiciaire, sauf dans les cas exceptionnels où une loi le permet.

Art. 82. Le droit de propriété est inviolable. Nul n'est tenu de céder sa propriété, à moins que ce ne soit pour cause d'utilité publique, et cela ne peut se faire qu'en vertu d'une loi, et moyennant une indemnité complète.

Art. 83. Toutes les restrictions à la liberté du travail, qui ne sont pas fondées sur des motifs d'utilité publique, seront abolies par une loi.

Art. 84. Quiconque est hors d'état de gagner sa vie ou de nourrir sa famille, et dont personne n'est tenu de prendre soin, a le droit d'être secouru par l'état, à condition toutefois qu'il se soumette aux obligations prescrites par la loi à ce sujet.

Art. 85. L'enseignement gratuit sera donné dans les écoles primaires aux enfans dont les parens sont trop pauvres pour prendre soin de leur instruction.

Art. 86. Chacun a le droit de publier ses pensées par la voie de la presse, en restant toutefois responsable devant les tribunaux. La censure et les autres mesures préventives ne pourront jamais être rétablies.

Art. 87. Les citoyens ont le droit de former des associations dans tout but légal, sans autorisation préalable. Aucune association ne pourra être dissoute par une mesure administrative. Néanmoins, elles pourront provisoirement être interdites; mais, dans ce cas, il sera immédiatement procédé contre elles à une poursuite judiciaire pour les faire dissoudre légalement.

Art. 88. Les citoyens ont le droit de s'assembler sans armes. La police a le droit d'assister aux assemblées publiques. Les assemblées en plein air pourront être interdites, s'il y a lieu de craindre qu'elles ne soient dangereuses pour la paix publique.

Art. 89. En cas d'émeute, la force armée, si elle n'est pas attaquée, ne doit intervenir qu'après que la foule, au nom du roi et de la loi, aura été trois fois inutilement sommée de se disperser.

Art. 90. Tout citoyen capable de porter les armes est tenu de contribuer en personne à la défense de la patrie, d'après les dispositions spéciales prescrites par la loi.

Art. 91. Le droit des communes de gérer elles-mêmes leurs affaires sous la surveillance de l'état sera déterminé par une loi.

Art. 92. Toute prérogative attachée par les lois à la noblesse, aux titres et au rang est abolie.

Art. 93. Il ne pourra être érigé à l'avenir aucun fief, majorat ou fidéicommis en biens-fonds. Une loi spéciale déterminera les règles à suivre pour convertir en propriétés libres ceux qui existent à présent.

Art. 94. Les dispositions prescrites par les articles 80, 87 et 88 ne sont applicables à l'armée qu'avec les restrictions résultant des lois militaires.

Digitized by Google

IX.

Art. 95. Les propositions concernant les changemens ou supplémens à introduire dans la présente constitution peuvent être présentées tant dans les sessions ordinaires qu'extraordinaires du *rigsdag*.

Si une proposition relative à une nouvelle disposition de la loi fondamentale est adoptée par les deux chambres, et que le gouvernement veuille y donner suite, le *risgdag* sera dissous, et il sera procédé à des élections générales pour le *folkething* et le *landsthing*. Si elle est adoptée de nouveau et sans changement par le *rigsdag* nouvellement élu, dans une session ordinaire ou extraordinaire, et que le roi la sanctionne, elle acquiert force de loi.

Dispositions transitoires.

Art. 1er. Les membres actuels du *landsthing* du *rigsraad* qui ont été nommés par le roi siégeront dans le *landsthing* du *rigsdag* jusqu'à ce que, pour chacun d'eux, il se soit écoulé douze ans depuis la date de sa nomination. Celle-ci n'est pas invalidée par la dissolution du *landsthing*.

Art. 2. Relativement à la procédure à suivre par le *rigsret*, on se servira, jusqu'à ce qu'il en paraisse une nouvelle, de la loi du 3 mars 1852, en y introduisant les modifications rendues nécessaires par la nouvelle composition du *rigsret*, et la disposition contenue dans le dernier alinéa de l'article 68.

Art. 3. Les dispositions prescrites par l'article 73, et d'après lesquelles les juges ne peuvent être révoqués qu'en vertu d'une sentence judiciaire, ni déplacés contre leur gré, ne sont pas applicables aux juges actuels qui exercent en même temps des fonctions administratives.

Art. 4. Jusqu'à ce qu'une réorganisation de la procédure en matière criminelle ait été effectuée, l'appel d'une décision qui ordonne l'emprisonnement d'un prévenu, dont fait mention l'article 80, aura lieu comme en matière civile, avec la seule différence que l'assignation se fera du jour au lendemain, et que le demandeur sera exempt de payer les droits de timbre et de justice. Il aura la liberté de se consulter avec un avocat, et de nouvelles preuves pourront être produites devant la cour supérieure.

—

PAYS-BAS.

I.

NOTE DU BARON DE TORNACO AU COMTE DE PERPONCHER-SELDNITZKY A BERLIN, PROTESTANT CONTRE LA CONTINUATION DE L'OCCUPATION DE LA FORTERESSE DE LUXEMBOURG PAR LES TROUPES PRUSSIENNES, EN DATE DE LUXEMBOURG, LE 2 JUILLET 1866.

Monsieur le comte de Perponcher,

Je me suis empressé de soumettre à sa majesté le roi grand-duc la note que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 1er juillet courant, en réponse à la mienne du 23 juin dernier, concernant la position de la garnison prussienne à Luxembourg depuis que le gouvernement de Prusse a déclaré rompu le lien fédéral.

Sa majesté le roi grand-duc ayant daigné approuver les vues et les propositions émises au sujet de cette question par le gouvernement grand-ducal, je suis chargé de faire à votre excellence la réponse suivante :

Le gouvernement du roi grand-duc ne peut pas admettre la solution donnée par le cabinet de Berlin à la question soulevée dans ma note du 23 juin dernier; il estime que cette solution repose sur une interprétation inexacte des traités européens et des arrangemens particuliers qui se rapportent à la garnison de la forteresse de Luxembourg. En effet, la ville de Luxembourg a été déclarée forteresse fédérale par les conventions « antérieures » au traité du 8 novembre 1816, sur lequel le gouvernement de Prusse fonde ses prétentions ; ce sont :

L'article 3 du traité conclu à Vienne le 31 mai 1815 entre les Pays-Bas et la Prusse ;

L'article 67 de l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815 et l'article 10 du protocole de Paris des 3-20 novembre 1815.

Les deux premières de ces dispositions déclarent la ville de Luxembourg, sous le rapport militaire, forteresse de la confédération, et accordent au roi grand-duc de nommer le gouverneur et le commandant militaire de la forteresse, « en réservant toutefois l'approbation du pouvoir exécutif de la confédération et telles autres conditions qu'il sera jugé nécessaire d'établir, en conformité de la constitution future de ladite confédération. »

Par la dernière disposition, la déclaration susdite a été réitérée à leurs majestés. L'empereur d'Autriche, l'empereur de toutes les Russies et sa majesté le roi de la Grande-Bretagne se sont, en outre, engagés à employer leurs meilleures offices pour faire obtenir à sa majesté le roi de Prusse le droit de garnison dans la place de Luxembourg, conjointement avec sa majesté le roi des Pays-Bas, ainsi que le droit de nommer le gouverneur de cette place.

Digitized by Google

Il a été donné suite à ces différentes stipulations, par le traité du 8 novembre 1816, dont l'article 4 maintient et confirme toutes les dispositions d'après lesquelles la place de Luxembourg doit être considérée comme forteresse de la confédération.

Le traité de 1816 n'est donc que la conséquence des traités antérieurs, sans lesquels il ne serait pas intervenu. Il en résulte que la présence d'une garnison prussienne à Luxembourg n'est conciliable avec les traités qu'en tant que ladite garnison est considérée comme troupe fédérale. Ce qui le prouve encore plus clairement, c'est la disposition finale de l'article 37 du recez territorial de Francfort, du 20 juillet 1819, portant que le gouverneur et le commandant de la forteresse de Luxembourg, dont la nomination a été concédée à la Prusse par l'article 5 du traité du 8 novembre 1816, doivent prêter serment à la diète.

Bien que ce ne soit que le 5 octobre 1820 que la diète germanique a pris une résolution formelle, en vertu de laquelle elle a déclaré vouloir se charger des forteresses par rapport aux travaux de réparation et à leur administration, il importe cependant de faire remarquer qu'il a déjà été question de l'obligation de l'entretien de la forteresse de Luxembourg, dans l'article 16 du traité du 8 novembre 1816, et que les parties contractantes ont reconnu en principe que cet entretien, exigé dans un intérêt commun, devait être considéré comme une charge incombant à toute la confédération.

C'est en vertu des principes consacrés par les dispositions précitées que la convention du 17 novembre 1856, modificative de la situation créée par la convention du 8 novembre 1816, réserve dans son article 4 l'approbation de la diète. Cette approbation est intervenue par la résolution fédérale du 26 février 1857, comme elle a toujours dû intervenir pour les arrangemens concernant la composition des garnisons dans les forteresses fédérales.

Le gouvernement du roi grand-duc estime que dans les circonstances actuelles un débat ultérieur sur la question soulevée peut être ajourné, mais croit de son devoir de faire dès à présent toutes réserves et protestations qui découlent des observations qui précèdent.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre d'état, président du gouvernement,

Signé : baron V. DE TORNACO.

II.

TRAITÉ RELATIF AU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG, SIGNÉ A LONDRES LE 11 MAI 1867.

Art. 1er. Sa majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc du Luxembourg, maintient les liens qui attachent ledit grand-duché à la maison d'Orange-Nassau, en vertu des traités qui ont placé cet état sous la souveraineté de sa majesté le roi grand-duc, ses descendans et ses successeurs.

Les droits que possèdent les agnats de la maison de Nassau sur la succession du grand-duché, en vertu des mêmes traités, sont maintenus.

Les hautes parties contractantes acceptent la présente déclaration et en prennent acte.

Art. 2. Le grand-duché du Luxembourg, dans les limites déterminées par l'acte annexé aux traités du 19 avril 1839 sous la garantie des cours de France, d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, formera désormais un état perpétuellement neutre.

Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres états.

Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter le principe de neutralité stipulé par le présent article.

Ce principe est et demeure placé sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires du présent traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un état neutre.

Art. 3. Le grand-duché du Luxembourg étant neutralisé, aux termes de l'article précédent, le maintien ou l'établissement de places fortes sur son territoire devient sans nécessité comme sans objet.

En conséquence, il est convenu d'un commun accord que la ville de Luxembourg, considérée par le passé, sous le rapport militaire, comme forteresse fédérale, cessera d'être une ville fortifiée.

Sa majesté le roi grand-duc se réserve d'entretenir dans cette ville le nombre de troupes nécessaire pour y veiller au maintien du bon ordre.

Art. 4. Conformément aux stipulations contenues dans les articles 2 et 3, sa majesté le roi de Prusse déclare que ses troupes actuellement en garnison dans la forteresse de Luxembourg recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de cette place immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité. On commencera simultanément à retirer l'artillerie, les munitions, et tous les objets qui font partie de la dotation de ladite place forte. Durant cette opération, il n'y restera que le nombre de troupes nécessaire pour veiller à la sûreté du matériel de guerre et pour en effectuer l'expédition, qui s'achèvera dans le plus bref délai possible.

Art. 5. Sa majesté le roi grand-duc, en vertu des droits de souveraineté qu'il exerce sur la ville et forteresse de Luxembourg, s'engage de son côté à prendre les mesures nécessaires afin de convertir ladite place forte en ville ouverte, au moyen d'une démolition que sa majesté jugera suffisante pour remplir les intentions des hautes parties contractantes exprimées dans l'article 3 du présent traité. Les travaux requis à cet effet commenceront immédia-

Digitized by Google

tement après la retraite de la garnison. Ils s'effectueront avec tous les ménagemens que réclament les intérêts des habitans de la ville.

Sa majesté le roi grand-duc promet, en outre, que les fortifications de la ville de Luxembourg ne seront pas rétablies à l'avenir, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire.

Art. 6. Les puissances signataires du présent traité constatent que, la dissolution de la confédération germanique ayant également amené la dissolution des liens qui unissaient le duché de Limbourg, collectivement avec le grand-duché de Luxembourg, à ladite confédération, il en résulte que les rapports dont il est fait mention aux articles 3, 4 et 5 du traité du 19 avril 1839, entre le grand-duché et certains territoires appartenant au duché de Limbourg, ont cessé d'exister, lesdits territoires continuant à faire partie intégrante du royaume des Pays-Bas.

Art. 7. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, le onze mai, l'an de grâce mil huit cent soixante-sept.

(L. S.) La Tour d'Auvergne.
(L. S.) Apponyi.
(L. S.) Van de Weyer.
(L. S.) Stanley.
(L. S.) D'Azeglio.
(L. S.) Bentinck.
(L. S.) Tornaco.
(L. S.) E. Servais.
(L. S.) Bernstorff.
(L. S.) Brunnow.

—

PRUSSE.

I.

TRAITÉ DE PAIX SIGNÉ A PRAGUE LE 23 AOUT 1866.

Plénipotentiaires :

Autriche, le baron de Brenner;
Prusse, le baron de Werther.

Au nom de la très sainte et indivisible Trinité!

Sa majesté le roi de Prusse et sa majesté l'empereur d'Autriche, animés du désir de rendre à leurs pays les bienfaits de la paix, ont résolu de changer en un traité définitif les préliminaires signés à Nikolsbourg le 26 juillet 1866. A cette fin, leurs majestés ont désigné pour leurs plénipotentiaires, etc., etc.

Art. 1er. Entre sa majesté le roi de Prusse et sa majesté l'empereur d'Autriche, ainsi qu'entre leurs héritiers et descendans et les états et sujets des deux parties, il y aura désormais une paix et une amitié perpétuelles.

Art. 2. En vue de l'exécution de l'article 6 des préliminaires de paix signés le 26 juillet de l'année courante à Nikolsbourg, et après que sa majesté l'empereur des Français a fait déclarer officiellement le 29 juillet *ejusdem* à Nikolsbourg par son ambassadeur accrédité près de sa majesté le roi de Prusse: « Qu'en ce qui concerne le gouvernement de l'empereur, la Vénétie est acquise à l'Italie pour lui être remise à la paix. » — Sa majesté l'empereur d'Autriche accède également, pour sa part, à cette déclaration et donne son consentement à la réunion du royaume lombard-vénitien au royaume d'Italie, sans autre condition onéreuse que la liquidation des dettes qui seront reconnues afférentes aux territoires cédés conformément au précédent traité de Zurich.

Art. 3. Des deux parts les prisonniers de guerre seront remis immédiatement en liberté.

Art. 4. Sa majesté l'empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la confédération germanique telle qu'elle a existé jusqu'ici, et donne son assentiment à une organisation nouvelle de l'Allemagne, sans la participation de l'empire d'Autriche. Sa majesté promet également de reconnaître l'union fédérale plus étroite qui sera fondée par sa majesté le roi de Prusse au nord de la ligne du Mein, et déclare consentir à ce que les états allemands situés au sud de cette ligne contractent une union dont les liens nationaux avec la confédération du nord de l'Allemagne feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties, et qui aura une existence internationale indépendante.

Art. 5. Sa majesté l'empereur d'Autriche transfère à sa majesté le roi de Prusse tous les droits que la paix de Vienne du 30 octobre 1864 lui avait reconnus sur les duchés de Slesvig et de Holstein, avec cette réserve que les populations des districts du nord du Slesvig seront de nouveau réunies au Danemark, si elles en expriment le désir par un vote librement émis.

Art. 6. Conformément au désir exprimé par sa majesté l'empereur d'Autriche, sa majesté le roi de Prusse se déclare prêt à laisser subsister, lors des modifications qui doivent avoir lieu en Allemagne, l'état territorial du royaume de Saxe dans son étendue actuelle, en se réservant, par contre, de régler en détail, par un traité de paix spécial avec sa majesté le roi de Saxe, les questions relatives à la part de la Saxe dans les frais de guerre, ainsi qu'à la position future du royaume de Saxe dans la confédération du nord de l'Allemagne. En revanche, sa majesté l'empereur d'Autriche promet de reconnaître la nouvelle organisation que le roi de Prusse établira dans le

nord de l'Allemagne, y compris les modifications territoriales qui en seront la conséquence.

Art. 7. Afin de répartir les propriétés de la confédération telle qu'elle a existé jusqu'ici, une commission se réunira à Francfort-sur-Mein dans les six semaines au plus tard après la ratification du présent traité; cette commission recevra communication de toutes les créances et prétentions sur la confédération germanique, lesquelles devront être liquidées endéans les six mois. La Prusse et l'Autriche se feront représenter dans cette commission; tous les autres gouvernemens qui ont fait partie jusqu'ici de la confédération pourront en agir de même.

Art. 8. L'Autriche conserve le droit d'enlever les propriétés impériales des forteresses fédérales et la part matriculaire de l'Autriche de la propriété mobilière fédérale, ou d'en disposer autrement; il en est de même de toutes les propriétés mobilières de la confédération.

Art. 9. Aux fonctionnaires, serviteurs et pensionnés de la confédération, en tant qu'ils sont portés sur le budget fédéral, les pensions qui leur reviennent ou qui leur sont déjà accordées, restent garanties, en proportion de la matricule; toutefois le gouvernement royal prussien prend à sa charge les pensions et subventions des officiers de la ci-devant armée du Slesvig-Holstein et de leurs héritiers, lesquelles étaient payées jusqu'ici par la caisse matriculaire fédérale.

Art. 10. Les pensions accordées par le gouvernement impérial autrichien dans le Holstein restent acquises aux personnes intéressées. La somme de 449,500 thalers, monnaie du Danemark, en obligations d'état du Danemark à 4 pour 100, qui se trouve encore en possession du gouvernement impérial autrichien, somme appartenant au trésor holsteinois, sera restituée à celui-ci immédiatement après la ratification du présent traité.

Nul habitant des duchés du Holstein et du Slesvig et nul sujet de leurs majestés le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche ne sera poursuivi, inquiété ou atteint dans sa personne ou dans sa propriété du chef de sa conduite politique pendant les derniers événemens et durant la guerre.

Art. 11. Sa majesté l'empereur d'Autriche prend l'engagement de payer à sa majesté le roi de Prusse la somme de quarante millions de thalers de Prusse pour couvrir une partie des frais que la guerre a occasionnés à la Prusse. Mais il y a lieu de retrancher de cette somme le montant de l'indemnité des frais de guerre que sa majesté l'empereur d'Autriche a encore le droit d'exiger des duchés du Slesvig et de Holstein en vertu de l'article 12 du traité de paix du 30 octobre 1864 précité, soit 15 millions de thalers, plus 5 millions comme montant des frais d'entretien de l'armée prussienne supportés par les pays de l'Autriche occupés par cette armée, jusqu'au moment de la conclusion de la paix, de manière qu'il ne reste plus à payer comptant que 20 millions de thalers de Prusse.

La moitié de cette somme sera versée en espèces à l'échange des ratifications du présent traité, et la seconde moitié, également en espèces, trois semaines plus tard, à Oppeln.

Art. 12. L'évacuation des territoires autrichiens occupés par les troupes royales prussiennes sera terminée endéans les trois semaines qui suivront l'échange des ratifications. A dater du jour de l'échange des ratifications, les gouverneurs-généraux prussiens restreindront leurs fonctions aux attributions purement militaires. Les dispositions spéciales d'après lesquelles cette évacuation aura lieu seront arrêtées dans un protocole séparé qui formera une annexe au présent traité.

Art. 13. Tous les traités et conventions conclus entre les hautes parties contractantes avant la guerre sont de nouveau remis en vigueur par le présent traité, en tant que par leur nature ils ne doivent cesser d'exister en suite de la dissolution de la confédération germanique. La convention générale d'extradition conclue le 10 février 1831 entre les états confédérés allemands, ainsi que les dispositions additionnelles qui s'y rattachent, conserveront spécialement leur vigueur entre la Prusse et l'Autriche.

Toutefois le gouvernement impérial autrichien déclare que la convention monétaire conclue le 24 février 1857 perd par la dissolution de la confédération germanique la partie la plus essentielle de sa valeur pour l'Autriche, et le gouvernement royal prussien se déclare prêt à entrer en négociations sur la suppression de cette convention avec l'Autriche et les autres signataires. De même les hauts contractans se réservent d'ouvrir aussitôt que possible des négociations concernant la révision du traité de commerce et de douane du 11 avril 1865 dans le sens d'une plus grande facilité à introduire dans les relations entre les deux pays. Provisoirement le traité précité rentrera en vigueur avec la réserve que chacun des hauts contractans aura la faculté de le retirer après en avoir fait la déclaration six mois à l'avance.

Art. 14. Les ratifications du présent traité seront échangées à Prague dans l'espace de huit jours, ou plus tôt, si c'est possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé la présente convention et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Prague, le 23 août de l'année mil huit cent soixante-six.

(L. S.) *Signé :* WERTHER.
(L. S.) *Signé :* BRENNER.

Digitized by Google

II.

LOI POUR L'ANNEXION DU HANOVRE, DE LA HESSE ÉLECTORALE, DE NASSAU ET DE FRANCFORT A LA MONARCHIE PRUSSIENNE, EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 1866.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., décrétons, avec l'assentiment des deux chambres des états du pays, ce qui suit :

§ 1. Le royaume de Hanovre, l'électorat de Hesse, le duché de Nassau et la ville de Francfort sont réunis à jamais à la monarchie prussienne, en vertu de l'article 2 de la constitution de la Prusse.

§ 2. La constitution prussienne entrera en vigueur dans lesdits états à partir du 1er octobre 1867.

Des lois spéciales arrêteront les dispositions modificatives et additionnelles rendues nécessaires par la mise à exécution du précédent article.

§ 3. Le ministre d'état est chargé de l'exécution de la présente loi.

En témoignage de quoi nous avons mis notre propre signature et apposé notre sceau royal.

Fait à Berlin, le 20 septembre 1866.

GUILLAUME.

Contre-signé :

COMTE DE BISMARCK-SCHŒNHAUSEN, BARON VON DER HEYDT VON ROON, COMTE D'ITZENPLITZ, DE MUHLER, COMTE DE LIPPE, DE SELCHOW, COMTE D'EULENBOURG.

III.

LOI ÉLECTORALE POUR LE PARLEMENT DU NORD EN DATE DU 15 OCTOBRE 1866.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., avons décrété et décrétons ce qui suit, avec l'approbation des deux chambres de la diète monarchique :

§ 1er. Il sera élu un parlement chargé de délibérer sur la constitution et l'organisation d'une confédération de l'Allemagne du nord.

§ 2. Est électeur tout citoyen âgé de vingt-cinq ans révolus, jouissant de ses droits civiques et habitant l'un des états allemands qui font partie de la confédération.

§ 3. Sont exclus du droit d'élection :

1° Les personnes placées sous tutelle ou curatelle;

2° Celles déclarées en état de faillite par décision judiciaire légale, et pendant la durée de cette faillite;

3° Celles qui reçoivent des secours pécuniaires de la caisse publique des pauvres ou des fonds de la commune, et qui en ont reçu pendant l'année précédant l'élection.

§ 4. Sont exclues, en outre, du droit d'élection : les personnes privées de la jouissance pleine et entière de leurs droits civiques par jugement légalement rendu, en tant qu'elles n'auront pas été rétablies dans leurs droits.

§ 5. Est éligible comme député tout citoyen électeur appartenant à l'un des états de la confédération depuis trois ans au moins.

Des peines subies pour délits politiques ne sont pas un motif d'exclusion.

§ 6. Les personnes revêtues de fonctions publiques n'ont pas besoin d'un congé pour se rendre aux séances du parlement.

§ 7. Il sera nommé un député sur 100,000 âmes de population calculée d'après le dernier recensement.

Un excédant d'au moins 50,000 âmes sur la population totale comptera pour 100,000 âmes. Les députés seront élus dans des arrondissemens électoraux formés à cet effet.

§ 8. Les arrondissemens seront divisés en circonscriptions électorales en vue de la réception des bulletins de vote.

§ 9. Le citoyen qui veut exercer son droit d'électeur dans un district devra y être domicilié à l'époque de l'élection.

On ne pourra voter dans deux localités différentes.

§ 10. Dans chaque district on dressera des listes en vue des élections. Ces listes contiendront les noms et prénoms, l'âge, la profession et le domicile des électeurs, et seront exposées publiquement un mois au plus tard avant le jour fixé pour l'élection.

Un avis officiel fera connaître l'exposition de ces listes ou tableaux électoraux.

Les réclamations à formuler au sujet de ces listes devront être adressées dans les huit jours qui suivront la publication officielle, à l'autorité chargée de faire cette publication; ces réclamations devront être examinées dans le délai de quinze jours.

A l'expiration de ce délai les listes seront closes. Ne sont admis au scrutin que les citoyens dont les noms figurent sur ces listes.

§ 11. Le vote est public; il est présidé par les membres du conseil municipal, qui n'ont aucune charge de l'état. Le bulletin de vote sera remis par chacun dans l'urne, sans être ouvert et sans être signé.

§ 12. L'élection est directe. Elle a lieu à la majorité absolue des voix données dans le cercle d'élection. Au cas de majorité simple, il y a lieu à ballottage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix. Au cas de partage, le tirage au sort prononce.

§ 13. Les représentans des chambres ne sont pas éligibles.

§ 14. Les élections auront lieu au même moment sur toute la superficie de l'état.

§ 15. Les cercles électoraux, la direction des élections seront réglés conformément à la loi en vigueur, en tant qu'ils ne sont pas réglementés par le présent décret.

§ 16. Le parlement prononce sur l'acceptation des mandataires de ses membres. Il règle sa discipline intérieure.

Digitized by Google

§ 17. Aucun membre du parlement ne peut être poursuivi, en aucun temps, à l'occasion de ses opinions, judiciairement ni disciplinairement, ni être tenu d'en répondre au parlement.

Donné sous notre signature, et sous notre sceau royal, au château de Babelsberg, le 15 octobre 1866.

Signé : GUILLAUME.

Contre-signé : COMTE DE BISMARCK-SCHOENHAUSEN, BARON VON DER HEYDT VON ROON, COMTE D'ITZENPLITZ, VON MUHLER, COMTE DE LIPPE, DE SELCHOW, COMTE D'EULENBOURG.

IV.

TRAITÉ DE PAIX SIGNÉ A BERLIN LE 21 OCTOBRE 1866.

Plénipotentiaires :

Prusse, M. de Savigny;
Saxe, le baron de Friesen et le comte de Hohenthal.

Sa majesté le roi de Prusse et sa majesté le roi de Saxe, animés du désir de rétablir des relations réciproques interrompues par la guerre et de les régler pour l'avenir, ont désigné, à l'effet de négocier un traité de paix à conclure dans ce but, pour leurs plénipotentiaires, sa majesté le roi de Prusse, son conseiller actuel, chambellan et ministre plénipotentiaire Charles-Frédéric de Savigny, chevalier de l'ordre prussien de l'Aigle-rouge de première classe, etc., et sa majesté le roi de Saxe, son ministre des finances, Richard, baron de Friesen, grand-croix de l'ordre du Mérite civil de Saxe, etc., et son conseiller privé actuel Charles-Adolphe, comte de Hohenthal, grand-croix de l'ordre du Mérite royal de Saxe, etc.

Qui, après l'échange de leurs pouvoirs, trouvés en bonne forme, sont tombés d'accord sur les stipulations suivantes :

Art. 1er. Entre sa majesté le roi de Prusse et sa majesté le roi de Saxe, leurs héritiers et successeurs, leurs états et sujets, il y aura désormais, et pour toujours, paix et bonne amitié.

Art. 2. Sa majesté le roi de Saxe, en reconnaissant et acceptant les dispositions du traité préliminaire conclu le 26 juillet 1866 entre la Prusse et l'Autriche à Nikolsbourg, en tant qu'elles ont rapport à l'avenir de l'Allemagne et en particulier de la Saxe, accède pour lui, ses héritiers et successeurs et pour le royaume de Saxe aux articles 1 à 6 de l'alliance conclue le 18 août dernier à Berlin entre sa majesté le roi de Prusse d'une part, et son altesse royale le grand-duc de Saxe-Weimar et d'autres gouvernemens allemands, d'autre part, et les déclare obligatoires pour lui, ses héritiers et successeurs et pour le royaume de Saxe, de même que sa majesté le roi de Prusse étend également au royaume de Saxe les promesses qui y sont faites.

Art. 3. La réorganisation nécessaire d'après cela des troupes saxonnes, qui devront former partie intégrante de l'armée de la confédération du nord et être placées comme telles sous le commandement général du roi de Prusse, aura lieu sitôt que les dispositions générales à prendre par la confédération du nord auront été arrêtées sur la base des propositions de réforme de la confédération du 10 juin dernier.

Art. 4. Dans l'intervalle, en ce qui concerne la garnison de la forteresse de Kœnigstein, le retour des troupes saxonnes en Saxe, les congés à donner aux hommes, les garnisons provisoires des troupes saxonnes remises sur le pied de paix, seront réglés par les dispositions particulières arrêtées en même temps que la conclusion du présent traité.

Art. 5. En ce qui concerne aussi la représentation internationale de la Saxe, le gouvernement royal saxon se déclare prêt à la régler d'après les principes qui seront adoptés par la confédération du nord en général.

Art. 6. Sa majesté le roi de Saxe s'oblige à payer, pour couvrir une partie des frais résultant pour la Prusse de la guerre et en exécution de la réserve faite dans l'article 5 du traité préliminaire de Nikolsbourg du 26 juillet 1866, à sa majesté le roi de Prusse la somme de 10 millions de thalers en trois termes égaux.

Le premier terme écherra le 31 décembre de cette année, le deuxième le 28 février, et le troisième le 30 avril de l'année prochaine.

Art. 7. Sa majesté le roi de Saxe fournit garantie pour le paiement de cette somme en déposant des bons de caisse à 4 pour 100 de la dette publique saxonne, des obligations diétales de Saxe à 3 pour 100 de l'année 1830 ou des lettres de gage saxonnes portant intérêt à 3 1/3 pour 100, du montant de la somme à garantir. Les papiers à déposer seront évalués au cours du jour et la somme de la garantie sera augmentée de 10 pour cent.

Art. 8. Sa majesté le roi de Saxe aura le droit de payer l'indemnité ci-dessus plus tôt, en tout ou en partie, avec déduction d'un escompte de 5 pour 100 pour l'année.

Art. 9. Aussitôt que les ratifications du présent traité seront échangées, le gouvernement militaire prussien pour la Saxe, de même que le commissariat civil prussien à Dresde, cesseront leurs fonctions, sans préjudice des dispositions particulières prévues dans l'article 4. A partir du même moment cessera aussi le paiement des 10,000 thalers fait jusqu'ici au dernier.

Art. 10. La liquidation des droits de propriété résultant de l'ancienne confédération sera réglée par une convention particulière.

Sa majesté le roi de Saxe prend particu-

Digitized by Google

lièrement ses réserves expresses pour une créance de 200,000 thalers que la Saxe a employés et liquidés à l'occasion de l'exécution fédérale dans le Holstein.

Art. 11. Sous réserve des dispositions à prendre dans la constitution de la confédération de l'Allemagne du nord, sur la base des propositions de réforme fédérale du 10 juin de cette année, concernant les rapports douaniers et commerciaux, le traité du Zollverein du 16 mai 1865 et les conventions qui s'y rattachent, qui ont été mis hors de vigueur par la guerre, redeviendront obligatoires pour les hauts contractans à partir du jour de l'échange des ratifications du présent traité, sous la modification que chacun des hauts contractans aura le droit de les mettre hors de vigueur après une dénonciation faite six mois d'avance.

Art. 12. Tous les autres traités et conventions conclus avant la guerre entre les deux hautes parties contractantes reprennent leur force obligatoire en vertu des présentes, en tant qu'ils ne sont pas altérés par les dispositions mentionnées en l'article 2 et l'accession à la confédération du nord.

Art. 13. Les hauts contractans s'obligent réciproquement à permettre et favoriser l'établissement d'un chemin de fer partant immédiatement de Leipzig et s'abouchant directement sur les voies de la Thuringe et d'Anhalt-Berlin, le cas échéant en se servant en certaines parties d'une desdites voies, chemin qui ira à Zeitz, par Pegau. Sa majesté le roi de Saxe accordera à la société qui aura la concession de la partie de ce chemin située sur le territoire prussien la concession aussi de la partie comprise sur le territoire saxon, sous les conditions qui ont été faites d'une manière générale dans les derniers temps aux compagnies privées de chemins de fer autorisées en Saxe.

Les dispositions particulières nécessaires pour l'exécution de ce chemin de fer seront réglées par un traité public particulier, à l'effet que les plénipotentiaires des deux états se réuniront, dans le plus court délai, dans un lieu à fixer.

Art. 14. Les hauts contractans sont convenus que les droits de propriété du gouvernement saxon sur la section du chemin de fer de Gœrlitz à Dresde, qui est située sur le territoire prussien, y compris le droit de propriété sur la gare de Gœrlitz, passeront au gouvernement prussien avec la ratification du présent traité.

En compensation, le gouvernement saxon continuera provisoirement, jusqu'à l'expiration du terme de trente ans fixé dans le traité du 24 juillet 1843 et sous réserve d'arrangemens nouveaux à prendre alors, à exploiter la section allant des frontières des deux pays jusqu'à Gœrlitz, et à se servir gratuitement de la gare de Gœrlitz. Il délivrera annuellement au gouvernement prussien le produit net résultant des comptes que l'exploitation fournira sur la section mentionnée. Le gouvernement prussien s'engage, lorsqu'il exécutera son intention de transformer la gare de Gœrlitz, de faire en sorte que l'administration saxonne du chemin de fer conserve à sa disposition toutes les localités et établissemens de gare nécessaires au service.

Art. 15. Pour fournir au gouvernement royal saxon l'indemnité prévue dans le traité du 24 juillet 1843 pour le cas de la cession de sa co-propriété sur la section de la frontière à Gœrlitz, sa majesté le roi de Prusse consent à ce que sur l'indemnité de guerre fixée dans l'article 6 du présent traité une somme d'un million de thalers soit portée en déduction, en compensation des cessions de propriété faites par sa majesté le roi de Saxe dans l'article 14 du présent traité.

Art. 16. Comme d'après l'article 6 et l'article 10 des propositions de réforme fédérale du 10 juin 1866, l'administration des postes rentre dans les affaires qui sont du ressort de la législation fédérale et sous la surveillance du pouvoir fédéral, et que maintenant sa majesté le roi de Saxe accède à la confédération du nord, sa majesté s'engage à ne rien faire à partir de ce moment, soit par la conclusion de traités avec d'autres états, soit de toute autre manière, qui puisse préjudicier en quoi que ce soit au règlement définitif de l'administration des postes dans la confédération du nord.

Art. 17. Le gouvernement royal saxon transfère au gouvernement royal prussien l'administration du service télégraphique au dedans du royaume de Saxe, avec les mêmes droits qui ont appartenu jusqu'ici au gouvernement saxon. En tant que le gouvernement saxon est autorisé à entretenir des établissemens télégraphiques dans d'autres états, il cède les droits qui résultaient des traités qu'il avait conclus à cet effet au gouvernement prussien, qui aura à prendre avec les tiers gouvernemens que cela concerne les arrangemens nécessaires pour l'exercice de ces droits.

Les dépêches de sa majesté le roi de Saxe, des membres de la famille royale, des dignitaires de la cour de Saxe, des ministres et de toutes autres autorités publiques du royaume de Saxe jouiront des mêmes privilèges qui appartiennent aux dépêches prussiennes analogues.

Les administrations des chemins de fer dans le royaume de Saxe conserveront naturellement l'usage de leur service télégraphique d'exploitation.

Pour l'exécution de toutes les dispositions contenues dans le présent article, des commissaires des deux états se réuniront sitôt que l'échange des ratifications du traité de paix aura eu lieu.

Art. 18. Sa majesté le roi de Saxe déclare consentir à la suppression du monopole du

Digitized by Google

sel existant en Saxe, de même que dans la plupart des états du Zollverein, aussitôt qu'il aura été supprimé en Prusse, et à ce qu'à partir du moment de cette suppression l'imposition du sel soit faite pour le compte commun de tous les états intéressés. Les dispositions de détail seront réglées ultérieurement.

Art. 19. Sa majesté le roi de Saxe déclare qu'aucun de ses sujets ou des personnes sujettes aux lois saxonnes ne sera poursuivi criminellement ni par voie de police, ni par voie disciplinaire, ou n'éprouvera de préjudice dans ses droits honorifiques pour un délit ou crime commis, en raison des rapports entre la Prusse et la Saxe pendant la durée de la guerre, envers la personne de sa majesté ou pour haute trahison, trahison de l'état ou toute autre action menaçant la sûreté de l'état, ou enfin pour sa conduite politique pendant ce temps. Les instructions qui auraient été commencées à cet effet seront annulées, y compris les frais d'instruction.

Sa majesté le roi de Prusse se déclare d'accord pour qu'on procède d'après les mêmes principes à l'égard des crimes et délits qui, pendant ce temps, ont pu être commis envers la personne de sa majesté le roi de Prusse ou l'état prussien.

Les personnes qui ont été éloignées de la Saxe et qui pourraient se trouver encore en état de détention prussienne seront mises en liberté immédiatement.

Sa majesté le roi de Saxe reconnaît le *jus reformandi* illimité de sa majesté le roi de Prusse concernant les fondations de Mersebourg, Naumbourg et Zeitz, consent à la suppression des droits qu'avait jusqu'ici l'université de Berlin sur certains canonicats de ces fondations et renonce à tous les droits et prétentions que le gouvernement saxon ou l'université de Leipzig pouvaient tirer, soit des statuts de ces fondations, soit de traités et conventions antérieurs, dont les dispositions sont définitivement abolies par ces présentes. Le gouvernement saxon se charge de l'indemnité à donner à l'université de Leipzig pour la suppression complète de ses rapports avec les fondations, ainsi que celle due aux possesseurs actuels *ad dies numeris*.

Il s'engage à défendre le gouvernement prussien contre toute demande ou indemnité que pourraient former, à ce sujet, l'université de Leipzig, ou des facultés, ou professeurs de cette université.

Art. 21. Sa majesté le roi de Saxe consent aux changemens de paroisses qui suivent :

1° La succursale prussienne de Werben sera distraite de la paroisse saxonne de Stœntzsch à laquelle elle était incorporée jusqu'ici;

2° La succursale prussienne de Zitzschen sera distraite de la paroisse saxonne de Gross Dalzig;

3° La commune prussienne de Dahlen sera distraite de la paroisse saxonne de Quesitz;

4° Les communes prussiennes de Kœndaritz, Nonkwitz et Tranpitz seront distraites de la paroisse saxonne de Ruligk;

5° La commune prussienne de Corsen sera distraite de la paroisse saxonne de Puchau;

6° Et les communes prussiennes de Collau et de Brunitz seront distraites de la paroisse saxonne de Talmutz, savoir : sans indemnité de la part de la Prusse, de telle manière que le gouvernement saxon se charge uniquement de faire droit aux réclamations ou indemnités que peuvent demander lesdites paroisses saxonnes.

Art. 22. En tant que les objets faisant partie de la propriété de l'état, qui auraient été enlevés en Saxe, pendant la guerre, et qui ne peuvent pas être considérés comme butin de guerre d'après les principes du droit international, n'auraient pas encore été rendus, sa majesté le roi de Prusse prendra des mesures pour que la restitution se fasse le plus tôt possible. De ces objets font partie notamment les locomotives, tenders, wagons et rails saisis sur les chemins de fer, de même que les approvisionnemens ou métaux précieux et autres produits vénaux enlevés dans les mines royales de Freiberg. En ce qui concerne ces derniers, il y aura lieu de prendre pour point de départ dans les arrangemens à prendre à ce sujet que le plomb d'œuvre qui se trouve dans ces mines sera rendu au gouvernement saxon contre remboursement de la valeur du plomb.

Art. 23. La ratification du présent traité aura lieu au plus tard au 28 du présent mois de cette année.

En foi de quoi les plénipotentiaires des deux états ont signé ce traité en double exemplaire et y ont apposé leurs sceaux.

Ainsi fait à Berlin le 21 octobre 1866.

(L. S.) *Signé :* DE SAVIGNY.
(L. S.) *Signé :* FRIESEN.
(L. S.) *Signé :* HOHENTHAL.

V.

PROTOCOLE POUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE L'ALLEMAGNE DU SUD, SIGNÉ A STUTTGART ENTRE LA BAVIÈRE, LE WURTEMBERG, BADE ET LE GRAND-DUCHÉ DE HESSE, LE 5 FÉVRIER 1867.

Art. 1er. L'intérêt de la nation commande l'organisation des forces militaires afin d'arriver à une action commune qui puisse inspirer le respect à tous.

Art. 2. Il y a lieu d'inviter les chambres des quatre états à augmenter autant que possible leurs armemens en appliquant les bases de l'organisation prussienne, afin qu'il y ait union de toute l'Allemagne pour sauvegarder l'intégrité de son territoire.

Art. 3. Les principes communs sont les suivans :

1° Service militaire obligatoire pour tout homme capable de porter les armes avec exclusion absolue de tout remplacement ou exonération;

2° A vingt ans, ou à vingt et un ans au plus tard, entrée au service, si l'on n'y est entré volontairement plus tôt;

3° Après avoir porté pendant trois ans les armes, le soldat entre dans la réserve; mais, en cas de guerre, il servira dans la ligne;

4° L'armée de ligne et la réserve sont formées en se rapprochant de l'organisation prussienne, c'est-à-dire en prenant 2 pour 100 de la population, 1 pour 100 étant, en moyenne, sous les armes. Le minimum sera de 1/2 pour 100 pour l'armée permanente, et 3/4 pour 100 pour le service actif;

5° Après le service obligatoire dans l'armée permanente, les soldats passeront dans la landwehr du premier ban (réserve). Ils seront assujettis à des exercices pendant la paix et au service ordinaire de l'armée pendant la guerre;

6° A trente-deux ans au plus tard, l'obligation du service dans l'armée active et la landwehr cesse;

7° On ne s'occupe pas ici du second ban de la *landwehr* ni du *landsturm;*

8° On ne peut se marier ni émigrer pendant les trois ans de service actif;

9° La loi pourvoira au maintien des cadres de sous-officiers.

Art. 4. L'action collective, tant entre les quatre états qu'avec l'Allemagne entière, sera assurée en divisant et en équipant les armées d'une façon identique.

Art. 5. L'action collective sera facilitée par les arrangemens suivans :

1° *Unité de tactique. — Infanterie :* bataillons de 1000 hommes, divisés en quatre compagnies;

Cavalerie : régimens de cinq escadrons;

Artillerie : batterie de six canons.

Les brigades et divisions seront formées selon la situation des quatre états. Autant que possible, on formera des corps d'armée de 30,000 à 45,000 hommes. A chaque bataillon d'infanterie correspondra un escadron de cavalerie. Pour 1000 hommes d'infanterie et de cavalerie, il y aura trois canons.

2° *Unité de règlemens.*

Les exercices devront être uniformes, notamment sur les points suivans :

a. Commandemens et signaux uniformes;

b. Unité pour le service de campagne.

3° Uniformité d'armement (armes et munitions).

Comme le meilleur système d'armement à feu n'est pas encore admis, et que les expériences continuent, ce point est réservé.

Mais l'accord est réservé pour l'artillerie de campagne.

4° Manœuvres communes.

Elles auront lieu le plus souvent possible et des dispositions ultérieures seront prises à ce sujet.

5° Instruction uniforme des officiers. Tout en tenant compte de la différence d'organisation des écoles militaires d'état-major, d'artillerie, du génie, de tir, etc., des arrangemens communs seront arrêtés.

6° A cet effet, une conférence militaire des quatre états s'assemblera à Munich le 1er octobre 1867 au plus tard.

La commission de liquidation continuera ses travaux le plus tôt possible, afin qu'on puisse statuer sur le sort des forteresses d'Ulm et de Rastadt.

Pour la Bavière (L. S.) *Signé :* le prince DE HOHENLOHE, ministre d'état pour les relations extérieures; le général baron DE PRANCK, ministre de la guerre.

Pour Bade (L. S.) *Signé :* M. DE FREYDORF, président du ministère des relations intérieures; le lieutenant-général LUDWIG, président du ministère de la guerre.

Pour le Wurtemberg (L. S.) *Signé :* baron DE VARNBUHLER, ministre des relations extérieures; général DE HARDEGG, ministre de la guerre.

Pour Hesse-Darmstadt (L. S.) *Signé :* baron DE DALWIGK, ministre des relations extérieures; général-major DE GROLLMAN, directeur du département de la guerre.

VI.

CONSTITUTION ADOPTÉE PAR LE REICHSTAG, DANS LA SÉANCE DU 16 AVRIL ET PROMULGUÉE LE 14 JUIN 1867.

Sa majesté le roi de Prusse, sa majesté le roi de Saxe, son altesse royale le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, son altesse royale le grand-duc de Saxe-Weimar Eisenach, son altesse le grand-duc d'Oldenbourg, son altesse royale le duc de Brunswick et Lunebourg, son altesse le duc de Saxe-Meiningen et Hildburghausen, son altesse le duc de Saxe-Altenbourg, son altesse le duc de Saxe-Cobourg et Gotha, son altesse le duc d'Anhalt, son altesse le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, son altesse le prince de Schwarzbourg-Sondershausen, son altesse le prince de Waldeck et Pyrmont, son altesse la princesse de Reuss, ligne aînée, son altesse le prince de Reuss, ligne cadette, son altesse le prince de Schaumbourg-Lippe, son altesse le prince de Lippe, le sénat de la ville libre et hanséatique de Lubeck, le sénat de la ville libre et hanséatique de Brême, le sénat de la ville libre et hanséatique de Hambourg, chacun pour toute l'étendue de son territoire, et son altesse royale le grand-duc de Hesse et du Rhin pour les parties du grand-duché de Hesse situées au nord du Mein, forment une confédération perpétuelle en vue de la protection du territoire de la confédération et du droit y régnant, en vue de la prospérité du peuple allemand. Cette

Digitized by Google

confédération portera le nom de Confédération du Nord de l'Allemagne et aura la constitution suivante :

I. — *Territoire fédéral.*

Art. 1er. Le territoire fédéral se compose des états de Prusse avec Lauenbourg, Saxe, Mecklembourg-Schwerin, Saxe-Weimar, Mecklembourg-Strelitz, Oldenbourg, Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Anhalt, Schwartzbourg-Rudolstadt, Schwarzbourg-Sondershausen, Waldeck, Reuss, ligne aînée, Reuss, ligne cadette, Schaumbourg-Lippe, Lippe, Lubeck, Brême, Hambourg, et la partie du grand-duché de Hesse située au nord du Mein.

II. — *Législation fédérale.*

Art. 2. En dedans de ce territoire, la confédération exerce le droit de législation dans les limites de la teneur de la présente constitution, et de telle manière que les lois fédérales passent avant les lois particulières de chaque pays. Les lois fédérales reçoivent leur force obligatoire par leur promulgation au nom de la confédération, promulgation qui aura lieu au moyen d'un *Bulletin des lois fédérales*. En tant que la loi promulguée ne fixe pas un autre terme pour son entrée en vigueur, elle entrera en vigueur le quatorzième jour après l'expiration du jour où le numéro du *Bulletin des lois* qui la reproduit aura été publié à Berlin.

Art. 3. Il existe, pour tout le territoire fédéral, un indigénat commun, ayant pour effet que la personne appartenant à un territoire fédéral quelconque (sujet citoyen) devra être traitée dans tout autre état fédéral comme indigène, et y sera admise à domicile fixe, à l'exercice de l'industrie, aux emplois publics, à l'acquisition de la propriété foncière, à celle de droit de citoyen et à la jouissance de tous les autres droits civils, sous les mêmes conditions que l'indigène, et qu'elle devra être traitée de même aussi en ce qui concerne la poursuite de ses droits et la protection des lois. Toute personne appartenant à la confédération ne pourra subir de restriction dans l'exercice de cette faculté, ni de la part de l'autorité de son domicile originaire, ni par celle d'un autre état fédéral.

Les dispositions qui concernent l'assistance des pauvres et l'admission dans les lieux communaux ne sont pas comprises sous le principe exprimé dans le premier alinéa. De même les traités qui existent entre les divers états fédéraux relatifs à la réception d'individus expulsés, les soins à donner aux malades ou l'enterrement des morts appartenant aux états contractans, restent provisoirement en vigueur.

En ce qui concerne l'obligation du service militaire par rapport au pays d'origine, elle sera réglée par voie législative. Vis-à-vis de l'étranger, toutes les personnes appartenant à la confédération ont un droit égal à la protection fédérale.

Art. 4. Les objets suivans sont soumis à la surveillance de la diète et à sa législation :

1° Les dispositions relatives au droit de changer de résidence, au domicile et au droit d'établissement, au droit de citoyen, aux passeports et à la police des étrangers, enfin à l'exercice de l'industrie, y compris les assurances, en tant que ces objets ne sont pas réglés déjà par l'article 3 de la présente constitution, enfin les dispositions relatives à la colonisation et à l'occupation en des pays non allemands;

2° La législation relative aux douanes et au commerce et aux impôts à affecter à des buts fédéraux;

3° Le règlement du système des poids et mesures et monnaies avec la fixation des principes relatifs à l'émission du papier-monnaie fondé et non fondé;

4° Les dispositions générales relatives aux banques;

5° Les brevets d'invention;

6° La protection de la propriété intellectuelle;

7° L'organisation d'une protection commune du commerce allemand à l'étranger, de la navigation allemande et de son pavillon en mer, et la formation d'une représentation consulaire commune rétribuée par la confédération;

8° Les chemins de fer et l'établissement de routes de terre et voies navigables dans l'intérêt de la défense du pays et des relations générales;

9° Le flottage et la navigation sur les voies navigables communes à plusieurs états et l'état de ces dernières, de même que les péages perçus sur les fleuves et autres droits de navigation;

10° Les postes et les télégraphes;

11° Les dispositions sur l'exécution réciproque des jugemens et les réquisitions judiciaires en général;

12° Les dispositions sur la législation des documens publics;

13° La législation commune sur les droits contractuels, le droit pénal, le droit commercial et les lettres de change, la procédure civile;

14° L'organisation militaire de la confédération et de la marine de guerre;

15° Les mesures de police médicinales et vétérinaires.

Art. 5. La législation fédérale est exercée par le conseil fédéral et le *reichstag* (parlement). L'accord des deux majorités des deux assemblées est nécessaire et suffisant pour une loi fédérale.

Lorsqu'il s'élève dans le conseil fédéral une divergence sur les projets de lois concernant l'organisation militaire et la marine de guerre, la voix de la présidence est prépondérante, lorsqu'elle se prononce pour le maintien des institutions existantes.

III. — *Conseil fédéral.*

Art. 6. Le conseil fédéral se compose des représentans des membres de la confédération entre lesquels le droit de voter se répartit dans la proportion admise dans l'assemblée plénière de l'ancienne confédération germanique, de telle manière que la Prusse, avec les anciennes voix de Hanovre, de Hesse-Électorale, de Holstein, de Nassau et de Francfort, a 17 voix; la Saxe 4; la Hesse 1; Mecklembourg-Schwerin 2; Saxe-Weimar 1; Mecklembourg-Strélitz 1; Oldenbourg 1; Brunswick 2; Saxe-Meiningen 1; Saxe-Altenbourg 1; Saxe-Cobourg-Gotha 1; Anhalt 1; Schwarzbourg-Rudolstadt 1; Schwarzbourg-Sondershausen 1; Waldeck 1; Reuss, ligne aînée, 1; Reuss, ligne cadette, 1; Schaumbourg-Lippe 1; Lippe 1; Lubeck 1; Brême 1; Hambourg 1.

Art. 7. Tout membre de la diète pourra nommer autant de plénipotentiaires pour le conseil fédéral qu'il possède de voix; cependant l'ensemble des voix ne peut être donné qu'unitairement. Des voix non représentées ou n'ayant pas d'instruction ne sont pas comptées. Chaque membre de la confédération a le droit de faire des propositions et de les présenter à la discussion, et la présidence est obligée de les mettre en délibération.

Les résolutions sont prises à la simple majorité.

En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Le conseil fédéral forme dans sa session des comités permanens : 1° pour l'armée de terre et les forteresses; 2° pour la marine; 3° pour les douanes et les contributions; 4° pour le commerce et les relations générales; 5° pour les chemins de fer, les postes et les télégraphes; 6° pour la justice; 7° pour la comptabilité. Dans chacun de ces comités, deux états fédéraux au moins seront représentés, outre la présidence, et, dans chacun d'eux, chaque état n'a qu'une voix.

Les membres du comité 1 et 2 sont nommés par le chef de guerre fédéral, ceux des autres sont nommés par le conseil fédéral.

La composition de ces comités devra être renouvelée à chaque session du conseil fédéral, c'est-à-dire tous les ans. Les membres sortans peuvent être réélus.

On mettra à la disposition des comités les employés qui leur sont nécessaires.

Art. 9. Tout membre du conseil fédéral a le droit de paraître dans le *reichstag* (parlement) et doit y être entendu chaque fois qu'il le demande pour défendre les opinions de son gouvernement, même quand elles n'ont pas été adoptées par la majorité du conseil fédéral.

Personne ne peut être en même temps membre du conseil fédéral et du *reichstag.*

Art. 10. La présidence de la confédération a le devoir d'assurer aux membres du conseil fédéral la protection diplomatique usitée.

IV. — *Præsidium de la confédération.*

Art. 11. Le præsidium de la confédération appartient à la couronne de Prusse, qui a droit, en cette qualité, de représenter la confédération dans les relations internationales, de déclarer la guerre et de conclure la paix au nom de la confédération, de conclure des alliances et d'autres traités avec des états étrangers, d'accréditer et de recevoir des envoyés diplomatiques.

En tant que les traités avec des états étrangers se rapportent à des objets qui, d'après l'article 4, sont du domaine de la législation fédérale, l'assentiment du conseil fédéral est nécessaire pour leur conclusion, et celle du *reichstag* est nécessaire pour leur validité.

Art. 12. C'est au præsidium qu'il appartient de convoquer le conseil fédéral et le *reichstag,* d'en faire l'ouverture, de les proroger et de les clore.

Art. 13. La convocation du conseil fédéral et du *reichstag* a lieu annuellement, et le conseil fédéral peut être convoqué sans le *reichstag* pour l'élaboration des travaux; mais ce dernier ne peut être convoqué sans le conseil fédéral.

Art. 14. Le conseil fédéral devra être convoqué chaque fois qu'un tiers des voix le demandera.

Art. 15. La présidence du conseil fédéral appartient au chancelier fédéral, qui est nommé par le præsidium.

Le chancelier fédéral pourra se faire représenter dans la direction des affaires par tout autre membre du conseil fédéral, au moyen d'une substitution écrite.

Art. 16. Le præsidium présentera les propositions nécessaires, conformément aux résolutions du conseil fédéral, au *reichstag,* où elles seront défendues par des membres du conseil fédéral ou par des commissaires spéciaux nommés par ce dernier.

Art. 17. Au præsidium appartiennent l'expédition, la promulgation des lois fédérales et la surveillance de leur exécution. Les mesures prises à cet effet par la présidence sont rendues au nom de la confédération, et ont besoin, pour être validées, d'être contre-signées par le chancelier fédéral, qui en prend la responsabilité.

Art. 18. Le præsidium nommera les fonctionnaires de la confédération, recevra leur serment au nom de la confédération, et les révoquera, s'il y a lieu.

Art. 19. Si des membres de la confédération ne remplissent pas leurs devoirs fédéraux prévus par la constitution, ils pourront y être contraints par voie d'exécution.

Cette exécution devra : *a*) quand il s'agit de prestations militaires et lorsqu'il y a péril en la demeure, être ordonnée et accomplie par le chef de guerre fédéral; *b*) dans tous les autres cas, elle devra être décrétée par le chef de guerre fédéral.

Digitized by Google

L'exécution peut être étendue jusqu'à la séquestration du pays qu'elle concerne et de ses pouvoirs gouvernementaux. Dans les cas prévus à la lettre *a*), il devra être donné connaissance, sans délai, au conseil fédéral, de l'exécution ordonnée, avec exposé des motifs.

V. — *Reichstag* (*parlement*).

Art. 20. Le *reichstag* émane d'élections universelles et directes qui, jusqu'à ce qu'il soit rendu une loi électorale fédérale, auront lieu conformément à la loi en vertu de laquelle a été élu le premier *reichstag* de la confédération du nord.

Art. 21. Les fonctionnaires n'ont pas besoin de congé pour entrer dans le *reichstag*. Si un membre du *reichstag* accepte dans la confédération ou dans un état fédéral une fonction publique rétribuée, ou est promu dans la confédération ou dans un état fédéral à une fonction jouissant d'un rang ou d'un traitement plus élevé, il perd son siége dans le *reichstag* et ne peut le recouvrer que par une nouvelle élection.

Art. 22. Les délibérations du *reichstag* sont publiques.

Les comptes rendus, conformes à la vérité, des débats des séances publiques du *reichstag* sont exempts de toute responsabilité.

Art. 23. Le *reichstag* a le droit de proposer des lois dans les limites de la compétence de la confédération, et de renvoyer au conseil fédéral ou au chancelier fédéral des pétitions qui lui sont adressées.

Art. 24. La période législative du *reichstag* dure trois ans.

Pour dissoudre le *reichstag* pendant cette période, il faut une résolution du conseil fédéral rendue avec l'assentiment du præsidium.

Art. 25. En cas de dissolution du *reichstag*, il faut que les électeurs soient réunis dans un délai de 60 jours, et le nouveau *reichstag* lui-même dans un délai de 90 jours après la dissolution.

Art. 26. Le *reichstag* ne pourra être prorogé pendant plus de 30 jours, et la prorogation ne pourra être renouvelée pendant la même session sans l'assentiment du *reichstag*.

Art. 27. Le *reichstag* vérifie les pouvoirs de ses membres et en décide.

Il règle la marche de ses délibérations et sa discipline par un règlement, et élit son président, ses vice-présidens et ses secrétaires.

Art. 28. Le *reichstag* prend des décisions à la majorité absolue des voix.

Pour qu'une décision soit valable, il faut que la majorité du nombre légal des membres soit présente.

Art. 29. Les membres du *reichstag* sont représentans du peuple entier et ne peuvent être tenus à des mandats ou instructions.

Art. 30. Aucun membre du *reichstag* ne peut, à une époque quelconque, être poursuivi judiciairement ou disciplinairement pour ses votes ou pour des paroles prononcées dans l'exercice de ses fonctions, et ne peut être soumis à aucune autre responsabilité en dehors de l'assemblée.

Art. 31. Sans l'approbation du *reichstag*, aucun de ses membres ne peut, pendant la durée de sa session, être poursuivi ou arrêté par un acte puni par la loi, à moins qu'il n'ait été saisi en flagrant délit ou le lendemain du jour où l'acte a été commis.

La même approbation est nécessaire pour une arrestation pour dettes.

A la demande du *reichstag*, toute procédure criminelle contre un de ses membres, et toute arrestation civile ou préventive est suspendue pendant la durée de la session.

Art. 32. Les membres du *reichstag* ne peuvent, comme tels, toucher aucun traitement ni indemnité.

VI. — *Douanes et commerce.*

Art. 33. La confédération forme un territoire douanier et commercial entouré d'une frontière douanière commune. Restent exclues les parties de territoire qui par leur position ne sont pas propres à être renfermées dans la frontière douanière.

Tous les objets à l'égard desquels le commerce est libre dans un état fédéral quelconque peuvent être importés dans tout autre état fédéral et ne peuvent être soumis à un impôt dans ce dernier qu'autant que les produits indigènes similaires y sont soumis à un impôt.

Art. 34. Les villes hanséatiques de Lubeck, Brême et Hambourg subsistent avec un district répondant à leur territoire actuel comme ports francs, et en dehors de la frontière douanière commune, jusqu'à ce qu'elles demandent à y entrer.

Art. 35. A la confédération exclusivement appartient la législation sur tout ce qui concerne les douanes, sur les impôts frappant la consommation du sucre indigène, de l'eau-de-vie, du sel, de la bière, du tabac, et sur les mesures qui sont nécessaires pour assurer, dans les lieux exclus de la frontière douanière, le respect de la frontière commune.

Art. 36. La perception et l'administration des douanes et des impôts de consommation (art. 32) restent à chaque état fédéral dans son territoire, autant qu'il les a exercées jusqu'ici. Le præsidium fédéral surveille l'observation des procédés légaux, par des fonctionnaires fédéraux qu'il adjoint aux bureaux de douanes et de contributions et aux autorités dirigeantes des états particuliers, après avoir pris l'avis du comité des douanes et des contributions du conseil fédéral.

Art. 37. Le conseil fédéral prend des décisions : 1° sur les mesures légales tombant sous la disposition de l'article 32 à soumettre au *reichstag* ou adoptées par lui, y compris les traités de commerce et de na-

Digitized by Google

vigation ; 2° sur les règles et arrangemens d'administration pour l'exécution de la législation commune (art. 35); 3° sur les vices qui se manifestent dans l'exécution de la législation commune (art. 35); 4° sur la fixation définitive qui lui est soumise par ses agens comptables, des contributions à verser dans la caisse fédérale (art. 39).

Toute proposition présentée au conseil fédéral sur un des objets indiqués sous les nos 1 à 3 par un état fédéral ou sur les objets mentionnés sous le n° 4 par un fonctionnaire contrôleur est soumise à une décision commune. En cas de divergence d'opinion, le præsidium aura voix prépondérante dans les cas 1 et 2, s'il se prononce pour le maintien de la prescription ou de l'arrangement existant; mais dans tous les autres cas la majorité des voix décidera d'après les règles établies dans l'article 6 de la présente constitution.

Art. 38. Le produit des douanes et des impôts de consommation désignés dans l'article 35 est versé à la caisse fédérale. Ce produit se compose de toutes les recettes faites sur les douanes et les impôts de consommation, déduction faite : 1° des bonifications et remises faites conformément aux règles générales de l'administration; 2° des frais de perception et d'exploitation, savoir : *a*) pour les droits sur le sucre indigène, en tant que ces frais, d'après la convention des membres du Zollverein allemand, pourraient être attribués à la communauté; *b*) pour l'impôt du sel indigène aussitôt qu'un impôt pareil sera établi, de même qu'un droit de douane sur le sel étranger, après la suppression du monopole du sel, le montant des frais de surveillance et de perception causés par les salines; *c*) pour les autres impôts, quinze pour cent de la recette totale. Les pays situés en dehors de la frontière douanière contribueront aux dépenses fédérales par le paiement d'une somme proportionnelle.

Art. 39. Les extraits de trimestre que les autorités de perception des états fédéraux devront fournir tous les trois mois et les comptes définitifs à établir d'après la clôture de l'année, et des livres sur les recettes en matière de douanes et d'impôts de consommation opérés pendant le trimestre ou l'année, seront réunis en aperçus généraux, après vérification faite par les autorités dirigeantes des états fédéraux, lesquels aperçus seront envoyés au comité de comptabilité du conseil fédéral. Ce dernier établira, d'après ces aperçus, tous les trimestres, la somme due à la caisse fédérale par chaque caisse des états particuliers, et donnera connaissance de cette somme au conseil fédéral et aux états fédéraux; il soumettra annuellement aussi la fixation définitive de ces sommes, avec ses observations, à la décision du conseil fédéral.

Art. 40. Les dispositions du traité d'union douanière du 16 mai 1865, du traité du 28 juin 1864, sur l'imposition égale des produits intérieurs, du traité du même jour sur le commerce du vin et du tabac, et de l'article 2 du traité de douane et d'adhésion du 11 juillet 1864 et de même celles de traités de l'association de Thuringe, restent en vigueur pour les états fédéraux intéressés dans ces traités, en tant qu'elles ne sont pas modifiées par les prescriptions de la présente constitution et tant qu'elles ne seront pas changées par la voie désignée en l'article 37. Dans ces limites, les dispositions du traité d'union douanière du 16 mai 1865 seront applicables aussi aux états fédéraux et territoires qui n'appartiennent pas actuellement au Zollverein allemand.

VII. — *Chemins de fer.*

Art. 41. Des chemins de fer qui sont jugés nécessaires dans l'intérêt de la défense du territoire fédéral ou des communications générales peuvent être établis, au compte de la confédération, en vertu d'une loi fédérale, même malgré les membres fédéraux dont ils traversent les territoires, sans préjudice de leur souveraineté, ou concédés à des entrepreneurs particuliers, avec le droit d'expropriation. Toute administration de chemin de fer existante est obligée de consentir à la jonction avec des chemins de fer nouveaux, aux frais de ces derniers. Les dispositions légales qui accordent à des entreprises existantes de chemins de fer un droit d'opposition à l'établissement de chemins parallèles ou de concurrence sont supprimées par ces présentes pour tout le territoire fédéral, sans préjudice des droits acquis. Un tel droit d'opposition ne pourra plus être accordé dans des concessions nouvelles.

Art. 42. Les gouvernemens fédéraux s'engagent à administrer, dans l'intérêt des communications générales, les chemins de fer situés sur le territoire fédérale comme un réseau unitaire et de faire établir et pourvoir du matériel les nouveaux chemins de fer d'après des formes unitaires.

Art. 43. On adoptera donc le plus rapidement possible des règles communes pour l'exploitation, et en particulier on établira des réglemens identiques de la police des voies. La confédération devra veiller à ce que les administrations de chemins de fer entretiennent constamment les voies dans un état offrant la sécurité nécessaire, et à ce qu'elles les pourvoient du matériel qu'exigent les besoins de communication.

Art. 44. Les administrations de chemins de fer sont obligées d'organiser les trains de voyageurs et de marchandises voulus, avec la vitesse requise, et d'établir aussi des expéditions directes de personnes et de marchandises, en permettant le passage des moyens de transport d'une voie à l'autre, sous condition de l'indemnité d'usage.

Art. 45. La confédération a le contrôle des tarifs. Elle agira notamment dans le

Digitized by Google

but : 1° de faire introduire le plus tôt possible pour les chemins de fer du territoire fédéral des règlemens d'exploitation concordans; 2° d'obtenir l'uniformité et le plus grand abaissement possible des tarifs, en particulier pour le transport de charbons, de coke, de bois, de minerais, de pierres, de sel, de fer brut, d'engrais et d'objets semblables, un tarif réduit répondant aux besoins de l'agriculture et de l'industrie pour les grandes distances, et finalement de faire adopter le tarif d'un pfenning par quintal et mille géographique dans tout le territoire fédéral.

Art. 46. Dans les cas de détresse, notamment lors d'une cherté extraordinaire des vivres, les administrations des chemins de fer sont obligées d'établir temporairement un bas tarif, fixé par le præsidium, sur la proposition du conseil fédéral, notamment pour le blé, les farines, les légumes secs et les pommes de terre. Ce tarif ne pourra descendre néanmoins au-dessous du taux le plus bas admis sur le chemin dont il s'agit pour les matières premières.

Art. 47. Toutes les administrations de chemins de fer devront faire droit sans objection aux demandes des autorités fédérales concernant l'emploi des chemins de fer dans le but de la défense du territoire fédéral. En particulier, les troupes et le matériel de guerre devront être transportés à des prix égaux et réduits.

VIII. — *Postes et télégraphes.*

Art. 48. Les postes et télégraphes seront organisés et administrés, dans tout le territoire de la confédération du nord, comme institutions publiques communes.

La législation de la confédération, en matière de poste et de télégraphie, prévue dans l'article 4, ne s'étend pas aux objets dont le règlement, d'après les principes admis actuellement dans l'administration des postes et télégraphes prussiens, est abandonné aux décisions et ordonnances de l'administration.

Art. 49. Les recettes des postes et télégraphes sont communes pour toute la confédération. Les dépenses sont faites au moyen des recettes communes. Les excédans sont versés dans la caisse fédérale (section 12).

Art. 50. La direction supérieure de l'administration des postes et télégraphes appartient au præsidium fédéral. Celui-ci a le droit et le devoir de faire en sorte que l'unité soit établie et maintenue dans l'organisation de l'administration et l'exploitation du service, ainsi que dans la qualification des employés.

Le præsidium devra se charger des fixations réglementaires et de tous les arrangemens administratifs, de même que des rapports avec les administrations postales ou télégraphiques d'autres pays allemands ou étrangers. Tous les employés de l'administration postale et télégraphique sont tenus d'obéir aux ordonnances du præsidium fédéral.

Cette obligation sera exprimée dans le serment qu'ils auront à prêter. La nomination des employés supérieurs nécessaires auprès des autorités administratives de la poste et de la télégraphie dans les diverses circonscriptions (par exemple, des directeurs, conseillers, inspecteurs-généraux), en outre, la nomination des employés des postes et des télégraphes fonctionnant sous la surveillance et dans les diverses circonscriptions comme organes desdites autorités (inspecteurs, contrôleurs), émane, dans tout le territoire de la confédération du nord, du præsidium, auquel ces employés prêtent serment.

Il sera donné communication, à temps, desdites nominations aux gouvernemens des différens pays, en tant qu'elles concernent leur territoire, afin qu'ils les confirment et les publient.

Les autres employés nécessaires auprès des autorités administratives des postes et des télégraphes, de même que tous les employés de l'exploitation locale et technique, par conséquent les employés fonctionnant dans les bureaux proprement dits, seront nommés par les gouvernemens respectifs. Pour les pays où il n'existe pas une administration indépendante des postes et des télégraphes, on s'en tiendra aux dispositions des traités.

Art. 51. Pour mettre fin à la dispersion des postes et des télégraphes dans les villes hanséatiques, l'administration et l'exploitation des diverses institutions postales et télégraphiques publiques qui se trouvent dans ces villes seront réunies, conformément à des dispositions ultérieures du præsidium fédéral, qui donnera aux sénats l'occasion d'exprimer leurs vœux à ce sujet.

En ce qui concerne les établissemens allemands qui se trouvent dans ces villes, cette réunion devra être opérée immédiatement. Avec les gouvernemens non allemands, qui possèdent ou exercent encore dans les villes hanséatiques des droits postaux, on prendra les arrangemens nécessaires pour arriver au but mentionné.

Art. 52. Dans l'affectation de l'excédant de l'administration des postes à des buts fédéraux généraux (art. 39), on observera, en vue de la différence des recettes des administrations postales des états en particulier, et à l'effet d'établir une compensation convenable pour l'époque de transition fixée ci-dessus, les procédés suivans :

Sur les excédans de recettes postales, produits dans les divers territoires postaux pendant les cinq années 1861 à 1865, on calculera un excédant annuel moyen, et on fixera d'après cette moyenne, en tant pour cent, la part dont chaque circonscription postale aura profité dans l'excédant de tout le territoire fédéral.

D'après le rapport ainsi fixé, on tiendra compte pendant les huit prochaines années,

Digitized by Google

à chaque état particulier, des sommes composant l'excédant fédéral pour leurs autres contributions fédérales. Après l'expiration des huit années, toute distinction cessera, et les excédans de poste seront versés tout entiers à la caisse fédérale, d'après le principe exprimé dans l'article 49.

Sur la part de l'excédant que produiront pendant cet huit années les postes des villes hanséatiques, la moitié sera mise à la disposition du præsidium fédéral, dans le but de couvrir d'abord, par ce moyen, les dépenses de l'établissement d'institutions postales normales dans les villes hanséatiques.

IX. — *Marine et navigation.*

Art. 53. La marine de guerre fédérale est unitaire, et placée sous le commandement en chef de la Prusse. L'organisation et la composition de cette marine appartiennent à sa majesté le roi de Prusse, qui en nomme les officiers et employés, et auquel ceux-ci doivent prêter serment, ainsi que les troupes et équipages.

Le port de Kiel et celui de la Jahde sont ports de guerre fédéraux.

La dépense nécessaire pour la fondation et l'entretien de la flotte de guerre et des institutions qui s'y rattachent est faite sur les fonds de la caisse fédérale.

Toute la population maritime de la confédération, y compris le personnel employé aux machines et les ouvriers maritimes, est exemptée du service dans l'armée et obligée au service de la marine.

La répartition du contingent a lieu d'après la population maritime existante, et la quote-part fixée à cet effet à chaque état entrera en déduction des hommes à fournir par l'armée de terre.

Art. 54. Les navires marchands de tous les états fédéraux forment une marine marchande unitaire.

C'est à la confédération à déterminer les procédés destinés à fixer la capacité de chargement des navires, à régler la délivrance des lettres de jaugeage et des certificats de navigation, et à établir les condition dont dépend la permission de naviguer.

Les navires marchands de tous les états fédéraux seront admis et traités également dans les ports et sur toutes les voies navigables naturelles et artificielles des états fédéraux.

Les impôts qui sont perçus dans les ports et sur les navires ou leurs chargemens pour l'usage des établissemens de navigation ne peuvent dépasser les frais de l'entretien et la création ordinaire de ces établissemens sur toutes les voies navigables naturelles; les impôts ne peuvent être perçus que pour les établissemens particuliers destinés à faciliter les relations. Ces impôts, de même que ceux perçus sur les voies navigables artificielles, ne peuvent dépasser les dépenses nécessaires pour la création ordinaire et l'entretien de ces établissemens.

Ces dispositions sont applicables au flottage en tant que celui-ci a lieu sur des voies navigables.

La confédération seule peut imposer aux navires étrangers ou à leurs chargemens des droits différens ou plus élevés que ceux que doivent les navires ou chargemens des états fédéraux.

Art. 55. Le pavillon de la marine de guerre et de commerce est noir-blanc-rouge.

X. — *Consulats.*

Art. 56. Tout ce qui concerne les consulats de l'Allemagne du nord est placé sous la surveillance du præsidium fédéral, qui nomme les consuls après avoir entendu le comité du conseil fédéral pour le commerce et l'industrie. Il ne pourra être institué de nouveaux consulats des pays particuliers dans le ressort des consuls fédéraux.

Les consuls fédéraux exerceront les fonctions des consuls des pays particuliers non représentés dans leur ressort. Tous les consulats existans des états particuliers seront supprimés aussitôt que l'organisation des consulats fédéraux sera achevée de telle manière que le conseil fédéral aura reconnu que la défense des intérêts particuliers et de tous les états fédéraux est assurée par les consuls fédéraux.

XI. — *Organisation militaire fédérale.*

Art. 57. Tout Allemand du nord est tenu au service militaire et ne peut se faire remplacer dans l'accomplissement de cette obligation.

Art. 58. Les frais et charges de toute l'organisation militaire de la confédération doivent être supportés également par tous les états fédéraux et ceux qui leur appartiennent, de telle manière qu'en principe aucune classe ne puisse subir un allégement ou une aggravation des charges. Là où l'égale répartition des charges ne peut être établie en nature sans nuire à la prospérité publique, la compensation doit être établie par la législation, d'après les principes de l'équité.

Art. 59. Tout Allemand du nord capable de porter les armes appartient pendant sept ans, en règle générale, à partir de l'âge de vingt ans accomplis jusqu'au commencement de la vingt-huitième année, à l'armée permanente, savoir : les trois premières années sous les drapeaux, les quatre dernières années dans la réserve, et pendant les années suivantes dans la landwehr.

Dans les états fédéraux, où jusqu'ici la durée de l'obligation du service était plus longue que douze ans, la réduction successive de cette durée n'aura lieu que dans la mesure où le permettront les conditions de guerre de l'armée fédérale.

En ce qui concerne l'émigration des hommes de la réserve, on s'en tiendra uni-

Digitized by Google

quement aux dispositions en vigueur pour les hommes de la landwehr.

Art. 60. La force de l'effectif de paix de l'armée fédérale sera réglée jusqu'au 31 décembre 1871 à 1 pour 100 de la population de 1867, et fournie au prorata par les divers états fédéraux.

Pour les temps postérieurs, l'effectif de paix sera fixé par voie de législation fédérale.

Art. 61. Après la publication de cette constitution, on devra introduire dans tout le territoire fédéral la législation militaire prussienne, aussi bien les lois elles-mêmes que les règlemens, instructions et rescrits rendus en vue de leur exécution ou pour les compléter, notamment en ce qui touche le code pénal militaire du 3 avril 1845, l'ordonnance du 20 juillet 1843 sur les tribunaux d'honneur, les dispositions sur le recrutement, la durée du service, les règles relatives au service, à l'entretien, au logement des troupes, aux indemnités pour dommages aux champs, la mobilisation, etc., pour la paix et la guerre. Néanmoins le règlement militaire ecclésiastique est exclu.

Après la réalisation unitaire de l'organisation militaire fédérale, le præsidium fédéral soumettra à l'assentiment constitutionnel du *reichstag* et du conseil fédéral une loi militaire complète.

Art. 62. Pour faire face aux dépenses pour toute l'armée fédérale et les institutions y appartenant, on devra mettre annuellement à la disposition du chef de guerre fédéral, jusqu'au 31 décembre 1871, autant de fois 225 thalers que comporte l'effectif de paix, d'après l'article 160 (comparez section XII). Le paiement de ces sommes commencera avec le 1[er] du mois qui suivra la publication de la constitution fédérale.

Après le 31 décembre 1871, ces contributions continueront à être versées par chaque état à la caisse fédérale. Pour les calculer, on s'en tiendra à l'effectif de paix fixé provisoirement par l'article 60, jusqu'à ce qu'il ait été changé par une loi fédérale. La loi du budget établira l'affectation de cette somme à l'ensemble de l'armée fédérale et à son organisation.

La fixation du budget militaire sera basée sur l'organisation de l'armée fédérale, établie légalement en vertu de la présente organisation.

Art. 63. Toute la force de terre de la confédération formera une armée unitaire qui, pendant la guerre et la paix, sera placée sous le commandement de sa majesté le roi de Prusse, comme chef de guerre fédéral.

Les régimens, etc., auront des numéros qui se suivront dans toute l'armée fédérale.

Pour l'habillement, on prendra pour base les couleurs et la coupe de l'armée prussienne. Les chefs des contingens auront le droit de déterminer les insignes extérieurs (cocardes, etc.).

Le chef de guerre a le devoir et le droit de faire en sorte qu'au dedans de l'armée fédérale toutes les troupes soient complètes et en état de combattre, et que l'unité soit établie et maintenue dans l'organisation et la formation, dans l'armement et le commandement, dans l'instruction des hommes, de même que dans les grades des officiers.

A cet effet, le chef de guerre fédéral est autorisé à se rendre compte, en tout temps, par des inspecteurs, de la situation des divers contingens, et à ordonner qu'il soit remédié aux défauts qu'il aura trouvés.

Le chef de guerre fédéral détermine l'état de présence de la division et l'organisation des contingens de l'armée fédérale, ainsi que l'organisation de la landwehr, et il a le droit de déterminer les garnisons au dedans du territoire fédéral, ainsi que d'ordonner à chaque partie de l'armée fédérale de se mettre sur le pied de guerre.

Afin de maintenir l'unité indispensable dans l'administration, l'entretien, l'armement et l'équipement de toutes les troupes de l'armée fédérale, les ordonnances rendues à ce sujet dans l'avenir pour l'armée prussienne seront communiquées aux chefs des autres contingens fédéraux par le comité de l'armée de terre et des forteresses, désigné dans l'article 8, afin qu'ils s'y conforment.

Art. 64. Toutes les troupes fédérales sont tenues à une obéissance absolue aux ordres du chef de guerre fédéral. Cette obligation sera mentionnée dans le serment du drapeau. Le commandant supérieur d'un contingent, de même que tous les officiers qui commandent des troupes de plus d'un contingent, et tous les commandans de forteresses, seront nommés par le chef de guerre fédéral.

Les officiers nommés par ce dernier lui prêteront le serment du drapeau. Pour les généraux et officiers remplissant les fonctions de généraux dans le contingent fédéral, la nomination dépendra chaque fois de l'assentiment du chef de guerre fédéral.

Le chef de guerre fédéral a le droit de choisir, pour les places du service fédéral, à la nomination dans l'armée prussienne ou dans les autres contingens, les officiers dans tous les contingens de l'armée fédérale, par mutation, avec ou sans avancement.

Art. 65. Le droit d'établir des forteresses en dedans du territoire fédéral appartient au chef de guerre fédéral, qui demande à cet effet, conformément à la section XII, les voies et moyens, en tant que le budget ordinaire est insuffisant.

Art. 66. Quand des conventions particulières n'en disposent pas autrement, les princes ou les sénats fédéraux nommeront les officiers de leurs contingens, sous la restriction posée dans l'article 64. Ils sont chefs des troupes appartenant à leurs territoires, et jouissent des honneurs y attachés. Ils ont notamment le droit d'inspection en tout temps, et outre les rapports ordinaires

Digitized by Google

sur les changemens opérés en vue de la promulgation, ils recevront communication des avancemens et nominations concernant leurs troupes. Ils ont aussi le droit, non-seulement d'employer dans des buts de police leurs propres troupes, mais aussi de requérir d'autres troupes de l'armée fédérale en garnison dans leur pays.

Art. 67. Des économies sur le budget ne profitent en aucun cas aux gouvernemens particuliers, mais seulement à la caisse fédérale.

Art. 68. Le chef de guerre fédéral peut, quand la sûreté publique est menacée dans une partie quelconque du territoire fédéral, proclamer l'état de siége dans cette partie. Jusqu'à ce qu'il soit rendu une loi fédérale réglant les conditions, les formes et les effets d'une proclamation pareille, on se conformera aux prescriptions de la loi prussienne du 10 mai 1849.

XII. — *Finances fédérales.*

Art. 69. Toutes les recettes et dépenses de la confédération doivent être évaluées d'avance tous les ans et portées au budget fédéral. Ce dernier est fixé par une loi avant le commencement de l'exercice, d'après les principes suivans :

Art. 70. Pour faire face aux dépenses communes, on se servira d'abord des excédans des années précédentes, s'il y a lieu, ainsi que des recettes communes provenant des douanes, des impôts de consommation communs et des postes et télégraphes. Si ces recettes ne suffisent pas pour couvrir ces dépenses, les divers états fédéraux devront fournir, tant que des impôts fédéraux ne seront pas établis, des contributions dans la proportion de leurs populations; ces contributions seront établies par voie de législation fédérale, et la perception en sera ordonnée par la présidence jusqu'à la concurrence du montant fixé par le budget.

Art. 71. Les dépenses communes sont consenties en règle pour une année, mais pourraient l'être, dans des cas particuliers, pour une durée plus longue.

Pendant la période transitoire réglée dans l'article 60, le budget, établi par titres, des dépenses de l'armée fédérale, ne devra être soumis au conseil fédéral et au *reichstag* que pour qu'ils en prennent connaissance et pour mémoire.

Art. 72. Le præsidium rendra compte annuellement pour décharge, au *reichstag* et au conseil fédéral, de l'emploi de toutes les recettes.

Art. 73. Au cas d'un besoin extraordinaire, il pourra être contracté par voie de législation fédérale un emprunt ou une garantie à la charge de la confédération.

XIII. — *Contestations et dispositions pénales*

Art. 74. Toute entreprise contre l'existence, l'intégrité, la sûreté ou la constitution de la confédération du nord, enfin les offenses contre le conseil fédéral, le *reichstag*, une autorité ou un fonctionnaire public de la confédération, tant qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions, ou relativement à leurs fonctions, par paroles, écrit, impression, signes, représentation par images ou autres seront jugées dans les divers états fédéraux et punies suivant les lois existantes ou qui seront rendues dans ces états et frappant d'une peine les actions dirigées contre cet état particulier, sa constitution, ses chambres, ses autorités et fonctionnaires.

Art. 75. Pour les entreprises désignées dans l'article 68, dirigées contre la confédération du nord, qui seraient qualifiées de haute trahison si elles étaient dirigées contre un état particulier, le tribunal compétent sera le tribunal supérieur commun d'appel des trois villes libres hanséatiques, à Lubeck, en première et dernière instance.

Les dispositions plus précises sur la compétence et la procédure du tribunal supérieur seront déterminées par voie de législation. Jusqu'à ce que cette loi soit rendue, on s'en tiendra à la compétence des tribunaux actuels dans les divers états fédéraux et aux dispositions qui règlent la procédure de ces tribunaux.

Art. 76. Les contestations entre les états fédéraux, en tant qu'elles ne concernent pas le droit privé et ne sont pas, par conséquent, de la compétence des tribunaux ordinaires, seront jugées par le conseil fédéral, sur la demande d'une des parties.

Les contestations sur la constitution, dans les états fédéraux où il n'existe pas d'autorité compétente pour décider ces contestations, doivent être réglées à l'amiable par le conseil fédéral, sur la demande d'une des parties, et si l'on n'y réussit pas, être résolues par la voie de la législature fédérale.

Art. 77. Si dans un état fédéral se présente le cas d'un déni de justice, et si une aide suffisante ne peut être obtenue par voie légale, le conseil fédéral est tenu de recevoir les plaintes relatives à des dénis de justice à juger d'après les lois qui existent dans l'état fédéral intéressé, et de faire en sorte que le gouvernement fédéral qui a donné lieu à la plainte procure l'aide judiciaire.

XIV. — *Dispositions générales.*

Art. 78. Des changemens dans la constitution s'opèrent par voie de législation; mais, dans le conseil fédéral, il faudra, pour ces modifications, la majorité des deux tiers des voix représentées.

XV. — *Rapports avec les états de l'Allemagne du sud.*

Art. 79. Les rapports de la confédération avec les états du sud seront réglés, aussitôt après l'établissement de la constitution de la confédération du nord, par des traités

Digitized by Google

particuliers qui devront être soumis au *reichstag*.

L'entrée des états du sud ou de l'un d'eux dans la confédération aura lieu sur la proposition de la présidence fédérale, par voie de législation fédérale.

Berlin, le 2 août.

Déclaration royale, datée d'Ems le 26 juillet, contre-signée par les ministres.

« Nous, Guillaume, en vertu des clauses de la constitution fédérale du nord, votées par le *reichstag*, nous acceptons par la présente pour nous et pour nos successeurs à la couronne de Prusse les droits, compétences et obligations qui nous sont conférés par la constitution fédérale. »

VII.

CONVENTION POUR ASSURER LA DURÉE DE L'UNION DOUANIÈRE ALLEMANDE DU ZOLLVEREIN, SIGNÉE A BERLIN LE 4 JUIN 1867.

La Prusse, en son nom et sous réserve de l'accession des autres membres de la confédération du nord d'une part, et la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Hesse pour les portions de son territoire qui n'appartient pas à ladite confédération d'autre part :

Animés de l'intention d'assurer la durée de l'union douanière et commerciale allemande, et d'en développer les institutions d'une manière conforme aux besoins du temps présent, sont convenus des dispositions suivantes, lesquelles doivent servir de base à la conclusion d'un traité prochain, et ne pourront être modifiées que de l'aveu de tous les états contractans :

Art 1er. Le traité d'union douanière du 16 mai 1865 et les conventions qui s'y rattachent restent en vigueur entre les parties contractantes, en tant qu'ils ne sont point modifiés par les dispositions qui suivent, ou ne le seront point de la façon indiquée au paragraphe 2.

Art. 2. Les lois sur toutes les matières de douanes, sur l'imposition du sucre, du sel et du tabac indigènes, sur les mesures nécessaires à la sûreté des frontières douanières communes, seront élaborées par un organe commun des états contractans et par une représentation commune de leurs populations. L'accord des votes de la majorité des deux organes est requis et suffit pour une loi de l'union. La compétence desdits organes ne s'étend point à d'autres affaires que celles qui se trouvent indiquées ci-dessus.

Art. 3. L'organe commun des états contractans se compose de leurs représentans respectifs, parmi lesquels les voix sont réparties dans la proportion adoptée par le *plenum* de l'ancienne diète germanique. La Prusse convoque le conseil, y exerce la présidence et a le droit en cette qualité de conclure, au nom des états contractans, des traités de commerce et de navigation avec des états étrangers.

Art. 4. A la décision des états contractans, représentés par leur organe commun, sont soumis :

1° Les ordonnances légales qui, tombant sous l'application du paragraphe 2, doivent être présentées à la représentation du peuple, ou ont été adoptées par elle, y compris les traités de commerce et de navigation;

2° Les prescriptions administratives ou les institutions servant à l'exécution des lois communes (paragraphe 2);

3° Les vices signalés dans l'exécution de ces lois;

4° La fixation définitive des recettes du Zollverein et des impôts indiqués au paragraphe 2, fixation présentée par une chambre des comptes à instituer. Toute motion des états contractans relative aux objets indiqués dans les paragraphes de 1 à 3, ainsi que toute motion d'un fonctionnaire contrôleur sur les objets indiqués au paragraphe 3, doit être soumise à la décision commune. En cas de divergence d'opinions, la voix du président décide pour les objets indiqués aux paragraphes 1 et 2, si elle se prononce pour le maintien de la prescription ou de l'institution existante; dans tous les autres cas, c'est la majorité des voix qui décide.

Art. 5. La représentation de la population des états contractans se compose des membres du *reichstag* de la confédération du nord et de députés des états du sud. Les dispositions du chapitre V de la constitution fédérale seront applicables à l'élection de ces députés, c'est-à-dire à la représentation populaire commune. La Prusse convoque cette assemblée. La convocation n'a point lieu à des périodes revenant régulièrement, mais seulement au fur et à mesure des besoins législatifs, ou si un tiers des voix, dans l'organe commun indiqué au paragraphe 3, le demande.

Art. 6. Les produits des douanes et des impôts sur le sucre et le sel indigènes est commun, et sera réparti entre les états contractans, proportionnellement au chiffre de population. Ce produit consiste dans la recette totale des droits en question, défalcation faite :

1° Des bonifications ou des réductions d'impôt reposant sur des lois ou des mesures d'administration générale;

2° Des frais de perception et d'administration; *a*) des douanes et de l'impôt sur le sucre indigène, en tant que ces frais, d'après les conventions douanières, doivent être portés au compte commun; *b*) de l'impôt sur le sel indigène, y compris les frais de prélèvement et de surveillance occasionnés par les salines.

Le produit de l'impôt sur le tabac indigène sera commun et réparti entre les états contractans au prorata de la population, dès que le tabac aura été soumis à une imposition uniforme.

Digitized by Google

Art. 7. Chaque état continue à prélever et à administrer, dans la limite de son territoire, en tant qu'il a exercé ce droit jusqu'ici, les frais de douanes et les impôts de consommation. Le *præsidium* (pouvoir président) doit veiller, après s'être concerté avec les états contractans, à ce que la pratique légale soit observée dans ces prélèvemens et cette administration.

Art. 8. La Prusse obtiendra des autres membres de la confédération du nord qu'ils accèdent à cette convention. Dès que l'accession aura lieu, des plénipotentiaires des états intéressés se réuniront pour préparer le traité à conclure sur la base de la présente convention.

Si ce traité n'a pas obtenu au 31 octobre de l'année courante la ratification de toutes les parties, la présente convention cessera d'être obligatoire vis-à-vis des états qui n'auront pas ratifié.

Art. 9. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées au plus tard le 25 juin 1867.

(L. S.) Signé : DE BISMARCK.
(L. S.) Signé : DE TAUFKIRCHEN.
(L. S.) Signé : DE SPITZENBERG.
(L. S.) Signé : DE HOFFMANN.

—

AUTRICHE.

I.

CONVENTION CONCLUE, LE 24 AOUT 1866, ENTRE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS ET SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE, POUR LA CESSION, PAR L'AUTRICHE, DU ROYAUME LOMBARD-VÉNITIEN A LA FRANCE.

Art. 1er. Sa majesté l'empereur d'Autriche cède le royaume lombard-vénitien à sa majesté l'empereur des Français, qui l'accepte.

Art. 2. Les dettes qui seront reconnues afférentes au royaume Lombardo-Vénitien, conformément aux précédens du traité de Zurich, demeurent attachées à la possession du territoire cédé.

Elles seront fixées ultérieurement par des commissaires spéciaux, désignés à cet effet par sa majesté l'empereur des Français et sa majesté l'empereur d'Autriche.

Art. 3. Un arrangement particulier, dont les termes seront arrêtés entre les commissaires français et autrichiens autorisés à cet effet, déterminera, conformément aux usages militaires et en maintenant tous les égards dus à l'honneur de l'Autriche, le mode et les conditions de l'évacuation des places autrichiennes.

Les garnisons autrichiennes pourront emporter tout le matériel transportable.

Un arrangement ultérieur sera conclu par les commissaires spéciaux, relativement au matériel non transportable.

Art. 4. La remise effective de possession du royaume lombard-vénitien par les commissaires autrichiens aux commissaires français aura lieu après la conclusion de l'arrangement concernant l'évacuation des troupes et après que la paix aura été signée entre leurs majestés l'empereur François-Joseph et le roi Victor-Emmanuel.

Art. 5. Les commandans de troupes autrichiennes s'entendront, pour l'exécution de ces clauses, avec les autorités militaires qui leur seront désignées par les commissaires français, sauf recours, en cas de contestation, auxdits commissaires de sa majesté l'empereur des Français.

Art. 6. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Vienne dans le plus bref délai possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait en double expédition à Vienne, le 24 août 1866.

(L. S.) Signé : GRAMONT.
(L. S.) Signé : ALEXANDRE, comte MENSDORFF-POUILLY.

II.

PATENTE IMPÉRIALE DU 2 JANVIER 1867, VALABLE POUR LES DIÈTES DE LA BOHÊME, LA GALICIE ET LA LODOMÉRIE AVEC CRACOVIE, L'AUTRICHE AU-DESSOUS ET AU-DESSUS DE L'ENNS, SALZBOURG, LA STYRIE, LA CARINTHIE, LA CARNIOLE, LA BUKOWINE, LA MORAVIE, LA SILÉSIE, LE TYROL, LE VORARLBERG, L'ISTRIE, GOERZ ET GRADISKA, ET TRIESTE AVEC SON TERRITOIRE.

Nous, François-Joseph Ier, par la grâce de Dieu empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie et Galicie, de Lodomérie et d'Illyrie, roi de Jérusalem, archiduc d'Autriche, etc., faisons savoir et ordonnons :

En vertu de la patente du 20 septembre 1865, notre gouvernement, entré en délibérations avec les représentans des pays de notre couronne hongroise, à l'effet de concilier des prétentions contradictoires concernant les institutions constitutionnelles de l'empire ;

En raison de l'état de ces délibérations, et désirant amener dans le plus bref délai possible une solution radicale et équitable pour tous de cette tâche si importante, nous avons pris la résolution d'y faire coopérer les représentans de nos autres royaumes et pays.

Quelque disposé que nous soyons à prendre en considération les opinions di-

Digitized by Google

verses des pays particuliers de l'empire sur le droit public, nous croyons que notre premier et notre plus sacré devoir consiste à avoir constamment en vue, comme but et limite de nos efforts, la consolidation de la monarchie et la satisfaction de ses intérêts généraux.

Les circonstances et la situation de l'empire exigent impérieusement que les négociations sur la question constitutionnelle aboutissent dans le plus bref délai possible, et que, par suite, les vues diverses en matière de droit et les demandes des royaumes et pays n'appartenant pas à la couronne de saint Étienne, puissent se manifester et se concilier dans une assemblée commune, sans s'écarter du point de vue de la consolidation de la monarchie qui doit servir de règle invariable.

Le maintien rigide d'un principe de forme qui dominerait exclusivement le mode de procéder dans l'accomplissement de l'œuvre de conciliation, entraverait la solution de la tâche, serait un grave péril pour le principe constitutionnel, que nous voulons voir complétement sauvegardé et assuré pour l'avenir, et opposerait des obstacles considérables au règlement définitif des rapports politiques intérieurs, en sorte que, au lieu d'être conjurés, les dangers que court l'ensemble de la monarchie n'en seraient qu'augmentés.

Croyant, en conséquence, devoir convoquer en *reichsrath* extraordinaire les représentans des royaumes et pays mentionnés et étendre aussi cette convocation à notre chambre des seigneurs, nous voulons allier le respect des droits acquis par les représentans de ces pays, en raison de l'activité qu'ils ont déployée pendant plusieurs années, en vertu des dispositions du statut pour le *reichsrath* du 26 février 1861, avec la reconnaissance du droit que notre diplôme du 20 octobre 1860 confère aux diètes, relativement aux questions d'un intérêt commun en les autorisant à élire leurs représentans.

C'est notre volonté que le nombre des délégués à élire dans chaque pays soit conforme à celui que la loi fixe pour la représentation de l'empire, et qu'on s'abstienne de donner des instructions aux délégués. L'impérieuse nécessité de favoriser l'œuvre de conciliation commande d'écarter tout obstacle.

Pour ce qui concerne la publicité des séances et les rapports entre les deux chambres, dont nous nous réservons de nommer les présidens et vice-présidens, ainsi que l'autorisation pour nos ministres et nos chefs de dicastères de prendre part aux délibérations, on s'en tiendra aux dispositions des lois du 26 février et du 31 juillet 1861.

Comme la période électorale de six ans pour les diètes expire prochainement, et que nous voulons, à propos de l'accomplissement d'une si importante tâche, que nos peuples puissent exercer de nouveau leur droit électoral, nous croyons devoir autoriser une nouvelle élection des membres des diètes.

Comptant, en conséquence, sur les sentimens patriotiques de nos peuples, et dans l'espoir que, en raison de la haute gravité de la situation, les intérêts individuels se subordonneront volontiers au grand et unique but consistant à assurer les conditions d'existence de l'ensemble de l'empire, nous ordonnons ce qui suit, après avoir entendu notre conseil des ministres :

Art. 1er. Les diètes de la Bohême, de la Dalmatie, de la Gallicie et de la Lodomérie avec Cracovie, de l'Autriche, au-dessous et au-dessus de l'Enns, de Salzbourg, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Bukowine, de la Moravie, de la Silésie, du Tyrol, du Vorarlberg, de l'Istrie, de Gœrz et de Gradiska sont dissoutes.

Art. 2. Il sera procédé immédiatement à de nouvelles élections pour ces diètes.

Art. 3. Les diètes formées en vertu des élections accomplies, ainsi que le conseil municipal de Trieste, sont convoqués dans leurs lieux de réunion légaux pour le 11 février de l'année courante.

Art. 4. La communication de la présente patente impériale et l'élection des députés pour le *reichsrath* extraordinaire formeront les seuls objets de propositions du gouvernement et des travaux des diètes et du conseil municipal de Trieste.

Art. 5. Le *reichsrath* extraordinaire est convoqué pour le 25 février de l'année courante, à Vienne, notre capitale et résidence.

Art. 6. La discussion de la question constitutionnelle formera le seul objet des travaux du *reichsrath* extraordinaire.

Fait à Vienne, notre capitale et résidence, le 2 janvier 1867, dans la dix-neuvième année de notre règne.

Signé : François-Joseph, *m. p.*

Signé : Beust, *m. p.*, Belcredi, *m. p.*, Larisch, *m. p.*, Komers, *m. p.*, Wullerstorf, *m. p.*, John, *m. p.*, lieutenant feld-maréchal.

Par ordre souverain : Bernard, chevalier de Meyer, *m. p.*

—

RUSSIE.

LE PRINCE GORTCHAKOF AUX AMBASSADES ET LÉGATIONS IMPÉRIALES DE RUSSIE A L'ÉTRANGER.

Saint-Pétersbourg, 10/22 octobre 1867.

Vous connaissez la marche suivie par le cabinet impérial dans les affaires d'Orient.

Vous savez que dès l'année 1860, il a signalé à l'attention de la Porte et des gran-

Digitized by Google

des puissances une situation qui, à son avis, acquérait chaque jour plus de gravité.

En effet, d'un côté les populations chrétiennes, voyant l'action collective des grandes puissances, devenue leur seule garantie, paralysée par le manque d'accord, perdaient peu à peu leur espoir d'une amélioration de leur sort et leur confiance dans l'appui de l'Europe.

D'un autre côté, leurs aspirations étaient surexcitées au plus haut degré par les doctrines qu'elles voyaient triompher ailleurs et par les faits accomplis dans les pays voisins.

Ce double courant qui agissait sur ces populations devait rendre leur position plus pénible et leur résignation plus difficile. Des explosions partielles et successives en Syrie, dans le Liban, en Serbie, en Bosnie, en Herzégovine, dans le Monténégro, et finalement en Candie, étaient venues confirmer nos prévisions et attester l'imminence d'une crise qui s'aggravait en se généralisant.

Néanmoins nos avertissemens sont restés infructueux.

Lorsqu'en dernier lieu le soulèvement de Candie révéla le progrès de cette situation, le cabinet impérial réitéra ses efforts auprès du gouvernement turc et des grandes puissances.

Il adressa aux cabinets l'invitation de s'unir à lui pour exhorter la Porte à ne pas laisser grandir cette insurrection qui pouvait avoir son contre-coup dans tout l'Orient chrétien et devenir l'étincelle d'un embrasement général.

En allant au-devant d'une explosion par de sages concessions aux griefs des Candiotes, par une satisfaction équitable aux demandes des Serbes, et enfin par des réformes sérieuses qui assurassent aux sujets chrétiens du sultan des conditions d'existence tolérables, il était permis d'espérer un apaisement des esprits qui réserverait au temps, au progrès des idées et au développement des intérêts la solution pacifique des difficultés sociales et politiques de la question d'Orient.

Malgré nos instances, l'accord des cabinets est resté incomplet, leur langage n'a pas produit sur le gouvernement turc l'impression désirée. Il a poursuivi les rigueurs d'une répression qui n'a fait que rendre la lutte plus ardente, les passions plus vives, les transactions plus difficiles, et ses essais partiels de conciliation, arrivant à la dernière heure, ont perdu leur opportunité et leur efficacité. Dans ces conjonctures, le cabinet impérial ne s'est point écarté de la voie qu'il avait adoptée dès l'origine. Elle lui était tracée par les vues qui président à la politique de notre auguste maître, par les traditions de la Russie, ses intérêts de puissance limitrophe et de grande puissance européenne, solidaire du repos de l'Occident et du maintien de la paix générale.

A son avis, s'il y avait encore une chance de prévenir les complications imminentes par des conseils adressés au gouvernement turc, cette tâche appartenait exclusivement à l'Europe, interposant entre les partis aux prises son autorité collective et leur parlant avec fermeté un langage unanime.

Si cette chance était perdue et la crise inévitable, le devoir et l'intérêt de tous étaient de la circonscrire en écartant toute intervention, et d'empêcher par là qu'elle ne compromît la paix générale.

C'est ce que le cabinet impérial proposa sous la date du 16 novembre 1866.

Quelques-unes d'entre les grandes puissances ayant adhéré à ses vues, la première partie de ce programme a été remplie.

Le résultat en est connu. Les démarches pressantes et réitérées du cabinet impérial et des gouvernemens qui s'y sont associés, ont échoué devant les résolutions de la Porte. Les efforts personnels de persuasion tentés par notre auguste maître lors de la mission de Fuad-Pacha à Livadia n'ont pas eu plus de succès.

Dès lors, le cabinet impérial a jugé qu'il ne restait plus qu'à s'acquitter de la seconde partie de la tâche réservée aux puissances.

C'est le but de la déclaration qu'il a proposée et qui, avec quelques nuances de rédaction suggérées par le cabinet des Tuileries et agréées par les cabinets de Berlin et de Florence, vient d'être remise à la Porte par leurs représentans à Constantinople.

En vous en transmettant ci-après le texte, je crois nécessaire de préciser le sens que nous y attachons.

Notre auguste maître tient à dégager sa responsabilité d'une situation dont sa majesté impériale prévoit les périls et qu'elle a tout fait pour conjurer.

Elle tient à empêcher que les rivalités politiques n'ajoutent aux complications déjà si graves de la question d'Orient celles que renferme la situation présente de l'Europe.

C'est dans cette intention que sa majesté impériale a posé le principe de non-intervention, qu'elle est prête à observer tant qu'il sera respecté par les autres puissances.

Toutefois ce principe ne saurait impliquer l'indifférence. C'est pourquoi, pas plus que les cabinets qui se sont joints à nous, nous ne saurions renoncer à la mission généreuse que leur conscience peut imposer aux grandes puissances dans les occasions où l'humanité leur en ferait une loi.

C'est pourquoi aussi, — en écartant toute action isolée qui aggraverait les complications actuelles de l'Orient, — le cabinet impérial sera toujours prêt à concourir à un concert européen ayant pour but de les résoudre. Il a la ferme conviction qu'un tel concert ne pourrait avoir pour objet qu'une œuvre d'équité, digne de puissances chrétiennes, conforme aux intérêts généraux de la paix et de la civilisation, devant lesquels doivent s'effacer toute rivalité politique et toutes vues exclusives.

Digitized by Google

C'est dans ce sens que vous voudrez bien vous exprimer vis-à-vis du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Recevez, etc.

Signé : GORTCHAKOF.

—

TURQUIE.

I.

FIRMAN D'INVESTITURE DU PRINCE CHARLES DE HOHENZOLLERN COMME PRINCE DES PRINCIPAUTÉS-UNIES, EN DATE DE CONSTANTINOPLE, LE 23 OCTOBRE 1866.

Au prince Charles de Hohenzollern, qui vient d'être investi de la dignité de prince des Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie.

N'ayant rien de plus à cœur que de faire cesser les perturbations qui ont depuis quelque temps éprouvé les Principautés-Unies, de Moldavie et de Valachie, partie importante de mon empire, et de voir se développer leur prospérité, le bonheur et le bien-être de leurs habitans, et ce but ne pouvant être atteint que par l'établissement d'un ordre de choses solide et stable;

Connaissant d'autre part la sagesse, la haute intelligence et les capacités qui te distinguent, je te confère le rang et les prérogatives de prince des Principautés-Unies, aux conditions suivantes énoncées dans la lettre vizirielle qui t'a été adressée en date du 19 octobre de l'année courante, et que tu as acceptée par ta réponse, datée du 20 du même mois, et par lesquelles :

Tu t'engages, en ton nom et au nom de tes successeurs,

1° A respecter dans leur intégrité mes droits de suzeraineté sur les Principautés-Unies qui font partie intégrante de mon empire, dans les limites fixées par les stipulations des anciennes conventions et par le traité de Paris de 1856;

2° A ne pas dépasser, dans quelque forme que ce soit, sans une entente préalable avec mon gouvernement, le chiffre de 30,000 hommes, auquel la force armée de toute espèce des Principautés-Unies pourra être élevée;

3° L'autorisation ayant été donnée de notre part aux Principautés-Unies d'avoir une monnaie spéciale, portant un signe de notre gouvernement, qui sera ultérieurement décidé entre notre Sublime-Porte et toi, à considérer cette autorisation sans effet tant que cette décision n'aura pas été prise;

4° A considérer, comme par le passé, obligatoires pour les Principautés-Unies tous les traités et conventions existant entre ma Sublime-Porte et les autres puissances, en tant qu'ils ne porteraient pas atteinte aux droits des Principautés-Unies établis et reconnus par les actes qui les concernent; à maintenir et respecter également le principe qu'aucun traité ou convention ne pourrait être conclu directement par les Principautés-Unies avec les puissances étrangères. Toutefois, mon gouvernement impérial ne manquera pas, à l'avenir, de consulter les Principautés-Unies sur les dispositions de tout traité ou convention qui pourrait toucher à leurs lois et règlemens commerciaux.

Les arrangemens d'un intérêt local entre les deux administrations limitrophes, et n'ayant pas la forme de traité officiel ni de caractère politique, continueront à rester en dehors de ces restrictions;

5° A t'abstenir de créer aucun ordre ou décoration destiné à être conféré au nom des Principautés-Unies;

6° A respecter constamment mes droits de suzeraineté sur les Principautés-Unies qui font partie intégrante de mon empire, et de maintenir toujours avec soin les liens séculaires qui les unissent à la Turquie;

7° A augmenter le tribut payé à mon gouvernement par les Principautés-Unies dans la mesure qui sera ultérieurement fixée de concert avec toi;

8° A ne pas permettre que le territoire des Principautés-Unies serve de point de réunion à des fauteurs de troubles de nature à porter atteinte à la tranquillité, soit des autres parties de mon empire, soit des états voisins;

9° A t'entendre ultérieurement avec mon gouvernement impérial sur l'adoption de mesures pratiques nécessaires pour rendre encore plus efficaces l'aide et la protection dues à ceux de nos sujets qui, des autres parties de mon empire, se rendront dans les Principautés-Unies dans le but d'y exercer le commerce;

Vu les conditions ci-dessus énoncées et les engagemens contenus dans la réponse précitée à la lettre de mon grand-vizir, le rang et les prérogatives de prince des Principautés-Unies te sont conférés à titre héréditaire, à toi et à tes descendans en ligne directe, sous la réserve que, en cas de vacance, ce rang sera conféré à l'aîné de tes descendans par un firman impérial.

En conséquence tu veilleras à ce qu'aucun acte contraire aux conditions qui précèdent et aux dispositions fondamentales des traités et conventions conclus entre les puissances amies et alliés de mon empire, relativement aux Principautés-Unies, ne soit permis; et tu consacreras tes soins à perfectionner et à assurer la bonne administration des Principautés-Unies et à développer le bien-être et la prospérité de leurs habitans, conformément à mon désir impérial.

Le 14 djemazi-ul-Ahir 1283
(23 octobre 1866).

Digitized by Google

II.

PÉTITION DES CRÉTOIS AU SULTAN, EN DATE DU 26 MAI 1866.

A sa majesté impériale le sultan Abdul-Aziz-Khan, notre auguste souverain.

Sire,

Les soussignés, très humbles sujets de votre majesté impériale, délégués par toute la population de l'île de Crète pour attirer sur notre pays les dispositions généreuses et bienveillantes dont le gouvernement impérial n'a cessé de donner tant de preuves en faveur de cette île,

Exposent humblement aux pieds de votre majesté impériale les prières suivantes, espérant qu'elle daignera leur accorder sa bienveillante attention.

1° Nous sollicitons d'abord humblement l'allégement de nos impôts et de nos taxes, qui sont énormes et disproportionnés à nos ressources. Depuis 1858 jusqu'à aujourd'hui, contrairement à la lettre et à l'esprit des concessions qui nous ont été accordées, loin de diminuer les impôts qui existaient alors, on nous a surchargés de nouvelles taxes sous diverses dénominations, telles que : l'impôt du sel, l'impôt sur les tabacs à fumer et à priser, sur les loyers, sur le vin et les spiritueux, sur les fermages, sur les propriétés, sur les portefaix, sur la vente des immeubles, sur celle des bestiaux, sur le pesage, le droit très lourd du timbre, l'impôt sur la teinture, sur le poisson, la boucherie, et enfin plusieurs très onéreuses et iniques amendes. Nous pourrions prouver d'une façon certaine, par des statistiques, que, durant les deux dernières années, nous avons payé en taxes et impôts des sommes dépassant nos revenus.

L'organisation des impôts réclame donc avant tout l'attention de votre majesté impériale, dont la paternelle sollicitude pour ses fidèles sujets n'a jamais manqué. C'est la façon même dont les impôts sont perçus qui a besoin d'être modifiée. Le système de fermage, tel qu'il existe, est non-seulement insupportable et arbitraire pour le peuple, mais aussi préjudiciable pour le gouvernement impérial. Les fermiers et surenchérisseurs en effet, dans leur émulation durant les enchères, s'engagent à des obligations excessives et disproportionnées, de sorte que, ne pouvant les remplir quand le temps en est venu, ils pressurent la population et finissent par s'enfuir clandestinement, devenant ainsi criminels par contumace, ruinant les personnes qui les ont appuyés par leur garantie et causant souvent un préjudice considérable au trésor public.

De plus la disproportion qui existe entre les revenus des impôts des différentes provinces de la Crète est également onéreuse et insupportable pour la population, et, nous prenons la liberté de le dire, contrevient au tanzimat publié par le gouvernement supérieur concernant la sécurité et l'égalité de tous ses fidèles sujets; seul, le canton de Sfakia, à cause de la sécheresse et de la stérilité de son sol montagneux, est exempté de l'application du système contributif. Ce canton n'a pas cessé d'être administré conformément aux anciens priviléges octroyés par la Porte, toujours reconnus par elle, et dont nous prenons la liberté de réclamer la confirmation.

2° Nous prenons aussi la liberté de soumettre humblement à la haute appréciation de votre majesté impériale et à sa sollicitude pour son peuple le manque de voies de communication dans toute l'étendue de l'île. Il en résulte que tous les ans plusieurs individus périssent dans les rivières et que le commerce intérieur est entravé faute de ponts pour le transport des produits.

3° Nous sollicitons l'attention de votre majesté impériale pour qu'elle daigne mettre en vigueur les priviléges octroyés en 1858 par le prédécesseur, de glorieuse mémoire, de votre majesté impériale. Ces priviléges ont été accordés par l'organe de fonctionnaires délégués alors *ad hoc*, et bien qu'en réalité nous ayons des démogéronties, des conseils, des éphories, lorsqu'il s'agit pour nous d'exercer notre droit d'élection, la charte qui contient ces concessions reste comme lettre morte, ces corps étant censés représenter uniquement la volonté de la population, qui n'est pas consultée en réalité. Nous prenons la liberté d'ajouter encore que le dernier règlement relatif aux élections des démogérontes et des conseils provinciaux présente plusieurs fautes. Il exige des modifications pour qu'il puisse atteindre avec utilité le but qu'il se propose.

4° Nous invoquons la paternelle sollicitude de votre majesté impériale sur l'état de misère qui nous a assaillis inopinément. Les personnes qui se livrent au commerce des huiles, par suite d'un système de spéculation qui leur est propre, professent en apparence le métier de bailleurs de fonds, mais dans le fait ils emploient le trafic des *selem*, c'est-à-dire que les huiles leur sont vendues par anticipation à des prix qui, souvent, n'atteignent pas la moitié de leur valeur réelle. Ainsi, dans les mauvaises récoltes, qui sont malheureusement trop fréquentes, ces spéculateurs nous obligent à les indemniser à un prix double par la vente forcée du produit. Nous avons la conviction, sire, que ce système ruineux de *selem* peut être modifié avec grand avantage par l'établissement d'une banque de crédit, ce qui d'ailleurs est mentionné dans le 29ᵉ article du hatt-humayoun, relativement à l'augmentation des sources de la richesse matérielle du puissant empire de votre majesté.

5° Nous prenons la liberté d'appeler spé-

Digitized by Google

cialement la haute et paternelle sollicitude de votre majesté sur le déplorable état de nos tribunaux; plusieurs ordres de juridiction sont entièrement privés de règlemens, ce qui occasionne une foule de confusions et d'irrégularités. Les avanies auxquelles nous avons été souvent exposés, sans que justice ait été accordée à ceux qui en ont souffert, en sont une preuve. Nous nous faisons forts d'indiquer nominativement, par un exposé spécial par chaque canton, toutes sortes d'abus de cette espèce. Nous appelons donc de nos vœux une amélioration dans les règlemens judiciaires, afin que, dans les sentences des tribunaux, le droit du plus fort, l'arbitraire, la condition de religion, ne puissent prévaloir, comme cela est arrivé pour les réclamations des infortunés Critziotes et Lassiotes contre la famille Khanialis, qui exploitait jadis arbitrairement les revenus des Malikianés, et qui a osé depuis quelques années réclamer et s'approprier la moitié des champs appartenant à la communauté des Critziotes et la totalité de ceux des Lassiotes et de plusieurs autres. Par suite de ces abus, ceux aux dépens desquels ils se commettaient ont été exposés à des souffrances et à des frais pour soutenir leurs droits. Des procès de même nature existent aussi dans les districts de Retimo et de La Canée. De plus, les sentences des tribunaux étaient auparavant rédigées en turc et en grec, car le grec vulgaire est la langue généralement usitée dans toute l'île par les Grecs et les Turcs. Actuellement aucune sentence, aucun acte, aucune pétition, ne sont reçus s'ils sont écrits en grec; il faut que tout soit en turc, ce qui cause de grandes difficultés aux deux parties. Nous supplions donc votre majesté de permettre désormais le libre usage des deux langues. Par-devant le mehkemé, le témoignage des chrétiens n'a aucune valeur contrairement à l'esprit et à la lettre du hatt-humayoun, qui a formellement proclamé l'égalité de tous les sujets de l'empire.

6° Pleins de confiance dans la clémence de votre majesté, nous sollicitons plus de respect de notre liberté personnelle; notre existence actuellement se trouve entre les mains du gouverneur-général ou de tout autre fonctionnaire du gouvernement. La cause la plus futile suffit pour faire jeter dans les prisons la personne la plus recommandable, qui demeure indéfiniment détenue, sans jugement.

7° Nous appelons la sollicitude du gouvernement impérial sur le manque d'écoles dans la campagne des districts des trois villes, et nous souhaitons que les enseignans, de quelque nationalité qu'ils soient, exercent librement leur profession, pourvu qu'ils aient les qualités requises. Nous désirons aussi que les hôpitaux soient organisés.

8° Quoique la nature ait doté notre île de tant de ports, bien que le commerce se soit partout développé chez nous, sire, l'encombrement des ports tarit la source de la fertilité naturelle de notre pays. Depuis que nos ports sont comblés, nous nous voyons obligés de transporter nos produits à grand'peine, pendant l'hiver et par les fortes chaleurs, de plusieurs journées de distance dans les villes. Par conséquent, le déblaiement des ports, la liberté d'importation et d'exportation des marchandises auraient contribué à notre bien-être.

9° La tolérance religieuse proclamée par le hatt-humayoun n'existe pas en Crète, puisque le chrétien qui se fait musulman peut rester dans l'île et hériter de ses parens, tandis que le musulman qui se fait chrétien est exilé et exclu de tout droit d'héritage.

10° Il y a deux ans, sire, nous osâmes exposer à la généreuse considération de votre majesté de pareilles prières, alors que de nouvelles taxes et des impôts disproportionnés à nos faibles moyens avaient été ajoutés aux anciens en violation des priviléges accordés en 1858. Mais malheureusement, et contre toute attente, nos demandes ne furent point prises en considération. Si donc, aujourd'hui, mus par de sérieux motifs, nous nous sommes réunis pour exprimer nos plaintes et exposer l'état de nos misères, nous osons espérer que nous ne serons point considérés comme des perturbateurs de l'ordre public, ainsi que l'autorité locale, par un fâcheux malentendu, l'a fait dans sa proclamation du 28 avril; mais, voyant des apprêts militaires, tandis que notre mouvement est entièrement inoffensif et suppliant, et ces préparatifs nous laissant à penser que le gouvernement impérial nous suppose de mauvais desseins, nous nous empressons, quoique entièrement innocens, de solliciter qu'il plaise à la clémence de votre majesté impériale de nous accorder une amnistie générale qui comprenne tous ceux qui ont pris part à ce mouvement patriotique.

Pour tout ce qui précède, nous prenons la liberté d'appeler l'attention de votre majesté impériale sur la nécessité qu'il y aurait à ce que ses fidèles sujets de cette île pussent soumettre leurs justes griefs à des commissaires impartiaux, qui seraient spécialement chargés de cette tâche.

Nous prenons la liberté de soumettre ces observations à la haute appréciation de votre majesté, de laquelle la population de la Crète attend avec espoir l'aplanissement de toutes ces difficultés. Nous supplions votre majesté de compatir aux maux de la population dont nous exprimons aujourd'hui les vœux, et qui n'a jamais cessé d'espérer en la puissante bienveillance de votre majesté impériale, à laquelle nous prions le Très-Haut d'accorder de longs jours et toute sorte de prospérités.

(Suivent les signatures.)

Digitized by Google

III.

RÉPONSE DU GRAND-VIZIR A LA REQUÊTE SIGNÉE PAR CERTAINS HABITANS DE LA CRÈTE ET TRANSMISE A LA SUBLIME-PORTE.

Au gouverneur-général de la Crète,

(10 Rebi-ul-Ewel 1283) 11/23 juillet 1866.

Excellence,

Nous avons pris connaissance du contenu de la pétition remise à l'autorité et par elle envoyée à la Sublime-Porte, et nous avons compris les prétentions des signataires : le but de la réunion était l'abolition de certains impôts, tels que ceux du sel, du tabac, des vins et des spiritueux et aussi du papier timbré. Ils parlent aussi de routes, de changemens dans le mode d'élection des membres de la démogérontie, des *selems*, des écoles, des hôpitaux et de diverses autres demandes.

Il est clair que le principal soin du gouvernement impérial est et sera toujours de travailler à la félicité et à la tranquillité de tous ses sujets ; c'est à quoi il s'occupe continuellement.

Plus que tous les autres sujets de l'empire, les Crétois jouissent des bienfaits du gouvernement, car, tandis que les autres paient le droit nommé *virgi*, les Crétois en sont tout à fait exemptés, et le gouvernement n'a jamais eu l'idée jusqu'ici de le leur imposer. De même, parmi d'autres priviléges, ils ont aussi un grand avantage par suite du droit mis sur les brebis, droit beaucoup plus élevé dans les autres parties de l'empire.

Ils demandent actuellement l'abolition de taxes indirectes, bien différentes des taxes directes. Tout le monde sait qu'il y a quelques années le gouvernement impérial, pour étendre l'exportation de l'empire, faciliter le commerce et augmenter la richesse de ses sujets, a décidé d'abolir le droit des douanes sur l'exportation, qui était de 12 pour 100, et qui, actuellement, diminue chaque année graduellement de 1 pour 100. Par cette décision, le trésor impérial perd chaque année plus de 300,000 bourses. Tous les habitans de l'empire profitent de l'abolition de ce droit de douane. Le gouvernement a décidé alors d'augmenter de 50,000 bourses le *virgi*, impôt direct, et d'établir certains impôts indirects pour pouvoir ainsi couvrir au moins une partie de la perte susdite. Comme l'île de Crète jouit plus que les autres provinces des profits résultant de l'abolition du droit de douane sur l'exportation et qu'elle ne paie pas le *virgi*, elle ne subit pas cette augmentation. Il était juste, naturel et profitable de tout côté, de la soumettre, elle aussi, aux taxes imposées pour subvenir aux pertes du trésor. En raison de tant de priviléges, les pétitionnaires n'ont ni droit ni motif de demander l'abolition des impôts.

Quant à ce qui concerne les routes, les écoles, les hôpitaux, etc., il est vrai que le gouvernement a encore plus de désir qu'eux-mêmes d'y porter amélioration : partout il y a des améliorations à faire ; elles ne peuvent s'exécuter à la fois, mais bien graduellement, et les pétitionnaires devaient adresser convenablement leurs réclamations au gouvernement.

Ils ont mêlé ce qui pouvait être écouté avec ce qui, dans leur demande, était tout à fait inacceptable.

Ils se sont agités, réunis et conduits d'une façon qui ne pouvait être taxée que de rébellion par tout homme juste et consciencieux : nul gouvernement ne peut supporter une pareille manière d'agir ; aussi la Sublime-Porte l'a-t-elle blâmée avec énergie. Enfin, de toute la conduite de ces pétitionnaires il résulte qu'ils ne veulent accepter aucun conseil ; ils attribuent au retard apporté à les punir d'autres motifs que la bienveillance du gouvernement ; ils ont préféré les excitations des personnes turbulentes à la tranquillité de leurs familles, et sont sortis de l'obéissance. Le gouvernement au contraire attendait et espérait que, écoutant et comprenant les conseils paternels de l'autorité, ils se seraient dispersés, et que, rentrant dans l'obéissance, ils se seraient retirés dans leurs villages et auraient repris leurs travaux. C'est ce qui explique le retard apporté aux mesures nécessaires pour les faire rentrer dans l'ordre.

Malheureusement cependant, comme nous l'avons dit, l'espérance du gouvernement a été vaine jusqu'ici, car si en apparence le nombre des personnes réunies est moindre, la réunion cependant existe, excite le peuple et se conduit jusqu'ici en rebelle ; c'est ce qui a contraint le gouvernement à prendre les mesures nécessaires dans une pareille circonstance.

En conséquence vous enverrez des troupes là où besoin sera et ferez proclamer les décisions suivantes prises par le gouvernement :

Si les personnes réunies en ce moment se soumettent, donnent des garanties par écrit de leur obéissance dans l'avenir, et si chacun retourne chez soi et reprend ses travaux, tout sera oublié ; si cependant elles ont des réclamations à adresser au gouvernement local, qu'elles les fassent connaître maintenant, d'une façon convenable et humble. Faites-leur aussi savoir que, si elles persistent dans leur conduite irrégulière et considérée comme criminelle, non-seulement elles seront dispersées par la force, mais elles seront encore sévèrement punies.

Si, malgré tout ce qui précède, elles persistent dans leur désobéissance, la troupe marchera contre elles ; elle s'emparera des chefs et vous les enverrez sous bonne garde dans les forteresses, en dispersant les autres par la force. Que les hommes paisibles restent tranquillement chez eux et s'occu-

pent de leurs travaux, le gouvernement les protégera.

Signé : Mohamed-Ruchdi.

IV.

LOI CONCÉDANT AUX ÉTRANGERS LE DROIT DE PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE DANS L'EMPIRE OTTOMAN.

Rescrit impérial.

« Qu'il soit fait en conformité du contenu. »

Constantinople, le 7 sépher 1284 (18 juin 1867).

Dans le but de développer la prospérité du pays, de mettre fin aux difficultés, aux abus et aux incertitudes qui se produisent au sujet de l'exercice du droit de propriété par les étrangers dans l'empire ottoman et de compléter, au moyen d'une réglementation précise, les garanties dues aux intérêts financiers et à l'action administrative, les dispositions législatives suivantes ont été arrêtées sur l'ordre de sa majesté impériale le sultan :

Art. 1er. Les étrangers sont admis au même titre que les sujets ottomans, et sans autre condition, à jouir du droit de propriété des immeubles urbains ou ruraux dans toute l'étendue de l'empire, à l'exception de la province de l'Hedjaz, en se soumettant aux lois et aux règlemens qui régissent les sujets ottomans eux-mêmes, comme il est dit ci-après.

Cette disposition ne concerne point les sujets ottomans de naissance qui ont changé de nationalité, lesquels seront régis en cette matière par une loi spéciale.

Art. 2. Les étrangers propriétaires d'immeubles urbains ou ruraux sont, en conséquence, assimilés aux sujets ottomans en tout ce qui concerne leurs biens immeubles. Cette assimilation a pour effet légal :

1° De les obliger à se conformer à toutes les lois et à tous les règlemens de police ou municipaux qui régissent dans le présent et pourront régir dans l'avenir la jouissance, la transmission, l'aliénation et l'hypothèque des propriétés foncières;

2° D'acquitter toutes les charges et les contributions, sous quelque forme et sous quelque dénomination que ce soit, frappant ou pouvant frapper par la suite les immeubles urbains ou ruraux;

3° De les rendre directement justiciables des tribunaux civils ottomans pour toutes les questions relatives à la propriété foncière et pour toutes actions réelles, tant comme demandeurs que comme défendeurs, même lorsque l'une et l'autre partie sont sujets étrangers; le tout au même titre, dans les mêmes conditions et dans les mêmes formes que les propriétaires ottomans, et sans qu'ils puissent, en cette matière, se prévaloir de leur nationalité personnelle; mais sous la réserve des immunités attachées à leur personne et à leurs biens meubles, aux termes des traités.

Art. 3. En cas de faillite d'un étranger propriétaire d'immeubles, les syndics de la faillite se pourvoiront devant l'autorité et les tribunaux civils et ottomans pour requérir la vente des immeubles possédés par le failli, et qui, par leur nature et suivant la loi, répondent des dettes du propriétaire.

Il en sera de même lorsqu'un étranger aura obtenu contre un autre étranger propriétaire d'immeubles un jugement de condamnation devant les tribunaux étrangers.

Pour l'exécution de ce jugement sur les biens immeubles de son débiteur, il s'adressera à l'autorité ottomane compétente afin d'obtenir la vente de ceux de ces immeubles qui répondent des dettes du propriétaire, et ce jugement ne sera exécuté par les autorités et les tribunaux ottomans qu'après qu'ils auront constaté que les immeubles dont on requiert la vente appartiennent réellement à la catégorie de ceux qui peuvent être vendus pour payer la dette.

Art. 4. Le sujet étranger a la faculté de disposer par donation ou par testament de ceux de ses biens immeubles dont la disposition sous cette forme est permise par la loi.

Quant aux immeubles dont il n'aura pas disposé et dont la loi ne lui permet pas de disposer par donation ou par testament, la succession en sera réglée conformément à la loi ottomane.

Art. 5. Tout sujet étranger jouira du bénéfice de la présente loi, dès que la puissance de laquelle il relève aura adhéré aux arrangemens proposés par la Sublime-Porte pour l'exercice du droit de propriété.

Protocole.

La loi qui accorde aux étrangers le droit de propriété immobilière ne porte aucune atteinte aux immunités consacrées par les traités, qui continueront à couvrir la personne et les biens meubles des étrangers devenus propriétaires d'immeubles.

L'exercice de ce droit de propriété devant engager les étrangers à s'établir en plus grand nombre sur le territoire ottoman, le gouvernement impérial croit de son devoir de prévoir et de prévenir les difficultés auxquelles l'application de cette loi pourrait donner lieu dans certaines localités. Tel est l'objet des arrangemens qui vont suivre.

La demeure de toute personne habitant le sol ottoman étant inviolable, et nul ne pouvant y pénétrer sans le consentement du maître, si ce n'est en vertu d'ordres émanés de l'autorité compétente et avec l'assistance du magistrat ou du fonctionnaire investi des pouvoirs nécessaires, la demeure du sujet étranger est inviolable au même titre, conformément aux traités, et des agens de la force publique ne peuvent y

Digitized by Google

pénétrer sans l'assistance du consul ou du délégué du consul dont relève cet étranger.

On entend par demeure la maison d'habitation et ses dépendances, c'est-à-dire les communs, les cours, les jardins et les enclos contigus, à l'exclusion de toutes les autres parties de la propriété.

Dans les localités éloignées de moins de neuf heures de la résidence consulaire, les agens de la force publique ne pourront pénétrer dans la demeure d'un étranger sans l'assistance du consul, comme il est dit plus haut. De son côté, le consul est tenu de prêter son assistance immédiate à l'autorité locale, de telle sorte qu'il ne s'écoule pas plus de six heures entre l'instant où il aura été prévenu et l'instant de son départ ou du départ de son délégué, afin que l'action de l'autorité ne puisse jamais être suspendue plus de vingt-quatre heures.

Dans les localités éloignées de neuf heures ou de plus de neuf heures de marche de la résidence de l'agent consulaire, les agens de la force publique pourront, sur la réquisition de l'autorité locale et avec l'assistance de trois membres du conseil des anciens de la commune, pénétrer dans la demeure d'un étranger, sans être assistés de l'agent consulaire, mais seulement en cas d'urgence et pour la recherche ou la constatation du crime de meurtre, de tentative de meurtre, d'incendie, de vol à main armée ou avec effraction ou de nuit dans une maison habitée, de rébellion armée et de fabrication de fausse monnaie; et ce, soit que le crime ait été commis par un sujet étranger ou par un sujet ottoman, soit qu'il ait eu lieu dans l'habitation de l'étranger ou en dehors de cette habitation et dans quelque autre lieu que ce soit.

Ces dispositions ne sont applicables qu'aux parties de la propriété qui constituent la demeure telle qu'elle a été définie plus haut. En dehors de la demeure, l'action de la police s'exercera librement et sans réserve; mais dans le cas où un individu prévenu de crime ou de délit serait arrêté, et que ce prévenu serait un sujet étranger, les immunités attachées à sa personne devraient être observées à son égard.

Le fonctionnaire ou l'officier chargé de l'accomplissement de la visite domiciliaire dans les circonstances exceptionnelles déterminées plus haut, et les membres du conseil des anciens qui l'assisteront, seront tenus de dresser procès-verbal de la visite domiciliaire et de le communiquer immédiatement à l'autorité supérieure dont ils relèvent, qui le transmettra elle-même et sans retard à l'agent consulaire le plus rapproché.

Un règlement spécial sera promulgué par la Sublime-Porte pour déterminer le mode d'action de la police locale dans les différens cas prévus plus haut.

Dans les localités distantes de plus de neuf heures de la résidence de l'agent consulaire et dans lesquelles la loi sur l'organisation judiciaire du village sera en vigueur, les sujets étrangers seront jugés, sans l'assistance du délégué consulaire, par le conseil des anciens, remplissant les fonctions de juge de paix, et par le tribunal du caza, tant pour les contestations n'excédant pas 1,000 piastres que pour les contraventions n'entraînant que la condamnation à une amende de 500 piastres au maximum.

Les sujets étrangers auront dans tous les cas le droit d'interjeter appel devant le tribunal du sandjak des sentences rendues comme il est dit ci-dessus; et l'appel sera suivi et jugé avec l'assistance du consul, conformément aux traités.

L'appel suspendra toujours l'exécution.

Dans tous les cas, l'exécution forcée des sentences rendues dans les conditions déterminées plus haut ne pourra avoir lieu sans le consentement du consul ou de son délégué.

Le gouvernement impérial édictera une loi qui déterminera les règles de procédure à observer par les parties dans l'application des dispositions qui précèdent.

Les sujets étrangers, en quelque localité que ce soit, sont autorisés à se rendre spontanément justiciables du conseil des anciens ou des tribunaux des cazas, sans l'assistance du consul, dans les contestations dont l'objet n'excède pas la compétence de ces conseils ou tribunaux, sauf le droit d'appel par-devant le tribunal du sandjak, où la cause sera appelée et jugée avec l'assistance du consul ou de son délégué.

Toutefois le consentement du sujet étranger à se faire juger, comme il est dit plus haut, sans l'assistance du consul, devra être donné par écrit et préalablement à toute procédure.

Il est bien entendu que toutes ces restrictions ne concernent point les procès qui ont pour objet une question de propriété immobilière, lesquels seront poursuivis et jugés dans les conditions établies par la loi.

Le droit de défense et la publicité des audiences sont assurés en toute matière aux étrangers qui comparaîtront devant les tribunaux ottomans, aussi bien qu'aux sujets ottomans.

Les arrangemens qui précèdent resteront en vigueur jusqu'à la révision des anciens traités, révision sur laquelle la Sublime-Porte se réserve de provoquer ultérieurement une entente entre elle et les puissances amies.

V.

DÉCLARATION REMISE LE 29 OCTOBRE 1867 PAR LES REPRÉSENTANS DE LA FRANCE, DE L'ITALIE, DE LA RUSSIE, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TURQUIE.

Dès le début des regrettables événemens survenus dans l'île de Crète, les grandes

Digitized by Google

puissances se sont émues d'un état de choses qui non-seulement blessait leurs sentimens d'humanité, mais dont le contre-coup parmi les populations chrétiennes de la Turquie pouvait mettre en danger le repos de l'Orient et les intérêts de la paix générale.

Plusieurs d'entre elles se sont concertées pour recommander à la Porte d'arrêter l'effusion du sang et de rechercher en commun avec elles une solution à ce déplorable conflit par une loyale enquête sur les griefs et les vœux des Candiotes.

En attendant, elles ont insisté pour soustraire aux calamités de la guerre les familles des insurgés.

Le gouvernement ottoman n'a pas mis d'obstacles matériels à cette œuvre d'humanité, mais il a opposé aux conseils, aux exhortations et aux demandes pressantes et réitérées des cabinets une force d'inertie que rien n'a pu ébranler.

L'acte d'amnistie par lequel il a offert de suspendre les hostilités ne présente aucune des garanties qui pourraient rendre cette mesure véritablement sérieuse, et son refus définitif de faire une enquête collective ne laisse entrevoir aucune solution des questions pendantes, ni aucun remède aux abus qui ont provoqué le soulèvement des Candiotes, agité l'Orient chrétien et fixé la sollicitude des grandes puissances européennes.

Malgré leurs pressantes instances, aucune réforme organique n'a été appliquée jusqu'ici pour satisfaire aux vœux des autres populations chrétiennes de l'empire ottoman, pour lesquelles le spectacle de cette lutte acharnée est une cause permanente d'excitation.

Dans ces conjonctures, les puissances qui ont offert leurs conseils à la Porte ont la conscience d'avoir accompli ce que leur dictaient leurs sentimens d'humanité et leur sympathie, non pas seulement pour les intérêts généraux des races chrétiennes, mais encore pour l'avenir de la Turquie elle-même, car il est indissolublement lié au bien-être et à la tranquillité des populations placées sous le sceptre du sultan.

Les cabinets appréhendent que la prolongation de ce sanglant conflit et la résistance obstinée de la Porte à d'amicales exhortations ne dissipent chez ces populations, au moment même où elles s'y rattachaient le plus fortement, l'espoir d'une amélioration véritable de leur sort, précipitant ainsi en Orient la crise qu'ils ont à cœur d'éviter.

Dès lors, sans renoncer à la mission généreuse que leur conscience leur impose, il ne leur reste plus qu'à dégager leur responsabilité en abandonnant la Porte aux conséquences possibles de ses actes.

Dans la voie qu'il a choisie, et dans laquelle il persévère, le gouvernement ottoman ne pouvait certainement pas compter sur une assistance matérielle de la part des puissances chrétiennes. Mais les cabinets, après avoir vainement tenté de l'éclairer, croient de leur devoir de lui déclarer que désormais il réclamerait en vain leur appui moral au milieu des embarras qu'aurait préparés à la Turquie son peu de déférence pour leurs conseils.

—

ÉTATS-UNIS.

I.

DÉPÊCHE DE M. BIGELOW A M. SEWARD, AU SUJET DU RAPATRIEMENT EN BLOC DES TROUPES EXPÉDITIONNAIRES DU MEXIQUE AU PRINTEMPS SEULEMENT, EN DATE DE PARIS, LE 8 NOVEMBRE 1866.

Monsieur,

Le ministre des affaires étrangères m'a informé jeudi dernier, en réponse à une question que certaines rumeurs de journaux m'ont engagé à lui adresser, que l'empereur avait le dessein de retirer ses troupes du Mexique au printemps, mais qu'il ne rappellerait aucun corps avant cette époque.

J'exprimai ma surprise et mon regret de cette détermination, si clairement contraire aux assurances données par le prédécesseur de son excellence, soit à vous par l'intermédiaire du marquis de Montholon, soit à moi personnellement.

Le ministre s'est rejeté sur les considérations d'un caractère purement militaire, ne voulant pas voir ou n'appréciant pas à sa valeur, à ce qu'il m'a semblé, l'importance que ce changement pourrait peut-être avoir sur les relations de la France avec les États-Unis.

Mon premier mouvement a été de lui envoyer une note le jour suivant, en demandant une constatation formelle des motifs de l'empereur pour n'avoir aucun égard aux stipulations de son ministre des affaires étrangères relativement au rappel d'un détachement de son armée du Mexique dans le courant du mois de novembre.

J'arrivai cependant à conclure qu'il serait plus satisfaisant pour le président que je visse l'empereur lui-même à ce sujet.

Je me suis donc rendu hier chez sa majesté, à Saint-Cloud; je lui répétai ce que le marquis de Moustier m'avait dit, et lui exprimai le désir de savoir si je pourrais faire quelque chose pour prévenir et empêcher le mécontentement que ressentirait le peuple de mon pays, j'en étais persuadé, s'il recevait cette nouvelle sans aucune explication.

Je fis allusion à la prochaine réunion du congrès, moment où tout changement dans nos relations soit avec la France, soit avec

Digitized by Google

le Mexique, serait probablement l'objet d'une discussion; j'exprimai aussi la crainte que les raisons de sa majesté pour ajourner le rapatriement du premier détachement de ses troupes ne fussent attribuées à des motifs que notre peuple serait disposé à ressentir.

L'empereur me dit qu'il était vrai qu'il avait résolu d'ajourner tout rappel de troupes jusqu'au printemps, mais qu'en agissant ainsi il avait été exclusivement influencé par des considérations militaires.

Au moment où il a donné cet ordre, les succès des dissidens, soutenus comme ils l'étaient de nombreux renforts des États-Unis, semblaient rendre toute réduction de ses forces périlleuses pour celles qui resteraient en arrière.

Il a en conséquence envoyé un télégramme au maréchal Bazaine, qui avait déjà embarqué un régiment (le 81[e], m'a-t-il dit, je crois), lequel avait été heureusement empêché de partir par des vents contraires, lui ordonnant de ne pas embarquer de troupes jusqu'à ce qu'elles fussent toutes prêtes à partir.

Cette dépêche, a ajouté sa majesté, n'a pas été envoyée en chiffres, afin qu'aucun secret ne fût fait de sa teneur pour les États-Unis.

Les troupes avaient alors été débarquées et étaient retournées à Orizaba.

Sa majesté continua en disant qu'elle avait envoyé à peu près en même temps au Mexique le général Castelnau, chargé d'informer Maximilien que la France ne pouvait lui donner ni un sou ni un homme de plus. S'il pensait qu'il pouvait se soutenir seul, la France ne retirerait pas ses troupes plus vite que ne l'avait stipulé M. Drouyn de Lhuys, si tel était son désir; mais si, d'autre part, il était disposé à abdiquer, ce qui était la conduite que sa majesté lui conseillait de tenir, le général Castelnau était chargé de trouver un gouvernement avec qui traiter pour la protection des intérêts français et pour rapatrier toute l'armée au printemps.

Je demandai à l'empereur si le président des États-Unis avait été avisé de tout cela et si on avait fait quelque chose pour préparer son esprit au changement de politique de sa majesté.

Il répondit qu'il n'en savait rien; que M. de Moustier devait l'avoir fait; que, comme ces événemens s'étaient produits pendant l'intérim d'un changement dans le ministère des affaires étrangères, il était possible qu'on l'eût négligé, quoique son télégramme au maréchal Bazaine eût été envoyé de propos délibéré, de manière à montrer qu'il n'y avait rien à déguiser dans ses plans.

Je fis la remarque que mon gouvernement était constamment dans la nécessité de protester contre des actes faits au nom de sa majesté, et que l'effet de ces protestations était toujours d'affaiblir la confiance publique dans les représentations que le gouvernement s'était senti autorisé à faire, relativement aux intentions de sa majesté. Je lui expliquai alors brièvement les graves inconvéniens qui pouvaient résulter de toute infraction inexpliquée aux stipulations déjà consenties devant le monde au nom de sa majesté.

Sa majesté répliqua que nous avions maintenant le télégraphe, et qu'on pouvait aisément remédier à tout malentendu de ce genre.

Sa majesté paraissait convaincue de l'importance d'une entente avec le président sur ce sujet, et je partis sous l'impression qu'elle avait certainement l'intention de s'occuper de cette affaire.

Il n'y a qu'un sentiment ici sur la détermination de la France de se laver les mains du Mexique aussitôt que possible. Je ne doute pas non plus que l'empereur n'agisse de bonne foi envers nous; mais je n'ai pas été sûr que le changement dans ses plans, que j'ai commenté, reçût une interprétation aussi favorable aux États-Unis.

En raison des derniers succès des impérialistes au Mexique et de la situation quelque peu troublée de nos affaires politiques à l'intérieur, j'ai craint que la conduite de l'empereur n'éveillât peut-être aux États-Unis des soupçons qui pourraient être sérieusement préjudiciables aux rapports des deux pays.

Pour prévenir une pareille calamité, s'il était possible, j'ai cru de mon devoir de prendre les précautions dont je viens de vous rendre compte. Le fait que l'empereur a admis, dans cette conversation, qu'il avait conseillé à Maximilien d'abdiquer, m'a préparé à attendre chaque jour la nouvelle de cette abdication, car un pareil conseil, dans la position dépendante de Maximilien, équivaut presque à un ordre.

L'empereur a dit qu'il espérait connaître le résultat final de la mission de Castelnau vers la fin de ce mois.

Il a paru dans le *Star* et dans le *Post* de Londres un télégramme reproduisant le bruit en circulation à New-York, le 6 courant, que Maximilien avait abdiqué. Comme nous avons reçu des dépêches du 7 qui ne font aucune allusion à cette nouvelle, je présume qu'elle était au moins prématurée.

Je suis, etc.

Signé : JOHN BIGELOW.

II.

DÉPÊCHE DE M. SEWARD A M. BIGELOW SUR LE RETOUR DES TROUPES FRANÇAISES DU MEXIQUE, EN DATE DU 23 NOVEMBRE 1866.

Monsieur,

Votre dépêche du 8 novembre (nº 384) relative au Mexique a été reçue. Votre conduite, dans votre entrevue avec M. de Moustier, et votre conduite aussi dans

Digitized by Google

votre entrevue avec l'empereur sont complétement approuvées.

Dites à M. de Moustier que notre gouvernement est étonné et affligé d'apprendre par l'annonce faite, pour la première fois maintenant, que le rapatriement promis d'un détachement des troupes françaises qui devait s'effectuer du Mexique en ce mois de novembre, a été différé par l'empereur. L'embarras qui en résulte est accru considérablement par la circonstance que cette résolution de l'empereur a été prise sans en avoir conféré avec les États-Unis et même sans leur en avoir donné avis. Notre gouvernement n'a en aucune façon fourni des renforts aux Mexicains, ainsi que l'empereur semble le présumer, et il n'a rien su du tout de son contre-ordre au maréchal Bazaine, dont parle l'empereur.

Nous consultons seulement les communications officielles, quand il s'agit de connaître le but et les résolutions de la France, attendu que nous faisons connaître par cette même voie nos intentions et résolutions, alors qu'il s'agit de la France. Je ne suis pas en mesure de dire, et il serait superflu, quant à présent, d'entamer la question à cet égard, si le président aurait pu, ou non, acquiescer au retard projeté par l'empereur dans le cas où il aurait été opportunément consulté — si cette proposition avait été appuyée, comme on l'appuie maintenant, sur des considérations purement militaires et si elle avait été caractérisée par les manifestations ordinaires de déférence pour les intérêts et les sentimens des États-Unis.

Mais la décision prise par l'empereur de modifier l'arrangement actuel sans entente préalable avec les États-Unis, de laisser, quant à présent, l'armée française tout entière au Mexique, au lieu de retirer un détachement en novembre, ainsi qu'il avait été promis, paraît aujourd'hui, sous tous les rapports, regrettable.

Nous ne pouvons y adhérer; premièrement parce que le terme « au printemps prochain, » tel qu'il a été fixé pour la complète évacuation, est indéfini et vague; secondement, parce que rien ne nous autorise à déclarer au congrès et au peuple américain que nous avons maintenant une garantie meilleure pour le rappel de l'armée expéditionnaire tout entière au printemps, que nous n'en avons eu jusqu'ici pour le rappel d'une portion en novembre; troisièmement, comptant parfaitement sur l'exécution au moins littérale de l'accord fait alors par l'empereur, nous avons pris des mesures en prévision de l'évacuation des troupes françaises, pour concourir avec le gouvernement républicain du Mexique à la pacification de ce pays, ainsi qu'au prompt et complet rétablissement de la véritable autorité constitutionnelle de ce gouvernement.

Comme faisant partie de ces mesures, M. Campbell, notre ministre nouvellement nommé, accompagné du lieutenant général Sherman, a été envoyé au Mexique, afin de conférer avec le président Juarez sur des questions qui intéressent au plus haut point les États-Unis et sont d'une vitale importance pour le Mexique. Notre politique et les mesures ainsi adoptées dans la ferme conviction que l'évacuation du Mexique allait commencer ont été portées ici à la connaissance de la légation française, et vous avez déjà, sans nul doute, exécuté vos instructions en les faisant connaître au gouvernement de l'empereur, à Paris.

L'empereur verra que nous ne pouvons maintenant rappeler M. Campbell, ni modifier les instructions conformément auxquelles on s'attend qu'il traitera, et d'après lesquelles il peut même traiter avec le gouvernement républicain du Mexique. Ce gouvernement désire certes bien vivement, et il espère avec confiance voir discontinuer au plus tôt et definitivement une occupation étrangère.

Vous direz donc au gouvernement de l'empereur que le président désire et qu'il espère sincèrement que l'évacuation du Mexique s'accomplira en conformité de l'arrangement actuel autant que le permettra la complication inopportune qui nécessite cette dépêche; sur ce point, M. Campbell recevra des instructions. Des instructions seront aussi envoyées aux forces militaires des États-Unis, placées en observation et qui attendent du président des ordres spéciaux. C'est ce qui sera fait avec la confiance que le télégraphe ou le courrier nous apporteront une satisfaisante résolution de l'empereur, en réponse à cette note. Vous assurerez au gouvernement français qu'en voulant affranchir le Mexique les États-Unis n'ont rien tant à cœur que de conserver paix et amitié avec la France.

Le président n'a pas le plus léger doute que ce qui a été résolu en France a été décidé sans qu'on ait pleinement réfléchi à l'embarras que cela doit produire ici, et sans aucune arrière-pensée de laisser les troupes de l'expédition française au Mexique au-delà de la période intégrale de dix-huit mois primitivement stipulée pour l'évacuation complète.

Je suis, etc.

Signé : William H. Seward.

III.

EXTRAIT DU MESSAGE DU PRÉSIDENT JOHNSON AU SÉNAT ET A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS DE WASHINGTON, EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 1866.

Projet présidentiel de réadmission du sud.

Dans mon message du 4 décembre 1865, le congrès a été informé des mesures prises par le pouvoir exécutif pour arriver à la restauration graduelle des états où l'insurrection a eu lieu et au rétablissement de

leurs relations avec le gouvernement général. Des gouverneurs provisoires avaient été nommés, des conventions provoquées, des gouverneurs élus, des législatures assemblées, et des sénateurs et des représentans envoyés au congrès des États-Unis. Des cours avaient été ouvertes pour la mise à exécution des lois, si longtemps méconnues.

Le blocus avait été levé, les douanes rétablies et les lois sur les impôts mises en vigueur, afin que le peuple pût contribuer au revenu national. Le service postal avait été repris, et des efforts étaient faits pour lui rendre son ancienne régularité. Les états eux-mêmes avaient été appelés à prendre part à la tâche importante de l'amendement de la constitution et à sanctionner ainsi l'abolition de l'esclavage de la race africaine comme l'un des résultats législatifs de notre lutte intestine.

Étant arrivé là, le pouvoir exécutif reconnut qu'il avait fait tout ce qui lui était possible, dans la limite de son autorité constitutionnelle. Une chose manquait cependant encore à l'achèvement du travail de restauration, c'était l'admission au congrès des sénateurs et représentans loyaux des états dont la population s'était révoltée contre l'autorité légitime du gouvernement général. Cette question fut soumise aux chambres, qui, par la constitution, sont juges des élections et des titres de leurs membres respectifs, et elle occupa immédiatement l'attention du congrès.

En même temps le pouvoir exécutif, en l'absence de la proposition d'un autre plan adopté par le congrès, continua ses efforts pour compléter autant que possible la restauration des relations entre les citoyens des états et le gouvernement fédéral par l'extension successive, au fur et à mesure que l'intérêt public semblait l'exiger, du système judiciaire, financier et postal du pays.

De l'avis et du consentement du sénat, les fonctionnaires ont été nommés, et le congrès a pris les mesures nécessaires pour assurer le paiement de leurs salaires. La proposition d'amender la constitution fédérale, dans le but de prévenir l'existence de l'esclavage dans les États-Unis ou dans toute localité soumise à leur juridiction, a été ratifiée par le nombre d'états requis, et, le 18 décembre 1865, elle a été officiellement déclarée valide comme partie de la constitution des États-Unis.

Tous les états dans lesquels l'insurrection a existé ont amendé promptement leurs constitutions, afin de les rendre conformes à la modification importante survenue dans la loi fondamentale du pays; ils ont aussi déclaré nulles et non avenues toutes ordonnances et lois de la sécession, répudié toutes prétendues dettes et obligations créées pour le but révolutionnaire de l'insurrection, et procédé de bonne foi à l'élaboration de mesures destinées à protéger et à améliorer le sort de la race de couleur.

Le congrès néanmoins hésita encore à admettre ces états à la représentation, et ce n'est que dans le huitième mois de la session qu'une exception a été faite en faveur du Tennessee, par l'admission de ses sénateurs et de ses représentans.

Je considère qu'il y a lieu de regretter profondément que le congrès ait jusqu'ici négligé d'admettre à leurs siéges les sénateurs et représentans loyaux des autres états, dont les habitans, comme ceux du Tennessee, ont pris part à la rébellion. Dix états, plus d'un quart du nombre total, restent sans représentation; les siéges de cinquante membres de la chambre des représentans et de vingt membres du sénat sont vacans, non de leur propre consentement ni faute d'élections, mais par le refus du congrès d'accepter les mandataires désignés. Leur admission, pensons-nous, aurait donné une impulsion nouvelle et plus énergique à nos relations comme peuple uni, et écarté une cause sérieuse de mécontentement de la part des habitans de ces états.

Leur admission aurait été conforme au grand principe énoncé dans la déclaration de l'indépendance américaine, d'après lequel aucune population ne peut être obligée à porter le poids de l'impôt, alors qu'elle est privée du droit de représentation. Elle aurait été conforme à la stipulation expresse de la constitution que « chaque état doit avoir au moins un représentant, » et qu'aucun état « ne peut être privé, sans son consentement, de son droit de suffrage égal dans le sénat. »

Ces stipulations ont pour but d'assurer à tout état le droit de représentation dans chaque chambre du congrès, et les auteurs de la constitution ont attaché une telle importance au maintien de l'égalité des états dans le sénat que, même par un amendement à la constitution, aucun état ne peut, sans son consentement, être privé du droit de se faire entendre dans cette branche de la législature nationale.

Il est vrai qu'on a dit que l'existence des états avait pris fin par les actes de rébellion de leurs habitans, et qu'après la défaite de l'insurrection ils devaient être considérés seulement comme des territoires conquis; mais les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement ont très nettement, et d'un commun accord, refusé de sanctionner une hypothèse aussi incompatible avec la nature de notre système républicain et avec l'objet avoué de la guerre. De toute la législation récente du congrès, il ressort ce fait évident, que ces dix communautés politiques ne sont rien autre que des états de l'Union.

Dès le commencement de la rébellion, les deux chambres déclarèrent, avec une unanimité aussi remarquable que significative, que « nous ne faisions pas la guerre

Digitized by Google

dans un esprit d'oppression, ni dans aucun but de conquête et de sujétion, ni dans le dessein de renverser ou d'entraver les droits établis ou les institutions de ces états, mais bien dans le but de défendre et de maintenir la suprématie de la constitution et de toutes les lois qui sont constitutionnellement établies, et de conserver l'Union avec toute la dignité, l'égalité et les droits imprescriptibles des divers états, » et la « guerre devait cesser » aussitôt que ce but serait rempli.

Dans quelques cas, certains sénateurs ont pu continuer leurs fonctions législatives, tandis qu'en d'autres cas des représentans ont été élus et admis à siéger après que leurs états eurent formellement proclamé leur droit de sécession, essayant même de faire prévaloir ce droit par la force des armes. Tous ceux des états dont le peuple était en insurrection comme états furent compris dans la répartition de l'impôt direct de 20 millions de dollars, auquel ont été soumis les États-Unis par la loi votée le 5 août 1861.

Le congrès, par la loi du 4 mars 1862 et par la répartition de la représentation, a reconnu leur présence comme états dans l'Union; et pour l'organisation du pouvoir judiciaire, ils ont été divisés en districts, comme des états seuls peuvent être divisés. La même reconnaissance se trouve dans la législation récemment adoptée au sujet du Tennessee, laquelle est fondée sur ce fait que l'existence de l'état n'a pas été anéantie par la rébellion, mais simplement suspendue, et ce principe est évidemment applicable à ces états, qui, comme le Tennessee, ont essayé de renoncer à leurs places dans l'Union.

L'action du pouvoir exécutif du gouvernement a été également précise et uniforme sur ce sujet, et le but de la guerre spécialement défini par mon prédécesseur le 22 septembre 1862. Il a été alors solennellement proclamé et déclaré que, « désormais comme jadis, la continuation de la guerre aurait pour but effectif la restauration des rapports constitutionnels entre les États-Unis et chacun des états dans lesquels ces rapports sont ou peuvent être suspendus ou altérés. »

La reconnaissance des états par le pouvoir judiciaire du gouvernement a été également claire et concluante dans tous les cas qui les concernent comme états, et qui ont été jugés par la cour suprême, les cours de circuit et les cours de district.

Dans l'admission des sénateurs et des représentans de ces états, il ne peut y avoir nul motif fondé de craindre que des personnes déloyales soient revêtues du pouvoir législatif; un tel effet ne peut se produire lorsque la constitution et les lois sont défendues par un congrès vigilant et fidèle. Chacune des deux chambres est « constituée juge des élections, mandats et qualifications de ses propres membres, » et peut, « avec le concours de ses membres, expulser un membre. »

Lorsqu'un sénateur ou un représentant présente son certificat d'élection, il peut à l'instant même être admis ou rejeté, ou, s'il y a quelque doute sur son éligibilité, ses pouvoirs peuvent être envoyés à l'examen d'un comité spécial. S'il est admis à siéger, ce ne peut être qu'après avoir convaincu la chambre, dont il devient ainsi un des membres, qu'il possède les qualifications exigées par la loi et la constitution.

Si son admission comme membre lui est refusée parce qu'il a violé la fidélité qu'il doit au gouvernement, et qu'il soit renvoyé devant ses électeurs, ceux-ci sont alors dûment avertis que les seuls citoyens loyaux des États-Unis peuvent avoir une voix dans les conseils législatifs de la nation, et le congrès peut ainsi exercer efficacement son influence dans l'intérêt de la loyauté au gouvernement et de la fidélité à l'Union.

Sur cette question, qui affecte si vivement la restauration de l'Union et la permanence de notre forme actuelle de gouvernement, les convictions que j'ai exprimées jusqu'ici n'ont subi aucun changement. Bien au contraire, le temps et la réflexion n'ont fait que m'en confirmer l'exactitude. Si l'admission des membres loyaux aux siéges des deux chambres du congrès était, il y a un an, une question de raison et d'à-propos, aujourd'hui cette admission ne serait pas moins raisonnable et opportune.

Si la violation actuelle est juste, si, dans la position exacte de ces états au moment où je parle, il est légal de les exclure de la représentation, je ne crois pas que la question puisse jamais être modifiée par le temps. Dans dix ans, ces états ne se modifiant pas, leur droit à la représentation sera donc nul, et le droit de les exclure ne sera pas plus faible.

La constitution des États-Unis dit qu'il est du devoir du président de recommander à la considération du congrès « telles mesures qu'il croira nécessaires ou convenables. » Je ne connais aucune mesure qui soit exigée d'une manière plus formelle par toutes les considérations d'intérêt national, de bonne politique et de justice équitable, que l'admission des membres loyaux des états non représentés.

Cette mesure achèverait l'œuvre de la restauration et exercerait la plus salutaire influence sur le rétablissement de la paix, de l'harmonie et des sentimens fraternels. Elle tendrait à faire renaître la confiance du peuple américain dans la vigueur et la stabilité de ses institutions. Elle nous lierait plus fortement ensemble comme nation, et nous permettrait de montrer au monde le pouvoir inné d'un gouvernement fondé sur la volonté du peuple et établi sur les principes de liberté, de justice et d'intelligence.

Notre force augmentée et notre prospérité

Digitized by Google

relevée démontreraient d'une manière irréfragable la fausseté des argumens employés par les ennemis des gouvernemens républicains, qui s'appuient sur nos récens désordres nationaux pour attaquer les institutions libres.

L'admission des membres loyaux des états aujourd'hui exclus du congrès aurait aussi pour résultat de faire disparaître le doute de l'appréhension, et par conséquent de donner plus de confiance aux capitalistes et plus d'activité au commerce et à l'industrie. Elle mettrait fin à la condition troublée de ces états, et, en encourageant l'émigration, elle aiderait à la colonisation de régions fertiles encore incultes, et à une augmentation dans la production des denrées qui ont tant ajouté à la richesse de la nation et au commerce du monde.

De nouveaux champs seraient ouverts à l'entreprise de notre peuple progressif, et bientôt la dévastation produite par la guerre aurait disparu, et avec elle toutes les traces de nos querelles domestiques seraient effacées de l'esprit de nos concitoyens.

Dans nos efforts pour préserver « l'unité du gouvernement qui nous fait un seul peuple, » en rétablissant les états dans la condition où ils étaient avant la rébellion, nous devons être prudent, afin d'éviter qu'en voulant sauver la nation des dangers d'une scission nous n'ayons recours à la centralisation et plus tard au despotisme comme à un remède contre le retour de semblables troubles.

La guerre étant terminée, et avec elle toute occasion d'employer des pouvoirs qui ne seraient pas strictement conformes à la constitution, nous devrions nous hâter de faire rentrer la législation dans les limites qui lui sont assignées et de revenir à la ligne de conduite tracée par nos ancêtres pour servir de guide aux générations suivantes. « La constitution qui existe à une époque quelconque est, à moins d'avoir été changée par un acte explicite et authentique de tout le peuple, sacrée et obligatoire pour tous. » — « Si, dans l'opinion du peuple, la distribution ou la modification des pouvoirs constitutionnels est d'une manière quelconque considérée comme mauvaise, qu'on y remédie par un amendement adopté comme l'indique la constitution, mais qu'on n'y fasse pas de changement par l'usurpation, car c'est là l'arme ordinaire avec laquelle on détruit les gouvernemens libres. » C'est lorsque Washington, entouré de l'amour et de la gratitude de ses concitoyens, allait se retirer volontairement de la vie publique, qu'il prononçait ces paroles : « Maintenir toutes choses dans les limites prescrites par la constitution, et considérer l'union fédérale comme le seul moyen de salut ; voilà ce que Jefferson donnait comme règle de conduite à ses concitoyens pour leur faire chérir les vrais principes de la constitution et pour arriver à une union de sentiment et d'action suffisante pour assurer leur bonheur et leur sûreté. »

Jackson disait que l'intervention du gouvernement général doit toujours être limitée à la sphère de ses devoirs, et il ajoutait que le moyen de maintenir notre gouvernement et de préserver l'Union n'était pas « d'empiéter sur les droits et les pouvoirs des divers états. En cherchant à rendre fort notre gouvernement général, nous l'affaiblissons. Sa véritable force consiste dans la politique qui laisse autant que possible les individus et les états libres d'eux-mêmes, qui protége plutôt qu'elle ne contrôle, qui se fait sentir non pas par son pouvoir, mais par son heureuse influence, et qui cherche non pas à attacher plus fortement les états au centre, mais bien à laisser chacun graviter sans obstacle dans son orbite constitutionnelle. »

Voilà quels sont les enseignemens des hommes devenus illustres par leurs actes et leurs services, et qui, depuis longtemps retirés de la scène politique, ont laissé à leur patrie le riche legs de leur exemple, de leur sagesse et de leur patriotisme. Puisant de nouvelles inspirations dans leurs leçons, cherchons à les imiter dans leur amour de la patrie et dans leur respect pour la constitution et les lois.

MODIFICATIONS.

Espagne. — Pendant l'impression de l'*Annuaire*, une révolution a éclaté en Espagne. La dynastie des Bourbons a été renversée du trône le 29 septembre 1868, et la reine Isabelle a dû se retirer en France. Un gouvernement provisoire a été constitué en attendant que des cortès issues du suffrage universel décident de la forme définitive que le peuple espagnol entend donner à ses institutions.

Angleterre. — Les whigs sont remontés au pouvoir en décembre 1868. La chambre des communes nommée d'après le *reform-bill* contenant une majorité libérale, M. Disraeli et ses collègues ont donné leur démission. M. Gladstone a été chargé de composer un nouveau cabinet, dont les membres principaux sont M. Gladstone, M. Lowe, lord Clarendon, lord Granville, M. Bright, le duc d'Argyll, M. Chichester Fortescue, le comte de Grey, M. Cardwell, M. William Page Wood, M. Childers, lord Kimberley et M. Goschen.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU HISTORIQUE DE 1866-1867.

LES QUESTIONS INTERNATIONALES.

HISTOIRE DES ÉTATS EUROPÉENS. — LIVRE PREMIER.
RACE LATINE. — LA FRANCE.

Digitized by Google

LA BELGIQUE.

LA SUISSE.

ITALIE.

Digitized by Google

L'ESPAGNE.

LE PORTUGAL.

LIVRE DEUXIÈME. — RACE ANGLO-SAXONNE. — LA GRANDE-BRETAGNE

I. — *Histoire intérieure de l'Angleterre.*

II. — 1867.

Digitized by Google

Digitized by Google

II. — AFFAIRES INTÉRIEURES DES ÉTATS. — LA PRUSSE.

AUTRICHE.

LIVRE CINQUIÈME. — RACE SLAVE. — RUSSIE.

I. — *Affaires intérieures.*

II. — *La politique extérieure de la Russie.*

LIVRE SIXIÈME. — RACE TURCO-SLAVE. — EMPIRE OTTOMAN.

I. — *Situation intérieure.*

II. — *La Turquie et les populations grecques.*

Digitized by Google

III. — *La Turquie en Asie et en Afrique.*

IV. — *La Turquie et les populations slaves.*

V. — *La Turquie et les provinces moldo-valaques.*

GRÈCE.

HISTOIRE DES ÉTATS AMÉRICAINS. — LIVRE SEPTIÈME. — RACE ANGLO-AMÉRICAINE. — ÉTATS-UNIS.

I. — 1866.

II. — 1867.

LIVRE HUITIÈME. — RACE HISPANO-AMÉRICAINE. — LE MEXIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE. — DOCUMENS, PAPIERS D'ÉTAT, TRAITÉS.

FRANCE.

ITALIE.

GRANDE-BRETAGNE.

DANEMARK.

PAYS-BAS.

PRUSSE.

Digitized by Google

AUTRICHE.

RUSSIE.

TURQUIE.

ÉTATS-UNIS.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [716]

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

